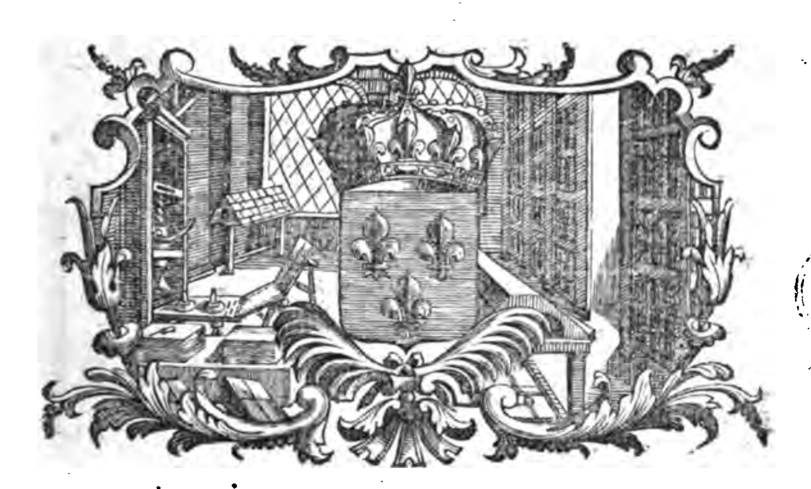
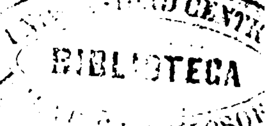
COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

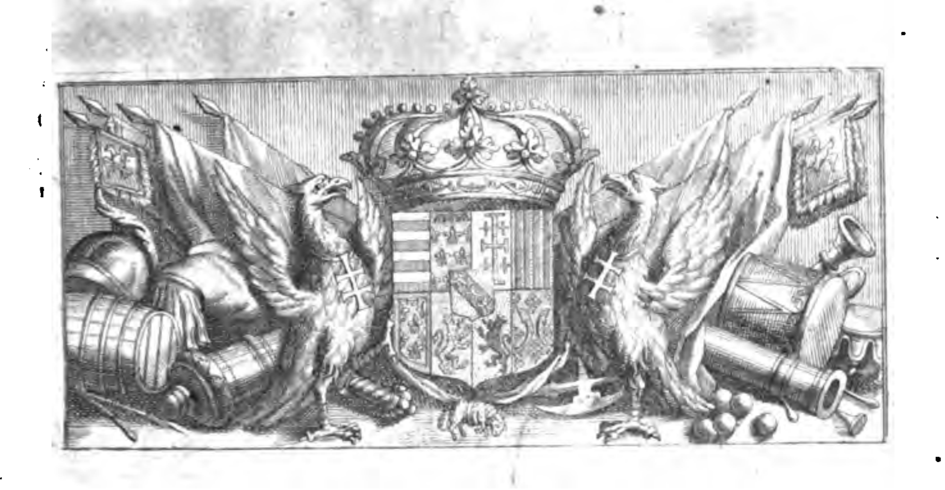
LA GENESE.





A PARIS,
Chez PIERRE EMERY, Quay des Augustins, au coin de la ruë Gist-le-Cœur, à l'Ecu de France.

M. DCC. VII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.



A
SON ALTESSE
ROYALE
DE LORRAINE.



ONSEIGNEUR,

Il est de la véritable grandeur d'un Prince soûmis à la Foi, de faire regner dans ses Etats la Justice, & d'y donner à la Religion tout l'éclat & toute l'autorité qu'elle peut avoir. Rien n'est plus digne de sa protection spéciale, que les Livres Saints, où Dieu même apprend aux Fidéles à respecter l'ordre, à purifier leur culte, & à regler leurs mœurs.

Aussi ceux d'entre les Souverains du peuple Juif dont la domination fut la plus glorieuse, & la mieux affermie, furent en même tems les plus zelez admirateurs de l'Ecriture, d'où ils tiroient de si vives consolations, & de si solides ressources. Elles n'ont pas été moins estimées par les plus grands Princes de la Loi nouvelle. Le premier Empereur Chrétien, plein de vénération pour ces divins Livres, prit soin de les faire transcrire avec une magnificence convenable à la haute idée qu'il avoit de leurs Auteurs; & dans les siecles plus prés de nous, Charlemagne, ce Prince aussi illustre par sa science, que véritablement grand par sa valeur & par sa sagesse, entreprit les dernieres années de sa vie de revoir & de corriger lui-même la version latine des Evangiles, sur le Grec & sur le Syriaque; & bien loin de regarder comme indigne de son application ce travail pénible, il y employoit tout le tems qu'il n'étoit pas obligé de donner au gouvernement de l'Empire, & à d'autres occupations indispensables.

Mais sans recourir à des exemples étrangers, de quel amour, MONSEIGNEUR, *étoient enflammez pour ces sacrées ordonnances, & combien devoient les avoir étudiées les illustres Ayeux de* VOTRE ALTESSE ROYALE, *pour aller se declarer si loin les Protecteurs de la vraye Religion, & soûtenir dans l'Orient les guerres du Seigneur, entreprises avec tant de zele, conduites avec tant de sagesse, & terminées avec tant de gloire? Quelle ardeur n'ont-ils pas fait paroître pour les véritez saintes, lorsqu'il a fallu s'opposer au progrés de l'Hérésie, & conserver la pureté de la Foi dans leurs Etats, où non seulement l'erreur n'a jamais prévalu, mais même n'a pû s'introduire, la Lorraine ayant toûjours été inaccessible à sa contagion.*

Ce zele pour la Religion, MONSEIGNEUR, *coule de leurs veines jusques dans les vôtres, par une succession si constante, qu'il ne fut pas plus pur dans sa source, que dans le Prince à qui vous devez le jour. Ce Heros dont toute l'Europe admira l'intrépidité, la prudence & la modestie, fut comme un mur d'airain, & comme une colonne de fer, que Dieu suscita pour résister au plus*

puiſſant ennemi de la Religion Chrétienne, encore plus attaquée par la fureur Ottomane, que ne l'étoient les Provinces où Jeſus-Chriſt eſt adoré.

Qu'il eſt doux à vos peuples, MONSEIGNEUR, de voir VOTRE ALTESSE ROYALE dans ſes plus floriſſantes années, devenuë ſemblable à ce grand modele, faire revivre ſes ſentimens, & ne marcher, comme lui, qu'à la lumiere des Loix divines! Vous le retracez en tout: & ſi vos vertus politiques tiennent enchaînées aujourd'hui vos vertus militaires, de la maniere dont on vous a vû les eſſayer dans vos campagnes de Hongrie & du Rhin, on a reconnu le ſang de nos Princes, on a remarqué leur courage dans le danger, leur ſage conduite à la tête des armées, & cette valeur héréditaire dans vôtre auguſte Maiſon.

C'eſt donc avec confiance, MONSEIGNEUR, que j'ai l'honneur de vous offrir les Livres Saints; je ſçai qu'ils ne ſeront point un preſent indifferent à VOTRE ALTESSE ROYALE: Elle en connoît toute la dignité, tout le merite. Elle les reſpecte comme les ouvrages de la Divinité, & comme les oracles du Saint Eſprit. Sa pieté ſi pure & ſi éclairée y trouve de quoi ſe nourrir; c'eſt-là où Elle puiſe ces lumieres ſi vives, & où Elle découvre ces regles ſi juſtes d'une prudence chrétienne, & d'une politique bien-faiſante, qui n'enviſage que le bonheur de ſes peuples, & la paix de ſes Etats.

J'eſpere auſſi que VOTRE ALTESSE ROYALE ne refuſera pas ſa protection aux Commentaires que je joins au texte ſacré. Ce ſont les ſentimens des plus grands hommes, & qui ſont les plus verſez dans ces connoiſſances; j'ai emprunté leurs lumieres & leurs penſées, que j'ai tâché d'exprimer avec toute la fidelité & l'exactitude que demande l'importance de la matiere. Ainſi j'oſe me flatter que vous agréerez un Ouvrage, où mes réfléxions ſe trouvent appuyées par l'autorité de tant d'habiles Interprétes.

Au reſte, MONSEIGNEUR, je n'ai point eu à déliberer ſur le choix de la perſonne à qui je devois dédier cet Ouvrage: il étoit dû à VOTRE ALTESSE ROYALE par bien des raiſons. C'eſt un fruit de la

paix dont nous joüiſſons ſous vôtre ſage & heureux regne, pendant que de toute part nous voyons une longue & fâcheuſe guerre allumée dans l'Europe ; c'eſt une production de nos études commencées & continuées ſous vos auſpices, & ſelon les deſſeins que vous nous avez inſpirez. On ſçait quels ſont vos empreſſemens & vos deſirs de voir ſe ranimer dans vos Etats la Litterature & les Sciences ; on ſçait avec quelle générosité vous favoriſez les Sçavans, & ne doit-on pas ſe faire un devoir de concourir à ces loüables deſirs, par une application ſérieuſe aux études les plus ſolides ?

La Congrégation dont je ſuis membre s'eſtime heureuſe, MONSEIGNEUR, d'avoir trouvé cette occaſion d'annoncer à tout le monde par des témoignages publics, combien elle conſerve de reconnoiſſance pour la protection, dont juſques ici VOTRE ALTESSE ROYALE l'a toûjours honorée. Je ſuis avec le plus profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le tres-humble & tres-obéïſſant ſerviteur & ſujet,
D. AUGUSTIN CALMET.



PERMISSION DE LA DIÉTE de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

Nous Président, Visiteurs, & Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, assemblez en la Diéte tenuë dans l'Abbaye de S. Mihiel, avons permis & permettons à D. Augustin Calmet Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, aprés les Approbations & Permissions ordinaires, un Livre qui a pour titre, *Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament*. Fait en ladite Diéte le 26. Octobre 1706.

Par Ordonnance de la Diéte,

D. Charles Vassimon,
Sécrétaire de la Diéte.

APPROBATION DE MONSIEUR PASTEL, Docteur & ancien Professeur de Sorbonne.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé, *Commentaire litteral sur la Genése*; je n'y ai rien trouvé de contraire à la Foi & aux bonnes mœurs, & cet Ouvrage me paroît d'autant plus utile, qu'il contient de sçavantes Dissertations, les differentes leçons du texte & des anciennes versions, avec des explications tirées des Saints Peres, & des meilleurs Interprétes, lesquelles contribuent beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile, & de plus obscur dans ce divin Livre. Fait à Paris ce 3. Aoust 1707.

PASTEL.

PRIVILEGE DU ROY.

Louis par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: Salut. Pierre Emery, ancien Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant fait exposer qu'il desireroit faire imprimer un livre intitulé, *Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires: Nous avons permis & permettons par ces Presentes audit Emery de faire imprimer ledit livre en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon lui semblera, & de le

vendre ou faire vendre par tout nôtre Royaume pendant le tems de *seize* années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes: Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance, & à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, & contrefaire ledit livre, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impression dudit livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit livre soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Sécrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original: Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNÉ à Versailles le sixiéme jour de Février l'an de grace mil sept cens sept: Et de nôtre regne le soixante-quatriéme. Par le Roi en son Conseil, LE COMTE.

Registré sur le Registre No. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 165. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris ce 9. Février 1707. Signé, GUERIN, Syndic.

PREFACE



PREFACE GENERALE.

TOUS ceux qui s'engagent à écrire pour le service de l'Eglise doivent avoir pour but, de faciliter l'intelligence des veritez de la Religion ; soit en ramassant en un corps ce qui est répandu en divers endroits d'un grand nombre de differens ouvrages, soit en rangeant les matieres de Religion dans un ordre aisé & méthodique, ou en donnant le précis des Auteurs qui les ont traitées, ou en mettant dans une langue entenduë de tout le monde, ce qui est renfermé dans des livres qui ne peuvent être lûs que de peu de personnes.

Lorsque nous avons formé le dessein de travailler à un nouveau Commentaire sur le vieux & le nouveau Testament, nous nous sommes proposez toutes ces raisons, & tous ces devoirs. Nous n'ignorions pas qu'on avoit composé un tres-grand nombre d'excellens ouvrages sur l'Ecriture ; & c'est dans leur lecture même que nous avons conçû l'envie de faire celui-ci, en faveur de ceux qui aiment l'étude des livres saints, & qui ne peuvent pas lire dans les sources tous ces livres écrits en latin, & remplis de citations, & de passages Hébreux, Grecs, Latins & Arabes. Nous nous sommes résolus de tirer des meilleurs Commentateurs ce qui nous a paru de plus juste & de plus solide, pour donner une explication litterale & suivie du texte de l'Ecriture.

On n'a encore vû dans nôtre langue aucun ouvrage pareil à celui-ci. Nous donnons le texte latin, avec la Traduction françoise, suivis d'un Commentaire François, débarassé, autant qu'il a été possible, de citations, de langues étrangeres & de termes de Grammaire. Le public comprendra sans doute la difficulté qu'il y a de traiter en François un sujet de la nature de celui-ci, & d'en traiter les premiers ; & il aura quelque indulgence pour quelques expressions nouvelles, & pour quelques tours un peu durs qu'on a été obligé d'employer pour exprimer la force des originaux, qu'on tâche de représenter au naturel. Quelques noms étrangers & barbares pourront choquer, l'ortographe même de ces noms ne sera peut-être pas du goût de tout le monde ; on n'a point employé de transitions étudiées, pour lier les propositions & les preuves les unes avec les autres. L'ouvrage en sera moins poli & plus sec, mais il en sera plus court, & peut-être plus fort & plus nerveux. Dans les citations de l'Ecriture, nous employons les manieres ordinaires de la citer en latin ; le premier mot marque le Livre, le chifre romain marque le chapitre, & le chifre arabe le verset du chapitre. Par exemple ; Genese xxx. 5. c'est-à-dire, le livre de la Genese, chapitre trente, verset cinq. Et 1. Paral. xx. 6. premier livre des Paralipomenes, chapitre vingt, verset six. Judic. vi. 4. livre des Juges, chapitre six, verset quatre, & de même 1. Reg. xi. 20. premier livre des Rois, chapitre onze, verset vingt, & ainsi des autres. Par exemple, pour le nouveau Testament, 1. Cor. vii. 10. la premiere Epître aux Corinthiens, Chapitre sept, verset dix. 1. Timot. iv. 2. la premiere Epître à Timothée, Chapitre quatre, verset deux.

On a essayé de garder le milieu entre la longueur & la breveté ; on a passé vite sur les endroits aisez, & on a donné une juste étenduë à ceux qui sont plus obscurs. On a même fait quelques dissertations sur des questions difficiles & importantes, qui ne pouvoient être traitées dans le corps du Commentaire, sans le rendre trop diffus ; on

les a mises à part, & hors de l'ouvrage. On juge bien que nous n'avons pû remplir un dessein de cette étenduë sans prendre beaucoup des autres Commentateurs; il est impossible de faire un ouvrage entierement nouveau sur l'Ecriture, aprés ce nombre innombrable d'Ecrits qu'on a composé pour l'expliquer. Cela ne seroit pas même avantageux à la Religion : il faut qu'il se rencontre de la liaison, de l'uniformité & de la ressemblance dans les divers Ecrivains qui entreprennent d'expliquer ces divins Livres; & quoiqu'on puisse considérer la même verité sous des vûës differentes, il est bon de ramener autant qu'on peut les esprits au même point de vûë. Il seroit dangereux dans les endroits mêmes que le Saint Esprit a voulu qui fussent susceptibles de divers sens, d'y en chercher toûjours de nouveaux, & qui ne fussent venus dans l'esprit de personne; cela donneroit l'idée d'une espece de legereté & d'inconstance, dont la verité essentielle, qui nous parle dans l'Ecriture, est infiniment éloignée. S'il n'y avoit dans l'étude des Livres saints que des questions de Morale ou de Foi à agiter, il ne faudroit pas faire de nouveaux livres pour les établir, du moins on ne devroit point voir de varieté dans les expositions de l'Ecriture, puisque nôtre Foi est fixée, & que les régles de la Morale sont invariables. Nous trouverions dans les Peres, dans les décisions des Conciles, & dans la Tradition de l'Eglise, ce qu'il y auroit à dire & à penser sur chaque article; mais il y a une infinité de points & de difficultez qui regardent la lettre de l'Ecriture, qui sont, & qui ont toûjours été l'objet de l'occupation des Sçavans, & qui sont du nombre de ces choses que Dieu a abandonné aux recherches de l'esprit humain. C'est-là où les plus habiles vont reconnoître leur ignorance, & éprouver leur peu de capacité, arrêtez par des choses qui paroissent si aisées & si simples, mais qui sont d'une profondeur si impénétrable, lorsqu'on les considére par raport aux Mysteres qui sont cachez sous l'écorce de la lettre, & aux grandes véritez qu'elles renferment.

On ne s'est donc point piqué de ne dire que des choses nouvelles & extraordinaires : on a suivi les Commentateurs lorsqu'on a cru qu'ils avoient bien rencontré, on les a abandonné lorsqu'il a paru de l'erreur dans leur sentiment; on a tâché d'apporter du choix & du discernement dans ce qu'on a dit aprés eux, on ne les a pas suivi d'une maniere servile, on ne s'est point borné à ne dire que ce qu'ils ont écrit, on a apporté plusieurs explications nouvelles, & plusieurs conjectures qu'on a ajoûté aux leurs, & il y a peu d'endroits difficiles où l'on n'ait essayé de donner quelque nouveau jour, & de faire quelque découverte. Au reste, on ne doit pas croire qu'on ait toûjours copié les Auteurs avec lesquels on se rencontre; souvent sans les avoir ni vûs ni consultez, on s'est trouvé de même opinion qu'eux; quand on travaille sur le même texte, il seroit fort extraordinaire que cela n'arrivât pas.

On ne trouvera point ici d'aigreurs ni d'invective; on y verra peu de réfutations directes des sentimens erronez; on a évité autant qu'on a pû les disputes, les longueurs & les questions inutiles; & parmi les diverses opinions, on s'est étudié de ne raporter que celles qui ont paru de quelque importance, & on tâche de le faire sans partialité; on ne s'attache à personne en particulier, l'on n'a personne en vûë, l'on ne cherche que la vérité, on n'estime dans un Auteur que le bon goût, le jugement & le discernement. Si quelquefois nous raportons des sentimens ridicules de quelques Interprétes, par exemple, des Rabbins, c'est plûtôt pour faire voir de quoi ils sont capables, & pour nous justifier sur ce que nous ne les rapportons pas toûjours, que pour les approuver. Il s'en faut bien que nous adoptions toutes les opinions que nous ne réfutons pas: il y en a qui ne méritent pas qu'on les réfute sérieusement, d'autres sont assez indifferentes, & il n'y a point de danger qu'elles ayent jamais beaucoup de credit; on en laisse d'autres au jugement du Lecteur, & à l'examen des Sçavans.

Nous reconnoissons que nous devons infiniment aux bons Commentateurs, & si nous ne nommons pas toûjours ceux de qui nous avons tiré du profit, ce n'est ni par ingratitude, ni par envie : souvent on ne sçauroit lequel citer, parce qu'ils disent presque tous la même chose, & qu'il seroit d'une trop longue discussion d'aller chercher qui est le premier Auteur d'un sentiment. Il est assez inutile de citer, quand on ne dit que des choses connuës, & qui viennent naturellement en l'esprit de tous ceux qui lisent le même endroit ; ce seroit une affectation ridicule. Mais quand la chose le merite, & quand la découverte est considerable & singuliere, on en fait honneur à ceux qui en sont les Auteurs.

Au reste, ce n'est point ici l'ouvrage d'une seule personne : Celui qui en a eû la direction a été aidé de quelques-uns de ses Confreres, qui ont lû avec lui les meilleurs Commentaires sur chaque livre de l'Ecriture, & qui en ont fait des extraits conformément au dessein qu'on s'étoit proposé. On a rapporté ces extraits dans des assemblées communes, où chacun a pû proposer son opinion, & on a recüeilli en un corps ce qui y avoit été dit & proposé. L'Auteur a choisi dans tout cela ce qui lui a paru de plus propre à entrer dans son Ouvrage ; il a joint à ces recüeils diverses remarques tirées des Ecrivains qui ont traité à part quelque point particulier du livre sur lequel on travailloit, il a lû divers Auteurs anciens, Grecs & Latins, & plusieurs nouveaux Voyageurs, dans la vûë de s'instruire des mœurs des anciens peuples d'Orient, & de trouver dans leurs Loix, dans leurs Coûtumes, dans leurs expressions de quoi éclaircir les livres de l'Ecriture. La grande antiquité des livres des Hébreux, & la diversité qui se trouve entre les goûts, les sentimens & les manieres de parler de ceux qui les ont écrits, & les nôtres, font une des plus grandes difficultez de les bien expliquer. Nous avons consulté aussi plusieurs personnes habiles sur differentes difficultez ; il est juste de reconnoître ici les obligations que nous leur avons.

Nous nous sommes bornez au sens litteral ; c'est le fondement de tous les autres sens, & de toutes les autres explications. Il n'est peut-être pas fort mal-aisé de donner des réfléxions morales & spirituelles, de chercher des sens allegoriques & figurez dans l'Ecriture, les écrits des Peres & de la plûpart des nouveaux Interpretes en sont pleins ; & ces sortes d'explications sont souvent arbitraires. Mais la grande difficulté consiste à donner le vrai sens du texte, à développer la vraie signification de la lettre ; l'on peut dire que c'est ce qu'il y a de plus solide & de plus instructif dans cette sorte d'étude. Si l'on étoit plus fort & plus versé dans le sens litteral des Ecritures, il seroit aisé aprés cela de donner de bonnes explications spirituelles.

Mais quoique nous ayons fait nôtre capital de l'étude de la lettre, il ne faut pas se figurer que nous nous soyons bornez au seul sens grammatical, & qu'on ne donne ici qu'un Commentaire décharné, & purement occupé à chercher la signification d'un mot hébreu, ou à faire la critique d'une version & d'une façon de parler des Hébreux ou des Grecs. Il y a plusieurs endroits de l'Ecriture où le sens litteral & le sens figuré sont tellement mêlez ensemble, que l'on ne peut les expliquer l'un sans l'autre ; il y en a d'autres où le sens litteral lui-même est spirituel & figuré, enfin il y en a où l'on est obligé de recourir au spirituel, quoique l'on puisse leur donner un sens litteral ; il y en a d'autres où aprés avoir donné le sens historique & litteral, l'on ne peut se dispenser de faire voir le rapport qu'ont ces faits historiques à la personne de Jesus-Christ, & à l'établissement de l'Eglise Chrétienne. Nous en avons usé de cette sorte à l'égard des Patriarches de l'ancien Testament & des livres prophétiques : A la fin de la vie de chaque Patriarche, nous avons fait une récapitulation courte & abregée de ses principales actions, & nous avons représenté comment elles figuroient celles de Jesus-Christ. Nous nous sommes appliquez à montrer le nouveau Testament renfermé

dans l'ancien, comme l'original dans sa copie, & Jesus-Christ figuré dans tous les Saints de l'ancienne alliance ; mais tout cela sans entrer dans le détail, & comme parlant à des Chrétiens déja persuadez, ausquels il suffit d'indiquer les choses, sans approfondir les preuves.

La méthode qu'on a suivie dans cet ouvrage, est de mettre premiérement à la tête de chaque livre de l'Ecriture une Préface, dans laquelle on donne la vie de l'Auteur, s'il est connu, ou des recherches sur ceux à qui l'on peut attribuer le livre dont il s'agit, le dessein & le précis du livre, des réfléxions sur le temps auquel il a été écrit, sur le stile, sur la méthode & sur l'ordre de l'ouvrage ; & aprés cela, une Table chronologique pour les faits qui y sont rapportez.

La Traduction Françoise que nous donnons avec le texte latin de la Vulgate, nous dispense de faire une paraphrase de plusieurs passages qui sont obscurs & embarassez dans le latin, & qui sont plus clairs & plus débarassez dans la Traduction ; elle nous dispense aussi de faire entrer dans le Commentaire l'explication de plusieurs constructions confuses ou équivoques, ainsi la Traduction abrége de beaucoup cet ouvrage. Mais lorsque la version latine de la Vulgate est differente de l'hébreu ou des autres versions, ou lorsque le texte hébreu, outre le sens de la Vulgate, en peut recevoir plusieurs autres, on donne dans le commencement ces divers sens. Quelquefois aussi lorsque le texte latin n'offre qu'un sens vague & suspendu, l'on n'a pas jugé à propos de le fixer dans la Traduction, ni de prêter à la lettre : on l'a laissée dans ce sens vague & indéfini ; il est de trop grande consequence dans la traduction d'un texte, de déterminer un sens, que peut-être l'Auteur a voulu exprés laisser suspendu ; ce n'est point exprimer son sens, c'est agir contre ses fins & ses intentions.

Dans le Commentaire qui suit la Traduction, on trouve les diverses leçons & les differentes manieres d'interpreter le texte hébreu, tirées des anciennes versions & des meilleurs Interpretes tant anciens que nouveaux. L'on n'a eu égard qu'aux diversitez considerables, sans se mettre en peine des minuties, des varietez de peu de consequence, ni de celles qui sont ou mauvaises, ou erronées, ou inutiles à l'éclaircissement du texte. L'on a consulté les Interpretes, & l'on a encore plus consulté le Livre en lui-même, & les passages semblables, pour juger plus sainement du vrai sens de l'Auteur. Souvent aprés avoir proposé divers sentimens on laisse la chose indécise, parce qu'on ne trouve point de raisons assez fortes pour se déterminer à prendre parti.

Persuadez que nous sommes qu'il y a peu de fonds a faire sur la Chronologie en général, nous n'avons pas crû devoir entrer bien avant dans la discussion des points contestez de cette science, nous avons crû qu'il suffisoit de proposer les principales raisons sur les difficultez chronologiques ; & pour le reste, de s'en rapporter à quelque habile Chronologiste. Nous nous sommes fixez à Usserius, dont la Chronologie est estimée : nous l'avons cependant abandonné quelquefois, lorsque nous avons crû avoir de bonnes raisons de le faire. Nous donnons ci-aprés une Dissertation sur la Chronologie des Chaldéens, des Egyptiens, des Hébreux, des Grecs & des Romains, qui pourra servir pour tous les livres suivans,

La Géographie est une des choses à laquelle nous nous sommes le plus attachez. Nous avons remarqué par expérience que cette matiere a été fort negligée par nos Commentateurs. On a de grandes obligations à Samuel Bochart, qui dans ses grands ouvrages de Phaleg & de Canaan, a fraié le chemin à la connoissance de l'ancienne Géographie ; il y a fait d'heureuses découvertes, & a beaucoup approfondi cette matiere ; il nous a paru pourtant qu'en quelques endroits il s'est mépris, & nous nous sommes

vû obligez de chercher d'autres routes. On trouvera dans ce volume une Carte nouvelle dressée par M. Samson, pour faire connoître nos sentimens sur les païs habitez par les descendans des trois fils de Noë marquez dans le dixiéme Chapitre de la Genese, & spécialement sur la situation du Paradis Terrestre. Nous n'avons sur ce dernier article aucun sentiment nouveau ; mais nous avons essayé d'appuyer l'opinion de plusieurs grands hommes (a), qui l'ont mis, comme nous, entre les sources de l'Euphrate & du Tigre, du Phase & de l'Araxe. Nous y avons travaillé comme si personne n'y eut encore rien fait, & nous nous flattons qu'on y remarquera quelques preuves nouvelles, & qui n'ont point encore été touchées. Nous donnerons dans le livre de Josué une Carte de la Terre Sainte ; la petite Carte que l'on voit dans ce volume suffira pour faire voir les demeures & les voyages d'Abraham & de ses fils dans la terre de Canaan.

Nous avons quelquefois cité des Auteurs Protestans ; mais seulement dans des choses de critique, & d'une litterature humaine & prophane, & jamais en matiere de Theologie, si ce n'est dans les points où ils conviennent avec l'Eglise Romaine. Nous avons sur cela l'exemple & l'autorité des anciens Peres de l'Eglise (b), & des meilleurs Commentateurs Catholiques. Si l'on a proposé des explications, des versions & des sens qui paroissent contraires à la Vulgate, ce n'est point que l'on manque de respect & de vénération pour cette version, que le Concile de Trente a canonisée & consacrée ; l'on croit ne rien faire de contraire à l'intention de ce Concile en la confrontant avec les textes ; on n'abandonne pas pour cela la Vulgate, & on ne lui égale pas pour l'autorité, ces autres versions qu'on peut proposer. Saint Jerôme tout habile qu'il étoit n'a pû exprimer par sa seule version, toutes les manieres differentes dont on peut traduire le même texte de l'Ecriture, ni y renfermer tous les sens qu'on luy peut donner ; c'est à quoy il a essayé de suppléer par ses excellens Commentaires, & c'est à quoy doivent tendre les Commentateurs à son imitation. Il paroît en plusieurs rencontres que le texte hébreu qu'il traduisoit, étoit different de celui que nous avons aujourd'hui, & en ces endroits on ne peut pas dire que nôtre Traduction soit proprement contraire à la sienne, puisqu'elle est faite sur un autre texte.

Pour débarasser le texte du Commentaire, nous avons mis au bas de la page les mots Hébreux, Grecs & Latins, & les endroits des Auteurs que l'on cite. Les Lecteurs pourront puet-être remarquer que dans les citations d'un même Auteur on ne suit pas toûjours uniformément la même édition de leurs ouvrages ; c'est que l'on a travaillé à ce Commentaire en differens endroits & à diverses reprises, & qu'on n'a pas toûjours eû en main les mêmes livres. On sçait quelle est la diversité qui se remarque dans la distribution des Chapitres de differentes éditions, de Joseph par exemple, & d'Eusebe de Cesarée.

Pour le stile de ces Commentaires, l'on a principalement recherché la brèveté & la clarté, convaincus que c'est le vray caractere & le véritable stile des ouvrages tels que celui-ci. Les Commentaires ne sont utiles, qu'autant qu'ils servent à éclaircir les textes, & à diminuer le travail des Lecteurs. Si l'on est trop court, il est difficile de n'être pas obscur ; si l'on est trop long, on court risque de faire oublier le texte que l'on veut éclaircir. La majesté & le sérieux des Livres Saints ne souffre pas les ornemens du stile trop recherchez, ni une délicatesse d'expression trop étudiée.

Un des principaux motifs qui nous a engagez dans ce travail, c'est le desir de ranimer, autant qu'il sera en nôtre pouvoir, l'amour de l'étude des Saintes Ecritures,

(a) Le P. Fournier, le P. Lubin, M. Samson, Carver, Reinerus, &c.

(b) *Origen. Homil.* VII. *in Levit.* & *S. Aug. de Doctr. Christ. l.* 3. *num.* 42.

dans les Ecclesiastiques, comme dans les simples Fidéles : non pas d'une étude superficielle, mais d'une étude exacte, solide & profonde, chacun selon sa portée, & de leur applanir les difficultez qui en rebutent plusieurs de cette étude. Ils trouveront en racourci dans ce Commentaire ce qu'ils ne pourroient trouver que tres-difficilement dans un grand nombre de gros volumes que tout le monde ne peut pas avoir, & qu'il est rare qu'on veüille lire.

L'étude des livres sacrez a fait l'occupation la plus sérieuse & la plus ordinaire des saints Prophetes, & des hommes les plus pieux de l'ancien Testament. (a) Moïse ordonne de ne quitter jamais de vûë les commandemens du Seigneur, de les imprimer dans sa memoire, de les porter écrits sur ses mains & sur son front, de les mettre sur les portes de sa maison, de les méditer, & de s'en souvenir jour & nuit, à la maison & à la campagne. C'étoit-là la pratique du Prophete Roy (b); il trouvoit tout son plaisir dans la méditation de la loy de son Dieu, la parole de Dieu étoit sa lumiere, sa force, sa joye, sa consolation. L'occupation des Prophétes (c) étoit d'étudier la loy du Seigneur, & de rechercher les tems de la venuë du Messie (d), que Dieu leur revéloit; c'étoit toute la sagesse des Sages, & toute la science des Sçavans, que de connoître & de pratiquer la Loy du Seigneur. Les anciens Peres de l'Eglise & les premiers Théologiens de nôtre sainte Religion, faisoient leur unique, ou au moins leur principale étude, des divines Ecritures; leur application étoit d'en chercher l'intelligence, & d'en développer les véritables sens. Leurs écrits ne sont que des tissus de l'Ecriture, leur raisonnement ne sont fondez que sur les Ecritures, leur décisions dans les Conciles, leur instructions publiques & particulieres n'ont point d'autre fondement que l'Ecriture expliquée suivant la doctrine qu'ils avoient reçûë des Apôtres, & des hommes Apostoliques. Soit qu'il fallut rendre raison de leur créance, ou convaincre les Incrédules, ou combattre les Infidéles, ou réfuter les Hérétiques, ou instruire les Fidéles, & leur expliquer les régles de la morale & les principes de leur créance, ils trouvoient dans les livres saints des preuves & des raisons capables de pénétrer jusqu'au fond des cœurs, de porter la lumiere dans les esprits, & de surmonter l'incrédulité la plus opiniâtre, & la dureté la plus infléxible. Ils trouvoient dans l'Ecriture les chastes délices de leur esprit, ils y puisoient comme dans une source abondante & qui ne tarit point les eaux vives de la sagesse, qui rejaillissent jusqu'au ciel. De là vient leur respect, leur amour, leur admiration pour les livres saints, qu'ils ne regardoient qu'avec une sainte & humble frayeur. Plus ils en approfondissoient les mystéres, plus ils trouvoient à approfondir, & ils rencontroient dans cette étude si agréable, si assiduë & si profonde, de nouveaux motifs pour s'y appliquer avec plus d'ardeur, comme ceux qui cherchent un trésor, au lieu de quitter le travail lorsqu'ils ont découvert quelque chose, s'animent au contraire à creuser avec une ferveur nouvelle. Tels étoient les Apologistes de nôtre Religion, & les anciens Docteurs de l'Eglise, gens puissans en esprit, & en parole, & consommez dans la science des Ecritures, dont ils avoient pénétrez tous les sens; ils s'en servoient comme d'un glaive à deux tranchans pour abbattre tout ce qui s'opposoit à la vérité, & pour combattre le crime & l'infidélité.

Les Peres qui vêcurent dans des temps plus paisibles, & où la Religion Chrétienne avoit pris le dessus sur les fausses Religions, ne furent pas moins zélez pour l'étude des livres saints, dans la persuasion que tous les Chrétiens, & à plus forte raison les Pasteurs & les Evêques, sont obligez d'être toûjours en état de rendre

(a) *Deut.* VI. 6. 7. 8. *&c.*
(b) *Psal.* CXVIII.
(c) I. *Petri* I. 10. 11.
(d) *Daniel.* IX. 2. 3. 4.

raiſon de leur foi, de convaincre ceux qui la contrediſent (a), de ſoûtenir la Religion, & d'en montrer la vérité & la ſainteté. Ils travaillerent avec un zele infatigable à ſe remplir du ſens des divines Ecritures, ils les expliquerent de vive voix, & par écrit, ils compoſerent des Commentaires, ils donnerent des régles pour les bien entendre; en un mot, ils ne négligerent rien pour en inſpirer à tous les Fidéles le reſpect & l'amour dont ils étoient pénétrez eux-mêmes.

Leur méthode étoit differente ſelon la diverſité des tems & des perſonnes, ils ſe proportionnoient aux beſoins & aux diſpoſitions de ceux à qui ils avoient à parler. S'il falloit convaincre les Payens de la vérité des faits & des miracles rapportez dans les livres ſaints, s'il falloit montrer aux Juifs les prophéties accomplies dans la perſonne de Jeſus-Chriſt, on cherchoit dans les livres ſaints des preuves litterales & préciſes auſquelles l'endurciſſement, l'opiniâtreté & la mauvaiſe foi ne puſſent rien répondre de juſte.

Mais à l'égard des ſimples Fidéles, on ſe contentoit de nourrir leur foi & leur pieté, par des explications morales & ſpirituelles de l'Ecriture. L'étude du ſens litteral & la controverſe ne furent employées communément que contre les Hérétiques, & contre ce qui reſtoit d'Infidéles. Lorſque les études vinrent à baiſſer, on ſe contenta de faire des extraits ou des précis des ouvrages des Peres, & d'expliquer les livres ſaints ſelon leur méthode; on employa peu la critique & l'étude du ſens litteral, on donna preſque tout au myſtique & aux allégories. C'eſt ainſi qu'en ont uſé les Auteurs du huitiéme & du neuviéme ſiécle, qui ont fait des chaînes des Peres ſur l'Ecriture. Ce fut dans ce même tems que s'introduiſit l'uſage des gloſes pour l'explication du texte & de la lettre.

Vers le douziéme ſiécle, on commença à expliquer l'Ecriture Sainte d'une maniere à peu prés ſemblable à celle dont on traitoit la Théologie, c'eſt-à-dire, par les principes de la Dialectique, en agitant diverſes queſtions ſubtiles touchant les dogmes, & en rapportant quantité de lieux communs. C'eſt la méthode qu'ont ſuivie S. Rupert, Hugues & Richard de S. Victor, & ceux qui les ont imitez. L'étude de l'Ecriture fut aſſez négligée juſqu'au temps des dernieres Héréſies. Cette étude avoit paru moins néceſſaire depuis que la Scholaſtique eut fixé les dogmes & les expreſſions pour expliquer les Myſtéres; mais depuis que les Novateurs abandonnant la Tradition, ne voulurent reconnoître pour régle de leur créance que l'Ecriture toute ſimple & toute nuë; on fut obligé de changer de méthode; l'on ſe remit à l'étude des livres ſaints, l'on prit goût à la critique, on étudia les langues, on fit de nouvelles traductions de l'Ecriture, on chercha de nouvelles explications, on vit paroître dans l'eſpace de cent cinquante ans un plus grand nombre de Commentaires & d'écrits ſur l'Ecriture, tant de la part des Catholiques que de la part des Proteſtans, qu'on n'en avoit vû pendant plus de quinze cens ans auparavant. Ces écrits étoient remplis de belle litterature & de critique, l'on y mêla auſſi beaucoup de controverſe & de diſputes; c'eſt ce qui les rendit exceſſivement longs, & c'eſt en partie ce qui les a fait négliger dans la ſuite. Ceux qui n'ont donné que des précis & des abregez, ou de courtes notes, ſe ſont mieux ſoûtenus, & ont trouvé des Lecteurs; mais on ne peut gueres tirer de ces écrits qu'une connoiſſance fort ſuperficielle des Ecritures. On oublie aiſément ces explications, qui ne ſont point ſoutenuës de leurs preuves. Nous avons examiné les défauts qu'on reproche aux Commentateurs, & nous nous ſommes efforcez de les éviter. Ce premier Tome ſervira à nous faire preſſentir le goût du public: nous profiterons des avis qu'on voudra nous donner ſur les défauts qu'on remarquera dans nôtre Ouvrage.

(a) 1. *Tit.* 1. 9.

On ne donne point ici de longs Prolégomenes sur les textes, sur les langues, sur l'inspiration, sur les divers sens de l'Ecriture : l'on a de ces sortes d'ouvrages en nôtre langue, & nous n'avons pas la présomption de croire que nous puissions mieux réüssir que ceux qui les ont donnez. On trouvera dans le corps du Commentaire quelque chose sur la premiere langue, & sur la division des langues arrivées à Babel. Nous avons aussi composé une Dissertation sur la matiere & la forme des livres des anciens Hébreux, & sur les caracteres dont Moïse se servit, qui sont des matieres de Prolégomenes. Nous parlerons de l'inspiration, & des divers sens des Prophéties dans la Préface générale sur les Prophétes.

A n'en juger que par les apparences, il sembleroit qu'il n'y a plus rien à dire sur l'Ecriture, que tout est découvert & éclairci, ou que s'il ne l'est pas, c'est qu'il est impossible de le pénétrer, & qu'ainsi c'est assez mal à propos qu'on veut fatiguer le public par de nouveaux Commentaires sur les livres saints, l'expérience faisant voir que depuis qu'on écrit sur cette matiere, on revient toûjours aux mêmes choses, & que qui a lû un bon Commentaire, les a lû tous.

Mais il n'y a que ceux qui n'ont pas approfondi cette étude qui puissent faire ces objections : La lettre de l'Ecriture est encore remplie d'un grand nombre de difficultez que personne n'a bien comprises. La quantité de livres écrits sur un sujet n'est point une preuve que ce sujet soit épuisé ; si l'on vouloit n'écrire que sur des sujets nouveaux, il y a long-tems qu'on devroit être dans le silence. Tous les jours on travaille sur l'Histoire & sur la Philosophie, & on le fait avec succez. Si l'on vouloit se donner la peine de creuser les matieres de l'Ecriture, on y verroit des difficultez qui n'y ont point encore été apperçûës jusqu'ici, & on y trouveroit des solutions qu'on n'a point encore employées. Il ne faut pas croire qu'on ne puisse pas découvrir ce que les premiers Interpretes n'ont point découvert, ni que ce qu'onn'a pas pénétré soit impénétrable ; on doit se défaire ici du préjugé de l'autorité & du grand nombre. Le grand nombre suit les voies commodes, & les voyes commodes sont de copier les autres, & de tenir pour bon ce qu'ils disent. Mais qu'on étudie, & qu'on approfondisse un seul Chapitre, & on verra la nécessité de travailler encore sur les livres saints, & on comprendra la difficulté de le faire comme il faut.

L'ignorance de la langue des Hébreux est un des plus grands obstacles à la parfaite intelligence de l'Ecriture. Il n'en est pas de cette langue comme des autres langues mortes, par exemple, la Grecque & la Latine. Il nous reste un grand nombre de livres écrits dans ces langues, & l'on peut par une étude assiduë en connoître toute la force, & en sçavoir l'exacte signification des termes. Mais nous n'avons pas le même avantage en Hébreu : il n'y a d'hébreu pur que ce qui est dans les Bibles hébraïques. L'on n'a pas la commodité de comparer ensemble plusieurs passages & plusieurs Auteurs où le même mot se trouve ; l'on n'a ni Scholiaste, ni Glose, ni Commentaire, ni Dictionaire assez ancien pour nous marquer au juste la signification d'un terme : il faudroit pour cela qu'ils fussent du temps où l'Hébreu étoit encore vulgaire. Il y a tel mot hébreu qui ne se trouve qu'une seule fois dans la Bible, il y en a d'autres qui s'y trouveront plus souvent, & qui n'en sont guéres plus connus pour cela, tant à cause que leur racine est inusitée & inconnuë, que parce qu'ils s'éloignent de la signification de leur primitif, ou qu'enfin le sens de cette racine est trop vague, & qu'on n'a rien qui en détermine précisément le sens dans l'endroit dont il s'agit. La langue des Juifs est assez stérile : elle n'a que peu de mots & de racines ; les verbes n'ont que deux tems, sçavoir le present & le futur ; & ces deux tems qui se mettent souvent indifferemment l'un pour l'autre, doivent tenir lieu de tous les autres que l'on a dans les autres langues. Elle a outre cela deux participes, & l'infinitif & l'imperatif

l'imperatif ; voilà tout le verbe hébreu : les divers modes qui se trouvent dans les autres Langues ne sont point en Hébreu. Il est aisé de juger par-là de la difficulté de fixer les tems : il n'y a souvent que la suite du discours qui puisse déterminer le Lecteur à un sens plutôt qu'à un autre. Quelquefois les Traducteurs ont fixé le tems de ces verbes, lorsque la suite & la liaison du discours leur a paru assez claire pour les y déterminer ; mais souvent ils se sont contentez de mettre au futur ou au préterit ce qu'ils trouvoient dans ces tems, dans le texte, sans se mettre en peine de ce que demandoit la suite du discours. Cela doit faire cesser la surprise de ceux qui pourront remarquer que quelquefois nous traduisions par le parfait ou par le plusque parfait, ce qui est au futur dans le texte ; ou de ce que nous mettions au futur, ce qui est au parfait.

La Langue Hébraïque pure n'est plus dans l'usage commun parmi les Juifs il y a plus de dix-huit cens ans ; le plus ancien Ouvrage dont nous puissions tirer quelque lumiere pour l'intelligence du texte hébreu de l'Ecriture, c'est la version des 70. Ces Interprétes vivoient dans un tems où l'Hébreu étoit encore entendu, & commun dans la Judée ; ils étoient dans un siécle éclairé, ils avoient toute la capacité nécessaire pour réüssir dans la Traduction qu'ils entreprenoient, supposé pourtant que ce qu'on nous dit de cette version & de ces Interprétes ne soit pas une fable dans la plûpart de ses circonstances, comme le prétendent nos plus habiles Critiques. Mais enfin on doit convenir que la version des 70. de quelque maniere qu'elle ait été faite, est fort ancienne, & du tems que la Langue hébraïque étoit encore connuë. Cependant nous remarquons dans ces anciens Interprétes Grecs si peu d'uniformité dans leur Traduction, lorsqu'ils traduisent les mêmes termes dans differens endroits de la Bible, que l'on peut aisément juger de l'embarras où ils étoient eux-mêmes, & que la Langue hébraïque n'étoit peut-être guéres plus fixée de leur tems, qu'elle l'est aujourd'hui, & qu'ils étoient à peu prés dans la même peine que nous, sur le sens de plusieurs termes. Il paroît qu'en plusieurs endroits ils ne traduisent qu'en devinant, & il y a beaucoup d'apparence que toute la Bible n'a pas été traduite par les mêmes personnes, & que c'est l'ouvrage de plusieurs Interprétes que l'on a confondus sous le nom des 70.

La Paraphrase Chaldaïque que l'on a sous le nom d'Onkelos, est ce qu'il y a de plus sûr pour l'explication des termes, & pour le sens litteral du texte Hébreu ; mais Onkelos n'a écrit que sur le Pentateuque, les autres Paraphrastes Chaldéens qu'on a sur le reste de la Bible sont fort au-dessous du mérite de ce premier ; & l'on trouve souvent dans leur Paraphrase des explications pueriles, & toutes les mêmes que les Rabbins nous débitent dans leurs Commentaires.

Les Rabbins qui devroient, ce semble, nous servir de guide dans cette étude, sont souvent plus propres à nous jetter dans l'erreur, qu'à nous en tirer ; l'on trouve dans la plûpart de leurs Ecrits des explications basses, pueriles & indignes de la majesté de l'Ecriture. Les plus habiles Grammairiens d'entr'eux manquent ordinairement de bon goût & de bon sens ; nourris dans des traditions fausses, & dans des superstitions mal fondées, & entêtez de leurs sentimens, ils débitent avec gravité des impertinences & des faussetez manifestes, & des corruptions visibles du sens de l'Ecriture. La plûpart de leurs explications des Loix Judicielles nous paroissent mauvaises, & fondées uniquement sur leur caprice & sur leur imagination. Ils n'ont aucune teinture de la véritable Histoire ni de l'antiquité ; en un mot, il est tres-rare qu'ils rencontrent bien dans leurs conjectures. Nous avons déliberé long-temps si nous rapporterions leurs opinions, & nous sommes résolus enfin à les proposer, plutôt pour désabuser ceux qui pourroient avoir conçû quelque estime pour eux, que pour leur donner du poids & du crédit.

Une autre cause de la difficulté que l'on trouve à faire un bon Commentaire sur

l'Ecriture, & du peu de succés qu'ont eu la plûpart de ceux qui ont paru jusqu'ici, c'est l'ignorance où l'on est des mœurs & des Coûtumes des Juifs anciens, de leur goût, de leurs manieres, de la forme de leur gouvernement politique, de la proprieté de leur pays, de la forme de leurs bâtimens & de leurs habits, de leur maniere de faire la guerre, de cultiver leurs champs, de vivre avec les Etrangers. Nous sçavons encore moins quelle étoit la forme du gouvernement des Peuples avec qui ils avoient quelque liaison, & quelles étoient les mœurs de leurs voisins : il est pourtant impossible de réüssir à expliquer parfaitement le texte des Livres Saints sans ce secours. Si l'on vient à cette étude occupé de ses préjugez, & rempli des idées de nos manieres de vivre, & pour le civil & pour le domestique, l'on tombera à tout moment dans des incongrüitez insuportables. Nous nous sommes principalement appliquez à découvrir ces Coûtumes anciennes, à étudier les expressions de l'Ecriture, & à les comparer avec celles des anciens Auteurs Grecs & Latins. Nous esperons qu'on sentira l'agrément de cette méthode, & qu'on en remarquera les utilitez dans l'explication de plusieurs passages de l'Ecriture.

Dans l'explication du Pentateuque, on a comparé les loix & les usages des Juifs avec ce que nous connoissons des Coûtumes des Egyptiens. Moïse sortoit de l'Egypte, tout le peuple dont il étoit le Conducteur, étoit accoûtumé aux façons de faire, aux Loix & à la Religion de ce païs ; le Legislateur n'a pû leur parler que conformément à leurs idées & à leurs impressions précédentes, & en supposant leurs habitudes & leurs sentimens. Dans les livres Prophétiques, on a cherché dans les Auteurs prophanes tout ce qui peut contribuer à faire voir l'accomplissement des Prophéties selon leur sens litteral & historique ; & en même tems on a tiré des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, ce qui peut montrer l'accomplissement de ces mêmes Prophéties dans la personne de Jesus-Christ, & dans la fondation de l'Eglise Chrétienne.

La division des livres de l'Ecriture par Chapitres & par versets de la maniere que nous les voyons aujourd'hui dans nos imprimez est assez récente ; nous n'avons pas fait difficulté quelquefois de chercher un meilleur sens, en changeant cette ponctuation & ce partage. Il y a certains livres qui sont fixez depuis un fort long tems, comme le livre des Pseaumes, dont S. Hilaire (*a*) assure que les 70. eux-mêmes ont fait la division, & qu'ils ont mis les Pseaumes dans l'ordre qu'ils tiennent entr'eux encore à présent ; mais les autres livres de l'Ecriture ont été long-tems sans aucune division fixe & assurée, & il est certain que celle que nous voyons aujourd'hui dans nos Bibles Latines, Grecques & Hébraïques n'étoit pas en usage il y a 600. ans ; & qu'avant ce tems, on ne trouve aucun passage de l'Ecriture cotté par le nombre du Chapitre ou du verset dont il est tiré. Les anciens citoient seulement l'endroit du livre, en marquant le commencement, le milieu, ou la fin, ou quelques autres circonstances tirées de ce qui y étoit compris. Ainsi Saint Augustin (*b*) dit qu'il a écrit sur la Genése depuis le commencement jusqu'à l'expulsion de nos premiers Peres du Paradis ; nous dirions aujourd'hui qu'il a écrit sur les trois premiers Chapitres de la Genése.

Ce n'est pas que les anciens n'ayent eû une certaine maniere de Chapitres & de versets (*c*). Saint Jerôme (*d*) dit qu'il a divisé les Prophetes par versets, à l'imitation des ouvrages de Demosthene & de Ciceron, qui sont écrits par *cola & commata*, par divers membres & divisions ; Il dit ailleurs (*e*) qu'il a divisé des Paralipomenes par versets, pour éviter la confusion des noms propres qui s'y trouvent. *Ut inextrica-*

(a) *Hilar. præfat. in Psalm.*
(b) *L. 2. Retract. c. 24.*
(c) Voyez les Proleg. de M. du Pin.
(d) *Præfat. in Isai.*
(e) *Præfat. in lib. Paralip.*

illes moras, & sylvam nominum .... per versuum cola digererem. S. Jerôme avoit imité en cela Origene (*a*), qui avoit fait la même chose dans ses Hexaples ; & certes Hesychius Prêtre de Jerusalem dit que c'est une invention des anciens Peres, de partager ainsi le texte des Livres Saints par versets (*b*), pour une plus grande clarté, & pour donner une plus grande facilité à les confronter & à les expliquer. On trouve encore d'anciens manuscrits où les Livres Prophétiques, les Pseaumes, Job, les Proverbes, le Cantique des Cantiques sont ainsi partagez par versets ; mais ce partage n'a jamais été reglé ni uniforme, il n'a jamais été reçû universellement dans l'Eglise. Quand Saint Augustin dit, par exemple, que chaque verset a six mots, il est croyable qu'il ne parloit que de l'exemplaire dont il se servoit ; car dans d'autres exemplaires on les trouve plus longs, & les dénombremens des versets qui se trouvent à la fin des livres dans divers exemplaires sont souvent fort inégaux. Dans le partage de ces versets, on avoit principalement égard au sens, & chaque verset formoit pour l'ordinaire un sens complet.

La plus ancienne maniere de diviser les livres du nouveau Testament, c'est par titres (*c*), par chapitres (*d*), & par versets (*e*), *cola* ou *commata*. Le titre comprenoit un certain grand sujet, comme une histoire entiere, ou un long discours ; les chapitres étoient des divisions de ce titre, & les versets étoient des périodes, ou des membres de periodes distinguez les uns des autres.

Cette division paroît à la tête & à la fin de plusieurs exemplaires des Evangiles ; mais dans une inégalité qui fait bien juger, qu'il n'y avoit sur cela rien de déterminé. L'on peut voir le premier Tome de la nouvelle édition de Saint Jerôme, & les notes de M. Huet sur Origene. Les chapitres des anciens étoient bien plus courts que les nôtres, puisque Suidas met dans Saint Matthieu 68. titres & 355. chapitres, & dans Saint Luc 83. titres & 348. chapitres. Dans la derniere édition de Saint Jerôme, l'Evangile de Saint Matthieu a 28. chapitres dans quelques exemplaires, dans un autre 74. & dans un troisiéme 117.

Quant à la maniere nouvelle de diviser la Bible par chapitres & par versets d'une façon fixe & uniforme dont nous nous servons, il est difficile d'en fixer le commencement. M. Huet (*f*) remarque que Theophylacte qui a fleuri avant la fin de l'onziéme siécle, s'est servi de la même division des chapitres que nous avons aujourd'hui, & que l'on trouve des manuscrits de ce siécle-là où elle se remarque.

Balæus (*g*) enseigne qu'Etienne Langthon divisa toute l'Ecriture par chapitres de la maniere que nous la voyons. Cet Etienne est mort Archevêque de Cantorberi vers l'an 1227.

Tritheme (*h*) croit que les Scholastiques sont Auteurs de cette invention, & que peut-être ce furent ceux qui travaillerent avec Hugues de Saint Victor à la grande Concordance des Bibles ; car depuis ce tems, ajoûte-t-il, les Théologiens employent souvent cette division, au lieu que ceux qui ont vêcu auparavant ne s'en servent jamais.

La division qui est usitée parmi les Hébreux, & que l'on voit dans les Bibles hébraïques, est encore plus nouvelle. Le Rabin Nathan cité par Buxtorf dans sa concordance hébraïque, avouë qu'il a été obligé de suivre le partage des chapitres & des versets qu'il a trouvé chez les Latins, les anciennes Bibles hébraïques n'ayant pas ces divisions ; & le Rabin Jacob Benchaiin avouë qu'il a suivi le partage du Rabin

(a) *Eusebius l. 6. Histor. Eccles. c. 16.*
(b) Σηχήδον.
(c) Τίτλους.
(d) Κεφαλαία.
(e) Στίχους.
(f) *Nota in Origenis Comment. p. 19.*
(g) *Vide Buxtorf præf. in Concor. hebraïc. Balæus Hist. Eccles. Centur. XIII. c. 7. c. 10.*
(h) *Trithem. in Chronol. l. 4. ad. an. 1140.*

Nathan, n'ayant pû rencontrer celle que les Auteurs de la Massore avoient faite sur toute la Bible, dont il n'auroit pas manqué de se servir, s'il eut pû la recouvrer. Buxtorf remarque que cette division faite par les Massorethes, a moins de chapitres que celle des Latins, comme on le peut voir dans la Table des chapitres qui est devant les grandes Bibles. Mercerus dans sa Préface sur la Genése, dit qu'il y a seulement 43. Sedarim ou chapitres dans ce livre, conformément à la division des Massorethes, au lieu que nous y en comptons 50. dans nos exemplaires latins. Le Rabin Elie donne 12. divisions & 43. chapitres au même livre; il est sûr que dans les éditions nouvelles des Bibles hébraïques & des grecques, on s'est conformé à la division des Bibles latines pour les chapitres & pour les versets.

Mais la division par versets, telle que nous l'avons aujourd'hui, est beaucoup plus récente que la division par chapitres. Les éditions des Bibles & des Concordances faites au quinziéme & au commencement du seiziéme siécle n'ont aucune division de versets; on assure que c'est Robert Etienne dans son édition de 1545. qui a distingué le texte par versets chifrez comme ils sont aujourd'hui. Cette distinction du texte a passé des Latins aux Grecs, & aux Hébreux. Mais à l'égard des chapitres, il n'est pas clair si la division que nous en avons, vient des Grecs ou des Latins.

Sur la ponctuation que l'on voit dans le texte des Livres Saints, l'on n'a encore rien d'assuré; comme ces livres ont été copiez & imprimez de la même maniére que tous les autres livres, par des sçavans & par des ignorans, la maniére d'y marquer les points & les virgules a été plus ou moins exacte, à proportion de l'habileté & de l'exactitude de ceux qui travailloient à les transcrire ou à les imprimer. Les anciens ponctuoient autrement que nous: ils ne marquent qu'un point dans les manuscrits, & selon qu'il est placé au haut, au milieu, ou au bas de la ligne, il signifie un sens commencé, avancé, ou fini. Dans les bons tems de l'antiquité Grecque & Latine, l'on separoit tous les mots par autant de points. Depuis que l'ignorance se fut répanduë avec les peuples barbares dans l'Empire d'Orient & d'Occident, l'on négligea la ponctuation. Du tems de Charlemagne, elle se rétablit par les soins d'Alcuin, & par le travail de Paul fils de Varnéfride. Les Manuscrits écrits depuis ce tems-là sont ponctuez plus ou moins exactement, à proportion de la capacité du Copiste. Et à l'égard des Imprimeurs, on dit *(a)* que ce furent les Manuces qui inventerent les points & les virgules, & qui en commencerent l'usage dans leurs belles Impressions. L'on assure aussi que Robert Etienne fixa la ponctuation du nouveau Testament *(b)*, & cela avec si peu de soin, qu'il travailloit à cet ouvrage allant un jour de Paris à Lyon, au rapport de Henri Etienne son fils. Enfin il n'y a aucun decret de l'Eglise qui ait déterminé la ponctuation du texte de l'Ecriture.

Saint Clement d'Alexandrie *(c)* se plaint de ceux qui corrompoient le sens des passages de l'Ecriture, par un changement de ton, & de la ponctuation. *Sunt qui in legendo, tono vocis pervertunt Scripturas ad proprias voluptates, & aliquorum accentuum, & punctorum transpositione, quæ moderatè & utiliter præcepta sunt, ad suas trahunt delicias.* Et Origene *(d)* aprés avoir montré l'utilité de la Grammaire & de la Dialectique dans l'étude de l'Ecriture Sainte pour démêler les ambiguitez, pour distinguer les mots propres des impropres, & pour employer avec jugement les distinctions à chaque difficulté; dit que l'on peut remarquer dans l'Ecriture un grand nombre de ces ambiguitez & de fausses explications, causées par la mauvaise ponctuation, & par l'igno-

(a) *Scaligeran.*
(b) Ouvrages des Sçavans, tom. 1. Voyez aussi le Journal des Sçavans tom. 27. pag. 345. *edit. Amsterdam.*
(c) *Lib. 3. Strom.*
(d) *Philocal. c. 14.*

tance de la diverse signification des mêmes termes pris en divers sens, en differens endroits. On ne doit donc pas quitter la ponctuation reçûë sans une évidente nécessité; mais aussi on ne doit pas se faire de scrupule de chercher quelquefois un meilleur sens, en abandonnant la ponctuation de la Vulgate pour suivre celle de l'hébreu ou du grec.

PREFACE SUR LE PENTATEUQUE, ET EN PARTICULIER, SUR LA GENESE.

LE Pentateuque est l'ouvrage de Moïse. Il seroit inutile de s'étendre ici à prouver cette vérité, aprés tant d'excellens traitez que l'on a faits pour la soûtenir. Ceux qui contestent ces livres à Moïse ne sont plus recevables à le venir troubler dans la possession où il s'est maintenu pendant plus de 3000. ans. Il faudroit qu'ils eussent pour cela des preuves démonstratives, que Moïse n'est pas Auteur du Pentateuque; il faut des raisons d'une entiere évidence pour contrebalancer le poids d'une possession si ancienne, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ, des Apôtres, & soûtenuë du consentement unanime des Eglises Juives & Chrétiennes.

Mais il s'en faut bien que les raisons des nouveaux Incrédules soient de cette nature; il y a, disent-ils, dans le Pentateuque des choses dont Moïse n'a pû être l'Auteur; on en convient: Ceux qui ont retouché le Pentateuque y ont fait quelques additions & quelques retranchemens; il semble qu'en quelques endroits on a voulu abréger la narration, & on remarque que la suite des matieres & du discours est quelquefois interrompuë; on avouë que cela paroît plutôt un dessein prémédité, qu'un effet du hazard, ou la faute des Copistes. Il semble, par exemple, qu'on a ajoûté depuis Moïse ces paroles au texte de la Genese, chap. XII. 6. *Alors le Cananéen étoit dans le pays.* Il y a dans l'Exode quelques passages où l'Hébreu semble défectueux, par exemple, Exode XI. 8. où l'on voit Moïse qui parle à Pharaon, sans qu'on remarque le commencement de son discours; le Samaritain ajoûte au même endroit ce qui paroît manquer dans l'hébreu; on voit dans le même Samaritain des additions considérables au chap. XX. 17. & 19. qui ne se lisent point dans l'hébreu; on remarque les mêmes diversitez dans les livres suivans. Il y a de ces varietez qui ne paroissent d'aucune consequence, & d'autres qui sont plus considerables; mais souvent elles sont si bien liées dans le Samaritain, qu'il seroit difficile qu'elles y eussent été mises aprés coup; & il y en a plusieurs qui se trouvent aussi dans le Deuteronome. Le passage du livre des guerres du Seigneur (*a*) cité dans le livre des Nombres, nous paroît ajoûté à Moïse, aussi-bien que le commencement du livre du Deuteronome. Il y a aussi dans ce dernier livre quelques propositions incidentes qui y paroissent ajoûtées, par exemple, ce qu'on remarque en quelques endroits, que les lieux dont on parle *sont situez au-delà du Jourdain* (*b*); ce qui ne peut convenir qu'à un Auteur qui écrivoit en deçà de ce fleuve. Ce qu'on y dit du lit d'[illegible] *que l'on montroit à Ramatha* jusqu'au tems de l'Ecrivain, & *des villes de Jaïr* [*c*], qui n'eurent ce nom que depuis Moïse, tout cela paroît ajoûté

(a) *Num.* XXI. 14.
(b) *Deut.* I. 1. & III. 8. & XI. 30.
(c) *Avot. Jaïr. Num.* XXXII. 41. & *Deut.* III. 14.

par un Auteur plus nouveau. Mais ces changemens sont en petit nombre, & peu considerables ; & s'ils ont été ajoûtez au texte par ceux qui ont revû les Ecrits du Legislateur, ce n'est ni dans le dessein de surprendre les Lecteurs, ni dans la vûë de faire croire que ces additions étoient de Moïse. On a ajoûté, par exemple, à la fin du Deuteronome le récit de la mort de Moïse ; il est visible que ce morceau n'est pas de Moïse lui-même (a), mais si quelqu'un eut eû assez de malice pour former le dessein de tromper le public en publiant ses propres ouvrages sous le nom de Moïse, est-il concevable qu'il pût être assez mal-habile pour ne pas appercevoir qu'il agissoit directement contre son propre dessein, en écrivant des choses posterieures au tems de ce Legislateur ? Un homme qui auroit pû forger le Pentateuque, n'auroit point été capable d'une semblable bévûë ; & tout homme de bonne foi qui auroit écrit le Pentateuque, excepté Moïse, n'auroit pû parler comme il a parlé, ni écrire ce qu'il a écrit. Le Pentateuque porte ses preuves contre tout autre Auteur que Moïse ; il n'a pû être écrit ni par un Imposteur, ni par un homme de bonne foi. La fourberie est trop visible, si c'est un imposteur ; & il est contradictoire qu'un homme de bonne foi cherche à tromper : il n'y a que le sentiment qui donne cet ouvrage à Moïse inspiré Dieu, qu'on puisse suivre.

Moïse nâquit en Egypte dans un tems où les Princes de ce païs n'ayant plus de souvenir des services importans que le Patriarche Joseph avoit rendu à l'Etat, avoient conçû contre les Israëlites des soupçons de quelque revolte, à cause de leur nombre qui s'augmentoit tous les jours : ils les réduisirent donc dans une dure servitude, & ils chercherent à les opprimer de la maniere la plus cruelle. L'on donna ordre aux Sages-Femmes de faire mourir tous les enfans mâles qui naîtroient des femmes Israëlites. Pour soustraire Moïse à ces violences, ses parens furent obligez de le tenir caché pendant quelques mois aprés sa naissance, & ensuite de l'exposer à ce qu'il plairoit à la providence d'en ordonner, en le mettant dans une espece de petit coffre de jonc sur le Nil. La fille du Roy d'Egypte l'ayant trouvé, le fit nourrir & instruire dans toutes les sciences que l'on cultivoit alors dans l'Egypte. Poussé de l'esprit de Dieu, il s'efforça de secourir ses freres contre les Egyptiens qui les opprimoient ; mais les Israëlites n'ayant pas connu ses bonnes intentions, ni quel étoit l'esprit qui le faisoit agir, il fut obligé de se retirer dans l'Arabie, où il se maria à la fille d'un Prêtre, ou du Prince de Madian. Dieu se manifesta à lui sur la montagne de Sinaï, & lui ordonna d'aller tirer son peuple de l'Egypte, où il gémissoit depuis plus de 80. ans dans la plus dure servitude.

Moïse revint en Egypte, & appuié du bras de Dieu, il y fit une infinité de miracles, qui lui attirerent la confiance des Israëlites, & qui lui firent surmonter l'opiniâtreté & l'endurcissement de Pharaon. Moïse vint à bout de tirer son peuple de l'Egypte, il le conduisit au travers de la mer rouge, qui s'ouvrit miraculeusement, dans le désert de Sinaï, où il reçût de Dieu les Loix que nous lisons dans ses Livres. Les murmures des Israëlites furent cause qu'ils n'entrerent pas dans la Terre promise, & leurs enfans n'y furent introduits qu'à la quarantiéme année de leur sortie d'Egypte. Pendant tout ce long espace de tems Moïse eut à souffrir de la part de ce peuple indocile, tout ce que l'on peut s'imaginer de murmures, de plaintes, & d'insultes. L'on ne vit jamais une plus grande clémence à pardonner les injures, ni une plus grande fermeté dans les contradictions, qu'il en parut dans Moïse ; sans vanité & sans ambition.

(a) Joseph & Philon ont crû que Moïse avoit lui-même ajoûté le récit de sa mort par un esprit prophétique ; mais ce sentiment n'est pas suivi.

Philon lib. III. de vita Moysi circà finem, & Joseph lib. IV. antiq. c. 8.



Il mourut laissant sa famille sans aucune marque d'honneur parmi son peuple.

Moïse étoit habile homme, & il auroit sans doute été capable d'en imposer à un peuple grossier, s'il l'eut voulu, au moins dans les choses dont ce peuple n'étoit pas témoin; par exemple, dans ce que Dieu lui disoit à lui seul, sans que personne l'entendît. Mais l'on remarque dans toute sa conduite, & dans ses écrits, un caractere de probité & de candeur qui ne peut être faux, parce qu'il se soûtient par tout, & que rien n'y ressent ni l'affectation, ni l'artifice. S'il a eu quelque foiblesse, il ne l'a pas dissimulée; il rapporte avec la même naïveté celles de son frere & de sa sœur. Il parle des choses les plus extraordinaires avec un froid & une tranquilité qui ne peut convenir à un homme qui veut surprendre, qui invente, qui conte des choses surprenantes, & qui a dessein de les persuader contre sa propre conviction, & qui craint d'être convaincu de faux. Il ne paroît presque pas lui-même dans sa narration, ou s'il y paroît, ce n'est que comme un homme qui se déguise, ou qui se flatte: il parle de lui comme d'un autre, il en dit simplement le bien & le mal, sans prendre ces subtiles précautions que l'amour propre suggére aux hipocrites & aux trompeurs pour se cacher, & pour ne pas découvrir ce qui leur est désavantageux. On ne voit rien d'embroüillé ni d'équivoque dans son stile; point de ces détours & de ces digressions où un Auteur artificieux peut écarter son Lecteur pour lui faire perdre de vûë la vérité, & pour glisser adroitement le faux dans un récit embarassé, & pour couvrir le mensonge qui se feroit trop sentir dans une narration simple & claire. Moïse va droit à son but; s'il y avoit dans ses écrits de la contradiction & du faux, rien ne seroit plus aisé que de l'en convaincre.

Il est vrai que quelquefois il y a peu d'ordre dans le récit des évenemens, & qu'ils sont en quelques endroits placez hors du tems qui leur convient; mais cela même est peut-être une des plus grandes marques de la sincérité de l'Auteur, qui écrivant des choses présentes & connuës de tout le monde, n'a pas apporté la même diligence à les ranger, qu'auroit faite un Auteur qui seroit venu aprés lui, & qui auroit eu des vûës moins droites.

L'Auteur du Pentateuque écrivoit dans un tems où le nom de Dieu n'étoit presque plus connu que des Juifs; les autres peuples étoient plongez dans une profonde ignorance du vrai Dieu, & de la vraie Religion, & dans une corruption universelle; les Juifs eux-mêmes, pour qui Moïse écrivoit, étoient grossiers, indociles, & avoient un penchant à l'idolâtrie qu'on a peine à concevoir. Nourris depuis long-tems dans un païs corrompu & idolâtre, abbatus par de rudes travaux, abbrutis par une longue servitude, ils avoient des sentimens proportionnez à la bassesse de cette éducation. L'oppression dans laquelle ils gémissoient leur avoit presque fait oublier la Religion de leurs ancêtres, ils s'étoient laissé aller à la Religion dominante, ils y avoient pris goût, elle étoit proportionnée à leur génie, elle étoit conforme à leur inclination. L'on doit faire attention à tout cela pour bien entrer dans le dessein de Moïse; il a dû se rabaisser à la grossiereté de ce peuple, & avoir quelque égard à ses préjugez; il a falu suppléer à ce qui manquoit à son éducation, lui rappeller dans l'esprit les promesses faites à ses peres, lui remettre devant les yeux la noblesse de ses ayeux; il a falu enfin opposer de fortes barrieres à ses mauvais penchants.

Voilà tout ce que Moïse à dû se proposer, & c'est à cela que tout ce qu'on lit dans le Pentateuque se rapporte. Dans la Genése il prépare l'esprit & le cœur du peuple auquel il veut donner des Loix; ce livre est comme une Préface des livres qui contiennent les Loix. Il y donne l'histoire de la Création, qui détruit l'opinion de l'éternité du monde, & qui fait voir le ridicule de la Religion des Egyptiens & des Phéniciens qui adoroient les astres, les élemens, & des choses encore plus basses &

plus indignes de respect ; on décrit dans la Genese l'histoire des Patriarches , & du choix que Dieu a fait de la race d'Abraham pour son peuple particulier. Moïse s'y propose de faire connoître l'unité d'un Dieu Créateur du ciel & de la terre , sa grandeur , sa force, sa justice, & de disposer les Juifs à recevoir ce qu'il avoit à leur dire sur la maniere dont ce Dieu vouloit être honoré & servi. Il marque avec soin les Génealogies, sur-tout celle de Seth avant le Déluge, & celle de Sem depuis le Déluge ; les Juifs étoient sortis de cette derniere famille, & le Sauveur attendu des Juifs en devoit sortir. Depuis la dispersion des hommes arrivée aprés la construction de Babel, il s'attache à décrire ce qui est arrivé à la famille de Phaleg, d'Heber, & principalement à celle d'Abraham pere des Hébreux , & à qui Dieu avoit fait les plus magnifiques promesses sur le Libérateur futur, qui étoit l'attente des Juifs, la fin de la Loi, & la consommation de toute la Religion que Dieu vouloit établir par le moyen de Moïse. Rien n'étoit plus propre que cela pour relever leur courage, pour ranimer leurs esperances, & pour surmonter leur indocilité ; rien ne pouvoit les engager plus fortement à être fidéles à Dieu, & à recevoir ses Loix.

Le Legislateur remarque ponctuellement ce qui a donné occasion aux Loix qu'il renouvelle, ou qu'il établit : Par exemple, la Loi du Sabath, & celle de la Circoncision ; il montre l'origine des Coûtumes usitées parmi les Juifs, comme celle de ne pas manger du nerf de la cuisse (*a*) ; il inculque les promesses que Dieu a faites à Abraham, de multiplier sa race , de le rendre maître de la terre de Canaan ; il fait remarquer les occasions, les circonstances, le détail de ses sacrifices, & de ses autres actes de Religion ; il ne dit rien de l'idolâtrie de leurs ancêtres dans la Chaldée ; il rapporte mot pour mot les Prophéties anciennes qui s'étoient conservées par la tradition du peuple, par exemple, celles de Jacob au lit de la mort ; il cite d'anciens mémoires, de vieux proverbes, d'anciens cantiques pour convaincre la postérité que ce qu'il disoit étoit connu de tout le monde de son tems.

Il fait voir la source de l'inimitié des Nations les unes contre les autres, la malédiction de Noë contre Canaan, qui étoit le premier titre des Israëlites pour la possession de la terre de Canaan ; il remarque l'origine des Moabites, des Ammonites & des Philistins, peuples toûjours ennemis du peuple de Dieu ; il montre les droits incontestables de Jacob à la dignité de premier né, & les promesses qui lui avoient été faites devant & aprés sa naissance, au désavantage des enfans d'Esaü.

Eusebe (*b*) parlant des livres de Moïse, confirme ce que nous venons de dire. L'admirable Théologien & Legislateur des Juifs, dit-il, voulant prescrire à ce peuple une police toute religieuse & toute sainte, ne voulut pas se servir d'un exorde, ou d'une préface ordinaire & commune ; mais ayant conçû le dessein de toutes ces excellentes Loix qui devoient régler la conduite des Hébreux , il alla puiser dans la Théologie de leurs Ancêtres, les principes de ce qu'il devoit leur enseigner. Il commença donc la Genése, qui est comme la préface des Loix qu'il prescrit, par le souverain Auteur & Créateur de toutes choses visibles & invisibles ; il le dépeint comme le Legislateur, le Gouverneur, le Maître, le Roi de l'univers, qu'il gouverne comme une grande ville, avec une sagesse pleine de puissance & de bonté ; il le représente comme l'Auteur de toutes les Loix, tant de celles qu'il va leur préscrire, que de toutes les autres qui sont gravées dans le fond de leurs cœurs.

La Théologie des Hébreux [*c*] commence par la preuve de la vertu toute-puissante,

(a) *Genes.* XXXII. 32.
(b) *Euseb. prap. lib.* VII. *c.* 9. L'on peut voir aussi les chapitres VII. & VIII. de ce même livre.
(c) *Idem. Ibidem c.* XI.

ou de la cause qui a produit toutes choses ; elle montre qu'elle est cette cause & cette vertu, non par des argumens subtils & artificieux, mais d'une maniere dogmatique & pleine d'autorité. Le Legislateur inspiré d'en haut prononce que Dieu créa le ciel & la terre par sa parole, & par un simple effet de sa volonté toute-puissante ; il fait remarquer ensuite que ce même Créateur tout-puissant n'abandonne pas sa créature, comme un pere qui laisse ses enfans orphelins par sa mort ; mais qu'il les conduit toûjours par sa providence : en sorte qu'il n'est pas seulement le Créateur & l'ouvrier, mais aussi le conducteur & le modérateur, le Prince & le Roi de l'Univers. C'est ce qu'on voit non seulement dans Moïse, qui doit être consideré comme le maître & le premier des Théologiens des Hébreux, mais encore dans ceux qui l'ont suivi, inspirez comme lui de l'Esprit Saint, & même dans ceux qui l'ont précédé, comme Abraham, Melchisedech & les autres Patriarches, dont on nous marque dans la Genese les grands sentimens sur la divinité & sur la providence.

Si l'on veut faire attention à l'histoire qui nous est conservée dans ce livre, on verra que rien n'étoit plus propre au dessein de Moïse, que de présenter aux yeux du peuple, dont il étoit le Legislateur & le maître, des exemples d'une vertu aussi relevée, que celle qui éclatte dans les Patriarches. Il établit puissamment la providence du Créateur dans l'histoire d'Abraham, de Jacob & de Joseph ; il prouve le pouvoir infini de Dieu dans l'histoire de la création ; il montre sa justice vengeresse dans celle du Déluge, & de la ruine de Sodome ; il frappe vivement l'imagination du peuple par ses expressions fortes, & qui représentent d'une maniere sensible Dieu parlant, agissant, punissant & récompensant ; il fait paroître Dieu par tout, & toûjours attentif à punir l'injustice, & à récompenser l'équité ; il prouve la justice de la Loi des Juifs par la pratique de leurs ancêtres, qui dés avant la Loi en pratiquoient les plus considérables points ; il montre l'antiquité de leur Religion, & indirectement il fait toucher au doigt le ridicule & la nouveauté des autres Cultes. On voit ce dessein si bien suivi, & si bien executé dans la Genese, qu'on ne peut point douter que ce n'ait été celui de Moïse, & celui de l'Esprit Saint qui l'animoit, & qui l'inspiroit dans la conduite, & dans l'execution de son ouvrage.

Origene [a] comparant Moïse aux anciens Poëtes & Legislateurs des Payens, comme Linus, Musée, Orphée, Pherecidés, releve infiniment ce Legislateur au-dessus d'eux. Comparez, dit il, les écrits de ces hommes dont vous estimez si fort la sagesse, avec ceux de Moïse, leurs recits, avec ses histoires, & les regles de morale qu'ils ont données, avec les préceptes de nôtre Legislateur, & remarquez lesquels sont les plus propres à réformer les mœurs, & à changer les esprits. Faites attention que ces Ecrivains, dont on vient de parler, ne se sont presque point attachez à instruire le peuple, ils ne se sont appliquez à écrire que pour les Sçavans, qui peuvent trouver l'explication des figures d'une Philosophie singuliere, & des allégories dont leurs écrits sont remplis.

Mais le Legislateur des Juifs dans les cinq livres dont il est Auteur, a fait comme un habile Orateur, qui ayant dessein de composer un beau discours, sçait tellement se proportionner aux habiles & aux ignorans dans tout ce qu'il dit, qu'il produit dans les uns & dans les autres des idées conformes à leur capacité & à leur portée. Il n'a pas voulu charger le peuple d'un si grand nombre de préceptes, que les plus grossiers ne pussent les apprendre, & qu'ils prissent occasion de leur ignorance de les transgresser ; & il en a donné autant qu'il en faut pour fournir aux plus habiles de quoi s'exercer dans la recherche des sens cachez qu'ils renferment.

(a) *Origen. lib. 1. contra Cels. pag. 15.*

Les Loix sont, comme on l'a déja remarqué, la principale partie des écrits de Moïse : c'est à quoi tout le reste se rapporte. On y peut remarquer premierement le Decalogue, qui comprend en racourci tout le droit naturel & divin : on voit ensuite les préceptes judiciels & cérémoniels. Ces derniers sont proportionnez aux besoins, aux foiblesses, & aux dispositions des Juifs. Comme ces reglemens sont susceptibles de modifications & de restrictions, & qu'ils devoient un jour être abolis pour faire place à la vérité, dont ils n'étoient que les ombres, Dieu use de condescendance envers les Juifs, en souffrant plusieurs coûtumes mauvaises, & qu'il auroit été à souhaiter que l'on pût abroger ; par exemple la Polygamie & le Divorce, que la Loi tolere. Dieu ordonne une infinité de cérémonies & d'observances qui paroissent vaines, dont nous ne connoissons pas la raison, & qui peut-être n'ont point d'autre fondement que la dureté des Juifs, & le dessein de les éloigner de l'idolâtrie & du commerce avec les Idolâtres; de rectifier des usages mauvais, en ordonnant le contraire, ou en les changeant selon quelques circonstances, ou même sans les changer, de les sanctifier, en les commandant pour le culte du Seigneur ; il falloit donner quelque chose à la foiblesse du peuple, que l'on ne pouvoit porter à des pratiques plus élevées & plus parfaites. Il falloit domter ces hommes grossiers, en leur imposant un joug qu'ils ne pussent que tres-difficilement porter, afin d'humilier leur présomption, & de leur faire sentir leur foiblesse, & le besoin qu'ils avoient d'un Liberateur.

Presque toutes les promesses que Dieu a fait aux Juifs dans sa Loi, sont bornées aux biens temporels ; les maux dont il les menace, sont des maux sensibles & passagers ; la plûpart des préceptes ne regardent que la politique, le civil, ou le culte exterieur de la Religion : pendant que le précepte de l'amour de Dieu, par exemple, ne s'y trouve qu'une seule fois [a]. Le Mystere de la Trinité n'y est point marqué expressément, il ne s'y rencontre que par conséquence; l'éternité des peines & des récompenses, & l'immortalité de l'ame n'y sont pas marquées clairement; Dieu y est ordinairement représenté comme terrible, comme fort, comme zelé, & comme vengeur. Moïse ne demande presque rien des Juifs par rapport à l'interieur : il regle seulement les actions du corps & de l'exterieur; la disposition de l'esprit & du cœur du commun des Juifs étoit telle, qu'ils n'étoient pas capables d'une plus haute perfection, ni d'une doctrine plus relevée ; & le dessein de Dieu étoit, que Moïse montrât seulement de loin les grands principes de la Religion, qu'il ébauchât le grand ouvrage que Jesus-Christ devoit achever, qu'il donnât une Loi imparfaite & figurative, qui devoit recevoir de Jesus-Christ son accomplissement & sa perfection. On voit dans toute la Loi une application particuliere du Legislateur à prédire la venuë du Liberateur ; c'étoit la principale attention des Patriarches & du peuple. Tout ce que Moïse établissoit n'étoit que par provision, & en attendant ce divin Maître qui devoit reformer les Loix, les cœurs & les esprits.

La sagesse de Dieu vouloit que la Loi, pour être utile a tous, fut proportionnée aux plus foibles & aux plus grossiers. Les plus spirituels pouvoient aisément tirer des conséquences de ce que Moïse avoit marqué dans ses livres; il étoit facile de conclure, que Dieu étant ce qu'il est à l'égard de l'homme, l'homme devoit avoir d'autres fins que celles qu'on lui propose dans le livre des Loix; qu'un Dieu Créateur, spirituel, juste, bon & éternel, ne pouvoit se contenter d'un culte purement sensible : mais qu'il demandoit des adorateurs en esprit & en vérité ; enfin qu'il devoit y avoir aprés

(a) *Deut.* VI. 5.

cette vie, une autre vie, & d'autres biens, puisque Dieu promettoit des choses aux Patriarches, qu'il ne leur a point données en ce monde.

Le Pentateuque n'est qu'un seul ouvrage, de la main d'un seul Auteur, & qui va au même but. Les Juifs assurent que toute la Bible n'étoit autrefois que comme un seul verset. La division qu'on en a faite en cinq livres, est purement arbitraire (a): l'on auroit pû continuer le livre de la Genese jusqu'au douziéme chapitre de l'Exode. Les titres de ces livres sont Grecs; la Genese signifie la Génération, ou le recit de la naissance & de la vie des Patriarches; l'Exode signifie la sortie, parce qu'on y raconte la sortie de l'Egypte; le Levitique regarde les loix des Sacrifices, qui devoient être offerts par les fils de Levi; le livre des Nombres a pris son nom du dénombrement que l'on y voit à la tête; le Deuteronome, marque en Grec la seconde Loi, ou la répetition des Loix, dont en effet la plûpart sont repetées dans ce livre. Les Hébreux donnent à chacun des cinq livres de Moïse, le nom du mot hébreu par lequel il commence; ils nomment la Genese *Beresith*, à cause qu'elle commence par ce mot; l'Exode est appellé *Veellé Schemot* par la même raison. Nous croyons que Moïse écrivit son ouvrage tout de suite, & d'une même teneur, sans aucune de ces divisions en livres & en chapitres, qui ne sont venuës qu'aprés coup.

Les livres de Moïse sont plus anciens qu'aucuns livres des Grecs que nous ayons. La plus grande partie de l'histoire fabuleuse de ces peuples, est fondée sur de véritables histoires qu'on lit dans les livres saints des Juifs; & la plûpart des anciens Peres ont crû que les Philosophes & les Legislateurs anciens avoient puisé dans les livres de Moïse, ce qu'ils ont dit de plus juste sur la Morale, & ce qu'ils ont établi de plus sage dans leurs Loix. *Quis Poëtarum*, dit Tertullien (b), *Quis Sophistarum, qui non de Prophetarum fonte potaverit? inde igitur Philosophi sitim ingenii sui rigaverunt.* Sous le nom de Prophétes, Tertullien entend ici tous les Auteurs inspirez.

Non seulement la Religion des Juifs, mais encore celle des Chrétiens, est fondée sur les Loix de Moïse. Le Fils de Dieu a déclaré dans l'Evangile qu'il n'étoit venu que pour les perfectionner, & pour les accomplir; & c'est ce qu'il a admirablement executé, en réformant les abus qui s'étoient glissez dans les pratiques de la Loi, en donnant des explications justes aux préceptes, qu'on avoit corrompus par des sens éloignez, & contraires aux desseins de Dieu; enfin en substituant un culte spirituel & relevé, au culte bas & charnel des Juifs, & en rappellant tout aux grands principes de la Loi naturelle & immuable, de l'amour de Dieu & du prochain.

Les Samaritains qui habitent dans la Palestine & ailleurs, ont aussi-bien que les Juifs, les livres de Moïse écrits en Langue Hébraïque, mais en anciens caractéres Phéniciens, qu'on croit être les mêmes que ceux dont se servit Moïse lui-même. Ces caractéres étoient les seuls dont les Juifs se servissent avant la captivité de Babilone; Mais depuis le retour de la captivité, ils emploierent non seulement ces anciennes lettres Phéniciennes, telles qu'on les voit sur les médailles frappées par Simon Maccabée, mais aussi les lettres Chaldéennes, dont ils se servent communément aujourd'hui dans leur écriture: Ils employerent même quelquefois les lettres Grecques

(a) L'Auteur du livre *de Mundo*, sous le nom de Philon, a crû que Moïse avoit partagé son ouvrage en cinq livres, comme on le voit à présent; mais il ne prouve pas son sentiment. Jesus-Christ & les Apôtres ne le citent jamais que sous le nom de Moïse, ou de Loi de Moïse, comme les Juifs les nomment encore aujourd'hui. Il est assez croiable que ce fut Esdras qui le partagea en cinq livres; l'addition qu'on lit au commencement du Deuteronome me le persuade, c'est une espece d'avant-propos: les 70. l'ont trouvé divisé comme nous l'avons.

(b) *Apologetic. contra Gentes c. 47.*

depuis que la Langue Grecque fut devenuë la Langue commune de la Syrie. On voit des Médailles d'Antigone qui sont marquées de lettres Hébraïques ou Phéniciennes, & de caracteres Grecs. Mais sous le grand Herode, les Médailles n'ont que des lettres Grecques.

Le livre de la Genese contient l'Histoire de 2369. ans, selon le calcul du texte Hébreu & de la Vulgate; cet espace s'étend depuis la Création du Monde, jusqu'à la mort du Patriarche Josephe. On croit que Moïse écrivit la Genese dans les déserts d'Arabie, lorsqu'aprés le murmure du peuple à Cadesbarné, Dieu les condamna à voyager pendant 40. ans dans ces solitudes. On peut remarquer que dans la Genese, il employe le mot *Jehovah*, qu'il n'avoit appris que lorsque Dieu lui apparut à Sinaï; il y parle encore des animaux purs & impurs dés le tems de Noë, ce qui persuade que lorsqu'il écrivit ce livre, les Israëlites avoient déja les loix de la distinction des animaux: & par consequent qu'il l'écrivit aprés les livres des Loix, & aprés la Station de Sinaï. Il parle au chapitre XIV. 7. de la Fontaine du Jugement qui ne porta apparemment ce nom que depuis la revolte du peuple au même endroit, aux eaux de Contradiction. Voyez le livre des Nombres XX. 8. & suivans; ainsi Moïse n'auroit écrit la Genese que durant les deux dernieres années du voyage du désert; si ce n'est que l'on ait ajoûté ce nom depuis Moïse.

Les premiers chapitres de la Genese sont extrémement difficiles à expliquer selon le sens litteral, & sur-tout, pour ce qui regarde le peché d'Eve & d'Adam, leur punition, & celle du serpent. Les Juifs défendent aux jeunes gens au-dessous de 25. ou 30. ans, de les lire.

Quoi qu'à prendre les choses dans la rigueur, il ne soit pas impossible que Moïse n'ait pû apprendre par la tradition orale tout ce qu'il nous dit de la Création du Monde, du Déluge, & de l'âge des Patriarches; puisque Noë qui avoit vû les fils & les petits-fils d'Adam, vêcut jusques vers la naissance d'Abraham: Abraham avoit pû voir Sem fils de Noë, & depuis Abraham jusqu'à Moïse il n'y a que trois personnes, sçavoir Isaac, Jacob, & Levi; il est pourtant assez croiable que ce Legislateur avoit des mémoires & des recüeils qui se conservoient dans les familles des Juifs. Le détail des Génealogies, les dattes des faits, les circonstances des évenemens, le nombre des années de la vie des Patriarches, tout cela ne peut guéres s'apprendre d'une maniere si précise & si exacte, que par des écrits & des mémoires. Le livre des Justes, qui est cité dans Josué (*a*) & dans le second livre des Rois (*b*), paroît être une histoire des anciens Patriarches. Nous voyons dans les Paralipomenes [*c*] une bataille arrivée dans le tems que les Hébreux étoient en Egypte, qui ne se lit pas dans les livres de Moïse; & peut-être que les diversitez qui se remarquent dans les Noms & dans les Génealogies en divers endroits de l'Ecriture, ne viennent que de la multiplicité des exemplaires d'où ces dénombremens sont tirez. Il est vrai qu'avant Moïse, on écrivoit peu, & nous sçavons que divers peuples ont été tres-long-tems sans écrire: il y en a qui prétendent qu'Homere lui-même n'avoit rien mis en écrit. Mais aussi qu'elle confusion, qu'elle ignorance, qu'elle obscurité dans les Histoires anciennes de ces peuples? que de fables la Gréce ne nous a-t-elle point débitées sur les tems où elle n'écrivoit point? quelles absurditez dans leur Religion, & dans les Génealogies de leurs Dieux? Si donc l'Histoire des Hébreux est mieux soûtenuë, plus suivie, plus exacte, & plus sûre, c'est apparemment aux mémoires dressez avant Moïse qu'on en a l'obligation.

(a) *Josué* X. 13.
(b) 2. *Reg.* I. 18.
(c) 1. *Paral.* VII. 20. 21. 22.

Mais tout cela ne ſuffiroit pas pour procurer aux livres de Moïſe le degré d'autorité que nous leur donnons, ſi nous ne reconnoiſſions dans lui une inſpiration immédiate de l'eſprit de Dieu, qui lui découvrit pluſieurs choſes qu'il ne pouvoit ſçavoir ſûrement d'ailleurs, & qui donna à celles qu'il ſçavoit déja, & qu'il avoit pû apprendre par les voyes ordinaires, une certitude infaillible & divine. Le Prophete Iſaïe [a] relevant la grandeur du Dieu d'Iſraël par-deſſus les Dieux des Nations, employe cette preuve de la révélation que Dieu avoit faite à ſon peuple des choſes anciennes, & dont les autres Nations n'avoient & ne pouvoient avoir aucune connoiſſance par leurs Idoles. *Qui eſt ſemblable à moi?* dit le Seigneur : *qu'il rappelle les choſes paſſées, & qu'il explique par ordre dès le commencement du monde ce que j'ai fait pour l'établiſſement de mon peuple; qu'il prédiſe les choſes futures, & ce qui doit arriver. Ne vous ay-je pas fait ſçavoir [ces choſes] dès le commencement? vous êtes mes témoins; y a-t-il un autre Dieu que moi, ou un Créateur qui me ſoit inconnu?* Origene [b] remarque auſſi qu'il auroit été impoſſible à Moïſe de nous rapporter ce qui s'étoit paſſé dès le commencement du monde, ou ce qui devoit arriver à la fin des ſiécles, s'il n'eut été inſpiré & inſtruit par l'eſprit de Dieu; il n'auroit pû nous parler du Chriſt, s'il n'eut été éclairé par le Saint Eſprit : *Unde enim poterat Moyſes, vel quæ ab origine mundi geſta ſunt, vel quæ in fine ejus gerenda erant, narrare, niſi per inſpirationem ſpiritûs Dei?*

DISSERTATION
SUR LA MATIERE ET SUR LA FORME des Livres anciens, & ſur les diverſes manieres d'écrire.

La plus ancienne maniere d'écrire dont nous ayons connoiſſance, eſt de graver des figures ou des lettres ſur la pierre & ſur le bois: les plus vieux monumens des Chaldéens & des Egyptiens étoient de cette ſorte. Joſeph [c] dit même que dés avant le Déluge cette maniere d'écrire étoit en uſage, puiſque les fils de Seth connoiſſans que le monde devoit périr premierement par l'eau, & enſuite par le feu, écrivirent les découvertes aſtronomiques qu'ils avoient faites, ſur deux colonnes: l'une de pierre, pour réſiſter à l'eau, & l'autre de brique, pour réſiſter au feu: cet Auteur croyoit avoir vû l'une de ces colonnes; mais nous avons propoſé nos conjectures ſur ſon paſſage dans le Commentaire du chapitre VI. de la Geneſe, verſet treize. Porphyre [d] nous parle de quelques colonnes anciennes qu'on conſervoit dans l'Iſle de Crete, où étoient écrites les cérémonies des ſacrifices des Corybantes. Euhemerus [e], Sanchoniaton [f], Herodote, Diodore de Sicile, & d'autres Auteurs avoient beaucoup profité de ces vieilles inſcriptions pour faire leurs Hiſtoires. Lucain aſſure que ce furent les Phéniciens qui inventerent la maniere d'écrire en caracteres communs & ordinaires, & qu'avant cette invention, les Egyptiens n'écrivoient que ſur les rochers par des figures d'animaux (g).

(a) *Iſai.* XLIV. 7. 8. *&c.*
(b) *Origen. Homil.* XXVI. *in Numer.*
(c) *Lib.* I. *Antiq. c.* 3.
(d) *Porphyr. l.* 2. *de Abſtin.*
(e) *Lactant. l.* I. *Inſtit.*
(f) *Theodoret. Ser.* 2. *ad Græcos.*
(g) *Lucan. l.* 3.

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.
Nondum flumineas Memphis contexere Biblos
Noverat: & saxis tantùm volucresque feraque
Sculptaque servabant magicas animalia linguas.

Cette maniere d'écrire par des figures d'animaux fut inventée sous le second Roi de Memphis (*a*). Or le premier Roi de ce Royaume fut Menes, que nous croyons être Cham fils de Noë, & le second est Thot ou Thaautes, nommé le premier Mercure par les Grecs. Un autre Thoth ou le second Mercure traduisit ce qu'il trouva d'écriture hieroglyphe, & mit en lettres communes, ce que le premier Thoth avoit écrit en hieroglyphes sur la médecine. L'Histoire ne dit pas de qui le second Mercure avoit pris la maniere d'écrire en lettres ordinaires, mais nous ne trouvons personne avant lui qui l'ait mise en usage dans l'Egypte, si ce n'est Moïse, qui vivoit, selon Marsham (*b*), dans le siecle qui préceda celui du second Mercure; & l'on peut croire que les Phéniciens avoient trouvé la maniere ordinaire d'écrire quelques siecles avant l'un & l'autre; car cette invention ne paroît pas avoir été nouvelle du tems de Moïse. Il nous reste encore aujourd'hui un grand nombre de monumens écrits en hieroglyphes; les colonnes & les statuës, qui nous viennent de l'Egypte, en sont presque toutes chargées; on employa toûjours cette ancienne maniere d'écrire dans les monumens sacrez & publics, même depuis l'invention des lettres. L'antiquité employa aussi les tables de cuivre & de plomb, & on dit que les Oeuvres d'Hesiode ne furent d'abord gravées que sur des lames de plomb que l'on conservoit précieusement dans le Temple des Muses en Béotie (*c*). Les tables de cuivre ont été beaucoup en usage pour conserver la mémoire des Alliances, des Traitez & des Loix; on en voit un grand nombre d'exemples, & l'Ecriture nous en fournit quelques-uns pour les Romains, les Lacedemoniens & les Juifs.

Les Chaldéens ont autrefois gravé sur des briques leurs observations astronomiques: ils en avoient de 720. ans au rapport d'Epigene (*d*), *Epigenes apud Babilonios septingentorum viginti annorum observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet, gravis Author inprimis.* Lorsque Solon rédigea ses Loix, il les grava sur des planches de bois, comme le remarquent Plutarque (*e*), Aulu-Gelle & Diogene de Laërce; d'où vient qu'on les nommoit *Axones* (*f*), dit Suidas. Plutarque assure que l'on en voyoit encore quelques restes de son tems (*g*). Harpocration dit qu'il y avoit de ces Loix écrites sur la pierre; celles qui étoient sur le bois, contenoient des Loix particulieres, & celles qui étoient gravées sur la pierre étoient des Loix générales, & des Ordonnances qui regardoient les sacrifices. Les tables de pierre étoient en triangle, & se nommoient *Kyrbeis* (*h*), & celles de bois appellées *Axes* ou *Axones* (*i*), étoient de figure quarrée. Les unes & les autres étoient écrites de la maniere que les Grecs nomment *Boustrophedon* (*i*), c'est-à-dire, qu'il y avoit une ligne qui alloit de la gauche à la droite, & la suivante alloit dans un sens contraire, de la droite à la gauche, en la maniere des sillons, que les bœufs décrivent en labourant. Les Loix des 12. tables chez les Romains étoient aussi écrites sur des planches de chêne (*k*), si l'on en croit

(a) *Marsham sæculo* I. *ex Syncello.*

(b) Moïse au siecle IX. & Thautes second au siecle X.

(c) Utilité des Voyages de M. Baudelot de d'Airval.

(d) *Plin. lib.* VII. 56.

(e) *Plutarc. & Diogen. in Solon. Gell. in lib.* II. *c.* 12.

(f) *Vid. Menagii not. in Solon. Diogen. Laert.*

(g) Κυρβεῖς.

(h) Ἄξεις, ου ἄξονες.

(i) Βουστροφηδόν.

(k) *Tabulas roboreas.*

Scaliger; ou sur des tables d'yvoire, si l'on s'en tient au texte du Jurisconsulte Pomponius (*a*), *tabulas eboreas*.

L'usage des tablettes ou des ais pour écrire se voit encore par Homere; *Pugillarium usum fuisse etiam ante Trojana tempora invenimus apud Homerum* (*b*). Aristophane nomme *Sanides* des ais sur lesquels on écrivoit les procédures (*c*). Les Lombards étant venus dans l'Italie, écrivirent d'abord sur des tables de bois fort minces & fort déliées. Pancirole dit qu'il a vû de ces petits ais chargez d'écriture Lombarde. Les tablettes étoient ordinairement enduittes de cire, & l'on écrivoit dessus avec des stilets de fer, de cuivre ou d'os, dont un côté étoit pointu pour graver les lettres, & l'autre étoit plat pour effacer; on voit aussi de ces stilets, dont le haut est en forme d'une petite cuilliere toute ronde, où l'on mettoit le doigt pour appuier sur la cire lorsqu'on vouloit effacer l'écriture; *stilus ferreus aliâ parte quâ scribamus, aliâ quâ deleamus, affabrè factus est* (*d*). Horace marque la même chose (*e*).

Sæpe stilum vertas, iterum quæ digna legi sint, scripturus.

Et Prudence (*f*).

Inde alii stimulos & acumina ferrea vibrant,
Quâ parte aratis cera sulcis scribitur,
Et quâ secti apices abolentur, & æquoris hirti
Rursus nitescens invenitur area.

Ces tablettes rassemblées & attachées ensemble faisoient un livre nommé *Codex* ou *Caudex*, un tronc; à cause de sa ressemblance avec un tronc d'arbre scié en plusieurs planches; *Antiqui plures tabulas conjunctas, codices dicebant*, dit Varron (*g*). Et Seneque (*h*); *plurium tabularum contextus, Caudex apud antiquos dicebatur.* Les lettres que les particuliers s'écrivoient, étoient ordinairement sur ces tablettes, que l'on enveloppoit de lin, & qu'on cachettoit ensuite d'une espece de craie ou de cire d'Asie (*i*). L'on a vû des tablettes de boüis & d'yvoire, mais elles n'ont jamais été dans l'usage ordinaire. Depuis l'invention du parchemin & du papier, l'on continua à se servir de ces tablettes, mais plus rarement.

Aux tablettes dont on vient de parler, succéderent les feüilles de palmier, & ensuite l'écorce la plus mince & la plus déliée des arbres. *In palmarum foliis primò scriptitatum*, dit Pline (*k*), *deinde quarumdam arborum libris.* Virgile fait attention à cette ancienne maniere d'écrire sur les feüilles des arbres, lorsqu'il décrit ainsi la Sybille;

Insanam vatem aspicies, quæ rupe sub ima
Fata canit, foliisque notas & carmina mandat;
Quæcumque in foliis descripsit nomina Virgo
Digerit in numerum.

Saint Isidore cite des vers de Cinna, où l'on voit de même des vers écrits sur des feüilles.

Levis in aridulo malvæ descripta libello,
Prusiacâ vexi munera naviculâ.

Mais comme cette maniere d'écrire est incommode, elle n'a jamais été beaucoup en usage; l'on employa plus volontiers l'écorce interieure de quelques arbres, comme du tilleul, du fresne, de l'érable, du fau, du peuplier blanc, de l'orme, &c. De

(a) *Lib. 2. de origine Juris.*
(b) *Plin. lib.* XIII. *c.* II.
(c) Σανίδες. *In vespis pag.* 490.
(d) *Aug. lib. de vera Relig. c.* 20.
(e) *Horat. lib.* I. *satyr.* 10.
(f) *Prudent. hymno* IX. *de S. Cassiano.*
(g) *Varron. lib.* III. *de vita populi Rom.*
(h) *Senec. l. de brevitate vitæ c.* 21.
(i) Plaute dans la Comedie intitulée Bacchis; ... *affer citò.* Pist. *Quid?* Chry. *Stilum, ceram, tabellas, & linum.*
(k) *Lib.* XIII. *c.* II.

là eſt venu le nom de Livre, *Liber*, donné à toutes ſortes d'écrits, à cauſe que l'écorce dont on parle ici, eſt nommée ainſi en latin; *Liber dicitur interior corticis pars, quæ ligno cohæret* (*a*); & comme on roula ces écorces pour les transporter avec plus de facilité, ces rouleaux furent appellez volumes (*b*), nom qu'on donna auſſi aux rouleaux de papier & de parchemin, qui furent inventez dans la ſuite.

La papier (*c*) eſt une eſpece de roſeau qui croît ſur les bords du Nil; le tronc de cette plante eſt composé de pluſieurs feüilles poſées l'une ſur l'autre, que l'on détache, & que l'on ſépare avec une eſpéce d'éguille; on les étend enſuite ſur une table moüillée, à la largeur que l'on veut donner à la feüille de papier, on couvre cette premiere planche d'une couche de colle fort fine, ou de l'eau boüeuſe du Nil chauffée & préparée à cet effet, puis on poſe une ſeconde planche de feüilles de papier ſur cette colle, & on laiſſe ſécher le tout au ſoleil. Les feüilles de papier qui ſont les plus proches du cœur de la plante, ſont les plus fines, & on en faiſoit le papier fin, que l'on nommoit Papier d'Auguſte, *Papyrus Auguſta*; les feüilles qui étoient immédiatement ſur ces premieres ſervoient à faire un papier moins fin, qui étoit ſurnommé le Papier de Julie, *Papyrus Julia*; l'Empereur Claude en inventa une troiſiéme eſpece moins fine que le papier d'Auguſte, & moins groſſe que célui de Julie, on l'appella *Papyrus Claudia*.

On rouloit pluſieurs feüilles de papier enſemble pour en compoſer ce qui ſe nomme en latin *Scapus*, & ce que nous appellons en françois une main de papier; ces rouleaux étoient de 20. feüilles du tems de Pline: depuis on les fit de dix feüilles. Lorſqu'on employoit ces feüilles à des ouvrages de longue haleine, on les colloit bout à bout ſelon la longueur de l'ouvrage, & on ne les écrivoit que d'un côté; ſi ce n'eſt dans les comptes & dans les minutes, & autres écritures qu'on ne vouloit pas conſerver. L'uſage de cette eſpecé de papier étoit connu dés avant le tems d'Alexandre, comme le montre Guillandin, contre le ſentiment de Pline: mais il ne fut dans le grand uſage, que depuis Alexandre le Grand. L'on conſervoit dans les Bibliotheques, les livres roulez autour d'un bâton, orné aux deux bouts de quelque bois précieux ou d'yvoire; ce bâton étoit à l'extrémité du livre, d'où vient cette maniére de parler, *ad umbilicum perducere*. On plaçoit les livres dans des armoires, de maniere que l'une de leurs extrémitez paroiſſoit au-dehors, & on écrivoit ſur l'un des bouts du bâton, le titre du livre. On s'eſt ſervi de papier d'Egypte juſqu'au dixiéme ſiecle en Europe (*d*), quoi qu'aſſez rarement.

Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte ayant amaſſé une nombreuſe Bibliotheque, les Rois de Pergame voulurent imiter ſon exemple; mais les Rois d'Egypte en ayant conçû de la jalouſie, défendirent le tranſport du papier hors de leur Royaume; ce qui obligea les Rois de Pergame d'inventer le vélin, nommé *Pergamenum*, à cauſe de la ville de Pergame; ou *Membrana*, à cauſe qu'il eſt fait du cuir qui couvre les membres des animaux.

Les livres qu'on fit de ce vélin ſont de deux ſortes; les uns ſont compoſez comme nous avons décrit ceux de papier, de pluſieurs feüilles collées l'une à l'autre en longueur, ce qui fait un rouleau plus ou moins long ſelon la longueur de l'écrit qu'il renferme: & les autres ſont faits de pluſieurs feüilles quarrées, reliées enſemble comme nos livres d'aujourd'hui. Les rouleaux, *volumina*, ne s'écrivoient que d'un côté, & par conſéquent étoient plus longs que les livres quarrez & reliez comme les nôtres, qu'on écrivoit des deux côtez. Martial parlant de Tite-Live écrit dans un livre, comme

(a) *Servius.*
(b) *Valla, lib.* VI. *Elegantiarum.*
(c) *Salmaſ. nota in Vopiſc.*
(d) *Mabillon de re Diplomat.*

nous



nous le venons de dire, remarque qu'il étoit dans un assez petit volume, au lieu qu'en rouleau, il remplissoit presque une Bibliotheque.

Pellibus exiguis arctatur Livius ingens,
Quem mea vix totum Bibliotheca capit.

L'on nommoit page, *pagina*, le côté écrit d'un volume que l'on n'écrivoit que d'une part, & *tabella* ou *tabula*, ce que nous nommons à présent pages d'un livre écrit des deux côtez.

Quant au papier dont nous nous servons communément aujourd'hui, & qui est fait de vieux linges broyez, & réduits en une espece de boüillie, personne, que je sçache, n'a pû encore en marqner l'origine; mais on sçait qu'il est en usage il y a plus de 500. ans (*a*), comme il paroît par un passage de Pierre le Vénérable (*b*), qui parle d'une sorte de papier qui se fait *ex rasuris veterum pannorum*. Les anciens avoient une maniere d'écrire sur du linge (*c*) : On voit encore aujourd'hui quelque morceau d'ancienne écriture Egyptienne écrite de cette sorte. Pline dit (*d*) que quoiqu'on eut trouvé de son tems la plante du papier sur l'Euphrate, les Parthes aimoient mieux continuer à écrire sur leurs habits, que d'employer ce papier pour écrire. Le même Auteur dit qu'anciennement avant l'usage du papier, on écrivoit les monumens publics sur le plomb, & les particuliers sur du linge. Tite-Live (*e*) parle de certains livres de toile, *lintei libri*, dans lesquels on écrivoit les noms des Magistrats, & l'Histoire de la République, & qu'on conservoit dans le Temple de la Déesse *Moneta* pendant les premiers tems de la République Romaine. Ces livres étoient alors fort ordinaires, & on s'en servoit dans les cérémonies sacrées.

La plûpart de nos Critiques croyent que les caracteres dont Moïse se servit, sont les mêmes que ceux des Phéniciens; & certes, il n'y a presque pas lieu d'en douter, aprés ce qu'en ont écrit Scaliger, Bochart, Vossius, & plusieurs autres; mais on n'est pas d'accord sur l'origine des caracteres Phéniciens. Les uns prétendent que les Chaldéens ou les Assyriens en sont les inventeurs; mais que les ayant communiquez aux Phéniciens & aux autres peuples, les Phéniciens se sont attribuez l'honneur de cette invention parmi les nations étrangeres, chez qui ils en ont répandu l'usage. D'autres soûtiennent que les Assyriens eux-mêmes & les Chaldéens ont reçu les caracteres des Phéniciens. De cette varieté d'opinions est venuë la difficulté que nous examinons ici, sur l'origine des lettres dont s'est servi Moïse; il y en a qui avancent qu'Abraham les apporta de la Syrie dans la terre de Canaan; mais d'autres veulent que les Patriarches ayent appris des Cananéens leur maniere d'écrire, & qu'ils l'ayent conservée dans l'Egypte, aussi-bien que leur langage dont ils se servirent toûjours depuis. Mais sans entrer dans le fond de cette difficulté qui regarde l'origine des lettres, nous croyons que Moïse se servit des caracteres Egyptiens, & que les lettres Egyptiennes & Phéniciennes étoient anciennement les mêmes. Toute la difficulté consiste à bien prouver ce dernier article, car du reste il est tout à fait croyable que Moïse s'est servi des caracteres d'un peuple avec lequel les Hébreux étoient en commerce depuis si longtems, dont ils avoient pris la plûpart des manieres & des Coûtumes, & dont Moïse avoit appris toutes les sciences, ayant été élevé comme le fils adoptif de la fille du Roi d'Egypte.

Le P. Kircher a prétendu montrer que les caractéres Egyptiens sont les mêmes que

(a) *Vide Mabill. de re Diplom. lib. 1. c. 8. pag. 38.*
(b) *Petr Vener. contra Judæ in Bibliothec. Cluniac. pag.* 1070.
(c) *V. Livium. Decad. 1. lib. IV. & Vopiscum in Aureliano*
(d) *Plin. lib.* XIII. II.
(e) *Liv. Decad. 1. lib. IV. & X.*

les Cadméens ou les Phéniciens apportez par Cadmus dans la Béotie ; mais les preuves qu'il en a données n'ont pas persuadé tous les Sçavans (a) ; il se fonde sur la ressemblance des lettres Cophtes avec les Grecques ; & l'on prétend que les caractéres Cophtes sont modernes, & imitez des Grecs. Quoi qu'il en soit, nous sçavons que les Egyptiens, outre les hieroglyphes, avoient une autre sorte d'écriture qui servoit à écrire des lettres, & des choses communes. Herodote (b) & S. Clement d'Alexandrie (c) n'ont pas marqué quelle étoit cette sorte de caractéres communs ; mais il semble que l'on peut inférer de leur silence que cette écriture étoit celle qui étoit alors commune chez leurs voisins : & que c'étoit apparemment les caractéres Phéniciens. Herodote nous apprend que les Egyptiens écrivoient de la droite à la gauche ; & Apulée (d) dit que les lettres Egyptiennes étoient chargées de nœuds & toutes tortuës à peu prés comme des roües, ce qui ne convient pas mal aux caractéres Phéniciens. Avant les lettres Phéniciennes, dit Lucain (e), les Egyptiens ignoroient la maniere de faire le papier, ils n'avoient point d'autre écriture que des animaux & des figures magiques gravées sur la pierre : cet Auteur croyoit donc que les Egyptiens avoient pris les caractéres inventez par les Phéniciens. Plutarque (f) raconte que du tems du Roi Agesilaüs, on trouva à Thebes de Béotie, dans le tombeau d'Alcméne une plaque d'airain chargée de plusieurs caractéres anciens, ausquels on n'entendoit plus rien, même depuis qu'ils furent lavez & rendus visibles ; on voyoit seulement certaines figures de lettres barbares assez semblables à celles des Egyptiens. On envoya cette plaque en Egypte au plus habile des Antiquaires de ce païs nommé Chonuphis ; aprés bien des recherches dans les vieux livres de l'Egypte, il répondit que ces caractéres étoient de l'écriture Egyptienne, telle qu'elle étoit en usage sous le Roi Protée. Ces vieilles lettres Cadméenes étoient donc les mêmes, que les anciennes lettres d'Egypte ; & si les Cadméenes sont les mêmes que les Phéniciennes, comme il n'y a pas lieu d'en douter, il s'ensuit que les Egyptiennes & les Phéniciennes sont aussi les mêmes. Vossius a rapporté plusieurs raisons tres-plausibles pour prouver qu'avant l'arrivée de Cadmus, Cecrops avoit déja communiqué à la Grece l'usage de l'écriture. Or Cecrops étoit Egyptien ; les lettres Grecques anciennes sont donc les mêmes originairement que les Egyptiennes. Apollodore & plusieurs anciens (g) croyent que Cadmus lui-même étoit Egyptien, & qu'il étoit sorti de Thebes d'Egypte avant que de venir bâtir Thebes de Béotie. Philon de Biblos Traducteur de Sanchoniaton, dit que son Auteur qui vivoit avant la guerre de Troye, touché de curiosité de connoître les antiquitez Egyptiennes (h), s'appliqua principalement à étudier les livres de Thaut, qui avoit trouvé l'art décrire, & qui l'avoit mis en usage en dressant des memoires de l'Histoire de son païs. Sanchoniaton ayant donc rencontré quelques volumes de Thaut, lesquels étoient cachez dans le plus secret d'un Temple, s'étudia à débroüiller ce qu'il y avoit d'historique, & de le séparer des allégories & des fables dont il étoit enveloppé ; ce qui lui ayant réüssi, il composa l'ouvrage qui fut traduit par Philon de Biblos. Dans ce recit la difficulté de Sanchoniaton n'est pas ni de déchiffrer les caractéres, ni d'entendre la langue de Thaut ; mais de distinguer les faits historiques des allégories ; d'où

(a) *Vide apud Valton. Prolegomen. 2. num. 18.*

(b) *Herodot. lib. 2.*

(c) *Clem. Alex. Strom. l. 5.*

(d) *Apulaus lib. XI. ad finem metamorphos. De opertis adyti profert quosdam libros litteris ignorabilibus pranotatos, partim figuris hujusce modi animalium, concepti sermonis compendiosa verba suggerentes, partim nodosis, & in modum rota tortuosis, campolatimque condensis apicibus, &c.*

(e) *Lucan. Pharsal. lib. III.*

(f) *Plut. Libello de Damonio Socrat.*

(g) *Euseb. Chronic. lib. 2. an. 562.*

(h) *Apud Euseb. prapar. lib. 1. c. 9.*

on peut conclure que les lettres Phéniciennes, qui étoient familieres à Sanchoniaton, étoient les mêmes que celles que Thaut mit en usage dans l'Egypte, comme nous l'avons marqué plus haut. Enfin les caractéres Egyptiens qui nous restent encore aujourd'hui ont une conformité tres-sensible avec les anciennes lettres Hébraïques ou Phéniciennes ; & la difficulté de rétablir l'usage de cette écriture ne vient pas tant de la part des caractéres, que de la part de la Langue, qui nous est entierement inconnuë. Origene (a) croit que la langue & les caractéres des Hébreux étoient differens de ceux des Egyptiens & des Phéniciens ; mais il ne le prouve pas, il fait voir seulement que la langue Egyptienne est differente de l'Hébreu. Il semble croire que les Israëlites à leur sortie de l'Egypte reçurent de Dieu par un miracle la Langue Hébraïque qu'ils avoient oubliée durant le séjour qu'ils avoient fait dans ce païs ; il cite pour le prouver un certain Prophete Hébreu qu'il ne nomme pas, & qui n'est pas connu ; mais l'autorité seule d'Origene dans une matiere comme celle-ci, ne doit pas contrebalancer les raisons que nous avons proposées.

Venons maintenant à la matiere & à la forme des anciens livres des Hébreux. Moïse parle souvent de livres ; mais il ne décrit que les deux tables sur lesquels Dieu écrivit le Décalogue : c'étoit deux tables de pierre polie, & écrites des deux côtez. Il est croyable que Moïse n'a marqué si souvent ces deux circonstances, que pour faire remarquer ce qui les distinguoit des autres livres, qui étoient écrits sur des planches, non de pierre, mais de bois, & que l'on ne gravoit communément que d'un côté.

L'usage des tables de pierre & de bois pour écrire, est le plus ancien dont nous ayons connoissance ; il n'y a pas une expression dans Moïse où il parle de livres, qui ne puisse s'expliquer dans le sens de ces tables, & l'on n'y remarque pas un mot qui donne l'idée ni de rouleaux d'écorce, ni de papier, ni beaucoup moins de parchemin, l'on a donc sujet de croire qu'il n'entend parler sous le nom de livre (b), que de livres composez de plusieurs petits ais de bois. Le nom de *Volumen* se trouve souvent dans la Vulgate, mais il n'est pas une seule fois dans le texte Hébreu. Je ne m'arrête pas à réfuter les Rabbins & les Commentateurs, qui prétendent que Moïse se servit de rouleaux de parchemin, ou de papier d'Egypte ; leur sentiment ne trouvera point de créance dans l'esprit de ceux, qui sçavent que du tems de Moïse ni le papier, ni le vélin n'étoient point encore en usage. Ainsi quand le Legislateur parle du livre de l'Alliance, du livre de la Loi, du livre du Divorce, du livre où l'on écrivoit les malédictions, que l'on ratissoit ensuite dans l'eau pour éprouver l'innocence d'une femme soupçonnée d'adultere ; quand Moïse ordonne de mettre le livre qu'il écrit à côté de l'Arche ; nous n'entendons par tout cela autre chose, sinon qu'il écrivit ses Loix sur des tablettes, & qu'on grava sur des ais tout le reste. Les 70. Interprétes se servent toûjours du terme *Axones* (c) pour exprimer l'Hébreu, *Sepher*. Or les *Axones* étoient des tables sur lesquelles on écrivoit les Loix, comme nous l'avons montré. L'Auteur du livre de Job marque clairement l'écriture sur des tablettes de bois (d) : *Quis mihi det ut exarentur (sermones mei) in libro, stilo ferreo, & plumbi laminâ, vel celte sculpantur in silice* : Voilà l'écriture sur le bois, sur le plomb & sur le rocher ou sur la pierre. Salomon ne montre pas moins clairement la maniere d'écrire sur des tablettes, lorsqu'il dit (e), qu'il faut écrire la misericorde & la vérité sur les tablettes de son cœur. Jeremie (f) exprime la même chose d'une maniere tres forte ; il dit que le crime des Juifs est gravé sur les tables de leur cœur avec un burin d'acier, &

(a) *Lib.* 3. *contra Cels. pag.* 115.
(b) ספר
(c) ἄξονες.
(d) *Job* XIX. 24.
(e) *Prov.* III. 3.
(f) *Jerem.* XVII. 1.

un ongle de diamant. Dans le 4. livre des Rois selon la Vulgate, Dieu menace de détruire Jerusalem, & d'en abolir la memoire, comme l'on efface l'écriture en tournant le stilet (*a*) : *Delens vertam, & ducam crebriùs stilum super faciem ejus.* Dieu ordonne à Isaïe (*b*) d'écrire ses menaces contre les Juifs sur des tablettes de boüis : *Scribe ei super buxum, & in libro diligenter exara illud.* Ezechiel (*c*) reçoit des ais de la main d'Ephraïm, & des autres Tribus qui lui étoient attachées, & de la main de Juda, & compose de tout cela un livre ; il nomme ce livre du Bois, aussi-bien que les ais qui le composent. Dieu dit à Abacuc (*d*) d'écrire ses visions sur des tablettes : *Scribe visum & explana super tabulas, ut percurrat qui legerit eum.* Les lettres que David écrit à Joab, pour lui dire de faire tuer Urie (*e*), & celles que Jezabel écrit au nom d'Achab pour faire mourir Naboth (*f*), sont nommées dans l'Ecriture *Sepher*, nom que l'on donne aux livres composez de tablettes ; ce qui fait juger que ces lettres étoient véritablement écrites sur des tablettes, & cachetées à peu prés comme on a vû ci-devant les lettres des Grecs & des Romains.

Les Edits des Princes s'écrivoient, de même que leurs lettres, sur des tablettes, & on les envoyoit dans les Provinces cachetées de leurs sceaux ; c'est ce qui se voit dans toute l'Histoire d'Esther (*g*) ; *Ipsæque epistolæ, quæ nomine Regis mittebantur, annulo ipsius obsignatæ erant, & missæ per veredarios.* On exposoit ces Ordonnances des Princes, & on les attachoit dans les places publiques, dans toutes les villes (*h*) : *Edictum Regis pependit in Susan, &c.* On voit quelle étoit la forme & la matiere des contrats de vente dans l'achât que fit Jeremie du champ d'Hananéel (*i*) ; ce Prophete écrit lui-même le contract sur des tablettes, il prend des témoins, il y met le sceau, il délivre l'argent au poids de la balance : *Scripsi in libro* (*k*), *& signavi, & adhibui testes, & appendi argentum in statera.* Les témoins souscrivent à ce contract, comme il paroît par l'Hébreu (*l*), les 70. & l'Arabe, *in conspectu testium qui scripserant* ; ce qui détermine le sens du Chaldéen, du Syriaque & de la Vulgate, qui portent, *qui scripti erant in libro emptionis* ; ausquels sans cela l'on pourroit donner une autre explication, comme s'ils eussent seulement été dénommez dans ce contract, sans y souscrire. Ce contract original & authentique demeura fermé & scellé, de maniere qu'on ne pouvoit l'ouvrir sans rompre le sceau, ou du moins sans couper le lin ou le fil qui enveloppoit les tablettes sur lesquelles il étoit écrit ; & cela pour éviter les falsifications des lettres & des signatures.

Mais comme on pouvoit avoir besoin de ces lettres pour y avoir recours dans l'occasion, l'on en fit une copie qu'on laissa toute nuë & toute découverte, sans sceau ni enveloppe, & on les mit dans un pot de terre ; c'est ce qui est parfaitement bien marqué dans le verset 14. *sume libros istos*, dit Jeremie à Baruch, *librum emptionis hunc signatum, & librum hunc qui apertus est.* Remarquez qu'il distingue ces deux contracts par le sceau qui étoit à l'original, & qui n'étoit point à la copie, comme l'a fort bien exprimé le Syriaque, *accipe syngraphas istas ; syngrapham hanc emptionis obsignatam, & syngrapham hanc minimè obsignatam.* Je sçai que les Commentateurs ne sont pas d'accord sur le nombre de deux écrits : l'Arabe n'en reconnoist qu'un seul : *Prenez ce livre d'achat qui a été lû, & serrez-le, &c.* Loüis de Dieu croit remarquer

(a) 4. *Reg.* XXI. 13.
(b) *Isai.* XXX. 8.
(c) *Ezech.* XXXVII, 19.
(d) *Abac.* II. 2.
(e) 2. *Reg.* XI. 14.
(f) 3. *Reg.* XXI. 8.
(g) *Esther.* VIII. 10.
(h) ℣. 14.
(i) *Jerem.* XXXII. 9. 10.
(k) בספר
(l) ℣. 12.

trois écrits dans le verset 11. le premier est *liber emptionis*, la lettre d'achât (*a*), qui étoit scellée : le second est nommé *praeceptum* dans l'Hébreu (*b*), & le troisiéme est appellé *statuta* (*c*) ; mais nous nous en tenons au texte qui marque deux écrits, & nous ne voyons pas de nécessité d'en admettre un plus grand nombre.

Quelques-uns veulent que l'original de l'achât ait été scellé au bas du cachet de Jeremie : D'autres soûtiennent qu'il étoit muni du sceau d'un Notaire public, & Grotius veut que les témoins ayent mis leur cachet à la lettre avec celui de Jeremie, mais tout cela sans fondement. On s'est imaginé que ces contracts d'achât étoient à peu prés comme ceux qui se passent aujourd'hui devant les Notaires ausquels on pend un sceau public : ou comme les lettres de cachet, les brevets & les anciens privileges des Rois, au bas desquels on voit sur une empreinte de leur buste ou de leurs armes, mais il est certain que tous ces usages sont nouveaux, & il est aisé de montrer que le terme hébreu, *chatam*, scéller, ne marque dans l'hébreu que cacheter, tenir caché, & enveloppé, comme les lettres que l'on cachette, & que l'on ferme.

Les deux tables que Dieu donna à Moïse, & sur chacune desquelles il écrivit les paroles, ou les conditions de l'alliance qu'il faisoit avec son peuple, nous prouvent le même usage, d'avoir deux contrats écrits pour faire foi en jugement, & pour conserver la mémoire des conventions. On conserva ces deux tables dans un coffre, que nous appellons l'Arche de l'Alliance, & on les mit comme en dépôt dans le Tabernacle, afin d'y avoir recours, & de convaincre le peuple d'infidélité, au cas qu'il vint à manquer à sa parole.

Quant au livre de Moïse où étoit contenuë l'Histoire de la Nation, & le détail des Loix, & des cérémonies ordonnées de Dieu, le Legislateur le fit mettre à côté de l'Arche (*d*), afin qu'on y pût recourir, & en tirer des copies. C'est ce qu'il ordonne en particulier à l'égard du Roi, à qui il prescrit de prendre une copie des préceptes qui le regardent (*e*). Lorsque Samuel eut établi un Roi sur Israël, il en écrivit un acte (*f*), avec les Loix de ce nouvel établissement, & il mit le tout dans le Tabernacle en la présence du Seigneur.

Quant à ce qui est dit dans Jeremie, qu'on mit l'un de ces contracts dans un pot de terre ; on voit aussi cette coûtume chez les Grecs. Les Scholiastes d'Aristophane sur le mot *Echinos* (*g*), remarquent que c'étoit un vase d'airain ou de terre dans lequel on mettoit les instrumens & les pieces des procés, les contracts & autres monumens pour faire foi en justice. Ces vases étoient faits de maniere que les particuliers ne pouvoient les ouvrir pour retirer ce qui y étoit serré, & c'étoit un crime capital de les rompre. Demosthene & Aristote parlent aussi de ce même *Echinos*. On voit de plus par Aristophanes qu'on mettoit des coquilles ou écailles par-dessus les sceaux de peur qu'ils ne s'effaçassent, ou qu'ils ne se rompissent, ou même qu'on ne les contrefit (*h*).

L'usage de cacheter les lettres, les Edits, & les tablettes sur lesquelles les Prophétes écrivoient leurs visions, est connu dans l'Ecriture : Isaïe (*i*) dit aux Juifs que ses prophéties seront à leur égard comme une lettre cachetée, *erit vobis visio omnium, sicut verba libri signati, quem cum dederint scienti litteras dicent : lege istum ; & respondebit, non possum : signatus est enim.* Dieu dit ailleurs au même Prophéte, de lier [de fil,]

(a) ספר המקנה
(b) המצוה
(c) החקים
(d) *Deut.* XXXI. 26.
(e) *Deut.* XVII. 18.
(f) 1. *Reg* X. 26.

(g) *Scholiast. in Vespis. pag.* 533.
(h) *Ibidem pag.* 471. Καὶ τῇ κόγχῃ τῇ πρὶν σημαίας τοῖς σημείοισι ἐπούσῃ, &c.
Τὴν Διαθήκην ἀδικεῖς ἀνακογχυλιάζειν.
(i) *Isai.* XXIX. 11. 12.

ou d'envelopper [de lin,] & de cacheter les tablettes où étoient ses prédictions (*a*), *liga testimonium, & signa legem in discipulis meis.* Dieu dit de même à Daniel de scéller ses prophéties jusqu'à un certain tems (*b*), *tu autem Daniel claude sermones, & signa librum usque ad tempus.* Les prédictions des Prophétes étoient comme des lettres de Dieu à son peuple, il ne vouloit pas qu'on les lui développât, que lorsqu'il l'ordonneroit (*c*), *vade Daniel quia clausi sunt, signatique sermones.* Tel étoit le livre scellé de sept sceaux, qui parut à Saint Jean dans l'Apocalypse; ce livre ou cet écrit, quoiqu'il fut écrit des deux côtez, dedans & dehors, ne pouvoit être lû de personne, parce qu'il étoit enveloppé de lin, & cacheté de sept sceaux.

Chez les Romains (*d*) tout le monde sçait que l'on écrivoit ordinairement les lettres sur des tablettes enduites de cire, & qu'on y imprimoit le cachet aprés les avoir enveloppées de quelque chose; mais je pense que les contracts, les testamens, & les instrumens publics s'écrivoient souvent de même sur des tablettes, que l'on enveloppoit, & que l'on scélloit, de peur que venant à tomber entre les mains de quelque faussaire, on n'en effaçât quelque chose, & qu'on ne falsifiât les lettres de quelque autre maniere; ce qui étoit tres-facile dans cette sorte de tablettes, où l'on ne pouvoit découvrir la falsification que par la difference de la main, les ratures se remplissant d'un tour de stilet, & l'adresse des falsificateurs n'imitant que trop souvent l'écriture de l'original. Cet abus alla si loin, que du tems de Neron l'on fut obligé de faire une Ordonnance, qui portoit qu'on n'appliqueroit le sceau à ces lettres, qu'aprés avoir fait des trous aux tablettes, & aprés avoir fait passer trois fois par ces trous le lin qui les enveloppoit (*e*), *adversus falsarios tunc primum repertum ne tabulæ nisi pertusæ, ac ter lino per foramina trajecto, obsignarentur.* S'il ne s'agissoit que de mettre le sceau à couvert de la tromperie, en vain auroit-on percé les tablettes pour y faire passer trois fois le lin: cette précaution auroit été inutile. Mais si l'on vouloit garantir l'écriture de falsification, il n'y avoit qu'à tellément attacher le lin aux tablettes qu'on ne pût les développer sans rompre le sceau; & c'est à quoi servoient les trous par lesquels on faisoit passer le lin. Il paroît par Suetone que c'étoit principalement à l'écriture qu'en vouloient ceux qui se mêloient de falsifier. L'Empereur Tite (*f*) disoit quelquefois en riant, qu'il auroit pû être un habile faussaire, à cause de la merveilleuse facilité qu'il avoit à imiter toute sorte de lettres, *cum amanuensibus suis per ludum jocumque certaret imitari chirographa quæcumque vidisset, profitereturque se magnum falsarium esse potuisse.* On juge bien que supposé cet usage de tenir les originaux scellez & enueloppez, il faloit necessairement en avoir des copies pour les diverses rencontres. Cela paroît par ce passage de l'Apologie d'Apulée: *Pater natam sibi filiam more ceterorum professus est. Tabulæ ejus partim tabulario publico, partim domo asservantur: porrige Æmiliano tabulas istas, linum consideret, signa quæ impressa sunt recognoscat.* La même chose se pratiquoit parmi les Grecs & parmi les Romains, principalement à l'égard des Testamens (*g*).

L'usage des rouleaux d'écorce d'arbres pour écrire est tres ancien; on le remarque dans le livre de Job (*h*), *quis mihi tribuat ut . . . librum scribat ipse qui judicat, & in humero meo portem illum, & circumdem illum quasi coronam mihi.* Les lettres que Rapsacés apporta à Ezechias de la part de Sennacherib étoient apparemment aussi écrites sur des rouleaux (*i*), *Tulit Ezechias libros de manu nuntiorum, & legit eos, & ascen-*

(a) *Isai.* VIII. 16. & 17.
(b) *Daniel.* 12. 4.
(c) *Ibidem.* ℣. 9.
(d) *Vide Plaut. in Bacchide, Cicero. in Catilin. Orat.* 3. & *in Verrem, & pro L. Flacc.*
(e) *Sueton. in Nerone.*
(f) *Sueton. in Tito.*
(g) *Vide Laërt. l.* 5. *in Theophr. & Sueton, &c.*
(h) *Job.* XXXI. 35.
(i) *Isai* XXXVII. 14. & 4. *Reg.* XIX.

dit ad domum Domini, & expandit eos coram Domino. Il prit ces lettres, il les lût, il monta au Temple, & les étendit en présence du Seigneur.

Il est encore parlé plus expressément de rouleaux dans les Pseaumes (*a*), dans Jeremie (*b*), dans Ezechiel (*c*), dans Zacharie (*d*). Le Psalmiste dit, *in capite libri*, [ou selon l'hébreu, *in volumine libri*] *scriptum est de me*, comme s'il vouloit marquer que pour preuve de son dévoüement, il s'étoit engagé par écrit, & de la maniere la plus solemnelle, à executer toûjours les volontez de Dieu. Jeremie (*e*) étant en prison, & ne pouvant parler au peuple, dicta un discours à Baruch son Sécrétaire, pour l'aller lire au peuple dans le Parvis du Temple; le Roi en ayant été averti, fit venir Baruch; on lût en sa présence trois ou quatre pages, ou selon le texte, trois portes de ce même volume; & le Roi l'ayant oüi, ordonna de le brûler. Le Sécrétaire le perça de son canif, & le jetta au feu. Jeremie reçût ordre du Seigneur de dicter un nouveau volume, ce qu'il fit. Dans tout ce recit l'Ecriture employe le terme *Megillath* (*f*), un volume: & ce qu'on lit dans le texte du canif de l'Ecrivain, ou du Sécrétaire, justifie que dés lors l'on écrivoit avec des roseaux, & avec de l'encre. On voit dans ce même endroit de Jeremie (*g*), que Baruch écrivoit avec de l'encre, *ego scribebam in volumine atramento.* S. Clement d'Alexandrie (*h*) décrivant une procession des Prêtres d'Egypte, remarque qu'il y en a un qui porte des plumes sur la tête, un livre à la main avec une regle & de l'encre à écrire, & un jonc dont ils se servent pour former les lettres. Ni les Grecs, ni les Turcs n'usent point de plumes pour écrire encore aujourd'hui, ils employent à cet usage des roseaux; les Romains s'en servoient aussi (*i*).

Inque manus charta, nodosaque venit arundo.

L'Ecriture ne nous exprime nulle-part l'instrument avec lequel on écrivoit sur les rouleaux, mais elle marque souvent les stilets pour les tablettes; nous en avons déja parlé ci-devant, à l'occasion de la matiere des livres. On portoit ces stilets & ces tablettes à la ceinture dans des etuis, que les Hébreux nomment *Keset*, & les Grecs *Graphiarium.* Nous avons remarqué cet usage parmi les Hébreux dans le Commentaire sur Ezechiel IX. 2. 3. & on a fait voir la même coûtume chez les Grecs & chez les Latins.

Pour l'ordinaire ces volumes n'étoient écrits que d'un côté, c'est ce que nous apprennent tous les Critiques, & ce qui est insinué par Ezechiel, qui remarque qu'il en vit un d'une forme extraordinaire, qui étoit écrit dedans & dehors (*k*). *Ecce manus missa ad me in qua erat involutus liber, & expandit illum coram me, qui erat scriptus intus & foris.* Zacharie nous apprend à peu prés quelle étoit la forme de ces anciens volumes: Il dit qu'il eût une vision d'un volume long de vingt coudées, & large de dix (*l*); on ne prétend pas que les livres communs fussent de cette grandeur, mais il faut qu'il y ait quelque proportion entre ce volume & les ordinaires. Nous croyons que tous ces volumes étoient d'écorce, ou de papier d'Egypte. On sçait que quelques-uns ont voulu trouver l'usage des peaux pour écrire, dans ce passage des Pseaumes (*m*), *extendens cœlum sicut pellem*, vous étendez les cieux, comme on développe un livre ou un volume de vélin; mais le terme Hébreu (*n*) marque clairement une tenture, ou une peau dont on faisoit autrefois les tentes. On remarque dans Tobie (*o*), &

(a) *Psal.* XXXIX. 11.
(b) *Jerem.* XXXVI.
(c) *Ezech.* II. 9.
(d) *Zach.* VI. 1. 2.
(e) *Jerem.* XXXVI.
(f) מגלת
(g) ℣. 18.
(h) *Clem. Alex. Strom. lib.* 6.
(i) *Persius.*
(k) *Ezech.* II. 9.
(l) *Zach.* V. 1. 2.
(m) *Ps.* CIII. 3.
(n) יריע
(o) *Tobie* VII. 16.

dans le quatriéme livre d'Esdras (*a*), le terme *charta*, qui signifie proprement du papier d'Egypte; mais dans le grec de Tobie il y a seulement *Biblion*, d'où l'on ne peut rien conclure ni pour la matiere, ni pour la forme de ce livre. Sous les Maccabées l'on se servoit de livres en rouleaux, comme il paroît par ce passage, *& expanderunt libros legis* (*b*). Ils étendirent les livres de la Loy: c'étoit aussi l'usage des Synagogues des Juifs du tems de Nôtre-Seigneur, comme ce l'est encore des Juifs d'aujourd'hui, d'avoir de grands volumes où la Loi & les Prophétes sont écrits. Saint Luc (*c*) le marque bien clairement, *traditus est ei* [*Jesu*] *liber Isaiæ Prophetæ, & revolvit librum*, &c. *& cum plicuisset librum reddidit Ministro. On lui presenta le livre d'Isaïe, & il le ferma en le roulant, & le rendit au Ministre.* Toutes ces expressions ne conviennent qu'à un volume en rouleau, non plus que celle qu'on lit dans l'Apocalypse *d*, le ciel se retira comme un livre qu'on roule, *cœlum recessit sicut liber involutus.* Saint Jean parle de l'encre & du papier dont il s'étoit servi pour écrire sa seconde lettre (*e*), & Saint Paul marque fort bien la difference entre les livres écrits sur du papier d'Egypte, & ceux qui sont écrits sur du vélin, *affer tecum & libros, maximè autem membranas* (*f*). C'est le seul passage où l'on marque positivement du parchemin: l'usage des tablettes paroît dans celles que Zacharie, pere de Saint Jean-Baptiste, demanda pour y écrire le nom de son fils (*g*).

DISSERTATION
SUR LE PAYS D'OPHIR.

IL n'y a guéres de païs au monde plus inconnu que celui d'Ophir, ni qui ait donné plus d'exercice aux Sçavans. Ce n'est pas que l'Ecriture n'en parle assez souvent, & qu'elle ne donne assez de marques pour le distinguer; mais l'idée qu'on s'est formée que cet endroit devoit être une Isle, ou un païs maritime extrémement abondant en or, en argent & en yvoire; où il y eut quantité de paons, de singes, de perroquets, où l'on trouvât toutes sortes de pierreries, de bois précieux & de senteurs, un païs enfin où l'on allât par la mer rouge, & dans le voyage duquel l'on employât trois ans. Lorsque l'on a voulu ramasser ensemble toutes ces conditions; & les appliquer à quelques-unes des Regions maritimes, celebres aujourd'hui par leur commerce, & par l'abondance de toutes ces choses, on a vû naître un nombre presqu'infini d'opinions diverses, qui ont jetté une étrange confusion sur cette matiere.

La plûpart des anciens ont été chercher Ophir dans les Indes. Joseph (*h*) a donné un grand poids à cette opinion, & elle a été fort suivie; le païs d'Ophir dans les Indes se nommoit, dit-il, de son tems, le païs de l'Or; on croit (*i*) que c'est la Chersonése dont il veut parler, & dont Ptolemée fait mention, qui est connuë aujourd'hui sous le nom de Malaca, presqu'Isle à l'opposite de l'Isle de Sumatra. Luc de Hol-

(a) 4. *Esdr.* xv. 2.
(b) 1. *Macc.* III. 48.
(c) *Luc.* IV. 17. 20.
(d) *Apocalyps.* VI. 14.
(e) 2. *Ep. Joh.* ℣. 13.
(f) 2. *Timot.* IV. 13.
(g) *Luc.* I. 63.
(h) *Joseph antiq. lib.* 8. *c.* 2.
(i) *Ritern, Tornsel, Adrichom. Marius niger, Gaspar Vaser.*

ftein (*a*) aprés bien des recherches, croit qu'il faut se fixer à l'Inde en général, ou à la ville de Supar dans le Royaume de même nom, dans l'Isle des Célébes ; d'autres placent Ophir dans les Royaumes de Malabar & de Zeilan ; Hippurium est un port de Zeilan, qui a quelque rapport au nom d'Ophir ; la fameuse Isle de Tapobrane, dont les anciens ont tant parlé, a été prise pour le païs d'Ophir, & l'on y a trouvé presque tout ce qui peut lui convenir ; mais tandis que l'on n'aura pas fixé la situation de cette Isle, l'on n'en sera pas plus sçavant pour le païs que nous cherchons. Quelques-uns ont mis Ophir à *Ormus*, à l'entrée du Golphe Persique ; Euppleme l'a placé dans l'Isle *d'Urphé* dans la mer rouge (*b*) ; Maffée assure que c'est le Pégu, & l'on dit que les Péguans prétendent venir des Juifs exilez, que Salomon envoyoit travailler aux mines de ce païs. Lipenius qui a fait un Traité exprés sur l'Ophir, le place au-delà du Gange à Malaca, Java, Sumatra, Siam, Bengala, Pégu, &c.

Il s'en est trouvé qui ont été chercher Ophir dans l'Amérique (*c*), & qui l'ont placé dans l'Isle Espagnole. Christophle Colomb, qui découvrit le premier cette Isle, avoit coûtume de dire qu'il avoit trouvé l'Ophir de Salomon ; il y vit de profondes cavernes qui s'étendoient sous terre à la longueur de plus de 16. milles : c'est de là qu'il prétendoit que Salomon avoit tiré son or. Mais Postel, & quelques autres assurent que le païs d'Ophir est le Perou. Ces Auteurs nous décrivent les routes de la flotte de Salomon comme s'ils l'avoient accompagnée ; rien n'est plus beau que leur systême, mais rien n'est plus malfondé, ni plus aisé à renverser.

Plusieurs autres ont crû que les Indes & l'Amerique étant trop éloignées, & l'Arabie étant trop prés d'Asiongaber, d'où partoit la flotte de Salomon, il falloit aller chercher Ophir dans l'Afrique. Quelques-uns (*d*) l'ont mis dans le Royaume de Melinde ou Sofala, sur la côte Orientale de l'Ethiopie en Afrique ; on dit que les habitans de cette Isle tiennent par tradition, & ont même des livres, qui portent que Salomon y envoyoit tous les trois ans sa flotte pour en tirer de l'or, qui y est tres-commun. Jean dos Santos raconte que dans le Monomotapa il y a une montagne nommée Fura où il y a d'excellentes mines d'or ; on voit sur cette montagne les ruines d'un vieux Château qu'on tient par tradition avoir été la demeure de la Reine de Saba, & que ce païs est celui d'Ophir. *Cornelius à lapide* l'a placé à *Angola* sur la côte Occidentale de l'Afrique. Il y en a même, qui sans y regarder de plus prés, l'ont été mettre à Carthage, qui n'a été fondée que plus de 200. ans depuis Salomon. Le Paraphraste Jonathan met Ophir en Afrique, mais il ne s'explique pas davantage ; d'autres l'ont voulu placer en Espagne, aussi-bien que Tarsis.

M. Huet dans sa Dissertation des Navigations de Salomon, fait tenir à la flotte de ce Prince une route nouvelle ; il croit que du tems de Salomon il y avoit un canal qui joignoit la mer rouge à la Méditerranée, par le moyen duquel on faisoit passer les vaisseaux de l'une en l'autre mer. Par cette hypothese, il explique le passage des Paralipomenes (*e*), où il est dit, qu'Hiram Roi de Tyr envoya ses vaisseaux & ses serviteurs à Elath sur la mer rouge, pour le service de Salomon : Or par quelle autre route auroit-il pû faire passer ses vaisseaux, si ce n'est par le canal dont on a parlé ?

Il ne lui est pas difficile de prouver qu'il y avoit autrefois un canal qui joignoit les deux mers, plusieurs anciens le marquent d'une maniere tres-positive ; mais la difficulté consiste à bien prouver que ce canal ait subsisté du tems de Salomon. Il apporte le témoignage de quelques Auteurs Arabes, qui assurent que dés le tems

(a) *Holsten. in notis ad Ortelium.*
(b) *Eupolem. apud Euseb. præp. lib.* IX. *c.* 30.
(c) *Arias Montan. Genebrard. Vatab.*
(d) *Ortel. Thomas Lopes.*
(e) *Paralip.* VIII. 18.

d'Abraham, il y avoit une communication du Nil à la mer rouge ; mais peut-être qu'on ne voudra pas en croire ces Auteurs Arabes, qui sont si nouveaux, quand il s'agit d'un fait si éloigné de leur tems ; sur-tout étant contredits par d'autres Auteurs, qui mettent bien plus tard le commencement de ce canal, & qui assurent qu'il ne fut achevé que sous Darius, ou même sous les Ptolémées. Strabon (a) dit que ce fut *Sesostris* qui fit ouvrir ce canal ; mais Aristote (b) & Pline (c) assurent qu'il quitta cette entreprise, ayant remarqué que la mer rouge étoit plus élevée que l'Egypte, dans la crainte qu'il eut que les eaux de cette mer ne submergeassent le pays, & ne gâtassent l'eau du Nil, dont on boit dans l'Egpte. Herodote (d) & Diodore (e) soûtiennent, que ce fut Neco fils de Psammetichus Roi d'Egypte, qui commença cet ouvrage, & Herodote dit qu'il fut achevé sous Darius fils d'Hystaspe.

Pour *Ophir*, le Prélat que nous avons cité, croit que c'étoit la côte Orientale de l'Afrique que les Arabes appellent *Zanguebar* ; & que le nom d'Ophir se donnoit plus particulierement au petit pays de Sophala, qui est sur la même côte. Les vaisseaux de Salomon sortans de la mer rouge, doubloient le Cap de Guadatfuy, & rangeoient la côte d'Afrique ; on trouve dans ces pays les choses que la flotte de Salomon raportoit de ses voyages, & bien des caractéres qui conviennent au pays d'Ophir.

Gorope Bécan & Bivarius ont prétendu qne la flotte de Salomon partoit, non pas de la mer rouge, mais de la mer Méditerranée, pour aller à Ophir. La flotte dont se servoit Salomon étoit Tyrienne, l'Ecriture le marque clairement au 3. livre des Rois, chap. x. 11. Tharsis étoit sur la Méditerranée, on a prouvé ailleurs ce sentiment ; Aziongaber elle-même étoit sur cette mer. Ce dernier point paroît le plus difficile à soûtenir ; voici sur quoi il est fondé. Aziongaber étoit dans l'Idumée, selon l'Ecriture [f] : or l'Idumée, disent-ils, ne touchoit pas à la mer rouge, mais à la Méditerranée, comme on le voit par Ptolomée. On trouve, ajoûtent-ils, sur la Méditerrannée *Gastion Gaber*, ou *Gabria* dans Strabon, & *Beto-Gabria* dans Ptolomée, voisins d'Eluth, qui est l'avant-derniere ville d'Idumée. Le nom de mer *de Suph* n'est pas tellement propre à la mer rouge, qu'il ne convienne aussi aux autres mers ; le terme *Suph*, signifie limite ; la mer de Suph, c'est-à-dire, la mer des limites ; ce nom convient à la mer Méditerranée, comme à la mer rouge. La navigation à Tharsis & à Ophir est la même selon l'Ecriture, 4. livre des Rois, xxii. comparé à 2. Par. xx. Or Tharsis étoit dans la Méditerranée, Ophir y étoit donc aussi. Hornius (g) ne désaprouve pas cette opinion, mais il seroit aisé de la réfuter, sur-tout pour ce qui regarde la situation d'Aziongaber, & le nom de la mer de Suph ; car il est certain que l'Ecriture met Aziongaber sur la mer rouge, & qu'elle n'entend jamais aucune autre mer, que la mer rouge, sous le nom de mer de Suph. L'Idumée pouvoit du tems du Geographe Egyptien s'étendre jusques sur la mer Méditerranée, mais l'Ecriture ne lui donne jamais cette étenduë ; au reste, je ne trouve ni dans Strabon, ni dans Ptolomée Gastion Gaber, ni Betogabria sur la Méditerranée.

On sera sans doute surpris que nous plaçions le pays d'Ophir loin de la Méditerranée & de l'Ocean, & que nous l'allions chercher entre le mont Masius, & les montagnes Saphires, ou le pays des Tapyres, vers la Médie, l'Armenie & l'Assyrie ; mais l'autorité de Moïse nous a engagé dans ce sentiment, & nous esperons que si l'on se donne la peine d'examiner sans préjugé les preuves de nôtre systême, on le

(a) *Strab. lib.* 17.
(b) *Aristot. Meteorolog. lib.* I. *c. ult.*
(c) *Plin. lib.* VI. *c.* 29.
(d) *Herodot. lib.* II. *c.* 158.
(e) *Diod. lib.* I.
(f) 3. *Reg.* IX. 16.
(g) *Lib.* II. *c.* 8. *de origin. Gent. Americ.*

trouvera peut-être aussi vrai-semblable qu'aucun de ceux qu'on a proposé jusqu'ici.

Il est incontestable que le pays d'Ophir n'est autre que celui qui a été peuplé par Ophir fils de Jectan, ou par ses descendans. On sçait que l'Ecriture ne désigne pas autrement les pays, que par le nom de ceux qui les ont habitez. Or Ophir est placé par Moïse (*a*) avec ses freres *depuis Mesa jusqu'à Sephar montagne d'Orient*. C'est donc dans ce pays qu'il faut l'aller chercher, & voir en même tems si c'est un pays où la flotte de Salomon ait pû aller chercher les marchandises dont il est parlé dans son histoire, s'il faut trois ans pour faire ce voyage, & si l'on y peut aller d'Aziongaber par le Golphe d'Arabie.

Si les preuves que nous avons apportées sur le verset 29. du chapitre x. de la Genése, pour faire voir que la posterité de Jectan habita dans une partie de la Mésopotamie, de l'Armenie, & des pays au-delà du Tygre, sont de quelque force; si les monts Meza & Sephar sont les mêmes que le mont Masius & les Monts Saspires ou des Tapyres, il s'ensuit que le pays d'Ophir n'étoit pas loin des sources de l'Euphrate & du Tigre, & qu'on doit le chercher aux environs des pays que nous avons marquez. Au reste, nous ne sommes pas les premiers qui ayons placé Ophir loin de la mer; Eusebe & saint Jerome (*b*) le mettent entre le fleuve Cophenes, les Indes, & les pays des Seres; Eustate d'Antioche (*c*) le met dans l'Armenie, & voici les preuves dont on peut soûtenir cette opinion. L'Empereur Justinien partagea l'Armenie en quatre parties, & l'une de ces quatre parties se nommoit *Zopbara*; je ne sçai si ce ne seroit pas la même que le canton nommé Sophene, par Strabon; Sophane, par Trogus; & Sophanene, par Procope. Le changement de la lettre R en N est assez commun dans les noms étrangers, & souvent l'R se perd à la fin des mots; au lieu de Gadir, on a dit Gadis; au lieu d'Amilcar, Amilcas; au lieu de Bocchor, Bocchus; de πλήρης, on a fait *plenus*; de δῶρον, on a formé *donum*; ainsi de *sophar*, ou *sopher*, ou *sophir*, car c'est toûjours le même mot, l'on a pû pû faire *Sophene*. L'on sçait que les 70. & les Grecs, au lieu d'Ophir, ont lû Sophir (*d*), & la lettre *S* au commencement d'un mot, tient assez souvent la place d'une simple aspiration. Strabon (*e*) marque sur le Phase les Sarapenes, dont la capitale est à l'endroit de ce fleuve, où il commence à n'être plus navigable. La riviere *Hippus* qui descend des montagnes d'Armenie dans le Phase pourroit bien venir du mot *Ophir* ou *Hippur*: c'est dans ce pays ou le *Phasis* donne de l'or si vanté par tous les anciens, & par Moïse (*f*) lui-même. Le même Strabon (*g*) parle en plus d'un endroit d'une fort grande partie de l'Armenie, nommée anciennement Syspiretis, qui s'étendoit jusqu'à la Chalachene & l'Adiabene, au-delà des montagnes d'Armenie; il parle des mines d'or de ce pays, & de ses richesses; il dit qu'Alexandre le Grand envoya Memnon avec des troupes à ces mines, & que le pays n'est pas moins propre à nourrir des chevaux, que les campagnes Nisées dans la Médie. Nous remarquons encore des vestiges du nom d'Ophir plus avant dans l'Isthme vers le Nord; nous y trouvons le fleuve Opharus, & les peuples Opharites (*h*), dans la Sarmatie Asiatique, qui confinoit avec la Colchide & l'Iberie. On connoît sur le fleuve Cyrus les *Obareniens*, dont parle Quadratus (*i*), qui sont peut-être les mêmes que les *Iberes* de Strabon (*k*), & dont il louë si fort les

(a) *Genes. x. 30.*
(b) *Euseb. & Hieron. de locis hebr.*
(c) *Eustat. in hexamer.*
(d) *Σωφείρ.*
(e) *Strab. lib. xi. p. 350.*
(f) *Genes. ii. 12.*
(g) *Lib. xi p. 368.*
(h) *Plin. lib. vi. c. 7.*
(i) *Quadrat. lib. ii. Parthic. apud Steph. in* ὠλην.
(k) *Strab. lib. xi. pag. 350.*

richesses ; *apud eos torrentes dicuntur aurum deferre, quod barbari perforatis tabulis & villosis pellibus accipiunt ; unde aurati velleris fabula conficta est, & fortasse Iberes eodem nomine vocantur quò Occidentales, ab auro quod apud utrosque reperitur.* Peut-être aussi que les *Obareni* de Quadratus sont les mêmes que les *Suarni* de Pline (*a*), qui sont situez entre les portes Caspiennes, les monts Gordiées, & le Pont-Euxin. Ce sont des peuples indomtez, qui n'ont point d'autre occupation, ni d'autre trafic, que de tirer l'or de leurs mines : *Suarni indomita gentes auri tantum metalla fodiunt.* Les termes d'*Obareni*, de *Suarni*, d'*Iberes* ont assez de rapport avec Ophir, sur-tout si l'on prononce le b, à la maniére des Grecs, comme un v consonne, qui approche assez du *Phi* ; ainsi l'on pourra dire *Ophareni*, *Spharni*, *Ipheri*, qui sont les mêmes qu'Ophir, selon la diverse maniére dont on peut prononcer les lettres dont ce nom est composé. C'est ainsi que l'on a dit *aurum obrisum*, pour *aurum Ophirisum*, de l'excellent or d'Ophir.

Mais ce qui nous persuade encore que le pays d'Ophir n'étoit pas loin du Phasis, ni du païs des Sepharvaïms, que nous croyons être les Sarapares, les peuples de la Sapavortene ou des monts Saspires ; c'est que dans l'Ecriture l'or d'Ophir est le même que l'or de Parvaïm. Dans le 3. livre des Rois, chap. IX. 26. 27. 28. semblable au 2. des Paralipomenes, chap. VIII. 18. il est marqué que Salomon avoit amassé une quantité prodigieuse d'or d'Ophir pour bâtir le Temple du Seigneur ; & au 1. livre des Paralipomenes, chap. XXIX. 4. il est dit que David avoit aussi préparé pour le même dessein une tres-grande quantité d'or d'Ophir. Et quand l'Ecriture marque l'emploi que Salomon fit de tout cet or, elle dit que ce Prince employa de l'or, du bon or, de l'or de *Phervaïm* : l'or de Phervaïm est donc le même que celui d'Ophir. Or *Phervaïm* & *Sepharvaïm* sont les mêmes, la lettre S n'étant que pour marquer l'aspiration, comme dans *Sophir*, mis au lieu d'Ophir : il faut donc placer Ophir dans le même pays que les Sepharvaïms, qui habitoient entre la Colchide & la Médie, comme nous l'avons dit sur la Genése c. 2. ℣. 11. L'Ecriture parle ailleurs de l'or de *Phaz* (*b*), d'*Uphaz* (*c*), & d'*Ophaz* (*d*), qui est, à mon avis, le même que l'or du Phasis, qui est appellé le Phison par Moïse ; les richesses de la Colchide & l'or du Phase sont celebres dans toute l'antiquité, comme on l'a montré ailleurs. Ajoûtez que l'Auteur du livre de Job (*e*), qui parle quelquefois de l'or d'Ophir, dit que cet or se trouve dans des torrens ; les anciens nous apprennent qu'on le trouve de même dans les pays où nous mettons Ophir. Le même Auteur dans le chapitre XXVIII. 6. 16. 17. 19. comparant la sagesse à tout ce qu'il y a de plus précieux dans le monde, dit *qu'il y a des lieux dont les pierres sont des saphirs, & dont les sables sont des poudres d'or ; mais que la sagesse est d'un prix bien plus relevé ; l'or d'Ophir ne lui est point comparable, ni la précieuse pierre de sohem, ni le saphir ; on ne l'achette point au prix de l'or, ni du crystal, & on ne l'échange point contre des vases d'or de Phaz. Le Pitdat (ou Topase) du pays de Cusch n'est rien en comparaison de la Sagesse, &c.* Il est tres-croyable que cet Auteur par ces pays dont les sables sont d'or, & dont les pierres sont des saphirs, entend les mêmes pays qu'il nomme dans les versets suivans, les pays d'Ophir, de Phaz, & de Cusch ; pays fameux par leur or, & par leurs pierres précieuses : Or nous n'en connoissons point à qui tout cela convienne mieux qu'au pays d'Ophir, pris selon nôtre hypothese, à la Colchide, & aux pays voisins. L'or y étoit anciennement tres-commun, le *sohem* s'y trouvoit aussi : nous avons tâché de faire voir que cette pierre étoit l'émeraude. Le saphir est une pierre commune dans la Médie, & dans la petite Armenie ; les meilleurs

(a) *Plin. lib.* VI. *c.* 11.
(b) *Jerem.* X. 9.
(c) *Dan.* X. 5.
(d) *Cantic.* V. 11.
(e) *Job.* XXII. 24.

sont celles de Médie, dit Pline, livre 37. c. 9. Le nom de Saphir a un rapport visible avec Saphar, montagne dont parle Moïse, & qu'il désigne comme limite du côté de l'Orient du partage des fils de Jectan, du nombre desquels étoit Ophir; ces montagnes devoient être vers la Médie: la *Topaze* tire apparemment son nom de *Phaz*, ou *Paz*, ou *Opaz*; le pays de *Cusch* étoit l'Araxene, comme nous croyons l'avoir fait voir ailleurs; ce pays est assez voisin du Phison, ou du pays de Phaz; en un mot, toutes ces circonstances, & tous ces caractéres ensemble, ne peuvent proprement convenir qu'au pays où nous plaçons Ophir. Je sçai ce que dit Pline de l'Isle de Topaze dans la mer rouge, mais elle a pû prendre ce nom aprés coup, parce que l'on y trouva des pierres nommées auparavant Topazes.

Nous n'avons pas assez d'hardiesse pour marquer précisément l'endroit où étoit Ophir, ni le canton particulier qu'il habitoit; on croit avoir assez fait dans une si haute antiquité, de montrer à peu prés le lieu où il pouvoit faire sa demeure.

Mais, dira-t-on, comment aller avec une flotte dans l'Armenie, & dans l'Isthme, qui sépare la mer Caspie d'avec le Pont-Euxin? & si on y vouloit aller de la Judée par mer, ne seroit-il pas plus aisé & plus court de s'y rendre par le Pont-Euxin? n'étoit-il pas plus facile à Salomon & à Hiram d'équiper leur flotte dans quelques-uns de leurs ports de la Méditerranée, pour ensuite se transporter par le Pont-Euxin dans la Colchide, & de là par le Phasis dans l'Isthme, dont nous venons de parler, que de l'y conduire par la mer rouge, par l'Ocean, & par le Golphe Persique? De plus, je veux que l'on ait trouvé de l'or & des métaux précieux dans ce pays: y trouvoit-on aussi des singes, des paons, des bois odoriferans, des pierres précieuses, des dents d'élephans, comme l'on en trouvoit dans le pays où alloit la flotte de Salomon (*a*)? On répond à ces difficultez: 1°. Qu'alors la navigation de l'Ocean Indique & du Pont-Euxin n'étoit point encore bien frequentée: ces mers étoient presque inconnuës. 2o. Que la flotte de Salomon n'alloit pas jusqu'au pays d'Ophir, mais seulement jusqu'au lieu où ces peuples s'assembloient pour leur commerce. 3°. Que ce n'étoit pas seulement à Ophir que cette flotte chargeoit toutes ces choses dont il est parlé dans l'Ecriture, mais sur les côtes d'Afrique & d'Ethiopie qui se trouvoient sur leur chemin 4°. Enfin les anciennes routes que nous décrivent Pline & Strabon pour le commerce d'Orient, ont beaucoup de rapport à celle que nous faisons tenir à la flotte de Salomon; c'est ce qu'il faut montrer plus exactement.

Quoique la navigation soit tres-ancienne parmi les Phéniciens, il ne paroît pas qu'avant le tems de Salomon ces peuples ayent beaucoup trafiqué au-delà de la Méditerranée: ils avoient sur les vastes côtes de cette mer de quoi contenter leur avidité pour le gain. L'Ocean & le Pont-Euxin ne leur offroient rien qui valut mieux que ce qu'ils trouvoient autour d'eux. Bochart qui a cherché des Phéniciens par tout, met sur les côtes méridionales du Pont-Euxin les descendans de Gomer & d'Aschenez; il marque seulement, aprés Eusebe, un voyage de Phénix dans la Bythinie, mais ce voyage n'eut pas d'autre suite. Pour les côtes septentrionales de cette mer, les Phéniciens n'y paroissent point. Strabon (*b*) dit que ce ne fut que quelque tems aprés la guerre de Troye, qu'ils s'avancerent au-dela des colonnes d'Hercules, & qu'ils bâtirent quelques villes sur les côtes de la Lybie. Les voyages d'Himilco Carthaginois, qui alla jusqu'à l'Isle de la Grande-Bretagne, & celui d'Hanno, qui dans le même tems poussa assez loin vers les côtes d'Afrique, sont trop nouveaux pour être raportez ici. Les flottes & les voyages de mer de Necos Roi d'Egypte, ne regardent que

(a) *Vid.* 3. *Reg.* x. 22.

(b) *Strab. lib.* 3.

les derniers tems des Rois de Juda : Et pour le Pont-Euxin, on le consideroit à peu-prés comme l'Ocean, selon la remarque de Strabon (*a*) ; on craignoit de s'y engager, comme l'on craignoit de passer les colonnes d'Hercules. *Ævi illius homines*, il parle du tems d'Homére, *simpliciter ponticum pelagus, uti quemdam Oceanum arbitrati sunt ; quique eò usque adnavigabant, non aliter in exteriora ingredi maria credebantur, quàm qui extra columnas producti fuerant.* Il ajoûte, que comme on croit toûjours les choses qu'on admire, plus grandes qu'elles ne le sont en effet, on donna à cette mer le nom de *Pontus*, la mer par excellence ; & c'est peut-être de là, ajoûte-t-il, que ce nom est passé à l'Ocean. Strabon dit au même endroit, & encore au livre 3. que ce ne fut que du tems d'Hómere que l'on commença à avoir quelque commerce avec les Cymmeriens Septentrionaux, qui habitoient dans la Chersonése Taurique : Homere vivoit vers le tems de Salomon. Il n'ignoroit pas le voyage de Jason, & des autres Heros, qui allerent pour prendre la Toison d'or quelque tems avant la guerre de Troye ; mais l'exemple des Argonautes ne fut point suivi, & ceux qui prirent connoissance des Cymmeriens ne purent engager les autres à entreprendre une aussi longue & aussi pénible navigation sans aucune utilité ; les peuples qui habitoient les côtes Septentrionales du Pont-Euxin n'étant nullement propres à entretenir le commerce avec des gens qui ne cherchoient que des richesses. Les Scythes faisoient profession de les mépriser, & les peuples de l'Asie mineure trouvoient mieux leur compte de conduire leur marchandise par terre, ou par le moyen de leurs fleuves dans l'Ionie, dans la Cilicie ou dans la Syrie où le commerce étoit plus grand. Eratosthenes dans Strabon (*b*) remarque que les anciens Grecs nommerent le Pont-Euxin *Axenos*, parce qu'on n'y pouvoit trafiquer ; mais que depuis on lui donna le nom de Pont-Euxin, *Euxenos*, par une raison contraire. Que cette étymologie soit vraye ou fausse, ce n'est pas de quoi il est quéstion ici, il nous suffit de montrer que cette mer a été long-tems peu connuë, & peu frequentée : ce fut Mithridates Eupator & ses Officiers [*c*], qui donnerent la connoissance du Pont-Euxin jusqu'aux Palus Méotides. Du tems d'Alexandre le Grand ces pays étoient encore inconnus, il découvrit les peuples qui sont au nord de la Grece jusqu'au Danube (*d*). Sous le regne de Trajan on ne sçavoit pas encore si les Palus Méotides étoient joints à l'Ocean, comme on le voit par Pline (*e*). La Colchide (*f*), & le mont Caucase (*g*) étoient regardez comme le bout du monde, & la navigation du Phase (*h*) comme la plus grande entreprise qu'on put faire par mer. Du tems de Ciceron c'étoit beaucoup à Rome d'avoir vû l'entrée du Pont-Euxin. Il ne doit donc pas paroître surprenant, si la flotte de Salomon & d'Hiram n'alloit pas dans le pays d'Ophir par le Pont-Euxin, puisqu'alors cette mer n'étoit pas encore bien connuë, & que le commerce n'y étoit point ouvert. Voyons maintenant jusqu'où alloit la flotte dont nous avons parlé, & qu'elle route elle tenoit.

La flotte que l'on équipoit au port d'Asiongaber dans la mer rouge, pouvoit en sortant de ce port aller raser les côtes de l'Arabie jusqu'au détroit de la Meque ou Babelmandel, & de là en suivant les côtes méridionales du même pays entrer dans le Golphe Persique, & remonter l'Euphrate ou le Tigre. Strabon (*i*) nous parle de

(a) *Strab. lib. 1. p. 16.*
(b) *Strab. lib. 1. p 38. & lib. 7. p. 307.*
(c) *Strab. lib. 1 p. 41.*
(d) *Id. lib. VII. p. 208. & 209.*
(e) *Plin. lib. 2. c. 62.*
(f) *Apollonius apud Casaub. in Theocrit. Idyl. c. 9.*
..... Αἶα δὲ Κολχὶς
Πόντου καὶ γαίης ἐπικέκλιται ἐσχατιῇσι.
(g) Ἢ Ἄθω, ἢ Ῥοδόπαν, ἢ Καύκασον ἐσχατόωντα.
(h) Ἐς Φᾶσιν ἔνθα ναυσὶν ἔσχατος δρόμος.
(i) *Strab. lib. XVI. Vide Herodot. lib. 1. c. 139.*

la ville d'Opis sur le Tigre, qui étoit un fameux lieu de commerce où l'on alloit du golphe Persique en remontant le Tigre; les Perses firent ce qu'ils purent pour empêcher cette navigation, en faisant des digues sur la riviere, mais Alexandre les démolit toutes. On pouvoit par ce moyen trafiquer avec tous les peuples de l'Assyrie, de la Mésopotamie, de l'Armenie & des pays voisins, qui descendoient par l'Euphrate & par le Tigre jusqu'à cet endroit pour y distribuer leurs marchandises; la flotte pouvoit remonter l'Euphrate beaucoup plus haut qu'on ne l'a pû faire depuis ce temps, parce qu'on n'avoit point encore fait à ce fleuve ces grandes saignées (a), qui l'ont si fort diminuez. Strabon (b) dit que les peuples qui étoient vers la source du Tigre descendoient par ce fleuve jusqu'à Babilone: Herodote & Diodore de Sicile le disent de même. Ceux qui ont avancé que la rapidité extraordinaire du Tigre empêchoit qu'on ne pût le remonter, sont contredits par Pierre Duval (c), qui y a navigé, & qui assure que le Tigre est moins rapide que l'Euphrate.

Pour l'Euphrate, on convient qu'on le remontoit jusqu'à la ville de Siphare, ou jusqu'à Tapsaque. Siphare est marquée dans Ptolomée sur l'Euphrate, avant que ce fleuve soit partagé en divers canaux; c'est la capitale du pays des Sippareniens dont parle Abidene dans Eusebe (d). Quelqu'un plus hardi que nous, placera peut-être en cet endroit le pays d'Ophir, le nom y est assez semblable, & si ce pays en lui-même ne produisoit pas beaucoup d'or, on y en apportoit assez des Provinces où ce métal étoit plus commun.

Nous apprenons d'Aristobule dans Strabon (e), que les habitans de la ville de Gerres prés du Golphe Arabique trafiquoient par mer, & alloient jusqu'à Babilone avec leurs radeaux, & de là remontoient l'Euphrate jusqu'à Tapsaque, d'où ils se rendoient par terre où ils jugeoient à propos dans la Mésopotamie, l'Armenie & l'Assyrie.

La flotte de Salomon pouvoit donc aller en suivant la même route jusqu'à Babilone, ou Opis, ou Siphara, ou même jusqu'à Tapsaque, & de là prendre de l'or d'Ophir qu'elle pouvoit échanger contre d'autres choses dont elle étoit chargée, & que la Judée & les pays voisins produisoient.

Les Etats de Salomon étoient fort étendus, il y avoit peu de pays au monde mieux cultivez que la Judée, ni où l'on eût de meilleurs vins, de meilleur froment & de meilleure huile. Ezechiel [f] dit que la terre de Juda & d'Israël portoit à Tyr de l'excellent blé, du baume, de l'huile & de la résine; la Phénicie fournissoit des étoffes de couleur de pourpre, l'Egypte & la Judée des toiles précieuses, l'Arabie, les monts Liban & de Galaad, des aromates, & des drogues; l'on pouvoit charger de tout cela sur la flotte du Roi Salomon pour les aller échanger chez les peuples de la Mésopotamie, d'Armenie ou d'Assyrie, contre de l'or, de l'argent, & tout ce qu'il y pouvoit avoir de rare dans leur pays. La flotte avoit la commodité en allant, & au retour, de visiter tous les ports & les lieux de commerce qui se trouvoient sur sa route, sur l'un & l'autre bord du Golphe Persique, & de la mer rouge. L'Ethiopie produit des singes plus qu'aucun autre pays du monde; & c'est apparemment sur les côtes Occidentales de la mer rouge que la flotte de Salomon chargeoit de ces animaux. Pour ce qui est des paons, les anciens les nommoient oiseaux de Médie, parce qu'il

(a) *Plin. lib. 6. 26.*
(b) *Strab. lib. XVI. p. 504. Herod. lib. 1. c. 194. Diod. lib. 17.*
(c) *Apud Cellar. Geograp. antiq. lib. 3.*
(d) *Euseb. prap. lib. 9. c. 41.* On trouve dans le même pays la ville d'*Hippurium* chez Pline *lib. VI. c. 26.*
(e) *Lib. XVI. p. 520.*
(f) *Ezech. XXVII. 17.*

y en avoit une tres-grande quantité dans ce pays-là, aussi-bien que dans la Babilonie; tout cela convient parfaitement à nôtre hypothese, & la flotte dont nous parlons pouvoit aisément acheter de ces oiseaux ou à Tapsaque, ou à Opis, ou à Babilone. Nous ne nous étendons pas ici sur le détail de ce que la flotte de Salomon apportoit à Asiongaber, l'on peut voir ce que nous avons remarqué sur le 3. livre des Rois, chapitre x. verset 22. Il nous reste à montrer maintenant par les Anciens, que le chemin que nous faisons tenir à cette flotte, est conforme à ce qui se pratiquoit alors, & à ce qui s'est pratiqué depuis dans les navigations que l'on entreprenoit par la mer rouge.

Ce que l'on a dit des Gerréens, qui du fond du Golphe Arabique alloient avec leurs radeaux jusqu'à Tapsaque en remontant l'Euphrate, est un des exemples les plus forts pour montrer que cette navigation n'étoit point extraordinaire par le Golphe Arabique. Pline (a) nous marque quelle étoit la route qu'on suivoit de son tems pour aller de l'Egypte dans la mer rouge, & de là dans les Indes; on remontoit le Nil d'Alexandrie à Juliopolis, ou plûtôt Heliopolis, & de là on alloit à Copte, fameux lieu de commerce des Egyptiens & des Ethiopiens; à Copte l'on chargeoit la marchandise sur des chameaux, & on marchoit la nuit à cause des grandes chaleurs pendant 12. jours, jusqu'à ce qu'on arrivât à Berenice sur la mer rouge. Là on s'embarquoit au milieu de l'été, avant la canicule, ou aussi-tôt aprés. En 30. jours de navigation, on venoit à *Ocelis*, ou à *Canan*, ou à *Muza*, ports de l'Arabie; mais pour les voyages des Indes, on alloit plûtôt à *Ocelis*. De là on alloit à Muziris premier lieu de commerce des Indes, on mettoit 40. jours d'*Ocelis* à *Muziris*; d'autres alloient à *Bacar*, autre port dans les Indes plus sûr & plus commode. On partoit pour le retour au commencement de *Tybi*, mois des Egyptiens qui revient à celui de Decembre; Quelquefois on partoit en Janvier, & on revenoit daus la même année qu'on étoit parti.

On peut croire que la flotte de Salomon alloit moins vîte, que celles dont parle Pline, parce que la navigation étoit plus imparfaite du tems de ce Prince, & d'ailleurs ses gens étoient obligez de s'arrêter en plusieurs endroits pour faire leur emplette & leurs échanges; tout cela retardoit leur voyage, & les obligeoit d'y mettre plus de deux ans, c'est-à-dire environ vingt-six mois; car quoiqu'ils n'allassant pas jusqu'aux Indes, leur voyage étoit beaucoup plus long, à cause de leurs détours dans le Golphe Persique, & parce qu'ils remontoient une partie de l'Euphrate ou du Tigre; ce qui augmentoit la longueur de leur navigation de prés du double: Ainsi si les vaisseaux partis de Berenice pour les Indes ne pouvoient faire leur voyage que dans l'espace d'un an, la flotte de Salomon ne pouvoit venir à Asiongaber que dans la troisiéme année, c'est-à-dire 25. ou 30. mois aprés son départ, aprés avoir employé, par exemple, trois étez & deux hyvers à ce voyage. L'hyver étoit un tems perdu pour la navigation, & ils ne pouvoient aller d'un seul été d'Asiongaber à Babilone; ainsi il falloit nécessairement mettre trois hyvers & deux étez à ces grands voyages.

On ne manquera pas d'objecter contre nôtre systême, que l'Ecriture marque expressément que la flotte de Salomon alloit à Ophir; ce qui ne se peut pas dire dans la rigueur selon nôtre pensée, puisqu'elle n'alloit tout au plus qu'au lieu du commerce ordinaire des peuples d'Ophir, & des autres peuples des environs, qu'on ne peut pas proprement appeller Ophir, sans faire violence aux termes dont se sert l'Ecriture.

(a) *Lib.* VI. *c.* 23.

On

On avouë que dans la rigueur la flotte de Salomon n'alloit point au pays d'Ophir, selon le sentiment que nous avons proposé, mais il suffit qu'on puisse entendre l'Ecriture dans un sens commun, & moralement parlant du pays d'Ophir; comme on dit qu'on fait le voyage d'Hollande, quand on va jusqu'aux frontieres de ce pays, & qu'on y va acheter des Hollandois qui s'y trouvent, des marchandises de leur pays. On dit tous les jours qu'une flotte va charger des marchandises à Alep, quoiqu'elle n'aille qu'au port de cette ville qui en est éloigné de trois jours de chemin: voyez l'Arabie de Gabriel Sionite chap. 5. Homere dans le quatriéme de l'Odyssée avance que Ménélaüs alla jusqu'en Ethiopie avec sa flotte. Strabon (*a*) examine cet endroit, & montre que plusieurs ont crû ce voyage impossible, & que d'autres ont pris pour le conduire en Ethiopie des routes si éloignées, qu'elles paroissent entierement fabuleuses. Pour lui il trouve un dénoüement plus aisé à cette difficulté, en disant que Ménélaüs a pû remonter le Nil jusqu'aux frontieres de l'Ethiopie, & jusqu'à Thébes, qui n'en étoit pas loin. Cela n'est pas plus mal-aisé, que de dire qu'Ulysse a été dans le pays des Cyclopes, quoiqu'il n'ait été que dans une caverne sur le bord de ce pays. Il dit de plus, que les Troglodytes passans pour Ethiopiens, on a pû dire que Ménélaüs est allé jusqu'en Ethiopie, parce qu'il s'est avancé par le Nil, jusques vis-à-vis de ces peuples.

On peut appliquer toutes ces raisons à ce que nous avons dit du pays d'Ophir; l'Euphrate & le Tigre avoient leurs sources aux environs de ce pays; ces deux fleuves servoient au commerce de tous les peuples qui habitoient dans l'Assyrie, la Mésopotamie, l'Armenie, & la Colchide; ceux d'Ophir étoient les plus fameux de ces peuples pour leurs richesses, pour leur or & leur argent. Pourquoi ne pourra-t on pas dire qu'on va à Ophir, lorsqu'on va à Babilone, à Opis, ou à Tapsaque pour trafiquer avec ceux d'Ophir? & lorsqu'on s'avance jusqu'aux frontieres de leur pays? De même que Joseph (*b*) dit à ses freres qu'ils l'ont vendu en Egypte, parce qu'ils l'avoient vendu à des marchands qui le conduisirent dans ce pays, & qui l'y vendirent.

Mais, dira-t on, pourquoi aller par mer dans l'Armenie & dans la Mésopotamie, & pourquoi employer trois ans à un voyage qu'il étoit si aisé de faire par terre en un bien moindre espace de tems, & avec infiniment moins de dépense, par le moyen des chameaux qui sont une voiture si commode & si usitée en ce pays-là? Cette objection est sans doute fort plausible; mais on doit faire attention que la flotte de Salomon ne faisoit pas ce voyage seulement pour rapporter de l'or d'Ophir, mais encore des bois précieux, des singes, & autres choses, qu'elle ne trouvoit que sur la côte de l'Arabie heureuse, & sur celle d'Ethiopie; & l'on peut juger que cette maniere de faire voyage passoit pour la plus sûre & la plus aisée, puisqu'elle étoit pratiquée par d'autres peuples, par exemple par les Gerréens, quoiqu'ils eussent la même facilité que les Juifs d'aller par terre, & de mener sur des chameaux leurs marchandises jusques sur l'Euphrate.

(a) *Strab. lib.* 1. *p.* 29.

(b) *Genes.* XLV. 4.

DISSERTATION
SUR L'ORIGINE ET L'ANTIQUITÉ de la Circoncision.

Les Egyptiens ont prétendu autrefois que la Circoncision avoit pris naissance dans leur pays. Herodote instruit par les Prêtres de cette Nation, l'avoit persuadé aux Grecs ; & les ennemis de la Religion Chrétienne esperans de rendre la Religion de Jesus-Christ odieuse & méprisable, en traduisant le Judaïsme en ridicule, ne manquerent pas de nous objecter que la Circoncision n'étoit point une chose singuliere aux Juifs, qu'elle avoit été inventée dans l'Egypte, que cette cérémonie ne rendoit pas les descendans d'Abraham plus saints que d'autres peuples, qui l'avoient pratiquée avant eux ; & que les Hébreux ne devoient point regarder cette marque comme le caractére de la portion choisie, & du peuple bien aimé de Dieu. C'est ce que Celse (a) objectoit aux Chrétiens ; mais Origene ne manqua pas de repliquer, que les Juifs qui prétendoient être les Auteurs de la Circoncision, n'étoient pas moins dignes de créance que les Egyptiens, qui s'attribuoient vainement cet honneur ; que la Circoncision des Juifs est fort differente de celle des Egyptiens, & même des Ismaëlites, tant par sa fin, que par la Loi qui l'établit, & par l'intention de ceux qui la pratiquent ; que les Juifs ne reconnoissent que la Circoncision du huitiéme jour, & tiennent les autres superfluës & inutiles ; que c'est donc mal à propos que Celse veut confondre des cérémonies & des pratiques qui n'ont rien de commun entr'elles ; & qu'enfin Jesus-Christ ayant affranchi ses Apôtres de cette Loi, il étoit inutile aux Chrétiens d'en entreprendre la défense, puisqu'elle ne les regardoit plus. L'Empereur Julien (b) assuroit qu'Abraham étant venu de Chaldée dans l'Egypte, y avoit appris l'usage de la Circoncision, & que les Chrétiens, qui se disoient les véritables enfans d'Abraham, étoient obligez comme lui à la recevoir. Mais saint Cyrille sans se mettre beaucoup en peine de réfuter Julien dans ce qu'il avançoit touchant Abraham, s'applique à faire voir qu'il n'y a que la Circoncision du cœur & de l'esprit que Jesus-Christ demande de nous, & que celle de la chair est fort inutile au salut.

Comme il se trouve encore aujourd'hui quelques habiles gens (c) qui ne paroissent pas persuadez que la Circoncision ait commencé dans la personne d'Abraham, & qui sémblent croire qu'avant lui elle étoit en usage, au moins parmi les Prêtres d'Egypte, nous tâcherons de faire voir ici que tous les peuples qui l'ont euë, l'ont reçûë des Juifs, ou l'ont pratiquée à leur imitation, & que tout ce qu'Herodote & les autres Auteurs prophanes ont dit aprés lui de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Phéniciens, les Ethiopiens & les Colchiens, est faux dans presque toutes ses parties.

On est accoûtumé de voir les Egyptiens venter leur antiquité, & loüer leurs inventions ; ils ne peuvent souffrir que d'autres peuples prennent sur eux quelque avantage,

---

(a) *Cels. apud Origen. l. 1. & 5. contra Celsum.*
(b) *Apud Cyrill. l. x. contra Juli.*
(c) *Marsham Can. Ægypt. secul. v. Joan. le Clerc in Genes.*

& s'attribuent quelques prérogatives, sur-tout en matiere de Religion. Dans la pensée que c'est de leur pays que le culte des Dieux, & la maniére de les honorer a tiré son origine, ils se déclaroient les Auteurs de presque toutes les cérémonies Religieuses qu'on voyoit ailleurs; c'est pour ces raisons qu'ils ont toûjours marqué contre les Juifs tant d'antipathie & de haïne. L'antiquité véritable de ceux-ci, la majesté de leurs cérémonies, l'opposition de leurs Lois & de leurs pratiques à celles des Egyptiens, la pureté de leur Religion, étoient des objets qui excitoient leur jalousie & leur mauvaise humeur.

Les Historiens Grecs qui voulurent parler de l'antiquité des peuples, & de l'origine des pratiques de Religion, ne crurent pas devoir chercher des instructions ailleurs que dans l'Egypte. La réputation que les Sages de ce pays s'étoit acquise, y attira presque tous les anciens Ecrivains de la Gréce; c'est-là où ils ont puisé quelques véritez, & ce grand nombre de fables qu'ils nous débitent.

Herodote est un de ces Historiens dont l'autorité est plus attaquée; Manethon Auteur Egyptien l'accuse d'avoir souvent avancé des faussetez, faute de sçavoir les antiquitez Egyptiennes. Diodore de Sicile, (a) tout Grec qu'il étoit, lui fait les mêmes reproches, & nous ne pouvons nous dispenser de relever ici ses erreurs, dans ce qu'il a dit de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens & les Phéniciens, d'autant plus que c'est lui qui a entraîné dans l'erreur les autres Historiens qui l'ont suivi.

Les Egyptiens, dit cet Auteur (b), prennent dans leurs maniéres le contre-pied de presque tous les autres peuples; ils reçoivent la Circoncision, qui est une coûtume qui n'est connuë que de ceux à qui ils l'ont communiquée. Il dit ailleurs (c), que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens sont les seuls de tous les peuples qui ayent eu la Circoncision dés le commencement; car, ajoûte-t-il, les Phéniciens & les Syriens, qui sont dans la Palestine, conviennent qu'ils ont pris cette coûtume des Egyptiens; & quant aux autres Syriens qui habitent sur les fleuves Thermodoon & Parthénius, ils avoüent que depuis peu ils l'ont reçûë des Colchiens. Mais pour les Egyptiens & les Ethiopiens, je ne puis dire, continuë Herodote, lequel des deux peuples l'a pratiquée le premier, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que les Ethiopiens l'ont imitée des Egyptiens, par le commerce qu'ils ont eu avec eux: Voilà ce que dit Herodote, & ce que nous avons à examiner.

La contradiction est visible dans ce qu'il avance d'abord, que les Egyptiens se distinguent de tous les autres peuples par la Circoncision, & qu'il n'y a que ceux qui ont imité cette cérémonie des Egyptiens, chez qui elle soit en usage; & aprés avoir dit, que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens l'ont pratiquée dés le commencement, il est aussi contraire à lui-même, lorsqu'il témoigne qu'il ne sçait lesquels des deux peuples, des Egyptiens ou des Ethiopiens, se sont circoncis les premiers. Herodote qui distingue si bien les Ethiopiens d'Asie de ceux d'Afrique, & qui ne pouvoit ignorer que ceux-ci ne fussent venus de l'Inde s'habituer au midi de l'Egypte, auroit pû faire attention que ces Ethiopiens ne pouvoient avoir reçû la Circoncision dés le commencement, puisqu'ils étoient sortis des Ethiopiens d'Asie, parmi lesquels elle n'a jamais été pratiquée; ainsi il n'auroit pas hesité de dire, comme il fait ailleurs, que les Ethiopiens avoient reçû la Circoncision des Egyptiens, depuis leur arrivée au voisinage de leur pays.

(a) *Diodor. lib. 1.*
(b) *Herodot. lib. II. c. 35. 36.*
(c) *Ibid. c. 104.*

Ce qu'Herodote avance ensuite, que les Phéniciens & les Syriens qui habitent dans la Palestine, conviennent qu'ils ont imité les Egyptiens dans la coûtume de se circoncire, est encore plus visiblement faux ; car nous ne connoissons dans la Syrie que les Phéniciens & les Juifs qui ayent eu cette pratique : or ni les uns, ni les autres n'avoüoient ce que veut Herodote ; les Juifs reconnoissoient Abraham, ou plûtôt Dieu lui-même, pour Auteur de leur Circoncision ; & les Phéniciens rapportoient la leur à un de leurs anciens Rois, nommé Ilus, comme nous le verrons ci-aprés.

L'obligation de se circoncire n'a jamais passée en loi, & ne s'est point pratiquée universellement parmi tous les Egyptiens : il n'y avoit qu'un certain nombre de Prêtres qui y fussent engagez par devoir. Saint Clement d'Alexandrie (a) raconte que Pythagore étant venu en Egypte, pour s'instruire auprés des Prophétes de cette Nation, voulut bien se soumettre à recevoir d'eux la Circoncision, pour avoir entrée dans leurs Mystéres, & pour apprendre les secrets de leur Philosophie cachée. Origene (b) fait un dénombrement exact de ceux qui pratiquent cette cérémonie dans l'Egypte, il nomme les Géométres, les Astronomes, les Astrologues judiciaires, les Tireurs d'horoscope, les Sacrificateurs, ceux qui prédisent l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes, ceux qu'on appelle Prophétes, ceux qui étudient les hieroglyphes, les devins, ceux qui découvrent les Mystéres, & ceux qui veulent y avoir entrée, tous ceux-là sont obligez de recevoir la Circoncision. Joseph (c) remarque que les Prêtres Egyptiens se font tous circoncire, & s'abstiennent de la chair de porc. Saint Epiphane (d) fait la même remarque sur le sujet de la Circoncision de ces Prêtres : ce qui justifie qu'alors cette coûtume n'étoit que pour eux.

Mais il faut essayer de découvrir en quel tems les Egyptiens ont reçû cette pratique. Artapane cité dans Eusebe (e) assure que ce fut Moïse qui la communiqua aux Prêtres de l'Egypte, & aux Ethiopiens. Origene (f) semble favoriser cette opinion, lorsqu'il dit, que ce qui a donné une si grande vogue à la Circoncision parmi les peuples étrangers, est la crainte qu'on avoit d'un Ange ennemi des Juifs, qui ne pouvoit nuire à ceux qui étoient circoncis, mais qui mettoit à mort ceux qui ne l'étoient point. Opinion qui étoit fondée sur ce qu'on lit dans l'Exode, d'un Ange qui vint à la rencontre de Moïse, comme il retournoit en Egypte, & qui vouloit ôter la vie à son fils Eliezer : Séphora mere de cet enfant ne trouva pas d'autre moyen pour le délivrer, que de le circoncire sur le champ. D'autres ont prétendu que cette coûtume venoit immédiatement des Israëlites, qui vinrent en Egypte avec Jacob. Dans les commencemens, ces deux peuples, les Hébreux & les Egyptiens, avoient de grands éloignemens les uns des autres, ils ne mangeoient point ensemble, ne s'allioient point & étoient séparez même de demeures ; mais dans la suite ils se rapprocherent ; & lorsque Moïse tira les Israëlites de l'Egypte, quelques-uns d'entr'eux avoient épousé des Egyptiennes, ils demeuroient dans les mêmes villes, & avoient les mêmes coûtumes ; plusieurs avoient quitté le métier de Pasteurs, qui étoit celui de leurs peres, & s'étoient engagez dans les superstitions du pays ; mais ils avoient constamment conservé la Circoncision, & il y a quelque apparence qu'ils ne voulurent se mêler avec les Egyptiens, qu'à condition que ceux-ci suivroient cette pratique, que les Hébreux ont toûjours

(a) *Stromat. lib. 1.*

(b) *Origen. in Ep. ad Rom. t. 2. & in Jerem. Homil. 5.*

(c) *Joseph. lib. 11. contra Appion.*

(d) *Epiphan. hæres. xxx.*

(e) *Euseb. præp. lib. ix. c. 28.*

(f) *Origen. lib. v. contra Cels. pag. 163. edit. Cantabrig.*

conservée avec la derniere ponctualité, nonobstant toutes leurs autres prévarications, & leurs infidélitez.

Ces raisons toutes plausibles qu'elles paroissent, sont pourtant combattuës par d'autre preuves qui ne paroissent pas moins vrai-semblables. S'il étoit vrai que les Egyptiens eussent reçû la Circoncision pour attirer les Israëlites dans leurs villes & dans leur alliance, & si ceux-ci avoient quitté les terres, le métier & la Religion de leurs peres, qu'est-ce qui pouvoit aprés cela empêcher le mélange entier des deux Nations? & que pendant l'espace de 205. années qu'ils furent ensemble, il ne se soit fait des deux Nations qu'un seul peuple? C'est neanmoins ce qui n'arriva pas, & il y eut peu d'Israëlites qui prissent des Egyptiennes, les deux peuples ne furent jamais mêlez, & on peut même assurer que ce fut leur éloignement réciproque qui fit songer le Roi d'Egypte à prendre les moyens d'exterminer les Israëlites. On croit que ce fut à la marque de la Circoncision, que la fille du Roi d'Egypte reconnut le jeune Moïse exposé sur le Nil, pour un fils des Hébreux, & qu'elle jugea qu'il n'étoit point Egyptien.

Lorsque Moïse dans la Loi prescrit les conditions sous lesquelles les étrangers pouvoient participer aux céremonies, & avoir part aux prérogatives du peuple de Dieu, il ordonne toûjours en premier lieu la Circoncision, & cela sans excepter les Egyptiens de cette régle générale; ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, si ces peuples eussent été circoncis de son tems, de même que les Israëlites. La seule grace qu'il fait à ce peuple, en reconnoissance de ce que les Israëlites avoient été comme étrangers dans son pays, est de permettre qu'à la troisiéme génération, leurs enfans entrent dans l'assemblée du Seigneur (a), bien entendu qu'ils recevront la Circoncision, & qu'ils se soumettront aux autres observances de la Loi, comme l'expliquent les Interprétes.

Les Israëlites étant sortis de l'Egypte, & voyageans dans les déserts de l'Arabie, n'ayant plus de commerce avec d'autres peuples (b), & étant tous réünis comme dans une seule ville, quitterent pour un tems l'usage de la Circoncision; le motif qui avoit fait établir cette cérémonie, pour les distinguer des autres peuples, ne subsistant plus, on crut qu'on pouvoit en interrompre la pratique; mais aussi-tôt qu'ils furent arrivez dans la terre promise, & au milieu des Cananéens, Dieu ordonna qu'on circoncît tous ceux qui étoient nez dans le désert; & aprés que cet ordre fut executé, Dieu dit à Josué (c), *hodie abstuli opprobrium Ægypti à vobis*, j'ai ôté aujourd'hui du milieu de vous l'opprobre de l'Egypte; comme s'il disoit, j'ai éloigné de vous ce qui vous rendoit semblables aux Egyptiens, & ce qui étoit pour vous un sujet d'opprobre & de confusion. Lorsque les fils de Jacob firent entendre à Sichem qu'ils ne pouvoient s'allier avec sa famille, tandis qu'ils demeureroient incirconcis, ils lui dirent [d], *nous ne pouvons donner nôtre sœur à un incirconcis, c'est parmi nous un opprobre, & une chose honteuse*; c'est-à-dire, quiconque ne porte pas la marque de la Circoncision, est regardé parmi nous avec horreur (e), c'est un objet honteux & abominable: le Cananéen & l'Egyptien étoient donc également un opprobre aux Hébreux, parce que ni l'un ni l'autre n'avoient la Circoncision.

Marsham (f) a prétendu tirer de ce premier passage cité de Josué une preuve pour son sentiment, qui veut que du tems de Moïse les Egyptiens fussent circoncis: *J'ai ôté du milieu de vous l'opprobre de l'Egypte*, c'est-à-dire, selon lui, j'ai ôté d'entre vous ce qui est également en horreur aux Egyptiens & à vous; comme si les Egyptiens avoient jamais été circoncis universellement, & sans reserve, & s'ils avoient regardé

(a) *Deut.* XXIII. 7.
(b) *Theodoret. quæst.* 3. *in Josu Nave.*
(c) *Josué* v. 9.
(d) *Genes.* XXXIII. 14.
(e) חרפה לנו
(f) *Marsham Canon. Ægypt. secul.* v.

avec mépris ceux qui ne l'étoient pas, ou qu'ils eussent été engagez par devoir ou par quelques Loix à recevoir cette marque sur eux-mêmes. L'opprobre de l'Egypte ne peut donc naturellement marquer en cet endroit, que la honte dont les Egyptiens, en qualité d'incirconcis, sont chargez, & l'horreur qu'en ont les Israëlites pour cette raison. Aprés toutes ces preuves, nous croyons pouvoir conclure que du tems de Moïse & de Josué les Egyptiens n'avoient pas encore la Circoncision : Examinons à présent les tems qui ont suivi.

L'opinion la plus commune, est que ce fut sous le régne de Salomon que les Egyptiens & les Ethiopiens reçurent l'usage de se circoncire. Les preuves de ce sentiment se prennent du grand commerce de ces peuples avec les Juifs dans ce tems-là : mais si nous n'avoüons pas que les Egyptiens ayent pris cette coûtume des Hébreux dans le tems du séjour de ceux-ci dans l'Egypte, nous aurons peine à convenir que la liaison que ces deux peuples eurent ensemble du tems de Salomon, ait pû produire cet effet ; sur-tout n'y ayant point d'autres raisons qui soûtiennent celles-là. Et quant aux Ethiopiens, qu'on prétend avoir reçû la Circoncision par le moyen de leur Reine, qui entreprit exprés le voyage de Jerusalem pour voir Salomon, on doit remarquer qu'elle n'étoit point Reine de l'Ethiopie dont on veut parler, mais du pays de Saba dans l'Arabie ; & qu'ainsi la visite qu'elle rendit à Salomon, & l'estime qu'elle pouvoit avoir pour ce Prince, n'a pû contribuer à faire prendre la Circoncision aux Ethiopiens, qui n'avoient aucune relation avec elle.

Bochart & quelques autres sçavans ont crû que la Circoncision n'étoit pas venuë dans l'Egypte par le canal des Juifs, mais par le moyen des Arabes voisins de ce pays. On remarque en effet une grande difference entre la Circoncision des Egyptiens, & celle des Juifs, & au contraire beaucoup de ressemblance entre celle des Egyptiens & des Arabes. 1°. Les Juifs regardent cette cérémonie comme une obligation indispensable, & comme le sceau & la caractére qui les rend le peuple de Dieu, & qui leur assure l'effet de ses promesses, & les prérogatives attachées à sa Religion ; les Egyptiens ne l'ont jamais considerée que comme une pratique assez indifferente, & qui n'étoit pas d'obligation pour tout le peuple, mais seulement pour certains Prêtres. 2°. Les Juifs ne donnent la Circoncision qu'aux mâles, & ils la donnent toûjours le huitiéme jour ; les Egyptiens la donnent aux hommes & aux femmes (a), & cela au commencement de la quatorziéme année, selon saint Ambroise (b). 3°. Enfin les Juifs reçoivent la Circoncision pour avoir part à l'alliance de Dieu avec Abraham, & avec sa postérité : les Egyptiens n'ont dans cela point d'autre motif que la propreté, & peut-être, d'éviter quelque incommodité corporelle particuliere à leur pays ; & cela principalement à l'égard des femmes (c). C'est donc avec raison qu'Origene soûte-

(a) *Strabon lib.* XVII.

(b) *Ambros. lib.* II. *de Abraham. c.* II. *Ægyptii quatto decimo anno circumcidunt mares : & feminas eodem anno circumcidi ferunt, quòd ab eo videlicet anno incipiat flagrare passio virilis, & feminarum menstrua sumant initia.*

(c) *Huet. not. in Origen. pag.* 5. *Circumcisio feminarum fit resectione τῆς νύμφης, quæ pars in Australium præsertim mulieribus ita excrescit, ut ferro sit coërcenda. Ita tradunt medici insignes, Paulus Ægineta, lib.* VI. *c.* 70. *Aëtius Tetrabl.* 4. *ser.* 4. *c.* 103. *quorum hic ita pergit : Quapropter Ægyptiis visum est, ut antequam exuberet [pars illa corporis] amputetur, tum præcipuè cum Virgines nubiles sunt elocandæ . . . Quod igitur necessitate primùm invectum est, Religioni postmodum usurpatum fuit ; quod & aliqui de virili circumcisione opinati sunt. Porrò hanc consuetudinem circumcidendarum mulierum hodieque retinere Ægyptios ferunt ii qui regiones illas lustraverunt, ignemque ad compescendam partis hujus luxuriem adhiberi scribit Bellon. lib.* III. *observ. c.* 28. *Morem hunc servare feminas in Persia, & Cophtas etiam in Æthiopia, Christi licet nomen professas ; Leo Africanus, lib.* VIII. *narrat Mahummedi lege id præscribi, quamvis in Ægypto tantùm & Syria obtineat, munusque id obire vetulas quasdam per vicos Cairi ministerium suum venditantes.*

noît, comme nous l'avons remarqué, que la Circoncision des Egyptiens étoit tout-à-fait differente de celle des Hébreux, & que ces pratiques n'avoient rien de commun entr'elles. Mais on n'en peut pas conclure absolument qu'elles ne viennent point de la même source; car soit qu'elles tirent leur origine des Juifs ou des Arabes, cela se rapporte toûjours à Abraham pere d'Isaac & d'Ismaël, & détruit l'opinion de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens.

Du tems des Prophétes Ezechiel & Jeremie, les Egyptiens sont mis au rang des incirconcis avec les Babiloniens & les Tyriens. Ezechiel (*a*) parlant au Roi d'Assyrie, lui dit de la part de Dieu: Vous descendrez au fond de la terre & dans l'enfer, *& vous y reposerez avec les incirconcis qui ont été mis à mort par l'épée, vous aurez pour compagnon Pharaon, & toutes ses troupes.* Le même Prophéte (*b*) parlant à Pharaon lui-même, & à son peuple, le menace de les faire descendre dans l'enfer avec les autres peuples incorconcis, comme Assur, Elam, Mosoch & Tubal. Enfin Jeremie (*c*) distingue clairement les Egyptiens d'avec les Juifs, par la Circoncision, que ceux-ci recevoient, & que les autres n'avoient pas. Voici le passage de ce Prophéte à la lettre selon l'Hébreu: *Visitabo super omnem circumcisum, cum preputio: super Ægyptum, & super Juda: Quia omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Israël incircumcisi sunt corde. Je punirai l'incirconcis, comme celui qui a la Circoncision, le Juif avec l'Egyptien: parce que tous les peuples sont incirconcis dans la chair; mais la Maison d'Israël n'a pas la Circoncision du cœur.* Je ne voudrois pas néanmoins soûtenir qu'alors il n'y eut personne de circoncis parmi les Egyptiens; on convient que cette pratique est ancienne parmi les Prêtres de cette Nation; mais il est visible par les passages que nous venons d'alléguer, que le peuple passoit encore pour incirconcis.

Pour achever de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision, & qu'ils l'ayent pratiquée dès le commencement, on peut faire encore deux réflexions: La premiere, qu'il n'est pas concevable que naturellement, & sans quelque raison extraordinaire, un peuple entier s'avise de se circoncire. C'est une cérémonie trop douloureuse, & trop humiliante, & d'ailleurs trop singuliere pour tomber dans l'esprit d'un homme, & à plus forte raison de toute une Nation. On conçoit aisément que le premier qui s'est circoncis à dû y être porté par d'autres motifs que ceux dont nous parlent les Egyptiens, d'une prétenduë propreté, ou d'une superstition encore plus ridicule, qui est d'imiter le Cynocephale, certain animal divinisé, qui vient, dit-on, au monde tout circoncis: ce sont des rêveries qui ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Or les Egyptiens n'apportent point de meilleures raisons que celles-là qui les ait pû porter à cette pratique, on doit donc conclure qu'ils n'en sont point les Auteurs.

La seconde réflexion, c'est que si cette coûtume eût toûjours été parmi eux, & qu'elle y eût été dans quelque considération, & regardée comme une chose nécessaire, ou une pratique religieuse, on la verroit parmi les peuples qui sont sortis de l'Egypte, & dans les endroits qui ont pris leur Religion, & leur culte des Egyptiens: mais c'est ce qui ne paroît nulle part. Les Cananéens, les Phéniciens, les Philistins, & divers peuples d'Afrique sont Egyptiens d'origine; & aucun de tous ces peuples n'a la Circoncision, si ce n'est les Phéniciens qui la reçurent de Saturne, comme nous le dirons ci-aprés. J'en dis de même des superstitions Egyptiennes qui se sont répanduës dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Afrique, dans l'Isle de Cypre, dans la

(a) *Ezech.* XXXI. 18.
(b) *Et* XXXII. 19, 21. 22. *& seq.*
(c) *Jerem.* IX. 24.

Grèce, on n'y remarque point de Circoncision. Nous examinerons ci-aprés ce qui regarde les Colchiens, qu'on a prétendu être les mêmes que *Casluim*, descendus des Mizraïm ou des Egyptiens.

Il faut donc avoüer que les Egyptiens n'ont pas eu la Circoncision dés le commencement, qu'ils ne l'ont pas inventée, qu'ils ne l'ont reçûë qu'assez tard, & qu'Abraham ne pût l'imiter, ni la prendre d'eux. Voyons maintenant les preuves que les Phéniciens apportent pour se procurer l'honneur d'avoir pratiqué les premiers cette cérémonie.

Sanchoniaton rapporté dans Eusebe [*a*], dit que Saturne qui est nommé Israël par les Phénicens, n'ayant qu'un fils nommé Jeud, né de la Nymphe Anobret, l'immola sur un autel qu'il avoit dressé à son pere le Ciel, & qu'ayant pris la Circoncision, il contraignit tous ses soldats d'en faire de même. De là est venuë parmi les Phéniciens la coûtume qu'avoient les Princes d'immoler leurs fils dans les plus pressantes nécessitez de l'Etat, & de là vient aussi apparemment l'usage de la Circoncision parmi ce peuple.

On a remarqué il y a long-tems que l'Histoire Phénicienne avoit confondu quelques circonstances de la vie d'Abraham avec celle de Saturne, ou d'Ilus. Le nom d'Israël qu'on lui donne parmi les Phéniciens favorise cette conjecture: les prophanes ayant remarqué que les descendans d'Abraham s'appelloient Israëlites, ont jugé, sans y regarder de plus prés, qu'Abraham lui-même portoit ce nom. Le nom de la Nymphe Anobret, pris selon sa signification Phénicienne, peut signifier celle qui a conçû par la grace [*b*]; *Jeuh* fils de cette Nymphe & de Saturne ou d'*Ilus*, est le même qu'Isaac, à qui l'Ecriture donne l'épithete de fils unique *Jehhid* [*c*], qui est aussi la signification de *Iehud* en Phénicien, selon la remarque de Sanchoniaton. Saturne prend la Circoncision, & la fait prendre à toute son armée, il immole son fils unique à Cœlus son pere. Qui ne voit que sous cette fable, est enveloppée l'Histoire de la Circoncision d'Abraham, & de toute sa famille, & le sacrifice qu'il fut prêt de faire à Dieu de la personne d'Isaac son fils unique.

Si donc la Circoncision a été en usage dans la Phénicie, elle n'est venuë que d'Abraham & des Israëlites: mais il ne paroît pas que cette pratique ait jamais été fort commune dans ce pays. Les Phéniciens ne se sont jamais fait un devoir de la pratiquer, ils ne l'avoient pas du tems de Josué, ni, je pense, sous les Rois de Juda & d'Israël. Ezechiel [*d*] menace le Roi de Tyr de *le frapper de la mort des incirconcis*, c'est-à-dire, de le faire mourir comme les autres peuples incirconcis, sans aucune esperance d'une meilleure vie, vous irez droit en enfer avec les autres Rois incirconcis. Voyez Ezechiel XXXII. 19. 21. 22. & suivans. Herodote [*e*] avoüe que les Phéniciens quitterent la Circoncision par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, & nous ne voyons pas qu'ils ayent porté cette pratique dans aucune des Colonies qu'ils établirent sur toutes les côtes de la Méditerranée. Enfin Joseph [*f*] assure que de son tems il n'y avoit que les Juifs qui prissent la Circoncision entre tous les peuples qui habitoient la Syrie; ainsi si les Phéniciens ont eu cette coûtume, ils ne l'ont conservée que peu de tems, & ils l'ont constamment reçûë d'ailleurs.

Nous nous sommes étendus ailleurs [*g*] sur l'origine des Colchiens, & nous avons tâché de montrer que ce que dit Herodote touchant l'origine Egyptienne, de ces peuples

(a) *Euseb. præp. lib. 1.*
(b) חן עברת
(c) יחיד
(d) *Ezech.* XXVIII. 10.
(e) *Herodot. lib.* II.
(f) *Joseph. lib. 1. contra Appion.*
(g) *Genes.* X. 14.

étoit

étoit fort incertain ; ce qu'il avance sur leur Circoncision, soit qu'il veuille qu'ils l'ayent eu dés le commencement, soit qu'il prétende qu'ils l'ayent prise dans l'Egypte, n'est pas mieux appuyé ; ainsi il nous faut chercher une autre source de la Circoncision de ces peuples, & de celle des Syriens de dessus les fleuves Thermodoon & Parthénius. S'il est permis de proposer quelques conjectures dans une matiere si obscure, & si embarassée, on pourra dire que les Colchiens & les Syriens circoncis, dont parle Herodote, avoient reçû la Circoncision des Israëlites exilez dans ce pays-là : Si l'on n'aime mieux dire qu'ils étoient eux-mêmes des Israëlites transportez dans ces Provinces par Teglatphalassar ou par Salmanassar. Comme ils avoient conservé la Circoncision, & qu'ils étoient venus du voisinage de l'Egypte, ayant encore quelque air & quelques manieres des Egyptiens, comme le teint basané, les cheveux crépus, un langage étranger à la Colchide, & le culte d'un bœuf semblable à celui d'Apis, il fut aisé de les prendre pour des peuples descendus immédiatement des Egyptiens ; les anciens Auteurs Grecs sont souvent tombez dans cette erreur, de prendre la Nation des Juifs comme un peuple originaire de l'Egypte : le long séjour que les Hebreux avoient fait dans ce pays-là, rendoit cette opinion vrai-semblable.

Aprés avoir recherché l'antiquité de la Circoncision parmi les peuples Gentils, il ne nous reste, pour achever cette Dissertation, qu'à examiner ce que l'Ecriture nous dit de celle des Hébreux. L'origine n'en est point obscure, ni la possession & la pratique incertaines ; nous en trouvons l'établissement bien marqué dans Moïse, & nous en voyons l'usage non interrompu dans les descendans d'Abraham, depuis son tems jusqu'aujourd'hui. Moïse (a) nous apprend que Dieu aprés avoir éprouvé l'obéissance & la foi d'Abraham dans diverses rencontres, lui déclare qu'il veut faire alliance avec lui & avec sa postérité, lui réïtere ses promesses & ses bénédictions, & lui dit : *Voici le pacte qui s'observera entre vous & moi, & vos descendans aprés vous : Tout mâle d'entre vous sera circoncis, & cette Circoncision sera le signe de l'alliance qui sera entre vous & moi.* Les Peres & les Interprétes, & l'Ecriture elle-même, nous enseignent que le principal dessein de Dieu dans cette institution, étoit de donner à la race d'Abraham un caractére qui le distinguât des autres peuples. Or, est-il concevable que Dieu pour séparer la postérité de son serviteur, de celle des peuples étrangers, ait voulu employer un signe incertain & commun, qui auroit été dés-lors en usage parmi une Nation toute voisine, & avec laquelle les Hébreux devoient dans la suite vivre si long-tems ? N'étoit-ce pas le moyen de confondre le saint avec le prophane, le peuple choisi avec celui qui ne l'est pas, la race d'Abraham avec les sujets de Pharaon, que de donner aux premiers la Circoncision, qui auroit déja été commune dans l'Egypte ? ç'auroit été agir directement contre ses desseins. On doit donc dire que Moïse, dans le récit qu'il fait de l'établissement de la Circoncision, donne assez à connoître qu'il parle d'une chose toute nouvelle, & qui n'avoit été jusques-là ni connuë, ni pratiquée de personne : Aussi Origene (b) soûtient que Moïse dit qu'Abraham est le premier qui se soit circoncis dans le monde ; & rien n'est plus naturel que d'entendre le récit de ce Legislateur en ce sens.

Aprés cela peut on encore douter qu'Abraham ne soit le véritable Auteur de la Circoncision ? on a en sa faveur un titre authentique dans les livres de Moïse, qui sont les plus anciens qui soient au monde ; on a une possession incontestable de 3600. ans ; on remarque de solides raisons de cet établissement, & dans le Seigneur qui l'ordonne, & dans Abraham qui la reçoit ; le commencement & les suites de cet usage

(a) *Genes.* XVII. 10. 11.

(b) *Origen. lib.* I. *contra Celsum.* . . . *Malens Ægyptiis credere quàm Moïsi, qui refert primum mortalium circumcisum Abrahamum.*

sont également certaines & évidentes parmi les Hébreux ; on ne peut assigner aucun motif raisonable qui ait pû engager Abraham à imiter en cela ni les Egyptiens, ni les Phéniciens, quand même ils auroient eu cette pratique avant lui ; il a toûjours été éloigné de leurs superstitions & de leur culte ; il n'a jamais eu de commerce ni d'alliance avec eux, qu'autant qu'une nécessité indispensable l'y a contraint ; est-il donc croyable qu'il ait voulu prendre d'eux une coûtume comme la Circoncision, qui, dans le sentiment même de ces peuples, n'étoit pas nécessaire, & ne pouvoit servir qu'à donner un peu plus de propreté ?

RECHERCHES SUR L'ANTIQUITÉ

de la Monnoye frappée au coin : pour servir de supplément au Commentaire du verset 16. chapitre xx. de la Genese.

LA plus ancienne maniére de trafiquer, dont on ait connoissance, est celle qui se fait par l'échange d'une chose contre une autre. Dans les commencemens chacun donnoit ce qui lui étoit inutil ou superflu, pour recevoir ce qui lui étoit nécessaire ou commode. Mais comme il n'arrivoit pas toûjours que ce qui manquoit à l'un se rencontrât chez un autre, ou que cet autre voulut s'en défaire en l'échangeant ; on se vit bientôt obligé de prendre une matiere précieuse, dont la valeur connuë & invariable servit à fixer le prix des choses, & levât ainsi les difficultez de l'échange. On s'avisa ensuite de marquer cette matiere d'une figure publique, qui en montrât la valeur, qui en assurât le poids & l'aloi, & qui la rendit propre au commerce. Cette empreinte n'avoit d'abord point d'autre fin, que d'épargner la peine de peser le métal, & d'en examiner la pureté & la bonté. Les Rois & les Chefs des Etats & des Républiques se réserverent le droit d'y mettre la marque, & d'en déterminer la valeur & celui de lui donner cours parmi les peuples. Mais on juge bien que tous ces changemens ne se peuvent faire tout d'un coup, ni tout à la fois dans les divers pays du monde. Aussi remarquons-nous l'origine de la monnoye frappée au coin dans des tems assez éloignez les uns des autres, successivement chez les Perses, chez les Grecs & chez les Romains ; & on a vû des peuples entiers conserver l'ancien usage de trafiquer par échange, long-tems aprés l'invention de la monnoye.

Du tems de la guerre de Troye on ne connoissoit point encore l'usage de la monnoye parmi les Grecs. Homere & Hesiode qui ont vécu depuis ce tems-là, ne disent pas un mot de monnoye d'or ou d'argent ; ils expriment la valeur des choses, en disant qu'elles valent un certain nombre de bœufs ou de moutons ; ils marquent les richesses d'un homme par le nombre de ses troupeaux, & celles d'un pays par l'abondance de ses pâturages, & par la quantité de ses métaux. Homere (a) dit que Glaucus troqua sottement ses armes contre celles de Diomede, des armes d'or, contre des armes d'airain : celles de Glaucus étoient de la valeur de cent bœufs, & celles de Diomede n'en valoient que neuf. Le même Poëte (b) décrivant la maniere dont se faisoit

(a) *Homer. Iliad. Z.*
Ἔνθ' αὖτε Γλαύκῳ Κρονίδης φρένας ἐξέλετο Ζεὺς
Ὃς πρὸς Τυδείδην Διομήδεα τεύχε' ἄμειβε
Χρύσεα χαλκείων, ἑκατόμβοι' ἐννεαβοίων.

(b) *Idem. Iliad. H.*
Ἄλλοι μὲν χαλκῷ, ἄλλοι δ' αἴθωνι σιδήρῳ
Ἄλλοι δὲ ῥινοῖς, ἄλλοι δ' αὐτοῖσι βόεσσι
Ἄλλοι δ' ἀνδραπόδεσσι . . . .

le commerce au camp devant Troye, dit qu'on y achetoit des vins de Lemnos en donnant les uns du cuivre, les autres du fer, & les autres des peaux; ceux-ci des bœufs, & ceux-là des esclaves.

Les anciens & les nouveaux sont partagez sur le premier Auteur de la monnoye parmi les Grecs; Lucain (*a*) en attribuë l'honneur à Ithon Roi de Thessalie, fils de Deucalion.

Primus Thessalicæ Ductor telluris Ithonus
In formam calidæ percussit pondera massæ:
Fudit & argentum flammis, aurúmque monetâ
Fregit, & immensis coxit fornacibus æra.

D'autres veulent qu'Erichronius soit le premier qui en ait communiqué l'usage aux Athéniens, & aux Lyciens; cet Erichtonius étoit, dit-on, fils de Vulcain, & il avoit été élevé par les filles de Cécrops Roi d'Athénes: on peut juger par-là de son antiquité. Aglosthénes cité par Pollux (*b*), donne aux habitans de l'Isle de Naxos la gloire de l'invention de la monnoye; mais le sentiment le plus commun, est que Phidon Roi d'Argos, qui étoit contemporain de Lycurge & d'Iphitus, mit en usage la monnoye dans l'Isle d'Egine (*c*), pour donner aux habitans la facilité de gagner leur vie par le commerce, la stérilité de leur Isle ne leur permettant pas de le faire autrement. On trouve encore aujourd'hui quelques monnoyes de ce Prince (*d*), qui représentent d'un côté cette espéce de bouclier que les Latins ont appellée *Ancile*, & de l'autre une petite cruche & une grappe de raisin, avec ce mot ΦΙ-ΔΟ. Lycurgue (*e*) dans un dessein tout contraire pour éloigner les Lacédémoniens du commerce avec les étrangers, fit une monnoye de fer assez grosse, qui se trempoit toute rouge dans le vinaigre, pour la rendre inutile à tout autre usage; il souhaitoit, dit Trogus (*f*), qu'on trafiquât non avec de l'argent, mais par l'échange des marchandises: *Emi singula, non pecuniâ, sed compensatione mercium jussit*: on ne souffroit à Lacédémone ni or, ni argent (*g*). Du tems du Roi Polydore, qui régnoit environ 130. ans aprés Lycurgue, on donna à la veuve de ce Roi quantité de bœufs pour acheter sa maison. Depuis que Lysandre eut pillé Athénes, les Lacédémoniens commencerent à avoir de la monnoye d'or & d'argent; mais seulement pour les nécessitez publiques; on en défendit l'usage aux particuliers sous peine de la vie. Ceux de Clazoménes n'avoient point d'autre monnoye que de fer, non plus que les anciens Bretons. Les Byzantins avoient aussi des espéces de piéces de fer, & Aristophane (*h*) remarque qu'ils juroient par cette monnoye.

Quant à la forme de ces anciennes espéces des Grecs, Plutarque (*i*) croit qu'elles étoient faites comme de petites broches de fer ou d'airain; d'où vient, dit-il, qu'on appelle encore aujourd'hui oboles, les plus petites monnoyes; [obole en grec signifie une broche], & qu'on donne le nom de dragme (ou poignée) à une piéce de monnoye qui vaut six oboles, parce qu'il falloit autant de ces petites verges pour remplir la main. Quelques anciens ont prétendu que l'usage de la monnoye étoit dans la Lydie ou dans la Perse avant qu'il fut chez les Grecs. Herodote (*k*) assure que les Lydiens sont les premiers qui ayent frappé de la monnoye d'or & d'argent, & qui s'en soient

(a) *Pharsal. lib.* VI.
(b) *Lib.* IX. *c.* 6.
(c) *Strab. lib.* VIII.
(d) *Sperling. de nummis non cusis.*
(e) *Plutarch. in Lycurgo.*
(f) *Justin. lib.* III.
(g) *Athenæus lib.* VI. *c.* 4.
(h) *Aristophan. Nubes Act.* 1. *Scen.* 3.
(i) *Plutarch. in Lysandro.*
(k) *Herodot. lib.* 1. *c.* 94. Πρῶτοι δὲ ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο.

servis dans le commerce. Xenophane cité par Pollux (*a*) dit la même chose qu'Herodote; mais on ne nous marque pas quand les Lydiens commencerent à fabriquer des espéces de métal. Il semble que du tems de Crésus, ils ne marquoient point encore leur monnoye; les richesses & les trésors de ce fameux Prince ne consistoient qu'en or & en argent en masse, & en paillons: c'est ce qu'on peut inférer d'Herodote lui-même (*b*), qui raconte que Crésus ayant permis à Alcmæon de prendre de son trésor autant d'or qu'il en pourroit porter, Alcmæon prit des habits fort larges, & étant entré dans le trésor, prit des paillons d'or (*c*), dans ses habits, dans ses souliers, & en chargea jusqu'à ses cheveux. Les anciens nommoient l'or en lingots ou en masse *aurum factum*, & l'or en paillon, tel qu'on le tiroit des mines ou du sable des rivieres, *aurum infectum*.

Avant le tems de Darius fils d'Hystaspe (*d*), il ne paroît pas que les Perses ayent eû l'usage de la monnoye; ce Prince régla les tributs d'or & d'argent qui lui devoient être payez par ses sujets; il ordonna que ceux qui le payeroient en argent, le pesassent au poids du talent Babilonien, & que ceux qui le payeroient en or, le donnassent au poids du talent d'Eubée. Darius faisoit fondre cet or & cet argent séparément dans des cruches de terre, & lorsqu'on vouloit se servir de ce métal, on cassoit les cruches, & on coupoit de l'or autant qu'on en avoit de besoin. Herodote (*e*) remarque que ce même Prince voulant immortaliser sa mémoire, fit frapper des médailles de l'or le plus pur; ce qu'aucun autre Roi n'avoit jamais fait; c'est, dit-on, cette monnoye qui fut nommée Darique.

Les autres Historiens sont assez d'accord avec Herodote en ce point. Polycrite cité par Strabon (*f*) assure que les Rois de Perse serroient dans leurs palais & dans leurs forteresses l'argent qui leur revenoit de leurs tributs, & qu'ils ne faisoient frapper de la monnoye qu'autant qu'il en falloit pour leur usage, & pour leur dépense: d'où vient qu'ils avoient presque tout leur argent en lingot, & tres-peu en espéce. Diodore de Sicile (*g*) confirme ce que dit Polycrite; il remarque qu'Alexandre trouva à Suses plus de 40. mille talens d'or en billons, qui y étoient conservez depuis longtems pour les pressans besoins de l'Etat, & qu'il n'y trouva que neuf mille talens d'or en Dariques. Quint-Curse y en met 50. mille talens, *argenti non signati forma, sed rudi pondere*. Les Rois de Perse encore aujourd'hui ne font battre aucune monnoye d'or, sinon quelques piéces pour jetter au peuple à leur avenement à la couronne, & ces piéces n'ont point de prix fixe & assuré. Enfin Justin (*h*) nous apprend que les anciens Parthes n'employoient l'or & l'argent que pour l'ornement de leurs armes.

Depuis le tems de Darius fils d'Hystaspe, on vit en Gréce beaucoup de Dariques; il paroît par Plutarque (*i*) que ces piéces de monnoye étoient marquées d'un archer sur le revers. Agesilas Roi de Sparte étant obligé de quitter l'Asie pour venir au secours de son pays, dit qu'il étoit chassé par trente mille Archers; parce que Dinocrates avoit distribué 30. mille Dariques aux Orateurs d'Athénes, & de Thébes pour faire déclarer la guerre aux Lacédémoniens. Mardonius fut laissé par Xercés dans la Gréce avec beaucoup d'or & d'argent en barre & en monnoye (*k*), *cum multum auri tùm signati, tùm non signati haberent*.

F

(a) *Jul. Pollux lib.* IX. *c.* 6.
(b) *Herodot. lib.* VI. *c.* 125.
(c) ψήγματα.
(d) *Herodot. lib.* III. *c.* 89. *& seqq.*
(e) *Lib.* IV. *c.* 166.
(f) *Strab. lib.* XV. *ad finem.*
(g) *Diodor. lib.* XVIII.
(h) *Justin lib.* XLI.
(i) *Plutarch. Apophtegm. Laconic.*
(k) *Herodot. lib.* IX.

Ce que nous venons de dire des Dariques frappées par Darius fils d'Hystaspe avant qu'aucun autre Roi eut entrepris la même chose, est contredit par quelques autres Auteurs, qui veulent que ç'ait été l'ancien Darius, & non pas Darius fils d'Hystaspe qui ait donné cours à cette monnoye. On cite pour ce sentiment le Scholiaste d'Aristophane, & Suidas, qui enseignent que ces anciennes Dariques avoient été frappées, non par Darius pere de Xercés, mais par un Darius plus ancien. On croit que cet ancien Darius est celui qui est nommé dans l'Ecriture (a) Darius le Méde, & qui est connu dans Eschyle (b) sous le même nom. On prétend que les monnoyes nommées *Darcmonim* & *Adarcon* dans l'Ecriture (c), sont de ces Dariques de l'ancien Darius, lesquelles étoient en usage dés le commencement du regne de Cyrus. Il y en a même qui assurent que ces *Adarconim* étoient dans le commerce dés le tems de David, mais d'autres (d) croyent que c'étoit une monnoye sans marque, un simple morceau d'or ou d'argent d'un certain poids, & que les *Darcmonim* viennent du grec *Drachma*, & non pas du terme Darique. Quoi qu'il en soit, on ne connoît aujourd'hui aucune monnoye ancienne ni des Lydiens, ni des Perses; les plus anciennes médailles marquées qu'on voye dans les cabinets, sont Greques, & entre les Greques les plus vieilles sont du tems d'Amynthas pere de Philippe de Macédoine, & ayeul d'Alexandre le Grand. L'Histoire nous parle des *Decaboei* & des *Hecatombœi* du tems de Thésée; mais il n'est pas certain que ç'ait été une sorte de monnoye frappée au coin: Sperling croit que c'étoit des piéces d'argent sans figure, d'un certain poids, & de la valeur d'un, de dix, ou de cent bœufs.

Il ne faut donc pas s'imaginer quand on parle de ces anciennes monnoyes des Grecs avant Amynthas, que ç'ait été des piéces d'or & d'argent de la forme à peu prés des nôtres, & marquées de quelque représentation naturelle ou symbolique. Ces monnoyes anciennes n'étoient apparemment pas marquées au coin, ou si elles l'étoient, c'étoit pour en assurer l'aloi, pour en fixer le poids, & pour dispenser de la peine de les mettre sur la balance. J'ai peine à me persuader que les piéces d'or de Phidon dont on a parlé ayent été frappées dans la Gréce de son tems, ni que la monnoye d'or & d'argent avec des empreintes y ait eu cours avant qu'on y eut introduit celle des Perses. Il est surprenant combien les métaux d'or & d'argent étoient autrefois rares dans ce pays. Athenée (e) raconte que Philippe Roi de Macédoine mettoit tous les jours en se couchant sous son chevet une petite coupe d'or qu'il avoit, tant il en faisoit d'estime à cause de la rareté du métal. Anaximene de Lampsaque cité dans le même Auteur, dit que le colier d'or d'Eryphile ne devint si extraordinairement fameux dans la Gréce, qu'à cause de la rareté de l'or; & qu'on vit avec admiration en ce tems-là une coupe d'argent, parce que c'étoit quelque chose de fort nouveau. Gygés Roi de Lydie est le premier qui ait fait des présens d'or & d'argent au Temple de Delphes; avant lui on n'y voyoit que du cuivre, & encore n'étoit-ce pas des Statuës ou d'autres ornemens, mais des trépieds & des chaudrons. Les Lacédémoniens ayant dessein de dorer le visage de la Statuë d'Apollon, & n'ayant point trouvé d'or dans la Gréce, consulterent l'Oracle pour sçavoir de qui ils en pourroient acheter, il les envoya à Crésus Roi de Lydie qui en fournit. Hieron Roi de Syracuse souhaitant d'offrir à Delphes une Victoire & un Trépied d'or, fit chercher de ce métal par toute la Gréce; enfin on en trouva à Corinthe chez un nommé Architeles, qui en avoit amassé une prodigieuse quantité, en l'achetant par le menu; Architeles pardessus le

(a) *Daniel. v. 31.*
(b) *Æschyl. in Persis.*
(c) *1. Esdr. II. 69. & 1. Paralip. XXIX. 7.*
(d) *Vide Sperling. de nummis non cusis.*
(e) *Athena. lib. VI. c. 4.*

poids qu'on lui demandoit, donna sa main pleine d'or au Roi par present ; Hieron par reconnoissance lui envoya un vaisseau chargé de froment, & d'autres choses. Peut-on s'imaginer aprés cela qu'alors la monnoye d'or & d'argent fut commune dans la Gréce, ou dans les Isles ? Lycurgue (*a*) & Platon (*b*) ne veulent ni or, ni argent dans leur République, ils croyent que le fer & l'airain suffit. Plutarque nous dépeint l'ancienne monnoye comme n'étant composée que de petites verges de fer & d'airain. Les peuples du Perou (*c*) ne se servoient par ci-devant que de quelques petites broches de fer, au lieu de monnoye. Nous avons déja remarqué, & nous remarquerons encore ci-aprés d'autres peuples qui n'avoient autrefois point d'autre monnoye.

Quelques anciens (*d*) ont avancé que Janus étoit le premier qui eût frappé de la monnoye d'or dans l'Italie. L'image de ce Dieu qu'on voyoit sur les plus vieilles médailles d'Italie & de Sicile, & même de quelques villes Gréques, qui portoient d'un côté la figure de Janus, & un vaisseau sur le revers, ont donné du poids à cette opinion, qui n'est pourtant pas fort bien établie ; car ces monnoyes dans lesquelles on voyoit Janus, étoient de beaucoup postérieures au tems de ce Dieu, & frappées seulement pour conserver la mémoire de sa venuë en Italie.

At bona posteritas puppim signavit in ære
Hospitis adventum testificata Dei.

Quoique les Romains dans les commencemens employassent les métaux dans le commerce, leurs principales richesses consistoient néanmoins dans leurs champs & dans leur bêtail (*e*). On pesoit leur ancienne monnoye, & on ne la comptoit pas (*f*); elle consistoit dans des morceaux d'airain brute, & sans marque, *Æs rude*; ce fut le Roi Servius qui commença à y faire graver des brebis & des bœufs, d'où vint le nom de *Pecunia* donné à la monnoye : *Servius ovium, boumque effigie primus as signavit* (*g*). Varron (*h*) assure que le même Prince commença à faire de la monnoye d'argent, *nummum argenteum conflatum primum à Servio Tullio dicunt*. Mais Pline soûtient que ce ne fut que cinq ans avant la premiere guerre des Romains contre les Carthaginois, qu'on se servit à Rome de monnoye d'argent frappée au coin ; on n'en avoit point vû de cette sorte avant la victoire remportée contre le Roi Pyrrhus : *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devictum usus est*. Ainsi la monnoye d'argent de Servius n'étoit apparemment pas marquée au coin. Pline dit de plus qu'on ne commença qu'environ 62. ans aprés, à battre de la monnoye d'or.

Au tems de la premiere guerre contre les Carthaginois, on fit de la monnoye de cuivre de deux sortes ; la plus pesante & la plus grosse [*as grave*] fut marquée d'un côté de la double tête de Janus, & au revers d'une prouë de navire ; dans les *as* de deux onces, on représentoit des navires ; & on voyoit sur les monnoyes d'argent un chariot à deux ou à quatre chevaux, ce qui leur fit donner le nom de *Bigati* ou de *Quadrigati*. Pline de qui nous empruntons tout ceci, semble dire que l'or étoit simplement marqué de la figure de quelque animal domestique.

Nous n'avons aucune preuve que ni les Egyptiens, ni les Phéniciens ayent frappé de la monnoye avant l'Empire des Grecs dans l'Orient ; on n'a ni monnoye, ni médailles anciennes de Phénicie ni d'Egypte. Les Gaulois ne paroissent pas avoir eu l'usage

---

(a) *Plutarch. in Lycurgo, Xenophon de Repub. Lacæd.*
(b) *Plato. lib.* v. *de legib.*
(c) *Lætius apud Horn. lib.* III. *de orig. Gent. Americ. c.* 5.
(d) *Draco. Corcyræus apud Athenæum. lib.* XV. *cap.* 14.
(e) *Plin. lib.* XVIII. 3.
(f) *Idem. lib.* XXXIII. *c.* 3.
(g) *Idem. lib.* VIII. *c.* 3.
(h) *Varro apud Charisium lib.* I.

de la monnoye, avant qu'ils ayent été ſoumis aux Romains ; l'or qu'on trouva à Thoulouſe dans le Temple, & dans les lacs ſacrez, étoit un métal brute & ſans façon (*a*), *aurum atque argentum inelaboratum* ; c'étoit des meules ou des tourteaux d'argent battus au marteau. Quand Jules-Céſar entra dans les Iſles Britanniques, on n'y avoit point d'autre monnoye que de petites lames de métal ſans marque. Solin aſſure que ces peuples n'avoient ni lieu de marché, ni monnoye, & que tout leur trafique ſe faiſoit par l'échange des marchandiſes (*b*) : *Nundinas ac nummum refutant ; dant res, & accipiunt : mutant ibi neceſſaria potiuſquàm pretiis parant.* Quelques anciens peuples d'Eſpagne, avant l'arrivée des Phéniciens dans leur pays, & encore long-tems depuis, ne trafiquoient pas autrement ; ils échangeoient ce qu'ils avoient contre autre choſe, ou ils coupoient un morceau d'une lame d'or ou d'argent, ſelon la valeur de ce qu'ils achetoient (*c*). Les Scythes (*d*) & les Sarmates (*e*) ne ſçavoient ce que c'étoit que l'or & l'argent, tout leur commerce s'exerçoit en échangeant les choſes dont ils avoient beſoin, contre d'autres choſes : *Auri & argenti maximarum peſtium ignari, vice rerum commercia exercent.* Les peuples de l'Albanie, & des environs de l'Araxe, n'avoient ni monnoyes, ni poids, ni meſures, & ne comptoient pas au-delà de cent, dit Strabon (*f*) : Encore aujourd'hui les peuples de la Circaſſie & de l'Avocaſie n'ont aucun uſage de la monnoye. Dans la Tartarie (*g*) la monnoye eſt faite de la moyenne écorce du meurier qu'on durcit, & ſur laquelle on imprime le ſceau & les armes du Roi ; les Etrangers ne peuvent pas uſer d'autre monnoye dans les Etats du grand Cham. Haiton raconte que dans le Royaume de Cathay on n'employe que du papier ou du carton quarré, marqué des armes du Roi, pour la monnoye du pays. Les Chinois n'ont pour toute monnoye que de petites piéces ou de petites barres d'or ou d'argent, dont la valeur dépend du poids ; on porte ün trébuchet à la ceinture pour les peſer : ils ont ſeulement des liards de cuivre marquez des armes du pays ; ou des eſpéces d'anneaux qu'ils portent enfilez dans un cordon. Dans le Mogol on ſe ſert de coquilles & d'amandes ſauvages pour la petite monnoye ; dans le Royaume de Siam & dans le Japon la monnoye n'eſt pas marquée comme la nôtre ; dans le Méxique la monnoye eſt un petit fruit nommé Cacao, qui ſert à faire le chocolat ; il n'y a pas plus d'un ſiécle que les Lapons ont pris l'uſage de la monnoye ; dans l'Empire d'Ethiopie l'or & le ſel ſont la ſeule monnoye dont on ſe ſerve ; l'or eſt en lingots, & le ſel eſt en forme de tablettes longues d'un pied, larges & épaiſſes de trois pouces.

Aprés tout ce qu'on a dit juſqu'ici touchant l'origine des monnoyes frapées, & chargées d'empreintes parmi les Perſes, les Lydiens, les Grecs, les Romains, & les autres peuples, il ſera difficile de ſe perſuader que les Hébreux ayent eû de la monnoye frappée au coin comme la nôtre, dans des tems où il eſt certain que cet uſage étoit inconnu aux autres peuples ; & s'il eſt vrai que ni les Phéniciens, ni les Egyptiens qui étoient les plus voiſins des Juifs, & ceux avec qui ils étoient le plus en commerce, n'ayent pas eu de monnoye avant que les Perſes & les Grecs euſſent répandu cet uſage dans le monde, on peut hardiment avancer la même choſe des Hébreux. Ezechiel qui nous décrit au long le commerce & les richeſſes de Tyr, ne dit pas un mot qui puiſſe faire juger que l'argent monnoyé, & frappé au coin, y fut en uſage ; il

(a) *Strabon. lib.* IV. *p.* 131. *Μύλους σφυρήλατους ἀργύρου.*
(b) *Solin. c.* 35.
(c) *Strab lib.* III.
(d) *Idem. lib.* VII. *pag.* 308.
(e) *Mela lib.* II. *c.* I.
(f) *Strab. lib.* XI *p.* 352.
(g) Voyez les voyages de Tavernier, & Paul de Veniſe, liv. II. c. 21.

ne nous parle que de l'or & de l'argent, de l'étain, du plomb, de l'airain, & du fer qu'on exposoit dans ses marchez (*a*).

Mais il ne suffit pas d'apporter ici des argumens négatifs, & des préjugez, puisque nous avons l'Ecriture qui nous parle souvent du trafic, & de l'argent des anciens Hébreux. Il s'agit de sçavoir si cet argent étoit monnoyé; Moïse nous apprend qu'Abraham étoit extrémement riche, non seulement en bétail & en esclaves, mais encore en or & en argent (*b*). Le même Abraham achete une caverne pour enterrer Sara, la somme de 400. sicles d'argent de monnoye publique, qui avoit cours chez les marchands (*c*); Abimelech Roi de Gérare lui fait présent de mille piéces d'argent (*d*); Joseph fut vendu par ses freres vingt piéces d'argent (*e*); Jacob envoyant ses fils en Egypte pour acheter du froment, leur donne de l'argent pour le payer (*f*), & les Egyptiens eux-mêmes portent à Joseph tout leur argent, pour acheter de la nourriture pendant la famine (*g*). Tous ces passages prouvent évidemment le commerce par argent, & même par argent monnoyé. Mais de quelle nature étoit cette monnoye? étoit-elle marquée, & d'un poids uniforme comme la nôtre, ou étoit-elle simplement de bon aloi, & d'un certain poids, mais sans marque particuliere?

Si cette question devoit se décider à la pluralité des voix, le sentiment qui veut que dés le tems d'Abraham il y avoit de l'argent marqué & monnoyé, l'emporteroit sans doute; mais dans une question de fait comme celle-ci, on doit plûtôt peser les raisons, que compter les suffrages; il faut examiner le texte en lui-même, & voir où les expressions de Moïse nous conduisent naturellement. On ne remarque dans son texte que les noms des métaux d'or & d'argent; leur poids, leur pureté, & le cours qu'ils ont chez le marchand; mais tout cela ne décide rien pour la marque de l'or ni de l'argent; on n'y voit jamais un mot qui prouve l'empreinte, la figure, ou la forme de cette monnoye. Les noms de Sicle, de Talent, de Géra & de Béka sont des noms de poids, & non pas des noms de monnoye; le cours de l'argent chez les marchands n'est pas une preuve que l'argent fut marqué ou monnoyé, puisqu'on connoît des peuples entiers encore aujourd'hui, qui trafiquent avec de l'or & de l'argent sans marque: il faut donc conclure que les passages de l'Ecriture que nous avons touché ne prouvent pas que les Hébreux du tems d'Abraham & des Patriarches ayent eu de l'argent frapé & monnoyé. Les termes de peser le métal qui sont employez en quelques endroits de l'Ecriture, montrent encore l'ancien usage de délivrer l'argent au poids, avant que la valeur de chaque piéce fut déterminée par la marque qu'on y mit dans la suite. Abraham (*h*) pése 400. sicles pour le tombeau de Sara; les freres de Joseph lui rapportent l'argent qu'ils avoient trouvé dans leurs sacs à leur retour, dans le même poids qu'ils l'avoient trouvé, *argentum in pondere suo* (*i*). Le sicle & le talent étoient des poids communs, dont on se servoit pour peser toutes sortes de choses; Moïse (*k*) dit que les brasselets qu'Eliezer donna à Rebecca, pésoient dix sicles, & les pendans d'oreilles deux sicles; il ordonne (*l*) de prendre le poids de 500. sicles de Myrrhe, & 250. sicles de Cinname, au poids du Sanctuaire, pour composer le parfum; il raconte ailleurs (*m*) qu'on offrit pour les ouvrages du Tabernacle soixante & douze mille talens d'airain: on sçait que l'airain n'entroit pas dans le commerce. On lit

(a) *Ezechiel.* XXVII. 12. 22.
(b) *Genes.* XIII. 2.
(c) *Ibid.* XXIII. 16.
(d) *Ibid.* XX. 16.
(e) *Ibid.* XXXVII. 18.
(f) *Genes.* XLII. XLIII.
(g) *Ibid.* XLVII. 14.
(h) *Genes.* XXIII.
(i) *Genes.* XLIII. 21.
(k) *Genes.* XXIV. 22.
(l) *Exod.* XXX. 23. 24.
(m) *Exod.* XXXVIII. 29.

dans

dans les livres des Rois (*a*), que les cheveux d'Absalon pesoient 200. sicles, lorsqu'il les faisoit couper une fois chaque année. Zacharie (*b*) au lieu de dire une masse de plomb, dit un talent de plomb, parce que le terme de talent étoit générique, & ne signifioit pas nécessairement une sorte de monnoye, ou une somme particuliere.]

Dans les livres qui sont écrits depuis Moïse, on remarque les mêmes expressions quant aux monnoyes & aux payemens. Isaïe (*c*) nous represente les impies qui pésent de l'argent dans la balance pour en faire une Idole. Jeremie (*d*) pése dans une balance 17. piéces d'argent pour un champ qu'il achete; pour peser la monnoye nous croyons qu'on portoit ordinairement une balance à la ceinture, & des pierres d'un certain poids, ou même de véritables poids de cuivre ou de plomb, qui sont nommez pierres dans l'Ecriture. Moïse (*e*) défend d'avoir dans la même bourse diverses pierres de poids, *non habebis in eodem sacculo diversa pondera*, [l'hébreu, *lapidem, & lapidem*] *majus & minus*. Le même Legislateur veut que les Israëlites qui sortent du camp pour leurs nécessitez corporelles, portent toûjours un piquet, outre leur balance (*f*): on peut consulter nôtre Commentaire sur cet endroit. On entend dans Amos (*g*) les avares qui se plaignent de ce que les Fêtes sont trop fréquentes, & qui s'exhortent à diminuer leurs mesures, à augmenter le poids du sicle, à se servir de balances trompeuses; *imminuamus mensuram, augeamus siclum, supponamus stateras dolosas*. Pour éviter ces tromperies, on conservoit dans le Temple les poids & les mesures: l'Ecriture voulant marquer un poids exact & sûr, employe cette expression, *au poids du Sanctuaire*. Dans les livres des Rois (*h*), on trouve *le poids du Roi*, ou *le poids public*, parce que c'étoit aux Rois qu'appartenoit le soin des monnoyes, des poids, & des mesures, & de tout ce qui regarde le commerce & la sureté publique. Sperling croit que le poids du Sanctuaire, & le poids du Roi, sont mis par opposition au poids étranger des Phéniciens, des Egyptiens & des Cananéens; le sicle hébreu étoit, dit-on, plus fort que le sicle, ou le poids de ces autres peuples avec lesquels les Juifs étoient en relation; le commun des Commentateurs assure, qu'il y avoit parmi les Hébreux deux sortes de poids, l'un sacré, & l'autre profane ou commun, l'un du Temple ou du Sanctuaire, & l'autre du commerce ordinaire; que le premier étoit le double de l'autre. Mais cette opinion ne paroît pas bien certaine, & les raisons qu'on apporte pour l'appuyer ne sont pas convaincantes. M. le Pelletier dans sa Dissertation du poids des cheveux d'Absalon, veut que le poids du Roi soit le poids de Babylone, que les Juifs employerent pendant la captivité, & depuis ce tems dans le commerce. Celui qui a rédigé les livres des Rois vivoit pendant la captivité de Babilone, ou peu de tems aprés.

Les Juifs anciens n'employoient que l'or & l'argent dans le commerce; on trouve de leurs médailles de bronze, mais ou elles sont fausses, ou elles sont seulement frapées sous le gouvernement de Simon Maccabée. Les Turcs, les Arabes, les Egyptiens & les Orientaux pour la plûpart, n'ont point encore aujourd'hui (*i*) d'autres monnoyes que l'or & l'argent.

Nous croyons que ces métaux étoient en barres, en lingots, en masse ou en verges, comme nous avons décrit ci-devant l'argent des Chinois. On remarque dans les Pseaumes (*k*) cette expression *des morceaux*, ou *des fragmens d'argent*, *fragmenta argenti*, que les puissans foulent aux pieds; ce pouvoit être des piéces d'argent, ou des morceaux coupez des lingots. On trouve aussi souvent cette expression dans l'Ecri-

(a) 1. *Reg.* XIV. 26.
(b) *Zach.* V. 7.
(c) *Isai.* XLVI. 6.
(d) *Jerem.* XXXII. 10.
(e) *Deut.* XXV. 13.
(f) *Ibid.* XXIII. 13.
(g) *Amos.* VIII. 5.
(h) 2. *Reg.* XXIV. 26.
(i) *Bellon. observ. lib.* II. *c.* 103.
(k) *Psal.* LXVIII. 31.

ture *ligamen argenti* (*a*), un paquet ou un faisseau d'argent; ce qui peut marquer des bâtons, ou de petites broches d'argent liées ensemble, à peu prés comme Plutarque nous dépeint les oboles, dont une poignée faisoit la dragme. J'avouë pourtant que quelquefois (*b*) *lier l'argent* signifie le mettre dans un linge, ou dans une bourse pour le serrer, mais cela n'est pas contraire à nôtre conjecture. Achan (*c*) trouve parmi les dépoüilles de Jericho une régle d'or, *regulam auream*, l'hébreu, une langue d'or de 50. sicles, & outre cela le poids de 200. sicles d'argent. David ne laisse à son fils que de l'or, de l'argent, & du cuivre en lingots ou en masse; l'or qu'on donna à Aaron pour le Veau d'or, & celui qu'on offrit à Moïse pour faire le Tabernacle, & ce que le peuple donna à Josias pour les réparations du Temple, n'étoit pas monnoyé.

Quoique le commerce par argent fut commun parmi les anciens Hébreux, on ne laissa pas de continuer le trafic par échange; les 70. la Vulgate, & le Chaldéen, & le plus grand nombre des Commentateurs (*d*) assurent que Jacob acheta auprés des enfans d'Hemor une partie d'un champ pour 100. agneaux; l'hébreu porte pour 100. *kesitah*; ce dernier terme est fort inconnu, on peut voir nôtre Commentaire sur ce passage. Mais si quelqu'un veut soûtenir qu'en cet endroit kesitah signifie une piéce de monnoye marquée d'un agneau, & usitée du tems d'Abraham, nous ne croyons pas devoir nous appliquer sérieusement à le réfuter, il en croira toûjours ce qu'il voudra. Jacob ne demande à Laban pour récompense de ses travaux que du bétail (*e*), & ce Patriarche ne fait point d'autres présens à son frere Esaü (*f*). L'Auteur du livre de Job, marque aussi le trafic par échange (*g*), lorsqu'il dit que l'homme *donne peau pour peau, & qu'il laissera en échange tout ce qu'on voudra pour sauver sa vie.* L'Auteur de l'Ecclesiastique insinuë le même usage, lorsqu'il dit (*h*), il n'y a rien de si précieux qu'on puisse échanger contre une personne sçavante. Enfin le Prophéte Isaïe (*i*) marque d'une maniere tres-précise le trafic en argent, & celui qui se fait par échange; *Venez*, dit-il, *acheter du vin & du lait sans argent, & sans échange: Pourquoi pesez-vous vôtre argent, & pourquoi mettez-vous vôtre travail pour acheter du pain, qui ne suffit pas pour vous rassasier?* Juda n'offre à Thamar qu'un chevreau de son troupeau (*k*); Salomon ne donne que du froment & de l'huile à *Hiram* (*l*), pour récompense des bois, & des ouvriers qu'il lui fournissoit; Osée (*m*) n'achete sa femme que 15. piéces d'argent, un corus & demi d'orge.

Les Sçavans sont assez revenus aujourd'hui du crédit qu'on avoit voulu donner à certains sicles qu'on prétendoit anciens, & qu'on croyoit avoir été frapez dans la Judée du tems de David ou de Salomon. Quoique cela fut assez nouveau comparé aux tems des Patriarches & de Moïse, il ne laissoit pas de donner aux monnoyes hébraïques plus d'antiquité qu'on n'en peut donner aux monnoyes des Grecs ni des Perses; ces sicles ayant leur légende en caractéres Samaritains, on en concluoit qu'ils avoient été frapez avant la captivité de Babilone, parce qu'on étoit persuadé que ces anciens caractéres hébreux avoient été entierement abolis parmi les Juifs apres la captivité; & comme ces médailles portoient d'un côté cette légende, *Jerusalem la Sainte*, & de l'autre, *Sicle d'Israël*; on en inferoit que ces monnoyes ne pouvoient avoir été battuës depuis le regne de Jeroboam sur les 10. Tribus; car alors Jerusalem

(a) *Genes.* XLII. 35. *Prov.* VII. 20. *vulg. sacculum argenti.*
(b) *Agg.* I. 6.
(c) *Josué* VII. 21.
(d) *Genes.* XXXIII. 19.
(e) *Genes.* XXX. 33.
(f) *Ibid.* XXXII. 18.
(g) *Job.* II. 4.
(h) *Eccli.* XXVI. 18.
(i) *Isai.* LV. 1. 2.
(k) *Genes* XXXVIII. 17.
(l) 3. *Reg.* V. 10. 11.
(m) *Ose.* III. 2.

n'étoit plus *la Ville Sainte* dans l'opinion d'Israël séparé de Juda & de Benjamin ; il falloit donc convenir que ces monnoyes étoient battuës avant le schisme de Jeroboam, & dans le tems que les 12. Tribus réünies sous la domination de la Maison de David, portoient en commun le nom d'Israël ; & reconnoissoient unanimement Jerusalem pour la Ville Sainte.

Mais il est aisé de faire voir la foiblesse du principe sur lequel tout ce raisonnement est fondé, & la fausseté des conséquences qu'on en tire. On suppose que les caractéres Samaritains ne furent plus en usage parmi les Juifs, depuis le retour de la captivité, & qu'alors on ne se servit plus que des caractéres Chaldéens, que nous voyons aujourd'hui dans les Bibles hébraïques à l'usage des Juifs. Mais un fait décisif contre ce sentiment, c'est que les monnoyes hébraïques fabriquées du tems de Simon Maccabée, sont marquées de caractéres qu'on appelle Samaritains, & qu'on devroit plûtôt appeller caractéres Phéniciens, ou caractéres hébreux anciens ; & les Antiquaires conviennent que toutes les monnoyes où se voyent des caractéres Chaldéens, ou hébreux nouveaux, sont fausses. On en doit dire autant des monnoyes qu'on nous donne, comme étant du tems de David & de Salomon ; ces médailles portent sur elles-mêmes le caractére de leur fausseté ; le métal en est moderne, les empreintes sont souvent puériles : on en voit de bronze, & nous avons montré que les anciens Hébreux ne l'employoient pas dans le commerce. Sperling assure que toutes ces piéces ne paroissent que depuis un ou deux siécles, & qu'il a connu un homme qui avoit une forge dans le Holstein, où il en fabriquoit. M. Patin dit que dans le grand nombre de cabinets de médailles qu'il a vûës, il n'y a pas rencontré un seul sicle ancien & véritable. M. Morel avoüe qu'on voit de vrais sicles, mais il soûtient qu'ils sont tous du tems de Simon Maccabée ; c'est le sentiment des plus habiles que nous avons consulté sur cela. Ainsi nous mettons au rang des médailles fausses celles d'Abraham, où l'on nous dépeint un vieillard d'un côté, & un veau sur le revers ; celles de Moïse où on le voit d'un côté avec des cornes, comme on représente Alexandre le Grand, & quelques-uns de ses successeurs, & de l'autre on lit ces paroles : *Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma présence.* Nous mettons dans la même classe les médailles de Josué, qui sont marquées d'un côté d'un taureau, & de l'autre d'un monocéros ; & celles de David avec sa gibeciere d'un côté, & de l'autre une tour ; & celles de Mardochée où l'on remarque d'un côté le sac & la cendre, & de l'autre une couronne. Nous rejettons de même ces prétendus sicles qu'on montre dans quelques trésors d'anciennes Eglises, & qu'on prétend être de ceux qui furent donnez à Judas pour le prix de nôtre Sauveur. Ces dernieres monnoyes sont d'anciennes médailles de Rhodes, qui représentent d'un côté la tête du fameux Colosse dedié au Soleil, & de l'autre une rose.

Quant aux vrais sicles fabriquez du tems de Simon Maccabée, nous lisons dans le chapitre xv. du 1. livre des Maccabées, qu'Antiochus Sidétés Roi de Syrie, permit au Grand-Prêtre Simon, de battre de la monnoye à son propre coin, *permittimus tibi facere percussuram proprii numismatis in Regione tuâ.* Mais comme il n'étoit pas permis aux Juifs de faire des empreintes & des images, Simon se contenta de faire graver sur les médailles qu'il fit battre, quelques emblêmes, ou quelques vaisseaux du Temple ; par exemple, un vase, ou une cruche, ou une coupe, ou une lyre d'un côté, & au revers un palmier avec son fruit, ou une feüille de raisin, ou une gerbe, ou des épis, ou quelque chose de semblable ; les inscriptions sont d'un côté *sicle*, ou *demi-sicle d'Israël*, selon la qualité de la piéce ; & de l'autre, l'année 1. 2. 3. 4. ou 5. *de la délivrance de Sion.* On ne trouve de ces monnoyes que de quatre ou cinq ans, quoique Simon en ait gouverné plus de huit ; & sous son successeur Jean Hircan on

n'en voit aucune, quoique son gouvernement ait été de 20. ans. On soupçonne que les Juifs représentérent apparemment à Simon que ces empreintes qu'il faisoit graver sur ses monnoyes, n'étoient pas moins contraires à la Loi, que les représentations d'hommes & d'animaux; & qu'ainsi il fut obligé d'abandonner ce privilege de battre de la monnoye. Il y en a même qui se persuadent que ce ne fut pas dans la Judée, mais dans quelques villes des Samaritains de son obéïssance, que Simon fit fraper ces médailles; parce qu'on suppose que le caractére Samaritain, dont elles sont toutes marquées, n'étoit pas en usage parmi les Juifs; & que d'ailleurs on n'auroit osé faire dans leurs villes aucunes figures sur la monnoye. Mais comme on remarqua que c'étoit éluder la Loi, que de faire dans une ville Samaritaine, ce qu'on n'auroit osé faire dans une ville Juive, Simon se déporta entierement d'un droit dont il ne pouvoit user sans contrevenir aux Loix de son pays. Tout cela n'est que conjectures, mais ces conjectures ne sont pas sans fondement.

On sçait les mouvemens que se donnerent les Juifs (*a*) pour obliger Pilate à mettre hors de Jerusalem les images de l'Empereur qu'il y avoit introduites. Vitellius allant faire la guerre aux Arabes, & voulant passer par la Judée, les principaux des Juifs allerent le prier de n'y pas faire voir les Enseignes Romaines où étoit représenté l'Empereur.

Heródes le-Grand ayant mis des trophées (*b*) pour l'ornement d'un théatre qu'il avoit fait à Jerusalem, le peuple se mutina, croyant que ces trophées fussent des Statuës armées, & ne pût être appaisé, qu'aprés qu'on lui eût fait voir en ôtant les armes, que ce n'étoit que des troncs chargez de dépoüilles. Lors qu'Herode le Tetrarque eut bâti à Tiberiade un palais orné de plusieurs figures d'animaux, Joseph l'Historien fut député (*c*) de la part des principaux de Jerusalem, pour engager ceux de Tiberiade à démolir ce palais. Ce même Auteur croit que Salomon pécha contre la Loi (*d*), en mettant des figures de bœufs sous le vaisseau nommé la Mer, qui étoit dans le Temple. Il remarque ailleurs (*e*) le bruit que fit à Jerusalem un aigle d'or qu'Herode le Grand avoit placé sur la porte du Temple. Tacite enseigne que les Juifs étoient infléxibles sur l'article des Statuës, qu'ils n'en souffroient aucune dans leurs villes, que ni la considération pour leurs Rois, ni le respect pour les Empereurs, n'étoient pas capables de les leur y faire recevoir (*f*), *nulla simulacra urbibus suis, nedum Templis sunt, non Regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor.* Origene (*g*) assure qu'on ne trouvoit pas même parmi eux d'ouvriers qui sçussent faire des images, on n'y voyoit ni Sculpteur, ni Peintre, ni Statuaire.

Quoique les Docteurs Hébreux ne conviennent pas tout-à-fait entr'eux du sens de la Loi, qui leur défend de faire des représentations, & des figures, & que quelques-uns tiennent qu'il est permis de représenter des figures énigmatiques & hieroglyphes, qui ne subsistent pas réellement dans la nature; il est pourtant vrai que la plûpart d'entr'eux soûtiennent (*h*), qu'il ne leur est jamais permis de faire aucune image de quelque nature qu'elle soit, pas même des astres, quand ce ne seroit que pour le simple ornement; & Leon de Modene (*i*) assure que les Juifs d'aujourd'hui n'ont aucune figure, image, ni statuës, & n'en souffrent point dans leurs maisons, & encore moins

(a) Voyez Joseph Antiq. liv. XVIII. c. 4. & de la guerre des Juifs, liv. II. c. 8.
(b) *Joseph lib.* XVIII. *c.* 7. *antiquit.*
(c) *Lib. de vita sua.*
(d) *Antiq. lib.* VIII. *c.* 2.
(e) *Antiq. lib.* XVII. *c.* 8.
(f) *Tacit. Histor. lib.* V.
(g) *Lib.* IV. *contra Celsum.*
(h) *Vide Selden de Jure Natur. & gentium lib.* II. *c.* 6.
(i) *Leo. Mutinens. part.* I. *c.* 2.

dans leurs Synagogues; mais cela ne les empêche pas de se servir de la monnoye, & même des images & des figures faites par d'autres, non seulement pour la nécessité du commerce, mais encore pour l'ornement; & certes du tems de Nôtre-Seigneur (a), ils se servoient dans la Judée de la monnoye Romaine avec l'empreinte des Césars.

On peut inférer de là pourquoi Simon ne continua pas de faire battre de la monnoye comme il l'avoit commencé. Les Rois Asmonéens qui succéderent à son fils Jean Hircan, ne furent pas si scrupuleux; on les représenta sur leur monnoye, avec les marques de la fertilité de la Judée sur le revers : cet usage dura parmi les Juifs jusqu'à la ruine entiére de leur Nation & de leurs Etats sous Vespasien.

On trouve dans l'Ecriture diverses sortes de monnoyes, par exemple, le talent, le sicle, le demi-sicle, appellé en hébreu Béka, & l'obole en hébreu *Géra*; on y en remarque encore quelques autres plus inconnuës, par exemple, *kesita*, *adarconim* ou *darcmonim*, la *mine* ou *mna*, le denier, le stater, qui sont des monnoyes étrangeres aux Hébreux. Il y a si peu de conformité entre les divers sentimens des Auteurs qui ont écrit de la valeur & du poids des monnoyes hébraïques, qu'il est difficile de se déterminer sûrement dans cette matiere. Les sicles qu'on conserve du tems de Simon Maccabée ne sont pas tous d'un poid exact & uniforme, à ce que m'en ont dit de fort habiles gens, qui en ont pésé plusieurs; mais comme la plûpart des Lecteurs veulent être fixez, & ne se soucient pas d'entrer dans l'examen exact & profond de ces matieres séches & peu intéressantes, nous avons crû que nous pouvions nous en tenir aux supputations qui nous ont été communiquées par M. le Pelletier de Roüen, dont on connoît la profonde érudition, & l'exactitude.

Nous donnerons ensuite par forme de supplément les mesures & les poids des Hébreux, comparez aux mesures & aux poids de France.

Mais pour comparer les monnoyes anciennes aux nôtres, il faut premierement marquer le poids de nos monnoyes, & la valeur de nos poids. La livre de France pése 16. onces, ou deux marcs, ou 128. gros, ou 324. deniers, ou 9216. grains.

Le marc contient 8. onces.

L'once pése 8. gros, le gros 3. deniers, & le denier 24. grains.

L'écu d'or pese 63. grains.

Le loüis d'or pése 126. grains, & le demi 63. grains.

Le loüis d'argent, ou l'écu pése 21. deniers, 8. grains, ou 512. grains.

Le demi-loüis d'argent, ou le demi-écu pése 10. deniers, 16. grains, ou 256. grains.

La pistole d'Espagne pése 126. grains, & la demi 63. grains.

La réale d'Espagne pése 2. deniers, 16. grains, ou 649. grains.

La double réale pése 5. deniers, 8. grains, ou 128. grains.

La valeur de l'or comparée à celle de l'argent poids pour poids, est comme de 1. à 14.

Valeur des monnoyes hébraïques comparées à celles de France d'aujourd'hui.

Le sicle d'argent pesoit une demi-once, ou 4. dragmes Romaines, ou 266. grains, & $\frac{34}{35}$ de grains, c'est-à dire qu'il pesoit 11. grains de plus que nôtre demi-loüis d'argent, il valoit précisément 32. sols 5. deniers, & $\frac{1}{2}$ de deniers de nôtre monnoye.

(a) *Matth.* XXII. 17.

Le demi sicle d'argent ou Beka pesoit 133. grains & $\frac{1}{2}$, & valoit 16. sols 2. deniers & $\frac{11}{10}$ de deniers de nôtre monnoye.

Le tiers de sicle étoit la piece d'argent dont les Juifs payerent la capitation pour le Temple depuis la captivité de Babilone; il pesoit 89. grains, & valoit 10. sols 9. deniers, $\frac{19}{14}$ de deniers.

Le gerah, ou obole hébraïque pesoit la 20. partie du sicle d'argent, c'est-à-dire 13. grains $\frac{7}{10}$ de grains, & valoit 1. sol 7. deniers $\frac{15}{32}$ de deniers.

Le kesitah est une piece de monnoye d'or qui vaut environ 12. livres 10. sols de nôtre monnoye.

Le sicle d'or pesoit un demi-sicle d'argent, & par consequent il étoit du poids de 2. dragmes Romaines, ou de 133. grains & $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire qu'il pesoit 7. grains & demi plus que nôtre loüis d'or; il valoit de nôtre monnoye 11. livres 11. sols 9. deniers & $\frac{1}{4}$.

Le darcemonim ou adarconim, qui sont des Dariques, étoient du poids & de la valeur du sicle d'or. On trouve ces noms dans les Paralipomenes, & dans Esdras: les 70. les ont rendus par des Dragmes, parce que la Dragme Alexandrine qu'ils entendoient pesent deux Dragmes Romaines.

La mine d'argent étoit une somme de 60. sicles d'argent & de la valeur de 97. livres 6. sols 10. deniers $\frac{1}{2}$ de nôtre monnoye.

La mine d'or étoit de 60. sicles d'or, & de la valeur de 695. livres 6. sols 3. deniers de nôtre monnoye.

Le talent d'argent étoit une somme de 50. mines d'argent, ou de 3000. sicles d'argent, & de la pesanteur de 1500. onces Romaines, ou 125. livres Romaines, & de nôtre poids de marc 86. liv. 14. onces & 5. gros, & de la valeur de 4867. livres 3. sols 9. deniers de nôtre monnoye.

Le talent d'or étoit une somme de 100. mines d'or, ou de 6000. sicles d'or de la pesanteur de 2. dragmes Romaines chacun, & par consequent de 1500. onces, ou 125. livres Romaines, & de 86. livres 14. onces 5. gros de nôtre poids de marc, & de la valeur de 69531. livres 5. sols de nôtre monnoye.

Mesures longues des Hébreux.

Il faut premiérement mettre les mesures longues de France ausquelles nous comparons celles des Hébreux.

Le pied de France est de 12. pouces, & le pouce de 12. lignes.

La toise contient 6. pieds, & la lieuë 2000. toises.

La coudée hébraïque est de 20. pouces $\frac{44}{89}$, c'est-à-dire prés de 20. pouces & demi.

Le zeret ou la demi-coudée est de 10. pouces $\frac{22}{89}$ de pouce.

Le Tophac ou paume hébraïque 3. pouces $\frac{37}{49}$.

L'esbah, ou doigt $\frac{74}{89}$ de pouce.

Le chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbath, étoit de 2000. coudées hébraïques, ou de 569. toises 1. pied 8. pouces $\frac{6}{89}$ de pouce, mesure de Paris.

Le stade hébreu étoit selon Joseph de 400. coudées hébraïques, & par consequent de 683. pieds un pouce $\frac{67}{89}$ de nôtre mesure.

Mesures creuses des Hébreux pour les liqueurs, comparées à celles de Paris.

Le muid de Paris contient 8. pieds cubes, le tonneau en contient 24.

Le pied cube contient 1728. pouces, ou 36. pintes.



La pinte contient 48. pouces.

La chopine 24. pouces, le demi-ſetier 12. pouces, le poſſon 6. pouces cubes.

Ainſi le muid à vin de Paris contient 288. pintes, & le tonneau 864. pintes.

Le muid à grain de Paris contient 48. pieds cubes, ou 12. ſextiers.

Le ſextier 4. pieds cubes, ou 2. mines.

La mine, deux minots, ou deux pieds cubes.

Le minot un pied cube, ou 3. boiſſeaux.

Le boiſſeau contient 16. litrons, ou 576. pouces cubes.

Le litron contient 36. pouces cubes.

Le *bath*, ou *épha* hébreu comparé à nos meſures eſt de 1434. pouces cubes $\frac{475158}{704969}$ de capacité, & par conſéquent contient 29. pintes, chopine, demi-ſetier & un poſſon, & de plus cette *fraction* de pouce $\frac{475158}{704969}$.

Le *corus* ou *chomer* des Hébreux contenoit 10. bats, & par conſéquent 14340. pouces cubes, $\frac{310720}{704969}$, ou 298. pintes, chopine, demi-ſetier, & $\frac{310720}{704969}$ de pouce cube.

Le *letech* étoit la moitié du chomer, & par conſéquent de 7170. pouces cubes de capacité, & de cette fraction de pouce $\frac{155360}{704969}$, ou de 149. pintes, demi-ſetier, un poſſon, & cette fraction de pouce $\frac{155360}{704969}$.

Le *ſeah* étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478. pouces cubes $\frac{158386}{704969}$, ou de 9. pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, 4. pouces & $\frac{158386}{704969}$.

Les *tria ſata* dont il eſt parlé Geneſ. XVIII. 6. ſont la même choſe que l'épha.

Le *gomor*, ou *aßaron* étoit la dixiéme partie de l'épha, il contenoit par conſéquent 143. pouces cubes $\frac{1647517}{3524845}$, ou trois pintes, moins cette portion de pouce $\frac{1877328}{3524845}$.

Le *cab* étoit la ſixiéme partie *du ſeah* ou *ſatum*, ou la huitiéme partie de l'épha, & par conſéquent de la capacité de 79. pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{496377}{704969}$, ou d'une pinte, chopine, un poſſon, un pouce cube, & cette fraction de pouce $\frac{496377}{704969}$.

Le quart du *cab* contenoit 19. pouces cubes $\frac{652821}{704969}$, ou un demi-ſetier, un poſſon, un pouce cube, & cette portion de pouce cube $\frac{652821}{704969}$. Cette meſure eſt auſſi appellée *robah*, ou *log*, ou ſextaire rabbin. Voyez 4. Reg. VI. 25.

Le *nebel* étoit une grande meſure de la capacité de 3. bats, & par conſéquent de 4304. pouces, & cette fraction de pouce $\frac{115536}{704969}$, ou de 87. pintes, chopine, demi-ſetier, deux pouces cubes, & cette fraction $\frac{115536}{704969}$ de pouce.

Le *hin*, ou *tarcabus* étoit le demi-boiſſeau, ou demi-ſeah des Hébreux, ou de la ſixiéme partie du bath, & par conſéquent de 239. pouces $\frac{79193}{704969}$, ou quatre pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, cinq pouces cubes, & $\frac{79193}{704969}$.

Le demi *hin* étoit la moitié du hin, & par conſéquent de la capacité de 119. pouces $\frac{392081}{704969}$, ou deux pintes, demi-ſetier, un poiſſon, 5. pouces cubes, & $\frac{392081}{704969}$.

Le tiers de *hin* étoit la même meſure que le *cab*.

Le quart de *hin* étoit de 59. pouces cubes $\frac{548525}{704969}$, ou d'une pinte, un poſſon, 5. pouces $\frac{548525}{704969}$.

Le ſixiéme de *hin*, ou le ſextaire du *hin* étoit de la capacité de 39. pouces cubes, & cette fraction $\frac{600673}{704969}$, ou de chopine, demi-ſetier, 3. pouces cubes, & cette fraction $\frac{600673}{704969}$. Voyez Ezech. IV. 11.

Le *pondion*, ou *dipondion* Rabbin étoit une petite meſure dont il eſt fait mention dans la Miſna, elle contenoit deux logs, & par conſéquent elle étoit égale au ſixiéme de hin.

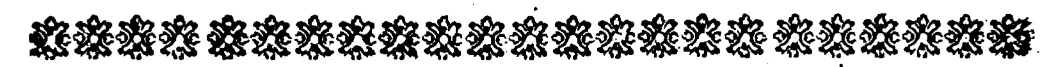
Le *betza* ou œuf des Rabbins, contient ſelon eux la ſixiéme partie du log, & par conſéquent 3. pouces cubes, & cette fraction $\frac{678805}{2114907}$.

Le *cos*, ou coupe paſcale étoit le vaſe de bénédiction pour rendre graces aprés le repas, il contenoit 4. pouces cubes $\frac{691032}{704969}$.

Le *rebiith* ou quart de *log* étoit de la même capacité que la coupe pascale.

Le *mikué* étoit un vase qui servoit à laver un homme tout entier, lors par exemple que les Juifs se baignoient au retour du marché, Marc. VII. Il étoit de la capacité de 40. seah, c'est un peu moins de 400. pintes.

Par tout où il est parlé dans les 70. ou dans la Vulgate de metréte, de cadus, de ceramium, de cous, ou chus, ou conge, en sens de mesures, on doit entendre le bath ou l'épha.



REMARQUES SUR LA CHRONOLOGIE, sur les années, les mois, les jours, & les heures des Chaldéens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains, & des Hébreux.

TOut le monde convient des avantages & de la nécessité de la Chronologie : on sçait que sans elle l'Histoire n'est qu'un amas confus de faits & de recits entassez pêle-mêle l'un avec l'autre, dont l'assemblage est plus propre à gâter l'esprit, à mettre le desordre dans nos idées, & à broüiller nôtre imagination, qu'à former le jugement, à régler la conduite, & à donner de la prudence; ce qui doit être le principal fruit de l'étude de l'Histoire. Mais comme on ne s'est mis qu'assez tard à écrire l'Histoire, & que ceux qui l'ont écrite les premiers, ne se sont pas beaucoup appliquez à marquer les époques de chaque fait, de là vient qu'on rencontre dans l'étude des tems tant de difficultez, sur-tout lorsqu'on veut concilier l'Histoire sacrée, comprise dans les livres de l'ancien Testament, avec ce que les Auteurs profanes nous apprennent des antiquitez des peuples Gentils.

Pour mettre le Lecteur en état de juger du fonds qu'on doit faire sur la Chronologie, nous examinerons ici ce qu'il peut y avoir de certain ou d'incertain dans celle des Chaldéens, des Egyptiens, des Grecs & des Romains, avec lesquels les Hébreux ont eu plus de liaison; nous examinerons ensuite celle des Hébreux, & nous marquerons qu'elle a été la forme des années, & la maniere de distribuer les tems parmi ces divers peuples. Cet examen servira de Commentaire à un grand nombre de passages de l'Ecriture, que nous ne pourrions traiter séparément sans une trop grande longueur, dans la suite de nôtre ouvrage.

Il s'est trouvé des Auteurs fameux, qui aprés de longues & sérieuses recherches sur la Chronologie, ont éte si peu satisfaits de leurs études, & de leurs travaux, qu'ils n'ont point fait difficulté d'avoüer, qu'il étoit impossible de fixer une Chronologie exacte & suivie, sur le seul recit des évenemens marquez dans l'Histoire sacrée (*a*); & à plus forte raison dans la profane, qui pour l'ordinaire est moins circonstantiée, & toûjours d'une autorité infiniment au-dessous de celle de l'Ecriture. On voit par Joseph en plus d'un endroit de son Histoire que les années des Juges & des Servitudes arrivées de leur tems, ne sont point continuës & immédiates, ayant été interrompuës par des anarchies qui ont précédez les Servitudes des Israëlites; C'est aussi l'opinion de Jules Africain dans sa Chronologie. Isaac Vossius (*b*) remarque

(a) *Isaac Voss. Canon. Chronolog. p. 236. Pro firmo itaque habeatur sacras litteras continere tantum mensuram temporis politici nec posse ex illis colligi mensuram temporis Physici.*

(b) *Ibid. p. 235.*

que dans l'Histoire, l'on n'exprime pas la durée des captivitez & des anarchies que l'on regarde comme des espaces morts & malheureux, *captivitates & anarchiæ velut spatia mortua & infausta in censum temporis politici non veniunt.* Il dit de plus que Joseph omet les anarchies, mais non pas les captivitez dans les sommes des années, *Josephus non captivitates, sed solas omittit anarchias.* M. Simon (*a*) a sur la Chronologie, les mêmes sentimens que Vossius; il croit que les Livres Saints n'étant que des abregez de mémoires beaucoup plus étendus, on ne peut pas établir sur l'Ecriture une Chronologie exacte & certaine, parce que les Généalogies n'y sont pas toûjours immédiates. On voit des exemples de ces générations tronquées dans le 1. livre d'Esdras VII. 5. où il y a 6. générations d'omises, & dans S. Matthieu où il manque 6. personnes dans la Généalogie de Jesus Christ. S. Jerome (*b*) à l'occasion des diversitez qu'on remarque dans la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël, dit que c'est perdre le tems que de s'appliquer à l'étude des Généalogies, & de s'amuser à concilier les difficultez qu'on rencontre dans la Chronologie de l'Ecriture, *hujusmodi hærere quæstionibus, non tam studiosi quàm otiosi hominis esse videtur.* Il applique à son sentiment ce que dit S. Paul (*c*), *neque intenderent fabulis & Genealogiis interminatis quæ quæstiones præstant, magis quàm ædificationem Dei.* Le P. Petau (*d*) avouë qu'on ne peut connoître que par conjecture les années qui se sont écoulées depuis le commencement du Monde jusqu'à l'Ere Chrétienne, parce que l'Ecriture, qui est le seul endroit d'où l'on puisse tirer cette connoissance, ne marque pas exactement les tems.

Ces difficultez & ces raisons ne subsistent pas moins à l'égard de l'Histoire profane, qu'à l'égard de la Sacrée. On trouve dans les Auteurs étrangers des dénombremens imparfaits, & des Généalogies abrégées. Solin (*e*) dans le catalogue des Rois de Macedoine, ne met que 8. ou 9. Rois, quoiqu'il y en eut jusqu'à 23. Justin ne marque que Belus, Ninus & Semiramis Rois d'Assyrie; & sans nommer les autres, il vient tout d'un coup à Sardanapal. Les Chroniques des Perses (*f*) passent sous silence tout le tems qui s'est passé depuis la mort d'Alexandre le Grand, jusqu'au regne d'Arsace; ils ont même beaucoup abregé le tems des Arsacides, & quand ils parlent d'Arsaces, ils en parlent comme d'un Perse qui étoit parent de Darius ou d'Artaxercés, & non pas comme d'un Parthe. On pourra remarquer dans ce que nous dirons en particulier de la Chronologie des Chaldéens, des Egyptiens, des Grecs & des Romains la difficulté qu'il y a de fixer celle de leurs Histoires. On convient qu'il n'y a rien de bien certain parmi les profanes, jusqu'au tems qu'on commença à écrire exactement l'Histoire, & à fixer les tems par les Olympiades.

L'ignorance ou l'infidelité des Historiens profanes, est sans doute la source la plus ordinaire des erreurs, ou au moins de l'incertitude où l'on est à l'égard de leur Chronologie: mais les plus exacts eux-mêmes, & les plus fideles d'entr'eux, n'ont pas toûjours apporté tout le soin nécessaire à bien marquer les tems. Quelquefois on a voulu faire un compte rond, & on a marqué positivement ce qu'on ne sçavoit qu'à peu prés; au lieu de 304. ans, par exemple, ou de 298. ans, l'on a dit 300. ans; au lieu de dire qu'un Prince a regné 19. ans & demi, on a marqué 20. ans; cependant il s'est trouvé dans l'espace de 50. ans que la même année a été comptée trois fois, en donnant, par exemple, à un Prince 20. ans de regne, quoiqu'il n'en ait regné que 19. & 4. mois; on en donne 10. au suivant, quoiqu'il n'en ait regné que 9. & demi, & encore le demi se prend sur la 20. année de son prédécesseur, laquelle

(*a*) Hist. Critique du V. T. L. 1. c. 1.
(*b*) *Hieron. ad Vitalem.*
(*c*) 1. *Tim.* 1. 4.
(*d*) *Petav. Ration. temp. part.* 2. *lib.* 2. *c.* 1.
(*e*) *Solin. c.* 14.
(*f*) Pezron antiq. des tems rétab. c. 8. p. 68.

par ce moyen est comptée deux fois. On ne laisse pas en tirant la somme totale, de dire que ces deux regnes ont duré 30. ans, quoique dans la vérité, ils n'ayent été que de 29. ans. Ni l'Ecriture, ni les Historiens profanes ne marquent presque jamais de demie année, ni de nombre rompu; ce qui fait juger qu'il n'est que trop souvent arrivé, ou qu'on a laissé derriere des années sans les compter, ou qu'on en a mis plus qu'il n'y en avoit; & qu'ainsi en matiere de Chronologie, il est presque impossible d'arriver jamais à une entiere précision.

Une autre source de difficultez dans cette science, est la differente maniere de diviser les tems chez divers peuples. Quelques livres apocryphes assurent que depuis le commencement du monde jusqu'à la 160. année d'Henoch, on ne compta pas par année, mais par semaines, & que ce fut l'Archange Uriel qui révéla à Henoch ce que c'étoit que le mois, que les révolutions des saisons ou des astres, & que l'année (a). Quelques peuples ont fait leurs années d'un mois, d'autres de quatre, d'autres de six; quelques-uns ont fait une année de l'été, & une autre de l'hyver; ceux-ci ont fait leur année de 10. mois, & ceux-là de 12. On en a vû qui partageoient leur année en quatre saisons, d'autres n'en mettoient que trois, d'autres que deux; les uns suivoient le cours de la lune pour leurs mois, & pour leurs années, d'autres avoient des années solaires. Le commencement de l'année n'étoit pas uniforme par tout. On l'a commencée en automne, au printems, au milieu de l'hyver. La maniere même de commencer le jour civil a fort varié, les uns le commençoient au soir, d'autres à minuit, d'autres le matin, d'autres à midi. Les diverses parties du jour & de la nuit ont été prises differemment; la nuit étoit divisée tantôt en trois, tantôt en quatre veilles; les parties du jour étoient marquées par rapport au progrés du soleil sur nôtre horizon; lorsqu'on a commencé à compter par heures, la diversité n'a pas été moins grande; les Historiens peu judicieux, ou peu instruits, ont souvent confondus toutes ces années, & sans remarquer la difference des années des peuples dont ils parloient, d'avec celles qui étoient en usage dans leur pays, ils ont fixé les tems par des marques équivoques, & ont par ce moyen jetté la confusion dans la Chronologie & dans l'Histoire; c'est de là qu'est venuë, selon la remarque de Pline, l'antiquité excessive que les Egyptiens se sont donnée, prenant un espace de deux mois pour une année, comme nous le dirons ci-aprés. Depuis même les Olympiades, on a fait des fautes considerables, faute d'exactitude; on a désigné des évenemens fort connus par le nombre seul de l'Olympiade, sans marquer en quelle année précise de l'Olympiade ils étoient arrivez; on a aussi déterminé le tems d'une action, par le rapport qu'elle avoit à quelqu'autre action celebre, & fort connuë de ce tems-là; mais qui étant aujourd'hui inconnuë, laisse nécessairement le Lecteur dans l'incertitude. Cela paroît dans Ezechiel, par exemple, qui datte sa prophétie d'une 30. année, dont on ne sçait pas le rapport, ni le point fixe.

Chronologie des Egyptiens.

Aprés ces reflexions générales sur la Chronologie, il faut entrer dans le détail de celle des divers peuples. Les Egyptiens ont porté si haut leur antiquité, que tous nos Chronologistes sont obligez de les abandonner; les uns absolument, comme le Pere Petau (b), qui traite leurs Dynasties de fabuleuses, & d'inventées à plaisir; les autres avec quelques modifications, & quelques changemens, comme Eusebe, Africain,

(a) *Vide Salmas. lib. de annis Climactericis.*

(b) *Doctrin. temp. lib. IX. c. 15. & lib. X. c. 17.*

Syncelle, Scaliger; les autres enfin les rejettent en partie, & les retiennent pour le reste, comme Marsham, qui n'admet que 140. ans du nombre de 36525. à quoi Manethon & l'ancienne Chronique Egyptienne, citée par Syncelle, font monter la durée des 30. Dynasties d'Egypte.

Ce qu'il y a de singulier ici, est qu'au lieu que pour l'ordinaire la Chronologie des autres peuples se trouve trop courte comparée à celle des livres de Moïse, celle des Egyptiens au contraire se trouve trop longue; en sorte que pour l'accommoder avec celle de l'Ecriture, les 70. au jugement de quelques Auteurs, ont exprés allongé la vie des anciens Patriarches, par un ménagement qui depuis a jetté une grande confusion dans la Chronologie sacrée. *Joseph* Scaliger (*a*) aprés avoir suivi Africanus dans la disposition, & dans le tems qu'il donne aux Dynasties des Egyptiens, qu'il abrege, & qu'il dispose à sa fantaisie (*b*), est obligé d'avoüer que pour y placer trois Dynasties Egyptiennes, il lui faudroit une seconde periode Julienne, parce que ces Dynasties surpassent de 1336. ans la periode Julienne ordinaire. Eusebe qui a été suivi par les nouveaux, n'a pas été plus exact qu'Africanus qu'il a copié; il a ajoûté & retranché à ces Dynasties comme il l'a jugé à propos. Syncelle s'est plaint fortement de l'infidelité d'Eusebe; mais il ne laisse pas de l'imiter, & même de la surpasser, ajoûtant de son fonds des noms de Rois, & des années, & retranchant ce qu'il lui plaît; en sorte que rien n'est plus confus, ni plus embarassé, que la Chronologie Egyptienne.

Quelques anciens pour se débarasser de cette trop grande antiquité, ont prétendu que les années Egyptiennes étoient beaucoup plus courtes que les nôtres; qu'anciennement elles n'étoient que de deux ou de quatre mois, ou même d'un mois lunaire (*c*), *Quidam Luna senio* [*annum terminant*] *ut Ægyptii*; *itaque apud eos aliqui & singula millia annorum vixisse produntur.* Ce fut le Roi Pison, dit Censorin, qui le premier donna quatre mois à l'année, qui aupaavant n'en avoit que deux, & qui dans la suite la fixa à douze mois & cinq jours (*d*): *In Ægypto quidem antiquissimum ferunt annum bimestrem fuisse*; *post deinde à Pisone Rege quadrimestrem factum, novissimè annum ad* XII. *menses & dies quinque produxisse.*

Mais j'ai peine à me persuader que jamais les Egyptiens ayent eû leur année si imparfaite que nous la décrivent ces Auteurs; Moïse qui sortoit de l'Egypte, & qui étoit instruit de toute la sagesse des Egyptiens, qui vivoit peut-être avant le Roi Pison, dont nous parle Censorin, compte toûjours les années de douze mois, & les mois de 30. jours chacun, devant comme aprés le Déluge, en Egypte comme ailleurs, sans qu'il paroisse dans ses écrits que jamais on ait compté autrement. 2°. Les Egyptiens étoient persuadez que le monde avoit été créé le premier jour auquel le soleil entre dans le signe du chien, qui étoit nommé *Sothis* (*e*) dans leur pays; c'étoit le premier mois de leur année, *Ægyptiis principium anni, non aquarius ut apud Romanos, sed Cancer*; *nam prope Cancrum est Sothis, quam Græci canis sidus dicunt. Neomenia autem est ipsius sothidis ortus, qua generationis mundi ducit initium* (*f*). L'année Egyptienne étoit donc déja formée, & son premier mois se nommoit *Sothis*, avant qu'on lui donnât le nom de *Thoth* ou de Mercure; on regardoit ce mois comme celui de la naissance du Monde. Ce n'est pas Mercure qui a introduit cette tradition, elle est aussi ancienne

(a) *Can. Isagog. lib.* II. *p.* 122. *Et lib.* III. *p.* 309.
(b) *Marsham* [illegible].
(c) *Plin. lib.* VII. *c.* 48.
(d) *Censor. de dienatali.*
(e) Σῶθις.
(f) *Porphyr. de Nymph. antro p.* 123. *edit Holl. Vid. etiam Solin. Polyhist. c.* 35. *& Macrob. lib.* I. *c.* 21.

que la Nation Egyptienne; & par consequent leurs années ont toûjours été une révolution de jours qui revenoit à ce tems où l'on voyoit le Nil décroître au lever de la canicule, qui est de toutes les étoilles fixes la plus brillante, & qui semble regner sur les autres astres, selon l'expression de Plutarque *(a)*, *Isis apud eos sidus est, quod Ægyptiacè Sothis, Gracè astrokuon dicitur, quod in reliqua etiam sidera regnare videtur.* Et certes, si Thaut ou Mercure Egyptien n'a vécu que depuis Moïse, comme le veulent quelques Chronologistes, il faut de nécessité abandonner le sentiment qui le fait Auteur de l'année composée de douze mois, & de 365. jours, puisque cet usage étoit incontestablement établi en Egypte avant Moïse.

Il ne faut donc pas faire un grand fonds sur ce que les Prêtres de Thébes, qui ventoient si fort leur antiquité, même au-dessus des autres Egyptiens, soûtenoient que leur Mercure ou *Thoth* avoit reglé l'année civile sur le cours du soleil, & qu'il lui avoit donné une forme réguliere de 365. jours; & qu'en reconnoissance de ce bienfait, on avoit appellé de son nom le premier mois de l'année civile *(b)*. Il y a beaucoup d'apparence que Mercure donna seulement à l'année Egyptienne quelque forme par rapport à la Religion, en attribuant à chacun des douze mois, dont elle étoit composée, douze Divinitez qui y présidoient, & d'avoir aussi inventé la grande année de 36525. ans. Jamblique *(c)* cite Manethon, qui lui attribuë cette derniere invention; & quant à la distribution des douze mois à autant de Dieux, Strabon *(d)* remarque que les Prêtres de Thébes rapportoient à Thaaut tout l'honneur du reglement de l'année pour le sacré.

Le respect qu'on eut pour cette disposition superstitieuse de Mercure *(e)*, fit que dans la suite les Prêtres ne voulurent point admettre l'intercalation d'un jour qu'on jugea à propos de faire au bout de quatre ans; de sorte que leur année sacrée étoit differente de l'année civile, & que leurs Fêtes varioient toûjours. Or, afin que l'année sacrée revint au même point que la civile, il falloit 1461. ans civiles, qui n'en font que 1460. des sacrez, parce que dans le nombre de 1461. ans civiles, il y a 365. jours intercalez; c'est ce qu'on appelle la grande année Egyptienne: & de cette grande année multipliée par 25. selon le cycle lunaire, se fait celle de 36525. ans dont on a déja parlé.

A l'égard des cinq jours ajoûtez au dernier mois de l'année Egyptienne, il n'est pas aisé de marquer l'Auteur de cette invention; les Prêtres de Thebes en donnent la gloire à Thoth; Censorin l'attribuë au Roi Pison, & Eusebe à *Aseth*, qui vivoit selon lui du tems d'Isaac, ou selon Marsham du tems de Josué. On ne peut, ce me semble, concilier cette diversité, qu'en disant que *Pison* & *Aseth* sont les mêmes, & que Mercure régla seulement l'année, quant à ce qui regarde la Religion & l'ordre des cérémonies. Marsham *(f)* montre que selon la supputation de Censorin, le premier mois de Thoth concourt avec la 3392. année de la période Julienne; ce qui revient à la fin du tems des Juges d'Israël, selon la supputation d'Usserius; & de cette sorte, la coûtume d'intercaler un jour au bout de quatre ans, & peut-être même que celle d'ajoûter cinq jours à la fin du dernier mois, n'auroit point encore été en usage dans l'Egypte du tems de Moïse: mais on ne peut pas douter qu'au moins dés lors les mois ne fussent de trente jours, & qu'on ne suivît le cours du soleil dans la disposition de l'année.

(a) *Plut. de Iside* A'σρ9κύων.
(b) *Diodor. Sicul. Bibl lib.* 1. *Strab lib* XVII.
(c) *Jamblic. de Myst. Ægypt. de Diis.*
(d) *Strab. lib.* XVII. *Vide & Macrob. somnium Scipionis.*
(e) *Geminius.*
(f) *Sacul.* XI. *p.* 310.

L'année Egyptienne commençoit en automne, comme il paroît par ce que Macrobe (*a*) fait dire à Horus l'Egyptien, que les cinq jours qu'ils ajoûtoient à la fin de l'année, se plaçoient entre la fin d'Aoust, & le commencement de Septembre, *explicitis duodecim mensibus, id est 360. diebus, reliquos quinque dies inter Augustum atque Septembrem anno suo reddunt.* C'étoit par une suite de la persuasion où ils avoient toûjours été, que le monde avoit commencé en cette saison (*b*), *Quod tempus Sacerdotes natalem mundi judicaverint, idest tertium decimum Calend. Aug.* Il donnoient à chaque signe du Zodiaque le même Dieu qui y avoit présidé, & qui s'y étoit trouvé dés le commencement du monde. Le Soleil avoit pour domicile le Lyon [*c*], Mercure la Vierge, Venus la Balance, Mars le Scorpion, Jupiter le Sagittaire, Saturne le Capricorne, *sic factum est ut singuli eorum signorum Domini esse dicantur, in quibus cum mundus nasceretur fuisse creduntur.* On peut aussi voir Ciceron *de Natura Deorum* lib. II. & Lactant. *divin. instit.* lib. 1. c. 4. & Joseph antiq. lib. 1. c. 4. qui insinuë cette opinion des Egyptiens, en parlant du déluge.

Les Egyptiens ne donnoient à l'année que trois saisons, sçavoir l'hyver, le printems, & l'été; on nommoit parmi eux Pallas *Tritogencia*, à cause de ces trois saisons. Voyez nôtre Commentaire sur le chap. VIII. de la Genése, verset 22.

La coûtume de compter par semaine est tres-ancienne dans tout l'Orient, *ab omnibus Orientis populis, ab ultima antiquitate usitatum est, ut per septimanas dierum sua facerent computa*, dit Scaliger. Cet usage passa des Egyptiens aux Grecs & aux Romains, & à tous les peuples du monde; & Dion Cassius [*d*] en parle comme d'un usage reçu universellement, *id institutum ab Ægyptiis haud ita dudum ad omnes homines dimanavit.* Il en rapporte l'origine aux sept Dieux, qui dans la Religion des Egyptiens présidoient aux sept jours de la semaine; sçavoir Saturne, le Soleil, Mars, Jupiter, Venus, Mercure, la Lune. Mais cet usage se trouve bien plus sûrement chez les Hébreux, dans l'Histoire de la création de l'Univers; & Dion se trompe sans doute, lorsqu'il dit, qu'il n'y avoit pas long-tems que cet usage étoit répandu dans le monde. Selden montre fort au long l'antiquité de cet usage au livre 3. *de Jure Naturali & Genti.* c. 19. & suiv.

Les sentimens sont partagez sur la maniere dont les Egyptiens comptoient leurs jours; quelques-uns croyent qu'ils les comptoient de minuit à minuit [*e*], *Ægyptii & Hypparchus à media nocte in mediam.* D'autres soûtiennent qu'ils suivoient la maniere des Chaldéens, qui commençoient leurs jours au lever du soleil; d'autres veulent qu'ils les ayent commencé à midi, parce que Ptolomée fameux astronome Egyptien, les commence souvent de cette sorte; enfin d'autres [*f*] veulent qu'ils ayent commencé leurs jours au soir, & qu'ils les ayent fini de même. Saumaise [*g*] a cru pouvoir concilier toutes ces differences, en disant que les Egyptiens ayant toutes leurs années égales, & de 365. jours & 6. heures, le commencement de leur année n'étoit jamais fixe, ni par consequent le commencement de leurs jours, qu'on comptoit durant toute l'année comme on avoit compté le premier jour; en sorte que par exemple, si cette année avoit commencé à minuit, tous les jours de l'année commençoient de même; & l'année suivante commençant à six heures plus tard, les jours de cette année commençoient au matin, & ainsi des suivantes en avançant chaque année de

(a) *Macrob. Saturn. lib. 1. fol. 128. edit. Aldi. Vide & Censorin de die nat. c. 18.*
(b) *Solin Polyh. c. 35.*
(c) *Macrob somn Scipionis lib. 1. c. 31.*
(d) *Dio. Cass. Hist. Rom. lib. XXXVII.*
(e) *Plin. lib. II. c. 77.*
(f) *Alex. ab Alex. lib. IV. c. 20. Genial. dierum.*
(g) *Salmas. Exercit. Plin. p. 552.*

fix heures. J'aimerois mieux dire que la coûtume des Egyptiens a varié sur ce sujet, q dans les anciens tems, & avant la domination des Perses & des Chaldéens dans l'Egypte, on comptoit les jours d'un soir à l'autre, de même que l'ont encore compté depuis ce tems les peuples voisins de l'Egypte, comme les Arabes, les Lybiens, & les Juifs. Lorsque les Chaldéens sous Nabuchodonosor, & les Perses sous Cambyse se furent rendus maîtres de l'Egypte, ils y introduisirent la coûtume de compter les jours d'un matin à l'autre, selon l'usage de Babylone. Enfin depuis Alexandre le Grand, & le regne des Ptolomées, on compta de nouveau les jours d'un soir à l'autre. Peut-être que du tems de Pline, ils avoient pris des Romains la coûtume de commencer leurs jours à minuit: si Ptolomée a commencé le jour à midi, c'est que c'est la coûtume des Astronomes, & des Mathématiciens.

La coûtume de partager le jour par heure, est plus ancienne en Egypte qu'en aucun autre endroit du monde; le nom même d'*Hora* vient d'*Horus*, qui est le nom que les Egyptiens donnent au Soleil. Victorin (*a*) cite Ciceron, qui dit que Mercure Trismégiste ayant remarqué que le Cynocéphale urine douze fois par jour, & toûjours à une distance égale, & qu'il jette des cris à des heures reglées, partagea le jour en douze parties égales, qu'on nomma heures. Quoique ce recit ait assez l'air de fable, & qu'apparemment ce Cynocephale soit un animal fabuleux, cependant nous ne trouvons rien de plus ancien chez aucun autre peuple sur cette coûtume; & Trismegiste à qui on attribuë cette invention vivoit peu aprés Moïse, si on en croit Eusebe & Marsham.

Chronologie des Chaldéens.

On ne peut guéres parler de la Chronologie des Chaldéens, sans y faire entrer celle des Assyriens, des Médes, des Perses; en un mot, sans parler des trois grandes Monarchies, de leur origine, & de leur durée. M. Bossuet Evêque de Meaux a tres-judicieusement remarqué l'incertitude de tout ce qu'on en dit; & il a montré les erreurs des Grecs dans ces Histoires. Voici comme il en parle dans son discours sur l'Histoire Universelle (*b*). « Ce qu'ont écrit la plûpart des Grecs des trois prémieres » Monarchies a paru douteux aux plus sages de la Gréce. Platon (*c*) a fait voir en » général sous le nom des Prêtres d'Egypte, que les Grecs ignoroient profondément » les antiquitez; & Aristote a rangé parmi les conteurs de fables, ceux qui ont écrit » les Assyriaques.

» C'est que les Grecs ont écrit tard, & que voulant divertir par leurs Histoires » anciennes la Gréce toûjours curieuse, ils les ont composées sur des mémoires confus, » qu'ils se sont contentez de mettre dans un ordre agréable, sans se trop soucier de la » vérité.

» Et certainement la maniere dont on arrange ordinairement les trois prémieres Mo» narchies, est visiblement fabuleuse; car aprés qu'on a fait perir sous Sardanapale l'Em» pire des Assyriens, on fait paroître sur le théatre les Médes, & puis les Perses, comme » si les Médes avoient succedé à toute la puissance des Assyriens, & que les Perses se » fussent établis en ruinant les Médes.

» Mais au contraire, il est certain que lors qu'Arbace révolta les Médes contre Sar» danapale, il ne fit que les affranchir, sans leur soumettre l'Empire d'Assyrie. Hero» dote (*d*) suivi en cela des plus habiles Chronologistes, fait paroître leur premier » Roi Dejoces 50. ans aprés leur révolte; & il est d'ailleurs constant par le témoignage

(a) *Macrob. lib. 1. c. 21. & Pausan.*
(b) *Part. 1. p. 47.*
(c) *Plat. in Tim.*
(d) *Herod. lib. 1. c. 26. 27.*

uniforme de ce grand Historien, & de Xenophon (a), pour ne point ici parler des autres, que durant les tems qu'on attribuë à l'Empire des Médes, il y avoit en Assyrie des Rois tres-puissans, que tout l'Orient redoutoit, & dont Cyrus abbatit l'Empire par-la prise de Babylone.

Si donc la plûpart des Grecs, & les Latins qui les ont suivis, ne parlent point point de ces Rois Babyloniens, s'ils ne donnent aucun rang à ce grand Royaume mi les premiéres Monarchies dont ils racontent la suite, enfin si nous ne voyons presque rien dans leurs ouvrages de ces fameux Rois Teglatphalasar, Salmanasar, Sennacherib, Nabuchodonosor, & de tant d'autres si renommez dans l'Ecriture, & dans les Histoires Orientales, il le faut attribuer ou à l'ignorance des Grecs, ou à la perte que nous avons faite de ce qu'il y avoit de plus recherché, & de plus exact dans leur Histoire.

En effet, Herodote avoit promis une Histoire particuliere des Assyriens que nous n'avons pas, soit qu'elle ait été perduë, ou qu'il n'ait pas eu le tems de la faire; & l'on peut croire d'un Historien si judicieux, qu'il n'y auroit pas oublié les Rois du second Empire des Assyriens, puisque même Sennacherib qui en étoit un, se trouve encore nommé dans les livres que nous avons de ce grand Auteur, comme Roi des Assyriens & des Arabes.

Strabon qui vivoit du temps d'Auguste raconte ce que Megase Auteur ancien, & voisin du tems d'Alexandre, avoit laissé par écrit touchant les fameuses conquêtes de Nabuchodonosor Roi des Chaldéens, à qui il fait traverser l'Europe, pénétrer l'Espagne, & porter ses armes jusqu'aux colonnes d'Hercule. Ælien nomme Tilganus Roi d'Assyrie, c'est-à-dire sans difficulté le Tilgath, ou le Teglath de l'Histoire sainte; & nous avons dans Ptolomée un dénombrement des Princes qui ont tenu les grands Empires, parmi lesquels se voit une longue suite de Rois d'Assyrie inconnus aux Grecs, & qu'il est aisé d'accorder avec l'Histoire sacrée.

Si je voulois rapporter ce que nous racontent les Annales des Syriens, un Bérose, un Abidénus, un Nicolas de Damas, je ferois un trop long discours; Joseph & Eusebe de Césarée nous ont conservé les précieux fragmens de tous ces Auteurs, & d'une infinité d'autres qu'on avoit entiers de leurs tems, dont le témoignage confirme ce que nous dit l'Ecriture touchant les antiquitez Orientales, & en particulier touchant les Histoires Assyriennes.

Pour ce qui est de la Monarchie des Médes, que la plûpart des Historiens mettent la seconde dans le dénombrement des grands Empires, comme séparée de celle des Perses, il est certain que l'Ecriture les unit toûjours ensemble. . . . . Le seul ordre des faits montre que c'est à cela qu'il s'en faut tenir. Les Médes avant Cyrus, quoique puissans & considérables, étoient effacez par la grandeur des Rois de Babylone; mais Cyrus ayant conquis leur Royaume par les forces réünies des Médes & des Perses, dont il est ensuite devenu le maître par une succession legitime, comme l'a remarqué Xenophon, il paroît que le grand Empire dont il a été le Fondateur a dû prendre son nom des deux Nations; de sorte que celui des Médes, & celui des Perses, ne sont que la même chose, quoique la gloire de Cyrus y ait fait prévaloir le nom des Perses.

On peut encore penser qu'avant la guerre de Babylone, les Rois des Médes ayant étendu leurs conquêtes du côté des Colonies Gréques de l'Asie mineure, ont été par ce moyen celebres parmi les Grecs, qui leur ont attribué l'Empire de la grande

(a) *Id. Lib. 1. Xenoph. Cyrop. v. vi. &c.*

» Asie, parce qu'ils ne connoissoient qu'eux de tous les Rois d'Orient; cependant
» Rois de Ninive & de Babylone plus puissans, mais plus inconnus à la Gréce, ont
» été presque oubliez dans ce qui nous reste d'Histoires Gréques; & tout le tems qui
» s'est écoulé depuis Sardanapale jusqu'à Cyrus, a été donné aux Médes seuls.

» Ainsi il ne faut plus tant se donner de peine à concilier en ce point l'Histoire pro-
» fane avec l'Histoire sainte; car quant à ce qui regarde le premier Royaume des Assy-
» riens, l'Ecriture n'en dit qu'un mot en passant, & ne nomme ni Ninus, son Fonda-
» teur, ni, à la reserve de Phul, aucun de ses successeurs, parce que leur Histoire n'a
» rien de commun avec celle du peuple de Dieu. Pour les seconds Assyriens, ou les
» Grecs les ont entierement ignorez, ou pour ne les avoir pas assez connus, ils les ont
» confondus avec les premiers.

» Quand on objectera ceux des Auteurs Grecs qui arrangent à leur fantaisie les trois
» premiéres Monarchies, & qui font succeder les Médes à l'ancien Empire d'Assyrie,
» sans parler du nouveau, que l'Ecriture fait voir si puissant, il n'y a qu'à répondre
» qu'ils n'ont point connu cette partie de l'Histoire, & qu'ils ne sont pas moins con-
» traires aux plus curieux, & aux mieux instruits des Auteurs de leur Nation, qu'à
» l'Ecriture.

» Et ce qui tranche en un mot toute la difficulté, c'est que les Auteurs sacrez plus
» voisins par les tems, & par les lieux des Royaumes d'Orient, écrivant d'ailleurs
» l'Histoire d'un peuple dont les affaires sont si mêlées avec celles de ces grands Em-
» pires, quand ils n'auroient que cet avantage, ils pourroient faire taire les Grecs &
» les Latins qui les ont suivis.

» Il reste encore à découvrir une des causes de l'obscurité de ces anciennes Histoires;
» c'est que comme les Rois d'Orient prenoient plusieurs noms, ou si on veut plusieurs
» titres, qui ensuite leur tenoient lieu de nom propre, & que les peuples les tradui-
» soient, & les prononçoient differemment, selon les divers idiomes de chaque langue;
» des Histoires si anciennes dont il reste si peu de bons mémoires, ont dû estre par-là
» fort obscurcies. La confusion des noms en aura sans doute beaucoup mis dans les cho-
» ses mêmes; & dans les personnes; & de là vient la peine qu'on a, à situer dans
» l'Histoire Gréque les Rois qui ont eu le nom d'Assuerus, autant inconnus aux Grecs,
» que connus aux Orientaux. Qui croitoit en effet que Cyaxare fut le même nom
» qu'Assuerus, composé du mot *ki* Seigneur, & du mot *axare*, qui revient manifeste-
» ment à *Axuerus* ou Assuerus?

Mais de quelque maniere qu'on arrange la suite de ces trois fameuses Monarchies, il demeurera toûjours pour constant que la Chronologie n'en pourra jamais être bien assurée; car enfin on ne peut la tirer que de l'Ecriture, ou des Orientaux, ou des Grecs, ou des Latins. Or l'Ecriture n'en dit pas assez pour établir une Chronologie un peu suivie, nous n'avons que quelques fragmens, la plûpart assez mal assurez des Orientaux; les Grecs de l'aveu de tout le monde ont été trop peu instruits de ces matieres; & d'ailleurs ayant écrit fort tard, & se trouvant tres-éloignez les uns des autres dans leurs supputations & dans leurs recits, on ne peut faire aucun fond sur leur témoignage. Enfin les Latins ayant simplement copié les Grecs, ils ne peuvent pas être d'une plus grande autorité qu'eux.

Que nous dit l'Ecriture de l'ancien Empire des Assyriens? elle nous apprend que Nemrod fut un homme violent, & un grand chasseur, qui se rendit celebre par tout l'Orient; & que s'étant rendu puissant par l'assujettissement des hommes auparavant libres, il avoit établi le siege de son Royaume à Babel ou Babylone, qu'il avoit sous son Empire Arach, Achad, & Calanne dans la terre de Sennaar. L'Ecriture ajoûte que dans la suite, il porta ses armes en Assyrie, qu'il y bâtit Ninive, Rohobot, & Chale, &

Resen;

Résen : le commun des Interprétes attribue à Assur la fondation de ces quatre dernieres villes ; mais tout le monde convient que Nemrod, ou ses successeurs, s'en rendirent bientôt les maîtres, & que ces deux Etats furent bientôt réünis ; car Ctesias & Diodore de Sicile, disent que dés le commencement Ninive & Babilone obéïssoient au même maître. Depuis là l'Ecriture ne dit rien du Royaume d'Assyrie (a) jusqu'au tems d'Ezechias (b). Alors Merodach fils de Baladan Roi de Babel envoya à Ezechias des Ambassadeurs, pour sçavoir ce que c'étoit du prodige arrivé pendant la maladie de ce Roi. Dans la suite, l'Ecriture nous represente de puissans Rois d'Assyrie, Phul, Teglatphalasar, Salmanazar, Sennacherib & Assaradon, pendant les regnes des derniers Rois d'Israël. Nous venons de voir que Babylone avoit aussi des Rois puissans sous Ezechias, & dans la suite encore, Nabuchodonosor si fameux dans les Livres Saints. Nous n'y trouvons pas un mot des Rois des Médes ; c'est pourtant le tems le plus florissant de leur Empire, si nous en croyons les Auteurs profanes, qui ne disent rien ni des Assyriens, ni des Babyloniens pendant ces tems-là : j'en excepte quelques Auteurs qui nous recitent par hazard quelques noms de ces derniers Rois, mais d'une maniere qui ne donne pas une fort grande idée de leur puissance.

Qu'on compare maintenant ce que l'Histoire profane nous apprend touchant les commencemens de l'Empire d'Assyrie, de son étenduë, & de ses forces, avec ce que l'Ecriture nous en dit, je suis convaincu qu'on avoüera ou que les profanes nous disent des fables, ou qu'ils nous parlent d'un autre Empire, ou du moins d'un autre commencement, que celui qui est marqué dans la Genése x. 10. 11. & que par conséquent, il est impossible de concilier l'Histoire sacrée avec la profane, quant à la Chronologie, il est même impossible d'accorder l'Histoire profane avec elle-même. Si l'on admet le témoignage de Ctesias (c), il faut rejetter Herodote (d), & si le témoignage d'Herodote est reçu, il faut rejetter celui de tous les autres Historiens, qui donnent à l'Empire des Assyriens une durée bien plus longue que ne fait cet Historien, qui en met le commencement seulement aprés les regnes des Chaldéens & des Arabes, dont les autres Historiens ne parlent point.

Il est donc certain que l'Empire des Assyriens a duré plus long-tems, & a commencé bien plûtôt que ne le dit Herodote, c'est-à-dire, environ 100. ans aprés le déluge, puisque nous avons le témoignage de l'Ecriture qui en met les commencemens sous Nemrod, mais aussi faut-il avoüer que cet Empire n'a pas eû des commencemens si magnifiques, & n'a pas été si étendu que le prétendent les Historiens. Nous avons encore sur cela des preuves assez claires dans l'Ecriture ; elle ne parle pas expressément de cet Empire, mais ce qu'elle nous dit des autres Rois des environs de Babylone, fait assez voir que ceux-ci étoient extrémement foibles. Du tems d'Abraham (e) Amraphel Roi de Babylone étoit au nombre des Rois venus au secours de Codorlahomor Roi d'Elam, qui paroît avoir été bien plus puissant qu'Amraphel, puisqu'il avoit des Rois tributaires jusqu'en Palestine. Du tems des Juges, Cusan Roi de Mésopotamie assujettit les Israëlites (f), Eglon Roi des Moabites les soûmit aussi quelque tems aprés (g), & ensuite Jabin Roi de Canaan (h), les Madianites, les Moabites, les Philistins, &c. les soumirent les uns aprés les autres. David

(a) Voyez Genes. c. xiv. 1. où il est parlé d'un Roi de Babylone nommé Amraphel.

(b) 4. *Reg.* xx. 11. 12.
2. *Paral.* xxxii. 31.

(c) Ctesias donne 1300. ans de durée à l'Empire des Assyriens.

(d) Herodote ne lui en donne que 520. Diodor. & Justin suivent Ctesias.

(e) *Genes.* xiv.

(f) *Judic.* iii. 8.

(g) *Judic.* iii. 12. 13.

(h) *Judic.* iv. 1. 2. 3.

fait la guerre à Hadarézer Roi de Soba, dont le Royaume s'étendoit du côté de l'Orient jusqu'à l'Euphrate, & au couchant jusqu'à Damas. Dans toutes ces Histoires il n'est pas dit un mot des Rois d'Assyrie, jamais ils ne prirent d'ombrages, jamais ils ne se remuerent pour tant de guerres qui se faisoient jusques sur leurs frontieres, ils n'étoient donc pas si puissans, que nous le veulent persuader les Historiens Grecs.

Il paroît sûr aprés tout cela, que la Chronologie qu'on a établie jusqu'ici sur le témoignage des Historiens, est fort incertaine, particulierement en ce qui regarde l'Histoire des Assyriens & des Médes; & pour le commencement de Cyrus, & de la Monarchie des Perses, on fera voir dans la Préface sur Daniel, que nos Historiens & nos Chronologistes en voulant concilier ce qu'en dit Xenophon, avec le recit de Daniel, ont jetté la confusion dans cette Histoire, & ont avancé des choses absolument incompatibles avec ce que dit ce Prophete: Je n'entre pas à présent sur cela dans un plus grand détail.

Les Chaldéens ont toûjours été en réputation de science dans l'Astronomie, & les Grecs les regardoient comme leurs maîtres dans la connoissance des tems. L'antiquité de leurs observations Astronomiques étoit fameuse du tems qu'Alexandre conquit l'Asie; & la renommée l'avoit encore grossie, comme il arrive toûjours dans ces rencontres. Diodore (*a*) & Ciceron (*b*) assurent qu'ils faisoient monter cette antiquité jusqu'à 470. mille ans. Aristote (*c*) curieux d'en sçavoir la vérité, manda à Callisthenes de lui faire avoir ce qu'il trouveroit d'assuré sur ce sujet à Babilone. Callisthenes lui envoya des observations célestes de 1903. ans, depuis le commencement de leur Monarchie, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand.

Si on veut comparer ce nombre d'années à la Chronologie de l'Ecriture, on trouvera qu'en remontant, elle va jusqu'au tems de la fondation de la Tour de Babel, & au commencement du regne de Nemrod, chef de l'Empire des Assyriens; d'où on peut tirer cette conséquence, que les Chaldéens dés ce tems-là avoient leurs années reglées de 12. mois, & de 365. jours, & qu'apparemment l'année avoit eû cette forme dés le commencement du monde, puisque les Fondateurs de l'Empire de Babilone, ou de Ninive, ne pouvoient avoir reçu cet usage que des premiers hommes, qui avoient vécu dans leur pays; aussi voyons-nous qu'ils n'ont jamais varié sur leur année, ce qu'on ne peut pas dire d'aucun autre peuple.

Mais d'autres Auteurs plus autorisez que ni Simplicius, ni Porphyre, d'où Simplicius a pris ces 1903. ans, comme venant de Callisthenes, ces Auteurs retranchent de beaucoup ce nombre d'années des Astronomes Chaldéens. Epigéne cité dans Pline liv. VII. c. 56. & qualifié d'Auteur tres-grave, qui avoit lû les inscriptions gravées sur des tables de terre cuitte par les Astronomes Babiloniens, ne comptoit que 720. ans. Berose (*d*) qui est encore un Auteur d'une tres-grande autorité, & plus ancien qu'Epigéne, n'en met que 490. jusqu'à son tems: ce qui fait juger que ces Ecrivains n'ont pas porté l'époque des tems connus des Chaldéens avant l'ère de Nabonassar. Critodéme convient avec Berose.

Les Chaldéens, les Babiloniens, les Perses, les Syriens commençoient leurs jours au lever du soleil, qui étoit leur principale Divinité, & les finissoient de même. On ne peut pas dire si ces peuples eurent l'usage des heures pour partager le tems du jour & de la nuit, avant les Egyptiens; on n'en voit pas l'origine, mais on ne doute pas de leur antiquité dans la Chaldée. L'origine que les Egyptiens donnent à cette invention

(a) *Diodor. lib.* II.
(b) *Cicer. lib.* II. *de Divinat.*
(c) *Apud Simplic. lib.* III. *de cælo.*
(d) *Plin. lib* VII. 61.

paroît fort fabuleuse ; c'est des Babiloniens, & non pas des Egyptiens que les Grecs l'ont reçûë. Les Grecs, dit Herodote (*a*), ont pris des Babiloniens la connoissance de l'éguille & du cadran, & des 12. parties du jour. On trouve dans le Chaldéen de Daniel (*b*) le terme *schath*, qui est traduit dans la Vulgate par *hora* : *cœpit cogitare quasi unâ horâ*, &c. ce qui confirme ce que nous avons dit de l'antiquité des heures chez les Chaldéens. La Vulgate marque aussi fort clairement les heures dans Tobie (*c*), qui vivoit, & qui écrivoit sous l'Empire des Chaldéens, *sustinuit quasi dimidiam ferè horam*. Et au chap. XII. 22. *prostrati per horas tres* : mais on ne lit rien de semblable dans le grec.

Chronologie des Grecs.

Quoique les Grecs soient un des plus anciens peuples du monde, & des plus célébres par leur érudition, & par leur amour pour l'Histoire, il est vrai neanmoins qu'ils sont du nombre de ceux qui sçavent le moins leurs véritables antiquitez. Nous avons tâché de débroüiller leur origine sur le chap. X. de la Genése ; nous essayerons ici d'examiner leurs tems historiques, & leur Chronologie. Les Grecs eux-mêmes abandonnent tout ce qui s'est passé avant le déluge d'Ogigés ; ils regardent tout ce qu'on a d'Histoires avant ce tems, comme des contes fabuleux & incertains ; & ceux qui ont voulu écrire l'Histoire Gréque, se sont retranchez, ou au tems qui a suivi la guerre de Troye, comme Diodore de Sicile, ou au retour des Heraclides dans la Peloponese, comme Ephorus de Cume disciple de Socrate, dans l'Histoire qu'il écrivit des Rois de Lacédémone. Hellanique de Lesbos disposa la Chronologie de son Histoire sur l'ordre de la succession des Prêtresses de Junon, dont la premiere vivoit environ un siécle avant Cécrops. Jules Africain a fixé l'époque de la Chronologie des Athéniens au déluge d'Ogigés, qui arriva sous le regne de Phoronée Roi d'Argos 1020. ans avant la premiere Olympiade ; enfin Varron ne reconnoît parmi les Grecs de tems historiques, que depuis les Olympiades.

Mais il s'en faut bien que depuis même les Olympiades, les Grecs ayent apporté toute la diligence nécessaire pour marquer exactement les tems. Les plus anciens Historiens Grecs qui nous restent, ont écrit leur Histoire sans faire beaucoup d'attention à la Chronologie ; ils racontent ordinairement les faits, sans en fixer le commencement par une époque certaine, & sans en marquer la suite par des années fixes. On doit mettre de ce nombre Herodote, Thucidide, Xenophon, au jugement de Marsham. Ces Auteurs sont de simples Historiens, qui vivoient avant qu'on se fut appliqué à déterminer la Chronologie par la suite des Olympiades ; s'ils parlent quelquefois des Olympiades, c'est d'une maniere vague, & sans marquer l'année précise de l'évenement qu'ils racontent.

Ce ne fut qu'assez tard (*d*) qu'on commença à conserver les noms de ceux qui avoient vaincus dans les jeux Olympiques ; encore ne fut-ce que pour animer les autres à la vertu par cette marque de distinction, & nullement dans la vûë de fixer le tems des évenemens. Le premier qui se soit avisé de conserver le nom des Vainqueurs, & d'en faire le catalogue, fut un certain Evanoridas (*e*), qui n'a pû vivre avant la 50. Olympiade. Hippias d'Elée donna assez tard (*f*) le catalogue des combats Olympi-

(a) *Herod. lib.* II. *c.* 109. Πόλον, καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνες.

(b) *Dan.* IV. 16. שעה

(c) *Tob.* XI. 14.

(d) *Pausan. Eliac.* I. *p.* 354.

(e) *Idem. Eliac.* I. *p.* 538. *apud Marsham sæcul.* XVI.

(f) *Plut. in Numa.*

ques, mais sans aucune bonne preuve de ce qu'il avançoit. Platon (*a*) parle d'un *Hippias* qu'il fait discourir avec Socrate, & qui avoit coûtume de se trouver aux jeux Olympiques; mais Socrate n'étant mort qu'à la 95. Olympiade depuis Coræbus, l'autorité de cet Hippias ne peut être d'un grand poids dans le dénombrement qu'il fait des Olympiades.

Le premier des victorieux aux jeux Olympiques qu'on trouve, est Coræbus, qui n'a vaincu qu'à la 27. Olympiade; c'est de là qu'on a pris l'époque des Olympiades, environ 108. ans aprés leur établissement par Iphitus, sans qu'on ait jamais pû sçavoir qui étoient ceux qui avoient vaincu avant Coræbus; la mémoire de celui-ci se conserva heureusement par le moyen de son tombeau. On a même quelque sujet de douter de ceux qui ont suivi Coræbus, puisque Daïcles qu'on met le sixiéme aprés lui, se doit compter depuis Iphitus qui le couronna à la septiéme Olympiade.

On croit que Timæus est le premier qui ait fait entrer dans l'Histoire la suite des Olympiades; il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe; on trouve aprés lui Eratosthenes, & Polybe, qui est le plus ancien Historien Grec de ceux qui nous restent, qui ait employé les Olympiades dans leurs Histoires; il commença la sienne où Timée avoit fini.

Il ne doit pas paroître étrange aprés cela, si l'Histoire ancienne & la Chronologie des Grecs est si peu certaine, puisque les premiers tems des Olympiades, qui sont comme l'ame de leur Chronologie, sont si peu connus. On peut fixer trois époques des Olympiades, la premiére est celle de leur premier établissement par Atrée fils de Pelops aux funerailles de son pere, ausquelles Hercule (*b*) remporta le prix 346. ans, selon le calcul de Velleius (*c*), avant le rétablissement des mêmes Jeux Olympiques par Iphitus, Lycurgue & Cleosthenes; & de cette seconde institution jusqu'à la premiere Olympiade des Chronologistes, dans laquelle Coræbus fut victorieux, il y a 180. ans; ainsi le veritable commencement des Olympiades est plus de 400. ans avant les Olympiades vulgaires. S. Clement d'Alexandrie met 427. ans, Eusebe 430. Syncelle 600. ans avant Coræbus.

La fondation des Royaumes d'Argos & de Sycione dans le Peloponése, sont encore de fameuses époques de l'Histoire Gréque; mais Marsham fait voir que dans tout ce qu'on en dit, il y a bien du faux, & de l'incertain. Pausanias (*d*) assure que le premier Roi d'Argos est Phoronée fils d'Inachus; il ajoûte qu'Inachus n'étoit pas un Prince, mais un fleuve; Anticlides (*e*) nomme Phoronée le plus ancien Roi de la Gréce, & Acusilas dit que Phoronée l'Argien est le premier des hommes; le Poëte Phoronide l'appelle le pere des mortels (*f*). Du tems de Platon (*g*) on ne connoissoit rien de plus ancien dans la Gréce que Phoronée & Niobe: Syncelle avouë que les Histoires Gréques ne fournissent rien avant Inachus, & son fils Phoronée qui regnerent à Argos.

Cela étant ainsi, il s'ensuit que la liste des Rois de Sicyone qu'on prétend avoir regné dans la ville de Telchine, nommée depuis Sicyone, est fausse; car si on ne connoît aucun Royaume dans la Gréce plus ancien que celui d'Argos, il s'ensuit que celui de Sicyone, qu'on met 200. ans auparavant, est fabuleux. Dans Homere (*h*) on trouve Adraste premier Roi de Sicyone.

(a) *Platoin. hippia.*
(b) On ne sçait si c'est l'Hercule fils de Jupiter & d'Alcméne, ou Hercule un des Dactyles d'Ida.
(c) *Velleius Patercul. lib.* 1.
(d) *Pausan. lib.* II. *p.* 112.
(e) *Plin. lib.* VII. *c.* 56.
(f) *Apud Clement. Alex. Strom.* 1.
(g) *In Timæo.*
(h) *Iliad.* B. *v.* 572.
Καὶ Σικυῶν' ὅθ' ἄρ' Ἄδρηστος πρῶτ' ἐμβασίλευεν.

Le nom d'Adraste se lit dans les Marbres d'Arondelle sous l'année Attique 325. Voilà jusqu'où peut aller l'antiquité des Rois de Sicyone, qui étoit encore sous la domination des Rois d'Argos au tems de la guerre de Troye (*a*). Denis d'Halycarnasse (*b*) fixe le nombre des Générations que les Pelasges demeurerent dans le Peloponese & dans la Thessalie; mais la durée de ces Générations n'étant pas réglée, il est impossible de déterminer par là avec certitude, combien de tems ces peuples ont habité ces Provinces.

Mais comment l'Histoire & la Chronologie des Grecs seroit-elle bien assurée, puisqu'il y avoit tant d'inégalité dans leurs années? Plusieurs ne faisoient leur année que de 4. mois (*c*); les Arcadiens l'ont fait d'un seul mois, & puis de 3. mois, en sorte que chacune des 4. saisons faisoit un an parmi eux; ceux de la Carie, & de l'Acarnanie l'ont quelquefois faite d'un mois, & quelquefois de 6. mais dés le tems d'Homere, il semble que l'année des Grecs étoit déja de 12. mois, qui étoient apparemment lunaires.

Solon, au rapport de Plutarque (*d*), ayant remarqué que les mois lunaires n'étoient point égaux, & que la conjonction de la lune avec le soleil ne revenoit pas toûjours au même point, ordonna que cette partie du jour, qui précéde la jonction du soleil & de la lune, fut attribuée au mois précédent, & que l'autre partie seroit donnée au mois suivant; en sorte que le jour qui suivoit la conjonction se nommoit Neoménie, ou premier jour du mois; chaque mois avoit 30. jours complets, & l'année 360. jours; cela paroît par ce que dit Solon à Crésus dans Herodote (*e*), & par cette énigme de l'année faite par Cleobule un des 7. Sages (*f*). Un pere a 12. enfans, & chacun de ces enfans en a 30. de couleur & de forme diverses; les uns sont blancs, & les autres noirs; & quoiqu'ils soient tous immortels, ils meurent neanmoins chaque jour.

L'année Athénienne n'étoit donc proprement ni solaire, ni lunaire; elle n'étoit pas solaire, puisque l'année solaire est de 365. jours, & 6. heures; elle n'étoit pas lunaire, puisque celle-ci n'a que 354. jours, au lieu que celle des Atheniens en avoit 360. & quand Macrobe & Solin disent que l'ancienne année des Grecs étoit lunaire, cela veut dire que les Grecs avoient plus d'égard à la lune qu'au soleil, dans la disposition de leurs mois & de leurs années. Du tems de Solon on intercaloit un mois au bout de deux ans; & c'est ce qu'ils appelloient *Trieteris* (*g*), comme si cette intercalation se fut faite à la troisiéme année: mais je pense que cette intercalation ne subsista plus depuis la correction de l'année faite par ce Legislateur; car alors l'année étant de 360. jours, elle ne pouvoit fournir un mois à intercaler dans deux ans, mais seulement 10. jours. Cette disposition de l'année Athénienne fut long-tems en usage, & quoiqu'Eudoxe & Platon eussent appris des Egyptiens la veritable maniere de regler l'année selon le cours du soleil, comme le remarque Strabon (*h*), cependant l'ancien usage prévalut, & encore du tems de Demetrius de Phalere l'année Athéniene n'étoit que de 360. jours, comme on le voit dans Pline (*i*), qui dit qu'on dressa à ce Philo-

(a) *Vide Marsham προκατασκευήν ad finem.*
(b) *Dyonis. lib.* I.
(c) *Censorin. de die natali.*
(d) *Plutarch. in Solone.*
(e) *Herodot. lib.* I. *c.* 32.
(f) Εἷς ὁ πατὴρ, παῖδες δὲ δυώδεκα; τῶν δὲ ἑκάστῳ
Παῖδες τριήκοντα διάνδιχα εἶδος ἔχουσαι,
Αἱ μὲν λευκαὶ ἔασιν ἰδεῖν, αἱ δ' αὖτε μέλαιναι
Ἀθάνατοι δέ τε οὖσαι ἀποφθινύθουσιν ἅπασαι,

(g) Τριετηρίς. *Censorin. de die nat. c.* 18. *Herodot. lib.* I. 32. & *lib.* II. *c.* 4.
(h) *Strab. lib.* XVII. *Ignorabatur annus eo tempore apud Græcos, quemadmodum & alia permulta; quousque juniores astrologi ab iis ea acceperunt, qui Sacerdotum monumenta in Græcam linguam transtulerunt.*
(i) *Plin. lib.* XXXIV. *c.* 6.

ſophe autant de Statuës, qu'il y a de jours en l'année : *Trecentas ſexaginta ſtatuêre ; nondum anno hunc numerum excedente.* Mais vers ce même tems Callippus donne 365. jours & un quart à l'année (*a*) ; ce qui fait juger que ce fut alors qu'on admit parmi les Grecs la méthode des Egyptiens. Ils ajoûterent aux 365. jours, un jour aprés la quatriéme année ; ce qui lui fit donner le nom de *Penteteris* (*b*), comme ſi cela arrivoit dans la cinquiéme année. On s'apperçût dans la ſuite que cette intercalation ne ſauvoit pas toutes les difficultez, & qu'il reſtoit encore quelque eſpace de tems qui n'étoit pas compris dans l'année reglée de cette maniere : c'eſt ce qui fit inventer les grandes années des Grecs, par exemple celle de Methon qui étoit de 19. ans, celle de Philolaüs de 59. celle de Callippe de 76. & celle d'Hipparque de 304. ans.

Les Achéens commençoient leur année au lever des Pleïades, c'eſt-à-dire au commencement de l'été ; & les Athéniens (*c*) la commençoient à l'équinoxe du printems ; leurs jours ſe comptoient d'un ſoir à l'autre, & ils partageoient l'année en quatre ſaiſons, le printems, l'été, l'automme & l'hyver. On ne parloit point encore des heures du jour du tems d'Homere (*d*) ; ce Poëte diviſe la nuit en trois parties, & le jour de même. Il marque dans le jour l'aurore ou le matin, le ſoir & le midi (*e*).

Nous avons dit ailleurs qu'Anaximéne & Anaximander reçurent des Babyloniens la coûtume de compter par heures (*f*) : *Anaximander primus gnomonem invenit & Lacedemone ſtatuit, in loco captandæ umbræ idoneo, qui & ſolis converſiones, & æquinoctia notaret.* On trouve dans Homere le nom d'*heure*, & il appelle les heures portieres du Ciel ; mais il faut l'entendre des ſaiſons de l'année, qui ſont nommées *horæ* chez les anciens Grecs. Dans la Religion des Latins, on fit une Déeſſe nommée *Hora*, qu'on donna pour épouſe à Quirinus. Ovide :

Horamque vocat, quæ nunc Dea juncta Quirino.

Et on la fit préſider aux portes du Ciel avec le Dieu Janus.

Præſideo foribus cæli cum mitibus horis.

Il n'y eut dans le commencement qu'une Déeſſe nommée *Hora* ou *Nerſilia* ; dans la ſuite on en adora trois ſous le nom d'*Eunomie*, de *Dicé* & d'*Iréné*, qu'on feignit être filles de Jupiter & de Thémis (*g*).

Et Jovis & Themidos Horæ de ſemine natæ
Eunomia, atque Dice, atque Irene dives.

Ces trois heures marquoient les trois parties de l'année, le printems, l'été & l'hyver : mais ayant aprés cela partagé le jour en cinq parties, on fit auſſi cinq Déeſſes ſous le nom d'Heures, & on diviſa l'année en cinq ſaiſons. Enfin il en fallut reconnoître 12. lorſqu'on prit l'uſage de partager le jour en 12. heures égales : cette Religion eſt beaucoup plus ancienne chez les Grecs, que chez les Latins. Porphyre dans Euſebe præp. liv. III. c. XI. dit qu'il y a des heures de deux ſortes, les unes ſont céléſtes, les autres terreſtres, les premiéres ſont au ſervice de Jupiter, & ouvrent les portes du Ciel ; les ſecondes ſont ſervantes de Cerés, elles portent deux paniers, l'un

(a) *Cenſor. c. 19.*
(b.) Πεντετήελς.
(c) *Atticus occaſum ſpectat, Babylonius ortum,*
Nox media Auſoniis, media at lux perplacet Umbris.
(d) *Iliad.* K.
.... παρῴχηκε δὲ πλέων νὺξ
Τῶν δύω μοιράων, τριτάτη δ' ἔτι μοῖρα λέλειπται.

(e) *Iliad.* Φ.
Ἀλλ' ἐπὶ τοὶ καμοῖ θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.
Ἔσσεται ἢ ἠὼς, ἢ δείλης, ἢ μέσον ἦμαρ.
(f) *Laërtius ex Phavorino.*
(g) *Heſiod. Theogonia.*
Δεύτερον ἠγάγετο λιπαρὴν Θέμιν ἣ τέκεν, ὥρας,
Εὐνομίην τε, δίκην τε καὶ εἰρήνην τεθαλυῖαν
Αἵτ' ἔργα ὠρεύουσι καταθνητοῖσι βροτοῖσι.

plein de fleurs, pour marquer le printems, & l'autre plein d'épis, pour signifier l'été. Depuis qu'on eût reçû l'usage des horloges, ou des montres, on n'appella pas communément les heures *horæ*, mais *signa*, des signes, ou des marques, & elles étoient rangées, & mises en ordre en une distance égale sur le cadran où elles étoient gravées.

Chronologie des Latins.

L'Histoire ancienne des peuples qui ont peuplé l'Italie est si embarassée, que tous les soins, & toute la diligence des anciens & des nouveaux Ecrivains n'a jamais pû la débroüiller. L'origine même de la ville de Rome, & la Chronologie de ses premiers Rois, est si incertaine, qu'on ne sçait à quoi s'en tenir. Si l'on en croit Agatocles de Cyzique, Strabon, & Cluver, Enée n'aborda jamais en Italie; il n'y eut point de petit-fils de *Numitor* qui ayent porté le nom de Romulus, ou de Remus, & la ville de Rome fut bâtie par les Arcadiens qu'Evander mena en Italie, & qui s'arrêterent sur les bords du Tybre. Le tems de sa fondation est aussi peu connu, que le nom de son Fondateur; ce qui ne doit pas surprendre, puisqu'il n'y a aucun Ecrivain ancien chez les Romains qui ait écrit ni l'Histoire, ni la fable, comme le remarque Denis d'Halycarnasse (*a*), qui est celui de tous les Historiens, qui a recherché avec plus de soin les Antiquitez Romaines. L'on n'a bien étudié la fondation de Rome que sous Marc Porcius Caton, qui fut Consul l'an 559. aprés cette fondation; il la met 432. ans aprés la prise de Troye; mais comme la prise de Troye comparée au tems de la premiere Olympiade, est un point de Chronologie fort incertain, on en peut conclure une incertitude encore plus grande de l'année de la fondation de Rome, que d'autres mettent 384. ans aprés la destruction de Troye, 38. ans avant la premiere Olympiade, ou la quatriéme année de la premiere Olympiade, ou la troisiéme ou la quatriéme année de la seconde Olympiade, ou la troisiéme année de la sixiéme, ou la premiere ou seconde de la septiéme, ou même plûtôt ou plus tard, car il n'y a rien d'assûré sur tout cela.

Les anciens peuples d'Italie n'avoient point de coûtume uniforme sur la maniere de regler leurs années (*b*); ceux de Lavinium la faisoient de 13. mois, ou de 374. jours; ceux de l'Umbrie de 14. mois. L'année de Romulus étoit de 10. mois (*c*), aussi-bien que celle des Albains; elle étoit composée de 300. jours, elle commençoit en Mars, & continuoit jusqu'à Decembre, qui étoit le dixiéme & dernier mois. Numa Pompilius donna 12. mois à l'année, & la fit de 355. jours. Junius dans Censorin attribuë au Roi Tarquin cette réforme, dans laquelle on ajoûta Janvier & Février aux 10. mois, qui composoient auparavant l'année. On ordonna qu'on ajoûteroit tous les deux ans un jour à Février, pour rendre l'année civile égale à l'année naturelle; mais on s'apperçût bientôt que cette intercalation ne suffisoit pas; on donna aux Prêtres le soin d'ajoûter, comme ils le jugeroient à propos, quelques jours à l'année pour la rendre complette. La négligence, ou l'ignorance des Prêtres, fit naître dans la suite une si grande confusion dans l'année, que Jules César fut obligé de la réformer, & de lui donner 365. jours & un quart, dont on fit un jour qui fut intercalé au bout de quatre ans; c'est ce qu'on nomma l'année Julienne, formée sur l'année Egyptienne.

Les anciens Romains commençoient leur année en Mars, mais ensuite on la com-

(a) *Dionis. lib.* 1.
(b) *Censorin.*
(c) *Ovid.*

Annus erat decimum cum Luna receperat orbem;
Hic numerus magno tunc in honore fuit.

mença en Janvier (*a*). Ovide dit que l'année recommençoit avec le soleil, parce qu'en Janvier le soleil se rapproche de nous.

Principium capiunt Phœbus & annus idem.

Pour les Magistratures elles ne commençoient pas toûjours en Janvier ; sous les Consuls P. Ebutius, & Q. Servilius, les Officiers de la République entroient en charge aux Calendes d'Aoust ; sous le Gouvernement des Decemvirs, aux Ides de Mai ; & ensuite aux Ides de Decembre ; ce qui dura jusqu'à la seconde guerre Punique où on fixa le commencement de l'année pour les Magistrats aux Ides de Mars. Il y eut encore depuis quelque varieté, & on vit commencer le Gouvernement tantôt aux Calendes de Juillet, & tantôt à celles d'Octobre, jusqu'à ce qu'enfin du tems d'Auguste, on en revint aux Calendes de Janvier. Sous le regne de Neron, le Senat eut la foiblesse d'ordonner qu'on commenceroit l'année en Decembre, pour honorer la naissance de ce Prince. On fut plus constant dans les cérémonies de la Religion ; on continua le premier jour de Mars, qui étoit le commencement de l'année de Romulus, à changer les feüilles de laurier, & à en mettre de nouvelles aux faisseaux des Consuls, à la porte du Roi des Sacrifices, des Prêtres de Jupiter, & des Vestales : celles-ci allumoient ce jour-là le feu sacré & éternel, qu'elles avoient soin d'entretenir.

Les mois n'ont pas moins varié que les années parmi les peuples de l'Italie. Les Albains donnoient 36. jours au mois de Mars, 12. à Mai, 28. à Aoust, 16. à Septembre ; ceux de Tusculum donnoient à Juillet 36. jours, & 32. à Octobre ; ceux d'Aricia lui en donnoient 39.

Le mois de Mars, qui étoit le premier de l'année, devint le troisiéme par la réforme de *Numa*, comme il l'étoit chez les Albains. Les Sabéens & les *Peligni* [peuples de l'Abruzze Citérieure] lui donnerent le quatriéme rang ; les Laurentes & les Phalisques le mirent le cinquiéme ; les Hernices le sixiéme, & les Equicules le dixiéme (*b*). La flatterie fit souvent changer les noms des mois ; on donna à *Quintilis* & à *Sextilis* les noms de Jule, & d'Auguste ; Avril porta quelque tems le nom de Neron, & Mai celui de Claude ; Octobre fut nommé Domitien, & Septembre fut appellé Tacite. Sous l'Empire de Commode quelques flatteurs donnerent son nom à Aoust, celui d'Hercule à Septembre, & celui d'Invincible à Octobre ; Novembre fut nommé Exuperatorius, & Decembre Amasonius ; mais de tous ces changemens il n'y a que ceux de Juillet & d'Aoust qui ayent subsisté. Les Romains avoient cinq saisons de l'année, le printems, l'automne, l'été, l'hyver, & le solstice d'hyver, ou le tems où les jours sont le plus courts, *Bruma*.

Ils ne comptoient pas par semaines : ils avoient trois termes pour marquer les jours de chaque mois, sçavoir les Calendes, les Nones, & les Ides.

Les Calendes étoient toûjours le premier du mois. Dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet, & d'Octobre, les six premiers jours appartenoient aux Nones ; les autres mois de l'année n'avoient que quatre jours devant les Nones. Depuis les Nones jusqu'aux Ides, il y avoit toûjours huit jours ; & ce qui restoit aprés les Ides, étoit compté pour les Calendes du mois suivant.

(a) *Alex. ab Alex. Genial. dier. c. 24.*

(b) *Ovid. Fast. lib. III.*

Quod si fortè vacat peregrinos inspice fastos
Mensis in his etiam nomine Martis erit.
Tertius Albanis, Quintus fuit ille Phaliscis,
Sextus apud populos, Hernica terra, tuos.
Inter Aricinos Albanaque tempora constat
Factaque Telegoni mania celsa manu.
Quintum Laurentes, bis quintum Æquicu-
lus acer.
A tribus hunc primum turba forensis habet.

Les

Les Ausoniens anciens peuples d'Italie, & aprés eux les Romains, commençoient leurs jours à minuit, & les finissoient de même. Les peuples de l'Umbrie, & de la Toscane les commençoient & les finissoient à midi. Ce fut assez tard qu'on divisa le jour par heures; l'on ne voit pas le nom d'*Heure* dans les Loix des 12. tables, selon la remarque de Censorin; d'où l'on infére qu'on fut à Rome 300. ans sans compter par heures. Auparavant on partageoit le jour en quatre parties, & la nuit de même; & depuis qu'on eut divisé le jour entier en 24. heures, & que l'usage des montres & des clepsydres fut devenu fréquent, on continua dans l'armée à compter les quatre veilles de la nuit, à l'ordinaire. On vit aussi chez les Romains l'usage de compter 12. heures inégales pendant le jour, à commencer au matin, & finir au soir; & pour la nuit de la même maniere, à commencer au soir, & finir au matin.

Les 12. heures du jour étoient plus longues que celles de la nuit, ou au contraire, selon que le jour étoit plus long que la nuit, ou la nuit plus longue que le jour; & l'on assure (a) que les anciens avoient des montres tellement disposées, que quoique le jour fut ou plus long, ou plus court, elles marquoient les heures avec une si juste proportion, que la sixiéme étoit toûjours le milieu du jour en quelque saison de l'année que ce fut: C'est à Anaximenes de Milet qu'on rapporte cette invention, comme nous l'avons déja remarqué.

Il n'est pas aisé de marquer quand on commença à Rome de voir des montres solaires; il est sûr qu'on n'y en vit point de publiques avant celle que M. Valerius y apporta de Sicile, & encore n'en fit-on pas tout l'usage qu'on esperoit, parce qu'étant faite pour le climat de la Sicile, elle se trouva défectueuse à Rome. L. Philippus en fit faire une autre; P. Cornelius Nasica fit faire une clepsydre, ou montre à eau pour marquer les heures de la nuit, & des tems ausquels le soleil ne paroissoit pas; & depuis ce tems-là cette invention se perfectionna de plus en plus.

Chronologie des Hébreux.

Comme nôtre principal dessein est d'examiner la Chronologie des Hébreux, tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne doit être consideré que comme une disposition à cet examen. La Chronologie des Chaldéens, des Egyptiens, des Grecs & des Romains ne nous importe ici, qu'autant qu'elle a de liaison & de rapport à l'étude de l'Ecriture.

Les Hébreux à ne les considerer que comme un peuple particulier, & faisant abstraction de la Religion, ont de grands avantages pardessus les autres peuples par rapport à la certitude de leur origine & de leur antiquité. Les premiers Auteurs de cette Nation ont vécu dans un pays où la tradition des grands évenemens, qui arriverent au commencement du monde, s'est mieux conservée qu'en aucun autre endroit du monde. La Chaldée a toûjours été fort curieuse de ses antiquitez, l'Astronomie qu'on y a toûjours cultivée, & la présence des premiers hommes qui y ont vécu, n'a pas peu contribué à la certitude de leur Histoire, & de leur Chronologie.

Abraham avoit demeuré 75. ans dans la Chaldée; il avoit pû converser avec les Patriarches, qui avoient vécu avant le Déluge, & qui avoient connu les premiers hommes. Isaac fils d'Abraham épousa Rebecca femme tres-pieuse, qui étoit du même pays, & il envoya Jacob en Mésopotamie, où il pût se confirmer dans la

(a) *Alex. ab Alex. Gen. Dier. lib.* IV. *c.* 20.

connoiſſance de tout ce qu'il avoit appris de ſon pere. Jacob deſcendit en Egypte avec toute ſa famille; elle y demeura ſeparée des Egyptiens, toûjours dans l'eſperance de la viſite & de la délivrance qui lui avoit été promiſe par Joſeph (a): *Poſt mortem meam Deus viſitabit vos, & aſcendere vos faciet de terra iſta, ad terram quam juravit Abraham, Iſaac & Jacob.* Dans l'attente de ce ſecours, leur ſoin principal étoit d'inſtruire leurs enfans de la vie, de l'âge, de la généalogie de leurs ancêtres.

Pendant cet intervalle, Dieu ſe forma un ſujet capable de faire connoître aux hommes ſes volontez, & de tranſmettre à la poſterité la connoiſſance de ces véritez eſſentielles, qui commençoient à s'alterer, & qui couroient riſque d'être bientôt oubliées, même parmi les Hébreux. Moïſe inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens, & de toute la tradition de ſon peuple, ſoûtenu & inſpiré de l'eſprit de Dieu, nous décrit la durée de la vie des Patriarches d'avant & d'aprés le Déluge, & nous donne une Hiſtoire d'une vérité infaillible qui renferme tout ce qui s'eſt paſſé de conſiderable, au moins par rapport à la Religion, & à la Republique des Juifs, depuis le commencement du Monde, juſqu'à ſa mort.

Depuis Moïſe quoiqu'on n'ait plus une Hiſtoire ſi ſuivie, on en a aſſez néanmoins pour en faire une ſuite & une ſucceſſion d'évenemens avec leurs marques chronologiques, juſqu'au tems de Cyrus, où l'Hiſtoire ſacrée ceſſe, pour recommencer à Darius, & enſuite aux Maccabées; & le principal avantage de cette Hiſtoire, & de cette Chronologie, c'eſt qu'elle eſt d'une autorité divine, & qu'il n'eſt pas permis de former le moindre doute ſur les époques qui nous ſont clairement marquées dans l'Ecriture. Elle a un grand nombre de points fixes & invariables, au lieu que dans l'Hiſtoire profane à peine en a-t-on un ſeul, ſur lequel on ne puiſſe former de tres-grandes difficultez.

Le plus grand embarras qu'on rencontre dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie ſacrée, conſiſte à concilier cette Hiſtoire avec l'Hiſtoire profane, & à faire un bon choix entre les divers monumens qui nous décrivent la Chronologie de l'Ecriture; car le texte hébreu des Juifs, la verſion des 70. & le texte Samaritain, ſe trouvant differens entr'eux, il s'agit de ſe déterminer à quelques uns de ces exemplaires préférablement aux autres.

Quant à la premiére difficulté, qui conſiſte à concilier l'Hiſtoire profane avec la ſacrée, elle ne doit pas paroître d'une grande conſéquence; car encore qu'il ſoit avantageux d'accorder l'une avec l'autre dans tous, ou dans la plûpart de ſes points, ſi néanmoins on ne pouvoit y réüſſir, tout l'inconvenient en retomberoit ſur l'Hiſtoire profane, qui n'ayant d'elle-même qu'une autorité humaine, ne pourroit porter aucun préjudice à l'autorité divine de l'Ecriture; & ſi on trouvoit dans ces deux Hiſtoires des contradictions qu'on ne pût accorder, il n'y auroit pas à balancer pour rejetter la faute de l'incompatibilité des recits ſur l'Hiſtoire profane, en faveur de l'Hiſtoire ſacrée, à laquelle on doit un reſpect inviolable. Mais l'eſſai qu'en ont fait la plûpart de nos Chronologiſtes, a fait voir qu'il n'eſt pas abſolument impoſſible d'accorder l'Hiſtoire ſacrée avec la profane.

Il faut pourtant avoüer qu'en matiere d'Hiſtoire & de Chronologie, il ne faut pas s'attendre à ne trouver aucunes contradictions : les Hiſtoires profanes ſont ſouvent contradictoires les unes aux autres. Qu'on accorde ſi on peut les Auteurs qui ont écrit des anciens Empires, de la guerre de Troye, du voyage des Argonautes, des premiers Royaumes de la Gréce, de la vie de Cyrus, &c. combien de varietez, com-

(a) *Geneſ.* 1. 23.

bien de contrarietez n'y trouve-t-on pas? Dieu a même permis que dans les Livres Saints l'on voye à proportion de semblables difficultez; on y rencontre des contradictions apparentes, qui ont besoin de toute la science, & de toute la pénétration des Interprétes pour les accorder. Mais on ne doit point inférer de là, que l'Histoire & la Chronologie sainte & profane ne puissent pas être conciliées entr'elles, ni empêcher qu'on ne travaille à lever autant que l'on pourra ces difficultez. C'est un excés de zele, & une pieté mal-entenduë, de croire qu'il faille absolument rejetter les profanes, & qu'on ne doive jamais mêler le sacré avec le profane: *Actum eßet de Chronologia sacra*, dit Scaliger, *si absque exoticis monumentis foret; quod cum sapientissimi scriptores Tatianus, Clemens Alexandrinus, Tertullianus, Africanus, Eusebius, aliique animadvertissent, omninò sine exotica Historia, intervalla sacra deprehendi posse desperarunt. Dicatur igitur tumidis buccis, elato supercilio atrocem injuriam Spiritui Sancto fieri, si Historia sacra ab exotica subsidium petat. Quasi illa magna ignominia sit, si Historia exotica sacræ ancilletur.*

A l'égard de la seconde difficulté, qui regarde le choix qu'on doit faire d'un texte pour se fixer dans la Chronologie, il n'y a plus à hésiter aprés la décision du Concile de Trente, qui declare la Vulgate authentique, & particulierement puisqu'elle se trouve conforme au texte hébreu des Juifs. On sçait le respect que l'antiquité a eû pour la version des 70. on convient qu'elle a été suivie par presque tous les anciens Peres & Historiens Ecclesiastiques; mais c'est qu'ils connoissoient moins le texte hébreu que nous ne le connoissons aujourd'hui, & que la version gréque leur tenoit lieu d'original.

Voyons maintenant quelle étoit la forme de l'année des Juifs. Pour en parler avec clarté, il faut distinguer les tems. Avant la Loi, les Hébreux n'avoient point d'autre année, que l'année Egyptienne: comme le peuple s'étoit formé en Egypte, il ne pouvoit naturellement suivre d'autre forme d'année que celle qui étoit en usage dans ce pays. Moïse dans le calcul qu'il nous donne de la durée du Déluge (*a*), nous fait voir que l'année hébraïque étoit de trois cens soixante-cinq jours; cette année étoit de 12. mois de 30. jours chacun; en sorte néanmoins que le 12. avoit 35. jours. Les Hébreux n'avoient aucun mois intercalaire, si ce n'est au bout de 120. ans, lorsque le commencement de l'année étoit dérangé de 30. jours entiers (*b*). Il n'est pourtant jamais parlé dans l'Ecriture d'un 13ᵉ. mois, ni d'intercalation.

Depuis la sortie de l'Egypte, sans rien changer à l'ordre de l'année pour le civil, on suivit pour le sacré, & pour les Fêtes, & autres cérémonies de Religion, une nouvelle forme d'année, qui étoit en partie solaire, & en partie lunaire. Cette année commençoit au printems, & la Fête de Pâque étoit le 14. jour du premier mois de cette année, qui étoit le 7. de l'année civile. Ce que nous venons de dire des années lunaires des Hébreux pour le sacré, ne se peut bien prouver que depuis le tems d'Alexandre le Grand. On voit par le livre de l'Ecclesiastique (*c*), & par les livres des Maccabées, par Joseph, & par Philon qu'ils suivoient l'année des Grecs, c'est-à-dire que leur année étoit solaire, & leurs mois lunaires (*d*): *Universi Græci annos juxta solem, menses verò & dies juxta lunam agebant.* Maimonides confirme ce que nous venons de dire: *Menses anni, menses lunæ; anni autem quos nos computamus, sunt anni solis.*

(a) *Genes.* VII.

(b) *Vide Scaliger. de emendat. temporum lib.* III.

(c) *Eccli.* XLIII. 6. *Luna ostensio temporis & signum Ævi: à luna signum diei Festi.... mensis secundum nomen ejus.*

(d) *Gemin. Isagog. c.* 6.

Ce n'est que depuis le Talmud, que les Hébreux ont usé d'années purement lunaires, accommodées aux années solaires par le moyen d'un mois intercalé de trois ans en trois ans ; ils nomment ce mois *ve-adar*, ou le second *adar*. C'est suivant ce reglement qu'on doit entendre tout ce que les Rabbins nous apprennent de leur année, dont ils se servent encore aujourd'hui entr'eux, composée de 12. mois, composez de 30. jours, & puis de 29. jours, à l'alternative ; celui qui a 30. jours est nommé plein, & celui qui n'en a que 29. est appellé vuide. Ces mois lunaires se commençoient, selon les Rabbins, non pas au jour de la conjonction de la lune avec le soleil, mais au jour de son apparition. On postoit, disent-ils, sur des montagnes des hommes gagez pour observer le moment de cette apparition ; & dans la crainte de manquer au précepte qui oblige de faire une Fête au commencement du mois, on y faisoit, à ce qu'ils disent, deux jours de Fête, dont l'un étoit appellé, *dies latentis lunæ*, le jour de la lune cachée, & le second, le jour de la lune découverte, *dies apparentis lunæ*. Ils se servent pour prouver cette pratique, d'un passage rapporté au 1. livre des Rois, chap. xx. ℣. 5. qu'on examinera ailleurs.

L'année civile des Hébreux se commençoit en automne, de même que chez les Egyptiens. La fin de l'été, & le tems qui suit la recolte de tous les fruits, est nommé par Moïse, la fin, ou la révolution de l'année (*a*). Ezechiel (*b*) parle du commencement de l'année civile, & les Juifs l'appellent encore *Rosch haschana* ; elle commence au mois Tizri, qui revient à celui de Septembre. Joseph (*c*) dit que le Déluge commença le second mois de l'année [civile], nommé par les Macédoniens Dios, & par les Hébreux Mareshvam, qui répond à nôtre mois d'Octobre. Depuis que Moïse eut fixé au mois Nisan le commencement de l'année sainte, on continua à commencer, comme auparavant, l'année civile en automne. On croit que la Fête de l'Expiation qui se celebroit le 10. jour de Tizri, qui répond à Septembre & Octobre, fut instituée en memoire de la chute d'Adam, qui avoit par conséquent été crée avec le monde, en automne.

Les Hébreux avoient trois sortes de semaines. 1°. Des semaines de 7. ans, aprés lesquels arrivoit l'année sabbatique, durant laquelle on ne cultivoit point la terre. 2°. L'année du Jubilé qui étoit de 7. fois 7. ans, ou de 49. ans : 3°. Enfin des semaines de jours. L'année du Jubilé étoit à peu prés parmi eux ce qu'étoit la grande année chez les Egyptiens ; & elle étoit en même tems civile & sacrée.

Les jours se comptoient d'un soir à l'autre ; Moïse marque le jour civil par ces deux termes *vesperè & manè*. Le jour n'étoit composé que d'un soir & d'un matin ; le soir ou la nuit alloit devant le jour, qu'on nomme le matin. Moïse ne marque aucune difference entre les jours sacrez & les civils ; or les jours de Fêtes commençoient au soir, & finissoient de même ; *à vespera in vesperam celebrabitis Sabbatha una*. On commençoit les Fêtes *inter duas vesperas*, entre les deux vêpres, c'est-à-dire sur le déclin du jour ; Moïse employe ces termes, non seulement lorsqu'il s'agit de fixer le commencement des Fêtes, mais aussi dans le recit des choses ordinaires & communes : Par exemple, Dieu promet d'envoyer des cailles *inter duas vesperas* (*d*), & un peu plus bas il est dit qu'il les envoya *vespere*, le soir ; ce qui fait voir que ces deux manieres de parler sont équivalentes.

Cette coûtume a toûjours perseveré parmi les Juifs pour le sacré, & elle est passée d'eux à l'Eglise chrétienne, qui fait son Office d'une vêpre à l'autre. Plusieurs anciens peuples ont suivi pendant long-tems la coûtume de commencer leur jour au soir,

(a) *Exod.* XXIII. 16. & XXXIV. 22.
(b) *Ezechiel.* XL. 1.
(c) *Joseph. antiq. lib.* 1.
(d) *Exod.* XVI. 12.

comme les Athéniens, au rapport d'Aulu-Gelle (*a*), les Gaulois, les Germains, les Numides de la Lybie (*b*) : Voici ce que César dit des Gaulois : *Spatia omnis temporis, non numero dierum, sed noctium finiunt ; & dies natales, & mensium & annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur.* Tacite parle ainsi des anciens Germains : *Nam agendis rebus hoc [nempè occasum solis] hoc auspicatissimum initium credunt, nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant, sic constituunt, sic conducunt, nox ducere diem videtur.* Cette pratique se voit encore dans quelques anciens titres Allemans, où on met trois nuits, au lieu de dire trois jours. Les Anglois encore aujourd'hui s'expriment de même (*d*), la semaine est nommée *Sennight*, qui à la lettre, signifie sept nuits. Dans la Bohême, & dans les pays voisins de la Bohême du côté de la Pologne, on commence encore le jour au soir, & on compte 24. heures d'un soir à l'autre. Les anciens Poëtes mettent ordinairement la nuit avant le jour, de même que Moïse dans la Genése : Hesiode dans sa Theogonie fait la nuit mere du jour (*e*).

Thales de Milet (*f*) répondit à ceux qui lui avoient demandé lequel des deux, du jour ou de la nuit, avoit été produit le premier, il répondit que la nuit avoit été avant le jour. On lit dans les vers d'Orphée, que la nuit est la mere des hommes & des Dieux (*g*).

Un Philosophe Gymnosophiste fit à Alexandre le Grand une réponse toute contraire à celle de Thales (*h*) ; & comme Alexandre admiroit cette réponse, le Philosophe lui dit : à Question ambiguë, Réponse ambiguë (*i*).

On assure que depuis que les Romains se furent rendus les maîtres de la Judée, on vit parmi les Juifs trois sortes de jours ; 1°. les jours de Fête qui commençoient au soir, & qui finissoient de même, comme nous venons de l'expliquer. 2°. Les jours civils qui se comptoient de minuit à l'autre minuit : 3°. Enfin on veut qu'il y eut encore une autre sorte de jours, qui se comptoient d'un matin à un autre, en donnant 12. heures au jour, & autant à la nuit ; mais ces heures étoient inégales entr'elles selon la diversité des saisons : tout cela à l'imitation des Grecs & des Romains, sous la domination desquels les Juifs avoient été successivement assujettis.

L'usage des montres & des horloges, & la maniere de diviser le jour par heures, ne paroît pas chez les anciens Hébreux. Moïse parle du matin, du midi & du soir en plus d'un endroit ; il marque le declin du soleil par ces termes, *inter duas vesperas*, & du soir sous le nom de *vesperè*. L'on ne voit pas dans ses livres, que de son tems il y eut parmi les Hébreux aucune autre maniere de diviser les parties du jour ; la nuit se partageoit en 3. parties ; le soir, *vesperè*, la minuit, & la garde du matin, *custodia matutina* (*k*).

Nous ne trouvons rien sur les heures jusqu'au tems d'Ezechias, où il est parlé d'une montre, ou des degrez, par l'ombre desquels on dit qu'on marquoit les heures : on peut voir nôtre Commentaire sur le IV. livre des Rois, chap. XX. 11. Si on trouve quelquefois le nom d'heure dans les 70. c'est seulement pour marquer la saison de l'année, dans le même sens qu'on les voit dans Homere & dans Hesiode.

Dans le nouveau Testament on remarque la nuit partagée en quatre veilles (*l*) ; usage qu'on avoit emprunté des Romains. Les Grecs l'ont aussi quelquefois partagé

(a) *A. Gell. lib.* III. *c.* 2.
(b) *Apud Nicol. Damasce.*
(c) *Cæs. de bello Gallico lib.* VI.
(d) *Strauch. Breviar. Chronol.*
(e) Νυκτὸς δ' αὖτ' αἰθήρ τε καὶ ἡμέρα ἐξεγένοντο
Οὓς τέκε κυσαμένη Ἐρέβει φιλότητι μιγεῖσα,
(f) *Apud Laërt. in Thalete,*
(g) Νύκτα θεῶν γενέτειραν ἠδὲ καὶ ἀνδρῶν.
(h) Τὴν ἡμέραν εἶπε, ἡμέρᾳ μιᾷ πρότερον.
(i) *Plut. in Alex.* Τῶν ἀπόρων ἐρωτήσεων, ἀνάγκη καὶ τὰς ἀποκρίσεις ἀπόρους εἶναι.
(k) *Exod.* XXIV. 24. *Judic.* VII. 19 *Thren.* II. 19. *Vide & Ps.* LXXXIX. 5. & CXVIII. 148.
(l) *Matt.* XIV. 25. *Marc.* VI. 48 & XIII. 35.

en quatre, & souvent en trois veilles; & cette derniere est la plus ancienne maniere de partager la nuit, comme on l'a vû plus haut. A l'égard des heures, on parle dans S. Jean (a) des 12. heures du jour, aussi-bien que dans S. Matthieu (b); ce qui fait croire que les Juifs suivoient communément la maniere de compter les heures inégales du jour, selon l'usage des Romains & des Grecs. Voyez nôtre Commentaire sur S. Matthieu, XVII. 45.

(a) *Joan.* XI. 9. (b) *Et Matth.* XX.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE CE QUI EST RAPPORTÉ DANS LE LIVRE de la Genése, selon la supputation d'Usserius.

ANS DU MONDE.

1. LA premiére année du monde revient à l'an 710. de la période Julienne, 4004. ans avant l'Ere Chrétienne.

Création du ciel & de la terre, & de la lumiere, un Dimanche 23. Octobre, premier jour du monde.

Création du firmament, qui sépare les eaux inférieures des supérieures, le second jour du monde, Lundi 24. Octobre.

Les eaux de la mer se retirent, & laissent la terre découverte.

Création des plantes, du jardin d'Eden: troisiéme jour du monde.

Création du soleil, de la lune & des astres: quatriéme jour.

Cinquiéme jour, production des oiseaux, & des poissons, &c.

Sixiéme jour, production des animaux terrestres; de l'homme. Adam donne le nom aux animaux. Dieu lui forme une femme d'une de ses côtes.

Septiéme jour, Samedi 29. Octobre. Dieu cesse l'ouvrage de la création, benit le septiéme jour, & le sanctifie.

Peché de la premiére femme, elle engage Adam à pecher: Adam lui donne le nom d'Eve, Dieu les chasse du paradis; ce fut apparemment le même jour qu'ils y étoient entrez, qui est le dixiéme depuis la création, qui revient au 1. Novembre.

2. Naissance de Caïn & d'Abel. Genése IV. 1. 2.

130. Mort d'Abel tué par Caïn. Genése IV. 8.

130. Naissance de Seth. Genése IV. 25.

235. Naissance d'Enos fils de Seth. Genése IV. 26.

Distinction entre les descendans de Caïn, nommez les enfans des hommes, & les descendans de Seth, nommez les enfans de Dieu. Genése IV. 26. comparé à VI. 1. 2.

325. Naissance de Cainan, fils d'Enos. Genése V. 9.

395. Naissance de Malaléel, fils de Cainan. Genése V. 12.

460. Naissance de Jared, fils de Malaléel. Genése V. 15.

622. Naissance d'Enoch, fils de Jared. Genése V. 18.

687. Naissance de Mathusala, fils d'Enoch. Genése V. 21.

874. Naissance de Lamech, fils de Matthusala. Genése V. 25.

930. Mort d'Adam agé de 930. ans. Genése V. 5.

Enoch est enlevé de Dieu aprés 365. ans de vie. Genése v. 24. 987.
Mort de Seth, âgé de 912. ans. Genése v. 8. 1042.
Naissance de Noë, fils de Lamech. Genése v. 29. 1056.
Mort d'Enos, âgé de 905. ans. Genése v. 11. 1140.
Mort de Cainan, âgé de 910. ans. Genése v. 14. 1235.
Mort de Malaléel, âgé de 895. ans. Genése v. 17. 1290.
Mort de Jared, âgé de 962. ans. Genése v. 20. 1422.
Dieu envoye Noë avertir les hommes de son dessein, de les punir par le Déluge 120. avant qu'il arrive. 1. *Petri* III. 10. & 2. *Petri* II. 5. *Genése* VI. 7. il fait bâtir l'Arche. 1536.
Naissance de Japhet, fils de Noë. Genése v. 32. comparé à Genése x. 21. 1556.
Naissance de Sem, fils de Noë. Genése v. 32. 1558.
Mort de Lamech, âgé de 777. ans. Genése v. 31. 1651.
Mort de Mathusalé, âgé de 969. ans. Genése VI. 27. 1656.
Cette année 1656. est celle du Déluge.
Noë entre dans l'Arche avec ses enfans, & tous les animaux le 27. jour du second mois, qui revient au Dimanche 7. Decembre. Les pluyes tombent sans discontinuer 40. jours & 40. nuits, & les eaux demeurerent sans décroître sur toute la terre pendant 150. jours; elles commencerent ensuite à décroître, & l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Armenie, le Mécredi 6. de Mai.
Noë fit sortir le Corbeau, le Vendredi 28. d'Aoust.
Sept jours aprés Noë fit sortir la Colombe, qui revint le même jour; & aprés sept autres jours, il l'envoye de nouveau, & elle ne revint pas.
Noë ouvre le dessus de l'Arche, le Vendredi 23. Octobre; il sort de l'Arche, le Vendredi 18. Decembre; il offre à Dieu des sacrifices d'action de graces. Genése VIII. & IX. 1657.
Naissance d'Arphaxad, fils de Sem. Genése XI. 10. 11. 1658.
Naissance de Salé, fils d'Arphaxad. Genése XI. 12. 1693.
Naissance d'Heber, fils de Salé. Genése XI. 14. 1723.
Naissance de Phaleg, fils d'Heber. Genése XI. 16. 1757.
Construction de la Tour de Babel. Genése XI. 1771.
Naissance de Rehu, fils de Phaleg. Genése XI. 18. 1787.
Commencement des Rois en Egypte depuis Mizraim fils de Cham. 1816.
Naissance de Sarug, fils de Rehu. Genése XI. 20. 1819.
Naissance de Nachor, fils de Serug. Genése XI. 22. 1849.
Naissance de Tharé, fils de Nachor. Genése XI. 25. 1878.
Ægialeus commence à regner à Sicione dans le Poloponése. 1915.
Irruption des Pasteurs Arabes, nommez Hycsos, dans la basse Egypte. Salatis leur premier Roi regne 19. ans. 1920.
Naissance d'Aran, fils de Tharé. Genése XI. 26. 1948.
Mort de Phaleg, âgé de 239. ans. Genése XI. 19. 1996.
Mort de Nachor. Genése XI. 25. 1997.
Mort de Noë, âgé de 950. ans, 350. ans aprés le Deluge. Genése IX. 29. 2006.
Naissance d'Abram, fils de Tharé. Genése XI. 26. 2008.
Naissance de Saraï, fille d'Haran frere d'Abram. 2018.
Mort de Rehu. Genése XI. 21. 2026.
Mort de Sarug. Genése XI. 23. 2049.
Codorlahomor Roi d'Elam subjugue les Rois de Sodome, de Gomorrhe, &c. qui lui demeurerent assujettis pendant 12. ans. Genése XIV. 4. 2079.
Vocation d'Abram de la ville d'Ur en Mésopotamie; c'est dans cette Ville où 2082.

2082. Tharé & ses fils s'adonnerent au culte des Idoles (Josué XXIV. 2.) Abram vient à Haran en Mésopotamie avec Loth son neveu, Saraï son épouse, & Tharé son pere; celui-ci meurt à Haran, âgé de 205. ans. Genése XI. 31. 32.

Abram sort de Haran, & vient dans la terre de Canaan avec Sara son épouse, & Loth son neveu; Abram étoit âgé de 75. ans. Genése XII. 4. C'est de là qu'on doit prendre le commencement des 430. ans de pérégrination marquez Exode XII. 40. 41.

2084. Abram va en Egypte à cause de la famine. Genése XII. 10. Il fait passer *Sara* pour sa sœur; Pharaon (Apophis,) qui l'avoit enlevée, la lui rendit, ayant reconnu qu'elle étoit sa femme.

Abram & Loth étant retournez dans la terre de Canaan, se separent; Loth va à Sodome, & Abram dans la vallée de *Mambré* prés d'*Hebron*. Genése XIII. Les années ne sont pas certaines.

2091. *Cette année les Rois de la Pentapole se révoltent contre Codorlahomor.* Genése XIV. 4.

2092. *Codorlahomor & ses alliez font la guerre aux Rois de la Pentapole; Loth est emmené captif; Abraham poursuit Codorlahomor & ses alliez avec 318. hommes, les défait, délivre Loth, & les autres captifs; il reçoit en passant par Salem, la benediction de Melchisedech.* Genése XIV.

Dieu promet à Abram une nombreuse postérité. Genése XV. 1. & suiv.

2093. Saraï donne à Abram sa servante Agar, pour en avoir des enfans. Genése XVI. 2.

2094. Naissance d'Ismaël. Genése XVI. 15. Abram avoit alors 86. ans.

2096. Mort d'Arphaxad 403. ans aprés la naissance de Salem. Genése XI. 13.

2107. Alliance de Dieu avec Abram; il lui renouvelle la promesse d'un fils; il lui change son nom d'Abram, en celui d'*Abraham*; & celui de *Saraï*, en celui de *Sara*. La Circoncision est établie. Genése XVII. 5. 6. & suiv.

Abraham reçoit les trois Anges qui vont à Sodome. Genése XVIII. Cette Ville & les quatre voisines sont réduites en cendres par le feu du ciel. Genése XIX. 23. Loth est délivré, & en sa considération la petite ville de Segor est conservée.

Abraham se retire à Beersabée. Il demeure quelque tems à Gerare. Abimelech Roi de Gerare fait enlever Sara; il la rend ensuite à Abraham. Genése XX.

2108. Naissance d'Isaac. Genése XXI. 2. 3.

Moab & Ammon fils de Loth, naquirent la même année. Genése XIX. 36.

2113. Abraham chasse Ismaël qui maltraitoit Isaac. Genése XXI. 13. 14.

2126. Mort de Salé 403. ans aprés la naissance d'Heber. Genése XI. 15.

2133. Abraham se dispose à immoler son fils Isaac. Genése. XXII. 2. & suiv.

2145. Mort de Sara âgée de 127. ans; c'est la seule personne de son sexe dont l'Ecriture marque l'âge entier. Genése XXIII. 1.

2148. Abraham envoye Eliezer en Mésopotamie, demander une femme pour Isaac. Genése XXIV. 2. & suiv.

2148. *Commencement du Royaume d'Argos dans le Peloponnese. Inachus en fut le premier Roi; il regna 50. ans.*

2158. Mort de Sem fils de Noé, 500. ans aprés la naissance d'Arphaxad. Genése XI. 11.

2168. Naissance de Jacob & d'Esaü; Isaac leur pere avoit 60. ans. Genése XV. 22. 23. & suiv.

2179. *Sortie des Hycsos, ou Pasteurs, de l'Egypte. Usserius croit que ce sont les Phéniciens, qui, au rapport d'Herodote, vinrent dans la Phénicie des bords de la mer rouge. Plusieurs an-*

2180. *ciens, aprés Joseph, ont crû que c'étoit les Israëlites. Le Roy d'Egypte qui chassa les Pasteurs se nommoit Thetmosis, ou Amosis; il regna 25. ans 4. mois dans la basse Egypte. Manethon.*

Mort

Mort d'Abraham, âgé de 175. ans. Genése xxv. 7. 8. 2183.
Mort d'Heber 430. ans aprés la naissance de Phaleg. Genése xi. 17. 2187.
Dieu apparoît à Isaac, & lui fait de grandes promesses. Genése xxvi. 4. Il s'arrête à Gerara pendant la famine. *Ibid.* ℣. 6. 2200.
Mariage d'Esaü avec deux femmes Cananéennes. Genése xxvi. 34. 2208.
Déluge d'Ogigés en Grece 1020. ans avant la premiere Olympiade. 2231.
Mort d'Ismaël âgé de 137. ans. Genése xxv. 17.
Commencement du regne d'Evechoüs sur les Chaldéens, 224. ans avant que les Arabes y regnaßent (Jul. Afric.) Usserius croit que c'est le même que Belus, qui fut ensuite adoré par les Chaldéens. 2232.
Isaac donne sa bénédiction à Jacob, à l'exclusion d'Esaü. Genése xxvii. Jacob se retire à Haran en Mésopotamie, & s'engage de servir Laban pendant sept ans pour avoir Rachel. Genése xxviii. 1. 2. 2245.
Esaü épouse Mahéleth fille d'Ismaël pour adoucir l'esprit de son pere. Genése xxviii. 9.
Jacob épouse Rachel un mois aprés son engagement avec Laban; mais on mit en sa place Lia, sœur de Rachel; 7. jours aprés on lui donne aussi Rachel. Genése xxix.
Naissaissance de Ruben. Genése xxix. 32. 2246.
Naissance de Simeon. Genése xxix. 33. 2247.
Naissance de Levi. *Ibid.* ℣. 34. 2248.
Naissance de Judah. ℣. 35. 2249.
Naissance de Joseph, fils de Rachel. Genése xxx. 24. 2259.
Jacob se retire de la Mésopotamie avec ses femmes & ses enfans, à l'insçu de Laban. Celui-ci le poursuit, & l'atteint sur les montagnes de Galaad, aprés sept jours de poursuite. Laban & Jacob font ensemble une alliance, & pour en conserver la memoire, dressent un monceau de pierre. Genése xxxi. 2265.
Esaü vient au-devant de Jacob. Genése xxxii. 6.
Jacob arrivé dans la terre de Canaan, s'arrête auprés de Salem ville des Sichémites. Genése xxxiii. 18.
Benjamin nâquit dans la terre de Canaan, & Rachel sa mere mourut en couche. Genése xxxv. 18. L'année n'est pas certaine; on peut mettre sa naissance la premiére année de l'arrivée de Jacob dans ce pays, 2265.
Joseph âgé de 17. ans encourt l'envie de ses freres, qui prennent d'abord résolution de le faire mourir, & qui le vendent ensuite à des marchands Ismaëlites: ceux-ci le vendent à Putiphar en Egypte. Genése xxxvii. 2276.
Joseph ayant été mis injustement en prison, explique les songes à deux Officiers du Roi deux ans avant sa délivrance. Genése xxxix. xl. 2287.
Mort d'Isaac âgé de 188. ans. Genése xxxv. 28. 2288.
Joseph explique les songes de Pharaon. Genése xli. 2289.
Il est établi Gouverneur du Royaume. On doit compter les 7. années de fertilité depuis la moisson de cette année; & ensuite la naissance des deux fils de Joseph Manassé & Ephraïm. Genése xli. 50.
Commencement des 7. années de sterilité. 2296.
Jacob envoye ses enfans en Egypte pour achetter du froment. Genése xlii. 1. 2. & suiv. 2297.
Il les envoye une seconde fois avec Benjamin. Genése xliii. 11. 2298.
Joseph se découvre à ses freres; il fait venir son pere Jacob en Egypte; on leur assigne la terre de Gessen. Jacob avoit alors 130. ans. Genése xlv. xlvi.

2300. Joseph amasse tout l'argent du pays, & le met dans les coffres du Roi. Genése XLVII. 14.

2301. On améne à Joseph tout le bêtail du pays. Genése XLVII. 16.

2302. Les Egyptiens engagent leurs biens & leurs personnes à Joseph pour avoir de quoi se nourrir. Genése XLVII. 20. 24.

2315. Mort de Jacob âgé de 147. ans. Benedictions qu'il donne à Ephraïm & à Manassé, & à ses fils; on transporte son corps dans la terre de Canaan. Genése XLIX. 1.

2369. Mort de Joseph âgé de 110. ans. Genése L. 25. Il gouverna l'Egypte sous les Rois Tmosis, Amenophis, & Orus.

Fin de l'Histoire de la Genése, qui contient 2369. ans.





COMMENTAIRE LITTERAL SUR LE LIVRE DE LA GENESE.

CHAPITRE PREMIER.

Création du Ciel & de la Terre, de la Nuit & du Jour, du Firmament, des Eaux, des Plantes, des Arbres, du Soleil, de la Lune, des Poissons, des Oiseaux & des Animaux terrestres.

℣. 1. *IN principio creavit Deus Cœlum & Terram.*

2. *Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi, & Spiritus Dei ferebatur super aquas.*

℣. 1. AU commencement Dieu créa le Ciel & la Terre.

2. Or la Terre étoit sans ornement & toute nuë, & les tenebres étoient répanduës sur la face de l'abyme, & l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN PRINCIPIO, &c. *Au commencement* des tems Dieu crée le Ciel & la Terre; il donne l'être & le commencement à tous les êtres visibles & invisibles. Avant ce commencement il n'avoit rien produit au dehors. Son Verbe (*a*) & sa sagesse (*b*) étoient dans lui au commencement, c'est-à-dire, dés l'éternité, & avant tous les tems; mais les créatures n'ont eû leur

(a) *Johan.* I. 1.

(b) *Prov.* VIII. 22. 23.

existence qu'au commencement des tems. C'est par cette sagesse & par ce Verbe que Dieu a créé toutes choses, comme nous l'enseigne l'Ecriture *(a)*; c'est pourquoi la plûpart des Peres entendent par ces paroles, *in principio*, le Fils de Dieu. Il a créé toutes choses dans son fils, & par son fils, qui est le principe, la cause, le commencement de toutes les créatures. Tertullien & saint Hilaire *(b)* ont même avancé, que la Genese commençoit par ces mots, *Dieu a créé le Ciel & la Terre par son Fils*; le Targum de Jerusalem, *Dieu par sa sagesse*, ou *dans sa sagesse a créé, &c.* Aquila, *Dieu créa en gros (c)*, tout ensemble le Ciel & la Terre; c'est-à-dire, la matiere de tout l'Univers.

CREAVIT DEUS, *Dieu créa*. Ce terme *créer*, signifie deux choses dans l'Ecriture. 1°. Tirer du neant; 2°. donner la forme à quelque chose. Tous les Juifs & les Chrétiens le prennent ici dans le premier sens, & nous n'avons aucun terme qui signifie d'une maniere plus précise la création proprement dite, que l'Hébreu *Bara*, *(d)* & le Latin *creare*. L'Ecriture *(e)* & la Tradition nous déterminent à le prendre ici pour marquer, donner l'être & l'existence aux choses créées. Quelquefois il signifie seulement produire quelque chose d'une maniere ordinaire, en changeant la disposition ou la configuration de ses parties interieures ou exterieures, comme dans ce Chapitre, vers. 21. & 27. où il est dit que Dieu créa les Poissons & l'Homme. Oleaster traduit : *Au commencement Dieu divisa le Ciel & la Terre.* En quoi il n'est suivi de personne.

Dans l'Hébreu, au lieu de *Dieu créa*, on lit à la lettre, *les Dieux créa (f)*, d'où quelques-uns *(g)* ont tiré une preuve de la Trinité des Personnes, dans l'unité de l'essence Divine. On trouve de semblables expressions irregulieres en Hébreu, comme dans toutes les autres langues, & cela dans des endroits où il ne paroît aucun mystere. Il y a des noms pluriers, qui sans changer le sens, se mettent dans la construction tantôt avec un plurier, tantôt avec un singulier, comme *Adonim*, les Seigneurs, *Panim*, les faces. Voyez *Isai.* XIX. 4. *Genes.* IX. 13. *&c.*

Moïse détruit dans ce premier verset l'opinion des Pheniciens, & des Egyptiens sur l'éternité du monde, & sur la divinité des Astres; il prouve la création de la matiere, & il renverse le sentiment qui la fait éternelle; il nous découvre la vraye cause de la production des êtres, & il refute indirectement ceux qui devoient avancer dans la

(a) *Colloss.* I. 2. *Hebr.* I. 16. *Ps.* XXXII. 6. *Johan.* I. 3.
(b) Dans S. Jerôme quest. hebraïques.
(c) ἐν κεφαλαίῳ *Basil. in Hexaëmer.*
(d) ברא
(e) 2. *Macc.* VII. 28.
(f) אלהים ברא
(g) *Origen. S. Jeron. S. Epiphan.*

ſuite, que le concours fortuit des atomes avoit produit tout ce que nous voyons dans la nature.

Ce Legiſlateur ne parle pas des ſubſtances ſpirituelles. (*a*) Les anciens Peres Grecs, & les Latins, avant le tems de ſaint Auguſtin, ont enſeigné que les Anges furent créez avant le monde materiel ; mais ſaint Auguſtin & ceux qui l'ont ſuivi, ont crû que les Anges avoient été créez le premier jour avec la lumiere. Job (*b*) nous repreſente les Anges qui loüent Dieu avec les Aſtres du matin, dans le tems de la création. Saint Auguſtin veut que les mauvais Anges ſoient tombez dans l'apoſtaſie le jour même de leur création, & il explique ces paroles de l'Ecriture, *il ſepara la lumiere d'avec les tenebres*, en diſant, que Dieu ſepara les bons d'avec les mauvais Anges.

COELUM ET TERRAM. *Le Ciel & la Terre.* Ces deux termes joints enſemble, marquent ſouvent tout l'univers, tous les êtres créez & viſibles. Il ſemble qu'en cet endroit ils ſignifient plutôt la matiere de tous les êtres corporels, compris ſous le nom de Ciel & de Terre, comme ſous les deux principales parties de l'univers, & qui renferment toutes les autres. Nous ne rapportons pas tous les divers ſentimens ſur chaque article, cela nous meneroit à l'infini. Moyſe va nous dire dans le verſet ſuivant, ce qu'il entend par le nom de *Terre* ; & il paroît par ce qu'il en dit, que ſous le nom de Ciel, il entend la matiere la moins groſſiere & la moins épaiſſe, qui couvroit la Terre, & l'abyme, & dont Dieu compoſa les Cieux, les Aſtres, les Nuës, l'Air, & les Eaux ſuperieures.

℣. 2. TERRA AUTEM ERAT INANIS, &c. *La terre étoit ſans ornement.* Ce qu'il vient de nommer *la Terre*, & qui dans la ſuite fut appellé de ce nom, n'étoit pas alors ce qu'elle a été depuis. C'étoit une maſſe informe, dénuée de tous les ornemens qui la rendent aujourd'hui ſi belle. L'Hébreu porte (*c*), *elle étoit tohu & bohu.* Ces termes ſont employez dans Jeremie, (*d*) pour marquer un pays deſolé, ruiné, ravagé par les ennemis. Quelques-uns les traduiſent par une vaſte & affreuſe ſolitude. Les 70. (*e*) elle étoit inviſible & toute en deſordre ; ou bien elle étoit informe, & toute dans la confuſion. Aquila traduit, (*f*) elle étoit un vuide & un rien. Symmaque, une maſſe (*g*) ſans mouvement, ſans action & en deſordre. Rien ne re-

(a) *Origen. homil.* 1. *in Geneſ. Baſil. homil.* 1. *in Hexaëmer. Nazianz. Orat.* 38. & 42. *Aug. l.* 22. *contra Fauſt. c.* 10. & *de Geneſ. ad litter. l.* 2. *c.* 8. &c.

(b) *Job* XXVIII. 7.

(c) תהו ובהו

(d) *Jerem.* IV. 23.

(e) ἀόρατος καὶ ἀκατασκεύαστος.

(f) *Aqu.* Κένωμα καὶ οὐδὲν.

(g) *Sym.* ἀργὸν καὶ ἀδιάκριτον.

vient mieux à l'idée de Moyse que le cahos des Anciens, décrit par les Poëtes. (*a*)

Quelques-uns (*b*) joignent le 1. vers. au 2. de cette sorte : *Avant que Dieu créât le Ciel & la Terre, la Terre étoit toute nuë, &c.* ou bien, *quand Dieu commença à former le Ciel & la Terre, alors la Terre n'étoit qu'une masse informe.* Mais ces traductions me paroissent dangereuses, en ce qu'elles insinuent la préexistence de la matiere, ou du moins qu'elles ne sont point contraires à cette opinion, qui est assurément opposée à la foi, & au dessein de Moyse. Ajoûtez que l'on n'a aucun exemple qui prouve que l'Hébreu *Bereschith*, que nous traduisons par *au commencement*, signifie jamais, *avant que*.

TENEBRÆ ERANT SUPER FACIEM ABYSSI. *Les tenebres couvroient la face de l'abyme.* Afin qu'on ne s'imaginât pas que le Ciel dont il a parlé au premier verset fût un Ciel orné, éclairé, & qui répandît sa lumiere sur la Terre, Moyse nous avertit ici, que sous le nom de Ciel, il entend une masse confuse & tenebreuse de matiere, qui couvroit & qui envelopoit de toute part les Eaux, ou la matiere des Eaux encore mêlées avec la terre. Job nous décrit la terre ainsi couverte de tenebres, (*c*) sous l'idée d'un enfant envelopé dans son maillot.

SPIRITUS DEI FEREBATUR SUPER AQUAS. *L'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.* La plûpart des anciens Peres (*d*) entendent par cet Esprit de Dieu, la troisiéme Personne de la Sainte Trinité, qui donnoit l'action & le mouvement à la matiere. Ce sentiment est suivi par quelques Rabbins ; & il y a des Interpretes qui trouvent dans ces deux premiers versets les trois Personnes de la Trinité, *Deus*, Dieu le Pere ; *Principium*, le Fils ; *Spiritus Dei*, le Saint Esprit. D'autres (*e*) par ces mots, *Spiritus Dei*, entendent un vent violent, qui agitoit toute cette vaste étenduë de matiere qu'il nomme les eaux. Il l'appelle Divin, ou parce qu'il étoit envoyé de Dieu, ou à cause de son extrême impetuosité. L'adjectif de Divin marque toûjours dans l'Ecriture quelque chose d'extraordinaire ; comme quand on dit, *des Montagnes divines, des Cedres divins, un Ouvrage divin, un Homme divin, &c.* Cet Esprit divin peut marquer la vertu toute puissante du Createur, qui imprime à la matiere un mouvement reglé, & or-

---

(a) *Rudis indigestaque moles,*
Nec quidquam nisi pondus iners, congestaque eodem
Non bene junctarum discordia semina rerum.
Ovide Metam. l. 1.

(b) *Grot. Vatab.*

(c) *Job.* XXVIII. 9. *Ubi eras cùm caligine illud (Mare) quasi pannis infantiæ obvolverem.*

(d) *Tertul. l. de Baptismo. Basil. homil.* 2. *in Genes. Aug. l.* 13. *Confess. Ambros. in Hexaëmer. l.* 1. *c.* 8. *Jeron. tradit. Hebr.*

(e) *Tertul. contra Hermogen. c.* 32. *Theodoret quæst.* 8. *in Genes. Severian. Gabal. orat.* 1.

donné par sa sagesse, par le moyen duquel les diverses parties de cette matiere prirent dans l'Univers, pendant l'espace de six jours, la place qu'elles occupent, & la forme qui les distingue : les portions de matiere qui sont de même ou de differente nature s'étant réünies ou separées, selon la conformité, ou la disproportion de leurs qualitez. Quant à la création de l'Homme, des Animaux & des Plantes, comme elle ne peut être une suite de ce premier mouvement imprimé à la matiere, on doit reconnoître dans le Créateur une volonté expresse & particuliere, qui produisit chaque espece, & qui en disposa les parties, les organes & les ressorts avec tant d'art & de sagesse, qu'elles pussent se multiplier, se reproduire & se conserver par des loix qui sont impenetrables à l'esprit humain. Ce sentiment est proposé & suivi par saint Gregoire de Nysse dans son ouvrage des six jours, & par presque tous nos Theologiens, qui sont venus depuis saint Augustin, lesquels ont tous tenu la création successive des créatures. Mais Philon, (*a*) Origene, S. Augustin & quelques autres craignant que l'on ne tirât de cette opinion des consequences fâcheuses & contraires à l'immutabilité, & au souverain pouvoir du Créateur, ont avancé qu'on ne doit point reconnoître ici une création successive dans six jours de suite; mais seulement un ordre de raison, pour nous faire concevoir plus distinctement la formation de l'Univers. Sentiment qui a été abandonné par les Interpretes, comme peu conforme à l'idée que Moïse nous donne de la création. Ce que les anciens Philosophes ont dit de l'esprit moteur, de l'ame du monde, de l'amour; tout cela n'est autre que cet esprit dont parle Moïse, *spiritus Dei ferebatur super aquas.* Le terme hébreu [*b*], qui est traduit par *ferebatur*, signifie selon quelques-uns, (*c*) l'action d'un oiseau qui remuë les aîles, lors, par exemple, qu'il veut exciter ses petits à voler. D'autres (*d*) soûtiennent qu'en Syriaque il signifie, *couver des œufs*, & que Moïse s'en est servi pour marquer que l'esprit donnoit la chaleur, le mouvement, la forme & la vie à toutes choses. Le Chaldéen traduit, l'Esprit de Dieu souffloit, *spiritus Dei insufflabat.* Le Syriaque *agitabat sese*, il se remuoit. D'autres, il voloit pardessus, *involitabat.* Tertullien lisoit, *supervectabatur aquis*, il se promenoit sur les eaux, comme sur un chariot. Cajetan a crû que cet esprit étoit un Ange qui se portoit sur les eaux, & qui les agitoit. Sous le nom d'Eaux, en cet endroit, nous entendons la même chose que sous le nom d'abyme un peu auparavant : c'est-à-dire, la matiere in-

(*a*) *Philo de mundi opificio. Origen. l. 6. contra Cels. Aug. l. 1. de Genes. ad litter. c. 15. & l. XII. Confess. c. 29. &c.*

(*b*) מרחפת

(*c*) Voi *Deut.* XXXII. 11. *Fag. Grot. & alii.*

(*d*) *S. Jer. quæst. Hebraic. & Aug. l. 1. c. 15. de Genes. imperfect. Ambros. hexaëm, l. 1. c. 8.*

forme de l'Univers, comme le veut saint Augustin (*a*) ou bien la terre plongée dans l'eau, & toute penetrée de cet élement. Thales (*b*) de Milet & les plus anciens Theologiens du Paganisme, vouloient que l'eau fût le principe de toutes choses ; c'est ce qu'ils vouloient marquer en disant que l'Ocean & Thetis étoient les principes de la generation. Ciceron (*c*) parle ainsi de cette opinion. *Thales Milesius, qui primus de talibus rebus scripsit, aquam dixit esse initium rerum, Deum autem eam mentem, quæ ex aquâ cuncta fingeret.* " Thales de Milet, qui le premier a » écrit de ces choses, a dit que l'eau étoit le principe de toutes choses, » & que Dieu étoit cet esprit qui formoit chaque chose de la matiere » des eaux. On voit qu'il reconnoît pour premier principe la Divinité, qui met en œuvre les eaux pour la production des choses. Le sentiment le plus commun dans l'antiquité chrétienne, comme nous l'avons déja remarqué, est que c'est l'Esprit Saint, qui par sa souveraine puissance se portoit sur les eaux, les agitoit, leur donnoit le mouvement & l'action par son pouvoir infini.

Avant que d'entrer dans l'explication de ce qui suit, il sera bon de mettre ici de suite le systeme du monde, tel que le concevoient les Hébreux, autant qu'on peut le recueillir de divers passages de l'Ecriture. Rien n'est plus capable de jetter la confusion dans les explications que l'on veut donner de ce qui s'est passé dans la création, que la liberté que l'on prend de debiter sur cela ses idées, & les préjugez qu'on a pris dans l'étude de la Philosophie ; chacun voulant trouver son systeme dans Moïse, donne la torture à son texte, & l'embarasse, au lieu de lui donner du jour.

Les Hébreux supposent la terre immobile (*d*) sur des fondemens inébranlables ; *Qui fundasti terram super stabilitatem suam, non inclinabitur in sæculum sæculi.* Le Sage parlant de l'immobilité de la Terre, par opposition au mouvement circulaire du Soleil autour d'elle, dit : (*e*) *Terra autem in æternum stat. Oritur Sol & occidit, & ad locum suum revertitur, ibique renascens girat per meridiem, & flectitur ad aquilonem, &c.* Il est souvent (*f*) parlé des fondemens de la Terre ; on la concevoit élevée sur les eaux ; *Qui fundavit Terram super aquas.* (*g*) Et ailleurs, (*h*) *ipse super maria fundavit eum (orbem) & super flumina præparavit eum.* Ce

(a) *Aug. de Genes. contra Manich. l.* 1. *c.* 7.
(b) *Thales apud Laërtium & Aristotel. l.* 1. *Metaphysic.*
(c) *Tull. l.* 1. *de nat. Deorum.*
(d) *Ps.* CIII. 5. *&* XCV. 10. *&* 1. *Par.* XVI. 30.
(e) *Eccles.* XVI. 1. 4. 5.
(f) *Ps.* XVII. 16. *Job.* XXVIII. 4. *Prov.* VIII. 29. *Is.* XXIV. 13. *& Jerem.* XXXI. 37. *Mich.* VI. 2.
(g) *Psal.* CIII. 5.
(h) *Psal.* XXIII. 2.

n'est pas que l'on crût que la terre nageât sur l'eau, & qu'elle en fût penetrée ; ils croyoient que les diverses parties de la terre étoient soutenuës par des colonnes qui portoient dans l'eau ; (a) *Domini sunt cardines terræ, & posuit super eos orbem.* C'est ce que Jonas (b) exprime plus clairement, lorsque dépeignant l'état où il se trouva aprés avoir été englouti du poisson, il dit qu'il a été porté jusqu'au fond des abymes, jusqu'aux fondemens des montagnes, jusqu'aux portes de la terre, *ad extrema montium descendi ; terræ vectes concluserunt me.* C'est aussi par une suite de cette hypothese que l'on croyoit que toutes les sources venoient de la mer, & y retournoient (c) par une circulation continuelle. On croyoit qu'il y avoit des reservoirs d'eau au dessus des Cieux ; nous en parlerons plus au long ci-aprés. Ce sont ces eaux ou ces abymes que Dieu tient dans ses trésors, (d) selon l'expression du Prophete, & qu'il lie dans les nuës, (e) selon l'expression de Job, pour empêcher qu'elles ne tombent toutes à la fois.

Sous le nom de Ciel, on entendoit quelquefois tout ce qui est au dessus de la terre, c'est-à-dire l'air, les nuës, le firmament, le lieu de la demeure de Dieu & des Bienheureux. D'autres fois, on donne le nom de Ciel au firmament, (f) *vocavitque firmamentum Cælum.* Et plus bas (g) l'on dit que Dieu mit les astres dans le firmament du Ciel, *posuit ea in firmamento Cæli.* Souvent le nom de Ciel marque l'espace qui est entre la terre & le firmament ; c'est dans ce sens que l'on nomme les nuées du Ciel, les oiseaux du Ciel, les nuées de dessous le Ciel, & que le Prophete dit, que Dieu abaisse les Cieux, (h) dans le tems qu'il abaisse les nuës. Enfin on trouve dans Moïse & dans les autres Livres de l'Ecriture le Ciel des Cieux, qui est representé comme la demeure du Tout-puissant ; (i) *Domini Dei tui Cælum est, & Cælum Cæli.* Le Ciel & le Ciel du Ciel appartient à vôtre Dieu. Et ailleurs en parlant à Dieu : (k) *Respice de excelso Cælorum habitaculo.* Regardez du haut du Ciel, où est vôtre demeure. Et dans les Pseaumes, (l) *Cælum Cæli Domino, terram autem dedit filiis hominum.* C'est le Ciel du Ciel, qui est nommé par saint Paul (m) le troisiéme Ciel & la lumiere inaccessible.

Les peuples étrangers étoient si bien persuadez que les Juifs plaçoient la demeure de leur Dieu dans le Ciel, qu'ils le nommoient ordinai-

(a) 1. *Reg.* II. 8.
(b) *Jonas* I. 7.
(c) *Eccle.* I. 7.
(d) *Psal.* XXXIII. 7.
(e) *Job.* XXVI. 8.
(f) *Genes.* I. 8.
(g) *Ibid.* ✝. 17.
(h) *Ps.* XVII. 11.
(i) *Deut.* X. 14.
(k) *Ibid.* XXVI. 15.
(l) *Ps.* CXIII. 16.
(m) 1. *Cor.* XII. 2. & 1. *Timot.* VI. ✝. 16.

rement, *le Dieu du Ciel*; l'on ne donne pas d'autre nom au Dieu des Hébreux dans les Livres d'Esdras, de Tobie, de Judith, qui ont été écrits durant la domination des Chaldéens & des Babyloniens, & par des Auteurs accoutumez aux idées & aux expressions de ces peuples. Jonas parlant à des étrangers, dans le vaisseau desquels il étoit, leur dit: *Dominum Deum Cæli ego timeo.* (a) Je crains le Seigneur, le Dieu du Ciel.

Les Etoiles, les Planetes, le Soleil & la Lune sont tous indifferemment placez dans le firmament. (b) *Fecit Deus duo luminaria magna.. & stellas, & posuit eas in firmamento Cæli, &c.* Dans le stile des Prophetes, l'on nomme le Soleil, *le Roi du Ciel*; la Lune, *la Reine*; les Etoiles & les Astres, *l'armée du Ciel*. Le firmament est representé comme un corps solide, qui separe les eaux (c) qui sont au dessus de lui, de celles qui sont au dessous. Les eaux de la Mer sont marquées comme si elles étoient toûjours prêtes à inonder toute la Terre, si elles n'étoient retenuës par la main de Dieu, qui les tient enfermées comme dans un outre. *Psal.* XXXII. 7. & *Amos.* V. 8.

Le Tonnerre est nommé la voix de Dieu; (d) *Intonuit de Cælo Dominus, & Altissimus dedit vocem suam.* Les foudres & les éclairs sont appellez ses fléches; *misit sagittas suas, & dissipavit eos, fulgura multiplicavit, &c.* Les nuës sont representées comme ses chariots, les vents comme ses messagers; (e) *qui facit Angelos suos spiritus*; & quelquefois comme sa monture, (f) *qui ambulat super pennas ventorum.* Les nuës sont quelquefois dépeintes comme la tente où il se tient; (g) *posuit tenebras latibulum suum.* Ces expressions sont poëtiques, il est vrai; mais elles sont repetées si souvent & avec tant d'uniformité, qu'il est croyable qu'elles expriment les plus communs sentimens des Hébreux.

Il est bon, aprés avoir proposé le systeme du monde des anciens Hébreux, autant que l'Ecriture nous a donné d'ouverture pour l'établir, de rapporter ici les sentimens des Phéniciens, des Egyptiens & des anciens Philosophes de la Grece, afin qu'en comparant leur hypothese, à ce que Moïse nous apprend de la création du monde, on puisse mieux comprendre les erreurs & les préjugez qu'il avoit en vûë de détruire, & remarquer en même tems quelques restes de l'ancienne Tradition des peuples, confonduës dans les fables, dont ils ont envelopé ce recit. Diodore de Sicile, dit que les (h) Egyptiens

(a) *Jonas.* I. 9.
(b) *Genes.* I. 16. 17.
(c) *Genes.* I. 6.
(d) *Psal.* XVII. 14.
(e) *Psal.* CIII. 4.
(f) *Id.* ℣. 3.
(g) *Psal.* XVII. 12.
(h) *Diodor. l.* I. *Bibliot.*

sont

sont partagez sur la question de l'origine du monde ; les uns le croïent éternel, incorruptible, & soutiennent que les hommes ont toûjours été ; les autres reconnoissent qu'il a un commencement & qu'il est corruptible, & que les hommes ont été produits de la maniere que nous allons dire.

Au commencement toute la matiere étoit dans une confusion & un desordre, qui mêloit le Ciel avec la Terre, sans qu'on pût les discerner. La matiere s'étant ensuite dégagée & débarassée, l'Univers se forma, & ses parties se rangerent dans l'état où nous les voyons. L'air se mit en mouvement, le feu s'éleva en haut par sa rapidité, & forma les Astres. Ce qui se trouva paitri de l'humide & du terrestre, demeura mêlé, jusqu'à ce que s'étant mis dans une agitation violente & circulaire, les parties humides & aqueuses se dégagerent, & firent la Mer ; les parties plus grossieres & plus solides firent la Terre. Voila l'idée que les Egyptiens avoient de la création du monde. Le Philosophe Anaxagore (*a*) & son disciple Euripide étoient dans les mêmes sentimens que les Egyptiens sur ce sujet. Ils disoient qu'au commencement du monde tout étoit pêle-mêle, & que l'Esprit étant survenu, il le tira de cette confusion, & le mit dans l'ordre où nous le voyons. Cet Esprit est le même que ce que Moïse a marqué par ces termes : *Spiritus Domini ferebatur super aquas.* Les Egyptiens (*b*) nomment Jupiter, cet Esprit qui donne la vie aux animaux, & qui est la cause qui produit toutes choses. Ciceron (*c*) rapportant le sentiment d'Anaxagore, appelle ce principe, *l'Esprit divin. Anaxagoras*, dit-il, *materiam infinitam, sed eas particulas similes inter se, minutas, eas primùm confusas, postea in ordinem adductas mente divinâ.* " Anaxagore dit, que la matiere est infinie, & que ces parties de matiere qui étoient semblables » entr'elles & fort menuës, furent tirées de la confusion par l'Esprit » divin. C'est ce même Esprit que les Platoniciens nommoient l'ame du monde, & qu'ils croyoient être répanduë dans tous les êtres, qui leur donnoit la vie, la nourriture, le mouvement. Saint Augustin le décrit ainsi, *Vitalis creatura qua universus visibilis mundus, atque omnia corpora continentur & moventur.* Pline (*d*) le nomme l'air, & il dit que c'est le nom que les Grecs & les Latins lui donnent. Virgile (*e*) dit

(a) *Apud Euseb. l. x. Prep. c. 14. & l. 1. c. 7.* ἐν τῇ ἀρχῇ τὰ πράγματα ὁμοῦ πεφυρμένα νοῦς δ' εἰσελθὼν, αὐτὰ ἐκ τῆς ἀταξίας, εἰς τάξιν ἤγαγε.

(b) *Euseb. Prap. l. III. c. 3. ex Diod. Sicul.*

(c) *Lib. 2. Academic. quæst.*

(d) *Spiritus quem Græci nostrique eodem vocabulo aëra appellant, vitalem hunc, & per cuncta rerum meabilem, totoque consertum, &c. Plin. l. 2. c. 5.*

(e) *Principio Cœlum ac Terras, camposque liquentes,*
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque Astra
Spiritus intus alit ; totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

que cet Esprit anime le Ciel, la Terre, les Astres, les Hommes, les Animaux, les Oiseaux, les Poissons.

Thaut *(a)* Auteur de la Theologie Phénicienne, établit pour principe de tout l'Univers, un air tenebreux, & agité comme un vent; ou plutôt, un air obscur & subtil comme le vent, ou comme un esprit; & le cahos plongé dans une obscurité & une confusion profonde. Tout cela demeura infini & sans borne durant plusieurs siecles. Mais lorsque l'esprit ou le souffle commença à concevoir de l'amour pour ses principes, & qu'il se mêla avec eux; ce mélange qui fut nommé le desir ou l'amour, devint le principe de la production de toutes choses: cependant l'Esprit ne connoissoit point ses propres productions. *Moth* fut le fruit de son union avec ses principes; & de *moth* qui est le limon, sont sorties les semences des choses, & la matiere de toutes les créatures. Aristophanes (*b*) rapporte à peu prés de même l'origine des choses, qu'on croit qu'il a tirée de quelque ancien Poëte. Au commencement, dit-il, étoit le Cahos & la Nuit; le noir *Erebus* ou l'Enfer, & le vaste Tartare. Il n'y avoit ni Terre, ni Ciel, ni Air. Ils étoient dans les immenses seins de l'enfer. La Nuit aux aîles noires produisit d'elle-même un œuf, d'où sortit ensuite l'amour, qui brille par ses aîles dorées, & qui est semblable aux tourbillons de l'air agité par les vents. L'amour s'étant mêlé avec le Cahos sombre & aîlé dans le vaste Tartare, engendra les hommes & les mit au jour. Les Dieux immortels n'étoient point avant que l'amour eût mêlé toutes choses. Du mêlange confus des choses sortit le Ciel & l'Ocean, & la Terre, & tous les Dieux immortels.

On trouve dans ces deux derniers systemes le Cahos, qui ayant été plusieurs siecles dans l'inaction, est mis en mouvement par l'Esprit, qui produit sans le connoître toutes les créatures de l'Univers. L'amour ou la sympathie qui réünit les parties homogénes, & qui en compose les corps naturels, a été connu des anciens Philosophes, & il y a plusieurs choses dans tout cela qu'on peut appliquer au recit de Moïse; & d'autres qui n'y peuvent convenir, comme ce repos & cette inaction de la matiere, plusieurs siecles avant la production des choses, &c.

Hinc hominum, pecudumque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus.
Virgil. Æneid. VI. *v.* 127.

(a) *Sanchoniathon apud Euseb. Prep. l.* I. *c.* X. ἀέρα ζοφώδη καὶ πνευματώδη.

(b) *Aristophan. in Avibus. pag.* 573. *Edit. Genev.* 1606.
Χάος ἦν καὶ νὺξ, ἔρεβός τε μέλαν πρῶτον, καὶ τάρταρος εὐρύς.
Γῆ δ' οὐδ' ἀὴρ, οὐδ' οὐρανὸς ἦν, ἐρέβους δ' ἐν ἀπείροσι κόλποις
Τίκτει πρώτιστον ὑπηνέμιον νὺξ ἡ μελανόπτερος ὠόν
Ἐξ οὗ περιτελλομέναις ὥραις ἔβλαστεν ἔρως ὁ ποθεινὸς
Στίλβων νῶτον πτερύγοιν χρυσαῖν, εἰκὼς ἀνεμώκεσι δίναις.
Οὗτος δὲ χάει πτερόεντι μιγεὶς νυχίῳ, κατὰ τάρταρον εὐρὺν
Ἐνεόττευσε γένος ἡμέτερον, καὶ πρῶτον ἀνήγαγεν εἰς φῶς. &c.

℣. 3. *Dixitque Deus : fiat lux. Et facta est lux.*

4. *Et vidit Deus lucem quòd esset bona ; & divisit lucem à tenebris.*

5. *Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noctem : factumque est vespere & manè, dies unus.*

℣. 3. Et Dieu dit : que la lumiere soit faite ; & la lumiere fut faite.

4. Et il vit que la lumiere étoit bonne, & il divisa la lumiere d'avec les tenebres.

5. Et il donna à la lumiere le nom de Jour ; & aux tenebres le nom de Nuit ; & du soir & du matin, se fit le premier jour.

COMMENTAIRE.

℣. 3. Fiat lux. *Que la lumiere soit faite.* Moïse pouvoit-il marquer d'une maniere plus noble & plus majestueuse le pouvoir infini de Dieu, qu'en disant : *Que la lumiere soit faite ; & la lumiere fut faite. Que le firmament soit fait : Que les eaux se rassemblent en un seul lieu ; & tout cela fut fait ?* Et pouvoit-il nous donner une plus haute idée de la perfection, de la beauté, du merite des ouvrages du Créateur, qu'en disant : *Dieu vit la lumiere, & il la trouva bonne* ou *belle ; Vidit lucem quòd esset bona ?* L'Hébreu (*a*) *tob*, signifie beau ou bon.

On demande, quelle étoit cette lumiere que Dieu créa le premier jour ? Les Rabbins enseignent que c'étoit le Soleil ; ils soûtiennent que ce qui est dit au verset 7. de la création du Soleil, y est mis par recapitulation. Origenes (*b*) dit qu'il n'y a point de raison de croire que les trois premiers jours du monde ayent été sans Soleil, sans Lune & sans Etoiles. Quelques-uns (*c*) persuadez qu'il faut prendre le texte de Moïse à la lettre, quand il dit que le Soleil fut créé au quatriéme jour, veulent que pour éclairer pendant les trois premiers jours, Dieu forma exprés un corps lumineux, comme il forma la colonne de lumiere pour éclairer pendant la nuit les Israélites dans le Desert. D'autres conjecturent que cette lumiere des trois premiers jours, pouvoit être une lumiere encore foible, & une lueur imparfaite, semblable à celle qui éclaire la Terre, lorsque le Soleil est couvert de nuages, ou pareille à la lumiere de l'Aurore. Chacun peut choisir parmi ces opinions, celle qui lui paroîtra la plus plausible ; car sur cela nous n'avons rien de certain.

℣. 4. Divisitque lucem a tenebris. *Il separa la lumiere d'avec les tenebres.* La lumiere est une qualité réelle & sensible, & les tenebres ne sont que la privation ou l'absence de la lumiere. Moïse dit que la lumiere a été créée, mais il n'en dit pas de même des tenebres. Dieu separe ces deux choses par les qualitez qu'il donne à la lumiere, qui sont contraires & incompatibles avec les tenebres, & qui causent entr'elles une separation necessaire & de nature.

℣. 5. Appellavitque lucem diem, et tenebras noc-

(a) טוב

(b) *Origen. l. 4. de princip. c. 2.*

(c) *Hugo Victorin. Lyran. Menoch. &c.*

℣. 6. *Dixit quoque Deus : fiat firmamentum in medio aquarum, & dividat aquas ab aquis.*

7. *Et fecit Deus firmamentum : divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.*

8. *Vocavitque Deus firmamentum, Cœlum : & factum est vespere & mane, dies secundus.*

℣. 6. Dieu dit encore : que le firmament soit fait au milieu des eaux, & qu'il sépare les eaux d'avec les eaux.

7. Et Dieu fit le firmament, & divisa les eaux qui étoient sous le firmament de celles qui étoient audessus du firmament. Et cela fut fait ainsi.

8. Et Dieu appella le firmament du nom de Ciel. Et du soir & du matin se fit le second jour.

COMMENTAIRE.

TEM. *Il donna à la lumiere le nom de jour, &c.* c'est-à-dire, selon saint Augustin, qu'il lui fit donner ce nom par les hommes. *Vocavit autem, dictum est vocari fecit.*

FACTUM EST VESPERE ET MANE DIES UNUS. *Du soir & du matin se fit le premier jour.* Le jour artificiel est composé d'une nuit & d'un jour. Ainsi de la nuit & du jour naturel, fut fait le premier jour artificiel. Dans ce jour, comme dans tous les autres, la nuit préceda le jour; les Hébreux comptoient leur jour d'un soir à l'autre. On pourroit aussi traduire à la lettre : *du soir & du lendemain se fit le premier jour. Mane* signifie trés-souvent le lendemain dans Moïse. Le *soir* marque la nuit, & le *matin* signifie le jour. Cette nuit marque les tenebres qui précederent la création de la lumiere. Le texte porte *dies unus*, un jour, au lieu de *dies primus*, le premier jour.

℣. 6. FIAT FIRMAMENTUM. *Que le firmament soit fait, &c.* Le terme hébreu *Rakiah* (*a*) que les 70. ont traduit par *solidité* (*b*), & la Vulgate par firmament, est rendu par plusieurs nouveaux interpretes, *expansum* ou *expansio*, une chose étenduë, une tenture. L'Ecriture compare souvent le Ciel aux courtines d'une tente. *Vous étendez les Cieux comme une tente*, dit le Prophete (*c*), *& vous couvrez d'eaux toute sa hauteur.* Isaïe fait la même comparaison ; (*d*) *Qui extendit velut nihilum Cœlos, & expandit eos sicut tabernaculum.* Voyez le chapitre XLII. 5. & LI. 13. du même Prophete ; & Jeremie LI. 15. Le terme hébreu *Rakah* se prend aussi (*e*) pour signifier étendre un métal à coup de marteau ; comme si Moïse avoit voulu marquer, que le Ciel est un corps fort solide & fort dur, comme une voute immense de bronze battu & étendu au marteau. Job (*f*) compare les Cieux à un miroir de fonte. Les prophanes ont parlé des Cieux à peu prés dans les mêmes termes. Ho-

(a) רקיע

(b) 70. στερέωμα.

(c) *Psal.* CIII. 3.

(d) *Isai.* XL. 22.

(e) *Vide Exod.* XXXIX. ℣. 3. *& Num.* XVI. 38.

(f) *Tu forsitan cum eo fabricatus es Cœlos, qui solidissimi quasi ære fusi sunt.* L'Hébreu porte. .... *Fabricatus es Cœlos, fortes sicut speculum fusum. Job.* XXXVII. 18.

℣. 9. Dixit verò Deus : Congregentur aquæ, quæ sub Cœlo sunt, in locum unum : & appareat arida. Et factum est ita.

10. *Et vocavit Deus aridam, Terram, congregationesque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quòd esset bonum.*

11. *Et ait : Germinet terra herbam virentem & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.*

℣. 9. Dieu dit aussi : que les eaux qui sont sous le Ciel se rassemblent en un seul lieu, & que l'élement aride paroisse. Et cela se fit ainsi.

10. Et Dieu donna à l'élement aride le nom de Terre, & à l'amas des eaux le nom de Mers. Et il vit que cela étoit bon.

11. Dieu dit encore : que la terre pousse de l'herbe verte, qui porte sa graine, & des arbres fruitiers qui portent du fruit selon leur espece, & qui renferment leur semence dans eux-mêmes, pour se reproduire sur la terre. Et cela fut fait ainsi.

COMMENTAIRE.

mere (*a*) nomme le Ciel, la maison de Jupiter aux bases d'airain. Et ailleurs il l'appelle Ciel de bronze massif. Quelques-uns (*b*) soûtiennent que l'hébreu *Rakah* ne signifie jamais étendre, mais seulement affermir, serrer, comprimer ; c'est la signification de ce terme en Syriaque, & les 70. & saint Jerôme ont eu en vûë cette signification, en traduisant les uns στερέωμα, & l'autre *firmamentum*. Castalion traduit *Rakiah* par *liquidum*, ce qu'il entend de l'air ou du Ciel aërien. Quelques Peres (*c*) ont cru que le Ciel avoit été nommé firmament au second jour, à cause que ce jour-là Dieu donna aux eaux qui le composent, une dureté & une solidité capable de resister à tous les mouvemens & à toute l'impulsion des autres corps celestes. On peut considerer le firmament comme une glace d'une dureté & d'une étenduë immense, dans laquelle sont comme enchassez les astres. (*d*) C'est l'idée qu'en donne Moïse au verset 16. lorsqu'il dit que Dieu ayant créé le Soleil, la Lune & les Etoiles, il les plaça dans le firmament du Ciel.

D'autres (*e*) sous le nom de firmament entendent l'air ou l'atmosphere, ou l'étenduë qui est entre le Ciel & la Terre, ou enfin les nuës, (*f*) qui semblent separer les eaux superieures des inferieures ; en ce qu'elles nous donnent les pluyes, qui sont, disent-ils, les eaux superieures, distinguées des eaux inferieures, qui sont celles de la mer & des fleuves. Mais ceux qui veulent que le firmament, dont parle Moïse, ne soit autre chose que l'air ou les nuës, pourroient faire attention que le firmament doit être d'une nature & d'une consistance plus forte & plus solide que les eaux superieures qu'il retient, & qu'il

(a) *Iliad. A.* Διὸς χαλκοβατὲς δῶ. οὐρανὸν πολύχαλκον.
(b) Fuller. Le Clerc.
(c) *Theodoret. quæst.* XI. *in Genes. Severian. Gabal. orat.* 2.
(d) *Joseph. l.* 1. *c.* 1. *antiquit. Basil. homil.* 3. *in Hexaemer. Nyssen. l.* 1. *contra Eunom. Ambros. l.* 2. *in Hexaëmer. Lyran. Menoch. Tirin. &c.*
(e) *Vat. Drus. Grot. Est. alii.*
(f) *Rabbini.*

ỳ. 12. *Et protulit terra herbam virentem, & facientem semen juxta genus suum, lignumque faciens fructum, & habens unumquodque sementem secundùm speciem suam. Et vidit Deus quòd esset bonum.*

13. *Et factum est vespere & manè, dies tertius.*

14. *Dixit autem Deus: Fiant luminaria in firmamento Cæli, & dividant diem ac noctem, & sint in signa & tempora, & dies & annos.*

ỳ. 12. La terre produisit de l'herbe verte, qui portoit de la graine selon son espece, & des arbres fruitiers qui renfermoient leur semence en eux-mêmes, chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon.

13. Et du soir & du matin se fit le troisiéme jour.

14. Dieu dit aussi: que des corps lumineux soient faits dans le firmament du Ciel, afin qu'ils divisent le jour & la nuit, & qu'ils servent à marquer les tems, les saisons, les jours & les années.

COMMENTAIRE.

separe des eaux inferieures: ce qui ne convient nullement ni à l'air, ni aux nuës.

A l'égard des eaux superieures, l'Ecriture en parle si souvent & d'une maniere si précise, qu'il n'est pas permis de douter qu'elles n'existent veritablement. Le Prophete (a) les marque en plusieurs endroits: *Loüez le Seigneur, Cieux des Cieux, & toutes les eaux qui sont sur les Cieux, &c.* & ailleurs: (b) *Seigneur qui couvrez par les eaux le haut des Cieux.* Et Daniel: (c) *Que toutes les eaux qui sont sur les Cieux benissent le Seigneur*, & Genese VII. Moïse parle des cataractes du Ciel, qui s'ouvrirent pour inonder la Terre. Enfin quoique ni les Peres, ni les Commentateurs ne conviennent pas entr'eux de la nature de ces eaux superieures, saint Augustin (d) déclare qu'il ne faut pas douter qu'il » n'y ait des eaux sur les Cieux, & que l'authorité de l'Ecriture qui » l'assure, doit faire plus d'impression sur nous, que tout ce que l'es» prit humain peut opposer au contraire. » *Major est scriptura hujus authoritas, quàm omnis ingenii humani capacitas.* Origenes (e) a prétendu que sous le nom d'eaux superieures, que l'Ecriture place au dessus du firmament, & que le Prophete invite à loüer le Seigneur, on ne doit point entendre des eaux réelles & veritables; mais seulement les esprits bien heureux qui sont dans le Ciel, & dont l'emploi ordinaire est de loüer Dieu: & que par les eaux inferieures qui sont envoyées dans les abymes, & qui composent la Mer; il faut entendre les démons, representez par l'inconstance & les orages de la Mer. Mais les Peres, qui sont venus depuis, se sont appliquez fort serieusement à refuter ces allegories d'Origenes. Saint Basile, (f) aprés avoir re-

(a) *Psal.* CLVIII. 4.
(b) *Psal.* CIII. 3.
(c) *Dan.* III. 60.
(d) *Aug. l. 2. de Genesi ad litter. c. 5.*
(e) Voyez saint Jerôme à Pammachius & saint Epiphane épître à Jean de Jerusalem, dans le même saint Jerôme.
(f) *Vid. Basil. homil. 3. in Hexaëm. Epiphan. ad Johan. Jerosol. Jeron. ep. 60. ad Pammach. Aug. l. XI. de Civit. c. 34.*

℣. 15. *Ut luceant in firmamento Cœli, & illuminent terram. Et factum est ita.*

16. *Fecitque Deus duo luminaria magna: luminare majus, ut praeesset diei, & luminare minus, ut praeesset nocti: & stellas.*

17. *Et posuit eas in firmamento Cœli, ut lucerent super terram.*

℣. 15. Qu'ils éclairent dans le Ciel, & qu'ils répandent la lumiere sur la terre. Et cela se fit ainsi.

16. Dieu fit deux grands corps de lumiere; l'un plus grand pour présider au jour, & l'autre plus petit pour présider à la nuit; il créa aussi les étoiles.

17. Et il les plaça dans le firmament du Ciel, pour éclairer la Terre.

COMMENTAIRE.

jetté ces conjectures & ces fables, comme il les nomme, déclare qu'il faut entendre de l'eau veritable: *aquam ut aquam intelligamus*.

Mais pourquoi ces eaux au dessus du firmament? C'est, dit saint Cyrille de Jerusalem, (*a*) pour arroser la terre par les pluyes. D'autres (*b*) croïent que c'est afin de temperer les ardeurs du Soleil & des Astres, de peur qu'ils ne brûlent la terre.

C'est, disent-ils, dans la même vûë que Dieu a ramassé cette immense quantité d'eau dans la mer, pour servir comme d'aliment au feu des corps celestes. D'autres (*c*) ont avancé que Dieu avoit placé les eaux sur le firmament, afin de fournir des eaux pour le déluge qui devoit inonder la terre. Quelques-uns (*d*) ont cru que c'étoit pour nous dérober la vûë de l'Empyrée, dont nos yeux ne pourroient jamais soûtenir l'éclat. Plusieurs se sont imaginez que ces eaux superieures ne sont autres que le neuviéme Ciel: on cite pour ce sentiment saint Bonaventure, Gilles Romain, Nicolas de Lyra, Tostat, Cajetan, Catarin. Il y en a enfin de plus ingenus, qui avoüent qu'on ne voit point d'autre raison de ces amas d'eaux, que la volonté de Dieu, qui les y a amassées pour l'ornement de l'Univers.

Quant à la nature des eaux superieures, l'on a vû par ce que l'on vient de dire, que la plûpart des Peres étoient convaincus que c'étoit de veritables eaux, de même nature que les eaux de la mer & des rivieres; & certes Moïse le marque assez, lorsqu'il dit que Dieu divisa les eaux en deux parties, & qu'il en mit une partie au dessus du firmament, & qu'il laissa l'autre dans les abymes. Il fait voir aussi fort clairement quelle étoit la nature de ces eaux, lorsqu'il dit que Dieu voulant inonder toute la terre, ouvrit les cataractes du Ciel,

(a) *Cyrill. Catech.* 9.
(b) *Firmans locum cœlestibus,*
Simulque terra rivulis,
Ut unda flammas temperet
Terra solum ne dissipent.
Ambros. l. 2. *in Hexaëmer & Severian. Gabal. Orat.* 2. *de mundi creat. &c.*
(c) *Quidam apud Bedam l. de natura rerum.*
(d) *Tirin. ex Bonfr.*

℣. 18. *Et præessent diei ac nocti, & dividerent lucem ac tenebras. Et vidit Deus quòd esset bonum.*

19. *Et factum est vespere & manè, dies quartus.*

20. *Dixit etiam Deus: Producant aquæ reptile animæ viventis, & volatile super terram sub firmamento Cœli.*

℣. 18. Pour présider au jour & à la nuit, & pour diviser la lumiere des tenebres. Et Dieu vit que cela étoit bon.

19. Et du soir & du matin se fit le quatriéme jour.

20. Dieu dit aussi: Que les eaux produisent des poissons vivans, & des oiseaux (*qui volent*) sur la terre, & sous le firmament du Ciel.

COMMENTAIRE.

pour en faire descendre des eaux sur la terre. Saint Augustin (*a*) rapporte le sentiment de quelques-uns, qui croyoient que ces eaux étoient glacées, & d'une solidité capable de resister à tout ce qui pourroit les fondre ou les briser. Pour lui, (*b*) il semble croire que les eaux qui sont au dessus du firmament, sont d'une nature semblable à celle des broüillards, ou de ces vapeurs qui sont enlevées dans l'air, & qui s'y soûtiennent quoique plus pesantes que l'air, lorsqu'elles sont ramassées en de vastes corps de nuées. Saint Gregoire (*c*) de Nysse dit nettement, que les eaux que l'Ecriture nous represente sur le firmament, sont d'une nature toute differente des eaux sublunaires, & que sous l'idée de ces eaux, l'on ne doit entendre rien de corporel; c'est-à-dire, rien d'épais, de sensible, de palpable.

Mais nous ne doutons point que les eaux superieures ne soïent de la nature des eaux inferieures, quoique rien ne nous oblige de croire que ces eaux superieures soient réünies, serrées, liquides, comme le sont celles de nos rivieres & de la mer. Moïse a pû aussi s'expliquer selon la pensée du peuple, qui juge que les eaux qui tombent du Ciel viennent de quelque reservoir d'enhaut, puisqu'on ne les y a pas vû monter de la terre; mais ne seroit-ce pas une trop grande simplicité de vouloir entendre cette opinion populaire à la lettre? Et ne peut-on pas dire que Dieu, par le mouvement qu'il imprima aux eaux au commencement du monde, en fit élever en vapeurs une tres grande quantité, laquelle s'étant portée jusqu'au dessus de l'air qui envelope toute la terre, s'y conserva jusqu'au déluge? Qu'alors Dieu l'ayant condensée & réduite en eau, elle tomba en pluye & causa le déluge, jointe avec les eaux de la mer & des fleuves? Il n'a pas été plus malaisé à Dieu de les faire retourner au dessus de l'air aprés le déluge, qu'il l'avoit été de les y faire monter auparavant. Ce sentiment est conforme à l'hypothese des Rabbins, (*d*) qui reconnoissent trois Cieux. Le pre-

(a) *Lib. 2. de Genes. ad litt. c. 5.*
(b) *Cap. 4.*
(c) *In Apologetico, sub initium.*
(d) *Apud Fagium.*

mier

℣. 21. Creavitque Deus cete grandia, & omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, & omne volatile secundum genus suum. Et vidit Deus quòd esset bonum.

22. Benedixitque eis, dicens: Crescite, & multiplicamini, & replete aquas maris: avesque multiplicentur super terram.

23. Et factum est vespere & manè, dies quintus.

℣. 21. Et Dieu créa les grands poissons & tous les animaux qui ont la vie & le mouvement, qui furent produits par les eaux chacun selon son espece. Il créa aussi tous les oiseaux selon leur espece. Et il vit que cela étoit bon.

22. Et il les benit, & leur dit: Croissez & multipliez-vous, remplissez les eaux de la mer, & que les oiseaux se multiplient sur la terre.

23. Et du soir & du matin se fit le cinquiéme jour.

COMMENTAIRE.

mier & le plus élevé, est celui qui est nommé dans l'Ecriture: *Cœli Cœlorum*, les Cieux des Cieux; c'est le Paradis. Le second est appellé le Ciel des étoiles, ou *le firmament du Ciel*, dans lequel Dieu mit les étoiles. Le troisiéme est nommé simplement firmament ou ciel; c'est l'air contenu dans cet espace qui est entre nous & les astres.

Quant aux eaux inferieures, saint Augustin (*a*) croit, qu'au commencement elles étoient fort rarefiées & semblables à celles des nuës, & des broüillards: Que ces eaux s'étant condensées, occuperent un bien moindre espace qu'auparavant; & qu'ainsi la terre qui en étoit toute couverte tandis qu'elles demeurerent en broüillards, s'en trouva bien-tôt déchargée, lorsque devenuës plus pesantes & plus épaisses, elles s'écoulerent d'elles-mêmes dans les abymes de la mer, qui étoient déja formés; ou qui se formerent par l'affaissement des parties de la terre pour recevoir ces eaux. Mais la plûpart entendent par ces eaux inferieures, de veritables eaux; & Moïse, qui ne parle point de cette condensation, & qui nomme mer, l'amas de ces eaux, fait juger qu'elles avoient les mêmes qualitez devant comme aprés leur écoulement.

℣. 9. CONGREGENTUR AQUÆ, &c. *Que les eaux qui sont sous le Ciel se rassemblent en un seul lieu.* Les Hébreux soûtiennent qu'il faut traduire ici *Dieu avoit dit*, au lieu de *Dieu dit*; parce que les eaux avoient été placées dans leur lieu dés le second jour, lorsque Dieu divisa les eaux superieures des inferieures. Mais il ne s'ensuit pas que dés ce jour là les eaux inferieures fussent toutes dans les abymes; elles couvroient encore toute la surface de la terre, & ce n'est qu'au troisiéme jour que les eaux qui étoient répanduës sur toute la terre, se retirerent sous la terre, dans les abymes & dans la mer. Le terme hébreu (*b*) que l'on a tra-

(a) *De Genes ad litt. l. 1. c. 12. Beda in Hexaëmer.*

(b) יקוו

ỷ. 24. *Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere suo ; jumenta, & reptilia, & bestias terræ secundum species suas. Factumque est ita.*

25. *Et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, & jumenta & omne reptile terræ in genere suo. Et vidit Deus quòd esset bonum.*

ỷ. 24. Dieu dit encore : Que la terre produise des animaux vivans, chacun selon son espece, qu'elle produise les animaux domestiques, les reptiles & les bêtes sauvages de la terre selon leur espéce. Et cela fut fait ainsi.

25. Et Dieu créa les bêtes de la terre selon leurs especes, il fit les animaux domestiques & tous les reptiles chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon.

COMMENTAIRE.

duit par *congregentur*, se peut aussi traduire (*a*) par *confluant, recto cursu, impetuque contendant :* comme si l'on vouloit dire qu'elles se retirerent par un mouvement naturel & par leur propre poids, dans les lieux de la terre qui sont les plus bas & les plus profonds. D'autres (*b*) traduisent, *qu'elles se mettent au niveau.* L'hébreu *Iccavu*, peut être la racine de *Kav*, (*c*) un cordeau à mesurer, ou un cordeau de Maçon ou de Charpentier. *Aquila* & *Symmaque* traduisent, (*d*) que les eaux demeurent dans un état de consistance, qu'elles s'arrêtent dans le lieu qui leur est marqué, sans se répandre sur la terre. L'Ecriture (*e*) & les Peres (*f*) s'expliquent quelquefois, comme si les eaux étoient soûtenuës par la puissance de Dieu, dans une situation superieure à celle de la terre & toûjours prêtes à l'inonder, si Dieu n'empêchoit leur écoulement. Quelques Commentateurs(*g*) croïent que la terre fut créée dans le commencement d'une rondeur exacte, & qu'elle se trouva couverte d'eau sur toute sa superficie ; mais que Dieu par sa puissance l'éleva en certains endroits, & produisit les montagnes, & l'affaissa en d'autres, & creusa ces abymes, où les eaux s'écoulerent par leur propre mouvement. Et en effet, si les eaux eussent couvert la surface de la terre par tout à une égale hauteur, comment auroient-elles pû se retirer dans un lieu, à moins qu'on ne les eût amoncelées, (*h*) & entassées comme des montagnes les unes sur les autres, ou comme quand les vents élevent les flots jusqu'aux nuës.

ỷ. 10. IN LOCUM UNUM. *Dans un seul lieu.* Toutes les eaux du monde ont communication entr'elles. Les fleuves & les fontaines se

(a) *Cajet. Jun.*
(b) *Fuller.*
(c) *Linea.* קו
(d) *συνήχθω.*
(e) *Job.* XXXVIII. 11. *Jerem.* V. 22.
(f) *Greg. Nazianz. Orat.* 34. *Theodoret. in Psalm.* 103.
(g) *Bonfrere. Cornel. à lapide. Ita Ambros. l.* 3. *Hexaëmer. c.* 2. *Basil. homil.* 4. *in Hexaëmeron.*
(h) *Aug. de Genesi ad litt. l.* 1. *c.* 12. *& l.* 1. *contra advers. Leg. & Prophetarum.*

℣. 26. *Et ait : Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram : & præsit piscibus maris, & volatilibus Cœli, & bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.*

27. *Et creavit Deus hominem ad imaginem suam : ad imaginem Dei creavit illum, masculum & feminam creavit eos.*

℣. 26. Dieu dit aussi : Faisons l'homme à nôtre image & à nôtre ressemblance : & qu'il preside aux poissons de la mer, aux oiseaux du Ciel, aux bêtes & à tous les reptiles qui se remuent sur la terre, & qu'il domine sur toute la terre.

27. Et Dieu créa l'homme à son image : il le fit à l'image de Dieu, & il le créa mâle & femelle.

COMMENTAIRE.

rendent toutes à la mer, & toutes les mers ont ensemble des communications ou visibles, ou cachées. L'on assure que la mer Caspienne se dégorge par des conduits soûterrains dans l'Ocean, qui peut être regardé comme l'unique reservoir de toutes les eaux de la terre.

℣. 11. GERMINET TERRA HERBAM VIRENTEM ET FACIENTEM SEMEN, &c. *Que la terre pousse de l'herbe qui porte de la graine, &c.* Ce passage peut recevoir deux sens. 1. Que la terre produise des herbes ou des plantes avec leurs graines, & des arbres fruitiers avec leurs fruits ; c'est-à-dire, qu'elle les produise dans leur perfection, revétuës de leurs fruits, telles qu'elles devoient être pour fournir des alimens à l'homme & aux animaux. 2. Que la terre produise des herbes & des arbres qui soient capables de se multiplier par le moyen de la graine & des fruits qu'ils porteront ; comme si Dieu avoit donné à la terre la vertu de produire les plantes, ou que les plantes ayent été produites seulement en germe dans la terre. Ce dernier sentiment paroît être celui de saint Augustin (*a*) & de quelques autres : Mais la plûpart soûtiennent que Dieu produisit les plantes dans un état parfait, avec leurs graines & leurs fruits en maturité. Que toutes les plantes & les arbres qui sont venus depuis étoient enfermez en raccourcy dans les premiers qui furent créez ; que la fecondité de la terre, qui donne l'accroissement, qui nourrit, qui produit les plantes, est un effet de la benediction que Dieu lui donna au commencement. Moïse détruit dans ce passage l'opinion de ceux qui ont regardé la terre comme une Divinité qui produisoit toutes choses de son sein.

On propose ici la question, sçavoir en quel tems ou en quelle saison de l'année le monde a été créé ? La plûpart des Peres (*b*) ont soûtenu qu'il avoit été créé au Printems. Un Concile (*c*) tenu en Palestine par Theophile d'Alexandrie, par l'ordre du Pape Victor, l'a dé-

(a) *Aug. de Genes. ad litt. l.* v. *c.* 4.

(b) *Cyrill. Jerosf. Catech.* 14. *Basil. in Hexaëmer. Nazianz. Orat. in Nativ. Domini. Ambros. l.* 1. *in Hexaëmer. Theodoret. quæst.* 72. *in Exod.*

(c) *Apud Bedam. de* 6. *ætat. mundi.*

℣. 28. Benedixitque illis Deus, & ait: Crescite & multiplicamini, & replete terram, & subjicite eam, & dominamini piscibus maris, & volatilibus Cœli, & universis animantibus, quæ moventur super terram.

29. Dixitque Deus: Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, & universa ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam.

℣. 28. Il les benit, & il leur dit: Croissez & multipliez-vous, remplissez la terre, assujettissez-la, & dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du Ciel, & sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

29. Dieu dit aussi: Je vous ai donné toutes les herbes, qui portent leurs graines sur la terre, & tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leurs semences, chacun selon leur espece, pour vous servir de nourriture.

COMMENTAIRE.

claré ainsi. Les Poëtes (*a*) nous décrivent les prémiers jours du monde, comme un beau Printems.

Ceux qui tiennent pour l'Automne, apportent pour raisons, que les Hébreux & les Egyptiens commençoient leur année civile à l'équinoxe de l'Automne; (*b*) coûtume qu'ils avoient reçûë de leurs ancêtres; & qui leur venoit des premiers hommes. Moïse compte toûjours les années de la vie des Patriarches, devant comme aprés le déluge, conformément à cet ancien usage, qu'il supposoit par consequent être aussi ancien que le monde. De plus, Adam ayant été créé dans un âge parfait, où il avoit besoin d'alimens, il est croyable que les arbres & les plantes furent aussi créées dans un état propre à lui fournir du fruit pour sa nourriture. Enfin ce qui leve toute sorte de doute, c'est que Dieu défend à Adam de toucher au fruit d'un tel arbre, qui étoit alors certainement chargé de fruit, puisqu'Eve en mangea & en fit manger à son mari, fort peu de tems aprés leur création. Ce sentiment a été embrassé par nos plus habiles Chronologistes, comme Scaliger, le Pere Petau, Usserius, & par plusieurs sçavans Commentateurs.

On peut dire en general de cette question, qu'on ne peut pas la résoudre parfaitement, & qu'elle enferme quelque espece de contradiction; puisqu'il est impossible que le monde ayant été créé dans l'espace de six jours, le Printems ou l'Automne se rencontre par toute la terre en même tems: ainsi ce que l'on pourra dire en faveur du Printems ou de l'Automne, ne pourra se verifier à l'égard d'un climat & d'une partie du monde, qu'en même tems l'on n'établisse le contraire à l'égard d'une autre partie de la terre. Il faut donc supposer que Moïse ne nous parle ici que de ce qui se passa dans le lieu où

(a) --*Ver illud erat, ver magnus agebat Orbis, & hibernis parcebant flatibus Euri, Cùm primùm lucem pecudes hausere.* --- *Virgil. Georg. l. 2. ℣. 338.*

(b) Voyez nôtre Dissertation sur les années des Hébreux, &c.

℣. 30. Et cunctis animantibus terræ, omnique volucri Cœli, & universis quæ moventur in terra, & in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. Et factum est ita.

31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat: & erant valde bona. Et factum est vespere & manè, dies sextus.

℣. 30. Et à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du Ciel, & à tout ce qui a vie & mouvement sur la terre, afin qu'ils aïent de quoi se nourrir. Et cela fut fait ainsi.

31. Et Dieu vit toutes les choses qu'il avoit faites, & elles étoient trés-bonnes. Et du soir & du matin se fit le sixiéme jour.

COMMENTAIRE.

l'Homme fut créé; & quand nous disons que le monde fut créé en Automne, nous entendons simplement, que dans le lieu où Adam fut créé c'étoit l'Automne; ou bien que dans cette question l'on n'a égard qu'au signe du Zodiaque, que le soleil parcouroit alors: De maniere que s'il entroit dans le signe du Belier, on compte que c'étoit le Printems; & au contraire, s'il étoit dans le signe de la Balance, c'étoit l'Automne. Dieu produisit en même tems dans les autres parties du monde des plantes & des arbres plus ou moins avancez, selon que la chaleur ou le froid du climat le pouvoit porter. Dans l'Armenie, par exemple, où nous supposons qu'Adam fut créé, Dieu créa les arbres chargez de fruits. Dans les Païs septentrionaux il les créa en germe, dénuez de feüilles & de fruits; ailleurs ils furent en fleurs, comme au Printems. Et de même pour les animaux, il en créa dans chaque partie du monde, en tel nombre & avec telles qualitez qu'ils y pussent subsister. Il leur fournit dans le lieu & dans le tems de leur création dequoi subsister. Mais peut-être que Dieu créa un moindre nombre d'animaux, d'arbres & de plantes dans les diverses parties du monde, qu'on ne s'imagine ordinairement. Voyez ci-aprés le verset 24. Quelques-uns croient, qu'avant le déluge la terre étoit toûjours dans une égale situation à l'égard de l'axe du Soleil; & qu'ainsi il étoit toûjours Equinoxe & toûjours Printems. On examinera ce sentiment ailleurs.

℣. 14. FIANT LUMINARIA IN FIRMAMENTO. *Que des corps de lumiere soient faits dans le firmament.* Les Juifs & plusieurs (*a*) Interpretes, croient que la lumiere & les corps lumineux furent produits dés le premier jour, & que ceci n'est qu'un supplément au recit que l'Auteur sacré avoit interrompu au verset 3. Ils veulent qu'ici, comme au verset 1. le verbe *dixit* (il dit) soit mis pour le plusque parfait *Dixerat* (il avoit dit) La langue sainte souffre cette licence, parce que n'ayant qu'un tems pour marquer le present, l'imparfait, le parfait, les aoristes & le plusqueparfait, on est souvent obligé de fixer le tems

(*a*) *Cajetan. Catharin. Eugubin. &c.*

du verbe par la suite du discours. Il y a cet inconvenient en mettant *il avoit dit*, qu'on affoiblit le sentiment de la création successive, & qu'on n'assigne rien de nouveau au quatriéme jour. Voyez ce que nous avons dit sur le verset 3.

FIANT LUMINARIA, ET DIVIDANT DIEM AC NOCTEM. *Que des corps de lumiere soient faits, & qu'ils divisent le jour & la nuit.* La presence du Soleil fait le jour, son absence fait la nuit. La Lune & les Etoiles éclairent en l'absence du Soleil; ainsi le Soleil & la Lune divisent le jour & la nuit. *Sint in signa*, qu'ils servent de signes. Ils servent à nous faire prévoir les changemens de l'air; ils nous avertissent de ce que nous avons à faire dans la culture de la Terre; ils nous font remarquer la succession des diverses saisons de l'année. *In tempora, & dies & annos.* Qu'ils marquent les tems, les jours & les années. Nous distinguons les tems du jour & de la nuit, par l'absence & par la presence du Soleil. Nous composons nos années de semaines & de mois; tout cela par le cours reglé du Soleil & de la Lune. Il paroît que Moïse a voulu donner à entendre que les astres n'avoient aucune influence sur les actions des hommes, ni sur leur bonne ou mauvaise fortune; que le Soleil & la Lune n'étoient point des divinitez, dont on eût quelque chose à craindre ou à esperer; puisque tout le dessein de Dieu en les créant n'a été que de regler les tems & les saisons.

Les Peres (*a*) se servent de cet endroit pour combatre l'Astrologie judiciaire. Quelques-uns croyent que *tempora* marque les mois, parce qu'autrement Moïse n'en auroit rien dit en cet endroit, & parce qu'au Pséaume CIV. 19. *tempora* est mis pour les mois. *Fecit Lunam in tempora.* D'autres croyent que ce terme marque les tems des Assemblées & des Fêtes. Le terme hébreu *Mohed* (*b*) a souvent cette signification dans Moïse. Comme la Genese n'est qu'une préparation aux livres des Loix, il étoit important de faire comprendre aux Juifs que Dieu avoit eu la Loi en vûë dans ce qu'il avoit fait dés le commencement du monde, ou plutôt que Dieu avoit ordonné les tems des Assemblées de Religion sous la Loi, conformément au cours des astres, qui reglent la mesure de nôtre tems. Platon (*c*) nomme le Soleil, la Lune & les Planetes les instrumens ou les organes du tems. Et Horace (*d*) en parlant du Soleil, dit, que cet astre regle les affaires des Hommes & des Dieux, qu'il gouverne les mers & les terres, & qu'il preside aux diverses saisons.

(a) *Basil. homil. 6. in Hexaëmeron. 5. 4. Aug. l. 4. Confess. c. 3. lib. 5. de Civit. c. 1. 2. 3. Theodoret. q. 15. in Genes. &c.*

(b) מועד

(c) *Plato de anima mundi* ὄργανα χρόνου.

(d) --*Qui res hominum ac Deorum,*
Qui mare & terras, variisque mundum
Temperat horis.
Horace l. 1. Ode 12.

℣. 16. DUO LUMINARIA MAGNA. *Deux grands corps de lumiere.* Le Soleil & la Lune ſont d'une grandeur fort diſproportionnée entre eux, & la Lune eſt fort petite, comparée au Soleil & aux autres aſtres. Mais le Soleil & la Lune nous paroiſſent plus grands que les autres corps celeſtes, à cauſe qu'ils ſont plus prés de nous, & que leur clarté & les autres effets qu'on leur attribuë, nous touchent de plus prés que ceux des autres corps celeſtes; c'eſt dans ce ſens que Moïſe en parle.

℣. 17. ET POSUIT EAS IN FIRMAMENTO COELI. *Et il les mit dans le firmament.* On peut entendre l'hébreu de cette ſorte: Il mit dans le firmament le Soleil, la Lune & les Etoiles; au lieu qu'il ſemble qu'on le reſtraigne ici aux étoiles ſeules, *poſuit eas, &c.*

℣. 18. UT PRÆESSENT DIEI AC NOCTI. *Pour preſider au jour & à la nuit.* Dans la Theologie des Egyptiens (*a*) le Soleil & la Lune étoient regardez comme les Rois des ſept Planetes. Les termes que Moïſe employe ici, ſont les mêmes que ceux dont il ſe ſert pour marquer le domaine de l'homme ſur les animaux, au verſet 26. Il y a des Ecrivains qui ont admis quelque eſpece d'intelligence dans les aſtres: Et le ſentiment qui donne la vie & la raiſon aux Aſtres, a été fort commun dans l'antiquité. Les plus anciens Philoſophes, comme Thales (*b*) & Pythagore; les plus habiles & les plus accreditez, comme Platon & Ariſtote, (*c*) & les Stoïciens, ont crû que non ſeulement les aſtres étoient animez; mais encore qu'ils étoient raiſonnables & qu'ils joüiſſoient de la beatitude. Pythagore (*d*) a même enſeigné que les aſtres étoient des Dieux. Saint Clement d'Alexandrie (*e*) & Origenes (*f*) dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, & pluſieurs autres Peres dans les ſiécles ſuivans, ont cru que les aſtres étoient capables de meriter & de démeriter; qu'ils étoient animez par des ames d'un plus grand merite & d'une plus grande pureté que celles qui animent nos corps. Mais les uns ont dit que ces ames animoient veritablement les aſtres, & qu'elles étoient dans eux comme une forme qui les informoit, pour parler le langage de l'Ecole; & d'autres ont ſeulement prétendu, que les aſtres étoient gouvernez & aſſiſtez de ces ames, à peu prés comme un chariot qui eſt conduit par un cocher. Saint Auguſtin, (*g*) ſaint Jerôme, ſaint Iſidore de Peluſe & ſaint Thomas, (*h*) ont regardé

(a) *Solem & Lunam ſeptem ſtellis præeſſe arbitrantur. Sext. Empyr. adverſ. Mathem. l. 5.*

(b) *Laërt. l. 1. in Thalete.*

(c) *Diogen. Laërt. l. 8.*

(d) *Plato in Timæo. Ariſt. apud Plat. & Alex. Aphrodyſ.*

(e) *Clem. Alex. in Selectis è Prophetis.*

(f) *Origen. paſſim. ſed præcipuè l. 1.* περὶ ἀρχῶν. *Et l. v. à contra Celſ. videſis Huet. l. 6. Origenian. quæſt: 5. art. 3. & 4.*

(g) *S. Aug. l. 2. de Geneſi ad litt. c. 18. & in Enchirid. ad Laurent. Vide not. Guillel. Spencer. in l. v. O ig. contra Celſ.*

(h) *S. Thom. l. 2. contra Gentes. c. 70.*

comme une question assez indifferente, celle que l'on agitoit de leur tems; sçavoir, si les astres étoient animez ou non; saint Thomas soûtient qu'elle ne regarde point la Foi : & plusieurs modernes n'ont pas fait de difficulté de soûtenir l'affirmative, & de donner aux astres des ames raisonnables. Bodin, (*a*) Ricius, (*b*) Tycho & Kepler sont du nombre de ces derniers.

Je ne sçai si les Juifs n'étoient pas dans la même opinion; il est certain que Philon (*c*) étoit tout à fait Platonicien à cet égard. Il croyoit que les astres étoient animez, & d'une simplicité & d'une innocence inviolable. Il dit même en quelqu'endroit qu'ils sont des esprits trespurs. Saint Paul, dans l'épître aux Colossiens, attaque certains Juifs, qui introduisoient dans l'Eglise un culte superstitieux envers les Anges, enseignant, dit l'Auteur du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, cité sous le nom de saint Ambroise, que les Astres sont des Anges *Instantur motum pervidentes stellarum, quas Angelos vocat, &c.* Et le Rabbin Maymonides donne des ames aux astres. L'Ecriture s'explique en quelques endroits d'une façon qui semble insinuer cette opinion; mais il faut les prendre dans un sens métaphorique. Par exemple, Moïse dit ici, que Dieu créa le Soleil & la Lune, l'un pour presider au jour, & l'autre pour presider à la nuit; & ailleurs (*d*) il nomme les astres, l'Armée du Ciel : expression qui est repetée en une infinité d'endroits de l'Ecriture (*e*), pour marquer les corps celestes, qui faisoient anciennement l'objet de l'adoration de tous les peuples, par une suite de l'opinion qui donne des ames aux astres & qui en fait des Dieux. Dieu se nomme souvent le Dieu de cette armée celeste; & le Prophete nous le dépeint comme un Roi qui tient l'état de toutes ses troupes & qui les passe en revûë : *Qui numerat multitudinem stellarum, & omnibus eis nomina vocat.* (*f*) Le Prophete Isaïe (*g*) nous represente Dieu qui fait des commandemens & des menaces aux astres, & qui dit qu'il chargera de confusion le soleil & la lune, lorsqu'il aura établi son regne dans Sion & dans Jerusalem, où l'on avoit adoré ces astres. Job (*h*), David (*i*) & Daniel (*k*) nous representent les astres qui loüent le Seigneur. L'Ecclesiaste nous dépeint le soleil qui visite & qui considere toute la terre & tout ce qui s'y passe. *Lustrans universa in circuitu pergit spiritus; &c.* Ce dernier mot

(a) *Bodin. in Theatro naturæ.*
(b) *Ricius de anima Cœli.*
(c) *Philo lib. quod somnia sint à Deo immissa; vide & lib. de mundi opifice & lib. de Gigantibus.*
(d) *Genes.* II. 1.
(e) *Vide Deut.* IV. 19. & XVII. 3. &c.
(f) *Psal.* CXLVI. 4.
(g) *Is.* XLV. 12. & XXIV. 21. 22. 23.
(h) *Job.* XXXVIII. 7.
(i) *Psal.* CXLVIII. 3.
(k) *Dan.* III. 62. 63.

a donné

a donné lieu à saint Jerôme (*a*) de dire, selon quelques anciens manuscrits, que le soleil *est un animal qui respire & qui vit*; ou, selon la nouvelle édition, que c'est un esprit qui anime, qui vit & qui respire. Le Prophete dans le Pseaume XVIII. represente le soleil comme un heros qui se leve pour faire un long voyage. Job (*b*) ne fait pas difficulté de dire, que les étoiles ne sont point pures aux yeux de Dieu : *Stellæ non sunt mundæ coram ipso*; & ailleurs (*c*) il dit la même chose des cieux : *Cœli non sunt mundi in conspectu ejus*. Ce qui étoit un des principaux fondemens de l'opinion d'Origenes, aussi-bien que ce passage de saint Paul aux Romains: *Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subjecit eam in spe*. Ce que saint Ambroise (*d*) entend des astres. Nous sommes fort persuadez que les astres ne sont point animez; nous ne croyons pas même que les anciens Hébreux aïent été dans cette persuasion, & nous voïons ici que Moïse s'applique à leur inculquer que les astres sont des créatures de Dieu, & soûmises à ses ordres.

℣. 20. PRODUCANT AQUÆ REPTILE ANIMÆ VIVENTIS ET VOLATILE SUPER TERRAM. *Que les eaux produisent des animaux qui nagent dans l'eau, & des oiseaux qui volent dans l'air.* L'Hébreu porte, *& que les oiseaux volent sur la terre*. On voit par le Pseaume CIII. 23. que les Hebreux mettoient les poissons au nombre des reptiles. A l'égard des oiseaux, on met en question, sçavoir si l'on doit leur donner une même origine qu'aux poissons, & s'ils ont été tirez, comme eux, de la substance de l'eau : ou si ayant été tirez de la terre, comme les autres animaux, leur chair doit être regardée comme celle des animaux à quatre pieds qui vivent sur la terre.

Il y en a qui entendent sous le nom d'eaux, l'air ou les nuës, (*e*) & qui prétendent que les oiseaux ont été produits de l'air, & que c'est pour cela qu'ils sont restez dans cet élement, d'où ils ont tiré leur origine.

Ceux qui veulent que les oiseaux soient produits de la terre, se fondent sur ce passage du Chapitre II. de la Genese, verset 19. *Formatis igitur de humo cunctis animantibus terræ, & volatilibus, &c.* (Dieu ayant formé de la terre tous les animaux & les oiseaux, &c.) 2°. Ils soûtiennent que le texte du verset 20. que nous expliquons ici, ne dit pas positivement, que les oiseaux ayent été tirez de l'eau, mais simplement

(*a*) *Hieron. in Eccles.* 1. *Solem spiritum nominavit, quod animet, & spiret, & vigeat.*
(b) *Job.* XXV. 5.
(c) *Job.* XV. 15.
(d) *Ambros. ep.* 43. *ad Horontian.*
(e) Voyez ci devant le ℣. 2. & saint Augustin l. 3. de la Genese à la lettre c. 7. & S. Rupert l. 1. c. 30. de la Trinité.

les poissons : *Que les eaux*, dit Moïse, *produisent des reptiles vivans*, *& que les oiseaux volent sur la terre.*

La plûpart des Commentateurs croïent que les poissons & les oiseaux ont la même origine, & que les uns & les autres sont tirez des eaux. Le verset 20. leur est assez favorable, sur tout si l'on veut le traduire ainsi. *Producant aquæ reptile, & volatile, (quod) volet super terram :* Que les eaux produisent des reptiles & des oiseaux (qui) volent sur la terre. On supplée dans cette traduction le relatif *(qui)*, & l'on ne fait rien en cela que de tres-conforme aux regles de la Grammaire Hébraïque, au jugement de plusieurs habiles critiques. Les 70. le Caldéen, l'Arabe & la Vulgate l'ont pris dans le même sens qui est exprimé dans cette traduction. Le verset 21. est encore plus favorable à ceux qui veulent que les oiseaux soient tirez de l'eau : *Dieu créa les grands poissons & les animaux que les eaux produisirent, & tous les oiseaux selon leurs diverses especes.* L'Ecriture oppose ici les oiseaux & les poissons à ce qui est produit par la terre au verset 24 & suivans. On apporte encore la tradition des anciens Chrétiens, qui se croïoient permis pendant le Carême l'usage de quelques volailles, au rapport de Socrate, (*a*) de saint Epiphane & de Nicephore. Plusieurs des anciens (*b*) Moines ont crû que la chair de la volaille leur étoit permise, comme celle du poisson. Mais on ne doit point tirer ces consequences de l'opinion des Peres (*c*) qui fait naître les oiseaux de la mer & des eaux, ou même des nuës. Et certes si Moïse eût voulu marquer que les oiseaux sont sortis de la terre, comme les autres animaux, il auroit mis sans doute leur production au sixiéme jour, de même que celle de ces animaux de la terre. Quand au chapitre 2. verset 19. il dit : *Le Seigneur ayant formé de la terre, tous les animaux de la terre & les oiseaux du ciel ;* comme en cet endroit il ne s'agit pas de marquer exactement l'origine de chaque animal, on n'en peut rien conclure contre le sentiment des Peres ; & ce passage se peut tres-bien entendre en restraignant ces termes, *ayant formé de la terre*, aux seuls animaux terrestres, sans les appliquer aux oiseaux, comme le remarque saint Augustin, livre 9. de la Genese à la lettre chapitre 1.

Pour concilier ces sentimens, l'on pourroit peut-être dire que les oiseaux ont été tirez d'une terre fort détrempée & fort moüillée, & qu'ainsi ils sont sortis & de la terre & des eaux. Les Egyptiens, au rap-

(a) *Hist. Eccl. l. v. c. 20. Epiphan. in expositione fidei catholicæ. Nicephor. l.* XII. *hist. Eccl. c. 34.*

(b) *Vid. Aimoin. de Gestis Franc. l. v. c. 10. & 34. & Concil. Aquisgran. c. 78. & ep. Theodemari ad Carol. Mag. & vitam S. Cutberti.*

(c) *Ambros. hymno ad Vesper. Feria 4. & l. v. c. 14. in Hexaëmeron. Cyrill. l. 1. in Genes. Chrysost. hom. 7. in Genes. Damascen. l. 2. c. 9. Basil. homil. 8. in Hexaëmer. Theodor. l. 5. Divin. decret.*

port de Diodore de Sicile, (*a*) assuroient que les poissons ayant été produits d'une substance aqueuse, s'étoient retirez dans l'élement de l'eau; que les reptiles & les animaux terrestres étant composez de beaucoup de terre, étoient demeurez sur la terre; & que les oiseaux aïant beaucoup de chaleur & de feu, s'étoient élevez dans l'air. Mais comme il s'agit ici du sentiment marqué par Moïse, nous nous en tenons à ce que les Peres ont jugé qu'il avoit dit; que les oiseaux & les poissons sont tirez des eaux: C'est ce qui paroît le plus conforme à la lettre de l'Ecriture.

℣. 21. CREAVIT DEUS CETE GRANDIA. *Dieu créa de grands poissons.* Le terme hébreu *tanninim* (*b*) est souvent traduit dans nôtre Vulgate par *dracones* (*c*) des dragons marins. Vatable dit, qu'il faut restraindre ici la signification de *tanninim* aux animaux marins: Mais il soûtient qu'ailleurs il signifie souvent, toutes sortes d'animaux d'une longueur extraordinaire, tant les terrestres, comme les dragons, les serpens, &c. que les aquatiques, comme les baleines. Dans l'Exode VII. 9. *tanninim* est synonyme à *Nachasch* (*d*), serpent, Exode IV. 31. Le mot *cete*, que nôtre Vulgate a pris des 70. marque en general tous les animaux marins d'une grosseur prodigieuse, & en particulier des baleines. *Cete grandia.* La mer produit de plus grands animaux de toute sorte, que la terre. Pline (*e*) assûre qu'on a vû des baleines de six cens pieds de long, & de trois cens soixante de large. Il dit aussi (*f*) qu'on en a vû de la largeur de quatre arpens de terre, & que quand on les voit sur l'eau, elles paroissent comme des Isles; mais tout cela est fort peu vrai-semblable. Le Pere du Tertre assûre, qu'en plus de douze mille lieües de mer qu'il a fait, il n'a jamais vû de baleine qui parût avoir plus de cinquante à soixante pieds de long. Le Rabbin Bechaï dit une fable, quand il avance que Dieu créa deux baleines monstrueuses au commencement du monde, avec l'une desquelles il se joüe tous les jours (*g*), & qu'il a tué & salé l'autre pour en faire un régal à la fin du monde à tous les Justes. Ces rêveries sont indignes de la sainteté des divines Ecritures & de la grandeur de Dieu. *Omnem animam viventem atque motabilem. Tous les animaux qui ont la vie & le mouvement;* l'hébreu à la lettre: *Toute ame d'animal qui rampe, que les eaux ont produit;* c'est-à-dire, tout reptile vivant & produit par les eaux.

℣. 22. BENEDIXITQUE EIS, DICENS: CRESCITE ET MULTIPLICAMINI. *Il les benit, & leur dit: Croissez & multipliez-vous.* Les ani-

(a) *Diod. Sicul. Bibliot. l.* I. *c.* I.
(b) תנינים
(c) *Psal.* CXLVIII. 7. & LXXIII. 13. & CIII. 26. & *Exod.* VII. 12.
(d) נחש
(e) *Plin. l.* XXXII. I.
(f) *Id. lib.* IX. *init.*
(g) *Draco iste quem formasti ad illudendum ei.* Psalm. CIII. 26.

maux ſans raiſon ne ſont pas capables d'entendre les ordres de Dieu ; ainſi cette expreſſion ne doit s'expliquer que de la fecondité que Dieu donne aux animaux, & du penchant qui les porte à multiplier leur eſpece ; d'où l'on infére qu'ils étoient alors dans un état parfait & capables de ſatisfaire à ce que Dieu demandoit d'eux.

℣. 24. PRODUCAT TERRA ANIMAM VIVENTEM IN GENERE SUO. *Que la terre produiſe des animaux vivans chacun ſelon ſon eſpece.* Il ſemble que Moïſe attribuë ici à la terre (*a*) une vertu de produire les animaux, ſemblable à peu prés à celle que les animaux eux-mêmes ont de produire leur ſemblable. C'eſt dans ce même ſens que les anciens nommoient la terre, la mere de toutes choſes, & que quelques-uns ont crû qu'elle étoit animée. Nous croïons que les Hébreux, à qui parloit Moïſe, étoient fort éloignez des ſentimens des Egyptiens, dont nous parle Diodore de Sicile. (*b*) Il dit, que les Sçavans de l'Egypte tenoient, Que l'eau & la terre mêlées & confonduës enſemble, s'étoient précipitées au centre de l'Univers, à cauſe de leur peſanteur ; & qu'une partie des eaux ſeparées de la terre, s'étoit retirée dans les abymes, & avoit compoſé la mer ; & qu'une autre partie de ces eaux mêlées avec la terre, avoit fait une eſpece de bouë ou de terre fort humectée. La chaleur du ſoleil la rendit bien-tôt plus ſolide & plus épaiſſe, & produiſit par ſa véhemence, dans ſa ſuperficie, des enflures, au deſſous deſquelles il ſe ramaſſa des humiditez ou des eaux croupiſſantes, dont il ſe forma par la corruption des pellicules qui couvrirent une matiere fermentée & échauffée. L'humidité jointe à la chaleur, donna la forme à cette matiere corrompuë ; & la terre produiſit comme de ſon ſein diverſes eſpeces d'animaux, qui ſortirent d'eux-mêmes de ces pellicules qui les couvroient auparavant, & où ils avoient pris leur accroiſſement & leur origine. Lorſque les vents & le ſoleil eurent deſſeché la grande humidité qui rendoient la terre ſi feconde, elle ceſſa de produire d'elle-même de nouvelles eſpeces de grands animaux, elle ne produiſit plus que quelques inſectes, & les animaux parfaits ſupleérent à ce défaut, en ſe reproduiſant eux-mêmes par la generation. Ces imaginations ſont ſans doute fauſſes & ridicules, & l'on ne peut raiſonnablement les imputer à Moïſe, beaucoup moins à l'Eſprit divin qui l'inſpiroit : Et quand le peuple auroit été dans des opinions à peu prés ſemblables, Moïſe en dit aſſez pour rectifier ces idées, & pour faire comprendre que toute cette vertu de la terre eſt un pur effet de la toute-puiſſance de Dieu. On prévient par là tout le danger des erreurs des Egyptiens ; & Moïſe fait agir & parler ici le Créateur comme maî-

(a) Voyez ce qu'on a dit ſur le ℣. 11. | (b) *Diod. Sicul. Bibl. l. 1. c. 1.*

tre absolu de la nature, qui donne aux animaux & à la terre toute leur fecondité & leur vertu.

Sous le nom de *Jumenta*, Hébr. *Behemoth* (*a*), on entend communément les animaux domestiques, & quelquefois les animaux sauvages ; mais quand *Behemoth* est opposé à *Chajah* (*b*) bêtes sauvages, comme ici, il designe seulement les animaux domestiques.

Quelques-uns veulent que ce qui est dit ici de la production des animaux terrestres, se doit rapporter au verset 22. & au cinquiéme jour. L'on ne trouve pas que Dieu ait beni ces animaux, ni qu'il leur ait dit de croître & de se multiplier ; mais on peut le suppléer du verset 22.

On demande si les animaux imparfaits furent créez dés le commencement. Il y a des animaux monstrueux, qui viennent de la conjonction de deux animaux de differente espece, & l'on peut dire (*c*) que quoique Dieu ne les ait pas produit immediatement, il les a créez en produisant les animaux dont ils sont sortis. Il y a des animaux que l'on croit qui viennent de la corruption de la matiere ; & pour ceux-là saint Augustin (*d*) croit avec raison qu'ils ne furent pas produits au commencement du monde. Il y en a d'autres dont on attribuë la production à la terre, aux plantes, aux herbes, &c. & le même saint Augustin ne doute pas qu'on ne doive dire que Dieu en est le Créateur, & qu'il les a créez dés le commencement. Mais plusieurs de nos Philosophes ne veulent plus reconnoître de ces animaux, qui n'ont point d'autre origine que la corruption de la matiere ; ils soûtiennent que tous les animaux sont parfaits dans leurs especes, & qu'ils sont tous produits d'un œuf, d'où il s'ensuit manifestement qu'ils ont tous été créez immediatement de Dieu dés l'origine du monde.

Pour ce qui est des animaux carnaciers, il y a beaucoup d'apparence qu'ils ne mangeoient point de chair au commencement : il n'y en a point (*e*) qui ne puisse se nourrir d'herbes & de legumes ; & ce ne fut apparemment que depuis que toute chair eut corrompu sa voie, que les hommes & les animaux s'étant multipliez, on vit s'introduire dans le monde la coûtume de manger de la chair. (*f*) Quelques-uns croient que Dieu produisit dans tous les endroits du monde un grand

(a) בהמות

(b) חיה

(c) *Rupert. l. 1. de Trinit. c. 57.*

(d) *Aug. lib.* III. *de Genesi ad litter. c.* 14.

(e) *Plin. l. x. c. 73. Serratorum dentium carnivora sunt omnia. Ursi & fruge, fronde, vindemiâ, pomis, vivunt & apibus, cancris etiam & formicis ; lupi ut diximus ; & terrâ in fame. Vide etiam Origen. homil. 2. in Genes.*

(f) *Grot. vide Nyssen. Orat. 2. & apud Basil. homil. xi.*

nombre d'animaux. S. Gregoire de Nysse (a) & S. Augustin (b) ont été de ce sentiment, qui paroît le plus convenable à la magnificence & à la grandeur du Créateur. Mais il y a plusieurs autres Peres (c) qui croient au contraire qu'il y a eû peu d'animaux dans les commencemens. Theodoret & Procope vont même jusqu'à dire que Dieu n'en créa qu'une couple, mâle & femelle de chaque espece. Dieu n'en fit venir qu'une couple mâle & femelle devant Adam, dans le Paradis Terrestre. Il en fait entrer deux de chaque espece dans l'Arche, & sept de ceux qui pouvoient être sacrifiez. Le nombre des especes primitives des animaux, n'est pas si grand qu'on se l'imagine. Il n'étoit pas necessaire que Dieu créât de toutes les especes de Loups, de Chiens, de Chats, que nous connoissons. Toutes ces diverses especes peuvent venir d'une seule espece primitive, comme tous les hommes sont venus d'Adam & d'Eve, quoiqu'on remarque entr'eux tant de difference pour la couleur, le temperament, la figure du visage, &c. Enfin il n'étoit pas necessaire d'en créer un fort grand nombre, puisqu'il ne s'agissoit que d'en faire la propagation sur la terre, à mesure que les hommes se multiplieroient ; si les animaux eussent été si nombreux, l'homme depuis son peché n'auroit pû se les assujettir ; ils auroient été trop redoutables, & par leur force & par leur grand nombre.

℣. 26. ET AIT: FACIAMUS HOMINEM AD IMAGINEM ET SIMILITUDINEM NOSTRAM. *Dieu dit: faisons l'homme à nôtre image & à nôtre ressemblance.* Les anciens Hébreux disent, que Dieu s'adresse ici à son Conseil, *ad domum judicii sui*; ce que quelques-uns ont entendu du Fils & du Saint Esprit ; mais les Juifs modernes font tous leurs efforts pour détourner le sens de ce passage. Quelques-uns vont même jusqu'à dire que ce passage est un de ceux qui ont été corrompus par les 70. Interpretes. Quelques-uns disent que Dieu, comme un Roi puissant, n'agit jamais sans l'avis de ses Anges, qui font sa famille & son conseil souverain. Dans la Theologie des Chaldéens, Dieu n'agit jamais sans ses Anges. (d) Mais il est faux que Dieu veüille communiquer aux Anges la qualité de Créateur, qu'il donne à celui ou à ceux ausquels il s'adresse ici : *Faciamus hominem*: Bien moins peut-on dire que les Anges soient égaux à Dieu, de même nature que lui, qu'ils lui ressemblent parfaitement. *Ad imaginem & similitudinem nostram.*

D'autres prétendent que Dieu s'exprime ici à la maniere des Grands,

(a) *Nyssen. lib. de hominis opificio.*
(b) *Aug. l. XII. de Civit. Dei. c. 21.*
(c) *Basil. homil. 7. Theodoret. q. 17. in Genes. Lactant. l. II. c. 2. Procop. in Genes.*
(d) *Jamblic. passim.*

qui parlent ſouvent d'eux-mêmes au plurier que ce ſtile a une emphaſe & une autorité particuliere. Il faut avoüer que l'on ſent bien que le Créateur veut marquer par ce préambule quelque choſe de nouveau & d'extraordinaire. Les Peres (*a*) ont tiré de ce paſſage une preuve de la ſainte Trinité ; ils ont crû que le Pere s'adreſſoit au Fils & au Saint Eſprit. Ce ſentiment eſt celui de toute l'antiquité. Saint Barnabé, dans ſon Epitre, l'établit clairement : Le Pere, dit-il, s'adreſſant au Fils, lui dit : *Faiſons l'homme à nôtre image.* (*b*) Tertullien, ſaint Irenée & ſaint Clement d'Alexandrie ont établi cette doctrine avant le tems d'Arius ; & depuis cet Héréſiarque tous les Peres l'ont fortement ſoûtenuë, & l'on en fit un Canon au Concile de Sirmich.

AD IMAGINEM ET SIMILITUDINEM NOSTRAM. *A nôtre image & à nôtre reſſemblance.* Ces deux termes (*c*) joints enſemble marquent une tres-grande reſſemblance. On les employe au chapitre v. 3. pour marquer une reſſemblance de nature, qui ſe rencontre entre le Pere naturel & le Fils. L'Ecriture dans pluſieurs de ſes expreſſions attribuë à la Divinité ce qui ne convient qu'à l'homme. Elle lui donne un corps, des yeux, des bras, des paſſions. L'homme a peine à ſe figurer un être ſans figure & ſans corps, & il ne croit pas lui en pouvoir donner un plus beau, ni un plus majeſtueux que le ſien. L'on ſçait la groſſiereté des Juifs : Moïſe ne pouvoit gueres donner à l'homme une plus haute idée de lui-même ; & Dieu, qui parloit par Moïſe, ne pouvoit gueres s'attacher les hommes par un endroit plus fort & plus intereſſant, qu'en diſant qu'il a fait l'homme à ſa reſſemblance. L'homme, pour peu qu'il raiſonnât, devoit bien-tôt comprendre, que Dieu n'a ni corps ni infirmitez humaines ; & Dieu ne pouvoit manquer de découvrir à l'homme combien il lui eſt ſuperieur, & par ſa nature, & par ſes qualitez infinies. Quelques Peres (*d*) ont diſtingué entre l'image & la reſſemblance de l'homme avec Dieu. Adam fut créé au commencement à l'image de Dieu ; & il arrive à ſa reſſemblance, par la pratique de la plus éminente vertu.

La reſſemblance de l'homme avec Dieu conſiſte donc principalement dans les qualitez morales de ſon ame ; & l'homme eſt fait à l'image de Dieu, en ce qu'il eſt immortel, intelligent, libre, capable de beatitude & de ſcience. Selon l'être moral, l'homme eſt rendu ſemblable à Dieu par l'innocence, par la juſtice, par la grace, par la ſa-

---

(a) *Baſil. hom. 9. in Geneſ. Chryſ. hom. 8. Aug. de Civit. l.* XVI. *c. 6. Cyrill. adv. Jul. l. 1. Theod. q. 19. in Geneſ. Vide Janſen. hîc.*

(b) λέγει (Κύριος) τῷ υἱῷ ποιήσωμεν κατ' εἰκόνα, &c.

(c) *Imago.* צלם *umbra &c. Similitudo* דמות *figura, idea.*

(d) *Origen. l.* III. περὶ ἀρχῶν *c. 6. Victorin. l. 1. adverſ. Arium. Eucher. Lugdun. l. 1. in Geneſ. Nicetas in Theſaur. Orth. fid. l.* IV. *hereſ. 31.*

gesse (*a*) qui l'unissent à cet Etre suprême, & qui le rendent saint & parfait, selon l'expression de l'Ecriture, comme le Pere celeste. Les Peres (*b*) enseignent, que l'homme perdit par son peché cette divine ressemblance qu'il avoit avec Dieu. Et saint Paul (*c*) met aussi dans la possession des dons surnaturels, la ressemblance que nous avons avec Dieu. L'on conçoit bien que cette ressemblance n'est point fondée sur l'unité de la nature (*d*); il n'y a en ce sens que Dieu qui soit semblable à lui-même; il n'y a que le Verbe qui soit semblable au Pere. Nôtre ressemblance avec Dieu consiste principalement dans l'écoulement de ses bontez sur nous, & dans le rapport de dépendance, d'union & d'amour que nous avons pour lui.

L'homme est aussi l'image de Dieu, en ce que Jesus-Christ, qui est le premier-né des créatures, en qui & par qui toutes les créatures sont faites, devoit dans la suite des tems se rendre semblable à l'homme, en se revêtant de nôtre nature (*e*); & de cette sorte, il semble qu'on peut dire que l'homme est fait à l'image de Dieu, non seulement quant à l'ame, mais aussi quant au corps. Saint Augustin remarque dans le corps de l'homme un certain air de majesté qui l'éleve au dessus des bêtes, & qui l'approche de la Divinité. Enfin quelques-uns (*f*) prennent la ressemblance de l'homme avec Dieu, par rapport à l'autorité que Dieu devoit donner à l'homme dans le monde: Il l'y mit comme un autre lui-même, comme une espece de divinité visible, qui le devoit gouverner, & y exercer l'empire de Dieu même. C'est ce que marque l'Auteur de l'Ecclesiastique. (*g*) *Dedit illi potestatem eorum quæ sunt super terram; posuit timorem illius super omnem carnem, &c.* Ce sentiment est suivi par plusieurs des anciens Peres. Un ancien Pythagoricien cité par S. Clement d'Alex. (*h*), dit que le Créateur s'est regardé lui-même comme modéle dans la formation de l'homme. Celui-ci n'est pas different des autres créatures dans la matiere qui compose son corps, mais seulement en ce qu'il a été fait sur le modéle de cet excellent Ouvrier qui l'a formé. Mais ici il faut éviter l'erreur des Antropomorphites.

FACIAMUS HOMINEM. *Faisons l'homme*. L'hébreu, *faisons Adam*. Adam est le nom propre du premier homme, & le nom commun de toute sa posterité.

(a) *Origen. l.* VI. *contra Cels. pag.* 319. *& homil.* 1. *in Genes.*

(b) *Chrysost. Severian. Gabal. Cyrill. Alex. Aug. l.* VI. *de Genes. ad litter. c.* 27.

(c) 2. *Cor.* III. 18. comparé *à Coloss.* III. 10. *& Ephes.* IV. 24. *&* 1. *Petri.* I. 4.

(d) *Vid. Aug. l.* VII. *de Trinit. c.* 6.

(e) *Tertull. lib. de Resurrectione. c.* 5. *ad imaginem Dei fecit hominem, scilicet Christi. Ita limus ille jam tum imaginem induens Christi futuri in carne; non tantum Dei opus erat, sed etiam pignus.*

(f) *Theodoret. interrog.* 20. *in Genes. Diodor. Tars. apud Theodoret. Chrysost. hom.* X. *in Genes. Isidor. Pelus. l.* III. *ep.* 95.

(g) *Eccli.* XVII. 3.

(h) *Lib.* V. *des Strom.*

terité. *Adam* signifie roux ou vermeil. Joseph dit que Dieu donna ce nom au premier homme, à cause de la couleur roussâtre de la terre dont il fut formé. Le même terme signifie beau, en le dérivant de la langue Ethiopienne.

ET PRÆSIT PISCIBUS MARIS, &c. *Et qu'il preside aux poissons de la mer.* L'Hébreu porte, *qu'ils president*, au plurier. L'Auteur sacré avoit en vûë l'homme & la femme, quoiqu'il n'eût encore parlé que de l'homme ; ou bien il regardoit toute la nature humaine, & toute la posterité d'Adam, qui devoit succeder à son empire sur les animaux. Nous avons perdu par le peché ce domaine, qui nous rendoit les maîtres des animaux ; à peine en conservons-nous un foible reste, réduits à faire mille efforts pour les réduire, ou pour les conserver dans quelque soûmission, & nous mettre à couvert de leur violence.

On demande à cette occasion, si les animaux venimeux & ennemis de l'homme, ont été créez avec leur ferocité & avec leur venin ? s'il y avoit au commencement des plantes dangereuses, s'il y avoit du poison dans certaines herbes, si les roses avoient des épines, s'il y avoit des plantes de mauvaise odeur ?

Les anciens Peres (*a*) soûtiennent, que les animaux qui sont aujourd'hui nuisibles à l'homme, ne l'étoient point avant son peché. Tandis qu'Adam demeura soûmis à Dieu, les animaux demeurerent obéïssans à Adam : Mais aussi tôt qu'il se revolta contre son Créateur, les animaux ne reconnurent plus son domaine. Dieu ne changea pas la nature des choses (*b*), il ne fit pas que ce qui étoit bon devînt mauvais, ni que ce qui étoit beau perdît sa beauté. Tout le changement ne fut que par rapport à l'homme ; comme nous voyons que la même nourriture devient insipide & dangereuse au malade, à qui elle étoit salutaire & agréable durant sa santé. Ce qui nous paroît difforme & mauvais dans la nature, a une beauté & un usage caché que nous admirerions, si Dieu nous les faisoit connoître. Enfin Moïse conclut le recit de tous les Ouvrages de Dieu par ces termes : *Et vidit Deus quod esset bonum.* Il n'y a donc rien de dangereux, rien de mauvais dans tous les Ouvrages de Dieu.

A l'égard des Plantes venimeuses, saint Basile (*c*) & saint Ambroise (*d*) ne doutent point qu'elles n'aïent été créées telles qu'elles sont aujourd'hui ; mais elles ne nuisoient point à l'homme innocent ; soit à cause de l'excellente constitution de son corps ; soit parce qu'étant parfaitement instruit de la nature & des qualitez de toutes les

(a) *Vid. Chrysost. hom. in Ps.* CXLVIII. *Aug. l.* 1. *de Genesi contra Manich. c.* 16. *& l.* 1. *contra Julian. & alios Græcos & Latinos passim.*

(b) *Theodoret. interrog.* XVIII. *in Genes.*

(c) *Basil. homil.* V. *in Hexaëmer.*

(d) *Ambros. l.* III. *Hexaëmer.*

plantes, il pouvoit ne pas user de celles qu'il connoissoit dangereuses; ou il pouvoit, au cas qu'il en eût usé, emploïer des antidotes, pour en empêcher sûrement & promptement les effets. On voit des plantes qui sont mortelles à certains animaux, & qui ne nuisent point à d'autres. Saint Basile (a) a jugé que les roses étoient sans épines avant le peché; mais saint Augustin (b) a été d'un sentiment contraire: il ne trouve pas que les ronces & les épines soient sans utilité dans le monde; il y a des animaux qui mangent des chardons, & il y a mille choses dont les usages nous sont inconnus, que l'on ne doit pas pour cela regarder comme mauvaises, ou comme inutiles. Voïez *Genes.* III. 18.

ỳ. 27. MASCULUM ET FEMINAM CREAVIT EOS. *Il les créa mâle & femelle.* Dieu ne créa qu'un homme & qu'une femme: Il fit peut-être plus de deux animaux de chaque espece; mais non pas plusieurs hommes & plusieurs femmes. Il créa les deux sexes au sixiéme jour, quoique Moïse rapporte la maniere dont la femme fut créée, separément, & aprés l'histoire du sixiéme jour. Si l'homme & la femme n'eussent pas été créez ce jour-là, Dieu n'auroit pû leur dire, *Croissez & multipliez vous.* Et il auroit créé quelque chose depuis le repos du septiéme jour.

Platon (c) & quelques Auteurs aprés lui se sont imaginez que l'homme avoit été hermaphrodite dans le commencement. D'autres, comme Eugubin (d) & quelques Rabbins (e) ont crû que Dieu avoit créé les corps de l'homme & de la femme attachez ensemble par les côtez ou par le dos, & qu'il les avoit ensuite separez durant le sommeil d'Adam; ils appuient cette opinion sur ce qui est dit au chapitre II. 21. selon l'hébreu (f) *Et tulit unam (feminam) de latere ejus, & replevit carnem pro ea.* Il separa la femme du côté de l'homme, & mit de la chair en sa place. Moïse lui-même refute ici ce ridicule sentiment, quand il dit, que Dieu les créa homme & femme, *creavit eos,* & non pas qu'il le créa, comme il auroit fallu dire, si les corps de l'homme & de la femme eussent été joints ensemble dans leur création. Origenes (g), saint Chrysostome, saint Thomas & quelques autres croïent que la femme ne fut créée que le septiéme jour, ce qui est bien éloigné de l'opinion que nous venons de refuter. Mais le sentiment qui met la création d'Adam & d'Eve au sixiéme jour, est le plus suivi. Les Talmudistes enseignent qu'Adam étoit d'une grandeur si de-

(a) *Basil. ibid.*
(b) *Aug. l.* III. *de Genes. ad litt. c.* 18.
(c) *In Symposio.*
(d) *Eugub. in Cosmopæia.*
(e) *R. Samuel, Manasse Ben-Isra. Maimonid.*
(f) ויקח אחת מצלעתיו
(g) *Origen. in Genes. homil.* Chrysost. *in Genes. homil.* 15. *D. Thom.* 1. *part. quæst.* 73. *art.* 1. *ad tertium.*

mesurée, qu'il touchoit d'un bout de la terre à l'autre, mais que depuis son peché Dieu le racourcit de beaucoup ; ce qui n'empêche pas, selon un nommé Jean Lucidus, Auteur Chrétien, qu'il ne fût encore le plus grand de tous les Géans ; ce qu'il prouve par Josué XIV. 15. *Adam maximus ibi* (*id est Hebrone*) *inter Enacim situs est.* Mais on verra ailleurs le vrai sens de ce passage.

BENEDIXITQUE ILLIS. *Il leur donna sa benediction.* La benediction que Dieu donne à l'homme & à la femme, n'est pas simplement la fecondité & les avantages du corps, comme la beauté, la force, la santé ; mais c'est principalement l'abondance des dons naturels & surnaturels de l'ame, la science, la droiture, l'innocence, l'empire de l'esprit sur le corps, & la juste subordination du corps à l'esprit ; un amour parfait du Créateur, & une parfaite soumission à sa volonté. Prérogatives dont l'homme a été privé par le peché.

CRESCITE, ET MULTIPLICAMINI. *Croissez & multipliez-vous.* Les Hébreux (a) prennent ceci à la lettre, comme un precepte qui oblige non seulement Adam, mais aussi toute sa posterité. Ils veulent que quiconque n'est pas marié à vingt ans, contrevient à ce commandement. La plûpart croient que l'homme seul est obligé à ce precepte, & non pas la femme. Nous croïons que cet ordre qui obligeoit Adam au mariage, n'y oblige pas tous & chacun de ses descendans en particulier ; seulement toute l'espece en general est obligée à ne pas laisser éteindre le genre humain. La raison qui obligeoit Adam & ses premiers enfans au mariage, ne subsiste plus, & n'oblige plus tous les hommes de la même maniere. Platon (b) dit, qu'il faut perpetuer la nature humaine par la production des enfans, qui puissent aprés nous servir la Divinité. Il veut que ceux qui ne se sont pas mariez donnent à l'Epargne & aux Magistrats la dépense qu'ils feroient en entretenant leurs femmes, & qu'ils réparent ainsi en quelque sorte le tort que leur celibat cause à la Republique.

REPLETE TERRAM ET SUBJICITE EAM. *Remplissez la Terre, & assujettissez-la.* Le Chaldéen traduit, *fortifiez-vous sur la Terre.* Rendez-vous en les maîtres. Le Syriaque, *domptez-la.* L'Arabe, *prenez possession de la Terre*, je vous l'abandonne. Voila le titre de nôtre domaine sur les animaux & sur toute la terre & la mer. Si les hommes étoient demeurez dans la juste soûmission à leur Créateur, & s'ils n'avoient attiré par leur peché la mort & la concupiscence dans le monde, l'on n'y verroit point ce partage si inégal des biens & des maux ; l'on n'y verroit point ces frequentes difficultez sur le mien & le tien ; l'on igno-

(a) *Apud Seld. de Jure Nat. & Gent. l.* V. *c.* 3.

(b) *Plato de Legibus apud Clem. Alex. l.* 3. *Strom.*

reroit les noms de conquêtes & de conquerans, de guerre & de bataille, de ravages & de desolations; tout seroit commun, & les biens possedez dans une juste égalité, ne feroient ni malheureux, ni pauvres, ni envieux. L'inégalité & la difference des conditions & des biens, ne seroit pas devenuë un mal necessaire dans le monde corrompu.

℣. 29. ECCE DEDI VOBIS OMNEM HERBAM AFFERENTEM SEMEN SUPER TERRAM, ET UNIVERSA LIGNA.... UT SINT VOBIS IN ESCAM. *Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la Terre, & tous les arbres.... pour vous servir de nourriture.* Il ne faut que comparer ce passage à ce qui est dit au chapitre IX. 3. où Dieu parlant à Noë, lui permet aprés le Déluge, l'usage de la chair des animaux; pour juger qu'il y a une grande difference entre ce qu'il permet à Adam, & ce qu'il accorde à Noë & à ses descendans, depuis le Déluge. Il permet ici les plantes, les legumes, les racines, les grains & les fruits. Et là il dit: *Tout ce qui a le mouvement & la vie, vous est abandonné comme les herbes.* La plûpart des Peres (*a*) & des Commentateurs sont persuadez qu'avant le Déluge l'usage de la viande n'étoit pas permis. On lit même dans saint Justin le Martyr (*b*), que quelques anciens ont crû que l'homme n'usoit avant le Déluge ni de fruits, ni de chair, mais seulement d'herbes & de legumes. La fecondité de la terre, la bonté des fruits, la force du temperament des hommes, & le petit nombre d'animaux dans les commencemens, sont les principales raisons sur lesquelles on fonde cette opinion. On remarque aussi ce sentiment dans l'ancienne tradition des peuples, & dans l'idée qu'ils s'étoient formée de l'âge d'or, qui est ce que nous nommons l'état d'innocence; on s'y nourrissoit des fruits que la terre produisoit d'elle-même, sans y être contrainte. L'on y mangeoit les fraises, les meures & les glans, & les autres fruits que la nature offre d'elle-même. (*c*)

Depuis même que l'usage de la chair fut permis, il est constant qu'on s'en servit peu. Le petit nombre d'animaux domestiques qu'on avoit; & les services que l'on en tiroit, firent qu'on en tua rarement pour en manger. On usa plus communément de poissons & de bêtes prises à la chasse. Les Egyptiens (*d*) eurent tant de reconnoissance du profit & des services qu'ils tiroient de certains animaux, qu'ils se porterent jusqu'à leur rendre des honneurs divins, aprés les avoir honoré dans les commencemens, avec défense de les tuer. On a montré ailleurs que les Atheniens avoient défendu, sous peine de la vie, de

(a) *Orig. homil.* I. *in Genes. Chrysost. homil.* XXVII. *in Genes. Theodoret. quæst.* 39. *&* 55. *in Genes. Hieronym. l.* I. *advers. Jovini.*

(b) *Quæst.* 119.

(c) *Contentique cibis nullo cogente creatis, Arbuteos fœtus, montanaque fraga legebant, Cornaque & in duris hærentia mora rubetis, Et quæ deciderant patulâ Jovis arbore glandes. Ovid.* I. *Metam.*

(d) Diod. de Sicile l. II.

faire mourir aucun des animaux qui servoient au labourage. Pline marque, comme une chose fort extraordinaire, le nom du premier qui tua un de ces animaux dans la Gréce. (*a*) Le même Auteur (*b*) dit, qu'à Rome on condamna à l'éxil un Laboureur, pour avoir tué son bœuf, compagnon de ses travaux.

Bochart (*c*) a prétendu qu'avant le Déluge, l'usage de la chair étoit permis, & que tout le monde en usoit indifferemment. Il soûtient que ces mots du verset 29. *Qu'ils servent à vôtre nourriture*, ne se rapportent pas seulement aux herbes & aux fruits, dont il est parlé dans le même verset, mais aussi aux animaux, qui sont marquez au verset precedent. Il ajoûte qu'Abel n'auroit pas offert des sacrifices à Dieu, s'il n'eût pas été permis de manger de la chair de ses victimes ; & qu'en vain il auroit nourri des Brebis & des Agneaux, s'il ne lui eût pas été permis d'en tuer pour sa nourriture.

On répond 1°. Qu'il n'est que trop croïable que les impies qui ne suivoient pour regle que leur appetit, ne s'abstenoient pas de viande avant le Déluge ; mais on soûtient que le texte de l'Ecriture ne donne pas même lieu de douter que les Justes en aïent jamais mangé. 2°. Qu'Abel a pû n'offrir que des Holocaustes, & ainsi on n'en peut pas inferer qu'il ait mangé de la chair de ses victimes. 3°. Ses sacrifices n'étoient peut-être pas des sacrifices sanglans ; il pouvoit n'offrir que du laict & de la laine. 4° Le profit que l'on tire du travail, des laines, du laict des animaux domestiques, est assez grand, pour meriter qu'on s'applique à les nourrir, sans les tuer pour les manger. Strabon (*d*) remarque que les Massagetes ont des Brebis, mais qu'ils ne les tuënt pas, pour profiter de leur laict & de leur laine. Voïez ce qu'on dit sur le chapitre IX. 3. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur le texte hébreu de ce passage, pour se convaincre que Moïse dit tout le contraire de ce qu'on veut lui faire dire ; & qu'on ne peut l'entendre dans le sens qu'on prétend ; sans y ajoûter sans necessité des paroles qui en corrompent le sens.

(a) *Animal occidit primus Hyperbius Martis filius : Prometheus bovem. Plin. lib.* VII. *c.* 56.

(b) *Socium enim laboris, agrique culturæ habemus hoc animal, tanta apud Priores cura, ut sit inter exempla damnatus à Populo Romano die dictâ qui occiderat bovem, actusque in exilium, tanquam colono suo interempto. Plin. l.* VIII. *c.* 45.

(c) *De Animalibus sacris. part.* 1. *lib.* 1. *c.* 2.

(d) *L.* XI. *p.* 358.

CHAPITRE II.

Conclusion du recit de la Création du monde. Repos du septiéme Jour. Description du Jardin d'Eden. Adam impose le nom aux Animaux.

℣. 1. *Igitur perfecti sunt Cœli & Terra, & omnis ornatus eorum.*

2. *Complevitque Deus die septimo opus suum quod fecerat: & requievit die septimo ab universo opere quod patrarat.*

℣. 1. Le Ciel & la Terre furent donc ainsi achevez, avec tous leurs ornemens.

2. Et Dieu acheva le septiéme jour l'ouvrage qu'il avoit fait, & il se reposa le septiéme jour aprés avoir achevé tous ses ouvrages.

COMMENTAIRE.

℣. 1. COELI ET TERRA ET OMNIS ORNATUS EORUM. *Le Ciel & la Terre, & tout leur ornement.* Les 70. & la Vulgate ont rendu par *ornement*, le terme hébreu *Zaba* (*a*), qui signifie ordinairement une Armée; comme s'ils vouloient marquer que les créatures sont disposées dans l'Univers dans un aussi bel ordre qu'une Armée rangée en bataille. Plusieurs croient qu'il faut entendre ici le Ciel avec les Astres, qui sont ordinairement nommez l'Armée du Ciel; comme Deut. XVII. 3. Isai. XLV. 12. Sophon. I. 5. 2. Esdr. IX. 6. &c. *Vous avez fait le Ciel & les Cieux des Cieux, & toute leur Armée.* Quelquefois cette Armée du Ciel est aussi nommée la force ou les vertus du Ciel. Ps. XXXII. 6. & CII. 21. & Luc. XXI. 26. Enfin sous le nom de l'Armée du Ciel on peut entendre les Anges: 3. Reg. XXII. 19. *J'ai vû le Seigneur assis sur son Trône, & toute son Armée debout en sa presence.* Et Luc. II. 13. *Une multitude de l'Armée celeste qui loüoit le Seigneur.*

℣. 2. COMPLEVITQUE DIE SEPTIMO OPUS SUUM. *Il acheva son ouvrage le septiéme Jour.* Les 70. (*b*) le Syriaque & le texte Samaritain portent *le sixiéme Jour.* Mais l'Hébreu & l'Arabe lisent *le septiéme Jour*, comme la Vulgate. Les Juifs du tems de Jesus-Christ lisoient de même, comme il paroît par l'Epître de saint Barnabé. On peut croire que *le sixiéme Jour*, des 70. est une correction des Copistes, inventée dans la crainte qu'on ne fût obligé d'avoüer que Dieu avoit encore travaillé le septiéme Jour, si l'on disoit qu'il eût achevé son ouvrage ce jour-là. Pour éviter ce prétendu inconvenient, les Juifs

(a) צבא

(b) Ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἕκτῃ.

℣. 3. Et benedixit diei septimo; & sanctificavit illum : quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.

℣. 3. Et il benit le septiéme jour ; & il le sanctifia : parce qu'il s'étoit reposé ce jour-là aprés l'ouvrage de la création.

COMMENTAIRE.

& quelques Interpretes donnent la torture à ce passage, qui au fond ne dit rien autre chose que ce qu'ils veulent lui faire dire, sçavoir que Dieu cessa d'agir audehors au septiéme jour, & qu'il ne fit rien de nouveau ce jour-là.

REQUIEVIT AB UNIVERSO OPERE, &c. *Il se reposa aprés avoir accompli son œuvre.* Le Chaldéen traduit, *il prit plaisir dans son ouvrage* ; comme s'il vouloit prévenir l'idée qu'on pourroit avoir en prenant le texte à la lettre, d'un Dieu fatigué, & qui a besoin de se reposer : *Tamquam lassati mollis imago Dei.* Dieu est la force essentielle, qui soûtient les foibles, & qui donne la force aux puissans ; il ne cesse jamais d'agir, son concours réel dans la production continuelle, & dans la conservation de tous les êtres, est une action veritable qui doit exclure toute idée de changement, comme si Dieu commençoit à agir, ou cessoit son action. Toûjours agissant & toûjours en repos, il produit tous les changemens de la nature, sans être sujet lui-même au moindre changement.

℣. 3. BENEDIXIT DIEI SEPTIMO. *Il benit le septiéme jour.* Dieu donne au septiéme jour plusieurs prérogatives par dessus les jours précedens : il le benit par la destination qu'il en fit dés-lors, & par le dessein qu'il conçut de le consacrer dans la religiou des Juifs au repos, à son culte & à son service d'une façon particuliere. (*a*)

Quelques Peres & quelques Docteurs Juifs soûtiennent que la benediction du Sabbath consiste, en ce que Dieu le consacra dés-lors à son culte, & qu'il fut toûjours observé, au moins parmi les plus justes des premiers hommes, & parmi les Patriarches, dés-avant Moïse. Quelques-uns vont même jusqu'à dire, que la Religion du septiéme jour s'est conservée parmi les Peuples idolâtres, & que cette tradition est aussi ancienne que le Monde. Le celebre Manassé-ben-Israël (*b*) Chef de la Synagogue d'Amsterdam, assure que la tradition des anciens est, qu'Abraham & sa posterité ayant conservé la memoire de la Création, honorerent aussi le Sabbath par une suite de la Loi naturelle qui les y obligeoit. Il veut même que ce qui est dit ci-aprés *Genes.* XXVI. 5. *Parce qu'Abraham a obéi à ma voix, & qu'il a gardé mes preceptes & mes commandemens, &c.* a rapport à cette observation du

(a) *Tertull. l.* II. *contra Judaos.*

(b) *Lib. de Creat. Problem.* 8.

Sabbath. On peut voir dans Selden (*a*) le sentiment de quelques autres Rabbins sur ce sujet. Philon (*b*) dit que le Sabbath n'est pas une Fête particuliere d'un Peuple ou d'un Païs, mais de tout l'Univers, que l'on peut nommer une Fête publique, & celle de la naissance du Monde. Et ailleurs il dit, en parlant du Sabbath : *Qui est-ce qui n'honore point dans toutes les semaines ce jour si saint, qui donne le repos & la paix, non seulement aux Maîtres & aux personnes libres, mais aux esclaves & aux animaux ?* Joseph (*c*) paroît encore plus fort : *Il n'y a*, dit-il, *aucune Ville, ni des Barbares, ni des Grecs, ni aucune Nation où la Religion du Sabbath, auquel nous demeurons dans le repos, ne soit parvenuë.* On ajoûte à ces autoritez plusieurs passages des Auteurs Grecs & Latins, qui montrent la veneration que les Païens avoient pour le septiéme jour. Aristobule chez Eusebe (*d*) cite Homere & Hesiode qui le marquent d'une maniere qui paroît trés-expresse ; & il prétend qu'ils l'ont tiré des Livres de Moïse. Hesiode : (*e*) *le premier, le quatriéme & le septiéme sont jours sacrez.* Et Homere (*f*) : *Lorsque le septiéme jour fut arrivé, qui est un jour sacré.* Et ailleurs (*g*), *C'étoit le septiéme jour auquel tout fut achevé.* En voici d'autres de Linus (*h*) rapportez au même endroit. (*i*) *Au septiéme jour tout fut achevé.* Et ailleurs (*k*) : *Le septiéme jour est un des bons jours, c'est un jour de naissance, c'est un des premiers jours, & un jour parfait.* Saint Clement d'Alexandrie (*l*) est dans les mêmes sentimens, à l'égard du Sabbath, qu'Aristobule, que nous venons de citer ; il apporte les passages des anciens Poëtes, & il ajoûte les Elegies de Solon, qui font l'éloge du septiéme jour, comme d'un jour d'une sainteté particuliere. On apporte aussi quelques passages des Auteurs Latins, qui parlent de l'observation du Sabbath parmi les Romains, comme d'une chose assez ordinaire. Ovide :

Nec te prætereat Veneri ploratus Adonis,
Cultaque Judæo septima sacra viro.

N'oubliez point la Fête d'Adonis si pleuré par Venus, ni le septiéme jour observé par les Juifs.

Seneque (*m*) parle de la coûtume qu'avoient quelques-uns d'allumer des lampes le jour du Sabbath, comme d'un usage commun

(a) *Lib.* III. *c.* 13. *de Jure Nat. & G.*
(b) *Philo de Opificio mundi, & Vita Mosis l.* II.
(c) *Joseph. contra Appionem. l.* II.
(d) *Apud Euseb. Præpar. l.* XIII. *c.* 12.
(e) Πρῶτον ἔνη, τετράς τε, καὶ ἑβδόμη ἱερὸν ἦμαρ.
(f) Ἑβδομάτη δ' ἔπειτα κατήλυθεν ἱερὸν ἦμαρ.
(g) Ἑβδόμη ἦμαρ ἦν καὶ τῷ τετέλεστο ἅπαντα,
(h) Ou peut-être de Callimaque, comme il est nommé dans Clem. d'Alex.
(i) Ἑβδομάτῃ δ' ἤοι τετελεσμένα πάντα τέτυκται.
(k) Ἑβδόμη εἰν ἀγαθοῖσι καὶ ἑβδόμη ἐστὶ γενέθλη.
Ἑβδόμη ἐν πρώτοισι καὶ ἑβδόμη ἐστὶ τελεία.
(l) *Strom.* 5.
(m) *Senec. Ep.* 96.

de son

de son tems. (*a*) Tertullien (*b*) semble dire, que les Payens honoroient le jour de Saturne, qui est le Samedi, de même à peu prés que les Juifs. *Non longe à Saturno, & Sabbathis vestris sumus.*

Pour répondre à toutes ces authoritez, l'on dit, 1°. Que le sentiment des Rabbins n'est pas uniforme sur l'antiquité de l'observance du Sabbath; qu'il y en a un grand nombre (*c*) qui tiennent que ce precepte ne fut donné qu'à *Mara*, ou même à *Sinaï*, & qu'on ne l'observa pas avant la sortie d'Egypte. 2°. Philon (*d*) dans la vie de Moïse dit, que les Israëlites ayant oublié en quel jour tomboit le jour de la naissance du monde (*e*), auquel tout cet Univers fut achevé; & ne pouvant trouver dans leurs familles, & chez leurs ancêtres la solution de cette difficulté, ils l'apprirent d'une maniere sensible, lorsque Dieu fit tomber la Manne tous les autres jours, excepté celui-là. Ce passage de Philon éclaircit celui que l'on a rapporté de lui ci-devant, & dont on prétend se servir, pour montrer que le Sabbath étoit observé par tout le monde, comme une fête commune à toutes les nations.

Le Sabbath est en effet un jour de fête pour tout l'Univers; c'est la fête de la naissance du Monde (*f*), comme il nomme ailleurs le Sabbath: Mais il ne s'ensuit nullement que le Sabbath ait été chommé dans tout le monde. L'autre passage du même Auteur, marque seulement que les plus religieux d'entre les Payens avoient quelque respect pour l'observance du Sabbath, & pour quelques autres pratiques des Juifs; mais il n'en dit pas davantage: & dans son Livre du Décalogue, il remarque que quelques peuples honoroient une fois le mois le septiéme jour; mais que les Juifs honoroient toutes les semaines le jour du Sabbath. Le septiéme jour qu'honoroient les Payens étoit en l'honneur d'Apollon, qui étoit né le septiéme jour du mois. Ainsi & la maniere, & le motif de cette observance étoient bien differents dans les Payens, & dans les Juifs. 3°. A l'égard du passage de Joseph, on répond que quoique toutes les nations ayent eû quelque connoissance du Sabbath, & qu'elles ayent même eû quelques pratiques semblables à celles des Juifs, il s'en faut pourtant bien qu'elles soient les mêmes; & on ne peut le soûtenir, sans donner le démenti à tous les Auteurs du tems de Joseph, qui marquent à la verité, que quelques Superstitieux chommoient le Sab-

(a) *Accendere aliquam lucernam Sabbathis prohibeamus; quoniam nec lumine dii egent, &c.*

(b) *Tertull. ad Nationes l. 1. c. 13.*

(c) *Salomon Jarchi & alii RR. apud Selden. l.* III. *c.* II. *de Jure Nat. & Gent.*

(d) *Philo de Vita Mosis. l.* II.

(e) Τίς ἦ τῦ κόσμυ γενέθλιος.

(f) Τὴν τῦ κόσμυ γενέθλιον ἡμέραν, & Τὴν ἑορτὴν τῦ κόσμυ γενέσιον, *Id. l. de Mundi opificio.*

bath à la maniere des Juifs ; mais aussi que les railleurs s'en moquoient. (*a*)

Les Mathematiciens & les Astrologues regardoient le septiéme jour, qui suivoit le commencement de quelque chose, comme un jour remarquable ; & c'est ce que veulent dire les Poëtes que nous avons citez : ou ils honoroient le septiéme jour du mois, comme nous l'avons dit, en l'honneur d'Apollon. (*b*)

Enfin, de tout ce que l'on a dit, on ne peut pas inferer que le Sabbath ait été connu, ni observé avant la loi de Moïse, ni chez les Patriarches, ni chez les Payens. Et l'Ecriture (*c*) marque tres-clairement en plusieurs endroits, que cette observance n'a pas été connuë des Israëlites avant la loi : Moïse en parle comme d'une observance toute nouvelle ; & saint Justin (*d*) avance comme une chose incontestable, que ni les Patriarches d'avant le déluge, ni ceux qui sont venus aprés, n'ont pas observé le Sabbath. (*e*)

Mais ce qui fait encore plus pour ce sentiment, c'est que l'Ecriture & les Peres assûrent, que le Sabbath & la Circoncision ne sont que des signes qui distinguent les Juifs des autres peuples. Ezech. xx. 12. *Sabbatha mea dedi ipsis, ut essent signa inter me & ipsos.* Et au même endroit verset 20. *Sabbatha mea sanctificate, ut sint signa inter me & vos.* Moïse dans le Deuteronome (*f*) dit assez clairement, que c'est un memorial de la sortie de l'Egypte : *Memento quod servieris in Ægypto ; & inde eduxit te Dominus : Idcirco præcepit tibi ut servares diem Sabbathi.*

Saint Irenée (*g*) établit les deux propositions que nous avons avancées ; que le Sabbath n'avoit point été observé par les Patriarches, & qu'il n'étoit qu'un signe de l'alliance de Dieu avec le peuple Juif : *Quod hæc in signa data sunt Judæorum populo, ostendit Scriptura quod Abraham ipse sine Circuncisione, & sine observatione Sabbathorum Deo credidit, & amicus Dei vocatus est.* Voyez les Auteurs qui ont traité cette matiere exprés. (*h*)

(a) *Hodie tricesima Sabbatha vin' tu*
Curtis Judæis oppedere ?
Horat. Serm. l. 1. Satyr. 9.

(b) --- Ἑβδόμη, ἱερὸν ἦμαρ
Τῇ γάρ Ἀπόλλωνα χρυσάορα γείνατο Λητώ.
Hesiod. in diebus.

(c) *Super montem Sinai descendisti, & Sabbathum sanctum tuum notum fecisti eis in manu Moïsi servi tui.* 2. *Esdr.* IX. 14. *Vid. & Ezech.* XX. 10. *& Exod.* XVI. 22.

(d) *Justin. Dialog. cum Triphone.*

(e) *Vid. Tertul. advers. Judæos c. 4. Eusеb. hist. Eccl. l. 1. c. 4. & Prep. l.* VII. *c.* 3. *& Demonstr. l. 1. c. 6. Bernard. in Cant. Ser.* 50.

(f) *Deut.* V. 15.

(g) *Advers. Hæres. l.* IV. *c.* 30.

(h) *Vid. Gomar. de orig. Sabb. c. 4. & Spencer. de Legib. Ritual. Hebr. l. 1. c. 4. & Selden. de Jure Nat. & Gent. lib.* III. *c.* 10. *in fin.*

ỷ. 4. Ista sunt generationes Cœli & Terræ, quando creata sunt, in die quo fecit Dominus Deus Cœlum & Terram :

5. Et omne virgultum agri antequam oriretur in Terra, omnemque herbam regionis priusquam germinaret : non enim pluerat Dominus Deus super Terram, & homo non erat qui operaretur Terram.

6. Sed fons ascendebat è Terra, irrigans universam superficiem Terræ.

ỷ 4. Telle a été l'origine du Ciel & de la Terre, & c'est ainsi qu'ils furent créez au jour que le Seigneur les créa ;

5. Et qu'il créa toutes les plantes des champs, avant qu'elles fussent sorties de la Terre, & toutes les herbes de la Terre, avant qu'elles eussent poussé ; car le Seigneur n'avoit point encore plû sur la Terre, & l'homme qui la devoit cultiver n'étoit pas encore créé.

6. Mais il sortoit de la Terre une source d'eau, qui en arrosoit toute la surface.

COMMENTAIRE.

CESSAVERAT AB OMNI OPERE SUO QUOD CREAVIT DEUS UT FACERET. *Parce qu'il avoit achevé ce jour là l'Ouvrage de la création.* La Vulgate a exprimé la force de l'hébreu qui porte à la lettre : *Il avoit cessé tout l'Ouvrage qu'il avoit créé pour le faire*, ou *en le faisant* ; c'est-à-dire, selon quelques-uns, Il avoit achevé la création de la matiere ; & il lui avoit donné la forme pour laquelle il l'avoit créée : ou selon d'autres plus simplement : Il avoit achevé l'Ouvrage qu'il avoit fait & créé ; ou bien qu'il avoit créé si parfaitement. Les 70. (*a*) *Il se reposa aprés tous ses Ouvrages qu'il avoit commencé de faire.* Un Rabbin cité par Munster dit, que ces paroles du texte, *Il créa pour faire*, marquent certaines créatures que Dieu laissa imparfaites, n'ayant pas eû le tems de les achever avant le commencement du Sabbath. Ces créatures imparfaites sont les démons familiers, les satyres, &c. Rêveries.

ỷ. 4. ISTÆ SUNT GENERATIONES COELI ET TERRÆ. *Voila quelle fut l'origine du Ciel & de la terre :* Les 70. *Voila le Livre de la generation du Ciel & de la terre.* Voila le récit de la création de tout l'Univers : *In die quo creavit*, dans le jour auquel ; c'est-à-dire, *in tempore* : dans le tems que Dieu les créa.

ỷ. 5. ET OMNE VIRGULTUM AGRI ANTEQUAM ORIRETUR IN TERRA, OMNEMQUE HERBAM REGIONIS ANTEQUAM GERMINARET : NON ENIM PLUERAT DOMINUS DEUS SUPER TERRAM, ET HOMO NON ERAT QUI OPERARETUR TERRAM. *Et* [*lorsque Dieu créa*] *toutes les plantes des champs, avant qu'elles fussent sorties de la terre ; & toutes les herbes de la campagne, avant qu'elles eussent poussé : car le Seigneur n'avoit point encore plû sur la terre, & il n'y avoit point d'homme pour la labourer.* ỷ. 6. SED FONS ASCENDEBAT E TERRA, IRRIGANS UNIVERSAM SUPERFICIEM TERRÆ. *Mais il sortoit de la terre une fontaine, qui en arrosoit toute la surface.* Il

(a) Κατέπαυσεν ἀπὸ πάντων τῶν ἔργων αὐτοῦ, ὧν ἤρξατο ὁ Θεὸς ποιῆσαι.

faut prendre tout ce texte ensemble, pour en donner une juste explication, & pour montrer la liaison qu'il a avec ce qui precede & ce qui suit. Voici ce me semble le sens que l'Auteur de la Vulgate a eû en vûë. Verset [4.] Dieu créa le Ciel & la terre, [5.] & toutes les plantes & les herbes de la campagne, avant qu'elles germassent, ou qu'elles parussent sur la terre. Rien n'avoit pû les produire avant que Dieu leur eût donné l'être; car la pluye n'étoit pas encore tombée pour donner la fecondité à la terre, & le travail & l'industrie des hommes n'avoit pû les faire naître; puisque l'homme n'étoit pas encore créé: enfin il y avoit un obstacle insurmontable à ce que la terre pût produire d'elle-même les plantes; c'est qu'elle étoit toute couverte d'eau: *Fons ascendebat è terrâ*. On peut traduire l'hébreu: *L'eau s'élevoit au dessus de la terre, & couvroit toute sa surface*. La terre étoit toute inondée; il n'y avoit plus qu'à tirer la consequence; que Dieu avoit donc créé tout ce qui fait l'ornement de la terre, puisqu'aucune des causes qui peuvent concourir à lui faire produire quelque chose, ne subsistoit auparavant. C'étoit un argument sans replique contre l'opinion des Egyptiens, qui, comme nous l'avons marqué plus haut, ne reconnoissoient point d'autres causes de la production des créatures, que la terre échauffée & humide. Les Peres ont aussi fort judicieusement remarqué, que Dieu par une providence pleine de sagesse, avoit produit les plantes avant que de produire les Astres, afin que l'on ne pût pas attribuer leur production à la force du Soleil, ou aux influences des Astres. (*a*)

Quelques-uns traduisent le texte en cette maniere: *Les plantes de la campagne n'étoient point encore sur la terre, & les herbes des champs n'avoient point encore poussé, parce qu'il n'avoit point encore plû, & que l'homme n'étoit point encore formé pour cultiver la terre. Mais une vapeur s'élevoit & arrosoit toute la surface de la terre*. Moïse pour disposer l'esprit du Lecteur à entendre la description du jardin d'Eden, & pour lui faire comprendre la raison qui obligea Dieu à le planter, se sert de ce préambule: Quoique Dieu eût créé les plantes & les herbes au troisiéme jour, cependant la surface de la terre étoit encore assez nuë, les herbes & les arbres n'étoient point encore multipliez; parce qu'il n'avoit pas encore plû, & que l'homme n'avoit point encore travaillé à cultiver les plantes, qui étoient nourries & entretenuës par une simple vapeur, ou une rosée qui se répandoit sur la terre. C'est pourquoi Dieu resolut de planter un jardin dans la Province d'Eden, afin d'y placer l'Homme, pour y pouvoir vivre plus agréablement, en atten-

(a) *Vid. Basil. homil.* VI. *in Hexaëm. Chrysost. homil.* VI. *in Genes. Ambros. lib.* III. *in Hexaëm. c.* 6. *& lib.* IV. *c.* 1.

℣. 7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, & inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, & factus est homo in animam viventem.

℣. 7. Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, & il répandit sur son visage un souffle de vie, & l'homme reçut l'ame & la vie.

COMMENTAIRE.

dant que la terre se revêtit de plantes, &c.

On peut encore donner ce sens à l'hébreu : Verset 4. *Voila de quelle maniere Dieu créa le Ciel, la terre, & les plantes avant qu'elles fussent sur la terre, & les herbes avant qu'elles germassent; car alors Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir, & l'homme n'étoit point encore créé pour cultiver la terre, & la terre n'avoit point encore produit de vapeurs qui la pussent humecter en tombant en rosée ou en pluye, &c.* Au lieu de ce que nous avons dans la Vulgate : *Mais une fontaine s'élevoit, &c.* Le Rabbin *Saadia* (*a*) disoit : *Mais il n'y avoit point de vapeurs qui s'élevassent pour produire la pluye.* Il répetoit la negation du membre precedent : *Homo non erat... & fons;* ou *Vapor* [*non*] *ascendebat.* On trouve dans l'Ecriture plusieurs exemples de semblables ellipses de negation. Par exemple Pseaume IX. 17. selon l'hébreu : *Non in æternum oblivioni erit egenus, afflictorum expectatio in æternum peribit* : Le pauvre ne sera pas toûjours dans l'oubli, l'attente des affligez [ne] perira [pas] pour toûjours; où il faut suppléer la négation au second membre, & au Pseaume XLIII. 19. *& non recessit retrò cor nostrum, & declinavit gressus noster à via tua:* au lieu de *non declinavit, &c.* Nôtre cœur ne s'est point retourné en arriere, & nos pas [ne] se sont [point] détournez de vos voies.

Le terme hébreu *ed* (*b*), que la Vulgate & les 70. traduisent par une *fontaine*, est rendu par Aquila (*c*), inondation, boüillonnement. Le Caldéen & plusieurs autres traduisent *une nuée.* La plûpart l'entendent des vapeurs qui s'élevent de la terre.

℣. 7. FORMAVIT IGITUR HOMINEM DE LIMO TERRÆ. *Dieu créa donc l'homme du limon de la terre.* L'hébreu à la lettre : *Dieu forma l'homme poussiere de la terre*; ou bien, *Dieu forma l'homme de la poussiere de la terre.* La Vulgate a rendu par *limus*, l'hébreu *Aphar* (*d*); parce qu'une poussiére séche & déliée ne paroît pas propre à former un corps organisé. Adam formé d'une terre vierge, étoit la figure du second Adam qui devoit naître d'une mere Vierge. (*e*) Les Poëtes nomment les hommes des figures de boüe. πλάσματα πηλοῦ. Aristoph.

INSPIRAVIT IN FACIEM EJUS SPIRACULUM VITÆ. *Il souffla sur sa face un souffle de vie.* L'Hébreu se peut traduire : *Il souffla dans ses*

(a) *Saadia apud Kimchi & alios.*
(b) איד
(c) *Aquil.* Ἐπιφλύγμος
(d) עפר
(e) *Irena. l. III. c. 31. Tertul. de Carne Christi, c. 17.*

narines un souffle de vie. Il lui donna la respiration & la vie. La respiration est une des principales fonctions de l'animal, & on la remarque principalement par les narines, qui sont l'organe ordinaire par lequel nous prenons, & nous rendons l'air. Grotius soûtient que l'on ne peut pas prouver l'immortalité de l'ame par cet endroit pris à la lettre, & qu'il ne marque simplement que la vie animale : Il cite quelques passages, où la mort du corps est marquée par le souffle de vie que Dieu retire de l'homme. (*a*) Et Dieu parlant de tous les animaux, Genese VI. 17. dit : *Omnem carnem in quâ est spiritus vitæ.* Toute chair qui a l'esprit de vie.

Mais cette opinion est contredite par les Peres (*b*), qui ont remarqué que Dieu anime l'homme par son souffle, & qu'il met dans son corps une substance spirituelle indépendante du corps, sortie de Dieu immediatement ; & par consequent incorruptible & immortelle. C'est ce qu'a remarqué l'Eclesiaste, chapitre XII. 7. *Revertatur pulvis in terram suam unde erat, & spiritus redeat ad Deum qui dedit illum :* [Que la poussiere retourne dans la terre d'où elle est tirée, & que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné.] C'est apparemment de cet endroit de Moïse que les Platoniciens & quelques autres Philosophes ont tire ce sentiment, que l'ame de l'homme étoit une partie de la substance de Dieu. Horace.

- - - - Quin corpus onustum
Hesternis vitiis, animam quoque prægravat unà,
Atque affigit humo divinæ particulam auræ.

Quelques Peres (*c*) ont entendu par ce souffle de vie l'Esprit saint & sanctifiant, que Dieu inspira à Adam, & par lequel il lui donna la vie de l'ame, la justice, la grace & l'innocence. Mais cette explication, toute juste & toute veritable qu'elle est, ne peut passer pour l'exposition litterale de cet endroit ; puisque c'est ensuite de cette inspiration du souffle de vie, que l'homme est dénommé animal, *Factus est homo in animam viventem.* Ce n'est que par consequence, mais par une consequence certaine, que nous prouvons la justice originelle de l'homme. Dieu l'a créé sensitif & raisonnable : il l'a donc créé juste ; il ne pouvoit rien sortir ni d'imparfait, ni de corrompu des mains de Dieu.

FACTUS EST HOMO IN ANIMAM VIVENTEM. *L'homme devint*

(a) *Si spiritum illius & flatum ad se trahet, deficiet omnis caro simul, &c. Job.* XXXIV. 14. & *Psal.* CIII. 29. *Auferes spiritum eorum & deficient, & in pulverem suum revertentur. Vid. Eccles.* XII. 7. *Act.* XVII. 25.

(b) *Aug. l.* XIII. *de Civit. c.* 24. & *Cyrill. l.* XII. *in Johan. c.* 56. *Athanas. &c.*

(c) *Ambros. lib. de Paradis. c.* 5. *Basil. in Psal.* XLVIII. *Cyrill. l.* IX. *in Johan. c.* 47.

vivant & animé. L'homme fut créé dans un état parfait, plein de vie, & capable de faire toutes les fonctions propres à sa nature. On pourroit traduire : *Factus est in spirationem vitæ :* Il reçut la respiration & la vie. Le Caldéen traduit : Il fut fait un esprit parlant ; c'est-à-dire, il reçut l'esprit & la parole. La respiration & le parler sont des fonctions de la vie, qui sont mises pour la vie elle-même.

Voila quelle est la veritable origine de l'homme ; & il est étrange qu'il soit tombé jusques dans cet excés de corruption & d'ignorance, que d'ignorer sa propre origine : n'est-ce pas une chose pitoyable d'entendre les Poëtes qui décrivent la naissance de l'homme, comme s'il eût été produit par la terre récente & encore feconde de la semence celeste ; ou comme s'il eût été formé par Promethée, d'une terre molle & détrempée, & animé par le feu qu'il déroba du Ciel. (*a*) Ce qu'on dit de Deucalion & de Pyrrha, qui produisirent des hommes aprés le déluge, en jettant des pierres par derriere eux, est encore plus ridicule. (*b*)

Les Philosophes ne sont guéres plus raisonnables sur cet article que les Poëtes. Ils avancent serieusement, les uns que le monde est éternel, sans que l'on puisse dire qu'il y ait jamais eu un premier homme. (*c*) On apporte pour donner du poids à ce sentiment, les grands noms de Pythagore, de Cereius, d'Architas & de toute l'Ecole Pythagoricienne ; on cite, Xenocrate, Dicearque, Aristote & Theophraste, & quantité de Peripateticiens, qui ont avancé qu'il y avoit un cercle & une révolution infinie de generations qui se succedent l'une à l'autre, sans qu'on y puisse assigner aucun commencement. Les autres qui ont donné un commencement au monde, n'ont pas raisonné d'une maniere plus juste. Nous avons vû plus haut l'opinion des Egyptiens : Anaximander a enseigné parmi les Grecs à peu prés la même chose. Empedocle loüé par Lucrece, dit encore quelque chose de plus incroyable ; il croit que la terre ne produisit pas l'homme parfait tout d'un coup ; mais qu'ayant produit divers membres en divers endroits, ces membres s'étoient réünis par hazard, & avoient composé des hommes & des femmes, dont tout le genre humain seroit venu par une propagation naturelle. Epicure a crû que la terre

---

(a) *Sanctius his animal mentisque capacius alta*
Deerat adhuc, & quod dominari in cætera posset.
Natus homo est : sive hunc divino semine fecit
Ille opifex rerum, mundi melioris origo ;
Sive recens tellus, seductaque nuper ab alto
Æthere, cognati retinebat semina Cœli,
Quam satus Iapeto mistam fluvialibus undis
Finxit in effigiem moderantum cuncta Deorum.
Ovid. 1. *Metamorph.*

(b) *Quo tempore primùm*
Deucalion vacuum lapides jactavit in orbem,
Unde homines nati, durum genus.

(c) *Censorin. de Die natali, c.* 3.

humide & échauffée par le Soleil avoit formé dans son sein des enfans; qu'elle les avoit nourri d'une humeur semblable au laict; & que ces hommes fils de la Terre étant devenus grands, avoient engendré d'autres hommes. C'est l'ignorance de la veritable origine de l'homme, qui a donné cours à tant de fables que l'on a debitées sur l'antiquité de certains peuples, & qui a fait croire que des nations entieres avoient été produites de la terre qu'elles habitoient : c'est dans cette ridicule persuasion que les Peuples de l'Attique, de l'Arcadie, de la Thessalie, & quantité d'autres se nommoient αὐτόχθονας nez de la même Terre, & qu'ils donnoient le même nom à d'autres Peuples, dont ils ignoroient l'origine.

Isaac Peirere, nom fameux par le Traité des Préadamites, qu'il publia en Hollande en 1652. a prétendu prouver qu'il y a eu des hommes avant Adam : Que Moïse raconte la création de ces premiers hommes dans le premier chapitre de la Genese, & celle d'Adam dans le second. Que d'Adam sont venus les Juifs & quelques autres Peuples descendus de Noë ; mais que les autres nations sont sorties des hommes créez avant Adam. Qu'Adam & sa posterité ont encouru la disgrace de Dieu : mais que les autres hommes n'ayant pas peché, n'ont pas contracté ce qu'on nomme le peché originel. Rien ne fait mieux comprendre quelle est la corruption de nôtre siecle, que la hardiesse de cet Auteur, & le cours qu'a eu son sentiment. Son systeme tout mal appuié qu'il est, a paru assez dangereux à plusieurs habiles gens, pour les obliger à le refuter serieusement. Ursin, Ilpert d'Hannover, Eusebe Romain, le Pere Alexandre, & quantité d'autres ont combattu ce pernicieux Ouvrage. Son Auteur aprés avoir été arrêté à Bruxelles, & s'étant tiré de danger par l'autorité du Prince de Condé, chez qui il avoit une Charge, se retira à Rome, où il fit abjuration du Calvinisme, qu'il professoit auparavant ; & désavoüa le Traité des Préadamites : ce qu'il fit encore depuis par un Ecrit imprimé ; & mourut enfin prés de Paris à Nôtre-Dame des Vertus, chez les Peres de l'Oratoire, où il s'étoit retiré. Si la retractation de la Peirere, si la singularité de son sentiment contraire à une tradition de plus de cinq mille ans, contraire à l'Ecriture & à toute l'antiquité : si les Ecrits qu'on a fait contre son systeme, ne sont pas capables d'arrêter le cours des mauvais effets qu'il peut produire ; en vain nous efforcerions-nous de le refuter, nous ne pouvons rien dire de nouveau contre lui, il faut le laisser vieillir, & alors on en aura honte. Nous ne laisserons pas en passant de montrer la foiblesse de quelques-uns de ses raisonnemens.

℣. 8. Plantaverat autem Dominus Deus Paradisum voluptatis a principio. *Le Seigneur avoit planté dés le commencement un Jardin*

ỳ. 8. Plantaverat autem Dominus Deus Paradisum voluptatis à principio: in quo posuit hominem quem formaverat.

ỳ. 8. Or le Seigneur Dieu avoit planté au commencement un Jardin délicieux, dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

COMMENTAIRE.

Jardin de délices. Il n'y a peut-être aucune question dans l'Ecriture qui ait tant partagé les sentimens des Ecrivains, que celle de la situation du Paradis terrestre; & rien ne fait mieux voir l'embarras de cette matiére, que cette contrarieté d'opinions. » (*a*) On l'a placé dans le troisiéme Ciel, dans le quatriéme, dans le » Ciel de la Lune, dans la Lune même, sur une montagne voisine du » Ciel de la Lune, dans la moyenne region de l'air, hors de la terre, » au dessus de la terre (*b*), sous la terre, dans un lieu caché & éloi- » gné de la connoissance des hommes (*c*): On l'a mis sous le Pole » arctique, dans la Tartarie, à la place qu'occupe à present la mer » Caspie. D'autres l'ont reculé à l'extremité du Midi, dans la Terre » de feu. Plusieurs l'ont placé dans le Levant, ou sur les bords du » Ganges, ou dans l'Isle de Ceïlan, faisant même venir le nom des » Indes du mot *Eden.* On l'a mis dans la Chine, ou même par delà le » Levant, dans un lieu inhabité. D'autres dans l'Armenie; d'autres » dans l'Afrique sous l'Equateur (*d*); d'autres à l'Orient équinoxial; » d'autres sur les montagnes de la Lune, d'où l'on croïoit que sortoit » le Nil. La plûpart dans l'Asie; les uns dans l'Armenie majeure; » les autres dans la Mésopotamie, ou dans l'Assyrie, ou dans la Perse, » ou dans la Babilonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Assyrie, ou dans » la Palestine. Il s'en est même trouvé qui en ont voulu faire honneur » à nôtre Europe. » Philon (*e*) & Origenes ont cru que ce Paradis étoit purement spirituel. Les Seleuciens soûtenoient qu'il étoit invisible. (*f*) M. le Clerc place le Paradis terrestre dans la Syrie, aux environs du Liban, de l'Antiliban & de Damas; & il l'étend jusques dans la Mésopotamie, où il trouve les fleuves du Tigre & de l'Euphrate. Le Phison est, à son avis, la petite riviere Chrysorroas; le Gehon: l'Oronte, la terre de Chus, les montagnes Cassiotides; le pays d'Eden, une Contrée de ce nom dans la Syrie. Les Anciens ont été tres-reservez sur cette question, & Jansenius ne croit pas qu'a-

(a) Voyez M. Huet de la situation du Paradis p. 4. 5. Voyez aussi *Origenian.* liv. II. q. 12. art. 7. 8.
(b) *Basil. homil. de Parad. & Damasc. l. 2. de Fide orthodoxa c. 11.*
(c) *Tertull. Apolog. c. 47. Aug. l. VIII. de Genesi ad litt. c. 7. Theodoret. q. 29. in Genes. &c.*
(d) *Durand. in 2. Dist.* XVII. *q.* 3.
(e) *Lib. 1. Allegor.*
(f) *Aug. de hæres. n. 29.*

vant le ſeptiéme ſiécle perſonne ait eû la hardieſſe de fixer poſitivement la ſituation du Paradis terreſtre. Il ſeroit peut-être mieux d'imiter la modeſtie des anciens Peres ſur cette matiere ; mais peut-être auſſi qu'il y auroit des perſonnes qui pourroient tirer de ce ſilence quelque mauvaiſe conſequence contre la verité de l'Ecriture. Il faut eſſaïer de montrer à peu prés la ſituation du Paradis terreſtre, par des veſtiges qui ont ſubſiſté long-tems, & dont pluſieurs ſubſiſtent encore aujourd'hui, dans le pays où il étoit.

Perſonne jusqu'ici n'a examiné cette matiere avec plus de ſoin que M. Huet ancien Evêque d'Avranches, dans ſa diſſertation ſur la ſituation du Paradis terreſtre : Il le place ſur le Fleuve que produit la jonction du Tigre & de l'Euphrate, qu'on appelle aujourd'hui le fleuve des Arabes, entre cette jonction, & la diviſion que fait ce même Fleuve, avant que d'entrer dans la mer Perſique. Il le met ſur la rive Orientale de ce Fleuve ; lequel étant, dit-il, conſideré ſelon la diſpoſition de ſon lit, & non pas ſelon le cours de ſon eau, ſe diviſoit en quatre têtes, ou ouvertures de quatre branches differentes. Ces quatre branches font quatre Fleuves, deux au deſſus, ſçavoir l'Euphrate & le Tigre ; & deux au deſſous, ſçavoir le Phiſon & le Gehon. Le Phiſon eſt le canal Occidental, & Gehon le canal Oriental du Tigre, qui ſe décharge dans le Golphe Perſique. On prétend que M. Bochart étoit à peu prés dans le même ſentiment que M. Huet, comme on le recueille de quelques endroits de ſes ouvrages. (a)

Quelque eſtime que nous ayons pour ces grands Hommes, nous ne laiſſerons pas de faire quelques nouvelles recherches ſur cette difficile queſtion. Nous tâcherons de montrer ici, que le Paradis terreſtre étoit ſitué dans l'Armenie, entre les ſources du Tigre, de l'Euphrate, du Phaſe & de l'Araxe. Nous ſuppoſons que Moïſe écrivoit la Geneſe dans l'Arabie Petrée, & qu'il fixe la ſituation des lieux dont il parle, par rapport à ce païs. Nous croïons auſſi qu'il décrit aux Iſraëlites la ſituation du Paradis terreſtre, par les veſtiges qui en reſtoient de ſon tems, & par le moyen deſquels ils pouvoient ſçavoir, au moins à peu prés, où avoit été ce Paradis. Nous prenons les paroles de Moïſe, qui nous dit, que *la ſource du Jardin d'Eden ſe partage en quatre canaux*, nous les prenons, dans le ſens naturel qui ſe préſente le premier à l'eſprit, pour une fontaine, ou un lac qui donne l'origine à quatre Fleuves. Enfin, nous avons deux points fixes pour reconnoître la ſituation d'*Eden* & du Paradis ; c'eſt le Tigre & l'Euphrate, qui y avoient leur ſource. Le bon ſens & la raiſon veulent que

(a) *Vide Phaleg. l. 1. c. 4. & de Animal. ſacris part. 2. lib. v. c. 6.*

l'on recherche les sources des deux autres Fleuves dont parle Moïse vers le même endroit, & qu'on place le Jardin d'Eden entre les sources des Fleuves qui se rencontreront plus prés de l'Euphrate & du Tigre; pourvû qu'on y rencontre les autres caracteres marquez par Moïse, & qu'on n'aille pas faire d'un jardin, une vaste Province. Nous allons examiner chaque partie du texte selon nôtre hypothése.

PLANTAVERAT DOMINUS DEUS PARADISUM VOLUPTATIS A PRINCIPIO. *Le Seigneur avoit planté dés le commencement un Jardin délicieux.* L'hébreu (*a*), *Plantavit Dominus hortum in Eden ab Oriente.* Le Seigneur planta un Jardin à Eden vers l'Orient. Plusieurs Auteurs soûtiennent que le Jardin fut créé avec ses ornemens le troisiéme jour du monde, lorsque Dieu créa les plantes. (*b*) D'autres croient que Dieu ne le planta que depuis la formation d'Adam: & certes la maniere dont Moïse raconte la production de ce Jardin, fait voir que Dieu le fit exprés, *Plantavit*, & qu'il attendit qu'il fût parfait pour y mettre l'homme. Saint Jerôme dans ses questions hébraïques, rapportant le sentiment des Juifs, dit que le Paradis avoit été créé avant le monde: Il appuye ce sentiment sur les Versions grecques qui ont pris l'hébreu *Mikkedem* (*c*), pour marquer le commencement. Aquila (*d*) avoit traduit, *dés le commencement*: Symmaque (*e*), *des premiers*. L'Auteur du quatriéme livre d'Edras (*f*) l'explique de même. Le Paraphraste Onkelos a pris comme saint Jerôme le terme hébreu pour le commencement; mais les 70. & Joseph, suivis des Peres Grecs (*g*), & de la plûpart des nouveaux Commentateurs Latins, l'ont pris pour marquer l'Orient. La construction de l'original favorise beaucoup cette explication. *Kedem*, dans le stile de Moïse, signifie les païs qui sont au delà de l'Euphrate, & aux environs des sources de l'Euphrate & du Tigre, la Mésopotamie & l'Arménie. On nomme ces pays l'Orient, quoique dans la rigueur ils soient plutôt au Nord, qu'à l'Orient de l'Arabie, où Moïse écrivoit.

PARADISUM VOLUPTATIS. *Un Jardin de plaisir.* L'Hébreu: *Un Jardin dans Eden.* Les 70. en cet endroit prennent le mot *Eden*, comme un nom de lieu; mais au verset 15. ils le prennent dans un sens appellatif, pour un lieu délicieux. Les Peres Grecs tiennent communément, qu'*Eden* est un nom de lieu; & la construction du texte

(a) גן בעדן מקדם
(b) *Aug. l.* VIII. *de Genes. ad litter. c.* 3. *Rupertus, Beda, Hug. de S. Vict. & plerique recentiores.*
(c) מקדם
(d) Ἀπὸ ἀρχῆς.
(e) Ἐκ πρώτης.
(f) 4. *Esdr.* III. 6.
(g) *Chrysost. homil.* XIII. *in Genes. Irene. l.* V. *c.* 5. *Theophil. Antioch. l.* II. *ad Autolyc. Diodor. Tars. apud Theodoret. &c.*

semble demander absolument ce sens. *Il planta un Jardin dans Eden :* Que voudroit dire, *Il planta un Jardin dans les délices ?* Il s'agit donc de sçavoir la situation de ce pays d'Eden : de là dépend le dénoüement de presque toute la difficulté de ce passage.

L'Ecriture parle du Pays d'Eden en plus d'un endroit, & elle donne même assez de caracteres pour le faire bien distinguer. Dans Isaie XXXVII. 12. qui est paralléle au quatriéme des Rois, XVIII. 11. & XIX. 12. 13. on trouve les Habitans d'Eden qui étoient à Thalassar, joints à ceux de Gozam, de Haram, de Reseph, d'Emath, d'Arphad, de Sepharvaïm, d'Ana & d'Ava. *Numquid eruerunt eos dii gentium quas subverterunt Patres mei, Gozam, & Haram, & Reseph, & filios Eden qui erant in Thalassar : ubi est Rex Emath, & Rex Arphad, & Rex Sepharvaim, Ana & Ava ?* On lit les mêmes termes dans le dix-neuviéme chapitre du quatriéme des Rois ; & au chapitre XVIII. 11. du même livre, on lit que Salmanassar Roi d'Assyrie, transporta les Israëlites du Royaume de Samarie, dans l'Assyrie, & qu'il les fit demeurer, *in Hala, & in Habor fluviis Gozam, in civitatibus Medorum.* Et au chapitre XVII. 6. on lit les mêmes termes ; mais au verset 24. du même chapitre, l'on remarque que le Roi des Assyriens ayant transporté les Israëlites dans le Royaume des Assyriens, il fit venir en leur place dans le pays de Samarie, des peuples de la Babilonie, de Cutha, de Sepharvaïm, d'Evah & d'Hemath.

De tous ces passages confrontez l'un à l'autre, l'on peut inferer, 1°. que la Province d'Eden étoit voisine de Gozam, de Haram, de Reseph & de ces autres païs que Teglatphalassar avoit assujettis : & si les Israëlites furent mis dans les lieux qu'occupoient auparavant les peuples qui furent envoyez en leur place à Samarie, comme il n'y a presque pas lieu d'en douter ; on peut conclure que ces païs faisoient partie de la Medie, comme le texte de l'Ecriture le marque positivement ; *In civitatibus Medorum.*

Or est-il que Gozam, Haram, Reseph, &c. étoient voisins de l'Assyrie & de l'Armenie, & dans l'ancien Roïaume des Medes, qui s'étendoit sur la partie Meridionale & Occidentale de la Mer Caspienne. Il faut donc avoüer aussi que le païs d'Eden n'étoit pas éloigné de l'Assyrie, de la Medie & de l'Armenie, ou plutôt qu'il faisoit partie de l'Armenie : dont le nom n'est pas connu dans le texte hébreu de l'Ecriture. Il ne s'agit donc que de sçavoir en quel endroit de ces païs étoit la Province d'Eden.

Moïse nous fournit deux points fixes pour le connoître, sçavoir les sources de l'Euphrate & du Tigre, qui étoient incontestablement dans la Province d'Eden, comme on le voit ici par les versets 10. & 14.

Ezechiel (*a*) nous détermine encore à la placer vers ce même endroit, lorsqu'il met les Marchands du païs d'Eden, avec ceux de *Charan*, de *Canne* & de *Calne*, qui venoient trafiquer à Tyr; car tous les autres étant, ou dans l'Assyrie, ou dans le voisinage, il s'ensuit qu'Eden ne devoit pas être éloigné de ces païs. Mais pour dire quelque chose de plus précis, nous croïons que l'*Adiabene* Province de l'Assyrie, & qui fait quelquefois partie de l'Armenie (*b*), étoit une portion de l'ancien païs d'Eden. Le nom de l'*Adiabene* se peut dériver de l'Hébreu *ab-Adenim*, Pere des Adeniens; ou bien de *bene-Aden*, fils d'Aden, que l'on trouve dans Isaïe XXXVII. 12. ou enfin selon Bochart (*c*) l'*Adiabene* pourra prendre son nom des fleuves *Ava*, & *Aba* ou *Diaba* dans l'Assyrie superieure, qui arrosent l'*Adiabene*, comme on le voit dans Pline (*d*) & dans Ammien Marcellin. (*e*) Le Paraphraste Chaldéen au lieu de *Charan*, *Channe* & *Eden*, Ezech. XXVII. 23. traduit *Carra*, *Nisibis* & *Adiab*, qui est la même que l'*Adiabene*, comme on le voit par le Talmud. (*f*)

Mais le veritable & l'ancien païs d'Eden devoit être bien plus étendu que l'Adiabene, puisqu'il renfermoit les sources du Tigre & de l'Euphrate, du Phison & du Gehon; & outre cela Ava & Diaba, qui sont, au jugement de Bochart, les mêmes que le Lycus & le Caprus, qui tombent dans le Tigre. Le fleuve Chaboras étoit aussi dans le païs d'Eden, ou dans l'Adiabene, comme le remarquent les Talmudistes (*g*): Et Ptolomée marque sur ce fleuve la ville d'*Addaa*; ainsi le païs d'Eden comprenoit une partie de la Mésopotamie, la Sophene, l'Adiabene & une partie de l'Armenie & de la Colchide. On trouve dans la Sophene entre les monts Masius & Antitaurus, des vestiges du nom d'Eden. Æticus (*h*) nomme cette Province *Adonis*; & il dit que le fleuve *Armodius* parcourt la Province d'Adonis & la Mésopotamie. Et Sextus Rufus (*i*) la nomme *Madena*: *Madenam opimam Armeniorum Regionem obtinuit*. Plusieurs Auteurs en loüent la beauté & la fertilité, & l'on assûre que c'est la meilleure contrée de toute l'Armenie. On voit sur le fleuve Chaboras la ville d'*Aphadena**, qui pourroit bien tirer son nom d'*Aph* & *Eden*, ou *Aden*, la face ou la frontiere, ou l'opposite d'Eden; & dans la Colchide *Athena*, & *Adienum*, qui conservent des vestiges du nom d'Eden, dans

(a) *Ezech.* XXVII. 28.
(b) *Adiabene nonnunquam Armenia adhærescit. Plin. l.* XV.
(c) *Bochart. Phaleg. l.* IV. *c.* 19.
(d) *Plin. l.* VI. *c.* 26.
(e) *Am. Marcel. l.* XXIII.
(f) *Talmud. tract. Bavabatra & Kiddusim.*
(g) *Tract. Kiddusim. Chabor.* 4. *Reg.* XVII. 16. *est Adiab.*
(h) *Ætic. in Cosmographia. pag.* 4. & 8.
(i) *Rufus in Luculli expedit. c.* 15.

℣. 9. *Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, & ad vescendum suave : lignum etiam vitæ in medio Paradisi, lignumque scientiæ boni & mali.*

10. *Et Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita.*

℣. 9. Le Seigneur Dieu avoit aussi fait naître de la Terre toutes sortes d'arbres beaux à la vûë, & dont le fruit étoit agréable au goût : & l'arbre de vie au milieu du Paradis, avec l'arbre de la science du bien & du mal.

10. De ce lieu de délices sortoit un Fleuve pour arroser le Paradis, & de là ce Fleuve se partage en quatre canaux.

COMMENTAIRE.

Arrian. Diodore (*a*) de Sicile : en parlant des campagnes du païs des Uxiens, chez qui le Tigre prend sa source, marque la fertilité extraordinaire de ce païs : il dit qu'il est arrosé de quantité de sources, & qu'il produit une abondance si prodigieuse de toutes sortes d'excellens fruits, que l'on en porte dans des bateaux jusqu'à Babilone, en descendant le Tigre dans toute la longueur de son cours. Quinte-Curse (*b*) assûre que le païs qui est voisin des sources de l'Euphrate & du Tigre, est d'une fertilité si extraordinaire, que l'on est obligé de retirer le bétail des pâturages, de peur qu'il ne s'y creve. Cette fecondité est causée, dit-il, par les eaux de ces deux fleuves, qui filtrent & qui pénetrent tout ce terrain. Voila encore des restes de cet heureux Jardin, où Dieu avoit placé nos premiers Peres.

℣. 9. PRODUXITQUE DE HUMO OMNE LIGNUM PULCRUM VISU, &c. *Il fit aussi naître de la terre toutes sortes d'arbres, &c.* On peut traduire l'hébreu de cette sorte : *Il avoit aussi fait germer (ou pousser) de cette terre toute sorte d'arbres . . . & l'arbre de vie, avec l'arbre de la science du bien & du mal.* Comme si Moïse vouloit marquer que Dieu avoit fait hâter tout ce qui se trouvoit dans ce Jardin, pour le mettre en état de nourrir l'homme qui y fut placé. Comme l'Auteur sacré a parlé immediatement auparavant de cette terre d'Eden, nous croïons qu'il a pû la designer sous le nom de *terre* dans cet endroit : *Germinare fecit . . . de hac terra omnem arborem &c.* On peut voir ci-aprés l'explication de ce qui regarde l'arbre de la science du bien & du mal ; nous avons reservé d'en traiter, aprés avoir expliqué de suite tout ce qui regarde le Paradis terrestre.

℣. 10. ET FLUVIUS EGREDIEBATUR DE LOCO VOLUPTATIS AD IRRIGANDUM PARADISUM, QUI INDE DIVIDITUR IN QUATUOR CAPITA. *De ce lieu délicieux sortoit un Fleuve qui arrosoit le Paradis, & qui de là se divise en quatre canaux.* On ne doit pas at-

(a) *Diod. l.* XVII.

(b) *Quint-Curt. l.* V. *initio.*

tendre ici que nous montrions dans le Monde un fleuve ou une source qui produise immédiatement, & d'une maniere visible, quatre Fleuves ; sçavoir l'Euphrate, & le Tigre, & deux autres grandes Rivieres. On ne peut pas même assûrer que cela se vît du tems de Moïse, ni que ceux à qui il parloit l'entendissent de cette sorte. Il suffit qu'avant le Déluge, & lorsqu'Adam fut placé dans ce Jardin, ces Fleuves en sortissent immédiatement, comme le dit ici Moïse : & l'on doit être content, si nous montrons dans le païs d'Eden les sources de l'Euphrate & du Tigre ; & assez prés de là, les sources de deux autres Fleuves trés-considerables, ausquels convienne tout ce que Moïse dit du Phison & du Gehon. Le Déluge a pû déranger ces sources ; & depuis tant de milliers d'années, tant de tremblemens de terre, & tant d'autres revolutions, doit-il paroître étrange que les sources des Fleuves se trouvent à quelque distance du lieu où elles se voïoient autrefois ? Au reste le sentiment qui donne une même source au Tigre & à l'Euphrate, n'est pas nouveau. Plusieurs Anciens (*a*) ont été dans cette opinion. Mais l'on sçait aujourd'hui que ces deux Fleuves ont leurs sources en divers endroits de l'Armenie : & quoiqu'ils soient assez éloignez l'un de l'autre, l'on ne peut pas douter aprés ce qu'en dit Moïse, qu'autrefois ils n'ayent eû une même origine, & qu'ils ne soient sortis du Paradis terrestre. Le Phasis & l'Araxe, que nous croïons être le Phison & le Gehon, sont beaucoup plus prés des sources de l'Euphrate, que l'Euphrate lui-même ne l'est du Tigre : ensorte que le mont Ararath produit quatre grands Fleuves ; l'Euphrate au Couchant, l'Araxe à l'Orient, le Phase au Nord, & le Tigre beaucoup plus éloigné de l'Euphrate, au Midi. Strabon (*b*) met entre les sources de ces deux derniers Fleuves, deux mille cinq cens stades, ce qui fait environ cent lieües, à trois mille pas la lieüe. Mais il y a beaucoup d'apparence que cet habile Geographe mesure la distance des sources de ces deux Fleuves, depuis la source visible de l'Euphrate, jusqu'au lieu où le Tigre prend le nom de Tigre : car tous les Geographes conviennent que le Tigre a d'autres noms à sa source, & au dessous ; & qu'on ne lui donne le nom de Tigre, que lorsqu'étant fort grossi, il coule avec

---

(a) *Quaque caput rapido tollit cum Tigride magnus*
Euphrates, quos non diversis fontibus edit
Persis ----
Lucan Pharsal. liv. III.
Rupis Achemeniæ scopulis ubi versa sequentum
Pectoribus figit spicula Persa fugax,
Tigris & Euphrates uno se fonte resolvunt,
Et mox abjunctis dissociantur aquis :
Boëce dans le livre III. de la Consolat. de la Phil.

(b) *Euphratis ac Tigridis fontes inter se distant ad stadia duo millia & quingenta. Lib.* XI. *pag.* 363.

une rapidité extraordinaire. Quinte-Curse (*a*) semble dire que ces deux Fleuves ont la même source; & que venant ensuite à se separer, ils s'éloignent l'un de l'autre dans leur plus grande distance, de deux mille cinq cens stades, vers les montagnes d'Armenie. Ainsi Strabon n'auroit marqué dans l'endroit cité, que leur plus grand éloignement. Xenophon (*b*) est plus exact & plus précis, lorsque dans la description de la route qu'il suivit avec l'Armée des Grecs, au retour de son expedition avec le jeune Cyrus, il dit qu'étant arrivés sur le fleuve Pigretes, [c'est le nom du Tigre dans les monts Corduques,] & n'ayant pû le passer à cause de sa profondeur; ils apprirent des Habitans du païs, qu'il leur falloit passer les monts Corduques, aprés quoi ils arriveroient à la source de ce Fleuve, qui n'est pas éloignée de celle de l'Euphrate. (*c*) On voit par la suite de son recit, qu'ils arriverent sur l'Euphrate, & assez prés de sa source, aprés avoir fait soixante mille pas, qui font environ vingt lieües, d'une marche très-difficile, par des montagnes & des lieux sauvages.

Procope (*d*) fait aussi sortir les deux fleuves de l'Euphrate & du Tigre de la même montagne. Il y a, dit-il, dans l'Armenie à quarante-deux stades de Theodosiopolis, une montagne qui n'est pas des plus roides, qui produit deux sources, d'où sortent deux grands Fleuves, l'Euphrate & le Tigre, &c. On lit dans une relation de la Mission du Curdistan en 1681. qu'il y a dans ce païs, des Jasides ou Chrétiens, qui passent leur vie toûjours errans & sans aucune demeure fixe; & qui pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, se retirent dans une demeure tres-agréable d'une terre nommée Bengueil, c'est-à-dire, mille fontaines. On y voit une colline revétuë de beaux arbres, & ornée d'une infinité de fleurs, & on y compte jusqu'à mille bassins, & mille sources d'eau; qui coulant dans le vallon, se joignent en quatre endroits, & forment, dit-on, quatre grandes rivieres, le Tigre, l'Euphrate, le Goezo & le Chalich, dont les eaux s'étant plusieurs fois perduës sous terre, paroissent de nouveau aprés plusieurs détours. La tradition du païs veut que ce soit le lieu où étoit situé le Paradis terrestre.

(a) *Ipsi amnes ex Armenia montibus profluunt, & magno deinde aquarum divortio iter quod cœpere percurrunt. Duo millia & quingenta stadia emensi sunt, qui amplissimum intervallum circa Armenia montes notaverunt. Quint. Curt. l.* v.

(b) *Xenophon de expedit. Cyr. Jun. l.* IV. *initio.*

(c) *A captivis acceperant hos (Corduchios) ubi superassent, se ad Pigretis ipsius fontem, qui in Armenia est, venturos, a quo non longè etiam Euphratis fons abesset.*

(d) *De Bello Persic. l.* I. *c.* 17.

℣. 11. *Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum.*

℣. 11. L'un s'appelle Phison : & c'est celui qui tournoie dans tout le païs d'Hevilah, où il vient de l'or.

COMMENTAIRE.

Si l'on pouvoit faire fond sur la verité de ce récit, il seroit aisé de l'accommoder à nôtre hypothese : l'on y pourroit remarquer la tradition des peuples & la nature du païs, où les fontaines se perdent sous terre, pour aller reparoître ailleurs ; mais, comme je l'ai remarqué, nous ne sommes pas obligez à trouver aujourd'hui un Lac, un Fleuve, ou un amas d'eau qui produise immediatement quatre fleuves. Il nous suffit de trouver quatre sources assez prés l'une de l'autre, ausquelles conviennent les caracteres marquez par Moïse. Il y a sur certaines Montagnes d'Armenie de fort beaux endroits, d'excellens pâturages, des eaux, des arbres fruitiers (*a*) ; & plusieurs Auteurs ont cru que le Paradis terrestre y avoit été, dans le même lieu où s'arrêta l'Arche aprés le déluge, sur la croupe du mont *Gordio*.

℣. 11. NOMEN UNI PHISON. *L'un s'appelle Phison.* Le premier des quatre Fleuves qui sortoient d'Eden est le *Phison* (*b*) ; c'est-à-dire, le *Phasis*, Fleuve celebre de la Colchide. La ressemblance des noms ne peut pas être plus grande qu'elle l'est entre Phasis & Phison. Le terme Phison, qui signifie être abondant, s'augmenter, convient tres-bien au Phasis. Ce Fleuve (*c*) a sa source dans les montagnes d'Armenie, & se décharge dans le Pont Euxin. C'est le plus celebre de tous les Fleuves de la côte de Colchide. Il est grossi par plusieurs rivieres qu'il reçoit dans son cours ; il est navigable aux plus grands vaisseaux l'espace de trente-huit mille sept cens pas : & de là on peut encore le remonter bien loin avec de moindres vaisseaux. Il y a six vingt ponts sur ce Fleuve, & un grand nombre de Villes sur son rivage. Le Phasis dans son embouchure a plus d'une demi-lieüe de large, & plus de soixante brasses de profondeur. Le commerce étoit autrefois si grand dans la Colchide, que quelques Anciens (*d*) ont avancé qu'on y voyoit dans une seule Ville jusqu'à soixante-dix, ou même jusqu'à trois cens Peuples de differentes Langues, qui y venoient trafiquer ; & Pline (*e*) assure que les Romains y entretenoient jusqu'à cent trente truchemens pour la facilité du commerce.

(a) *Vid. Xenoph. Cyroped. l.* III. *pag.* 91.

(b) פשון

(c) *Plin. l.* VI. *c.* 4. 5. *& Strab. l.* XI. *p.* 350. *Colchidem Phasis illabitur ingens flumen, quod ortum ex Armenia ducens, Glaucum in se recipit atque Hippum.*

(d) *Timosthen. apud Plin. l.* VI. *& alii apud Strabon. l.* XI.

(e) *Plin. l.* VI. *c.* 5.

IPSE EST QUI CIRCUIT OMNEM TERRAM HEVILATH. Voici ce qui distingue le fleuve Phison des trois autres : *Il tournoie dans tout le païs d'Hevilah.* Nous trouvons dans l'Ecriture deux hommes du nom d'Hevilah. Le premier est fils de Chus, & l'autre est fils de Jectan. L'un de ces deux Hevilah peupla un païs dans l'Arabie deserte, sur le bas du cours de l'Euphrate, qui avoit au couchant les Ismaëlites & les Amalecites, dont les campagnes s'étendoient jusqu'au Desert de Sur vers l'Egypte ; cela paroît par la Genese xxv. 18. & 1. Reg. xv. 7. L'autre *Hevilah* est fils de Jectan, marqué Genese x. 29. Il importe assez peu ici de sçavoir lequel de ces deux Hevilah a peuplé le païs du Phison, si c'est le fils de Jectan, ou le fils de Chus ; il suffit de montrer un Hevilah sur le Phasis, pour revenir à nôtre hypothese ; je suis néanmoins plus porté à croire que cet Hevilah dont il est parlé ici, est un des fils de Jectan, puisque nous montrerons ailleurs que les descendans de Jectan s'établirent dans l'Armenie, dans la Mésopotamie & aux environs. Il est sûr qu'Arphaxad fils de Sem peupla au moins en partie la Mésopotamie & l'Armenie ; il est donc trés-probable que les neveux d'Arphaxad demeurerent dans ces vastes Provinces, aussi-bien que leur pere ; & Moïse nous marque positivement quel fut leur partage, Genese x. 29. 30. *Ophir, & Hevila, & Jobab, omnes isti filii Jectan. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem Orientalem.* Ophir, Hevila, Jobab, tous fils de Jectan habiterent depuis Messa jusqu'à Sephar montagne à l'Orient. Sous le nom de *Messa* ou *Masa*, nous entendons le mont Masius dans la Mésopotamie, & par Saphar ou Sephar, Postel entend le mont Imaüs dans la Scythie ; j'y trouve les *Chaulachites* avec les Alains. Mais nous aimons mieux l'expliquer du païs des *Sarapares* dans l'Armenie, dont parle Strabon liv. x. ou des *Sarapanes* sur le Phasis, dont il parle au livre xi. ou des Tapyres, dont il parle au même livre ; ou plutôt des *Sapires* dont parle Herodote livre 1. & livre 4. & qu'il dit être les seuls peuples entre les Colches & les Medes. Le saphire pierre précieuse, que l'on trouve principalement dans la Medie (*a*) pourroit bien prendre son nom des peuples de même nom, qui demeuroient vers ce païs-là. Les Sapires sont veritablement à l'Orient, & dans le païs que Moïse nomme Kedem. Je pense que les *Sepharvaims*, dont il est parlé dans le 4. des Rois xvii. 6. 7. sont les habitans de Sephar ; & nous avons montré plus haut qu'ils devoient être voisins des Medes. De tout ce qu'on vient de dire on peut ce me semble inferer 1°. qu'il y avoit une terre d'Hevilah aux environs de l'Armenie, & des sources de l'Euphrate & du Tigre. 2°. Que le Phase étant dans ce païs, & aïant

---

(a) *Cærulea & Sapphiri, raroque cum Purpura : optima apud Medos, Plin.* xxxvii. c. 9.

d'ailleurs tous les caracteres qui conviennent au Phison de Moïse, c'est apparemment ce Fleuve qui a été designé sous le nom de Phison. La plus grosse difficulté consiste donc à montrer dans l'Armenie & dans la Colchide qui sont arrosées par le Phase, des vestiges du nom d'Hevilah, & de faire voir ensuite que ce païs & ce Fleuve ont tout ce qui distingue le païs d'Hevilah, & le Phison. C'est ce que nous allons montrer.

On connoît dans l'Armenie & dans le païs des Colchiens plusieurs Villes qui conservent encore des vestiges du nom de Hevilah (*a*) comme *Cholva*, *Cholvata*, & la region *Cholobetene*, & dans Haïton (*b*) le païs de *Haloen* en Armenie. L'expression dont se sert Moïse pour marquer le cours du fleuve Phison, en disant qu'il tournoie, *circuit*, lui convient parfaitement, parce qu'en effet son cours est extraordinairement tortueux; il n'y a peut-être point de Fleuve au monde, qui ait tant de détours; c'est pour cela qu'il a fallu y faire ce grand nombre de ponts dont on a parlé.

IBI NASCITUR AURUM, ET AURUM TERRÆ ILLIUS OPTIMUM EST. *On y trouve de l'or, & l'or de ce païs est excellent.* Il y a peu de païs dans le monde aussi celebre que la Colchide pour son or, soit qu'on regarde la grande quantité qu'on y en trouvoit, soit qu'on fasse attention à la bonté & à la pureté de ce métal. Tout le monde sçait la Fable de la Toison d'or, qui a pourtant son fondement dans l'Histoire: car Strabon (*c*) dit que les Fleuves & les Torrens des païs voisins de la Colchide, portent dans leurs eaux des paillons d'or, que les habitans du païs recueillent dans des peaux couvertes de leur laine, ou sur des planches percées. (*d*) Pline (*e*) parle des chambres d'or, des poutres, des colomnes, des pilastres d'argent, que l'on disoit avoir été dans la Colchide. Tous les Anciens parlent des immenses richesses de ce païs. Il est croyable que l'or de *Phaz*, d'Uphaz ou d'Ophaz dont il est souvent parlé dans l'Ecriture (*f*) est de l'or du Phasis. Les Anciens estimoient beaucoup plus ce métal, que l'on trouve dans le sable des rivieres, que celui que l'on tire des mines: *Nec ullum absolutius aurum est, cursu ipso trituque perpolitum.* Ce qui confirme ce que dit Moïse: Que l'or du Phison est excellent: *Et aurum terræ illius optimum est.* Si la Mingrelie, qui est l'ancienne Colchide, n'est plus aujourd'hui si celebre par ses richesses, personne n'en doit être surpris. Nous connoissons des païs celebres autrefois

(a) *Ptolom. tab.* 3. *Asiæ.*
(b) *Lib. de Tartaris c.* 15.
(c) *Strab. l.* XI. *p.* 350.
(d) *Apud eos torrentes deuntur aurum deferre, quod Barbari perforatis tabulis, ac lanosis pellibus excipiunt.*
(e) *Lib.* XXXIII. *c.* 3.
(f) *Cant.* V. II. *Jerem.* X. 9. *Dan.* X. 5.

℣. 12. *Et aurum terra illius optimum est : ibi invenitur bdellium, & lapis onychinus.*

℣. 12. Et l'or de cette Terre est excellent ; c'est aussi là que l'on trouve le bdellium & la pierre d'onyx.

COMMENTAIRE.

par leurs richesses, par leurs mines, par leur trafic, par leur valeur, par leur science, par leur politesse, où l'on ne voit plus rien qui réponde à cette ancienne réputation. L'on dit pourtant qu'encore aujourd'hui il y a de fort bonnes mines d'or dans la Mingrelie; mais que les Mingreliens les tiennent cachées, de peur d'y attirer les Turcs.

℣. 12. IBI INVENITUR BDELLIUM, ET LAPIS ONYCHINUS. *L'on y trouve le Bdellium, & la pierre d'Onyx.* L'hébreu (*a*) *Là est le Bedolah & la pierre de Schohem.* Ces deux termes ne sont pas bien connus. Bdolah est traduit en cet endroit (*b*) escarboucle, par les 70. & *Num.* XI. ils le traduisent par du cryſtal. Ils sont suivis (*c*) dans la premiere explication par la plûpart des Peres Grecs & Latins. Saint Jérôme, aprés Aquila, Symmaque & Theodotion traduit *Bdellium*; d'autres veulent que ce soit l'Ebene ou le Poivrier, ou le Giroflier. Le Traducteur Persan veut que ce soit le Berille. Les Traducteurs Arabe & Syrien, & un grand nombre de sçavans Hommes à leur suite, soutiennent que ce sont des Perles. Quelques Rabbins veulent que ce soit le cryſtal : d'autres le diamant, d'autres le jaspe, d'autres l'émeraude ou quelqu'autre pierre prétieuse. J'ai peine à croire que ce soit une pierre prétieuse, Moïse met le terme *Eben*, la pierre, devant *Schohem*, mais non pas devant *Bdolah*. Le sentiment qui l'explique du *Bdellium*, ou de la perle, est le mieux fondé. Premierement à cause de la ressemblance des noms, qui a déterminé Joseph & saint Jerôme, & la plûpart des nouveaux Interpretes à l'expliquer du *Bdellium*. Secondement, parce que la Manne est comparée par sa couleur au *Bdolah*, *Num.* XI. 7. Or la Manne, aussi bien que le Bdellium tiroit sur le jaune, comme l'a prouvé Saumaise. (*d*) Il y a une espece de *Bdellium* qui vient de la Medie, ou de la Scythie, & que l'on nomme Scythique. La Scythie & la Medie étoient voisines de la Colchide : l'une au Nord, & l'autre à l'Orient, & les Scythes s'étendoient jusqu'au Phasis, comme on le montrera ci-aprés.

Ceux qui tiennent pour la Perle, soûtiennent que la manne étoit blanche, par l'Exode XVI. 31. Bochart (*e*) montre que les versions Arabes & Syriennes, & les Talmuldistes, Pagnin, Oleaster, Steu-

(a) שם הבדלח ואבן השהם
(b) ἄνθραξ.
(c) Huet Dissert. du Paradis terrestre.
(d) *De homonymis Hyles jatricæ. c.* 109.
(e) *De animal. sacr. part.* II. *l.* V. *c.* 5.

chus, Mercerus, &c. ſont pour les perles. Il faut avoüer que l'on ne pêche point aujourd'hui de perles dans le Phiſon ; mais on en trouve dans les mers voiſines ; & elles peuvent bien être ou épuiſées, ou negligées, de même que les mines du même pays.

Quant à la pierre de *Schohem*, elle n'eſt pas moins inconnuë que le *Bdolah*. Les 70. ne ſont pas conſtans dans leur traduction de ce terme. Ils traduiſent ici la pierre praſine, ailleurs ils traduiſent onyx, ou émeraude, ou beryl[l]e, ou ſaphir, ou ſardoine. Les trois autres Traducteurs Grecs veulent que ce ſoit l'onyx ; Philon l'émeraude ; Joſeph, la ſardoine. S. Jerôme traduit ici *Onyx*, & dans Job, *Sardonyx*. Preſque tous les Dictionaires Hébreux ſont pour l'onyx. Les Paraphraſtes Onkelos & Jonathan, Moïſe Barcephas, l'Interprete Arabe, & le Syrien prennent *Schohem* pour le berille. L'ancienne verſion Italique, Euſebe, Severien, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & pluſieurs autres Peres ſuivent ici les 70.

Je ſerois volontiers pour l'émeraude ; le nom de *Sohem* ou *Soham*, entre dans la compoſition du mot *Smaragdus*, que l'on peut dériver de *Sohem raguah*, (*a*) *Sohem taillé*. Les meilleures & les plus belles émeraudes ſont celles qui viennent de Tartarie. Elles ſont les plus eſtimées de toutes. Pline dit que de douze ſortes d'émeraudes que l'on compte, la Scythique l'emporte de beaucoup au deſſus des autres. (*b*) La Scythie eſt limitrophe au pays qui eſt arroſé par le Phaſis, & on montrera ci-aprés que les Scythes demeurerent au commencement dans l'iſthme qui ſepare la mer Caſpienne du Pont Euxin. Enfin Solin (*c*) remarque que quand on parle des émeraudes de Scythie, on parle de la Scythie d'Aſie qui alloit juſqu'au Phaſe.

On pourroit croire auſſi que le ſchohem, eſt l'ambre nommée *ſuccinum*. Ce terme approche aſſez de *Sohem* ; on met l'ambre parmi les pierres précieuſes ; les Scythes le nomment *Sacrium*, & les peuples d'Italie lui donnent le nom de *Thieum*, auſſi-bien que celui de *Succinum (d)*. *Thieum*, revient beaucoup à *Tohem*, qui eſt la prononciation Caldeéne de Sohem. Philemon & Xenocrates (*e*) aſſurent qu'on en trouvoit en Scythie. La Scythie étoit toute voiſine du pays que le Phaſis arroſoit, & ce pays eſt ſouvent nommé Scythie, (*f*) Archelaus dit auſſi qu'on en trouvoit en Cappadoce, qui eſt un Royaume voiſin de la Colchide.

(a) שהם רגוע

(b) *Genera eorum duodecim ; nobiliſſimi Scythici, ab ea gente in qua reperiuntur appellati ; nullius major auſteritas nec minus vitii, & quantum Smaragdi à gemmis diſtant, tantum Scythici à cæteris Smaragdis. Plin. l.* XXXVII. *c.* 5.

(c) *Solin. c.* 25.

(d) *Xenocrates apud Plin. l.*XXXVII. *c.* 2.

(e) *Apud Plin. ibid.*

(f) *Vid. Euſtath. in Dion. Periæg. & Scholiaſt. Pindari. Juſtin. l.* 1. *& l.* 2.

℣. 13. *Et nomen fluvii secundi Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.*

℣. 13. Le second fleuve s'appelle Gehon : & c'est celui qui coule tout autour du païs d'Ethiopie.

COMMENTAIRE.

℣. 13. NOMEN FLUVII SECUNDI GEHON ; IPSE EST QUI CIRCUMIT OMNEM TERRAM ÆTHIOPIÆ. *Le second Fleuve se nomme Gehon ; c'est celui qui fait divers tours dans le païs d'Ethiopie.* L'hébreu, *qui tournoye dans le païs de Cusch.* Nous ne connoissons dans le monde aucun Fleuve du nom de Gehon, si ce n'est l'*Oxus*, que les habitans du païs nomment Geihon ; ce Fleuve se décharge dans la mer Caspie, vers les côtes Orientales. Les Abyssins nomment aussi le Nil du nom de Guyon. Mais si l'on fait attention à ce que dit Moïse du Gehon, & si l'on cherche un Fleuve qui ait sa source aux environs de celles du Tigre & de l'Euphrate, on n'en trouvera point à qui ces marques conviennent mieux qu'à l'Araxe, Fleuve celebre, qui prend sa source dans le mont Ararat, à six mille pas de la source de l'Euphrate, & qui va se décharger dans la mer Caspie. (*a*) Strabon (*b*) nomme Abos la montagne d'où l'Euphrate & l'Araxe prennent leur source.

Le mot hébreu *Gehon* (*c*), qui vient d'une racine, qui signifie couler avec impetuosité, exprime parfaitement la nature de l'Araxe. Ce Fleuve est grand & fort rapide ; il s'enfle durant son cours de plusieurs petites rivieres, & de beaucoup de torrens qui s'y joignent. On a plusieurs fois bâti des ponts sur ce Fleuve. Alexandre le grand y en fit construire ; mais quelque forts & massifs qu'ils fussent, comme on le voit encore par des arches qui en sont demeurées, ils n'ont pû tenir contre la rapidité de ses eaux. C'est ce qui lui a fait donner cet épithete par Virgile. *Et pontem indignatus Araxes* : L'Araxe qui ne peut souffrir de pont.

Auguste y ayant fait bâtir un pont, qu'on jugea y devoir rester plus long-tems, on changea l'épithete, & on dit : *Latii patiens jam pontis Araxes* : L'Araxe qui veut bien souffrir un pont fait par les Romains. Mais ce pont, comme les autres, a été abbatu par l'Araxe. Herodote (*d*) dit, que l'Araxe est plus grand, & plus petit que le Danube, à divers égards. Il sort, dit-il, des montagnes Mantiennes par

(a) *Araxes eodem monte quo Euphrates* VI. *M. passuum intervallo, auctusque amne Musi defertur in Caspium Mare. Plin. l.* VI. *c.* 9.

(b) *Strabo l.* XI.

(c) גיחון

(d) *Araxes Istro major, & idem minor esse memoratur..... à Mantienis fluit, sed per sexaginta ora prorumpens, quæ uno excepto in paludes eluviesque evolvitur... reliquum illud per apertum fluit in mare Caspium. Herodot. l.* 1. *p.* 133. *Edit. Gryphi.*

soixante sources, qui se perdent toutes dans des marais, excepté celle qui fait le Fleuve dont nous parlons, & qui va se rendre dans la mer Caspienne.

On ne peut rien ajoûter à ce que l'on nous dit de la fertilité du pays, qui étoit arrosé par l'Araxe. Strabon (a) assûre que ce terrain produit toute sorte de biens, sans être cultivé; que les vignes produisent tant de raisins, qu'on ne prend pas la peine de les cueillir tous. Dans plusieurs endroits la terre produit deux ou trois fois du fruit, pour une seule fois qu'on l'a semée. La premiere fois elle rend la semence au cinquantiéme, & cela sans qu'on l'ait ni renouvellée, ni labourée avec une charruë ordinaire, mais simplement avec une charruë de bois. L'air y est extrêmement temperé. Les vignes n'ont pas besoin d'être labourées, & on ne les taille qu'au bout de cinq ans. Les nouvelles plantes portent du fruit dés la seconde année. Voila quelle est la beauté & la fertilité des pays voisins du Paradis terrestre. On peut croire que c'est dans celui-ci que nos premiers Peres vécurent depuis leur peché, car il est à l'Orient d'Eden. Strabon (b) en plusieurs endroits de sa Geographie dit, que Jason & Medée ont regné dans les pays qui sont entre le pont Euxin & la mer Caspie: on y a vû pendant un tres-long tems des monumens de Jason, qui y étoit honoré comme un Dieu. Il assûre que ce Heros changea les noms de plusieurs Provinces & de plusieurs Fleuves, & qu'il leur donna des noms grecs, pris des Fleuves de la Grece qui avoient quelque rapport avec ceux de l'Armenie. Qu'il nomma l'Araxe de ce nom, à cause de sa ressemblance avec le fleuve *Peneus*, nommé aussi Araxe par les Grecs, parce qu'il separe Ossa de l'Olympe. Cette remarque de Strabon nous découvre la source de la difficulté que l'on trouve à déterrer les anciens noms des lieux & des Fleuves de ce pays.

Moïse dit, que *le Gehon arrose toute la terre de Cusch*. Il est important de fixer ce pays de Cusch; mais la varieté des opinions sur cet article, le rend extrêmement difficile. Les 70. ont ordinairement traduit le nom de Cusch, par l'Ethiopie. Ils ont été suivis par saint Jerôme (c), qui dit dans ses questions sur la Genese, que les Juifs nomment ordinairement l'Ethiopie, le pays de Cusch. Joseph (d) dit que les Ethiopiens entr'eux se nomment Cusch, & que toute l'Asie les appelle de même. Il semble qu'on ne peut gueres expliquer autrement, que de l'Ethiopie, les pays de Cusch, marquez dans Isaïe xix. & xx. & 4. Reg. xix. 9. & Ezech. xxix. 10. Ce pays de Cusch est

(a) *Strabon. l.* xi. *p.* 352. *Edit. Basil.*
(b) *Strabon. l.* xi. *p.* 369.
(c) *Hieron. quæst. Heb.* x.
(d) *Joseph. l.* 1. *c.* 7. *Antiquit.*

joint à l'Egypte ; il est réduit en captivité avec l'Egypte. Taraca Roi de Cusch, s'avance pour venir au secours d'Ezechias jusques vers Peluse ; enfin Ezechiel marque les limites de l'Egypte depuis Migdol jusqu'à Siene, & jusqu'aux frontieres de Cusch. Jeremie (a) dit, que comme un Chuséen ne peut changer la couleur de sa peau, ainsi les Juifs ne peuvent changer de conduite. Nonobstant ces autoritez, qui meritent assûrément beaucoup de consideration, Bochart a prétendu que le veritable pays de Cusch étoit dans l'Arabie deserte, & dans l'Arabie heureuse, & principalement au fond du Golphe arabique : il croit que les Chuséens sont les mêmes que les Arabes Scenites des Anciens, & il met dans ces pays tous les descendans de Chus. Voici ses principales preuves. Sephora femme de Moïse est nommée *Cuschit* par Moïse (b) lui-même ; & dans le passage d'Ezechiel qu'on a rapporté plus haut, ce Prophete met Migdol & Siene, comme deux termes opposez de la longueur de l'Egypte considerée du Nord au Midi. Il faut donc, dit Bochart, que le pays de Cusch marque l'extremité meridionale du même pays. Le Seigneur dit (c), *qu'il abandonnera au pillage toute l'Egypte depuis Migdol jusqu'à Siene, & jusqu'aux frontieres du païs de Cusch*, qui ne seront pas exemptes de ce châtiment. Il montre de plus, que les pays de l'Arabie qui sont sur la mer rouge, sont nommez dans l'Ecriture, le pays de Cusch.

D'autres, comme le Pere Hardoüin (d), veulent que le pays de Cusch s'étende dans toute l'Arabie deserte ; & il paroît croire, que sous le nom de terre de Cusch, on ne doit point entendre autre chose que ce pays.

Mais nous croyons qu'on doit reconnoître dans l'Ecriture plusieurs pays de Cusch, qui ont pû être peuplez par les descendans du seul Cusch fils de Cham, mais en differens tems, & par diverses Colonies.

Chus étant originaire de l'Egypte, il n'est pas difficile qu'il ait laissé des vestiges de son nom dans l'Arabie & sur les bords de la mer rouge, qui sont tout joignant l'Egypte (e) ; & c'est ce qui paroît par plusieurs passages de l'Ecriture, où l'on voit des Cuséens dans l'Arabie.

Nous ne croyons pas devoir resister à l'autorité de tous les Anciens, qui mettent des Cuséens dans l'Ethiopie ; mais nous n'osons déterminer, si les Ethiopiens qui sont au dessus & au Midi de l'Egypte, vin-

(a) *Jerem.* XIII. 23.
(b) *Num.* XII. 1.
(c) *Ezechiel.* XXIX. 10.
(d) *Hardouin. Chronolog. V. T. apud Cellar. Geograph. antiq. Afric. l.* IV.
(e) *Num.* XII. 1. 2. *Par.* XIV. 9. *&* XXI. 16.

rent

rent dans le pays avant ou aprés Moïse. Eusebe met leur arrivée dans ce pays, [qu'on nommoit auparavant (*a*) Ætheria, ou Aëria,] sous le Roi Amenophis, ou plutôt Thutemosis, environ trente ans avant la naissance de Moïse. On ne trouve le nom de Cusch donné à l'Ethiopie, que dans les livres de l'Ecriture posterieurs à Moïse. Tous les Anciens remarquent cette transmigration des Ethiopiens, de l'Inde dans l'Egypte, & nous ne nous arrêtons point à la prouver. Homere, & aprés lui Strabon (*b*) remarquent, qu'il y a des Ethiopiens à l'Orient & à l'Occident, au deça & au delà de la mer rouge, dans l'Afrique & dans l'Asie: *Æthiopes* (*c*) *bipartiti naturaliter sunt sinu Arabico instar fluminis*. Les Ethiopiens qui sont au Midi de l'Egypte sont étrangers & venus d'ailleurs dans ce pays: Les Chuséens de l'Arabie peuvent eux-mêmes y être venus quelque tems avant Moïse; ainsi rien ne nous empêche d'aller chercher l'ancien pays de Cusch en d'autres endroits, & de l'approcher selon nôtre hypothese des sources de l'Euphrate, du Tigre, & de l'Araxe, que nous avons pris pour le Gehon.

Les Anciens qui nous apprennent la venuë des Ethiopiens au Midi de l'Egypte, nous disent qu'ils vinrent de dessus le fleuve Indus, & on convient qu'ils sont Indiens d'origine: Mais comme le nom d'Indes est fort vague, & qu'on l'a donné autrefois, selon la remarque de Pline (*d*), à plusieurs Provinces qui sont au deça du fleuve d'Inde; il est fort croyable que ces Chuséens qui vinrent dans l'Ethiopie, sont descendus des Indo-scythes dont parlent Ptolomée, Denys & Eustathe (*e*), qui purent aisément venir des pays de deça l'Inde dans l'Arabie, en passant le Détroit du Golphe Persique, & de là aller une partie dans l'Egypte, & l'autre demeurer dans l'Arabie deserte & le long des côtes de la mer rouge. On trouve dans la Scythie, au delà du mont Imaüs, plusieurs vestiges du nom de Cusch, comme les Chætes, le pays Casia, les monts Casii: Enfin Diodore de Sicile nous apprend, que les Scythes de l'Inde, sont originaires de dessus l'Araxe. On rapportera son passage ci-aprés.

On trouve aussi plusieurs vestiges du nom de Cusch, dans la Susiane, dans la Medie, dans l'Armenie; les Cissiens, les Casséens, les Chutéens, les Scythes, les peuples du Chuzestan. La Susiane est nommée Cissia par les Anciens; & la mere de Memnon est appellée Ethiopienne, parce qu'elle étoit de Suses; les Casséens ou Cusséens, sont joignant les Cissiens: (*f*) *Susianis ad Orientem junguntur Cos-*

(a) *Strabo. l.* II. *Plin. l.* VI. *c.* 30. *Hesychius.*

(b) *Strabo. l.* I. *pag.* 23. *&* 27.

(c) *Homer.* Οἱ μὲν δυσομένου ὑπερίονος, οἱ δ' ἀνιόντος, *&c.*

(d) *Plin. l.* VI. *c.* 20.

(e) *Apud Cellar. Afric. l.* III.

(f) *Plin. l.* VI. *c.* 27.

ſsi latrones, *&c.* Les Anciens ont placé une ſeconde Ethiopie ſur l'Iſthme qui eſt entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne. Saint Jérôme dit que ſaint Matthieu a prêché l'Evangile dans l'une des deux Ethiopies, où les fleuves *Apſarus* & *Hypſus* ont leur embouchure. Sophronius (*a*) le dit auſſi de ſaint André.

Mais il s'agit ici de trouver le pays de Cuſch ſur l'Araxe. Je penſe que les Chutéens, dont parle l'Ecriture, ſont les veritables deſcendans de Cuſch dont parle Moïſe, & que leur pays eſt celui qui eſt arroſé par l'Araxe. On m'avoüera ſans peine que *Cuth* & *Cuſch* ſont le même mot prononcé diverſement, ſelon la diverſité des Dialectes. (*b*) Les Caldéens prononcent comme un *t*, ce que les Hébreux prononcent comme un *ſchin*. Nous avons montré ci-devant, que les Peuples que Salmanaſar tranſporta à Samarie, étoient des conquêtes que Teglatphalaſar & Salmanaſar lui-même, avoient faites ſur les Medes du côté de la mer Caſpie. Or nous ne connoiſſons aucun peuple de ce côté là nommé Cuth ou Cutha, que les Scythes, qui, du conſentement des Hiſtoriens, habiterent premierement ſur l'Araxe. On ne peut pas ſouhaiter une plus grande conformité de noms, que celle qui ſe trouve entre Khutha & Scythes, ou Scytha. Le Sigma ſe met ſouvent au commencement des mots, au lieu d'une aſpiration; comme *Sal*, dérivé d'ἁλς; *Sylva*, d'ὕλη; *Serpyllum*, de ἑρπύλλον, *&c.* On a tranſporté l'aſpiration de *Ch*, & au lieu de l'*h*, on a mis une *ſ*. Je ne doute pas que ce ne ſoit de cette ſorte que s'eſt formé le nom de *Saca*, donné aux Scythes, au lieu de Caſcha.

Diodore de Sicile (*c*) dit, que les Scythes qui ſont voiſins de l'Inde, habiterent d'abord ſur l'Araxe, d'où ils s'étendirent, & firent des conquêtes juſqu'au mont Caucaſe & juſqu'à l'Ocean; juſqu'aux Palus Meotides, & juſqu'au Tanaïs. Que de là ils allerent juſqu'au Nil, & réduiſirent ſous leur empire tous les peuples qui ſont entre la mer Caſpie, les Palus Meotides, l'Ocean Oriental & l'Egypte, &c. Que les *Saca*, les *Maſſagetes*, les *Arimaſpes*, ſont diverſes branches des *Scythes*.

On voit par Strabon (*d*) qu'anciennement les Grecs donnoient le nom de Scythes à toutes les nations du Nord les plus conſiderables, & le nom d'Ethiopiens à tous les peuples du Midi.

(a) *Magna Sebaſtopoli prædicavit, ubi Apſari eſt irruptio & Phaſis fluvius; illic incolunt Æthiopes interiores.* On voit que cette deſcription ne convient qu'à la Colchide.

(b) *Bochart. Phaleg. l.* IV. *c.* 2. *p.* 238.

(c) *Nunc de Scythis qui ſunt Indiæ conterminî dicendum. Ea primum natio juxta Araxem flumen parva numero propterque ignobilitatem contempta, conſedit, &c. Diod. l.* III. *c.* II.

(d) *Strab. l.* I. *pag.* 25.

℣. 14: Nomen verò fluminis tertii, Tygris: ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates.

℣. 14. Le troisiéme fleuve est le Tygre, qui a son cours vers les Assyriens; & le quatriéme de ces fleuves est l'Euphrate.

COMMENTAIRE.

Herodote (*a*) dit la même chose: il fixe l'ancienne demeure des Scythes sur l'Araxe. Il dit qu'ils passerent ce Fleuve, chassez par les Massagetes, & qu'ils se retirerent dans le pays des Cimmeriens. Justin (*b*) met le Phase & l'Araxe pour limites à la Scythie du côté du Midi.

Le mont Caucase, qui est entre la mer Caspie & le Pont Euxin, tire son nom de Cusch: il signifie le rempart de Cusch ou des Scythes. La Circassie, & la Province Avocasie, viennent aussi apparemment de la même racine. Elles sont aux environs du pays que nous attribuons à Cusch; aussi-bien que les *Gazares*, ou *Abgazares*, qu'on peut dériver de *Cusch* & *ar*, les montagnes de Cusch ou Gusch. La mer Caspie où l'Araxe se décharge, peut encore venir de la même origine; les Arabes lui donnent encore aujourd'hui le nom de Cozran, qui approche davantage du nom de Cusch. Les monts Caspies, qui separent l'Araxene de la Medie, peuvent tirer leur nom de Cas, ou Chus, & Pi, *la bouche de Cusch*, ou les défilez du pays de Cusch; tout le monde connoît les portes Caspiennes, qui étoient les défilez de ces montagnes. Le nom de la Province *Othene* (*c*), qui est dans l'Araxene, entre l'Araxe & le fleuve Cyrus, n'est pas éloigné du nom de *Chotene*, qui marque le pays des Cuthéens, ou Chotéens.

Il y a une infinité d'autres noms dans ces pays, qui paroissent formez du nom de Cusch. Strabon (*d*) parle des Quitiens au pied des montagnes de la Medie & de l'Armenie. Ptolomée nous fournit la Catarzene dans l'Armenie, & l'Orchistene, & les villes de Cozola, Cotomana, Cytamum, &c. On voit encore aujourd'hui dans la Mingrelie la ville de Cotatis. Les Anciens nous parlent de celle de Cyta, ou Citaia, dans la Colchide, qui fut la patrie de Medée, & qui a donné le nom aux Cytéens. Le grand Scaliger a crû que c'étoit de là qu'étoient venus les Cuthéens à Samarie. Xenophon (*e*) nomme les Cotéens ou Coëtæ, vers le même pays. On y trouve aussi le Château de Cotyæum ou Cotyacum, & la ville nommée Cothena, dans la petite Armenie. Haiton (*f*) parle d'un Royaume de la Georgie, nommé *Abcas*.

℣. 14. NOMEN TERTII FLUVII TIGRIS, IPSE VADIT

(a) *Herodot. l.* IV.
(b) *Justin. l.* I. *& l.* II.
(c) *Plin. l.* VI. *c.* 16.
(d) *Strab. l.* XI. *pag.* 355.
(e) *Lib.* VII. *Anabas.*
(f) *de Tartar. c.* 10.

CONTRA ASSYRIOS. *Le troisiéme Fleuve se nomme le Tigre, il se répand vers les Assyriens.* Tout le monde convient que ce troisiéme Fleuve, nommé dans l'Hébreu *Chidkel* (*a*), est le Tigre. Les Anciens le nommoient Diglito, & il est appellé encore aujourd'hui Tegil, ou Tigil. Il porte le nom de Diglat dans Joseph, dans le Paraphraste Caldéen, & dans les versions Arabes & Persanes. La rapidité de ce Fleuve lui a fait, dit-on, donner le nom de Tigris, qui signifie une fléche dans la langue des Medes. (*b*) Mais il vaut mieux dériver ce nom de l'hébreu Chidkel, ou de Diglit ou Tiglit, en changeant le D en T, & l'*l* en *r*.

Moïse décrivant le cours du Tigre, dit *qu'il va à l'Orient d'Assur* (*c*), ou *qu'il passe devant l'Assyrie. Ante Assyriam*, ou *in conspectu Assyriæ.* Ceux qui mettent l'Assyrie au delà, & à l'Orient du Tigre, peuvent suivre cette derniere traduction; parce qu'en effet le Tigre passe devant cette Province, & la separe de la Mésopotamie. Mais ceux qui croïent que l'ancienne Assyrie étoit dans la Mésopotamie & au deça du Tigre, expliquent Moïse bien plus naturellement, en disant que le Tigre coule à l'Orient de l'Assyrie; parce qu'en effet il arrosoit la partie Orientale de cette Province. Arrien dans le septiéme livre de l'expedition d'Alexandre, & Ammien Marcellin, dans le livre XXXIII. c. 20. de son Histoire, mettent l'Assyrie entre le Tigre & l'Euphrate. Mais la plûpart des Ecrivains la mettent au delà du Tigre; & il y a beaucoup d'apparence que depuis la chute de l'ancien Empire d'Assyrie, & la ruine de Ninive, le nom d'Assyrie demeura à ce que les derniers Rois de ce pays possederent au delà du Tigre, & que ce qui étoit au deça du Tigre perdit son premier nom.

Pline (*d*) nous décrit d'une maniere exacte la source & le cours du Tigre. Ce Fleuve a sa source dans une fontaine découverte, au milieu d'une plaine de la grande Armenie. Ce lieu se nomme *Elegosine*: Il porte d'abord le nom de Diglito; mais aussi-tôt qu'il commence à couler avec plus de rapidité, on lui donne celui de Tigre... Il tombe dans le lac Arethuse,.. & passe au travers sans mêler ses eaux avec celles du Lac. Au sortir de là, il rencontre le mont Taurus, qui l'oblige à s'engouffrer dans une caverne, d'où il sort à quelque distance de là, de l'autre côté de la montagne.... Il se perd encore une autre fois, aprés avoir passé le lac Thospites. Il demeure caché sous la terre l'espace de vingt-cinq mille pas: aprés quoi il reparoît de nouveau aux environs de Nymphæum. On peut

(a) חדקל
(b) *Plin. l.* VI. *c.* 27.
(c) קדמת אשור
(d) *Plin. l.* VI. *c.* 27.

assûrer que Strabon n'a pris la source du Tigre, que de l'endroit où ce Fleuve sort du mont Taurus. Mais Ptolomée conviént parfaitement avec Pline. On a déja vû aux sources de l'Araxe, & l'on voit encore ici, qu'on ne peut pas exactement fixer les sources de ces Fleuves, & qu'elles peuvent bien avoir changé de place depuis le tems de Moïse, & paroître aujourd'hui assez éloignées, quoiqu'alors elles fussent plus prés l'une de l'autre.

FLUVIUS AUTEM QUARTUS IPSE EST EUPHRATES. *Le quatriéme fleuve est l'Euphrate.* C'est un des plus grands & des plus celebres Fleuves du monde. Strabon (*a*) & Pline (*b*) mettent sa source dans le mont Abo ou Aba en Armenie; mais presque dans tout le reste ces deux Auteurs se contredisent. Strabon dit que l'Euphrate sort du côté septentrional du mont Taurus, & qu'il coule d'abord vers l'Occident, & revient ensuite vers le Midi. Pline au contraire dit, aprés des témoins qui avoient été sur les lieux, que l'Euphrate va du Septentrion au Midi, & puis retourne au Couchant. Il remarque que ce fleuve est appellé *Pyxurates* à sa source, & *Omiras* lorsqu'il entre dans les défilez du mont Taurus; & qu'il ne porte le nom d'Euphrate, qu'aprés qu'il est sorti des gorges de ces montagnes. Cette diversité des noms que ceux du pays donnent à l'Euphrate & au Tigre, n'a pas peu contribué à faire naître cette varieté de sentimens sur leur veritable origine. Le Pays, qui est aux environs des sources de l'Euphrate, conserve encore à present des marques de son ancienne fecondité. On dit qu'auprés d'Erzerum l'orge croît en quarante jours, & le froment en soixante. Mela (*c*) décrit la source de ce fleuve d'une maniere qui peut donner quelque jour à ce qu'en dit Moïse. » La source vient d'une ouverture d'une gran» deur extraordinaire. Il ne sort pas simplement, il se précipite, il tom» be avec impetuosité de sa source. Les eaux qui en viennent avec abon» dance, ne s'écoulent pas aussi-tôt dans les champs; mais aprés avoir » croupi long-tems sans s'écouler, lorsqu'elles viennent ensuite à rom» pre les digues de ces lacs où elles étoient renfermées, formant dé» ja un Fleuve d'une juste grandeur, & se trouvant resserrées dans » un lit, alors elles coulent avec précipitation, & avec un grand » bruit au travers de l'Armenie & de la Cappadoce, vers l'Occi» dent, &c.

(a) *Strabon. l.* XI.
(b) *Plin. l.* V. *c.* 24.
(c) *Mela. l.* III. *c.* 8.
Euphrates immani ore aperto, non exit tantum unde oritur, sed & vastè quoque decidit, nec secat continuò agros, sed latè diffusus in stagna, diuque sedentibus aquis & sine alveo patulis piger, post ubi marginem rupit verè fluvius est, acceptisque ripis celer ac fremens per Armenios & Cappadocas, Occidentem petit.

On ne doute point que les Montagnes de la Turcomanie, au voisinage desquelles nous plaçons le Paradis terrestre, ne soient dans le juste milieu de nôtre continent : l'air y est fort temperé, le terrain y est excellent ; & l'on pourra remarquer dans la suite de ce Commentaire, que tout le recit de Moïse se soûtient trés bien avec nôtre systême. Nous ne prétendons pas avoir mis cette matiere dans tout son jour ; mais nous croïons que nôtre hypothése est peut-être une de celles qui souffre le moins de difficultez.

Ceux (a) qui ont pris le Gange pour le *Phison*, & le Nil pour le *Gehon*, ne semblent pas avoir fait assez d'attention à la situation des lieux, & aux loix de la vraisemblance. Car comment le Paradis terrestre, que Moïse décrit comme un Jardin où Adam & Eve avoient été mis, tandis que la terre n'étoit point encore bien ornée, & bien remplie ; comment ce Jardin auroit-il eû une aussi grande étenduë que les pays qui sont entre les sources du Gange & du Nil, de l'Euphrate & du Tigre ? Est-il concevable que les sources du Gange & du Nil soient dans l'Armenie, demeurent cachées dans des canaux souterrains, & n'aillent se montrer qu'à une tres-grande distance de là, dans les Indes & dans l'Ethiopie ? On trouve de l'or, du bdellium, des pierres précieuses dans les Indes & sur le Gange ; mais l'on en trouve en bien d'autres endroits ; & qui est-ce qui a jamais placé Hevilah dans ce pays ? L'Arabie & l'Ethiopie sont quelquefois nommées la terre de *Cusch* ; mais l'Ecriture donne aussi ce nom à des peuples qui n'ont aucune relation avec ces pays ; voyez Daniel XI. 43. & Ezechiel XXXVIII. 5. Et ne seroit-ce pas une chose fort extraordinaire, que l'Ecriture parlât si souvent du Nil, sans lui donner jamais le nom de Gehon, s'il étoit vrai que c'eût été son veritable nom ? Il est vrai que l'Auteur de l'Ecclesiastique (b) marque les inondations du Gehon au tems de la vendange ; ce qui semble désigner le Nil, qui se déborde vers la Canicule, & qui tient l'Egypte inondée pendant cent jours. Mais ce débordement dans cette saison n'est pas singulier au Nil. Il y a plusieurs autres grands Fleuves qui ont leur débordement ordinaire durant l'Eté ; comme le Pô & le Rhin, le Tigre & l'Euphrate. Solin (c) en parlant du Pô ; *Intumescit exortu Canis tabefactis nivibus & liquentibus brumæ pruinis, &c.* Nous voyons le Rhin s'enfler sur la fin d'Août & en Septembre. L'Euphrate, selon le témoignage de Strabon (d), se déborde pendant l'Eté, & il

(a) *Joseph. lib.* I. *antiq. Epiphan. in Anchor. Aug. l.* VIII. *de Genesi ad litter. c.* 7. *Jansen. hic.*

(b) *Eccli.* XXIV. 37. *Assistens quasi Gehon in die vindemiæ.*

(c) *Solin. c.* 8.

(d) *Strab. l.* XVI.

commence au Printems (*a*); & Pline (*b*) en parlant de l'Euphrate dit, *Increscit & ipse Nili modo statis diebus paulum differens, ac Mesopotamiam inundat sole obtinente vicesimam partem Cancri, minui incipit in Virgine, &c.* Au Livre XVIII. chapitre 18. il joint le Tigre à l'Euphrate dans ses débordemens : *Similis ratio* [*Ægypti*] *sed major felicitas Babylonis ac Seleuciæ, Euphrate atque Tigri restagnantibus.* On peut voir le même Auteur livre XVIII. chapitre 17. & Solin chapitre 50.

L'Araxe ayant sa source dans les mêmes montagnes que l'Euphrate, il doit avoir aussi ses inondations dans le même tems, lorsque sur la fin de l'Eté les neiges des montagnes d'Armenie viennent à se fondre. Ainsi dans nôtre hypothese, il est vrai que le Gehon se déborde *in diebus vindemiæ*, comme le marque l'Auteur de l'Ecclesiastique. Ce même Auteur dit que le Tigre se déborde *in diebus novorum*, au Printems ; & c'est ce qui est justifié par Strabon, qui comme nous l'avons montré, met le commencement des inondations de l'Euphrate, qui se font en même-tems que celles du Tigre, au Printems, *à vere incipiens, &c.*

Ceux qui placent le Paradis terrestre dans la Palestine, sont obligez de dire des choses si peu vraisemblables, & de faire des suppositions si hardies, qu'ils ne paroissent pas avoir agi serieusement en proposant leur hypothése. Il semble qu'ils n'ayent cherché qu'à montrer leur érudition, & à donner toutes sortes de libertez à leurs conjectures dans une chose si difficile. On trouve quelquefois la Palestine designée dans l'Ecriture, comme un pays choisi de Dieu, & d'une fertilité extraordinaire. On fait voir que la plaine où étoit autrefois Sodome, est comparée au Paradis du Seigneur ; mais cela ne prouve nullement que ce pays soit le pays d'Eden, ni que le Paradis terrestre y ait jamais été. Le ruisseau nommé *Gehon*, qui coule auprés de Jerusalem, ne peut passer pour le fleuve Gehon qui sortoit du Jardin d'Eden ; il ne doit ce nom qu'à sa rapidité : & si on compare le pays qui est arrosé du Jourdain, au Paradis du Seigneur (*c*), c'est une preuve que ce Paradis étoit ailleurs.

Le systême qui a été proposé par M. Huet avec tant d'érudition & d'élegance, est celui qui paroît le plus raisonné, & le mieux suivi ; mais il a cela d'incommode, qu'il explique le texte de Moïse d'une maniére violente & éloignée du sens naturel que ses paroles presentent d'abord à l'esprit. Pour quatre Fleuves, on ne nous en donne que deux ; & pour quatre sources que Moïse nous marque, on n'en

(a) *Exundat Euphrates æstate à vere incipiens, cùm jam nives in Armenia liquefiunt.*

(b) *Plin. l.* V. *c.* 26.

(c) *Genes.* XIII. 10.

aſſigne pas une. On place Eden au deſſous de la jonction de l'Euphrate & du Tigre ; au lieu que ſelon l'Ecriture, ce pays devoit être bien au deſſus de cette jonction, & vers l'Aſſyrie. On ajuſte le pays d'Hevilah & de Chus à ſon hypotheſe ; mais on ne prouve point qu'ils ayent été ſituez [ſur tout le pays de Chus] dans le lieu où on les place : & quand on accorderoit qu'il y avoit dans cet endroit un Hevilah, & qu'on trouve aux environs un pays de Chus ; il ne paroît pas qu'on puiſſe dire naturellement, que les deux branches du Tigre & de l'Euphrate ſeparez aprés leur conjonction, tournoient dans tout le pays de *Chus* ou d'*Hevilah* ; puiſque tout au plus ils côtoient une petite partie de ces deux pays. Ni l'Ecriture, ni les Profanes ne parlent jamais de l'or d'Hevilah, ſitué ſur le Golphe Perſique, & je ne crois pas qu'on y trouve le Bdellium ni l'Onyx. Enfin les lits de l'Euphrate & du Tigre n'ont été joints qu'aſſez tard ; & Pline (*a*) dit, qu'anciennement ces deux Fleuves tomboient ſeparément dans le Golphe Perſique, ayant leurs embouchures éloignées de vingt-cinq mille pas, ſelon les uns, ou de ſept mille ſelon les autres. Ainſi l'hypotheſe qui place le Paradis ſur le lit de ces deux Fleuves réünis enſemble, ne peut ſe ſoûtenir. Si Moïſe eût voulu exprimer ce qu'on veut qu'il ait dit, il ſemble qu'il ſe ſeroit exprimé tout autrement qu'il n'a fait ; s'il n'a pas dit ce que nous lui faiſons dire, il ſemble que s'il eût voulu exprimer nôtre ſentiment, il n'auroit pas parlé autrement qu'il a fait.

Saint Auguſtin (*b*) propoſe la queſtion, ſçavoir ſi le Paradis décrit par Moïſe eſt ſpirituel ou materiel, ou tous les deux enſemble. On peut croire que la difficulté que ce ſaint Docteur a trouvé à expliquer à la lettre tout ce qu'en dit Moïſe, l'a porté à faire cette queſtion ; & il eſt vrai qu'on ne peut, que tres-difficilement, expliquer d'une maniere litterale tout ce que nous en dit l'Auteur Sacré ; & qu'il eſt plus aiſé de l'entendre d'une maniere allegorique & ſpirituelle, de l'état de bonheur & d'innocence où étoit Adam, que de l'expliquer à la lettre. Mais il faut avoüer que le texte de Moïſe nous porte naturellement à le croire materiel, & que l'état ſpirituel d'Adam dans le Jardin n'eſt exprimé dans le texte, que d'une maniere aſſez indirecte ; auſſi ce ſaint Docteur reconnoît-il que le Paradis eſt en même tems materiel & ſpirituel : mais à divers égards. Le lieu où il eſt ſitué eſt materiel ; mais l'état des Bienheureux, dont il étoit le ſymbole, eſt ſpirituel.

Pluſieurs Peres (*c*) & un grand nombre de Commentateurs ont

(a) *Hiſtor. Nat. l.* VI. *c.* 27.
(b) *De Geneſi ad litter. l.* VIII. *cap.* I. *& lib.* XIII. *de Civit. c.* 21.
(c) *Auth. quaſt. ad Orthodoxos, quaſt.* 85. *Irenæus adverſ. hæreſ. l.* V. *Author libri de Vita & Obitu Sanctorum. c.* 3. *& alii plures.*

crû

crû qu'Enoch & Elie avoient été transportez dans le Paradis terrestre, qui subsiste encore dans quelques endroits du monde, que l'on n'a, disent-ils, jamais pû découvrir. On fonde ce sentiment sur un passage de l'Ecclesiastique (*a*), qui porte qu'Enoch a été transporté dans le Paradis; on veut qu'Elie soit au même endroit, parce qu'il n'est pas mort non plus qu'Enoch, & qu'on l'attend avec lui avant le jour du dernier Jugement. Mais l'on peut dire à cela que le texte grec de l'Ecclesiastique ne parle point du Paradis, qu'il met simplement qu'Enoch fut transferé: & en admettant le terme de *Paradis* dans le texte; il ne s'ensuit pas qu'il faille l'entendre du Paradis terrestre, mais seulement de quelque Jardin délicieux, ou sur la terre, ou hors de la terre. Les plus sçavans & les plus exacts des Peres (*b*) n'ont osé déterminer en quel lieu Enoch a été transporté, & saint Augustin (*c*) met cette question parmi celles que l'on peut agiter dans l'Eglise, sans blesser la Foi.

Mais nous ne doutons point que le lieu où fut planté le Paradis ne subsiste encore, quoique dépoüillé de ces beautez qui le rendoient si agréable, & de la plûpart des qualitez & des circonstances qui pourroient nous le faire distinguer aujourd'hui. Il y avoit dans le Paradis terrestre quelques animaux, mais non pas apparemment de toutes les especes. Le Serpent qui s'y trouva, montre qu'il pouvoit y en avoir d'autres. On y voyoit aussi des arbres & des plantes de toutes sortes, tant de celles qui servent à l'ornement, que de celles qui sont utiles à la vie: *Omne lignum pulchrum visu, & ad vescendum suave.*

Quant à l'arbre de vie & à l'arbre de la science du bien & du mal, dont il est parlé au verset 9. & dont nous avons reservé l'explication jusqu'ici; voici ce qu'on en dit communément.

℣. 9. PRODUXIT DOMINUS DE HUMO OMNE LIGNUM PULCRUM VISU, ET AD VESCENDUM SUAVE; LIGNUM ETIAM VITÆ IN MEDIO PARADISI, LIGNUMQUE SCIENTIÆ BONI ET MALI. *Le Seigneur produisit de la terre toute sorte d'arbres beaux à la vûë, & dont le fruit étoit agréable au goût. Et l'arbre de vie au milieu du Paradis, avec l'arbre de la science du bien & du mal.* On croit que l'arbre de vie étoit une espece particuliere d'arbre, qui avoit la vertu de conserver la vie & la santé à l'homme par un frequent usage de son fruit; ensorte que ceux qui en auroient mangé ne seroient jamais morts.

Saint Augustin (*d*) a crû que c'étoit par une vertu surnaturelle

---

(*a*) *Enoch placuit Deo, & translatus est in Paradisum.* Eccli. XLIV. 16.

(b) *S. Chrysostom. homil.* XXI. *in Genes. Theodoret. interrog.* 45. *in Genes.*

(c) *Lib.* II. *de peccato origin. c.* 23.

(d) *De Genes. ad litter. l.* VIII. *c.* 5. & *l.* II. *de peccator. merit. c.* 21.

que le fruit de cet arbre produisoit cet effet : Mais la plûpart (a) croient que cette vertu vivifiante étoit naturelle à cet arbre. Peut-être que ce n'est ici qu'une difficulté de nom ; & que saint Augustin a jugé que cette vertu de faire rajeunir ayant été communiquée par le Créateur à cet arbre, elle devoit passer pour surnaturelle. Les nouveaux Théologiens en ont conclu tout le contraire.

On ne connoît point aujourd'hui dans la nature d'arbre qui ait cette admirable qualité, soit que Dieu ait détruit l'arbre de vie, soit qu'il soit mort pendant le Déluge ; & on pourroit même croire que cette vertu n'étoit que respective, & qu'elle n'avoit cet effet, qu'à l'égard du corps d'Adam innocent. Quelques-uns croient même que l'arbre de vie & l'arbre de la science, n'étoient que des symboles, qui devoient faire souvenir Adam qu'il ne tenoit sa vie que de Dieu, & qu'il ne devoit avoir de sagesse & de lumiére, que pour étudier ses volontez.

Mais ce passage du chapitre III. *Ne comedat & vivat in æternum :* [De peur qu'il ne vienne à manger de ce fruit, & qu'il ne vive éternellement], fait voir, que manger de ce fruit étoit non seulement la marque & le symbole, mais aussi la cause, au moins morale, de l'immortalité d'Adam. Et lorsque le serpent promet à Eve, qu'aussitôt qu'ils auront mangé du fruit de l'arbre, leurs yeux seront ouverts : ils entendoient, sans doute, que l'usage de ce fruit étoit un moyen assûré pour acquerir la science. Eve le comprit ainsi, & le démon vouloit le lui persuader.

Puisqu'Adam étoit immortel, il faut sçavoir quelle étoit son immortalité, & en quoi elle consistoit. Il y a une immortalité qui consiste à ne pouvoir pas mourir. Telle est celle de Dieu qui ne peut jamais souffrir la mort ; celle des Bien-heureux, qui ne peuvent plus mourir, est un peu differente : mais il y a une autre sorte d'immortalité, qui consiste à pouvoir ne pas mourir : telle étoit celle d'Adam, qui pouvoit, en demeurant soûmis à Dieu, éviter la necessité de mourir. On croit que s'il ne fût pas déchu de son innocence, il seroit demeuré durant quelque tems sur la terre dans un état heureux, mais sujet à reparer ses forces & à conserver sa vie par l'usage du fruit de vie ; aprés quoi il auroit été transporté dans une vie absolument immortelle, & delivré de la necessité de se servir de ce fruit de vie pour s'empêcher de mourir. Les causes ordinaires de nos maladies & de nôtre mort, ne pouvoient se rencontrer dans Adam. Les excés, les impressions violentes des passions, la corrup-

(a) *Bonav. in 2. Dist. 19. Gabriel. in 2. Dist. 19. Stral. in Genes. Hug. Victor. Abul. in 13. Genes. Procop. in Genes. Molina, Bonfrer.*

tion des humeurs, l'affoiblissement des organes, l'extinction de la chaleur, les mauvaises qualitez des alimens, la violence des causes exterieures; rien de tout cela n'étoit à craindre à Adam dans le Paradis. Quand il auroit senti quelque affoiblissement, ou quelque déchet dans son corps, il avoit les arbres du Paradis, qui lui fournissoient une excellente nourriture; & contre les effets de l'âge & de la vieillesse, il avoit l'arbre de vie, qui le conservoit dans l'état d'une santé fixe & consistante. La sagesse dont il étoit rempli lui faisoit aisément prévoir & prévenir tout ce qui auroit pû lui nuire au dehors.

Arbor scientiæ boni & mali. La science du bien & du mal renferme la connoissance de toutes les choses morales; mais il semble qu'on doit le prendre ici dans un sens plus étendu, pour une science universelle des choses morales & naturelles, & même surnaturelles qui convenoient à l'état de l'homme. Quand le démon promet à Eve une science semblable à celle de Dieu (*a*), il ne lui promet que la connoissance du bien & du mal. Dans Homére, *sçavoir le bien & le mal*, enferme & la science du bien & du mal moral, & la science experimentale des choses du monde. Je ne suis plus un enfant, dit Telemaque, je connois à present le bien & le mal. (*b*)

Joseph (*c*) dit, que l'arbre de la science donnoit à l'esprit l'ouverture pour concevoir aisément. Mais la plûpart des Peres (*d*) & des Commentateurs l'entendent ainsi: L'arbre qui apprendra à Adam le bien & le mal: & qui devant être l'occasion de sa desobéïssance, sera aussi la cause de l'experience qu'il fera de l'opposition qui se trouve entre le bonheur de son prémier état, & le malheur du second. Le Chaldéen semble l'avoir entendu de même: *Arbor quam manducantes, discernant inter bonum & malum.* Ce sentiment revient à celui qui dit, que cet arbre ne porta ce nom que par ironie (*e*): C'est ce prétendu arbre de la science qui servit au démon pour tromper nos premiers Parens, par l'esperance de devenir sçavans, &c. D'autres l'expliquent ainsi: L'arbre sur lequel Dieu fit connoître à l'homme sa volonté, en lui défendant de manger de son fruit. Tout le bonheur ou le malheur de l'homme dépendoit en quelque sorte de cet arbre. On demande de plus au sujet de l'arbre de la science, s'il y en avoit plus d'un; s'il étoit different de l'arbre de vie; si cet arbre subsiste encore?

(a) *Ch.* III. 5.
(b) Καὶ οἶδα ἕκαστα
Ἐσθλά τε καὶ τὰ χέρεια· πάρος δ' ἔτι νήπιος ἦα.
Odyss. Σ.
(c) *Lib.* I. *antiq. c.* I.
(d) *Chrysostom. hom.* XIII. *in Genes. Theodoret. quæst.* 27. *in Genes. Aug. l.* VIII. *de Genesi ad litter. c.* 14. *& l.* XIV. *de Civit. Dei. c.* 17. *&c.*
(e) *Rupert. Menoch. Tirin.*

L'Ecriture ne parle jamais de l'arbre de la ſcience, que comme d'un ſeul arbre, & il n'y a aucune neceſſité d'en admettre pluſieurs. Quelques Interpretes ont crû que cet arbre étoit le Froment ou la Vigne; mais le froment ne doit pas être compris ſous le nom d'arbre. Theodore (*a*), Iſidore de Peluſe (*b*), Procope & pluſieurs autres, ont avancé que cet arbre étoit le Figuier; parce qu'auſſi-tôt aprés leur peché, nos premiers parens couvrirent leur nudité avec des feüilles de figuier. Les Rabbins nomment les figues, filles de la folie, à cauſe de la faute d'Eve & d'Adam. Toſtat en infere tout le contraire, n'étant pas croyable, dit-il, qu'Adam & Eve euſſent voulu employer pour ſe couvrir les feüilles de cet arbre, qui leur auroit été ſi funeſte. La plûpart croient que c'étoit le Pommier; & c'eſt le ſentiment le plus ordinaire, quoiqu'il ne ſoit pas mieux fondé que les autres. On cite pour confirmer ce ſentiment, le paſſage du Cantique (*c*) *Sub arbore malo ſuſcitavi te; ibi corrupta eſt mater tua, ibi violata eſt genitrix tua.* Je vous ai éveillé ſous un pommier. C'eſt là que vôtre mere a perdu ſon innocence, &c. Mais le terme hébreu (*d*) *Taphuah*, que l'on a traduit par un pommier, ne ſignifie peut-être pas toûjours un pommier; & quand il auroit toûjours cette ſignification, il ſeroit difficile de montrer que Salomon parle en cet endroit de la faute de la premiere femme dans le Jardin. D'autres veulent que ç'ait été le ceriſier. Chacun devine comme il lui plaît, dans une matiére où l'on n'a rien d'aſſûré.

On ne peut pas dire certainement, ſi l'arbre de la ſcience du bien & du mal, & l'arbre de vie, étoient deux arbres differens. Le texte peut ſouffrir le ſens affirmatif & le négatif. On peut traduire également bien, *Lignum vitæ, & lignum ſcientiæ*, comme marquant deux arbres differens; ou bien, *Lignum vitæ, ſeu lignum ſcientiæ*: L'arbre de vie, c'eſt-à-dire, l'arbre de la ſcience, comme marquant un même arbre. Au chapitre III. 22. il eſt dit, que Dieu chaſſa Adam du Paradis, *ne ſumat etiam de ligno vitæ & vivat in æternum.* Ce qui peut encore s'expliquer dans les deux ſens marquez auparavant: *De crainte qu'il ne retourne de nouveau prendre du fruit de l'arbre de vie, & que comme il y a trouvé la ſcience, il n'y trouve auſſi la vie*; ou bien dans le ſens contraire: De peur qu'il ne prenne du fruit de la vie, comme il a pris de celui de la ſcience. Ce dernier ſens nous paroît le plus naturel.

(a) *Theodorus apud Theodoret. quæſt.* 28. *in Geneſ.*
(b) *Iſidor. Peluſ. l.* 1. *Ep.* 2.
(c) *Cant.* VIII. 5.
(d) תפוח

℣. 15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, & posuit eum in Paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum :

℣. 15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme, & le mit dans le Paradis de délices, afin qu'il le cultivât, & qu'il le gardât.

16. Præcepitque ei dicens : Ex omni ligno Paradisi comede :

16. Il lui donna cet ordre, & lui dit : Mangez de tous les fruits des arbres du Paradis.

17. De ligno autem scientiæ boni & mali ne comedas. in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.

17. Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal. Car au même tems que vous en aurez mangé, vous mourrez d'une mort certaine.

COMMENTAIRE.

℣. 15. TULIT ERGO DOMINUS HOMINEM ET POSUIT EUM IN PARADISO. *Le Seigneur prit donc l'homme, & le mit dans le Paradis.* Dieu créa l'homme & la femme hors du Paradis, comme il paroît par ce passage comparé au verset 23. du chapitre III.

UT OPERARETUR ET CUSTODIRET ILLUM. *Pour y travailler & le garder.* Pour s'y occuper agréablement, pour le cultiver sans peine, sans fatigue, & pour le garder comme son héritage; pour en prendre soin, pour empêcher que les animaux ne le gâtassent.

℣. 16. & 17. PRÆCEPIT EI DICENS : EX OMNI LIGNO PARADISI COMEDE. *Il lui fit ce commandement : Mangez de tous les fruits des arbres du Paradis.* Ce précepte s'adresse à Adam & à Eve ; soit que Dieu l'ait dit à l'un & à l'autre, en adressant sa parole à Adam en la presence d'Eve ; soit qu'il ait donné ce commandement à Adam en l'absence d'Eve, afin qu'Adam en avertît sa femme ; soit enfin que l'ayant d'abord donné à Adam seul, il l'ait ensuite réïteré à Eve. Il est constant que celle ci n'ignoroit pas qu'elle étoit obligée aux mêmes conditions que son mari ; & la peine, qui fut commune à Adam & à Eve, aprés leur transgression, montre que le commandement & la défense leur étoit aussi communs.

On peut former ici cette question ; sçavoir si le bonheur ou le malheur d'Adam & de sa posterité, étoit tellement attaché à sa fidélité, ou à son infidelité personnelle, que si Eve seule eût peché, sa desobéïssance n'eût pas nui au genre humain, si Adam n'y eût pas consenti.

1°. On répond, que les Ecritures nous representent toûjours Adam comme renfermant tout le genre humain, & agissant au nom de tous les hommes, & l'action de sa volonté, comme une action qui influoit sur toute la nature humaine ; enfin on nous le met en paralléle avec le Sauveur, en ce qu'il a perdu sa posterité par sa desobéïssan-

ce, comme Jesus-Christ l'a rachetée par son obéïssance. (*a*)

2°. La femme étant formée pour le service de l'homme, *Adjutorium simile sibi*, & l'homme étant le chef de sa femme, il est clair que celle-ci n'a pû rien faire elle seule au desavantage de son mari ni de sa posterité. On peut considerer ici une convention (*b*) & une alliance conditionnelle entre Dieu & l'homme, par laquelle Dieu s'engage à rendre heureux Adam & sa posterité, à condition qu'il lui demeure fidelle. La femme entre dans cette alliance; mais non pas comme principale partie contractante, elle n'y est que comme sujette à Adam; elle n'auroit donc pû ni annuller le contrat, ni rompre l'alliance par son infidélité personnelle; si le consentement de l'homme ne fût intervenu. Aussi voyons-nous que ce ne fut qu'aprés la chûte d'Adam, que Dieu les traita comme rebelles. D'où l'on peut inferer, que si Eve eût peché elle seule, son peché n'auroit nui qu'à elle seule.

MORTE MORIERIS. *Vous mourrez assûrément*; ou selon le Syriaque Symmaque (*c*) & les Rabbins: *Vous serez mortels*, d'immortels que vous étiez. Sous le nom de mort, l'Ecriture entend plusieurs choses. Par exemple, des playes mortelles, le danger de mort, la crainte de la mort, la mort de l'ame, la mort temporelle & la mort éternelle. Il est incontestable qu'Adam a encouru par son peché la mort de l'ame (*d*); mais il semble que Moïse n'exprime ici directement, que l'effet sensible du peché, qui est la mort du corps; ce qui se peut confirmer par ce passage du chapitre III. 19. *jusqu'à ce que vous retourniez en la terre, dont vous êtes tirez*. Le peché d'Adam, avec tous ses effets, est transmis à sa posterité, comme la Foi nous l'enseigne contre les Pélagiens, qui prétendoient que le premier homme n'avoit encouru que la mort de l'ame, & que son peché n'avoit nui qu'à lui seul; si ce n'est, peut-être, disoient-ils, par le mauvais exemple qu'il laissa à ses descendans. Quelques-uns croient qu'Adam seroit mort immédiatement aprés son peché, s'il n'eût fait penitence: mais l'Ecriture ne dit rien sur cela: *Morte morieris*, marque seulement la necessité de mourir un jour (*e*), & un commencement de mort par l'affoiblissement qu'il ressentit dans son corps, & qui devoit aboutir à la mort, à quelque tems de là. Dieu conserve la vie pour quelque tems à Adam, pour lui donner lieu d'expier son peché, & pour executer ses desseins adorables sur la nature humaine.

(a) *Vid. Rom.* V. 6.
(b) *Vid. Aug. de Civit. l.* XVI. *c.* 27. *Bedam in secundum Luca. Rupertum, & dicta ad* ℣. 14. *c.* XVII.
(c) Θνητὸς ἔσῃ.
(d) *Origen. homil.* XV. *in Genes.*
(e) *Aug. lib.* I. *de Peccatorum meritis, c.* 16.

℣. 18. *Dixit quoque Dominus Deus: Non est bonum esse hominem solum: faciamus ei adjutorium simile sibi.*

19. *Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, & universis volatilibus Cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea: omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus.*

℣. 18. Le Seigneur Dieu dit aussi: Il n'est pas bon que l'homme soit seul; faisons lui un aide semblable à lui.

19. Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux terrestres, & tous les oiseaux du Ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appelleroit: Et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son veritable nom.

COMMENTAIRE.

℣. 18. NON EST BONUM HOMINEM ESSE SOLUM. *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* Moïse raconte tout ceci par une espece de recapitulation: il dit ici au long, ce qu'il avoit omis, ou ce qu'il n'avoit dit qu'en passant, chapitre 1. verset 27. Il n'est point à propos que de tous les animaux l'homme soit seul de son espece. Il faut lui donner une compagne qui puisse l'aider, avec qui il puisse converser, & par laquelle il puisse conserver & multiplier son espece. *Adjutorium simile sibi*; l'Hébreu, *Adjutorium quod sit coram eo*, ou *quasi coram eo.* Un secours qui ne le quitte pas, qui soit inviolablement attaché à lui. Etre en la presence de quelqu'un, marque souvent dans le stile de l'Ecriture (*a*), être à son service, lui servir actuellement.

Les 70. traduisent: *Adjutorium quod secundum ipsum.* (*b*) Une personne pour lui aider, qui lui convienne, qui soit de même condition, de même nature, de même qualité que lui; qui ait avec lui les mêmes interêts & les mêmes inclinations. D'autres traduisent, *Juxta eum*, *Penes eum*, *Proximè coram eo.* Une compagne qui lui demeure attachée, qui soit à lui. Onkelos, Jonathan, & l'Arabe traduisent, *Secundum anterius ipsius*, *seu*, *quæ sit incumbens anteriori ipsius.* Loüis de Dieu appuye ces versions, il l'entend du concours des deux sexes à la generation: ce qui revient assez à la pensée de saint Augustin, livre IX. de la Genese à la lettre, chapitre 5.

℣. 19. FORMATIS DE HUMO CUNCTIS ANIMANTIBUS TERRÆ, ET UNIVERSIS VOLATILIBUS. *Ayant formé de la terre tous les animaux terrestres & tous les oiseaux.* Voyez ce qu'on a dit sur ce passage en parlant de la production des volatiles, chapitre 1. verset 20. Le Samaritain & les 70. (*c*) lisent, *Formavit Dominus adhuc de terra omnia animantia.* Dieu créa encore de la terre tous les animaux; il les créa à peu prés, comme il avoit fait l'homme, ou bien il les

(a) 1. *Reg.* XXIX. & 3. *Reg.* X. 8. *Ezech.* XLIV. 11. *Dan.* 1. 5. & *passim.*

(b) כנגדו ὁ κατ' αὐτόν.

(c) עוד ἔτι.

avoit formé de terre, de même que l'homme. Cette particule *adhuc*, encore, peut marquer le concours de Dieu dans la conservation des créatures, & dans leur reproduction continuelle; ce qui semble être le sentiment de saint Augustin, dans le commencement du livre IX. de la Genese à la lettre.

ADDUXIT EA AD ADAM. *Il amena les animaux à Adam*. On croit que ce fut par le ministere des Anges. (a) Ce passage nous donne l'idée d'un assez petit nombre d'animaux, & nous porte à croire, que peut-être Dieu n'en avoit d'abord point créé ailleurs, qu'aux environs du Paradis terrestre. Il n'est pas concevable que des animaux créez dans toutes les parties du monde, eussent député chacun un ou deux de chaque espece, pour venir rendre hommage à Adam; beaucoup moins qu'ils y soient venus tous ensemble de toutes parts, durant le peu de tems qu'Adam conserva son innocence. Mais il n'est nullement impossible que par un instinct naturel, que Dieu avoit donné à tous les animaux, ils se soient rassemblez aprés leur création autour d'Adam, comme pour reconnoître son domaine & son empire sur eux. L'idée que l'Ecriture donne de l'état d'Adam durant son innocence, nous le fait concevoir comme le Maître des animaux: or il n'auroit pû exercer son empire sur eux, si Dieu ne leur eût donné une soûmission naturelle à la voix & aux signes dont l'homme pouvoit se servir pour les commander: car enfin son domaine sur les animaux est relatif avec la soûmission & l'obéissance de ceux-ci; & l'empire d'Adam sur les bêtes, n'étoit pas un empire violent, difficile, penible, tel qu'est ce reste de domaine que Dieu nous a conservé sur eux. Que si le domaine de l'homme ne devoit pas être violent, la soûmission des animaux ne devoit pas être forcée & contrainte; elle devoit être d'inclination naturelle, ne pouvant être libre, ni raisonnable, ni de choix.

Il n'est pas necessaire de dire, que les poissons se presenterent tous à Adam (b): il n'y eut apparemment que ceux qui furent créez dans le Fleuve qui arrosoit le canton d'Eden, qui se presenterent à Adam sans sortir de l'eau. Saint Augustin (c) ne croit pas que les poissons se soient assemblez devant Adam, de même que les autres animaux. Il dit, que le premier homme, ou ses descendans, imposerent le nom aux poissons, à mesure qu'ils vinrent à connoître leur nature *& leurs proprietez*; & il ne croit pas que dans cette explication il y ait rien de contraire à Moïse. Cajetan veut,

(a) *Aug. lib. IX. de Genes. ad litter. c. 14.*

(b) *Menoch.*

(c) *Lib. IX. de Genes. ad litter. c. 12.*

que

℣. 20. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, & universa volatilia Cæli, & omnes bestias Terræ: Adæ verò non inveniebatur adjutor similis ejus.

℣. 20. Il leur donna un nom à tous qui leur convenoit, tant aux oiseaux du Ciel, qu'aux animaux de la terre: mais il ne se trouva point d'aide pour Adam, qui fût semblable à lui.

COMMENTAIRE.

que tout ceci ne se soit passé que dans l'imagination d'Adam. Autre imagination.

On ne sçait pas au juste en quel endroit, ni quel jour Adam fit la revûë des animaux; rien n'oblige à dire qu'il l'ait faite dans le Jardin d'Eden: il pût leur imposer les noms avant qu'il y entrât, & cela paroît même plus convenable, pour n'être pas obligé de dire que tous les animaux furent amenez dans le Paradis; on verra ci-aprés qu'il leur imposa les noms avant la formation d'Eve, ce qui confirme encore ce qu'on vient de dire.

℣. 20. APPELLAVIT ADAM NOMINIBUS SUIS CUNCTA ANIMANTIA. *Adam appela tous les animaux d'un nom, qui leur étoit propre.* Adam exerce ici son domaine sur les animaux, en leur imposant le nom, comme Dieu avoit marqué son empire sur l'homme, en lui donnant le nom d'Adam. C'est une marque d'autorité de donner le nom à quelqu'un; & c'est une preuve d'une sagesse profonde de sçavoir nommer chaque chose par son nom; il a fallu que le premier homme fût rempli d'une connoissance parfaite de la nature des choses, pour pouvoir leur donner des noms conformes à leurs proprietez. Les anciens Philosophes (*a*) ont admiré avec raison l'invention du langage, & la penetration de celui qui l'a formé, & qui a nommé le premier les créatures. (*b*) *Quis primus, quod summa sapientia Pythagoræ visum est, omnibus rebus imposuit nomina?* Saint Clement d'Alexandrie (*c*) croit que ce fut par un esprit prophetique qu'Adam donna le nom aux animaux: il falloit en effet une lumiére surnaturelle & extraordinaire pour cela.

QUOD VOCAVIT ADAM ANIMÆ VIVENTIS, IPSUM EST NOMEN EJUS. *Le nom qu'Adam donna à chacun des animaux, est son veritable nom.* Joseph (*d*) prétend que Moïse veut marquer ici, que les noms des animaux, tels qu'ils étoient usitez parmi les Israëlites au tems de la sortie d'Egypte, étoient les mêmes que ceux qu'Adam leur avoit imposé. On infere de là que le premier homme parloit hébreu, & qu'il reçut de Dieu la langue Hébraïque. On trouve en effet dans cette langue une conformité merveilleuse entre la nature des ani-

(*a*) Platon, Pythagor, Ciceron.
(*b*) *Tull. l.* 1. *Tuscul. quæst.*
(*c*) *Lib.* 1. *Stromat.*
(*d*) *Antiquit. l.* 1. *c.* 1.

℣. 21. *Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam : cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus, & replevit carnem pro ea.*

℣. 21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un sommeil : & lorsqu'il étoit endormi, Dieu tira une de ses côtes, & mit de la chair à la place.

COMMENTAIRE.

maux & le nom qu'ils portent. Bochart, dans son grand ouvrage des animaux de l'Ecriture, l'a fait voir par un grand nombre d'étimologies ; & si l'on connoissoit mieux la langue Hébraïque, on en pourroit montrer un bien plus grand nombre.

ADÆ VERO NON INVENIEBATUR ADJUTORIUM SIMILE SIBI. *Il ne se trouvoit point d'aide pour Adam, qui fût semblable à lui.* Adam dans la revûë qu'il fit des animaux, n'en remarqua point qui fût fait pour lui, il n'y remarqua point son semblable : les animaux étoient par couple, lui étoit seul. Ce fut donc avant la formation de la femme qu'il fit la revûë des animaux.

℣. 21. IMMISIT ERGO DOMINUS DEUS SOPOREM IN ADAM. *Le Seigneur Dieu envoya à Adam un profond sommeil.* Le mot hébreu (*a*) qui est rendu dans la Vulgate par *Soporem*, est traduit par les 70. (*b*) un sommeil extatique & divin. Aquila, καταφορά, ce qui peut marquer un abbatement ou un sommeil qui surprend & qui accable. Symmaque, (*c*) un sommeil avec pesanteur de tête. Vatable croit que le terme du texte veut dire un sommeil profond. Tertullien (*d*) lisoit, *Immisit Dominus in Adam amentiam.* Adam fut comme hors de lui-même, il eut une sorte absence d'esprit, apparemment une extase, durant laquelle Dieu lui fit connoître ce qu'il alloit faire, & le mystere de son Eglise, qui devoit, selon l'expression des Peres (*e*), sortir du Côté de Jesus-Christ dormant sur la Croix, où il voulut lui épargner la douleur sensible de l'action qu'il alloit faire sur son corps.

TULIT UNAM DE COSTIS EJUS. *Il tira une de ses côtes.* L'hébreu porte, *Il tira une de ses côtes*, ou selon d'autres, *un de ses côtez* ; c'est-à-dire, selon Vatable, il prit un morceau de chair d'un de ses côtez. Le Chaldéen, selon la remarque de Grotius aprés Maimonide, traduit quelquefois le terme *Zela.* (*f*) par *une partie.* Et les 70. (*g*) le rendent aussi quelquefois selon la même signification, comme Exode XXIV. 26. & 35. & XXXVI. 27. Mais la liaison & la construction du discours, ne peuvent naturellement s'entendre que d'une

(a) תרדמה
(b) Ἔκστασιν.
(c) Κάρον.
(d) *Lib. de anima. c. 21.*
(e) *Aug. tract. IX. in Johan. & Tertull. l. de anima. c. 43. Epiphan. hæres. 48.*
(f) צלע
(g) Μέρος.

℣. 22. Et ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem: Et adduxit eam ad Adam.

23. Dixitque Adam: Hoc nunc, os ex ossibus meis, & caro de carne mea: hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.

℣. 22. Et le Seigneur Dieu forma de la côte qu'il avoit tirée d'Adam, une femme qu'il lui presenta.

23. Alors Adam dit: Voila maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui est dérivé de celui de l'homme, parce qu'elle a été tirée de l'homme.

COMMENTAIRE.

côte. Il faudroit traduire, selon la pensée de Grotius: *Il prit une de ses parties, & il remit de la chair en sa place; & il fit une femme de cette partie qu'il avoit prise.* Quelques-uns croient que Dieu prit une côte de chaque côté d'Adam: d'autres croient qu'il prit seulement un morceau de chair de l'un des côtez. Cajetan ne croit pas que cela se soit passé réellement; il explique tout ceci dans un sens métaphorique: mais son sentiment est contraire à l'Ecriture (*a*), à tous les Peres, & à la Tradition.

ET REPLEVIT CARNEM PRO EA. *Et il mit de la chair à la place.* Si Dieu tira une côte d'Adam, il ne la tira pas nuë & sans chair; ainsi lorsqu'on dit qu'il remit de la chair en sa place, on peut croire qu'il ne la remit pas sans la côte. (*b*) Mais saint Augustin (*c*) paroît persuadé que Dieu ne lui remit pas une nouvelle côte; mais simplement de la chair, conformément au texte de Moïse. Quelques Commentateurs s'embarrassent assez inutilement, de sçavoir si Adam avoit été créé ayant une ou deux côtes de plus que nous n'en avons, ou s'il demeura toute sa vie en ayant une ou deux de moins que nous: Si supposé cela, il ne devoit pas passer pour un monstre. Ce sont des questions pueriles, propres à amuser des gens qui abusent de leur loisir.

℣. 22. ÆDIFICAVIT COSTAM IN MULIEREM. *Il en fit le corps d'une femme.* Soit en multipliant la matiere, comme quand Jesus-Christ multiplia les cinq poissons dans le Desert; soit en y ajoûtant de la chair, ou de la terre qu'il changea en chair. L'Ecriture ne marque pas que Dieu ait inspiré l'esprit de vie à la femme; mais cela doit s'entendre, puisque Dieu l'amena vivante à Adam à son reveil, & qu'elle ne pouvoit avoir reçû la vie que de lui.

℣. 23. HOC NUNC OS EX OSSIBUS MEIS, ET CARO DE CARNE MEA. *Voila à present l'os de mes os, & la chair de ma chair.* Cette façon de parler se peut prendre ici à la lettre: Adam pût connoî-

(a) 1. *Cor.* 11. 5.
(b) *Menoch. Estius. Piscat. Ita & Catharin. &c.*
(c) *De Genes. ad litt. l.* 9. *c.* 13.

℣. 24. *Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit uxori suæ: Et erunt duo in carne una.*

℣. 24. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & s'attachera à sa femme: Et ils seront deux dans une même chair.

COMMENTAIRE.

tre par revelation ce qui étoit arrivé pendant son sommeil, c'est-à-dire qu'Eve étoit véritablement l'os de ses os, & la chair de sa chair. Mais on peut l'entendre aussi dans le même sens qu'il est pris en plusieurs endroits de l'Ecriture, où il marque seulement la parenté & la proximité du sang; comme Laban (*a*) dit à Jacob son neveu, Vous êtes l'os de mes os, & la chair de ma chair; Abimelech (*b*) dit à ceux de Sichem qu'il est leur os & leur chair, & la Tribu de Juda dit à David (*c*) qu'ils sont sa chair & ses os. Dans les autres langues on dit; C'est son sang: *Quò tendis amens? sanguinem fundis tuum.* (*d*) Adam jusqu'ici n'avoit trouvé personne qui lui ressemblât, qui fût de même nature que lui: il se reconnoît dans Eve. Il y voit son sang, sa chair, ses os, &c.

HÆC VOCABITUR VIRAGO, QUIA DE VIRO SUMPTA EST. *Elle s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme.* On a voulu imiter en Latin l'allusion qui se trouve dans l'original entre *isch*, l'homme, & *ischah*, la femme. Les anciens Latins nommoient les femmes *vira*, selon Festus; l'on a employé dans la même langue *Virago*, pour marquer une femme forte & d'un courage mâle. Les 70. & Symmaque (*e*) ont voulu imiter la même allusion; Theodotion: *Hæc vocabitur assumptio, quia ex viro sumpta est.*

℣. 24. QUAMOBREM RELINQUET HOMO PATREM SUUM ET MATREM, ET ADHÆREBIT UXORI SUÆ. *C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & s'attachera à sa femme.* Le Chaldéen, *Relinquet domum habitationis*, ou *Lectuli patris sui*: L'homme quittera la maison de son pere. Les Commentateurs attribuent ces paroles, les uns à Dieu, les autres à Adam, & les autres à Moïse. La liaison du discours semble demander qu'on les attribuë à Adam. On peut dire aussi que c'est une réflexion de l'Auteur Sacré, qui les a dites pour faire remarquer l'union inviolable de l'homme & de la femme. Enfin le Sauveur dans saint Matthieu (*f*), semble les attribuer à Dieu, qui établit cette premiere loi du mariage. Il n'y a dans tout cela rien d'incompatible avec la saine doctrine. L'Apôtre dans l'E-

(a) *Genes.* XXIX. 14.
(b) *Judic.* IX. 2.
(c) 2. *Reg.* V. I.
(d) *Senec. Trag.*
(e) Αὕτη κληθήσεται ἄνδρις, ὅτι ἐξ ἀνδρὸς αὐτῆς ἐλήφθη.
(f) *Matth.* XIX. 5.

℣. 25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet & uxor ejus: Et non erubescebant.

℣. 25. Or Adam & sa femme étoient tous deux nuds, & ils n'en rougissoient point.

COMMENTAIRE.

pitre aux Ephésiens chapitre v. nous a découvert le mystere du mariage de Jesus-Christ avec son Eglise, figuré dans celui d'Adam & d'Eve.

Et erunt duo in carne una. *Ils seront deux dans la même chair.* L'Hébreu & le Chaldéen se peuvent traduire, *Erunt in carnem unam.* Le terme *duo* n'y est pas; mais il se trouve dans les 70. (*a*) Ils seront deux pour ne devenir qu'une même chair, par la production des enfans, qui sont le sang de l'un & de l'autre. L'époux & l'épouse ne font en quelque sorte qu'une même personne, par la communion d'interêts, par le pouvoir réciproque de l'un sur le corps de l'autre, par leur union inseparable, &c. Le Samaritain porte: *Et erit ex utrisque illis in carnem unam.* Il se formera d'eux deux une même chair.

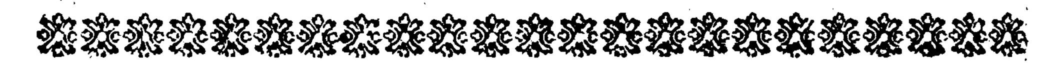
℣. 25. Erant autem uterque nudus, et non erubescebant. *Ils étoient tous deux nuds, & ils ne rougissoient point.* Le Paraphraste Jonathan traduit: *Ils étoient sages, mais ils ne demeurerent pas long-tems dans cet état si glorieux.* Junius & Tremellius traduisent aussi l'hébreu (*b*) par *Callidi erant*, ou *Sapientes erant*: Ils étoient rusez ou sages. Mais la Vulgate fait un meilleur sens; & en comparant ce passage avec ce qui est dit au chapitre III. 7. il est visible qu'on ne doit l'entendre que de la nudité corporelle. Moïse marque ici, que nos premiers parens ne rougissoient pas de leur nudité; mais il n'en dit pas la raison. Il marque ensuite qu'ils commencerent à appercevoir leur nudité, aussi-tôt aprés leur peché, & qu'ils chercherent à la couvrir. Par où il insinuë, que le peché & la concupiscence, qui en est une suite, sont la seule cause du déreglement & de la rebellion de la chair contre l'esprit: & par consequent de la honte qui l'accompagne. Platon (*c*) s'est imaginé que tous les hommes étoient nuds pendant l'âge d'or.

Il y a une certaine honte vaine & déraisonnable, qui n'est fondée que sur l'opinion, la vanité & la mauvaise coûtume: mais il y en a une autre qui est fondée sur la nature, & sur l'opposition qu'une chose a avec le bon ordre, la pudeur & la raison; & cette derniere honte a toûjours été commune à tous les peuples raisonna-

(a) Ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν.
(b) ערומים

(c) *In Politico.*

bles & policez. Les Stoïciens & les Cyniques la confondoient avec la premiere espece de honte. Quelques Héretiques (*a*) ont crû que nos premiers parens avoient été créez aveugles, puisqu'ils n'appercevoient pas leur nudité; ce qui suit, *& aperti sunt oculi eorum*, leurs yeux s'ouvrirent, a pû donner lieu à cette ridicule prétention. Origenes (*b*) remarque judicieusement, que dans le récit de la chûte d'Adam, l'Ecriture represente Adam en même tems aveugle & clair-voyant; aveugle des yeux de l'ame, qu'il ferma pour ne pas voir son devoir; & clair-voyant des yeux du corps, qu'il ouvrit pour voir des objets qui jetterent la dissipation dans son esprit, & qui lui causerent cet aveuglement du cœur, qui lui fut si funeste.



CHAPITRE III.

Tentation d'Eve par le Serpent. Chute d'Eve & d'Adam. Maledictions contre le Serpent. Condamnation des premiers Hommes. Ils sont chassez du Paradis.

℣. 1. *Sed & Serpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem: Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno Paradisi?*

℣. 1. Or le Serpent étoit le plus rusé de tous les animaux de la terre, que le Seigneur Dieu avoit fait; & il dit à la femme: Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger du fruit de tous les arbres du Paradis?

COMMENTAIRE.

℣. 1. SERPENS ERAT CALLIDIOR CUNCTIS ANIMANTIBUS TERRÆ, &c. *Le Serpent étoit le plus rusé de tous les animaux de la terre.* Toute l'antiquité a reconnu les ruses du Serpent, & quelques-uns ont crû qu'avant la malediction de Dieu, cet animal étoit encore beaucoup plus subtil. L'Ecriture parle de ses finesses en plusieurs endroits: elle dit, par exemple, qu'il bouche ses oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur (*c*); qu'il mord le pied du cheval, pour renverser le Cavalier. (*d*) Jesus-Christ dans l'Evangile (*e*) nous conseille d'avoir la prudence du Serpent. Moïse pour nous disposer à entendre le recit de la tentation d'Eve, fait ce préam-

(a) *Philastr. hæres.* 66.
(b) *Lib.* VII. *contra Celsum pag.* 358. *Edit. Cantabrig.*
(c) *Psal.* LVII. 5.
(d) *Genes.* XLIX. 17.
(e) *Matth.* X. 16.

bule, pour insinuer la malice & la ruse du Serpent invisible, qui emploie pour tenter la premiere femme, non un animal grossier & stupide, mais le plus adroit & le plus souple de tous les animaux.

La maniere dont Moïse raconte cette histoire de la chute de nos premiers peres, est tout à fait particuliere. Il se sert d'expressions figurées & énigmatiques, & il cache sous une espece de parabole, le récit d'une chose tres-réelle, & d'une histoire la plus serieuse & la plus importante qui fut jamais. Il nous represente un serpent, le plus rusé de tous les animaux, qui parle, qui raisonne avec Eve, qui la séduit, & qui attire les maledictions de Dieu. Il semble que l'Historien Sacré ait oublié le démon, qui étoit la premiere cause du mal; & que toute la peine que le serpent invisible meritoit, soit retombée sur un animal, qui n'étoit que l'instrument dont le démon s'étoit servi. Moïse dans tout cela ménage si bien ses expressions, qu'on s'apperçoit aisément qu'il veut marquer un autre serpent que celui qui parla à Eve; & entre les maledictions dont Dieu frappe le serpent, il y en a qui ne peuvent tomber que sur le démon: Par exemple, ce qu'il dit de l'inimitié qu'il mettra entre la femme & le serpent. On peut croire que les Israëlites se servoient du même tour pour se raconter entr'eux cette histoire. Moïse parloit à des gens accoûtumez à ce *stile* figuré, qui sçavoient d'ailleurs cette histoire; & qui concevoient sous le nom du serpent, non seulement l'animal de ce nom, mais aussi l'ancien serpent, ainsi que l'Ecriture (*a*) appelle le démon.

L'Empereur Julien (*b*) traitoit toute cette histoire de fable, & la comparoit aux fictions des Poëtes: Il demandoit avec insulte quelle langue le démon avoit parlé en s'entretenant avec Eve, & comment on pouvoit dire que Dieu eût refusé à l'homme la connoissance du bien & du mal. Mais saint Cyrille soûtient la verité de cette histoire, & dit que le démon se transforma en serpent, & parla à la femme sous la figure de cet animal. Qu'Eve nouvellement créée & extrêmement simple, crut bonnement que les animaux parloient tous, & ne se défia point du démon qui la tentoit. Qu'au reste un Payen avoit mauvaise grace de nous faire ces objections, puisque toute l'Histoire grecque ancienne étoit pleine d'exemples d'animaux qui parloient. Enfin saint Cyrille tire avantage de ce que Julien comparoit le récit de Moïse aux fictions des Poëtes; puisqu'il avoüoit par là que toute la Religion des Grecs, qui est fondée sur des fictions Poëtiques, est elle-même une veritable fiction.

Cajetan ne reconnoît dans tout ce dialogue du serpent avec Eve,

(*a*) 2. *Cor.* XI. 3. *Apocal.* XII. 9.

(*b*) *Apud Cyrill. l.* III. *contra Julian.*

qu'une espece d'allegorie; par laquelle l'Auteur Sacré fait connoître ce qui s'est passé dans l'esprit & dans le cœur de la femme tentée par le démon, qu'on doit entendre ici sous le nom du serpent.

Joseph (*a*), Philon, saint Basile, saint Ephrem & d'autres, semblent avoir crû qu'alors le serpent avoit l'usage de la parole. Joseph & saint Basile ont même crû, que le serpent avant la tentation d'Eve, marchoit droit; que Dieu l'obligea à ramper, en punition de ce qu'il avoit servi d'instrument à la malice du démon. D'autres ont dit que le serpent, sans proferer des paroles articulées, put se faire entendre à la femme, parce qu'elle entendoit le langage des bêtes, à peu prés comme Apollonius de Thiane se vantoit de l'entendre. On sçait que les Prophanes disent que les animaux parloient au siécle d'or, & sous l'heureux regne de Saturne.

Quelques uns ont crû que le démon avoit remué la langue du serpent, & lui avoit fait veritablement prononcer des paroles. D'autres soûtiennent que le démon trompa les yeux d'Eve, & forma dans l'air, ou simplement dans l'organe de la premiere femme, des paroles qu'elle crut sortir de la gueule du serpent. Abarbanel & quelques-autres, ne conçoivent ici qu'une chose fort simple, exprimée d'une maniere cachée & énigmatique; que le serpent étant monté plusieurs fois sur l'arbre de la science du bien & du mal en la presence de la femme; & ayant mangé du fruit défendu, sans en ressentir la moindre incommodité, la femme crut qu'elle en pouvoit user de même sans craindre d'en mourir. Si on demande à ce Rabbin pourquoi donc Dieu punît-il le serpent? C'est, dit-il, parce que ne s'étant pas contenté des herbes que Dieu lui avoit données pour sa nourriture, il avoit voulu manger du fruit d'un arbre dont il ne lui avoit pas permis de manger. L'antiquité profane a conservé quelque trace de l'histoire que Moïse raconte ici. C'est de là qu'est venuë la fable des pommes d'or gardées par le serpent: dans les Mysteres de Bacchus on montroit un serpent (*b*), qui representoit celui qui tenta Eve; & l'on crioit Eva durant les Bacchanales, comme pour conserver le nom de celle qui a introduit le peché dans le monde. Les Egyptiens avoient une veneration particuliere pour le serpent; (*c*) ils le croyoient immortel, & le regardoient comme un Dieu; ils lui donnoient le nom de Kneph, qui dans leur langue signifie, un bon esprit, qui est aussi le nom que lui donnoient les Phéniciens.

(a) *Joseph. l. 1. Antiquit. c. 1. Basil. homil. de Paradiso. Ephrem. apud Barcepha de Paradiso, c. 27.*

(b) Voyez Clement d'Alexandrie dans Eusebe, *Prepar. l. 11. c. 3.*

(c) Sanchoniathon dans Eusebe, *Prepar. Evang. l. 1. c. 10.*

Les

℣. 2. Cui respondit mulier : De fructu lignorum quæ sunt in Paradiso, vescimur :

3. De fructu verò ligni, quod est in medio Paradisi, præcepit nobis Deus ne comederemus, & ne tangeremus illud, ne fortè moriamur.

4. Dixit autem serpens ad mulierem : Nequaquam morte moriemini.

℣. 2. La femme lui répondit : Nous nous nourrissons des fruits des arbres qui sont dans le Jardin.

3. Mais le Seigneur nous a défendu de manger du fruit de l'arbre qui est au milieu du Paradis, & d'y toucher, de peur que peut-être nous ne mourions.

4. Mais le serpent dit à la femme : assûrément vous ne mourrez point.

COMMENTAIRE.

Les anciens (*a*) Peres ont parlé de l'Héresie des Ophites, qui honoroient le serpent d'une maniere superstitiense, Dieu permettant que le démon trompât ces malheureux, sous la même forme qu'il avoit prise pour tromper les premiers hommes. Les Poëtes (*b*), pour faire connoître que le malheur du genre humain est venu par la premiere femme, disoient que les Dieux en colere formerent la femme pour rendre les hommes malheureux. Ils la nommerent Pandore, parce que chacun d'eux lui fit un present. Elle fut envoyée à Epimethée, avec un tonneau plein de ces presens fatals. Elle eut la curiosité de l'ouvrir, & tous les maux en sortirent incontinent. L'Esperance seule resta au fond du tonneau.

CUR PRÆCEPIT VOBIS DEUS UT NON COMEDERETIS DE OMNI LIGNO PARADISI ? *Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger de toutes les sortes de fruits du Paradis ?* ou plutôt, Pourquoi ne vous a t-il pas permis l'usage de toutes ces sortes de fruits ? Les termes de l'original (*c*) ne se mettent pas ordinairement à la tête du discours, ils marquent la suite d'un discours déja commencé ; & on croit que ceci n'est que la continuation du dialogue du serpent avec la femme, dont Moïse ne nous a point donné le commencement. On peut traduire : *Seroit-il possible que* Dieu vous eût fait défense de manger de tous ces fruits ? ou *Je m'étonne bien davantage que Dieu ne vous ait pas permis, &c.* ou enfin : *Pourquoi Dieu vous auroit-il fait cette défense ? &c.* Vous avez mal pris sa pensée.

℣. 2. CUI RESPONDIT MULIER. *La femme lui répondit, &c.* On a peine d'accorder cette simplicité ou cette ignorance d'Eve, qui parle & qui répond au serpent sans paroître surprise, avec l'idée qu'on a conçuë de la sagesse & des lumieres de nos premiers Peres. Si Eve ignoroit que le serpent fût un animal sans raison & sans parole, que peut-on penser de sa science ? & si elle sçavoit que cet animal

(a) *Tertull. de Præscript. c. 47. Epiphan. hæres. 37.*

(b) *Hesiod. opera & dies, &c.*

(c) אף כי

ne parloit point, comment n'entre-t-elle pas en défiance, aussi-tôt qu'elle l'entend raisonner & proferer des paroles ? enfin si elle étoit juste & innocente, pût-elle entendre sans indignation, qu'on voulût accuser Dieu de malice, ou d'envie, ou de mensonge ?

Saint Thomas (*a*) & saint Bonaventure ont crû qu'Eve jugea bien que le serpent ne pouvoit lui parler de lui-même, & qu'il étoit conduit par quelque esprit ; mais elle ne distingua pas d'abord qui étoit cet esprit, ni quelle étoit son intention. Toute occupée des promesses magnifiques qu'il lui faisoit, elle ne pensoit pas à la maniere dont cet animal pouvoit lui parler. Le Maître (*b*) des Sentences & Tostat ne trouvent point de difficulté à avoüer que la premiere femme ait crû que le serpent pouvoit avoir reçu de Dieu l'usage de la parole. Eve pouvoit avoir beaucoup de lumiéres & de connoissances speculatives, & n'avoir pas les connoissances qui dépendent de l'experience. L'erreur dont il s'agit ici, étant une erreur de fait, qui regarde les qualitez singuliéres d'un animal, n'étoit pas incompatible avec l'état d'innocence, non plus que le peché veniel. Eve pouvoit aisément se tromper, en ne faisant pas attention à ses connoissances ; comme il arrive aux plus habiles & aux plus sages de tomber par inadvertance dans des erreurs & dans des fautes, où ils ne tomberoient point, s'ils faisoient usage de leur lumiere. Eve ne paroît point étonnée d'entendre parler le serpent, parce qu'elle n'avoit aucune défiance, ni du démon, qu'elle pouvoit ne pas connoître ; ni du serpent, dont elle étoit la maîtresse ; ni de Dieu, dont la protection lui étoit promise.

Enfin on peut dire que la premiere femme avoit déja laissé entrer dans son esprit quelques nuages, & quelque froideur dans son cœur, avant que le serpent s'approchât pour la tenter. Le démon remarqua dans elle des dispositions & des ouvertures pour la porter à la désobéïssance à son Créateur. Elle ne tomba pas tout d'un coup dans le crime ; elle ne perdit son innocence que par degrez. Elle commença par une vûë trop délicate, & trop complaisante pour elle-même ; elle eut de la curiosité, qui produisit la dissipation dans son esprit ; elle aima sa propre excellence, & son cœur eût du refroidissement pour son Dieu, auquel elle devoit tout son amour : elle se partagea, elle s'aima trop, & insensiblement elle conçût du chagrin d'être obligée d'obéir à Dieu. Le démon survient, il la prend par son foible, il flate son inclination pour l'indépendance, il augmente sa défiance contre Dieu, il lui promet la science ; toute remplie de ces promesses, elle oublie

(a) *D. Thom. & Bonavent. in 2. sentent. dist. 21.*

(b) *Magister sent. in 2. dist. 21. & Tostat. in Genes.*

℣. 5. Scit enim Deus quòd in quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri: Et eritis sicut dii, scientes bonum & malum.

℣. 5. Car Dieu sçait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts: Et vous serez comme des Dieux, par la connoissance que vous aurez du bien & du mal.

COMMENTAIRE.

son devoir, aime son erreur, mange du fruit, & n'eut pas de peine à resoudre Adam, qui pouvoit être dans des dispositions semblables, à en manger comme elle. La complaisance qu'il eut pour sa femme, fit sur son esprit & sur son cœur le même effet, que le serpent avoit fait sur Eve. Saint Augustin (*a*) remarque tres-judicieusement, que jamais la premiere femme n'auroit pû gouter les propositions du serpent, si elle ne se fût laissée prévenir par la présomption de sa propre excellence, & par un amour dereglé de l'indépendance. *Non crederet verbis serpentis mulier à bonâ atque utili re se esse prohibitos, nisi inesset ejus menti amor propriæ potestatis, & quædam de se superba præsumptio.* Voyez aussi le même Saint au livre III. du libre arbitre chapitre 24. où il examine, comment nos premiers peres ayant été créez aussi sages qu'ils l'étoient, ont pû se laisser surprendre par le démon. On peut voir aussi le livre I. des Retractations, chapitre 14. & le livre XIV. de la Cité de Dieu, chapitres 11. & 13.

NE FORTE MORIAMUR. *De peur que peut-être nous ne mourions.* On voit ici un commencement de doute dans Eve. Elle donne insensiblement prise au démon, en marquant qu'elle doutoit que la menace de Dieu fût absoluë. Dieu avoit affirmé, la femme doute, le démon nie. (*b*) *Deus absolutè affirmarat, mulier dubitat, diabolus negat.* L'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque, &c. portent à la deuxiéme personne, *de peur que vous ne mouriez.* C'est toûjours le même sens.

℣. 5. SCIT ENIM DEUS, &c. *Car Dieu sçait*, &c. Le démon veut faire passer ici Dieu pour un envieux, qui craint que sa créature ne devienne trop parfaite, & qu'elle ne soit aussi sçavante que lui-même.

ERITIS SICUT DII SCIENTES BONUM ET MALUM. *Vous serez comme des Dieux, sachant le bien & le mal.* Le terme hébreu *Elohim* (*c*) signifie Dieu, les Dieux, les Princes, les Anges, les Juges. Le Chaldéen traduit: *Vous serez comme des Princes* (*d*). Les Rabbins & plusieurs Interpretes: *Vous serez comme des Anges.* Enfin on peut traduire: *Vous serez semblables à Dieu*, par la connoissance que vous

(a) *Aug. l. XI. de Genesi ad litt. c. 30.*
(b) *Bernard. Ser. 21. de diversis.*
(c) אלהים
(d) רברבין

℣. 6. *Vidit igitur mulier quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis, aspectuque delectabile : & tulit de fructu illius, & comedit : deditque viro suo, qui comedit.*

7. *Et aperti sunt oculi amborum : cùmque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficus, & fecerunt sibi perizomata.*

℣. 6. La femme donc voyant que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, & agréable à la vûë : Elle en prit, elle en mangea, & elle en donna à son mari, qui en mangea comme elle.

7. Et en même-tems leurs yeux furent ouverts, & ils reconnurent qu'ils étoient nuds ; & ayant cousu ensemble des feüilles de figuier, ils s'en firent des ceintures.

COMMENTAIRE.

aurez du bien & du mal ; c'est-à-dire, par la connoissance de toutes choses : & on voit par la suite qu'Adam & Eve se flatoient en effet de devenir aussi éclairez que Dieu même : *Voila Adam devenu semblable à nous*, dit Dieu à Adam aprés sa chûte. Sçavoir le bien & le mal, dans l'Ecriture (*a*) & dans les Prophanes (*b*), signifie une parfaite connoissance de toutes choses.

℣. 6. VIDIT IGITUR MULIER QUOD BONUM ESSET LIGNUM AD VESCENDUM, ET PULCHRUM OCULIS, ASPECTUQUE DELECTABILE. *Elle vit que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, &c.* Voici ce que porte l'Hébreu à la lettre : *Elle vit que* [*le fruit*] *de l'arbre étoit bon à manger, & qu'il étoit souhaitable aux yeux, & qu'il étoit desirable pour donner l'intelligence.* On peut aussi l'entendre ainsi selon le Chaldéen : *Elle vit que* [*le fruit*] *de l'arbre étoit bon à manger, & salutaire aux yeux, & agréable à la vûë.* Grotius donne ce sens aux 70. Elle vit que le fruit de l'arbre étoit *bon à manger & sain*, *autant qu'on en pouvoit juger à le voir.* Eve fut frapée de la beauté de ce fruit, & elle jugea que la vertu qu'il avoit de donner la sagesse meritoit bien qu'elle en goûtât.

ET TULIT DE FRUCTU ILLIUS, ET COMEDIT, DEDITQUE VIRO SUO, QUI COMEDIT. *Elle prit du fruit de l'arbre, elle en mangea, & en donna à manger à son mari, qui en mangea comme elle.* L'Hébreu (*c*) porte à la lettre : *Elle en donna à son mari avec elle.* Quelques-uns (*d*) en concluënt, qu'Adam avoit assisté à l'entretien qu'eut la femme avec le serpent. Mais l'on croit communément qu'il ne s'y trouva point, & le texte n'enferme pas cette idée ; il est croyable qu'elle ne presenta de ce fruit à Adam, qu'aprés qu'elle eût connu la faute qu'elle avoit faite. (*e*)

De quelque côté que l'on envisage le crime d'Eve, il paroît toûjours

(a) *Genes.* II. 9. & XXIV. 50. & XXXI. 24.

(b) *Homer. Odiss.* I. & Σ. & *Hesiod. Theogonia*, Ὡς δ' ἔτι φρονέουσι θεῖα ἀγαθόντι, κακόντι.

(c) עמה

(d) *Fag. Pisc. Oleast.*

(e) *Ambros. lib. de Parad. c. 6.*

énorme. La desobéïssance dans une chose que Dieu lui avoit si expressément défenduë, est une faute inexcusable. L'envie de devenir égale à Dieu est encore plus horrible; & le desir de sçavoir toutes choses comme Dieu même, marque un déreglement d'esprit & une présomption criminelle. L'orgueil est la source de tous ces crimes; il produit l'aveuglement de l'esprit, l'enflûre du cœur, la curiosité, la gourmandise, la desobéïssance, à laquelle saint Paul (*a*) attribuë tout le mal: *Per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi.* Plusieurs sont devenus pecheurs par la desobéïssance d'un seul.

Quant à Adam, on ne peut pas dire surement par quel motif il se porta à imiter sa femme; si ce furent les raisons du serpent que la femme lui raconta, ou la complaisance qu'il eût pour elle, ou le mépris des ordres de Dieu; ou si la femme ayant trouvé le cœur d'Adam disposé à desobéir à Dieu, & lassé de la soûmission où il étoit à l'égard de son Créateur, elle se servit de ces mauvaises dispositions pour l'engager dans une desobéïssance formelle. Voyez le verset 2. Saint Paul (*b*) assûre qu'Adam ne fut pas séduit, mais seulement Eve. Et il est vrai que le démon ne s'adressa pas à l'homme pour le tenter; mais la faute d'Adam n'en est pas plus excusable: Il ne succomba pas à la tentation du serpent, mais il n'eût pas la force de resister aux paroles de sa femme; & si l'homme est au dessus de la femme par la force de son esprit & par l'étenduë de ses connoissances, sa chûte n'en est que plus profonde, son orgueil plus insolent, & sa desobéïssance plus punissable.

APERTI SUNT OCULI AMBORUM. *Leurs yeux furent ouverts.* Ils commencerent à voir la grandeur de la faute qu'ils avoient faite, & la vanité des fausses promesses du démon. Ils virent le bien qu'ils avoient perdu, & le malheur où ils s'étoient precipitez.

CUMQUE COGNOVISSENT SE ESSE NUDOS. *Et s'étant apperçus de leur nudité.* Le déreglement de leurs passions, & la revolte de leur chair contre leur esprit, leur donna de la confusion; ils reconnurent leur nudité. Ils ne s'en appercevoient point auparavant, parce qu'elle n'avoit rien de honteux, rien qui leur déplût. Quelques-uns l'expliquent en ce sens: Ils reconnurent qu'ils étoient dépoüillez de leur innocence, & du plus prétieux de tous leurs biens; ils s'apperçurent qu'ils étoient trompez.

Moïse en parlant de la faute des Israëlites, qui tomberent dans l'idolatrie du Veau d'or (*c*), dit: *Que voyant le peuple nud, parce qu'Aaron l'avoit dépoüillé, & l'avoit mis nud au milieu de ses ennemis, &c.*

(a) *Rom.* v. 19.
(b) *Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit.* 1. *Timot.* II. 14.
(c) *Exod.* XXXII. 25.

℣. 8. *Et cùm audissent vocem Domini Dei deambulantis in Paradiso ad auram post meridiem, abscondit se Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni Paradisi.*

℣. 8. Et Adam & sa femme ayant entendu la voix de Dieu qui marchoit dans le Paradis, au tems du lever du vent qui souffle aprés midi, ils se cacherent de devant la face du Seigneur, au milieu des arbres du Jardin.

COMMENTAIRE.

On peut dire ici de même, qu'Adam & Eve *se trouverent nuds*; c'est-à-dire, qu'ils eurent autant de confusion, que des personnes qu'on surprend sans leurs habits. Mais on ne peut l'entendre ici à la lettre, que d'une nudité corporelle; & la suite le montre clairement. Le passage cité de l'Exode se doit aussi entendre d'un dépoüillement réel des armes & des ornemens des Israëlites, aprés le culte du Veau d'or, comme nous le montrerons ailleurs.

CONSUERUNT FOLIA FICÛS, ET FECERUNT SIBI PERIZOMATA. *Ils cousirent ensemble des feüilles de figuier, & s'en firent des ceintures.* Le terme Hébreu *Taphar* (*a*), qu'on a traduit par coudre, signifie aussi appliquer, ajuster, attacher; & celui qu'on a traduit par des feüilles (*b*), signifie aussi une branche chargée de verdure; ainsi on peut entendre ce passage d'une large ceinture composée de feüilles; ou même de branches entrelassées. Les feüilles de figuier sont fort larges; on en voit dans les Indes (*c*) qui sont de la grandeur d'une targe des Amazones.

℣. 8. CUM AUDISSENT VOCEM DOMINI DEI DEAMBULANTIS IN PARADISO. *Ayant entendu la voix de Dieu, qui marchoit dans le Jardin.* Par cette voix de Dieu on peut entendre, ou une voix articulée; par exemple: Adam, où êtes-vous? ou le bruit que fait une personne qui se hâte en marchant; ou enfin un tonnerre, une voix terrible qui effraya Adam & Eve. Quelques Anciens (*d*) ont crû que ce fut le Fils de Dieu qui s'apparut à Adam. D'autres soûtiennent que ce fut un Ange.

AD AURAM POST MERIDIEM. *A l'air d'aprés midi.* L'Hébreu à la lettre (*e*): *au vent*, ou *à l'esprit du jour.* Les 70. (*f*) traduisent simplement: *Aprés midi.* Theodotion (*g*): *Au vent lorsque le jour se rafraichit.* Le Chaldéen: *Au repos du jour.* Ce qui semble marquer le tems du repos qu'on prend au milieu du jour dans les pays chauds. Mais

(a) תפר

(b) עלה

(c) *Plin. l.* XII. *c.* 5. *Solin. c.* 45. *Theophraste l.* IV. *de Plantis.*

(d) Voyez saint Augustin liv. XI. c. 33. de la Genese à la lettre, & Estius sur cet endroit ci.

(e) לרוח היום

(f) *Τὸ δειλινόν.*

(g) *Theodot. Ἐν τῷ πνεύματι πρὸς κατάψυξιν τῆς ἡμέρας.*

℣. 9. Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei : Ubi es ?

10. Qui ait : Vocem tuam audivi in Paradiso : & timui eò quòd nudus essem, & abscondi me.

11. Cui dixit : Quis enim indicavit tibi quòd nudus esses, nisi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti ?

℣. 9. Et le Seigneur appella Adam, & lui dit : Où êtes-vous ?

10. Adam répondit : J'ai oüi vôtre voix dans le Paradis, & comme j'étois nud, j'ai eu peur [de paroître devant vous] & je me suis caché.

11. Dieu lui dit : Et d'où avez-vous appris que vous étiez nud, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois ordonné de ne pas manger ?

COMMENTAIRE.

il vaut mieux expliquer ce passage du tems du déclin du Soleil. Quelques Rabbins enseignent que nos premiers peres pécherent à la dixiéme heure du jour, ce qui revient à quatre heures aprés midi dans l'Equinoxe. L'apparition de Dieu suivit de bien prés leur crime. Dans le Cantique des Cantiques (*a*) on lit une façon de parler semblable à celle-ci : *Au vent du jour. Donec aspiret dies & inclinentur umbræ.* Or dans le Cantique cette expression marque incontestablement le soir, & par consequent elle doit ici marquer la même chose. Il est vrai que Salomon se sert d'un autre terme que celui dont s'est servi Moïse ; mais ils ont l'un & l'autre une même signification : ils signifient soufler. Diodore (*b*) de Sicile, parlant des lieux maritimes de l'Arabie, dit, que les chaleurs du jour y sont excessives ; mais que sur le soir les zéphirs & les vents d'Occident & de Sud Est y souflent, & rendent l'air plus frais. Moïse écrivant dans l'Arabie, ne pouvoit mieux designer le tems du déclin du Soleil, auquel Dieu apparut à Adam, qu'en disant qu'il lui apparut au lever des zéphirs.

ABSCONDIT SE IN MEDIO LIGNI PARADISI. *Il se cacha au milieu du bois du Paradis.* Cette expression, & ce qui est dit auparavant, que Dieu marchoit dans les arbres du Paradis, donne l'idée d'un verger assez épais, ou d'un bois serré & touffu, où Adam se retira pour se cacher. Saint Augustin (*c*) semble dire, qu'ils s'étoient cachez sous le même arbre qui étoit au milieu du Paradis, & dont ils avoient goûté le fruit.

℣. 9. VOCAVITQUE DOMINUS DEUS ADAM, ET DIXIT EI: UBI ES ? *Le Seigneur Dieu appella Adam, & lui dit : Où estes-vous ?* Dieu cherche Adam, comme s'il ne sçavoit pas où il est. Il veut lui don-

(*a*) *Cant.* II. 17. & IV. 6.
עד שיפוח היום
(b) *Hoc verò tempus incolis perjucundum, jam diminuto vergente in occasum solis æstu, Zephirus & Lybicus, & Euri venti apud eos, sicut & apud alios spirant. Diodor. Sicul. lib.* IV.
(c) *Aug. l.* II. *de Genesi contra Manich.*

℣. 12. *Dixitque Adam : Mulier, quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, & comedi.*

13. *Et dixit Dominus Deus ad mulierem : Quare hoc fecisti ? Quæ respondit : Serpens decepit me, & comedi.*

14. *Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia, & bestias terræ : super pectus tuum gradieris, & terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.*

℣. 12. Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a donné de ce fruit & j'en ai mangé.

13. Et le Seigneur Dieu dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela ? Elle répondit : Le serpent m'a trompée, & j'ai mangé [de ce fruit.]

14. Et le Seigneur Dieu dit au serpent : Puisque tu as fait cette action, tu es maudit entre tous les animaux, & toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur ton ventre, & tu mangeras de la terre tous les jours de ta vie.

COMMENTAIRE.

ner une occasion de reconnoître sa faute. Quelques Peres (*a*) ont pris ceci, non pas dans le sens d'une simple interrogation ; mais comme un reproche & une vive repréhension. Adam, où êtes-vous ! ouvrez les yeux, malheureux, sur vôtre malheur, reconnoissez vôtre crime. Où sont les promesses qu'on vous avoit faites ? &c.

℣. 12. MULIER QUAM DEDISTI MIHI SOCIAM, DEDIT MIHI DE LIGNO, ET COMEDI. *La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a donné du fruit, &c.* Il rejette sa faute sur sa femme, & indirectement sur Dieu lui-même, qui la lui avoit donnée pour compagne, pour l'aider dans ses besoins. L'Hébreu : *Cette femme que vous avez mise avec moi.* Saint Bernard (*b*) a crû que ce qui a rendu la faute d'Adam si digne de la colere de Dieu, c'est principalement cette mauvaise excuse qu'il cherche en accusant sa femme, au lieu de reconnoître humblement sa faute.

℣. 14. AIT... AD SERPENTEM.... MALEDICTUS ES INTER OMNIA ANIMANTIA. *Vous êtes maudit entre tous les animaux.* On pourroit traduire par le vocatif : Animal maudit pardessus tous les animaux. Rien n'est plus odieux à l'homme que le serpent ; on l'évite, ou on le persecute ; il est dangereux par son venin & par sa morsure. Il paroît qu'il étoit present lorsque Dieu se presenta devant Adam & Eve.

Quelques Peres (*c*) soûtiennent que les maledictions que Dieu prononce ici, ne tombent que sur le démon. Et certes le démon seul étoit coupable, le serpent materiel n'ayant eu aucune part, ni à la malice

(a) *Tertull. lib.* II. *contra Marcion. c.* 25. *Origen. lib. de recta fide. Basil. in Psal.* CXIV. *Aug. lib.* XI. *de Genes. ad litter. cap.* 34.

(b) *Bernard. lib. de præcepto & dispensat. c.* II.

(c) *Aug. l.* XI. *de Genes. ad litt. c.* 36. *& de Genesi contra Manichæos lib.* II. *c.* 26. *Greg. Mag. Beda.*

malice du démon, ni à la prévarication d'Adam, que comme un instrument animé, mais sans raison. D'autres vont à une extremité toute opposée, en disant que le démon étant maudit dés avant la chute d'Adam, & son malheur ne pouvant recevoir d'augmentation, il faut reconnoître que le serpent seul a éprouvé les effets des maledictions que Dieu prononce en cet endroit : Qu'en cela il n'y a rien que de juste : que comme les animaux sont faits pour l'homme, Dieu peut faire connoître sa colere à l'homme, en faisant que les effets sensibles en retombent sur des choses inanimées : c'est ainsi que dans la loi de Moïse (*a*), l'on punit certains animaux comme s'ils avoient fait le mal avec choix & avec liberté : & que Jesus-Christ donne sa malediction à un figuier qui n'avoit point de fruits, &c. Nous aimons mieux dire avec saint Chrysostome (*b*) & Theodoret (*c*), que la malediction de Dieu regarde le démon & le serpent, mais en divers sens. Voici comment on peut entendre ces maledictions, en les appliquant au serpent & au démon.

SUPER PECTUS TUUM GRADIERIS. *Vous ramperez sur le ventre.* Nous avons déja remarqué que quelques-uns avoient donné des pieds, & un corps droit & élevé au serpent : mais nous ne croyons pas qu'il soit rien arrivé de nouveau dans le corps du serpent, depuis le peché du premier homme ; cet animal avoit les mêmes qualitez qu'il a aujourd'hui, il rampoit, il vivoit de fruits, de racines & d'herbes de la terre. Nous connoissons encore à present des serpens qui portent la tête élevée, & qui ne rampent que par leur queuë : d'autres rampent de tout leur corps. Voyez Grotius sur le premier verset de ce chapitre.

Mais depuis la chute de l'homme la vie du serpent est devenuë plus pénible, à cause que l'homme le poursuit, le chasse & le tuë par tout où il le trouve ; ce qui ne lui permet pas de se montrer, ni de repaître librement ; & tout cela est devenu symbolique & figuratif des maledictions qui sont retombées sur le démon, comme sur la cause principale du mal. Moïse sous l'idée du serpent, insinuoit aux Israëlites cette punition du démon.

TERRAM COMEDES. *Vous mangerez la terre.* Cela ne doit pas se prendre à la lettre ; l'on sçait que le serpent ne se nourrit pas de terre, & qu'il mange des fruits, des herbes, des grenoüilles, du poisson, des oiseaux, &c. Cela marque seulement, que rampant toûjours sur la terre, il ne mange que des alimens sales, & gâtez de la pous-

(a) *Vid. Exod.* XXI. 29. *Levit.* XX. 15. *Deut.* VII. 25. & XIII. 15. *Josue.* VII. 25.

(b) *Chrysostom. homil.* XVII. *in Genes.*
(c) *Theodoret. interrog.* XXXIV. *in Genes.*

℣. 15. Inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius : ipsa conteret caput tuum, & tu insidiaberis calcaneo ejus.

℣. 15. Je mettrai des inimitiez entre toi & la femme, entre sa posterité & la tienne : Elle t'écrasera la tête, & tu tâcheras de lui mordre le talon.

COMMENTAIRE.

siere; ainsi quand le Prophete dit, qu'il mange de la poudre, ou de la cendre comme du pain; *Cinerem tanquam panem manducabam*, il veut dire seulement, que demeurant assis sur la cendre, il ne prenoit qu'une nourriture vile & mal propre. Le démon mange la terre dans la rage & le désespoir où il est; il se nourrit des ordures & des crimes que les hommes charnels & terrestres commettent.

℣. 15. INIMICITIAS PONAM INTER TE ET MULIEREM, INTER SEMEN TUUM ET SEMEN MULIERIS. *Je mettrai une inimitié entre vous & la femme, entre sa posterité & la vôtre.* La haine & l'horreur que tous les hommes ont du serpent, justifie cette malediction. Elle est beaucoup plus veritable encore dans le démon, qui regarde tous les hommes comme ses ennemis, & qui en est regardé comme un adversaire irreconciliable. Quoique le démon dans l'état de malice infléxible où il étoit, lorsqu'il tenta Eve, ne fût plus capable de meriter de nouvelles peines; il est pourtant vrai qu'il sentit un surcroît de rage & de désespoir, lorsqu'il vit que Dieu punissoit sa malice, en ne permettant pas que la chute de nos premiers Peres fût sans ressource, & en promettant à la femme & à celui qui en devoit naître, la victoire contre lui.

IPSA CONTERET CAPUT TUUM, ET TU INSIDIABERIS CALCANEO EJUS. *Elle vous brisera la tête, & vous tâcherez de la mordre par le talon.* Voici une des plus expresses & des plus claires prédictions de la venuë du Messie liberateur du genre humain, & vainqueur du démon. Cette femme qui doit écraser la tête du serpent, est la Sainte Vierge, qui ruïna la force & l'empire de Sathan, en donnant la naissance à Jesus-Christ, qui a triomphé de toute la malice de l'ennemi des hommes, & qui a détruit le peché qui faisoit l'empire de Sathan.

Dans le texte hébreu (*a*) le relatif & le verbe se rapportent au Fils de la Femme, à sa posterité : Ainsi il faudroit traduire, *ipsum* [*supple semen*] *conteret tibi caput.* [La posterité de la femme vous brisera la tête.] Les 70. l'ont pris en ce sens, lorsqu'ils ont traduit, *il brisera*, en le rapportant au Messie, au fils de la femme, qu'ils avoient dans l'esprit, quoique l'antecedent *semen* fût du neutre, ce qui auroit demandé qu'ils traduisissent *ipsum*. Quelques anciens exemplaires La-

(a) הוא ישופך ראש ואתה תשופנו עקב

tins (*a*), lisent *ipse*, de même que saint Jerôme (*b*), saint Irenée (*c*) les Bibles de Sixte V. & de Clement VIII. le Targum de Jerusalem & les deux Paraphrastes Chaldéens sont aussi pour cette façon de lire, & nôtre Vulgate peut s'expliquer dans le même sens, puisque la Sainte Vierge n'a pû écraser la tête du serpent, que par Jesus-Christ, dont elle est la Mere. La maniere de lire de la Vulgate, se trouve dans presque tous les anciens Manuscrits Latins; elle est suivie par saint Augustin (*d*), saint Ambroise (*e*), &c. Il y a même apparence que Joseph l'avoit lû dans les 70. puisqu'on lit dans l'ancienne traduction de son Histoire par Ruffin (*f*): *Præcepit ut mulier capiti ejus plagas inferret.* Ce que l'on a depuis changé en ôtant *Mulier*. Il *ordonna que la femme lui blessât*, [ou *lui écrasât*] *la tête.*

CONTERET CAPUT. *Il brisera la tête.* L'édition commune des 70. porte: *Il observera* (*g*), il épiera. L'édition de Complute lit: *Il brisera*, *il écrasera*. (*h*) Isaac Vossius voudroit qu'on lût: *Il percera.* (*i*) Arias Montanus traduit l'Hébreu, *Ipse afflabit te caput*; il sifflera, ou il soufflera contre vôtre tête; Onkelos: *Il se souviendra de ce que vous lui avez fait au commencement*, *& vous l'observerez à la fin*; c'est-à-dire, Celui qui naîtra de la femme conservera jusqu'à la fin le ressentiment de l'injure que vous lui avez faite, & vous garderez contre lui, ou contre la femme, la haine que vous avez conçuë contre lui, ou contr'elle.

Mais selon la Vulgate il faut l'expliquer en ce sens: La femme vous brisera la tête, & vous ne cesserez pas de l'observer pour lui mordre le talon, comme un serpent caché dans l'herbe, qui n'ose attaquer à découvert; mais qui *observe le talon*, qui suit nos pas, qui nous prend par derriere. L'Auteur de la Vulgate a traduit par *Insidiaberis*: [Vous épierez] le même mot qu'il traduit auparavant par *Conteret*: [Il brisera.] Les 70. & les autres Interpretes ont gardé le même terme dans les deux membres de la proposition; mais il est visible qu'il ne peut avoir le même sens dans ces deux endroits: & s'il signifie écraser au premier, il ne pourra dire la même chose dans le second. On conçoit bien que la tête du serpent peut être foulée aux pieds; mais non pas que le serpent puisse lui-même fouler aux pieds le talon qui l'écrase. On pourroit à la verité traduire l'un & l'autre par *Insidiari*: *Dresser des embûches.* Mais alors il sembleroit qu'on égalât la puissance du démon, à celle de Dieu & du Messie, en rédui-

(a) Voyez la nouvelle Edition de S. Jerôme tom. I.
(b) *In quæst. Hebr.*
(c) *Lib.* IV. *advers. hæres. c.* 78.
(d) *De Genes. contra Manich. lib.* II. *c.* 18. *& de Genes. ad litter. lib.* II. *c.* 36.
(e) *De fuga sæculi. c.* 7.
(f) *Lib.* I. *antiq. c.* 3.
(g) Τηρήσει.
(h) Τειρήσει.
(i) Τερήσει.

℣. 16. *Mulieri quoque dixit : Multiplicabo ærumnas tuas, & conceptus tuos : in dolore paries filios, & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.*

℣. 16. Il dit aussi à la femme : Je multiplierai vos douleurs, & le nombre de vos grossesses. Vous mettrez au monde vos enfans dans la douleur ; vous serez sous la puissance de l'homme, & il vous dominera.

COMMENTAIRE.

sant leur pouvoir à se dresser réciproquement des piéges. On pourroit traduire : *Ipse conteret caput tuum, & tu obvolves calcaneum ejus* ; ou *odoraberis calcaneum ejus.* Il vous brisera la tête, & vous environnerez son talon ; ou vous le suivrez comme à la piste. Ceux qui traduisent *insufflabis*, croient que Moïse fait ici allusion au sifflement du serpent irrité, ou menaçant lorsqu'il veut mordre. Le serpent sifflera, & tâchera de mordre le talon de celui qui le poursuivra ; mais le Messie le fera mourir par son souffle (*a*) : *spiritu oris sui interficiet impium.* Le démon peut bien menacer, peut bien siffler contre le talon du Messie ; c'est-à-dire, contre son humanité, ou contre ses serviteurs. Mais ses efforts sont vains, sa malice est sans force contre Jesus-Christ & contre ses Elûs.

℣. 16. MULTIPLICABO ÆRUMNAS TUAS, ET CONCEPTUS TUOS. *Je multiplierai vos douleurs & vos grossesses.* Ceci ne regarde pas la sainte Vierge, mais les autres femmes descenduës d'Eve : *Ærumnas tuas & conceptus tuos* ; c'est-à-dire, toutes les incommoditez qui suivent & qui accompagnent la grossesse, & les douleurs de l'enfantement ; ou plutôt : *je multiplierai vos peines, & le nombre de vos grossesses ; vous enfanterez dans la douleur, &c.* Dieu a voulu, dit saint Chrysostome, que la chose du monde qui doit donner le plus de joye aux meres, soit precedée & accompagnée des plus vives douleurs, pour leur faire sentir dans la suite de toutes les races la peine de la transgression de la premiere mere. Si elle fût demeurée dans l'innocence, comme elle auroit conçû sans concupiscence, dit saint Augustin, elle auroit aussi enfanté sans douleur. Voyez le livre XIV. de la Cité de Dieu chapitre 26. Les 70. (*b*) portent simplement : *Je multiplierai vos tristesses & vos gemissemens.*

SUB VIRI POTESTATE ERIS. *Vous serez sous la puissance de vôtre mari.* Presque tous nos Commentateurs traduisent l'hébreu (*c*) : *Ad virum tuum desiderium tuum.* Vôtre desir tendra à vôtre mari, ou, Vous vous tournerez vers vôtre mari. Vos inclinations, vôtre penchant, vôtre volonté lui seront soûmises ; vous vivrez à son égard dans une dépendance toute entiere ; vous chercherez dans lui vôtre appui, vô-

(a) *Isai.* XI. 4. & 2. *Thessal.* II. 8.

(b) Πληθυνῶ τὰς λύπας σου καὶ τοὺς στεναγμούς σου.

(c) אל אישך תשוקתך 70. πρὸς τὸν ἄνδρα σου ἡ ἀποστροφή σου.

℣. 17. *Adæ verò dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ, & comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi, ne comederes, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.*

℣. 17. Et il dit à Adam : Puisque vous avez écoûté la voix de vôtre femme, & que vous avez mangé [du fruit] de l'arbre, dont je vous avois ordonné de ne pas manger ; la terre sera maudite dans vos ouvrages, vous n'en tirerez qu'avec beaucoup de travail vôtre nourriture tous les jours de vôtre vie.

COMMENTAIRE.

tre secours. Vous serez soûmise & obéïssante à vôtre époux, & il exercera sur vous un empire & une autorité de maître : *Et ipse dominabitur tui.* La femme perd justement une liberté dont elle avoit fait un si mauvais usage ; & pour avoir souhaité d'être égale à Dieu, Dieu la rend soumise à son mari. Voyez 1. Timothée II. 11. & suivants. Ce sens paroît le meilleur ; & en comparant les passages où la même expression se trouve, on voit que la prémiere partie du verset marque une dépendance & un assujettissement veritable, comme est celui du cadet à l'égard de l'aîné, & que la seconde partie marque un domaine & un pouvoir de superieur & de chef. Voyez le chapitre IV. verset 7. L'Epouse dans le Cantique des Cantiques (*a*) dit, qu'elle est toute à son bien-aimé, & que reciproquement son bien-aimé est tout à elle. Elle se sert du même mot qui est ici dans l'original, pour signifier la déference, les égards, la soûmission réciproque, & l'égalité que l'amitié avoit mise entr'elle & son bien-aimé, fort differens de l'assujettissement où les loix du mariage mettent la femme à l'égard de son mari.

Dans l'Egypte (*b*), d'où les Hébreux sortoient, les femmes avoient plus d'autorité que les hommes, les Reines étoient plus honorées que les Rois ; & dans le domestique l'homme étoit soûmis à la femme. C'étoit une des principales clauses du contrat de leur mariage. Tout cela en considération de la Déesse Isis, qui avoit rendu de si grands services aux Egyptiens. Moïse marque ici l'ancienne origine, & le fondement du domaine que l'homme exerçoit sur sa femme parmi les Hébreux, & il détruit indirectement la superstition des Egyptiens à cet égard, & le mauvais ordre de leur police.

℣. 17. MALEDICTA TERRA IN OPERE TUO. *La terre sera maudite à cause de vous.* Voici les peines que Dieu fulmine contre Adam. Vôtre crime, vôtre transgression, vôtre desobéïssance (*c*), *Opus tuum*, attireront ma malédiction sur la terre. On ne doit pas entendre les

(a) *Cant.* VII. 10.
(b) *Diodor. Sicul. l.* 1. *c.* 2.
(c) *Hieron. in quæst. Hebr.*

℣. 18. *Spinas & tribulos germinabit tibi, & comedes herbam terræ.*

19. *In sudore vultus tui vescêris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es: quia pulvis es, & in pulverem reverteris.*

℣. 18. Elle vous produira des épines & des chardons, & vous aurez pour nourriture les herbes de la terre.

19. Vous mangerez vôtre pain à la sueur de vôtre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre, dont vous avez été formé: Car vous êtes poudre, & vous retournerez en poudre.

COMMENTAIRE.

travaux de l'agriculture par ces termes: *In opere tuo*; Dans vôtre ouvrage. Ces travaux sont marquez ci-aprés au verset 19. Theodotion traduit: *La terre sera maudite à cause de vôtre transgression.* Il semble que les 70. & la Vulgate ayent lû dans l'hébreu *Baabudeca*, dans vôtre ouvrage, au lieu de *Baabureca* (*a*), *à cause de vous*, que nous y lisons aujourd'hui. La ressemblance des lettres resch & daleth a pû donner lieu à cette diversité.

℣. 18. SPINAS ET TRIBULOS GERMINABIT TIBI. *Elle vous produira des ronces & des épines.* On ne peut pas dire que la terre n'ait produit des épines que depuis le peché d'Adam (*b*); celles que l'on voit ne sont pas de nouvelles especes de plantes créées depuis ce tems-là; mais au lieu que la terre n'en produisoit que peu auparavant, elle en a produit beaucoup depuis (*c*), & avec une facilité extraordinaire. Le Rabbin Eliezer (*d*) s'est imaginé, que la terre n'auroit rien produit autre chose depuis le peché, que des épines, si Dieu ne lui eût donné une nouvelle benediction.

COMEDES HERBAM TERRÆ. *Vous vous nourrirez de l'herbe de la terre.* Le terme hébreu *Hesceb* qui est traduit ici par *herbam*, renferme, selon plusieurs Interprêtes (*e*), le froment qui est la principale nourriture de l'homme: mais dans cet endroit, il signifie toute sorte de grains, de plantes, de racines, de legumes, dont on peut manger. Avant le peché d'Adam, les fruits du Jardin faisoient toute sa nourriture; depuis son peché il est reduit à se nourrir comme les plus vils animaux, des herbes & des fruits des champs. Les arbres ne produisirent plus assez de fruits pour sa nourriture ordinaire, il y falut suppléer par les legumes. Depuis le Déluge Dieu lui permit l'usage de la viande.

℣. 19. IN SUDORE VULTUS TUI VESCERIS PANE. *Vous mangerez vôtre pain à la sueur de vôtre visage.* La terre produisoit aupara-

(a) בעבורך
(b) *Vid. S. Aug. lib.* III. *de Genesi ad litter. c.* 18.
(c) *Menoch.*
(d) *Apud Fag.*
(e) *Grot. Pisc. Fag. &c.*

vant d'elle-même tout ce qui étoit necessaire à l'entretien & à la nourriture de l'homme : Il faut maintenant travailler & suer, pour la forcer de nous donner ce qui nous est necessaire. *Panis*, est mis pour la nourriture en general. On doit regarder ce passage comme une sentence decondamnation, & une espece de precepte, qui oblige tous les hommes au travail, & non pas comme une simple prédiction de ce qui devoit arriver à l'homme aprés le peché d'Adam. L'oisiveté & la paresse sont justement considerées, non seulement comme les plus grandes ennemies de l'ame, mais aussi comme des pestes les plus pernicieuses des Republiques & de la societé. D'où vient que dans les Etats bien reglez l'on a toûjours ordonné des peines contre les personnes inutiles & oisives. Les Egyptiens (*a*) étoient obligez de venir déclarer devant les Magistrats, de quelle sorte ils gagnoient leur vie, & quel étoit leur métier ; & s'ils n'avoient point de métier, on les condamnoit au dernier supplice. Dracon fameux Legislateur des Athéniens, avoit aussi ordonné la peine de mort contre ceux qui seroient convaincus de mener une vie oisive. Solon (*b*) permit à qui voudroit, d'accuser en justice les fainéans, & la Loi déclaroit infames ceux qui en étoient convaincus. Les loix Romaines (*c*) permettent d'intenter action contre ceux qui ayant assez de force pour travailler, aimoient mieux vivre dans la misere & dans la paresse, à charge au public, & inutiles à eux-mêmes, que de gagner leur vie par un travail honnête. Chez les Juifs (*d*) tout le monde travailloit, les hommes aux travaux du dehors & à l'agriculture ; les femmes aux travaux qui s'exercent dans la maison Il n'y avoit point parmi eux ces differences de condition, de nobles & de roturiers ; le Prince & ses Generaux retournoient au travail de la campagne, aprés les travaux de la guerre, de même que le simple soldat. On a vû la même chose dans les bons tems de la Republique Romaine. Les Docteurs Juifs mettent entre les obligations essentielles du pere envers son enfant, celle de lui faire apprendre un métier ; & celui qui ne lui fait point apprendre de métier, dit un de ces Docteurs (*e*) fait de même que s'il l'enseignoit à voler. Les personnes les plus instruites dans la Loi, & les plus occupées à l'instruction, ne se croyoient pas dispensées du travail des mains, lorsque leurs autres occupations leur laissoient quelque loisir. Saint Paul (*f*) en est un bel exemple, sa condition & ses études ne l'avoient point empêché d'apprendre le métier de faiseur

(a) *Herodot. in Euterpe & Diod. l.* I.
(b) *Diog. Laërt. in Solone.*
(c) *Cod. l. unica de mendicantibus valid. & Justinian. novella* LXXX.
(d) Voyez M. Fleury, Mœurs des Israëlites.
(e) Le Rabin Juda.
(f) *Act.* XVIII. 3. I. *Thessal.* II. 9. 2. *Thessal.* III. 8. *&c.*

℣. 20. *Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva: eò quòd mater esset cunctorum viventium.*

21. *Fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos.*

℣. 20. Et Adam donna à sa femme le nom d'Eve, parce qu'elle devoit être la mere de tous les vivans.

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam & à sa femme des tuniques de peaux, dont il les revêtit.

COMMENTAIRE.

de tentes; & les travaux de la Prédication, ne lui firent pas entierement quitter l'exercice de son métier: Il en travailloit pour gagner sa vie, & pour n'être à charge à personne. *Que celui qui ne veut pas travailler*, dit-il, *ne mange pas.*

DONEC REVERTARIS IN TERRAM DE QUA SUMPTUS ES. *Jusqu'à ce que vous retourniez en la terre dont vous avez été tiré.* Voilà l'arrêt de mort prononcé contre Adam & contre toute sa posterité. *Quia pulvis es, & in pulverem reverteris.* Parce que vous êtes poudre, & vous retournerez en poudre. Dieu ne pouvoit rien dire de plus humiliant à l'homme, ni qui lui fist mieux sentir son peché, & la perte qu'il venoit de faire: De terrestre, il pouvoit, en demeurant fidele, devenir immortel & éternellement heureux; & par son peché il devient sujet à la mort & à mille incommoditez.

℣. 20. VOCAVIT ADAM NOMEN UXORIS SUÆ HEVA. *Adam donna à sa femme le nom d'Eve.* D'abord il avoit donné à son épouse le nom d'*Ischah*, qui convient à toutes les femmes: Aprés son peché il la nomme *Hevah*, d'un nom qui marquoit sa reconnoissance de ce que Dieu leur avoit conservé la vie aprés leur peché, & l'esperance qu'il avoit de perpetuer par elle son espece, & de transmettre la vie à sa posterité. Les 70. traduisent *Hevah* par *Zoë*, qui signifie en Grec la vie, comme *Hevah* la signifie en hébreu; *Zoë* en Grec est un nom de femme; mais Hevah signifie quelque chose de plus; elle marque celle qui donne la vie. Saint Chrysostome lisoit de son tems *Heva* dans les 70. & Origenes semble avoir lû de même.

℣. 21. FECIT DOMINUS ADÆ ET UXORI EJUS TUNICAS PELLICEAS. *Dieu fit à Adam & à Eve des tuniques de peaux.* Dieu leur dît apparemment de tuer quelques animaux, & de se couvrir de leurs peaux. L'Ecriture dit quelquefois, que Dieu fait ce qu'il permet, ou ce qu'il fait faire. Theodore d'Heraclée (*a*), Gennade de Constantinople & quelques autres ont entendu par ces peaux des écorces d'arbre: Et il est certain qu'autrefois plusieurs nations se couvroient d'écorces d'arbres. (*b*) *Corticibus arborum pleraque gentes tegunt corpora.* Mais le

(a) *Vide Theodoret. quæst. 39. in Genes.* | (b) *Senec. epist. ix.*

terme

℣. 22. *Et ait : Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum : nunc ergo ne fortè mittat manum suam, & sumat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.*

23. *Et emisit eum Dominus Deus de Paradiso voluptatis, ut operaretur terram, de qua sumptus est.*

℣. 22. Et il dit : Voila Adam devenu comme l'un de nous, connoissant le bien & le mal. Mais à present de peur qu'il ne porte sa main, & que prenant [du fruit] de l'arbre de vie, il n'en mange, & ne vive éternellement.

23. Le Seigneur le mit hors du Jardin de plaisir, afin qu'il cultivât la terre, dont il avoit été tiré.

COMMENTAIRE.

terme hébreu *hor* (*a*) ne se dit que de la peau d'un animal. Quelques-uns traduisent ainsi l'hébreu : *Dieu leur fit des tuniques pour couvrir leur peau*, ou pour couvrir leur corps. Moïse se sert d'une expression à peu prés semblable dans une autre occasion (*b*) pour signifier des habits. *Vous lui rendrez son habit avant le coucher du soleil, parce que c'est le seul vêtement qu'il ait pour se couvrir*; à la lettre : *C'est le seul vêtement pour sa peau.* Le Chaldéen : *Dieu leur fit des habits d'honneur pour la peau de leur chair.* Il nomme les tuniques d'Adam & d'Eve des habits d'honneur, parcequ'ils servoient à couvrir la honte de leur nudité. Le Rabin Eliezer s'est imaginé qu'il les avoit revêtus des dépoüilles du serpent qui les avoit tenté.

℣. 22. ECCE ADAM QUASI UNUS EX NOBIS FACTUS EST. *Voila Adam qui est devenu comme l'un de nous.* Ces paroles font voir que les trois Personnes de la Trinité concoururent dans la création de l'homme. (*c*) Grotius & les Rabbins croient qu'il s'adresse aux Anges. On pourroit traduire l'hébreu : *Hé bien Adam*, ou, *Hé bien l'homme est-il devenu semblable à nous* ? Quelques-uns traduisent : *Voila l'homme le seul créé de Dieu pour connoître le bien & le mal.* (*d*) ou, la seule créature de Dieu capable de discerner le bien d'avec le mal. Le Chaldéen & quelques Hébreux suivent ce sens. Les Docteurs Juifs se servent de ce passage, pour prouver le libre arbitre de l'homme. Les 70. (*e*) *Voila l'homme qui est fait* [ou qui est devenu] *comme l'un de nous, pour connoître le bien & le mal.*

℣. 23. NUNC ERGO NE FORTE MITTAT MANUM SUAM, ET SUMAT ETIAM DE LIGNO VITÆ. [24.] EMISIT EUM. *De peur donc qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie.... Il le fit sortir du Paradis.*

(a) עור
(b) *Exod.* XXII. 27.
(c) *Aug. lib.* XI. *de Genes. ad litter. & PP. passim.*
(d) באחר ממנו לדעת טוב ורע *Ecce Adam sicut unus ex eo* [*Deo*] *ad cognoscendum bonum & malum.*
(e) Ἰδοὺ Ἀδὰμ γέγονεν ὡς εἷς ἐξ ἡμῶν τοῦ γινώσκειν καλὸν καὶ πονηρόν.

O

ỳ. 24. Ejecitque Adam : & collocavit ante Paradisum voluptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

ỳ. 24. Et aprés qu'il l'eut chassé du Jardin, il mit devant ce lieu de délices un Cherubim avec un glaive étincellant, pour garder l'entrée de l'arbre de vie.

COMMENTAIRE.

On peut voir ce qu'on a dit chapitre II. verset 9. sur la question si l'arbre de vie, & l'arbre de la science sont les mêmes. Il y a ici une reticence; Dieu n'acheve pas la proposition qu'il a commencée. Il auroit pû dire, *Nunc ergo arceamus eum* : Il faut l'éloigner, de peur qu'il ne prenne, &c. ou selon Grotius, Il nous faut prendre garde qu'il ne prenne du fruit de vie, comme il a pris du fruit de la science. Quoique dans tout ce discours on doive reconnoître une antropologie, Saint Augustin (*a*) ne croit pas que Moïse y ait voulu marquer ni ironie, ni insulte de la part de Dieu. Ni l'un ni l'autre ne peut convenir à Dieu envers Adam tout pecheur qu'il est. Dieu veut seulement, par ces paroles, donner une instruction aux autres, de ne pas imiter Adam dans son orgueil contre son Créateur.

On demande ici combien de tems nos premiers Peres demeurerent dans le Paradis? Quelques-uns, au rapport de Barcepha, croient qu'ils y ont demeuré quarante jours, autant que nôtre Sauveur en passa au Désert. D'autres disent, qu'ils y furent trente ans, comme Jesus-Christ fut trente ans dans l'obscurité d'une vie cachée. On voit assez la foiblesse de ces raisons. D'autres veulent qu'ils y aient été six jours. Ils ne croient pas que l'on puisse en moins de tems faire tout ce qui est marqué dans le recit de Moïse. D'autres (*b*) ne les y laissent que six, ou neuf heures. Il n'y a rien d'assuré sur cela. Plusieurs Peres ne les y laissent qu'un jour; & d'autres insinuent qu'ils y ont été quelque peu de jours, sans en déterminer le nombre.

Usserius prétend qu'ils ne furent introduits dans le Paradis qu'au dixiéme jour de la création, & qu'ils en furent chassez le même jour, qui répondoit au premier Novembre: Jour auquel dans la suite Dieu institua la fête de l'Expiation, ou du Jeûne solemnel, dont il est parlé, Levit. XVI. 29. & XXII. 29. Ce sentiment n'a rien d'incompatible avec le texte de l'Ecriture, si l'on suppose que la femme fut créée hors du Paradis, & que ce fut aussi hors de ce lieu qu'Adam imposa le nom aux animaux. Quand Evé dit au serpent : *Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le Jardin*; ces paroles ne marquent pas necessairement une habitude de plusieurs jours : cela peut

(a) *S. Aug. l. XI. de Genes. ad litter. c. 39. Verba Dei sunt hæc non insultantis, sed alios ne ita superbiant deterrentis.*

(b) *Moses Barcephas. lib. de Paradiso, & alii plures, in quibus Philoxenus, Ephrem. Diodor. & alii apud Perer.*

ſimplement marquer, que Dieu leur avoit permis de manger de toutes les ſortes de fruits du Paradis, excepté ceux d'un certain arbre.

EJECIT ADAM. *Dieu chaſſa Adam.* Dieu dit à Adam de ſortir du Paradis; il ne fallut pas d'autre force pour l'en faire ſortir. On peut juger de ſes regrets, de ſes larmes & de ſa confuſion, lorſque de ſang froid il vint à enviſager l'horrible perte qu'il avoit faite, & l'abyme de maux où il s'étoit precipité, avec tous ſes deſcendans. Il fallut ſans doute une foi bien forte, & un ſecours tout puiſſant de la grace, pour empêcher qu'il ne tombât dans le deſeſpoir, à la vûë d'un ſi étrange malheur.

On demande en quel lieu Adam fut chaſſé? Chacun répond à cette queſtion ſelon l'hypothéſe qu'il s'eſt faite de la ſituation du Paradis terreſtre. La plûpart le font vivre dans la Méſopotamie, au deſſus de la Babylonie: quelques-uns dans la Paleſtine. Il y en a qui vont même juſqu'à fixer ſa demeure à Hebron, dans la Paleſtine. Mais il eſt ſûr qu'aucun de ces endroits n'eſt à l'Orient de la Province d'Eden. Nous croyons qu'Adam ſe retira à l'Orient de l'Armenie, vers la Medie ou l'Aſſyrie. Les Mahometans (*a*) aſſûrent ſans preuves, qu'il ſe retira ſur une montagne nommée *Sarandib*, dans la partie Orientale de l'Inde. Le Géographe Arabe dit, que Sarandib eſt une Iſle de la mer Orientale nommée Harchend, ou Sumatra.

Cherubim. Pluſieurs croient que Dieu ne plaça à l'Orient du Jardin qu'un Cherubim. Mais les 70. ont traduit par le plurier (*b*) *des Cherubins.* Et le terme hébreu *Cherubim* eſt au plurier. Les Commentateurs entendent par ce terme des Anges, que Dieu fit paroître à Adam en cet endroit, pour lui ôter l'envie de retourner dans le Jardin d'Eden. Mais pourquoi Moïſe employe-t-il ce terme de Cherubin en cet endroit, pour marquer des Anges? La force de ce terme devoit être connuë des Hébreux; & Moïſe l'employe ſouvent pour ſignifier les Figures qui couvroient l'Arche de l'Alliance. Il paroît par Ezechiel I. 10. comparé au chapitre X. 14. du même Prophete, que ces Cherubins avoient beaucoup de reſſemblance au Beuf, puiſque ce Prophete met la face de Cherub comme paralléle à la face du beuf, dans un paſſage où il décrit la même viſion. *Similitudo vultus eorum, facies hominis, & facies leonis, & facies bovis* (*c*), *& facies aquilæ.* Et au chapitre X. 14. *Facies unius, facies Cherub; facies ſecundi, facies hominis; & in tertio, facies leonis; & in quarto facies, Aquilæ*; où l'on voit que *facies Cherub*, & *facies bovis*, ſont les mêmes. On remarque auſſi, que *Cherub* vient d'une racine, qui en Chaldéen & en Syriaque ſignifie

(a) *Apud Selden. de Jure Nat. & Gent. lib.* III. *c.* II.

(b) Τὰ χερουβίμ.

(c) פני שור

labourer, ce qui est le principal ouvrage des beufs. *Cherub* signifie aussi *fort*, & *puissant*. La force du beuf est connuë. Ezechiel (*a*) compare le Roi de Tyr à un *Cherub*: *Tu Cherub unctus*; pour dire : Vous êtes un puissant Roi. Peut-être aussi veut-il dire que ce Prince étoit fort & redoutable comme un taureau. La comparaison n'est pas basse dans le stile des Anciens. Grotius (*b*) dit, que les Cherubins étoient des figures qui approchoient de celle d'un veau : Bochart croit qu'ils representoient plusieurs figures dans leur tout; mais que celle de beuf étoit la dominante. *Puto Cherubos varias animalium formas ita exhibuisse, ut ad bovis speciem propiùs accesserint.* Saint Jean dans l'Apocalypse IV. 6. 7. nomme les Cherubins des animaux. *In circuitu throni quatuor animalia.*

Ezechiel dans sa Prophetie, & saint Jean dans l'Apocalypse, nous dépeignent les Cherubins comme des figures fort composées. Plusieurs croient que la figure de l'homme dominoit; d'autres les dépeignent ainsi : Ils tenoient de l'homme, de l'aigle, du beuf & du lion. Ils avoient le visage de l'homme; le dos couvert d'un grand poil, comme celui de la criniere d'un lion; les cuisses & les pieds de veau, & le corps couvert de quatre grandes aîles, comme celles de l'aigle. D'autres les dépeignent comme un homme, dans la tête duquel on voyoit la face de l'homme, du beuf, & du lion, de trois côtez; & un aigle placé sur un casque qui couvroit cette tête à trois faces; entre & derriere les épaules, on voyoit quatre grandes aîles, deux de chaque côté. Joseph (*c*) dit, que les Cherubins sont des animaux aîlez d'une figure extraordinaire, & d'une nature inconnuë aux hommes. Saint Clement d'Alexandrie (*d*) croit que les Egyptiens ont imité les Cherubins des Hébreux dans la representation de leur sphinx, & de leurs autres animaux ieroglyphes. On sçait que le sphinx étoit une figure fort composée (*e*). On peut voir dans Eusebe (*f*) des descriptions de ces figures composées & symboliques, des Egyptiens & des Pheniciens. Saint Clement d'Alexandrie (*g*) dit, que le sphinx des Egyptiens a tout le corps d'un lion, & la face de l'homme. Le lion est le symbole de la force; & l'homme est celui de l'adresse, de l'esprit, de l'autorité & de la force.

On a peine à trouver dans l'Hébreu la veritable racine de *Cherub*;

(a) *Ezech.* XXVIII. 14.
(b) *Grot. in Exod.* XXV. *Angelos μοσχομόρφους.*
(c) *Lib.* III. *Antiq. c.* 6.
(d) *Clem. Strom. lib.* V.
(e) *Sphinx volucris pennis, pedibus fera, fronte puella,*
Sphinx ergo alata est volucris, leo, virgo, triformis.
(f) *Prap. l.* III. *c.* 4. & *l.* II. *p.* 39.
(g) *Lib.* V. *Strom.*

ce qui pourroit faire croire que ce terme est Egyptien, & qu'il signifie une figure symbolique & figurative, telle qu'étoient les ieroglyphes dans la Théologie des Egyptiens. Moïse sous le nom de *Cherub* a voulu faire entendre aux Hébreux une figure, dont les diverses parties étoient figuratives, & dont l'assemblage ne pouvoit naturellement se rencontrer dans aucune créature connuë: La figure du Beuf marquoit la force, celle de l'Aigle l'agilité, celle du Lion la magnanimité & la vitesse, celle de l'Homme la sagesse & l'intelligence; tout cela ieroglyphe de la nature des Anges, que Moïse ne pouvoit autrement representer aux Hébreux, qui étoient alors accoûtumez à cette espece de Théologie, qui instrusoit des choses les plus relevées par des symboles. Dieu plaça donc plusieurs Anges ou Cherubs du côté de l'Orient sur le défilé par lequel on pouvoit retourner au Jardin d'Eden; c'est l'idée que Moïse nous en donne. Si le Jardin eût été au milieu d'une vaste campagne, en vain auroit-on mis des Anges à une des avenuës, puisqu'il auroit été ouvert de toutes parts; à moins qu'on ne le suppose enfermé de murailles ou de hayes, ce qui ne paroît nullement probable: car à quoi auroient pû servir ces hayes ou ces murailles? Et si ce Jardin eût été aussi vaste que le veulent quelques-uns, en vain l'auroit-on gardé; puisqu'il auroit été accessible par mille endroits. Mais il pouvoit être entre des montagnes, qui n'en permettoient l'entrée que par quelques défilez.

Theodoret (*a*), Theodore d'Héraclée, & Procope entendent par ces Cherubins, des spectres & des figures épouventables que Dieu fit paroître à Adam pour l'éloigner du Paradis. D'autres (*b*) croient que ces Cherubins furent placez à l'entrée du Paradis, non seulement pour en défendre l'entrée aux hommes, mais aussi aux démons. Tertullien (*c*), & aprés lui saint Thomas (*d*), ont crû que l'épée de feu que Moïse nous dépeint ici, n'est autre chose que la Zone Torride qui étoit devant le Paradis terrestre: car Tertullien suppose que le Paradis étoit sous la ligne équinoctiale, separé de cette partie du monde que nous habitons, par la Zone Torride, dont les ardeurs insupportables sont comme un mur de feu qui nous en ôte la connoissance & la communication. Lyran, qui a crû que le Paradis terrestre étoit situé sur la plus haute montagne du monde, s'est imaginé que Dieu avoit fait paroître tout autour de cette montagne un feu qui en fermoit l'entrée au premier homme. Saint Ambroise (*e*)

(a) *Theodoret. quæst.* 40.
(b) *Pererius in hunc locum.*
(c) *Tertull. Apologet. cap.* 47.
(d) *D. Thom.* 2. 2. *quæst.* 165. *art. ult. apud Pererium.*
(e) *Ambrof. in Ps.* CXVIII.

& saint Rupert (*a*), par le feu qui paroît à l'entrée du Paradis, & qui en ferme l'entrée aux vivans, entendent le feu du Purgatoire, que les Justes seuls aprés leur mort peuvent passer sans danger. Grotius croit que le Paradis fut environné d'un feu inaccessible, & il insinuë qu'on voit encore des vestiges de ce feu dans les campagnes de la Babylonie, aux environs des lieux où étoit situé le Paradis terrestre; ces campagnes paroissent quelquefois toutes en feu, à cause du Naphta (*b*) ou du Bitume dont elles sont remplies, & qui s'enflamme quelquefois. Il veut que les Cherubins & le glaive flamboyant ne signifient qu'une même chose, & qu'on pourroit traduire: Dieu fit paroître un Cherubin; c'est-à-dire, une épée flamboyante. Mais nous sommes persuadez que Dieu fit paroître plusieurs Cherubins armez d'épées flamboyantes, & que ces Cherubins & leurs épées sont des choses veritablement differentes. Il est croyable que ces Anges ne demeurerent visiblement sur les avenuës du Jardin, qu'autant de tems qu'Adam & Eve furent dans le voisinage, & que le Jardin conserva sa premiere beauté: car depuis qu'il eût perdu ses ornemens, & qu'il eût ressenti, comme le reste de la terre, les effets de la malediction de Dieu, il ne fut plus necessaire d'en garder l'entrée, il n'eût rien de fort propre à y attirer personne.

Nous avons tâché d'expliquer jusqu'ici ce que Dieu nous a voulu enseigner par Moïse de la création du monde & de la chûte de l'Homme. Nous trouvons dans ce récit la solution de cette foule de difficultez qui avoient occupé pendant tant de siécles les plus grands genies, & qui les avoient partagez de tant de manieres, & dans la morale, & dans la science naturelle. Nous sçavons au juste l'auteur & l'origine de l'Univers, & la cause de ce prodigieux débordement de maux, de crimes & de corruption qu'on a vû regner dans tous les tems, & qui a même donné lieu à quelques-uns de douter de la Providence sur les choses d'ici bas, puisque selon eux elles paroissent aller d'une façon si dereglée, qu'il sembleroit qu'on ne feroit pas assez d'honneur à Dieu de croire qu'il s'en mêlât.

Aprés le dénouëment du peché originel, on ne doit plus s'étonner de cette contradiction si étrange dans le même homme; de ces élevations & de ces bassesses, de son penchant au mal, de ce vuide immense de nôtre cœur, qui ne peut être rempli que de Dieu. Nous trouvons dans Adam créé juste, innocent, heureux, ayant en son choix la vie ou la mort, & puis devenu par sa faute pecheur, desobéïssant & infidéle, la cause de nôtre mort & de nos miseres. Enfans d'une mere criminelle, & convaincuë de rebellion contre son Créa-

(a) *Rupert. l. III. in Genes. c. 32. & 33.* (b) *Plin. lib. II. Hist. Nat. c. 106.*

teur, condamnée à souffrir dans elle & dans sa posterité la juste peine de son crime; fils d'un pere coupable & condamné, devons-nous trouver étrange que nous soyions soumis à tant de disgraces, & qu'il faille racheter de tant de peines, le bonheur d'où nous sommes déchus : Mais au milieu de nôtre malheur, ce qu'il y a d'heureux & de consolant, c'est que nous lisons ici la promesse de nôtre reconciliation & de nôtre salut; nous y trouvons Jesus-Christ promis, vainqueur de la mort & du démon : & c'est là la solution de toutes les difficultez de nôtre sainte Religion. Quand on a reconnu l'ancien Adam Prevaricateur, & le nouvel Adam Liberateur, toutes ces contradictions s'évanoüissent, & tous les doutes se dissipent. Il y a lieu de s'étonner que Moïse en ait dit si peu, dans une matiere d'une si grande consequence; il a sans doute supposé beaucoup de choses dans la créance & dans la tradition des peuples : Et l'Esprit divin qui gouvernoit sa main a tellement dispensé ses veritez, qu'il a répandu autant de lumieres qu'il en falloit pour convaincre les esprits bien faits, & les ames bien disposées; & qu'il y a laissé assez de tenebres pour aveugler les esprits dereglez, & les cœurs ennemis de la lumiere.

CHAPITRE IV.

Naissance de Caïn & d'Abel. Leurs Sacrifices. Abel est tué par Caïn. Naissance d'Enoch, de Lamech le Bigame, de Seth, & d'Enos fils de Seth.

℣. 1. *Adam verò cognovit uxorem suam Hevam : quæ concepit & peperit Caïn, dicens : Possedi hominem per Deum.*

℣. 1. Or Adam connut sa femme Eve, & elle conçût & enfanta Caïn, disant : J'ai possedé un homme par le secours de Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ADAM COGNOVIT UXOREM SUAM. *Or Adam connut sa femme.* Les Docteurs Juifs assûrent que nos premiers parens commencerent, aussitôt aprés leur entrée dans le Jardin d'Eden, d'executer l'ordre que Dieu leur avoit donné, de croître & de multiplier. Mais tous les Peres & les Commentateurs croient qu'ils sortirent vierges du Paradis. Quelques uns tiennent même qu'ils furent assez long-tems sans avoir d'enfans. S. Methodius (a)

(a) *Method. in Orthodoxia Patrum.*

℣. 2. *Rursumque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, & Caïn agricola.*

℣. 2. Elle eut ensuite Abel son frere. Or Abel fut Pasteur de brebis, & Caïn Laboureur.

COMMENTAIRE.

ne croit pas qu'ils en ayent eû avant trente ans, & qu'alors Caïn & sa sœur Chalmanah naquirent; & qu'Abel ne vint au monde que trente ans aprés Caïn. Ce qui se dit sans preuve, & contre toute sorte d'apparence. On croit qu'Eve avoit ordinairement au moins deux enfans à la fois, & qu'elle en avoit toutes les années.

PEPERIT CAIN, DICENS, POSSEDI HOMINEM PER DEUM. *Elle enfanta Caïn, disant : J'ai possédé un homme par la grace de Dieu.* Le nom de Caïn derivé de l'hébreu *Kanah* (*a*) signifie *possession* : Mais d'autres le dérivent de *Kun* (*b*) se lamenter ; ainsi il faudroit dire qu'il signifie lamentation. Au lieu de, *j'ai possedé*, on pourroit traduire, *j'ai engendré un homme avec le secours de Dieu.* Les 70. rendent souvent l'hébreu *Kanah* par *engendrer*, comme Proverbes VIII. 22. On peut aussi traduire l'hébreu par, *Possedi virum Dominum* (*c*). J'ai possedé l'homme Dieu. Eve croyoit déja, dit-on, voir son Liberateur en la personne de Caïn son fils. Jonathan fils d'Uziel traduit : *J'ai engendré cet homme qui est l'Ange du Seigneur*; c'est-à-dire, le Messie, connu sous le nom d'Ange, parmi les Juifs. If. LXIII. 6. Onkelos : *Possedi virum Domino*, ou *coram Domino.* Un homme qui servira le Seigneur, & qui nous succedera dans le culte que nous lui rendons; d'autres, *Genui hominem cum Deo*, avec le secours de Dieu. Enfin l'on peut traduire avec l'Arabe ; *Obtinui virum à Domino.* J'ai reçû un homme de la bonté de Dieu : Ce qui revient à la Vulgate ; *Possedi per Deum*, avec le secours de Dieu. Eve donne ici le nom à son fils. On voit dans la suite plusieurs meres qui donnent de même le nom à leurs enfans ; mais cela n'est pas universel : Souvent c'est le pere qui nomme ses enfans, & c'est toûjours avec son agrément que la mere leur donne le nom. Chez les anciens Grecs (*d*) l'on assure que le plus souvent la mere imposoit le nom à ses enfans. Mais l'on a des exemples de noms imposez par le pere, ou par l'ayeul. Saïde Patriarche d'Antioche dit, qu'Eve enfanta Caïn & une fille nommée Azron ; elle est nommée Azura par saint Epiphane ; & Machuvelieth par les Mahometans, qui disent, qu'Eve produisit toûjours à la fois un garçon & une fille.

℣. 2. RURSUMQUE PEPERIT ABEL. *Elle enfanta encore Abel.* Les

(a) קנה
(b) קין
(c) את יהוה

(d) *Vid. Stuk antiq. conviv. l.* II. *c.* 5. *& Homer. Odyss.* T.

Rabbins

ỷ. 3. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

ỷ. 3. Et il arriva long-tems aprés que Caïn fit des offrandes au Seigneur des fruits de la terre.

COMMENTAIRE.

Rabbins croient que Caïn & Abel sont jumeaux ; mais l'expression dont se sert ici l'Ecriture, est contraire à cette prétention. *Abel*, ou plutôt *Habel* (*a*), signifie vanité. Eve ayant remarqué que Caïn n'étoit pas ce liberateur qu'elle s'étoit imaginée, donna à son second fils un nom qui marquoit la vanité de ses premieres esperances ; ou elle voulut marquer que cet enfant naissoit sujet à l'inconstance & à la vanité des choses du monde, dont elle éprouvoit tous les jours de nouveaux effets. Plusieurs ont dit qu'*Abel* signifioit le *deüil*. Apparemment qu'ils lisoient *Abel* (*b*), au lieu de *Habel*. Moïse ne parle point ici des filles qui naquirent à Adam. Il se contente de dresser une généalogie assez abregée de ses fils : il n'y fait entrer que les mâles, & encore ne les y fait-il pas entrer tous ; mais seulement ceux qui y sont necessaires pour parvenir à Noé, & de là à Abraham & au Messie. Ce n'étoit pas la coûtume d'y parler des femmes. Les Orientaux assûrent que la sœur jumelle d'Abel se nommoit *Auvina*, & qu'elle épousa Seth, Caïn ne l'ayant pas voulu pour femme.

ỷ. 3. FACTUM EST AUTEM POST MULTOS DIES. *Il arriva long-tems aprés*. L'hébreu à la lettre porte : *Il arriva à la fin des jours* (*c*). Ce qui est expliqué fort diversement. Les uns entendent une, ou plusieurs années ; d'autres quelques mois, d'autres quelques jours, d'autres un certain tems révolu à la fin de l'année, de la moisson, ou même de la semaine. Il semble qu'il vaut mieux l'expliquer de la fin de l'année, & aprés la recolte. Alors Caïn & Abel rendoient à Dieu leurs actions de graces & leurs offrandes. Ou bien, cette expression pourra marquer que ces deux freres étant parvenus à un âge assez avancé, commencerent d'offrir en leur nom des sacrifices à Dieu, & des fruits de leurs travaux.

Sous la Loi on faisoit des offrandes à Dieu des biens de la terre, au commencement & à la fin de l'année. Mais l'on ne sçait quelle étoit la pratique usitée avant la Loi, dans l'état qu'on appelle de nature.

UT OFFERRET CAIN DE FRUCTIBUS TERRÆ MUNERA DOMINO. *Que Caïn offrît au Seigneur des fruits de la terre.* L'hébreu à la lettre porte : *Que Caïn amena des presens au Seigneur* ; d'où quelques-uns inférent qu'il les vint apporter à Adam, pour être offerts

(a) הבל
(b) אבל

(c) ויהי מקץ ימים

℣. 4. *Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, & de adipibus eorum: & respexit Dominus ad Abel, & ad munera ejus.*	℣. 4. Abel offrit aussi des premiers-nez de son troupeau, & de leurs graisses; & le Seigneur regarda Abel & ses offrandes.

COMMENTAIRE.

par lui au Seigneur. Comme Caïn s'appliquoit à l'Agriculture, la raison lui disoit que Dieu étoit l'Auteur de tous ses biens; il avoit appris d'Adam, ou de Dieu, que le Seigneur vouloit être honoré par des offrandes. Il le reconnoît comme Auteur de tous les biens, en lui presentant une partie des productions de son travail, comme du grain, des fruits, du miel, du raisin: il consumoit apparemment tout cela par le feu. Quelques Rabbins croient que Caïn étoit persuadé que l'ame des bêtes & celle de l'homme étoient de même condition; & ainsi ne croyant pas que tuer des bêtes fût un moindre crime que tuer des hommes, il n'avoit garde d'offrir à Dieu des sacrifices d'animaux (*a*); mais nous ne faisons aucun fond sur toutes ces traditions Rabbiniques.

ABEL QUOQUE OBTULIT DE PRIMOGENITIS GREGIS SUI, ET DE ADIPIBUS EORUM. *Abel offrit aussi des premiers nez de son troupeau, & de leur graisse.* Le Syriaque porte, *qu'il offrit les premiers nez de ses moutons & les plus gras.* Les Talmudistes assûrent, qu'il n'offroit que des holocaustes, & qu'il consumoit par le feu toute la chair de ses victimes, parce qu'il ne lui étoit pas permis d'en manger. Grotius ne croit pas qu'Abel fît des sacrifices sanglans. Il dit qu'il offroit simplement des premices des laines, & les graisses; c'est-à-dire du lait, ou de la crême de ses troupeaux. Joseph assûre qu'il offroit du lait, & les premiers nez de ses troupeaux. L'hébreu se peut traduire par *Des premices, & du lait* (*b*). Le terme *Cheleb*, qui est traduit ici par *la graisse*, est souvent rendu par du lait dans les 70. Voyez Genese XVIII. 8. & XLIX. 12. & Exode III. 8. & XXIII. 19. La coûtume de n'offrir que des fruits de la terre, du lait, de la laine, des herbes, des fleurs, de la farine, du miel, est la plus ancienne, & celle qui a duré le plus long-tems dans le monde. Pline (*c*) remarque, qu'encore de son tems elle étoit en usage parmi plusieurs peuples. *Verùm & diis lacte rustici, multæque gentes supplicant, & molâ tantùm salsa litant.* On peut voir Platon (*d*), Pausanias, Porphire (*e*), Arnobe (*f*), Ovide (*g*).

℣. 4. RESPEXIT DOMINUS AD ABEL, ET AD MUNERA

(a) *Vid. Joseph. Albo, parte* III. *c.* 15.
(b) בכורת ... חלב
(c) *Plin. Præf. in histor. Natur.*
(d) *Plato. l.* VI. *de Legib.*
(e) *Porphir. apud Euseb. Præp. l.* IV.
(f) *Arnob. l.* VII.
(g) *Lacte mero veteres usi narrantur & herbis,*
Sponte sua si quas terra ferebat ait.
Lib. IV. *Fast.*

℣. 5. Ad Cain verò, & ad munera illius non respexit: iratusque est Cain vehementer, & concidit vultus ejus.

℣. 5. Mais il ne regarda point Caïn ni les offrandes qu'il lui avoit faites: & Caïn entra dans une grande colere, & son visage en parut abbatu.

COMMENTAIRE.

EJUS; AD CAIN VERO NON RESPEXIT. *Le Seigneur regarda Abel & ses presens; mais il ne regarda point Caïn.* L'Ecriture ne nous marque pas la cause de cette distinction, & de cette préference d'Abel à Caïn. Ceux qui croient la remarquer dans la nature & le prix de leurs offrandes, n'ont que de foibles raisons. Ce n'est ni la quantité, ni la qualité des offrandes materielles qui plaît à Dieu; c'est la pureté du cœur, c'est la pieté de celui qui les offre. Les offrandes & les sacrifices somptueux & magnifiques, peuvent bien être des marques de la grandeur des sentimens qu'on a de la Divinité; mais ils n'en sont pas des marques assûrées. S. Paul dans l'Epître aux Hébreux nous découvre la veritable cause qui fit que les offrandes d'Abel furent preferées à celles de Caïn: C'est qu'Abel *offroit par la Foi une plus excellente hostie que Caïn*; ou si l'on veut rendre la force du Grec, *Une plus abondante hostie* (a). Les lumieres de la Foi dont Abel étoit éclairé, lui firent comprendre non seulement l'obligation d'offrir à Dieu des sacrifices; mais encore celle de les lui offrir dans la justice, dans la pureté, dans l'innocence; de lui offrir ce qu'il avoit de plus excellent & de meilleur, de reconnoître par ces offrandes le souverain domaine du Créateur, & en même tems la dépendance absoluë de la créature, l'aveu de ses fautes, la reconnoissance des graces qu'elle reçoit continuellement de son Dieu; tout cela est renfermé dans l'éloge que l'Apôtre donne aux sacrifices d'Abel; c'est apparemment le défaut de ces dispositions qui fit rejetter les offrandes de Caïn. Les Peres assûrent, que ce qui fit la difference du succés des presens des deux freres, c'est que Dieu remarqua dans leurs cœurs deux dispositions fort differentes: Dieu voyoit dans Abel une Foi vive & parfaite; il remarquoit dans Caïn la jalousie, l'injustice, une foi morte, une charité éteinte.

Saïde Patriarche d'Alexandrie, qui vivoit il y a environ sept cens ans, raconte que la source de l'inimitié de Caïn contre Abel, vint de ce que Caïn avoit conçû un amour violent pour Azrone sa propre sœur jumelle, qu'Adam vouloit donner pour femme à Abel; Caïn auroit voulu l'épouser lui-même, parce qu'elle étoit plus belle qu'Auvine sœur jumelle d'Abel, qu'Adam vouloit faire prendre à Caïn. Avant que de faire ces mariages, Adam dît aux deux freres

(a) Πλείονα θυσίαν Ἄβηλ παρὰ Κάϊν προσήνεγκε τῷ Θεῷ. *Heb.* XI. 4.

de monter sur une montagne, & d'y offrir des sacrifices à Dieu. Caïn prit une offrande pure & choisie des fruits de la terre: Abel prit de même une hostie pure & grasse de ses troupeaux. Comme ils montoient ensemble sur la montagne, le démon suggera à Caïn de tuer son frere Abel, afin d'avoir pour femme Azrone sa sœur propre, qui étoit destinée à Abel. Caïn s'étant laissé aller à cette suggestion, Dieu n'eût point son offrande pour agréable, & il reçut favorablement celle d'Abel. (*a*) Cette Histoire n'est fondée que sur une tradition des Juifs ; on peut n'y pas faire foi.

Les 70. suivis d'un grand nombre d'Ecrivains, ont crû que Caïn s'étoit rendu desagréable à Dieu, non pas parce qu'il offroit mal, mais parce qu'il partageoit mal ses presens. Il donnoit à Dieu la moindre & la plus vile partie, il se réservoit la meilleure. Voyez ci-aprés le verset 7. Il lui donnoit une partie de ses biens ; mais il ne lui donnoit pas son cœur, dit saint Augustin. (*b*)

Comment Dieu fit-il connoître qu'il rejettoit les sacrifices de Caïn, & qu'il acceptoit ceux d'Abel ? La plûpart des Peres (*c*) & des Commentateurs, croient que Dieu consuma par un feu envoyé du Ciel les sacrifices d'Abel, faveur qu'il ne fit pas à ceux de Caïn. On voit dans l'Histoire Sainte (*d*), que dans plus d'une rencontre Dieu a donné de semblables marques de son approbation aux sacrifices qu'on lui offroit. Il est sûr que parmi les Payens (*e*) mêmes, on croyoit qu'anciennement on ne mettoit point le feu au bois qui étoit sur l'Autel, mais qu'on l'attiroit par des prieres. Theodotion traduisoit l'hébreu, *Il embrasa, il alluma* ses offrandes ; au lieu de *Il regarda: &c.* & saint Jerôme appuye sa traduction. Saint Paul dans l'Epitre aux Hébreux marque, que Dieu rendit témoignage à la justice d'Abel & à ses presens ; ce qui peut être entendu ou des faveurs & des benedictions extraordinaires dont il le combla, ou des paroles qu'il lui fit entendre dans sa priere en la presence de Caïn ; ou enfin du

---

(a) *Vide Selden, de Jure Nat. & Gent. lib.* III. *c.* 2.

(b) *Caïn hoc ipso male dividebat, dans Deo aliquid suum, sibi autem seipsum. Aug. de Civit. lib.* XV. *c.* 7.

(c) *Vide Cyrill. lib.* II. *in Genes. Hieron. in quæst. hebr. Procop. in Genes. &c.*

(d) *Levit.* IX. 24 : 1. *Par.* XXI. 26 : 2. *Par.* VII. 1 : 3. *Reg.* XVIII. 38.

(e) Servius sur le XII. livre de l'Eneïde. *Apud majores aræ non incendebantur, sed ignem divinum precibus eliciebant, qui incendebat altaria.* Solin Polihist. chap. XI. parlant de la Colline de Vulcain en Sicile, dit, que ceux qui y sacrifient, ne mettent pas le feu au bois : mais qu'il s'allume de lui-même, si l'hostie est agréable à Dieu. *Qui divinæ rei operantur ligna vitea super aras struunt, nec ignis apponitur in hanc congeriem, cùm porricias intulerint. Si adest Deus [sic sacrum probatur,] sarmenta licet viridia ignem sponte concipiunt, & nullo flagrante, à litato numine fit incendium. Vide Pausan. l.* 1. *Eliac.*

℣. 6. Dixitque Dominus ad eum: Quare iratus es? Et cur concidit facies tua?

7. Nonne si benè egeris, recipies: sin autem malè, statim in foribus peccatum aderit. Sed sub te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.

℣. 6. Et le Seigneur lui dit: Pourquoi êtes-vous en colere? & pourquoi vôtre visage est-il abbatu?

7. Si vous faites bien, n'en recevrez-vous pas [la récompense?] Mais si vous faites mal, le peché sera bientôt à vôtre porte. Vôtre concupiscence vous sera soumise, & vous la dominerez.

COMMENTAIRE.

feu envoyé sur ses sacrifices, comme nous l'avons marqué.

℣. 6. DIXITQUE DOMINUS AD EUM: QUARE IRATUS ES? ET CUR CONCIDIT FACIES TUA? ℣. 7. NONNE SI BENE EGERIS, RECIPIES. SIN AUTEM MALE, STATIM IN FORIBUS PECCATUM ADERIT? SED SUB TE ERIT APPETITUS EJUS, ET TU DOMINABERIS ILLIUS. *Le Seigneur lui dit: Pourquoi êtes-vous en colere, & pourquoi vôtre visage paroît-il abbatu? Si vous faites bien, n'en serez-vous pas recompensé? & si vous faites mal, la peine suivra bientôt. Mais vous tiendrez sous vous vôtre mauvais desir, & vous le dominerez.* Dieu fait ici des reproches à Caïn de l'envie qu'il portoit à Abel. *Pourquoi vôtre visage est-il abbatu?* Cette expression marque l'air d'un homme qui a un mauvais dessein, ou qui est rongé d'un noir chagrin, & rempli de haine & d'envie. C'est ainsi que Virgile dépeint Junon en colere: *Illa solo fixos oculos aversa tenebat*: Elle détourne les yeux, & les tient arrêtez en terre. Dieu dit à Caïn qu'il ne doit point nourrir de mauvaise volonté contre son frere; qu'il sçaura le recompenser, s'il fait bien: mais que s'il fait mal, la peine suivra bien-tôt le peché: *Statim in foribus peccatum aderit.* Dans cet endroit le peché signifie la peine du peché, disent les Interpretes; & cette peine est par rapport à Caïn, non seulement les supplices dont il punit les méchans, mais encore la privation du droit d'aînesse, & des prérogatives qui y étoient attachées; c'est ce que Caïn craignoit principalement. Mais Dieu le rassûre sur cela, en lui disant, qu'encore qu'il ait donné des marques de preference à Abel, dans l'acceptation qu'il avoit faite de ses sacrifices, que cependant les privileges de premier-né demeureroient à Caïn, & qu'Abel lui seroit assûjetti: *Sub te erit appetitus ejus & tu dominaberis illius.* On peut rapporter le relatif *ejus* à Abel, quoique son nom ne soit point exprimé dans la proposition; mais il est aisé de concevoir que comme tout ceci ne se dit qu'à l'occasion d'Abel, on peut dire que Caïn l'a entendu d'Abel. Nous avons remarqué ci-devant que cette maniere de parler, *Ad te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius* (a),

(a) ואליך תשוקתו ואתה תמשל בו

℣. 8. *Dixitque Caïn ad Abel fratrem suum : Egrediamur foras. Cùmque essent in agro, consurrexit Caïn adversus fratrem suum Abel, & interfecit eum.*	℣. 8. Et Caïn dit à son frere Abel : Sortons dehors. Et lorsqu'ils furent dans la campagne, Caïn attaqua son frere Abel, & le tua.

COMMENTAIRE.

signifioit la soûmission de l'épouse à l'égard du mari, & le domaine du mari sur son épouse. Saint Chrysostome établit clairement le sens que nous venons d'exposer, dans son Homelie XVIII. sur la Genese.

Les 70. traduisent (*a*) : *Si vous avez bien offert, & que vous n'ayez pas bien partagé, vous avez peché ; demeurez en repos : Il se tournera vers vous, & vous le dominerez.* On peut aisément rappeller cette traduction au sens que l'on a donné ci-devant à la Vulgate. Mais la plûpart des Peres (*b*) l'entendent ainsi : Le peché retournera vers vous, il sera toûjours prêt à vous attaquer ; mais vous pourrez lui resister, si vous le voulez. Ou bien, il se presentera, il viendra malgré vous, vous ressentirez les impressions funestes de la concupiscence, ce sera à vous de les recevoir ou de les rejetter ; vous avez la liberté de suivre ou de ne pas suivre les mouvemens de cette inclination qui vous porte au peché.

Onkelos paraphrase ce passage de cette sorte : Si vous faites bien vos œuvres [ou vôtre culte,] vous recevrez le pardon : mais si vous continuez à mal faire, vôtre peché est reservé au jour du jugement, auquel vous en recevrez le châtiment, si vous n'en faites pas penitence ; mais si vous vous convertissez, vous recevrez le pardon.

On peut aussi donner ce sens à l'Hébreu : *Si vous faites bien, n'en recevrez-vous pas la recompense ? mais si vous faites mal, le peché* [ou *la peine du peché*] *sera à vôtre porte ; il vous recherchera, mais vous serez son maître.* Si vous m'offrez des sacrifices purs & legitimes, accompagnez de la Foi, de la pieté, & des autres circonstances qui peuvent me les rendre agréables ; si vous quittez ces sentimens d'envie, de haine, de chagrin contre vôtre frere, vous devez en attendre la recompense : mais si vous continuez dans les mauvaises dispositions où vous êtes, si vos offrandes sont soüillées par toutes ces mauvaises qualitez qui les accompagnent, vous ne devez attendre que des châtimens de vôtre peché. Ma justice est prête à vous punir, la punition est, pour ainsi dire, à vôtre porte ; souvenez-vous que vous êtes dans une entiere liberté ; le peché vous recherchera, la con-

(a) Οὐκ ἐὰν ὀρθῶς προσενήνοχας, ὀρθῶς δὲ μὴ διέλης, ἥμαρτες ; ἡσύχασον. Πρὸς σὲ ἡ ἀποστροφὴ αὐτοῦ καὶ σὺ ἄρξεις αὐτοῦ.

(b) *Aug. lib.* XV. *de Civit. c.* 7. *Hieron. quæst. Hebr.*

℣. 9. *Et ait Dominus ad Cain : Ubi est Abel frater tuus ? Qui respondit : Nescio : Num custos fratris mei sum ego ?*

℣. 9. Et le Seigneur dit à Gaïn : Où est vôtre frere Abel ? Caïn répondit : Je ne sçai. Suis-je le gardien de mon frere ?

COMMENTAIRE.

concupiscence vous portera au mal, mais il faut que vous lui resistiez. D'autres entendent l'Hébreu en ce sens : *Si vous faites bien, ne recevrez-vous pas le pardon de vôtre faute ? Mais si vous faites mal, vôtre peché ne demeurera-t-il pas comme couché à vôtre porte ?* [Vous l'éviterez difficilement, il vous observera comme un chien ou un ennemi qui se tient à vôtre porte.] *Il cherchera à vous surprendre, c'est à vous à le prévenir, ou à le surmonter.* D'autres donnent ce sens au texte. *Si vous faites bien, ne marcherez-vous pas la tête élevée,* [comme un homme qui ne craint rien :] ou bien, ne vous regarderai-je pas d'un bon œil, ne vous serai-je pas favorable ? Dans le stile de l'Ecriture, *Elever le visage de quelqu'un*, c'est le favoriser, lui accorder ce qu'il demande. Voyez Genese XIX. 21. Enfin quelques-uns l'expliquent ainsi : *Si vous faites bien, ne serez-vous point élevé ?* [ne conserverez-vous pas l'avantage que vous donne vôtre naissance sur vôtre frere ?] *Mais si vous continuez à mal faire, vous ressentirez bien-tost la peine de votre peché. Elle est à votre porte, prête à entrer.* Voyez saint Matthieu XXIV. 33. De toutes ces traductions, celle qui nous paroît la meilleure est celle qui est suivie par la plus grande partie des Peres de l'Eglise. Ceux qui suivent celle des 70. traduisent le terme Hébreu *Patach*, par *diviser, partager*; signification qui ne se trouve pas dans nos Dictionnaires Hébreux, qui rendent ordinairement ce terme par *ouvrir, découvrir, enchasser, labourer, &c.* Mais ils disent que toutes ces diverses significations ont du rapport à *diviser, separer, partager*; ainsi ils ne trouvent pas de difficulté là-dessus ; parce que la suite du discours & la liaison des matieres demande qu'on le prenne en ce sens. Moïse marque que Caïn & Abel offrirent à Dieu des presens ; que les offrandes d'Abel furent reçuës favorablement, & que celles de Caïn ne furent pas agréées. Caïn en conçut de la jalousie & s'en fâcha. Dieu lui demande quel sujet il a d'entrer en colere. Je ne me plains pas que vous ayez negligé de me faire des offrandes ; mais je me plains que vous les ayez mal faites, & que vous reservant le meilleur, vous ne m'ayez donné que le pis : c'est cet injuste partage qui me déplaît, c'est en quoi vous avez manqué. Au reste demeurez en repos, & n'entrez point en soupçon contre vôtre frere ; les marques de preference & de distinction que je lui ai données, en acceptant son sacrifice preferablement au vôtre, ne prejudicieront point à vôtre droit d'aînesse. Abel vous demeurera soumis, il vous obéïra, & vous serez son maître. Pour soûtenir cette tra-

duction, il est necessaire de faire du changement dans la ponctuation du texte; mais ils disent que pour faire un meilleur sens, on ne doit pas s'en faire du scrupule; & que la ponctuation des Massoretes n'est ni invariable, ni infaillible.

Le verbe hébreu *Seeth* (*a*), que la Vulgate a rendu par *Recipies*, peut aussi recevoir les divers sens, que nous avons marquez ci-devant. Ceux qui entendent l'Hébreu les verront aisement, & ceux qui ne le sçavent pas, n'en sçauroient pas davantage quand nous l'expliquerions ici en terme de grammaire.

DIXITQUE CAIN AD FRATREM SUUM, EGREDIAMUR FORAS. *Caïn dit à son frere, sortons dehors.* Le texte hébreu, tel que nous l'avons aujourd'hui, porte simplement: *Caïn dît à son frere Abel, & quand ils furent dans les champs, &c.* ou, *Caïn parla à son frere; & quand ils furent sortis.* Les 70. ont suppléé de même que la Vulgate, *sortons dehors.* L'ancienne Vulgate avant saint Jérôme & le Samaritain, lisoient: *sortons dans les champs* (*b*). Quelques-uns croient que le texte hébreu d'aujourd'hui est défectueux en cet endroit. Les Massoretes y ont mis une pause extraordinaire, pour donner à entendre qu'il y manquoit quelque chose. Le Targum de Jerusalem, & celui de Jonathan fils d'Uziel, tous les Peres Grecs & Latins, mettent: *Sortons dehors*, ou, allons à la campagne. Le Syriaque: *Allons dans le Desert.*

D'autres soûtiennent que le texte hébreu n'est nullement défectueux dans ce passage; & que l'addition qu'on lit dans les 70. & dans la Vulgate n'est pas necessaire. Origenes & saint Jérôme semblent l'avoir désapprouvée comme superfluë, & prise de quelques livres apocryphes. Ils n'ont pourtant pas osé l'ôter des versions qu'ils ont faites ou revuës. Quelques-uns suppléent au texte, en cette sorte: Caïn dit à Abel [des paroles trompeuses;] & sous prétexte de reconciliation & d'amitié, il l'attira à la campagne, & le tua. D'autres suppléent ainsi. Il lui parla d'une maniere désobligeante & choquante pour prendre de sa réponse l'occasion de le mettre à mort (*c*). Le Targum de Jérusalem rapporte le Dialogue de Caïn & d'Abel: Il fait proferer à Caïn des blasphémes, qu'Abel ne pût oüir, sans en marquer de l'horreur; ce qui fait naître à Caïn l'occasion qu'il cherchoit de le tuer. D'autres (*d*) enfin l'expliquent ainsi: Caïn raconta à son frere ce que Dieu venoit de lui dire; & en même-tems il le massacra.

Saint Jérôme nous apprend que la tradition des Hébreux, étoit

(a) שאת
(b) *Hieron. in quæst. Hebraic.*
(c) *Vatab. Fag.*
(d) *Abenezra. Hieron. quæst. Hebr.*

que

℣. 10. Dixitque ad eum : Quid fecisti ? vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, & suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

℣. 10. Le Seigneur lui dit : Qu'avez-vous fait ? La voix du sang de vôtre frere crie de la terre jusqu'à moi.

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche, & a reçû le sang de vôtre frere répandu par vos mains.

COMMENTAIRE.

que Caïn & Abel demeuroient aux environs de Damas, & que la ville de Damas prenoit son nom de *Dam-sac*, *Sac de sang*, parce qu'elle avoit été abbreuvée du sang d'Abel.

On demande de quel instrument Caïn se servit pour tuer Abel : Il est sûr, qu'il répandit son sang, qu'il lui fit des plaies, & qu'il se servit de quelque arme offensive. Les Peintres nous le dépeignent ordinairement armé d'une machoire ; mais les peintres sont en possession de feindre. Le Targum de Jonathan dit, qu'il le frappa d'un coup de pierre dans le front. Les Rabbins disent qu'il le mit en pieces, & qu'il le déchira à belles dents. D'autres croient qu'il se servit d'une fourche, ou de quelqu'autre instrument du labourage. Il n'y a sur cela que de simples conjectures. Abel injustement massacré par Caïn son frere aîné, marque admirablement la mort violente que Jesus-Christ devoit souffrir de la part des Juifs, jaloux de sa gloire & de sa vertu. Saint Paul dit, que le sang de ce divin Sauveur, crie plus avantageusement que celui d'Abel. Heb. XII. 2.

℣. 10. VOX SANGUINIS FRATRIS TUI CLAMAT AD ME DE TERRA. *La voix du sang de votre frere, crie de la terre jusqu'à moi.* Cette façon de parler exprime vivement l'atrocité d'un crime qui crie vengeance. Onkelos l'explique ainsi : *La voix du sang de la posterité, qui devoit succeder à vôtre frere, crie jusqu'à moi.* Ce qui insinuë qu'Abel n'avoit point d'enfans lorsqu'il mourut : l'Ecriture ne parle point de sa posterité ; mais l'on n'en peut pas conclure qu'il n'ait pas eu de lignée. Son emploi fait juger qu'il avoit une famille à entretenir. Les sacrifices sont encore une preuve qu'il étoit chef de famille, qu'il n'étoit plus dans la maison d'Adam ; & enfin qu'il étoit de même condition que Caïn, ayant, comme lui, sa maison, ses troupeaux, son bétail, ses effets & sa famille à part. On peut entendre par la voix du sang d'Abel qui demande vengeance de sa mort, les plaintes de sa veuve & la voix de ses enfans, qui sont nommez son sang. Est-il probable qu'Abel ait vécu dans le célibat jusqu'à l'âge de cent trente ans, dans un tems où subsistoit principalement l'obligation de se multiplier ?

℣. 11. NUNC IGITUR MALEDICTUS ERIS SUPER TERRAM.

℣. 12. *Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos: vagus & profugus eris super terram.*

13. *Dixitque Cain ad Dominum: Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear.*

14. *Ecce ejicis me hodie à facie terræ, & à facie tua abscondar, & ero vagus & profugus in terra: omnis igitur qui invenerit me, occidet me.*

℣. 12. Quand vous l'aurez cultivée; elle ne vous donnera point son fruit. Vous serez vagabond & fugitif sur la terre.

13. Et Caïn dit au Seigneur: Mon crime est trop grand pour en obtenir le pardon.

14. Vous me chassez aujourd'hui de la terre, & je serai obligé de me cacher de devant vôtre face, & je serai vagabond & fugitif dans le monde; le premier donc qui me trouvera, me mettra à mort.

COMMENTAIRE.

Maintenant donc vous serez maudit sur la terre. L'Hébreu (*a*) porte; *Vous êtes maudit de la terre*, ou *de la part de la terre.* La terre prononce en quelque sorte malediction contre vous, tant elle a d'horreur du sang dont vous l'avez soüillée. Ou bien, vous êtes plus digne de mon execration, que la terre, qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de vôtre frere, & qui par là est devenuë toute soüillée.

℣. 12. CUM OPERATUS FUERIS EAM, NON DABIT TIBI FRUCTUS SUOS. *Lorsque vous la cultiverez, elle ne vous donnera point son fruit.* La terre avoit déja été maudite aprés le peché d'Adam. Dieu menace ici Caïn de la rendre encore plus ingrate à son égard, qu'elle ne l'étoit auparavant, & de ne donner pas sa benediction à ses travaux.

VAGUS ET PROFUGUS ERIS SUPER TERRAM. *Vous serez fugitif & vagabond sur la terre.* Les 70. (*b*) traduisent l'Hébreu: *Vous serez gemissant & tremblant*; les autres Traducteurs Grecs (*c*) traduisent: *Vous serez flottant & inconstant.*

℣. 13. MAJOR EST INIQUITAS MEA, QUAM UT VENIAM MEREAR. *J'ai commis un trop grand crime, pour pouvoir en obtenir le pardon.* Ces paroles, selon les Interpretes catholiques anciens & nouveaux, sont des paroles de desespoir. Selon les Docteurs Juifs (*d*), ce sont des plaintes contre l'excessive rigueur de la sentence de Dieu. Ils traduisent: *Mon peché est-il donc si grand, qu'il n'y ait aucune esperance de pardon?* D'autres (*e*) l'entendent ainsi: Ma peine est au dessus de mes forces. *Major est pœna mea, quàm ut feram.* Saint Chrysostome semble excuser ces paroles: il dit qu'elles renferment une parfaite confession du crime de Caïn; mais qu'elle lui a été inutile, parce qu'elle a été trop tardive. Ce sentiment n'est pas suivi.

℣. 14. ECCE EJICIS ME HODIE A FACIE TERRÆ, &c. *Vous*

(a) ארור אתה מן האדמה

(b) נע ונד 70. στένων καὶ τρέμων.

(c) Σαλευόμενος καὶ ἀκατάστατος. *apud Drus.*

(d) *Lyran.*

(e) *Abenezra apud Fag. Oleast. Pisc. Jun. &c.*

℣. 15. Dixitque ei Dominus : Nequaquam ita fiet ; sed omnis qui occiderit Cain, septuplum punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

℣. 15. Et le Seigneur lui répondit : Il n'en sera pas ainsi : mais quiconque tuëra Caïn, en souffrira la peine sept fois au double. Et le Seigneur mit un signe à Caïn, afin que ceux qui le rencontreroient, ne le tuassent pas.

COMMENTAIRE.

me chassez de dessus la terre. Vous me bannissez du païs où vivent mes parens, où j'ai vécu, où j'ai été élevé, &c. ou bien, en prenant *terra*, pour les hommes : Vous m'exilez de la compagnie de mes freres, vous me separez de la societé des justes, vous m'excommuniez de vôtre peuple. *A facie tua abscondar.* Je n'oserai plus paroître devant vous, &c. Il semble par cet endroit que Dieu apparoissoit souvent aux premiers hommes, & qu'il leur parloit familierement.

OMNIS QUI INVENERIT ME, OCCIDET ME. *Quiconque me trouvera, me tuera.* Quelques-uns l'expliquent en ce sens : Que je puisse être mis à mort par le premier qui me rencontrera : *Omnis qui invenerit me, occidat me.* Lyr.

℣. 15. NEQUAQUAM ITA FIET : SED OMNIS QUI OCCIDERIT CAIN, SEPTUPLUM PUNIETUR. *Non, cela ne sera point ; mais quiconque tuera Caïn, en sera puni sept fois.* Caïn craignoit le ressentiment des freres ou des enfans d'Abel, ou la rencontre des animaux farouches, qui servent quelquefois d'instrumens à la justice de Dieu. Le Seigneur prend en quelque sorte Caïn sous sa défense, il le met à couvert de la violence des vengeurs du sang d'Abel, en les menaçant d'une punition sept fois plus grande que l'ordinaire. Chacun pouvoit se faire justice à soi-même dans ces premiers tems, avant que les hommes eussent des Princes & des Magistrats ausquels Dieu devoit donner le droit de venger les injures. *Septuplum punietur :* il sera puni sept fois. Le nombre de sept est mis pour un nombre indeterminé, mais considerable. (*a*)

Saint Jérôme (*b*) rapporte divers sens qu'on peut donner à ce passage. Les uns disent que Caïn fut tué par Lamech à la septiéme generation depuis Adam, en execution de la sentence que Dieu prononce ici contre lui. D'autres croient qu'on peut remarquer dans l'Ecriture sept pechez de Caïn, punis par autant de châtimens. Son premier peché est de n'avoir pas bien partagé ; le second d'avoir porté envie à son frere ; le troisiéme, de lui avoir dit frauduleusement : *Allons dans les champs* ; le quatriéme, de l'avoir tué ;

(*a*) *Vid. Psal.* XI. 6. *&* LXXVIII. 13. *& Prov.* VI. 31. *Eccli.* VII. 3. XL. 8. *&c. Jerem.* XV. 9. *&c.*

(*b*) *Hieron. epist. ad Damas.*

le cinquiéme, d'avoir dit qu'il ne sçavoit où étoit Abel; le sixiéme, d'être tombé dans le desespoir, en disant : *Mon crime est trop grand pour meriter le pardon*; le septiéme enfin, de n'avoir pas voulu faire penitence, aprés avoir été averti de son peché : Dieu par sa misericorde le laissa dans le monde jusqu'à la septiéme generation, afin de lui donner lieu d'effacer son crime par la penitence. Saint Jérôme s'explique comme étant persuadé de sa penitence & de son salut.

Le texte Hébreu d'aujourd'hui est apparemment different en cet endroit, de celui qu'avoient les 70. & les anciens Interpretes Grecs, & saint Jérôme, qui ont lû, *il n'en sera pas ainsi* : *lo ken* (*a*) au lieu que l'hébreu de nos Bibles imprimées porte *laken* (*b*), *C'est pourquoi*; voici le sens qu'on peut donner à ce texte; Caïn dit : *Vous me chassez de devant vous, & quiconque me trouvera me tuëra.* Dieu lui répond : *C'est pour cela*, pour prévenir ce malheur, pour empêcher qu'on ne vous tuë, que je déclare, *que quiconque tuëra Caïn en sera puni sept fois au double.* Quelques-uns (*c*) traduisent le mot hébreu, *laken*, par *imò, certè, profectò, utique*; Caïn dit : *quiconque me trouvera me mettra à mort* : Dieu lui répond : *En verité quiconque tuëra Caïn en sera puni sept fois, &c.*

POSUITQUE DOMINUS CAIN SIGNUM, UT NON INTERFICERET EUM OMNIS QUI INVENISSET EUM. *Le Seigneur mit un signe sur Caïn, pour empêcher qu'il ne fût tué par tous ceux qui le trouveroient.* Quelle étoit cette marque qui faisoit reconnoître Caïn ? Chacun en raisonne à sa maniere. Les Rabbins donnent à Caïn un chien qui marchoit toûjours devant lui. D'autres lui donnent une corne sur le front; d'autres veulent qu'il ait eu gravée sur le visage une lettre de son nom, ou du nom de Dieu, ou de celui d'Abel. On peut croire que Dieu lui imprima quelque marque semblable à celle qu'il fait marquer dans Ezechiel sur les fronts de ceux qui gemissent. Ezechiel IX. ou pareille au caractere de Dieu imprimé sur le front des Saints dans l'Apocalypse IX. 4. ou enfin comme les caracteres qu'on imprimoit dans l'Orient sur le front des Esclaves. La plûpart des Peres croient que ce signe consistoit dans un tremblement de tous ses membres, & dans un air affreux, have, farouche, qui faisoit connoître les remords de sa mauvaise conscience. Les 70. ont pû donner lieu à cette opinion, en traduisant : *Vous serez gemissant & tremblant*, au lieu de, *vous serez fugitif & vagabond.* verset 13. Quelques anciens manuscrits Latins portent : *Posuit Cain in signum.* Dieu mit Caïn pour servir de signe. Mais c'est une correction de copistes, contraire au texte hébreu.

(a) לא כן
(b) לכן

(c) *Ludov. de Dieu. Vat. Fag.*

ỳ. 16. Egressusque Caïn à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

17. Cognovit autem Caïn uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch; & ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

ỳ. 16. Et Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, il fut errant sur la terre, & demeura dans le pays, qui est à l'Orient d'Eden.

17. Et Caïn connut sa femme, qui conçût & enfanta Henoch: Et il bâtit une Ville, à qui il donna le nom de son fils Henoch.

COMMENTAIRE.

ỳ. 16. EGRESSUS CAIN A FACIE DOMINI. *Il se retira de devant le Seigneur.* Il quitta le lieu où Dieu lui étoit apparu; ou, il s'éloigna du lieu de la demeure de son pere, qui étoit comme l'Eglise des fideles. Voyez ce qu'on a dit sur le verset 14.

HABITAVIT PROFUGUS IN TERRA, AD ORIENTALEM PLAGAM EDEN. *Il demeura vagabond vers la region orientale d'Eden.* L'Hébreu: *Il demeura dans la terre de Nod, à l'Orient d'Eden*; ou bien, *Il demeura vagabond dans la terre, à l'orient d'Eden.* Les 70. au lieu de *Nod* ont lû *Naid*; & ils l'ont pris aussi-bien que Joseph, pour un nom de lieu. Le Chaldéen & l'auteur de la Vulgate ont pris ce terme dans sa signification litterale, pour marquer un vagabond, un fugitif, un banni. Mais il est plus naturel de le prendre pour le nom qu'on donna au lieu où se retira Caïn. On trouve à l'Orient du pays d'Eden & de l'Assyrie, un vaste pays nommé *Nyse* ou *Nysée*; les Historiens (*a*) parlent souvent des Campagnes Nysées, *Nysæi Campi*, & des chevaux de ce pays, qui n'étoit pas fort éloigné de la terre d'Eden. Strabon met Nysée comme partie de l'Hircanie. Tout cela est à l'Orient de l'Armenie & du pays d'Eden. En hébreu les termes *Nos* (*b*), d'où vient *Nysa*; & *Nod* (*c*) signifient la même chose: fuir, se retirer, être errant, vagabond, &c.

ỳ. 17. ÆDIFICAVIT CIVITATEM, VOCAVITQUE NOMEN EJUS EX NOMINE FILII SUI, HENOCH. *Il bâtit une ville, & la nomma Henoch, du nom de son fils.* Cette ville d'Henoch qui servit de retraite à Caïn & à sa famille, est sans contredit la plus ancienne dont on ait connoissance. C'est peut-être la même que la ville d'*Hanuchta*, dont parle Ptolomée (*d*), & qu'il place dans la Susiane, à l'Orient du lieu où nous plaçons le Paradis terrestre. Je ne parle point de la ville d'Enochie du faux Berose, qu'il place à l'Orient du Liban, vers Damas.

L'Auteur des Préadamites propose quelques difficultez, prises de ce

(a) *Strab. lib.* XI. *Herodot. lib.* VII. *Diodor. l.* XVII.
(b) נוס
(c) נוד
(d) *Ptolom. lib.* VI. *c.* 3. *& Tabul.* 5. *Asiæ.*

℣. 18. *Porrò Henoch genuit Irad, & Irad genuit Maviaël, & Maviaël genuit Mathusaël, & Mathusaël genuit Lamech,*

19. *Qui accepit duas uxores, nomen uni Ada, & nomen alteri Sella.*

℣. 18. Henoch fut pere d'Irad, & Irad de Maviaël, & Maviaël de Mathusaël, & Mathusaël de Lamech.

19. Lamech épousa deux femmes: l'une s'appelloit Ada, & l'autre Sella.

COMMENTAIRE.

que dit l'Ecriture, des professions de Caïn & d'Abel, qui demandoient beaucoup plus d'outils, de secours & de métiers, qu'ils n'en pouvoient avoir alors, s'il n'y eût pas eû dans le monde d'autres hommes que ceux de la race d'Adam. Mais qui a dit à cet Auteur qu'il n'y avoit que Caïn & Abel nez d'Adam & d'Eve? Moïse ne dit-il pas positivement chapitre v. 4. qu'Adam eut plusieurs fils & plusieurs filles, *Genuit filios & filias*; ce qu'on peut également bien entendre du tems qui suivit la naissance de Seth, comme de celui qui la preceda. Peut-on se persuader que pendant cent trente ans, Adam & Eve n'eussent eu que deux enfans? Dieu n'avoit-il pas menacé Eve de multiplier ses douleurs & ses enfantemens? Pour qui Caïn bâtissoit-il une Ville, si sa famille n'étoit pas nombreuse? & que craignoit-il pour avoir tué Abel, si ce juste n'avoit point de freres, ni de fils qui s'interessassent à sa vengeance? Cet Auteur veut nous persuader sur ces paroles de Moïse: *Statim in portis peccatum aderit*, qu'il y avoit dés-lors des Tribunaux & des Officiers d'une Justice reglée. Cela n'est point absolument impossible, & ne fait rien pour l'Auteur. Mais il est assez probable que cette expression est proverbiale, & qu'elle marque la peine qui suit de prés le peché: *Culpam pœna premit comes*; ou Moïse par une prolepse qui lui est assez ordinaire, s'exprime dans cet endroit plutôt selon l'usage de son tems, que selon celui qui étoit avant le déluge. Est-il si surprenant que dans l'espace de cent trente ans l'on ait pû trouver les métiers & les instrumens necessaires à l'Agriculture? La necessité est une maîtresse admirable. Le fer & les metaux sont-ils absolument necessaires pour cultiver la terre? Ne peut-on pas se servir de bois durci au feu, de pierres tranchantes; sur tout dans un tems où la terre étoit beaucoup plus féconde qu'elle ne l'est aujourd'hui, & dans des pays où le labourage est beaucoup plus aisé, que dans ceux où nous vivons. Abel conduisoit ses troupeaux, pour les garder, non seulement contre les voleurs, car il pouvoit déja y en avoir; mais aussi contre les bêtes sauvages; il falloit les mener dans les meilleurs pâturages, & les ramener au logis; tout cela demande l'application d'un homme, & les soins d'un Pasteur.

℣. 19. LAMECH ACCEPIT DUAS UXORES....... [23.] DIXITQUE LAMECH UXORIBUS SUIS..... QUONIAM OCCIDI VIRUM IN VULNUS MEUM, ET ADOLESCENTULUM IN LIVO-

℣. 20. *Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.*

21. *Et nomen fratris ejus Jubal: ipse fuit pater canentium cithara & organo.*

℣. 20. Ada enfanta Jabel, qui fut pere des Pasteurs & de ceux qui demeurent dans des tentes.

21. Le nom de son frere fut Jubal, qui fut pere de ceux qui joüent de la harpe & de l'orgue.

COMMENTAIRE.

REM MEUM. [24.] SEPTUPLUM ULTIO DABITUR DE CAIN; DE LAMECH VERO SEPTUAGIES SEPTIES. *Lamech épousa deux femmes, ... , & il dit à ses femmes: J'ai tué un homme pour ma blessûre, & un jeune homme pour ma meurtrissure, on punira le meurtrier de Caïn jusqu'à sept fois, & celui de Lamech 70. fois sept fois.* Cet endroit est un des plus difficiles de l'Ecriture. On ne voit pas la raison qui oblige Lamech à tenir ce discours à ses deux femmes; c'est ce qui fait la principale difficulté du passage. La tradition des Juifs suivie par saint Jerôme (*a*), & par la plûpart des anciens & des nouveaux Interpretes, est que Lamech, qui étoit, dit-on, grand chasseur, se fit un jour conduire à la chasse par Tubalcaïn son petit-fils; & comme il étoit aveugle, Tubalcaïn lui dît qu'il y avoit du gibier dans un endroit du bois où il entendoit du bruit. Lamech tira son arc, & tua Caïn, qui s'étoit trouvé là fortuitement. Lamech reconnut bientôt son erreur, & dans le transport de sa douleur, tua aussi ce jeune homme, qui lui avoit dit de tirer. Etant de retour dans sa maison, il raconte son avanture à ses deux femmes; & pour les rassûrer, il leur dit que n'ayant tué Caïn, que parce qu'il ne le connoissoit pas, & n'ayant fait mourir son conducteur, que par un transport de douleur & par un zéle trop ardent pour la Justice, il avoit lieu d'esperer que Dieu le défendroit contre ceux qui voudroient attenter à sa vie, & qu'il le vengeroit 70. fois sept fois, c'est-à-dire dix fois au double de Caïn, puisque sa faute étoit bien moins grande que la sienne. Mais c'est beaucoup prêter à la lettre que de soûtenir cette histoire, qui a d'ailleurs des caracteres qui la feront toûjours passer au moins pour incertaine chez toutes les personnes judicieuses. Joseph (*b*) dit que Lamech étant fort instruit dans les choses divines, jugea aisément qu'il porteroit la peine du meurtre commis par Caïn, & qu'il en avertit ses deux femmes; mais tout cela se dit sans fondement. Onkelos l'entend ainsi: *Je n'ai pas tué un homme pour en porter la peine, & je n'ai point fait mourir un jeune homme pour attirer sur ma posterité les derniers malheurs;* comme s'il vouloit rassûrer ses femmes, qui craignoient, disent les Rab-

(a) *Hieron. ad Damas. Raban. Strab. Anselm. Laudun. Lyr. Abul. Caj. Perer. Delrio.*

(b) *Joseph. antiq. lib. 1. c. 2.*

22. *Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator, & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcain, Noëma.*

22. Sella enfanta aussi Tubalcaïn, qui eut l'art de travailler avec le marteau, & qui fut habile en toute sorte d'ouvrage d'airain & de fer. La sœur de Tubalcaïn s'appelloit Noëma.

COMMENTAIRE.

bins, que Dieu ne les punît avec lui, à cause qu'il avoit inventé le métier de forger des armes, & qu'il l'avoit enseigné à Tubalcaïn son fils.

Il y en a (*a*) qui prétendent que Lamech ne dit pas qu'il ait tué un homme, mais qu'il menace quiconque le frapperoit ou l'attaqueroit, de le tuer lui-même. Ils traduisent: *Ego occiderem virum propter vulnus meum*: [Si quelqu'un me blessoit, je ne manquerois pas de le tuer.] C'est une rodomontade de Lamech; mais à qui en avoit-il? Y a-t-il quelque chose dans Moïse qui donne lieu de croire qu'on en voulût à sa vie?

L'Arabe l'explique dans un sens assez naturel: *Num occidi virum per fractionem capitis, aut puerum per vulnus meum?* Ai-je cassé la tête à un homme, ou lui ai-je fait une blessure mortelle?

On peut conjecturer que Moïse rapporte ici cette circonstance de la vie de Lamech, sur le rapport des Anciens, qui sçavoient par tradition que Lamech avoit declaré à ses femmes, qu'il avoit commis un meurtre, sans qu'on eût jamais pû sçavoir en particulier, qui étoit celui qu'il avoit tué. Et comme l'Ecriture ne marque nulle part ni l'âge, ni le tems de la mort de Caïn, on a jugé que c'étoit lui que Lamech avoit tué. Mais Caïn étant pere d'Henoch trisayeul de Lamech, l'Ecriture n'a pû designer Caïn par le terme de jeune homme; c'est ce qui a fait dire que Lamech avoit fait deux meurtres, l'un de Caïn, & l'autre d'un jeune homme. Quoiqu'apparemment Moïse n'ait voulu marquer ici qu'une même personne par *virum* & par *adolescentulum*, & s'il n'a pas exprimé le nom de celui qui avoit été tué par Lamech, c'est peut-être qu'il n'a jamais été connu de personne, & que Dieu n'a pas jugé à propos de nous le reveler.

La plûpart des Anciens ont expliqué ce passage, non pas de la punition du meurtrier de Lamech, mais de la peine de son meurtre sur lui-même: comme s'il disoit: Caïn pour avoir tué Abel a été puni sept fois; mais je le serai jusqu'à 70. fois sept fois, pour avoir tué un homme, sans que l'exemple de la punition de Caïn ait pû m'arrêter. Le Syriaque & l'Arabe l'expliquent en ce sens. Les 70. traduisent

(*a*) *Fag. Vatab. Munst. &c.*

d'une



23. *Dixitque Lamech uxoribus suis Ada & Sella : Audite vocem meam uxores Lamech, auscultate sermonem meum : quoniam occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum.*

23. Or Lamech dit à ses deux femmes Ada & Sella : Femmes de Lamech, écoûtez ma voix, entendez ce que je vais dire : J'ai tué un homme pour ma blessure, & un jeune homme pour ma meurtrissure.

COMMENTAIRE.

d'une maniere (*a*) qui peut signifier ces deux choses : *On tirera vengeance de Caïn* ; ou dans un sens contraire : *on vengera Caïn*, on vengera sa mort. Saint Chrysostome Homelie xx. sur la Genese ; Saint Basile dans ses petites Regles, Demande 47. Saint Gregoire de Nazianze, Oraison 44. &c. Saint Hilaire sur saint Matthieu ; Saint Ambroise livre second sur Caïn, l'entendent dans le premier sens : Caïn a été puni sept fois, mais Lamech le sera 70. fois sept fois.

Quelques-uns disent, que Lamech étant repris par ses femmes du meurtre qu'il avoit commis sur la personne de Caïn ; il leur dît, qu'en effet il avoit tué un homme ; mais que c'étoit à ses risques : *In vulnus meum* ; c'est moi qui en souffrirai la peine, vous ne devez point vous en inquieter ; si quelqu'un m'attaque, Dieu sçaura bien venger ma mort.

Suidas dit, que Lamech ayant tué deux hommes freres d'Henoch fils de Seth, il en fut puni 70. fois sept fois ; c'est ce qu'il marque ici dans un esprit de penitence. Voici une autre explication qu'on apporte : Moïse n'a parlé jusqu'ici que de la Polygamie de Lamech ; on peut assûrer que cette action fut fort desapprouvée d'Adam & de tous les Justes qui vivoient alors, & qu'ils considererent la conduite de Lamech, comme une infraction de la loi fondamentale du mariage. Ses femmes voulurent peut-être le quitter, dans la crainte d'être punies de Dieu comme complices de son crime, & pour éviter la honte de ce mariage scandaleux. Lamech pour les rassûrer, leur dit : *Quel si grand crime ai-je commis ; ai-je tué un homme pour mon malheur ? Si Dieu a promis de venger la mort de Caïn, tout meurtrier qu'il étoit, il vengera à plus forte raison la mienne, si quelqu'un m'attaque ; puisque mon crime est bien moins grand que le sien.*

Il semble, disent-ils, que l'action de Lamech a toûjours passé pour un grand crime ; elle est visiblement contraire à la prémiere institution du mariage. Et lorsque Jesus-Christ (*b*) a rétabli la loi du mariage dans son integrité, il n'a rien ajoûté à ce qui est marqué dans la Genese. Ils ne voyent pas qu'aucun des Patriarches avant le Déluge l'ait imité. Noé & ses fils n'eurent chacun qu'une femme (*c*).

(a) Εκδίκησις ἐκδεδικηται Κάϊν, &c.

(b) *Matth.* XIX. 4. *Genes.* I. 27. 28. & II. 22. 23.

(c) *Genes.* VII. 7. & 1. *Petri* III. 20.

24. *Septuplum ultio dabitur de Caïn ; de Lamech verò septuagies septies.*

24. On tirera vengeance [du meurtrier] de Caïn jusqu'à sept fois, & de celui de Lamech septante fois sept fois.

COMMENTAIRE.

Quelques Peres ont regardé le mariage de Lamech comme un trés-grand mal. Tertullien (*a*) s'exprime sur cela d'une maniere extrêmement forte : La Poligamie a commencé par un homme maudit; Lamech est le premier qui changea l'ordre établi de Dieu, en prenant deux femmes, &c. *Numerus matrimonii à maledicto viro cæpit. Primus Lamech duabus maritatus, tres in unam carnem effecit.* Et ailleurs il dit, que le mauvais exemple de Lamech eut des suites qui durerent jusqu'à la fin de la nation Juïve ; mais qu'avant le Déluge, personne n'imita Lamech. Saint Jérôme (*b*) s'exprime sur le fait de Lamech avec autant de force que Tertullien. Lamech qui étoit un homicide & un sanguinaire, est le premier qui ait partagé une seule chair à deux femmes. Le Déluge expia en même-tems le fratricide & la poligamie. *Primus Lamech sanguinarius & homicida, unam carnem in duas divisit uxores; fratricidium & digamiam eadem cataclysmi delevit pœna* (*c*). Le pape Nicolas I. (*d*) qualifie Lamech adultere, à cause de sa bigamie ; & Innocent III. (*e*) ne craint point de dire, qu'il n'a jamais été permis d'avoir plusieurs femmes à la fois, sans une permission & une revelation particuliere de Dieu. *Nulli unquam licuit insimul plures uxores habere, nisi cui fuit divina revelatione concessum, qui mos quandoque interdum etiam fas censetur.* C'est par cette derniere raison, qu'il excuse les Patriarches qui ont eu plusieurs femmes. Saint Augustin (*f*) les justifie de même par la coûtume de leur tems, qui rendoit la polygamie permise. *Quando mos erat, peccatum non erat ; & nunc propterea peccatum est, quia mos non est, &c.*

Mais à l'égard de Lamech, ni la loi, ni la coûtume, ni peut-être l'inspiration, ne semble le justifier ; aussi quelques-uns croient que c'est ensuite du reproche qu'on lui faisoit de ce crime, qu'il tint à ses Epouses le discours que nous lisons ici.

Les Rabbins (*g*) soûtiennent qu'avant le Déluge chaque homme avoit deux femmes ; l'une pour le plaisir, & l'autre pour la gene-

(a) *Tertull. lib. de Exhortat. ad Castit. c. 5. & lib. de Monogamia. c. 5.*
(b) *Hieron. l. 1. contra Jovinian.*
(c) *Vid. Ep.* IX. *ad Salvian. & Ep.* XI. *ad Ageruchiam.*
(d) *Ep. ad Lothar. Regem.*
(e) *Cap. Gaudemus. Extra: de divortiis. Vid. Ambros. l.* II *de Abrah. c. 4. Chrysost. homil.* LVI. *in Genes.*
(f) *Lib.* XXII. *contra Faustum Manich. c. 47. & Confess. l.* III. *c. 7. & 8. & de bono conjugali. c. 17.*
(g) *Salom. Jarchi in Job.* XXIV. *21. Vid. & in Bereschit Rabah, R. Uriah, R. Judabar Simon. Parasch. 23. apud Selden. de Jur. Nat. & Gent.*

ration ; celle-ci étoit la plus maltraitée, & celle-là étoit toûjours bien nourrie & bien vêtuë. Ada donnoit des enfans à Lamech ; Sella étoit pour le plaisir. C'est, disent-ils, cette pernicieuse coûtume que Job blâme, chapitre XXIV. verset 21. *Pavit sterilem quæ non peperit, & viduæ non benefecit.* La veuve est celle qui avoit des enfans. Mais ce sont des contes de Rabbins ; & Sella avoit des enfans, Genese IV. 22.

℣. 20. JABEL QUI FUIT PATER HABITANTIUM IN TENTORIIS, ATQUE PASTORUM. *Jabel qui fut pere de ceux qui habitent sous des tentes, & des Pasteurs.* Dans ce passage & dans les suivans, *Pater* signifie l'Auteur, l'instituteur, l'inventeur, &c. On ne peut pas dire que Jabel ait été le premier qui ait conduit des troupeaux, puisque nous lisons qu'Abel paissoit les siens ; mais Jabel en fit métier & profession particuliere avec sa famille & ses descendans : *Habitantium in tentoriis.* Il mena une vie champêtre, comme les Scythes, surnommez Nomades, & les Arabes Scenites, au lieu qu'Abel avoit une demeure fixe, quoiqu'il fût Pasteur.

℣. 21. JUBAL, IPSE FUIT PATER CANENTIUM CYTHARA ET ORGANO. *Jubal fut le pere de ceux qui chantent sur le luth & sur l'orgue.* Le terme hébreu *Kinnor* (*a*), est ordinairement traduit par *Cithara* ; mais on croit qu'il est mis ici pour tous les instrumens à cordes, que l'on touche avec l'archet. De même que *Hugab* (*b*), *Tympanum*, ou *Organum*, ou *Tibia*, est mis pour tous les instrumens de Musique à vent, comme la flute, l'orgue. Le Chaldéen traduit (*c*) *Abuba*, qui est la même chose qu'*Ambubaia*, qui se lit dans Horace (*d*) : Ce terme selon les Scoliastes d'Horace, est Syrien ; il est mis pour *Symphonia*, ou *Tibia*, qui sont deux sortes de flutes, dont on donnera la description dans Daniel chapitre III. 5. Nous parlerons plus au long des instrumens de Musique des Hébreux, dans le Commentaire sur les Pseaumes.

TUBALCAIN, QUI FUIT MALLEATOR ET FABER. *Tubalcain fut habile dans les Ouvrages qui demandent le maniment du marteau.* L'hébreu (*e*) est traduit par plusieurs Interpretes (*f*) : *Qui polissoit*, ou qui perfectionnoit, qui travailloit proprement, *dans tout ce qui regarde les ouvrages en fer*, en cuivre, en argent, &c. Le Vulcain de la Fable est évidemment tiré de Tubalcain. Leur nom & leur métier conviennent parfaitement. Les 70. le nomment simplement *Tobel.* Plusieurs croient que *Noëma* inventa la maniere de filer la laine, & de

(a) כנור
(b) עוגב
(c) אבובא
(d) *Satir.* II.
(e) לטש כל חרש
(f) *Piscat. Oleast. Munst. Vat. Fag.*

faire la toile; c'est, dit-on, la Minerve des Grecs, qui étoit nommée *Nemaneun*, comme on le voit par Plutarque (*a*).

Les Prophanes (*b*) nous parlent des Inventeurs des Arts, dans des tems beaucoup posterieurs à Moïse. On nous dit, par exemple, que *Liber*, ou *Bacchus* apprit aux hommes à vendre & à acheter. Que Cerés montra l'usage du froment & la maniere de le moudre & de le faire cuire dans la Sicile, dans l'Italie & dans l'Afrique; ce qui lui procura les honneurs divins. On dit que les hommes vivoient de glands avant cette invention. Ce fut cette Déesse qui la premiere donna des loix, selon quelques-uns; selon d'autres ce fut Rhadamanthe. On veut que les Phéniciens ayent inventé les Lettres & l'Ecriture, & que Cadmus le Phénicien en ait apporté seize dans la Grece. D'autres assûrent qu'avant Phoronée, tres-ancien Roi de la Grece, on avoit trouvé l'usage des Lettres en Egypte; & l'usage en étoit encore plus ancien chez les Babyloniens. Mais ces inventions ne sont, pour la plûpart, que par rapport aux Grecs, dont les plus anciens tems connus, ne vont gueres au delà de la Guerre de Troye. Pour les autres pays qui ont toûjours été habitez, comme l'Assyrie, la Chaldée, l'Egypte, &c. nous y voyons non seulement les Arts necessaires à la vie; mais même les beaux Arts, cultivez avant que la Grece fût seulement peuplée & policée, & avant qu'on y eût bâti des Villes. On dit que les premiers qui inventerent l'art de bâtir des maisons à Athenes, furent Euryalus & Hyperbius; qu'auparavant on demeuroit dans des Cavernes. Que Cyniras fils d'Agriope inventa les tuiles, & trouva les metaux d'airain dans l'Isle de Chypre; qu'il trouva aussi l'usage du marteau, de la tenaille, de l'enclume. Les Egyptiens se vantent d'être les inventeurs de la Medecine, des toiles, & des étoffes. Hesiode dit que les Dactyles de Crete trouverent le fer. Diodore (*c*) dit de plus, qu'ils trouverent l'airain, l'usage du feu, & la maniére de fondre & de travailler les metaux. Les uns disent qu'Erichtonius trouva l'argent; d'autres attribuent cet honneur à Eacus; Cadmus le Phénicien trouva l'or, & l'art de le fondre au mont Pangée. Dædalus inventa l'art de travailler le bois & la pierre; il trouva la scie, la hache, le tarriere, la colle, le niveau, &c. Pyrodes trouva la maniere de tirer du feu d'un caillou, & Promethée trouva le secret de le conserver dans une herbe nommée *Ferula*, & assez semblable au fenoüil. Eumolpus d'Athenes inventa la bonne façon de cultiver la vigne & les arbres. Buzyges inventa la charruë conduite par des bœufs; selon d'autres, ce fut Trip-

(a) *Lib. de Iside & Osiride.*
(b) *Plin. l.* VII. *c.* 56.
(c) *Diod. lib.* V.

℣. 25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam: Et peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens: Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain.

26. Sed & Seth natus est filius, quem vocavit Enos: iste cœpit invocare nomen Domini.

℣. 25. Adam connut encore sa femme, & elle enfanta un fils qu'elle nomma Seth, en disant : Le Seigneur m'a rendu un autre fils en la place d'Abel que Caïn a tué.

26. Seth eut aussi un fils, à qui il donna le nom d'Enos: celui-ci commença d'invoquer le nom du Seigneur.

COMMENTAIRE.

toleme. On attribuë l'invention de la Musique à Amphion, la flute à Pan fils de Mercure. On est partagé sur l'inventeur de la guitarre *Cithara*, entre Amphion, Orphée & Linus. On dit que le Roi Erythrée inventa l'usage des radeaux dans la Mer rouge, & qu'on s'en servit long-tems avant qu'on employât les vaisseaux longs. Mais la plûpart de ces inventions ne sont que par rapport à la Grece; tout cela étoit connu dés avant le Déluge, comme nous le voyons ici par Moïse.

℣. 25. COGNOVIT ADAM UXOREM SUAM; ET PEPERIT FILIUM, ET VOCAVIT NOMEN EJUS SETH, DICENS: POSUIT MIHI DOMINUS SEMEN ALIUD PRO ABEL. *Adam connut sa femme, & elle enfanta un fils, qu'elle nomma Seth, en disant: Le Seigneur m'a donné un autre fils au lieu d'Abel.* Seth naquit l'an 130. d'Adam, comme on le voit au chapitre v. 3. On juge par là qu'Abel avoit été tué l'an 129. ou 130. du monde. Seth signifie, *Il a mis*, ou *qui est mis.* On voit que c'est encore ici la mere, qui impose le nom à ses enfans.

℣. 26. SED ET SETH NATUS EST FILIUS, QUEM VOCAVIT ENOS; ISTE COEPIT INVOCARE NOMEN DOMINI. *Il naquit aussi un fils à Seth, qu'il nomma Enos; celui-ci commença d'invoquer le nom du Seigneur.* Moïse a marqué ci-devant les Inventeurs des Arts & des Métiers; il marque ici l'Inventeur des ceremonies de la Religion: Enos n'inventa pas la Religion & le culte de Dieu; ce n'est pas une invention humaine; la Religion est aussi ancienne que l'homme; le devoir d'honorer Dieu est gravé au fond de lui-même. Mais la maniere de l'honorer; les ceremonies qui regardent le tems, le lieu, la quantité & la nature des offrandes & des sacrifices que l'on peut faire à Dieu; & même, l'exterieur & le materiel de la Religion, peut être reglé & ordonné par les hommes. Les Egyptiens (*a*) se vantoient d'avoir les premiers inventé la Théologie & l'usage de bâtir des Temples, d'ériger des Autels & des Statuës; en un mot, d'avoir donné le nom aux Dieux. On pourroit plus justement les ac-

(a) *Herodot, lib.* IV. *Lucian. de Dea Syr. initio.*

cuser d'avoir corrompu la veritable Religion, & d'avoir introduit dans le monde la superstition & la pluralité des Dieux. Le texte hébreu de ce passage (*a*) peut souffrir divers sens; les uns traduisent: *Alors on commença d'invoquer le nom du Seigneur.* Ce fut alors que le culte exterieur de Dieu se forma. Auparavant chacun suivoit son penchant & ses lumieres dans la Religion; mais vers le tems de Seth on fixa la maniere publique & exterieure d'honorer Dieu.

D'autres traduisent: *Tunc profanatum est invocando nomen Domini.* On commença à profaner le nom du Seigneur, en le donnant aux Idoles. C'est la tradition des Juifs (*b*), que l'idolatrie commença à s'introduire dans le monde sous Enos. Les deux Paraphrastes Chaldéens expliquent ce passage en ce sens: & Joseph met le commencement de l'idolatrie sous Enoch.

On peut aussi traduire: *Tunc vocari cœptum est de nomine Jehovah.* Ceux qui demeurerent attachez au service de Dieu, & à la pieté, les descendans de Seth, se qualifierent du nom d'enfans de Dieu, pour se distinguer des impies, à qui l'on donna le nom d'enfans des hommes.

Les 70. (*c*) traduisent, *Il mit son esperance à invoquer le nom du Seigneur.* Grotius aprés saint Chrysostome (*d*), saint Cyrille & Theodoret l'expliquent autrement. *Enos & ses descendans prirent la qualité de Dieux.* Comme on donne ce nom aux Anges, à cause qu'ils sont les Ministres, & les Ambassadeurs de Dieu, & qu'ils representent sa personne; ainsi l'on nomma Enos du nom de Dieu, à cause de son caractere de serviteur & de Ministre de Dieu. Il semble qu'Aquila (*e*) l'entendoit aussi en ce sens; il traduit: *Alors on commença à être appellé du nom de Dieu.*

(a) אז הוחל לקרא בשם יהוה

(b) *Hieron. quæst. Hebr. in Genes.*

(c) Οὗτος ἤλπισεν ἐπικαλεῖσθαι τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου.

(d) *Cyrill. l. 11. in Genes. & Theodoret. q. 47. in Genes. Chrysost. in Ps. 49. ℣. 1.*

(e) Τότε ἤρχθη τοῦ καλεῖσθαι ἐν ὀνόματι Κυρίου.

CHAPITRE V.

Genealogie d'Adam, par les descendans de Seth, jusqu'à Noë.

℣. 1. *Hic est liber generationis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.*

2. *Masculum & fœminam creavit eos, & benedixit illis: & vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.*

3. *Vixit autem Adam centum triginta annis: & genuit ad imaginem & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.*

℣. 1. Voici la genéalogie d'Adam. Dieu le fit à sa ressemblance, au jour qu'il le créa.

2. Il les créa mâle & femelle, il les benît, & il les appella du nom d'Adam, au jour de leur création.

3. Or Adam vêcut cent trente ans: & il engendra à son image & sa ressemblance [un fils] qu'il appella Seth.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HIC EST LIBER GENERATIONIS ADAM. *Voici le dénombrement* [ou *la genéalogie*] *des descendans d'Adam.* Moïse n'y comprend ni Caïn, ni sa race: Il ne parle que de la posterité d'Adam par Seth, qui étoit la souche du peuple choisi, & des peres du Messie, auquel toute l'Ecriture se doit rapporter. *Adam*, dans ce verset, marque Adam & Eve; puisqu'au verset 2. il est dit: *Et vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.* [Il leur donna le nom d'Adam, au jour qu'ils furent créez.] Dieu les créa l'un & l'autre au sixiéme jour.

℣. 3. VIXIT AUTEM ADAM CENTUM TRIGINTA ANNIS. *Adam vêcut cent trente ans.* On remarque une difference notable entre le texte hébreu & les 70. dans le nombre des années des anciens Patriarches. Joseph ne suit ni les 70. ni l'Hébreu. Le texte Samaritain est encore different des uns & des autres. Nous n'entrons point ici dans l'examen des difficultez que l'on forme sur cette matiere; cela n'est pas du dessein de ce Commentaire. Nous avons pour le texte Hébreu, & pour la Vulgate une veneration beaucoup plus soumise, que pour le texte Samaritain lui-même, & pour les autres versions, quelque autorisées qu'elles soient par leur antiquité & par le merite de ceux qui les ont suivies. Nous remarquerons seulement ici que les 70. ajoûtent cent ans à la vie de chaque Patriarche, avant la naissance de celui de ses enfans, qui est marqué dans l'Ecriture. Mais ordinairement ils reprennent ces cent ans sur la vie de ce Patriarche, qui suit la naissance de ce fils, dont on fixe l'année, de maniere qu'ils reviennent au même nombre que l'Hébreu & la Vulgate, quand ils

℣. 4. *Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni: genuitque filios & filias.*

5. *Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.*

6. *Vixit quoque Seth centum quinque annis, & genuit Enos.*

℣. 4. Et aprés la naissance de Seth, Adam vêcut encore huit cens ans; & il engendra des fils & des filles.

5. Et tout le tems que vêcut Adam, fut de neuf cent trente ans, & il mourut.

6. Seth âgé de cent cinq ans engendra Enos.

COMMENTAIRE.

mettent la mort du Patriarche. Par exemple, la Vulgate (a) met la naissance de Caïnan fils d'Enos, *l'an quatre-vingt-dix d'Enos. Enos vêcut encore huit cent quinze ans depuis la naissance de Caïnan, & il mourut âgé de neuf cens cinq ans.* Les 70. mettent la naissance de Caïnan *en l'an cent quatre-vingt-dix d'Enos; Enos vêcut encore depuis la naissance de Caïnan sept cent quinze ans, & il mourut âgé de neuf cens cinq ans.* Ainsi les 70. ont pardessus la Vulgate cinq cens quatre-vingt-six ans seulement pour le tems qui a precedé le Déluge; & selon eux, le Déluge revient à l'an du monde 2242. selon l'Hébreu & la Vulgate à l'an 1656. selon Joseph à 2256. Selon Eusebe, ou plutôt selon les 70. suivis par Eusebe, le Déluge est arrivé en 1242. Jules Africain le met en 2262. le texte Samaritain en 1307. Il convenoit entierement avec l'Hébreu du tems de saint Jérôme: mais aujourd'hui, il en est fort different pour l'âge de Jared, de Matthusala & de Lamech: Il met pour le premier cent quinze ans de moins que l'Hébreu; il en ôte deux cens quarante-neuf à Matthusala, & cent vingt-quatre à Lamech.

Aprés le Déluge, depuis l'an 601. de Noé, jusqu'à la soixante & dixiéme année de Thare, les 70. comptent onze cens soixante-douze ans, & la Vulgate seulement deux cens quatre-vingt douze; ce qui fait une difference de huit cens quatre-vingts ans: & en y comprenant la difference de cinq cens quatre-vingt six ans d'avant le Déluge, cela ira à mille quatre cens soixante-six ans de plus dans les 70. que dans la Vulgate. Selon le Pere Pezron, le terme qui s'écoula depuis le Déluge, jusqu'à l'entrée d'Abraham dans la Terre promise, est de mil deux cens cinquante-sept ans; ensorte que depuis le commencement du monde jusqu'à la soixante-quinziéme année d'Abraham, il compte trois mille cinq cens treize ans. Usserius compte seulement deux mille quatre-vingt trois ans, en suivant l'hébreu & la Vulgate.

On ne voit pas la raison qui a pû porter les 70. à augmenter ainsi le tems de la vie des Patriarches, si ce n'est, peut-être, pour mettre à couvert la verité des livres Saints contre ceux qui croyoient

(a) *Genes.* V. 9. 10. 11.

que

℣. 7. Vixitque Seth postquam genuit Enos, octingentis septem annis, genuitque filios & filias.

8. Et facti sunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum & mortuus est.

9. Vixit verò Enos nonaginta annis, & genuit Cainan.

℣. 7. Et aprés la naissance d'Enos, il vécut encore huit cens sept ans, & il eut des fils & des filles.

8. Et Seth mourut aprés avoir vécu en tout neuf cens douze ans.

9. Enos aïant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Caïnan.

COMMENTAIRE.

que les années des premiers hommes étoient beaucoup plus courtes que les nôtres; & que dans une des nôtres, il y en avoit dix de celles des premiers hommes. Dans cette supposition, si on disoit qu'Adam, par exemple, engendra Seth à l'âge de cent trente ans, il faudroit avoüer qu'il l'engendra étant âgé seulement de treize ans. Pour sauver cette difficulté, qui, à la verité, n'est pas considerable par rapport à Adam, puisqu'il fut créé dans un âge parfait; mais qui l'est beaucoup par rapport à Caïn & à Abel, qui devoient être bien plus âgez avant la naissance de Seth : les 70. ont mis la naissance de Seth sous l'an deux cent trente d'Adam, qui reviendroit à l'an vingt-trois du monde, en réduisant les dix années des Patriarches à une seule, composée de dix mois de trente-six jours chacun.

Et certes saint Augustin (*a*) assure, qu'encore de son tems il y avoit des incredules, qui soûtenoient que dix années des Patriarches n'en valoient qu'une des nôtres. Quelques Anciens remarquent que les Chaldéens & les Egyptiens ne se sont attribué une si grande antiquité, que parce qu'anciennement leurs années n'étoient pas à beaucoup prés si longues qu'elles le sont aujourd'hui : à l'égard des Egyptiens (*b*) on assûre que leur année ne fut d'abord que du cours d'une Lune; ils lui donnerent ensuite quatre mois, puis trois cens soixante, & enfin trois cens soixante-cinq jours. Pline (*c*) parlant du grand âge que quelques Historiens attribuoient à d'anciens Rois, remarque que ce n'est que l'ignorance des tems qui a donné lieu à cette erreur. Qu'autrefois certains peuples faisoient une de leurs années d'un Eté, & l'autre d'un Hyver : il y en avoit qui d'une de nos années en faisoient quatre des leurs, comme les Acarnaniens, dont les années n'étoient que de trois mois. Les Egyptiens donnoient des milliers d'années à quelques-uns de leurs Rois, & ils comptoient depuis le commencement de leur Monarchie, jusqu'au tems des Ptolomées, trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans, trompez par la breveté de leurs anciennes années, comparées à la longueur des nouvelles. On ne

(a) *De Civit. l.* XV. *c.* 9. 12. 13.
(b) *Plutarch. in Numa.*
(c) *Plin. lib.* VII. *c.* 48.

℣. 10. *Post cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, & genuit filios & filias.*

11. *Factique sunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, & mortuus est.*

12. *Vixit quoque Cainan septuaginta annis, & genuit Malaleel.*

℣. 10. Et depuis la naissance de Caïnan, il vêcut encore huit cens & quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

11. Et tout le tems de la vie d'Enos, ayant été de neuf cens cinq ans, il mourut.

12. Et Caïnan âgé de soixante-dix ans, fut pere de Malaléel.

COMMENTAIRE.

peut pas assûrer que les 70. aient crû que l'âge des Patriarches n'a pas été effectivement tel que l'Ecriture le dit ; & on ne veut pas leur imputer d'avoir corrompu exprés la chronologie de l'Ecriture. Mais on est assûré que les années des Patriarches étoient au moins de trois cens soixante jours, comme on l'a montré ailleurs : & si Pline, qui n'est pas d'ailleurs fort scrupuleux en fait d'histoire & de choses extraordinaires, n'a pas crû la vie des anciens Rois dont parlent quelques Historiens, aussi longue qu'on la disoit ; ce fait n'en est pas moins certain, & la longue vie de plusieurs Anciens n'a pas paru incroyable à quantité d'Historiens trés-graves rapportez dans Joseph (a) & dans Pline (b) lui même. Et quoiqu'on ne puisse prendre les Poëtes comme de bons garans dans ces sortes de matieres, on ne peut au moins leur refuser l'honneur d'avoir conservé les plus anciennes traditions, envelopées sous des expressions figurées, & au travers desquelles on ne laisse pas d'entrevoir la verité. Hesiode (c) dit, que les hommes de l'âge d'argent, qui succederent à ceux de l'âge d'or, vivoient cent ans dans une longue enfance auprés de leurs meres ; & que si le reste de leur vie ne répondoit pas à la durée de l'enfance, c'est qu'ils ne pouvoient s'abstenir de violence les uns contre les autres.

Quant à la cause de cette longue vie des Patriarches, on en parle assez diversement. Les uns l'attribuënt à la bonne constitution des corps des premiers hommes, ou à la nourriture qu'ils tiroient des plantes, que la terre encore nouvelle leur produisoit. D'autres l'attribuent à la vie simple, frugale & temperante des Anciens. Mais il semble que la principale raison de cette longue vie, étoit sa volonté de Dieu, qui conservoit les hommes pour la multiplication du genre humain. Car si l'abregement de nôtre vie étoit un effet na-

(a) *Manethon, Beros. Mochus, Hestiæus, Hieronym. Ægypt. Hesiod. Hecatæus, Acusilas, Hellanicus, Ephorus, Nicol. Damasc. apud Joseph. lib. 1. antiq. c. 3.*

(b) *Hellanicus, Damastes, Ephorus, Alexander Cornelius, Xenophon. &c. apud Plin. lib.* VII. *c.* 48. *Vide & Valer. Maxim. l.* VIII. *cap. de Senectute.*

(c) *Hesiod. opera & dies.*

℣. 13. *Et vixit Caïnan postquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios & filias.*

14. *Et facti sunt omnes dies Caïnan nongenti decem anni, & mortuus est.*

15. *Vixit autem Malaleel sexaginta quinque annis, & genuit Jared.*

16. *Et vixit Malaleel postquam genuit Jared, octingentis triginta annis: & genuit filios & filias.*

℣. 13. Et depuis la naissance de Malaléel, Caïnan vêcut encore huit cens quarante ans, & il eut des fils & des filles.

14. Et tous les jours de la vie de Caïnan ayant été de neuf cens dix ans, il mourut.

15. Or Malaléel engendra Jared à l'âge de soixante-cinq ans.

16. Et aprés la naissance de Jared, il vêcut huit cens trente ans, & il engendra des fils & des filles.

COMMENTAIRE.

turel de la longueur des tems, & si elle diminuoit tous les jours, à mesure que nous nous éloignons du commencement du monde; depuis le tems qu'elle a commencé à diminuer, elle devroit être réduite presque à rien. David (a) nous apprend, que de son tems à peine vivoit on quatre vingts années: on étoit réduit à cet âge en descendant par degrez depuis le Déluge, qui étoit arrivé environ quinze cens ans avant David. Durant cet espace, l'on étoit descendu de huit ou neuf cens ans de vie à quatre-vingt ans; de maniere que selon le cours naturel des choses, depuis David jusqu'à nous, c'est-à-dire depuis plus de deux mille cinq cens ans, la vie des hommes devroit être réduite à tres-peu de chose, ou à rien du tout, s'il y avoit quelque proportion entre le décroissement respectif de nos vies, & celui qui est arrivé aux hommes, depuis le Déluge jusqu'à David. Il faut donc recourir à une cause surnaturelle, qui a abregé la vie des hommes depuis le Déluge, & qui nous l'a conservée en l'état où elle est aujourd'hui depuis plus de deux mille ans, sans qu'on s'apperçoive d'une difference extrêmement notable, entre la durée de la vie de nos peres, & la nôtre.

GENUIT AD IMAGINEM ET SIMILITUDINEM SUAM. *Adam engendra à son image & à sa ressemblance.* De ce passage, comparé à celui où Dieu dit, *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance*, il sembleroit que l'homme est semblable à Dieu, comme le fils est semblable à son pere; mais ce sentiment est trop contraire à la Foi, & à l'idée que nous avons de Dieu. Moïse parle ici d'une ressemblance de nature, fondée sur le corps & sur l'ame, qui sont de même nature dans le pere & dans le fils. Quelques-uns (b) croient, que l'Ecriture marque ici, & la conformité de la nature qui se trouve entre le pere & le fils, & la corruption qu'Adam communique à sa posterité par le peché originel. Adam engendra des enfans à son

(a) *Psal.* LXXXIX. 10.

(b) *Vatab. Munster. Piscat. Ainsvort.*

℣. 17. *Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, & mortuus est.*

18. *Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, & genuit Henoch.*

19. *Et vixit Jared postquam genuit Henoch, octingentis annis, & genuit filios & filias.*

℣. 17. Et tout le tems de la vie de Malaléel fut de huit cens quatre-vingt-quinze ans, & il mourut.

18. Et Jared âgé de cent soixante & deux ans, devint pere d'Henoch.

19. Et depuis la naissance d'Henoch, il vêcut huit cens ans, & il eut des fils & des filles.

COMMENTAIRE.

image, hommes comme lui, mortels comme lui, coupables comme lui.

℣. 4. GENUIT FILIOS ET FILIAS. *Il engendra des fils & des filles.* L'inégalité que l'on remarque dans le tems auquel chaque Patriarche a eû les enfans qui sont marquez dans l'Ecriture, fait juger à saint Augustin (*a*), que ceux qui nous sont designez dans la Genese, ne sont pas toûjours leurs premiers nez ; mais que l'on s'est contenté de donner une suite généalogique des Patriarches jusqu'à Noé, avant le Déluge, & depuis le Déluge jusqu'à Abraham, sans se mettre en peine de les marquer tous en particulier dans leur rang.

Quelques-uns nous donnent les noms des filles d'Adam ; mais rien n'est plus incertain que ce qu'on en dit : Saint (*b*) Epiphane ne compte que douze fils & deux filles d'Adam : il nomme les deux filles *Save* & *Azura*.

℣. 5. OMNE TEMPUS QUOD VIXIT ADAM, ANNI NONGENTI TRIGINTA, ET MORTUUS EST. *Tout le tems de la vie d'Adam ayant été de neuf cens trente ans, il mourut.* Adam âgé de neuf cens trente ans, quitte le monde, aprés y avoir fait la plus longue, & la plus rude penitence que l'on puisse s'imaginer. Outre la douleur de sa desobéissance personnelle, qu'il a dû regarder comme un tres-grand mal, & d'une consequence effroyable, il eût le déplaisir de voir la désunion dans sa famille par la haine de Caïn contre Abel ; haine qui ne se termina que par la mort funeste du juste Abel. Il vit la race de Caïn s'abandonner aux derniers desordres ; il fut témoin du malheureux commencement de cette étrange corruption, qui attira sur la terre le Déluge universel. Adam se regarda comme la premiere cause de tous ces malheurs, & il eût toûjours l'esprit occupé de tous les pechez que son mauvais exemple, & la corruption originelle qu'il transmettoit à tous ses descendans causoient déslors, & de-

(a) Voyez saint Augustin, liv. XV. de la Cité de Dieu, chap. 15.

(b) *Epiphan. hæres. de Sethianis, num.* 39.

℣. 20. Et facti sunt omnes dies Jared nongenti sexaginta duo anni, & mortuus est.

21. *Porrò Henoch vixit sexaginta quinque annis, & genuit Mathusalam.*

22. *Et ambulavit Henoch cum Deo, & vixit, postquam genuit Mathusalam, trecentis annis, & genuit filios & filias.*

23. *Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.*

24. *Ambulavitque cum Deo, & non apparuit; quia tulit eum Deus.*

℣. 20. Et tous les jours de la vie de Jared ayant été de neuf cens soixante & deux ans, il mourut.

21. Henoch âgé de soixante-cinq ans devint pere de Mathusala.

22. Et Henoch marcha avec Dieu, & il vêcut trois cens ans aprés la naissance de Mathusala, & il eut des fils & des filles.

23. Et tout le tems de la vie d'Henoch fut de trois cens soixante & cinq ans.

24. Et il marcha avec Dieu; & il ne parut plus, parce que le Seigneur l'enleva.

COMMENTAIRE.

voient causer dans le monde dans la suite des siécles. Mais envisageant le Liberateur promis, rempli de foi & d'esperance en lui, il adora avec soûmission les ordres de son Créateur, qui pour faire éclater son pouvoir, sa justice & la grandeur de sa misericorde, avoit permis pour sa gloire la chute de sa créature.

Adam a été du nombre des Elûs & des sauvez, comme le croit l'Eglise, & comme elle l'a decidé contre Tatien, & contre les Encratites. L'Ecriture (*a*) parle avantageusement de son salut; & les Peres (*b*) croient qu'il fit une solide penitence de son peché. Saint Irenée dit, qu'Adam mourut un Vendredi. Plusieurs anciens croient que son corps fut enterré à Hebron, fondez sur ce passage de Josué XIV. 15. *Adam maximus ibi.... situs est.* D'autres (*c*) assurent qu'il fut enterré sur le Calvaire. Mais tout cela n'est fondé que sur des traditions populaires, ausquelles les Peres n'ont pas prétendu donner une autorité nouvelle en les rapportant.

On ne sçait combien vêcut la premiere Femme. *Marianus Scotus* s'est hazardé de fixer sa mort à l'an du monde 940. Ce qui est apparemment fondé sur quelques traditions des Juifs, gens fort suspects en fait d'antiquitez.

℣. 24. AMBULAVIT [HENOCH] CUM DEO, ET NON APPARUIT, QUIA TULIT EUM DEUS. [*Henoch*] *marcha avec Dieu, & il ne parut plus, parce que Dieu le transporta* [*ailleurs.*] Le Syrien traduit: *Henoch plût au Seigneur, & il cessa d'être, parce que Dieu le tira à lui.* Les 70. (*d*): *Enoch fut agréable à Dieu, & il ne se trouva point, parce*

(a) *Custodivit & eduxit illum* [*Deus*] *à delicto suo. Sap.* x. 2.

(b) *Vide Iren. l.* 3. *advers. hæres. c.* 33. *Tertull. l.* 11. *contra Marcion. c.* 25. *Origen. tract.* XXXV. *in Matth. Epiphan. hæres.* 46. *Hieron. Epist.* XVII. *ad Marcell. Aug. Epist. ad Evod.* 164.

(c) *Vide Orig. tract.* XXXV. *in Matth. Epiphan. hæres.* 46: *Ambros. l.* x. *in Lucam. Hieron. ad cap.* XXVII. *Matth.*

(d) 70. Εὐηρέστησεν Ἐνὼχ τῷ Θεῷ, καὶ οὐχ ηὑρίσκετο, διότι μετέθηκεν αὐτὸν ὁ Θεός.

ỳ. 25. *Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis, & genuit Lamech.*

ỳ. 25. Mathusala âgé de cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lamech.

COMMENTAIRE.

que Dieu le transporta. L'Arabe traduit : *Il mourut, & Dieu le retira à soi*. Quelques Commentateurs croient que les paroles du texte portent naturellement à dire qu'Henoch est mort ; mais d'une mort prématurée. Quelques Rabbins soûtiennent qu'il est encore vivant ; mais Manasse-ben-Israël (*a*) montre par le témoignage de plusieurs autres Rabbins, que ces paroles, *Il ne parut plus, &c.* marquent la mort naturelle ; comme dans ces passages (*b*) : *Otez mon ame* ; & ailleurs : *Il rachetera mon ame de la puissance de l'Enfer, quand il m'aura pris* ; & , *Je ne sçai si mon Créateur ne m'ôtera pas bien-tot* : où ces verbes, *Oter, prendre l'ame*, ou *prendre quelqu'un*, marquent tirer quelqu'un du monde par la mort. On ajoûte que Moïse marque les années de la vie d'Henoch, comme de celle des autres Patriarches, ce qui fait croire qu'il est mort comme eux. L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, que l'on cite sous le nom de saint Justin le Martyr (*c*) écrit, qu'Henoch & Elie ayant été ressuscitez avec plusieurs autres aprés la mort de Jesus-Christ, sont demeurez avec eux dans le Paradis terrestre, attendant le second avenement du Sauveur. Philon (*d*) donne une explication allegorique à l'Histoire d'Henoch. Ce Juste plût à Dieu, & il fut transferé ; ce qui marque, dit-il, un changement en mieux : & ce qu'ajoûte l'Ecriture, que Dieu le transporta, & qu'on ne le trouva plus, insinuë que sa vie précedente avoit été criminelle & dereglée, & qu'il la changea tellement qu'on ne le trouvoit plus le même, & qu'il effaça en quelque sorte jusqu'à la mémoire de ce qu'il avoit été auparavant ; il s'enferma dans la retraite, & ne se laissa voir à personne, *& non inveniebatur*.

Les Peres & le commun des Commentateurs assûrent qu'Henoch est encore en vie ; que Dieu l'a transporté, aussi-bien qu'Elie, hors du monde, & que ces deux Saints doivent venir avant le Jugement dernier pour s'opposer à l'Antechrist, & pour rappeller les peuples égarez ; Elie pour prêcher aux Juifs, & Henoch pour prêcher aux Gentils. La maniere dont Moïse s'explique, fait juger qu'il a dessein de distinguer le transport d'Henoch, de la mort des autres Patriarches. Il marque sa vie d'une sainteté extraordinaire : *Ambulavit cum Deo* (*e*). Il ajoûte, comme pour marquer la recompense de sa

(a) *Lib. de fragilit. humana Sect.* XII. *art.* 7.

(b) 3. *Reg.* XIX. 4. *Psal.* XLVIII. 16. *Job.* XXXIII. 22.

(c) *Quæst.* 85.

(d) *Philo, lib. de Abraham p.* 276.

(e) *Vide Genes.* VI. 9. *&* XVII. 1. 3. *Reg.* IX. 4. *&c.*

℣. 26. Et vixit Mathusala, postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, & genuit filios & filias.

℣. 26. Et il vécut aprés la naissance de Lamech sept cent quatre-vingt-deux ans, & il eut des fils & des filles.

COMMENTAIRE.

vertu, que Dieu le transporta : *Quia tulit eum Deus*. Si on compare les termes dont on se sert dans le quatriéme des Rois (*a*), pour marquer le transport d'Elie, avec ce que dit ici Moïse de celui d'Henoch, on y remarquera les mêmes expressions. Les enfans des Prophetes prient Elisée de leur permettre d'aller chercher Elie, de crainte que le Seigneur ne l'ait transporté dans quelques montagnes. Ils ne croyoient donc pas, ni eux, ni Elisée, qu'il fût mort ; cependant Elie avoit dit à Elisée : *Demandez-moi ce que vous souhaiterez, avant que je vous sois enlevé*. Peû aprés : *Si vous me voyez, quand je vous serai enlevé, &c.* Ils ne prenoient donc pas cette expression comme marquant la mort, ainsi que le veulent les Rabbins. S. Paul dans l'Epitre aux Hébreux (*b*) fait le commentaire sur nôtre passage, en disant : *C'est par la foi qu'Henoch fut enlevé, afin qu'il ne vît pas la mort, & on ne le vit plus ; parce que le Seigneur le transporta ailleurs.* (*c*) L'Auteur de l'Ecclesiastique, selon la Vulgate, marque qu'il a été transporté dans le Paradis ; ce qui ne doit s'entendre que du Paradis terrestre. Enfin les 70. (*d*) marquent évidemment son transport, sans dire un mot qui insinuë qu'il soit mort. Joseph ne croit pas non plus qu'il soit mort. Onkelos est formel : *Henoch marcha dans la crainte de Dieu, il ne parut plus dans le monde ; mais aussi Dieu ne le fit point mourir.* Les Peres conviennent unanimément qu'il n'est pas mort ; mais qu'il doit mourir aprés s'être opposé à l'Antechrist. On peut voir la dissertation du Pere Alexandre sur ce sujet. A l'égard du lieu où Henoch fut transféré, il semble qu'on doit dire avec saint Augustin (*e*), que cette question étant du nombre de celles qu'on peut agiter sans donner atteinte à la Foi, chacun en peut croire ce qui lui en paroît de plus juste. Plusieurs soûtiennent qu'Henoch a été transporté au Paradis terrestre ; le passage de l'Ecclesiastique a donné du credit à cette opinion : *Henoch placuit Deo, & translatus est in Paradisum.* Saint Irenée (*f*) a appuyé ce sentiment, aussi-bien que saint Augustin (*g*) & plusieurs autres. Ceux qui soûtiennent cette opinion, se trouvant embarassez du

(a) 4. *Reg.* II. 16. 17.

(b) *Fide Henoch translatus est, ne videret mortem, & non inveniebatur, quia transtulit eum Deus. Hebr.* XI. 5.

(c) *Eccli.* XLIV. 16.

(d) Μετέθηκεν αὐτὸν ὁ Θεός.

(e) *Lib.* II. *de peccato originali c.* 23.

(f) *Irene. lib.* IV. *advers. heres. c.* 30.

(g) *Aug. l.* VI. *operis imperfect. contra Julian. art.* 30.

℣. 27. *Et facti sunt omnes dies Mathusala nongenti sexaginta novem anni, & mortuus est.*

℣. 27. Et il mourut âgé de neuf cens soixante & neuf ans.

COMMENTAIRE.

Deluge, qui apparemment couvrit le Jardin d'Eden, sont obligez de transporter pendant ce tems-là Henoch & Elie, chacun où ils jugent à propos; ou de dire que le Paradis est dans une situation si élevée, que les eaux du Deluge n'y purent parvenir. Il faut avoüer qu'on ne peut pas tirer beaucoup d'avantage du passage de l'Ecclesiastique, parce qu'on ne lit pas ces mots, *In Paradisum*, dans le Grec: & plusieurs Peres (*a*) déclarent nettement, que l'on ne peut pas sçavoir en quel lieu de l'Univers Henoch a été transferé; & c'est, ce me semble, la conclusion qu'on doit tirer de ce que nous avons dit.

L'Apôtre saint Jude, dans son Epître Canonique (*b*), cite un passage d'une Prophetie d'Henoch, qui donne lieu de rechercher si cet ancien Prophete avoit écrit quelque chose, ou si sa Prophetie verbale s'étoit conservée seulement dans la tradition écrite ou non écrite. On voyoit dans les premiers siécles de l'Eglise quelques écrits sous le nom d'Henoch, dans lesquels on trouvoit la Prophetie citée par saint Jude; on y lisoit aussi d'autres Histoires fabuleuses: Par exemple, que les Anges, qu'il nomme Veillants, *Egregori*, épris de l'amour des femmes, avoient eû un commerce charnel avec elles. Origenes (*c*) semble être le premier qui ait écrit contre la verité du livre d'Henoc. Il en parle d'une maniere qui fait voir que dans l'Eglise on n'en faisoit pas beaucoup d'estime. Saint Jerôme (*d*) & saint Augustin (*e*) ont regardé ces écrits comme apocryphes, & n'ayant d'eux-mêmes aucune autorité, quoique la Prophetie citée par saint Jude fût d'une verité divine, à cause de cet Apôtre qui l'a citée. Mais les anciens Peres (*f*) avant Origenes, avoient une idée plus avantageuse du livre d'Henoch, & ils l'ont même regardé comme canonique, persuadez que c'étoit de cette source que saint Jude avoit puisé le passage que nous en avons rapporté. Tertullien (*g*) s'exprime

(a) *Chrysost. homil.* XXI. *in Genes. Theodoret. interrog.* XLV. *in Genes.*

(b) *Prophetavit autem & de his septimus ab Adam Henoch, dicens; Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis, facere judicium contra omnes, & arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus impiè egerunt, & de omnibus duris quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii.* ℣. 14. & 15.

(c) *Origen. hom.* XXVIII. *in lib. Numer. & lib.* V. *contra Cels. pag.* 267.

(d) *Hieron. de Script. Eccl. in Juda Apost.*

(e) *Aug. lib.* XV. *de Civit. c.* 23. & XVIII. *c.* 38.

(f) *Justin. Martyr. Irenæus. Clem. Alex.*

(g) *Tertull. lib.* I. *de cultu feminar. c.* 3. *lib.* II. *c.* 10. & *de Idololat. c.* 4. & 15. & *Apologet. c.* 22.

sur

✝. 28. *Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis, & genuit filium.*

✝. 28. Lamech âgé de cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils.

COMMENTAIRE.

ſur cela d'une maniere extrêmement forte: Il voudroit que l'on crût, ou que cet ouvrage fut conſervé par Noé dans l'Arche pendant le Deluge, ou qu'Henoc l'écrivit de nouveau lui-même aprés le Deluge; il conclut qu'on ne doit pas le rejetter, & que ſi les Juifs ne le reçoivent pas, c'eſt peut-être parce qu'il parle trop en faveur de Jeſus-Chriſt (*a*). Il s'enſuivroit de ce ſentiment que l'uſage des Lettres & de l'Ecriture étoit commun avant le Deluge. Ce que l'on pourroit confirmer par ce que dit Joſeph des colomnes dreſſées par les fils de Seth, ſur leſquelles ils écrivirent leurs découvertes en matiere d'aſtronomie; mais tout cela eſt fort mal appuyé: ſi le Livre d'Henoch eût été connu parmi les Juifs depuis le tems du Deluge, on en trouveroit quelque choſe dans l'ancien Teſtament; & ni les Juifs, ni aprés eux, les Chrétiens ne l'euſſent pas rejetté du Canon des Ecritures. Ajoûtez qu'en lui-même il porte les caracteres de ſa fauſſeté par les contes ridicules qu'il contient. Enfin ſaint Jude ne cite point ce livre: Il dit ſimplement que le juſte Henoch a prophetiſé, & qu'il a dit ce qu'il en rapporte; ce qu'il pouvoit tenir de la tradition des anciens Juifs.

Les Profanes (*b*) ont conſervé quelque connoiſſance d'Henoch, & des prédictions qu'il fit du Deluge. Etienne le Geographe le nomme *Annacus*, & lui donne pour demeure la ville d'Iconium en Phrygie. L'Oracle avoit prédit que tout le monde periroit aprés la mort d'Hannac; il mourut âgé de plus de trois cens ans, & les Phrygiens à ſa mort, donnerent de ſi vives marques de douleur, qu'elles ſont paſſées en proverbe, & que l'on dit, *Pleurer Anac*, pour marquer un deüil extraordinaire. Le Deluge de Deucalion ſuivit bien-tôt la mort d'Anac. Deucalion a été nommé Kanaç & Nannac par les Grecs (*c*). Eupoleme, cité par Euſebe (*d*), aſſûre que les Babyloniens reconnoiſſoient Henoch pour premier inventeur de l'Aſtrologie; qu'il eſt le même qu'Atlas des Grecs, qu'il eût pour fils Matthuſalé, & qu'il reçut par le miniſtere des Anges toutes les connoiſſances qu'il avoit.

(a) On verra dans le Chapitre ſuivant, que l'eſtime que ſaint Juſtin, Athenagoras, ſaint Irenée, Lactance, Clement d'Alexandrie, ſaint Cyprien, &c. ont fait de ce Livre, les a engagez à ſoûtenir un ſentiment peu digne de leurs lumieres, ſur le ſujet des enfans de Dieu, qui s'allierent aux femmes des hommes.

(b) *Stephan. in Iconium.*

(c) *Vid. Suid. in Nannacos. & Eraſmi Adagia. Chil. 2. Cent. 1. Adag. 19.*

(d) *Euſeb. Præpar. l. ix.*

ỷ. 29. *Vocavitque nomen ejus Noë, dicens: Iste consolabitur nos ab operibus & laboribus manuum nostrarum, in terra cui maledixit Dominus.*

30. *Vixitque Lamech postquam genuit Noë, quingentis nonaginta quinque annis, & genuit filios & filias.*

ỷ. 29. Et il lui donna le nom de Noë, en disant: Il nous consolera dans nos travaux, & dans les ouvrages de nos mains, sur la terre que le Seigneur a maudite.

30. Et aprés la naissance de Noë, Lamech vêcut encore cinq cens quatre-vingt-quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

COMMENTAIRE.

ỷ. 27. FACTI SUNT OMNES DIES MATTHUSALA NONGENTI SEXAGINTA NOVEM ANNI. *Tout le tems de la vie de Matthusala ayant été de neuf cens soixante & neuf ans, il mourut.* Saint Jerôme (*b*) & saint Augustin (*d*) marquent ici une difficulté fameuse, qui avoit autrefois exercé tous les Interpretes de l'Ecriture. Elle consistoit en ce que selon quelques exemplaires des 70. Matthusala avoit vécu jusqu'à quatorze ans aprés le Déluge; & selon d'autres exemplaires, sa mort étoit arrivée six ans avant le Déluge: en quoi les uns & les autres s'éloignoient du texte hébreu, qui met sa mort l'année même du Déluge. Mais dans les éditions Grecques dont on se sert communément aujourd'hui, il n'y a pas de difference entre les 70. & le texte hébreu sur l'âge de Matthusala; il est mort justement l'année du Déluge, âgé de neuf cens soixante-neuf ans, qui est le plus haut âge où un homme soit jamais arrivé.

ỷ. 29. ISTE CONSOLABITUR NOS. *Il nous consolera.* Le nom de Noé devroit deriver plus naturellement de *Nuach* (*a*), qui signifie se reposer, que de *Nacham* (*e*), qui signifie consoler. Les 70. l'ont derivé du premier, puisqu'ils traduisent (*q*), *Il nous procurera le repos.* Mais outre que le texte hébreu (*a*) le fait venir du second terme, tous les exemplaires Latins de la Vulgate sont uniformes, & les autres versions suivent l'hébreu. Il y a quelques étymologies de noms propres hébreux qu'on a peine à accorder avec l'analogie de la Grammaire; ce qui vient ordinairement de l'élision de quelque lettre, comme dans le nom d'Abraham, qui vient d'*Ab-rab-hammon*, *&c.* Ce fut par un esprit prophetique (*c*) que Lamech donna ce nom à Noé, qui devoit être le pere du Messie Roi de paix, & veritable consolateur du monde. Noé consola ses parens, dans l'esperance d'un monde plus juste, & d'une generation moins corrompuë, dont il devoit être le pere. Les Rabbins (*a*) croient que Noé accomplit cette

(a) *Hieron. in quæst. Hebraic.*
(b) *Aug. de Civit. lib.* XV. *cap.* 12. & 13.
(c) נוח
(d) נחם
(e) Διαναπαύσει...
(f) זה ינחמנו
(g) *Epiphan. lib.* 1. *advers. Hæres. hæres.* 30.
(h) *Rabb. apud Perer.*

℣. 31. Et facti sunt omnes dies Lamech septingenti septuaginta septem anni, & mortuus est. Noë verò cùm quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham & Japhet.

℣. 31. Et tout le tems de Lamech ayant été de sept cens soixante & dix-sept ans, il mourut. Or Noë étant âgé de cinq cens ans, engendra Sem, Cham & Japheth.

COMMENTAIRE.

prédiction à la lettre, en inventant la charruë, & employant des animaux pour labourer la terre, d'où lui est venu le nom de Laboureur, chapitre IX. verset 20.

℣. 31. FACTI SUNT OMNES DIES LAMECH SEPTINGENTI SEPTUAGINTA SEPTEM ANNI. *Tout le tems de la vie de Lamech fut de sept cens soixante-dix-sept ans.* Les 70. lui donnent sept cens cinquante trois ans : & au lieu de cent quatre-vingt deux ans qu'il avoit lorsqu'il engendra Noé, ils lui en donnent cent quatre-vingt-huit ; & pour cinq cens quatre-vingt-quinze ans qu'il vécut depuis la naissance de Noé, ils lui en donnent cinq cens soixante-cinq.

NOE CUM QUINGENTORUM ESSET ANNORUM, GENUIT SEM, CHAM ET JAPHET. *Noé ayant cinq cens ans, engendra Sem, Cham & Japhet.* Il est difficile de croire que Noé n'ait point eû encore d'enfans à l'âge de cinq cens ans. On peut dire que ceux qu'il avoit eûs auparavant lui éoient morts ; ou que ses enfans s'étant alliez avec les filles des hommes, ils s'étoient laissé aller à la corruption generale qui régnoit alors ; & que n'ayant point eu d'égard aux remontrances & aux menaces de Noé, ils s'étoient separez de leur pere, qui les avoit abandonnez à leur propre malheur. Mais Noé ne permit pas que les trois fils qui lui naquirent depuis que Dieu lui eût annoncé le Déluge futur, le quittassent, & s'engageassent dans le déreglement comme leurs freres.

Nous ne donnons neanmoins ceci que comme une conjecture, & il est croyable que quelques-uns des Patriarches n'eurent des enfans qu'assez tard. Voyez saint Augustin livre XV. de la Cité de Dieu chapi. 20. Japhet est l'aîné des trois fils de Noé, comme l'Ecriture le dit, Genese X. 21. Cham étoit le plus jeune, comme il est marqué, Genese IX. 24. Sem deux ans aprés le Déluge n'avoit que cent ans ; d'où il s'ensuit qu'il ne naquit que l'an cinq cens deux de Noé ; ainsi il est le puisné de Japhet, qui naquit l'an cinq cens.

CHAPITRE VI.

Mariages des enfans de Dieu avec les filles des hommes. La corruption generale des hommes fait resoudre Dieu à les détruire par le Déluge. Noé trouve grace à ses yeux. Il lui ordonne de bâtir une Arche, pour s'y renfermer avec un certain nombre de chaque espece d'animaux.

℣. 1. *Cumque cœpissent homines multiplicari super terram, & filias procreassent,*

2. *Videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant.*

℣. 1. Les hommes ayant commencé à se multiplier sur la terre, & ayant eû des filles :

2. Les enfans de Dieu virent que les filles des hommes étoient belles, & ils prirent pour femmes toutes celles d'entr'elles qu'ils avoient choisies.

COMMENTAIRE.

℣. 2. VIDENTES FILII DEI FILIAS HOMINUM QUOD ESSENT PULCHRÆ, ACCEPERUNT SIBI UXORES EX OMNIBUS QUAS ELEGERANT. *Les enfans de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avoient plû.* Le Chaldéen traduit : *Les fils des Princes, voyant les filles des hommes.* Symmaque : *Les fils des puissants, &c.* l'Arabe : *Les fils des illustres voyant les filles du peuple.* Quelques exemplaires des 70. lisoient autrefois : *Les Anges voyant les filles des hommes.* Le terme Hébreu *Elohim*, peut signifier, comme nous l'avons déja remarqué, des Dieux, des Anges, des Princes, des Grands, &c. Lactance (*a*) a crû que l'Ecriture parloit ici des Anges, encore avec la liberté & le pouvoir de meriter, & de démeriter. Ce sentiment a été assez commun parmi les Anciens. Joseph (*b*) a soûtenu serieusement, que les Anges avoient recherché le commerce des femmes. Philon (*c*) s'est imaginé que les enfans de Dieu, dont il est parlé ici, sont des ames, qui volant dans l'air, sans être encore attachées à aucuns corps, eurent l'envie de venir faire leur demeure dans les corps des hommes. On peut voir pour le même sentiment Origenes dans son livre premier contre Celse.

Saint Justin le Martyr (*d*), dans son Apologie, a avancé que de ce

(a) *Lactant. l.* II. *c.* 14.
(b) *Joseph Antiquit. l.* 1. *c.* 4.
(c) *Phil. lib. de Gigant.*
(d) *Justin. Apolog.* 1.

commerce monstrueux sont nez les démons. Athenagoras croit que la chûte des mauvais Anges est venuë de leur amour impudique pour les femmes ; & que delà naquirent les Geans. S. Clement d'Alexandrie (*a*) paroît dans les mêmes sentimens. Tertullien (*b*) attribuë à ces Anges amoureux des femmes, l'invention de l'Astrologie, des pierres precieuses, des metaux & des drogues dont les femmes se servoient pour augmenter leur beauté ; ce sont des exaggerations de cet Auteur. Saint Cyprien (*c*) a suivi son Maître jusques dans ces sentimens exaggerez. Saint Ambroise (*d*) & plusieurs autres, ont suivi la foule ; & cette opinion ne doit pas paroître si extraordinaire, dans un tems où l'on croyoit communément que les Anges, bons & mauvais, avoient des corps, & étoient capables comme nous, de passions sensibles ; & que leur état n'étoit pas encore fixé. Ces Anciens avoient apparemment puisé cette opinion si incroyable dans le livre apocriphe d'Henoch, pour lequel ils avoient de l'estime, & que plusieurs tenoient pour authentique, comme nous l'avons déja remarqué. Les Peres qui sont venus depuis, ayant mieux examiné cette question, ont soûtenu que les Anges n'ayant point de corps, n'ont pû concevoir aucune passion pour les femmes, & que sous le nom d'Enfans de Dieu, on doit entendre les descendans de Seth, qui étoient la race choisie ; & que par les filles des hommes, on doit entendre celles de Caïn & de ses descendans ; lesquelles étant corrompuës comme leurs peres, engagerent dans le crime ceux de la race de Seth, qui charmez de leur beauté, voulurent les avoir pour femmes. Il faut voir saint Chrysostome, Homelie 22. sur la Genese, Theodoret question 48. sur le même livre, saint Cyrille d'Alexandrie livre 9. contre Julien, & saint Augustin livre 15. de la Cité de Dieu, chapitre 23. Cassien collat. 8. chapitre 21. saint Eucher, saint Rupert, &c. Platon dans son dialogue intitulé *Cratyle*, croit que les Heros sont descendus des Dieux, épris de l'amour des femmes, ou des Déesses éprises de l'amour des hommes ; & que c'est du mot Grec *Eros*, (*e*) qui signifie l'Amour, que le nom de Heros est derivé. L'antiquité fait descendre Enée de Venus & d'Anchyse, Remus & Romulus du Dieu Mars & de Rhea Sylvia, qui étoit mortelle : Mais cette erreur des Payens, toute ancienne qu'elle puisse être, ne peut servir à appuier une autre erreur ; & la peine que Dieu fit souffrir aux hommes

(a) *Clem. Alex. Stromat. lib.* III. *&* V. *& Pedagogi, lib.* II.

(b) *Tertull. lib. de Idololat. c.* 9. *& de Cultu femin. l.* II. *c.* 10. *& alibi.*

(c) *Cyprian. de Discipl. & habitu Virg. & de singular. Cleric.*

(d) *Ambros. lib. de Noë & Arca, c.* 4. *& lib.* I. *c.* 80. *de Virginib.*

(e) Ἔρως.

℣. 3. *Dixitque Deus : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est : Eruntque dies illius centum viginti annorum.*

℣. 3. Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera plus pour toûjours dans l'homme, parce que l'homme [n'est que] chair ; & sa vie [ne sera] que de six-vingts ans.

COMMENTAIRE.

seuls, ensuite de ces desordres, est une preuve que les hommes étoient seuls coupables.

℣. 3. Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est. *Mon Esprit ne demeurera plus pour toûjours dans l'homme ; parce qu'il n'est que chair.* Le texte Hébreu (*a*) porte : *Mon Esprit ne jugera plus, &c.* La plûpart des nouveaux traduisent : *Il ne contestera plus.* Je ne ménagerai plus rien, je suis las de me commettre avec les hommes ; je suis résolu de les détruire. Saint Jérôme lisoit comme nous lisons aujourd'hui dans l'Hébreu, *lo iadon,* il ne jugera plus. Il n'a pas laissé de conserver dans sa traduction, *Non permanebit* de l'ancienne Vulgate faite sur les 70 (*b*). Onkelos (*c*) traduit aussi : *Mon Esprit ne demeurera pas*, comme s'il avoit lû (*d*) *lo jalon,* il ne gîtera pas.

Pagnin traduit : *Non erit ut in vagina spiritus meus, &c.* Mon Esprit ne demeurera pas enfermé, comme [une épée] dans son fourreau. Cette traduction est approuvée par Cajetan, Oleaster & Grotius. Ils la font venir de *Neden* (*e*), un fourreau ; & au lieu de *Jadon*, ils lisent, *Iddon.* Ils confirment cette explication, parce que dans le Chaldéen (*f*), le corps est nommé du nom de *Neden*, comme le fourreau de l'ame : Comme si Dieu vouloit dire ici : Je separerai l'ame du corps de l'homme, comme on tire l'épée du fourreau.

Spiritus meus. *Mon esprit.* C'est-à-dire, l'ame & la vie que je leur ai données : *Quia caro est* ; parce qu'ils sont tous charnels & tous corrompus ; ou bien, parce qu'ils vivent comme s'ils n'étoient que de chair, & comme s'ils ne devoient travailler que pour la contenter. Saint Jerôme (*g*) l'explique autrement : *Non judicabit Spiritus meus homines in æternum, quia caro sunt. Hoc est, quia fragilis est in eis conditio, non eos ad æternos servabo cruciatus ; sed hîc illis restituam quod merentur.* Je les punirai dans cette vie ; mais non pas dans l'Eternité, à cause de la fragilité de leur nature. *In æternum*, peut simplement marquer un long tems : & *quia caro est* ; Parce qu'enfin ils sont mortels, ils ne meritent pas que je les ménage si fort.

(a) לא ידון
(b) Οὐ καταμείνῃ.
(c) לא יתקיים
(d) לא ילון.
(e) נדן
(f) *Daniel.* VII. 15.
(g) *Hieron. in lib. Quæst. Hebraic. in Genesim.*

ERUNTQUE DIES VITÆ ILLIUS CENTUM VIGINTI ANNORUM. *Le tems de sa vie ne sera plus que de six vingts ans.* Cela peut s'entendre de l'étenduë ordinaire de la vie des hommes qui devoient vivre aprés le Déluge. Philon (*a*), Joseph (*b*), Lactance (*c*) & plusieurs autres, l'ont entendu de cette maniere. Les Juifs, fondez sur ce passage, donnoient, dit-on, à leurs siécles cent vingt ans, à cause que telle étoit la durée ordinaire de la vie des hommes. Mais au tems de David, ils n'étoient apparemment pas dans ces sentimens; puisqu'alors on ne vivoit gueres au dela de soixante-dix, ou quatre-vingts ans.

Le sens le plus naturel de ce passage, semble être celui que lui donnent saint Chrysostome (*d*), saint Jerôme (*e*) & saint Augustin (*f*), & aprés eux la plûpart des Commentateurs; sçavoir, que Dieu menace de ne laisser les hommes sur la terre, que durant l'espace de six-vingts ans, qui devoient s'écouler jusqu'au Déluge. On peut objecter que Dieu parla à Noé cent ans avant le Déluge, & non pas six-vingts ans, comme on le suppose ici: car l'Ecriture met positivement, que Dieu lui parla l'année cinq cens de son âge, & que l'an six cens le Déluge arriva. Mais saint Augustin remarque, que l'Ecriture a mis le nombre de cinq cens ans, pour quatre cens quatre-vingts, pour faire un nombre rond. Saint Jerôme croit que Dieu retrancha aux hommes le nombre de vingt années, sur les six-vingts qu'il leur avoit données pour faire pénitence. Selon le sentiment que nous venons de proposer, il faudra dire que ce ne fut que vingt ans aprés la dénonciation du Déluge futur, & depuis l'an cinq cens de la vie de Noë qu'il eût ses trois fils Japhet, Sem & Cham. Il y en a (*g*) qui croient que Noë fut occupé pendant tous ces cent vingt ans à bâtir son Arche. D'autres (*h*) ne donnent à Noé que cinquante-deux, ou soixante & dix-huit ans pour ce grand & pénible ouvrage.

Ceux qui prennent ce passage comme une menace que Dieu fait aux hommes d'abreger leur vie, doivent dire qu'elle n'eût son execution que par degrez; & qu'à la lettre elle ne regarde que les hommes, qui ont vêcu vers le tems de Moïse. Usserius remarque que depuis le Déluge jusqu'au tems de la Tour de Babel, les hommes vêcurent encore quatre & cinq cens ans. Depuis la construction de la Tour de Babel jusqu'à Abraham, ils vivoient encore deux & trois cens ans. Depuis Abraham jusqu'à Moïse, on les voit vivre com-

---

(a) *Philo de Gigant.*
(b) *Joseph. antiq. l.* I. *c.* 3.
(c) *Lactant. Divin. Instit. l.* II. *c.* 15.
(d) *Chrysost. hom.* XXII. *in Genes.*
(e) *Hieron. lib. de Quæst. Hebraic.*
(f) *Aug. l.* XV. *de Civit. Dei, c.* 24.
(g) *Origen. S. Aug. S. Greg. &c.*
(h) *Tanchuna.*

℣. 4. Gigantes autem erant super terram in diebus illis : Postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt, isti sunt potentes à sæculo viri famosi.

℣. 4. Or en ce tems-là il y avoit des Géans sur la terre. Car les enfans de Dieu ayant eu commerce avec les filles des hommes : elles enfanterent ces hommes puissans, si fameux dans l'antiquité.

COMMENTAIRE.

munément cent quarante & cent trente ans. Du tems de Moïse l'âge ordinaire étoit de six-vingts ans, ou environ ; & il semble que ce Legislateur ait voulu marquer exprés l'âge des hommes de son tems, comparé à celui des Patriarches, pour rendre plus sensible l'effet des menaces du Créateur. En quoi il n'a rien fait que de tres-conforme à la verité de l'histoire ; puisqu'en effet l'âge des hommes étoit alors reduit à six-vingts ans : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne dût dans la suite être encore diminué de prés de la moitié.

Depuis Moïse jusqu'à David l'on vêcut cent, & quatre-vingt-dix ans. Au tems de David l'âge des hommes étoit fixé à soixante-dix ou quatre-vingts ans. Depuis ce tems elle n'a pas diminué d'une maniere fort sensible.

℣. 4. GIGANTES AUTEM ERANT SUPER TERRAM IN DIEBUS ILLIS. POSTQUAM ENIM INGRESSI SUNT FILII DEI AD FILIAS HOMINUM, ILLÆQUE GENUERUNT, ISTI SUNT POTENTES A SÆCULO, VIRI FAMOSI. *En ce tems-là il y avoit des Géans sur la terre ; car les enfans de Dieu, ayant épousé les filles des hommes, il en sortit des hommes puissans, & fameux dans l'antiquité.* Il semble que l'Auteur de la Vulgate a voulu marquer que ces Géans, ces hommes si fameux des premiers siecles, furent les productions monstrueuses de ces mariages impies des enfans de Dieu, avec les filles des hommes. Mais d'autres croient que Moïse ne parle ici des Géans sortis de ces mariages, que pour faire connoître les causes du Déluge. Le libertinage & la débauche produisirent ces mariages. Le crime & l'impieté les suivirent. On vit des hommes d'une force, d'une fierté, d'une insolence capables de tout entreprendre ; des Géans d'une taille avantageuse, d'une longue vie, d'une force extraordinaire ; que ni la crainte des hommes, ni le respect des loix, ni la religion n'étoient pas capables de retenir ; ils s'abandonnerent aux derniers desordres, ils se plongerent dans toutes sortes de corruptions. C'est ce qui attira le Déluge. Le texte hébreu porte : *Gigantes erant super terram in diebus illis : Et etiam postquam ingressi sunt filii Dei ad filias hominum.* Il y avoit dés le commencement des Géans sur la terre ; & il y en eût aussi depuis que les enfans de Dieu s'allierent avec les filles des hommes. C'est dans le même sens que l'ont entendu les 70. le Chaldéen & les autres Interpretes anciens & nouveaux. Saint Augustin

gustin (*a*) croit que Moïse veut marquer, qu'avant ces mariages, il y avoit déja des Géans; mais qu'ils se multiplierent beaucoup aprés, & qu'ils étoient bien plus frequens avant le Déluge, qu'ils ne le furent depuis. Le terme hébreu *Nephilim* (*b*) qui est traduit par *Gigantes* (*c*), est rendu par Aquila (*d*) des hommes qui tombent dessus, qui attaquent, *irruentes*. On trouve cette traduction fort expressive & fort propre, pour marquer la force du mot hébreu, qui signifie des ennemis qui fondent inopinément & avec impetuosité sur quelqu'un. Symmaque (*e*) traduit *des hommes violens*, qui joignoient à la force du corps, la temerité & l'insolence : tels que sont dans la fable les Titans fils de la terre, qui attaquent Jupiter. Les Poëtes font les Centaures fils des nuës; *Yioi nephelon* (*f*), ce qui revient assez à l'hébreu *Nephilim*.

Quelques Auteurs anciens & nouveaux (*g*), se sont figurez qu'il n'y avoit jamais eû de Géans d'une hauteur aussi extraordinaire qu'on se l'imagine : que les Géans étoient des hommes d'une stature & d'une taille avantageuse; mais non pas beaucoup au dessus de la commune. C'étoit des hommes qui se rendirent celebres par leur fierté & par leurs violences, comme autrefois ces Géans fabuleux dont parlent les Poëtes. Ces Auteurs rejettent les Histoires où l'on parle des os de Géans trouvez sous la terre : ils soûtiennent que ce sont des os ordinaires qui se sont pétrifiez & grossis dans les cavernes; ou des os de quelques autres animaux; ou enfin des os fossiles que la terre a formez par hazard dans son sein, comme elle y forme quelquefois des pierres d'une forme qui nous surprend. Ils avancent que la nature ne peut jamais faire de si grands efforts dans la production d'aucun homme, qu'elle lui donne deux ou trois fois la hauteur d'un homme ordinaire : ainsi quand on avouëroit que les hommes d'avant le Déluge auroient eû pour l'ordinaire dix ou douze, ou même quinze pieds de haut, on ne pourroit pas raisonnablement soûtenir, qu'extraordinairement ils ayent pû aller jusqu'à trente ou quarante, ou même soixante pieds; ce qu'on est pourtant obligé de dire, si l'on veut soûtenir les Histoires (*h*) qu'on rapporte des Géans trouvez sous la terre. Par exemple, celui du Géant Antée trouvé par Sertorius, de la hauteur de soixante coudées; ou cette tête trouvée sur le mont Ida, grosse trois fois comme les têtes ordinaires. On voit

(a) *Lib.* xv. *de Civit. c.* 23.
(b) נפלים
(c) 70. Γίγαντες.
(d) *Aquila*, Ἐπιπίπτοντες.
(e) *Sym.* Βιαίοι.
(f) Υἱοὶ νεφελῶν.
(g) *Philo Judaus lib. de Gigantib. Gorop. Becanus de Gigantomach. Temporarius.*
(h) Voyez Pline liv. VII. ch. 16. & ceux qui y ont ajoûté des Notes.

℣. 5. Videns autem Deus quòd multa malitia hominum esset in terra, & cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore.

℣. 5. Or Dieu voyant que la malice des hommes étoit grande sur la terre, & que toutes les pensées de leur cœur étoient à toute heure appliquées au mal.

COMMENTAIRE.

encore en ce tems quelques personnes d'une taille qu'on nomme Gigantesque ; mais jusqu'où cela va-t-il ? jusqu'à sept, huit ou neuf pieds ; c'est-à-dire au plus, le tiers ou la moitié de la hauteur ordinaire.

Mais il est aisé de refuter ce sentiment. 1°. Par l'Ecriture, qui parle des Géans, comme des hommes d'une grandeur démesurée ; qui décrit même jusqu'où alloit la grandeur de leur taille ; & cela dans un tems où les corps devoient être fort diminuez, aussi-bien que l'âge des hommes. Moïse, par exemple, parle du Lit d'Og, Roi de Basan (*a*), qui avoit neuf coudées de long, sur quatre de large. Il remarque que les espions qui allerent visiter la terre de Canaan, vinrent raconter aux Israelites, que les peuples de ce pays-là étoient d'une hauteur à effrayer ; & que les Hébreux comparez aux Géans de la race d'Henac, ne paroissoient que comme des sauterelles. Du tems (*b*) de David, où la vie des hommes étoit déja si abbregée, on voyoit encore des Géans ; témoin Goliath, qui avoit six coudées & une paume de hauteur. Contre des faits comme ceux-là, je ne pense pas qu'on vueille écouter des raisonnemens en l'air. Peut-être que les Géans n'étoient pas si démesurément grands qu'on se l'imagine ; mais on ne peut douter qu'ils ne le fussent fort notablement au dessus des autres hommes. Et quand on avanceroit que les Géans d'avant le Déluge étoient quatre ou cinq fois plus grands que nous ne le sommes ; cela seroit-il plus incroyable que ce que dit l'Ecriture, qu'ils vivoient dix & douze fois plus que nous ? S'il n'y avoit jamais eû de Géans, d'où seroit venuë cette opinion si constante & si universellement répanduë, que les premiers hommes étoient plus forts, plus grands, & vivoient plus long-tems que nous ? Ce ne sont pas seulement des Poëtes ou des Historiens trop credules qui nous parlent des Géans ; les Auteurs les plus judicieux & les plus exacts, en parlent tres-serieusement. On peut voir saint Augustin dans le quinziéme livre de la Cité de Dieu chapitre 9. & 23. & ses Commentateurs.

Saint Justin le Martyr qui avoit puisé son sentiment dans le livre apochryphe d'Hénoch, a crû que les Géans dont parle Moïse, n'étoient que des démons sous la forme humaine. Paul de Burgos a

(a) *Deut.* III. 2.
(b) *Num.* XIII. 33.

℣. 6. *Pœnituit eum quòd hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecus,*

7. *Delebo, inquit, hominem, quem creavi, à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cœli: pœnitet enim me fecisse eos.*

℣. 6. Il se repentit d'avoir créé l'homme dans le monde, & ayant interieurement le cœur touché de douleur,

7. Il dit: Je détruirai de dessus la face de la terre, l'homme que j'ai créé. J'étendrai ma vengeance depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis les reptiles, jusqu'aux oiseaux du ciel; car je me repens de les avoir faits.

COMMENTAIRE.

renouvellé ce sentiment, & l'a soûtenu avec assez d'érudition; mais on ne doit pas se mettre beaucoup en peine d'en prévenir les suites. Il aura peu de sectateurs.

℣. 5. VIDENS AUTEM DEUS QUOD MULTA MALITIA HOMINUM ESSET IN TERRA, ET CUNCTA COGITATIO CORDIS INTENTA ESSET AD MALUM OMNI TEMPORE. *Mais Dieu voyant que la malice des hommes qui vivoient sur la terre étoit extrême, & que toutes les pensées de leurs cœurs étoient en tout tems appliquées au mal.* L'Hébreu est plus expressif: *Dieu vit que la malice de l'homme étoit extrême sur la terre, & que toute la pensée de leur cœur n'étoit que mal,* [*n'étoit occupée que du mal,*] *tout le jour.* Depuis le peché d'Adam, l'homme laissé à lui-même, se sent entraîné au mal par un penchant tres-violent: Son esprit n'est que tenebres, son cœur n'est que corruption. Il faut un secours tout-puissant & surnaturel pour lui faire produire des pensées dignes de Dieu, & pour lui inspirer des sentimens dignes de l'éternité. Cette disposition si mauvaise étoit encore augmentée par l'habitude de mal faire, dans les impies qui vivoient avant le Déluge; leur mauvais exemple avoit fait de si fortes impressions, que le mal n'étoit plus regardé comme mal; il étoit sans remede. Il falloit perdre tous ces impies, puisqu'ils étoient tous incorrigibles.

℣. 6. POENITUIT EUM QUOD HOMINEM FECISSET IN TERRA. *Dieu se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre.* Le Syriaque traduit: *Il eut du déplaisir d'avoir créé l'homme.* Onkelos & Jonathan: *Il rentra dans lui-même.* Les 70. (*a*) *Dieu considera qu'il avoit fait l'homme.* Symmaque (*b*), *Dieu eut de l'aversion d'avoir fait l'homme.* L'Arabe: *Abominatus est Dominus creationem filiorum Adæ super terram, & abominatus est quod provenit ex inobedientia eorum*: Dieu eut en horreur, [il regarda avec abomination] la création de l'homme, & ce qui provenoit de leur desobéissance. Toutes ces manieres de traduire expliquent ce que la Vulgate a voulu exprimer par *Pœnituit eum.* Dieu n'est pas capable de se repentir, puisqu'il ne fait jamais de mal, & qu'il ne peut

(a) 70. Ἐνεθυμήθη...

(b) *Sym.* Ἀπεστράφη.

℣. 8. *Noë verò invenit gratiam coram Domino.*

9. *Hæ sunt generationes Noë : Noë vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis, cum Deo ambulavit.*

10. *Et genuit tres filios Sem, Cham & Japheth.*

11. *Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.*

12. *Cùmque vidisset Deus terram esse corruptam [omnis quippe caro corruperat viam suam super terram.]*

℣. 8. Mais Noé trouva grace devant le Seigneur.

9. Voici les enfans qu'engendra Noé. Noé fut un homme juste & parfait au milieu des hommes qui vivoient alors ; il marcha avec Dieu.

10. Et il engendra trois fils, Sem, Cham & Japheth.

11. Or toute la terre étoit corrompuë & remplie d'iniquité devant le Seigneur.

12. Et Dieu ayant vû que toute la terre étoit corrompuë [car toute chair avoit soüillé ses voies sur la terre.]

COMMENTAIRE.

jamais reformer ses premiers desseins, pour en prendre de meilleurs. Cependant il agit quelquefois au dehors, comme s'il se repentoit, comme s'il s'impatientoit, comme s'il avoit de la douleur de quelque chose. Souvent l'Ecriture dit que Dieu ressent lui-même ce que son Esprit-Saint fait ressentir aux cœurs des justes. Ainsi l'on dit que Dieu a du plaisir de la conversion des pecheurs, & qu'il a de la douleur des crimes des hommes ; parceque les Justes & les Saints ressentent ces sentimens par l'impression de l'Esprit de Dieu.

ET TACTUS DOLORE CORDIS INTRINSECUS. *Et touché de douleur interieurement.* Les 70. (a), *Dieu pensa serieusement* ; le Chaldéen, *Dieu dit dans son Verbe*, [ou *dans lui-même*,] *qu'il détruiroit leur force, selon sa volonté.* L'Hébreu (b) à la lettre marque un resserrement de cœur, une douleur interieure.

℣. 7. PRÆCAVENS IN FUTURUM. Ces mots se trouvent dans quelques exemplaires Latins ; mais ils ne sont ni dans l'Hébreu, ni dans les 70. ni dans les meilleures éditions Latines.

℣. 8. NOE VERO INVENIT GRATIAM CORAM DOMINO. *Noé trouva grace devant le Seigneur.* Au milieu de cette corruption universelle, Dieu se reserve Noé, dont le merite & la vertu sont d'autant plus grands, qu'il falloit resister au penchant de la nature, & à l'impression des discours & des exemples des méchans. *Quanti viri est inveniri in publicâ perfidiâ fidelem?* Seneque.

℣. 9. VIR JUSTUS IN GENERATIONIBUS SUIS. Le Syriaque & l'Arabe ; *Juste dans son siécle.* Saint Jerôme (c), Noé étoit juste comparé aux hommes de son siécle.

℣. 12. OMNIS CARO CORRUPERAT VIAM SUAM. *Toute chair*

(a) *Διενοήθη. Recogitavit.*

(b) יתעצב

(c) *Lib. de Quæst. Hebraic.*

℣. 13. Dixit ad Noë : Finis universæ carnis venit coram me : Repleta est terra iniquitate à facie eorum, & ego disperdam eos cum terra.

℣. 13. Il dit à Noé : La fin [& la perte] de toute chair sont resoluës en ma presence : La terre est remplie des iniquitez qu'ils y ont commises, & je les exterminerai avec la terre.

COMMENTAIRE.

avoit corrompu sa voye, &c. Il ne restoit plus aucun vestige de l'ordre, de la justice; tout étoit soüillé & corrompu. Il y en a (*a*) même qui croient que Moïse veut marquer ici la corruption des animaux, comme celle des hommes : & quand les animaux n'auroient point été corrompus en eux mêmes, on ne peut nier qu'ils ne le fussent par le mauvais usage qu'en faisoient les méchans. Lyran, Tostat, Pererius, Grotius, Oleaster, l'entendent comme si tous les hommes eussent abusé de l'usage naturel des plaisirs, pour s'abandonner à tous les desordres des plaisirs charnels qui sont contre la nature. Le Chaldéen a pris cette expression comme paralléle à celle du verset 9. chapitre XXXVIII. *Semen fundebat in terram.* Les 70. (*b*) traduisent : *Corruperat viam ipsius*, au masculin ; comme s'ils vouloient dire qu'ils avoient corrompu la voye de Dieu (*c*), qu'ils avoient violé ses ordres ; ou plutôt, Chacun d'eux avoit soüillé sa propre voie. Les 70. ont eû plus d'égard à l'homme, qui est signifié par *Caro*, qu'au genre grammatical de ce terme.

℣. 13. FINIS UNIVERSÆ CARNIS VENIT CORAM ME. *La fin de tous les hommes, est venuë en ma presence*; c'est-à-dire la perte des hommes & des animaux est resoluë. Des hommes pour leurs crimes, & des animaux pour avoir servi d'instrumens aux pechez des hommes.

Joseph (*d*) rapporte comme une tradition constante & ancienne, qu'avant le Déluge les descendans de Seth, connoissans que le monde devoit perir premierement par l'eau, & ensuite par le feu ; & voulans conserver à la posterité les découvertes qu'ils avoient faites dans l'Astronomie, ils les graverent sur deux colomnes ; l'une de pierre, pour resister à l'eau, & l'autre de brique, pour resister au feu ; & placerent ces deux colomnes dans la Syriade (*e*) ; c'est-à-dire, comme l'a remarqué Vossius, dans un canton que l'Ecriture nomme *Sehirat*, prés de Galgal, dans le territoire de Jericho. L'Ecriture (*f*) marque, qu'en cet endroit il y avoit des gravures ou des figures en relief (*g*). Joseph dit, que de son tems on voyoit encore la colomne de

(a) *Lyran. ex Hebrais.*
(b) Τὴν ὁδὸν αὐτοῦ.
(c) *Amb. de Noë & Arca c.* 5.
(d) *Lib.* 1. *Antiq. c.* 2.
(e) Κατὰ τὴν συριάδα.
(f) *Judic.* III. 19. 26.
(g) פסילים Les 70. Γλυπτά. La Vulgate, *Idola.*

pierre de ces anciens descendans de Seth.

Mais ce recit de Joseph souffre d'assez grandes difficultez : car 1°. Il n'est nullement sûr que les fils de Seth ayent demeuré dans la Palestine. 2°. Il l'est encore moins que l'usage de l'Ecriture & des inscriptions ait été commun avant le Déluge. 3°. Enfin Joseph a pû prendre quelques gravûres, ou quelques Ieroglyphes qui étoient à Sehirah prés de Galgal, pour des inscriptions fort anciennes, quoiqu'apparemment elles n'y fussent que depuis l'invention des Ieroglyphes par les Egyptiens. On peut confirmer cette réponse par ce que Manethon dit (*a*), que le second Mercure Roi d'Egypte, surnommé Trismegiste, traduisit ou plutôt transcrivit en lettres communes, ce que le premier Mercure ou Thoth, avoit autrefois fait graver en caracteres Ieroglyphiques sur des colomnes, qu'il avoit placées dans la Syriade (*b*). On peut croire que Joseph a eu en vûë ce passage de Manethon ; mais si cela est, on ne peut douter qu'il ne se trompe, en attribuant ces gravûres de la Syriade aux fils de Seth d'avant le Déluge ; car l'ancien Mercure inventeur des Ieroglyphes, est posterieur au Déluge, étant fils de *Menes* premier Roi d'Egypte, que Marsham croit être le même que Cham fils de Noé.

M. de Valois dans ses notes sur Ammien Marcellin (*c*), conjecture, qu'au lieu de *Syriadice*, qu'on lit dans Manethon, il faut lire *Syringice*. Il se fonde sur un passage d'Ammien, qui porte, que les Anciens prévoyans un Déluge futur, & craignans que la connoissance des ceremonies ne vînt à se perdre, creuserent des lieux soûterrains nommez *Syringas*, avec beaucoup de travail en divers endroits, & graverent contre les rochers de ces cavernes diverses figures d'animaux, qu'ils nomment lettres ïeroglyphiques. Pausanias remarque qu'il y avoit des *Syringes* à Thébes d'Egypte, de l'autre côté du Nil, assez prés de cette statuë de Memnon, qui rendoit un son harmonieux au lever du Soleil ; mais il pouvoit y en avoir aussi ailleurs, puisque selon Ammien, il y en avoit en plusieurs endroits. Si ce que dit cet Auteur est vrai, sçavoir, que l'on fit ces gravûres dans la crainte d'un Déluge, il faut l'entendre de quelqu'autre Déluge que de celui de Noé ; car les Ieroglyphes sont constamment posterieurs au grand Déluge.

(a) *Maneth. apud Euseb. & Syncell.*

(b) Ἐν Συριαδικῇ γῇ.

(c) *Ammian. l. 23. Sunt Syringes subterranei quidam & flexuosi secessus, quos, ut fertur, periti rituum vetustorum, adventare diluvium præscii, metuentesque ne ceremoniarum oblitteraretur memoria, penitus operosis digestos fodinis per loca diversa struxerunt, & excisis parietibus volucrum ferarumque genera multa sculpserunt, & animalium species innumeras quas hieroglyphicas literas appellarunt.*

Pausan. lib. 1. p. 78. apud Thebas trans Nilum, non procul à sonante Memnonis statua, locum Τὰς σύριγγας *appellant.*

ỳ. 14. Fac tibi Arcam de lignis lævigatis: mansiunculas in Arca facies, & bitumine linies intrinsecus & extrinsecus.

ỳ. 14. Faites-vous une Arche de bois taillé & poli: Vous y ferez de petites chambres, & vous l'enduirez de bitume dedans & dehors.

COMMENTAIRE.

ỳ. 14. FAC TIBI ARCAM DE LIGNIS LÆVIGATIS. *Faites-vous une Arche de pieces de bois polies.* On donne le nom d'Arche ou de coffre, au vaisseau que Dieu commanda à Noé de bâtir, parce qu'effectivement elle devoit avoir beaucoup de conformité avec un coffre. Le terme Grec *Kibôtos* (a), & celui de *Larnax* (b), que les 70. & Joseph ont employé, marquent un coffre, une cassette. *De lignis lævigatis.* Des bois taillez, polis, assemblez & unis proprement. L'hébreu, *De bois de Gopher* (c). Ce terme *Gopher* ne se trouve point ailleurs qu'ici dans la Bible Hébraïque; ce qui fait qu'on ne peut, que difficilement, en sçavoir la vraie signification. Les deux Paraphrastes Chaldéens, Abenezra & plusieurs Rabbins, entendent par Gopher, *le bois de cedre.* Le Syriaque, du bois pliant, du bois d'osier, ou autre propre à faire des claies. On a quelquefois fait des bateaux avec des claies couvertes de cuir récent, comme on le voit par Hérodote (d), qui assûre que les Armeniens, qui demeurent au dessus de l'Assyrie, font leurs barques d'osier entrelassé, & couvert de peaux tout autour en dehors. Ils jettent ces bateaux sur le Tigre, pour descendre à Babylone: il y en a de fort grands, qui peuvent porter le poids de cinq mille talents. On peut conjecturer que l'Interprete Syrien a eû en vûë ces bateaux des Armeniens; il sçavoit que l'Arche avoit été bâtie dans ce pays-là, & que l'on n'y faisoit point d'autres bateaux que de cette sorte. Strabon (e) nous apprend, que dans les environs de Babylone on fait divers ouvrages de roseaux, & que pour les rendre capables de tenir l'eau, on les enduit de bitume. Il dit de plus (f), en parlant du Naphta, qu'on s'en sert pour enduire de certains bateaux faits de tissu de verges. Ces remarques peuvent donner quelque couleur à l'opinion du Traducteur Syrien; mais nous ne croyons pas qu'une aussi grande machine que l'Arche, ait pû être faite de cette sorte. L'Arabe traduit, *du boüis.* Le Scholiaste Grec des 70. croit que le terme hébreu marque des bois incorruptibles, comme sont, dit-il, le cedre & le boüis. Les 70. traduisent, *des bois équarrez* (g). Vossius remarque que

(a) Κιβωτός.
(b) Λάρναξ.
(c) עצי גופר
(d) *Herodot. l. 1. p. 128. Edit. Gryph. Vid. etiam Jul. Cæs. de Bello Gallico.*
(e) *Strab. l.* XVI. *p.* 504.
(f) *Id.* XVI. *p.* 506.
(g) Τετραγώνων.

Theophraste dans l'Histoire des plantes, parle d'un bois qu'il appelle *quarré* (*a*). Vossius croit que c'est le sapin ou le pin, à cause qu'ils jettent ordinairement quatre branches de leur tronc, à distances égales. Bochart soûtient que ce gopher est le cyprés. Le nom *Cupressus*, en Grec *Cuparissos*, paroît derivé de l'Hébreu *Gopher-hez*, bois de Gopher. Dans l'Armenie & dans l'Assyrie, où nous croyons qu'étoit Noé, il n'y a point d'autres matieres propres à faire un long vaisseau, comme devoit être l'Arche, que du cyprés. Arrien (*b*) dit qu'Alexandre le Grand fit une flotte entiere de bois de cyprés, qu'il tira de l'Assyrie, n'ayant point trouvé de bois propre dans la Babylonie. Strabon (*c*) repete la même chose; il ajoûte qu'il y a auprés d'Arbele dans l'Assyrie une forêt de cedres. Berose (*d*), Abydene, & Polyhistor assurent que ce fut de l'Assyrie que *Sisutrus* se sauva dans un vaisseau en Armenie, pour éviter le Déluge. Ce *Sisutrus* est apparemment Noé; & le nom de *Sisutrus*, se peut deriver de l'Hébreu *Isch noter* (*e*), [l'homme qui est resté, qui s'est sauvé,] ou *Isch soter* (*f*), l'homme qui gouverne, qui conduit, &c.

Il y a des Commentateurs qui, sans déterminer quelle sorte de bois étoit le gopher, croient qu'on peut entendre des bois gras, & résineux, comme le pin, le sapin, le terebinthe, &c. Le terme Hébreu *Gophrit*, qui est celui qui approche le plus de gopher, signifie du souffre; ce qu'on peut étendre à la résine, à la poix, & aux bois qui la produisent. Saint Jerôme (*g*) veut que l'Hébreu signifie des bois enduits de bitume, *Ligna bituminata*; mais si cela est, pourquoi l'Ecriture dit elle plus bas, qu'il faut enduire de bitume l'Arche en dedans & en dehors?

MANSIUNCULAS IN ARCA FACIES. *Vous y ferez de petites chambres.* L'Hébreu: *Vous y ferez des nids* (*h*); c'est-à-dire des chambres separées, pour y loger les diverses especes d'animaux. Quelques-uns croient qu'il y avoit autant de loges, que d'especes d'animaux: d'autres en comptent beaucoup moins. Drexelius y met trois cens étables; le Pere Fournier 333. l'Auteur des questions sur la Genese 400.

BITUMINE LINIES INTRINSECUS, ET EXTRINSECUS. *Vous l'enduirez de bitume en dedans & en dehors.* L'hébreu à la lettre, *Vous l'enduirez d'un enduit au dedans & au dehors.* Il n'exprime pas la nature de cet enduit. On croit aprés les 70. que Noé se servit d'asphalte

(a) Τετράγωνα.
(b) *Arian. in Alex.* VII.
(c) *Strab. l.* XVI.
(d) *Apud Euseb. Præp. l.* IX. *c.* 4.
(e) איש נותר
(f) איש שטר
(g) *Hieron. quæst. Hebraic.*
(h) קנים

ou de

℣. 15. Et sic facies eam : Trecentorum cubitorum erit longitudo Arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & triginta cubitorum altitudo illius.

℣. 15. Et voici comment vous la ferez : Elle aura trois cens coudées de long, cinquante de large, & trente de haut.

COMMENTAIRE.

ou de bitume ; mais le bitume seul ne paroît pas propre à enduire un vaisseau, à cause de sa puanteur, & parce qu'il est trop combustible & trop aisé à se briser (*a*).

℣. 15. TRECENTORUM CUBITORUM ERIT LONGITUDO ARCÆ, QUINQUAGINTA CUBITORUM LATITUDO, ET TRIGINTA CUBITORUM ALTITUDO ILLIUS. *Sa longueur sera de trois cens coudées, sa largeur de cinquante, & sa hauteur de trente.* La coudée des Juifs étoit, selon Joseph, de vingt-quatre doigts, ou de six spithames orientales. Les Talmudistes remarquent que la coudée hébraïque étoit plus grande d'un quart que la Romaine. Maimonides en marque une autre plus recente qui n'avoit que vingt doigts.

Origenes (*b*) avance sur une ancienne tradition, que la coudée dont se servit Noé, étoit la coudée géometrique de six coudées ordinaires. Saint Augustin (*c*) approuve le sentiment d'Origenes, & traite de ridicules les objections que quelques-uns faisoient contre l'énorme grandeur de ce vaisseau, qui auroit surpassé celle des plus grandes villes. Mais ces dimensions ne sont point suivies, nonobstant le poids & le merite des deux grands noms qui les soûtiennent. A l'égard d'Origenes, les plus habiles ont bien de la peine à entendre ce que son Interprete lui fait dire dans l'homelie 2e. sur la Genese. Saint Augustin a crû que chacun des trois étages de l'Arche avoient trois cens coudées de long, cinquante de large, & trente de hauteur ; ce qui donneroit à l'Arche treize cens cinquante mille coudées de capacité : & si l'on prend ces coudées comme équivalantes à six coudées ordinaires, cela donnera une Arche d'une grandeur démesurée.

Berose le Chaldéen, cité dans l'Eusebe de Joseph Scaliger, donnoit à l'Arche cinq stades de longueur sur deux de largeur ; ou selon Jacques Capel, six stades de long & une stade de largeur : la stade étant de quarante coudées, l'Arche n'auroit pas eû moins de deux mille quatre cens coudées de long, & de quatre cens coudées de large.

(a) Le Pelletier, Dissertation de l'Arche de Noé, chap. 12.

(b) *Nos quæ à prudentibus viris, & Hebraïcarum traditionum gnaris, atque veteribus Magistris didicimus ad auditorum notitiam deferremus.... apud Geometras in sex cubitos unus deputatur, &c. Homil. 11. in Genes. vide & lib. 4. contra Celsum.*

(c) *Aug. de Civit. Dei lib.* XV. *c.* 27. *& Quæst. in Genes. lib.* 1. *c.* 4.

Loüis Capel distingue trois sortes de coudées parmi les Hébreux : la grande est de trois pieds, la moyenne est d'un pied & demi, & la petite est de quinze pouces ; ensorte que la grande coudée est le double de la coudée ordinaire, comme le sicle sacré est le double du sicle commun. Cet Auteur tâche de prouver par l'Ecriture ces deux sortes de coudées, *Num.* xxxv. 4. Moïse assigne aux Levites mille coudées [*sacrées*,] tout autour de la ville de leur demeure ; & au verset suivant il leur en donne deux mille [*des communes*] De même 3. Reg. vii. 15. on marque la hauteur des principales colomnes du Temple de Salomon de dix-huit coudées [*sacrées*,] & au second des Paral. iii. 15. on les fait de trente-cinq coudées [*communes*,] qui est le double de la premiere mesure, si on y ajoûte une coudée pour la base de la colomne. Les coudées qu'on employe dans les dimensions de l'Arche, sont, selon Capel, les coudées sacrées, qui avoient trois pieds de long (*a*).

Plusieurs de nos Commentateurs soûtiennent, aussi-bien que Capel, qu'il y a toûjours eû parmi les Hébreux deux sortes de coudées ; mais ils expliquent autrement la difference de ces coudées. La premiere, qui étoit la Sacrée & la plus grande, étoit d'une paume au dessus de la coudée commune ; elle est marquée dans Ezechiel XL[illegible]9. & XLIII. 13. *Ista mensura altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum & palmum.* Pour la coudée ordinaire, elle est, dit-on, marquée, Deut. III. II. *Ad mensuram cubiti viriliis manûs* : [Selon la mesure de la coudée du bras d'un homme.] Mais il ne nous paroît pas dans tout l'Ancien Testament, qu'avant la captivité de Babylone, il y ait eû plus d'une sorte de coudée ; ce n'est apparemment que depuis la captivité de Babylone qu'on a vû deux sortes de mesures chez les Hébreux.

I. Moïse parle toûjours de la coudée sans aucune distinction ; & comme il parloit à un peuple qui avoit toutes les mesures & les manieres de compter usitées en Egypte, il est plus que vrai-semblable que la coudée dont il se servoit étoit la coudée Egyptienne.

II. Ezechiel qui écrivoit dans les Etats des Babyloniens, & qui se trouva transporté en esprit à Jerusalem, pour y mesurer le Temple, avertit que la coudée dont il se servoit pour les dimensions du Temple étoit differente de celle du pays où il écrivoit, & qu'elle étoit plus grande que celle de Babylone, d'une paume, ou de quatre pouces. Herodote (*b*) dit qu'il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens ; la coudée du Roi plus grande de trois doigts que la médiocre. C'est apparemment de cette coudée du Roi, dont se servoit

(a) *Capell. Hist. Sacr. pag.* 30.

(b) *Lib.* I. *c.* 178.

Ezechiel, & qu'il dit être plus grande d'une paume que la coudée commune.

Herodote (*a*) nous apprend que la coudée Egyptienne eſt égale à celle de Samos, c'eſt-à-dire à la coudée Grecque, qui étoit de vingt-quatre doigts. Jean Graves Profeſſeur en Aſtronomie dans l'Univerſité d'Oxford, dans un voyage qu'il fit en Egypte, prit ſur les Etalons du Caire la meſure du Derac Egyptien, qui eſt la coudée de l'ancienne Memphis. Ce derac comparé à nos meſures par Monſieur le Pelletier de Roüen, dans ſa Diſſertation (*b*) de l'Arche de Noé, étoit long de vingt pouces $\frac{44}{89}$, ou preſque vingt pouces & demi du pied de Paris : enſorte que ſelon ſon calcul, l'Arche devoit avoir par dehors 512. pieds $\frac{21}{89}$ de longueur, & 85. pieds $\frac{35}{89}$ de largeur, 51. pieces $\frac{21}{89}$ de hauteur, meſure de Paris. Toute la capacité du vuide de l'Arche, donne trois cens cinquante-ſept mille ſix cens coudées cubes Hébraïques.

Pour ſe former une idée ſenſible de la grandeur de ce prodigieux vaiſſeau, il faut la comparer avec la grandeur counuë de quelque grand Temple; comme ſeroit celui de ſaint Pierre de Rome, qui a cinq cens cinquante-cinq pieds de long, meſure de Paris.

Monſieur le Pelletier ſuppoſe que l'Arche étoit un bâtiment de la figure d'un parallelipede rectangle, dont on peut diviſer la hauteur par dedans en quatre étages, donnant trois coudées & demi au premier, ſept au ſecond, huit au troiſiéme, & ſix & demi au quatriéme; & laiſſer les cinq coudées reſtantes des trente de la hauteur, pour les épaiſſeurs du fond de comble, & des trois ponts, ou planchers des trois derniers étages.

Le premier de ces étages auroit été le fond, ou ce que l'on appelle carene dans les Navires; le ſecond pouvoit ſervir de grenier, ou de magaſin; le troiſiéme pouvoit contenir les étables; & le quatriéme les volieres: Mais la carene ne ſe contant point pour un étage, & ne ſervant que de reſervoir d'eau douce; l'Arche n'en avoit proprement que trois, & l'Ecriture n'en met pas un plus grand nombre, bien que les Interpretes y en ayent mis quatre, en y ajoûtant la carene.

Monſieur le Pelletier ne ſuppoſe que trente-ſix étables pour les animaux de terre, & autant de volieres pour les oiſeaux; contre le ſentiment de quelques Interpretes, qui admettent autant de lieux differens, qu'il y avoit d'eſpeces d'animaux.

Il place la porte, non au côté de la longueur, mais à l'un des bouts de l'Arche, perſuadé qu'à l'un des côtez de la longueur, elle auroit gâté

(a) *Herodot. liv.* II. *c.* 128.
(b) Diſſertation de l'Arche de Noé, à Roüen en 1701.

la symmétrie de l'Arche, & en auroit ôté l'équilibre.

Chaque étable pouvoit être de quinze coudées ¼ de long, de dix-sept de large, & de huit de haut; & par consequent elle avoit plus de dix-huit pieds & demi de long, plus de vingt six de large, & plus de treize & demi de haut de nôtre mesure. Les trente-six volieres étoient de même grandeur.

Pour charger l'Arche également, Noé pouvoit remplir ces étables & ces volieres, en commençant par celles du milieu, des plus gros animaux & des plus gros oiseaux.

Cet Auteur fait voir, par un calcul exact, que l'eau qui étoit dans la carene, pouvoit être de plus de trente-un mille cent soixante & quatorze muids; ce qui est plus que suffisant pour abreuver pendant un an, quatre fois autant d'hommes & d'animaux, qu'il y en avoit dans l'Arche. Il montre ensuite, que le grenier pouvoit contenir plus de nourriture, qu'il n'en falloit à tous les animaux en un an.

Dans le troisiéme étage, Noé a pû construire trente-six loges pour serrer les ustenciles de ménage, les instrumens du labourage, les étoffes, les grains, les semences. Il s'y pouvoit ménager une cuisine, une sale, quatre chambres, & un espace de quarante-huit coudées de longueur, pour se promener.

Quelques-uns ont crû qu'il n'étoit pas necessaire de faire provision d'eau douce dans l'Arche, parce que l'eau de la mer ayant été mêlée avec les eaux du Déluge, pouvoit être assez dessalée, pour être renduë potable, & qu'on en pouvoit tirer par la fenêtre de l'Arche, pour abreuver les animaux. Mais cette prétention est insoûtenable; l'eau de la mer est en bien plus grande quantité que l'eau qui tomboit du Ciel, pour inonder la terre: Or l'experience fait voir qu'un tiers d'eau salée, mêlée avec un tiers d'eau douce, fait une potion qui n'est point bonne à boire: Et l'Arche ayant cessé de flotter sur les eaux, dés le vingt-septiéme jour du septiéme mois, elle demeura à sec sur les montagnes d'Armenie, pendant presque sept mois, pendant lesquels on n'auroit pû puiser de l'eau du dehors.

Jean Buteo Anglois, qui a beaucoup travaillé sur les dimensions de l'Arche, remarque que le nombre des animaux qui devoient entrer dans l'Arche, n'est pas si prodigieux, qu'on pourroit se l'imaginer. Nous ne connoissons de bêtes à quatre pieds, qu'environ cent trente especes; des oiseaux cent trente, & des reptiles au plus trente especes. L'on ne connoît que six especes d'animaux qui soient plus gros que le Cheval; il y en a peu qui lui soient égaux, & il y en a un grand nombre qui sont moins grands, & qui sont même au dessous de la Brebis. Ensorte que tous les animaux à quatre pieds, y compris trois mille six cens cinquante Brebis, que l'on met pour la

nourriture des animaux carnaciers, n'occupent à peu prés qu'autant d'espace que six-vingts Bœufs, que trois mille sept cens trente Brebis, & que quatre-vingt Loups.

Des oiseaux, il y en a peu qui soient plus gros que le Cigne, & presque tous le sont moins.

Pour les Reptiles, la plûpart vivent long-tems dans l'eau ; les Serpens & les Reptiles venimeux pûrent être mis dans la sentine de l'Arche.

Quant aux provisions pour la nourriture de tant d'animaux, il est aisé de leur trouver place dans l'Arche ; soit qu'ils vêcussent tous d'herbes, de fruits & de legumes, comme il est assez probable (*a*) ; soit que les carnaciers vêcussent de chair. En ce dernier cas, les Brebis destinées à la nourriture des animaux carnaciers, diminuant tous les jours, nous ne comptons pour leur nourriture, qu'à peu prés autant de foin qu'il en faut à dix-huit cens vingt Brebis, qui auroient demeuré toute l'année dans l'Arche.

Buteo, de qui nous avons tiré ce détail, suppose aprés cela que sept Brebis peuvent manger en un an, autant qu'un Bœuf mange en autant de tems ; ainsi les dix-huit cent vingt Brebis consumeront autant de fourage, que deux cens soixante & onze Bœufs, qui étant joints à six-vingts Bœufs, que l'on prend pour tous les autres animaux qui se nourrissent de foin, la somme sera d'environ trois cens quatre-vingt-onze Bœufs ; mais comptons-en quatre cens pour faire le compte rond.

Un Bœuf, selon Columelle, peut se nourrir de trente, ou quarante livres de foin par jour. Le pied cube de foin, pressé comme il est dans le grenier, pese environ quarante livres. Ainsi quatre cens Bœufs mangeant par jour quatre cens pieds cubes de foin, en consumeront par an cent quarante-six mille livres, qui occuperont un espace d'autant de pieds en quarré. Or l'étage du milieu étoit de cent cinquante mille coudées, & par consequent plus vaste qu'il n'étoit besoin pour loger ce foin, en conservant le terrain necessaire pour aller & venir, pour donner de l'air aux animaux, & pour conserver l'eau douce. On peut voir tout cela dans un plus grand détail dans les Auteurs qui en ont traité exprés.

Toute la capacité de l'Arche, en prenant la coudée à dix-huit pouces, étoit de quatre cens cinquante mille coudées, ou six mille soixante & quinze mille pieds. Elle avoit quatre cens cinquante pieds de long, & soixante & quinze pieds de haut.

(*a*) Voyez Genese I. verset 24.

℣. 16. *Fenestram in Arca facies, & in cubito consummabis summitatem ejus: Ostium autem Arcæ pones ex latere deorsum: cœnacula, & tristega facies in ea.*

℣. 16. Vous ferez à l'Arche une fenêtre, dont la hauteur sera d'une coudée. Vous y ferez aussi une porte à côté par le bas: & vous y pratiquerez des chambres jusqu'à trois étages.

COMMENTAIRE.

℣. 16. Fenestram in Arca facies. *Vous ferez à l'Arche une fenêtre.* Cette fenêtre devoit être au haut du dernier étage de l'Arche, & immediatement sous le toit. Mais comme une fenêtre de figure ordinaire n'auroit pas suffisamment éclairé un lieu d'une aussi vaste étenduë: on croit que cette fenêtre occupoit un assez long espace de la longueur de l'Arche, ou même qu'elle régnoit tout autour de l'Arche, à la hauteur d'une coudée. Buteo a crû que cette fenêtre étoit fermée de plusieurs chassis de carreaux de gros verre. D'autres y ont mis du crystal, ou quelques pierres transparantes, comme du talc. Quelques Rabbins rapportent fort serieusement qu'il y avoit au dedans de l'Arche une pierre précieuse qui lui donnoit de la lumiére par son éclat. Monsieur le Pelletier croit qu'elle étoit fermée de simples grillages ou jalousies.

In cubito consummabis summitatem ejus. *Vous la ferez d'une coudée de haut.* Plusieurs rapportent ces paroles à la fenêtre dont nous venons de parler; mais d'autres l'entendent de la hauteur du toit de l'Arche, depuis son faiste dans toute sa longueur, jusqu'à son bord; de maniere qu'elle approchoit assez de la forme d'un cercueil (*a*). D'autres comparent le toit de l'Arche à l'imperiale d'un carosse. C'est l'idée du Pere Salien (*b*). Origenes (*c*) fait l'Arche d'une figure pyramidale, dont le sommet étoit d'une coudée en tout sens. Menochius donne un autre sens à ces paroles du texte: *In cubito consummabis summitatem ejus*; c'est-à-dire, selon lui, Vous aurez toûjours la même mesure à la main dans tout l'ouvrage, & dans toutes les dimensions de l'Arche. Le texte hébreu montre que le pronom *Ejus* se rapporte à l'Arche, & non pas à la fenêtre; & on peut l'entendre ainsi: Vous ferez une fenêtre à l'Arche, & vous fermerez l'Arche jusqu'à une coudée prés du comble.

Ostium Arcæ pones ex latere. *Vous mettrez la porte au côté de l'Arche.* On peut l'entendre d'un des côtez de la longueur de l'Arche, ou de l'un de ses bouts: on pouvoit mettre cette porte de maniere qu'elle répondît au premier ou au second étage. Il est fort

(a) *Torniel. Annal. & Buteo; Cubitus iste sit altitudo mediana culminis per totam longitudinem.*

(b) *Salian. Epitom. Annal.*

(c) *Origen. homil. 2. in Genes. & l.* IV. *contra Cels. & Clem. Alex. l.* VI. *Strom. c.* 4.

℣. 17. *Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem in qua spiritus vitæ est subter cœlum: Universa quæ in terra sunt, consumentur.*

18. *Ponámque fœdus meum tecum: & ingredieris Arcam tu, & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum, tecum.*

℣. 17. Je ferai venir sur la terre les eaux du Déluge, & je ferai mourir tous les animaux vivans qui sont sous le Ciel, & tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. Je ferai alliance avec vous, & vous entrerez dans l'Arche, Vous & vos Fils, vôtre Femme, & les Femmes de vos Fils avec vous.

COMMENTAIRE.

croyable qu'elle fut placée à l'un des bouts de l'Arche, & au milieu de sa largeur & de sa hauteur, afin que par son moyen les animaux se rendissent sans monter beaucoup ni descendre, dans les chambres qui leur étoient destinées. Il fallut un pont pour les conduire à cette porte, dans la supposition qu'elle fût située comme nous l'avons dit.

DEORSUM COENACULA, ET TRISTEGA FACIES IN EA. *Vous ferez en bas des chambres jusqu'à trois étages.* Il semble qu'il veut marquer que ces étages devoient être au dessous du toit, dont il vient de parler. D'autres joignent le mot *Deorsum*, par en bas, à ce qui précede; ce que l'on peut expliquer ainsi: *Vous mettrez la porte de l'Arche à côté par dessous*, [ou *par en bas*:] *& vous ferez un second & un troisiéme étage par dessus.* Les 70. traduisent (*a*): *Vous y ferez des caves, un second & un troisiéme étage.* L'Hébreu à la lettre: *Facies eam inferiora, secunda & tertia.* Vous la partagerez en trois étages, *le bas, le second & le troisiéme.*

Saint Jerôme a suivi ici Symmaque (*b*), comme en plusieurs autres endroits. Vous y ferez un second & un troisiéme étage. Dans la Vulgate *Cœnacula*, est mis pour le second étage. Au milieu de la largeur de chaque étage, on doit concevoir une allée qui alloit d'un bout à l'autre, & des escaliers pour monter, & pour descendre d'un étage à l'autre. Joseph (*c*) & Philon (*d*) donnent quatre étages à l'Arche, & ils sont suivis de plusieurs Interpretes, en prenant pour un étage la carene ou le fond du vaisseau, où quelques-uns mettent du lest, pour l'empêcher de se renverser: Mais cette précaution n'est pas necessaire dans un vaisseau plat & sans mat, comme étoit l'Arche.

℣. 17. UNIVERSA QUÆ IN TERRA SUNT CONSUMENTUR. *Tout ce qui est sur la terre sera consumé.* Dieu détruit les hommes &

(a) Κατάγαια, διώροφα, καὶ τριώροφα.
(b) Κατὰ (*fortè, κατώ, infra*) δίστεγα καὶ τρίστεγα.
(c) *Joseph. antiq. l.* 1. *c.* 3.
(d) *Philo de vita Mosis lib.* II.

℣. 19. *Et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in Arcam, ut vivant tecum: masculini sexûs & fœminini.*

20. *De volucribus juxta genus suum, & de jumentis in genere suo, & ex omni reptili terræ secundùm genus suum: bina de omnibus ingrediantur tecum, ut possint vivere.*

℣. 19. Et vous ferez entrer dans l'Arche deux animaux de toutes les especes, mâles & femelles, afin qu'ils vivent avec vous.

20. Des oiseaux selon leurs especes, des animaux & des reptiles qui vivent sur la terre, deux de chaque espece: vous les introduirez dans l'Arche, afin qu'ils vivent avec vous.

COMMENTAIRE.

les animaux terrestres. Il reserve les poissons, les plantes, & le nombre d'hommes & d'animaux qui fut sauvé dans l'Arche.

℣. 18. PONAM FOEDUS MEUM TECUM. *J'établirai mon alliance avec vous.* Nous trouvons dans l'Ancien Testament quatre alliances solemnelles que Dieu fait avec les hommes. La premiere est celle qu'il fit avec Adam, representant toute la nature humaine (*a*), dans laquelle Dieu s'engageoit de lui donner une felicité éternelle, & à toute sa posterité, à condition qu'il lui obéiroit, & qu'il ne mangeroit point d'un certain fruit. La seconde est celle qui est promise ici, & qui s'execute aprés le Déluge (*b*), dans laquelle Dieu s'oblige à preserver Noé & sa famille des eaux du Déluge, & à ne plus inonder toute la terre; il donne l'Iris pour assûrance de sa promesse. La troisiéme (*c*) alliance, est celle qu'il fit avec Abraham, lorsqu'il ordonna la Circoncision à ce Patriarche, & qu'il lui promit une nombreuse posterité, dont il vouloit faire son peuple choisi. La quatriéme (*d*) enfin, est celle que Dieu fit par l'entremise de Moïse, en donnant des Loix aux Israëlites, dans le desert de Sinaï. Les autres alliances particulieres dont parle l'Ecriture, ne sont que des ratifications, ou des renouvellemens de celles-ci; & elles-mêmes étoient toutes des symboles & des promesses de la grande alliance du Fils de Dieu avec la nature humaine, par laquelle il s'est chargé de satisfaire pour nous à son Pere.

INGREDIERIS ARCAM TU, ET FILII TUI, UXOR TUA, ET UXORES FILIORUM TUORUM. *Vous entrerez dans l'Arche vous, vos enfans, vôtre femme, & les femmes de vos enfans.* Quelques uns nous donnent les noms des femmes de Noé, & de ses fils; mais nous ne faisons pas un grand fond sur cela. Ils nomment celle de Noé, *Noëma*. Saïde la nomme *Hacala*, fille de Namusa, fils d'Hénoch.

(a) *Genes.* II. 16. 17.
(b) *Genes.* VII. 18. & *Genes.* VIII. 21. 22. & IX. 9.
(c) *Genes.* XV.
(d) *Exod.* XIX.

ỳ. 21. *Tolles igitur tecum ex omnibus escis quæ mandi possunt, & comportabis apud te: & erunt tam tibi quàm illis in cibum.*

22. *Fecit igitur Noë omnia, quæ præceperat illi Deus.*

ỳ. 21. Vous prendrez donc avec vous de toutes les choses dont on peut manger, & vous les porterez dans l'Arche: & elles serviront à vôtre nourriture, & à celle des animaux.

22. Et Noé éxécuta tout ce que Dieu lui avoit ordonné.

COMMENTAIRE.

L'épouse de *Sem* étoit nommée *Talitha*, celle de Cham *Nachilata*, & celle de Japhet *Alisisia*, toutes trois filles de *Matthusalé*. Quelques Mahometans font monter le nombre des personnes qui furent sauvées dans l'Arche, jusqu'à soixante-dix-huit, ou même quatre-vingts; mais nous sçavons par Moïse & par saint Pierre (*a*), qu'il n'y en eut que huit. Nous apprenons du même Apôtre, que Noé prêcha inutilement la penitence à ces hommes endurcis dans leurs crimes. Quelques Rabbins croient, que le Roi de Basan nommé Og, fût sauvé du Déluge, étant monté sur le toit de l'Arche. La Sibylle dit aussi qu'elle étoit elle-même dans l'Arche. Rêveries.

ỳ. 19. EX CUNCTIS ANIMANTIBUS ..... BINA INDUCES IN ARCAM ...... MASCULINI SEXUS ET FOEMININI. *Vous ferez entrer dans l'Arche deux de chaque espece d'animaux, mâle & femelle.* Dieu marque ici seulement en general, que son dessein est de sauver le mâle & la femelle de chaque espece d'animaux, se reservant de s'expliquer plus exactement dans la suite. Voyez le chapitre VII. 2.

ỳ. 20. INGREDIENTUR TECUM UT POSSINT VIVERE. *Ils entreront avec vous, afin qu'ils puissent vivre.* L'hébreu à la lettre: *Ils viendront à vous; pour conserver leur vie.* Les animaux viendront se presenter à vous, pour être admis dans l'Arche; ils vinrent à Noé par un instinct semblable à celui que la nature inspire aux hirondelles, aux cailles, aux cigognes & aux autres animaux, de se cacher dans les marais, ou de se retirer dans d'autres climats durant la rigueur de l'Hiver. La plûpart recourent au ministére des Anges, ou au miracle, pour amener les animaux dans l'Arche. Chacun peut abonder en son sens sur la maniere dont ceci s'executa; pourvû que la certitude du fait n'en souffre rien.

(a) 1. *Petr.* III. 20.

CHAPITRE VII.

Noé avec sa famille entre dans l'Arche. Il y fait entrer les animaux, que Dieu vouloit conserver. Le Déluge inonde toute la terre, & noye tous les hommes & les animaux qui n'étoient pas dans l'Arche.

℣. 1. *Dixitque Dominus ad eum : Ingredere tu, & omnis domus tua, in Arcam : te enim vidi justum coram me in generatione hac.*

2. *Ex omnibus animantibus mundis tolle septena & septena, masculum & fœminam : de animantibus verò immundis duo & duo, masculum & fœminam.*

℣. 1. Et le Seigneur dit à Noé : Entrez dans l'Arche, vous & toute vôtre maison, parce que j'ai reconnu que vous étiez juste en ma presençe, entre tous ceux qui sont aujourd'hui sur la terre.

2. Prenez sept mâles & sept femelles, de tous les animaux purs ; & deux mâles & deux femelles, des animaux impurs.

COMMENTAIRE.

℣. 1. INGREDERE IN ARCAM. *Entrez dans l'Arche.* C'est-à-dire, disposez-vous à entrer dans l'Arche ; ce ne fut qu'à la fin de la semaine qu'il y entra, voyez le verset 4. Dieu dit ceci à Noé le dixiéme jour du second mois de l'an six cens de Noé, du Monde 1656. qui répond à un Dimanche 30. Novembre, selon Usserius.

℣. 2. EX OMNIBUS ANIMANTIBUS MUNDIS TOLLE SEPTENA ET SEPTENA, MASCULUM ET FOEMINAM : DE ANIMANTIBUS VERO IMMUNDIS DUO ET DUO, &c. *Prenez sept mâles & sept femelles de tous les animaux purs, & deux mâles & deux femelles, des animaux impurs.* L'Hébreu & les 70. portent simplement : *Prenez de tous les animaux purs sept à sept, mâle & femelle ; & des animaux impurs, deux, mâle & femelle.* Le Samaritain de même, si ce n'est qu'il met *duo duo*, deux à deux ; au lieu que l'Hébreu ne met qu'une fois *duo*, deux : Ce qui fait une difference considerable : car le texte de la Vulgate semble dire, qu'il y entra deux couples d'animaux impurs, & sept couples d'animaux purs ; au lieu que l'Hébreu marque seulement qu'on fit entrer les impurs par couples, & les animaux purs par sept. Cette expression de l'original sept sept, deux deux, ne signifie pas deux fois sept, ni deux fois deux ; mais simplement par sept & par couples. Comme ces paroles, Num. XVII. 2. *Accipe ab eis virgam, virgam.* [Recevez d'eux une verge, une verge,] signifient, Prenez une verge de chacun d'eux separément, Et dans saint Marc VI. 39.

℣. 3. Sed & de volatilibus cœli septena & septena, masculum & fœminam: ut salvetur semen super faciem universæ terræ.

4. Adhuc enim, & post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus, & quadraginta noctibus: & delebo omnem substantiam quam feci, de superficie terræ.

℣. 3. Prenez aussi sept mâles & sept femelles des oiseaux du Ciel, afin d'en conserver la race sur la terre.

4. Car dans sept jours je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours & quarante nuits, & je détruirai de dessus la terre, toutes les créatures que j'ai faites.

COMMENTAIRE.

Il leur dit de les faire asseoir par troupes, par troupes; & ils s'assirent des rangs des rangs, par cent & par cinquante. C'est-à-dire, on les fit asseoir à terre partagez par diverses troupes separées; & ils se mirent en divers rangs: & non pas plusieurs troupes, ni plusieurs rangs ensemble. Et dans le même Evangeliste, chapitre VI. 7. *Misit illos duos, duos*: Il les envoya deux deux, c'est-à-dire, deux à deux separément. Le sentiment qui ne met que sept animaux purs, & deux d'impurs dans l'Arche, est suivi par Joseph (*a*), par la plûpart des Peres, & par presque tous les Commentateurs. Ils ont crû que le nombre de quatorze animaux purs, & de quatre impurs, étoit trop grand pour la capacité de l'Arche, & qu'il n'étoit pas necessaire pour la conservation de l'espece, qui étoit le principal dessein de Dieu, en les faisant enfermer dans l'Arche. Ceux qui ont supputé, selon les regles de la Géométrie, la capacité & la grandeur de l'Arche, & qui ont montré qu'on y pouvoit loger toutes les especes d'animaux, avec leurs provisions pour une année; n'ont supputé que sur le pied de sept animaux purs, & de deux impurs.

Origenes (*b*) a tenu le sentiment contraire; mais nous avons aussi remarqué ci-devant, qu'il donnoit à l'Arche une grandeur prodigieuse, & capable de loger non seulement le double des animaux que nous y mettons, mais même six fois autant. Il a été suivi par l'Auteur (*c*) des questions aux Orthodoxes, par Denys le Chartreux, par Oleaster, par Abenezra, & peut-être par quelques-autres.

On est partagé sur le sujet de l'impureté, & de la pureté de ces animaux dont parle ici Moïse. Quelques-uns (*d*) croient que Moïse n'en parle que par rapport à la déclaration qui en devoit être faite sous la Loi; & que c'est comme s'il disoit, que Dieu ordonna à Noé de recevoir dans l'Arche sept de ces animaux, que les Israëli-

(a) *Joseph. l.* I. *Antiq. c.* 3. *Chrysost. homil.* XXIV. *in Genes. Theodoret. quæst.* 50. *in Genes. Hieron. l.* I. *contra Jovin. Aug. de Civit. l.* XV. *c.* 27. *Interpr. ferè omnes.*

(b) *Origen. l.* IV. *contra Celsum.*

(c) *Quæst.* 43.

(d) *Salom. Jarchi.*

℣. 5. *Fecit ergo Noë omnia, quæ mandaverat ei Dominus.*

6. *Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram.*

7. *Et ingressus est Noë & filii ejus, uxor ejus, & uxores filiorum ejus cum eo, in Arcam propter aquas diluvii.*

℣. 5. Noé éxécuta donc tout ce que le Seigneur lui avoit ordonné.

6. Il étoit âgé de six cens ans, lorsque les eaux du Déluge inonderent la terre.

7. Noé entra dans l'Arche avec ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils, pour éviter les eaux du Déluge.

COMMENTAIRE.

tes regarderent comme purs depuis la Loi. Par là il insinuoit que dés le tems du Déluge, Dieu avoit en vûë les loix qu'il donna depuis aux Israëlites.

Mais la plûpart des Interpretes sont persuadez, que même avant le Deluge on faisoit de la distinction entre les animaux que l'on offroit en sacrifice, & ceux qu'on n'y offroit pas; & peut-être aussi que depuis la permission que Dieu donna aux hommes d'user de viande pour leur nourriture, on nomma purs, non seulement les animaux qu'on offroit en sacrifice, mais aussi ceux dont on mangeoit indifferemment; pour les distinguer de ceux qu'on ne sacrifioit point, & dont on ne mangeoit point; non pas par un principe de religion, mais par l'horreur naturelle que l'on a de certains animaux. Cette distinction étoit une suite de la Loi naturelle, ou du sentiment interieur, qui nous inspire du dégout & de l'horreur pour certains animaux sales & vilains. C'est ainsi, selon la remarque de Grotius (*a*), que Tacite nomme prophanes, des animaux sales & dégoutans. D'autres croient que Dieu inspira aux premiers hommes, ou même qu'il leur enseigna de vive voix, quelles especes d'animaux il vouloit qu'on lui offrît: Dieu parle ici à Noé, comme à un homme qui avoit connoissance de cette distinction. Le Legislateur Hébreu suppose que Noé étoit dans le même sentiment que les Israëlites à cet égard, puisque sans autre explication, il leur dit, que Noé fit entrer dans l'Arche sept animaux purs: ce qu'ils ne pouvoient naturellement entendre que des animaux purs, selon leur idée & selon leur Loi. On suppose que la Genese fut écrite aprés que la Loi eût été donnée. On voit dans ce livre plusieurs expressions qui insinuent ce fait. Ce n'est pas qu'il n'y eût ailleurs comme chez les Israëlites de la distinction pour les viandes que l'on offroit en sacrifice; & dont on usoit pour sa nourriture. Chez les Egyptiens, ces distinctions étoient établies avant Moïse, au moins quant aux animaux qu'on sacrifioit, comme on le voit par Moïse (*b*) lui même. Les sentimens des Egyptiens étoient sur cela fort differens de ceux des Israëlites

(a) *Hist.* 4.

(b) *Exod.* VIII. 26.

℣. 8. De animantibus quoque mundis & immundis, & de volucribus, & ex omni quod movetur super terram,

9. Duo & duo ingressa sunt ad Noë in Arcam, masculus & fœmina, sicut præceperat Dominus Noë.

10. Cúmque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

℣. 8. Les animaux purs & impurs, & les oiseaux, avec tout ce qui a mouvement sur la terre,

9. Entrerent aussi dans l'Arche avec Noé, par couples, mâle & femelle, selon que le Seigneur l'avoit commandé à Noé.

10. Aprés donc que les 7. jours furent écoulez, les eaux du Déluge se répandirent sur la terre.

COMMENTAIRE.

& des autres peuples, non seulement quant aux especes d'animaux dont on usoit, mais aussi quant au motif qui les obligeoit à s'en abstenir, ou à s'en servir. Mais nonobstant cette diversité de sentimens & d'usages, on voit toûjours l'antiquité de ces distinctions; & on peut croire qu'elles sont au moins aussi anciennes que le Deluge.

Dans le Levitique, nous ne trouvons que cinq especes d'animaux propres pour le sacrifice; mais il y a un bien plus grand nombre d'animaux purs, dont on pouvoit manger. Les animaux dont on se servoit pour les sacrifices, étoient le taureau, le belier, le bouc, la colombe, le moineau & leurs especes. On ne sçait si du tems de Noé l'usage avoit déja fixé ces cinq especes d'animaux qu'on immoloit: Mais les Interpretes enseignent communément, que le septiéme des animaux purs qui entrerent dans l'Arche, étoit destiné pour être offert en sacrifice à la fin du Deluge: D'où il s'ensuivroit qu'alors le nombre d'animaux qu'on sacrifioit étoit plus grand que sous la Loi, ou que le nombre d'animaux purs qui furent conservez dans l'Arche, étoit fort petit.

℣. 3. SED ET DE VOLATILIBUS COELI SEPTENA ET SEPTENA, MASCULUM ET FOEMINAM. *Prenez aussi des oiseaux du ciel, sept mâles & sept femelles.* Les 70. lisent ce passage autrement: *Vous prendrez des oiseaux du ciel sept sept, mâle & femelle, de ceux qui sont purs; & de ceux qui ne sont pas purs, deux deux, mâle & femelle.* Noé introduisit dans l'Arche sept oiseaux purs, & deux impurs, comme des bêtes à quatre pieds. Le Samaritain & le Syriaque lisent de même: *De volatili cælorum mundo, septem septem .... Et de immundo, duo duo masculum & fæminam.*

℣. 4. POST DIES SEPTEM EGO PLUAM SUPER TERRAM QUADRAGINTA DIEBUS, &c. [10.] CUMQUE TRANSISSENT SEPTEM DIES, AQUÆ DILUVII INUNDAVERUNT SUPER TERRAM. *Car dans sept jours je ferai pleuvoir sur la terre l'espace de quarante jours.....* [10.] *Et aprés que les sept jours furent passez, les eaux du Déluge se répandirent sur toute la terre.* Depuis le dixiéme jour du

second mois, jusqu'au dix-sept du même mois, Noé fut occupé à mettre dans l'Arche tout ce qu'il n'y avoit pas encore mis ; il y introduisit les animaux ; & enfin, à la fin des sept jours, c'est-à-dire, le Dimanche septiéme Decembre, il y entra lui-même dés le matin, *In articulo diei illius.* [Verset 13.] comme nous l'expliquerons ci-aprés. Noé étoit alors dans l'année 600. de son âge. Quelques Exemplaires Grecs portent l'an six cens un ; mais nous nous en tenons à l'Hébreu, à la Vulgate, & au plus grand nombre des Exemplaires Grecs, qui mettent l'an six cens.

Plusieurs Peres & plusieurs Commentateurs ont crû que le Deluge avoit commencé au Printems, & fini au Printems ; ils ont pris le second mois, dont parle Moïse, pour le second de l'année sainte, laquelle commençoit au mois Nisan, vers l'équinoxe du Printems. Ils ont jugé qu'il y avoit un inconvenient considerable à faire commencer le Déluge en Decembre, parce qu'on étoit obligé selon cette hypothese, de faire débarquer l'homme & les animaux sur la terre, dans un tems, où ils ne pouvoient trouver aucune provision, ni aucun fruit pour manger ; & sans esperance de pouvoir rien recueillir si-tôt. On tire aussi une preuve pour ce sentiment de ce que la Colombe rapporta à Noé une branche d'olivier, qui étoit, dit-on, toute tendre, & un rejetton de l'année ; ce qui ne peut convenir qu'au Printems : car comment trouver des rejettons d'arbres dans le mois de Decembre, aprés un déluge d'un an ?

Toutes ces raisons n'ont pas empêché que les plus habiles Interpretes n'ayent entendu le second mois dont parle Moïse, de celui qui répond à nôtre mois de Novembre, & qui étoit le second de l'année civile, laquelle commençoit vers l'équinoxe d'Automne. Ce Legislateur n'ayant point encore parlé de l'ordre que Dieu avoit donné de commencer l'année Sainte au Printems ; il semble qu'il ne se seroit pas fait entendre, si sans en avertir, il eût pris le second mois en ce sens ; sur tout dans un récit, où il ne s'agit point du tout des Fêtes des Hébreux. Quant à la difficulté de trouver dans cette saison de la nourriture pour les animaux ; on peut dire que Noé pût vivre encore quelque tems des provisions qui étoient restées dans l'Arche ; il put manger une partie des animaux purs qu'il avoit conservés, en attendant que les plantes repoussassent, & lui fournissent quelques légumes ; il pût encore se nourrir du lait de ses animaux domestiques. Enfin on peut remarquer, comme nous l'avons déja dit, que les montagnes étoient déja découvertes depuis plus de six mois, [chapitre VIII. 4.] & qu'elles avoient pû produire pendant ce tems & des fruits, & des légumes, & des herbes pour la nourriture de Noé, & des animaux qui étoient dans l'Arche avec lui.

℣. 11. *Anno sexcentesimo vitæ Noë, mense secundo, septimo decimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, & cataractæ Cœli apertæ sunt.*

℣. 11. L'année six cent de la vie de Noé, le dix-septiéme jour du second mois de la même année, les sources du grand abyme des eaux furent rompuës, & les cataractes du Ciel furent ouvertes.

COMMENTAIRE.

℣. 11. RUPTI SUNT OMNES FONTES ABYSSI MAGNÆ, ET CATARACTÆ COELI APERTÆ SUNT. *Les digues du grand abyme des eaux furent rompuës, & les cataractes du ciel furent ouvertes.* Pour entrer dans la pensée de Moïse sur le Déluge, & sur la maniere dont il s'est fait, il faut rappeller dans son esprit le systême de ce Legislateur, & concevoir le monde & les élemens dans l'état & dans la situation où il les suppose. Car on ne peut presque pas douter qu'il n'ait voulu nous dire, que par le Deluge la terre se retrouva dans le même état où elle avoit été avant la separation des eaux superieures d'avec les inferieures, & avant l'écoulement des eaux inferieures dans les abymes. Aussi pour nous raconter les causes du Deluge, il se sert de termes qui ont un rapport naturel à ceux qu'il a employés au commencement de la Genese, pour marquer l'écoulement des eaux, & le dessechement de la terre. Il avoit dit au chapitre 1. versets 6. & 7. que Dieu avoit placé des eaux au dessus du firmament : ici il dit que ces eaux retomberent avec impetuosité sur la terre ; il compare leur chûte violente à celle du Nil, qui tombe par les cataractes, de l'Ethiopie dans l'Egypte. Il ajoûte que les abymes, [où les eaux inferieures s'étoient retirées (*a*),] s'ouvrirent ; & qu'ainsi la terre se vit de nouveau noyée par les mêmes eaux qui l'avoient couverte au commencement. On doit concevoir que, selon l'idée des Hébreux, c'est un miracle continuel que la terre ne soit pas à tout moment submergée dans les eaux, étant fondée, comme elle est, sur cet élement, en étant environnée de toute part, & n'y ayant qu'une main invisible qui les empêche de se répandre sur ce qui est habité par les hommes & par les animaux. C'est l'idée que nous en donne l'Ecriture : *Je lui ai marqué des bornes*, dit Dieu dans le livre de Job (*b*) : *Je lui ai mis des barrieres & une porte pour l'arrêter : Je lui ai dit, Tu viendras jusqu'ici, & tu n'iras pas plus loin ; tu briseras ici tes flots écumans.* Et dans Jeremie (*c*) : *Ne serez-vous point saisis de frayeur devant moi? moi qui ai mis le sable pour bornes à la mer, & qui lui ai donné des ordres qu'elle ne transgressera pas? Ses vagues s'agiteront, & elles manqueront de force ; ses flots s'éleveront avec furie, & ils ne*

(a) *Genes.* 1. ℣. 9. 10.
(b) *Job.* XXXVIII. 10. 11.
(c) *Jerem.* V. 22.

passeront pas plus loin. Et la Sagesse dans les Proverbes (a): *J'étois presente lorsqu'il environnoit l'abyme de ses bornes, & qu'il lui prescrivoit une loi inviolable; lorsqu'il renfermoit la mer dans ses limites, & qu'il imposoit une loi aux eaux, afin qu'elles ne passassent point leurs bornes.* Et Amos (b): *Celui qui appelle les eaux de la mer, & qui les répand sur la terre: son nom est, le Seigneur.*

Les Peres ont été dans les mêmes sentimens, & ont employé des expressions toutes pareilles à celles de l'Ecriture. Ne voyons-nous pas la mer s'élever, dit saint Ambroise (c), ensorte qu'elle est aussi haute que des montagnes escarpées; & tout d'un coup elle vient briser son orgueil sur le sable, & se dissiper en écume, arrêtée comme par des barrieres, par le sable plus bas que ses eaux. Saint Basile (d) s'explique de même, & regarde avec admiration que les eaux de la mer ne se répandent pas sur toute la terre. Saint Thomas (e) ne trouve pas d'inconvenient à dire, conformément à l'idée des Peres que nous venons de citer, que les eaux sont plus élevées que la terre, & qu'elles ne se sont retirées de dessus sa superficie, qu'en s'élevant en certains endroits, & en s'accumulant, pour laisser une partie de la terre découverte. En sorte que, selon ce systéme, tant s'en faut que le Deluge soit une chose impossible, qu'il faut au contraire regarder comme un effet de la main de Dieu, que les eaux n'inondent pas à chaque moment toute la terre.

Voila quelles ont été les pensées de ces grands hommes, & on ne peut nier qu'elles n'ayent un rapport naturel au sens que le texte de Moïse presente à l'esprit. Nous pourrions nous contenter d'avoir expliqué le texte de Moïse, selon l'idée que l'Ecriture nous donne de la structure de l'Univers, & d'avoir montré que les Peres n'ont point conçu le Deluge universel comme une chose incroyable & impossible. Mais pour reprimer la hardiesse des prétendus esprits forts, & la temerité des incredules, nous exposerons, 1°. Les raisons qui prouvent l'universalité du Deluge; & 2°. Nous répondrons aux objections que l'on forme contre ce sentiment, & nous proposerons quelques hypotheses pour essayer de l'expliquer d'une maniere qui satisfasse les esprits Philosophes.

La premiere & la principale raison qui prouve l'Universalité du Déluge, c'est le texte de l'Ecriture, qui la marque d'une maniere, que l'on ne peut raisonnablement contester: Moïse (f) dit, » Que » les eaux inonderent & couvrirent tout ce qui étoit sur la surface

(a) *Proverb.* VIII. 27. 29.
(b) *Amos.* V. ℣. 8. & IX. 6.
(c) *Ambros. l.* III. *Hexaëmer. c.* 2.
(d) *Basil. hom.* IV *in Hexaëmer.*
(e) 1. *Parte, quæst.* 69. *art.* 1.
(f) Chapitre VII. 18. 19. & suivans.

» de la

» de la terre ; les plus hautes montagnes furent couvertes d'eau, & » l'eau étoit plus haute que les montagnes de quinze coudées. Tout » ce qu'il y avoit d'animaux sur la terre furent noyez, &c. Noé resta » seul, avec ceux qui étoient avec lui dans l'Arche. Ne cherchons » point à chicaner. Ces paroles ne donnent-elles pas l'idée d'un Déluge universel ? Peut-on leur donner un autre sens, à moins qu'on ne veüille s'abandonner à ses préjugez, ou à sa passion de tout contester.

2°. Tout le monde étoit corrompu, Dieu vouloit punir tout le monde ; il falloit donc inonder toute la terre (*a*). Si Dieu n'eût pas voulu inonder toute la terre, mais seulement cette partie du monde qui étoit habitée par les hommes ; pourquoi faire bâtir l'Arche, pourquoi y assembler de toutes sortes d'animaux, & de toutes les contrées du monde ? Noé & sa famille auroient pû à moins de frais, gagner le pays où le Deluge ne devoit pas s'étendre, comme Loth & ses filles se retirerent de Sodome, lorsque Dieu voulut détruire cette Ville.

3°. Comment Moïse a-t-il pû dire que tous les peuples du monde sont descendus des enfans de Noé (*b*), s'il est vrai, comme le veut l'Auteur du Préadamite, que le Deluge de Noé n'éteignit que la race d'Adam, & non pas celle des hommes créez avant lui, & qui demeuroient dans d'autres parties du monde ?

4°. Enfin le consentement des Juifs & des Chrétiens, tant anciens que modernes, joint à la tradition des Auteurs profanes, fournit une preuve qui seule pourroit suffire contre les vaines raisons de nos adversaires ; puisqu'enfin il s'agit ici d'un fait, & d'un fait miraculeux, qu'on ne pourra jamais bien attaquer par des raisons tirées de la difficulté de ce fait. Nous avoüons que c'est un miracle, & qu'il faut de la Foi pour le croire.

On nous objecte, que le sentiment de l'universalité du Deluge, enferme plusieurs miracles qui ne sont nullement necessaires ; on dit que toutes les eaux du monde ramassées, ne pourroient pas couvrir la terre à la hauteur qui est marquée dans Moïse : Que Dieu ne fait point de miracles en vain. A quoi auroit servi de noyer sous les eaux, des terres où il n'y avoit jamais eû d'hommes ? n'est-ce pas une folie de croire qu'alors tout le monde fût peuplé ? Isaac Vossius, dont j'emprunte ici les objections, parle d'une maniere si cavaliere de l'universalité du Deluge, qu'il ne craint pas de dire que c'est une absurdité, un défaut de raison, en un mot, une pieté badine & mal

(a) *Omnis caro corruperat viam suam*... *Finis universæ carnis venit coram me.*

(b) *Genes.* VIII. 9. & X. 5.

entenduë de la croire. *Hoc est piè negari.* Et dans sa réponse à André Colvius, il dit que c'est avoir une idée fausse de la grandeur de Dieu, de le croire capable de faire des choses contraires à la nature & à la raison. Il avance que l'universalité du Deluge est contraire à l'une & à l'autre: Que l'on peut démontrer par des preuves geometriques, que quand toutes les nuées de l'air se réduiroient en eau, & fondroient sur la terre, elles ne couvriroient pas toute sa superficie à la hauteur d'un pied & demi. Et que quand les eaux des fleuves & des mers se répandroient sur la terre, elles ne viendroient jamais à la hauteur de quatre mille pas, pour atteindre le sommet des plus hautes montagnes; à moins qu'elles ne se rarefiassent d'une façon extraordinaire; & en ce cas elles ne seroient pas capables de supporter le poids de l'Arche, quand même elle n'auroit point été chargée comme elle l'étoit. Enfin ceux qui veulent que Dieu ait créé de nouvelles eaux, ou qu'il en soit descendu de divers corps celestes sur la terre, supposent des choses qu'un Theologien n'admettra jamais sans preuves; & quand même tout l'air qui environne la terre seroit changé en eau, cela ne feroit pas plus de trente-un pieds d'eau, ce qui est bien éloigné de ce qu'il en faut pour couvrir toute la superficie de la terre, & les montagnes jusqu'à quinze coudées au dessus de leur sommet. La pluye ne tombe pas sur les hauteurs qui sont élevées de plus de six cens pas. La pluye ne descend pas de plus haut, & il ne peut s'y former aucune pluye qui ne soit aussi-tôt glacée par le froid qui y regne. D'où venoit donc l'eau qui devoit couvrir le sommet des montagnes qui sont au dessus de la moyenne region de l'air? Dira-t-on que la pluye remonta à contre-sens (a)? Et de plus comment les plantes ont-elles pû se conserver sous les eaux du Deluge? comment les animaux qui sortirent de l'Arche pûrent-ils se répandre par tout le monde? J'avouë, dit Vossius, que la toute puissance de Dieu peut faire des choses qui nous paroissent impossibles; mais il ne peut ni vouloir, ni faire, ce qui est contraire à la raison, & aux loix éternelles de la nature. Or il est contraire à la raison de faire avec plus de difficulté, ce qui se peut faire également bien, plus aisément. Il est contre les loix de la nature, que des choses pesantes surnagent à des choses legeres; que ce qui est moindre, enferme ce qui est plus grand; que les pluies tombent de plus haut que du lieu où elles se forment; que des animaux passent l'Ocean à la nage, pour aller chercher une autre terre; que des plantes se conservent un an sous les eaux; en un mot, que l'ordre de la

(a) Saint Augustin refute cette objection, liv. XV. de la Cité de Dieu, ch. 27. Cajetan a suivi le sentiment que Vossius propose ici.

nature soit troublé sans aucune necessité : Voila les principales objections que l'on forme contre l'universalité du Déluge : Il faut tâcher d'y répondre.

On peut prendre le raisonnement de Vossius, pour conclure contre lui-même. Cet Auteur reconnoit un Déluge particulier, & il explique en ce sens, tout ce que Moïse nous dit dans ce Chapitre. Or ce Déluge particulier renferme les mêmes difficultez, & peut-être de plus grandes, que le Déluge universel ; il faut donc, ou nier absolument le Déluge, ou expliquer Moïse dans le sens d'un Déluge universel, puisque ses paroles nous conduisent naturellement à ce sentiment. J'ai dit que l'opinion du Déluge particulier enferme les mêmes difficultez que Vossius oppose au Déluge universel ; En voici la preuve. Dieu ne peut agir contre la raison, ni contre les loix de la nature ; & il est contre la raison de faire avec beaucoup de peine, ce que l'on peut faire également bien, avec moins de peine.

Or dans l'hypothese du Déluge particulier, on fait agir Dieu contre les loix de la raison & de la nature, & on lui donne une peine inutile : Car quelle necessité y avoit-il de faire construire une Arche, d'y faire venir les animaux, d'y faire entrer huit personnes, &c. pour éviter un Déluge, qui ne devoit inonder qu'une assez petite partie de la terre ? Au lieu de dire à ces personnes de se retirer dans les pays, qui n'étoient pas encore habitez, & où le Déluge ne devoit pas s'étendre. Il est contre la nature, que des eaux demeurent élevées de quinze coudées audessus des plus hautes montagnes dans un pays, sans qu'elles se repandent sur les terres voisines, qui sont plus basses. Il est aussi contre les loix de la nature, qu'un vaisseau demeure long-tems sur une montagne d'eaux, sans qu'il tombe par son propre poids sur le penchant de cette montagne. Or telle étoit la situation de l'Arche, sur les eaux du Déluge particulier, comme l'avouë Vossius lui-même. Enfin, il est contre les loix de la nature, selon nos adversaires, qu'au moins les plantes des lieux où le Déluge particulier regnoit, ne fussent pas toutes détruites. Néanmoins il paroît par l'Ecriture, que les hommes & les animaux, sortis de l'Arche, demeurerent dans les lieux qui avoient été inondez du Déluge. Or ils ne pûrent s'y nourrir que de ce qui étoit crû depuis la cessation de ce Déluge ; il faut donc avoüer que les plantes ont pû se conserver sous les eaux pendant le Déluge universel, ou nier des faits que l'on est obligé d'admettre, même dans l'hypothese du Déluge particulier.

On pourroit amasser quantité d'autres choses contre le Déluge particulier, qui ne sont pas moins contraires à la raison & à la nature, selon la prétention de Vossius, que ce qu'il dit contre le Déluge uni-

versel. Mais il faut tâcher de faire voir par des preuves directes, que l'universalité du Déluge n'est contraire, ni à la raison, ni à la nature.

Il n'est pas contraire à la raison, qu'au commencement du monde toute la terre ait été entierement couverte d'eau. Moïse le dit positivement (a), & ces eaux étoient de veritables eaux; puisqu'il dit que l'amas de ces eaux forma ce qu'on nomme la mer, & que Dieu ordonna simplement qu'elles se retirassent dans un lieu, sans parler de condensation, ni d'autre moyen qui ait pû les reduire en eau, si elles n'y eussent pas été reduites auparavant. Il n'est donc pas contre la raison que la même puissance qui a pû découvrir la terre, & faire retirer les eaux qui la couvroient dans le commencement de la création, ait pû faire revenir ces eaux & les répandre de nouveau comme auparavant sur tout le globe de la terre. Mais où prendre tant d'eaux? Des mêmes lieux où le Créateur les mit au commencement, aprés les avoir retirées de dessus la terre & de dessus les montagnes, comme le marque le Prophete (b). » L'abyme couvroit la terre, comme un habit couvre l'homme: les eaux » étoient au dessus des montagnes; elles s'écoulerent aussi-tôt que » vous leur parlâtes, elles tremblerent à vôtre parole. Les montagnes parurent élevées & les campagnes abaissées; alors ces eaux » s'enfuirent dans le lieu que vous leur aviez preparé: vous leur » avez marqué des bornes qu'elles ne passeront point, & elles ne » viendront point inonder la terre.

Il ne falloit qu'ouvrir ces abymes & ces immenses reservoirs, pour remettre la terre dans son premier état, & n'est-ce pas ce qui est arrivé au Deluge, selon Moïse: *Rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ?* Il auroit fallu créer de nouvelles eaux, dit Vossius; toutes les eaux de l'air & des pluyes répanduës sur la terre habitable, ne la couvriroient pas à la hauteur d'un pied & demi. Mais si les eaux de la mer, mais si les reservoirs de dessous la terre venoient à inonder la terre habitable, que Moïse nomme élement aride, toutes ces eaux ne suffiroient-elles pas pour la couvrir à la hauteur dont parle Moïse? On convient qu'il y a plus d'étenduë de mer que de terre, & qu'il y a des profondeurs qu'on ne peut sonder dans la mer. S'il faut un miracle pour pousser ces eaux sur la terre & pour les y conserver pendant un an; ce miracle est-il plus grand que celui que l'on suppose dans l'hypothése du Deluge particulier, où les eaux ont dû être comme suspenduës & arrêtées sur les seuls pays qui furent inondez d'une façon encore plus difficile? Il faudroit expliquer d'une ma-

(a) *Genes.* 1. 2. 9.

(b) Psalm. CIII. 6. 7. & suivans.

niere physique comment les eaux de l'Ocean ont pû couler sur la terre & sortir de leur équilibre ; c'est ce qui n'est point aisé à faire : Mais si nous voyons tous les jours dans le flux & le reflux de la mer, les eaux s'avancer vers la terre, & se retirer ensuite d'une maniere fort reglée, & cela par des causes physiques & naturelles ; on peut aussi concevoir qu'au tems du Deluge les eaux de la mer poussées plus fortement, ont pû couler avec plus de force & avec plus d'abondance sur la terre, & la tenir couverte pendant un an. Il ne s'agit enfin que du plus & du moins : Que l'on conçoive un poids, ou même un vent & une impression extraordinaire qui presse sur l'Ocean, on verra les eaux s'écouler sur toute la terre. Il n'y a rien dans cela de plus contraire à la nature, que ce que l'on voit dans le flux de la mer, où personne ne recourt au miracle, quoique peut-être on ne sache pas bien la cause de ce phenoméne. Philon (*a*) explique le Deluge de cette sorte : Il dit que l'Océan s'étant enflé extraordinairement, se répandit avec impetuosité dans la Mediterranée & dans les autres mers, & que de là les eaux se jetterent d'abord sur les Isles, & ensuite sur les continens : à quoi les eaux des pluyes, des rivieres & des sources venant à se joindre, causerent ce débordement effroyable qui inonda toute la surface de la terre.

Strabon (*b*) remarque qu'Archimede & tous les Mathématiciens établissent comme un principe incontestable, que les corps liquides prennent naturellement une superficie ronde & spherique, pourvû qu'ils soient fixes & permanens. D'où il infere que les eaux de la mer n'ont pas une superficie égale & unie, mais spherique ; & que si elles n'avoient cette forme, elles se répandroient sur la terre habitable, & en abymeroient une partie sous leurs eaux. Le Deluge n'est donc pas impossible naturellement ; & il n'y a pour l'expliquer, qu'à concevoir des causes naturelles, qui fassent cesser cette suspension des eaux, & qui les fassent écouler sur la terre ; par exemple : Si le globe terrestre changeoit de situation par rapport à l'axe du monde. 2°. S'il arrivoit dans l'air quelque fermentation, ou quelque mouvement semblable à celui qui se voit dans les tempêtes. 3°. Si l'air devenoit extrêmement rarefié, & par consequent plus leger. 4°. S'il arrivoit quelque cause qui le pressât plus fortement en un endroit, par exemple, sur l'Ocean, que sur la terre ; or tous ces moyens sont naturels & possibles : donc le Deluge l'est aussi.

On s'est fait une trop grande idée de la hauteur des montagnes ; nôtre petitesse nous les fait considerer comme quelque chose d'ex-

(a) *Philon. lib. de Abrahamo, p.* 278.
(b) *Lib.* I. *p.* 42. *& lib.* II. *p.* 79. *& lib.* XVII. *pag.* 547.

trêmement grand, & nous jugeons qu'elles ont quelque proportion avec la grandeur de la terre, & avec la quantité des eaux qui en couvrent plus de la moitié. Cependant on démontre que les inégalitez d'une boule de marbre bien polie d'une médiocre grosseur, & la poussiere qui peut tomber sur sa superficie, ont trop de grosseur pour representer avec quelque proportion les inégalitez des élevations; & des abaissemens de la terre. Supposons, au lieu d'un globe de marbre, une boule de cire ou de glace, & qu'elle vienne à se fondre d'un côté de toute sa moitié; ne voit-on pas que cette matiere fonduë sera plus que suffisante pour couvrir toute la surface de l'autre moitié de la boule, pour en remplir toutes les inégalitez, & pour en surpasser toutes les hauteurs? On ne doit pas regarder ici la hauteur absoluë des montagnes, mais seulement leur élevation respective a l'égard des eaux de l'Ocean, dont la profondeur surpasse la hauteur des montagnes. Pline (a) dit, que la profondeur de la mer est immense en certains endroits du Pont Euxin. Fabianus dans le même Pline dit, que la plus grande profondeur de la mer est de quinze stades; mais nos voyageurs avoüent qu'en haute mer, dans l'Ocean, on ne trouve point de fond à la mer. Et au lieu que les montagnes ne s'élevent qu'en certains endroits de la terre, les abymes s'étendent fort au long par dessous les eaux de la mer, & même par dessous la terre en plusieurs endroits. Ce qu'on dit de l'élevation de certaines montagnes, que l'on prétend aller audessus de la moyenne region de l'air, ensorte que jamais, ni les vents, ni les vapeurs, ni la pluie n'y montent; tout cela s'est trouvé fabuleux par les nouvelles observations qu'on a faites. Christophle Clavius a montré dans son Traité des Crepuscules, que les vapeurs montent à la hauteur de quarante-trois milles; & on ne connoit point de montagne dans le monde, qui ait plus de quatre mille pas de hauteur en ligne perpendiculaire. Ainsi ce que dit Vossius de la prétenduë impossibilité, que les eaux des pluies arrivent jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, à moins que l'eau ne remonte à contresens, est tout à fait mal fondé: & quant à ce qu'il dit, que dans la moyenne region de l'air, l'eau ne peut subsister à cause du froid, & qu'elle s'y gêle aussitôt; on peut répondre que la cause du froid de cette moyenne region, est ou le repos des parties de l'air, ou leur mouvement en droite ligne. Or ces deux obstacles peuvent aisément être levez par plusieurs moyens, qui ne sont nullement miraculeux; comme par une plus grande quantité de vapeurs, ou par une chaleur plus continuë & plus violente: Car cette moyenne region de l'air, ne doit pas être

(a) *Hist. natur. lib.* II. *c.* 102.

regardée comme un point metaphysique, ou un lieu précis ; elle est plus ou moins haute, selon le plus ou moins de chaleur du Soleil ; & durant l'Hyver, elle est bien plus prés de la terre, que pendant les ardeurs de l'Eté ; ou pour mieux dire, le froid qui regne dans la moyenne region de l'air, pendant l'Eté, regne aussi dans la basse region pendant l'Hyver. Mais quand on fixeroit la moyenne region de l'air à un point déterminé de nôtre Athmosphére : Si la terre venoit à être couverte d'eau à une hauteur considerable, il est visible que la moyenne region de l'air se rapprocheroit de la terre, & en recevroit la chaleur à mesure que les eaux s'augmenteroient ; & ainsi, en supposant que la mer se répandit d'abord sur la terre, & que les nuës qui sont audessous de la moyenne region de l'air, se reduisirent en pluie, les eaux de la mer & des pluies amassées sur la terre, rapprocherent la moyenne region, firent fondre les neiges qui se trouvent sur les plus hautes montagnes, & resoudre en pluie les nuës, que l'on prétend être en neige ou en glace dans cette moyenne region.

Je ne m'arrête pas, non plus que Vossius, à ce que disent quelques-uns, que les eaux ont pû tomber des autres globes sur la terre ; & quoique peut-être il ne soit pas impossible, que des autres tourbillons des Planetes, il puisse venir dans celui de la terre, de la matiere qui pourra se resoudre en pluie : nous croyons pourtant que quand Moïse a parlé des cataractes du Ciel, qui s'ouvrirent, il n'a entendu que les eaux des pluies, qui tomberent en plus grande abondance qu'à l'ordinaire. Nous sommes aussi fort éloignez du sentiment de ceux qui recourent au débordement des Fleuves, aux pluies continuelles, & à l'élevation des eaux de la mer. On est persuadé que les Fleuves ne peuvent se déborder, que par les pluies, ou par les fontes des neiges ; & que les unes & les autres ne peuvent se former, que les eaux de la mer ne diminuent à proportion ; ensorte que sur la terre il y a toûjours à peu prés la même quantité d'eaux. Enfin nous ne prétendons pas que Dieu ait créé de nouvelles eaux, ni qu'il ait rarefié celles qui sont dans la mer & dans les fleuves : On sçait bien que cette eau rarefiée ne pourroit jamais soûtenir le poids de l'Arche.

Nous n'ignorons pas non plus que l'on enseigne communément, que les vapeurs de l'air, lorsqu'il est le plus chargé, ne pesent jamais au delà du poids d'un pied huit pouces d'eau ; d'où l'on infere que ces vapeurs ne pourroient pas donner plus d'un pied huit pouces d'eau sur toute la superficie de la terre, quand l'air seroit par tout aussi chargé qu'il le pourroit être. On dit de plus (a), que si toute

(a) Voyez M. Pascal de la pesanteur de l'air, chap. IX.

la ſphere de l'air étoit preſſée & comprimée contre la terre par une force qui la pouſſant par le haut la reduisît en bas à la moindre place qu'elle puiſſe occuper, & qu'elle la reduisît comme en eau, elle auroit alors la hauteur de trente-un pieds ſeulement : Et qu'ainſi toutes les vapeurs & tout l'air reduit en eau, ne pourroit jamais aller à la hauteur de trente-trois pieds d'eau. Saint Auguſtin (a) ſemble avoir crû que l'air groſſier a été changé en eau durant le Déluge, & il donne ce ſens au paſſage de la ſeconde Epître de ſaint Pierre chapitre III. verſets 5. 6. où il eſt dit, que les Cieux d'autrefois ſont peris : *Hos etiam aërios Cælos quondam periiſſe diluvio, in quadam earum, quæ Canonicæ appellantur, Epiſtola legimus. Quod neſcio quemadmodum poſſit intelligi, niſi in aquarum naturam pinguioris hujus aëris qualitate conversâ.* Mais ſans entrer dans l'examen des preuves que l'on apporte pour prouver la peſanteur de l'air, & pour montrer que les effets que l'on avoit attribué ci-devant à l'horreur du vuide, ſe doivent attribuer au poids, ou au reſſort de l'air ; nous prions le Lecteur de conſulter le chapitre XXXVI. de la Diſſertation de M. le Pelletier ſur l'Arche de Noé, il y trouvera des experiences qui pourront contrebalancer celles qu'on apporte pour l'opinion de la peſanteur de l'air, ſoûtenuë depuis pluſieurs années par nos plus habiles Philoſophes ; & il en conclura peut-être que la maſſe de l'air, ſa peſanteur, & la quantité d'eau, qui en pourroit reſulter, ſi elle étoit condenſée & reduite en eau, ſont des choſes qui nous ſont fort inconnuës, & qu'il eſt injuſte de vouloir ſur des préjugez incertains, & ſur des preuves qui ſont ſi douteuſes, décider d'un fait certain, & donner des regles à la puiſſance de Dieu.

Iſaac Voſſius convient que les plus hautes montagnes n'ont pas plus d'une lieuë perpendiculaire de hauteur ; la lieuë peut être eſtimée à douze mille pieds, ainſi il faudroit plus de douze mille pieds d'eau, pour couvrir toutes les montagnes à la hauteur de quinze coudées par deſſus leurs ſommets. Cette quantité d'eau nous effraye ; cependant ſi l'on prend toute la maſſe de l'air qui envelope la terre, & qui s'étend juſqu'à la Lune, & qu'on la ſuppoſe reduite en eau, à proportion de ſa peſanteur, volume d'eau contre volume d'air de poids égal, ſelon l'hypotheſe de ceux-mêmes qui donnent le moins à la peſanteur de l'air ; cette quantité d'air reduite en eau, produira beaucoup plus d'eau qu'il n'en faudra pour inonder toute la terre, à la hauteur que nous avons marquée. C'eſt ce que l'on peut voir dans le chapitre que nous avons cité.

A quoi on peut ajoûter que ſi la peſanteur de l'air n'eſt autre choſe que la force avec laquelle il fait effort pour s'éloigner du

(a) *Lib. III. de Geneſ. ad litter. c. 3.*

centre

centre de son mouvement, que l'on suppose circulaire autour de la terre ; & si la pesanteur des corps qui sont dans l'air, ne consiste que dans la pression de l'air, qui par ce même mouvement circulaire, dont on a parlé, les repousse vers la terre, & agit sur eux avec plus ou moins de force, selon que ces corps sont plus ou moins grossiers, solides, compactes, serrez, & qu'ils ont plus ou moins de disposition à suivre le mouvement de l'air, dans lequel ils sont enveloppez : si cela est, comme il paroît tres-probable, qu'il est en effet, il s'ensuivra que l'on ne pourra jamais fixer la pesanteur de l'air, ni beaucoup moins marquer jusqu'à quel poids il pourroit être comprimé & reduit en eau ; & par consequent que tous les raisonnemens des Philosophes sur ce sujet, sont de pures imaginations, fondées sur une petition de principe, qui est que l'air a une pesanteur intrinseque ; comme si cette pesanteur étoit une qualité réelle, differente du mouvement qu'il reçoit, ou de celui qu'il donne aux autres corps.

Nous n'assûrons pas que les hommes se soient tellement multipliez avant le Deluge, qu'il y en eût dans tous les coins du monde ; mais nous n'oserions dire le contraire. Dans l'espace de mil six cens cinquante-six ans, tout le monde a bien pû se peupler. Vossius met encore un plus long espace de tems, puisqu'il compte jusqu'au Deluge deux mille deux cens cinquante-six ans. Il veut que les Patriarches n'ayent eû des enfans que fort tard, & en fort petit nombre ; mais les preuves qu'il en donne ne nous feront point changer de sentiment, & nous croirons toûjours qu'ils ont eû plusieurs enfans dont l'Ecriture ne parle pas. Nous ne serons pas fort embarassez de faire venir des animaux dans l'Arche du fond de l'Amerique : nous ne pensons pas qu'il faille les aller chercher si loin ; il pouvoit y en avoir de toutes les sortes dans l'Asie, & c'étoit à Dieu à les faire venir, puisqu'il l'avoit promis à Noé. De dire comment les animaux se sont répandus par tout le monde, c'est ce que nous n'entreprenons pas ; mais cela ne doit point paroître si incroyable. Les trois principales parties de la terre ; sçavoir, l'Europe, l'Asie & l'Afrique sont contiguës ; & on ne sçait pas encore bien si l'Amerique n'est pas jointe à l'Asie. Il est sûr qu'elle n'en est pas éloignée. Plusieurs animaux ont été conduits dans les Isles par les hommes, ou ils y sont passez eux-mêmes, pressez ou par la faim, ou par la poursuite des hommes, ou par mille autres cas fortuits.

L'universalité du Deluge n'est donc ni contraire à la raison, ni à la nature ; mais c'est un veritable miracle dont plusieurs circonstances sont au dessus de la raison, & sont des exceptions des loix ordinaires de la nature. Ce n'est pas seulement les anciens Peres & les

Auteurs Juifs & Chrétiens qui l'ont crû ; les Payens eux-mêmes l'ont avancé sur une tradition ancienne & universelle, répanduë parmi tous les peuples. Philon prouve le Deluge universel par les coquillages que l'on trouvoit sur les plus hautes montagnes. Joseph dans son premier livre contre Appion cite Berose, qui sur le témoignage des anciens monumens, disoit les mêmes choses du Deluge, que Moïse. Il parloit de l'Arche, & de Noé, & des montagnes d'Arménie, où l'Arche s'étoit arrêtée. Abydene chez Eusebe (*a*) & chez saint Cyrille d'Alexandrie (*b*), raconte qu'un nommé Sesistrus fut averti par Saturne d'un Deluge qui devoit inonder la terre ; que Sesistrus s'étant embarqué dans un vaisseau, envoya quelques oiseaux pour sçavoir en quel état étoit la terre, & que ces oiseaux revinrent jusqu'à trois fois. Polyhistor assure la même chose qu'Abydene ; & il marque positivement que les animaux à quatre pieds, les reptiles & les volatiles furent conservez dans le vaisseau. Lucien dans son livre *De Dea Syra*, dit que les hommes s'étant abandonnez au desordre, la terre fut entierement inondée, & que Deucalion resta seul de tous les hommes, s'étant sauvé par le moyen d'un vaisseau, où il se retira avec sa famille & avec des animaux de toutes sortes. On sçait que la plûpart des Anciens ont confondu quelques circonstances du Deluge de Deucalion avec celui de Noé ; c'est ce qu'on voit ici dans ce passage de Lucien.

Je ne rapporterai pas davantage de ces Auteurs étrangers, qui sont déja citez dans cent ouvrages differens. J'ajoûterai seulement que la tradition du Deluge universel s'est conservée jusques parmi les peuples de l'Amerique & de la Chine (*c*).

J'ai promis d'exposer quelques-uns des systêmes que l'on a fait sur la maniere dont s'est pû faire le Deluge. En voici un des plus singuliers, qui a été proposé par un Anglois nommé Burnet, dans un livre intitulé, *Archæologiæ Philosophicæ* (*d*), où il traite de l'ancienne doctrine de l'origine des choses. Cet Auteur dit (*e*), que la terre ayant été tirée du chaos, étoit ronde, unie par tout, sans montagnes & sans vallées, semblable, à peu prés, à une boule de marbre bien polie ; qu'au centre de cette terre il y avoit un grand abyme plein d'eau ; que c'est par divers tremblemens de terre que le Deluge est arrivé ; parce que la terre s'étant entr'ouverte en plusieurs en-

(a) *Euseb. Præpar. lib.* IX. *c.* 12.

(b) *Cyril. Clement. Alexand. lib.* 1. *advers. Jul.*

(c) *Vid. Joseph. Acosta, & Antonium Herrera.*

(d) Imprimé à Londres en 1692.

(e) Extrait de la Bibliotheque universelle, Juin 1693.

Il faut voir le Livre du même Burnet, intitulé *Telluris Theoria sacra*, refuté par Monsieur Kinson.

droits, & s'étant affaissée & élevée confusément en d'autres, donna ouverture aux eaux, qui sortirent avec impetuosité du centre où elles étoient auparavant, & se repandirent sur toute la terre. Il suppose que la terre a changé de situation, puisque son axe gardoit au commencement un parfait parallelisme avec l'axe du monde, se mouvant toûjours directement sous l'Equateur. Que de là vient que dans le premier monde il y avoit un Equinoxe perpetuel. Qu'à la verité la Zone Torride étoit tout à fait inhabitable, ainsi que l'ont enseigné quelques Anciens : mais qu'en recompense il y avoit un Printems perpetuel sur tout le reste de la terre. Que dans le premier monde il n'y avoit ni mers, ni pluye, ni Arc-en-Ciel. Que la terre que nous habitons, aprés avoir été consumée par le feu, reprendra un jour sa premiere forme, jusqu'à ce qu'au grand & dernier jour, elle soit changée en étoile fixe.

L'Auteur de ce systême tâche de le prouver par l'Ecriture. Il montre que la terre que nous habitons est differente de celle qui étoit avant le Deluge, par saint Pierre (*a*), qui dit que la premiere terre étoit consistante d'eau, & par l'eau, & qu'elle étoit fondée sur les eaux au commencement, comme il est dit au Pseaume XXIII. 2. Que *c'est par ces choses*, c'est-à-dire, à cause de l'état dans lequel elle étoit, qu'elle a peri, & que ce changement qui lui étoit arrivé, étoit une marque, qu'elle pouvoit encore changer. C'est, dit il, le raisonnement de saint Pierre, contre ceux qui croyoient que la terre ne seroit point détruite. Nôtre Auteur croit que saint Paul marque aussi ce changement arrivé à la terre, & l'attente de son rétablissement dans son premier état ; par ce qu'il dit Rom. VIII. 19. 23. que la créature a été assujettie à la vanité, & qu'elle desire d'en être delivrée.

A l'égard de la situation prétenduë de la terre avant le Déluge, par rapport à l'axe du monde, il ne peut point la prouver par l'Ecriture ; il établit principalement son opinion sur ce que les Auteurs prophanes ont dit du siécle d'or, de la temperature de l'air, de la fertilité de la terre. Il croit que la longue vie des premiers hommes est une suite de cette situation. Il insiste sur ce que disent les Anciens, de la Zone Torride, qui étoit, disoient-ils, inhabitable ; parce que le Soleil étant toûjours perpendiculaire sur l'Equateur, cette Zone étoit comme une espece de muraille de feu qui separoit la terre en deux mondes ; mais la terre ayant changé de situation, cette Zone est devenuë habitable. Les Anciens qui ne sçavoient rien de ce changement, ont, dit-il, retenu la premiere tradition, & ont

(a) 2. *Petri* III. ℣. 5. 6. 7. Ἐξ ὕδατος, καὶ δι' ὕδατος συνεστῶσα.

continué à dire de la Zone Torride, ce que leurs ancêtres en avoient dit.

Pour établir son opinion sur la maniere dont le Déluge a pû arriver, l'Auteur examine les causes ordinaires des Déluges. La premiere est le débordement des rivieres, lorsqu'elles rompent les digues qui les retiennent; ce qui ne peut inonder qu'un petit espace de terre qui se trouve plus bas que les rivieres. Les pluyes sont la seconde cause des Déluges; mais elles n'en produisent jamais de fort considerables: ainsi les pluyes ne peuvent point avoir produit le Déluge universel. Ce ne peut être non plus l'Ocean: car il auroit fallu pour le moins huit fois autant d'eau qu'il en contient, pour couvrir les plus hautes montagnes; & il n'y a point d'endroit ni dans le Ciel, ni sur la terre où il y en ait tant: Et enfin quand on auroit pû trouver une quantité d'eaux suffisante, on n'auroit plus sçu ni où les mettre, ni comment les faire retirer. D'où il conclud que nôtre terre n'est plus exposée à un Déluge universel, & que c'est avec raison que Dieu a mis l'Arc-en-Ciel dans les nuées, pour nous en assurer. La derniere maniere dont un Déluge peut arriver, c'est lorsque par quelque tremblement de terre, il s'y fait des ouvertures d'où il sort abondance d'eau; & que d'ailleurs la surface de la terre ainsi desunie, s'affaisse par son propre poids, & tombe au dessous de l'eau. C'est ainsi qu'il prétend que le Déluge universel est arrivé; & c'est ce que Moïse a voulu marquer en disant que le grand abyme fut rompu, ou ouvert. Il parcourt tous les principaux Déluges dont nous parle l'Histoire prophane, & il montre qu'ils sont tous arrivez de cette derniere maniere.

Voilà le Systême de M. Burnet sur le Déluge. Il y fait, comme on voit, des suppositions bien hardies. Il avance ailleurs quelque chose de plus fort: que l'on ne doit point regarder ce que dit Moïse de la création, de la tentation d'Eve, du Déluge, du Paradis terrestre, de la création de la premiere femme, comme une histoire veritable, mais comme une allegorie. On peut remarquer sa hardiesse, en ce qu'il dit qu'avant le Déluge, il n'y avoit ni montagnes, ni mer, contre le témoignage formel de Moïse; & en ce qu'il avance sur des preuves si frivoles, que la terre étoit dans une situation differente, par rapport à l'axe du monde; & qu'alors la Zone Torride étoit telle que la décrivent quelques Anciens. Mais peut-on digerer ce paradoxe, que toute l'eau de l'Ocean, ni même toute l'eau du monde ne pourroit couvrir les plus hautes montagnes, comme l'assure Moïse? Comment donc le Déluge est-il arrivé, & où Monsieur Burnet lui-même prend-il des eaux pour inonder la terre? Puisque les eaux de l'Ocean, des autres Mers & des Fleuves ne suffisent point pour cela;

℣. 12. Et facta est pluvia super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.

13. In articulo diei illius ingressus est Noë, & Sem, & Cham, & Japheth, filii ejus: uxor illius, & tres uxores filiorum ejus cum eis in Arcam:

14. Ipsi & omne animal secundùm genus suum, universáque jumenta in genere suo, & omne quod movetur super terram in genere suo, cunctúmque volatile secundùm genus suum, universa aves, omnesque volucres,

℣. 12. Et la pluye tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

13. Aussitôt que le jour parut, Noé entra dans l'Arche avec ses fils Sem, Cham & Japhet, sa femme & les trois femmes de ses fils.

14. Tous les animaux [sauvages,] & tous les animaux domestiques y entrerent selon leurs especes. Tout ce qui se meut sur la terre selon son espece; & tout ce qui vole chacun selon son espece, tous les oiseaux, & tout ce qui s'éleve dans l'air.

COMMENTAIRE.

comment les eaux, qu'il suppose au centre de la terre, y pûrent-elles suffire? N'y a-t-il pas dans cela une contradiction visible? D'où venoient les eaux qui porterent l'Arche de Noé sur les montagnes d'Armenie? Si Moïse nous raconte une fable, ou nous dit une allegorie; pourquoi se donner la peine de composer un système du Déluge?

Nous avons remarqué ailleurs (*a*) que quelques Commentateurs croient qu'au commencement la terre étoit d'une superficie parfaitement unie; & que lorsque Dieu dît que les eaux s'écoulassent, la terre s'affaissa en quelques endroits, & s'éleva dans d'autres; Que les eaux s'écoulerent partie dans les creux, ou dans les enfoncemens, & composerent les Mers; & partie dans des cavernes soûterraines; & qu'au tems du Déluge ces reservoirs cachez sous les montagnes s'ouvrirent, & inonderent toute la terre, avec les eaux des Mers, qui se répandirent aussi sur la terre; & qu'aprés le Déluge, toutes ces eaux se retirerent chacune dans leur place. Ce sentiment ne manque pas de difficultez: Et quoiqu'en ayent pensé plusieurs Anciens (*b*), il est fort croyable qu'il y a beaucoup moins de ces reservoirs sous la terre & sous les montagnes, qu'on ne se l'est imaginé.

Quant à ce que dit l'Auteur du Systême, qu'avant le Déluge on voyoit un Printems éternel, qu'il ne pleuvoit point sur la terre, & qu'on n'y voyoit point l'Arc-en-Ciel: Ce sentiment, tout singulier qu'il est, pourroit ne paroître pas dangereux, & l'on pourroit peut-être l'appuyer sur quelques façons de parler de Moïse. Par exemple ce qu'il dit au chapitre 11. verset 5. 6. que l'on peut traduire ainsi selon l'Hébreu: *Quando creavit Deus cœlum & terram, non adhuc omne virgultum agri erat in terra; necdum omnis herba oriebatur: Quia non pluebat Dominus super terram, & homo non erat ad colendam terram.* Dans les commencemens de la création, on ne voyoit point les campagnes pro-

(a) *Genes.* 1. 9. 10.

(b) Aristote, Senenne, & d'autres.

ꝟ. 15. *Ingressa sunt ad Noë in Arcam, bina & bina ex omni carne, in qua erat spiritus vitæ.*

16. *Et quæ ingressa sunt, masculus & fœmina ex omni carne introierunt, sicut præceperat ei Deus : & inclusit eum Dominus deforis.*

17. *Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram : Et multiplicatæ sunt aquæ, & elevaverunt Arcam in sublime à terra.*

ꝟ. 15. [Toutes ces especes d'animaux] entrerent avec Noé dans l'Arche par couple, mâle & femelle, de toute chair vivante & animée.

16. Ceux qui y entrerent donc étoient mâles & femelles, & de toute espece, selon que Dieu l'avoit commandé à Noé ; & le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Le Déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours, & les eaux s'étant accruës, éleverent l'Arche en haut audessus de la terre.

COMMENTAIRE.

duire des plantes ni des herbes, comme on les voit aujourd'hui, lorsqu'aprés l'Hiver les plantes poussent de nouveau au Printems : *Car en ce tems-là il ne pleuvoit point, & l'homme n'étoit pas encore créé de Dieu pour cultiver la terre.* Ainsi la terre étant telle qu'elle avoit été créée pour l'homme innocent, n'avoit pas besoin d'un si grand travail pour produire ses fruits : elle étoit toûjours couverte de verdure & de fruits ; on peut ajoûter ce qui suit : *Sed vapor ascendebat è terra, & irrigabat universam faciem terræ* : La rosée s'élevoit & humectoit toute la superficie de la terre. Les Israëlites avoient vû cela en Egypte, où il ne pleuvoit jamais, & où l'Agriculture est extrêmement aisée. Les hommes d'avant le Déluge s'appliquoient à l'Agriculture, comme Moïse l'écrit de Caïn ; mais il ne s'ensuit pas que la terre ait été aussi ingrate & aussi difficile à remuer qu'elle l'est aujourd'hui. On peut aussi faire réflexion sur ce que Dieu dît à Noé au sortir de l'Arche (*a*), que l'on verroit l'Arc-en-Ciel dans les nuës, & que ce seroit le signe de la promesse qu'il faisoit de ne plus inonder la terre. Il semble que ce signe devoit être quelque chose de nouveau, & par consequent qu'avant le Déluge il ne pleuvoit point. Enfin Moïse parle des diverses saisons de l'année (*b*), qui devoient se succeder aprés le Déluge, comme d'une chose qu'il semble qu'on n'avoit pas vûë auparavant : *Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nox & dies non requiescent.* On peut ajoûter à cela les descriptions que nous font les Poëtes de l'âge d'or, où régnoit un Printems perpetuel, où ni la pluye, ni les mauvais tems n'incommodoient jamais. Moïse (*c*) parle à la verité des pluyes qui tomberent pour augmenter les eaux qui sortirent des abymes : Il marque aussi la cessation de ces pluyes ; Ce qui ne prouve pas

(a) Chapitre IX. 11. 12. 13.
(b) Chapitre VIII. 22.
(c) Chap. VII. 4. 12. & VIII. 2.

℣. 18. Vehementer enim inundaverunt : & omnia repleverunt in superficie terræ : porrò Arca ferebatur super aquas.

19. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram : Opertique sunt omnes montes excelsi sub universo Cœlo.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

℣. 18. Elles inonderent tout, & couvrirent toute la surface de la terre : Mais l'Arche étoit portée sur les eaux.

19. Les eaux crurent & grossirent prodigieusement audessus de la terre, & toutes les plus hautes montagnes qui sont sous le Ciel en furent couvertes.

20. L'eau ayant gagné le sommet des montagnes, s'éleva encore de quinze coudées plus haut.

COMMENTAIRE.

qu'il ait plû avant ce tems. Mais il est aisé de voir la foiblesse de toutes ces preuves, & le peu de fondement de toutes ces conjectures. Tout ce nouveau systême tombe de lui-même, s'il est vrai qu'avant le Déluge la terre étoit dans la même situation à l'égard des autres parties de l'Univers, qu'elle est aujourd'hui ; & c'est ce que le recit de Moïse insinuë assez clairement : il est sûr au moins qu'on ne peut pas prouver le contraire. Enfin s'il y avoit dés lors des mers & des fleuves, des vapeurs & des vents, comme il y en avoit sans doute ; il devoit aussi necessairement y avoir des pluyes & des tempêtes, un Arc-en-Ciel, &c.

℣. 13. IN ARTICULO DIEI ILLIUS. *Aussi-tôt que ce jour parut.* L'Hébreu est traduit à la lettre, *Dans le corps*, ou *dans la substance de ce jour* ; c'est-à dire selon plusieurs interpretes, *Dans ce même jour* dix-sept du second mois ; ou bien *en plein jour*, afin que tout le monde le vît. Dans quelques endroits de l'Ecriture, les termes de l'Original (*a*) signifient incontestablement le matin ou le crepuscule ; & je pense que c'est la veritable signification de cette façon de parler. Les Hébreux commençoient leur jour au soir ; ainsi *la force*, *la substance*, *le corps du jour*, étoit le matin : c'étoit le milieu du jour naturel.

℣. 16. INCLUSIT EUM DOMINUS DEFORIS. *Le Seigneur l'y enferma par dehors.* Le Seigneur fit enduire par un Ange le dehors de la porte qu'il ferma sur Noé, de peur que les eaux ne perçassent par les joints de cette porte.

℣. 19. OPERTI SUNT OMNES MONTES EXCELSI SUB UNIVERSO COELO. [20.] QUINDECIM CUBITIS ALTIOR FUIT AQUA SUPER MONTES. [19.] *Les plus hautes montagnes qui fussent sous le Ciel en furent couvertes.* [20.] *L'eau s'éleva de quinze coudées audessus des plus hautes montagnes.* Ce passage est démonstratif pour l'universalité du Déluge ; & de quelque maniere que le Déluge soit arrivé,

(a) בעצם היום *Genes.* XVII. 23. *Exod.* XII. 41.

℣. 21. *Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum, omniumque reptilium, quæ reptant super terram: universi homines,*

22. *Et cuncta, in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.*

23. *Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab homine usque ad pecus, tam reptile quàm volucres cœli, & deleta sunt de terra: Remansit autem solus Noë, & qui cum eo erant in Arca.*

℣. 21. Toute chair qui se meut sur la terre fut consumée, tous les oiseaux, tous les animaux, toutes les bêtes, & tout ce qui rampe sur la terre:

22. Tous les hommes moururent, & generalement tout ce qui a vie, & qui respire sous le Ciel.

23. Toutes les créatures qui étoient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent, que celles qui volent dans l'air, tout perit; il ne demeura que Noé seul, & ceux qui étoient avec lui dans l'Arche.

COMMENTAIRE.

on ne peut disconvenir que Moïse n'ait voulu marquer qu'il inonda toute la terre, & que tous les animaux qui n'étoient pas dans l'Arche, perirent.

℣. 22. UNIVERSI HOMINES, ET CUNCTA IN QUIBUS SPIRACULUM VITÆ EST IN TERRA, MORTUA SUNT. *Tous les hommes moururent, & generalement tout ce qui a vie & qui respire.* Il est surprenant que de tout ce grand nombre d'hommes qui étoient sur la terre, il n'y ait eû que huit personnes de sauvées des eaux du Déluge. Quelques-uns (*b*) ont crû autrefois qu'une partie des hommes qui avoient peri par les eaux du Déluge, avoient été delivrez des enfers par Jesus-Christ, lorsqu'aprés sa mort il y descendit, & leur prêcha la penitence. Saint Pierre a donné lieu à cette opinion, en disant dans sa premiere Epitre chapitre III. verset 19. 20. *Etant ressuscité par l'Esprit, il alla prêcher aux esprits qui y étoient retenus en prison, qui autrefois avoient été incredules, lorsque la patience de Dieu les attendoit au tems de Noé, pendant qu'on preparoit l'Arche.* Mais le sentiment des Peres & des Théologiens, est qu'aucuns de ceux qui sont une fois damnez, ne peuvent jamais être tirez de l'Enfer; d'où il s'ensuit que si les incredules du tems de Noé sont morts dans leur incredulité & dans l'impenitence finale, ils n'ont pû être delivrez par Jesus-Christ; que sa descente aux Enfers n'a servi qu'à la délivrance des ames des Saints & des fidéles: & que sa prédication, c'est-à-dire, la publication & la connoissance de sa venuë, n'a servi aux damnez & aux incredules, qu'à augmenter leur supplice & leur desespoir. On voit cette question traitée au long dans Pererius, sur le chapitre VI. verset 13. de la Genese.

(a) Saint Jérôme dans ses Traditions hébraïques sur la Genese, & sur le premier chapitre de Nahum. S. Rupert liv. IV. sur la Genese, chap. 16.

℣. 24.

℣. 24. Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours.

COMMENTAIRE.

℣. 24. OBTINUERUNTQUE AQUÆ TERRAM CENTUM QUINQUAGINTA DIEBUS. *Les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours.* Le Déluge dura dans son plein, sans augmenter & sans diminuer pendant cent cinquante jours, à commencer quarante jours & quarante nuits aprés l'entrée de Noé dans l'Arche.

CHAPITRE VIII.

Diminution des eaux du Déluge. Noé fait sortir le Corbeau ; puis la Colombe. Il sort de l'Arche. Il offre un sacrifice à Dieu. Alliance de Dieu avec Noé.

℣. 1. Recordatus autem Deus Noë, cunctorumque animantium, & omnium jumentorum, quæ erant cum eo in Arca, adduxit spiritum super terram, & imminutæ sunt aquæ.

2. Et clausi sunt fontes abyssi, & cataractæ Cæli ; & prohibitæ sunt pluviæ de Cælo.

℣. 1. OR le Seigneur s'étant souvenu de Noé, & de toutes les bêtes [sauvages] & de tous les animaux [domestiques,] qui étoient dans l'Arche avec lui, envoya un vent sur la terre qui fit diminuer les eaux.

2. Et les sources de l'abyme furent fermées, aussi-bien que les cataractes du Ciel ; & les pluyes qui tomboient du Ciel furent arrêtées.

COMMENTAIRE.

℣. 1. RECORDATUS DEUS NOE', &c. *Dieu s'étant souvenu de Noé.* Dieu dans le dessein de satisfaire à sa promesse (*a*) qu'il avoit faite à Noé de le sauver des eaux du Déluge, prend les voies propres à dessécher ces eaux. *Adduxit spiritum super terram, & imminutæ sunt aquæ.* Il fit lever un grand vent, qui repoussa les eaux dans les abymes, d'où la vertu de Dieu les avoit tirées ; & qui éleva des vapeurs dans l'air, qui diminuerent d'autant la quantité de ces eaux. Ensorte que dés le dix-septiéme jour du septiéme mois, qui répondoit au Mercredi sixiéme Mai, Noé s'apperçut que l'Arche ne flottoit plus. Elle s'étoit arrêtée sur la croupe du Mont Ararat.

(a) *Genes.* VIII. 18.

℣. 3. Reversæque sunt aquæ de terra euntes & redeuntes : & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

4. Requievitque Arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.

℣. 3. Et les eaux rentrerent [dans leurs lieux ordinaires] en se retirant d'une maniere sensible de dessus la terre ; & elles commencerent à diminuer aprés cent cinquante jours.

4. Et le vingt-septiéme jour du septiéme mois, l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Armenie.

COMMENTAIRE.

Theodoret & saint Ambroise (*a*) ont crû que c'est le Saint Esprit qui est marqué ici par *Adduxit Spiritum.* Saint Rupert (*b*) semble entendre par là le Soleil, qui dessécha ces eaux. Mais la plûpart l'expliquent d'un vent vehement & extraordinaire.

℣. 3. REVERSÆQUE SUNT AQUÆ DE TERRA EUNTES ET REDEUNTES. *Les eaux se retirerent & s'en allerent de dessus la terre*, ou même : Les eaux agitées & poussées par les vents, formoient des flots qui alloient & venoient les uns sur les autres, *Euntes & redeuntes*, en s'éloignant néanmoins toûjours de la terre. Les 70. (*c*) traduisent: L'eau quittoit & se retiroit de dessus la terre.

ET COEPERUNT MINUI POST CENTUM QUINQUAGINTA DIES. REQUIEVITQUE ARCA MENSE SEPTIMO, VIGESIMO SEPTIMO DIE MENSIS. *Les eaux commencerent à diminuer aprés cent cinquante jours. Et le vingt-septiéme jour du septiéme mois l'Arche se reposa.* La Vulgate a suivi les 70. en cet endroit ; mais l'Hébreu au lieu du vingt-septiéme jour, lit le dix-septiéme, & il est suivi par le Chaldéen, le Samaritain & le Syrien. Il semble que les 70. & la Vulgate ont lû dans l'Hébreu *Schibah heserim* (*d*), vingt-sept ; au lieu de *Schibah heser iom* (*e*), dix-sept jours, que nous lisons aujourd'hui. Il n'est pas aisé de décider laquelle des deux leçons est preferable à l'autre. Ceux qui défendent la Vulgate, remarquent qu'il n'est pas croyable que l'Arche se soit arrêtée sur les montagnes d'Ararat, le jour même que les eaux commencerent à diminuer ; sçavoir le dix-septiéme jour du septiéme mois, qui étoit la fin des cent cinquante jours, pendant lesquels le Déluge demeura dans sa force sans diminuer ; & qu'il est plus probable que ce ne fut que dix jours aprés, lorsque les eaux furent déja diminuées. Les autres s'en tiennent au texte de l'original, & croient que le vaste corps de l'Arche pouvoit bien toucher de son fond le sommet des monts d'Ararat. Il n'est

(a) *Theodoret in Caten. Ambrof. l. de Noë & Arca, cap. 16.*
(b) *Rupert. l. IV. in Genes. c. 22.*
(c) Καὶ ἐνεδίδου τὸ ὕδωρ πορευόμενον ἀπὸ τῆς γῆς.
(d) שבע עשרים
(e) שבע עשר יום

℣. 5. *At verò aquæ ibant & decrescebant usque ad decimum mensem: decimo enim mense, prima die mensis, apparuerunt cacumina montium.*

℣. 5. Cependant les eaux alloient toûjours en diminuant jusqu'au dixiéme mois. Et le premier jour du dixiéme mois, les sommets des montagnes commencerent à paroître.

6. *Cùmque transissent quadraginta dies, aperiens Noë fenestram Arcæ, quam fecerat, dimisit corvum:*

6. Et quarante jours s'étant passez, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite à l'Arche, & laissa aller le Corbeau;

7. *Qui egrediebatur, & non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram.*

7. Qui sortit & ne revint point, jusqu'à ce que les eaux qui étoient sur la terre fussent séchées.

COMMENTAIRE.

pas fort difficile à croire que chargée comme elle étoit, elle nageât dans l'eau à la hauteur de quatorze ou quinze coudées.

℣. 4. SUPER MONTES ARMENIÆ. *Sur les montagnes d'Armenie.* L'Hébreu: *Sur les montagnes d'Ararat.* L'Ecriture parle encore de ces montagnes d'Ararat, 4. Reg. XIX. 37. & Isai. XXXVII. 38. Saint Jerôme (*a*) dit que le mont Ararat, où l'Arche s'arrêta aprés le Déluge, fait partie du mont Taurus, & qu'il domine sur les campagnes d'Ararat, dans lesquelles coule le fleuve Araxe. Nicolas de Damas (*b*) nomme cette montagne *Baris*, & il la met dans la Miniade en Armenie. Saint Epiphane (*c*) lui donne le nom de *Lubar*; c'est à-dire, comme nous l'avons remarqué ailleurs, montagne de Lub, ou des Lubiens, peuples de ce pays marquez dans Pline (*d*). Saint Ambroise (*e*) appelle la montagne où s'arrêta l'Arche, la montagne quarrée, ou la montagne du quarré, *Mons quadrati.* Il n'est pas aisé de trouver l'étymologie de ce terme, si ce n'est que saint Ambroise ait été trompé par l'équivoque du nom des montagnes Cardu, ou *Cadru*. C'est le nom que les Paraphrastes Chaldéens donnent à cette montagne. D'autres les nomment Cordueni, ou Cordyeni. L'Arabe Carda: Ce sont les montagnes Gordiées, connuës des Geographes, & situées entre l'Armenie & la Medie. Le nom d'Armenie ne se trouve point dans le texte Hébreu de tout l'Ancien Testament. Il peut dériver d'Aram, qui peupla ce pays; ou du mot hébreu *Har*, une montagne, & *Minni*, nom de peuple, marqué dans Jeremie (*f*), qui a donné son nom à la *Miniade*, Province d'Armenie.

Les Armeniens ont toûjours conservé la memoire de ce grand éve-

(a) *Hieron. in cap.* XXXVII. *Isai.*
(b) *Apud Joseph Antiq. lib.* I. *c.* 3. *vel* 4.
(c) *Epiphan. de hæresib. l.* I. *c.* 2.
(d) *Plin. lib.* VI. *c.* 10.
(e) *Ambros. de Noë & Arca, c.* 17.
(f) *Jerem.* LI. 27.

℣. 8. Emisit quoque Columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

9. Quæ cùm non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in Arcam: aquæ enim erant super universam terram: extenditque manum, & apprehensam intulit in Arcam.

10. Expectatis autem ultra septem diebus aliis, rursum dimisit Columbam ex Arca.

℣. 8. Il envoya aussi la Colombe aprés le Corbeau, pour voir si les eaux s'étoient retirées de dessus la surface de la terre.

9. Et la Colombe n'ayant pû trouver où asseoir son pied, elle revint dans l'Arche; parce que les eaux étoient encore répanduës sur toute la terre: Et Noé étendant sa main prit la Colombe, & la remit dans l'Arche.

10. Et aprés avoir attendu encore sept aûtres jours, il envoya une seconde fois la Colombe hors de l'Arche.

COMMENTAIRE.

nement. Les Historiens profanes (*a*) citez dans Joseph & dans Eusebe rendent témoignage à cette ancienne tradition. Berose dit que de son tems on prenoit du bitume, dont l'Arche de Noé, qui subsistoit encore, étoit enduite; & qu'on s'en servoit comme de préservatif. Les Armeniens se sont vantez de tout tems (*b*) d'avoir chez eux des restes de l'Arche. Ils s'en flatent encore aujourd'hui. On ne peut pas demander une tradition plus constante, ni mieux suivie. Cependant quand on vient à comparer les diverses Relations de ce pays, l'on ne sçait plus en quel endroit fixer la montagne particuliere, où l'Arche s'arrêta. La plûpart mettent le mont Ararat prés de la ville d'Erivan; les Armeniens nomment cette montagne *Mesésonsar*, c'est-à-dire, montagne de l'Arche. On y voit plusieurs hermitages occupez par des Religieux Chrétiens, & il y a ordinairement au sommet de cette montagne un Hermite, qui y demeure reclus toute sa vie. Jean Struys raconte qu'étant captif en Asie en 1670. il fut obligé par son patron d'aller d'Erivan au haut du mont Ararat, pour guérir un Religieux incommodé d'une rupture. Il fut sept jours à monter, faisant cinq lieues par jour; & de cinq en cinq lieuës, il trouvoit un Hermitage, où il couchoit, & où il prenoit un guide pour avancer plus haut. Il monta de cette sorte jusqu'à la region de l'air où se forment les nuages; il dit que là il pensa mourir de froid: mais qu'ensuite il commença à respirer un air plus temperé. Le Religieux qui demeuroit au sommet de la montagne, l'assura que depuis vingt ans qu'il y étoit, il n'avoit senti ni le froid, ni le chaud, ni le vent, & qu'il n'y avoit vû tomber aucune pluie. Il donna à Jean Struys une Croix faite, disoit-il, du bois de l'Arche, que l'on trouvoit encore

(a) *Abiden. apud Euseb. Præpar. l.* ix. *c.* 4. *Berof. apud Joseph, lib.* 1. *Antiq. c.* 3.

(b) *Basil. Seleuci. Orat.* VI. *de Arca Noë.*

℣. 11. *At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noë quòd cessassent aquæ super terram.*

12. *Expectavitque nihilominus septem alios dies : & emisit Columbam, quæ non est reversa ultra ad eum.*

℣. 11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec une branche d'olivier chargée de feüilles toutes vertes. Ainsi Noé reconnut que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

12. Il attendit néanmoins encore sept autres jours, & il laissa sortir la colombe, qui ne revint plus à lui.

COMMENTAIRE.

toute entiere sur cette montagne. Un autre voyageur écrit qu'à douze lieuës d'Erivan du côté de l'Orient, est la fameuse montagne d'Ararat ; que l'on nomme *Macis*, du nom de Mas, ou Mesech, fils d'Aram pere des Armeniens. Ces peuples croient par tradition que l'Arche est encore toute entiere sur la pointe de ce mont Macis, & que jamais personne n'a pû monter jusqu'à ce lieu là ; ce qui n'est pas difficile à croire : car depuis le milieu jusqu'au sommet de la montagne, elle est perpetuellement couverte de neiges, qui ne fondent jamais, & au travers desquelles on ne se peut faire aucun passage.

Enfin le fameux Benjamin dans son voyage dit, qu'il arriva en deux jours de marche de Nisibe dans l'Isle du Fils d'Omar, qui est au milieu du Tigre, au pied du mont Ararat, qui en est éloigné de quatre lieuës ; il dit qu'Omar fils d'Alcitab, fit enlever de dessus cette montagne les restes de l'Arche qui y étoient, & qu'il les fit transporter dans cette Isle, où il bâtit une mosquée du bois qu'il en tira.

On place pour l'ordinaire les montagnes d'Ararat au soixante & seiziéme degré de longitude, & au quarante-un de latitude prés de la ville de Chiagri. On voit par Philostorge, qu'encore de son tems l'on nommoit ces montagnes du nom d'Ararat. Haiton, qui étoit de ce pays, les nomme simplement *Arath*. La Sibylle place ces montagnes en Phrygie ; mais son témoignage, comme ses propheties, sont de peu de poids chez les Sçavans.

℣. 5. DECIMO MENSE, PRIMA DIE MENSIS, APPARUERUNT CACUMINA MONTIUM. *Le premier jour du dixiéme mois, le haut des montagnes commença à paroître.* Le premier jour du dixiéme mois répond au Dimanche 19. Juillet, selon Usserius.

℣. 6. APERIENS NOE FENESTRAM ARCÆ &c. *Noé ouvrant la fenêtre de l'Arche.* Quelques exemplaires des 70. (*a*) portent : *Il ouvrit la porte de l'Arche.* Mais d'autres exemplaires lisent comme l'Hébreu : *Il ouvrit la fenêtre.* Il est plus probable qu'il fit sortir le Corbeau par la grande fenêtre de l'Arche, qui pouvoit être fermée d'un treillis,

(a) θύραν *ostium. Alii* θυρίδα *fenestram. Drusius.*

℣. 13. *Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram: Et aperiens Noë tectum Arcæ, aspexit, viditque quòd exsiccata esset superficies terræ.*

14. *Mense secundo, septimo & vigesimo die mensis, arefacta est terra.*

℣. 13. Et l'an six cens un [de la vie de Noé,] le premier jour du premier mois, les eaux s'étant entierement retirées de dessus la terre: Noé découvrit le toit de l'Arche, & en regardant delà, il reconnut que toute la surface de la terre étoit séchée.

14. Le vingt-septiéme jour du second mois la terre fut toute séchée;

COMMENTAIRE.

qui n'empêchoit pas qu'on ne vît au dehors.

℣. 7. QUI EGREDIEBATUR ET NON REVERTEBATUR. *Qui étant sorti, ne revint plus.* Les 70. le Syriaque & tous les Peres lisent en cet endroit comme la Vulgate, *Non revertebatur*: Il ne revint plus; mais le texte hébreu n'a point de negation; le Chaldéen & Joseph n'en ont pas non plus: Ils portent que *le corbeau revint.* Quelques anciens exemplaires Latins (a) ne marquent pas le *non.* On dispute quelle est la meilleure maniere de lire. La plûpart préferent celle des 70. & de la Vulgate, & ils croient que le corbeau se percha sur quelque arbre, & qu'il s'attacha à quelque cadavre qu'il pût trouver flotant sur l'eau, ou arrêté sur le sommet des montagnes, & qu'il ne revint point. D'autres croient qu'on ne doit pas rejetter la leçon de l'Hébreu, & qu'elle fait un fort bon sens; que le corbeau alloit & venoit en volant autour de l'Arche, s'arrêtant sur le toit, sans neanmoins rentrer dans l'Arche. Quelques-uns traduisent l'Hébreu conformément à ce sens: *Ultro citroque volitans.* D'autres traduisent: *Egressus est egrediendo & recedendo*: Il sortit, & s'éloigna de plus en plus de l'Arche. Le terme Hébreu *Schub*, se prend quelquefois pour s'éloigner (b): Mais alors il est construit d'une maniere differente de celle qu'on voit ici (c).

DONEC SICCARENTUR AQUÆ. *Jusqu'à ce que les eaux de la terre fussent séches.* Cette expression peut favoriser la maniere de lire de l'Hébreu. Le corbeau sortoit & revenoit sur l'Arche, ou même dans l'Arche, jusqu'à ce que les eaux fussent entierement séchées. Ceux qui suivent la Vulgate soûtiennent que cette particule *Donec*, ne marque pas toûjours qu'une chose se soit faite aprés un certain tems; mais simplement qu'elle ne s'est pas faite auparavant (d): & qu'ainsi on n'en peut pas conclure que le corbeau soit revenu à

(a) *Burg. & edit. ultima operum sancti Hieronymi.*
(b) *Vid. Genes.* VIII. 3. *Ruth.* I. 16. *Ezech.* XVIII. 26.
(c) יצא ושוב
(d) *Matth.* I. *ult.*

*. 15. *Locutus est autem Deus ad Noë, dicens:*

16. *Egredere de Arca, tu & uxor tua, filii tui & uxores filiorum tuorum tecum.*

*. 15. Et le Seigneur parla à Noé, & lui dit:

16. Sortez de l'Arche, vous & vôtre femme, vos fils & leurs femmes.

COMMENTAIRE.

l'Arche, comme le porte l'Hébreu. *Cet oiseau s'en alla*, disent-ils, *& ne revint pas, jusqu'à ce que les eaux fussent desséchées entierement.* Ce n'est pas à-dire qu'il soit revenu aprés le desséchement des eaux. Il ne revint ni devant, ni aprés.

*. 9. QUÆ CUM NON INVENISSET UBI REQUIESCERET PES EJUS. *N'ayant pû trouver où asseoir son pied.* Le haut des montagnes étoit déja découvert; mais comme le terrain en étoit encore sale & boüeux, la colombe ne pût pas s'y reposer.

*. 11. AT ILLA VENIT AD EUM AD VESPERAM, PORTANS RAMUM OLIVÆ VIRENTIBUS FOLIIS. *Elle revint vers lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feüilles étoient toutes vertes.* Les 70. *Une feuille d'olivier, un festu.* Le texte Hébreu (a) ne parle point de la verdure de cette branche; & plusieurs sçavans interpretes (b) traduisent simplement: *Une feuille d'olivier arrachée, ou une branche d'olivier arrachée.* Mais quand on liroit comme la Vulgate: *Une branche d'olivier avec des feuilles vertes*, il ne seroit pas necessaire de recourir au miracle, comme ont fait quelques-uns (c), ni de dire que cette branche a été conservée sous les eaux d'une maniere surnaturelle, ni de l'aller chercher dans le Paradis terrestre, ni dans la Judée, où quelques-uns veulent que le Déluge n'ait pas penetré. L'olivier est un arbre (d) toûjours vert, & les Naturalistes (e) assûrent qu'on en voit même dans la mer & sous les eaux. Pline l'assûre en particulier de la Mer Rouge, & de tout l'Ocean Oriental. *Rubrum [Mare] & totus Orientis Oceanus repletus est silvis.* Et plus bas: *In mari rubro silvas vivere, laurum maxime & olivam bacchas ferentem, &c.* Theophraste (f) dit de même, que dans la mer prés de Gedrosie on voit des lauriers & des oliviers. D'où on peut conclure que ce n'est peut-être pas un si grand miracle qu'on se l'imagine, que les plantes ayent pû se conserver sous les eaux du Déluge, & que l'objection des incredules prise de cette prétenduë impossibilité, n'est pas d'un fort grand poids. Les mon-

(a) עלה זית טרף. Ο. Φύλλον ἐλαίας κάρφος. *folium olivæ festucam.*
(b) *Bonfrer. Piscat. Ainsvort. Malvend.*
(c) *Ambros. l. de Noë & Arca, c.* 20.
(d) *Chrysost. hom.* XXVI. *in Genes. & Plin. lib.* XVI. *c.* 20.
(e) *Plin. lib.* XIII. *c.* 25.
(f) *Hist. Plantar. l.* IV. *c.* 8. *Vid. Boch. de animalibus sacris, part.* II. *l.* I. *c.* 6.

℣. 17. *Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus quàm in bestiis & universis reptilibus, quæ reptant super terram, educ tecum, & ingredimini super terram: Crescite & multiplicamini super eam.*

18. *Egressus est ergo Noë, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.*

19. *Sed & omnia animantia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundùm genus suum, egressa sunt de Arca.*

℣. 17. Faites sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toute sorte d'espece, tant des oiseaux que des bêtes, & des reptiles qui rampent sur la terre, rentrez sur la terre; Croissez-y, & vous y multipliez.

18. Noé donc sortit avec ses fils, sa femme & les femmes de ses fils.

19. Toutes les bêtes sauvages, les animaux domestiques, & les reptiles qui rampent sur la terre, chacun selon leurs especes, sortirent aussi de l'Arche.

COMMENTAIRE.

tagnes ne furent pas sous les eaux un an entier: Elles n'y furent qu'environ cent cinquante jours. Noé avoit dans l'Arche plusieurs sortes de grains & de racines qu'il pût replanter & semer. Ainsi & ces plantes, & les arbres des montagnes, & grand nombre d'arbres & de plantes qui vivent sous les eaux, pûrent se conserver sans miracle. On connoît des grains qui se conservent plusieurs années dans la terre.

℣. 13. Sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminutæ sunt aquæ, &c. *Ainsi l'an six cens un, au premier jour du premier mois, les eaux se retirerent.* Noé ouvrit l'Arche par le toit l'an du monde mil six cens cinquante-sept, avant Jesus-Christ deux mille trois cens quarante sept, le premier jour du mois & de l'année, qui répond au Vendredy vingt-trois Octobre; mais il ne sortit de l'Arche que le vingt-septiéme jour du second mois, qui répond au Vendredy dix-huit Decembre de la même année. [Verset 14.] Il attendoit pour cela l'ordre de Dieu.

Aperiens Noe tectum Arcæ. *Il commença à découvrir le dessus de l'Arche*, qui étoit plat, à la maniere des toicts des Orientaux. Quelques-uns ont crû qu'il ouvrit la fenêtre, qui, à leur avis, étoit faite comme une lucarne, ou un trou quarré au dessus du toict.

℣. 17. Crescite et multiplicamini. *Croissez & multipliez-vous.* L'Hébreu & le Chaldéen portent: *Qu'ils croissent & qu'ils se multiplient*; comme si Dieu ne parloit ici qu'aux animaux. On verra au chapitre IX. 1. que Dieu dît la même chose à Noé & à ses fils. Plusieurs Commentateurs assûrent que ni les hommes, ni aucuns des animaux n'engendrerent dans l'Arche; comme s'ils eussent attendu l'ordre que Dieu leur donne ici de croître & de se multiplier.

℣. 21.

℣. 20. *Ædificavit autem Noë Altare Domino : Et tollens de cunctis pecoribus & volucribus mundis, obtulit holocausta super Altare.*

21. *Odoratusque est Dominus odorem suavitatis ; & ait : Nequaquam ultrà maledicam terræ propter homines : sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua : non igitur ultrà percutiam omnem animam viventem sicut feci.*

℣. 20. Or Noé bâtit un Autel au Seigneur ; & prenant de tous les animaux, & de tous les oiseaux purs, il les lui offrit en holocauste sur l'Autel.

21. Et le Seigneur y prit plaisir, comme à une odeur agréable, & il dit : Je ne repandrai plus ma malediction sur la terre, à cause des hommes ; car les sens & la pensée du cœur de l'homme, sont portés au mal dés sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus de mort toute ame vivante, comme j'ai fait.

COMMENTAIRE.

℣. 21. ODORATUSQUE EST DOMINUS ODOREM SUAVITATIS. *Le Seigneur en reçut une odeur qui lui fut tres-agréable.* L'Ecriture parle de Dieu d'une maniere humaine, comme si l'odeur des chairs brûlées lui faisoit plaisir. Il n'y a que la droiture du cœur de Noé, qui ait pû rendre son sacrifice exterieur agréable à la Divinité. Lucien (*a*) se raille des Payens, qui avoient une idée assez basse de leurs Dieux, pour croire qu'ils goûtassent avec plaisir la fumée & l'odeur des victimes brûlées sur les Autels. Il les represente comme léchant avec avidité, ainsi que des mouches, le sang épanché des victimes. Nous avons d'autres idées de nôtre Dieu : S'il exige des Sacrifices, ce n'est pas par le besoin qu'il en ait ; c'est pour faire connoître à l'homme la dépendance où il est à l'égard de son Dieu, & pour combler de ses bienfaits ceux qui satisfont, comme il faut, à un si juste devoir.

ET AIT : NEQUAQUAM ULTRA MALEDICAM TERRÆ PROPTER HOMINES : SENSUS ENIM ET COGITATIO HUMANI CORDIS IN MALUM PRONA SUNT AB ADOLESCENTIA SUA. *Il dit : Je ne répandrai plus ma malediction sur la terre à cause des hommes, parce que l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dés sa jeunesse.* Il semble que le penchant que les hommes ont au mal, soit ici le motif qui oblige Dieu à ne plus donner sa malediction à la terre ; & on voit au contraire au chapitre VI. 5. que la même malice de l'homme & son inclination au mal, sont les causes qui déterminent Dieu à inonder la terre, & à faire périr tous les hommes & tous les animaux par le Déluge. Et il est vrai que sous divers regards les mêmes pechez des hommes excitent sa justice & sa misericorde ; le crime est l'objet naturel de la justice vindicative de Dieu, & le même crime est le sujet sur lequel Dieu exerce

(a) *In Prometheo.*

℣. 22. *Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus; æstas & hiems, nox & dies non requiescent.*

℣. 22. On verra toûjours les semailles & la moisson, le froid & le chaud; l'Eté & l'Hiver, la nuit & le jour se succederont l'un à l'autre tout le tems que la terre subsistera.

COMMENTAIRE.

sa bonté : *Et nisi peccassem, quid tu concedere posses?* Les pechez irritent Dieu & attirent ses châtimens; mais la concupiscence, le penchant au mal, la difficulté de pratiquer la vertu & de resister au mal, touchent sa bonté & attendrissent sa misericorde. On peut, selon Grotius, donner ce sens au passage que nous expliquons : Je ne punirai plus les hommes, à cause précisément qu'ils sont portez au mal; je ne punirai désormais que les plus criminels. Il faudroit les punir tous, & envoyer tous les jours de nouveaux Déluges, dit Bonfrere, s'il falloit les châtier toutes les fois qu'ils le méritent. Ou selon Glassius : Je pourrois châtier les hommes à cause de leurs crimes par de nouveaux châtimens communs & universels; mais je n'en ferai rien, &c. On voit ici le peché originel & la concupiscence qui naissent avec l'homme, & qui sont la source de tous les crimes. On y voit tous les hommes dans la masse de corruption; tous pécheurs dés leur naissance, dignes des derniers châtimens, & incapables du moindre bien, sans le secours de la grace. Au lieu de ces termes, *Et ait* : l'Hébreu porte, *Il dit à son cœur* (*a*), *il dit dans lui-même*. Onkelos & Jonathan traduisent : *Il dit dans sa parole* (*b*), ou *dans son Verbe* : Ce que quelques-uns entendent comme s'il parloit à son Verbe, ou à son fils. Mais nous croyons avec les plus habiles Interpretes, que l'on ne doit point toûjours presser cette expression, si ce n'est lorsque le sens du discours, & la tradition des Peres nous déterminent à l'entendre du Verbe éternel : car il est constant que bien souvent cette façon de parler Chaldéenne, *Dire dans son Verbe*, signifie seulement, Dire dans soi-même. Voyez Drusius (*c*). Les 70. (*d*) *Il dit en y faisant reflexion. Dixit recogitans* : Symmaque. Il se dit à soi-même. L'Arabe : *Dixit Prophetæ suo.* Il dit à son Prophete, à son bien-aimé. Il entend, ou le Messie, ou Noé. Ceux qui l'entendent de Noé, traduisent l'Hébreu : *Dixit ad cor ejus* : Dieu lui parla, au cœur, Dieu le consola. Ou bien, *Dixit ad cor suum*; Il parla à Noé, qui étoit un homme selon son cœur. *Menoch.*

℣. 22. CUNCTIS DIEBUS TERRÆ, SEMENTIS ET MESSIS, FRIGUS ET ÆSTUS, ÆSTAS ET HIEMS... NON CESSABUNT.

(a) אמר אל לבו
(b) במימריה
(c) *Drus. in hunc locum.*
(d) Εἶπε διανοηθείς.

La semence & la moisson, le froid & le chaud, l'Eté & l'Hyver.....ne cesseront point. Il n'est pas clair par l'Ecriture si les Hébreux partageoient leur année en quatre saisons, comme nous la partageons aujourd'hui. On voit par Diodore de Sicile (*a*) que les Egyptiens ne comptoient que trois saisons de l'année, le Printems, l'Eté & l'Hyver. Tacite remarque que les anciens Germains n'avoient de même que trois saisons de l'année, & que parmi eux on ne connoissoit ni le nom, ni les avantages de l'Automne. *Annum quoque ipsum non in totidem digerunt species. Hiems, & Ver, & Æstas, intellectum & vocabula habent; Autumni perinde nomen & bona ignorantur.* Les anciens Grecs (*b*) ne reconnoissoient non plus que trois saisons, qui dans leur Théologie étoient nommées *Horæ*, & filles de Jupiter & de Themis.

Moïse parle clairement de l'Hyver & de l'Eté; mais je pense que sous ces deux termes, qui sont équivalens à la chaleur & au froid, il comprend toutes les saisons de l'année. La moisson des orges se commençoit sur la fin de Mars dans la Judée, & les semailles se faisoient vers le mois d'Octobre; mais il ne paroît pas que sous le nom de semailles, Moïse ait voulu nous marquer l'Automne, ni sous celui de la moisson, le Printems. Le Prophete (*c*) marque l'Eté & l'Hyver, comme les deux seules saisons de l'année des Hébreux. *Æstatem & Hiemem tu plasmasti ea.* La Vulgate porte le mot Automne en quelques endroits, comme Isai. XXVIII. 4. Mais dans l'Hébreu on lit le terme *Kaiz*, qui signifie l'Eté, ou le tems des moissons, qui se faisoient en Avril & en Mai. Les Hébreux n'ont point de terme qui signifie proprement le Printems.

(a) *Diod. Sicul. lib.* I. *c.* 2. *pag.* 18. & *pag.* 22. & 34.

(b) Voyez Diodore de Sicile & Eusebe, *Præp. lib.* III. *c.* II.

(c) *Psal.* LXXIII. 17. קיץ וחרף



CHAPITRE IX.

Alliance de Dieu avec Noé. Arc-en-Ciel, signe de cette alliance. Noé plante la Vigne; son yvresse; sa nudité découverte par Cham. Malediction de Noé contre Canaan.

ỷ. 1. *Benedixitque Deus Noë & filiis ejus. Et dixit ad eos: Crescite & multiplicamini, & replete terram.*

2. *Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ, & super omnes volucres Cœli, cum universis quæ moventur super terram: omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.*

ỷ. 1. Et Dieu benit Noé & ses enfans; & il leur dit: Croissez & multipliez-vous, & remplissez la terre.

2. Que tous les animaux soient saisis de crainte en vôtre presence, qu'ils tremblent en vous voyant, tant les animaux terrestres, que les oiseaux du Ciel, & tout ce qui a vie & mouvement sur la terre: J'ai mis entre vos mains tous les poissons de la mer.

COMMENTAIRE.

ỷ. 1. BENEDIXITQUE DEUS NOE' ET FILIIS EJUS, ET AIT, CRESCITE ET MULTIPLICAMINI. *Dieu benit Noé & ses enfans, & il leur dit: Croissez & multipliez-vous.* Dieu les benit; c'est-à-dire, il leur parla d'une maniere pleine de bonté, il les assûra de sa protection, & leur donna la fecondité, qui est une benediction ordinaire dans l'Ecriture, comme la sterilité est une malediction (*a*).

ỷ. 2. TERROR VESTER ET TREMOR SIT SUPER CUNCTA ANIMALIA, &c. *Que tous les animaux soient frappez de terreur en vous voyant,* Dieu conserve à Noé le droit qu'il avoit donné à Adam sur les animaux. La crainte que les bêtes les plus farouches & les plus fortes ont de l'homme, est une suite de ce domaine que Dieu lui a donné, & de la terreur qu'il a inspirée aux animaux. Les bêtes étant & plus fortes, & souvent en plus grand nombre que nous, pourroient nous détruire, si une main toute-puissante n'arrêtoit leur force, & ne retenoit leur fureur. Pline (*b*) dit, que les élephans craignent en voyant seulement les vestiges d'un homme, & que les tigres transportent leurs petits, si-tôt qu'ils ont apperçû un homme, Il en conclut que ces animaux ont appris cela de la nature; que c'est un effet du pouvoir qu'elle a sur eux, de craindre un homme qu'ils

(a) *Vatab.*

(b) *Plin. lib.* VIII. *cap.* 4.

℣. 3. *Et omne quod movetur & vivit, erit vobis in cibum : quasi olera virentia tradidi vobis omnia.*

℣. 3. Tout ce qui a vie & mouvement vous servira de nourriture ; je vous ai donné tout cela comme les legumes & les herbes.

COMMENTAIRE.

n'ont jamais vû, & de connoître à leur maniere la raison pourquoi il est à craindre. *Nimirum hæc est natura rerum, hæc potentia ejus, sævissimas ferarum maximasque, numquam vidisse quod debeant timere, & statim intelligere cur sit timendum.* Saint Basile (*a*) remarque que les poissons craignent jusqu'à l'ombre de l'homme.

℣. 3. OMNE QUOD MOVETUR ET VIVIT, ERIT VOBIS IN CIBUM. *Nourrissez-vous de tout ce qui a vie & mouvement.* L'hébreu (*b*) porte : *Vous mangerez de toute sorte de reptiles vivans.* Saint Justin (*c*) & plusieurs autres, inferent de ce passage, qu'alors on commença à manger indifferemment de toute sorte de viandes, & que l'on continua à user de cette liberté jusqu'à la Loi, qui ordonna la distinction des animaux. Quelques Théologiens (*d*) croient même, qu'avant le Déluge on usoit indifferemment de toutes sortes de viandes. Dominique de Soto appuye fortement cette opinion dans ses livres de la Justice, fondé principalement sur ce que l'abstinence de la viande n'étoit commandée par aucune Loi, & que l'usage indifferent n'en étoit défendu ni par le droit positif, ni par le droit naturel.

Mais d'autres croient que ce que dit ici Moïse par ces paroles : *Tout ce qui a la vie & le mouvement, &c.* se doit restraindre aux animaux purs. L'Arabe l'entend de cette maniere : *Omne reptile mundum vivum.* Et saint Jerôme (*e*) dans son second livre contre Jovinien, remarque que Dieu voyant les hommes naturellement portez au mal, pour leur ôter l'envie de manger de toutes sortes de viandes, & prévenir les prévarications, leur permit l'usage de la chair ; en sorte neanmoins qu'en ne leur permettant que les animaux purs, il marqua assez son estime pour l'abstinence & pour le jeûne. Ce Pere rapporte dans ce livre un tres-grand nombre d'exemples, qui prouvent, que même parmi les Payens, des peuples entiers s'abstenoient de certaines viandes, ou par superstition, ou par des raisons de politique. Par exemple, dans l'Egypte & dans la Palestine, dit-il, personne ne mange de la vache (*f*), à cause de la rareté de cette sorte d'animaux ; mais on mange des taureaux, des beufs & des veaux.

(a) *Basil. apud Perer.*
(b) כל רמש
(c) *In Dialog. cum Triphone. Theodoret. quæst.* 55. *Bonfrer, &c.*
(d) *A Soto de Justitia, lib.* V. *quæst.* 1. *art.* 1. *Cajetan. Francisc. Victoria.*
(e) *Hieron. lib.* II. *advers. Jovin. c.* 10.
(f) *Cap.* 6.

℣. 4. *Excepto, quòd carnem cum sanguine non comedetis.*

℣. 4. J'excepte seulement le sang mêlé avec la chair, dont je vous défends de manger.

COMMENTAIRE.

Dans nôtre Province, ajoûte-t-il, on regarde comme un crime de manger du veau; & il n'y a pas long-tems que l'Empereur Valens défendit par tout l'Orient cette sorte de viande, afin que ces animaux pussent servir à l'Agriculture, quand ils seroient devenus grands. Tout le monde sçait quelle étoit la superstition des Egyptiens, des Prêtres & des Philosophes de diverses nations, à l'égard de plusieurs sortes de nourritures; ce qui semble prouver (a) que de tout tems on a fait de la distinction pour l'usage des viandes, & qu'apparemment parmi les Hébreux dés avant la Loi, on avoit des coûtumes sur cela, qui tenoient lieu de Loi, & qu'on étoit persuadé, que Dieu n'avoit permis à Noé que l'usage des viandes pures. Nous croyons neanmoins qu'avant la Loy la distinction des animaux purs & impurs ne subsistoit que par rapport aux sacrifices: car si cette distinction eût été dans l'usage commun parmi le peuple; pourquoi s'étendre dans le Levitique à distinguer en particulier les animaux purs d'avec les impurs.

℣. 4. EXCEPTO, QUOD CARNEM CUM SANGUINE NON COMEDETIS. *J'excepte seulement la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger.* L'Hébreu est assez obscur (b): *Veruntamen carnem in anima ejus, sanguinem ejus*, ou bien, *in sanguine ejus, non comedetis.* Vous ne mangerez point la chair avec son sang & avec son ame: ou, *Vous ne mangerez point la chair avec son ame*; c'est-à-dire, *Vous ne mangerez [point] son sang.* Les Hébreux & generalement les Anciens, croyoient que le sang étoit ou l'ame, ou au moins le siége de l'ame. *Sanguis aut anima est, aut animæ sedes*, dit Servius (c). Et Moïse marque expressément (d), que l'ame de l'animal est dans le sang: *Anima carnis in sanguine est.* Virgile dit dans le même sens, *Purpuream vomit ille animam.* Il vomit son ame sanglante, ou *son ame empourprée.* Aristophanes, parlant des insectes qui hument le sang, dit qu'ils boivent l'ame (e). Les Interpretes Syrien & Samaritain ont entendu Moïse en ce sens, comme on le voit dans leurs traductions. Quelques Philosophes confirment ce sentiment; puisqu'ils enseignent que le sang fournit la matiere des esprits animaux qui se répandent dans toutes les parties, pour leur donner le mouvement, & pour entretenir la vie de l'animal.

(a) *Chrysost. homil.* XXVII. *in Genes.*

(b) בנפשו דמו

(c) Voyez Grotius.

(d) *Levit.* XVII. 14. *& Deut.* XII. 23.

(e) ψυχὴν ἐκπίνουσι.



Il s'agit maintenant de sçavoir si Dieu défend ici simplement de manger de la chair d'un animal étouffé, & dont le sang n'aura pas été bien épanché ; ou s'il défend aussi l'usage du sang cuit, caillé, ou liquide ; ou enfin s'il veut défendre la viande cruë, ou, comme l'expliquent quelques-uns, de manger les parties arrachées ou coupées d'un animal vivant. On a dans l'Ecriture deux Loix qui peuvent donner du jour à ce commandement, dont elles paroissent n'être qu'une réïteration. La premiere est celle qui est exprimée dans le chapitre XVII. du Levitique ; & la seconde est celle des Apôtres dans les Actes chapitre XV. 20.

Moïse *(a)* défend de manger du sang. Il dit que Dieu s'est reservé le sang de l'animal, pour lui être offert sur son Autel, & pour expier les pechez du peuple. Que si quelqu'un prend une bête sauvage, ou un oiseau à la chasse, qu'il répande son sang, qu'il le couvre de terre, & qu'aprés cela il en mange, si elle est du nombre de celles dont on peut manger. On voit la pratique de cette Loi dans l'Histoire de Saül (*b*). Le peuple ayant fait un grand butin sur les Philistins, commença à tuer quantité d'animaux sur la terre, & sans les précautions nécessaires pour bien épancher le sang, & pour le faire écouler dans la terre. On en avertît Saül, qui fit amener une grosse pierre, sur laquelle on égorgea les animaux. De là on peut juger du sens de la Loi de Moïse, & de celui du commandement que Dieu fit à Noé : car il y a toute sorte d'apparence que ces deux loix sont semblables, aussi-bien que le Decret des Apôtres qui ordonne l'abstinence, *à sanguine & suffocatis* (*c*) ; c'est-à-dire de la chair des animaux étouffez, dont le sang n'avoit pas été répandu, & du sang, soit en liqueur ou caillé. Saint Augustin remarque que le precepte donné à Noé, étoit la figure de celui qui fut donné à l'Eglise par les Apôtres : ainsi l'un & l'autre precepte doit avoir un même sens.

On demande si encore aujourd'hui la défense de manger du sang subsiste parmi les Chrétiens, & si on est encore obligé d'y déferer ? Quelques Sçavans (*d*) ont crû que les Chrétiens d'aujourd'hui étoient encore soûmis à l'observation de cette Loi. On montre que jusqu'au dixiéme & onziéme siécle, cette Loi s'observoit en plusieurs endroits. On cite plusieurs Canons des Conciles des siécles six, sept & huit, qui renouvellent le Decret des Apôtres ; & on a une tradition depuis les premiers siécles jusqu'au onziéme, en faveur de cette ancienne observance. Tertullien (*e*), Athenagoras, Minutius Felix,

(a) *Levit.* VII. 26. & XVII. 11. & 14.
(b) 1. *Reg.* XIV. 32.
(c) *Act.* XV.
(d) Grotius, Saumaise, de Courcelles, Gerard Vossius, Blondel, &c.
(e) *Tertull. Apolog. c.* 9. *Athenagoras ; Minut. in Octav. Justin. Apolog.* 1.

saint Juſtin, la ſainte Martyre Byblide, qui ſouffrit vers l'an cent ſoixante-dix-neuf, pour juſtifier les Chrétiens du reproche qu'on leur faiſoit de tuer des enfans & de manger du ſang humain, répondent aux Payens que la Religion chrétienne leur défend même de manger du ſang d'un animal. Le Concile de Gangres (*a*) de l'an trois cens vingt-quatre; la Conſtitution 58. (*b*) de l'Empereur Leon, le Concile (*c*) *In Trullo* de ſix cens quatre-vingt-douze, le ſecond d'Arles (*d*) en cinq cens trente-trois, le Concile de Vormes (*e*) en huit cens ſoixante-huit, le Pape Zacharie (*f*) en ſept cens cinquante-un, écrivant à ſaint Boniface Archevêque de Mayence, marquent unanimement la défenſe de manger des animaux ſuffoquez & du ſang. Sous le Pape Leon IX. le Cardinal Humbert (*g*), Legat à Conſtantinople, répondant aux Grecs, montre encore que communément dans l'Egliſe Latine on s'abſtenoit de viandes ſuffoquées par la négligence des hommes, mortes d'elles-mêmes, ou noyées; & qu'on impoſoit de ſévêres penitences à ceux qui ſans une preſſante neceſſité auroient goûté d'une ſemblable viande. Mais il avoüe au même endroit, qu'on ne ſe faiſoit point de ſcrupule de manger les oiſeaux qu'on prenoit à la chaſſe, ou le gibier qu'on attrapoit avec les chiens; que dans tout cela on ſuivoit le précepte de l'Apôtre, qui dit que l'on peut manger de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans ſe mettre en peine d'autre choſe, à cauſe de la conſcience. *Nihil interrogantes propter conſcientiam.* Saint Jérôme (*h*) marque, que de ſon tems on gardoit avec reſpect dans les Egliſes Orientales & dans la Romaine, la coûtume de ne pas manger des animaux étouffez ni du ſang. Mais dans le même tems ſaint Auguſtin (*i*) donne l'idée que l'on doit avoir de ces obſervances. Il dit qu'on les a obſervées tandis que la muraille qui ſeparoit le peuple Juif des Gentils n'a pas été rompuë, & que l'Egliſe n'a pas été entiérement formée des deux peuples. Mais depuis, dit-il, que l'on ne voit plus dans l'Egliſe d'Iſraëlite ſelon la chair, on ne ſe fait plus de ſcrupule de manger des animaux tuez ſans répandre leur ſang; & ſi quelqu'un a encore la foibleſſe de ſe faire des difficultez ſur cela, les autres s'en raillent. On eſt perſuadé que ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui ſoüille l'ame. On peut voir le Pere Alexandre dans ſa diſſertation ſur cet endroit.

(a) *Can.* II.
(b) *Novell. Conſt.* 58.
(c) *Can.* LXIX.
(d) *Can.* XX.
(e) *Can.* LXIV.
(f) *Epiſt.* XIII.
(g) *Humbert. Dialog. contra calumnias Græc. tom.* IV. *Bibliot. PP.*
(h) *Hieron. in cap.* XLIV. *Ezech.*
(i) *Aug. l.* XXXII. *contra Fauſtum c.* 13.

Quelques-uns

Quelques-uns ont entendu ce que Dieu dit ici à Noé, comme s'il lui défendoit de dévorer les membres d'un animal vivant. Les Juifs recens l'expliquent de cette maniere : & ils veulent que le dessein de Dieu étoit d'arrêter par cette Loi symbolique, la cruauté envers les hommes. On trouve parmi les préceptes des Noachides celui-ci, *De membro animalis viventis*, qu'ils prétendent avoir rapport à la défense que Dieu fait ici à Noé ; & il est vrai que le texte peut recevoir ce sens. On sçait d'ailleurs que cette coûtume, toute cruelle & toute sanglante qu'elle est, n'est point inconnuë dans l'antiquité ; & il n'est pas impossible que Dieu par cette défense ait voulu ou prévenir cette cruauté, ou l'empêcher, si elle avoit déja été en usage. Arnobe (*a*) dit qu'on en a vû qui déchiroient avec une bouche ensanglantée les entrailles des chevreaux, ou des boucs tout en vie & tout crians. *Caprorum reclamantium viscera cruentatis oribus dissipant.* Dans les Fêtes de Bacchus (*b*) Mænoles, on alloit la tête couronnée de serpens, & avec une fureur, ou, si l'on veut, une folie sacrée, on mangeoit de la chair cruë, que l'on arrachoit des animaux qu'on avoit tuez. Porphyre dit (*c*), que dans l'Isle de Chios on sacrifioit à Bacchus, surnommé *Omadios*, ou *le mangeur de viandes cruës* : On lui sacrifioit un homme qu'on déchiroit par morceaux. La même chose se pratiquoit dans l'Isle de Tenedos. Lucien (*d*) en parlant des Bacchantes assure, qu'elles prennent les brebis & qu'elles les déchirent toutes vivantes. Sextus Empyricus (*e*) dit, que si on tire un membre d'un animal vivant, il ne faut pas le jetter, ni l'enfoüir mal à propos dans la terre ; mais le manger ensorte qu'il devienne une partie de nous-mêmes. Voila jusqu'où a pû aller la superstition des Payens ; ce sont ces cruautez que Dieu défendoit aux Noachides, si on en croit les Juifs. Plutarque (*f*) met ces cruelles superstitions, avec la coûtume d'immoler des hommes au démon, parmi les plus anciennes pratiques du Paganisme. Grotius croit que ce n'est qu'en haine des Chrétiens, que les nouveaux Rabbins ont pris en ce sens cette défense. Les Anciens n'en avoient pas cette idée, & il y a encore d'habiles Juifs, qui l'expliquent naturellement de l'abstinence du sang des animaux. Pour lui, il paroît persuadé que le vrai sens de cette défense est de ne pas manger du sang enfermé dans les intestins des animaux, *Botulos cruore distentos*, comme parle Tertullien (*g*), des boudins em-

(a) *Arnob. contra Gent. lib.* v.

(b) *In* προτρεπτικῷ. *Bacchi orgiis celebrant Dionysium Mænolen crudarum carnium esu sacram insaniam agentes, & cæsarum carnium divulsionem peragunt coronati serpentibus. Clement. Alex.*

(c) *Porphyr. de abstin. lib.* III.

(d) *Lucian.* προλαλιᾳ.

(e) *Pirrh. Hypoth. lib.* III. *c.* 25.

(f) *De defectu Oracul.*

(g) *Tertull. Apolog. sect.* IX.

℣. 5. *Sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum: & de manu hominis, de manu viri & fratris ejus, requiram animam hominis.*

℣. 5. Car je tirerai vengeance de tous les animaux qui auront repandu vôtre ſang; & je vengerai la mort de l'homme de la main de celui qui aura repandu ſon ſang, ſoit qu'il ſoit frere, ou étranger.

COMMENTAIRE.

plis de ſang, ou autres choſes pareilles. Les Troglodytes (*a*) & les Scythes buvoient du ſang mêlé avec du lait.

℣. 5. SANGUINEM ENIM ANIMARUM VESTRARUM REQUIRAM DE MANU CUNCTARUM BESTIARUM: DE MANU HOMINIS, DE MANU VIRI, ET FRATRIS EJUS REQUIRAM ANIMAM HOMINIS. [6.] QUICUMQUE EFFUDERIT HUMANUM SANGUINEM, FUNDETUR SANGUIS ILLIUS. *Car je vengerai vôtre ſang de toutes les bêtes qui l'auront répandu, & je vengerai l'ame de l'homme, de la main de l'homme, & de la main de ſon frere qui l'aura tué.* [6.] *Quiconque répandra le ſang de l'homme, ſera puni par l'effuſion de ſon propre ſang.* Ce texte eſt aſſez clair en lui-même, ſelon la traduction de la Vulgate, & en ſuivant le premier ſens qui ſe preſente à l'eſprit. Dieu avoit auparavant fait défenſe à l'homme de manger le ſang d'une bête. Ici il declare que ſi une bête vient à répandre le ſang d'un homme, il en tirera la vengeance; & qu'il punira de même quiconque aura tué un homme. Quelques Rabbins (*b*) diſtinguent ici quatre ſortes de perſonnes coupables d'homicide, dont Dieu menace de tirer la vengeance. 1°. Ceux qui ſe tuent eux-mêmes: *Sanguinem animarum veſtrarum requiram.* 2°. Ceux qui tuent un autre homme de leur propre main: *Quicumque effuderit humanum ſanguinem, fundetur ſanguis illius.* 3°. Ceux qui engagent des meurtriers ou des aſſaſſins de profeſſion, à tuer leurs ennemis: *De manu hominis, de manu viri, & fratris ejus, requiram animam hominis.* 4°. Enfin ceux qui expoſent un homme aux bêtes, ou qui lâchent quelque animal furieux contre quelqu'un pour le dévorer, ou pour le faire mourir: *Sanguinem animarum veſtrarum requiram de manu cunctarum beſtiarum.* Jarchi aſſure, qu'avant le Déluge on voyoit cette cruelle coûtume de nourrir des animaux pour faire mourir les hommes; mais il n'en donne point de preuve. Quelques-uns au lieu de *Sanguinem enim animarum, &c.* voudroient que l'on traduisît: *Sanguinem verò, &c.* ou *Porrò ſanguinem. Mais je vengerai vôtre mort, votre ſang ſera répandu.* La particule *Car*, ne paroit pas commode en cet endroit, & le texte Hébreu ne la demande pas. La particule hébraïque *Ac* (*c*) ſe traduit par *Sed*, *ve-*

(a) *Strab. lib.* VII.
(b) *Hebræi apud Fagium.*
(c) אך

℣. 6. *Quicumque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis illius : Ad imaginem quippe Dei factus est homo.*

7. *Vos autem crescite & multiplicamini, & ingredimini super terram, & implete eam.*

8. *Hæc quoque dixit Deus ad Noë, & ad filios ejus cum eo :*

℣. 6. Quiconque aura répandu le sang humain, sera puni par l'effusion de son propre sang : Car l'homme a été fait à l'image de Dieu.

7. Pour vous, croissez & multipliez-vous, entrez sur la terre, & la remplissez.

8. Dieu dit encore ceci à Noé, & à ses fils avec lui :

COMMENTAIRE.

rùm, porrò. On pourroit aussi traduire la premiere partie du verset 5. de cette sorte : *Veruntamen sanguinem vestrum pro animabus vestris requiram.* Je tirerai la vengeance de vôtre sang répandu, pour vous-même, en vôtre place ; ou bien, *Sanguinem vestrum* [seu] *animas vestras requiram* : Je punirai l'homicide de soi-même, &c. ou, Je vengerai vôtre sang, qui est vôtre ame, qui vous anime, quant à la vie animale (*a*).

DE MANU CUNCTARUM BESTIARUM. *De la main de toutes sortes de bêtes.* Le Samaritain porte, *De la main de tout vivant* (*b*). Quiconque aura répandu vôtre sang, frere, parent, étranger, j'en tirerai la vengeance. Ce sens paroît fort juste ; mais rien n'empêche de suivre la Vulgate, l'Hébreu, les 70. &c. qui l'entendent de la vengeance que Dieu tire des animaux qui ont tué quelqu'un : on voit dans les Loix (*c*) que Dieu donne aux Israëlites les peines qu'il établit contre les beufs & les taureaux qui frapent des cornes. Pererius croit que le Seigneur fait allusion à cette Loi, qu'il devoit publier dans la suite.

℣. 6. QUICUMQUE EFFUDERIT HUMANUM SANGUINEM, FUNDETUR SANGUIS ILLIUS. *Quiconque répandra le sang humain, sera puni par l'effusion de son propre sang.* Voila la Loi du Talion établie parmi les hommes, dit Grotius (*d*). Dieu permet de venger le sang par le sang, la mort, par la mort. Ce droit est passé des particuliers, à qui il avoit été donné originairement, aux Magistrats, & aux Princes, qui sont les dépositaires des droits du peuple, & les conservateurs des Loix. Dans le Nouveau Testament le Fils de Dieu a expliqué & moderé ces Loix & ces tolerances. Voyez S. Matthieu chap. v. verset 39. Le texte Hébreu (*e*) peut avoir plusieurs sens : *Quiconque repandra le sang humain, par le ministere d'un homme, sera puni par l'effusion de son propre sang.* ou, *Celui qui aura tué homme publiquement, &c.* ou

(a) *Vatab.*
(b) מיד כל חי *de manu omnis viventis.*
(c) *Exod.* xxi. 29. *& suiv.*
(d) *Grot. hìc, & lib.* 1. *de Jure Belli & Pacis, c.* 2.
(e) דם האדם באדם Voyez Selden de Synedr. liv. 1. c. 5.

℣. 9. Ecce ego statuam pactum meum vobiscum, & cum semine vestro post vos:

10. Et ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum, tam in volucribus, quàm in jumentis & pecudibus terræ, cunctis quæ egressa sunt de Arca, & universis bestiis terræ.

℣. 9. Je vais faire alliance avec vous; & avec vôtre posterité aprés vous;

10. Et avec tous les animaux qui sont avec vous, avec les oiseaux, avec les animaux domestiques & les bêtes de la campagne, avec tous ceux qui sont sortis de l'Arche, & avec toutes les bêtes de la terre.

COMMENTAIRE.

en un autre sens: *Celui qui aura répandu le sang, sera puni par un homme, par l'effusion de son propre sang.* Les Paraphrastes Chaldéens l'expliquent ainsi: *Celui qui aura répandu le sang en presence de témoins, sera condamné par la Sentence du Juge à la même peine.* Les Rabbins l'expliquent aussi de cette maniere: Quiconque aura répandu le sang, en faisant condamner injustement un homme par la déposition des faux témoins, sera condamné à la même peine. L'Auteur de la Vulgate n'a pas exprimé ces paroles de l'Hébreu *Baadam*, que l'on peut rendre par *Dans l'homme, avec un homme*, ou *par un homme.* C'est ce qui fait toute la difficulté de ce passage, & que l'on peut rapporter à la premiere, ou à la seconde partie du verset, de cette sorte: Quiconque répandra le sang humain en presence d'autres hommes; ou par le ministere d'un autre, son sang sera répandu; ou bien: Celui qui répandra le sang humain, sera puni de mort par les hommes; ou, selon les 70. & l'ancienne Vulgate, Celui qui répandra le sang humain, sera mis à mort pour expier ce crime, ce meurtre.

℣. 7. INGREDIMINI SUPER TERRAM, ET IMPLETE EAM. *Entrez sur la terre, & la remplissez.* Les 70. de l'Edition de Complute: *Entrez sur la terre, & rendez-vous-en les maîtres.* On pourroit donner le même sens à l'Hébreu (*a*).

℣. 9. ECCE EGO STATUAM PACTUM MEUM VOBISCUM, ET CUM SEMINE VESTRO POST VOS. [10.] ET AD OMNEM ANIMAM VIVENTEM, QUÆ EST VOBISCUM, &c. *Je vais faire alliance avec vous, & avec vôtre race aprés vous, & avec tous les animaux vivans qui sont avec vous, &c.* On s'étonne en lisant ce passage, que Dieu declare qu'il va faire alliance avec l'homme & avec les animaux, comme si les animaux étoient capables d'intelligence, & propres à entrer dans une alliance, & à en remplir les conditions. On a déja pû remarquer ci-devant verset 5. que Dieu semble mettre une espece d'égalité entre l'homme & la bête, en défendant à l'homme de manger le sang des animaux, & en s'engageant à tirer la vengeance des bêtes qui répandroient le sang humain. On voit de sem-

(a) ורבו בה

℣. 11. *Statuam pactum meum vobiscum, & nequaquam ultrà interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium dissipans terram.*

℣. 11. Je vais faire mon alliance avec vous, & je ne ferai plus desormais mourir par les eaux du Déluge tous les animaux; & il n'y aura plus à l'avenir de Déluge qui desole la terre.

COMMENTAIRE.

blables manieres de parler répanduës dans toute l'Ecriture de l'Ancien Testament, par lesquelles il sembleroit que l'on suppose dans les bêtes quelque sorte de connoissance. Par exemple, Moïse nous dépeint le serpent (*a*) qui tenta Eve, comme le plus rusé de tous les animaux; il nous le represente comme parlant à Eve: Eve lui répond, & s'entretient avec lui. Dieu parle au serpent & lui dénonce les peines ausquelles il le condamne. Dieu parle (*b*) aussi aux animaux aprés leur création, il les benit, & leur dit de croître & de se multiplier. Il donne à Adam le domaine & l'empire sur les animaux. Dans la Loi (*c*) on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, & les bêtes qui auront servi d'instrument (*d*) à un crime abominable. Les Villes convaincuës d'apostasie (*e*) ou d'avoir quitté la religion de leurs peres, sont dévoüées au feu, avec leurs habitans & leurs animaux. Dieu en ordonnant le repos du septiéme jour, dit (*f*) qu'il le fait afin de donner le repos aux esclaves & aux animaux. Il défend de couper (*g*) les animaux, & de lier la gueule du beuf qui foule le grain (*h*). Le Psalmiste dit, que Dieu par un effet de sa misericorde, sauve & conserve les hommes & les bêtes (*i*); il fait remarquer la providence sur les uns & sur les autres. Il parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle de l'homme: *Auferes spiritum eorum, & deficient*: Et le Sage declare que les hommes à cet égard sont semblables aux bêtes (*k*): *J'ai dit dans mon cœur*, dit-il, *que Dieu éprouve les enfans des hommes, & qu'il fait voir qu'ils sont semblables aux bêtes: car les hommes meurent comme les bêtes, & leur condition est égale. Comme l'homme meurt, les bêtes meurent aussi; les uns & les autres respirent de même, & l'homme n'a rien plus que la bête..... Qui connoît si l'ame des enfans des hommes monte en haut, & si l'ame des bêtes descend en bas?* Dieu frappe dans l'Egypte les premiers-nez des hommes, & des animaux (*l*); & il veut qu'en reconnoissance de la conservation des Israëlites, on lui

(a) *Genes.* III. 1.
(b) *Genes.* I. 22.
(c) *Exod.* XXI. 29.
(d) *Levit.* XX. 15.
(e) *Deut.* XIII. 15.
(f) *Exod.* XXIII. 12.
(g) *Levit.* XXII. 24.
(h) *Deut.* XXV. 4.
(i) *Psal.* XXV. 7.
(k) *Eccles.* III. 18. 19. ℣. 21.
(l) *Exod.* XII. & XIII.

℣. 12. Dixitque Deus: Hoc signum fœderis quod do inter me & vos, & ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum in generationes sempiternas.

℣. 12. Et Dieu dit: Voici le signe de l'alliance que je ferai avec vous, & avec toute ame vivante qui est avec vous, dans toute la suite des generations pour toûjours.

COMMENTAIRE.

consacre les premiers-nez des uns & des autres. Dans les Ecrits des Prophetes l'on voit les mêmes sentimens. Dieu menace par Jerémie (*a*) de punir Babylone, & d'en exterminer les hommes & les bêtes. Ezechiel (*b*) & Sophonie (*c*) font la même menace contre Jerusalem. Jonas (*d*) ayant prêché dans Ninive, la prochaine ruine de la ville, les Ninivites firent jeûner les hommes & les animaux; & quand Jonas se plaint à Dieu de ce qu'il avoit pardonné à Ninive, Dieu lui répond: Pourquoi ne pardonnerois-je pas à cette grande Ville, dans laquelle il y a un si grand nombre d'hommes, qui ne sçavent pas distinguer leur main droite de la gauche, & où il y a un si grand nombre d'animaux? comme si ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour obliger le Seigneur à pardonner à Ninive. Le Prophete (*e*) nous dit, que l'aspic se bouche les oreilles, pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. On pourroit rapporter plusieurs autres passages, où il semble que l'Ecriture suppose de la raison aux animaux. Mais ces endroits si suivis, si soûtenus, si uniformes, suffisent pour montrer ce que nous avons avancé, que l'Ecriture semble supposer quelque sorte d'intelligence dans les bêtes.

Que prétendons nous conclure de là? Que les bêtes sont intelligentes & raisonnables? Non sans doute. Mais nous croyons, ou que Moïse & les autres Auteurs inspirez, ont voulu proportionner leurs expressions aux préjugez du peuple; & qu'ils se sont servi de ces préjugez populaires, pour inspirer aux Israëlites du respect pour la puissance, la justice & la misericorde de Dieu; & pour leur donner des sentimens d'humanité & de compassion envers leurs égaux, en leur en inspirant même envers les bêtes. Enfin saint Paul nous découvre une autre vûë du Saint-Esprit, dans des expressions semblables; c'est de nous les faire considerer comme des symboles & des figures, qui dans le moral peuvent avoir un tres-beau sens, & tres-conforme à la verité. Dieu, dans la Loi, défend de lier la gueule à un Bœuf qui foule le grain; Est-ce que Dieu se met en peine des Bœufs, dit l'Apôtre (*f*)? Non: mais il veut nous enseigner, que ceux qui travaillent dans l'Eglise, sont dignes de vivre du fruit de leurs tra-

(a) *Jerem.* L. & LI.
(b) *Ezech.* XIV.
(c) *Sophon.* I. 4.
(d) *Jonas* III. 4.
(e) *Psal.* LVII. 5.
(f) I. *Cor.* IX. 9.

℣. 13. Arcum meum ponam in nubibus, & erit signum fœderis inter me & inter terram.

℣. 13. Je mettrai mon Arc dans les nuës, & il sera le signe de l'alliance, qui est entre moi & la terre.

COMMENTAIRE.

vaux. Les Egyptiens, de qui les Hébreux avoient pris la plûpart de leurs sentimens, pendant le long séjour qu'ils avoient fait chez eux, les Egyptiens tenoient pour des Dieux, presque tous les animaux de leur pays; ils avoient repandu l'opinion de la Metempsychose, chez plusieurs nations; presque tous les peuples d'Orient croyoient les animaux raisonnables; les Egyptiens, les Arabes, les Indiens; les Philosophes Empedocles, Pythagore, Gallien, Cleantes, Eudoxe, Porphyre, Elien, & plusieurs autres: il s'en est trouvé qui ont persuadé aux peuples, qu'ils entendoient le langage des oiseaux. On lit qu'Eudoxe Philosophe Pythagoricien avoit composé un Dialogue de Chiens, ou du moins, qu'il l'avoit traduit en Grec, de l'Egyptien dans lequel il avoit été d'abord composé. Homere (a) donne de la raison aux Chevaux d'Achilles; il leur donne même l'immortalité, & une vie exempte des foiblesses de la vieillesse. Quelle merveille donc que les Hébreux, peuples grossiers, nourris au milieu d'une nation la plus indulgente & la plus superstitieuse du monde envers les animaux, ayent eû sur cela des préjugez, qu'il étoit plus aisé de reformer & de moderer, que de les détruir entierement? Moïse se contente de representer les animaux comme des créatures du Dieu des Hébreux, des créatures dont il dispose, qu'il punit, qu'il conserve, qu'il assujettit, qu'il abandonne à l'homme, qu'il déclare purs ou impurs, qu'il se fait offrir en sacrifice, &c. C'en étoit assez pour détruire la pensée de leur prétenduë immortalité, de leur divinité, de leur indépendance, & même de leur raison & de leur intelligence, parmi ceux qui raisonnoient par principes. Dieu dit dans ce passage que nous expliquons, qu'il fait alliance avec l'homme, & avec les animaux; & qu'il s'oblige à n'envoyer jamais sur la terre un nouveau Déluge, qui la dépeuple entierement. Pour assurance de sa promesse il donne l'Arc-en-Ciel, &c.

Les Rabbins (b) enseignent que Dieu donna à Noé & à ses fils, & par eux à tous leurs descendans, certains preceptes generaux, qui comprennent, selon eux, le droit naturel commun à tous les peuples, Juifs ou Gentils, & dont l'observation peut les sauver.

Depuis le Déluge de Moïse, l'observation de ces preceptes étoit

(a) *Iliad.* P. .... ὑμεῖς δ' ἐστὸν ἀγήρω τ' ἀθανάτω τε.

(b) *In Gemarr. Babyl. tit. Sanhedrin. cap.* VII. *Vide Selden. de Jure Nat. & Gent. lib.* I. *cap. ultimo.*

ỳ. 14. *Cùmque obduxero nubibus cœlum, apparebit Arcus meus in nubibus :*

15. *Et recordabor fœderis mei vobiscum, & cum omni anima vivente quæ carnem vegetat : & non erunt ultrà aquæ diluvii ad delendum universam carnem.*

ỳ. 14. Et lorsque j'aurai couvert le Ciel de nuages, mon Arc paroîtra dans les nuées.

15. Et je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous, & avec toute ame qui vit & qui anime la chair : Et il n'y aura plus desormais de Déluge, qui fasse perir dans ses eaux toute chair [qui a vie.]

COMMENTAIRE.

une condition sans laquelle on ne recevoit point de Proselytes de domicile ; personne n'avoit droit de demeurer dans la terre promise, qu'il ne reçût ces preceptes ; & cela même ne lui donnoit pas droit de demeurer à Jerusalem, à cause qu'elle étoit la Ville sainte. On mettoit à mort sans quartier, dans la guerre, ceux qui ignoroient ces loix. Voici ces preceptes des Noachides, ou des enfans de Noé.

I. *De judiciis.* Des jugemens ; c'est-à-dire, l'obéissance & la soûmission que l'on doit aux Juges, aux Ministres de la Justice, aux Loix civiles & politiques, aux Magistrats.

II. *De maledictione numinis*, ou *Nominis sanctissimi*. La malediction du nom de Dieu. Cette Loi défend le blaspheme & les crimes qui y ont du rapport.

III. *De cultu extraneo.* Le culte des Divinitez étrangeres ; c'est-à-dire, recevoir un culte nouveau & inconnu à nos Peres, étranger à notre peuple, toute sorte de superstition & de sacrilege.

IV. *De revelatione turpitudinum.* Les alliances & les commerces incestueux & illicites avec sa mere, sa belle-mere, sa sœur uterine, la femme d'un autre ; la sodomie, ou peché contre nature, la bestialité.

V. *De sanguinis effusione.* Toute sorte d'effusion de sang. L'homicide, & l'effusion du sang d'un animal, même de celui dont il est permis de manger : On doit enfoüir ce sang dans la terre.

VI. *De rapina, seu furto.* Du vol, de quelque nature qu'il soit. On comprend sous ce precepte l'obligation de tenir sa parole, & la défense du mensonge & du parjure.

VII. *De membro animalis viventis.* Ne pas manger le membre d'un animal en vie. Voyez ce qu'on a dit sur le verset 4.

Maimonides dit que les six premiers de ces preceptes furent donnez à Adam, & que le septiéme fut donné à Noé. Qu'Abraham en reçut un huitiéme, qui est celui de la Circoncision. Voila à quoi se réduisent tous les preceptes donnez aux hommes avant la Loi, selon ce Rabbin.

Quelques autres y ajoûtent ceux-ci. Le Rabbin Chavinah, *De sanguine viventis* : Ne pas tirer le sang d'un animal vivant pour le boire ; comme

℣. 16. *Eritque Arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis sempiterni quod pactum est inter Deum, & omnem animam viventem universæ carnis, quæ est super terram.*

17. *Dixitque Deus ad Noë: Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me & omnem carnem super terram.*

℣. 16. Et mon Arc sera dans les nuées, & en le voyant je me souviendrai de l'alliance éternelle, qui est entre Dieu, & tous les animaux qui animent toute chair, qui est sur la terre.

17. Dieu dit aussi à Noé: Voila le signe de l'alliance que j'ai faite avec tous les animaux qui sont sur la terre.

COMMENTAIRE.

comme faisoient anciennement les Massagetes.

Le Rabbin *Chidea*; *de castratione.* La mutilation, la défense de couper un homme, ou un animal. Le Rabbin Simeon: *De magia*: la magie & toutes ses especes: le Rabbin Eliezer, la défense d'accoupler les animaux de differentes especes, & de greffer des arbres.

La Misnah ne dit rien de ces sept preceptes: Mais la Gemarre de Babylone, & le livre intitulé *Bereschit Rabba*, & Maimonides avec d'autres Rabbins, en parlent comme du fondement du droit naturel. Le Pere Alexandre dans sa dissertation sur ces preceptes, montre qu'ils sont tous conformes au droit naturel; & il en remarque des vestiges dans le livre de Job, qui vivoit avant la Loi de Moïse. Mais cela ne prouve pas qu'ils ayent été donnés expressément ni à Adam, ni à Noé. On ne les trouve pas dans l'Ecriture, ni dans les anciens Auteurs Juifs, ni Chrétiens. Ni Joseph, ni Philon n'en parlent point. La diversité qui se trouve dans les Rabbins qui font le dénombrement de ces preceptes, est encore un sujet de douter de leur antiquité; & le sens trop limité qu'ils leur donnent, avec ce qu'ils disent de leurs Proselytes, qu'ils nomment de domicile, les rend aussi fort suspects. Il est bien plus croyable que depuis le commencement du monde jusqu'à la Loi de Moïse, il n'y eut point d'autre Loi que la lumiére naturelle de la raison. Les Gentils n'ayant point la Loi, dit saint Paul, ils se tenoient à eux-mêmes lieu de la Loi. Chaque peuple avoit ses coûtumes, qui servoient d'explications à la Loi naturelle; & quelque dereglement que Dieu ait permis dans le monde, il n'a jamais souffert que cette Loi éternelle fût entierement effacée.

℣. 13. ARCUM MEUM PONAM IN NUBIBUS. *Je mettrai mon Arc dans les nuées.* L'Hébreu & les 70. *Je mets mon Arc, &c.* Ce qui semble insinuer qu'auparavant il n'y étoit point. Mais à moins que la terre n'ait été dans une situation à l'égard du Soleil, differente de celle où elle est aujourd'hui, on ne peut défendre ce sentiment. L'Arc-en-Ciel paroissoit necessairement, s'il tomboit de la pluye avant le Déluge; puisqu'il est causé par la refraction des rayons du So-

℣. 18. *Erant ergo filii Noë, qui egressi sunt de Arca, Sem, Cham & Japheth: Porrò Cham ipse est pater Chanaan.*

19. *Tres isti filii sunt Noë: & ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.*

20. *Cœpitque Noë vir agricola exercere terram, & plantavit vineam.*

℣. 18. Les trois fils de Noé, qui étoient sortis de l'Arche avec lui, sont Sem, Cham & Japheth. Or Cham est le pere de Canaan.

19. De ces trois fils de Noé, est sortie toute la race des hommes, qui sont sur toute la terre.

20. Et comme Noé étoit Laboureur, il commença à cultiver la terre, & il planta une vigne.

COMMENTAIRE.

leil dans les goutes de la pluye. Mais il est devenu par l'institution divine, un signe de l'alliance de Dieu avec les hommes; & de signe naturel de la pluye qu'il étoit auparavant, il est devenu un signe surnaturel, & une assurance de la bonté de Dieu envers les hommes: de même que des pierres, qui n'avoient auparavant aucun caractere, deviennent un signe de l'alliance, par exemple, entre Jacob & Laban. Le signe de l'Arc en-Ciel est d'autant plus assûré, qu'il ne peut jamais manquer, tandis que la terre demeurera en l'état & dans la situation où elle est à l'égard du Soleil. Il semble que les Poëtes ayent eû quelque connoissance confuse de cette alliance entre Dieu & Noé, dont l'Arc-en-Ciel étoit le gage & la marque, lorsqu'ils ont feint que l'Iris étoit la messagere des Dieux.

ET ERIT SIGNUM FOEDERIS INTER ME, ET INTER TERRAM. *Et il sera le signe de l'alliance que j'ai faite avec la terre.* Le Chaldéen, *Inter verbum meum & inter terram.* Entre mon Verbe, mon Messie & la terre. Le Fils de Dieu est le garant & le médiateur de toutes les alliances de Dieu avec les hommes. Elles ne se sont faites qu'en vûë & en vertu de la grande & divine alliance qu'il a faite avec nôtre nature dans son Incarnation. On peut aussi entendre le Chaldéen précisément dans le sens de la Vulgate. Voyez ci-devant le verset 21. du chapitre VIII.

℣. 19. AB HIS DISSEMINATUM EST OMNE GENUS HOMINUM, SUPER UNIVERSAM TERRAM. *C'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes, qui sont sur la terre.* Ce passage est décisif, pour faire voir que le Déluge a fait mourir tous les hommes; que les prétendus Préadamites créez avant Adam, n'ont jamais subsisté, & que le Déluge est universel.

℣. 20. COEPITQUE NOE VIR AGRICOLA EXERCERE TERRAM, ET PLANTAVIT VINEAM. *Noé étant Laboureur commença à cultiver la terre, & il planta la vigne.* On croit que ceci n'arriva que

℣. 21. *Bibensque vinum inebriatus est, & nudatus in tabernaculo suo.*

22. *Quod cùm vidisset Cham pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foràs.*

℣. 21. Et ayant bû du vin, il s'enyvra, & [en dormant] il se découvrit dans sa tente.

22. Cham, pere de Canaan, l'ayant trouvé en cet état, & ayant vû la nudité de son pere, en donna avis à ses deux freres qui étoient hors de la tente.

COMMENTAIRE.

quelques années (*a*) aprés le Déluge; & certes Canaan, qui encourut la malediction de Noé, devoit déja être hors de l'enfance: car comment Noé auroit-il pû donner sa malédiction à un enfant qui n'auroit pas été en âge de raison? Les Hébreux & Theodoret lui donnent dix ans. Il y a beaucoup d'apparence que Noé ignoroit la force du vin, puisqu'il s'y laissa surprendre. On voyoit de la vigne & du raisin dés avant le Déluge (*b*); mais on se contentoit d'en manger le fruit, sans en exprimer le jus. Noé ne s'avisa qu'aprés le Déluge (*c*) de ramasser les seps de la vigne, qui étoient confondus avec les autres arbres, de la cultiver & d'en exprimer le vin. Quelques-uns traduisent l'Hébreu (*d*): *Noë vir agricola profanavit, & plantavit vineam.* Cette façon de parler, *Profanare vineam*, se trouve Deut. xx. 6. pour marquer cueillir ou vendanger le fruit d'une vigne pour la premiere fois. Noé, selon ces Auteurs, planta la vigne bien-tôt aprés le Déluge; & quelques années aprés l'ayant vendangée, pour la premiere fois, il but du vin avec excés. Cette explication est un peu trop subtile. Buxtorf & Louis de Dieu croient qu'on peut traduire, *Permansit Noé vir agricola*; Ce Patriarche continua à cultiver la terre depuis le Déluge, comme il avoit fait auparavant. Quelques-uns soûtiennent que l'on a bû du vin avant Noé, & que les Impies d'avant le Déluge ne s'abstenoient pas de cette liqueur: on confirme ce sentiment par ce qui est dit dans l'Evangile de saint Matthieu xxiv. 38. *Comme avant le Déluge les hommes mangeoient & buvoient, épousoient des femmes, & marioient leurs filles, &c.* Ce sentiment n'est pas celui des Peres, comme on le va voir. Les Syriens assurent que Noé planta la vigne dans leur pays, dans un lieu nommé *Saidania*, consacré à la Vierge à cause de son image peinte par saint Luc. Mais ces traditions sont peu sûres.

℣. 21. BIBENSQUE VINUM INEBRIATUS EST. *Ayant bû du vin, il s'enyvra.* L'yvresse de Noé ne fut point un peché, comme l'en-

(a) Torniel & Cajetan, six ans aprés le Déluge.

(b) *Hieron. lib. 1. contra Jovin.*

(c) *Chrysost. homil.* XXIX. *in Genesim, & Theodoret. quæst. 56. in Genes.*

(d) ויחל נוח איש האדמה ויטע כרם

℣. 23. *At verò Sem & Japheth pallium imposuerunt humeris suis, & incedentes retrorsum, operuerunt verenda patris sui : faciesque eorum aversæ erant, & patris virilia non viderunt.*

24. *Evigilans autem Noë ex vino, cùm didicisset quæ fecerat ei filius suus minor,*

25. *Ait : Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.*

℣. 23. Mais Sem & Japheth ayant étendu un manteau sur leurs épaules, & marchant en arriere, ils couvrirent ce que la pudeur vouloit qu'on cachât dans leur pere: Et leur visage fut toûjours détourné, ensorte qu'ils ne virent point ce que la pudeur défend de voir.

24. Noé s'étant éveillé aprés cet assoupissement, que le vin lui avoit causé; & ayant appris ce que lui avoit fait le plus jeune de ses fils,

25. Il dit : Que Canaan soit maudit, qu'il soit l'esclave des esclaves, à l'égard de ses freres.

COMMENTAIRE.

seignent les Peres (*a*); puisque, selon eux, il ignoroit la force & l'usage du vin. Jamais il n'en avoit bû, & jamais il n'avoit vû personne qui en eût usé. S'il eût été connu au commencement, Abel n'auroit pas manqué d'en offrir dans ses sacrifices. Les Peres (*b*) trouvent dans l'yvresse & dans la nudité de Noé, le mystere de nôtre divin Sauveur, dépoüillé, raillé & mis à mort par les Juifs.

℣. 22. NUDATUS EST. *Il parut nud.* L'hébreu (*c*), *Nudavit se.* Il se découvrit sans y penser, en dormant ; c'est ce qui l'excuse, dit Theodoret (*d*).

℣. 24. FILIUS SUUS MINOR. *Son petit-fils*, [ou bien] *son cadet.* Theodoret (*e*) & Procope de Gaze entendent par ce *Filius minor*, Canaan; mais l'Ecriture n'ayant encore parlé qu'incidemment de Canaan, & ayant dit que Cham avoit averti ses freres de la nudité de son pere, il est tres-croyable que c'est de Cham dont il s'agit ici, & qu'il étoit le cadet des enfans de Noé.

℣. 25. MALEDICTUS CHANAAN, SERVUS SERVORUM ERIT FRATRIBUS SUIS. *Que Canaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses freres l'esclave des esclaves.* Pourquoi maudire Canaan, à qui l'Ecriture n'a rien imputé jusqu'ici ? C'est, disent les Peres (*f*), pour punir Cham en la personne de son fils Canaan. Noé ne voulut pas maudire Cham, qui avoit reçu la benediction de Dieu au sortir de

(a) *Chrysost. homil.* XXIX. *in Genes. Theodoret. quæst.* 56. *in Genes. Ambros. de Noë & Arca, cap.* 29. *Basil. de Jejunio, homil.* 1.

(b) *Hieron. contra Luciferian. Aug. lib.* XVI. *de Civit. Dei c.* 2. *& lib.* XII. *contra Faustum cap.* 23. *&* 24. *& Cyprian. Epist.* LXIII.

(c) ויתגל

(d) *Theodoret. quæst.* 56.

(e) *Theodoret. quæst.* 57.

(f) *Chrysost. homil.* XXIX. *in Genes. Ambros. de Noë & Arca. c.* 32. *Aug. l.* XVI. *de Civit. c.* 1. *Theodoret. quæst.* 58.

℣. 26. *Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem : sit Chanaan servus ejus.*

℣. 26. Il ajoûta : Que le Seigneur, le Dieu de Sem soit beni ; & que Canaan soit esclave [de Sem.]

COMMENTAIRE.

l'Arche ; mais il donna sa malediction à Canaan, qui étoit un méchant ; persuadé d'ailleurs que Cham seroit plus sensible au malheur de son fils, qu'il ne l'auroit été à sa propre disgrace. Les Hébreux (*a*) tiennent par tradition, que Canaan ayant apperçû son Ayeul découvert, en fut donner avis à son pere Cham, & que celui-ci, aprés l'avoir vû & s'en être raillé, en avertit aussi Sem & Japhet, qui couvrirent le corps de leur pere, comme il est marqué ici. Que Noé à son réveil ayant appris ce qui s'étoit passé, donna sa malediction au seul Canaan, qui avoit été la premiere cause de tout le mal. Il ne voulut pas faire des imprécations contre Cham, quoiqu'il fût tres-coupable, de peur que les autres enfans que Cham pouvoit avoir, & qui valoient peut-être mieux que Canaan, ne portassent la peine d'un mal auquel ils n'avoient aucune part. D'autres croient qu'en cet endroit il faut suppléer *pater*, & lire : *Maledictus pater Canaan* : Que maudit soit Cham pere de Canaan. L'Arabe le traduit de cette maniere. Les 70. dans quelques exemplaires, au lieu de Canaan, lisent Cham, comme si le texte qui porte Canaan étoit corrompu. Quelques exemplaires Latins lisent : *Maledictus puer Canaan*.

SERVUS SERVORUM ERIT. *Le plus vil & le plus méprisé des esclaves.* C'est un hébraïsme. Les 70. traduisent (*b*). *Enfant né dans l'esclavage*, esclave pour toûjours, qui ne pouvoit recouvrer sa liberté. Cette malediction tomboit plutôt sur la posterité, que sur la personne de Canaan. Elle eut son accomplissement depuis que les Israëlites assujettirent le pays de Canaan, & réduisirent les peuples de ce pays dans l'état de la plus dure servitude. La plûpart de nos Commentateurs soûtiennent, aprés les Peres (*c*), que ce ne fut pas par un esprit de colere ou de vengeance, que Noé donna sa malediction à Canaan. Ils croient que ce fut une simple prédiction de ce qui devoit arriver à la posterité de ce malheureux ; & l'évenement a fait voir que ce n'étoit pas sans un ordre particulier de la Providence, que ce Patriarche avoit donné sa malediction à Canaan. Moïse a voulu faire remarquer en cet endroit la source de la haine qui étoit entre les Hébreux descendus de Sem, & les Cananéens descendus de Canaan.

℣. 26. BENEDICTUS DOMINUS DEUS SEM, SIT CHA-

(a) *Bereschit Rabba sect.* 37. *& Theodoret. quæst.* 57. *in Genes.*

(b) Παῖς οἰκέτης.

(c) *Theodoret. quæst.* 58. *Aug. quæst.* 17. *in Genes. &c.*

℣. 27. *Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus.*

℣. 27. Que Dieu étende [la possession] de Japheth ; que Japheth demeure dans les tentes de Sem, & que Canaan soit son esclave.

COMMENTAIRE.

NAAN SERVUS EJUS. *Que le Seigneur, que le Dieu de Sem, soit beni, que Canaan soit son esclave.* Noé tout occupé des graces que Dieu doit faire à Sem, au lieu de donner des benedictions à Sem, marque sa reconnoissance envers Dieu, qui en étoit l'Auteur. Oleaster croit que l'on peut traduire: *Benedictus à Domino Deo sit Sem.* Que Sem soit comblé de benedictions de la part de Dieu. Noé n'exprime parmi ces benedictions que l'assujettissement de Canaan, à Sem, ce qui ne devoit arriver que sous les Israëlites. Mais la principale prérogative de Sem, consistoit en ce que Dieu devoit être honoré d'un culte particulier dans sa famille, & que le Messie en devoit sortir. D'où vient que quelques-uns traduisent ainsi ce passage: Beni soit le Seigneur Dieu de Sem; c'est-à-dire le Messie, qui doit sortir de la race de Sem; ou bien selon d'autres: Que le Seigneur soit beni en consideration des bienfaits dont il a comblé Sem.

℣. 27. DILATET DEUS JAPHETH, ET HABITET IN TABERNACULIS SEM, SITQUE CHANAAN SERVUS EJUS. *Que le Seigneur étende Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem, & que Canaan soit son esclave.* Dieu donnera à Japhet un partage abondant, une posterité nombreuse. Il y a dans l'Hébreu une élegante allusion entre le nom de Japhet & les termes de la prédiction, qui dit qu'il sera étendu: *Japhet elohim, le Japhet* (a). Mais Sem aura encore une plus grande prérogative; c'est que Dieu lui-même habitera dans ses tentes, & qu'il lui assujettira Canaan. Le Chaldéen l'a pris dans ce sens: *Habitet gloria ejus in tabernaculis Sem.* C'est ce qu'on a vû accompli dans le veritable culte de Dieu, établi parmi les Israëlites. D'autres l'entendent dans un autre sens: Que le Seigneur étende Japhet, & que Japhet demeure dans les tentes de Sem. On fait voir que cette Prophetie s'accomplît, lorsque les Grecs & les Romains descendus de Japhet, porterent leurs conquêtes dans l'Asie, & s'emparerent des pays des descendans de Sem. Enfin, selon les Peres, cette prophetie marque la conversion des Gentils, dont Japhet est le Pere, qui sont entrez dans les tabernacles de Sem; c'est-à-dire, dans le partage des Juifs, ausquels ils ont succedé dans le veritable culte de Dieu, & dans l'exercice de la vraye Religion; ou bien: Les Gentils sont entrez dans les tabernacles de Sem, en venant dans l'E-

(a) יפת אלהים ליפת

℣. 28. Vixit autem Noë post diluvium trecentis quinquaginta annis.

29. Et impleti sunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum : & mortuus est.

℣. 28. Or Noé vécut encore depuis le Déluge trois cens cinquante ans.

29. Et tout le tems de sa vie ayant été de neuf cens cinquante ans, il mourut.

COMMENTAIRE.

glise de Jesus-Christ, descendu de Sem selon la chair (*a*).

VIXIT NOE' POST DILUVIUM TRECENTIS QUINQUAGINTA ANNIS. *Noé vécut aprés le Déluge trois cens cinquante ans.* Noé vécut en tout neuf cens cinquante ans : il mourut l'an du monde deux mille six. Il vit le bâtiment de la Tour de Babel ; & il laissa en mourant le monde tres-corrompu. Le faux Berose le fait mourir en Italie. Il eût, sans doute, beaucoup de part à la dispersion des peuples, dont il est parlé au chapitre suivant, supposé qu'elle se soit faite avec quelque ordre.

Il faut rappeller ici en abregé ce que la vie du Patriarche Noé nous fournit de plus ressemblant au divin Original, dont il étoit la figure. Noé n'a satisfait que foiblement à l'attente de ses parens, lorsqu'ils lui imposerent le nom de Consolateur, *Ipse consolabitur nos, &c.* Il nous consolera [& nous soulagera] dans nos travaux. Il les consola principalement dans l'attente (*b*) du souverain Consolateur dont il étoit la figure, & en faisant succeder (*c*) la Justice au peché, qui avoit regné jusqu'au Déluge. Noé se trouve juste au milieu de la corruption universelle de tous les hommes : Jesus-Christ est revêtu d'une chair humaine, sans être sujet à aucun peché, ni à celui que nous tirons de nos parens par la naissance, ni aux autres pechez ausquels nôtre corruption, & nôtre foiblesse nous engagent. Noé prêche inutilement la verité à des incredules & à des endurcis, qui ne voulant pas suivre ses avertissemens, tombent enfin dans le dernier malheur : Le Fils de Dieu compare (*d*) lui-même les jours de son avenement à ceux du tems de Noé. Les Juifs, qui avoient négligé ses avis durant sa vie, se trouverent tout d'un coup envelopez dans leur perte inévitable, lorsqu'ils s'y attendoient le moins : & le même malheur arrivera aux impies avant le dernier jour du Jugement. L'Arche que Noé bâtit avec tant de soin, étoit une figure admirable de l'Eglise de Jesus Christ : tous ceux qui se trouvent hors de l'Arche, perissent sans ressource. Ceux qui vivent hors de l'Eglise n'ont point de salut à esperer. Le Déluge est comparé

(a) *Justin. Dialog. cum Tryphone. Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 2. *&c.*
(b) *Rupert. in Genes. lib.* IV. *c.* 17.
(c) *Chrysost. homil.* XXI. *in Genes.*
(d) *Matth.* XXIV. 37.

au Baptême par l'Apôtre saint Pierre (a) ; ou plutôt l'Arche est comme le Baptême, qui du milieu du déluge de pechez qui inonde le monde, sauve ceux que Dieu fait entrer dans son l'Eglise par ce Sacrement. Noé est semblable au second Adam, le pere & le reparateur du genre-humain ; devient le Chef d'une meilleure posterité, d'une race plus sainte, d'un peuple nouveau. Ainsi Jesus-Christ forme dans son Eglise une génération plus parfaite, un peuple attaché à Dieu ; il repare les pertes que le premier Adam avoit faites, il rend la vie à ceux à qui ce premier pere avoit donné la mort. Enfin Noé surpris de vin, raillé par Cham & couvert par Sem & par Japhet, marque Jesus-Christ, qui par un excés de son amour s'abandonne aux Juifs ses ennemis, qui le dépoüillent, qui le maltraitent, qui l'insultent : mais les nations converties marquées par Japhet, & les Juifs fidéles figurez par Sem, le couvrent, & reconnoissent dans sa bassesse apparente, toute la grandeur & toute la dignité dont il étoit revêtu.

La plûpart de nos Commentateurs croient que Noé n'eût point d'enfans depuis le Déluge ; & l'Ecriture l'insinuë d'une maniere assez claire, quand elle dit, que tous les peuples du monde sont descendus de Japhet, Sem & Cham. Cependant quelques-uns, comme Cajetan & Torniel, croient qu'il en a eû d'autres depuis le Déluge. Le faux Berose d'Anne de Viterbe lui en donne trente, nommez Titans, de leur mere *Titaa*. On dit que les Teutons ou Allemans sont sortis d'un fils de Noé nommé Tuiscon. Tostat parle encore d'un autre fils de ce Patriarche, nommé Jonitus ou Jonicus, qui fut inventeur de l'Astronomie. On trouve son Histoire assez détaillée dans le livre des révelations de saint Methodius (b). Mais nous n'ajoûtons pas aisément foi à toutes ces histoires, qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture.

Philon (c) a fort bien remarqué que plusieurs Anciens, en parlant du Déluge de Deucalion, l'ont confondu avec celui de Noé. Plutarque (d), par exemple, dit que Deucalion avoit dans son vaisseau des colombes ; & qu'en ayant lâché une, elle revint ; & que l'ayant fait sortir une autre fois, elle ne revint point : d'où Deucalion jugea que le Déluge étoit cessé. Lucien (e) raconte de Deucalion, presque toutes les mêmes choses que Moïse dit de Noé. Rien n'est plus ressemblant à la veritable histoire de ce Patriarche, que ce que la Fable dit de Saturne. Il est nommé dans les Poëtes Au-

(a) 1. *Petri* III. 20. 21.
(b) Voyez aussi l'Hist. Scolast. l. 1. c. 37.
(c) *Lib. de Præmiis & Pœnis.*
(d) *Plutarch. in lib. Terrestria an aquatica plus habeant solertiæ.*
(e) *de Dea Syria.*

teur

teur des générations, & pere de tous les hommes. Rhea son épouse est appellée la mere des hommes & des Dieux. Sous Saturne, on vit l'âge d'or (a), la paix, l'équité, la communauté des biens, la conformité de langage. Tout cela ne convient-il pas parfaitement à Noé ?

On attribuë à Saturne d'avoir commencé à cultiver la terre & la vigne. On lui donne la Terre pour épouse. L'Ecriture dit la même chose de Noé; elle l'appelle l'homme de la terre: *Vir terræ*, ou *Agricola* au chapitre IX. 20. On celebroit des Fêtes en l'honneur de Saturne dans la débauche & dans l'yvrognerie. Dans ces Fêtes, les serviteurs étoient servis par leurs maîtres. Cela s'observoit à Rome, en Grece, à Babylone. Saturne fit une Loi qui défendoit de voir les Dieux nuds. Toutes ces fables ne marquent-elles pas Noé qui se laisse surprendre de vin, qui assujettit Canaan à Sem & à ses freres. Le symbole de Saturne étoit le vaisseau; on disoit que Saturne & Rhéa étoient nez de l'Ocean & de Thetis. On dépeignoit Saturne avec une faulx, on disoit qu'il avoit dévoré tous ses enfans, excepté Jupiter, Neptune & Pluton. Noé s'étoit sauvé avec ses trois fils des eaux du Déluge dans l'Arche. Il avoit vû périr tous les autres hommes. Dans le stile de l'Ecriture souvent il est dit que l'on fait ce qu'on n'empêche pas, & quelques fois même ce que l'on prédit; c'est ce qui a donné lieu de feindre que Saturne avoit fait mourir tous ses enfans. On dit de même que Jupiter avoit fait son pere eunuque; parce que Cham avoit découvert Noé dans une nudité indécente, & qu'il l'avoit annoncé à ses freres. On remarque encore fort clairement des vestiges de cette Histoire dans la fable de Myrrha épouse, ou selon d'autres, nourrice d'Hammon, & mere d'Adonis. Myrrha, accompagnée d'Adonis, ayant trouvé Cyniras qui dormoit dans sa tente tout découvert, & dans une posture peu honnête, en donna avis à Hammon; celui-ci en avertit aussi ses freres, qui pour sauver à Cyniras la honte de se trouver nud à son réveil, le couvrirent de quelque chose. Cyniras apprit ce qui s'étoit passé, donna sa malediction à Adonis, & poursuivit Myrrha dans l'Arabie, où, aprés avoir erré neuf mois, elle fut changée en l'arbre qui porte la myrrhe. Hammon est le même que Cham; il fut adoré en Egypte sous le nom de Jupiter Ammon. Son fils Canaan, ou Adonis y fut aussi adoré par les soins d'Isis son épouse.

Saturne partage tout le monde à ses trois fils, il donne à Jupiter

(a) *Tanta Justitia fuisse fertur, ut neque servierit sub illo quisquam, neque quidquam privatæ rei habuerit, sed omnia communia & indivisa omnibus fuerint; veluti unum cunctis patrimonium esset.* Justin. lib. XLIII.

le Ciel, la mer à Neptune, & les enfers à Pluton. Noé donne l'Afrique à Cham, qui est le même que Jupiter: les Anciens ont crû ce pays le plus élevé du monde, comme le plus prés du Soleil, & le plus exposé à ses ardeurs. Japhet est le même que Neptune: L'Ecriture donne les Isles à Japhet; & l'antiquité donne à Neptune l'empire de la Mer, des Isles & des Côtes (a). Les peuples de la Grece le reconnoissoient pour le Pere & l'Auteur de leur Nation. Javan pere des Ioniens, & Thiras des Thraces, étoient fils de Japhet, selon Moïse. Le nom de Neptune, peut venir de l'Hébreu *Niphtah*, être étendu, être ouvert; ce qui revient assez au nom de Japhet, & à la benediction que Noé lui donna, *Dilatet Dominus Japhet.* [Que le Seigneur étende Japhet.] Sem le plus saint & le plus favorisé de Dieu, d'entre les enfans de Noé, eût pour partage l'Asie, & les plus beaux pays du monde: Ses freres en conçurent de la jalousie. Les Prophanes feignirent que Sem étoit le Dieu des Enfers, ils le nommerent *Ades* (b) ou Pluton, ou Orcus, & le Dieu des Richesses, parce que ses descendans trouverent les métaux d'or & d'argent, & qu'ils peuplerent des pays riches en métaux; Ophir, Hevila, Saba descendus de Sem, sont celebres dans l'Ecriture par leur or. Les Payens donnent à Typhon, qui étoit, selon eux, une divinité odieuse, sur tout en Egypte, le surnom de *Smu*, qui a un rapport visible au nom de Sem, qui ne pouvoit manquer d'être odieux à Cham pere des Egyptiens, puisque Noé avoit assujetti Canaan à Sem.

Canaan est, comme nous l'avons remarqué, le même qu'*Adonis* des Egyptiens. On remarque aussi qu'il a beaucoup de convenance avec le Mercure des Grecs. Celui-ci étoit le Messager & le Serviteur des Dieux, comme Canaan étoit le serviteur de ses freres. Mercure étoit le Dieu des Marchands, des Voyageurs, des Voleurs, des Gens de Lettres, de l'Eloquence. Canaan étoit pere des Pheniciens, les plus grands Marchands qui fussent au monde; ils posséderent pendant un long-tems l'empire de la Mer, & ils s'acquirent une merveilleuse reputation, par leurs longs & frequens voyages; ils firent plusieurs conquêtes, & dans un tems où le vol n'étoit pas si odieux qu'il l'est aujourd'hui; ils faisoient métier de pirates sur toutes les Côtes; on leur attribuë l'invention des Lettres & de l'Ecriture, selon Lucain:

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

(a) *Jupiter imperium Neptuno dat Maris, ut Insulis omnibus, & quæ secundùm Mare loca sunt, omnibus regnaret.* Lactant. de Falf. Relig. lib. 1. cap. 2.

(b) Ἄδης.

La Theologie des Egyptiens a conservé quelque memoire de Noé & de ses trois Fils sauvez dans l'Arche. Jupiter Roi du Ciel & de la Terre, eût Osiris, Typhon & Apollon. Osiris bâtit la ville de Thebes, érigea des Autels & des Temples, trouva la Vigne, usa le premier du vin, & enseigna l'Agriculture aux hommes (*a*). L'Egypte attribuë à Osiris ce que Moïse attribuë à Noé.

CHAPITRE X.

Dénombrement des descendans de Sem, de Cham & de Japhet. Pays que chacun d'eux a possedé.

AVANT que d'entrer dans l'explication de ce Chapitre, il est bon de faire quelques reflexions generales sur ce qu'il contient.

I. On ne peut presque donner que des conjectures sur le pays de la plûpart des descendans de Noé, dont il est parlé ici : Il ne faut point attendre dans tout ceci des preuves sans replique; on doit être content, si on montre à peu prés la situation des lieux.

II. Moïse n'a pas toûjours mis le nom propre de celui, qui le premier a peuplé les Pays dont il parle, mais seulement le nom qui a été donné au Pays, ou à la Nation qui l'a habité. Ainsi l'Egypte fut nommée *Mizraim*, d'un nom plurier, qui ne peut convenir qu'aux peuples du pays, qui fut peuplé par un des fils de Cham; ce fils se nommoit peut-être *Mezor* ou *Mezer*. J'en dis de même de Rodanim, Chittim, Ludim, Chasluim, Nephtuim, & de plusieurs autres, qu'on ne peut pas dire être des noms propres d'un homme, puisqu'ils sont tous pluriers. On trouve ici au verset 26. *Hazarmoth*, comme si c'étoit le nom d'un des fils de Jectan, quoique ce soit apparemment le nom d'un Canton, surnommé *le Parvis de la Mort*, selon la signication litterale d'*Hazermoth*. Il y a dans les autres Livres de l'Ecriture de semblables noms de Villes ou de Lieux, donnez à des hommes : Par exemple, dans les Paralippomenes, *Pater Bethlehem*, *Pater Vallis Artificum*, au lieu de Pere des Habitans de Bethléhem, Pere de ceux de la Vallée des Ouvriers, &c.

III. Plusieurs de ces noms anciens sont extrêmement alterez, & souvent ils sont tellement changez, qu'à peine en reste-t-il quelques

(a) *Manethon apud Euseb. lib.* II. *c.* I. | (b) I. *Paral.* II. 51. & IV. 14.

foibles vestiges, même dans les Auteurs anciens (*a*) : C'est pourquoi on ne doit pas être choqué si quelquefois on propose des conjectures qui pourroient paroître un peu hardies, & si on va chercher les choses un peu de loin. Ceux qui ont étudié ces matieres sentiront la force d'une preuve, qui ne frappera point ceux qui n'ont pas d'habitude dans cette sorte d'étude ; où l'analogie, l'étymologie & un certain goût critique ont la principale part.

IV. Quoiqu'on dise ordinairement que *Sem* eût pour partage l'Asie, que *Japhet* eût l'Europe, & que *Cham* eût l'Afrique, on ne doit pas prendre cela d'une maniere si précise, que l'on ne cherche les descendans de ces trois fils de Noé que dans les bornes de ce partage. Il est certain que plusieurs fils de Japhet & de Cham habiterent dans l'Asie ; & peut-être que les premieres familles de Sem, de Cham & de Japhet, qui s'y trouverent habituées avant la construction de la tour de Babel, ne quitterent point ce vaste pays ; elles se partagerent seulement depuis ce tems-là en diverses Colonies, qui se répandirent dans l'Afrique & dans l'Europe à mesure que les familles se multiplierent ; ensorte que la dispersion des nations arrivée aprés la confusion de Babel, ne s'executa que petit à petit, & dans un assez long espace de tems.

V. La méthode que nous avons suivie, a été de chercher dans les anciens Géographes des noms approchans de ceux qui sont marquez ici par Moïse ; de consulter la tradition des Anciens, & d'examiner les noms des Provinces, des Villes, des montagnes, des rivieres d'un pays, pour y trouver des vestiges du nom de celui que l'on cherche ; & quand on en a rencontré quelqu'un d'une famille en un lieu, on a suivi ordinairement pour regle de chercher les autres de la même famille aux environs, n'étant pas croyable que l'on ait d'abord envoyé des Colonies bien loin.

VI. Moïse ayant eû dessein de ramasser ici tout ce qui regarde le partage des descendans de Noé, il n'a pû conserver l'ordre des tems ; il s'est vû obligé de faire des anticipations, & de parler de certains évenemens, & de certaines Colonies qui ne sont venuës que depuis la confusion arrivée à Babel ; & comme il écrivoit principalement pour les Juifs, il pousse plus loin la généalogie de Sem par Heber, que celle des autres Patriarches. Il s'étend aussi beaucoup sur celle de Chus fils de Cham, parce que Nemrod, son fils, avoit fondé le Royaume d'Assyrie, qui étoit considerable dés le tems de

---

(*a*) *Nominum permutationes multæ sunt, præsertim Barbarorum, quemadmodum Dariacem, Darium, Pharsyrim vero ipsam Parysatim ; atargatam, ataram, quam Ctesias Derceto vocavit, &c. Strabo lib.* XVI. *p.* 531.

℣. 1. HÆ sunt generationes filiorum Noë, Sem, Cham & Japheth : Natique sunt eis filii post diluvium.

2. Filii Japheth : Gomer, & Magog, & Madaï, & Javan, & Thubal, & Mosoch, & Thiras.

℣. 1. VOici le dénombrement des fils de Noé, qui sont Sem, Cham & Japhet ; & voici les noms des enfans qu'ils eurent aprés le Déluge.

2. Les fils de Japhet, sont Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Mosoch & Thiras.

COMMENTAIRE.

Moïse. Il y en a quelques autres, dont il ne marque pas la généalogie : par exemple celle de *Phut* ; parce qu'apparemment ou Phut mourut sans enfans, ou sa famille se confondit avec quelque autre.

℣. 1. HÆ SUNT GENERATIONES FILIORUM NOE', SEM, CHAM ET JAPHET. *Voici le dénombrement des fils qui sont sortis des trois enfans de Noé, Sem, Cham & Japhet.* On lit dans Cedréne & dans Eusebe (*a*), que Noé, suivant l'ordre de Dieu, fit son testament, par lequel il partagea toute la terre à ses trois fils. Il donna tout l'Orient à Sem, l'Afrique entiere à Cham, & toute l'Europe, avec les Isles & les parties septentrionales de l'Asie à Japhet. Ayant ainsi reglé leur partage par son testament, il en dressa un écrit, qu'il recita à ses enfans, & qu'il conserva bien scellé jusqu'à sa mort. Se sentant prés de sa fin, il remit cet écrit entre les mains de Sem, le plus pieux de tous ses fils. Nous ne sçavons d'où ces Auteurs ont tiré ces particularitez ; mais nous voyons par Moïse, que le partage des fils de Noé fut, à peu prés, tel qu'on le vient de marquer. Sem eût pour partage l'Asie, à commencer à l'Euphrate, en tirant vers l'Orient, jusqu'à l'Ocean Indique ; & à l'Occident de l'Euphrate, ses descendans occuperent une partie de la Syrie, & une partie de l'Arabie.

Cham eût l'Afrique entiere, une partie de la Syrie & de l'Arabie, & quelque chose entre le Tigre & l'Euphrate, où regna Nemrod.

Japhet, ou ses descendans, peuplerent toute l'Europe ; ils posséderent toutes les Isles de la Mediterranée ; tant celles de l'Europe, que celles de l'Asie. Ils eurent toute l'Asie mineure. C'est une ancienne tradition des Orientaux (*d*) que ses descendans posséderent, & peuplerent les pays du Septentrion depuis le Tigre.

℣. 2. FILII JAPHET, GOMER (*b*). *Les fils de Japhet, sont Gomer, &c.* On est fort partagé sur le pays de Gomer : Pusieurs peuples

(a) *Euseb. Græc. in Thesauro temporum. pag.* 10.

(b) גמר

prétendent l'avoir pour pere, & chacun soûtient sa prétension avec une égale vrai-semblance. Joseph croit que Gomer peupla la Galatie. Les anciens peuples de cette Province se nommoient Gomares, avant que les Galates s'en fussent rendus les maîtres. Le Traducteur Arabe donne aux Turcs, Gomer pour pere. Ezechiel (*a*) peut favoriser son sentiment; puisqu'il joint Gomer à Togorma, & qu'il place ces peuples du côté du Nord. Si Togorma a peuplé la Turcomanie, & si Gomer est joint avec lui, les Turcs ont quelque raison de se dire descendus de Gomer. Le Chaldéen met Gomer dans l'Afrique; mais nous ne pouvons être de son sentiment. Bochart le place dans la Phrygie; parce qu'en Grec *Phrygia*, a à peu prés la même signification que Gomer en Hébreu & en Syriaque. Dans ces langues, Gomer signifie un charbon. On laisse aux Sçavans à juger de la force de cette preuve: C'est cependant sur ce fondement que cet Auteur pose la Phrygie comme un point fixe, pour établir dans les Provinces voisines, les autres descendans de Japhet Quelques-uns (*b*) ont prétendu faire venir les Gaulois de Gomer; ce qui peut avoir un assez bon sens, en disant que les Gaulois sont descendus des Cimbres & des Germains, qui paroissent être les fils immediats de Gomer. De Gomer on peut aisément dériver German ou Cimmer, ou Cimber. Strabon (*c*) semble croire que les Cimmeriens, anciens habitans de la Chersonnese Taurique, étoient venus des Cimbres; mais on pourroit peut-être dire le contraire avec une égale certitude, & il est fort croyable que tous ces peuples viennent de la même origine, & sont sortis de Gomer. Mais il y auroit de la temerité à vouloir soûtenir que les Cimbres sont avant les Cimmeriens, ou au contraire. Ptolomée & Mela (*d*) nous parlent de quelques peuples nommez Chomariens & Comariens: Les premiers étoient, selon Ptolomée dans la Bactriane, assez prés de l'Oxus, & les Camariens vers les parties Orientales de la Sogdiane. Mela les met dans une situation presque toute contraire. Ces peuples peuvent encore contester aux Cimmeriens & aux Cimbres leur naissance immediate de Gomer.

MAGOG. (*e*) Joseph, Theodoret, Eustathe, saint Jérôme, & plusieurs nouveaux ont cru que Magog étoit le pere des Scythes. Le Traducteur Arabe le fait pere des Tartares; mais comme l'on comprend plusieurs peuples sous le nom de Scythes & de Tartares, il seroit à souhaiter que ces Auteurs eussent marqué plus positivement

(a) *Ezechiel* XXXVIII. 6.
(b) Pezron, Antiquité des Gaulois.
(c) *Strab. lib.* VII.
(d) *Ptolom. lib.* VI. *c.* II. *&* 13. *& Mela lib.* I. *c.* 2.
(e) מגוג

quel canton ou de la Tartarie, ou de la Scythie Magog a peuplé. Les Grecs ont donné le nom de Scythes (*a*) à tous les peuples qui étoient au Nord du Pont Euxin, & qui habitoient non seulement la grande & petite Tartarie ; mais aussi les vastes Provinces qui sont le long du Danube & du Niester. Ils ont compris sous le nom de Scythes, les Gethes, les Goths, les Sarmates, les Hyperboréens, les Arimaspes, les Saces, les Massagetes, & un grand nombre d'autres, dont on trouve les noms dans Pline, & dans les anciens Geographes. Il est pourtant vrai, que les Scythes, proprement dits, ne sont pas originaires de ces pays, qui sont connus sous le nom de Scythie, & nous croyons avoir montré par des preuves assez plausibles, que les Scythes sont descendus de Chus fils de Cham, & que leur ancienne demeure étoit sur l'Araxe.

A l'égard des descendans de Gog & de Magog, on peut fixer leur origine dans la grande Tartarie; & ce sentiment est tres-commun chez les Commentateurs. On trouve dans la Tartarie un grand nombre de vestiges de Gog & de Magog, dans les noms des Provinces, des Villes & des hommes ; & c'est une tradition constante parmi cette nation, qu'ils viennent de Gog & de Magog. Marc Paul Venitien (*b*) qui a beaucoup voyagé dans ce Pays, y a remarqué les Provinces de Gog & de Magog, nommées *Lug & Mungug*. Il y marque aussi les Provinces de Cangigu & de Gingui, les villes de Gingui & de Cugui, de Corgangui & de Caigui. Les Tartares se nommoient anciennement *Mogli*, & on voit dans le même Auteur les noms de *Gogaca* favori du Grand Cham, Gohagaday troisiéme fils du Can Hoccota, &c.

Bochart n'est pas éloigné de nôtre sentiment, lorsqu'il place le pays de Gog aux environs du Caucase. Il derive le nom de cette fameuse montagne de *Gog Chazan* (*c*), Forteresse de Gog. Il montre que le Promethée de la Fable attaché au Caucase par Jupiter, est le même que Gog. On connoît dans l'Iberie, qui est au Midi du Caucase, la Gogarene (*d*), & encore aujourd'hui la Province de Guagueti, qui viennent sûrement du nom de Gog. Ezechiel (*e*) dit, que Gog étoit Prince du commencement de Tubal & de Mezech, ou, selon une autre traduction, Prince de Ros, de Tubal & de Mesech ; c'est à-dire, qu'il étoit maître du Caucase, qui est au Nord, & au commencement des Mosques, des Tibareniens & des peuples de l'Araxe, designez par le nom de Ros, si l'on en croit Bochart.

(a) *Græci Scriptores universos septentrionales olim Scythas & Celto-Scythas appellabant, &c. Strab. lib.* XI.

(b) *Paul. Venet. lib.* I. *c.* 64. *& lib.* II. *c.* 46. 49. 66. *&* 52.

(c) גוג חכן

(d) *Strabo, Ptolem.*

(e) *Ezechiel.* XXXVIII. 2.

Peut-être même que les descendans de Gog étoient Princes de ces peuples au tems du Prophete Ezechiel. Les qualitez que ce Prophete attribue à Gog, conviennent parfaitement aux Tartares, qui sont grands Cavaliers, & tres-habiles à tirer de l'arc. S'il est permis de joindre les débris de l'ancienne Histoire cachée sous la Fable, avec ce que nous avons dit; on pourra remarquer que les Anciens (a) nomment *Gyges*, *Cottaios* & *Briareus* les trois Geans qui ayderent Jupiter dans la guerre qu'il fit aux Titans, qui sont, peut-être, les *Dodanim*. On voit le nom de Gog dans celui de Gyges; celui de Cusch ou de Cuth, dans celui de Cottaos. Briareus est nommé par les hommes *Ægeon*, & Briareus par les Dieux, dit Homere (b). Le nom d'Egeon pourroit faire conjecturer qu'il est un des descendans de Gog ou de Magog, ou qu'il est originaire de dessus le fleuve de Gehon, que nous prenons pour l'Araxe. Les pays de Gog, de Cusch & du Gehon sont voisins, selon nôtre hypothese. Les Anciens font Gyges fils du Pont & de la Terre; & quelques-uns disent qu'il fut appellé de la mer par Thetis pour la garde de Jupiter; d'où l'on infere qu'il étoit étranger dans la Grece, & qu'il y étoit venu des pays qui sont situez sur le Pont Euxin.

Suidas & Cedréne disent que les Perses sont nommez Magog par ceux du pays; on trouve dans ces contrées les peuples nommez Magusiens, & les Philosophes connus sous le nom de Mages, & des peuples de même nom dans la Medie (c). Tout cela peut venir de Magog, dont les Colonies ont pû porter le nom en divers endroits.

Quelques-uns prennent Gog pour le pere des Gethes, des Massagetes & des Goths. Les Goths ont été confondus (d) avec les Gethes par plusieurs Anciens, & on convient que les uns & les autres demeuroient autrefois vers le Nord du Pont Euxin; mais les Gethes s'étendoient principalement dans l'Allemagne vers les Provinces de Moldavie, & partie de la Valachie; & les Gots allerent s'établir vers le Boristhenes & les embouchures du Danube. Là ils se partagerent en deux peuples; les uns furent nommez Ostrogoths, ou Goths Orientaux; & les autres Visigoths, ou Goths Occidentaux; fort differens les uns & les autres des Goths peuples de Suede. Il est dit dans le passage d'Ezechiel, qu'on a cité, que Gog est le Prince de Ros, de Tubal & de Mesech, ce qui peut recevoir ce sens; il étoit le Prince, ou le plus considerable parmi les peuples de Russie, de Moscovie, & de ceux qui habiterent le long de la Riviere de Tobal, sur laquelle est bâtie la ville de Tobolsk en Moscovie.

(a) *Vide Hesiodi Theogoniam.* v. 713.
(b) *Iliad.* A. v. 403.
(c) *Herodot. lib.* 1.
(d) *Cluver. lib.* III. *German. antiq.*

Saint

Saint Ambroise (*a*) a cru que les guerres des Gots contre l'Empire Romain, avoient été prédites par Ezechiel, sous le nom de guerre de Gog contre Israël; & ce saint Docteur espere la victoire des Romains contre les Gots, sur la promesse que Dieu fait aux Israëlites, de leur abandonner Gog, & ses dépoüilles. Saint Jérôme dans sa Préface de l'onziéme Livre sur Ezechiel parle de cette opinion de saint Ambroise, & il ne paroit pas fort persuadé que l'on puisse attribuer aux Gots, ce qui est dit de Gog & de Magog dans Ezechiel. Il seroit peut-être plus aisé de leur appliquer ce que dit saint Jean dans l'Apocalypse (*b*), que Gog & Magog, peuple aussi nombreux que le sable de la mer, doit s'assembler en bataille; qu'il se repandra par toute la terre; qu'il environnera le camp des Saints, & qu'il assiegera la Ville bien-aimée; mais qu'un feu du Ciel les dévorera. Les Gots & autres Peuples Septentrionaux se repandirent dans l'Empire Romain, lui firent la guerre, & le desolerent. Ils attaquerent Rome qui est la Ville sainte; ils affligerent les Saints, qui sont les Fideles. Tout ce grand fracas se dissipa; ces peuples ou se ruinerent petit à petit, ou entrerent dans l'Eglise en recevant le Baptême; & leurs efforts contre les Fideles, ne servirent qu'à affermir les Justes dans la Foi.

MADAÏ (*c*). Presque tous les Commentateurs enseignent que Madaï est le Pere des Medes. Dans les livres d'Esther & de Daniel, pour marquer les Perses & les Medes, l'on se sert des noms de *Paras* & de *Madaï*. Cependant Salien & Joseph Mede donnent des raisons qui peuvent faire douter que Madaï fils de Japhet ait originairement peuplé la Medie. 1°. Thiras frere de Madaï, a constamment peuplé la Thrace; il semble donc qu'on doit placer Madaï aux environs de ce pays. 2°. La Medie n'est point du nombre de ces Isles des Nations, *Insulæ gentium*, qui furent, selon l'Ecriture, le partage des enfans de Japhet. 3°. Qu'alloit chercher *Madaï* au milieu des terres des enfans de Sem, entre l'Armenie & l'Assyrie, l'Hircanie & la Parthie, la Susiane, & la Mer Caspienne? 4°. La Macedoine se nommoit autrefois *Æmathia* (*d*) d'un nom formé d'*Ei*, une Isle, & *Madaï*, l'Isle de *Madaï*, c'est-à-dire le Pays maritime peuplé par *Madaï*, ou en le dérivant du Grec *Aïa Madaï* (*e*), la terre de *Madaï*. On trouve aux environs de la Macedoine des peuples nommez *Madi* ou *Madi* (*f*), & dans l'Emathie, un Roi nommé Medus. Enfin les Auteurs propha-

(a) *Lib.* II. *de Fide ad Gratian. cap.* 4. *ad finem.*

(b) *Apocal.* XX. 7.

(c) מדי

(d) אי מדי

(e) Αἶα Μαδαΐ.

(f) Μῆδοι, vel Μαῖδοι, Μαιδικη. *Aristot. lib. de Mirabilib. Auscultat. Ptolom. cap.* XI. *tab.* 9. *Europ.*

nes assurent que Medée épouse de Jason étant revenuë de la Grece à Colchos avec son fils Medus, elle regna en Medie; & que Medus son fils & son successeur donna son nom à ce Pays. C'est Strabon (a), qui est un Auteur fort grave, qui raconte cette histoire, & qui assure qu'on voyoit encore de son tems, aux environs de l'Armenie & de la Medie, des monumens de Jason, qui étoient en grande veneration dans tout ce pays. Le voyage de Jason à Colchos est avant la guerre de Troye, & par consequent avant Esther & Daniel; ainsi il n'est pas étrange que dans leurs Livres on rencontre le nom de Medie: elle pouvoit porter un autre nom du tems de Moïse. On trouve aussi *Madaï* dans le quatriéme des Rois, & dans Isaïe, pour marquer le pays qui est aux environs de l'Assyrie; mais tout cela est posterieur au voyage des Argonautes, & au regne de Medus. Herodote (*b*) parle de certains peuples, qu'il nomme *Syginæ*, qui habitoient au delà, c'est-à-dire au Nord du Danube, & dont le pays s'étendoit jusqu'à Adria, & au pays des Henetes. Ces peuples, dit-il, sont habillez comme les Medes, & ils s'en disent descendus. Ce ne peut être des Medes d'Asie, puisque ceux d'Asie avoüoient qu'ils venoient de Medée (*c*). Il faut donc dire qu'ils étoient sortis des Medes de Thrace, dont parlent Strabon (*d*), & Tite-Live; ils étoient voisins de la Macedoine, & étant entrez dans ce pays-là, on les nomma *Madobityni*, (*e*) selon Etienne le Geographe.

JAVAN (*f*). Les Interpretes sont assez d'accord entr'eux au sujet de *Javan*: ils conviennent qu'il est le pere des Ioniens. Toute la difficulté consiste à sçavoir la juste étenduë de ce nom. Du tems d'Herodote (*g*), il étoit affecté presqu'aux seuls Ioniens de l'Asie mineure: Les Atheniens eux-mêmes, & à plus forte raison les autres Grecs refuïoient & avoient honte du nom d'Ioniens. Mais auparavant, (*h*) ce nom étoit restraint aux seuls Atheniens & à leurs Colonies. Il est pourtant vrai qu'il étoit autrefois commun aux Achéens & aux Beotiens, & même aux Macedoniens. Hesychius (*i*) assure que les peuples d'Achaie & de Beotie passoient anciennement pour Ioniens: Strabon met la campagne Ionique dans la Beotie; Homere dans son Hymne en l'honneur d'Apollon, nomme ceux de Delos Iaones (*k*). Les Interpretes Chaldéens, au lieu de Ja-

(a) *Strabon l.* XI. *& l.* I. *pag.* 36.
(b) *Herodot. lib.* V. *pag.* 459. *&* 460.
(c) *Herodot. lib.* VII. *c.* 62.
(d) *Strab. lib.* VII. *pag.* 218. *l.* I. 28.
(e) Μαιδοβιθύνοι.
(f) יון
(g) *Herodot. l.* I. *pag.* 97. *Edit. Gryph. an.* 1558.
(h) *Herodot. Aristot. Heraclid. Strabo, Plutarc, &c.*
(i) *Hesych. in* ἰάονες.
(k) Ἰάονες.

van, mettent ici la Macedoine ; & dans Daniel (*a*), Alexandre est nommé Roi de *Javan*. Enfin il est impossible que les seuls Atheniens ayent envoyé toutes les Colonies qui peuplerent l'Ionie, qui étoit composée de douze Villes, fort grandes pour la plûpart, outre les Isles de Samos & de Chios ; & Strabon convient que ceux de Milet, de Colophon & de Priéne étoient venus de Pyles, ou de Thebes, & non pas d'Athenes. Enfin les Ioniens d'Asie avoient quatre Dialectes differentes, selon Herodote ; ce qui ne seroit point arrivé, s'ils n'étoient sortis que d'une Ville ; & le Scoliaste d'Aristophanes (*b*) remarque que les Barbares nomment Ioniens tous les Grecs. Voilà à peu prés ce que dit Bochart sur ce sujet. Il remarque aussi que les Grecs dérivoient le nom d'*Ioniens* d'une autre source, mais qui lui paroît fort suspecte. Ils assuroient que les Ioniens avoient pris leur nom d'Ion, fils d'Apollon & de Creusa, que Xuthus fils d'Hellen avoit adopté ; & qui par sa valeur & par ses exploits contre les Thraces, se rendit extraordinairement celebre parmi les peuples de la Grece.

TUBAL ET MOSOCH (*c*). L'Hébreu lit : *Tubal & Mesech*. Il y a sur cet article plusieurs sentimens assez divers, que nous proposerons, & que nous examinerons les-uns aprés les autres. Comme dans ces matieres on n'a point de preuves certaines, on doit se contenter de ce qui paroît le plus probable ; & on ne doit rien rejetter de ce qui ne paroît pas visiblement faux.

L'Ecriture (*d*) joint ordinairement Tubal & Mosoch ; ce qui fait juger qu'ils ont habité des pays voisins les uns des autres, & qu'ils ont eû entr'eux beaucoup de liaison. Les Interpretes Chaldéens entendent par *Tubal & Mosoch*, l'Italie & l'Asie, ou l'Ausonie, selon Bochart. Joseph l'explique des Iberiens, qui sont au Midi du Caucase, & des Cappadociens. Saint Jerôme entend ici par Tubal, les Espagnols, nommez autrefois Iberiens. Voici ce que l'on peut dire pour favoriser ce sentiment. Les habitans de la Bœtique sont nommez *Turdetani*, ou *Turduli* ; ils passent pour les plus anciens peuples de l'Espagne ; ils se piquent de sagesse & d'études, & ils montrent des monumens d'une grande antiquité : ils ont des Poëmes & des Loix écrites en vers depuis plus de six mille ans, à ce qu'ils disent (*e*). Eusebe & saint Epiphane donnent Tubal pour pere aux Thessaliens & Mosoch aux Illyriens.

(*a*) *Daniel* VIII. 21.
(b) *In Acarnan.*
(c) תובל ומשך
(d) *Ezech.* XXVII. 13. XXXII. 26. XXXVIII. 2. 3. XXXIX. 1.
(e) Strabon liv. III. pag. 98. Il parle des richesses de ce Pays, liv. III. p. 102.

Bochart croit que Mesech & Tubal marquent les Mosques & les Tibareniens. Les Auteurs Grecs (*a*) joignent ces deux peuples, de même que les Hébreux mettent ensemble Mesech & Tubal; ils leur donnent les mêmes armes & les mêmes Generaux. La ressemblance des noms est sensible. Tubal a pû produire Tibar, en changeant L en R, ce qui est assez commun en Grec, où l'on trouve *Beliar*, pour Belial; Phicor, pour Phicol. Strabon & Eusebe nomment les Tibareniens, *Tibares*, ce qui approche encore plus de Tubal.

Les Mosques habitoient dans les monts Moschiques, qui separent l'Iberie de l'Armenie, & l'une & l'autre de la Colchide. Ptolomée & Strabon étendent les monts Mosques, depuis les confins de l'Iberie, jusques vers la Cappadoce. Les Mosques sont placez par Xenophon, par Diodore de Sicile & par Pline, entre les villes de Cerasus & de Cotyore, ou Cyteore, sur les côtes du Pont.

Les Tibareniens avoient leurs demeures bien éloignées des Mosques, à l'Occident des Chalybes & des Mossynæces; ensorte qu'entre les Mosques & les Tibareniens on comptoit six ou sept peuples divers, & fort sauvages: ce qui devoit naturellement rompre le commerce & la liaison que les Auteurs sacrez, & prophanes mettent entre ces deux peuples, & qu'on veut établir ici comme un caractere qui les distingue.

Bochart tâche de résoudre cette difficulté, en disant: 1°. Que peut-être les Iberiens sont les descendans de Tubal, ou de Tobel, comme le veut Joseph; & dans cette supposition, les Mosques, & les fils de Tubal seront voisins. 2°. Il montre par Strabon (*b*) qu'il y avoit des Tibareniens au dessus de Trebizonde, qui s'étendoient jusqu'aux montagnes des Mosques, & de la Colchide. Il fait voir ensuite que les qualitez & les marques attribuées par Ezechiel à Mesech & à Tubal, conviennent aux Mosques & aux Tibareniens. Ezechiel dit que ces peuples trafiquoient à Tyr en Esclaves, & en vaisseaux d'airain. On sçait que les pays du Pont & de la Cappadoce voisins des Tibareniens, abondoient en Esclaves (*c*).

Mancipiis dives, eget æris, Cappadocum Rex.

Quand Luculle faisoit la guerre dans ces pays-là, un Esclave ne coûtoit que quatre dragmes; & les Cappadociens étoient si accoûtumez à l'esclavage, qu'ils ne purent se résoudre à accepter la liberté, qui leur fut offerte par les Romains; ils aimerent mieux demeurer Esclaves: c'est ce que témoigne Strabon, qui étoit lui-même de ce pays. Pour ce qui est du trafic en airain, Bochart montre

(a) *Herodot. lib.* III. *c.* 9. *& lib.* VII. *cap.* 78. *&c.*

(b) *Strabo. lib.* VII. *& lib.* XI. *&* XII.

(c) *Horat. Ep.* VI. *lib.* I.

que, ſoit que l'on entende par Tubal les Iberiens, ou les Tibareniens du Pont; ces deux pays ont beaucoup de ce metal. Cette derniere partie eſt aſſez foiblement prouvée, & l'Auteur ne dit rien du tout qui regarde Meſech ou Moſoch, ni pour l'airain, ni pour les Eſclaves; il a crû apparemment que ces deux peuples étant fort unis, on pouvoit attribuer à l'un & à l'autre les qualitez qui en rigueur ne ſont propres qu'à l'un des deux.

Nous avons remarqué ci devant que Joſeph (*a*) entend par Tubal, les Iberiens, & par Meſech, les Cappadociens. Voici les raiſons dont on peut appuyer cette opinion, qui nous paroît la plus probable de toutes, quant à la premiere partie, qui regarde *Tubal.* Les Iberiens étoient autrefois nommez Tobeliens. Ptolomée (*b*) met dans l'Iberie une ville nommée Thabilaca, ſur le fleuve Gerrus; & une autre nommée *Thisbis*, ſur le même fleuve; & une troiſiéme plus bas, nommée *Teleba*, ſur le bord de la mer Caſpienne: & pour Moſoch, on trouve dans l'Albanie voiſine de l'Iberie, au pied du mont Caucaſe, la ville de Moſega (*c*), qui peut bien prendre ſon nom de Moſec.

Mais Joſeph eſt d'un autre ſentiment: il aſſure que les Cappadociens furent autrefois nommez *Meſchini*: on les trouve auſſi appellez *Moſchi*, *Moſſini* & *Moſſynaci*. Il eſt ſûr au moins que ces derniers peuples étoient voiſins de la Cappadoce. La capitale de cette Province fut nommée *Mazaca*, juſqu'au tems de Tibere, qui lui donna le nom de Ceſarée. Il ne ſera pas difficile de trouver des Eſclaves dans la Cappadoce, ni des metaux chez les Chalybes, & chez les Iberiens.

Montan, Genebrard & Mercier croient que Moſoch eſt le pere des Moſcovites. Mede veut que les Moſcovites ſoient ſeulement une Colonie de Cappadociens: car les Anciens ne parlent pas des Moſcovites. Mais eſt-il étrange que les Anciens n'ayent pas nommé les Moſcovites, avec qui ils n'ont point eû de commerce, & qu'ils n'ont connus que ſous le nom de Scythes, ou de Gétes? Certainement il y a autant, & plus d'apparence que les Moſques voiſins de l'Armenie, & les Cappadociens ſont venus des Moſcovites, qu'il n'y en a du contraire. Le fleuve Moſcus, la ville de Moſcou, le nom des Moſcovites, l'étenduë de leur pays, ſont des preuves qui ne ſont point à rejetter. Les Ruſſiens, marquez apparemment par *Roſch* dans Ezechiel, ſont mêlez avec les Moſcovites, où plutôt ne ſont avec eux qu'un même peuple. On trouve dans ce pays une ville & un fleuve du nom de Tubal, ou Thobal. Au voiſinage ſont les Triballiens &

(a) *Joſeph. lib.* 1. *Antiq. cap.* 7.
(b) *Aſia Tabul.* 11.
(c) *Ptolom. Tabul.* 11. *Aſia.*

les Thraces, qu'on fait descendre de Tubal & de Thiras. Quelques-uns se sont efforcez de trouver dans l'Asie mineure les peuples dont il est parlé dans ce verset, dans la persuasion que ces Provinces ont été peuplées avant les pays plus Septentrionaux; en quoi ils se sont apparemment trompez, puisque les Historiens nous apprennent que les Cimmeriens & les Scythes sont passez du Nord du Pont Euxin, dans la partie Orientale des côtes de cette mer, & de la mer Caspienne; & que les Thraces & plusieurs autres peuples de l'Europe & de l'Asie mineure, y sont venus des pays plus Septentrionaux, situez au delà du Pont Euxin. La plûpart de ces changemens pouvoient déja s'être faits du tems d'Ezechiel. Bochart a posé comme une espece de principe & de point fixe, que Gomer avoit peuplé la Phrygie: & sur cela il place les autres freres de Gomer aux environs, & le plus prés qu'il peut de cette Province; mais on a vû la foiblesse de ses preuves: ainsi on ne doit point être surpris si par un principe contraire, ayant mis Gomer & Gog au Nord du Pont Euxin, nous y cherchons le pays de leurs freres.

THIRAS (a). On est d'accord au sujet de Thiras. Joseph, les Interpretes Chaldéens, Eusebe, Eustathe d'Antioche, saint Jerôme, saint Isidore, & tous les nouveaux conviennent qu'il est le pere des Thraces. Le mot Grec *Thrax* revient à l'Hébreu *Thiras*. Les Thraces adoroient Odryse, qu'on croit être le même que Thiras; le Dieu Mars, divinité favorite des Thraces, est surnommé *Thoures*, ou *Thouros* (b), dans les Poëtes. On trouve dans la Thrace le Fleuve Athyras, accompagné d'un Golphe de même nom dans la Propontide, vers Bizance. Il y a un canton de la Thrace, nommé Thrasus, & des peuples prés du Mont Hæmus, appellez Trauses. Le nom ancien de la Thrace étoit Odryse, selon Suidas. Enfin l'on connoît dans la Thrace le Roi Theréus, fils de Mars; Therops autre Roi du même pays, & Theres pere de Sitaces, qui augmenta le Royaume des Odryses; de maniere qu'il devint plus étendu que tout le reste de la Thrace.

La Thrace, comme nous l'entendons aujourd'hui, est comprise entre la Mer Egée, la Propontide, l'Archipel, & la Mœsie: Il y a encore des Thraces dans l'Asie mineure. Herodote dit, qu'on les nomma Bithyniens en Asie, & qu'auparavant ils s'appelloient Strimoniens, étant venus de dessus le Lac Strimon. Il y a aussi des Thraces dans la Carie; & Strabon met les Thraces Sarapetes au-dessus de l'Armenie. Etienne le Geographe assure qu'anciennement la Thrace se nommoit *Perea* & *Aria*; & que ce fut une Nymphe fille de Titan, qui lui donna le nom de Thrace. Erytrée donne à ce pays

---

(a) תירס

(b) Θοῦρις, vel Θοῦρος, *Impetuosus*.

le nom de Siton, d'où vient qu'Ovide appelle la Mer de Thrace *Sitonis Unda*. Strabon (*a*) remarque qu'on appella d'abord les Thraces, *Sitines*, ensuite *Sinti*, & enfin *Saii*.

Puis donc que la Thrace ne porta ce nom qu'assez tard, & longtems aprés Moïse ; il faut essayer de prendre l'origine des Thraces de plus haut, & dés leur source. Nous croyons qu'anciennement leur demeure étoit au Nord de la Thrace d'aujourd'hui. On trouve le fleuve Thiras (*b*) qui tombe dans le Pont Euxin au dessus & au Nord du Danube ; les Agathyrses ne demeuroient pas loin de ce fleuve ; & Herodote (*c*) remarque qu'ils avoient presque toutes les manieres des Thraces. Ptolomée (*d*) met au même endroit les Tyrangites, & la ville de Thyras. La Thrace ancienne avoit une étenduë bien plus grande que la Thrace d'aujourd'hui : Du côté du Nord elle alloit jusqu'au delà du Danube, & aux frontieres des Scythes, & comprenoit des peuples assez inconnus : on ne connoissoit proprement de ce côté là, que les Getes, les Teuristes (*e*), ou Thaurisques, les Trauses & les Crestoniens. Du côté de l'Occident la Thrace comprenoit la Mysie, ou Mœsie ; & s'étendoit jusqu'au pays des Illyriens, ou même jusqu'aux Scordisques, aujourd'hui les Rasciens. Du côté du Midi, quelques-uns l'étendent jusqu'au Mont Olympe, & même jusqu'à l'Achaïe & à la Beotie, comme on le voit par Thucydide. Les Anciens mettent parmi les Thraces, un grand nombre de peuples, comme les Thynes, les Strymoniens, les Bardes, les Dolonges, les Besses, les Denseletes, les Medes, *Madi*, les Odryses, les Triballiens, les Gétes, & plusieurs autres, qu'on peut voir dans Orthelius (*f*). Strabon (*g*) ne doute pas qu'une grande partie des peuples qui habitent dans l'Asie mineure, ne soient venus de l'Europe, & ne soient descendus de ces peuples, que l'on a compris sous le nom de Thraces ; il met de ce nombre les Mysiens, les Phrygiens, les Troyens, les Mygdoniens, les Bebrices, les Bithyniens, les Medobithyniens, les Thynes, peut-être aussi les Mariandines, &c. qu'il soûtient être venus de l'Europe en Asie. Ces transmigrations arriverent au jugement du même Strabon (*h*) vers le tems de la guerre de Troye : Alors les Grecs exciterent par leur exemple les autres nations à entreprendre de semblables voyages, & à envoyer des Colonies dans des pays étrangers.

Ainsi quand on dit que les Thraces sont descendus de Thiras, il

---

(a) *Strab. lib.* XII.
(b) C'est le Niester, ou Turla qui separe la Podolie de la Moldavie.
(c) *Herodot. lib.* IV.
(d) *Ptolom. tab.* VIII. *Europa.*
(e) *Strab. lib.* VII. *p.* 203.
(f) *In Thesauro.*
(g) *Strab. lib.* XII. *pag.* 375. *lib.* XIII. *lib.* VII. *pag.* 204.
(h) *Strab. l.* XII. *pag.* 394. & 395.

℣. 3. *Porrò filii Gomer: Ascenez & Riphath & Thogorma.* | ℣. 3. Les fils de Gomer, furent Ascenez, Riphat & Thogorma.

COMMENTAIRE.

faut l'entendre des Thraces pris dans l'étenduë que nous venons de leur donner, & non pas renfermés dans les bornes de la seule Province de Thrace, qui du tems de Moïse ne portoit apparemment pas encore le nom qu'elle a aujourd'hui.

Peut-être que *Thiras* de Moïse, & *Rhos* d'Ezechiel, étoient les mêmes; voici les preuves dont on peut appuyer cette conjecture. Le fleuve Thiras prend sa source dans la Russie rouge; il y est encore nommé aujourd hui Stry; on voit prés de sa source une ville de ce nom. On trouve dans le même pays les Rivieres de Rusowa; & on y remarque plusieurs autres noms qui approchent de Ros & de Thiras: & ce qui fait croire que le pays de Thiras tenoit depuis la Russie, & le Niester jusqu'au Mont Hæmus, c'est qu'encore aujourd'hui, entre ces montagnes & le Danube, on voit les villes de *Tiraska*, de *Tzerka*, de *Terisevisa*, de *Riza*, de *Russi*, de *Risovv*, &c. On verra sur Ezechiel, si les caracteres que ce Prophete donne à Mesech & à Tubal, conviennent aux Moscovites & à leurs voisins, ou s'il ne faut pas distinguer Mesech & Tubal de Moïse, de ceux dont parle Ezechiel, comme étant une colonie des premiers.

Saint Augustin (*a*) outre ces sept fils de Japheth, dont nous avons marqué les pays, en donne un huitiéme, nommé Elisa. Il remarque que de ces huit fils, l'Ecriture ne designe la posterité que de deux; sçavoir de Gomer & de Javan: le premier eut trois fils, & le second en eût quatre. Ainsi, selon ce Pere, l'Ecriture marque en tout quinze descendans de Japhet: mais ni le texte Hébreu, ni les Paraphrastes Chaldéens, ni les meilleures éditions des 70. ni la Vulgate, ne mettent que quatorze descendans de Japhet; & c'est apparemment de quelques éditions corrompuës des 70. qui portoient *Eliza*, pour huitiéme fils de Japhet, que saint Augustin aura pris ce qu'il en dit. Eusebe & la Chronique d'Alexandrie, mettent aussi cet *Eliza*.

℣. 3. PORRÒ FILII GOMER, ASCHENEZ, ET RIPHATH ET THOGORMA. *Les fils de Gomer, furent Aschenez, Riphat & Thogorma.* Le premier des trois fils de Gomer, nommé *Aschenaz* (*b*) dans l'Hébreu, peupla l'Asie, selon les Interpretes Chaldéens; ils rendent le nom d'Aschenez, par l'Adiabene, Jeremie LI. 27. Joseph met les Rhegiens, *Regines*, pour descendans d'Aschenes, l'Arabe, les Sclavons, & la Chronique d'Alexandrie, *Mazice.* La plûpart

(a) *Lib.* XVI. *de Civit. c.* 3. (b) אשכנז

croient

croient qu'Ascenez peupla la Bithynie. On y trouve un Lac, une Riviere & un Golphe du nom d'*Ascanius*. Bochart se déclare pour l'Ascanie Province de la Phrygie mineure, où l'on voit la Ville & les Isles Ascanies.

Cet Auteur croit que les Phrygiens, [c'est-à-dire, selon lui, les descendans de Gomer,] possedoient tous les pays qui sont sur la Propontide, & ceux qui furent occupez dans la suite par les Mysiens & les Thynes, *Thyni*. Et qu'Ascenez, fils de Gomer, conduisit des Colonies sur les rives meridionales du Pont Euxin, jusqu'à la Province de Pont; & que de là est venu le nom de *Pontus Axenus*, ou *Pontus Ascenez*, que l'on a ensuite changé en *Pontus Euxinus*, pour éviter la mauvaise signification du mot *Axenos*, qui en Grec signifie ennemi de l'hospitalité. Quelques Auteurs (*a*) ont avancé, que le nom d'*Axenos*, fut donné à cette mer, à cause de la cruauté des Scythes, qui faisoient, dit-on, mourir tous ceux qui abordoient sur leurs Côtes, & qui se nourrissoient de leur chair: Mais Strabon justifie assez les Scythes de ce reproche. Bochart tâche de prouver ce qu'il a dit du pays d'Ascenez, par un passage de Jerémie (*b*), où ce Prophete marquant les peuples qui aiderent Cyrus à reduire Babylone, y met expressément *Ararat*, *Minni & Ascenez*. Nôtre Auteur montre par Xenophon (*c*), que Cyrus conquît la Phrygie, qui est sur l'Hellespont, & qu'il en tira beaucoup de monde, dont il renforça son Armée.

Il seroit à souhaiter que Bochart eût bien prouvé ce qu'il avance, & qui fait le fondement de son systême; sçavoir, Que les Phrygiens ont possedé toutes les Côtes de la Propontide & du Pont Euxin, jusqu'à la Province du Pont, & qu'Ascenez a conduit des Colonies dans tous ces lieux. Car si cela ne se trouve pas assuré, & si l'on est reduit à borner le pays d'Ascenez à l'Ascanie dans la Phrygie mineure, ou dans les environs du fleuve Ascanius dans la Bithynie; il sera difficile de se persuader, qu'un petit Fleuve qui tombe dans la Propontide, qu'un Lac & une Ville assez éloignez de la Mer, ayent pû donner leur nom à cette vaste étenduë de Mer, connuë sous le nom de Pont Euxin.

Essayons de découvrir le veritable & l'ancien pays d'Ascenez. Apollodore, cité par Strabon (*d*), prétend, sur l'autorité de Xanthus, que les Phrygiens ne vinrent de l'Ascanie & de la Berecynthie, dans l'Asie, qu'aprés le tems de la guerre de Troye. Apollodore sou-

(a) Diodore liv. IV. & Apollodore chez Strabon, liv. VII.
(b) *Jerem.* LI. 27.
(c) *Xenophon*, *Cyrop. lib.* VII.
(d) *Strab. lib.* XIV. *pag.* 467. *Edit. Basil. anni* 1523.

tenoit qu'Homere avoit parlé de l'ancien pays d'Ascanie, lorsqu'il avoit dit : (*a*) *Que Phorcus & Ascanius ammenerent des Phrygiens au secours des Troyens, de fort loin, c'est-à-dire de l'Ascanie* : Si ce Poëte eût voulu parler des Phrygiens de l'Asie mineure, il n'auroit eû garde de s'exprimer de cette sorte, puisque l'Ascanie étoit si voisine de la Troade. Strabon rejette ce sentiment d'Apollodore, & il fait voir par Homere, que du tems de la guerre de Troye, il y avoit des Phrygiens dans l'Asie mineure, sur le Fleuve Sangare ; mais il ne nie pas qu'il n'y eût une Province d'Ascanie, plus éloignée de l'Asie, d'où Phorcus & Ascanius amenerent du secours aux Troyens. C'est dans cette ancienne Ascanie, que nous plaçons Ascenez. On voit par Homere (*b*), qu'il vint du secours aux Troyens des Provinces d'Asie, fort reculées, de delà la Mer, & de la Thrace ; ainsi nous pouvons chercher l'Ascanie au voisinage de la Thrace, & des Chalybes, dont parle ce même Poëte. Or on trouve dans la Sarmatie, sur l'embouchure du Boristhene, dans le Pont Euxin, au Couchant de ce Fleuve, une Ville nommée *Akzacouv*, que Mercator croit être la même que l'ancienne *Axiace*, marquée par Pline, dans la Sarmatie Européene. Strabon & Ptolomée parlent d'un Fleuve nommée *Axiaces*, qui tombe dans le Pont Euxin, prés de la ville *Axiace*. Et Strabon (*c*) place un autre Fleuve de même nom que ce premier, dans la Sarmatie Européene, mais qui a son embouchure dans les Palus Méotides. Nous n'osons assurer que ce pays soit l'ancienne Ascanie, ni que le pays qu'arrose le Boristhene, soit la Berecynthie, dont parle Xanthus le Lydien ; & que les Bastarnes soient les anciens Berecynthiens : mais il paroît dans cela autant de probabilité, que dans ce qu'on nous dit des Colonies d'*Ascenez*, sur les Côtes du Pont Euxin, & de l'origine du nom d'*Axenus*, donné à cette Mer. Saint Isidore met aussi-bien que nous Ascenez dans la Sarmatie.

Le passage de Jerémie (*d*), qui met *Ascenez* avec *Minni* & *Ararat*, pourroit faire conjecturer que la *Sacagene*, excellente Province de l'Armenie, [qui est apparemment la même que la *Sacasene*,] a pris son nom d'*Ascenez*. Minni & Ararat sont dans l'Armenie. La *Sacagene* est une Province conquise par les Scythes. Du tems de Cyrus, & peut-être même du tems de la guerre de Troye, Ascenez pouvoit être passé de la Sarmatie dans l'Armenie, & de là dans l'Asie mineure. Entre les mots d'*Ascenez*, & *Sanganes* ou *Sacagenes*, il y a peu de difference. Herodote (*e*) parle d'un peuple de Scythie, nommé *Sygi-*

(a) Φόρκυς δὲ Φρύγας ἦγε, καὶ Ἀσκάνιος θεοειδὴς Τῆλ' ἐξ Ἀσκανίης.., *Homer. Iliad.* B. *ad fin.*
(b) *Iliad.* II.
(c) *Strab. lib.* XI. *pag.* 356. & 357.
(d) *Jerem.* LI. 27.
(e) *Herodot. lib.* V.

nes, fameux par son commerce & par son étenduë. Il demeuroit à peu prés là où nous plaçons Ascenez. Mais Pline (*a*) dit quelque chose de plus précis que tout cela ; puisqu'il place les Ascantes, *Ascanticos*, aux environs du Tanaïs & des Palus Méotides, ce qui revient assez avec Jeremie, qui met *Ascenez*, avec *Minni*, & *Ararat*. Ptolomée parle aussi des *Ascatances*, & des montagnes du même nom, dans la Scythie, deça le mont *Imaüs*.

RIPHAT (*b*). Il est nommé *Diphat* dans les Paralipomenes (*c*). La ressemblance du *Resch* & du *Daleth*, dans l'alphabeth Hébreu ou Chaldéen, a donné occasion à cette varieté. L'Arabe & le Chaldéen, au jugement de Bochart, ont entendu la France. Eusebe entend les Sauromates ; la Chronique d'Alexandrie, les Garamantes ; Joseph, les Paphlagoniens. Bochart, suivi par plusieurs nouveaux, est du sentiment de Joseph. Pomponius Mela (*d*) assure qu'anciennement les Paphlagoniens étoient nommez *Riphatæi* ou *Riphaces*. On voit dans la Bithynie, Province voisine de la Paphlagonie, le Fleuve *Rhæbas* ou *Rhebée*, d'où vient le nom des peuples Rebantes, & du canton de même nom. Voila ce qu'on dit en faveur de la Paphlagonie, ou plutôt de la Bithynie ; ce qui n'est assurément pas fort convainquant.

Nous aimons mieux suivre ceux qui sont pour les monts Riphées, que Bochart soûtient n'avoir jamais été. Mais tous les Geographes anciens, & la plûpart des nouveaux, les reconnoissent & les placent dans la Moscovie, vers les fleuves Obdora, & Oby, dans la Province de Petzora, sur les frontieres de l'Asie & de la Tartarie deserte. Ils s'étendent depuis le détroit de la Mer blanche, jusqu'au fleuve Oby ; on les nomme les monts d'Oby, ou les monts Stolp. Pline place les monts Riphées au delà des solitudes de la Sarmatie ; & il dit que les peuples nommez *Rhimphées* s'étendent jusqu'à ces montagnes. La position de Pline convient assez à celle de nos Geographes. Ptolomée les met plus éloignez des Palus Méotides, vers le Nord. Il marque la source du Tanaïs d'un côté des monts Riphées, & celle du Chersinius de l'autre. Virgile (*e*) met les Riphéens au fond du Nord.

Talis hyperboreo septem subjecta trioni,
Gens effrena virûm Riphæo tunditur euro.

THOGORMA (*f*). Joseph & saint Jerôme ont crû que le troisiéme fils de Gomer étoit le pere des Phrygiens. Theodoret, saint Isidore de Seville & Eusebe entendent par *Thogorma*, l'Armenie. L'Interprete Chal-

(a) *Plin. lib.* VI. *c.* 7.
(b) רפת
(c) 1. *Paral.* 1. 6.
(d) *Mela lib.* 1.
(e) *Virgil. Georgic.* 3.
(f) תוגרמה

déen (*a*), & les Talmudistes (*b*), entendent l'Allemagne. Le Paraphraste Jerosolymitain, au lieu de Togormâ, met la Barbarie; & Bochart croit que par ce terme il entend la Phrygie. Il montre par plusieurs passages citez dans Turnebe (*c*), que *Barbaricum* est souvent mis dans les Auteurs Latins pour *Phrygium*. Malheureusement il ne s'agit point ici d'un Auteur Latin, mais d'un Auteur Chaldéen. La Paraphrase Arabique explique Togorma par la Georgie, partie de l'Iberie. La Chronique d'Alexandrie met les Borades, peuples de Scythie, dont il est parlé dans l'Epitre Canonique de saint Gregoire Thaumaturge. Plusieurs nouveaux croient que c'est la Turcomanie, dans la Tartarie & la Scythie. Ezechiel (*d*) marque les Togormiens au Nord de la Judée, & il dit qu'ils amenoient à Tyr des chevaux & des mulets. Bochart fait un grand fond sur cela, pour montrer que Togorma marque la Cappadoce, celebre par ses excellents chevaux, & par ses Asnes. Il se fonde aussi sur le nom de *Trocmi* ou *Trogmi*, donnez à quelques Gaulois, qui sous la conduite d'un nommé Trocmus vinrent s'habituer sur les confins du Pont & de la Cappadoce (*e*). Mais cela est bien éloigné du terme de Togorma, & de Moïse; & Bochart ne prouve nullement que toute la nation des Cappadociens, ni même une partie considerable, ayent porté un nom approchant de Togorma.

Voici les raisons qui nous font pancher du côté de ceux qui expliquent Togorma de la Turcomanie, ou des Sauromates, ou des peuples nommez *Turcæ* dans Pline (*f*), & placez dans la Samartie Asiatique. 1o. Le nom de *Togorma*, & celui de Turcomanie, ont un rapport sensible. 2°. On lit dans Herodote (*g*), que les Scythes racontoient leur origine de cette maniere: Targitaüs qui avoit pour pere Jupiter, & la fille du Boristhene pour mere, eût trois fils, Lipoxaïs, Arpoxaïs & Colaxaïs, d'où tous les Scythes sont venus. Ils ajoûtoient que depuis Targitaüs jusqu'à l'entrée de Darius fils d'Hystaspe dans la Scythie, il n'y avoit pas plus de mille ans. Ce Targitaüs peut être *Togorma*, dont nous parlons ici, fils de Gomer. Depuis la naissance de Togorma, quand nous ne le ferions naître que trois cens ans aprés le Déluge, jusqu'à Darius fils d'Hystaspe, il y a bien plus de mille ans; mais les Scythes n'y regardoient pas de si prés: & c'est une marque de leur ignorance qu'ils ne prissent que mille ans d'antiquité, quoiqu'ils se donnassent pour les plus anciens

(a) *In Ezech.* XXXVIII.
(b) *In tract. Joma.*
(c) *Advers. l.* V. *c.* 15. *& lib.* IX. *c.* 18.
(d) *Ezechiel.* XXVII. 14.
(e) *Strabo lib.* XII.
(f) *Plin. lib.* VI. *c.* 7. *& Mela lib.* I. *c.* 21. *p.* 176.
(g) *Herodot. lib.* IV. *c.* 5.

℣. 4. Filii autem Javan: Elisa & Tharsis, Cetthim & Dodanim.

℣. 4. Les fils de Javan; sont Elisa, Tharsis, Cethim & Dodanim.

COMMENTAIRE.

peuples du monde (*a*). 3°. On voit prés de la Chersonese Taurique les *Torrecades* (*b*), & les villes de Tracana & Tamiraca. Encore aujourd'hui on connoît *Temroc* & Trimicie dans la Circassie. On trouve aussi des peuples nommez *Chorasmini* (*c*), descendus des Scythes. La Turcomanie, ou le Turkestan est placé par plusieurs Auteurs entre la grande Tartarie, au Nord, & l'Empire du grand Mogol, au midi. Il est vrai que quelques-uns soûtiennent qu'il n'y a point là de Turcomanie, & qu'il faut la prendre dans la grande Armenie, qui s'étend entre la Georgie au Septentrion, l'Asie mineure au Couchant, la Perse à l'Orient, & le Diarbech au Midi. Mais presque tous les Auteurs conviennent que les Turcs sont Scythes d'origine; & cela suffit pour justifier ce que nous prétendons ici, que Togorma a vécu dans la Scythie, ou dans la Sarmatie. 4°. Le nom des Sauromates est assez approchant de Togorma, si l'on prononce *Tauromate*, selon la Dialecte Chaldéenne. Pline (*d*) met des Sauromates derriere le mont Caucase, & aux environs des embouchures du Tanaïs. On voit par Strabon (*e*), que les Anciens nommoient Sauromates, Hyperboréens, & Arimaspes ceux des Scythes qui demeuroient au dessus du Pont Euxin, du Danube & d'Adria; ce qui revient à ce que dit Pline (*f*), que le nom des Scythes, des Sarmates & des Sauromates, est passé jusqu'aux Germains. Nous avons remarqué ci-devant que le Chaldéen & les Talmudistes entendent Togorma de l'Allemagne.

℣. 4. FILII JAVAN, ELISA, &c. *Les fils de Javan, sont Elisa, &c.* Nous avons vû que Javan a peuplé la Grece, nommée anciennement Ionie: ainsi il faut chercher ses descendans dans la Grece. On trouve l'Elide dans le Peloponnese. Le Chaldéen traduit ici Hellas (*g*). Joseph entend les Eoliens. Villalpand croit que ce sont les Champs Elisiens, dans les Isles fortunées. L'Arabe l'explique d'Almesise, c'est-à-dire Mopsueste, ville de Cilicie. Bochart veut que ce soit le Poloponnese, où l'on trouve la Province nommée Elis, dont une partie est nommée *Alisium* par Homere. Ezechiel (*h*) parle de la pourpre qu'on apportoit d'Elisa à Tyr. On pêchoit à l'em-

(a) *Justin. lib.* XI. *c.* I.
(b) *Apud Ptolem. Tabul.* 8. *Europa.*
(c) *Strab. lib.* XI. *pag.* 358.
(d) *Plin. lib.* VI. *c.* 5. & 7.
(e) *Strab.* XI. *pag.* 355.
(f) *Plin. lib.* IV.
(g) הלס
(h) *Ezech.* XXVII. 7.

bouchure de l'Eurotas (*a*), beaucoup de ce poiſſon, dont on ſe ſervoit pour teindre la pourpre ; & les Anciens parlent ſouvent de la pourpre de Laconie. Horace.

. . . . . . *Nec Laconicas mihi*
Trahunt honeſtæ purpuras clientæ.

On pêchoit auſſi de ces poiſſons dans le Golphe de Corinthe, & dans la Phocide, aux environs d'Ancyre (*b*).

THARSIS (*c*). Joſeph, les Chaldéens, l'Arabe l'expliquent de Tharſe, ville de Cilicie. Les 70. ſaint Jerôme, Theodoret l'entendent de Carthage. La Vulgate traduit *Tharſis* par *Carthaginenſes*, Ezech. XXVII. 12. Le Geographe Arabe veut que ce ſoit *Tunis* ; & Euſebe croit que les Eſpagnols ſont ſortis de *Tharſis*. Bochart ſuit ici Euſebe, & il croit que Tharſis marque *Tarteſſus*, Iſle & ville dans le Détroit de Gades, où les Anciens aſſurent qu'on faiſoit un tres-grand trafic. Bochart s'efforce de prouver que Tarteſſus avoit été peuplée par les Phéniciens ; en quoi il agit contre ſon hypotheſe, & contre ſes propres preuves, puiſqu'il a montré que Javan étoit le pere des Grecs : Tharſis étant fils de Javan, il s'enſuit que le pays & la ville de Tharſis étoient d'origine Grecque, & peuplés par des Grecs.

M. le Clerc entend par Tharſis, l'iſle & la ville de Thaſſus, dans la mer Egée, ſur les côtes de Thrace, & à l'embouchure du fleuve Neſſus. Pline loüe les mines, & le marbre de Thaſſus. Herodote parle avantageuſement de ſes richeſſes, de ſes mines d'or, de ſes forces maritimes. Mais comme il remarque que cette ville fut bâtie par des Phéniciens qui cherchoient Europe, il n'y a pas d'apparence que ce ſoit Tharſis, fondée par le fils de Javan.

Grotius croit que tout l'Ocean eſt nommé Tharſis, à cauſe de la fameuſe ville de Tarteſſus, ſituée ſur les côtes d'Eſpagne baignées par l'Ocean. Le Pere Sanchez veut que la mer en general ſoit nommée Tharſis, & que l'Ecriture nomme vaiſſeaux de Tharſis, ceux qui compoſent les flottes, dont on ſe ſert dans les voyages de mer, par oppoſition aux naſſelles, & aux petits vaiſſeaux des fleuves. Il remarque, pour confirmer ſon ſentiment, que les 70. ont rendu Tharſis, par la mer. Ce qui a engagé les Commentateurs dans une ſi grande varieté d'opinions, c'eſt que l'Ecriture dans les livres écrits depuis Moïſe, donne le nom de vaiſſeaux de Tharſis, non ſeulement à ceux qui alloient dans la Mediterranée ; mais auſſi à ceux qui partoient d'Aſiongaber, pour aller dans l'Ocean par le Détroit

(a) *Plin. lib.* IX. *c.* 36. *Pauſan. in Lacon.*

(b) *Pauſan. in Phocicis.*

(c) תרשיש.

du Golphe Arabique. On a crû que pour signifier des voyages si divers, l'Ecriture ne se serviroit pas du même terme, s'il n'y avoit qu'un seul lieu nommé Tharsis. On a donc supposé deux Tharsis; l'un dans la Mediterranée, & l'autre dans l'Ocean Indique: on a traduit, *Naves Tharsis*, par des Navires des Indes, de l'Ocean, de la mer, de l'Afrique, &c.

Mais nous croyons qu'on peut accorder ce qui paroît si opposé dans l'Ecriture, sans chercher deux Tharsis, & sans placer Tharsis loin de la Mediterranée: nous tâcherons de montrer: 1°. Que Tharsis est la même que Tharse en Cilicie. 2°. Que les vaisseaux de Tharsis sont de grands vaisseaux, des vaisseaux de long cours; une flotte telle que les Phéniciens en équippoient, pour faire le voyage de Tharse en Cilicie, par opposition aux petites barques, aux nasselles, &c.

I. On demande une ville fondée par *Tharsis*, fils de Javan, une ville Grecque d'origine, une ville d'un grand commerce, une ville maritime, & qui eût un grand trafic avec les Phéniciens, sur tout depuis les regnes de Salomon & de Hiram, & depuis la guerre de Troye: Or nous rencontrons tout cela dans la ville de Tharse en Cilicie; c'est une ville tres-ancienne, capitale de la Cilicie, fondée par Persée fils de Danaë, selon Solin (*a*) & Lucain. Voici les paroles de Solin: *Cilicia matrem urbium habet Tharsum, quam Danaës proles nobilissima Perseus locavit.* Strabon (*b*) attribuë l'honneur de la fondation de Tharse aux Argiens, qui se mirent avec Triptoleme à la recherche d'*Io.* D'autres (*c*) assurent que ce fut Sardanapal Roi d'Assyrie, qui la bâtit dans un seul jour (*d*); mais il est plus juste de dire que la ville de Tharse fut occupée, augmentée & rétablie en divers tems par ceux à qui on en attribuë faussement la fondation. Elle fut fondée immediatement par Tharsis, ou par quelques-uns de ses descendans, qui lui donna ce nom, & à toute la Province. Mais les Phéniciens & les Assyriens successivement, s'étant rendus les maîtres de la Cilicie, & ayant rétabli Tharsis, ont voulu passer pour fondateurs de cette ville. Nous voyons dans l'Ecriture plusieurs semblables exemples de villes, dont on attribuë la fondation à ceux, qui les ont seulement ou augmentées, ou embellies. On pourroit donner pour exemple la fameuse Babylone, & quantité d'autres.

Solin (*e*) assure que la Cilicie s'étendoit autrefois jusqu'à Peluse,

---

(a) *Solin. Polyhist. c.* 51. *& Lucan. l.* III. *Describitur Taurique nemus, Perseaque Tarsos.*

(b) *Strab. lib.* XIV. *pag.* 463.

(c) *Strab. lib.* XIV. *Arian. Alex. lib.* II. *Athen. lib.* XII.

(d) On lisoit sur le Tombeau de Sardanapal; Ἀγχιάλην ἔδειμα, καὶ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ.

(e) *Cap.* 51.

& qu'elle comprenoit sous son Empire les Lydiens, les Medes, les Armeniens, la Pamphilie & la Cappadoce: Mais qu'ayant été assujettie par les Assyriens, elle fut réduite dans des bornes plus étroites. Elle prit son nom d'un certain *Cilix*, dont la mémoire se perd presque dans ce que l'antiquité a de plus reculé & de plus caché. On le fait fils de Phénix (*a*), un des premiers habitans du monde, & plus ancien que Jupiter. Voila ce que dit Solin de la Cilicie; d'où on peut juger que l'antiquité payenne n'avoit rien de plus ancien, que les Fondateurs de cette Province. Tout cela pourtant est nouveau, comparé à Tharsis fils de Javan, & à Japhet, dont les peuples de Cilicie prétendoient tirer leur originé. La ville d'*Anchiale* (*b*), située sur le même bord que Tharse, tiroit son nom d'une fille de Japhet; & le fleuve *Cydnus* (*c*), sur lequel étoit bâtie Tharse, avoit pris le sien de Cydnus fils d'*Anchiale*. Ce Cydnus eût, dit-on, pour fils Parthenius, qui donna son nom à la ville dont nous parlons, qui fut depuis nommée *Tharsus*. Moïse nous apprend que Japhet eût pour fils Javan, & que Javan fut pere de Tharsis. Ainsi l'Histoire Sacrée & Prophane conviennent à donner pour Fondateurs aux peuples de la Cilicie, les descendans de Japhet.

Quoique la ville de Tharse ne soit pas située sur le bord de la mer, elle en est neanmoins assez voisine pour joüir de tous les avantages de la navigation, & pour passer pour une ville maritime. Le fleuve Cydnus, qui passe au milieu de cette ville, va tomber dans la mer à six milles de là; ensorte que les vaisseaux peuvent aisément remonter jusqu'à Tharse. Sa situation la rendoit tres-propre à entretenir le commerce avec les Sidoniens: car dans ces anciens tems, dont nous parlons, on ne se hazardoit point encore en pleine mer; & les Phéniciens, en côtoyant les bords de la Syrie, pouvoient aisément aller jusqu'à Tharse, & profiter par ce moyen du trafic de toute l'Asie mineure, & de tous les pays qui sont jusqu'à l'Euphrate: car alors, comme on l'a prouvé ailleurs, le commerce n'étoit point ouvert par le Pont Euxin.

Ce qu'on a dit jusqu'ici pourroit suffire pour prouver que la ville de Tharse est la même que Tharsis de l'Ecriture. L'argument de la ressemblance du nom ne peut nulle part s'employer plus avantageusement qu'ici. Les Turcs nomment (*d*) encore aujourd'hui cette ville *Thersis*. L'Auteur du livre de Judith parle des enfans de Tharsis dans la Cilicie, en décrivant la route d'Holofernes: *Cùm pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Angé*, [peut-être *Augé*, qui

(*a*) *Vid. Herod. lib.* VII. *c.* 91.
(*b*) *Stephan. in* Ἀγχιάλη.
(*c*) *Eustath ad Dionys. Perieget. &c.*
(*d*) *Judit.* II. 12. 13.

tirent

tirent leur nom d'*Auge*, qui épousa Tautras Roi de Cilicie.] *Qui sunt à sinistro Ciliciæ.... Effregit autem civitatem opinatissimam Meloti*, [peut-être *Milet*,] *prædavitque omnes filios Tharsis*. Le Prophete Jonas (*a*), s'enfuyant pour ne pas aller du côté de Ninive, s'embarqua à Joppé sur un vaisseau qui alloit à Tharsis. Cette ville étoit donc sur les côtes de la Mediterranée. David (*b*) met ensemble les Rois de Tharsis & des Isles, comme dans une situation opposée à celle des Arabes & de Saba. *Reges Tharsis & Insulæ munera offerent, Reges Arabum & Saba dona adducent*. Il n'y a pas un endroit de l'Ecriture où ce terme se rencontre, qui ne puisse s'expliquer assez commodément, selon nôtre systême; & il n'y a aucune difficulté à laquelle on ne satisfasse en le suivant: Au lieu que les autres hypotheses sont tres-difficiles à soûtenir, & enferment des especes de contradictions.

La plus grande difficulté qu'on forme sur cette matiere, est fondée sur quelques passages de l'Ecriture, qui semblent dire que la flotte de Salomon alloit d'Asiongaber à Tharsis; ce qui ne se peut entendre de Tharse en Cilicie, à laquelle cette flotte tournoit le dos en s'avançant d'Asiongaber, vers le Détroit du Golphe Arabique, & vers l'Ocean. Nous ne pouvons admettre le sentiment de ceux qui veulent qu'il y ait eû une seconde Tharsis dans les Indes; parce que cette opinion n'a pas la moindre preuve. Il faut donc chercher une autre solution à cette difficulté. Les passages qu'on nous cite se trouvent dans les livres des Rois & des Paralipomenes. Voici celui des Rois, selon l'Hébreu (*c*): *Et navis Tharsis Regi in mari, cum navi Hiram: Semel in tribus annis veniebat navis Tharsis portans aurum, &c.* La flotte de Tharsis que le Roi avoit en mer, avec celle de Hiram; cette flotte de Tharsis revenoit tous les trois ans chargée d'or, &c. Le passage semblable des Paralipomenes (*d*), peut être traduit de cette sorte à la lettre: *Naves Regis euntes Tharsis cum servis Hiram: semel tribus annis veniebant naves Tharsis portantes aurum, &c.* Les vaisseaux du Roi qui alloient à Tharsis avec les serviteurs de Hiram; ces vaisseaux de Tharsis venoient tous les trois ans avec de l'or. Dans le même livre des Paralipomenes, il est dit que Josaphat se joignit à Ochozias Roi d'Israël, pour faire une flotte qui allât à Tharsis; mais que cette flotte ayant été brisée par les vents, ils ne purent executer leur dessein. (*e*) *unxit illum secum ad faciendum naves ad eundum in Tharsis; & fecerunt naves in Hasiongaber.... Et naves contritæ sunt, & non potuerunt ire in Tharsis*. Voila tout ce qu'on peut nous opposer de

(a) *Jonas* 1. 3. *& suiv.*
(b) *Psal.* LXXI. 10.
(c) 3. *Reg.* X. 22.
(d) 2. *Paral.* IX. 21.
(e) 2. *Paral.* XX. 36. 37.

Ii

plus fort : Il faut tâcher d'y répondre.

De ces quatre passages, les deux derniers sont sans doute les plus opposez à nôtre hypothese ; & à les prendre selon le premier sens qui se presente à l'esprit, ils marquent naturellement que les vaisseaux que l'on équippoit sur la mer Rouge, alloient en un lieu nommé *Tharsis* : mais comme on ne connoît aucun lieu de ce nom, où l'on puisse aller d'Asiongaber par la mer Rouge, & que nous sçavons d'ailleurs que le lieu où alloient ces vaisseaux nommez de Tharsis, étoit Ophir, comme il est aisé de s'en persuader, en comparant le 3. des Rois ch. IX. 28. avec le chap. X. 23. du même livre ; & qu'enfin Tharsis étoit incontestablement sur les côtes de la Mediterranée, & dans un lieu éloigné du chemin qui conduit à Ninive, comme il paroît par toute l'Histoire de Jonas (*a*), & par les passages des Prophetes, qui mettent parmi les navires marchands qui venoient trafiquer à Tyr, ceux de Tharsis. [Voyez Isaïe XXIII. I. 14. & LX. 9. & Ezech. XXVII. 12. 25. & XXXVIII. 13.] Il faut chercher à ces passages une explication qui sauve ces difficultez.

Nous pensons donc que *Naves Tharsis*, marquent des vaisseaux de long cours, de grands vaisseaux, tels qu'on les construisoit pour aller à Tharse en Cilicie ; des vaisseaux forts & capables de resister à l'agitation des flots. C'est dans ce sens que les Prophetes David & Isaïe marquent comme un effet de la puissance de Dieu, qu'il brise les vaisseaux de Tharsis (*b*). *In spiritu vehementi conteres naves Tharsis.* Et Isaïe (*c*) menace de la vengeance de Dieu les superbes & les puissans, les villes fortes, & les montagnes ; & en particulier les vaisseaux de Tharsis. C'est ce que les Latins nommoient *Navis Oneraria*, ou *Actuaria*, par opposition aux barques de Pêcheurs, aux brigantins, aux esquifs, &c. L'Ecriture marque aussi souvent des vaisseaux de la mer (*d*) : *Naves maris*, qui sont apparemment les mêmes que les vaisseaux de Tharsis ; ainsi nommez par opposition aux barques des rivieres, qui étoient plus petites, comme nous le marquerons ci-aprés.

De tous les passages que l'on nous oppose, il n'y en a aucun que l'on ne puisse expliquer selon cette hypothese ; & il y en a deux (*e*) ausquels on ne peut presque pas donner un autre sens. *Navis Tharsis Regi in mari, . . . Semel tribus annis veniebat navis Tharsis.* Salomon faisoit équipper dans la mer Rouge des vaisseaux longs, & ces vaisseaux

(a) *Jonas* I. 3. IV. 2.
(b) *Psal.* XLVII. 8.
(c) *Isai.* II. 16.
(d) *Isai.* XXIII. & LX. 9. & *Ezech.* XXVII. 9. 15.
(e) 3. *Reg.* X. 22. & 2. *Par.* IX. 21.

faisoient leur voyage en trois ans. Le passage des Paralipomenes est tout semblable.

A l'égard des passages où il est parlé de la flotte de Josaphat & d'Ochozias (*a*), on peut encore les expliquer comme s'il y avoit *Naves ad eundum in Tharsis* : Des vaisseaux pour aller à Tharsis, des vaisseaux tels qu'on les faisoit pour les longs voyages de mer, comme étoient en ce tems-là les voyages de Joppé, ou de Sidon à Tharse de Cilicie : Et quand l'Écriture ajoûte que cette flotte ayant été brisée par la tempête, ne pût aller à Tharsis ; cela peut marquer qu'elle ne pût faire son voyage de long cours ; elle ne pût aller dans l'Ocean charger des marchandises, comme on en alloit communément charger à Tharse par la Mediterranée. Cette explication n'a rien de trop forcé.

On remarque que les Phéniciens avoient deux sortes de vaisseaux ; les uns étoient ronds, qu'ils nommoient *Gaulos* (*b*), & les autres étoient de grands vaisseaux à rames.

Polyæne (*c*) parle des navires ronds des Carthaginois, qu'il distingue des vaisseaux à rame. Ces vaisseaux à rame répondent à ce que l'Écriture nomme *Naves Tharsis*. Peut-être aussi qu'elle oppose ces grands & longs vaisseaux à des nasselles de jonc, d'argile, d'ozier, que l'on voyoit en Egypte sur le Nil, & même dans la mer Rouge. Pline (*d*) remarque que les Ethiopiens qui venoient trafiquer à Elephantis, qu'il nomme, *Navigationis Ægyptiacæ finem*, ne se servoient que de nasselles de jonc, qu'ils chargeoient sur leurs épaules lorsque les chûtes des eaux, ou les rochers ne leur permettoient pas de les exposer au coulant du Nil. Hérodote (*e*) décrit aussi certaines petites nasselles faites de bois de prunier sauvage, dont on se servoit sur le Nil. Enfin on trouve par tout la distinction des petits vaisseaux, d'avec les vaisseaux de long cours (*f*).

CETTHIM, ou *Kittim* (*g*). Les 70. (*h*) traduisent : *Citios*, *Citiois*, ou *Citiaos*. Et Joseph entend l'Isle de Cypre, où est la ville de *Citium*, si celebre dans les Anciens : Il ajoûte que les Hébreux nomment Chetim, les Isles, & tous les lieux maritimes. Joseph est suivi

(a) 2. *Par.* XX. 36. 37.
(b) *Γαῦλος φοινικικὸν σκάφος*, dit le Scoliaste d'Aristophanes ; & Callimaque,
Κύπροθι σιδονίος με κατήγαγεν ἐνθάδε Γαῦλος.
Un Gaulus de Sidon m'y conduisit de l'Isle de Cypre.
(c) *Polyæn. lib.* VI.
(d) *Plin. lib.* V. *c.* 9. & *lib.* VI. *c.* 22.
(e) *Herodot. lib.* II.
(f) *Epigram. lib.* I.
Τὴν μικρήν με λέγουσι, ...
Ναύσι δ' ἰθύνειν ἄτρομον εὐπαλάμην.
(g) כתים
(h) *Κίτιους, vel Κιτιεῖς, vel Κιτιαίους.* *Dan.* XI. 30. *Isai.* XXIII. 1. 14. *Num.* XXIV. 24.

par saint Epiphane, par saint Jerôme, par Eustate, par l'Interprete Arabe & par plusieurs autres.

Il y en a qui entendent par *Cetthim*, ceux de l'Isle de Chios: D'autres quelques nations des Indes; d'autres la Cilicie, où l'on trouve les *Citiens* dans Strabon, & le pays de *Cetis* dans Ptolomée, & dans saint Basile de Seleucie.

Les Interpretes Chaldéens l'expliquent de l'Achaïe, au jugement de Bochart, qui rétablit dans leur texte *Achaïa*, au lieu d'*Acsia*. L'Auteur du premier livre des Macchabées (*a*) a pris *Cittim* pour la Macedoine; puisqu'il nomme Alexandre Roi des Citiens. Et en parlant de *Persée* vaincu par les Romains, il dit (*b*) qu'il étoit Roi des Citiens. On ajoûte qu'Isaïe (*h*) prédit les malheurs que Tyr devoit souffrir de la part de la terre de *Citthim*. Nous croyons que ce Prophete parle du siége de Tyr par Alexandre le grand. Bochart l'explique du siége de Tyr par Nabuchodonosor. Mais nous ne sommes pas de son avis en cela, ni en ce qu'il prend dans ce même passage *Cittim* pour la Susiane. Nous examinerons cette difficulté sur Isaïe.

On peut ajoûter, pour prouver que *Cetthim* marque la Macedoine, qu'anciennement ce Royaume se nommoit *Macettia* (*c*), ou *Macetia*, & les Macedoniens étoient nommez *Maceta*. On trouve dans ce pays le mont Cittus (*d*). On a pû remarquer ci-devant en parlant de Thyras, que le pays que nous nommons aujourd'hui la Thrace, étoit autrefois habité par des peuples nommez (*e*) *Sitines*, puis *Sinti*, & ensuite *Saii*: Ces anciens Habitans de la Thrace étoient apparemment descendus de Cettim, & ils furent resserrez dans la Macedoine par les Thraces, qui se jetterent dans leur pays. Peut-être que ces irruptions des Thraces furent aussi cause de la transmigration des Medes de Macedoine, dont on parle ailleurs. Strabon (*f*) montre trés-bien, que les Thraces & les autres Barbares ont possedé presque toute la Grece, & l'ont toute démembrée: il le montre en particulier de la Macedoine.

Nonobstant ces raisons, qui semblent tres-fortes en faveur de la Macedoine, Bochart prétend que Cittim marque ici l'Italie. Il tâche de le prouver, 1°. Parce qu'Alexandre est nommé Roi de Javan, dans Daniel, & s'il étoit encore nommé Roi de Cittim, *Cittim* & *Javan* seroient confondus, contre l'intention de Moïse, qui les distingue:

(a) 1. *Macc.* I. I.
(b) *Ibid. cap.* VIII. 5.
(c) *Isai.* XXIII. I.
(d) *Vid. Hesych.* Μακεττία ἡ μακεδονία.
(e) *Xenoph. lib. de Venatione, pag.* 229. *Edit. Basil. an.* 1553.
(f) *Strab. lib.* XII. *pag.* 380. *Vid. & lib.* VII. *pag.* 222.
(g) *Lib.* VII. *pag.* 221. & 222.

mais qui ne voit la foiblesse de cette raison ? *Cittim* est une partie du pays de Javan : Alexandre qui est nommé Roi de Javan, ne peut il pas aussi être nommé Roi de *Cittim*, comme le même Roi peut être Roi d'Espagne & de Castille ? &c. 2°. Bochart cite le même Daniel (*a*) qui parle de la Flote Romaine, sous le nom de *Vaisseaux de Cettim*. Mais c'est que cette Flote étoit dans les Ports de la Macedoine, lorsqu'elle partit pour aller contre Antiochus, sous la conduite de *Cajus Popilius* ; il faut voir ce passage dans Daniel, & consulter Tite-Live, livre XLV. chapitre 10. 3°. Bochart cite un passage du livre des Nombres (*b*) où il est dit que les Vaisseaux de Cittim ruineront les Hébreux, & les Assyriens. Mais par ces Hébreux nous entendons les peuples de delà l'Euphrate, qu'Alexandre assujettit, aussi-bien que les Assyriens. 4°. Il trouve dans l'Italie la ville de *Cetia*, dont parlent Denys d'Halycarnasse (*c*), & Plutarque ; il tire le nom de *Latium* de l'Arabe *Ketim*, qui signifie *caché* ; comme *latium* vient de *lateo*, qui a la même signification. Mais ces dernieres preuves ne sont d'aucun poids, sur tout étant seules. Il produit plusieurs Interpretes, qui ont entendu les Romains par *Cetim*, dans le passage de Daniel XI. 29. 30. Mais ces Traducteurs ont seulement marqué qu'ils entendoient, en cet endroit, la Flote Romaine, sans déterminer si *Cetim* étoit l'Italie ou la Macedoine, & si la Flote sortoit de la Macedoine ou de Rome.

DODANIM (*d*) ; ou, comme on lit dans les Paralipomenes (*e*) & dans le texte Samaritain de cet endroit, *Rodanim* (*f*). Les 70. semblent aussi avoir lû ici *Rodanim*, puisqu'ils traduisent les *Rhodiens*. Eusebe, saint Jerôme & saint Isidore suivent les 70. Mais Bochart montre que le nom de Rhode est de beaucoup posterieur à Moïse. Diodore (*g*) de Sicile dit que cette Isle tira son nom d'une fille nommée Rhode. D'autres (*h*) font venir ce nom des belles Roses qui naissent dans cette Isle. Il y en a (*i*) qui avancent que son nom ancien étoit *Ophiusa*, comme qui diroit serpentine, à cause du grand nombre de serpens qui y étoient. Pline (*k*) lui donne les noms, ou plutôt les épithétes de *Ophiusa*, *Asteria*, *Æthraa*, *Trinacria*, *Corymbia*, *Poeessa*, *Atabyria*, *Macris*, *Oloossa*. Il dit que *Rhode* & *Delos* avoient été long-tems cachées sous les eaux de la mer, avant que de paroître. Et Pindare (*l*) dit, sur l'ancienne tradition des peuples, qu'elle n'é-

(a) *Cap.* XI. 30.
(b) *Num.* XXIV. 24.
(c) *Halycarnas. lib.* VIII. *Plut. in Coriolano.*
(d) דודנים
(e) 1. *Par.* I. 7.
(f) רודנים
(g) *Lib.* V.
(h) *Scoliast. Pindari.*
(i) *Strab. lib.* XIV.
(k) *Plin. lib.* V. *c.* 31.
(l) *Olymp.* 7.

toit point encore découverte, lorque les Dieux se partagérent la terre. On ne met les premiers habitans de Rhode, que vers le tems de Cecrops : enfin l'Isle de Rhode paroît un trop petit partage pour un des fils de Javan. Voila à peu prés ce que dit Bochart, pour montrer qu'on ne doit pas entendre les Rhodiens par *Rodanim*. Il soûtient qu'il faut les aller chercher dans les Gaules, aux environs des embouchures du Rhône, nommé en Latin *Rhodanus*, d'un terme approchant de *Rodanim*. On trouve (*a*) aux environs de ce fleuve, dans le pays des Marseillois, un canton nommé *Rhodanusia*, & une ville de même nom ; & dans les Gaules les *Rhedones* & *Ratheni* ; & la ville de *Rhodumna Segusiorum*, aujourd'hui Roane. Voilà les principales raisons de cet Auteur, pour prouver que les Rhodanim ont habité dans les Gaules, & ont donné leur nom au Rhône & aux pays voisins. Il rejette ce que disent Pline (*b*) & saint Jerôme (*c*) de la ville de *Rhoda*, aujourd'hui Rose, Colonie des Rhodiens, qu'elle a donné le nom au Rhône. Il soûtient que cela se dit sans aucune vraisemblance ; & que Rose étant en Espagne & éloignée du Rhône de plus de cinquante-cinq lieuës, elle ne peut avoir donné son nom à ce célébre fleuve, qui a toûjours été nommé *Rhodanus*, autant que l'on en peut juger. Les Anciens ne lui ont jamais donné d'autre nom. Nous souhaiterions que M. Bochart eût prouvé d'une maniere plus solide, que *Rhodanim* sont les premiers habitans des côtes de Marseille, & des bords du Rhône, & nous voudrions pouvoir ajoûter de nouvelles preuves aux siennes ; mais nous ne trouvons pas dans son sentiment dequoi nous contenter.

Quelques autres (*d*) sont pour la maniere de lire de l'Hébreu ; & ils croient qu'au lieu de *Rhodanim*, il vaut mieux lire *Dodanim*, & chercher le pays de ce nom plus prés de la Grece, ou dans la Grece même. On trouve le fameux Oracle, le fleuve & la ville de Dodone dans une petite Province de même nom dans l'Epire. Les Dodonéens sont un des plus anciens peuples de la Grece. Homere (*e*) nomme *Jupiter Dodonéen*, *& Pelasgique ; protecteur de Dodone ;* il parle aussi de l'Oracle du Chesne de Dodone. Herodote (*f*) assure que cet Oracle est le plus ancien de toute la Grece. Il subsistoit dés avant que l'on eût introduit parmi les Grecs le grand nombre de Deïtez qu'on y a vûës depuis. On consulta cet Oracle, lorsqu'il fut question

(a) *Vide Marcian. Heracleota. & Stephan.*

(b) *Plin. lib.* III. *c.* 4.

(c) *Hieronym. Præfat. lib.* II. *in Ep. ad Galatas.*

(d) *Medus.* Monsieur le Clerc, &c.

(e) Ζεῦ ἄνα Δωδωναῖε πελασγικὲ τηλόθι ναίων,
Δωδώνης μεδέων δυσχειμέρου.
Τὸν δ' ἐς Δωδώνην φάτο βήμεναι, ὄφρα θεοῖο
Ἐκ δρυὸς ὑψικόμοιο Διὸς βουλὴν ἐπακούσῃ.
Odyss. T.

(f) *Herodot. lib.* II.

de recevoir dans la Grece les noms que les Barbares donnoient à leurs Divinitez. Ce fut depuis ce tems-là qu'on commença d'appeller les Dieux par leurs noms, lorsqu'on leur offrit des sacrifices. Les Pelasges, qui s'habitüerent à Dodone, s'étant répandus dans toute la Grece, y communiquerent cette Religion. C'est de ces Pelasges de Dodone, que sont sortis les Pelasges qui vinrent en Italie. Euphoras dans Strabon (*a*), & Denys d'Halycarnasse (*b*) enseignent, que les Dodonéens étoient descendus des Pelasges, ou, plutôt que les Pelasges étoient originairement sortis des Dodonéens; & qu'une partie des Pelasges ayant été chassez de la Thessalie par Deucalion, retournerent vers les Dodonéens leurs anciens freres, comme dans un asyle sacré & inviolable, où personne n'oseroit les aller attaquer, à cause de la sainteté des lieux. Denys d'Halycarnasse dit, que ces Pelasges furent pendant six generations dans le Peloponnese, & que de là ils vinrent dans la Thessalie, d'où ils furent chassez à la sixiéme generation par Deucalion. On peut juger par là de l'antiquité des Pelasges. En prenant douze generations pour un espace de six cens ans, si on remonte du Déluge de Deucalion, au Déluge de Noé, & à la construction de la tour de Babel, on trouvera que l'origine des Pelasges n'est pas éloignée du tems de la dispersion de Babel : car nous mettons le Déluge de Deucalion environ six cens cinquante-cinq ans aprés cette dispersion.

Au reste le nom de Pelasges signifie dans le langage des Phéniciens, des gens vagabonds, errans, qui n'ont point de demeure fixe. C'est un terme qui marque leur maniere de vie, & leur humeur, & non pas leur origine; ainsi on ne doit pas trouver étrange que malgré la difference des noms de Dodanim & de Pelasges, nous fassions venir les uns des autres.

On dit que la maniére dont l'Oracle de Dodone rendoit ses réponses, étoit par le moyen de plusieurs chauderons suspendus les uns auprés des autres, qui étant agitez des vents, rendoient un son qu'on prenoit pour une déclaration de la volonté des Dieux. Suidas rapporte qu'une statuë assise sur le Chesne de Dodone, tenoit de la main un bâton, dont elle frappoit un chauderon, & rendoit par ce moyen des Oracles. Le terme Hébreu *Dod*, d'où vient *Dodonim* ou *Dodanim*, signifie quelquefois un chauderon. Cette étymologie & la maniere dont se rendoient ces Oracles, est encore une preuve de l'origine du nom de Dodone, & de son antiquité. Je ne sçai si les Titans, que la Fable fait fils du Ciel & de la Terre, ne sont pas du nombre des descendans de Dodanim. La ressemblance des noms, leur

(a) *Strabo lib.* v. *&* xiii. (b) *Dionys. Halycarn. lib.* 1.

℣. 5. *Ab his divisæ sunt Insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundùm linguam suam, & familias suas in nationibus suis.*

6. *Filii autem Cham: Chus & Mesraïm, & Phuth, & Chanaan.*

℣. 5. Ils partagerent entr'eux les Isles des Nations, s'établissant en divers pays, où chacun eût sa langue, ses familles, & son peuple particulier.

6. Les fils de Cham, sont Chus, Mesraim, Phuth & Canaan.

COMMENTAIRE.

extrême antiquité, & quelques autres circonstances de leurs Histoires, pourroient favoriser cette conjecture. La mere de Saturne portoit le nom de *Titea*; le frere aîné de Saturne s'appelloit Titan; ses autres freres étoient Hyperion & Japet. Pluton, ou Dis Ditis, avoit pris naissance & avoit regné prés de Dodone; il étoit de la race des Titans. Plusieurs peuples de la Grece se disoient descendus des mêmes Titans. De *Dudanim*, il a été aisé de former Tytanim. D'autres plus habiles pourront déveloper cette ancienne Histoire.

℣. 5. AB HIS DIVISÆ SUNT INSULÆ GENTIUM, &c. *Ils se dispersérent en divers pays, dans les Isles des nations.* Sous le nom d'*Insulæ gentium*, on doit entendre toutes les isles & les côtes de la mer Mediterranée, & les pays dont les côtes sont baignées des eaux de cette mer; comme les Espagnes, les Gaules, l'Italie, la Grece, l'Asie mineure. Bochart a fort bien montré que les Phéniciens avoient eû commerce dans tous ces pays, & qu'ils y avoient laissé des Colonies & des marques de leur langage. Mais il est difficile qu'ils ayent pû peupler autant de pays & faire autant de Colonies qu'on leur en attribuë. On ne peut disconvenir que les Grecs ne se soient établis dans les Isles de la Mediterranée, dans l'Asie mineure, dans l'Italie, sur les côtes de la Gaule arrosées par la Mediterranée; mais nous ne croyons pas que du tems de Moïse, toutes ces peuplades fussent établies; cela ne se put faire que dans la suite de plusieurs années.

SECUNDUM LINGUAM SUAM, ET FAMILIAS SUAS, IN NATIONIBUS SUIS. *Selon la langue & les familles de chacun, dans leurs nations.* Tout ceci doit s'entendre par rapport au tems, qui suivit la dispersion arrivée à Babel, dont Moïse n'a pas encore parlé. Avant cette division, les familles n'étoient point separées, les nations n'étoient pas formées, & il n'y avoit point de diversitez de langages dans le monde.

℣. 6. FILII AUTEM CHAM, CHUS ET MEZRAIM, &c. *Les fils de Cham furent Chus & Mezraïm.* Cham eût en partage toute l'Afrique, une grande partie de l'Arabie & de la Syrie; & Nemrod son petit-fils usurpa encore aux descendans de Sem, de fort beaux pays dans la Babylonie, la Susiane & l'Assyrie. Cham fixa sa demeure

meure dans l'Egypte : on y remarque plusieurs traces de son nom, & l'on a lieu de croire qu'aprés sa mort il reçut les honneurs divins. L'Egypte est nommée la terre de Cham en plusieurs endroits des Pseaumes (*a*). Dans Plutarque (*b*), l'Egypte est appellée *Chemia* (*c*). Quelques uns des Nomes d'Egypte portent les noms de *Chemmis*, *Psochemmis*, *Psittachemmis*; termes où le nom de Cham se trouve mêlé. Jupiter Ammon, si fameux par ses Oracles, est apparemment le même que Cham. On connoît dans ce pays la ville Ammonia, & la Province Ammoniaque. Toute l'Afrique est nommée *Ammonia*; la fameuse ville de Thebes porte en Hébreu le nom de *No-ammon*, la demeure d'Ammon. On a ôté l'aspiration du nom de Cham; & de *Cham*, on a fait *Ammon*.

Les descendans de Chus, fils de Cham, ont peuplé une partie de l'Arabie. Cela paroît premierement parce que Sephora femme de Moïse, laquelle étoit Madianite & Arabe de naissance, est nommée *Cuschit*. 2. Dans quelques autres passages de l'ancien Testament, l'*Arabie* est nommée le pays de Chus, comme 2. Par. XXI. 16. Le nom de *Chus* a été aussi donné aux Ethiopiens, qui sont au dessus & au midi de l'Egypte. Voyez Isaïe XVIII. & XX. & 4. *Reg.* XIX. 9. & 2. Par. XIV. 9. C'est le sentiment de tous les Anciens. Eupoleme dans Eusebe, livre 9. Præp. Joseph, Philon, Eusebe, la Chronique d'Alexandrie, saint Jerôme & tous les Peres. Enfin l'on ne peut se dispenser de reconnoître un pays de Chus au midi de l'Egypte, comme on l'a prouvé ailleurs. Nous avons tâché de montrer sur le chapitre II. verset 13. que Chus a aussi demeuré dans l'Araxene, & que ce pays est nommé dans Moïse le pays de Cusch. Il est fort croyable que Chus vêcut avec son fils Nemrod dans l'Assyrie, & qu'il fixa sa demeure dans l'Araxene, ou aux environs.

MIZRAIM. Tout le monde convient que Mizraïm marque les peuples d'Egypte, ou le pays d'Egypte lui-même. La forme du Duel, dans laquelle ce nom est exprimé, ne souffre pas qu'on l'entende d'un seul homme. Mizraïm peut marquer les deux Egyptes, la haute & la basse; la partie Meridionale, qui s'étend vers l'Ethiopie; & la basse, qui s'étend au Nord vers la Mediterranée : ou les deux parties de l'Egypte, l'une au deça, & l'autre au delà du Nil. C'est une imagination de quelques Anciens (*d*), que l'Egypte se soit formée petit à petit par l'amas des terres que le Nil y a charriées du fond de l'Afrique. On ne voudroit pas nier que ce Fleuve n'ait don-

(a) *Psal.* LXXVII. 51. & CIV. 23. & 27. & CV. 22.
(b) *Plut. de Iside & Osiride.*
(c) Χημία.
(d) *Diodor. l.* I. *Herodot. l.* II. *Arist. Meteor. l.* I. *c.* 14. *Ephorus*, &c.

né quelque hauteur de plus au terrain de l'Egypte, & qu'il n'ait même augmenté ce pays de quelque chose du côté de la Mediterranée; mais il paroît certain qu'aussitôt aprés la construction de la Tour de Babel, l'Egypte fut occupée par Cham, & que c'est un des premiers pays du monde, qui ait été habité. La ville d'Hebron, qui est si ancienne, ne fut bâtie que sept ans avant Tanis ville de la basse Egypte, où Moïse fit tant de miracles. On tient que Peluse fut bâtie par Isis, que l'on croit être l'épouse de Cham, qui fut aussi nommé Osiris & Adonis. Au tems de la guerre de Troye, Menelaus aborda en Egypte, à l'embouchure du Nil, nommée Canope. Homere a trop exaggeré, lorsqu'il a dit que l'Isle du Phare étoit éloignée de l'Egypte d'un jour & d'une nuit, tant qu'un Navire qui auroit le vent en poupe pourroit aller. Le fils de Cham, qui eût l'Egypte pour partage, se nommoit apparemment Mazor, ou Mesor. Dans l'ancien Calendrier Egyptien, le premier mois étoit *Mesori*. La Capitale de la basse Egypte, la ville du Caire est nommée encore aujourd'hui Mezer par les Arabes. Dans Michée (*a*), les bornes de Canaan sont depuis Mezor, jusqu'au Fleuve; c'est-à-dire depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate. Kimchi & Bochart expliquent aussi de l'Egypte, les passages (*b*) où il est parlé des Ruisseaux de Mazor, ce que nous examinerons ailleurs. Nous croyons que Mezor & Mizraim signifient proprement la basse Egypte, avec laquelle les Israëlites avoient plus de commerce, qu'avec le reste du pays: D'où vient qu'il en est si souvent parlé dans l'Ecriture. Ils étendoient ce nom à tout le reste de l'Egypte. Ce pays est aussi quelquefois (*c*) nommé *Rahab* dans l'Ecriture; mais à la rigueur ce nom ne convient proprement qu'au Delta, appellé par les anciens Egyptiens (*d*) *Rib*, c'est-à-dire, Poire, à cause de sa forme. Les Arabes lui donnent encore aujourd'hui le même nom. On peut voir Bochart, qui explique tout cela plus au long.

PHUT (*e*) peupla une grande partie de l'Afrique: on trouve des vestiges de son nom en divers endroits de ce vaste pays, mais fort separez les uns des autres: Par exemple, le fleuve de *Phut* (*f*) dans la Mauritanie; la ville de *Putea*, ou Phut, auprés d'Adrumet. Dans la Marmarique le *Port Phtia*, & un des Nomes de l'Egypte nommé *Phtemphu* dans Pline, & *Phtemphuti*, ou *Phtembuti* dans Ptolomée; ce Nome étoit le plus avancé vers la Lybie. Dans Nahum (*g*) les des-

---

(a) *Mich.* VII. 12.

(b) 4. *Reg.* XIX. 24. & *Isai.* XIX. 6.

(c) *Psal.* LXXXVI. 14. & LXXXVIII. 11. & *Isai.* LI. 9.

(d) *Horus Hieroglyph. lib.* 1. *c.* 7. *vid. Mag. Etimologic.*

(e) פוט

(f) Ptolem. Pline, Joseph, S. Jerôme, Eusebe, Eust. Isidore.

(g) *Nahum.* III. 9.

cendans de Phut sont mis avec ceux qui doivent venir au secours de *No-ammon*, ou de Thebes. La position de ces divers lieux, fait croire que les descendans de Phut roulerent dans presque toute l'Afrique, & qu'ils menerent une vie de Vagabonds comme les Nomades; le nom de Phut peut signifier dispersion, comme en Hébreu *Phuz*; le *thet* étant changé en *tsade*, selon la Dialecte Syrienne.

L'Afrique étoit pleine de peuples ainsi dispersez (*a*). Les premiers peuples de ce pays sont les Getules & les Lybiens, dit Salluste (*b*), sur la foi des anciens Livres Puniques du Roi Hiempsal, qu'il s'étoit fait interpreter. Ces peuples menoient une vie dure & sauvage, se nourrissoient de gibier qu'ils prenoient à la chasse, couchoient à terre comme des bêtes; n'avoient ni loix, ni coûtumes; n'étoient soûmis à personne, vivoient vagabonds, & errans, s'arrêtant là où la nuit les obligeoit de demeurer. Hercules étant mort en Espagne, [car les Africains veulent que ce Heros soit mort en ce pays,] son armée se dissipa. Les Medes, les Perses & les Armeniens qui la composoient, se jetterent dans l'Afrique; les Perses se joignirent peu à peu aux Getules qui habitoient plus avant dans le pays situé sur l'Ocean; les Medes & les Armeniens s'allierent aux Lybiens, qui demeuroient plus prés de la mer d'Afrique. Les premiers furent nommez Numides, à cause qu'ils changeoient souvent de demeure; & leur nombre s'étant augmenté, une partie vint se placer dans la Numidie prés de Carthage; les autres demeurerent pour la plûpart dans le fond de l'Afrique. Les Medes joints aux Lybiens changerent leur nom de Medes, en celui de Maures, & demeurerent dans la Mauritanie. Les Phéniciens vinrent ensuite dans l'Afrique, & bâtirent quelques villes sur les Côtes. Voila en abregé ce que dit Salluste des premiers habitans de l'Afrique, ce qui revient assez à ce que dit Moïse. Car les Getules ou Numides ne sont autres que les descendans de Phut; la signification de *Numides* est la même que celle de *Phut*. Le premier vient de *Mud* (*c*), être meû, agité, vagabond; & le second vient de *Phuz* (*d*) ou Phut, se disperser. Ce mélange des débris de l'Armée d'Hercules, avec les peuples de l'Afrique, arriva vrai-semblablement depuis Moïse. Nous n'examinons point ici, qui est cet Hercules mort en Espagne. Nous disons seulement en passant, que c'est apparemment l'Hercules Egyptien, dont parle Manethon dans Eusebe (*e*).

CANAAN (*f*) peupla le pays, qui a conservé le nom de terre de

(a) *Strab. lib.* XI. *&* XVII. *Pompon. lib.* I. *c.* 8.
(b) *Sallust. de Bello Jugurthino.*
(c) *Moveri* מוד. *Moti* נמורים
(d) פוץ
(e) *Præpar. lib.* II. *c.* I. *pag.* 48.
(f) כנען

℣. 7. *Filii Chus : Saba, & Hevila, & Sabatha, & Regma, & Sabatacha. Filii Regma : Saba, & Dadan.*

℣. 7. Les fils de Chus, sont Saba, Hevila, Sabatha, Regma & Sabathaca. Les fils de Regma sont Saba & Dadan.

COMMENTAIRE.

Canaan, jusqu'à l'arrivée des Israëlites, qui s'en rendirent les maîtres sous Josué. Depuis ce tems il fut partagé aux douze Tribus, & fut connu sous le nom de païs d'Israël; aprés le retour de la captivité de Babylone, il fut plus connu sous le nom de Judée. Quelques Anciens (*a*) ont cru que les Phéniciens, qui sont les plus fameux des descendans de Canaan, étoient venus des bords de la Mer Rouge, dans la Phénicie, & avoient appellé leur pays *Phénicie* (*b*), d'un nom dérivé du Grec *Phoinix*, qui signifie rouge, en memoire du nom de la Mer Rouge, sur laquelle étoit leur premiere demeure. Usserius conjecture, que les Phéniciens venus de la Mer Rouge, sont les Pasteurs, ou Ycsos, qui aprés avoir regné quelque tems en Egypte, en furent chassez, & vinrent demeurer dans la Phénicie. Mais Bochart dérive le nom de *Phœniciens*, ou de *Punici*, de *bene anak* (*c*) fils d'Enac. Les Cananéens quitterent le nom de leur pere Canaan, peut-être pour éviter la honte de la malediction qu'il avoit reçûë de Noë, & prirent, chez les Etrangers, le nom de fils d'Enach, qui étoit un Heros fameux, & pere des Géans du pays de Canaan. Mais les Anciens n'ont pas laissé de nous conserver la memoire de Canaan, veritable pere des Phéniciens. Eupoleme (*d*) le marque positivement, & Philon de Biblos (*e*) Interprete de Sanchoniaton, le nomme *Chna*, qui est un abregé de Canaan. Les 70. (*f*) ont confondu les noms de *Chanaan* & de *Phœnix*; & une Cananéene est nommée Phéniciene dans le nouveau Testament (*g*). Les Philistins occuperent une partie du pays de Canaan, comme on le verra ci-aprés.

℣. 7. FILII CHUS, SABA, ET HEVILA, ET SABATHA, &c. *Les fils de Chus sont Saba, Hevila & Sabatha.* La plûpart des Anciens persuadez que l'Ethiopie est le veritable pays de Cusch, ont placé ses enfans dans l'Afrique. Les nouveaux qui ont crû que Cusch avoit peuplé l'Arabie, se sont efforcez de montrer que tous ses neveux ont habité dans ce Pays. Mais comme nous avons une autre hypothese, nous croyons qu'une partie des enfans de Cusch habita dans l'Arabie, & une autre dans les Etats de Nemrod, sur tout dans l'Assyrie, dans la Susiane, dans l'Araxane, & aux environs.

(a) *Herodot. l. 1. c. 1. Justin. l.* XVIII. *Diodor. l.* XVI. *Strab. l.* 1. *&c.*

(b) Φοινίκη, *Phœnicia*, φοίνιξ, *Ruber*.

(c) בני ענק

(d) *Eupolem, apud Euseb. l,* IX. *Prep.*

(e) *Philo apud Euseb. Prep. lib.* 1.

(f) *Exod.* XVI. 35. *Josue* V. 12. *Prov. ult.* 24. *&c.*

(g) Matthieu XV. 22. comparé à Marc VII. 26.

℣. 8. *Porrò Chus genuit Nemrod : Ipse cœpit esse potens in terra.*

9. *Et erat robustus venator coram Domino. Ob hoc exivit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.*

℣. 8. Or Chus fut pere de Nemrod, qui commença à se rendre puissant sur la terre.

9. Il fut un puissant Chasseur devant Dieu ; & il donna lieu à ce proverbe : Un grand Chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

COMMENTAIRE.

Saba (*a*). Sous ce nom Joseph entend les Ethiopiens, dont la la Capitale portoit le nom de Saba, avant qu'elle reçût celui de Meroë. Saint Jerôme l'explique des Sabéens fameux par leur encent dans l'Arabie. Bochart met Saba dans le même pays, sur le Golphe Persique, prés des Omanites. Le Chaldéen met *Sinirai* au lieu de Saba. Mais il vaut mieux mettre Saba dans l'Assyrie, où nous trouvons le fleuve Zabas, ou Anzabas, autrement Diabas (*b*). On trouve aussi dans la Perse une ville de Tabæ (*c*). Moïse nous donne trois Saba differens dans ce chapitre, & un quatriéme, qui est marqué Genes. xxv. 3.

Hevila (*d*). Ce Hevila est different d'un autre de même nom marqué ci-aprés verset 29. Mais on ne sçait lequel des deux est celui dont parle Moïse au chapitre 2. verset 11. Nous en mettons un dans l'Arabie heureuse, assez prés du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre réünis ensemble, & du Golphe Persique ; & l'autre dans la Colchide sur le Phasis. Voyez ce que nous avons dit sur le chapitre 2. verset 11. On trouve dans l'Arabie les Chaulotéens, chez Strabon, les Chaulasiens chez Festus Avienus, les Chablasiens chez Denys & les Chavlasiens chez Priscien. Ce sont les descendans d'Hevila, au jugement de Bochart, qui est suivi de plusieurs habiles gens. Si quelqu'un vouloit placer Hevila aux environs de l'Araxe, où nous croyons qu'a demeuré Chus, nous y trouverions des vestiges de son nom dans la Cholvene & dans la ville de *Cholvata*, & *Cholua*, dans Ptolom. tab. 3. de l'Asie.

Sabatha. Sur le chemin qui conduit du Golphe des Gerrhéens à l'Arabie deserte, il y a une ville nommée *Saphta*, marquée dans Ptolomée. On trouve une Isle ou une Peninsule nommée *Sophta* dans le Golphe Persique. C'est une Colonie des Sabatéens de l'Arabie au jugement de Bochart ; mais ne seroit-ce pas plutôt une branche des Messabates, que Pline met sur les confins de la Medo-Perse, & des

(a) סבא
(b) *Vide Valesium apud Cellarium Afric. l.* III. *pag.* 766.
(c) *Valesius in excerptis Polyb. lib.* XXXI.
(d) חוילה

℣. 10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arac, & Achad, & Chalanne in terra Sennaar.

℣. 10. Il commença à regner à Babylone, à Arach, à Achad, & à Chalanne dans la terre de Sennaar.

COMMENTAIRE.

Elamites. Denys Periegete (*a*) les place au Nord de Babylone, & Strabon (*b*) à son Orient, dans la Province d'Elam. Pline (*c*) décrivant le cours de l'Eulée, dit qu'il prend sa source dans la Médie, & que passant par la Mesobatene, il va entourer la Citadelle de Suzes. Il fixe la Mesobatene au dessus des Cosséens, vers le Nord, sous le mont Cambalide. Ces Messabates peuvent être les descendans de Sabatha: Ils sont voisins des Cosséens & des Cissiens, autres descendans de *Cusch*. Ptolomée met les Messabates dans la Perse. Pline (*d*) marque une ville de *Sabatha* dans l'Assyrie, à trente stades de *Seleucie*.

REGMA (*e*). Ptolomée (*f*) met une ville de *Rhegma*, ou *Rhegama*, sur le Golphe Persique, un peu au dessous du Détroit, dans le Golphe des Ichtyophages. On voit par Ezechiel (*g*), que Seba & Regma étoient riches en Aromates, en pierreries & en or; ce qui convient parfaitement au pays où nous les plaçons, dans lequel tout cela se trouve en abondance. Le mot Hébreu (*h*) se prononce diversement, ou *Ramah*, ou *Rhegma*, ou *Rheema*, ou *Rema*. Quelques exemplaires des 70. ont *Rhamma*; mais Theodoret lit *Regma*. La lettre *Ain*, se prononce souvent comme un G, par exemple dans Gaza, &c.

SABATHACA (*i*). Bochart croit que Sabathaca passa de l'Arabie, dont il étoit originaire, dans la Carmanie, par le Détroit du Golphe Persique. Il y a dans ce pays un fleuve nommé *Samidochus*, & la ville Samidace, qu'il croit être mise pour Sabathaca, ou *Sabitace*, la lettre M. & B se confondant assez souvent, comme il le montre par plusieurs exemples, comme *Berodach* pour *Merodach*; *Lebna* pour *Lemna*, &c. Mais sans aller chercher l'origine de *Sabathaca*, ni de Samidace dans l'Arabie, on peut la faire venir immediatement des Cissiens ou des Cosséens descendans de Cusch. On connoît sur les confins de la Médie, vers l'Orient, les *Parætacenes* (*k*); & du côté du Midi la Province nommée Sitacyne (*l*) par les Anciens, & Zagrus,

(a) *Dionys. ℣.* 1014. *&* 1015.
(b) *Strab. lib.* XVI.
(c) *Plin. lib.* VI. 27.
(d) *Plin. lib.* VI. *c.* 28.
(e) רעמה
(f) *Ptolom. lib.* VI. *c.* 7.
(g) *Ezech.* XXVII. 22.
(h) רעמה
(i) סבתכה
(k) *Strab. lib.* XI. *pag.* 365.
(l) *Susidi Babylonica vicina est Sitacena, quæ postea Apolloniatis est appellata. Lib.* XV.

11. *De terra illa egressus est Assur, & ædificavit Niniven, & plateas civitatis, & Chale.*

11. De ce pays sortit Assur, qui bâtit Ninive, & le lieu nommé, les ruës de la Ville, & Chalé.

COMMENTAIRE.

auprés de laquelle est la *Sabatique*, qui fait partie de la Médie, ou selon d'autres, de l'Elymée. Ce canton nommé *Sabatica*, est encore plus prés du veritable pays de Cusch, que la Samidace de Bochart.

FILII RHEGMA, SABA ET DADAN. *Les fils de Rhegma, sont Saba & Dadan.* On pourroit croire que ce Saba (*a*), fils de Rhegma, habita au delà de l'Euphrate, & aux environs de Charan, d'Eden, d'Assur & de Chelmad; puisque l'Ecriture les joint à ces peuples dans Ezechiel XXVII. 23. En effet on voit dans la Carmanie la ville & le fleuve *Sabis* (*b*) & Denys Periegete (*c*) met les peuples nommez *Saba*, auprés des Pasargades.

Or les Pasargades sont aux environs de la Perse, selon Strabon. Bochart met *Saba*, fils de Rhegma dans l'Arabie : il montre auprés du pays de Rhegma, le pays de Saba, où les Anciens mettent les Sabéens, & les monts Sabo dont parle Arianus, *In Periplo.*

La ville de DEDAN est à l'Orient de Rhegma. Elle est nommée aujourd'hui *Daden*, & le pays voisin *Dadena*. Bochart dit qu'il paroît par Ezechiel (*d*) que Dedan étoit un pays maritime, & par consequent different de Dedan, ville d'Idumée, marquée par Jeremie XXV. 23. & fondée par Dedan, un des descendans d'Abraham (*e*). Cette derniere ville est éloignée & de la mer, & des fleuves ; & la premiere est sur le Golphe Persique. Mais Bochart ne fait pas attention que le voisinage du Golphe Persique, ne rapproche pas *Dedan* de Tyr, & que Dedan maritime en est encore plus éloigné que *Dedan* de l'Idumée. Il ne prouve pas non plus que cette derniere ait été fondée par le petit-fils d'Abraham. Mais tout cela n'empêche pas qu'on ne puisse mettre Dedan dans l'Arabie; puisque l'Idumée est prise comme faisant partie de l'Arabie. Il y en a qui placent Dedan dans la Palmirene, où l'on trouve la montagne Aldadan, ou Alsadadan. Les 70. au lieu de *Filii Dedan*, traduisent, *Filii Rhodiorum*, dans Ezechiel XXIV. 15. comme le remarque S. Jerôme. Ils ont lû Redan dans l'Hebreu, au lieu de Dedan. Joseph au lieu de Dedan, a lû Judas. Il dit que de ce Juda sont venus certains Juifs, qui demeurent parmi les Ethiopiens Occidentaux. On ne sçait ce qu'il veut dire avec ses Juifs d'Ethiopie.

℣. 8. PORRO CHUS GENUIT NEMROD, &c. *Chus engendra Nem-*

(a) שבא
(b) *Ptolom. Plin.*
(c) Πέρσαι, [illegible]
(d) *Ezech.* XXVII. 15.
(e) *Genes.* XXV. 3.

℣. 12. *Resen quoque inter Niniven & Chale: hæc est civitas magna.*

13. *At verò Mesraïm genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, Nephtuim.*

℣. 12. Il bâtit aussi Resen entre Ninive & Chalé : C'est la grande ville [de même nom.]

13. Mesraïm eût pour fils Ludim, Anamim, Laabim, & Nephtuim.

COMMENTAIRE.

rod. Les 70. (*a*) *Nebrod.* Nous mettrons de suite tout ce qui regarde Nemrod, aprés avoir marqué ce qui concerne la posterité de Cham.

℣. 13. MEZRAIM GENUIT LUDIM. *Mezraïm engendra Ludim.* L'Interprete Jerosolymitain traduit : *Mezraïm fut pere des Habitans de la Mareote* canton d'Egypte. Bochart soûtient fortement, qu'il faut lire *Meroitas*, & il en rapporte d'assez bonnes raisons. Or Meroë est la Capitale de l'Ethiopie. Joseph a avancé que les Ludim & quelques autres descendans de Mezraïm, ne subsistent plus, & qu'ils ont été détruits dans les guerres d'Ethiopie. Saint Jerôme l'a suivi dans cela. Quelques-uns ont crû que les Lydiens dont Cræsus a été Roi, sont les descendans de *Ludim* : mais cette opinion n'est pas suivie. Nous trouvons (*b*) Ludim joint à *Cusch* & à *Phut.* Ezechiel (*c*) les met avec *Phut* & à *Pharas.* Ailleurs il les joint à *Phut* & à *Chus* ; ce qui fait juger que ces peuples étoient en Afrique, & voisins des Ethiopiens, des Pharusiens & des Numides, qui sont marquez par Phut, par *Pharas* & par *Cusch.*

Le Paraphraste Jonathan au lieu de *Ludim*, traduit *Neutæos*, c'est-à-dire les Egyptiens du Nome, *Neout*, dont parle Ptolomée. L'Arabe traduit *Thennesæi*, les habitans de Tenese prés de Peluse, dont parle Cassien (*d*). Ce qui cause la difficulté de fixer le pays des Ludims, & ce qui a fait croire à Joseph & à saint Jerôme que ces peuples étoient éteints, c'est qu'on ne trouve ni dans l'Egypte, ni aux environs, aucun vestige bien assuré de leur nom. Bochart s'est efforcé de montrer que Ludim sont les Ethiopiens : Il suppose, comme une chose déja prouvée, que Chus marque des peuples d'Arabie, & non pas l'Ethiopie. Aprés cela il établit ses raisons pour les Ludims. Sa premiere preuve se prend du nom de *Lud*, qui en Arabe signifie être tortueux, aller en serpentant ; de même que *Luz* en Hébreu. Les Géographes nous parlent des détours du Nil, qu'ils nomment *Ancones*, ou les coudes du Nil dans l'Ethiopie. Herodote le compare en cet endroit au Meandre, fleuve d'Asie, celebre par ses tortuositez : mais on sent assez la foiblesse de ces preuves, elles n'ont aucune

(*a*) Νεβρὼδ.
(*b*) *Jerem.* XLVI. 9.
(*c*) *Ezech.* XXVII. 10. & XXX. 5.
(*d*) *Cassian. Collat.* XI. c. 1.

force,

force, à moins qu'on ne dise que les Ludims ont pris leur nom des détours du Nil: ce qui ne paroît nullement probable. Ces peuples, comme tous les autres, ont donné leur nom aux pays qu'ils ont habité, & ne l'ont pas reçu d'eux. 2°. Les Ludims sont marquez dans l'Ecriture (*a*), comme des peuples qui avoient une adresse particuliere à tirer de l'arc. Les Auteurs prophanes nous parlent aussi des Ethiopiens, comme des meilleurs archers du monde. Un Roi d'Ethiopie faisant réponse aux Ambassadeurs de Cambises Roi de Perse, leur donna un arc extraordinairement grand, & leur dit de le presenter à Cambises, & que quand les Perses pourroient manier aisément un tel arc, alors ils pourroient penser à faire la guerre aux Ethiopiens. Ces peuples ne portoient point de carquois; mais ils mettoient leurs fléches autour de leurs têtes, en guise de raions. Claudien.

Gens circum positis crinem velata sagittis.

Au lieu de fer, leurs fléches étoient armées par le bout d'une pierre extrêmement dure & pointuë: Ils empoisonnoient ces fléches, en les trempant dans un suc venimeux de quelques herbes, selon Theophraste, ou dans du sang de dragon, selon d'autres. 3°. Isaïe joint ensemble *Phul* & *Lud*, comme des peuples voisins. La ville de Phila, qui prenoit apparemment son nom du Phul, étoit entre l'Egypte & l'Ethiopie (*b*). 4°. Les Ludims sont fils de Mezraïm. Les Ethiopiens sont aussi, dit Bochart, une Colonie des Egyptiens; puisqu'ils ont tant de choses communes avec l'Egypte (*c*): Le respect pour les Rois, le soin des morts, & la maniere de les ensevelir; des lettres Ieroglyphes, & les mêmes ornemens pour leurs Prêtres, enfin la Circoncision commune aux deux peuples (*d*). Voila la meilleure partie des raisons de cet habile homme. On souhaiteroit avoir quelque chose de plus solide & de plus sûr. Si les Ludims demeuroient prés de Phul, il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont été confondus avec les Ethiopiens, & qu'insensiblement ils ont perdu leur premier nom. Peut-être aussi qu'ayant été emmenez en captivité par Nabuchodonosor, selon la prédiction de Jeremie (*e*) & d'Ezechiel (*f*), ils n'en revinrent jamais: & de là vient qu'ils n'ont pas été connus des Historiens prophanes, qui ont tous écrit depuis ces tems-là. On voit par Ezechiel (*g*), que les Egyptiens de Patros revinrent de leur captivité: mais il n'est rien dit de semblable des *Ludims*. On trouve dans

(*a*) *Isai.* LXVI. 19. *& Jerem.* XLVI. 9.
(*b*) *Strab. lib.* I. *& alii plures.*
(*c*) *Diodor. lib.* III.
(*d*) *Herodot. lib.* II.
(*e*) *Jerem.* XLVI. 19. *& sequentib.*
(*f*) *Ezech.* XXX. 23. 26.
(*g*) *Idem.* XXIX. 14.

la Mauritanie Tingitane (*a*) le fleuve *Laud*, & un autre fleuve nommé *Taluda* par Ptolomée & par Mela, & Tamuda par Pline; & dans la Mauritanie Cæzariene, la ville de *Laudia* ou *Labdia*. On pourra remarquer dans ces noms quelques vestiges des Ludims; mais tout cela est bien éloigné de l'Ethiopie. On ne va qu'à tâtons dans une si profonde antiquité.

ANAMIM (*b*). Le Paraphraste Jonathan entend par *Anamim*, les Habitans de la Mareote; le Targum de Jerusalem, ceux de la Pentapole; & l'Arabe, ceux du pays où l'on bâtit depuis la ville d'Alexandrie. Bochart croit que les Anamims sont les peuples qui habitent aux environs du Temple de Jupiter Ammon, & dans la Nasamonite. Ces peuples étoient Egyptiens & Ethiopiens d'origine, selon Herodote (*c*), & leur Langue tenoit de l'une & de l'autre nation: Ils avoient plusieurs superstitions semblables à celles des Egyptiens. On connoît aussi dans l'Afrique les Amanientes & les Garamantes, qui peuvent descendre des Anamims. Les Geographes (*d*) les mettent plus avant que les Ammoniens. On doit se souvenir que ces peuples étant errans & sans demeure fixe, ils s'étendoient fort loin. On trouve des Anaïtes dans l'Ethiopie; & quelques-uns mettent les *Anamims* dans un canton du pays des Troglodytes, nommez anciennement *Michoen* ou *Midoen*. Mais il faut avoüer que sur cela il n'y a rien de certain. Le nom des Garamantes peut venir de l'Hébreu *Ger*, un étranger, un voyageur, un passant, & *Anamim*; comme qui diroit les vagabonds d'*Anamim*. Leur capitale est nommée Garamana dans Solin (*e*). Ils habitent prés du centre de l'Afrique; ils demeurerent presque inconnus jusqu'au tems de Vespasien.

LAABIM (*f*). La plûpart entendent par ces peuples les Lybiens, *Lybies*, ou, comme les nomme Etienne, *Libistii*; qui sont un des plus anciens peuples de l'Afrique. Le nom de Lybie qu'on donne à toute cette partie du monde, est une preuve de la réputation & de l'étenduë des Lybiens. Ils habiterent le long des côtes de la Mediterranée, & une partie d'entr'eux prit le nom de Maures, selon Salluste; au lieu de celui de Medes que prenoient quelques peuples de l'armée d'Hercules, qui se joignirent aux Lybiens. On peut dériver le nom de Maures de l'Hébreu *Mur* (*g*): être en mouvement; nom qui a pû leur être donné à cause de leur vie inconstante & vagabonde. Les

(a) *Vide Cellari. Geograph. antiq. lib.* IV. *c.* 1. *pag.* 201. *&* 206.
(b) ענמים
(c) *Lib.* III.
(d) *Solin. c.* 41. *Plin. lib.* V. *c.* 5.
(e) *Cap.* 42.
(f) להבים
(g) מור

Grecs les nommerent *Maurisii* ou *Maurutii*. Strabon (*a*) dit qu'il y en a qui soûtiennent que les Maures sont des Indiens, qui vinrent dans l'Afrique avec Hercules.

Bochart croit que les Laabim habiterent plus prés de l'Egypte, & qu'ils sont les Lybiens d'Egypte, dont parlent quelques Anciens sous le nom de *Liby-ægyptii*. Ils demeuroient au Couchant de la Thebaïde, dans un terrain sablonneux & brûlé des ardeurs du Soleil. Le terme *Lehabim*, marque enflammé, brûlé; *Lehabah*, la flamme. Mais on ne voit pas la necessité de restraindre les Lybiens dont parle ici Moïse, à ce petit canton.

Nephtuim (*b*). Ces peuples sont fort inconnus. Jonathan entend les *Pentaschænites* dont parle Etienne (*c*). L'Arabe, les Carmaniens. Junius croit que *Nephtuim* est un peuple d'Ethiopie, dont la Capitale est *Napata* ou *Napatée*, située entre *Siene* & *Meroë*. Pline (*d*), Ptolomée, Strabon & Etienne parlent de cette Isle, qui étoit capitale du Royaume de la Reine Candace. Bochart met les Nephtuim dans la Marmarique, ou dans la Troglodyte. On trouve dans la Marmarique, ou plutôt dans la Cyrenaïque, les *Adirmachides*, & le Temple d'Aptuchus *Aptuchi fanum*, qui a donné le nom à une ville appellée Aptonge dans saint Augustin. On pourroit croire que *Neptune* vient de *Nephtuim*. Herodote (*e*) assure que c'est un Dieu de la façon des Africains; c'est d'eux que les Grecs l'ont reçu. Les Egyptiens ne lui refusoient pas la qualité de Dieu; mais ils ne lui rendoient aucun culte particulier. Plutarque dit que le mot *Nephtus* en Egyptien, marque les côtes de la mer, & les montagnes escarpées qui s'avancent dans ses eaux. C'est sur cela que Bochart fonde la pensée qu'il a que *Nephtuim*, sont les Troglodytes qui demeurent sur les bords Occidentaux de la mer Rouge. Mais il affoiblit cette opinion par plusieurs preuves tirées principalement, de ce que dans l'Ecriture les Troglodytes sont nommez *Suchim* & *Ziim*, termes qui n'ont aucun rapport à Nephtuim; & de ce que les Troglodytes n'étoient point Egyptiens, mais Arabes d'origine, selon quelques Auteurs. Je ne vois rien dans tout ce qu'il dit qui oblige à quitter le sentiment de Junius, & de ceux qui mettent les Nephtuims aux environs de *Naphta* & prés des *Ludims*. Le nom de Nephtuim se remarque dans celui de *Nephtys*, fille de Saturne & Epouse de Typhon: Elle n'eut point d'enfans de *Typhon*; mais elle enfanta Anubis d'un commerce secret qu'elle eut avec Osiris. On

(a) *Sunt qui dicant Mauros Indos esse, qui cum Hercule in hunc locum descenderunt. Strab. lib.* XVII. *pag.* 558.

(b) נפתוחים

(c) *Stephan. in* μαγδώλος, *& in* τακόμψος.

(d) *Plin. lib.* VI. *cap.* 29. *Strabo. lib.* XVII.

(e) *Lib.* II. *pag.* 174.

peut voir Plutarque dans son livre d'Isis & d'Osiris.

PHETRUSIM (a). Le Paraphraste Jonathan l'explique des Egyptiens qui habitent dans les Isles du Delta. Le Jerosolymitain, des Habitans de Peluse; & l'Arabe, des Jemanites dans l'Arabie heureuse. Quelques-uns donnent pour demeure aux Phetrusims, la ville de Petra en Arabie; d'autres le pays des Pharusiens ou Phaurusiens dans l'Afrique, sur l'Ocean Atlantique. Bochart rejette tous ces sentimens. Il soûtient que Phetrusim peupla la Thebaïde, nommée *Patros* dans l'Ecriture. La convenance qui se trouve entre les noms de *Patros* & de *Petrusim*, est un grand prejugé en faveur de ce sentiment. De plus Patros est un nom d'une Province considerable de l'Egypte, comme on le voit par ce qu'en disent les Prophetes (b). Quelques-fois ils en parlent comme d'une Province differente de l'Egypte (c); d'autres fois ils la mettent parmi les Provinces de ce pays: Ainsi la Thebaïde est quelquefois considerée comme faisant partie de l'Egypte, & quelquefois comme en étant separée. On trouve dans ce pays le nome ou le canton *Pathuris* ou *Pathurites*, marqué par Pline (d) & par Ptolomée (e); mais avec quelque legere difference. Jeremie faisant le dénombrement des peuples qui devoient être affligez par des maux envoyez de Dieu, les marque en s'avançant depuis Juda, jusqu'en Egypte, & de l'Egypte, à Patros. Marsham remarque que les Anciens divisoient l'Egypte en trois parties. La basse Egypte avoit pour Capitale *Tanis* ou *Heliopolis*. La moïenne étoit le pays de Patros; & la haute étoit la Thebaïde. Il est clair, par Jeremie (f), & par Ezechiel (g), que Patros étoit une Province des Egyptiens. *Reducam captivitatem Ægypti, & collocabo eos in terra Phatures, in terra nativitatis suæ, &c.* Saint Jerôme, sur cet endroit d'Ezechiel, parle de la ville de Pathures, Capitale de cette Province. Cellarius croit qu'elle étoit sur le même parallele que Coptos & Tentyre; mais on ne sçait de quel côté du Nil.

CHASLUIM (h). Le Paraphraste Jonathan traduit, *Pentapolitanos*; Ceux de la Pentapole, ou Cyrenaïque. Le Paraphraste Jerosolymitain, ceux de la *Pentaschanite* dans la basse Egypte; l'Arabe ceux de Saïde dans la Thebaïde. Quelques-uns entendent par Casluim, les Sarrasins qui demeurent dans l'Isthme, qui est entre la mer Rouge & la Mediterranée. On appelle ce petit pays Cassiotis, à

(a) פתרוסים
(b) *Jerem.* XLIV. 15. & XXX. 14. & *Ezechiel.* XXIX. 14.
(c) *Isai.* XI. 11.
(d) *Plin. lib.* V. c. 9.
(e) *Ptolem.* παθουρις, vel φαθουρις.
(f) *Jerem.* XLIV. 15.
(g) *Ezech.* XXIX. 14.
(h) כסלוחים

cause du mont Cassius qui separe l'Egypte de la Palestine. Mais il y a apparence que ce n'est pas de Casluim qu'il a pris ce nom; mais de ce qu'il bornoit la Palestine de ce côté-là. *Kez* en Hébreu signifie limite, extremité.

Bochart apporte une foule de preuves, pour montrer que les Casluim ont habité la Colchide. 1°. Le nom de *Colchis* & de *Casluchim* sont assez approchans l'un de l'autre. 2°. Les Anciens (*a*) font constamment venir de l'Egypte les habitans de Colchos. On peut produire pour le prouver une nuée d'Auteurs, Poëtes, Historiens, Geographes: Mais ces mêmes Historiens assurent que ce fut Sesostris, Roi d'Egypte, qui y laissa une partie de son armée; ce qui détruiroit la prétention de Bochart, puisque ce Sesostris est apparemment le même que *Sesac* (*b*), qui enleva les richesses du Temple de Jerusalem, sous Roboam fils de Salomon; qui est par consequent beaucoup plus nouveau que Moïse. Mais Bochart soûtient que Sesostris ne laissa point de Colonie dans ce pays; parce que, selon Pline (*c*), & Valerius Flaccus, il fut vaincu par les peuples de la Colchide; de maniere qu'il ne pût y laisser des habitans. Il ajoûte qu'avant Sesostris, les Argonautes avoient déja été dans le pays de Colchos; & qu'ainsi on ne peut pas dire que Sesostris y ait mis des Colonies d'Egyptiens. Il dit enfin qu'on ne doit pas regarder ce que dit Herodote, qui est le plus ancien Historien de tous ceux que l'on a cités, comme un Auteur qui rapporte seulement les bruits & les opinions des peuples; puisqu'il fonde son sentiment de l'origine des Colchiens, sur des marques qu'on ne peut raisonnablement rejetter: Par exemple, la couleur basanée du teint, commune aux peuples de Colchos & aux Egyptiens, les cheveux noirs & crêpus, la circoncision, l'usage du lin, & la maniere de le travailler; enfin le même langage & la même maniere de vivre. Toutes ces choses sont sans doute considerables, & elles le seroient encore davantage, si Herodote les avoit bien prouvées; particulierement ce qu'il dit de la langue de la maniere de vie des Colchiens, & de la conformité qu'elles ont avec le langage & les manieres d'Egypte: car comme ces marques sont les plus sûres & les moins équivoques, on pourroit faire sur elles un plus grand fond, si elles étoient mieux appuyées, & marquées avec plus d'exactitude.

Mais lorsqu'on examine toutes ces preuves de plus prés, on en dé-

(a) *Apollon. Argon. lib.* IV. *Dionys. Perieg.* v. 639. *Priscian. Fest. Avien. Valer. Flacc. Herodot. lib.* II. *c.* 104. *Diodor. lib.* I. *Strabo lib.* I. *Ammian. lib.* XXII. *Agath. lib.* II.

(b) 3. *Reg.* XIV. 25.

(c) *Plin. lib.* XXXIII. 3.

(d) *Herodot. lib.* II.

couvre aisément la foiblesse. Selon Bochart, il faut dire que les peuples nommez Chasluim, sont sortis immediatement de l'Egypte; & que s'étant établis dans la Colchide, ils envoyerent des Colonies, qui peuplerent une partie de la Palestine & de la Cappadoce : que dés-lors ils avoient la circoncision; & que jusqu'au tems d'Herodote, ils conserverent toutes les manieres & le langage des Egyptiens : ou il faudra dire, comme le dit effectivement Bochart, que les premiers Casluims habituez dans la Colchide, n'avoient point encore la circoncision, lorsque les Cappadociens & les Philistins sortirent de ce pays-là : que ce n'est que depuis la sortie de ces Colonies, que les Colchiens prirent cette coûtume, à l'imitation des Egyptiens leurs Peres. Et c'est pour cette raison que ni les Philistins, ni les Cappadociens n'ont jamais eû la circoncision; parce qu'ils étoient sortis de la Colchide, avant que la coûtume de se circoncire y fût reçuë. Mais cela se dit non seulement sans preuve, mais contre toute toute sorte de vrai-semblance. Quelle raison auroit pû porter les Colchiens, à se circoncire à l'exemple des Egyptiens, tandis que les autres peuples descendus comme eux de Mizraïm, demeurans dans l'Afrique & à la vûë de l'Egypte, ne pensoient pas seulement à imiter les Egyptiens en cela ? Comment les Colchiens éloignez de l'Egypte de plus de trois cens cinquante lieuës, ont-ils pû se mettre en peine de s'informer des mœurs, des cérémonies & de la circoncision des Egyptiens, pendant que ceux-ci les ménageoient si peu, que Sesostris leur va faire une guerre sanglante, & que les Egyptiens ne leur font pas l'honneur de se souvenir qu'ils sont descendus d'eux (a) ? Cela marque certainement trop peu de commerce pour nous faire croire que dans la Colchide on se soit mis en peine de sçavoir les modes de l'Egypte, & de les suivre jusqu'à recevoir la circoncision. Ce seroit une chose fort curieuse de sçavoir quand les Egyptiens ont commencé à se circoncire, & quand les Colchiens ont suivi leur exemple. Si on s'en rapporte à Hérodote, l'Egypte a eû cet usage dés le commencement, & elle l'a communiqué à tous les Peuples qui ont la circoncision : Mais Bochart n'a pas crû devoir suivre cette opinion d'Herodote. Il a bien vû qu'elle n'étoit pas soûtenable. Nous montrerons ailleurs que la circoncision est fort recente dans l'Egypte, & qu'elle ne vient que des Israëlites. On ne doit pas faire un grand fond sur cette foule d'Auteurs citez par Bochart, on ne les doit regarder tous ensemble, que comme un seul, puisqu'ils n'ont fait que suivre Herodote, dont l'autorité en cette rencontre n'est pas d'un grand poids, parce qu'elle est fondée, comme

---

(a) *Magis Colchi reminiscebantur Ægyptiorum, quàm Ægyptii Colchorum. Herodot. l. 2.*

il le dit lui-même, plutôt sur ses conjectures, & sur la prétenduë connoissance qu'il croit en avoir tirée des indices, dont nous avons parlé, que sur la tradition & sur les sentimens des peuples, qui dans ces rencontres sont principalement dignes de consideration. En matiere de fait, il faut des raisons de fait, & non pas de simples conjectures. Il n'est pas sûr que le pays des Colchiens ait porté ce nom du tems de Moïse, ni peut-être même du tems de l'arrivée de Jason. Nous croyons qu'il avoit celui d'Hevila, comme nous l'avons marqué ci-devant Genese 11. Le voyage de la Toison d'Or, est deux cens quarante-sept ans (*a*) aprés la sortie d'Egypte: *Oeta* & Hecate qui regnoient à Colches lors de l'arrivée des Argonautes (*b*), étoient, l'un fils du Soleil, premier Roi de ce pays; & l'autre petite fille du même, par *Persée* Roi de la Taurique. Cet *Oeta*, pere de Medée, est apparemment le même qu'*Oetosyrus*, qui est l'Apollon des Scythes (*c*); & le Royaume de la Chersonnese Taurique, donné à Persée frere d'Oeta, fait juger que cette race qui regnoit à Colchos, étoit venuë de Scythie, & qu'elle avoit chassé les descendans d'Hevila; de leur pays: ou peut-être que les Grecs ont fait d'Hevila, Elios, le Soleil. Nous ne donnons tout cela que pour de simples conjectures: il nous suffit d'avoir fait voir ici la foiblesse des raisons d'Herodote, & le peu de fonds que l'on peut faire sur ce qu'il dit. On tâchera de montrer ailleurs que les Colchiens, que cet Auteur a pris pour des Egyptiens d'origine, sont plutôt des Israëlites du Royaume d'Israël, que les Rois d'Assyrie transporterent dans la Colchide & dans les pays voisins.

CHASLUIM: DE QUIBUS EGRESSI SUNT PHILISTIIM ET CAPHTORIM. *Les Casluims d'où sont sortis les Philistins, & les Caphtorims.* Les Philistins & les Caphtorims sont des Colonies des Casluims: Voila le sens le plus naturel de ce passage; la difficulté qu'on a trouvé à faire venir de la Colchide des Colonies dans la Palestine, dans la supposition que Casluim étoit le pays des Colchiens, & quelques passages de l'Ecriture, qui paroissent contraires à ce qui est marqué ici, ont fait qu'on a cherché diverses explications de ce passage, qui en lui-même est fort clair.

Bonfrere croit que ces mots; *D'où sont sortis*, *&c.* ne se rapportent pas aux seuls *Casluims*, qui sont nommez les derniers dans ce passage, mais à tous les enfans de Mizraïm, dénommez dans le verset, de sorte qu'il faudroit l'entendre ainsi: *De tous ces enfans de Mizraïm sont sortis les Philistins & les Caphtorims*, peuples ramassez de tout le pays d'Egypte, & qui n'ayant pû s'y habituer commodément, se mirent ensemble,

(a) Selon Usserius.
(b) *Diodor. lib.* V *c.* 3.
(c) *Herodot. lib.* IV. *pag.* 382.

& allerent s'établir, partie dans le pays de Canaan, qui fut nommé depuis, pays des Philiſtins, & partie dans le pays de Caphtorim, appellé dans la ſuite, Cappadoce. Maſius rapporte *Philiſtiim*, non pas à *Caſluim* qui précede, mais à *Caphtorim* qui ſuit : De ſorte que pour remettre ce paſſage dans ſon ordre naturel, il faudroit lire : *Mizraïm genuit - Ludim, - & Caſluim, & Caphtorim, de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim,* [Mizraïm engendra Ludim, Caſluim & Caphtorim, d'où ſont ſortis les Philiſtins.] Cette tranſpoſition eſt un peu dure, mais elle n'eſt pas ſans exemple ; & on en trouve dans l'Ecriture d'auſſi fortes (*a*). La neceſſité de recourir à cette explication, eſt fondée ſur ce qu'on lit dans d'autres endroits de l'Ecriture, que les Philiſtins ſont venus des Caphtorims : Par exemple Jeremie (*b*) dit que les Philiſtins ſont des reſtes de l'Iſle de Caphtor : *Vaſtavit Dominus Philiſtiim reſiduum Inſulæ Caphtor.* Et Amos IX. 7. *Numquid aſcendere feci Iſraël de terra Ægypti, & Philiſtiim de Captor, & Aram de Kir.* [N'ay-je pas tiré les Iſraëlites de l'Egypte, les Philiſtins de Caphtor, & les Syriens de *Kir* ?] Dans le Deuteronome (*c*) il eſt dit que les Caphtorims étant ſortis de Caphtor, attaquerent les Hevéens, les défirent, & habiterent dans leur pays. Tous ces paſſages inſinuent aſſez clairement que les Philiſtins étoient deſcendus des Caphtorims.

Pour revenir à *Caſluim*, le ſentiment commun & unanime de la plûpart des Commentateurs, les met dans la Colchide ; mais nous avons donné des preuves, qui peuvent au moins faire douter de la verité de ce ſentiment. Monſieur le Clerc ſuit le Paraphraſte Chaldéen, & place les Caſluims dans la Pentapole, & *Caphtor* dans une petite Iſle de la grande Syrte. Mais les preuves qu'il rapporte ne ſont point du tout convainquantes.

Les Caſluims ne paroiſſent plus dans l'Ecriture depuis les livres de Moïſe. On peut conjecturer que ces peuples ont été entiérement éteints, ou qu'ayant été vaincus par d'autres Peuples plus puiſſans, ils ont été oubliez ou confondus avec leurs vainqueurs. Les Ethiopiens qui s'établirent au Midi de l'Egypte, ruinerent apparemment les Caſluims & les Ludims. On trouve encore quelques veſtiges du nom des premiers dans l'Ethiopie : Par exemple, la ville de Sacolche marquée chez Ptolomée (*d*) dans l'Iſle de Meroë, & la ville de Sacolc au deſſus de Napata, vers le même endroit. Strabon (*e*) parle auſſi de la ville de Pſelcha, qui n'en devoit pas être éloignée. Pline (*f*) met une Iſle de Colocaſite dans la mer Rouge, dans le Golphe Adu-

(a) *Vide Glaſſ. tract.* 2. *lib.* IV. *Obſerv.* XXII. XXIII.
(b) *Jerem.* XLVII. 4.
(c) *Deut.* II. 23.
(d) *Ptolem. Afric. Tab.* IV.
(e) *Strab. lib.* XVII.
(f) *Plin. lib.* VI.

lite : C'eſt apparemment la même que Colaca de Mela (*a*) ; & peut-être que celle d'Ahalac, connuë aujourd'hui dans cette mer vis à vis des côtes d'Abex & des Abyſſins. Tous ces noms ont aſſez de rapport à Caſlah ou Caſluah, d'où vient Caſluchim au plurier: Ainſi nous croyons que les anciens Caſluims habitoient aux environs de l'Iſle de Meroë, & occupoient tout le pays qui s'étend depuis le Nil juſqu'au Golphe Adulite. Les Philiſtins & les Caphtorims étoient ſortis de ce pays long-tems avant Moïſe, & apparemment avant même que les Ethiopiens fuſſent venus de l'Inde dans le pays des Caſluims. Ceux-ci ſe ſoûtenoient encore du tems de Moïſe ; mais les Ethiopiens s'étant rendus maîtres de ce Canton, on ne parla plus des Caſluims : tous les pays de la haute Egypte ne furent connus que ſous le nom de pays de Cuſch & d'Ethiopie.

CAPHTORIM (*b*). La plûpart des Interpretes rendent ce terme par *Les Cappadociens.* Les Paraphraſtes Chaldéens, les 70. ſaint Jerôme, Euſebe, Theodoret, ſaint Cyrille, Procope, en un mot presque tous les Anciens & les nouveaux ſont pour les Cappadociens. L'Arabe met les Caphtorims à Damiette. Le voyageur Benjamin, l'Auteur du livre Juchaſim & quelques autres, ſont dans la même opinion. Junius & Tremellius placent Caphtorim dans le Nome Setroïte de la baſſe Egypte. Bochart tâche d'appuyer le ſentiment, qui explique le pays de Caphtorim de la Cappadoce. Il remarque premierement que la Cappadoce eſt voiſine de la Colchide, où il a mis les Caſluims. 2°. Le terme Hébreu *Caphtor* ſignifie une grenade ; & on trouve aſſez prés de la Cappadoce la ville de *Sidene*, qui ſignifie la même choſe en Grec, que Caphtor en Hébreu.

Nous rapporterons ici quelques conjectures, pour eſſayer de faire voir que les Caphtorims ont habité dans l'Iſle de Cypre, & qu'une partie d'entr'eux étant paſſée de cette Iſle dans la terre de Canaan, & ayant ſubjugué les Hevéens, s'établit en leur place, & prit le nom de Philiſtins : Voici ſur quoi nous fondons ce ſentiment.

I. L'Ecriture (*c*) marque poſitivement dans Jeremie, que Caphtor eſt une Iſle : *Le Seigneur a deſolé les Philiſtins, qui ſont des reſtes de l'Iſle de Caphtor.* Je ne penſe pas que l'on puiſſe donner ce nom à la Cappadoce, même en prenant le nom d'Iſle, pour un pays maritime ; les Hébreux ne donnent ce nom qu'aux Iſles priſes en rigueur, ou aux pays qui ſont au delà de la mer, par rapport à la Judée.

II. Le nom de Cyprus, Cypros (*d*), Crupté, Ceraſtis, Copher (*e*),

(a) *Mela lib.* III. c. 9.
(b) כפתרים
(c) *Jerem.* XLVII. 4.
(d) Κύπρος, κρύπτη, Κεραστίς.
(e) כפר

qu'on donne à l'Isle de Cypre, ont assez de ressemblance avec Caphtor. On voit dans la même Isle les villes de Carpatie, de Chytri, de Setreque, ou Satrag, &c. Dans le Cantique des Cantiques (a) on louë *les raisins de Copher, plantez dans les vignes d'Engaddi*. Nous croyons que ces raisins étoient du plant de l'Isle de Cypre, laquelle pouroit être nommée Copher & Caphtor: ces deux noms sont assez semblables; les raisins & le vin de Cypre sont fameux encore aujourd'hui.

III. L'Histoire nous apprend que l'Isle de Cypre fut originairement habitée par des Colonies venuës d'Egypte, d'Ethiopie & de Phénicie. Les Casluims peres des Caphtorims, demeuroient, comme nous l'avons dit, dans le pays qui est aux environs de l'Isle de Meroë. Ce pays est en même-tems Egypte & Ethiopie, selon la diverse étenduë qu'on donne à ces deux termes d'Ethiopie & d'Egypte. Les Phéniciens dans la suite, & aprés eux les Grecs se rendirent maîtres de l'Isle de Cypre; mais cela n'arriva que long-tems aprés Moïse, comme nous le verrons ci-aprés.

IV. Les divinitez qu'on adoroit en Cypre, étoient toutes Egyptiennes: comme Venus, Isis, & Adonis. Diogene de Laërce (b) assure qu'il y avoit dans la ville de Soles en Cypre, un Temple dédié à Venus, & un autre à Isis Déesse Egyptienne. Il y en a qui croient que la montagne & la riviere d'*Aous* dans la même Isle, ont tiré ce nom d'Adonis, par abréviation. La ville d'Amathus vient aussi apparemment de Thammuz, ou Adonis (c). On voit dans Cypre une ville nommée Golgos, ou Colchos, du nom d'un fils d'Adonis. Catulle (d).

Quaque regis Colchos, quaque Idalium frondosum.

Ce Colchos peut bien être Caslach fils de Mezraïm, qui a donné son nom aux Casluchims. Si la ressemblance des noms a eû tant de force pour persuader que les Casluchims étoient les habitans de la Colchide, cette même raison doit valoir ici, pour faire croire que Golgos ou Colchos vient de Caslach ou Cosloch. Le nom de la ville de Paphos ou Epaphas, nous fournit encore une autre preuve: il peut venir du Dieu Apis, si connu dans la Religion des Egyptiens.

V. L'Histoire ancienne veut qu'Isis & Osiris ayent été à Biblos, ville de Phénicie (e). C'est là qu'on fait regner Cyniras, que quelques Sçavans croient être le même que Cham ou Canaan. On adoroit au même endroit Adonis, & on croyoit qu'il avoit été blessé & mis à mort dans ce pays par un sanglier. Biblos est, comme on sçait, fort

(a) *Cant.* I. 13.
(b) *Laërt. lib.* V.
(c) *Ezechiel.* VIII. 14.
(d) *Catull. Epithalam. Pelei, Vide & Theocrit. in Adonias.*
(e) Voyez Strabon liv. XVI. & Plutarque, liv. d'Isis & d'Osiris.

voisine de l'Isle de Cypre. On assure que les fils de Cyniras se rendirent maîtres de cette Isle, & on y en voyoit encore plusieurs siécles aprés Moïse.

VI. Moïse (*a*) assure que les Philistins sortis de Caphtor, chasserent les Hévéens depuis Hazerim jusqu'à Gaza, & s'établirent en leur place. Le Prophete Amos (*b*) confirme la même chose, lorsqu'il dit que Dieu a tiré les Philistins de Caphtor. Pour ajuster ces verités avec nôtre hypothése, il faut montrer que les Philistins sont sortis de l'Isle de Cypre, & qu'ils se sont établis dans la terre de Canaan, dans le pays des Hévéens. L'Histoire nous a conservé plusieurs évenemens qui regardent l'Isle de Cypre. Elle nous apprend que les Peuples de ce pays furent obligez anciennement de quitter leur Isle, à cause d'une secheresse extraordinaire qui les desoloit. On ne nous dit point qu'ils se soient retirez dans la Terre de Canaan; mais nous voyons que les Philistins & les Cypriots avoient ensemble assez de liaisons. Le temple de Venus la Celeste d'Ascalon en Palestine (*f*), a donné naissance à celui de Paphos en Cypre. Dans le Temple de Paphos, on avoit representé la Déesse sous la forme d'une pyramide; preuve assurée de sa grande antiquité.

On peut faire attention que Moïse, dans le passage qu'on a cité du Deuteronome, ramasse plusieurs exemples de Peuples sortis de leurs pays, pour chercher de nouvelles terres, de même que les Hébreux sortis de l'Egypte, qui étoient alors en marche pour faire la conqueste du pays des Cananéens. Amos a à peu prés le même dessein: il veut exciter la confiance des Israëlites, en leur répresentant que Dieu les a autrefois tirés d'Egypte, & qu'il a fait aux Philistins & aux Syriens de pareilles graces, quoiqu'il n'eût pour ces Peuples aucune consideration particuliere. Quelle apparence que les Philistins soient venus de la Cappadoce dans la Palestine, au travers de tant de Peuples? Quel ancien Auteur a jamais parlé de cette transmigration? Il est bien plus croyable que la Cappadoce a été peuplée par quelqu'un des descendans d'Aram; puisque selon Herodote (*d*), on appelloit les Cappadociens, Syriens, & que les Cappadociens & les descendans d'Aram étoient tout voisins. On trouve dans l'Histoire que les Phéniciens se rendirent maîtres de l'Isle de Cypre (*e*). Belus & Pygmalion son fils y régnerent; & Joseph (*f*) nous apprend que sous le régne d'Elulæus Roi de Tyr, les Cypriots se revolterent & furent réduits à la raison par ce Prince, qui vivoit du tems de

(a) *Deut.* II. 23.
(b) *Amos* VIII. 7.
(c) *Herodot. lib.* 1.
(d) *Herodot. lib.* VII.
(e) *Vid. Bochart. Phaleg. lib.* 1. *c.* 3.
(f) *Joseph. antiq. lib.* IX. *c.* 14.

℣. 14. *Et Phetrusim, & Chasluim: de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphtorim.*

15. *Canaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum,*

℣. 14. Et Phetrusim & Chasluim; d'où sont sortis les Philistins & les Caphtorims.

15. Canaan engendra Sidon, qui fut son fils aîné, & les Hethéens:

COMMENTAIRE.

Salmanassar Roi d'Assyrie. Theopompe dans Photius dit que les Grecs qui avoient été au siége de Troye avec Agamemnon, prirent l'Isle de Cypre, & en chasserent les descendans de Cyniras, dont il resta encore quelques-uns à *Amathus*. Mais tout cela est de beaucoup posterieur à Moïse; & c'est apparemment de la premiere transmigration causée par la secheresse, qu'on doit l'entendre; Moïse écrivoit plus de sept cens ans aprés la dispersion de Babel, & plus de trois cens ans avant la prise de Troye.

℣. 15. CANAAN GENUIT SIDONEM PRIMOGENITUM SUUM. *Canaan engendra Sidon, qui fut son fils aîné.* Le fils aîné de Canaan bâtit Sidon, & fut pere des Sidoniens. Sidon en Hébreu signifie, *La pesche*; nom qui ne semble pas convenir à un homme: Aussi quelques-uns doutent que Sidon soit le nom propre du fils aîné de Canaan. Souvent l'Ecriture au lieu du nom propre de la personne, met celui de la ville ou du lieu que cette personne a habité. Sous le nom de Sidoniens, l'on entendoit tous les Phéniciens avant la fondation de Tyr (*a*). Cette derniere ville fut bâtie selon Joseph (*b*) par une Colonie de Sidoniens deux cens quarante ans avant le Temple de Salomon. La situation de Sidon est assez connuë, elle a l'Antiliban au Nord, & la ville de Tyr au Midi. Elle n'est éloignée de l'Antiliban que de deux lieuës, & de sept ou huit de Tyr (*c*). Josué appelle Sidon la Grande, & les anciens Poëtes (*d*) en parlent beaucoup plus que de Tyr, qui l'emporta neanmoins dans la suite sur Sidon. Dans les tems qui ont suivi le Regne de Saül, on ne parle presque dans l'Ecriture que de Tyr, parmi les villes de Phénicie. On verra une partie de son Histoire sur Ezechiel. La Phénicie, dont Sidon étoit la Capitale du tems de Moïse, s'étendoit depuis la riviere d'Eleutere, qui se décharge dans la Mediterranée, entre le Liban & l'Antiliban, jusqu'à Peluse au Midi, tout le long de la mer Mediterranée. Les Philistins occupoient la partie meridionale de cette étenduë.

HETHÆUM. Les Héthéens sont placez par quelques-uns vers l'Euphrate, à l'Orient de la Terre-Sainte. Mais on les met communément aux environs d'Hébron & de Bersabée, dans les montagnes

(a) *Justin. lib.* XVIII.
(b) *Joseph, lib.* VIII. *Antiq, c.* 2.
(c) *Josue* XIX. 28.
(d) *Vide Strab. lib.* XVI.

qui sont au Midi de la terre de Canaan, & qui furent depuis données aux Tribus de Juda & de Simeon.

JEBUSÆUM. Les Jebuséens habiterent Jerusalem & aux environs. Ils étoient fort belliqueux, & on ne pût les chasser de Jerusalem, & de la forteresse de Sion, que sous le régne de David (*a*).

AMORRHÆUM. Les Amorrhéens demeuroient dans les montagnes qui sont au Couchant de la mer Morte. C'est de là qu'ils passerent au delà du Jourdain (*b*), & qu'ils s'établirent aux environs des montagnes *Abarim* à l'Orient du Lac Asphaltites, entre les torrens d'Arnon & de Jabok, dans l'ancien pays des Moabites & des Ammonites. Amos (*c*) parle de leur taille gigantesque & de leur valeur. Il compare leur grandeur à celle des cedres, & leur force à celle du chêne. Souvent dans l'Ecriture le nom d'Amorrhéens, se prend pour marquer en general les Cananéens, apparemment parce qu'ils étoient les plus considerables, & les plus puissans de tous ces Peuples.

GERGESÆUM. Les Gergeséens habitoient au Couchant de la mer de Tiberiade, & il y en avoit encore du tems de Nôtre Seigneur (*d*) dans ce Pays, dans les villes de Gesara & de Gadara. Les Juifs assurent qu'à l'arrivée de Josué ces Peuples se retirerent en Afrique. voyez nôtre Commentaire sur Josué ch. v. 1.

HEVÆUM (*e*). Le Paraphraste Jerosolymitain, au lieu de *Hevæum*, traduit *Tripolitanos*, comme s'il vouloit dire que les Hévéens se retirerent dans le Royaume de Tripoli en Afrique, ou qu'ils demeurerent à Tripoli en Syrie. Jonathan les nomme *Kadmonim*; c'est-à-dire Orientaux, Genese xv. 19. Bochart croit qu'une partie des Hévéens demeuroit aux environs du mont Hermon, au delà du Jourdain, à l'Orient de la terre de Canaan. Il dit aussi que Cadmus, fameux par la Colonie qu'il conduisit à Thebes capitale de la Béotie, & son épouse Hermione, étoient Hévéens, & que le nom de Cadmus vient de *Kedem*, l'Orient; & celui d'Hermione de la montagne d'Hermon.

Ce que la Fable a ajoûté de leur metamorphose en serpents, est tiré du nom d'Hévéens, qui signifie un serpent en langue Phenicienne. Les Hébreux assurent qu'on donna le nom d'Hévéens à ce Peuple de Canaan, à cause qu'à la maniere des serpens ils demeuroient sous terre & dans des cavernes. Il y avoit des Hévéens autour des montagnes d'Hébal & de Garizim. Les Gabaonites & les Sichemites

---

(a) 2. *Reg.* v. 9.
(b) *Jos.* v. 1. *Num.* XIII. 30. & XXI. 29.
(c) *Amos* II. 9.
(d) *Matth.* VIII. 28. *Marc.* V. 1. *Luc.* VIII. 26.
(e) חוים

étoient Hévéens. On trouve une autre sorte d'Hévéens, dont le nom s'écrit de cette maniere *Hivim* (*a*) : Ils étoient dans le Pays qui fut depuis possedé par les Philistins descendus des Caphtorims. Quelques-uns croient que ces Hévéens chassez par les Philistins passerent l'Euphrate, & allerent habiter le pays des Assyriens, d'où ils furent depuis transportez à Samarie. Mais nous croyons que ces Hévéens, dont il est parlé dans le quatriéme des Rois (*b*), sont differens des anciens Hevéens de la Palestine, & que ceux-ci furent, ou entierement défaits par les Philistins, ou que leurs débris furent confondus avec les autres Cananéens, parmi lesquels ils se mêlerent.

Aracæum (*c*). Les Aracéens étoient habitans de la Ville & des environs d'*Arce* ou *Arca*, au pied du mont Liban; Ptolomée & Joseph (*d*) parlent de cette ville d'Arce. Bochart croit que c'étoit là qu'on voyoit le fameux Temple de Venus Architis, que les Phéniciens honoroient d'un culte particulier (*e*).

Sinæum. Quelques-uns veulent que les Sinéens soient les habitans de Peluse, nommée en Hébreu *Sin* (*f*) : Mais saint Jérôme (*g*) croit que les Sinéens demeuroient anciennement assez prés d'*Arce* capitale des *Arcéens*, & que la ville de *Sin* ayant été entierement ruinée par les guerres, il n'en étoit resté que le nom. Strabon (*h*) met une forteresse du nom de Sinna sur le mont Liban : c'étoit donc aux environs du Liban, que demeuroient les Sinéens. Le Traducteur Arabe traduit ici *Tripolitanos*, ce qu'il faut entendre des habitans de Tripoli, ville de Phénicie. Jonathan & Onkelos prennent les Sinéens pour les habitans d'Amathus en Cypre. Quelques autres veulent que les Sinéens ayent habité le mont *Sina*. Ptolomée parle de la ville d'*Arcea*, & de celle de *Singa* sur une Riviere de même nom dans la Syrie, en tirant vers l'Euphrate. Ces noms approchent assez d'*Aracai* & de *Sinai*.

Aradium ou *Arvadium*. Le Paraphraste Jerosolymitain traduit les habitans d'*Antarade*, & Jonathan les *Laodicéens*. La ville d'Arade étoit dans un rocher, éloigné du continent d'environ (*i*) vingt stades, & ayant de tour quelques (*k*) sept stades, comme le marque Strabon. Ce rocher, ou cette petite Isle étoit toute habitée & pleine de maisons à plusieurs étages. Les Aradiens n'avoient point d'autre eau que celle de leurs citernes, ou celle qu'ils alloient querir dans le continent. On dit (*l*) qu'en tems de paix ils tiroient par un

(a) שִׁוִּים
(b) 4. *Reg.* XVII. 31.
(c) הַעַרְקִי
(d) *Antiq. lib.* 1. *c.* 6.
(e) *Macrob. Saturn. lib.* 1. *c.* 21.
(f) סִין
(g) *Hieron. quæst. Hebr. in Genes.*
(h) *Strab. lib.* XVI.
(i) Deux mille six cens pas.
(k) Huit cens cinquante pas.
(l) *Plin. lib.* II. *c.* 103. *& l.* V. *c.* 31.

ỳ. 16. Et Jebusæum, & Amorrhæum, Gergesæum,

17. Hevæum, & Aracæum: Sinæum,

ỳ. 16. Il eut aussi pour fils les Jebuséens, les Amorrhéens, les Gergeséens,

17. Les Hevéens, les Aracéens, les Sinéens,

COMMENTAIRE.

tuyau de cuir, de l'eau douce, d'une source qui étoit au fond de la mer. On voyoit sur le continent opposé à Arade, la ville d'*Antarade*, que Jonathan & les 70. ont entendu ici, comme plus ancienne qu'Arade. On tient que cette derniere ne fut bâtie que vers le même-tems que Tyr la nouvelle, c'est à-dire durant les guerres des Rois d'Assyrie & de Babylone, contre les Phéniciens. Strabon raconte qu'Arade fut bâtie par quelques exilez de Sidon. Il paroît sûr, qu'elle n'est que depuis Moïse, & que les Aradiens, dont il parle, demeuroient à Antarade, & aux Villes voisines. On ne voit pas que ces peuples ayent été domptez par les Israëlites, ils se maintinrent dans leur pays, & même dans la liberté, jusqu'au tems de l'Empire Romain (*a*).

SAMARÆUM. Saint Jérôme a cru que les Samaréens ont habité Emese ville celebre dans la Celesyrie. Les deux Paraphrastes Chaldéens, & l'Arabe l'ont entendu de même. On trouve sur les côtes de Phénicie une ville nommée *Simyra* prés d'*Orthosia* (*b*); Eusebe croit que c'est une colonie des Samaréens. Quelques-uns se sont imaginé que les Samaritains anciens, qui demeuroient aux environs de Someron, étoient ceux dont parle ici Moïse, mais ils n'ont pas fait attention à la difference sensible, qui se trouve dans l'Hébreu entre *Someronim* (*c*) les Samaritains, & *Hazemarim* (*d*) les Samaréens.

AMATHÆUM. Il demeura à Hemath, & aux environs; la plûpart tiennent que cette *Hemath* est la même qu'Antioche; non pas la fameuse Antioche capitale de la Syrie, qui est surnommée la grande par Amos VI. 2. Mais une autre Antioche moins grande & moins connuë, qui fut surnommée Epiphanie; c'est ce que nous apprenons de saint Jerôme, qui marque que de son tems la petite Antioche subsistoit encore sous le nom d'Epiphanie. Cette ville est souvent marquée dans l'Ecriture, comme bornant la terre de Canaan au Nord, *ab introitu Emath usque ad Torrentem Ægypti*. Ce défilé qui conduisoit à Emath étoit dans les montagnes du Liban. Quelquefois l'Ecriture parle d'un pays d'Emath, qui s'étendoit dans toute la Celesyrie, dans le pays

(a) *Dion. lib.* XLVIII.
(b) *Plin. lib.* V. *c.* 20. *Mela lib.* I. *c.* 12. *Stephanus, &c.*
(c) שומרונים
(d) הצמרים

℣. 18. *Et Aradium, Samaræum, & Amathæum: Et post hæc disseminati sunt populi Chananæorum.*

19. *Factique sunt termini Chanaan venientibus à Sidone Geraram, usque Gazam, donec ingrediaris Sodomam & Gomorrham, & Adamam & Seboim, usque Lesa.*

℣. 18. Les Aradéens, les Samaréens, les Amathéens; c'est de ceux-là que sont venus les peuples Cananéens.

19. Or le pays de Canaan a pour limites le chemin qui conduit de Sidon à Gerare jusqu'à Gaza, & qui monte à Sodome, à Gomorre, à Adama, & à Seboim, jusqu'à Leza.

COMMENTAIRE.

de Damas, & dans la Palmyrene jusqu'à l'Euphrate; ce pays fut possedé par les Syriens descendus d'*Aram*, qui vinrent de delà l'Euphrate s'y habituer (a). Il n'est pas hors d'apparence que les Emathéens descendus de Canaan, ayent été les premiers habitans de ce pays. Nous croyons que sa Capitale étoit Emese, nommée dans l'Ecriture Emath de Soba, & Emath de Damas. Voyez Num. xxxiv. 7.

Voila les peuples descendus des onze fils de Canaan. Dans les divers dénombremens des peuples Cananéens, l'on y trouve quelquefois ceux-ci, *Pherezæi*, *Cananæi*, *Cinæi*, *Cenizæi*, *Cadmonei*, que l'on ne lit pas ici; & ailleurs on obmet quelquefois *Aracæi*, *Sinæi*, *Samaræi*, *Amathæi*, qui sont exprimez ici. La cause de cette difference vient apparemment de ce que quelques uns de ces peuples avoient differens noms: Par exemple, ceux qui sont nommez *Cadmonei*, sont les mêmes que les Hevéens du mont Hermon. Les Pherezéens ne sont pas un peuple particulier; ce sont des hommes champêtres, qui vivoient vagabonds avec leurs troupeaux, sans demeure fixe ni arrêtée. *Pherazim*, en Hébreu peut marquer des Païsans, comme *Phérazot*, des Villages. Le nom de Cananéens, semble être affecté à ceux qui faisoient leur principale occupation du trafic, tant sur les côtes de Phénicie, que sur le fleuve du Jourdain, & sur le Lac de Genezareth, où l'Ecriture nous dit, que demeuroient les Cananéens. Les *Cenizæi* furent apparemment éteints dans l'intervalle qui se passa entre Abraham & Moïse; on ne les trouve plus depuis Abraham. Eustate d'Antioche dit, qu'ils demeuroient entre le Liban & le mont *Amanus*. Les *Cinæi* du tems de Moïse demeuroient au couchant de la mer Morte, joignant l'Idumée. *Num*. xxiv. 21.

℣. 19. FACTI SUNT TERMINI CANAAN VENIENTIBUS A SIDONE GERARAM, USQUE GAZAM, DONEC INGREDIARIS SODOMAM.... USQUE LEZAM. *Les limites du pays de Canaan sont depuis Sidon, en allant à Gerare & à Gaza, jusqu'à Sodome... & à Leza.* Moïse fait ici à l'égard de Canaan, ce qu'il n'a pas fait à l'égard des autres pays. Dans le tems qu'il écrivoit il étoit important que les Israëlites

(a) Amos ix. 7.

raëlites sçussent exactement les bornes d'un pays que Dieu leur avoit promis, & qu'ils regardoient comme leur heritage. On fixe les limites de ce pays par quatre villes fort connuës; Sidon au Nord, & Gaza au Midi, toutes deux sur les côtes de la Mediterranée, qui est au Couchant de la Terre de Canaan: Sodome & *Lesa* ou *Laisa*; celle-ci au Nord, & celle-là au Midi, toutes deux sur le Jourdain, qui bornoit ce pays du côté du Couchant. Il est vrai qu'il y a quelque difficulté au sujet de *Luza*: Quelques-uns la prennent ici pour *Laïs*, qui fut depuis nommée Cézarée de Philippe, vers la source du Jourdain. Il semble que l'opposition de Sodome, qui est au Midi, vis-à-vis de Gaza, demande une autre ville au Nord, vis-à-vis de Sidon. Mais le Paraphraste Jonathan & saint Jerôme, entendent par *Luza*, la ville de Calliroë, fameuse par ses eaux chaudes, qui tombent dans la mer Morte au Midi de cette mer. D'autres cherchent la ville de Luza entre la mer Morte & la mer Rouge. Ptolomée y en marque une sous le nom de Lusa, & Joseph (*a*) sous le nom de *Loussa*. La Paraphrase Arabique met *Elusa*, au lieu de *Lusa*. Elusa est une ville d'Idumée, connuë dans Ptolomée & dans Etienne. Voici comme on pourroit traduire l'Hébreu: *Les limites du Cananéen sont depuis Sidon, en allant à Gerara, jusqu'à Gaza; &* [delà] *en allant à Sodome, à Gomorrhe, à Adama, à Seboïm, jusqu'à Leza.*

ỳ. 8. PORRÒ CHUS GENUIT NEMROD: IPSE COEPIT ESSE POTENS IN TERRA. *Or Chus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la Terre.* Nous avons reservé jusques à présent de parler de Nemrod; nous donnerons ici de suite tout ce qui le regarde. Les 70. traduisent: *Il commença à être un Géant sur la Terre.* Le Syriaque, l'Arabe & Onkelos l'expliquent aussi de la taille gigantesque de *Nemrod*. L'Auteur de la Chronique attribuée à Methodius, dit que Nemrod avoit dix toises de haut; ce qui est hors de toute vraisemblance. *Cœpit esse potens in terra*: Il se distingua par sa valeur & par ses violences, il usurpa sur les autres hommes une tyrannie injuste & violente. Ce fut sous son regne que l'on vit la fin de l'âge d'or, & le commencement de l'âge d'airain décrit par les Poëtes. Les Assyriens étoient déja puissans du tems de Moïse (*b*); & comme les Hebreux étoient originaires de Chaldée, ils connoissoient la grandeur des Assyriens & leur histoire. Nemrod signifie *Rebelle*, *Apostat*. On dit qu'auparavant il se nommoit *Ninuah*; nom qu'il donna à la ville de Ninive.

ỳ. 9. ERAT ROBUSTUS VENATOR CORAM DOMINO. *Il étoit*

(a) *Antiq. lib.* XIV. *c.* 2.

(b) *Vide Manethon. apud Joseph, contra Appion. lib.* I. *pag.* 1040. *Edit. Genevens. an.* 1635.

un grand & fort Chasseur devant Dieu. Les 70. (*a*) traduisent : *Un Géant Chasseur.* Le Scoliaste semble avoir mieux pris le sens du Texte, en rendant (*b*), un violent Chasseur ; ce qui peut s'entendre dans le sens naturel & litteral, d'un homme qui par l'exercice de la chasse agguerrit & dresse des soldats pour se faire un chemin à la tyrannie : car la chasse est un apprentissage à la guerre, dit Xenophon (*c*). Dans un sens figuré, on peut dire que Nemrod étoit un grand Chasseur, c'est-à-dire un Usurpateur, un Tyran. Ezechiel (*d*) nomme *Chasseurs* tous les Princes du Nord qui avoient affligé les Juifs. *Coram Domino* : Devant le Seigneur. Ces mots peuvent marquer que Nemrod étoit un Chasseur extrêmement puissant, d'une force extraordinaire. Ainsi l'Ecriture marque la grandeur de Ninive, en disant qu'elle étoit grande en presence du Seigneur : *Civitas magna Deo* ; & en parlant de saint Jean Baptiste, elle marque qu'il sera grand devant le Seigneur : Et pour exprimer la beauté du jeune Moïse, elle dit qu'il étoit *beau au Seigneur. Venustus Deo* (*e*). Ainsi Nemrod étoit puissant devant le Seigneur ; c'est-à-dire, selon Vatable, il étoit le plus fort de tous les hommes.

Quelques Rabbins, comme Abenezra & Kimchi, suivis par Grotius, l'expliquent du merite de Nemrod & de sa Religion, qui lui faisoit offrir à Dieu des sacrifices & des offrandes de ce qu'il prenoit à la chasse ; mais ordinairement on prend tout ceci en mauvaise part : On croit que Nemrod fut un Usurpateur violent, qui changea l'ordre du gouvernement, qui opprima les Peuples, qui établit de nouveaux cultes, &c. *Coram Domino*, comme s'il y avoit, *Contra Dominum* (*f*).

UNDE EXIIT PROVERBIUM : QUASI NEMROD ROBUSTUS VENATOR CORAM DOMINO. *De là est venu le Proverbe : Chasseur & violent devant Dieu, comme Nemrod.* Ce proverbe étoit apparemment en usage parmi les Hébreux du tems de Moïse. L'Ecriture se sert quelquefois de semblables proverbes, non pas pour donner du poids à ce qu'elle rapporte ; mais ou pour convaincre les incredules, que

(a) Γίγας κυνηγός.

(b) Βίαιος κυνηγός.

(c) *Xenoph. Cyropæd. lib.* I. *Venatio verissima videtur meditatio rerum bellicarum.* Et le même Auteur montre au commencement du livre qu'il a intitulé de la Chasse, que Chiron reçût des Dieux, comme une recompense de sa Justice, l'adresse à chasser ; que par cet exercice, il forma dans son Ecole les plus grands Heros, & les plus fameux Guerriers de l'antiquité, Cephalus, Esculape, Melanion, Nestor, Thesée, Hippolyte, Palamede, Ulysse, Menesthée, Diomede, Castor, Pollux, Machaon, Podalirius, Antilochus, Enée, Achille. C'est ainsi que Nemrod se rendit si puissant & si redoutable.

(d) *Ezech.* XXXII. 30.

(e) *Exod.* II. 2. ἀστεῖος τῷ Θεῷ.

(f) *Vide Aug. lib.* IV. *de Civit.* c. 4.

l'Auteur sacré n'écrivoit rien en cela qui ne fût de notorieté publique, ou simplement pour orner le discours.

℣. 10. PRINCIPIUM REGNI EJUS BABYLON, ET ARACH, ET ACHAD, ET CHALANNE IN TERRA SENNAAR. *Le commencement de son Royaume fut à Babylone, à Arach, à Achad & à Calanne dans la Terre de Sennaar.* On voit bien que tout ceci se dit par anticipation, & que ce Royaume ne se forma qu'aprés la construction de la tour de Babel. Nemrod demeura donc dans le lieu où cette tour avoit été commencée; il s'y maintint pendant que tous les autres furent obligez de se retirer en divers endroits. Ce fut premiérement sur Babylone & sur les trois villes marquées ici, que Nemrod exerça son Empire. Mais cette Babylone n'est pas la celebre ville de ce nom, si connuë dans l'Ecriture & dans les Prophanes, bâtie par Belus, augmentée par Semiramis, & ornée par Nabuchodonosor. Peut-être ces deux villes étoient-elles assez éloignées l'une de l'autre; & Abydene dans Eusebe (*a*), assure que le lieu où l'on bâtit la grande Babylone, étoit auparavant tout plein d'eau, & qu'avant qu'on l'eût desseché, il portoit le nom de Mer. Isaïe (*b*) dit, que ce furent les Assyriens qui la bâtirent. Marsham (*c*) croit que ce fut Nabonassar, & qu'ici *Babylon* marque, non pas la ville de ce nom, mais la Province de Babylonie, dans laquelle on bâtit dans la suite *Erech*, *Achad* & *Calne*. La plûpart des Commentateurs croient que Nemrod fonda la fameuse Babylone, & qu'il fut le principal moteur qui engagea les hommes à bâtir cette Tour, dont l'ouvrage fut interrompu par la mesintelligence des Ouvriers, & par la confusion des Langues de ceux qui y travailloient.

IN TERRA SENNAAR. *Dans le pays de Sennaar.* On en parlera au chapitre suivant, sur le verset 2.

ARACH. Par *Arach*, ou *Erech*, les Anciens ont entendu Edesse, ou Nisibe, dans la Mesopotamie, vers l'Armenie, & fort éloignée de Babylone. Mais Bochart croit qu'il faut entendre la ville d'*Aracca*, posée par Ptolomée dans la Susiane, sur le Tigre, au dessous de sa jonction avec l'Euphrate. Ammien (*d*) la nomme *Arecha.* C'est de (*e*) cette ville que les campagnes *Arectéennes*, marquées dans Tibulle, ont pris leurs noms.

Ardet Arectæis aut unda per hospita Campis.

Ces campagnes étoient pleines de sources de Naphte, qui s'enflamoient quelquefois, comme le dit Tibulle dans le vers qu'on en a

(a) *Præpar. lib.* IX.
(b) *Isai.* XXIII. 13.
(c) *Marsham Sæcul.* XVII.
(d) *Ammian. lib.* XXV.
(e) *Tibull. lib.* IV. *Eleg.* 1.

cité. C'est apparemment d'Erech dont parle Herodote (*a*), sous le nom d'*Anderica*, ou *Arderica*, qu'il dit être éloignée de Suses de deux cens dix stades, & du puits dont on tire le naphte, de quarante stades. Le nom d'*Ard-Erica*, peut marquer la grande *Erech*; *Ard*, en *Persan*, signifie grand. Strabon (*b*) nomme l'Artaçene, ou plutôt l'Aractene, aux environs des fleuves Lycus & Caprus, dans l'Assyrie.

ACHAD (*c*). Les 70. (*d*) mettent *Archad*. Les Chaldéens ajoûtent ordinairement une R, dans les noms dont une lettre est doublée par le Dagesch : ainsi au lieu de Dammeschech, il disent d'Armeschech, & *Argel*, au lieu d'Aggel, &c. C'est ce qui fait croire que la ville *Argad*, ou *Archad*, ou *Achad*, étoit sur le fleuve *Argade*, dans la *Sitacene*, Province de Perse. Ptolomée parle aussi de la Province *Acabene*, sur le Tigre; ce qui approche du nom d'*Achad*. Cette Province étoit fort voisine de l'Assyrie.

CHALANNE (*e*). On croit que c'est la même ville qui est nommée *Calno* dans Isaïe(*f*), & *Channe* dans Ezechiel (*g*). Cette ville devoit être dans la Mesopotamie; elle est jointe à Charan, à Eden, à l'Assyrie & à Chelmad, qui alloient trafiquer à Tyr. Plusieurs habiles gens ont crû que Chalanne étoit la même que *Callinicum*, ville de Mesopotamie, sur l'Euphrate. Mais Bochart aime mieux dire que c'est Ctesiphon, sur le Tigre, à trois milles de Seleucie de la Babylonie (*h*). Les Interpretes Chaldéens, saint Jerôme & Eusebe l'ont entendu de même. Ctesiphon étoit Capitale d'une Province d'Assyrie, nommée *Calonite* (*i*). Quelques Peres Grecs (*k*) ont crû que c'étoit à *Calne* ou à Ctesiphon que la tour de Babel avoit été construite. Les 70. (*l*) ont donné lieu à cette opinion : car ils traduisent Isai, x. 9. *Le pays qui est au dessus de Babylone & de Chalane, où la tour fut bâtie.* Eustathe sur Homere (*m*) marque ce sentiment des Peres. Pline (*n*) dit clairement, que Ctesiphon fut bâtie dans la Chalonite, à trois milles de Seleucie, & que cette derniere étoit à quarante milles de Babylone. Strabon ne l'en éloigne que de trois cens stades.

℣. 11. DE TERRA ILLA EGRESSUS EST ASSUR. *Assur sortit de ce même pays.* *Assur*, fils de *Sem*, forcé par l'usurpateur Nemrod de

(a) *Lib.* I. *&* *lib.* VI.
(b) *Strab. lib.* XVI. Ἀρτακηνὴ, *vel potius* ἀρακτηνὴ *ut volunt Scaliger, Casaubon. & alii.*
(c) אכד
(d) Ἀρχάδ.
(e) כלנה
(f) *Isai.* X. 9.
(g) *Ezechiel.* XXVII. 23.
(h) *Strab. lib.* XVI.
(i) *Plin. lib.* VI 26.
(k) *Basil. Cyrill. Greg. Nazianz. Constantin. Manass.*
(l) Τὴν χώραν τὴν ἐπάνω Βαβυλῶνος καὶ Χαλάννης, οὗ ὁ πύργος ᾠκοδομήθη.
(m) *Iliad.* I.
(n) *Plin. lib.* VI. *c.* 26.

quitter la Babylonie & les campagnes de Sennaar, qui étoient de son partage, se retira vers les sources du Tigre, dans le pays auquel il donna le nom d'*Assyrie*, ou d'*Aturie*. Il y bâtit la ville de Ninive, qui fut la Capitale du fameux pays des Assyriens. Voila le sens qu'on peut donner à ce passage, en prenant *Assur* pour un nom propre d'homme. Mais Bochart, suivi de plusieurs habiles Commentateurs, prétend qu'*Assur* marque ici le nom d'une Province, & qu'il faut entendre ce passage, comme s'il y avoit: *De terrâ illâ*, [*Nemrod*] *egressus est in Assyriam*, *&c.* Nemrod étant parti de la terre de Sennaar, s'avança vers l'Assyrie, & y bâtit Ninive. Ce sentiment n'a rien que de tres-conforme au genie & au stile de l'Ecriture, qui met ordinairement *Assur* pour le Royaume d'Assyrie. Le Prophete Michée (*a*) nomme *Assur* la terre de *Nemrod*: *Pascent terram Assur in gladio, & terram Nemrod in lanceis ejus.* La liaison du discours de Moïse demande que le verbe, *egressus est*, il sortit, ait pour nominatif *Nemrod*; puisqu'il vient de dire que le commencement de son Empire fut à Babylone, à *Erech* & à *Achad*. La suite de son récit demande qu'il raconte aprés cela quel fut le progrés de cet Empire. Enfin en prenant *Assur* pour le fils de *Sem*, on dérange toute la narration: Il ne s'agit ici que des descendans de Cham; pourquoi y faire venir ceux de Sem, & pourquoi parler des actions d'Assur, avant que d'avoir marqué ni qui il est, ni d'où il vient? Ce n'est point une chose particuliere à Assur d'être sorti de la terre de Sennaar, puisque tous les hommes en sortirent, hormis Nemrod & ses sujets.

Par ces mots, *Egressus est*, Il sortit, on peut entendre, Il attaqua, il se mit en campagne contre l'Assyrie. Le verbe *Sortir*, dans l'Ecriture a souvent (*b*) cette signification, & *Assur* (*c*) peut être mis pour *Assurah* (*d*). Le *he*, ou la particule qui marque le mouvement & le transport d'un lieu en un autre, est souvent omise dans les noms de lieux. Voyez 2. Reg. VI. 10. I. Par. XIII. 13. &c.

ET ÆDIFICAVIT NINIVEN. *Et il bâtit Ninive.* On prétend qu'il y a eu trois villes de Ninive; l'une en Syrie, l'autre en Assyrie, & la troisiéme en Perse. Celle dont nous parlons ici est la Capitale d'Assyrie, située sur le Tigre, connuë des Anciens sous le nom de *Ninus*, de Ninevi, ou *Nineve*. Il est étonnant que la situation d'une ville aussi fameuse que Ninive soit si peu connuë. Les uns la mettent sur le Tigre, & d'autres sur l'Euphrate; ceux-ci sur le bord oriental, & ceux-là sur le bord occidental du Tigre. Les nouveaux Voyageurs assu-

(a) Michée V. 6.
(b) *Deut.* I. 44. *Et* II. 22. *&* 32. *Et* III. 1. *Et* 1. *Reg.* XI. 7. *&* VIII. 20. *Et* 2. *Reg.* II. 12.
(c) אשור
(d) אשורה

rent que l'ancienne Ninive étoit à l'Orient de ce fleuve ; que l'on y voit encore aujourd'hui de vastes ruïnes de cette grande ville, & que sur le bord opposé on trouve la ville de *Mozul* ou *Mozil*, que l'on a bâtie des débris de Ninive. Les Historiens profanes assurent que Ninive fut construite par *Ninus*, premier Roi d'Assyrie : mais si l'on n'a pas confondu *Ninus* avec Nemrod, il faut dire qu'on a fait honneur à *Ninus* de la construction de Ninive, quoiqu'il l'ait seulement ou augmentée, ou ornée : De même que l'Ecriture (*a*) dit qu'*Arphaxad* [ou *Phraates*] *bâtit Ecbatane*, quoiqu'il soit sûr, que ce fut *Dejoces* qui la bâtit ; mais Phraates l'orna & l'augmenta. L'Ecriture n'a point de verbe composé ; elle se sert du même terme, pour exprimer bâtir & rebâtir. Nous ne donnons point ici de description de Babylone, ni de Ninive ; parce que toutes celles que nous avons dans les Auteurs Grecs ou Latins, regardent des tems beaucoup posterieurs à Moïse.

PLATEAS CIVITATIS. *Les ruës de cette Ville.* L'Hébreu *Rohoboth hir* (*b*), peut signifier la largeur de la Ville, une Ville fort vaste, ou les ruës de la Ville. Les 70. & la plûpart des Interpretes, gardent ici le nom de Rehobot, & la Vulgate elle-même le conserve ailleurs (*c*) & le prend pour un nom propre de Ville. Quelques uns croïent que Moïse a ajoûté à *Rohobot* le nom de *Ville*, pour éviter l'équivoque du terme *Rehobot*, qui signifie des Ruës. D'autres prétendent que Moïse a voulu marquer ici la grande étenduë des ruës de la ville de Ninive ; mais il est sûr que *Rohobot* marque une Ville distinguée de Ninive, voyez Genese XXXVI. 37. La difficulté consiste à fixer la situation de cette Ville de Rohoboth. Quelques-uns soûtiennent que c'est *Oroba* sur le Tigre. Bochart conjecture que ce pourroit être *Birta* ou *Virta* (*d*), que Ptolomée met au Couchant du Tigre, vers l'embouchure du fleuve Lycus ; mais il paroît croire que c'est plutôt la Ville nommée par les Arabes, *Rahabath Melic*, c'est-à-dire la Rahabat du Roi, à cause qu'elle a donné naissance à un des Rois d'Idumée, nommé Saül (*e*). Le Geographe de Nubie (*f*) la place au dessous de Cercuse, & de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. Il n'y a que l'éloignement de Ninive, qui puisse empêcher qu'on ne prenne cette Rahabat, pour la Rohobot de Moïse.

CALACH (*g*). C'est apparemment la Capitale de la Chalachene, aux environs des sources du Lycus (*h*) & la même que la *Calacine* de

(a) *Judith.* I. I.
(b) רחובות עיר
(c) *Genes.* XXXVI. 37. I. *Par.* I. 48.
(d) *Ammian. lib.* XX.
(e) *Genes.* XXXVI. 37.
(f) *Clim.* IV. *parte* 5.
(g) כלח
(h) *Strab. lib.* XI. & *lib.* XVI.

Ptolomée (*a*), & que le pays des Calaſſites, ou Claſſites, dont parle Pline (*b*), & qu'il place aux environs de l'Adiabene. Bochart croit que Chalach, dont il eſt parlé ici, eſt la même que *halah* (*c*) marquée dans les livres des Rois (*d*). Elle y eſt jointe à Chabor fleuve de la Province de Gozan : ce qui fait conjecturer qu'elle devoit être vers les ſources du fleuve Chaboras, prés du mont Maſius. Iſidore *Characenus*, met la ville de Chala, comme Capitale de la Province Calonite, qui eſt ſeparée de la Medie, par le mont Zagrus.

Resen inter Niniven et Chale : hæc est Civitas magna. *Reſen entre Ninive & Cale, c'eſt la grande Ville de ce nom.* On ne voit pas clairement ſi c'eſt à Ninive ou à *Chale*, que ſe rapportent ces mots, *Hæc eſt Civitas magna* : comme l'on ſçait que *Ninive* a été autrefois une fort grande Ville, & qu'elle l'étoit apparemment déja du tems de Moïſe, le préjugé eſt tout à fait en ſa faveur. Les Geographes nous ont conſervé les noms de quelques villes de la Meſopotamie, qui approchent beaucoup de celui de Rheſen. On connoit dans ce pays Rheſine ville Epiſcopale, ſous l'Archevêque d'Antioche (*e*). Ammien Marcellin (*f*) parle de la ville de Reſaine, fameuſe par une victoire qu[illegible]ordien remporta contre le Roi de Perſe. On voit quelques medailles grecques frappées en cette Ville, avec cette inſcription : *Septimia Colonia Reſaineſion* (*g*). Ptolomée la nomme Raiſene, ou ſelon l'exemplaire Palatin, Reſaine. On la voit dans Etienne, ſous le nom de Reſine, & dans la Notice, ſous celui de *Raſin*. Elle étoit ſituée ſur le fleuve Chaboras. Reſen de Moïſe étoit entre Ninive, & Chalah ; les Livres des Rois (*h*) mettent Chalah avec Chabor, ce qui fait croire que Chalah n'étoit pas loin du fleuve Chaboras ; & ainſi il n'y auroit point d'inconvenient à mettre Reſen ſur ce Fleuve.

Bochart ſemble perſuadé que Reſen eſt la même que Lariſſa marquée par Xenophon (*i*) ; c'étoit une grande Ville, qui avoit huit mille pas de circuit. La Syllabe *La*, n'eſt apparemment qu'un article, & le vrai nom de cette Ville eſt Riſſa, dit Bochart. On voit dans l'Ecriture quelques noms de Villes, écrits avec leur prépoſition, ou leur article, comme ſi cet article faiſoit partie du nom. Par exemple, dans les Paralipomenes (*k*), il eſt dit que le Roi d'Aſſyrie tranſporta les Iſraëlites à *Lahela*, au lieu de dire, qu'il les tranſporta à *Hala*.

(a) *Ptolom. lib.* VI. *c.* I.
(b) *Plin. lib.* VI. *c.* 26.
(c) חלח
(d) 4. *Reg.* XVII. 6. & XVIII. II.
(e) *Vide Holſten. Not. in Geograph. ſacr. Caroli à ſancto Paulo.*
(f) *Amm. lib.* XXIII. *c.* 14.
(g) *Vide Cellar. Aſiam. lib.* III. *c.* 15. *pag.* 733.
(h) 4. *Reg.* XVII. 6.
(i) *Xenophon. lib.* III. *de Expedit. Cyri Junior.*
(k) I. *Par.* V. 26.

℣. 20. Hi sunt filii Cham in cognationibus, & linguis, & generationibus, terrisque & gentibus suis.

21. De Sem quoque nati sunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japheth majore.

22. Filii Sem: Ælam & Assur, & Arphaxad, & Lud, & Aram.

℣. 20. Ce sont là les fils de Cham selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays & leurs nations.

21. Sem qui fut le pere de tous les enfans d'Heber, & le frere aîné de Japhet, eut aussi divers enfans.

22. Et ces fils de Sem furent: Elam, Assur, Arphaxad, Lud & Aram.

COMMENTAIRE.

℣. 21. DE SEM QUOQUE NATI SUNT, PATRE OMNIUM FILIORUM HEBER, FRATRE JAPHET MAJORE. *Sem qui fut pere de tous les enfans d'Heber, & qui étoit frere de Japhet son aîné.* Il faut suppléer quelque chose dans le texte: *De Sem quoque nati sunt* [*filii; de Sem inquam*] *patre omnium Hebræorum.* Sem eut aussi des enfans, dont nous allons donner le dénombrement; & il fut le pere de tous les peuples de delà l'Euphrate. Quelques-uns traduisent (a): *Ipsi Semo natus est* [*is, qui fuit*] *pater omnium Hebræorum.* Sem eut pour fils Heber, pere des Hébreux; mais ce dernier sens ne paroît pas le plus litteral. Nous ne croyons pas qu'Abraham ait pris le nom d'Héb[illegible] de son Ayeul *Héber*; mais on le lui donna, parce qu'il étoit venu de delà l'Euphrate dans la terre de Canaan. On examinera cette question ci-aprés.

FRATRE JAPHET MAJORE. *Frere aîné de Japhet.* On peut traduire l'Hébreu: *Fratre Japheti majoris*: Sem frere de Japhet son aîné; c'est ainsi que l'ont pris les 70. D'autres traduisent: *De Sem... fratre Japheti majore*: De Sem frere aîné de Japhet; mais comme l'on sçait d'ailleurs que Japhet étoit l'aîné des enfans de Noé, nous suivons le premier sens.

℣. 22. FILII SEM, ÆLAM ET ASSUR, ET ARPHAXAD, ET LUD ET ARAM. *Sem eut pour fils Elam, Assur, Arphaxad; Lud & Aram.* Les 7. ajoûtent *Caïnan*; mais cette addition est sans consequence en cet endroit, parce qu'on convient que c'est une faute. C'est celle du Caïnan ajoûté au chapitre XI. verset 12. qui fait de la difficulté; parce qu'on la lit dans saint Luc. On verra cette question traitée en son lieu.

ÆLAM. On ne doute pas que les Elamites, voisins des Medes, ne soient descendus d'Elam. La Capitale de ce pays étoit Elimaïs, fameuse par le riche Temple de Diane, ou *Nannea*, qu'Antiochus voulut piller (b). L'Auteur du premier livre des Maccabées, met Elymaïs dans la Perse: & l'Auteur du second (c) livre nomme cette ville

(a) ולשם ילד גם הוא אבי כל בני עבר אחי יפת הגדול

(b) 1. *Macc.* VI. 1.
(c) 2. *Macc.* IX. 2.

Persepolis;

Perſepolis ; apparemment parce qu'elle étoit capitale du pays des Perſes, nommé anciennement *Elam.* Comme le nom d'*Elam* étoit moins connu que celui de *Perſis*, il a crû qu'il pouvoit nommer *Perſipolis* parmi les Grecs, la ville que l'on nommoit *Elimaïs* chez les peuples qui ſe nommoient *Elam* de leur ancien nom. Je ne donne cette conjecture, qu'en attendant une meilleure ſolution de cette difference entre les deux Auteurs des Maccabées, qu'il ne me paroît pas que l'on puiſſe aiſément accorder, à cauſe de la trop grande diſtance des villes de Perſepolis & d'Elimaïs.

Assur. L'Aſſyrie a donné ſon nom à Aſſur, ou elle l'a reçû de lui. Le mot Hébreu *Aſſur* (*a*), ſignifie heureux, & convient parfaitement à l'Aſſyrie, qui eſt un excellent pays ; ſur tout aux environs de Ninive. On ne ſçait ſi Nemrod dépoüilla Aſſur de ſon pays, ou ſi Aſſur ſucceda à Nemrod, & donna ſon nom à l'Aſſyrie. Ce qui pourroit faire conjecturer qu'Aſſur ſucceda à Nemrod, c'eſt que Suidas & Jean d'Antioche (*b*) aſſurent, que *Ninus*, Roi des Aſſyriens, eut pour ſucceſſeur *Thuras*, homme d'un courage & d'une valeur extraordinaire, qui attaqua, & qui vainquit tyran Caucaſe, qui étoit un des deſcendans de Japhet. Les Aſſyriens l'adorerent comme un Dieu, & le nommerent Baal, qui dans leur langage ſignifie le même que Mars. Ils donnerent auſſi ſon nom à la Planette que nous appellons Mars. Un autre Auteur cité par Saumaiſe, dit que Thuras étoit fils de *Zames.* Il eſt aiſé de concevoir que *Zames* eſt le même que Sem, & que *Thuras* eſt le même qu'Aſſur, ou *Athur*, ſelon la prononciation des Chaldéens. Ninus, eſt *Nemrod* fondateur de Ninive. Le tyran Caucaſe ſera Gog fils de Japhet, qui demeuroit vers le mont Caucaſe, au Nord de l'Aſſyrie.

L'Aſſyrie, nommée autrement Atyrie, ou *Adiabene*, a pour bornes au Nord une partie de la grande Armenie & de la Médie ; à l'Orient une autre partie de la Médie, au Midi la Babylonie, & au Couchant la Méſopotamie, dont elle eſt ſeparée par le Tigre. Mais l'ancienne Aſſyrie avoit une bien plus grande étenduë ; elle comprenoit autrefois les Médes, les Perſes, les Babyloniens, les Arabes, les Armeniens, les Syriens & les peuples de la Méſopotamie, dans les tems où les Rois d'Aſſyrie tenoient tous ces peuples ſous leur Empire. Nous croyons même que l'Aſſyrie proprement dite étoit au Couchant du Tigre. Voyez Geneſe 11. 14.

Arphaxad (*c*). Joſeph & quelques-autres, ont crû que les Chaldéens ont autrefois porté le nom d'Arphaxad : ainſi il faudroit

(a) אשור

(b) *Suidas in* Θούρας, *& Johan. Antioch. apud Salmaſ. in Solin. pag.* 1235.

(c) ארפכשד

dire que Chased, fils de Nachor, conquit le pays d'Arphaxad, & donna le nom de Casdim aux Chaldéens, qui étoient auparavant nommez Arphaxadim; mais c'est de quoi on n'a aucune preuve. Ce qui a pû tromper Joseph, c'est peut-être la ressemblance entre *Archasad* & *Arphaxad*: Ar, ou *Ur* est la capitale de Casad ou de *Cased*, & on la trouve appellée *Ur Casdim* (*a*), avant la naissance de *Cased*. Bochart croit qu'*Arphaxad* donna son nom à une partie de l'Assyrie, nommée *Arrapachitis* par Ptolomée (*b*). Ce pourroit être aussi le pays dont la capitale étoit *Artaxata*, dans la grande Armenie, sur les frontiéres de la Médie. C'est aujourd'hui la ville de Téflis, selon quelques-uns: Selon d'autres *Artaxata* est *Erivan*, dans l'Armenie, sous l'Empire des Perses; ou du moins *Artaxata* étoit au voisinage d'Erivan. Tavernier dit qu'on voit les ruïnes de cette ville à trois lieuës d'Erivan. Du tems de Moïse, ni l'Armenie, ni la Médie ne portoient point encore ce nom; & il est assez croyable qu'au moins une partie de la Médie se nommoit Arphaxad. Strabon parle souvent d'une Province de Médie nommée *Atropatia*, separée de l'Armenie par le fleuve Araxe. Ptolomée la nomme *Antropatia*.

LUD (*c*). Joseph, saint Jerôme, Eusebe, saint Isidore, Eustate & plusieurs des Anciens & des Modernes, placent les enfans de *Lud* dans la Lydie de l'Asie mineure. Bochart appuye ce sentiment sur la conformité du nom, sur l'antiquité des Lydiens, sur la signification du terme *Lud*, qui signifie être tortu; mais on a déja remarqué ailleurs la foiblesse de cette derniere raison, à l'occasion des Ludims d'Afrique, descendus de Mezraïm. On peut dire contre le sentiment qui met les descendans de Lud dans l'Asie mineure: 1°. Que cette Province est trop éloignée des autres fils de Sem; qu'il faudroit que Lud eût passé l'Euphrate, & se fût allé placer bien avant dans l'Asie mineure, sur le fleuve Méandre; quoique Moïse insinuë, que tous les descendans de Sem demeurerent au delà de l'Euphrate: *Fuit pater omnium filiorum trans-Euphratensium*. 2°. Les Historiens (*d*) assurent, que les Lydiens porterent le nom de *Maones* jusqu'à Lydus fils d'Athys, qui leur fit porter le sien.

Mais à l'égard de la premiére de ces objections, nous disons, que quoique Sem soit le pere de tous les peuples de delà l'Euphrate, cela nempêche pas que quelques-uns de ses fils n'ayent pû avoir leur partage au deça de ce fleuve. On sçait qu'Aram, fils de Sem, ou les descendans, peuplerent la Syrie; pourquoi Lud, à son exemple, n'au-

(a) *Genes.* XI. 31.
(b) *Ptolem. Asiæ tab.* V.
(c) לוד
(d) *Dionys. Halicar. lib.* I. *Herodot. lib.* I. *c.* 7. *& lib.* VII. *c.* 74. *Diodor. lib.* III.

ra-t-il pû s'habituer dans l'Asie mineure ? Quant à la seconde difficulté, il est aisé d'y répondre, en distinguant les tems & les lieux. Les Historiens & les Géographes nous apprennent, que la Province nommée Lydie, avoit autrefois porté le nom de Méonie, & que c'étoit Lydus fils d'Athys, qui lui avoit donné celui de Lydie. Mais ces Auteurs ne parlent que de la Lydie superieure, qui portoit en effet anciennement le nom de Méonie. Ils ne disent rien de la Lydie inferieure, ni de l'Ionie, qui se trouve aussi nommée du nom de Lydie (*a*); & les Prophanes ne nous apprennent pas quand, ni de qui cette ancienne Lydie reçut son nom. Herodote (*b*) donne pour pere à Athys, Menes Roi de Lydie; & Strabon (*c*) le fait fils d'Hercules & d'Omphale, Reine de Lydie. Ces Auteurs insinuënt par là, qu'avant Lydus, fils d'Athys, il y avoit une Lydie differente de la Méonie.

Arias Montanus place les Ludims sur le confluent de l'Euphrate & du Tigre; & M. le Clerc les met entre les fleuves Chaboras & Saocora ou Masca; parce que l'Euphrate en cet endroit fait des détours, à peu prés comme le Méandre.

Aram est le pere des Araméens ou Ariméens. Ces peuples sont connus dans Homére (*d*), dans Hésiode (*e*), & dans les autres Auteurs anciens. Strabon (*f*) & Joseph (*g*) nous apprennent que les Grecs donnoient le nom de Syriens aux peuples qui se nommoient entr'eux Araméens ou Ariméens. On ne sçait quand ils ont commencé d'être appellez Syriens par les Grecs. Homére & Hésiode leur donnent simplement le nom d'Ariméens.

Le pays d'Aram est fort étendu dans l'Ecriture : Il comprend toute la Mésopotamie & la Syrie. La Mésopotamie est appellée *Aram-Naharaïm* (*h*), Aram des deux fleuves; parce que ce pays est situé entre l'Euphrate & le Tigre. Elle est encore nommée *Padan* (*i*) *Aram* : Les campagnes d'*Aram*; & dans Osée (*k*) *Sedeh Aram*, qui signifie la même chose que Padan Aram. On croit que sous ce nom de *Campagnes d'Aram*, l'Ecriture a voulu désigner cette partie de la Mésopotamie qui est cultivée, pour la distinguer d'une autre partie de la même Province, qui étoit, dit-on, plus sterile & inculte. L'Ecriture donne aussi le nom d'*Aram* à toute la Syrie, qui étoit di-

(a) *Vide Cellar. Geograph. antiq. lib.* III. *c.* 4. *pag.* 124.
(b) *Herodot. lib.* 1. *c.* 94.
(c) *Strabo lib.* V. *pag.* 147.
(d) *Homer. Iliad.* B.
(e) *Hesiod. Theogonia.*
(f) *Strab. lib.* 1. *& lib.* XVI.
(g) *Joseph. Antiq. lib.* 1. *c.* 6.
(h) *Genes.* XXIV. 10. *Deut.* XXIII. 4. *Judic.* III. 8.
(i) *Genes.* XXVIII. 7. *&* XXXI. 18. *&* XXXIII. 18. *&* XXXV. 9.
(k) Osée, XII. 12.

visée en plusieurs cantons ou Provinces. Elle joint ordinairement le nom d'Aram à la Capitale de la Province. Par exemple, Aram de Damas, Aram (*a*) de Macha, Aram de Bethrehob, Aram de Soba, &c. Cette derniere étoit la plus avancée vers l'Euphrate, & aux environs de Palmire.

Il est difficile de fixer quel a été le premier pays habité par *Aram* & par ses descendans. Le Prophete Amos (*b*) semble dire qu'ils habiterent au commencement dans le pays de *Kir*, & que Dieu les en tira, comme il tira les Israëlites de l'Egypte, & les Philistins de Caphtor.

Ce pays de *Kir*, est apparemment l'Iberie où est le fleuve Cyrus, nommé aujourd'hui *Cur* ou *Chiur*, qui se décharge dans la mer Caspienne. On trouve aussi un autre Fleuve de même nom dans la Perse, nommé autrement Bagradas; & un troisiéme dans la Medie: Et dans le même pays, des peuples nommez *Cyrthii*, & la ville *Cyreschata* ou *Cyropolis*: Et enfin dans la Syrie, la ville de *Cyrrhus*, & le Canton nommé *Cyrrhesticus*. Tout cela rend assez incertaine la premiere demeure d'Aram. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du tems de Moïse, & peut-être du tems d'Abraham & de Jacob, la Mesopotamie portoit déja le nom d'Aram; puisque les Israëlites (*c*) reconnoissoient que leur pere Abraham étoit sorti du milieu des Araméens: & *Batuel* & *Laban*, nez dans la Mesopotamie, sont appellez Araméens (*d*), quoiqu'ils fussent de la race d'*Arphaxad*, & non pas de celle d'*Aram*. Outre ces Araméens ou Syriens, descendus d'Aram fils de Sem: l'Ecriture semble nous en marquer d'autres descendus de Camuel, fils de Nachor & de Melcha. Moïse dit que *Camuel fut pere d'Aram* (*e*); ce que les 70. & la Vulgate ont traduit par *Camuel pere des Syriens*. On peut ce me semble expliquer ce passage de trois manieres. 1°. En disant simplement que Camuel eût un fils nommé Aram. 2°. Que Camuel fut pere des Camelites en Cappadoce, lesquels prirent le nom d'Araméens ou de Syriens, d'Aram fils de Camuel. On sçait par Herodote que les Cappadociens étoient compris sous le nom de Syriens. 3°. Enfin qu'Aram, fils de Camuel, fut pere de quelques Araméens, qui furent confondus avec les descendans d'Aram, fils de Sem; ou que lui-même fut surnommé Araméen, parce qu'il se joignit aux descendans d'Aram. Voyez le Commentaire sur la Genese chapitre XXII. verset 21.

Plusieurs des Anciens & des nouveaux (*f*) ont crû que les Armeniens

(a) 2. *Reg.* x. 6. & 8.
(b) *Amos* IX. 7.
(c) *Deut.* XXVI. 5.
(d) *Genes.* XXV. 20.
(e) *Genes.* XXII. 21.
(f) Bonfrere, Arias, &c.

℣. 23. *Filii Aram : Us, & Hul, & Gether, & Mes.*

℣. 23. Les fils d'Aram furent : Us, Hul, Gether & Mes.

COMMENTAIRE.

venoient d'Aram, & des Araméens. Strabon (*a*) remarque qu'il y avoit entre les Syriens & les Armeniens beaucoup de ressemblance, & pour le langage, & pour la maniere de vivre, & pour le corps ; & que les Syriens nommoient Araméens & Armeniens, ceux qui étoient appellez Syriens par les Grecs. L'Interprete Arabe a rendu *Aram*, par *Armenum*. Bochart croit neanmoins que l'Armenie a tiré son nom de *Har*, qui signifie une montagne, & *Minni*, qui est un peuple dans le voisinage d'*Ararat* ; comme si l'on disoit, Les montagnes des Miniens. Le Chaldéen traduit *Minni*, par *Armeniam* dans Jeremie LI. 27. & dans Michée VII. 12. Le seul endroit de l'Ecriture où l'on trouve *Armenia* ou plutôt *Harmona*, c'est dans Amos IV. 3. où Dieu menace les Israëlites de les envoyer en exil au delà des montagnes d'Armenie.

℣. 23. FILII ARAM, US, ET HUL, ET GETHER, ET MES. *Les fils d'Aram sont Us, Hul, Gether & Mes.* Nous chercherons les descendans d'Aram, dans l'Armenie, dans la Mesopotamie, dans la Syrie, en deça de l'Euphrate, & au delà du Tigre ; dés le tems de Moïse, ils pouvoient être déja dispersez dans tous ces Pays.

Us (*b*), selon saint Jerôme & Joseph, peupla la Thrachonite, qui est un Canton au delà du Jourdain, ayant l'Arabie deserte à l'Orient, le mont Liban au Nord, le Jourdain au Couchant, & l'Iturée au Midi. Les Anciens croient que le premier-né d'*Aram* bâtit la ville de Damas. Il donna son nom à la Campagne de Damas, nommée *Us* par les Hébreux, & *Gaut* ou *Gauta* par les Arabes. La lettre *Haïn* se prononce quelquefois comme un G, & le *tzade* se change souvent en *Theth*. Les Arabes la nomment aujourd'hui *Algauta*, & le Geographe Arabe (*c*) la décrit de cette maniere. La Vallée de Damas nommée *Algauta*, s'étend en longueur, l'espace de deux stations, & en largeur, d'une station. Cette Algauta est, selon Bochart, la Vallée, qui est entre les monts Liban & Antiliban, & qui est nommée *le Champ creux* (*d*), par Strabon (*e*), dont la largeur est de deux cens stades, & la longueur de l'Orient au Couchant de quatre cens stades ; c'est aussi la même que Polybe appelle *la Campagne Amika* (*f*). En Syriaque *Amika* (*g*) signifie une plaine. Enfin ce Canton est communé-

(a) *Strab. lib.* I.
(b) עוץ
(c) *Climat.* III. *pag.* 5.
(d) Πεδίον κοῖλον.
(e) *Lib.* XVI.
(f) Ἀμύκης πεδίον.
(g) עמיקא

ment nommé par les Grecs *Cœle-Syrie*, la Syrie creuse.

On pourroit avec autant de vrai-semblance placer *Us* vers les sources du Tigre. Diodore de Sicile (*a*) nomme *Uxii*, les montagnes d'où ce fleuve prend sa source. Strabon (*b*) met au même endroit le pays d'Uxia, & les peuples Uxii. Pline (*c*) les nomme Oxii. Ce même Auteur parle du fleuve Musi (*d*) ou Usi, qui se jette dans l'Araxe. Arrian (*e*) & Quinte-Curse (*f*) parlent aussi de ces peuples.

L'Ecriture parle de deux autres hommes du nom de *Hus*; l'un (*g*) fils de Nachor, frere d'Abraham, & l'autre (*h*) un des descendans d'Esaü. Le premier habita la terre de Hus, celebre par le Patriarche Job qui en étoit. On trouve dans l'Ausite (*i*), canton de l'Arabie deserte, la petite ville d'Us, nommée aujourd'hui *Omps* selon *Thomas Minadoius*. Le second Us descendant d'Esaü, donna son nom à une partie de l'Idumée; connuë par les maux que lui dénonce Jérémie dans ses Lamentations (*k*).

Hul (*l*). Joseph (*m*) le nomme *Otrus*, & le place dans l'Armenie. Bochart croit qu'il vaut mieux lire *Otus*, & en dériver le nom de la Province *Otene*, dans l'Armenie (*n*), entre le Cyre & l'Araxe. On trouve dans l'Armenie plusieurs vestiges du nom de *Hul*: Par exemple, dans la Province nommée *Cholobatene*, & dans les villes *Colsa*, *Colana*, *Cholimma* & *Olane*. Et dans Ptolomée, la Colthene & la ville de Choluata. Il y a dans la Syrie la ville de *Cholle*, & dans le Pont, celle de Choloé.

Gether (*o*). Joseph a crû que les descendans de Gether avoient peuplé la Bactriane. Saint Jerôme veut que Gether soit le pere des Acarnaniens & des Cariens, dont ceux-là demeurent dans la Gréce, prés de l'Epire; & ceux-ci dans l'Asie mineure, vis-à-vis de Rhodes. Gether ne pourroit-il pas être le fondateur des Ithuréens, peuples au delà du Jourdain, entre l'Arabie deserte à l'Orient, & le Jourdain au couchant? Ou plutôt des Ithuréens dont parle Pline (*p*), dans la Syrie Cyrrhestique, entre la Seleucide, la Comagene & l'Euphrate. Nous croyons que Jethur fils d'Ismaël (*q*) a peuplé la premiére

(a) *Diodor. lib.* XVII. *c.* 67.
(b) *Strab. lib.* XVI.
(c) *Plin. lib.* VI. *c.* 16.
(d) *Et ibid. c.* 9.
(e) *Arrian. Indic. c.* 40. *& expedit. Alex. lib.* III. *c.* 17.
(f) *Quint. Curt. lib.* V. *c.* 3.
(g) *Genes.* XXII. 21.
(h) *Genes.* XXXVI. 28.
(i) *Ptolem. apud Bochart. Phaleg. lib.* II. *c.* 8.
(k) *Jerem. Lament.* IV. 21.
(l) חול
(m) *Joseph. Antiq. lib.* I. *c.* 6.
(n) *Plin. lib.* VI. *c.* 13.
(o) גתר
(p) *Plin. lib.* VI. *c.* 19.
(q) *Genes.* XXV. 15.

℣. 24. *At verò Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber.*

℣. 24. Or Arphaxad engendra Salé, qui fut pere d'Heber.

COMMENTAIRE.

Ithurée dont nous venons de parler; mais Gether peut bien être le pere des seconds Ithuréens.

Mes (*a*) est le même qui est nommé *Mesech* dans les Paralipomenes (*b*), & *Mosoc* dans les 70. Bochart croit avec beaucoup de vraisemblance, qu'il posséda le mont Masius, dans la Mésopotamie, & qu'il donna son nom à cette montagne & au fleuve Mazeca, qui y prend sa source. Ce fleuve est communément nommé Saocoras; mais Xenophon l'appelle *Masca*. Etienne nomme les habitans de ce canton *Masieni* ou *Masiani*. Et peut-être que c'est de là que les Arabes Maséens, dont parle Pline (*c*), parmi les peuples de la Mésopotamie, ont pris leur nom. Saint Jerôme a mis *Mes* dans la Méonie. Joseph a crû que *Mes*, ou, comme il parle, *Mesan*, fut le pere des Mesaniens, auprés de l'embouchure du Tigre. Mais il n'a pas pris garde que les Grecs nomment *Mesana* ou Mesene, tous les cantons environnez de quelques rivieres. Les Armeniens croient que les monts Mosques, au dessus d'Erivan & de la source de l'Euphrate, tirent leur nom de *Mas*. Voyez ci-devant chapitre VIII. verset 4. Strabon (*d*) met dans l'Arménie un mont Masius, au midi de la Sophene, fort different du mont Masius, marqué dans Ptolomée (*e*) dans la Mésopotamie.

℣. 24. ARPHAXAD GENUIT SALE, DE QUO NATUS EST HEBER. *Arphaxad engendra Salé, dont est né Héber.* Eustathe d'Antioche assure que *Sela* est le pere des peuples de la Susiane. Eusebe le fait pere des Cosséens, peuples au Nord de la Susiane. On trouve dans Ammien Marcellin (*f*) une ville de la Susiane nommée *Sela*: Ptolomée la nomme *Sela*, & les cartes Geographiques la representent au dessous de Suses, sur le fleuve Eulée.

Les 70. traduisent ce verset de cette sorte: *Arphaxad engendra Caïnan, Caïnan engendra Salé, & Salé engendra Heber.* Cette addition de Caïnan dans cet endroit, & encore au chapitre XI. 12. fait une difficulté considerable; non seulement à cause de l'autorité des 70. mais principalement parce qu'on trouve la même addition dans saint Luc ch. III. 36.

Pour se tirer de cet embarras, les Interpretes se sont partagez en divers sentimens: Les uns soûtiennent que le Texte Hébreu & la

(a) משׁ
(b) 1. *Par.* I. 17.
(c) *Plin. lib.* VI. *c.* 26.
(d) *Strab. lib.* XI.
(e) *Ptolom. lib.* V. *c.* 18.
(f) *Amm. lib.* XXIII. *Ptolom.* [illegible]

Vulgate sont d'une autorité de beaucoup superieure à celle des 70. & comme on ne lit point Caïnan dans l'Hébreu, non plus que dans le Texte Samaritain, ni dans la Vulgate, ni dans les Versions Orientales, on doit croire que les 70. ou leurs copistes, ont ajoûté mal à propos Caïnan dans le texte Grec. D'autres, persuadez que le texte Hébreu a été corrompu en quelques endroits par les Juifs, croient que ce passage est un de ces endroits corrompus ; & que les Juifs ont ôté Caïnan du texte Hébreu, pour rendre suspects & les 70. & saint Luc, qui l'ont conservé dans le Grec. Il y en a qui se sont imaginez que Moïse avoit omis exprés Caïnan dans ses dénombremens, parce qu'il vouloit conserver le nombre de dix generations, depuis Adam jusqu'à Noé, & depuis Noé jusqu'à Abraham. De même, disent-ils, que saint Matthieu a omis quelques personnes dans la Généalogie qu'il donne des Ancêtres de Jesus-Christ, dans le dessein de conserver le nombre de quatorze generations depuis Abraham, jusqu'à David, & depuis David, jusqu'à la transmigration de Juda, & depuis la transmigration, jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les 70. ajoûtent-ils, ont suppléé le nom de Caïnan, qu'ils avoient pû apprendre, ou par une révelation immediate du saint Esprit, ou par la tradition des Juifs ; en quoi saint Luc n'a pas fait difficulté de les suivre.

D'autres avancent qu'Arphaxad étoit pere de Caïnan & de Salé ; pere naturel de Caïnan, & pere de Salé selon la loi, ou par adoption, ou au contraire. Mais ce sentiment est foiblement soûtenu : car les 70. & saint Luc marquent clairement, que Caïnan engendra Salé. Et quand on supposeroit que Caïnan auroit laissé en mourant son fils Salé fort jeune entre les mains d'Arphaxad ; il faudroit dire aussi, pour conserver l'ordre de la Chronologie, qu'Arphaxad a vû naître Salé son petit-fils, lorsque lui Arphaxad n'avoit que trente-cinq ans ; qu'il auroit engendré Caïnan âgé seulement de dix-huit ans, & que Caïnan auroit eû *Salé* à l'âge de dix-sept ans, & encore moins ; ce qui seroit fort extraordinaire, sur tout en ce tems-là.

Quelques-uns veulent que *Caïnan* soit le même que *Salé* ; que le nom de Caïnan est le surnom de Salé, & que les 70. n'ont ajoûté ce surnom, que pour une plus grande clarté. On appuye cette conjecture sur ce que dans les exemplaires communs des 70. où les copistes ont mis Caïnan & Salé comme deux personnes diverses, on trouve le même nombre d'années de leur vie, & le même tems auquel ils ont commencé à avoir des enfans ; ce qui fait juger que les exemplaires originaux des 70. n'avoient qu'un seul nombre pour les deux, & que les copistes, ayant voulu multiplier les personnes, ont été obligez de multiplier aussi & de repeter le même nombre d'années. Eusebe pouvoit

voit avoir vû ces exemplaires des 70. dans leur premiere pureté : car dans sa Chronique il ne parle que de Salé, sans y mettre Caïnan, l'un ou l'autre suffisant à son dessein, puisque les deux noms ne marquoient que la même personne. Le texte de saint Luc peut aussi souffrir ce sens. Le texte Grec (*a*) peut marquer ; *Pater Sale, sive Caïnan* ; Pere de Salé, autrement Caïnan ; ou *Pater Sale, patris Caïnan* : Pere de Salé, pere de Caïnan. L'article Grec peut être simplement explicatif ; mais il est bien plus naturel de l'entendre dans le même sens, que dans tous les autres passages du même chapitre, où il marque, sans contredit le fils à l'égard du pere, qui est nommé immediatement auparavant.

Plusieurs soûtiennent, que ni les 70. ni saint Luc n'ont pas eû Caïnan dans les commencemens, & que ce ne sont que quelques copistes étourdis, qui ayant lû Caïnan dans la généalogie de Seth, avant le Déluge, l'ont mis ici sans y penser ; & que de là cette faute s'est glissée dans presque tous les exemplaires des 70. Grotius soûtient qu'on ne peut pas prouver qu'on ait lû Caïnan dans les 70. avant le quatriéme siécle. Le Pere Pezron soûtient au contraire, que tous les Peres qui ont vécu avant Origénes ont reconnu Caïnan, fils d'Arphaxad.

Un grand prejugé contre l'autorité des 70. en cet endroit, ce sont les fautes visibles & grossieres que l'on remarque dans toute leur Chronologie d'avant & d'aprés le Déluge ; les anacronismes que l'on voit, par exemple, sur l'âge d'Arphaxad, depuis la naissance du prétendu Caïnan ; les additions qu'on trouve dans leur texte, les diversitez si considerables entre leurs divers exemplaires. Tout cela forme un argument, qui doit faire au moins douter que Caïnan, qui n'est connu dans aucun texte, ni dans aucune autre version, ne soit une personne feinte & ajoûtée, ou par les 70. ou par leurs Copistes. Les Talmudistes remarquent treize endroits changez par les 70. Ils ont, disent-ils, ajoûté *Elisa* (*b*) à la genéalogie de *Japhet* ; & *Caïnan* (*c*) aux enfans de Sem ; & cinq personnes aux descendans de Joseph (*d*) ; ils ajoûtent (*e*) la ville d'On à celles de Phitom & de Ramesses : enfin, ils joignent la ville d'On (*f*) à celle d'Abel. L'Edition ordinaire des 70. donne à Arphaxad, aprés la naissance de Caïnan, quatre cens ans ; d'autres Editions lui en donnent trois cens soixante-cinq ou trois cens trente-cinq, ou trois cens trente, ou enfin trois cens (*g*). Ces addi-

(a) Τοῦ σαλα, τοῦ καϊνὰν.
(b) *Genes.* x. 2.
(c) *Genes.* x. 22.
(d) *Genes.* XLVI. 20.
(e) *Exod.* I. 11.
(f) 2. *Reg.* xx. 18.
(g) Voyez le Chapitre XI. 13.

tions & ces varietez ne doivent-elles pas lever le scrupule que l'on pourroit avoir d'abandonner les 70. dans cet endroit ; quand même il seroit indubitable, qu'ils auroient mis Caïnan dans leur version ?

Mais ce qui peut persuader que le nom de Caïnan n'a pas été ajoûté dans les 70. par eux-mêmes ; c'est que, ni Joseph, ni Philon, qui avoient en main les Exemplaires des 70. n'ont point connu Caïnan. Les anciens Peres ont constamment enseigné, qu'il n'y avoit que dix generations depuis Noé jusqu'à Abraham ; Origenes (a) n'y compte que dix generations. Eusebe, qui suivit dans sa Chronique les Hexaples d'Origenes, ne dit rien de Caïnan. Jules Africain, plus ancien qu'Eusebe, & qui vivoit du tems d'Origenes, n'a pas lû Caïnan dans les 70. puisqu'il ne met que trois mille ans depuis Adam, jusqu'à la mort de Phaleg. Theophile d'Antioche (b), dans la supputation qu'il fait des années, conformément à l'édition des 70. ne fait aucune mention de Caïnan. Presque tous les Anciens (c) qui ont suivi les 70. dans leurs supputations chronologiques, ont obmis le tems de Caïnan. Ajoûtez à toutes ces autoritez, celle des Auteurs Payens, qui n'ont connu que dix generations depuis le Déluge jusqu'à Abraham. Eupoleme & Berose l'assurent positivement ; celui-là dans Eusebe (d), & Berose dans Joseph (e).

Saint Irenée ne compte depuis Abraham jusqu'à Adam, que soixante & douze generations ; s'il y eut compris Caïnan, il en auroit fallu compter soixante & treize. Saint Epiphane (f) décrivant la généalogie des Patriarches, selon les 70. ne dit rien de Caïnan ; & dans son livre des poids & des mesures, il ne compte que vingt-deux personnes depuis Adam jusqu'à Jacob : or il y en a vingt-trois en recevant Caïnan. Saint Jerôme ne marque pas la difference entre le texte Hébreu & les 70. de cet endroit, dans ses questions hébraïques sur la Genese : mais il l'a remarquée sur la Chronique d'Eusebe, qu'il a traduite. On ne lit pas Caïnan dans l'édition Grecque des 70. faite sur l'ancien Exemplaire de Rome, ni dans les deux versions Arabes, ni dans la traduction Russienne du 1. des Paralipomenes, chapitre 1. 17. Il semble donc que ce n'est que depuis Eusebe que cette faute s'est glissée dans les Exemplaires des 70. & que du tems d'Origenes, elle n'étoit pas encore dans les meilleurs Exemplaires Grecs. Proco-

---

(a) *Tract.* XVI. *in Matth. & tract.* XX. *in Johan. & homil.* IV. *in Numeros.*

(b) *Theoph. lib.* III. *ad Autolyc. Editionis Græcæ.* In Latino malè legitur Caïnan.

(c) *Quint. Jul. Hilarion. lib. de Duratione mundi, Oros. lib.* 1. *c.* 1. *Idac. Prosper. Marcellin. Comes. Cassiodor. Isidorus Greg. Turon. & Authores Martyrolog.*

(d) *Lib.* IX. *Præpar.*

(e) *Lib.* 1. *antiq. c.* 8.

(f) *Epiph. hæres.* 55.

pe (*a*) dit qu'Origenes, dans l'édition qu'il donna, où il joignit les versions de Theodotion, de Symmaque & d'Aquila, à celle des 70. marqua le nom de *Caïnan* d'un obéle dans la version de Theodotion, pour montrer qu'il y étoit ajoûté. Pourquoi faire cette remarque sur le seul Theodotion, si les autres Interpretes avoient eû comme lui le nom de Caïnan?

A l'égard de S. Luc, il y en a qui croient qu'il n'a mis Caïnan dans la Genealogie des Patriarches, que par une pieuse condescendance, & pour ne pas choquer les Hellenistes, pour lesquels il écrivoit principalement, & qui se servoient communément de la version des 70. où ils lisoient Caïnan. Mais quelle pouvoit être cette condescendance de S. Luc inspiré du S. Esprit, qui lui faisoit admettre une erreur dans l'Evangile, & cela de dessein prémedité, pour ne pas choquer les Hellenistes? Quel scandale ne donnoit-il point en cela aux Hébreux, & quel scandale pour nous-mêmes? Quel avantage ne donne t-il pas aux incredules, qui diront que nos Evangelistes ont eû des condescendances jusqu'à avancer des faussetez connuës, dans des livres que nous respectons comme l'ouvrage du Saint Esprit? D'autres veulent que saint Luc, dans cette rencontre, n'ait pas parlé conformément à son propre sentiment, mais qu'il ait supposé l'opinion reçuë, & le préjugé des peuples. Si l'on étoit choqué de voir Caïnan dans son Evangile, c'étoit aux 70. que l'on devoit s'en prendre, & non pas à saint Luc. Saint Jerôme pose pour maxime, que souvent les Auteurs sacrez parlent des choses, selon les opinions reçuës, & non pas selon l'exacte verité. (*b*) *Multa quippe dicuntur juxta opinionem illius temporis quo gesta fuerunt, & non juxta quod rei veritas continebat.* Mais cette réponse suppose ce qui n'est point, ou du moins ce qu'on ne peut par prouver; qui est que les peuples, pour qui saint Luc écrivoit, croyoient Caïnan fils d'Arphaxad: ni les Hébreux, ni les Hellenistes, ni les Payens n'en étoient persuadez; les Hrébeux croyoient tout le contraire; les Payens ne le connoissoient point; & les Hellenistes ne le lisoient apparemment point encore dans leurs Exemplaires. Il vaut donc mieux dire que saint Luc ne l'a point mis dans ses premiers Exemplaires (*c*). Et en effet le plus ancien Manuscrit que l'on ait de l'Evangile de S. Luc en Grec & en Latin, ne marque point du tout Caïnan, ni dans le Grec, ni dans le Latin: C'est le fameux Manuscrit donné par Theodore de

(a) *Procop. in Genes. c.* XI. *& Hieron. ep.* CVII. *ad Chromat.*

(b) *Hieronym. in cap.* XXVIII. *Jerem.* ℣. 10. *Vide eundem Comment. in Matth.* IV. 9. *& lib.* II. *advers. Helvid.*

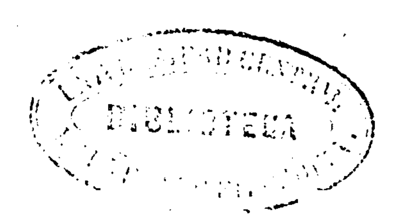
(c) *Ita Cornel. à Lapide in* XI. *Genes. Petav. de Doctrina temp. lib.* IX. *c.* 17. *Petr. Possin. in Diallactico Geneal. Christi c.* 9. *Cordes. Natal. Alex. & D. Matth. Petit-Didier. in Prolegomen. Sacr. Script.*

Beze, à l'Academie de Cambridge. Il avoit été apporté de Galatie dans les Gaules, & conservé dans l'Abbaye de S. Irenée, prés de Lyon, d'où il fut tiré pendant les guerres civiles en 1562. Il y a beaucoup d'apparence que les Anciens qui ne lisoient pas *Caïnan* dans les 70. ne le lisoient pas non plus dans S. Luc, & l'on peut l'assurer de S. Irenée, qui ne comptoit que soixante & douze generations depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ.

SALE, DE QUO NATUS EST HEBER. *Salé, de qui est né Heber.* La famille d'Heber fut particuliérement favorisée de Dieu ; la premiere de ses prérogatives, est d'avoir conservé le depôt de la veritable Religion dans la famille d'Abraham avant la loi. 2o. D'avoir été choisie de Dieu pour composer son Eglise ; d'avoir reçu ses loix & ses Ecritures, & d'avoir donné la naissance au Messie. 3o. Quelques-uns font venir d'Heber le nom d'Hébreux, qu'on a donné aux descendans d'Abraham. 4o. Enfin, on prétend que la premiere langue qu'on parloit avant le Déluge, & qu'on parla encore depuis, jusqu'à la confusion de Babel, demeura dans la famille d'Heber, & fut pour cette raison appellée langue Hébraïque.

Mais à l'égard du nom d'Hébreu qui fut donné à Abraham & à sa posterité, il y a grande raison de douter qu'il vienne veritablement du Patriarche Heber. Car pourquoi Abraham auroit-il porté le nom d'Hébreu, plutôt que les autres descendans d'Heber ? pourquoi ne lui donne-t-on le nom d'Hébreu, qu'aprés qu'il a passé l'Euphrates, & qu'il est arrivé dans la terre de Canaan ? Enfin, pourquoi Abraham, qui a vécu six générations aprés Heber, auroit-il été chercher si loin le surnom d'Hébreu, & comment les Cananéens pûrent-ils deviner que ce Patriarche descendoit d'Heber, pour lui donner le nom d'Hébreu à cause de lui ? Nous croyons que le surnom d'Hébreu donné à Abraham, ne signifie rien autre chose, sinon que ce Patriarche est originaire de delà l'Euphrate. Les peuples de delà ce fleuve sont nommez fils d'*Heber*, ou fils *de delà*. L'Ecriture (*a*) dit que *Sem est le pere de tous les enfans d'Heber*, c'est-à-dire des peuples de delà le fleuve ; & le Patriarche Joseph (*b*) dit à Pharaon, *qu'il a été enlevé du pays d'Heber*, ou *des Hébreux*, c'est-à-dire des pays de delà l'Euphrate. Il ne pouvoit désigner sous ce nom le pays de Canaan, où son pere & ses freres demeuroient alors : Ce pays ne portoit pas le nom de pays des Hébreux ; & il auroit parlé d'une façon inconnuë aux Egyptiens, s'il l'eût nommé de cette sorte. Mais étant de delà l'Euphrate par son origine & par sa naissance, & ayant été vendu pour tel par ceux qui l'avoient amené en Egypte, il pût dire qu'il étoit de la terre des Hébreux, c'est-à-dire de la Mesopotamie. L'Ecriture nomme les peuples de la

(a) *Genes.* x. 21. | (d) *Genes.* XL. 15.



Meſopotamie, *Les hommes de delà le fleuve*. 2. Reg. x. 16. Les 70. au lieu d'*Abram l'Hébreu* (*a*), qu'on lit dans le Texte Hébreu & dans la Vulgate, ont traduit, *Abram le paſſager* (*b*), à cauſe de ſon paſſage de l'Euphrate; & c'eſt apparemment la veritable raiſon qui a fait donner le nom d'Hébreu à Abraham & à ſa poſterité. On a des exemples de pareilles dénominations dans une infinité de noms propres. On nomme, par exemple, l'Ultramontain, le Hollandois, l'Eſpagnol, celui qui eſt venu d'Italie, de Hollande & d'Eſpagne; & on a donné le nom de *Louys d'Outremer* à un Roi de France, qui avoit demeuré quelques tems en Angleterre.

On pourra objecter que tous les enfans d'Abraham n'ont pas porté le nom d'Hébreux : Par exemple, les Idumeéens, les Iſmaëlites, & les fils de Cethura. Mais cette objection ne regarde pas moins ceux qui tiennent qu'Abraham prit le nom d'Hébreu du Patriarche Heber, que ceux qui diſent que ce nom lui vient de ſon origine de delà l'Euphrate; & de plus on peut dire qu'Eſaü, Iſmaël, Madian, & ſes freres s'étant alliez avec les peuples au milieu deſquels ils vivoient, ayant quitté les maniéres & le langage des peuples de delà l'Euphrate, n'ayant plus conſervé aucun commerce particulier avec eux, on n'a pas crû les pouvoir deſigner par le pays de leur origine. Il en étoit tout autrement d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob; ils eurent toûjours une grande liaiſon avec leur famille, qui étoit au delà de l'Euphrate. Iſaac prit une femme de ce pays-là: Jacob y alla lui-même pour s'y marier; il y vécut pluſieurs années, & ſes fils y vinrent au monde. Enfin nous ne croyons-pas être obligez de rendre raiſon d'une choſe auſſi arbitraire, & qui dépend autant du caprice des peuples, que l'impoſition des noms. Le nom d'Hébreu n'a rien de myſterieux, ni de privilegié; & ſi Dieu a permis qu'on le donnât à ſon peuple choiſi, cela ne marque aucune diſtinction particuliére de la part de Dieu, ni aucun merite de la part du peuple. Le ſentiment que nous venons de propoſer a été ſoûtenu par Africanus, par Origenes, par ſaint Jerôme, par ſaint Chryſoſtome, par Théodoret, par Paul de Burgos, Eſtius, Ribera, Arias Montanus, le Pere Alexandre, Joſeph Scaliger, Sebaſtien Munſter, Jean Selden, Loüis Cappel, Grotius, Gerard Voſſius, Valton, & pluſieurs autres ſçavans Critiques.

Pour ce qui eſt de la langue Hébraïque, que quelques-uns prétendent être la même que celle qui fut donnée de Dieu à Adam dans ſa création, & qui ſe conſerva, dit-on, dans la famille d'Heber, & dans celle d'Abraham : voici, en peu de mots, ce que nous penſons ſur cette celebre queſtion.

(a) אברם העברי

(b) Ἄβραμ τῷ περάτῃ *Geneſ.* c. XIV. 13.

Saint Gregoire de Nysse (*a*) a crû que la premiere langue ne subsistoit plus maintenant ; & il assure que c'étoit la pensée de plusieurs grands Hommes, & tres-sçavans dans l'Ecriture. Grotius (*b*) ne veut point que la premiere langue soit entiérement éteinte ; mais il croit qu'ayant été mêlée & comme fonduë dans les autres pendant la confusion, elle s'est partagée dans toutes les langues, & n'est demeurée entiére dans aucune famille particuliere. Monsieur Huet (*c*), chancellant entre les autoritez de ces grands Hommes, est demeuré incertain si la premiere langue est veritablement perie à la confusion de Babel ; ou si elle n'a pas été confonduë avec les autres qui se formerent dans cet épouventable desordre ; ou enfin si ce n'est point quelques-unes de celles qui ont subsisté depuis, mais que l'on ne peut plus connoître assurément.

Theodoret (*d*), jaloux de la gloire de sa langue & de sa nation, enseigne dans plusieurs endroits de ses ouvrages, que la langue Syriaque ou Chaldéenne, est la même langue qu'ont parlé Adam & les premiers Patriarches. Les Maronites du mont Liban sont dans la même pensée, & *Georges Amira* & *Miriceus* (*e*) se sont efforcez de le prouver par des raisons assez plausibles.

Boxhorn veut que la langue Esclavonne soit la premiere de toutes les langues, & Georges Herwart, dans sa nouvelle Chronologie, avance que la langue des Dieux, dont il est parlé dans Homere, est la Teutonique ; opinions qui ne meritent pas qu'on les refute. Bécan semble vouloir se distinguer par un paradoxe, lorsqu'il soûtient que l'ancienne langue des Belges a precedé l'Hébraïque.

Le prejugé est tout-à-fait en faveur de l'antiquité de la langue Hébraïque. Tous les Juifs, les Peres Grecs & Latins, presque tous les Critiques & les Commentateurs anciens & modernes, ont soutenu d'une commune voix l'antiquité & la primauté de cette langue. Et certes si la confusion des langues, a été la punition de la temerité de ceux qui bâtissoient la tour de Babel ; ou quand même elle n'auroit été simplement qu'un moyen que Dieu a voulu employer pour obliger les hommes à se separer : il ne semble pas que la peine de cette confusion dût tomber sur ceux qui n'eurent point de part à cette entreprise, ou qui n'y contribuerent que d'une maniere innocente, ni enfin sur ceux que Dieu destinoit à demeurer dans la Chaldée & dans les pays voisins. Or il est tres-croyable que ni Noé, ni Sem, ni Ar-

---

(a) *Orat.* XII. *contra Eunom.*
(b) *Grot. in cap.* XI. *Genes.*
(c) *Huet. demonst. Evang. Propos.* IV. *cap.* 13.
(d) *Theodoret. quaest.* LX. & LXI. *in Genes.*
(e) *Amira in Praefat. ad Grammat. Syr. Miriceus in Praefat. ad Grammat. Cald.*

phaxad, ni tous ceux qui avoient de la pieté, n'entrerent point dans les pernicieux desseins que pouvoient avoir ceux qui entreprirent le bâtiment de cette tour; & ainsi on doit penser qu'ils n'eurent point de part au châtiment dont Dieu punît cette entreprise, & par consequent que la langue primitive ne sortit point de ces familles choisies, qui demeuroient aux environs de Babylone, dans la Chaldée, & dans la Mésopotamie.

Ce raisonnement, tout vraisemblable qu'il est, se trouve pourtant démenti par un fait incontestable: c'est que la langue des Chananéens & des Phéniciens étoit, sans contredit, la même que celle des Hébreux. Or si la langue primitive fut conservée dans la famille d'Heber par une prérogative particuliére, voudra-t-on accorder à Canaan le même privilége qu'à Heber? ou dira-t-on que Canaan & ses fils n'eurent point de part à l'entreprise de la tour de Babel? le dira-t-on des Philistins, des Syriens, de tous les peuples de la Chaldée & de la Mésopotamie, & peut-être de l'Egypte, qui parloient ou l'Hébreu, ou une langue approchante de l'Hébraïque, puisqu'ils étoient mêlez les uns avec les autres par les liens du commerce & des alliances. Les langues Chaldéenne, Phénicienne, Syriaque, Arabe, ont encore aujourd'hui un tres-grand rapport, & elles ne different presqu'entr'elles, que comme les dialectes d'une même langue matrice & primitive.

On ne doit donc pas considerer la langue Hébraïque comme renfermée dans la seule famille d'Abraham & de ses successeurs; elle avoit dans les commencemens une bien plus grande étenduë: & si elle est demeurée plus long-tems chez les Juifs, s'ils l'ont conservée dans une plus grande pureté, on ne doit en attribuer la cause qu'à l'éloignement qu'ils avoient des autres peuples, & à l'attachement inviolable qu'ils ont eû à leurs anciennes pratiques. Il y avoit dans leurs langues quelque varieté pour la prononciation, entre ceux de differentes tribus & de divers cantons (*a*). On remarque au tems de Salomon quelques façons de parler Chaldéennes & Arabes dans le langage des Hébreux; mais il demeura assez pur jusqu'à la captivité de Babylone. Ce fut alors que l'ancienne langue Hébraïque, conservée dans sa pureté jusqu'à ce tems, tomba dans la même corruption que les langues Syrienne & Chaldéenne, formées de l'ancienne langue qui étoit commune à ces peuples & aux descendans d'Abraham. On y reconnoissoit encore le fond & les racines Hébraïques; mais & les caracteres, & la prononciation en étoient changez; ensorte neanmoins que les Juifs (*c*), qui parloient communément Chaldéen au retour de la captivité, ne laissoient pas d'entendre encore l'Hébreu

(a) *Vide Judic.* XII. 6. | (b) *Esdr.* VIII. 2. 8.

℣. 25. Natique sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eò quòd in diebus ejus divisa sit terra : & nomen fratris ejus Jectan.

℣. 25. Heber eut deux fils : l'un s'appella Phaleg, parce que la division de la terre arriva de son tems ; & son frere eut le nom de Jectan.

COMMENTAIRE.

pur des livres de Moïse : comme dans les Provinces où le peuple parle un langage grossier & corrompu, il ne laisse pas d'entendre aussi, lorsqu'il veut s'appliquer, le langage plus pur & plus correct. Les Arabes descendus d'Abraham, les Moabites & les Ammonites descendus de Loth, se sont trouvez dans la suite distinguez des Hébreux par le langage, ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne s'entendissent encore long-tems aprés leur separation.

Pour revenir à la question touchant la premiere langue des hommes ; une preuve qui nous paroît fort plausible en faveur de la langue Hébraïque, c'est qu'on y trouve les étymologies de tous les noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de fleuves, & de montagnes, marquez dans Moïse, & que l'on explique la nature & les proprietez de toutes ces choses, en suivant la signification des termes de l'Hébreu. Si ces étymologies ne sont pas toûjours si heureuses, on ne doit s'en prendre qu'à l'ignorance où l'on est de la langue Hébraïque : Ignorance en quelque sorte necessaire & invincible, puisqu'on ne peut aller que jusqu'à un certain point dans la connoissance de cette langue, & qu'il y aura toûjours un grand nombre de mots inconnus, & de façons de parler, dont nous ne sçaurons jamais parfaitement la force ni la signification.

Mais enfin, si on veut se déterminer à reconnoître une langue primitive, dont il nous reste des monumens considerables, & qui ait subsisté long-tems ; il n'y en a aucune à qui ces qualitez conviennent mieux qu'à la langue Hébraïque : & la maniére dont Moïse parle en plusieurs endroits, fait juger qu'il a voulu nous marquer cette langue comme la langue des premiers hommes. Voyez, par exemple, le chapitre II. verset 19. 20. & 23. & III. 20. & IV. 1. & 25. & V. 29. & IX. 27. & XI. 9. &c. où il nous donne les étymologies de plusieurs noms propres, toutes tirées de la langue des Hébreux.

℣. 25. NATIQUE SUNT HEBER FILII DUO : NOMEN UNI PHALEG, EO QUOD IN DIEBUS EJUS DIVISA SIT TERRA : ET NOMEN FRATRIS EJUS JECTAN. *Heber eut deux fils : l'un s'appella Phaleg, parce que la terre fut divisée de son tems ; & son frere eût le nom de Jectan.* Plusieurs bons Commentateurs croient que Phaleg reçut ce nom à sa naissance, & que ce fut dans le même tems qu'arriva la dispersion de Babel ; & en effet on ne voit pas la raison qui auroit pû porter Heber à l'appeller Phaleg, aprés la cessation de l'ouvrage de Babel.

Babel. Mais d'autres font remarquer que Moïse raconte la naissance de treize fils de Jectan, dans le même endroit où il décrit la naissance de Phaleg; ce qui naturellement porte à croire que Jectan avoit déja ces 13. fils, lorsque son frere Phaleg vint au monde. Or Phaleg naquit l'an 34. d'Heber; Jectan qui avoit alors treize enfans, devoit donc être né au moins vingt-huit ou trente ans auparavant: ainsi il seroit né la quatriéme ou sixiéme année d'Heber, ce qui est absurde. Quelques Auteurs, pour resoudre cette difficulté, soûtiennent que ce fut par un esprit prophetique qu'Heber donna à son fils le nom de Phaleg, prévoyant la division future, qui n'arriva que plusieurs années aprés; & beaucoup plus tard qu'à la trente-quatriéme année d'Heber. D'autres (a) croient que Phaleg ne naquit pas l'année précise où l'on quitta l'ouvrage de Babel, mais quelques années depuis: la dispersion ne s'étant faite que dans la suite de douze ou quinze ans, durant lesquelles Phaleg naquit. J'aimerois mieux dire que les enfans de Jectan, dont il est parlé ici, ne vinrent au monde que long-tems aprés la naissance de Phaleg, & que Moïse ne les rapporte ici, non-plus que beaucoup d'autres qui sont marquez dans ce chapitre, que pour éviter l'embarras & la confusion qui naîtroient, s'il interrompoit son Histoire par des recits trop frequens de ces Genealogies. C'est une prolepse dont il y a vingt exemples dans le même chapitre. Phaleg a pû donner son nom à la ville de Phalga (b), située sur l'Euphrate, assez prés de l'embouchure du Chaboras dans ce fleuve. Ptolomée semble s'être trompé lorsqu'il a mis *Pharga*, qui est la même que Phalga, prés de l'embouchure du Saocoras dans l'Euphrate. On trouve une ville nommée Phalagus dans l'Arabie heureuse; & l'on nomme Phalgia, le lieu où l'on croit qu'étoit autrefois bâtie Babylone.

JECTAN (c), ou *Joctan*. Moïse détermine clairement le pays qui fut habité par les treize fils de Jectan. Ils habiterent, dit-il, depuis Mesa jusqu'à Sephar, montagne à l'Orient. Toute la difficulté consiste à fixer ces deux lieux, Mesa & Sephar.

On doit se souvenir ici que nous avons placé Arphaxad, trisayeul de Jectan, dans l'Assyrie ou dans l'Armenie, & *Sela* dans la Susiane. On doit aussi faire attention que Moïse nomme Orient, les pays qui sont au delà du Tigre & de l'Euphrate; comme l'Assyrie, la Médie & l'Armenie. Ce sont ces considerations qui nous obligent à mettre les treize fils de Jectan dans les Provinces qui sont entre les monts Masius, au Couchant, dans la Mésopotamie, & les monts des Saphires

(a) *Usser. Bonfrer.*
(b) *Isidor. Characen. Stephan. Arrian.*
(c) יקטן

℣. 26. *Qui Jectan genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, Jare,*
27. *Et Aduram, & Uzal, & Decla,*
28. *Et Ebal, & Abimaël, Saba,*

℣. 26. Jectan eut pour fils Elmodad, Saleph, Asarmoth, Jaré,
27. Aduram, Usal, & Decla,
28. Ebal, Abimaël, Saba.

COMMENTAIRE.

à l'Orient, dans l'Armenie, ou les monts Tapyres plus avant dans la Medie, comme nous l'avons déja dit ci-devant (*a*). La ressemblance des noms, le voisinage des ayeuls de Jectan, & enfin les vestiges des fils de Jectan, que l'on remarque dans ce pays, sont nos principales preuves.

Bochart s'est efforcé de montrer que Jectan, & ses fils avoient peuplé une grande partie de l'Arabie : mais nous tâcherons de faire voir sur le chapitre xxv. de la Genese, verset 2. qu'il faut entendre de Jectan, fils d'Abraham & de Cethura ; ce qu'il a entendu de Jectan fils d'Heber. Nous plaçons les descendans de Jectan dans l'Arabie, conformément à l'Ecriture Genese xxv. 6. mais nous mettrons Jectan & ses descendans dans les pays Orientaux, entre Mesa & Sephar, comme le dit Moïse. Nous ne laisserons pas de rapporter le sentiment de Bochart sur chacun des descendans de Jectan ; & nous y joindrons quelques conjectures suivant nôtre hypothése, differente de celle qu'il a suivie.

Joseph (*b*) a placé Jectan avec ses fils, depuis le fleuve Cophenes, jusqu'au pays de l'Inde & des Seres qui le touchent. Ce sentiment qui place Jectan & ses descendans vers les Indes, a si fort prévalu, que presque tous les anciens & les nouveaux, les y ont été chercher. Mais voyons, selon nôtre hypothése, si nous trouverons quelques vestiges du nom de Jectan entre Mesa & Sephar.

La Sitacene est justement au milieu du pays que nous avons assigné à *Arphaxad* & à *Salé*, c'est-à-dire entre l'Assyrie & la Susiane. La capitale du pays est nommée Sitaca par Xenophon & par Etienne, & Sitacene par Pline, & par Ptolomée. Il est aisé de faire Setaca ou Settacene du nom de Jectan. Samson met la ville d'*Astacane* sur le fleuve Nymphius, qui tombe dans le Tigre à Amida.

℣. 26. JECTAN GENUIT ELMODAD ET SALEPH. *Jectan engendra Elmodad & Saleph*. Bochart croit qu'Elmodad est le pere des Allumeotes, placez par Ptolomée au milieu de l'Arabie heureuse. Nous avons proposé ailleurs une autre conjecture ; nous prenons ces Allumeotes pour les Loomims de Moïse, Genese xxv. 3. & nous croyons

(a) *Genes.* 11. 11.
(b) Ἀπὸ Κωφῆνος ποταμοῦ, ἕως τῆς Ἰνδικῆς. Καὶ τῆς πρὸς αὐτοῦ σηρίας. Saint Jerôme a lû *ierias*, au lieu de *serias*, Bochart croit qu'il faut lire *arias*.

qu'Elmodad pourroit bien être le pere des Eldamares dans la Mésopotamie. Pline (*a*) les joint aux Salmanes, qui sont peut-être les descendans de Saleph. On trouve aussi la fameuse ville d'Amida sur le Tigre, frontiere d'Assyrie ; & dans la Mésopotamie, la ville d'Almodeme, qui a un tres-grand rapport avec le nom d'Elmodad.

Bochart a remarqué dans l'Arabie les Salapéniens, nommez par Ptolomée ; & on les voit dans les Cartes, sous le nom d'Alapéniens, dans une situation neanmoins assez éloignée de celle qu'il donne aux autres fils de Jectan.

ASARMOTH. Il y a une ville de ce nom dans la grande Armenie (*b*) : *in majore* [*Armenia*] *Asarmothe Euphrati proximum*. Et prés du mont Masius l'on voit la ville d'*Arsamosate*, nommée Armosate dans une médaille de Marc Aurele. Je ne sçai si c'est la même qui est marquée dans Pline.

Eustate d'Antioche, Eusebe, la Chronique d'Alexandrie, saint Epiphane, & aprés eux Bochart mettent les descendans d'Asarmoth dans l'Arabie ; ce dernier n'a trouvé dans ce pays que les Chatramites, les Atramotites, ou les Chatrimonites, pour appuyer son sentiment.

JARE (*c*). Bochart n'ayant pû trouver dans l'Arabie des peuples nommez *Jarai* ou *Jarachai*, y en a recherché, dont le nom eût la même signification que l'Hébreu *Jarach*, qui signifie la Lune ; heureusement Agatharcides & Diodore parlent des *Alilaens* (*d*), prés de Cassandres. La signification du terme *Alilai*, revient à l'Hébreu *Jarachai* ; *Alilat* en Arabe signifie la Lune, comme l'a prouvé Selden dans son livre des Dieux de Syrie. Le Geographe de Nubie (*e*) met les enfans d'Hilal, aux environs de la Meque. Bochart soûtient que les enfans d'Hilal, les Alilæens, les *Cassandres*, sont les mêmes que les *Cassanites*, dont parlent Etienne & Ptolomée, & que les *Jarachéens* de l'Ecriture. Il croit trouver des vestiges du mot *Jarach* dans l'Isle des Epreviers (*f*) dans la Mer rouge, à l'opposite des Côtes des Cassanites. Je laisse aux Lecteurs à juger de la force de ces preuves.

Nous trouvons dans l'Asie un grand pays nommé *Trac* ou *Iracha*, qui est, selon Baudrand, le même que l'ancienne Assyrie ; mais anciennement *Iracah* pouvoit avoir bien moins d'étenduë ; la ville d'Irach sur l'Euphrate, capitale de ce Pays, a été autrefois fort considerable ; mais elle est un peu éloignée du mont Masius. Le nom de *Jare*, se peut prononcer dans l'Hébreu, comme *Irach* ou *Ircha* : de cette sorte il pour-

(a) *Plin. lib.* VI. *c.* 26.
(b) *Plin. lib.* VI. *c.* 9.
(c) ירח

(d) Ἀλιλαῖοι.
(e) *Parte* V. *Clim.* II.
(f) Ἱεράκων νῆσος.

℣. 29. Et Ophir, & Hevila, & Jobab: omnes isti, filii Jectan.

℣. 29. Ophir, Hevila & Jobab. Voila tous les enfans de Jectan.

COMMENTAIRE.

roit donner le nom à l'*Hircanie*, Province voisine de la Medie.

Aduram (a). Les 70. (b), *Odorra*. Bochart met les descendans d'*Aduram* dans l'Arabie, prés du Détroit d'Ormus & du Golphe Persique. Pline (c) y place les Drimates, qu'on peut faire venir d'Aduram. Le dernier Promontoire de l'Arabie vers la Perse, est nommé *Corodamum*, qui a aussi quelque conformité avec Aduram.

Pour dire quelque chose qui ait du rapport à nôtre hypothése, nous pensons qu'on peut mettre Aduram dans la Mésopotamie. Il y a une ville nommée *Atra*, située sur le Tigre, qui fut prise par Trajan, au rapport d'Ammien Marcellin. Polybe (d) parle d'une ville du nom de Dura dans la Mésopotamie; & Ammien en met une de même nom sur le Tigre, dans l'Assyrie.

Uzal. Bochart a trouvé dans l'Auteur du livre Juchasim, la ville d'Uzal, Capitale du Royaume d'Aljeman ou de Saba, dans l'Arabie heureuse. Les Latins (e) ont fait d'Uzal, Auzar & Auzaritis, & ils ont nommé *Myrrha Auzaritis*, une espece de Myrrhe, qui vient de ce pays-là.

Pour nôtre sentiment, nous voyons sur l'Euphrate, dans l'Arabie deserte, frontiére de la Mésopotamie, une ville nommée *Auzara*. Et dans la grande Arménie, ou dans la Cappadoce, un lieu fameux nommé *Zela* (f), qui donne le nom à un canton nommé *Zeletica Regio*. La ville de Zela fut bâtie par Semiramis: On y voit sur une grande levée le Temple de la Déesse *Anaïs*, fort honorée des Arméniens.

Decla (g). Bochart ne trouve point de peuples nommez *Decla* dans l'Arabie; mais il y remarque quelques endroits celebres par leurs beaux palmiers, nommez *Dicla*, en Chaldéen & en Syriaque. Il y en a un entr'autres à l'entrée de l'Arabie heureuse, sur la mer Rouge, que les Anciens ont pris soin de nous décrire: c'est là où nôtre Auteur place les descendans de Decla.

Pline (h) assure que le Tigre, tandis qu'il coule paisiblement dans les plaines voisines de sa source, dans la grande Arménie, est nom-

(a) הדורם
(b) Ὀδόῤῥα.
(c) *Lib.* VI. *c.* 28.
(d) *Polyb. lib.* VI. 48.
(e) *Plin. lib.* XII. *c.* 6.
(f) *Vid. Strab. lib.* VI. *pag.* 386. *Plin. lib.* VI. *c.* 3.
(g) דקלה
(h) *Plin. lib.* VI. *c.* 27.

℣. 30. *Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem Orientalem.*

℣. 30. Le pays où ils demeurerent s'étendoit depuis Messa jusqu'à Sephar, montagne d'Orient.

COMMENTAIRE.

mé *Diglito*; & qu'ensuite on lui donne le nom de Tigre, lorsqu'il devient plus rapide & plus impétueux : ce qui pourroit faire croire que le canton de l'Arménie, où ce fleuve prend sa source, se nomme Diglito, ou *Decla*. On connoît dans l'Albanie la ville de Declana, & dans l'Assyrie celle de Degla. Si l'on veut des lieux où il y ait abondance de palmiers pour y placer Decla, il sera aisé d'en trouver aux environs de l'Arménie & de la Mésopotamie.

EBAL (a). L'Hébreu, *Hobal*. Bochart tient qu'Hobal ou ses descendans passerent au Couchant de la mer Rouge, dans le pays des Troglodytes. On y trouve un canton nommé *Abalite* ou *Avalite*, & un lieu de commerce de même nom.

ABIMAEL. Bochart croit que c'est le pere des Malites, connus par Théophraste (b), qui dit qu'ils étoient une des quatre nations celebres par leurs aromates dans l'Arabie heureuse. Il croit que les peuples nommez *Mali*, sont les mêmes que les Malites connus dans Ptolomée. On connoît dans la petite Armenie le fleuve *Melas*, qui sortant du mont Argée vient, au travers de la petite Armenie, se jetter dans l'Euphrate. Il passe prés de la ville Melitene ou Melita, qui est Capitale d'un canton de même nom. Dans l'Arachosie, Ptolomée met la ville de Maliana. On n'a point d'égard ici au mot *Abi*, qui signifie *Mon pere*.

SABA (c). Nous avons déja remarqué qu'il y a dans ce chapitre plus d'une personne du nom de *Saba*. Bochart place celui-ci sur la mer Rouge, entre les Minéens & les Catabanes : Ce sont les Sabéens si fameux par leurs aromates. Leur capitale est nommée par les Geographes *Saba*, ou *Sabe*, ou *Saba*, *Sabo*. C'est la même que *Moriaba*, ou *Marab*, du Geographe de Nubie.

Selon nôtre hypothése, nous plaçons *Saba* dans quelques-uns des lieux que nous allons marquer : Par exemple, dans la Perse, où Denys l'Africain met des peuples nommez *Saba*. Ptolomée les nomme *Sabai*. On voit une ville nommée *Sabatha*, prés de Seleucie, dans l'Assyrie. On connoît *Sabagene* dans la grande Armenie, selon Ptolomée. Les Geographes marquent aussi les Provinces de *Sappacene*, & de *Sybacene*, dans la même Armenie. On peut choisir parmi tant de noms, qui paroissent venir de Saba. Ce nom se trouve répandu dans toute

(a) עופל
(b) *Hist. Plant. lib.* IX, *c.* 4.
(c) שבא

℣. 31. *Isti filii Sem, secundùm cognationes, & linguas, & regiones, in gentibus suis.*

℣. 31. Voilà le dénombrement des fils de Sem, selon leurs familles, leurs langues, leurs regions & leurs peuples.

COMMENTAIRE.

l'Arabie, & dans tous les pays de delà l'Euphrate.

OPHIR (*a*). La plûpart le placent dans les Indes: Nous avons tâché de montrer dans une dissertation faite exprés, qu'il demeura sur l'Isthme, qui est entre le Pont Euxin & la mer Caspienne; & que cette situation n'empêchoit pas que l'on ne pût dire que la flotte de Salomon alloit à Ophir. Mais quand nous serions obligez d'avoüer que cette flotte alloit aux Indes, il nous seroit aisé d'y faire conduire de l'or d'Ophir, si l'on nous accordoit que la mer Caspienne étoit frequentée du tems de Salomon: car Pline (*b*) nous marque une route, par laquelle on transportoit de son tems les marchandises depuis l'Inde, jusqu'au Pont Euxin. Il étoit aussi aisé de les faire passer des pays situez sur le Pont Euxin, dans l'Inde. Voici comme se faisoit ce transport. De l'Inde on embarquoit ces marchandises sur le fleuve Icarus, qui se jette dans l'Oxus. L'Oxus tombe dans la mer Caspie. De cette mer on menoit les vaisseaux dans le lict du fleuve Cyrus, que l'on remontoit aussi loin que l'on pouvoit: là on débarquoit les marchandises, & aprés cinq jours de voiture par terre, on les jettoit sur le Phasis, qui les conduisoit dans le Pont Euxin. N'est-il pas aussi facile de jetter les marchandises du pays d'Ophir, sur le Cyrus, de passer la mer Caspie, de remonter l'Oxus, & de les transporter sur le fleuve d'Inde, qui se décharge dans l'Ocean? De cette maniére on pourra trouver l'or d'Ophir dans l'Inde; mais nous aimons mieux nous en tenir au systême que nous avons établi ailleurs: & il ne nous paroît pas que les voyages par mer fussent communs dans les Indes du tems de Salomon, ni du tems de Job (*c*), qui parle de l'or d'Ophir.

HEVILAH (*d*). On a expliqué, en parlant de la situation du Paradis terrestre, ce que l'on pense du pays d'Hevilah.

JOBAB. Bochart soûtient que les Jobarites, ou Jobabites, comme il veut qu'on lise dans Ptolomée, sont les descendans de *Jobab*. *Jebab* en Arabe, signifie un desert, & les Jobarites demeurent dans un pays de l'Arabie fort desert, au dessus du Golphe Sachalite. Je remarque dans l'Albanie une ville de Jobula, & dans l'Armenie la ville d'Iban; mais je n'ose assurer que ni l'une ni l'autre ait pris son nom de Jobab. Je n'ai pas même assez de confiance pour croire que dans la

(a) אופיר
(b) *Lib.* VI. 17.
(c) *Job.* XXII. 24. & XXVIII. 15.
(d) חוילה

℣. 32. *Hæ familiæ Noë juxta populos, & nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terrâ post diluvium.*

℣. 32. Et ce sont là les descendans de Noé, selon les divers peuples, qui en sont sortis; c'est de ces familles que sont venuës toutes les nations de la terre, depuis le Déluge.

COMMENTAIRE.

plûpart des noms précedens, sur lesquels nous avons proposé des conjectures, nous ayons été assez heureux pour bien rencontrer. L'antiquité des choses que nous recherchons, l'éloignement des lieux, les diverses révolutions des Etats, les transmigrations des peuples, & la barbarie des noms, forment des obstacles à leur découverte qu'il est presque impossible de surmonter. On pourra, au moins, nous sçavoir gré de les avoir recherchées.

℣. 30. DE MESSA PERGENTIBUS USQUE AD SEPHAR MONTEM ORIENTALEM. *Depuis Messa jusqu'à Sephar, montagne de l'Orient.* Nous nous sommes expliquez ailleurs (*a*) sur la situation de ces deux lieux. Bochart entend par *Messa*, un lieu de trafic, & un port du nom de *Muza* (*b*), dans l'Arabie, sur la mer Rouge. Muza avoit à son Orient la ville de Saphar, Capitale des Sepharites; mais & Muza, & Sephar étoient au Midi de Moïse, & on ne trouve pas qu'il ait nommé les parties de l'Arabie, du nom d'Orient, *Kedem*. Ce nom marque toûjours les peuples & les pays qui sont à l'Orient de l'Euphrate & du Tigre.



CHAPITRE XI.

Construction de la Tour de Babel; confusion des langues. Genealogie de Sem par Arphaxad, jusqu'à Abraham.

℣. 1. *Erat autem terra labii unius, & sermonum eorundem.*

℣. 1. Or la terre n'avoit alors qu'une seule langue, & la même maniere de parler.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT AUTEM TERRA LABII UNIUS, ET SERMONUM EORUNDEM. *La Terre n'avoit alors qu'une même bouche & un même langage.* Tous les hommes parloient le même langage, qui étoit celui d'Adam, & qui étoit ou la langue Hébraïque, ou une lan-

(a) *Genes.* 11. 11.

(b) *Ptolom. Arrian. Plinius.*

℣. 2. *Cùmque proficiscerentur de Oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitaverunt in eo.*

℣. 2. Et les hommes étant partis de l'Orient, trouverent une campagne dans la terre de Sennaar, où ils s'arrêterent.

COMMENTAIRE.

gue qui avoit une tres-grande conformité avec l'Hébraïque. Philastrius (*a*) croyoit qu'avant la construction de Babel, les langues étoient déja diverses entr'elles; mais de telle maniere neanmoins que chacun les entendoit toutes. Ce sentiment qu'Alphonse de Castro traite d'héretique, est au moins temeraire & erroné. Quelques uns (*b*) veulent que ces termes: *Terra erat labii unius, &c.* marquent seulement le concert des sentimens, & la conformité des desseins des hommes, qui entreprirent de bâtir la tour de Babel. On rapporte quelques expressions à peu prés semblables, qui ne signifient qu'être parfaitement d'accord à entreprendre le même chose. Par exemple, il est dit dans Josué (*c*), que les Rois de Canaan s'assemblerent pour combatre Josué *d'une même bouche* (*d*); c'est-à-dire d'un commun consentement: d'où vient que les 70. ont traduit (*e*), *Tous ensemble:* & la Vulgate, *Uno animo eademque sententiâ.* On cite de plus le troisiéme des Rois, chapitre XXII. 13. *Uno ore*: d'une seule bouche. Et Sophonie III. 9. *humero uno*, d'une seule épaule; c'est-à-dire, de concert, d'un commun consentement. Mais dans cet endroit de Moïse que nous expliquons, on voit bien que ce Legislateur veut marquer autre chose que l'accord & l'union des peuples: Car ayant dit au verset 6. que le peuple est uni, & qu'il n'a que le même langage, *Ecce unus est populus, & unum labium omnibus*; il dit que Dieu qui prévoit que tandis que cette union durera, ils ne quitteront pas leur ouvrage, prend un moyen de le leur faire abandonner: c'est de confondre leur langage, & d'empêcher par là qu'ils ne s'entendent l'un l'autre. *Venite descendamus, & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.* Voila le sens qui se presente naturellement à l'esprit. Dieu fait tomber la peine de la temerité de cette entreprise; non pas seulement sur l'union des sentimens qu'il détruit, mais directement & premierement sur le langage qu'il confond. Rien n'oblige à recourir dans cette rencontre au langage figuré, & à une figure aussi dure que le seroit une allégorie en cet endroit, & encore continuée & suivie dans tout ce recit, qui de lui-même est fort naturel & fort simple.

℣. 2. CUMQUE PROFICISCERENTUR DE ORIENTE. *Et étant*

(a) *Philastr. hær.* 56. 57.
(b) Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du V. T. pag. 436.
(c) *Josue* IX. 2.
(d) פה אחד
(e) *Ἅμα πάντες.*

partis

partis de l'Orient. On sçait que les premiers hommes débarquerent aprés le Déluge sur les montagnes d'Ararat, dans l'Armenie : Delà ils se rendirent dans les campagnes qui sont au pied de ces Montagnes, & dans les lieux où ils avoient vécu avant le Déluge ; & en descendant le long du Tigre & de l'Euphrate, ils arriverent dans la terre de Sennaar, vers la jonction de ces deux fleuves. Ce ne fut qu'aprés bien des années, & peut-être sans aucun autre dessein que celui de chercher de meilleures terres, qu'ils vinrent dans ce pays ; mais enfin s'étant retrouvez tous ensemble dans cet endroit, qui passe pour le plus fertile de tout l'Orient (*a*) ; & jugeant bien qu'ils ne pourroient plus demeurer long-tems ensemble, à cause de leur multitude, il leur prit envie de bâtir une tour d'une hauteur extraordinaire, pour rendre leur nom celebre, & pour laisser à la posterité un monument de leur union, & de ce qu'étant tous freres, ils étoient partis d'un même lieu, pour se répandre dans les divers endroits du monde.

Mais on forme quelques difficultez contre cette explication ; on dit que ces Provinces, d'où nous faisons venir les descendans de Noé, sont au Nord, & non pas à l'Orient de la terre de Sennaar : Ce qui ne peut convenir avec le texte, qui porte que ces hommes vinrent de l'Orient. Pour répondre à ces difficultez, il a fallu recourir à diverses explications de ce passage : les uns traduisent l'Hébreu : *Et étant allez vers l'Orient* (*b*), *ils trouverent une campagne dans la terre de Sennaar.* Ce qui est non seulement contre les regles de la Grammaire Hébraïque ; mais encore contre ce que la Géographie nous enseigne de la situation des lieux ; car Sennaar est au Midi de l'Armenie & de l'Assyrie. D'autres (*c*) traduisent : *Ils partirent dés le commencement, &c.* Comme si Moïse vouloit marquer, que le premier voyage des hommes depuis le Déluge, fut celui de la terre de Sennaar. Jusqu'alors ils s'étoient tenus dans l'Armenie, aux environs du mont Ararat. Cappel (*d*) croit que *Kedem* en cet endroit, marque le pays qui fut habité dans la suite par *Kedem*, le dernier des fils d'Ismaël ; & que les descendans de Noé étant venus des monts *Ararat* dans ce pays, ils allerent de là dans la campagne de *Sennaar*, où ils bâtirent la tour de Babel. Bochart veut que Moïse parle ici selon l'usage des Assyriens, qui nommoient Kedem ou Orient, toutes les Provinces de leur Empire qui étoient au delà du Tigre, & *Arab*, ou Occident, toutes celles qui étoient en deça. Fuller se persuade que les premiers hommes étant descendus des monts Ararat dans la Médie & dans l'Assyrie, passerent le Tigre, & vinrent de la Susiane, dans la Babylonie.

(a) *Plin. lib.* VI. *Herodot. &c.*
(b) מקדם
(c) *Aquila, Onkelos, Targum Jerosolym.*
(d) *Apud Bochart. Phaleg. lib.* 1. *c.* 7.

La *Susiane* étoit à l'Orient de Sennaar. Mais il n'est pas necessaire de recourir à ces solutions : puisque l'Armenie, l'Assyrie, la Mésopotamie, en un mot, tout ce qui est au delà de l'Euphrate, est nommé l'Orient dans l'Ecriture. Il est tres-naturel de dire, que les descendans de Noé étant partis des Provinces connuës sous le nom d'Orient, vinrent dans la plaine de Sennaar ; quoique Sennaar soit, non pas à l'Occident, mais dans la partie méridionale de ces Provinces d'Orient. Ces termes, *Ils partirent de l'Orient*, ne marquent pas d'une maniére necessaire, qu'ils se soient avancez vers l'Occident : ils pûrent aller du côté du Midi.

INVENERUNT CAMPUM IN TERRA SENNAAR. *Ils trouverent une campagne dans la terre de Sennaar.* Si nous ne sçavions la situation de Babylone, il seroit assez difficile de fixer celle de la campagne de Sennaar ; mais comme on sçait que Babylone étoit bâtie sur l'Euphrate, assez prés de la jonction de ce fleuve avec le Tigre, & que la ville de Babylone étoit dans le pays de Sennaar ; l'on ne peut manquer, en mettant Sennaar dans la partie la plus méridionale de la Mésopotamie. Les 70. (*a*) & les Interpretes Chaldéens, rendent quelquefois *Sennaar* par Babylone ; & Daniel (*b*) raconte que Nabuchodonosor transporta les vaisseaux du temple de Jerusalem, dans le temple de son Dieu dans la terre de Sennaar. Or on ne doute pas que ce temple n'ait été à Babylone. Enfin Hystiée dans Joseph (*c*), & Abydene dans Eusebe (*d*), mettent Sennaar dans la Babylonie. Nous avons déja remarqué, qu'il n'est pas certain que la ville de Babylone ait été bâtie dans le même endroit où étoit la Tour de Babel ; mais on convient que l'une & l'autre étoient dans la terre de Sennaar.

Il n'est pas aisé de fixer l'étenduë de cette terre. Les Géographes nous parlent d'une montagne, d'un fleuve & d'une ville de *Singare*, dans la Mésopotamie, sur le Tigre, assez loin de Babylone, vers le Nord. On ne doute pas que le nom de Singara ne soit le même que celui de Sennaar (*e*). Le *hain* se prononce souvent comme un G. Peut-être aussi que le mont Zagra ou Zagras, dont Strabon parle si souvent, vient de Sinnear ou Singar. Cette montagne borne la Babylonie du côté du Nord (*f*). Ainsi le pays de Sennaar auroit une fort grande étenduë depuis Babylone, le long du Tigre, jusques vers l'Assyrie. Voyez saint. Epiphane, au commencement du livre premier des Héresies ; il met Sennaar dans l'Assyrie.

(a) 70. *Zach.* v. 11. *Isai.* xi. 1.
(b) *Dan.* 1. 2.
(c) *Joseph, Antiq. lib,* 1. c. 5.
(d) *Euseb. Prepar. lib,* ix. c. 15.
(e) שנער
(f) *Strabo lib.* xvi. *circa initium.*

℣. 3. *Dixitque alter ad proximum suum : Venite, faciamus lateres, & coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro saxis, & bitumen pro cæmento.*

4. *Et dixerunt : Venite faciamus nobis civitatem & turrim, cujus culmen pertingat ad Cœlum : & celebremus nomen nostrum antequam dividamur in universas terras.*

℣. 3. Et ils se dirent les uns aux autres : Venez, faisons des briques, & cuisons-les au feu ; & ils se servirent de briques, au lieu de pierres, & de bitume, au lieu de mortier.

4. Ils dirent aussi : Allons, faisons-nous une Ville & une Tour, dont le sommet s'éleve jusqu'au Ciel ; & rendons nôtre nom celebre, avant que nous soyions dispersez dans toute la terre.

COMMENTAIRE.

℣. 3. HABUERUNTQUE LATERES PRO SAXIS, ET BITUMEN PRO CÆMENTO. *Ils se servirent de briques, au lieu de pierres, & de bitume, au lieu de ciment.* Le terme hébreu *Chemar* (a), qui est traduit ici par *bitumen*, signifie aussi du mortier, de la bouë, de l'argile preparée, &c. & celui qui est traduit par *Cæmentum* (b), s'écrit avec les mêmes lettres que le premier, & se peut prononcer de même en changeant la ponctuation. *Cæmentum* que l'on met ici pour du mortier, signifie proprement en Latin de la blocaille, de la menuë pierre à bâtir, du moîlon. Selon l'hébreu, on auroit pû rendre tout le verset de cette sorte : *Ils se servirent de briques au lieu de pierres, & de bouë au lieu de mortier.* Mais la Vulgate & les 70. font un fort bon sens. La raison qui obligea ces personnes à se servir de briques, au lieu de pierres, & de bitume, au lieu de mortier ; c'est, dit-on, la rareté des pierres, dans le pays où l'on bâtit la Tour de Babel, d'où vient aussi la rareté de la chaux ; ensuite la facilité de faire des briques dans un terrain gras & humide ; & enfin la commodité du bitume, qui est tres-commun en ce pays. Tous les Anciens nous parlent du bitume de la Babylonie ; & dans la suite l'on n'employa point d'autres materiaux que la brique & le bitume, dans ces prodigieux bâtimens que l'on fit à Babylone, sous Semiramis & Nabuchodonosor. C'est apparemment ce qui a déterminé les 70. à traduire ce verset dans le sens qu'ils lui ont donné.

℣. 4. FACIAMUS NOBIS CIVITATEM ET TURRIM, CUJUS CULMEN PERTINGAT AD COELUM. *Faisons-nous une Ville, & une Tour, qui soit élevée jusqu'au Ciel.* C'est-à-dire, selon quelques-uns, une Ville avec des tours & des fortifications, *Civitatem turritam*, d'une hauteur extraordinaire, ce qui est exprimé par cette expression hyperbolique, *cujus culmen pertingat ad Cælos*, dont le comble aille jusqu'au Ciel. Homere, en parlant d'un arbre fort grand, dit qu'il est aussi

(a) חמר (b) חמר

haut que le Ciel ; & Virgile, en parlant de quelques écueils fort élevez, dit qu'ils menacent le Ciel : *Minantes Cælo scopulos* : Et Horace, *Sublimi feriam sidera vertice*. Je frapperai le Ciel de ma tête. La Tour de Babylone n'ayant jamais été conduite à sa hauteur, & l'Ecriture ne marquant pas quelle devoit être la mesure de son élevation, on n'en peut rien dire d'assuré. Cependant, comme l'on aime à dire des choses extraordinaires, plusieurs Auteurs en ont voulu fixer la hauteur, & cela avec si peu de discretion, qu'ils ont passé les regles de la vraisemblance. Saint Jérôme (*a*) dit, sur le rapport des autres, que la Tour de Babel avoit de hauteur quatre mille pas. Adon dans sa Chronique, lui donne cinq mille cent soixante & quatorze pas de hauteur. Les Juifs dans le livre *Jalcut*, l'élevent jusqu'à vingt-sept mille pas. Benjamin dit, que le fondement de cette Tour avoit de longueur deux mille pas. Febrici, qui l'a vûë, dit qu'elle peut avoir environ un mille de tour. Guion dit la même chose. Les Profanes, qui ont eû quelque idée de l'entreprise des hommes, dans le bâtiment de cette Tour, l'ont exprimée sous la fable de la guerre des Geans, qui voulant escalader le Ciel, & détrôner Jupiter, entassoient montagnes sur montagnes (*b*).

.... Qui magnum manibus rescindere Cælum
Aggressi, superisque Jovem detrudere regnis. &c.

Une Sibylle rapportée par Joseph (*c*) & par Eusebe (*d*), donne à ces Géans la ridicule pensée de monter au Ciel par cette Tour ; & elle represente les Dieux irritez de leur insolence, qui envoient des vents impetueux pour abbatre cet ouvrage. Eupoleme & Abydene (*e*) en parlent de la même maniére. La plûpart ont prétendu que la tour de Belus, à Babylone, dont Herodote (*f*) donne la description, étoit la même que celle des descendans de Noé. Cette tour étoit composée de huit tours, mises l'une sur l'autre, en diminuant toûjours de leur grosseur, depuis la premiere, jusqu'à la derniere : au dessus de celle-ci étoit le temple de Belus. La premiere tour du premier étage avoit une stade de largeur en quarré ; ou, selon d'autres, en hauteur & en largeur. Herodote ne marque ni la hauteur, ni la largeur des autres tours, ni même celle de tout l'édifice. On croit néanmoins qu'il étoit de huit stades, c'est-à-dire de mille pas. Cet ouvrage subsistoit encore du tems d'Herodote, & même du tems de Pline, si on en croit ce qu'il en dit au livre VI. chapitre 26. de son

(a) *Hieron. in Isai. lib. V. c. 14.*
(b) *Virgil. Æneid. VI.*
(c) *Joseph. lib. I. contra Appion.*
(d) *Euseb. Prepar. lib. IX.*
(e) *Apud Euseb. lib. IX. Prepar.*
(f) *Herodot. lib. I. cap. 181.* σαδίου καὶ τὸ μῆκος καὶ τὸ εὖρος.

Histoire naturelle. Mais si on consulte Strabon (*a*), cette tour n'avoit qu'une stade, ou cent vingt-cinq pas de haut. Il la nomme pyramide, & il remarque qu'elle avoit été détruite par Xercés, & qu'Alexandre avoit conçu le dessein de la rétablir ; ainsi elle ne pouvoit subsister ni du tems d'Herodote, ni du tems de Pline, qui a copié Herodote en cet endroit, avec assez de négligence. Enfin la tour de Belus paroît fort differente de celle qui fut entreprise par les premiers hommes. La premiere ne fut point achevée, ni destinée à servir de temple ; & celle de Belus étoit un ouvrage parfait, destiné premierement à servir de tombeau, & puis de temple au Roi Belus. Il n'est pourtant pas impossible que Nemrod, lui-même, ou quelqu'autre Roi de Babylone ait achevé cette tour sur les premiers fondemens, & sur ce qui en avoit été fait par les descendans de Noé, avant leur dispersion.

CELEBREMUS NOMEN NOSTRUM ANTEQUAM DIVIDAMUR IN UNIVERSAS TERRAS. *Rendons nôtre nom celebre, avant que nous nous dispersions dans toute la terre.* Le texte Hébreu porte: *Faciamus nobis nomen, ne fortè dispergamur, &c.* Faisons-nous un nom, de peur que nous ne soyions dispersez. Comme si leur dessein en bâtissant cette tour & cette ville, étoit d'empêcher qu'ils ne se dispersassent, & comme s'ils disoient : Tandis que nous n'aurons point de demeure fixe & assûrée, il sera malaisé de nous entretenir ensemble, & l'on nous verra bien-tôt separez les uns des autres ; mais bâtissons une ville commune, pour y demeurer tous ensemble. *Faciamus nobis nomen* ; Laissons à la posterité un monument de nôtre union, bâtissons une ville de nôtre nom. D'autres veulent que le dessein des hommes étoit d'élever une tour si haute, qu'elle les mît en état de ne pas craindre un nouveau Déluge, au cas qu'il en arrivât. Mais se pouvoit-il rien de plus mal conçu que de bâtir leur Tour dans un lieu fort bas & fort sujet aux inondations, pour éviter le Déluge ? Avoient-ils oublié la promesse que Dieu leur avoit faite de ne plus inonder toute la terre ? Il y en a qui croient que Nemrod, que l'on suppose avoir été l'entrepreneur de cet édifice, avoit dessein de s'y faire un fort pour soûtenir sa tyrannie.

Quelques Rabbins, comme Abenezra, Levi Bengerson, suivis de Tostat & de quelques autres, soûtiennent que ceux qui bâtirent la tour de Babel, ne commirent en cela aucune offense ; soit qu'on leur attribuë le dessein de prévenir leur dispersion, soit qu'on leur donne celui de se faire un nom, & de se rendre fameux. Mais qu'est-ce donc que Dieu punissoit dans ces hommes ? Dira-t-on que la confusion

(a) *Strab. lib.* XVI. *initio.*

des langues n'est pas une peine, & que la dispersion qui la suivit, n'en est pas encore une autre ? Quand l'Ecriture marque que Dieu descend pour voir cet édifice ; cette expression ne signifie-t-elle pas un exercice de sa justice vindicative, qui vient pour juger & pour punir le crime ? Quand Dieu veut renverser Sodome, il se sert de la même expression. C'est ainsi que Maimonides & le Paraphraste Onkelos & quelques Rabbins l'expliquent ; c'est ainsi que les Peres (a) l'entendent. Ils remarquent dans l'entreprise de ces hommes de l'orgueil & de la temerité ; & ils regardent la confusion des langues & la dispersion des peuples, comme un grand châtiment. Enfin l'Auteur du livre de la Sagesse (b), parle de ce dessein comme d'un dessein impie, & digne de la colere de Dieu. *In consensu nequitiæ cùm se nationes contulissent, &c.*

Cedrene dit que la tour de Babel s'étant ouverte par un coup de vent, Nemrod fut écrasé sous ses ruïnes. D'autres veulent qu'elle ait été renversée par un tremblement de terre. Benjamin dit qu'elle fut détruite par le feu du Ciel ; Eupoleme (c) reconnoît une puissance surnaturelle de Dieu qui abbat cette tour, & qui disperse les Géans qui la bâtissoient.

C'est une question fort curieuse de sçavoir s'il reste encore aujourd'hui quelques vestiges de cet ancien bâtiment de la tour de Babel. Quelques voyageurs qui ont été dans ce pays, assurent qu'à trois lieuës de Bagdat, entre le Tigre & l'Euphrate, l'on montre au milieu d'une grande plaine les restes d'une tour que ceux du pays nomment la tour de Nemrod, & que le vulgaire croit être les ruïnes de la tour de Babel. Mais ce que disent les Arabes des environs est beaucoup plus vraisemblable ; ils appellent cette tour *Agarcauf*, & ils tiennent qu'elle fut bâtie par un Prince Arabe, qui y allumoit un fanal pour assembler ses sujets en tems de guerre. Cette tour a environ trois cens pas de circuit, & ce qui en reste sur pied n'a qu'environ vingt toises de haut. Elle est bâtie de briques sechées au Soleil, qui ont chacune dix pouces de Roi en quarré, & trois d'épaisseur. Ces briques sont rangées sur des couches de roseaux brisez & mêlez avec de la paille, ensorte qu'il y a six rangs de briques sur une couche ou lit de roseaux. Il est malaisé de juger de la forme du bâtiment, les piéces en étant tombées de tous côtez. Il semble neanmoins qu'il étoit plutôt quarré que rond.

L'Interprete Arabe, Calcondyle, Curopalates & plusieurs autres mettent l'ancienne Babel au lieu où est aujourd'hui Bagdat ; mais ils se

(a) *Chrysost. homil.* XXX. *in Genes. Aug. de Civit. lib.* XVI. *c.* 4. *&c.*

(b) *Sap.* x. 5.

(c) *Apud Euseb. Præpar. lib.* IX. *c.* 17.

trompent assurément. Bagdat est sur le Tigre, & Babylone étoit sur l'Euphrate, au rapport de tous les Historiens ; & éloignée de Bagdat d'une bonne journée de chemin, selon Texeira, qui y a voyagé. Quelques-uns (*a*) assurent qu'il y a sur l'Euphrate une ville considerable nommée Baldach, dont les habitans disent qu'assez prés de leur ville, on voit un grand amas de pierres & de ruïnes de quelque ancien bâtiment. Mais qu'on ne peut en approcher, à cause des rochers & des animaux venimeux qui y sont. Ils croient que c'est là où étoit la tour de Babel, & que c'est des ruïnes de cet édifice dont on a bâti leur ville.

Pietro della Valle fit autrefois present au Pere Kircher de quelques morceaux qu'il avoit fait dessiner d'aprés des debris de bâtimens & de tours, que l'on voyoit à un quart de lieuë de l'Euphrate : on prétend que ces ruïnes sont celles de la tour de Babel. Le bas est à peu prés de forme quarrée, & le circuit d'environ onze cent trente-quatre pas. Le haut se termine presque par tout en pointes, comme des pyramides. Les materiaux sont des briques cuites au Soleil ; les briques sont jointes avec du mortier de terre, mêlé avec de petits roseaux brisez : Aux endroits où l'édifice étoit plus solide, il y avoit des briques cuites au feu, & jointes avec du bitume.

Guion, cité par Daviti, raconte, sur le rapport de deux hommes d'Abbeville, qui avoient été esclaves du Bassa de Bagdat, que la Tour de Babel est ronde, de la hauteur de cinquante toises, & que les briques dont elle est bâtie, sont pour la plûpart longues d'une brasse, cimentées de bitume & d'argile. La montée, qui conduit au haut de cet édifice, n'est pas en degrez, mais en pente, s'élevant peu à peu, & pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, qui a, dit-on, cent pas de largeur : la montée est si vaste, que vingt hommes y peuvent monter de front : Il y a aussi de dix en dix brasses de grandes portes rondes pour entrer dans la Tour, & de six en six brasses, des fenêtres qui reçoivent le jour du dehors. On voit tout autour, en sculpture, des figures de têtes d'hommes & de femmes, d'animaux à quatre pieds, de poissons & d'oiseaux. Il ajoûte, que cette Tour s'est toûjours conservée en son entier. Mais tout ce recit paroît tout à fait fabuleux, aussi-bien que ce que le vulgaire dit des Serpens, qui empêchent qu'on n'approche de cette fameuse Tour, dont on ne sçait plus la veritable situation, non plus que celle de l'ancienne Babylone.

Quelques-uns doutent, si lorsque la Tour de Babel fut commencée, il y avoit sur la terre assez d'hommes, pour tenter raisonnablement un si grand ouvrage ? On sçait qu'il n'y eût que huit personnes sauvées

(*a*) *Cornman in Templo Nat. pag.* 289.

du Déluge: on dit que Noé n'eût plus d'enfans depuis ce tems-là; que la vie des hommes étoit abregée de prés de la moitié. On ne peut guéres mettre le bâtiment de Babel, plus loin que cent cinquante ans aprés le Déluge. Dans cet espace de cent cinquante ans, ont-ils pû tellement se multiplier, qu'ils ayent pû prendre la resolution, avant que de se separer les uns des autres, de bâtir une Tour d'un dessein aussi hardi & aussi difficile, que l'Ecriture nous le dépeint ici; ensorte que pour les obliger de cesser cet ouvrage, Dieu les divise par la confusion de leur langage? On peut répondre à toutes ces difficultez: 1°. Que l'on se figure peut-être ce bâtiment de la Tour de Babel, comme quelque chose de plus grand qu'il n'étoit en effet. Peut-être n'étoit-ce qu'un monument que les hommes jugerent à propos d'ériger ensemble, avant qu'ils se separassent les uns des autres, pour conserver à la posterité la memoire de leur union & de leur parenté; à peu prés de même que les Tribus d'Israël, qui avoient leur partage au delà du Jourdain (a), dresserent un monument sur ce fleuve, pour apprendre à la posterité qu'ils étoient les freres des Israëlites de deça le Jourdain. La Tour de Babel pouvoit être entreprise dans la même vûë, mais elle étoit d'un dessein bien plus vaste, & plus difficile. 2°. On fait voir par des supputations exactes, que dans l'espace de cent quarante-quatre ans, que l'on met depuis le Déluge, jusqu'au bâtiment de cette Tour, il pouvoit y avoir sur la terre jusqu'à quatre cent mille hommes, & autant de femmes, en supposant que les hommes ont pû engendrer depuis l'âge de vingt ans, & que les femmes ont pû avoir plus d'un enfant à la fois; ce qui n'est nullement impossible: Dieu qui avoit abbregé la vie des hommes de prés de la moitié, & qui leur avoit donné sa benediction & la fecondité, en leur ordonnant de se multiplier, pût aussi leur avancer le tems d'engendrer. Si l'on fait reflexion sur la multiplication des enfans d'Israël dans l'Egypte, ce que nous venons de dire paroîtra encore moins incroyable. L'Ecriture assure, qu'il ne vint en Egypte que soixante & dix personnes de la famille de Jacob, & dont une partie n'étoit plus en état d'avoir des enfans; il en sortit neanmoins plus de six cens mille hommes en état de porter les armes, environ deux cent quinze ans aprés. Pourquoi donc dans l'espace de cent quarante-quatre ans les hommes sauvez du Déluge n'auroient-ils pas pû se multiplier autant, ou plus à proportion, puisqu'ils vivoient plus long-tems, qu'ils avoient plus de facilité de nourrir leurs enfans, & plus d'envie d'en avoir, que non pas les Israëlites, qui vécurent un assez long tems dans une tres-rude servitude (b)?

(a) *Josue* XXII.

(b) *Vide si lubet Petav. de Doct. Temp. l.* 14. *c.* 5.

℣. 5. Descendit autem Dominus ut videret civitatem & turrim, quam ædificabant filii Adam.

6. Et dixit : Ecce, unus est populus, & unum labium omnibus : cœperúntque hoc facere, nec desistent à cogitationibus suis, donec eas opere compleant.

7. Venite igitur, descendamus, & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.

℣. 5. Or le Seigneur descendit pour voir la Ville & la Tour que les enfans d'Adam bâtissoient.

6. Et il dit : Voila un seul peuple, qui n'a que le même langage ; ils ont commencé cet édifice, & ils n'abandonneront point leur dessein, qu'ils ne l'ayent entierement executé.

7. Venez donc, descendons, & mettons dans leur langage une si grande confusion, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

COMMENTAIRE.

℣. 5. DESCENDIT DOMINUS UT VIDERET CIVITATEM, &c. *Le Seigneur descendit pour voir la Ville, &c.* C'est une maniere de parler humaine, qui nous apprend avec combien de circonspection nous devons juger des actions d'autrui, & qui nous insinuë que l'action de ces hommes, ou au moins leur intention étoit criminelle.

FILII ADAM. C'est-à-dire les hommes en general ; ou *filii Adam*, est mis par opposition aux enfans de Dieu & aux Justes, que l'on prétend n'avoir pas eû de part à ce dessein, ni à la confusion des langues, qui en fut la punition. Cajetan soûtient que tous les hommes ne descendirent pas dans les campagnes de Sennaar, & qu'il n'y eut que ceux qui y descendirent, qui prirent le dessein d'élever cette Tour. Genebrard (a) ne croit pas non plus que les peuples de Syrie & de Canaan s'y soient trouvés. Mais la plûpart des Commentateurs croient que tous les hommes d'alors se mirent ensemble pour bâtir la Tour, quoiqu'avec des sentimens fort differens : & que Dieu ne fit tomber le châtiment de la confusion des langues que sur les impies & les méchans. Que la langue primitive demeura dans la famille d'Heber, & dans quelques autres, qui ne contribuerent qu'innocemment à cet ouvrage.

℣. 7. VENITE, DESCENDAMUS, ET CONFUNDAMUS IBI LINGUAM EORUM. *Venez, descendons en ce lieu, & confondons-y leur langage.* Les anciens Peres se servent de ce passage, & de quelques-autres semblables, pour prouver la sainte Trinité. Mais d'autres (b) croient qu'on peut dire que Dieu s'adresse ici aux Anges, & que ce sont eux qui ont fait le changement des langues. Quelques Commentateurs n'y reconnoissent qu'une façon de parler assez commune, où le plurier se met pour le singulier. Les 70. de nos éditions

(a) *Genebr. Chronic. an.* 1758.
(b) *Aug. de Civit. lib.* XVI. *c.* 6. & *Origen. homil.* X. *in Numer.*

℣. 8. *Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, & cessaverunt ædificare civitatem.*

9. *Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est labium universæ terræ: & inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.*

10. *Hæ sunt generationes Sem: Sem erat centum annorum, quando genuit Arphaxad, biennio post diluvium.*

℣. 8. Et de cette sorte Dieu les divisa & les dispersa de ce lieu dans tous les pays de la terre, & ils cesserent de bâtir cette ville.

9. Et c'est pour cette raison qu'on lui donna le nom de Babel, parce que ce fut là qu'arriva la confusion de toutes les langues du monde: Et le Seigneur les dispersa delà dans tous les pays du monde.

10. Voici la genealogie des enfans de Sem. Sem âgé de cent ans, devint pere d'Arphaxad, deux ans aprés le Déluge.

COMMENTAIRE.

ordinaires lisent comme la Vulgate, *Descendons & confondons*, *&c.* Mais anciennement, dit la Chronique des Juifs du second Temple (*a*), ils lisoient, *Je descendrai & je verrai.* Ce qu'ils avoient mis, dit-on, pour ne pas donner lieu aux Gentils de dire, que les Juifs croyoient la pluralité des Dieux. Il faut remarquer qu'il y a quelque transposition dans le recit de Moïse; il dit au verset 5. que Dieu descendit, & il marque au verset 8. le dessein que Dieu a de descendre; cela fait croire à quelques-uns qu'il parle au verset 8. d'une seconde descente differente de la premiere.

CONFUNDAMUS IBI LINGUAM EORUM. *Confondons-y leur langage.* C'est un des plus grands miracles dont nous parle l'Ecriture, que celui de la confusion des langues arrivée à Babel. Changer la memoire, l'imagination, l'esprit de la plûpart des hommes; leur faire perdre une habitude prise depuis un grand nombre d'années, de prononcer certains termes pour signifier une chose, & leur donner une habitude toute contraire, & cela tout d'un coup; c'est sans doute une chose que l'on a peine à concevoir: C'est cependant l'idée que l'Ecriture nous donne de cette confusion, qui arriva à la construction de Babel. Quelques Auteurs, qui croient rendre service à Dieu en diminuant le nombre des miracles, se sont efforcez d'expliquer d'une maniere naturelle ce que dit ici l'Ecriture. Les uns (*b*) ont avancé que sans qu'il soit arrivé de changement dans le langage en lui-même, les hommes ne s'entendirent pas l'un l'autre, simplement à cause du desordre de leur imagination & de leur esprit. D'autres (*c*) ont dit que la division des langues ne s'est pas faite à Babylone; mais que la discorde s'étant glissée entre la plûpart des familles, dont le genre humain étoit composé, elles se separerent & s'éloignerent l'une de l'au-

(a) *Apud Drus.*
(b) Casaubon le fils.
(c) Sentimens de quelques Theologiens de Hollande lettre XIX. pag. 434.

℣. 11. *Vixitque Sem postquam genuit Arphaxad, quingentis annis: & genuit filios & filias.*

12. *Porrò Arphaxad vixit triginta quinque annis: & genuit Sale.*

13. *Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis; & genuit filios & filias.*

℣. 11. Et Sem vécut cinq cens ans aprés la naissance d'Arphaxad, & il engendra des fils & des filles.

12. Arphaxad vécut trente-cinq ans, & il engendra Salé.

13. Et aprés la naissance de Salé, Arphaxad vécut encore trois cens trois ans, & il engendra des fils & des filles.

COMMENTAIRE.

tre; au lieu que jusqu'à ce tems-là, elles n'avoient habité qu'une seule Province. C'est ce seul éloignement, disent-ils, qui a causé du changement dans la langue commune dont elles se servoient: de même que le seul éloignement des familles Grecques a produit dans leur langue cette grande varieté de dialectes que nous y remarquons. D'autres (*a*) ont embrassé un sentiment qui avoit été proposé par saint Grégoire de Nysse, dans lequel il dit qu'on ne doit pas croire que Dieu soit la cause immediate de la confusion des langues, comme s'il avoit enseigné aux hommes quelque nouveau langage, ou que les hommes étant partagez en differentes langues, il ait ordonné de quelle langue chacun parleroit. Mais Dieu, qui vouloit que les hommes parlassent differentes langues, permit que selon le cours ordinaire de la nature, chacun s'expliquât à sa maniére; il ajoûte de plus que c'est cette puissance naturelle de raisonner qui est dans l'homme, & qui lui vient de Dieu, qui est la veritable cause de cette diversité de langues qui se trouve dans les nations differentes. Le même Pere remarque, que pendant que les hommes ont vécu ensemble, ils n'ont parlé qu'une langue; mais que Dieu ayant voulu qu'ils se separassent, alors cette premiere langue fut changée. Voila les diverses manieres dont on explique ce prodigieux changement; mais nous nous en tenons au sens que la lettre de l'Ecriture propose naturellement à l'esprit, & nous ne croyons pas qu'il faille recourir à des explications forcées, pour expliquer cet effet miraculeux de la justice de Dieu.

L'on propose ici la question, sçavoir combien de langues sortirent de la confusion de Babel. La plûpart des Anciens ont compté le nombre des langues sorties de la confusion, sur le nombre des chefs de famille, qui étoient alors descendus des quatre fils de Noé; mais parce qu'il y a difference entre le texte original & la version des 70. cette difference a formé deux partis considerables. Tous les Juifs, & ceux d'entre les Chrétiens qui ont suivi le texte Hébreu & la Vulgate,

(a) Hist. crit. du V. T. l. 1. c. 14. & S. Greg. de Nyss. Disc. 12. contre Eunomius.

℣. 14. *Sale quoque vixit triginta annis, & genuit Heber,*

15. *Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis: & genuit filios & filias.*

16. *Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.*

℣. 14. Salé âgé de trente ans, engendra Heber,

15. Et aprés la naissance d'Heber, il vécut encore quatre cens trois ans, & il eut des fils & des filles.

16. Heber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg.

COMMENTAIRE.

n'ont compté que soixante-dix chefs de famille; mais la plûpart des Peres, tant Grecs que Latins, & tous ceux qui ont suivi les 70. ont compté, comme eux, soixante-douze chefs de famille, & par consequent soixante-douze langues. C'est Moïse, lui-même, qui a donné lieu à ces opinions, lorsqu'il dit (*a*): *Ils se diviserent dans les Isles des Nations, chacun selon sa langue, sa famille & sa nation.* Et dans le Deuteronome (*b*) il marque: *Que Dieu fit la dispersion des enfans d'Adam sur la terre, suivant le nombre des enfans d'Israël.* Or les enfans d'Israël étoient au nombre de soixante-dix, lorsqu'ils descendirent en Egypte(*c*). Origenes (*d*) a crû que les Anges étoient les inventeurs des diverses langues des hommes; les Anges qui président aux differentes Provinces, donnerent aux peuples commis à leur soin la langue qu'ils avoient formée. Il n'y eût que la langue primitive que Dieu avoit donnée à Adam, qui se conserva parmi les Hébreux, qui ne furent le partage d'aucun Ange, mais qui demeurerent la portion choisie du Seigneur.

Mais toutes ces raisons ne sont pas d'une grande force. Plusieurs des descendans de Noé dénommez dans le dixiéme chapitre de la Genese, n'étoient pas encore nez lors de la dispersion; il n'est pas certain qu'ils ayent tous souffert la peine de la confusion des langues. Il est tres-vraisemblable que les diverses familles qui demeurerent dans des pays voisins, parlerent entr'eux le même langage: cela paroît sûr, par exemple, de tous les enfans de Canaan. Enfin il n'est pas necessaire, ni même avantageux, de faire cette division en un si grand nombre de langues; il est plus raisonnable de les fixer à un moindre nombre. Mais les sçavans ne sont pas d'accord sur le nombre des langues matrices sorties de la confusion, qui ont donné la naissance à toutes les autres. Quelques-uns en comptent cinq: d'autres en comptent sept; mais ordinairement on reconnoît pour originales les langues Hébraïque, Grecque, Latine, Teutonique ou Allemande, Esclavonne, Tartare & Chinoise. On croit que les langues

(a) *Genes.* x. 5.
(b) *Deut.* xxxii. 8.
(c) *Genes.* xlvi. 27.
(d) *Origen. homil.* xi. *in Numer.*

℣. 17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis: & genuit filios & filias.

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, & genuit Reü.

℣. 17. Et aprés la naissance de Phaleg, il vécut quatre cens trente ans, & il eut des fils & des filles.

18. Phaleg âgé de trente ans, engendra Reü.

COMMENTAIRE.

Chaldéenne, Syrienne, Cananéenne, Punique, Arabe, Arménienne, Ethiopienne & la Persane, sont toutes sorties de la langue Hébraïque. On donne pour subalternes à la langue Grecque, outre les quatre dialectes principales, l'Egyptien moderne. On soûtient que la langue Latine a produit l'ancien langage des Volsques, des Samnites, des Toscans, l'Italien, l'Espagnol, le Gaulois ou François. On place sous la langue Teutonique, l'Allemand vulgaire, l'Helvetique ou Suisse, la langue de la Suabe, de la Vestphalie, de l'Autriche, des Pays-bas; la langue des Cimbres, d'où sont sorties les langues que l'on parle en Dannemarc, en Suede, en Norvege, en Angleterre. On soûmet à la langue Esclavonne celles de Dalmatie, de Moscovie, Croacie, Pologne, Boheme, Lithuanie, Vandalie. La langue des Tartares a produit celle des Turcs & plusieurs autres langues de l'Europe. Le Pere Alexandre, aprés Bochart, doute si la langue Persane est une langue originale. On peut voir tout cela plus au long dans les Auteurs qui ont écrit des Prolegomenes sur l'Ecriture.

℣. 9. VOCATUM EST NOMEN EJUS BABEL. *Cette ville fut appellée Babel.* Grotius croit que *Babel* est un mot de la langue primitive, qui ne revient à aucune des langues qui ont été en usage depuis la confusion. Et il est vrai qu'on n'en connoît aucune d'où l'on puisse directement deriver le nom de Babel. Mais on peut croire que ce terme est tiré de la langue que l'on parla depuis la confusion, dans le pays où étoit située Babel. Cette langue est l'Hébraïque ou la Chaldéenne, dans lesquelles on trouve des termes fort approchans de Babel. Balal (*a*) en Hébreu, & Bilbal (*b*) en Chaldéen, signifient confondre. Comme ces langues ont souffert quelques alterations, il est fort possible que la racine primitive de Babel soit devenuë inusitée, ou que l'on ait prononcé Babel, au lieu de Balbel.

HÆ SUNT GENERATIONES SEM *Voici la genealogie de Sem.* Le but principal de Moïse étant de nous donner la genealogie de *Sem* par Arphaxad, il abandonne les autres enfans de Sem, & se renferme dans cette seule famille, qu'il conduit jusqu'à Abraham; & de là il entre dans le détail de la vie de ce Patriarche, ne parlant des au-

(a) בלל (b) בלבל

℣. 19. *Vixitque Phaleg postquam genuit Reü, ducentis novem annis: & genuit filios & filias.*

20. *Vixit autem Reü triginta duobus annis, & genuit Sarug.*

℣. 19. Et aprés la naissance de Reü, il vécut encore deux cens neuf ans, & il eut des fils & des filles.

20. Reü âgé de trente deux ans devint pere de Sarug.

COMMENTAIRE.

tres que par rapport à ce premier dessein.

℣. 12. ARPHAXAD VIXIT TRIGINTA QUINQUE ANNIS, ET GENUIT SALE. *Arphaxad vécut trente cinq ans, & engendra Salé.* Les 70. mettent Caïnan entre Arphaxad & Salé. Nous avons parlé au long de cette addition sur le chapitre précedent.

VIXIT ARPHAXAD.... TRECENTIS TRIBUS ANNIS. *Arphaxad vécut .... trois cens trois ans.* On lit quatre cens trois ans dans le texte Hébreu, dans les Paraphrases Chaldaïques, dans le Syriaque & dans l'Arabe. Les éditions des 70. sont fort differentes entr'elles sur cet endroit. L'édition de Complute & de Paris dans les grandes Bibles ont quatre cens trente ans; l'édition Romaine trois cens, celle des Caraffes trois cens trois, les livres de Basle trois cens trente.

℣. 14. SALE VIXIT TRIGINTA ANNIS, ET GENUIT HEBER. *Salé vécut trente ans, & engendra Héber.* Le texte Samaritain & les 70. portent cent trente ans.

℣. 15. VIXIT SALE.... QUADRINGENTIS TRIBUS ANNIS. *Salé vécut quatre cens trois ans.* Les 70. ont trois cens trois ans; ils ôtent ici les cent années qu'il avoient ajoûtées dans le verset précedent, à l'âge de Salé; & ainsi ils reviennent à l'Hébreu pour le total.

℣. 18. VIXIT PHALEG TRIGINTA ANNIS, &c. *Phaleg vécut trente ans.* Le texte Samaritain porte cent trente ans, & les 70. cent trente-quatre.

℣. 19. VIXIT.... DUCENTIS NOVEM ANNIS. *Il vécut deux cens neuf ans.* Le Samaritain, cent neuf ans.

℣. 20. REU.... GENUIT SARUG. *Reü engendra Sarug.* Saint Epiphane (a) met l'origine de l'idolatrie sous Sarug. Les premieres idoles ne furent, dit-il, que de simples peintures. Tharé pere d'Abraham introduisit l'usage des statuës & des figures de métal, de bois & de pierres. L'Ecriture nous apprend que Tharé a adoré les idoles, comme nous le montrerons ci-aprés; mais on n'a aucune preuve certaine que ni lui, ni Sarug ayent inventé cette pernicieuse coûtume. La tradition des Juifs est que Nemrod, qui étoit plus ancien que Sa-

(a) *Epiphan. de hæresib. lib. 1. tom. 1.*

ỷ. 21. *Vixit quoque Reü postquam genuit Sarug, ducentis septem annis : & genuit filios & filias.*

22. *Vixit verò Sarug triginta annis, & genuit Nachor.*

23. *Vixitque Sarug postquam genuit Nachor, ducentis annis : & genuit filios & filias.*

ỷ. 21. Et depuis la naissance de Sarug, il vécut encore deux cens sept ans, & il engendra des fils & des filles.

22. Sarug âgé de trente ans engendra Nachor.

23. Et aprés la naissance de Nachor, il vécut deux cens ans, & il eut des fils & des filles.

COMMENTAIRE.

rug, étoit idolatre, & qu'il adoroit le feu. Eusebe (*a*) parle de l'origine de l'idolatrie d'une maniére fort judicieuse. Il est persuadé qu'elle commença dans l'Egypte, & que s'étant communiquée aux Phéniciens, elle passa dans la Gréce, & se répandit parmi les peuples barbares. Les Egyptiens ayant vû avec admiration l'ordre, le grand nombre & les mouvemens reglez des astres, prirent le Soleil & la Lune pour des Divinitez : Ils donnerent au Soleil le nom d'Osiris, & à la Lune celui d'Isis. Les premiers sacrifices qu'on offrit à ces Dieux, dit-il aprés Porphyre, ne furent que de simples herbes, que l'on prenoit avec leurs feuilles, leurs racines & leurs fruits, & que l'on brûloit comme une maniere d'encens & de sacrifice en l'honneur de ces Dieux. On conservoit dans leurs Temples un feu qu'on ne laissoit point éteindre ; ce feu étoit regardé comme la plus vive figure de la Divinité. Platon (*b*) ne doute pas que les plus anciens Dieux des Grecs n'ayent été le Soleil, la Lune & les Etoiles, la Terre & le Ciel. On ne connoissoit point parmi ces anciens hommes les noms de Jupiter, ni de Saturne, ni des autres Dieux ; on ne s'appliquoit point à bâtir des Temples magnifiques, ni à dédier des statuës dans un tems où la Peinture, la Sculpture, l'Architecture étoient inconnuës. On vint ensuite à adorer des hommes & des créatures : non pas des hommes vertueux, qui auroient pû mériter quelque honneur par leur sagesse, mais des hommes impies & corrompus. C'est ce qu'on voit, dit toûjours Eusebe, dans Sanchoniaton, qui a écrit l'Histoire des Phéniciens. De l'adoration des hommes pour qui on avoit de l'estime ou de la tendresse, on passa à rendre les honneurs divins à des animaux utiles & à des bêtes dangereuses ; aux uns par reconnoissance, & aux autres par crainte. On n'en demeura pas là ; on prophana le nom de Dieu, en le donnant à des plantes, à des fleuves, à des choses encore plus viles & plus honteuses.

Nous croyons que ce fut la famille de Cham qui répandit l'idolatrie dans tout le monde. On a prouvé ailleurs que Cham avoit

(a) *Euseb. Prepar. lib. 1. c. 6. & 9.*

(b) *Plato in Cratilo apud Euseb. ibid.*

℣. 24. *Vixit autem Nachor viginti novem annis, & genuit Thare.*

25. *Vixitque Nachor postquam genuit Thare, centum decem & novem annis: & genuit filios & filias.*

26. *Vixitque Thare septuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.*

℣. 24. Nachor âgé de vingt-neuf ans engendra Tharé.

25. Et aprés la naissance de Tharé, il vécut encore cent dix-neuf ans, & il eut des fils & des filles.

26. Tharé vécut soixante & dix ans, & engendra Abram, & Nachor, & Aran.

COMMENTAIRE.

peuplé l'Egypte. On a fait voir qu'il avoit été adoré des Egyptiens sous le nom de Jupiter Ammon; on sçait que les Grecs ont reçu des Egyptiens les noms des Dieux, leurs ceremonies & l'usage des statuës. Herodote (*a*), Lucien (*b*), Ammien (*c*) Marcellin & vingt autres Auteurs, l'enseignent d'une maniere décisive. Canaan est le Pere des Phéniciens, qui n'ont pas peu contribué par leurs frequens voyages & par leurs colonies à étendre le regne du démon, en introduisant dans les divers pays l'adoration des idoles & les superstitions Phéniciennes. Enfin Chus, pere du fameux Nemrod & fils de Cham, gâta la Chaldée, la Babylonie & l'Assyrie, en y communiquant le faux culte qu'il avoit appris de Cham. Nemrod, par sa puissance & par ses conquêtes assujettit plusieurs des enfans de Sem, qui suivirent la religion, ou plutôt l'impieté de ce violent Chasseur. Tharé, lui-même, & ses Peres, étoit engagé dans l'idolatrie, & on doute si Abraham dans les premieres années de sa vie, ne suivit pas la religion de ses ancestres. Plusieurs Rabbins citez dans la Chronique de Genebrard (*d*), assûrent que jusqu'à la quarante-huitiéme année de son âge, non seulement il adora, mais même qu'il fabriqua & qu'il vendit des idoles. Mais Suidas (*e*) écrit que ce Patriarche âgé de quatorze ans, éclairé d'une lumiére surnaturelle, reprit son pere Tharé, qui faisoit des statuës pour les vendre, & qu'il lui fit connoître l'erreur & la fausseté de son culte. Philon (*f*) croit qu'Abraham adoroit les Astres; mais Joseph (*g*) assûre qu'Abraham fut le premier qui osa dire qu'il n'y a qu'un Dieu, & que tout l'univers est l'ouvrage de ses mains, voyez ci-aprés le verset 31.

℣. 26. VIXITQUE THARE SEPTUAGINTA ANNIS, ET GENUIT ABRAM, NACHOR ET ARAN. *Tharé vécut soixante-dix ans, & il engendra Abram, Nachor & Aran.* Il sembleroit que Tharé eût ces trois fils en la même année soixante-dixiéme de son âge, &

(a) *Herodot. lib.* II. *c.* 4.
(b) *Lucian. de Dea Syra.*
(c) *Ammian. lib.* XXII.
(d) *Genebrard. Chronic. an. mundi* 1949.
(e) *Suidas in voce Abraham.*
(f) *Philo de Nobilit.*
(g) *Joseph. Antiq. lib.* I. *c.* 7.

qu'Abram

℣. 27. *Hæ sunt autem generationes Thare: Thare genuit Abram, Nachor, & Aran. Porrò Aran genuit Lot.*

29. *Mortuusque est Aran ante Thare patrem suum in terra nativitatis suæ, in Ur Chaldæorum.*

℣. 27. Voici la Genealogie de Tharé : Tharé fut pere d'Abram, de Nachor & d'Aran. Aran engendra Lot.

28. Or Aran mourut avant son pere Tharé, dans le pays de sa naissance, dans Ur de Chaldée.

COMMENTAIRE.

qu'Abraham, qui est nommé le premier, est l'aîné des trois ; mais on sçait d'ailleurs qu'Abraham étoit le cadet de ses freres : & il est croyable que Moïse ne met ici la soixante-dixiéme année de Tharé, que comme celle en laquelle il commença à avoir des enfans, & non pas comme l'année précise de la naissance de ses trois fils. Le premier rang qu'on donne à Abraham, n'est pas un privilege de son âge. Sem est toûjours nommé le premier dans le dénombrement des fils de Noé, quoiqu'il soit plus jeune que Japhet, qui est nommé le troisiéme. Moïse marche ordinairement devant Aaron, quoiqu'Aaron soit l'aîné de Moïse. L'Ecriture (a) nous apprend que Tharé est mort à Charan, âgé de deux cens cinq ans, & qu'Abraham son fils sortant de cette même ville, l'année de la mort de son pere, n'étoit âgé que de soixante-quinze ans : d'où il s'ensuit qu'Abraham ne naquit qu'en l'année cent trente de son pere Tharé ; & ainsi qu'il est plus jeune que ses deux freres, qui naquirent à Tharé depuis la soixante-dixiéme année de son âge.

Ceux qui croient que Saraï étoit fille d'Aran, prouvent encore par une autre induction qu'Abraham n'étoit pas l'aîné de ses freres. Saraï épouse d'Abraham, avoit quatre-vingt-dix ans, lorsqu'Abraham étoit dans sa centiéme année (b). Si *Aran*, qu'on suppose pere de Saraï, eût été plus jeune qu'Abraham, il faudroit qu'il eût engendré Saraï à l'âge de huit ou de neuf ans, puisqu'Abraham n'avoit que dix ans au dessus de Saraï. Mais il y a beaucoup d'apparence que cette supposition, qui veut qu'Aran soit pere de Saraï, est fausse, comme on le verra sur le verset 29. de ce chapitre, & Genese XII. 13. & XX. 12. Au reste on croit qu'*Aran* étoit plus âgé que Nachor, puisque Nachor épousa Melcha sa fille. De tout ce qu'on vient de dire, on peut conclure qu'Aran étoit l'aîné des fils de Tharé, Nachor le second, & Abraham le troisiéme.

℣. 28. MORTUUS EST ARAN ANTE THARE PATREM SUUM. *Aran mourut avant son pere Tharé.* Les Rabbins (c) racontent des choses assez particuliéres de la mort d'Aran & de ses circonstances. Les

(a) *Genes.* XI. ℣. 32. *& cap.* XII. 4.
(b) *Genes.* XXI. 5. *&* XXIII. 1. *&* XXV. 20.
(c) *Apud Lyr. vide etiam Hieronym. in quæst. Hebraic. in Genes.*

℣. 29. Duxerunt autem Abram & Nachor uxores : nomen uxoris Abram, Saraï : & nomen uxoris Nachor, Melcha, filia Aran, patris Melcha, & patris Jescha.

℣. 29. Abram & Nachor se marierent. La femme d'Abram s'appelloit Saraï, & celle de Nachor s'appelloit Melcha. Elle étoit fille d'Aran, qui fut pere de Melcha, & pere de Jescha.

COMMENTAIRE.

uns assûrent qu'ayant été dénoncé par Tharé, comme ne voulant point adorer le feu, il fut condamné & jetté dans une fournaise ardente en presence de son pere, qui étoit son accusateur ; & c'est, disent-ils, ce que l'Ecriture marque par ces termes : *Il mourut devant*, ou *en la presence de son pere*. D'autres disent qu'Abram ayant mis le feu au lieu où Tharé adoroit ses idoles, Aran voulut les tirer de cet incendie ; mais ayant été surpris des flammes, il mourut au milieu du feu. D'autres enfin racontent qu'Aran ayant vû que son frere Abraham avoit été miraculeusement delivré des flammes où Nemrod l'avoit fait jetter, parce qu'il ne vouloit pas adorer les idoles, il crût que Dieu lui feroit la même grace, s'il confessoit comme Abraham le nom du Seigneur : il declara donc à Nemrod qu'il adoroit le même Dieu qu'Abraham, il fut jetté comme lui dans la fournaise ; mais il y fut consumé par le feu. Ce seroit perdre le tems que de s'arrêter à refuter ces contes des Rabbins. Saint Epiphane (a) croit que c'est par une punition extraordinaire de Dieu qu'Aran mourut avant son pere. Jusqu'alors, dit-il, on n'avoit rien vû de semblable dans le monde ; mais Tharé ayant forgé des Dieux nouveaux, fut puni de son impieté par la mort prématurée de son fils.

IN UR CHALDÆORUM. *Dans la ville d'Ur en Chaldée.* Les 70. (b) traduisent : *Dans le pays des Chaldéens.* Isaac Vossius (c) soûtient qu'il faut traduire le texte Grec de ces Interpretes de cette sorte : *Il mourut dans la terre de sa naissance, à Chora en Chaldée* ; & que le terme Grec *Chora*, n'est point appellatif en cet endroit, & ne signifie pas *Le pays*, mais la ville d'*Ur*, ou Hur, & que le *Ch* est mis pour une simple aspiration. Mais d'autres prétendent que les 70. ont mis exprés ici le pays des Chaldéens, dans la vûë de détruire l'opinion de ceux qui prenoient le nom d'*Ur*, dans la signification litterale de *feu*, & pour décrediter les contes fabuleux que l'on debitoit sur l'équivoque de ce terme. Voyez l'article précédent, & le verset 31. de ce chapitre.

℣. 29. . . . ARAN PATRIS MELCHÆ, ET PATRIS JESCHÆ. *Fille d'Aran, qui fut pere de Melcha, & pere de Jescha.* On croit com-

(a) *Epiphan. de haresib. lib. 1. tom. 1.*
(b) Ἐν τῇ χώρᾳ τῶν Χαλδαίων.
(c) *De Translat. 70. Interpret. c. 13.*

℣. 30. *Erat autem Saraï sterilis, nec habebat liberos.*

31. *Tulit itaque Thare Abram filium suum, & Lot filium Aran, filium filii sui, & Saraï nurum suam, uxorem Abram filii sui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan: veneruntque usque Haran, & habitaverunt ibi.*

℣. 30. Or Saraï étoit sterile, & n'avoit point d'enfans.

31. Tharé donc prit Abram son fils, & Lot son petit-fils, fils d'Aran, & Saraï sa belle-fille, femme d'Abram son fils, & il les fit sortir d'Ur des Chaldéens, pour les conduire dans le pays de Canaan; & étant venus jusqu'à Haran, ils y demeurerent.

COMMENTAIRE.

munément que *Jescha* est la même que *Saraï* épouse d'Abraham, laquelle étoit par ce moyen sa niéce par son frere Aran. C'est le sentiment de Joseph, de saint Jerôme (*a*), de saint Augustin (*b*), de Genebrard, de Tostat & d'un tres-grand nombre de Commentateurs. Mais cette opinion n'est pas sans difficulté: car, 1°. on ne montre aucun passage de l'Écriture où Saraï soit nommée Jescha, 2°. Abraham, lui-même, prie Saraï de dire qu'elle est sa sœur, & il soûtient qu'elle ne dit rien en cela que de vrai. *Aliàs & verè soror mea est, filia patris mei, & non filia matris meæ.* On peut voir Genese XII. 13. & XX. 12. les preuves dont on appuye ce dernier sentiment.

℣. 31. EDUXIT EOS DE UR CHALDÆORUM. *Il les fit sortir d'Ur de Chaldée.* Plusieurs de nos Interpretes croient que ce fut pour obéir aux ordres de Dieu que Tharé & sa famille sortirent de la ville d'Ur en Chaldée, & vinrent dans la ville de Charan en Mesopotamie. Ils prétendent qu'il faut rapporter ici le commandement qu'on lit au chapitre XII. 1. ce que nous examinerons sur cet endroit.

Le nom *Ur* (*c*), qui en Hébreu signifie du feu, a fait avancer à plusieurs Auteurs, que Moïse veut simplement marquer ici, qu'Abraham avoit été tiré miraculeusement du feu où les Chaldéens l'avoient jetté; & qu'ensuite de cette delivrance miraculeuse, il s'étoit retiré avec Tharé son pere, & avec ses freres dans la ville de Charan. Les Juifs (*d*) assurent que ce Patriarche fut delivré d'une façon miraculeuse d'une fournaise embrasée où il avoit été jetté, parce qu'il ne vouloit point adorer les Dieux des Chaldéens. Le Paraphraste Chaldéen sur le chapitre IV. de l'Ecclesiaste verset 13. assure que ce fut par les ordres de Nemrod qu'il souffrit ce traitement. Saint Jerôme, qui dans ses questions Hébraïques traite de fable ce que les Juifs disoient sur cela, ne laisse pas de traduire 2. Esdr. IX. 7. *Vous avez tiré Abraham du feu des Chaldéens*; au lieu de dire, *d'Ur des Chal-*

(a) *Joseph. Antiq. lib. 1. c. 6.*
(b) *Aug. contra Faust. lib. XXII. c. 35.*
(c) אור
(d) *Vide Bereschit. Rabah. & Hier. q. Heb.*

℣. 32. *Et facti sunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus est in Haran.*

℣. 32. Et Tharé ayant vêcu deux cens cinq ans, mourut à Haran.

COMMENTAIRE.

déens. Maimonide assure que ce Patriarche fut mis en prison, pour n'avoir pas voulu adorer le Soleil. Achior dans le livre de Judith (*a*) dit simplement, que les ancêtres des Juifs, Chaldéens d'origine, n'ayant pas voulu suivre les superstitions de leur pays & de leurs peres, le Dieu du Ciel dont ils suivoient la religion, leur ordonna de quitter leur patrie; & qu'aprés avoir demeuré quelque tems à Charan, une grande famine étant survenuë, ils vinrent dans l'Egypte. Ce discours a fait croire à plusieurs, que non seulement Abraham, mais aussi Tharé & toute sa famille, ne quitterent la Chaldée, que pour éviter l'idolatrie. Il y en a même qui ont avancé que le culte du vrai Dieu s'étoit conservé jusqu'alors dans la famille d'Heber & de Tharé, & qu'au moins Abraham n'adora jamais les idoles. Saint Augustin semble soûtenir ce sentiment dans le livre XVI. de la Cité de Dieu chapitre 12. Mais ailleurs (*b*) il dit clairement le contraire. Il enseigne qu'Abraham étant delivré des superstitions des Chaldéens par la vocation de Dieu, il commença à suivre & à adorer le seul vrai Dieu; & ce sentiment paroît le mieux appuyé, & par l'Ecriture, & par le grand nombre de Peres & d'Interpretes qui l'ont suivi. Josué (*c*) dit aux Juifs, que Tharé pere d'Abraham & de Nachor demeuroient dans les commencemens au delà de l'Euphrate, & qu'ils adoroient les Dieux étrangers. *Trans fluvium habitaverunt patres vestri, Thare pater Abraham & Nachor, servieruntque diis alienis*. Il repete la même chose un peu aprés au verset 14. On cite (*d*) pour cette opinion saint Cyrille, saint Clement d'Alexandrie, saint Ephrem, Philon, plusieurs Rabbins, Genebrard, Masius, Serarius, &c. On voit aussi par la suite que les descendans de Nachor, qui resta avec sa famille à Charan dans la Mesopotamie, étoient engagez au moins en quelque chose dans les superstitions de leur pays (*e*), quoiqu'ils conservassent quelque teinture de la connoissance du vrai Dieu. Joseph (*f*) veut que la raison qui porta Tharé à quitter son pays, pour venir à Charan, fut la douleur qu'il ressentit de la mort de son fils Aran. Saint Chrysostome (*g*) croit que l'amour qu'il por-

(a) *Judith.* V. 6. 7. 8. 9.
(b) *Lib.* X. *de Civit. c. ultimo.*
(c) *Josue* XXIV. 2.
(d) *Apud Bonfrer. Cyrill. contra Jul. lib.* III. *in fine Clem. recognit. lib.* I. *Ephrem. Serm.* 2. *de Pœnit. Philo de Abraham. Rabini passim. Mas. & Serar. in Josue.*
(e) *Genes.* XXXI. 19.
(f) *Joseph. Antiq. lib.* I. *c.* 6.
(g) *Chrysost. homil.* XXXI. *in Genes.*

toit. Abraham l'engagea à le suivre dans ce voyage ; mais qu'il ne quitta pas pour cela le faux culte des idoles.

Pour revenir à *Ur de Chaldée*, nous ne doutons point que ce ne soit une ville de ce nom dans la Chaldée ; & c'est l'opinion la plus suivie parmi les Commentateurs. Mais l'on n'est pas bien d'accord sur sa vraie situation. On trouve une ville nommée *Ura* dans la Mésopotamie (*a*) à six journées de la Corduéne, en tirant vers Nisibe, qui en est éloignée de deux jours de marche. Bochart & Grotius sont persuadez que c'est de cette ville d'*Ura* dont parle ici l'Ecriture. Bochart remarque qu'en mettant la ville d'*Ur* dans la Chaldée proprement dite, & en deça de l'Euphrate, il faudroit faire passer deux fois l'Euphrate à Abraham sans aucune necessité, pour le conduire d'Ur à Haran, & de là dans la terre de Canaan : Et que pour l'y faire venir d'Ur de Chaldée, on lui fait faire un tres-long détour & tres-inutile, en le menant par Haran : au lieu qu'en plaçant *Ur* prés de Nisibe, Haran se rencontre directement sur le chemin qui conduit d'*Ur* dans la terre promise. Mais comment accorder cela avec l'Ecriture, qui met Ur dans la Chaldée, & non pas dans la Mésopotamie ? On répond que la Chaldée se prend souvent dans une fort grande étenduë, & qu'elle comprend quelquefois toute la Mésopotamie le long du Tigre. Saint Etienne dans les actes (*b*) dit qu'Abraham étoit dans la Mesopotamie avant que de venir à Haran ; & un peu plus bas il ajoûte qu'il sortit de la terre des Chaldéens, pour venir à Haran : Ce qui montre que la Chaldée & la Mésopotamie en cet endroit ne marquent que la même chose. Xenophon marque la Chaldée comme frontiére de l'Armenie ; ce qui fait juger que de son tems l'on confondoit la Mésopotamie avec la Chaldée. On voit la même chose dans Joseph (*c*), lorsqu'il dit qu'Abraham se retira de Charan, pressé par les persécutions des Chaldéens & des autres peuples de la Mésopotamie ; & on peut croire que du tems de Moïse on comprenoit quelquefois la Mésopotamie sous le nom de Chaldée. On pourroit dire aussi que la Mésopotamie ayant été occupée par divers peuples, & en particulier par quelques-uns des descendans de *Cased*, pere des Chaldéens, ceux-ci bâtirent dans la Mésopotamie la ville d'*Ur*, qui fut pour cette raison nommée *Ur des Chaldéens* : elle ne pouvoit pas encore porter ce nom lors de la sortie d'Abraham ; puisque Cased pere des Casdims ou des Chaldéens, n'étoit pas en-

(a) *Ammian. Marc. lib.* XXV. *c.* 26.

(b) Act. VII. 2. *Deus apparuit . . . Abrahæ dum esset in Mesopotomia, priusquam moraretur in Charan.*

℣. 4. *Tunc exiit de terra Chaldæorum, & habitavit in Charan.*

(c) *Lib.* 1. *c.* 8. Χαλδαίων τε καὶ τῶν ἄλλων Μεσοποταμιτῶν.

core né : mais on ne l'appelloit pas autrement du tems que Moïse écrivoit cette Histoire.

D'autres mettent la ville d'*Ur* dans la Babylonie ou dans la Chaldée proprement dite, au delà de l'Euphrate, dans le canton nommé *Auranitis*. Eupoleme dans Eusebe (*a*) place la ville d'Ura, ou *Uria*, au même endroit où est Camarina dans la Babylonie. Plusieurs croient que la ville d'*Ur* de Chaldée est la même qu'*Orche* de Strabon, & Orchoë de Ptolomée, dans la Chaldée; ou même que *Sura* (*b*), ou Ura sur l'Euphrate, dans la Syrie. On peut s'en tenir au sentiment de Bochart & de Grotius, qui n'a rien de contraire à l'Ecriture, & qui sauve toutes les difficultez.

VENERUNT USQUE HARAN. *Ils vinrent jusqu'à Haran.* On tient que c'est la fameuse ville de *Charres*, si connuë par la défaite de Crassus; elle est sur le fleuve Chaboras. Les Sarrasins ont encore aujourd'hui de la veneration pour ce lieu, à cause du séjour qu'Abraham y fit. L'Ecriture ne marque pas ici que Nachor soit venu à Charan avec Tharé & le reste de sa famille; mais saint Augustin (*c*) ne doute pas qu'il ne s'y soit rendu avec les autres, puisque sa posterité demeura dans cette ville, comme il paroît par le chapitre XXIX. 4. où l'on voit Laban établi à Haran. Joseph (*d*) assûre que toute la famille de Tharé se transporta à Charan; & saint Chrysostome (*e*) marque nommément Nachor avec Tharé & Abraham.

Achior dans le livre de Judith (*f*) dit que Tharé & Abraham demeurerent *long-tems* à Haran, comme porte le texte Grec (*g*). Les Juifs veulent qu'ils y ayent été dix-neuf ans, Lyranus vingt-cinq ans; mais la chronologie que nous suivons ne les y laisse pas une année entiére, comme si Tharé y fût tombé malade en passant, & qu'il y fût mort; aprés quoi Abram reçut un ordre nouveau de sortir de cette ville : Car nous montrerons ci-aprés que l'on doit reconnoître une seconde vocation d'Abraham. Le Pere Hardoüin s'est imaginé que la ville de Haran étoit Palmyre, ou quelqu'autre ville de la Syrie; & que la Mésopotamie dont parle l'Ecriture, est le pays qui est entre l'Euphrate & le Jourdain, & non pas celui qui est entre l'Euphrate & le Tigre. Il se fonde sur deux passages de l'Ecriture, l'un tiré du 2. des Rois X. 16. & l'autre de Judith II. 14. Mais on peut voir la refutation de ce nouveau sentiment dans Cellarius, *Asiæ lib.* 3. *c.*

(a) *Eupolem. apud Euseb. Præpar. lib.* IX. *c.* 17.
(b) *Ptolem. & Plin. lib.* V. *cap.* 24. & 26.
(c) *Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 13.
(d) *Antiq. lib.* I. *c.* 6.
(e) *Homil.* XXXI. *in Genes.*
(f) *Judith.* V. 9.
(g) Ἡμέρας πολλάς.

15. Spanheim dans son Histoire de Job, distingue la ville de Haran de celle de Charræ : il met Haran sur le Chaboras, aussibien que *Charra* ; mais il les éloigne l'une de l'autre de plus de quarante milles.

CHAPITRE XII.

Seconde vocation d'Abraham de la ville de Charan. Promesses que Dieu fait à ce Patriarche ; il arrive dans la terre de Canaan ; il va en Egypte. Pharaon lui enleve Sara ; il la lui rend.

℣. 1. *Dixit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui, & veni in terram quam monstrabo tibi.*

2. *Faciámque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, erisque benedictus.*

℣. 1. Or le Seigneur dit à Abram : Sortez de vôtre pays, & de vôtre parenté, & de la maison de vôtre pere, & venez dans le pays que je vous montrerai.

2. Et je vous rendrai pere d'un grand peuple, & je vous comblerai de benedictions : Je rendrai vôtre nom celebre, & vous serez beni.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DIXIT AUTEM DOMINUS AD ABRAM, &c. *Le Seigneur dit à Abram, &c.* Nos meilleurs Interpretes croient que c'est ici la seconde vocation d'Abraham. Dieu lui réïtere dans la ville de Charan les ordres qu'il lui avoit donnés auparavant dans la ville d'Ur. C'est de cette seconde vocation que l'on compte les quatre cens trente ans de peregrination marquez par saint Paul Galat. III. 17. & dans la Genese XII. 40. 41. & qui finissent à la sortie d'Egypte. Saint Etienne distingue clairement ces deux vocations dans les Actes VII. 5. 6.

On oppose à ce sentiment, qu'alors Dieu ne pouvoit dire à Abram de sortir de la maison de son pere, puisque Tharé son pere étoit mort : mais cette objection n'est d'aucune force, parce qu'Abram étoit encore au milieu de sa famille & dans la maison de son pere, où il avoit vécu jusqu'alors. Nous croyons que cette seconde vocation arriva immédiatement aprés la mort de Tharé ; quoiqu'il se trouve d'habiles Auteurs qui croient que Dieu parla à Abram avant la mort de son pere : Et peut-être que ces mots, *Exi de domo patris tui*, marquent simplement, que Dieu vouloit qu'Abraham commençât à faire

℣. 3. *Benedicam benedicentibus tibi, & maledicam maledicentibus tibi, atque in te benedicentur universæ cognationes terræ.*

℣. 3. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront, & toutes les nations de la terre seront benies dans vous.

COMMENTAIRE.

sa maison, & à songer à son propre établissement. Cette pensée est confirmée par les promesses que Dieu fait ci-aprés au Patriarche. On ne sçait si Dieu parla de vive voix à Abraham, ou s'il lui fit connoître sa volonté en songe. Munster dit qu'il le fit avertir par Sem.

Veni in terram quam monstrabo tibi. *Venez dans la terre que je vous montrerai.* C'est avec raison qu'on regarde Abram comme un modéle de la foi la plus vive & de l'obéïssance la plus parfaite. Dieu lui ordonne de quitter sa famille, sa patrie, ses établissemens, & d'aller dans un pays qu'il ne lui designe pas même d'une maniere distincte; il lui dit de se mettre en voyage; sans lui dire où il devoit s'arrêter. Il va, dit saint Paul (*a*), sans sçavoir où il va, dans un lieu qui devoit lui être donné en héritage. *Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hæreditatem, nesciens quò iret.* C'est un des principaux devoirs de la sagesse, & le premier pas du chemin de la vertu, de suivre Dieu (*b*).

Benedicam tibi. *Je vous benirai.* L'obéïssance d'Abraham n'étoit pas tellement aveugle, ni sa foi tellement credule, qu'il n'eût de tres-justes fondemens de croire, & de tres-puissans motifs pour obéïr: Mais ces raisons & ces motifs n'étoient nullement sensibles; ils étoient proportionnez à l'excellence de la vertu d'Abraham. Les promesses que Dieu lui fait ici ne peuvent être ni plus expresses, ni plus étenduës, ni plus magnifiques; mais elles ne regardent qu'un futur éloigné, & des biens dont un homme charnel n'auroit pû se contenter. Dieu lui promet des benedictions: *Benedicam tibi*; il lui promet toutes sortes de biens temporels & spirituels: car c'est ce qui est compris sous ces termes: *Je vous benirai.* Il lui promet que ses descendans composeront un grand peuple: *Faciam te in gentem magnam*: Qu'il rendra son nom celebre & glorieux: *Magnificabo nomen tuum*; enfin il lui promet des biens sans restriction & sans mesure, *Erisque benedictus.* L'Hébreu, *Erisque benedictio.* Vos benedictions passeront en quelque sorte en proverbe. On se dira: Que Dieu vous comble de faveurs, comme il en a comblé Abraham. Voyez le chapitre XLVIII. 20.

℣. 3. In te benedicentur universæ cognationes terræ.

(a) *Hebr.* XI. 8.

(b) *Vide Ambr. lib.* I. *de Abrah. c.* 2.

℣. 4. *Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus, & ivit cum eo Lot: septuaginta quinque annorum erat Abram cùm egrederetur de Haran.*

5. *Tulitque Saraï uxorem suam, & Lot filium fratris sui, universámque substantiam quam possederant, & animas quas fecerant in Haran: & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cùmque venissent in eam,*

℣. 4. Abram donc sortit [de Haran] comme le Seigneur le lui avoit ordonné, & Lot l'accompagna: Abraham avoit soixante & quinze ans lorsqu'il sortit de Haran.

5. Et il prit Saraï sa femme, & Lot fils de son frere, & tout ce qu'ils possedoient, & les personnes dont ils avoient augmenté leur famille à Haran; & ils en sortirent pour venir dans le pays de Chanaan. Y étant arrivez,

COMMENTAIRE.

TERRÆ. *Toutes les nations de la terre seront benies dans vous.* Ou, selon les Chaldéens, *à cause de vous.* Vous serez une source de benedictions pour tous les peuples. Le comble de bonheur dont vous serez rempli, ne se bornera point à vous; il se répandra sur toutes les nations; ou autrement, *In te*, c'est-à-dire, *in semine tuo*; comme il est dit au chapitre XXII. 18. Dans vôtre Fils, dans le Messie, dans Jesus-Christ, vraye source de toutes les graces & de toutes les benedictions. C'est ainsi que l'explique S. Paul aux Galates, III. 16. Que l'on parcoure toute la vie d'Abraham, y trouvera-t-on des biens temporels qui ayent de la proportion avec de si grandes promesses? Ces faveurs regardoient donc un autre tems, une autre vie, d'autres biens; & c'est ce qui prouve l'excellence de la foi d'Abraham, qui ne s'est jamais démentie à quelques épreuves que Dieu l'ait exposée, quoiqu'il ne vît rien de sensible, qui l'assurât de l'execution des promesses que Dieu lui faisoit.

℣. 4. SEPTUAGINTA QUINQUE ANNORUM ERAT ABRAM CUM EGREDERETUR DE HARAN. *Abram avoit soixante & quinze ans lorsqu'il sortit de Haran.* Ceux qui veulent qu'Abram soit né la soixante & dixiéme année de Tharé, trouvent ici une difficulté que saint Jerôme (*a*) & saint Augustin (*b*) croient inexpliquable. Et en effet si *Tharé* est mort âgé de deux cens cinq ans, & si Abram est né la soixante-dixiéme année de Tharé, il est clair qu'à la mort de Tharé, Abram avoit cent trente-cinq ans; ce qui est bien éloigné de soixante-quinze ans, que l'Ecriture lui donne ici. Pour résoudre cette difficulté, les uns disent que les soixante-quinze ans d'Abram se doivent prendre depuis sa delivrance du feu des Chaldéens; ou depuis sa premiere sortie de la ville d'Ur. D'autres supposent deux voyages d'Abram, de Haran dans la terre de Canaan. Le premier, en sa soi

(a) *In Quæst. Hebraïc.*
(b) *Vide August. quæst.* XXV. *in Genesim, & de Civitate, lib.* XVI. 15.

Vu

℣. 6. Pertransiit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem: Chananeus autem tunc erat in terrâ.

℣. 6. Abram s'avança au travers de ce pays, jusqu'au lieu appellé Sichem, & jusqu'à la Vallée illustre. Or les Cananéens étoient alors maîtres du pays.

COMMENTAIRE.

xante-quinziéme année d'Abram, & avant la mort de Tharé. Le second en sa cent trente-cinquiéme année, lorsqu'il vint de Canaan à Haran, pour y rendre les derniers devoirs à Tharé son pere: Mais en supposant, comme nous l'avons (*a*) fait, qu'Abraham naquit la cent trentiéme année de Tharé, toutes ces difficultez s'évanoüissent.

TULIT ABRAM..... ANIMAS QUAS FECERANT IN HARAN. *Abram prit tout ce qui leur étoit né à Haran.* A la lettre, *Les ames qu'ils avoient faites*; c'est-à-dire, les esclaves qu'ils avoient achetés, ou ceux qui étoient nez dans leur service, dans la Mésopotamie. Abram n'avoit alors point d'enfans. Mais Lot pouvoit déja avoir ses deux filles; puisqu'à vingt-quatre ans de là, lors de la destruction de Sodome, elles étoient nubiles. Joseph dit, sans fondement, qu'Abraham avoit adopté Lot, avant que de sortir de Haran. Les Paraphrastes Chaldéens (*b*) entendent par ces termes *animas quas fecerant*, ceux qu'Abraham avoit détourné de l'idolatrie, & qu'il avoit instruit dans la vraie religion. *In Haran.* Les 70. de l'édition Romaine, *ex Charan.* Mais l'édition de Complute, & saint Ambroise (*c*) *in Charan.*

℣. 6. USQUE AD LOCUM SICHEM, USQUE AD CONVALLEM ILLUSTREM. *Jusqu'au lieu appellé Sichem, jusqu'à la Vallée illustre.* La ville de Sichem est située vers le milieu de la longueur de la terre de Canaan, considerée du Nord au Midi; elle porte le nom de *Sichar* dans saint Jean (*d*). Sichem est prés de Samarie, dans le Canton qui échut à la Tribu d'Ephraïm. Moïse l'appelle ici Sichem par anticipation; car l'on croit qu'elle ne prit ce nom que depuis Sichem fils d'Hemor, marqué Genese XXXIV. 24.

CONVALLEM ILLUSTREM. L'Hébreu *Elon more* (*e*). C'est peut-être un nom propre de lieu dans la terre de Canaan; quelques-uns (*f*) croient que c'est le même que la Vallée, où le bois de *Mamré*, dont il est parlé au chapitre XIII. 18. qui étoit situé au dessous d'Hebron. Les 70. (*g*) traduisent, *Auprés du grand Chêne* ou *du grand Arbre.* D'autres, *ad Quercetum visionis* ou *timoris*; Dans la Chênaye où le Dieu terrible se fit voir à Abram. verset. 7. Autrement *Ad Planitiem osten-*

(a) *Vid. sup. Genes.* XI. 27.
(b) *Onkel & Jonath. in Drusio.*
(c) *Ambros. lib.* II. *c.* 2. *de Abraham.*
(d) *Johan.* IV. 5.
(e) אלון מורה
(f) *Syr. Arab. Vatab.*
(g) Ἐπὶ τὴν δρῦν τὴν ὑψηλήν.

℣. 7. Apparuit autem Dominus Abram, & dixit ei : Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi Altare Domino, qui apparuerat ei.

℣. 7. Et le Seigneur apparut à Abram, & lui dit : Je donnerai cette terre à vos descendans. Et Abram dressa dans le même lieu un Autel au Seigneur, qui lui étoit apparu.

COMMENTAIRE.

dentis. A la plaine d'où Dieu lui fit voir tout le pays qu'il lui promettoit.

Nicolas de Damas rapporté par Joseph (*a*) & par Eusebe (*b*), assûre que le Patriarche Abraham étant sorti de la Chaldée avec une armée, s'arrêta à Damas, & y regna quelques tems avant qu'il vînt dans le pays de Canaan. Il ajoûte que le nom de ce Patriarche est fort connu dans tout le pays de Damas, & que l'on y montre un Village nommé la Maison d'Abraham. Trogus (*c*) met aussi Abraham parmi les Rois de Damas, & il veut que les Juifs ayent tiré leur origine de ce pays. Il est assez vrai-semblable qu'Abraham s'arrêta quelque tems aux environs de Damas en venant de Haran, dans la terre promise; c'étoit le chemin ordinaire pour aller de la Mésopotamie, dans la Palestine. Mais il ne paroît pas par l'Ecriture qu'il y ait demeuré long tems : on peut même inferer qu'il arriva dans la terre de Canaan, la même année qu'il étoit sorti de Haran, de ce qui est dit au chapitre XVI. verset 16. que la naissance d'Ismaël arriva la quatre-vingt-sixiéme année de la vie d'Abraham, & la dixiéme de son arrivée dans le pays, Verset 3. On peut croire aussi que la poursuite que fit *Abram* des quatre Rois qui emmenoient Lot son neveu jusqu'assez prés de Damas (*d*), & la victoire qu'il remporta sur eux, ont donné occasion à ce que disent ces Historiens du regne & de l'armée d'Abraham à Damas.

CANANÆUS AUTEM TUNC ERAT IN TERRA. *Les Cananéens occupoient alors ce pays-là*. Pourquoi cette remarque en cet endroit? Moïse a-t-il dit ailleurs que les Cananéens n'ayent pas toûjours été dans ce pays, ou n'y étoient-ils plus lorsqu'il écrivoit? Plusieurs croient que ce passage est une glose qui a passé de la marge dans le texte de Moïse, & qu'elle y a été ajoûtée dans le tems que les Juifs étoient maîtres de ce pays, & peut-être par Esdras, qui revit ces livres aprés la captivité de Babylone. D'autres assûrent que ceci a été remarqué exprés par Moïse, pour faire connoître la foi & l'obéïssance d'Abraham, qui ne craignit point de faire profession du culte du vrai Dieu, au milieu d'un pays aussi corrompu que l'étoit la terre de

(a) *Joseph. Antiq. lib.* 1. *c.* 8.
(b) *Euseb. Præp. Evangel. l.* IX. *c.* 16.
(c) *Justinus lib.* XXXVI. *c.* 2.
(d) *Cap.* XIV. 14.

℣. 8. *Et inde transgrediens ad montem, qui erat contra Orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab Occidente habens Bethel, & ab Oriente Haï: ædificavit quoque ibi Altare Domino, & invocavit nomen ejus.*

9. *Perrexitque Abram vadens, & ultrà progrediens ad meridiem.*

10. *Facta est autem fames in terra: descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi: prævaluerat enim fames in terra.*

℣. 8. Et passant delà vers la montagne, qui est à l'Orient de Bethel; il y dressa sa tente, ayant Bethel à l'Occident, & Haï à l'Orient. Et il y bâtit aussi un Autel au Seigneur, & il y invoqua son nom.

9. Abram continuant à s'avancer, alla encore plus loin vers le Midi.

10. Mais la famine étant survenuë dans le pays, Abram descendit en Egypte pour y demeurer comme étranger, parce que la famine étoit grande dans la terre [de Canaan.]

COMMENTAIRE.

Canaan, & qui crût fermement les promesses qu'on lui fit de le rendre maître d'une terre occupée par des nations si puissantes & si nombreuses, malgré le peu d'apparence qu'il y eût alors d'en voir l'accomplissement.

℣. 7. ÆDIFICAVIT IBI ALTARE DOMINO, QUI APPARUERAT EI. *Il y dressa un autel au Seigneur, qui lui étoit apparu.* Dieu se manifesta apparemment au Patriarche, lorsqu'il fut arrivé dans la vallée de Moré, & il lui dit de s'arrêter en cet endroit. Abraham pût donner à ce lieu le nom de Vallée de Vision, à cause de cette apparition; & pour en conserver la mémoire, il y bâtit un autel. L'Arabe dit qu'il bâtit un autel au Seigneur, qui lui avoit fait apparoître son Ange. Plusieurs Interpretes croient que presque toutes les apparitions de l'Ancien Testament, qui sont attribuées à Dieu, doivent s'entendre de ses Anges; c'est ce qu'on examinera ailleurs.

℣. 8. INDE TRANSGREDIENS AD MONTEM, QUI ERAT CONTRA ORIENTEM BETHEL, &c. *Etant passé de là vers la montagne, qui est à l'Orient de Bethel, &c.* Moïse parle ici de Bethel par anticipation; elle ne porta ce nom que long-tems depuis, comme il le marque lui-même Genese XXVIII. 19. Tostat veut que la montagne dont il est parlé ici, soit celle de Garizim & d'Hebal; mais nous ferons voir ailleurs que ces deux montagnes sont bien éloignées de Haï & de Bethel. Abraham s'arrêta sur la même montagne, où l'on bâtit dans la suite la ville de Bethel, & il dressa un Autel à l'Orient de cette Ville, en tirant vers Haï. Moïse remarque Genese XIII. 3. qu'Abraham à son retour de l'Egypte, vint dans ce même lieu, qu'il nomme simplement Bethel, où il avoit dressé un autel. Dieu apparut aprés à Jacob sur la même montagne, & Jacob y dressa un autel. Genese XXXV. 1.

AB OCCIDENTE HABENS BETHEL, ET AB ORIENTE HAÏ. *Ayant Bethel à l'Occident, & Haï à l'Orient.* Abraham s'avançant vers le

℣. 11. *Cùmque propè esset, ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ: Novi quod pulchra sis mulier:*

12. *Et quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt: Uxor ipsius est: & interficient me, & te reservabunt.*

13. *Dic ergo, obsecro te, quod soror mea sis, ut benè sit mihi propter te, & vivat anima mea ob gratiam tui.*

℣. 11. Et comme ils étoient sur le point d'entrer dans l'Egypte, il dit à Saraï sa femme: Je sçai que vous êtes belle:

12. Et qu'aussi tôt que les Egyptiens vous auront vûë, ils diront: C'est la femme de cet homme-là; & ils me tuëront, & vous reserveront.

13. Dites-donc, je vous prie, que vous êtes ma sœur, afin qu'ils me traitent favorablement en vôtre consideration, & qu'ils ne m'ôtent pas la vie.

COMMENTAIRE.

Midi, tendit ses tentes sur la montagne de Bethel, ayant cette ville à son Couchant, & *Haï* à son Orient. Ces deux villes sont environ à une lieuë l'une de l'autre. Elles échurent en partage à la tribu de Benjamin. Au lieu de l'Occident, l'Hébreu porte, *Du côté de la mer, &c.* On designe ordinairement le Couchant par la mer; parce que la Mediterranée est au Couchant de la Palestine.

ÆDIFICAVIT QUOQUE IBI ALTARE DOMINO, ET INVOCAVIT NOMEN EJUS. *Il dressa encore un autel en ce lieu là, & il invoqua le nom du Seigneur.* L'Hébreu (*a*) peut avoir divers sens, outre celui des 70. & de la Vulgate. *Il y bâtit un autel, qu'il dédia au Seigneur*, ou *qu'il nomma, Autel du Seigneur Dieu d'Abraham*, pour le distinguer des Autels consacrez aux faux Dieux des Cananéens. Abraham fait publiquement l'exercice de sa Religion par tout où il s'arrête. C'est ce que Moïse fait exactement remarquer.

℣. 9. PROGREDIENS AD MERIDIEM. *S'avançant vers le Midi.* Les 70. traduisent ordinairement le terme Hébreu *Negeb* (*b*), par, le Desert; mais les autres Interpretes Grecs & Latins l'entendent comme la Vulgate, du Midi.

℣. 11. NOVI QUOD PULCHRA SIS MULIER. *Je sçai que vous êtes belle.* Les Rabbins (*c*) font une remarque puerile, quand ils inferent de ce passage qu'Abraham n'avoit point encore vû ni connu son épouse jusqu'alors. Et les 70. ont traduit le verset 12. du chapitre XVIII. d'une maniere qui semble insinuer qu'Abraham & Sara gardoient la continence. Sara âgée de soixante-cinq ans, conservoit encore assez de beauté pour donner de l'amour à des peuples intemperans. La vie étoit alors plus longue qu'elle ne l'est aujourd'hui; la vieillesse étoit plus reculée, & l'on en sentoit plus tard les effets. La sterilité de Sara pouvoit contribuer à la conservation de sa beauté.

(a) ויקרא בשם יהוה 70. *Καὶ ἐπεκαλέσατο ἐπὶ τῷ ὀνόματι Κυρίου.*

(b) הנגבה 70. Ἔρημος.

(c) *Apud Grot. hic.*

℣. 14. *Cùm itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quòd esset pulchra nimis.*

℣. 14. Abram étant donc entré dans l'Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit extrêmement belle.

COMMENTAIRE.

℣. 13. DIC ERGO, OBSECRO TE, QUOD SOROR MEA SIS. *Dites donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur.* Abraham ne conseille pas à Sara de faire un mensonge & de feindre qu'elle est sa sœur, comme semblent l'avoir crû saint Chrysostome (*a*) & saint Ambroise (*b*); il la prie seulement de ne pas dire qu'elle est son épouse, & de dire qu'elle étoit sa sœur. Ce dernier est exactement vrai & dans la rigueur, supposé que Sara fût fille immediate du même pere, mais non pas de la même mere qu'Abraham. Et il est encore vrai dans le stile de l'Ecriture, qui nomme freres & sœurs, ceux qui sont proches parens; dans la supposition que Sara soit seulement niéce d'Abraham: de même qu'au chapitre XIII, 8. Lot est nommé frere d'Abraham, quoiqu'il ne soit que son neveu. On voit par ce qui est dit ci-aprés au chapitre XX. 12. 13, que depuis qu'Abraham étoit sorti de son pays, il étoit convenu avec Sara qu'elle diroit toûjours dans de semblables rencontres, qu'elle étoit sa sœur.

Origenes (*c*) a avancé, que dans une conjoncture pareille à celle-ci, lorsqu'Abimelec Roi de Gerares enleva Sara, Abraham non seulement fit un mensonge, mais qu'il trahit & abandonna la chasteté de son épouse. Saint Chrysostome (*d*) reconnoît dans la conduite d'Abraham du déguisement, & une fiction inventée pour éviter la mort. Il avoüe que ce Patriarche a exposé Sara à commettre un adultere, & qu'elle a consenti à s'exposer à ce danger, pour sauver la vie de son mari. Fauste le Manichéen (*e*) a porté son emportement jusqu'à dire que ce Patriarche étoit un infame marchand de la pudeur de son épouse, qu'il l'a venduë à deux Rois pour satisfaire son avarice & sa gourmandise.

Mais saint Augustin (*f*) fait l'apologie de toute la conduite que suivit Abraham dans cette occasion si delicate. Il montre qu'il n'a

(a) *Chrysost. homil.* XXXII. *in Genes.*

(b) *Ambros. lib.* 1. *de Abraham. c.* 2. *Ut tueretur maritum mentita est germanitatem, &c.*

(c) *Homil.* VI. *in Genes.*

(d) *Homil.* XXXII. *in Genes. In adulterium uxoris consentit Justus, & quasi servit adulterio in mulieris contumeliam, ut mortem effugiat, &c.*

(e) *Apud Aug. lib.* XXII. *contra Faust. c.* 33. *Quod autem justum & fidelem virum, matrimonii sui infamissimum nundinatorem appellans, avaritiæ ac ventris causâ duobus Regibus Abimelech & Pharaoni diversis temporibus Saram conjugem suam, sororem mentitum .... in concubitum asserit venditasse, &c.*

(f) *Lib.* 1. *contra Mendac. c.* 10. & *lib. citato contra Faust. c.* 34. 35. 36. & *lib.* XVI. *de Civit. c.* 19.

✝. 15. *Et nuntiaverunt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum : & sublata est mulier in domum Pharaonis.*

16. *Abram verò benè usi sunt propter illam: fueruntque ei oves, & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ & cameli.*

✝. 15. Et les principaux du pays en avertirent Pharaon, & lui en parlerent d'une maniere fort avantageuse. Et elle fut enlevée & menée en la maison du Roi.

16. Et ils en userent bien envers Abram, à cause d'elle. Et il eut un grand nombre de brebis, de bœufs, d'ânes, d'esclaves de l'un & de l'autre sexe, d'ânesses & de chameaux.

COMMENTAIRE.

point fait un mensonge ; il a simplement tû & dissimulé la verité. Exposé tout-ensemble à perdre la vie, & à voir ravir l'honneur & la liberté à son épouse ; ne pouvant éviter ces deux extremitez dont il étoit menacé en même tems : Il prend les voyes que la prudence lui ouvre ; & ne voulant pas tenter Dieu, en s'exposant tout à la fois à ces deux maux, il choisit le moindre, pour éviter le plus grand. Il s'abandonne à la providence de Dieu, qui pourra, s'il le veut, conserver la chasteté de son épouse, & il prend le parti de dire qu'elle est sa sœur, pour éviter sa propre mort, qui étoit inévitable, s'il avoüé dit qu'elle étoit sa femme ; aveu qui n'auroit point sauvé la pudeur de Sara. Il étoit persuadé de la vertu de cette sainte femme ; il sçavoit que quand même elle auroit été forcée de souffrir quelque injure dans son corps, sa volonté n'y auroit jamais de part ; & qu'ainsi l'adultere étant involontaire de la part d'Abraham & de Sara, il seroit sans crime & sans infamie de leur côté.

✝. 15. NUNCIAVERUNT PRINCIPES PHARAONI, &c. *Les premieres personnes de l'Egypte en ayant donné avis à Pharaon.* L'Hébreu porte, *Les Princes de Pharaon la virent & la loüerent*, [*en dirent du bien.*] Saint Jerôme semble avoir lû *Jaggidu* (*a*), Ils anonncerent, au lieu de *Jiru* (*b*), Ils virent. Mais les 70. le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, ont comme l'Hébreu d'aujourd'hui, *Ils la virent, &c.*

SUBLATA EST MULIER IN DOMUM PHARAONIS. [✝. 16.] ABRAM VERO BENE USI SUNT PROPTER ILLAM. *Sara fut conduite dans la maison de Pharaon.* [✝. 16.] *Et ils traiterent bien Abraham à cause d'elle.* On voit par le verset 19. de ce chapitre, que Pharaon avoit enlevé Sara pour l'épouser : Mais on ne peut pas dire que ce Prince l'ait veritablement épousée, ni qu'il se soit servi envers elle de la liberté d'un mari envers sa femme, quoique Sara ait été un tems considerable dans la maison de ce Prince, comme la suite l'in-

(a) יגדו

(b) יראו

℣. 17. *Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus, propter Saraï uxorem Abram.*

18. *Vocavitque Pharao Abram, & dixit ei: Quidnam est hoc quod fecisti mihi? Quare non indicasti quòd uxor tua esset?*

℣. 17. Or le Seigneur affligea Pharaon & toute sa maison, par de tres-grandes playes, à cause de Saraï femme d'Abram.

18. Et Pharaon appella Abram, & lui dit: Pourquoi en avez-vous agi de cette sorte avec moi? D'où vient que vous ne m'avez pas averti qu'elle étoit vôtre femme.

COMMENTAIRE.

sinuë. Theodoret (*a*) croit que Dieu envoya quelque incommodité à Pharaon, qui l'empêcha de s'approcher de Sara, & que c'est ce que l'Ecriture a voulu marquer par ces paroles: *Flagellavit Dominus Pharaonem plagis maximis*, Saint Jerôme (*b*) dit que dans la Cour de Pharaon l'on gardoit la même coûtume que nous voyons dans le livre d'Esther; qui est que l'on disposoit pendant plusieurs mois par l'usage des onctions & par des parfums, les personnes que l'on choisissoit pour femmes aux Rois des Perses. Saint (*c*) Augustin suit en cela le sentiment de saint Jerôme. Ce fut dans cet intervalle que les Egyptiens firent du bien à Abraham, & que Dieu frappa ce Prince de quelque incommodité.

Quelques Auteurs (*d*) ont crû qu'Abraham avoit enseigné aux Egyptiens l'Astrologie & l'Arithmetique; sciences qu'ils ignoroient auparavant son arrivée dans leur pays: car ces connoissances sont venuës de Chaldée en Egypte, & de l'Egypte aux Grecs. Eupoleme assûre qu'Abraham eût beaucoup de liaison avec les Prêtres d'Heliopolis, & qu'il leur montra les sciences dont je viens de parler. Artapane veut même que le Roi d'Egypte ait été disciple d'Abraham dans l'étude de l'Astrologie. Il ajoûte que ce Patriarche demeura vingt ans dans ce pays, & qu'en étant sorti aprés ce long terme, il y laissa beaucoup de ses gens, qui y furent arrêtez par la fertilité du pays. Mais nous ne jugeons pas qu'Abraham ait été plus d'un an en Egypte. Et à l'égard de l'Astronomie que l'on assûre qu'il enseigna non seulement aux Egyptiens, mais aussi aux Phéniciens, quoique l'Ecriture n'en parle pas, il n'y a toutefois en cela rien d'impossible. Tout le monde sçait que les Chaldéens ont toûjours été celebres par leur connoissance des Astres. Voyez ce que nous avons dit de la chronologie de ces peuples.

ABRAHAM BENE USI SUNT. On le traita honorablement, &

(a) *Theodoret. quæst. 62. in Genes.*
(b) *In Quæstion. Hebraïc.*
(c) *Quæst. XXVI. in Genes. & lib. de 8. quæst. Dulcit. quæst. 7.*
(d) *Nicol. Damascen. apud Euseb. Præpar. Evang. lib. IX. c. 16. 17. & 18. vide & Joseph. lib. 1. c. 8. 9.*

on lui

℣. 19. *Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam, & vade.*

℣. 19. Pourquoi avez-vous dit qu'elle étoit vôtre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour femme ? Mais maintenant voila vôtre femme, prenez-la, & vous en allez.

COMMENTAIRE.

on lui fit de grands biens, comme à celui dont le Roi vouloit épouser la sœur.

℣. 16. Asinæ et cameli. *Des ânesses & des chameaux.* Les 70. Des mulets & des chameaux.

℣. 17. Flagellavit Dominus Pharaonem plagis maximis. *Dieu frappa par de grandes playes Pharaon.* Eupoleme (*a*) assûre que Dieu frappa, non seulement la famille Royale, mais tout le peuple sujet à Pharaon, d'une grande peste; & que les devins, que le Roi consulta, répondirent que la femme que le Roi vouloit prendre étoit l'épouse d'Abraham, & que pour faire cesser ce fleau, il devoit la rendre à son mari. D'autres disent que ce Prince fut puni par la revolte de ses peuples, par la sterilité de ses femmes & de ses troupeaux, & par des maladies extraordinaires qui lui survinrent. Les Rabbins croient que Sara avoit un Ange qui la gardoit, & qui frappoit Pharaon lorsqu'il vouloit s'en approcher. Saint Chrysostome (*b*) veut que Dieu ait revelé immediatement à Pharaon, que Sara étoit l'épouse d'Abraham.

Pharaon est un nom commun, qui signifioit la souveraine puissance chez les Egyptiens; comme le remarque Joseph (*c*), & comme saint Augustin (*d*) l'infere du chapitre XLVII. de la Genese, verset 26. où il est dit, que l'on *paye la cinquiéme partie des fruits à Pharaon, jusqu'à aujourd'hui*. On continua de donner ce nom aux Rois d'Egypte, au moins jusqu'à la conquête de ce pays par les Chaldéens. Ezechiel (*e*), les nomme encore Pharaons. Outre ce nom commun à tous les Rois, & qui étoit à peu prés le même que celui de *Roi* chez divers peuples, de *Sultan* chez les Arabes, & d'*Empereur* chez les Romains; chaque Roi d'Egypte avoit un nom particulier: Par exemple, *Ramesses*, *Amenophis*, *Apries*, *&c.* Bochart montre par plusieurs Dictionnaires Arabes & Cophtes, que le nom de Pharaon signifie un crocodile. On ne sçait si on a donné ce nom au Roi, avant qu'on l'ait donné au crocodile, ou au contraire. Le crocodile est un des animaux qu'on adoroit dans l'Egypte, & il n'étoit

(a) *Apud Euseb. Præpar. lib.* IX. *cap.* 17. *Vide & Joseph. lib.* I. *c.* 8.
(b) *Homil.* XXXII. *in Genes.*
(c) *Joseph. Antiq. lib.* VIII. *c.* 2.
(d) *Aug. lib.* I. *quæst. in Genes. num.* 196.
(e) *Ezech.* XXIX. 3. *&* XXXII. 2.

℣. 20. *Præcepitque Pharao super Abram viris, & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.*

℣. 20. Et Pharaon, ayant donné ordre à ses gens de conduire Abram, ils l'emmenerent lui & sa femme, avec tout ce qu'il avoit, [jusques hors de l'Egypte.]

COMMENTAIRE.

point honteux aux Rois de porter le nom d'un animal divinisé. Ezechiel apostrophant le Roi d'Egypte, semble faire allusion à son nom de crocodile. *Ecce ego ad te, Pharao Rex Ægypti, Draco magne, qui cubas in medio fluminum*: Je m'adresse à vous Pharaon, Roi d'Egypte, grand dragon marin, [ou grand poisson,] qui vous reposez au milieu des fleuves. On peut trouver la racine de *Pharaon* dans l'Arabe (*a*) *Pharah*, qui est élevé, qui est superieur (*b*).

℣. 20. PRÆCEPIT PHARAO SUPER ABRAM VIRIS, ET DEDUXERUNT EUM. *Pharaon donna ordre à ses gens de conduire Abram* hors de l'Egypte; de peur que lui ou Sara ne souffrissent quelque insulte de la part des Egyptiens. Les 70. & le Samaritain ajoûtent ici que Lot étoit avec Abraham, & qu'il sortit avec lui hors de l'Egypte; ce qu'il n'étoit pas fort necessaire de marquer, puisque cela paroît assez par ce qui suit.



CHAPITRE XIII.

Retour d'Abraham de l'Egypte dans la terre de Canaan. Lot se separe d'Abraham, & se retire à Sodome. Abraham aprés avoir reçû de nouvelles assurances de la protection de Dieu, vient dans la Vallée de Mambré prés d'Hebron.

℣. 1. *Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse & uxor ejus, & omnia quæ habebat, & Lot cum eo, ad Australem plagam.*

℣. 1. Abram étant donc sorti de l'Egypte avec sa femme, & tout ce qu'il avoit, & Lot avec lui; il vint dans la partie méridionale [de la terre de Canaan.]

COMMENTAIRE.

℣. 1. ASCENDIT ABRAM DE ÆGYPTO,... AD AUSTRALEM PLAGAM. *Abram étant sorti de l'Egypte, alla du côté du Midi.* En sortant d'Egypte, il se rendit dans la partie meridionale

(a) פרע

(b) M. le Clerc sur la Genese.

℣. 2. Erat autem dives valdè in possessione auri & argenti.

3. Reversúsque est per iter, quo venerat, à meridie in Bethel, usque ad locum ubi priùs fixerat tabernaculum inter Bethel & Haï:

4. In loco Altaris quod fecerat priùs, & invocavit ibi nomen Domini.

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, & armenta, & tabernacula.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul: erat quippe substantia eorum multa, & nequibant habitare communiter.

℣. 2. Et il étoit fort riche en or & en argent.

3. Et il revint de la partie meridionale vers Bethel, par le même chemin, qu'il étoit venu, & il alla tendre sa tente où elle étoit auparavant, entre Bethel & Haï:

4. Où étoit l'Autel qu'il avoit dressé avant [son départ;] & il y invoqua le nom du Seigneur.

5. Et Lot qui étoit avec Abram, avoit aussi des troupeaux de brebis & de bœufs, & des tentes.

6. Et le pays ne pouvoit leur suffire, pour demeurer ensemble; car ils avoient de si grands biens, qu'ils ne pouvoient demeurer l'un avec l'autre.

COMMENTAIRE.

de la terre de promission, qui étoit au Nord par rapport à l'Egypte. Les 70. (*a*), comme nous l'avons déja remarqué, mettent le Desert, au lieu, *du côté du Midi*.

℣. 2. DIVES VALDE IN POSSESSIONE AURI ET ARGENTI. *Fort riche en or & en argent.* L'Hébreu, *Fort riche en bétail, en argent & en or*; ou, *Fort riche en possession* [*Mikneh* (*b*),] *en or & en argent.* L'Hébreu Mikneh se dit des biens en fond, des meubles & du bétail.

℣. 3. REVERSUS EST .... IN BETHEL. *Abram revint à Bethel.* Le Patriarche venant de la Mésopotamie arriva d'Haran à Bethel: de là il s'avança vers la partie meridionale du pays de Canaan (*c*), & descendit en Egypte. A son retour de l'Egypte, il passe par la partie meridionale de Canaan, & vient à Bethel. Quelques-uns croient qu'il ne s'y rendit que pour rendre graces à Dieu de l'avoir delivré des dangers où il s'étoit vû exposé dans l'Egypte. En effet il ne paroît pas qu'il ait demeuré long-tems à Bethel. L'Ecriture nous le represente dans les chapitres suivans, comme résidant aux environs d'Hébron.

℣. 6. NEC POTERAT EOS CAPERE TERRA, &c. *La terre ne leur suffisoit point.* Les pâturages ne pouvoient suffire à leurs troupeaux & à ceux des Cananéens anciens habitans du pays. Il falloit partager & separer les troupeaux, pour éviter les querelles entre les pasteurs.

(*a*) *Vide Sup.* XII. 9.
(*b*) מקנה
(*c*) *Genes.* XII. 9.

℣. 7. *Unde & facta est rixa inter Pastores gregum Abram & Lot. Eo autem tempore Chananeus & Pherezæus habitabant in terra illa.*

8. *Dixit ergo Abram ad Lot: Ne quæso sit jurgium inter me & te, & inter Pastores meos & Pastores tuos: fratres enim sumus.*

9. *Ecce universa terra coram te est: recede à me, obsecro: si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo: si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.*

10. *Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circà regionem Jordanis, [quæ universa irrigabatur antequam subverteret Dominus Sodomam & Gomorrham, sicut Paradisus Domini, & sicut Ægyptus] venientibus in Segor.*

℣. 7. De là vint que les Pasteurs des troupeaux d'Abram, & ceux de Lot eurent querelle ensemble. Or en ce tems-là les Cananéens & les Phéréséens demeuroient dans le pays.

8. Abram donc dit à Lot: Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, entre vos Pasteurs & les miens: car nous sommes freres.

9. Vous voyez tout le pays devant vous. Retirez-vous, je vous prie, d'auprés de moi. Si vous allez à la gauche, je me retirerai à la droite: Si vous choisissez la droite, je prendrai la gauche.

10. Lot ayant donc levé les yeux, considera tout le pays qui étoit le long du Jourdain, en tirant vers Segor: Ce pays étoit arrosé, comme le Jardin du Seigneur, & comme l'Egypte, avant que le Seigneur eût renversé Sodome & Gomorrhe.

COMMENTAIRE.

℣. 9. ECCE UNIVERSA TERRA CORAM TE EST. *Vous voyez devant vous toute la terre.* Abraham plus âgé, plus riche, plus puissant que Lot son neveu, lui laisse le choix du canton pour se retirer. C'est une ancienne coûtume (*a*), & qui a force de loi, que le plus âgé fasse les partages, & que le plus jeune choisisse.

SI AD SINISTRAM IERIS, EGO DEXTERAM TENEBO. *Si vous choisissez la gauche je prendrai la droite.* Le Chaldéen par la droite entend le Midi, & par la gauche, le Septentrion. Il faut concevoir Abram, comme venant de l'Egypte, & ayant le visage tourné à l'Orient. Le terme Hébreu *Theman* (*b*), qui signifie le Midi, vient de *Jamin* (*c*), qui signifie la droite. Les Egyptiens, au rapport de Plutarque (*d*), par la droite entendoient le Septentrion, & par la gauche, le Midi. Les anciens Grecs mettoient la droite pour l'Orient, & la gauche pour le Couchant. Cela se voit par Homere (*e*), Pythagore, Platon & Aristote.

℣. 10. . . . QUÆ UNIVERSA IRRIGABATUR . . . . SICUT PARADISUS DOMINI, ET SICUT ÆGYPTUS. *Tout ce canton étoit arrosé comme le Paradis du Seigneur, & comme l'Egypte.* Moïse compare le pays

(a) *Grotius. Vide August. de Civitat. l.* XVI. *c.* 20.
(b) תימן
(c) ימין
(d) *Plutarc. de Iside & Osiride.*
(e) *Homer. Iliad.* N.
Εἴτ' ἐπὶ δεξί' ἴωσι, πρὸς ἠῶ τ' ἠέλιόν τε
Εἴτ' ἐπ' ἀριστερὰ, τοίγε ποτὶ ζόφον ἠερόεντα.

✝. 11. *Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, & recessit ab Oriente: divisique sunt alterutrum à fratre suo.*

12. *Abram habitavit in terra Chanaan: Lot verò moratus est in oppidis, quæ erant circa Jordanem, & habitavit in Sodomis.*

13. *Homines autem Sodomitæ pessimi erant, & peccatores coram Domino nimis.*

14. *Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot: Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad Aquilonem & Meridiem, ad Orientem & Occidentem.*

✝. 11. Il choisit pour sa demeure le pays qui est sur le Jourdain, & il quitta celui qui est à l'Orient; ainsi Abram & Lot se separerent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans le pays de Canaan, & Loth dans les villes qui sont sur le Jourdain, & il fixa sa demeure dans Sodome.

13. Or les habitans de Sodome étoient tres-méchans, & tres-grands pecheurs devant Dieu.

14. Et le Seigneur dit à Abram aprés que Loth se fut separé d'avec lui: Elevez vos yeux, & considerez depuis le lieu où vous êtes à present, du côté du Septentrion & du Midi, de l'Orient & du Couchant.

COMMENTAIRE.

de Sodome, avant que Dieu eût détruit cette Ville & les Villes voisines, au Paradis Terrestre & à l'Egypte. Il fait consister la beauté de ce pays, dans l'abondance des eaux du Jourdain, qui avant qu'elles eussent été gâtées par le mêlange du bitume, se répandoient dans tout ce canton, & lui donnoient une fertilité merveilleuse, sur tout pour les pâturages. C'est ce qui le fit choisir à Lot, préferablement à tout le reste du pays.

RECESSIT AB ORIENTE. *Il quitta le côté de l'Orient.* Il semble que la suite de la narration voudroit qu'on traduisît: *Il se retira à l'Orient*: car la Pentapole où se retira Lot, étoit orientale au pays d'où il venoit en quittant Abraham. Grotius montre que cette maniere de traduire n'a rien de contraire à l'Hébreu, par plusieurs passages de l'Ecriture, où la preposition Hébraïque *Min* (a) se doit traduire par *vers, du côté.* Voyez Genese XI. 8. I. Reg. XIV. 5. & 2. Reg. II. 2. comparé à I. Par. XIII. 6. Onkelos l'explique dans le même sens: *Il choisit la plaine du Jourdain, & se retira du côté de l'Orient.*

✝. 12. LOT MORATUS EST IN OPPIDIS QUÆ ERANT CIRCA JORDANEM, ET HABITAVIT IN SODOMIS. *Lot demeura dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain, & fixa sa demeure à Sodome.* On peut traduire l'Hébreu: *Lot demeura dans le pays qui est le long de la plaine du Jourdain.* [Il conduisit ses troupeaux dans les environs de toutes les villes qui sont dans ce canton.] *Et enfin il s'arrêta à Sodome*, ou, *Il dressa sa tente auprés de Sodome* (b). On verra ci-aprés qu'il avoit

(a) מקדם
(b) ויאהל עד סדם 70. Καὶ ἐσκήνωσεν ἐν Σοδόμοις. *Tetendit tabernaculum in Sodomis.*

℣. 15. *Omnem terram, quam conspicis, tibi dabo, & semini tuo usque in sempiternum.*

16. *Faciámque semen tuum sicut pulverem terræ: si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.*

17. *Surge, & perambula terram in longitudine, & in latitudine sua, quia tibi daturus sum eam.*

℣. 15. Je vous donnerai pour toûjours, à vous & à vôtre posterité, tout le pays que vous voyez.

16. Et je vous rendrai pere d'une posterité aussi nombreuse que la poussiere de la terre. Si l'on peut compter la poussiere de la terre, on pourra aussi compter le nombre de vos descendans.

17. Levez-vous, & parcourez tout ce pays dans sa longueur & dans sa largeur, parce que je vous le donnerai.

COMMENTAIRE.

sa demeure ordinaire dans cette derniere ville; mais ce ne fut peut-être pas si tôt qu'il s'y établît. On pourroit aussi traduire le texte de cette maniere : *Lot s'étant separé d'Abram, partagea ses troupeaux aux environs de toutes les villes de la plaine du Jourdain, mais sa demeure ordinaire étoit prés de Sodome.* Les 70. traduisent : *Il demeura dans une Ville des environs* [*du Jourdain,*] *& il tendit sa tente dans Sodome.*

℣. 15. OMNEM TERRAM QUAM CONSPICIS TIBI DABO, ET SEMINI TUO USQUE IN SEMPITERNUM. *Toute cette terre que vous voyez, je vous la donnerai à vous & à vôtre posterité pour jamais.* A prendre cette promesse à la lettre, elle n'a eû son accomplissement ni dans la personne d'Abraham, ni dans sa posterité charnelle : Abraham ne posseda jamais un pied de terre dans le pays de Canaan, comme nous l'apprend saint Estienne dans les Actes (*a*); & les Hébreux descendus d'Abraham, ne joüirent jamais de ce pays dans l'étenduë qui est marquée ici, ni aussi long-tems que le porte ce texte, quand même on ne prendroit ces paroles, *Pour jamais*, que pour un tres-long tems, & pour toute la durée du monde. Saint Augustin (*b*) remarque que ces promesses enfermoient une condition implicite de la fidelité des Hébreux, & qu'il n'a tenu qu'à eux de demeurer fideles à Dieu, & de n'être jamais chassez de leur pays. Mais il vaut encore mieux expliquer ces promesses d'une autre terre & d'une autre vie, & d'un peuple imitateur de la foi d'Abraham (*c*).

℣. 17. SURGE, PERAMBULA TERRAM, &c. *Levez-vous, parcourez tout le pays, &c.* Comme si Dieu disoit à Abraham : Si Lot a choisi un certain canton pour y demeurer, je ne veux pas restraindre vôtre partage à une petite partie de ce pays: Je veux vous le donner

(a) *Act.* VII. 5.
(b) *Aug. quæst.* 31. *in Genes.*
(c) *Aug. de Civit. l.* XVI. *c.* 21.

℣. 18. *Movens igitur tabernaculum suum Abram, venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron: ædificavitque ibi Altare Domino.*

℣. 18. Abram donc ayant détendu sa tente, vint demeurer dans la Vallée de Mambré qui est prés d'Hebron, & il y dressa un Autel au Seigneur.

COMMENTAIRE.

tout entier & dans toute son étenduë. Allez, parcourez toute la terre, je ne vous limite rien.

℣. 18. JUXTA CONVALLEM MAMBRE. On peut traduire: *Dans la Chesnaïe* (*a*); ou, *dans la plaine de Mambré*. Ce vallon, où il y avoit un bois, est au pied de la montagne sur laquelle est située la ville d'Hebron. On lui donna le nom de *Mambré*, à cause d'un Amorrhéen qui s'appelloit ainsi, & à qui ce canton appartenoit. Voyez c. XIV. 13.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Codorlahomor & de ses Alliez, contre les Rois de la Pentapole. Lot est pris & emmené captif. Abraham poursuit les vainqueurs, & raméne Lot. Melchisedech donne sa benediction à Abraham; & Abraham donne à Melchisedech la dixme des dépoüilles.

℣. 1. *FActum est autem in illo tempore, ut Amraphel Rex Sennaar, & Arioch Rex Ponti, & Chodorlahomor Rex Elamitarum, & Thadal Rex Gentium,*

℣. 1. EN ce tems-là Amraphel Roi de Sennaar, Arioch Roi de Pont, Codorlahomor Roi des Elamites, & Thadal Roi des Nations,

COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTUM EST IN ILLO TEMPORE UT AMRAPHEL REX SENNAAR, &c. *En ce tems-là Amraphel Roy de Sennaar.* L'Hébreu (*b*) & les 70. marquent précisément, que ce fut sous le regne d'Amraphel que cette guerre arriva. Onkelos nomme Amraphel *Roi de Babylone*. Jonathan & le Paraphraste Jerosolymitain, l'appellent *Roi de Pont*. Il sembleroit par le texte de cet endroit, qu'Amraphel étoit le chef & l'auteur de cette guerre, & que les autres Rois n'étoient que ses alliez, ou même que ses tributaires; mais la suite fera voir que Codorlahomor étoit le principal de ces Princes,

(a) באלוני .

(b) בימי אמרפל 70. Ἐν τῇ βασιλείᾳ τῇ Ἀμαρφάλ.

& que c'étoit lui qui avoit entrepris la guerre. Il y en a qui croient qu'Amraphel étoit Roi de l'Assyrie & de la Babylonie, & qu'il étoit un des successeurs de *Nemrod*. Le Targum Jerosolymitain & le Rabbin Salomon veulent même qu'il ne soit pas different de *Nemrod*. Joseph (*a*) assûre aussi que l'armée dont il est parlé ici, étoit une armée d'Assyriens, conduite par ces quatre chefs. On convient que la Monarchie des Assyriens est la plus ancienne que l'on connoisse; & on voit par Manethon (*b*) que les Egyptiens ont toûjours redouté sa puissance, qu'ils prévoyoient devoir s'augmenter de plus en plus. Eupoleme (*c*) dans Eusebe dit que ces quatre Rois étoient Arméniens. Nous avons parlé ailleurs du pays de Sennaar.

ARIOCH REX PONTI. *Arioch Roi de Pont.* L'Hébreu (*d*), *Roi d'Ellasar.* On ne sçait pourquoi saint Jerôme a voulu suivre en cet endroit la traduction d'Aquila, rapportée par Procope (*e*), ni sur quoi il se fonde pour entendre par *Ellasar*, le Royaume de Pont. Les 70. & Onkelos ont conservé le terme de l'original, *Ellasar*, & les Commentateurs sont fort partagez sur la signification de ce terme. Quelques-uns croient qu'Ellasar est la ville d'*Ellas*, marquée par Etienne le Geographe dans la *Cœlesyrie*. D'autres veulent que ce soit la ville d'*Ellatium*, nommée *Elat* par Joseph, & *Eleale* par d'autres Auteurs. Grotius veut qu'Arioch ait été Roi des *Elizariens*, peuples d'Arabie dont parle Ptolomée. Jonathan traduit, *Arioch Roi de Talassar*: Et le Syrien, *Roi de Dalasar.* Ce pays de Thalassar devoit être ou au dedans, ou prés de l'Assyrie, & dans la Province d'*Eden*; puisqu'Isaïe (*f*) parle des enfans d'*Eden* qui étoient à Thalassar: & on voit par le même Prophete, que cette Province de Thalassar avoit été conquise par les Rois d'Assyrie, avec d'autres Provinces aux environs du Tigre. La ressemblance des noms d'*Allasar* & de *Thalassar* est fort sensible. Les lettres T ou S sont souvent ajoûtées au commencement des mots. On connoît dans l'Armenie la Province *Acilizene*, qui prend son nom de la ville de Zalissa, qui en étoit la capitale. Cette Province faisoit autrefois partie de la Sophene, comme on le voit par Strabon (*g*). Or la *Sophene* s'étendoit jusqu'à la Medie; & par consequent comprenoit le pays d'*Eden*, & celui de Thalassar. Il semble donc que l'on peut s'en tenir à l'expression de Jonathan, & dire qu'Arioch

(a) *Antiq. l. 1. c. 9.*
(b) *Apud Joseph. l. 1. contra Appion. pag. 1039. Edit. Genev. 1635.*
(c) *Apud Euseb. Præpar. Evang. l. IX. c. 17.*
(d) מלך אלסר
(e) Procop. Genese XV. Symmaque au verset 9. lit: *Rex Scytharum*, ce qui pourroit faire croire que Procope s'est trompé ici.
(f) *Is.* XXXVII. 12.
(g) *Lib. XI. pag. 366. & 368.*

qu'Arioch étoit Roi de Thalaſſar, ou d'un pays vers les ſources du Tigre; qu'il étoit allié des Aſſyriens, & voiſin de leur pays. Cela eſt bien plus vraiſemblable, que de l'aller placer dans le Pont, ſi éloigné des autres Rois qui ſe trouverent dans cette guerre. Ce que nous avons remarqué plus haut aprés Eupoleme, que ces troupes étoient Armeniennes, confirme ce que nous venons de dire en faveur du pays de Thalaſſar. Ptolomée parle d'une ville de Talatha, dans la Chaldée. Mais j'ai peine à croire que ce ſoit Thalaſſar d'Iſaïe.

CHODORLAHOMOR REX ELAMITARUM. *Chodorlahomor Roi des Elamites.* On a marqué ailleurs le pays d'Elam (*a*), qui étoit ou dans la Perſe, ou voiſin de la Perſe. Procope aſſûre que Symmaque traduit ici, *Roi des Scythes.* L'Arabe traduit, *Roi de Choraſtan.* C'eſt le *Chorazan*, pays fort étendu dans la Perſe. *Elam* n'avoit pas une ſi grande étenduë. Il étoit voiſin, & apparemment allié des Aſſyriens; & on peut juger de ſa puiſſance par ce qu'on lit ici (*b*), qu'il s'étoit rendu maître de la Pentapole, qui étoit ſi éloignée de ſon pays.

THADAL REX GENTIUM. *Thadal Roi des nations.* L'Hébreu (*c*), *Roi de Goim.* Le Syriaque traduit *Taral Roi des Gelites.* On trouve des peuples nommez *Gela* par Pline, & *Geli* par Ptolomée, qui demeurent dans la Medie ſur les frontieres des Parthes. Vatable croit que Thadal étoit Roi d'une Province, ou d'une ville nommée *Goim.* Mais ni la Geographie ancienne, ni la nouvelle ne connoiſſent point de Ville ni de Province de ce nom.

Maſius & quelques autres croient que le Roi de *Goim* étoit Roi de cette partie de la Galilée, qui ſe trouve nommée dans l'Ecriture (*d*) *Galilée des Gentils*; mais pluſieurs prétendent que cette dénomination de Galilée des Gentils n'eſt pas ſi ancienne que Moïſe; on ne la trouve pas même dans Joſué, quoiqu'il parle de la Galilée en plus d'un endroit. On veut qu'elle n'ait porté ce nom, que depuis que les Iſraëlites furent établis dans la haute Galilée. Ils nommerent la baſſe Galilée, Galilée des Gentils, *Galilæa Goim*, à cauſe qu'elle étoit habitée par les Phéniciens.

D'autres veulent que Thadal ſoit nommé Roi des nations, à cauſe qu'il étoit Roi de quelque peuple moins connu que les précedens, & dont Moïſe n'a pas voulu marquer le nom. On pourroit dire auſſi que le terme Hébreu *Goim*, marque des peuples ramaſſez de divers lieux, qui compoſoient la ville, & qui peuploient les Etats de ce Roi Thadal. Les Geographes marquent certains pays habitez par ces ſor-

(a) *Geneſ.* x. 22.
(b) ℣. 4. & 5.
(c) מלך גוים
(d) *Matth.* iv. 15.

℣. 2. Inirent bellum contra Bara Regem Sodomorum, & contra Bersa Regem Gomorrha, & contra Sennaab Regem Adama, & contra Semeber Regem Seboïm, contráque Regem Bale, ipsa est Segor.

3. Omnes hi convenerunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.

℣. 2. Se liguerent pour faire la guerre contre Bara Roi de Sodome, contre Bersa Roi de Gomorrhe, contre Sennaab Roi d'Adama, contre Semeber Roi de Seboïm, & contre le Roi de Bala, nommée autrement Segor.

3. Tous ces Rois se trouverent dans la Vallée des bois, qui est aujourd'hui la mer salée.

COMMENTAIRE.

tes de gens ramassez, d'une origine obscure & incertaine. Strabon (a) en met quelques-uns vers la Medie. Et presque toute la Mesopotamie étoit pleine de semblables peuples réünis de divers endroits (b). Josué (c) parle *du Roi de Goïm prés de Galgal*. Ne seroit-ce pas un de ces Rois de *Goïm* prés de Galgal, voisin de la Pentapole, qui seroit peutêtre demeuré dans l'alliance ou dans la soûmission à Codorlahomor, & qui se seroit joint à lui contre les rebelles des cinq villes?

℣. 2. BARA REGEM SODOMORUM. *Bara Roi de Sodome.* La plûpart des cartes Geographiques ont marqué la situation de Sodome assez prés de l'embouchure du Jourdain, dans la mer Morte, dans la partie la plus Septentrionale de cette mer; mais Sodome devoit être vers l'extremité meridionale de cette mer; comme l'a fort bien marqué Monsieur Sanson dans la carte qu'il a faite pour la nouvelle édition de saint Jerôme.

℣. 3. CONVENERUNT IN VALLEM SILVESTREM. *Ils s'assemblerent dans la vallée des bois.* Le texte de ce verset (d) est traduit fort diversement. Quelques-uns conservent le terme de l'Original: *La vallée d'Hassiddim.* D'autres (e) traduisent: *La vallée des Champs*, en le derivant de *Sade*, un champ. D'autres, *La vallée des ravages. Vallem vastatorum* (f). D'autres: *La vallée de la Chaux*, en le derivant de *Schid* (g), de la chaux. Le Targum de Jerusalem, *La vallée des Vergers.* Symmaque (h) *Le jardin aux Bois.* Theodotion, *La campagne des bois.* Les 70. *La Campagne*, ou *la Plaine salée* (i). Ils ont voulu marquer le bitume, dont la plaine de Sodome étoit remplie; ce bitume est quelquefois appellé sel. Le Syriaque traduit: *La Vallée des Sodomites*; l'Arabe, *la Prairie des champs.*

(a) *Strab. l. XI. pag. 364.*
(b) *Id. l. I. pag. 33.*
(c) *Josue* XII. 23.
(d) עמק השדים
(e) *Aquil. Onkel. &c.*

(f) שדד Vastare.
(g) שיד *Ita Abenezra.*
(h) Ἐν παραδείσῳ τῶν ἀλσῶν.
(i) Φάραγγα τὴν ἁλυκήν.

Y y

ỷ. 4. *Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, & tertio decimo anno recesserunt ab eo.*

5. *Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, & Reges qui erant cum eo: percusseruntque Raphaïm in Astaroth-carnaïm, & Zuzim cum eis, & Emim in Save Cariathaïm,*

ỷ. 4. Les Rois [que l'on attaquoit] étoient demeurez assujettis à Codorlahomor pendant douze ans; & la treiziéme année ils se retirerent de sa domination.

5. Ainsi Codorlahomor vint la quatorziéme année, avec les Rois qui étoient avec lui, & ils défirent les Raphaïms à Astaroth-Carnaïm, & les Zuzims avec eux. Ils défirent aussi les Emims dans Savé Cariathaïm,

COMMENTAIRE.

QUÆ NUNC EST MARE SALIS. *Qui est maintenant la Mer salée.* Les Egyptiens comprenoient sous le nom de sels le nitre & le bitume. La mer morte est toute pleine de ces sels, c'est ce qui lui a fait donner le nom de Mer salée; l'Hébreu met simplement. *Ils s'assemblerent vers la Vallée d'Hassiddim, qui est la Mer salée.*

ỷ. 4. DUODECIM ANNIS SERVIERANT CODORLAHOMOR, &c. *Ils avoient été assujettis à Codorlahomor pendant douze ans.* Ligfoot veut que ce soit ici l'accomplissement de la Prophetie de Noé, qui portoit que Canaan seroit le serviteur de Sem (a); *Benedictus Dominus Deus Sem, sit Canaan servus ejus. Elam* dont Codorlahomor étoit descendu, étoit l'aîné des fils de Sem; les peuples de la Pentapole venus de Canaan éprouverent l'effet de la prediction de Noé, par leur assujettissement à ce Prince. Cette explication est trop resserrée. Voyez ce que l'on a dit sur ce passage.

ỷ. 5. QUARTODECIMO ANNO VENIT CODORLAHOMOR, ET REGES QUI ERANT CUM EO, PERCUSSERUNTQUE RAPHAIM IN ASTAROTH-CARNAIM. *L'an quatorziéme Codorlahomor vint avec les Rois qui s'étoient joints avec lui, & ils défirent les Raphaïms dans Astaroth-Carnaïm.* Quatorze ans aprés que Codorlahomor eut assujetti pour la premiere fois les cinq Villes, il vint avec ses alliez pour les reduire de nouveau. Avant que de les attaquer, les Princes alliez firent la guerre à quelques peuples voisins, ou simplement dans la vûë de faire la conquête de leur pays, ou peut-être pour les punir de ce qu'ils avoient favorisé la revolte des cinq Villes, ou enfin pour quelques autres raisons que Moïse ne nous apprend pas. Les premiers de ces peuples à qui l'on fit la guerre, sont les Raphaïms, descendus, comme l'on croit, de *Rapha*, dont il est parlé dans les Paralipoménes (b), de qui les Géans, qui étoient chez les Philistins, du tems de David, se disoient issus. Au lieu de *Raphaïm*, les 70.

(a) *Genes.* IX. 26.

(b) 1. *Paral.* XX. c. 7.

& les autres Interpretes Grecs traduisent des Géans. Il paroit en effet par Moïse (*a*) & par Josué (*b*) que les Raphaïms étoient des hommes d'une taille gigantesque. Le pays de Basan, & les villes d'Astaroth & d'Edraï étoient occupées par ces Géans ; de leur nombre étoit Og, dont Moïse nous a conservé la mesure de la taille. Le pays de Basan étoit au delà du Jourdain à l'Orient de la mer de Tiberiade, dans le partage qui échut à la demie Tribu de Manassé ; l'on trouve en deça du Jourdain, assez prés de Jerusalem, la vallée de Raphaïm (*c*), apparemment, parce qu'elle avoit été habitée par quelques-uns des Géans de ce nom. La ville d'Astaroth-Carnaïm n'étoit pas loin du torrent Jaboc : on dit que le nom d'Astaroth lui vient de la Déesse de ce nom, fort revérée dans toute la Syrie, la Phénicie & la Palestine ; c'est la même que Diane des Grecs. Le mot *Carnaïm*, qui signifie *deux cornes*, peut marquer le croissant dont on ornoit les figures de la Déesse Astarte. Chez les Hébreux, cette Déité est quelquefois nommée *Aseroth*, c'est-à-dire, les bois ; parce qu'on l'adoroit sous le nom de la Déesse des Bois. Astaroth signifie aussi des Brebis : & saint Augustin (*d*) assure que dans la langue Punique Astarte, signifie la même Déesse que Junon. Astarte n'est autre que la Lune, que tous les peuples d'Orient adoroient sous differens noms. Elle étoit connuë chez les Hébreux, sous le nom de la Reine du Ciel ; chez les Egyptiens, sous le nom d'Isis ; chez les Arabes, sous celui d'Alitta ; les Assyriens la nomment Mylitta ; & les Perses Metra. C'est *Venus* la celeste des Ascalonites, & l'on croit que Dagon ou Derceto Déesse des Philistins, est la même qu'Astaroth des Cananéens. L'Arabe traduit : *Occiderunt fortes qui erant in Sanamaïm*. Le Syriaque *Gigantes qui erant in Astaroth & Carnaïm* ; comme si Astaroth & Carnaïm, étoient deux lieux divers.

ET ZUZIM CUM EIS. *Et Zuzim avec eux.* Le terme Hébreu que la Vulgate a traduit par *cum eis* (*e*), est lû, & traduit differemment par les Interpretes. Il paroît que les 70. (*f*) ont lû *Bahem*, dans eux ou avec eux ; ce qui a été suivi par le Syrien & par l'Auteur de la version Samaritaine. Mais le Chaldéen & les Massoretes lisent : *Becham, in cham* ; & cette leçon est suivie par le plus grand nombre des nouveaux Interpretes attachez à l'Hébreu. Saint Jerôme dans ses questions Hébraïques nous apprend que de son tems on lisoit dans l'Hébreu *Bahem* (*g*) avec un *heth*, & il croit que c'est le nom du lieu où

(a) *Deut.* III. 13.
(b) *Josue* XII. 4. & XIII. 12. &c.
(c) *Josue* XV. 8. & XVII. 15.
(d) *Aug. quæst.* XVI. *in Judic.*
(e) וזוים בהם
(f) Ἅμα αὐτοῖς.
(g) בחם

℣. 6. Et Chorraeos in montibus Seir, usque ad Campestria Pharan, quae est in solitudine.

℣. 6. Et les Chorréens dans les montagnes de Seïr, jusqu'aux campagnes de Pharan, qui est dans le Desert.

COMMENTAIRE.

les Zuzims furent défaits; il a pourtant suivi les 70. dans la version qu'il a faite. On ne sçait point qu'elle étoit la situation de ce lieu de *Ham* ou *Cham*; & nous n'en connoissons aucun de ce nom dans le pays des Ammonites, où demeuroient les *Suzims* (*a*).

A l'égard de *Susim*, les 70. (*b*) l'ont pris pour un nom appellatif: Ils traduisent, *Des peuples puissans*; comme s'ils eussent lu dans le texte *Usims* (*c*), au lieu de *Susim*. Le Chaldéen traduit aussi, *Des hommes robustes*: Mais nous croyons que les *Suzims* sont les mêmes que les *Zomzomim*, anciens habitans du pays des Ammonites. Voici comme Moïse en parle: *In ipsâ* (*d*) [*Terrâ Ammonitarum*] *olim habitaverunt Gigantes quos Ammonitæ vocant Zomzommim, populus magnus & multus & procera longitudinis, sicut Enacim, quos delevit Dominus à facie eorum* [*Ammonitarum*,] *&c.* L'Arabe traduit: *Percusserunt .... Dahacaos qui erant in Ham.*

ET EMIM IN SAVE-KARIATHAIM. *Et les Emims dans Save-Kariathaïm.* Les 70. ont pris les *Emims* (*e*), comme un nom de peuple qu'ils nomment (*f*), *Omméens*. Le Chaldéen semble l'avoir pris dans un autre sens: Il traduit: *Les terribles* (*g*). C'est la signification litterale du terme *Emim*. Le Syriaque traduit: *Les habitans de la vallée de Cariathim*; ce qui peut marquer les habitans de *Save-Cariathaïm*, qui est une ville de la plaine du pays de Moab, dans le Royaume d'Esebon (*h*). Le terme *Save* (*i*) est traduit par quelques-uns *une Vallée*, ou *une Plaine*, ensorte qu'il faudroit rendre ce passage de cette sorte; *ils battirent les Eméens dans la Plaine de Cariathaïm.* Il semble que l'on fait allusion à cette défaite des Eméens dans le Deuteronome 11. 10. *Emim primi fuerunt habitatores ejus, populus magnus & validus, & tam excelsus, ut de Enacim stirpe quasi Gigantes crederentur ... Moabitæ appellant eos Emim.*

℣. 6. ET CHORRÆOS IN MONTIBUS SEHIR. *Et les Chorréens dans les montagnes de Sehir.* On peut traduire l'Hébreu (*k*) *Les Hor-*

(a) Nous voyons Judic. x. 5. la ville de Camon קמון où fut enterré Jaïr dans l'ancien pays des Ammonites; il n'y a que la maniere d'écrire ce nom, differente de חם, ou חמון qui puisse nous empêcher de croire que c'est cette Ville, dont il s'agit ici; & je ne sçai pas même si cette raison doit faire rejetter cette conjecture.

(b) Ἔθνη ἰσχυρὰ.

(c) עזים

(d) *Deut.* 11. 20. 21.

(e) והאימים

(f) Ὀμμαίους.

(g) אמתני

(h) *Josue* XIII. 19.

(i) שוה

(k) ואת החרי בהררם שעיר

℣. 7. *Reversique sunt, & venerunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades: & percusserunt omnem regionem Amalecitarum, & Amorrhæum qui habitabat in Asasonthamar.*

℣. 7. Ces Rois retournant [de cette expedition] vinrent à la fontaine de Misphat, qui est la même que Cades, & ils passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils trouverent dans le pays des Amalecites, & des Amorrhéens qui demeuroient à Asasonthamar.

COMMENTAIRE.

rhéens dont les montagnes furent habitées par Sehir. Il paroît par la Genese (*a*), que les Horréens sont descendus de Sehir. Ce dernier donna son nom aux montagnes qui sont au Midi de la terre de Canaan, au delà de la mer morte. Nos Geographes resserrent trop les montagnes de Sehir & l'Idumée, en ne leur donnant d'étenduë que depuis la mer morte, jusqu'à l'Isthme, qui separe la mer rouge de la Mediterranée, & de largeur que quelques huit ou dix lieuës; il est certain par l'Ecriture, que les montagnes de Sehir s'étendoient bien avant dans l'Arabie Petrée, & qu'elles alloient jusqu'au mont Horeb, & jusqu'à Hasiongaber vers le Midi; & qu'elles remontoient jusqu'aux montagnes de Galaad vers le couchant. Dans la Genese chapitre XXXII. verset 3. il est dit qu'Esaü demeuroit dans le pays de Sehir; & cependant sa demeure étoit alors à l'Orient du Jourdain, comme la suite du recit le fait voir. Moïse, dans le Deuteronome (*b*), dit que les Israëlites pendant leur voyage du Desert, *furent long-tems à tournoyer autour du mont de Sehir.* Il dit ailleurs (*c*), *que Dieu leur est venu de Sinaï, & qu'il leur a apparu de Sehir*; & dans le livre des Juges (*d*) on nous décrit, *le Seigneur qui vient de Sehir*: Dans tous ces passages on met Sinaï & Sehir, comme signifiant des montagnes voisines, situées dans l'Arabie Petrée. Dans le troisiéme livre des Rois (*e*), nous lisons que Salomon fit *faire une flote à Asiongaber sur la mer rouge dans le pays de l'Idumée.* On peut ajoûter à cela ce que les anciens & les nouveaux ont dit que la mer rouge prend son nom du Roi Edom; ce que l'on ne peut soûtenir qu'en donnant au Pays de l'Idumée plus d'étenduë que ne lui en donnent nos Géographes.

Les descendans d'Esaü s'étant établis dans les montagnes de Sehir, leur conserverent leur premier nom, qu'elles tiroient de Sehir ancien habitant du pays, dont on voit la Genealogie dans le chapitre XXXVI. de ce livre, verset 20. Quelques-uns veulent qu'Esaü ait porté le nom de Sehir, qui en hébreu signifie velu; mais c'est de quoi on n'a au-

(a) *Genes.* XXXVI. 20.
(b) *Deut.* II. 1.
(c) *Ibid.* XXXII. 2.
(d) *Judic.* V. 4.
(e) 3. *Reg.* IX. 26.

℣. 8. Et egressi sunt, Rex Sodomorum, & Rex Gomorrhæ, Rexque Adama, & Rex Seboïm, nec non & Rex Bala, quæ est Segor: & direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri,

9. Scilicet adversùs Codorlahomor regem Elamitarum, & Thadal regem gentium, & Amraphel Regem Sennaar, & Arioch Regem Ponti; quatuor Reges adversùs quinque.

℣. 8. Et les Rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Seboïm, de Bala ou de Segor, se mirent en campagne, & rangerent leurs troupes en bataille dans la vallée des bois contre les Rois.

9. C'est-à-dire contre Codorlahomor Roi des Elamites, Thadal Roi des nations, Amraphel Roi de Sennaar, & Arioch Roi de Pont; quatre Rois contre cinq.

COMMENTAIRE.

cunes preuves. Les Profanes n'ont point connu Sehir, mais ils parlent souvent des Iduméens.

Pour ce qui est des Horréens, il y a beaucoup d'apparence qu'ils habiterent principalement les montagnes de Hor, où mourut Aaron, prés de la ville de Petra dans l'Arabie Petrée; & peut-être que dans la suite ce nom fut commun à tous les Montagnards de ce pays. On le trouve dans un sens appellatif au troisiéme livre des Rois (a); & les Interpretes le traduisent par *Optimates* ou *Heroes*; le mot *Heros* peut dériver de *Horrai*, comme celui d'*Anax* (b), un Roi, d'Enak fameux Géant.

USQUE AD CAMPESTRIA PHARAN. *Jusqu'aux Campagnes de Pharan.* La version Vulgate est appuyée par les deux Paraphrastes Chaldéens, par quelques Rabbins, & par plusieurs nouveaux Interpretes. L'Arabe traduit, *jusqu'à la prairie de Pharan.* Le Rabbin Salomon voudroit qu'on conservât les mots hébreux (c), & qu'on traduisît: *jusqu'à El-pharan.* D'autres persuadez que le terme hébreu *el* (d), a la même signification que *elon* (e), traduisent *jusqu'aux arbres*, ou *jusqu'au bois de Pharan.* Les 70. (f) l'ont rendu *jusqu'au Terebinthe &c.* Ce que le Scoliaste (g) de l'édition Romaine a entendu de la patrie de Job.

PHARAN, est le nom de quelques montagnes aux environs de Sinaï; il marque aussi de grandes campagnes au-dessous de ces montagnes; enfin il signifie une ville de l'Arabie Petrée (h).

CADES est une ville du même pays frontiere de l'Idumée, auprés de laquelle est le rocher dont Moïse tira des eaux, que l'on nomme *les eaux de contradiction*; c'est aussi cette fontaine à qui l'on donna le nom de *Fontaine de jugement*, & dont Moïse parle ici par anticipation.

(a) 3. *Reg.* XXI. 2.
(b) *Strab. lib.* XVI.
(c) על אל פראן
(d) איל
(e) אלון
(f) [illegible]
(g) *Drusius, Grotius ex Hesych.*
(h) *Genes.* XIV. 6.

℣. 10. *Vallis autem Silvestris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum, & Gomorrhæ terga verterunt, cecideruntque ibi: & qui remanserant, fugerunt ad montem.*

11. *Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt:*

℣. 10. Or il y avoit beaucoup de puits de bitume dans la vallée des bois, & les Rois de Sodome & de Gomorrhe tournerent le dos & furent battus en cet endroit là. Et ceux [de leurs gens] qui échapperent s'enfuirent sur les montagnes.

11. Et les vainqueurs enleverent toutes les richesses qu'ils trouverent à Sodome & à Gomorrhe, & tous les vivres qui y étoient, & se retirerent.

COMMENTAIRE.

Le Chaldéen & le Rabbin Salomon, & aprés eux Grotius, disent que cette fontaine étoit appellée *Fontaine du jugement*, à cause que les peuples voisins y venoient pour recevoir la justice. Au lieu de *Cades* le Syriaque & l'Arabe mettent *Racem*, qui est le nom de *Petra* capitale de l'Arabie Petrée.

OMNEM REGIONEM AMALECITARUM. *Tout le pays des Amalecites.* C'est-à-dire tout le pays que les Amalecites possedoient du tems de Moïse; car du tems d'Abraham Amalech n'étoit pas encore né. L'Hébreu porte, *tout le plat pays* (*a*) *d'Amalech.* Les 70. & le Syriaque, *tous les Princes des Amalecites.* Ils ont lû dans le texte *Sarei* (*b*), des Princes, au lieu de *Sadei* des Campagnes. Le pays des Amalecites étoit dans l'Arabie Petrée, entre Cades & la mer rouge; l'on ne peut pas marquer exactement les limites de ces peuples, parce qu'ils n'avoient point d'habitations fixes.

Les Amorrhéens étoient au couchant de la Pentapole, ayant l'Idumée au Midi. Ce qui se prouve parce qu'*Asasonthamar*, que l'on croit être la même qu'Engaddi, est tout proche du bord Occidental de la mer morte. Ainsi les Rois alliez batirent tous les peuples des environs de la Pentapole, en commençant par les Rephaïms & les Eméens qui sont plus avant vers le Nord, au delà du Jourdain, & continuant par les Horréens, qui sont à l'Orient & au Midi; & enfin en s'avançant jusqu'à *Pharan*, *Cades* & *Amalec*, dans l'Arabie Petrée, ils revinrent jusqu'aux Amorrhéens, voisins des cinq Villes, & apparemment leurs alliez.

℣. 10. VALLIS AUTEM SILVESTRIS HABEBAT PUTEOS MULTOS BITUMINIS. *Il y avoit dans la Vallée des bois plusieurs puits de bitume.* On verra dans la suite que ce n'est pas inutilement que Moïse fait ici cette remarque. Ces puits dont on tiroit le bitume, contri-

(a) שדי (b) שרי

buerent

℣. 12. *Necnon & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.*

13. *Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner : hi enim pepigerant fœdus cum Abram.*

14. *Quod cùm audisset Abram, captum videlicet Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos suos trecentos decem & octo, & persecutus est usque Dan.*

℣. 12. Ils emmenerent aussi Lot fils du frere d'Abraham, qui demeuroit à Sodome, & tout ce qui lui appartenoit.

13. Alors un homme qui s'étoit sauvé, en vint avertir Abram l'Hébreu, qui demeuroit dans la vallée de Mambré l'Amorrhéen, frere d'Escol & d'Aner ; car ces personnes avoient fait alliance avec Abram.

14. Abram ayant appris que Lot son neveu avoit été pris, il choisit parmi ses serviteurs, ceux qui étoient propres à porter les armes, au nombre de trois cens dix-huit, & il se mit à poursuivre les Rois jusques à Dan.

COMMENTAIRE.

buerent à l'incendie du terrain, & à la destruction des Villes de Sodome & de Gomorrhe.

CECIDERUNTQUE IBI: ET QUI REMANSERANT FUGERUNT AD MONTEM. *Ils y furent battus, & ceux qui échapperent s'enfuirent sur les montagnes.* On voit par le verset 17. que le Roi de Sodome ne fut pas tué dans le combat ; ainsi *ceciderunt* doit s'expliquer de l'armée des Pentapolitains, qui fut battuë dans la plaine de Sodome. Quelques-uns (*a*) expliquent *ceciderunt ibi*, comme si les fuyards étoient tombez dans les puits, dont il est parlé dans ce verset ; ce qui n'est nullement probable.

℣. 11. TULERUNT OMNEM SUBSTANTIAM SODOMORUM. *Toutes les richesses de Sodome.* Les 70. toute leur Cavalerie. L'Hébreu *Rechus* (*b*), d'où vient richesse, a moins d'étenduë que le Latin *substantia*, qui signifie tous les biens.

℣. 13. NUNTIAVIT ABRAM HEBRÆO. *Il en donna avis à Abram l'Hébreu.* Les 70. (*c*) *Il en avertit Abram qui étoit venu de delà.* C'est-à-dire, qui étoit originaire de delà l'Euphrate. Nous avons appuyé ce sentiment sur le chapitre x. 21. 24. Artapan dans Eusebe, & Charax dans Etienne le Geographe, font venir le nom d'*Hébreu* d'*Abraham*, comme si *Hebræus* étoit le diminutif d'*Abrahæus*. Saint Augustin (*d*) avoit suivi ce sentiment, mais il s'en est retractédans la suite (*e*).

℣. 14. NUMERAVIT EXPEDITOS VERNACULOS SUOS. *Il choisit parmi ses serviteurs ceux qui étoient propres à porter les armes.* On peut

(a) *Menoch. Est. Cornel. Oleast.*
(b) רכש 70. Τὴν ἵππον.
(c) עברי 70. Τῷ περάτῃ *Aquil.* περαΐτῃ.
(d) *Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 3. & *lib.* 1. *de consensu Evangelist. c.* 14.
(e) *Retractat. lib.* II. *c.* 16.

ỳ. 15. *Et divisis sociis, irruit super eos nocte: percussitque eos, & persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.*

ỳ. Et ayant partagé ses gens [en diverses troupes,] il vint fondre sur les ennemis durant la nuit, les défit, & les chassa jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas.

16. *Reduxitque omnem substantiam, & Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque & populum.*

16. Et il ramena tout ce qu'il avoient enlevé, & Lot son frere avec tout ce qui lui appartenoit, & les femmes, & tout le peuple [captif.]

COMMENTAIRE.

traduire l'Hébreu (*a*) à la lettre: *Il arma ses serviteurs, nez dans sa maison*; ou, *Il rangea en bataille ses apprentis*, [ses nouveaux soldats,] *qui étoient nez dans sa maison*; ou enfin, *Il fit marcher en ordre de bataille ses gens, instruits & formez par lui-même* dans la religion & dans le métier de la guerre. Cette explication ne doit pas surprendre. Abraham étoit chef d'une fort grande famille; il vivoit étranger & indépendant au milieu d'un peuple corrompu & violent; la foi & la confiance qu'il avoit en Dieu, ne l'empêchoient pas de prendre toutes les précautions que la prudence pouvoit lui suggerer contre les Cananéens. On voit par Joseph & par quelques Historiens plus anciens, qu'Abraham avoit été consideré comme un Roi par les peuples de Damas. Les fils de Heth le regardent parmi eux comme un grand Prince. *Princeps Dei es apud nos* (*b*). Et certes il avoit toutes les richesses & toute la puissance d'un Roi, selon l'idée de ce tems-là, & du pays où il étoit. Il fut aidé dans cette expedition par trois de ses alliez; sçavoir *Eschol*, *Aner* & *Mambré*. Voyez le verset 24.

PERSECUTUS EST EOS USQUE DAN. *Il les poursuivit jusques à Dan.* Quelques Commentateurs croient que ceux qui ont revû les écrits de Moïse, ont substitué le nom de Dan en cet endroit, en la place de quelqu'autre nom qui y étoit auparavant; parce que la ville de Dan ne fut bâtie que depuis Moïse: ou plutôt, que la ville qui se nommoit Laïs du tems de Moïse, ne prit le nom de Dan qu'assez longtems depuis. Mais on peut dire que *Dan* en ce passage n'est pas le nom d'une ville, mais d'un ruisseau appellé Dan, qui est le commencement du Jourdain. Le lieu où est la source de ce ruisseau est nommé *Medan* par les habitans du pays (*c*): on le trouve dans saint Matthieu (*d*) sous le nom de *Magedan*. Ces deux noms signifient en Syriaque, *Les eaux de Dan*. On dit communément que le Jourdain prend son nom de deux ruisseaux, qui ont leur source dans les montagnes du Liban. L'un de ces ruisseaux s'appelle *Jor*, & l'autre *Dan*: Mais ce

(a) וירק את חניכיו ילידי ביתו
(b) *Genes.* XXIII. 6.
(c) *Brocard. Descript. terræ sanctæ*, c. 3.
(d) *Matth.* XV. 39.

℣. 17. Egressus est autem Rex Sodomorum in occursum ejus, postquam reversus est à cæde Codorlahomor, & regum qui cum eo erant in valle Save, quæ est vallis regis.

18. At verò Melchisedech Rex Salem, proferens panem & vinum: erat enim Sacerdos Dei altissimi,

℣. 17. Et le Roi de Sodome vint au devant de lui dans la vallée de Savé ou la Vallée Royale, à son retour de la défaite de Codorlahomor & des Rois ses alliez.

18. Mais Melchisedech Roi de Salem, offrant du pain & du vin : car il étoit Prêtre du Dieu tres-haut,

COMMENTAIRE.

sentiment paroît contraire à Joseph *(a)*, qui assûre que la veritable source du Jourdain est une fontaine qui sort du lac Phiala, située cent vingt stades au dessus de Paneade, & qui ne paroît qu'au dessous de cette ville. Quoi qu'il en soit, le nom du Jourdain derivé de *Dan*, est constamment plus ancien que Moïse; & ainsi il faut avoüer qu'avant Moïse il y avoit aux environs des sources du Jourdain un lieu, ou un ruisseau du nom de Dan; & c'est apparemment jusques-là qu'Abraham poursuivit les quatre Rois alliez.

℣. 15. PERSECUTUS EST EOS USQUE HOBA, QUÆ EST AD LÆVAM DAMASCI. *Il les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas.* Onkelos, *Au Nord de Damas.* Dans l'Ecriture (*b*), la droite marque le Midi, & la gauche le Septentrion. *Hoba* étoit donc au Nord de Damas; ou plutôt elle étoit à la gauche du chemin qui conduit à Damas: Car si on met Hoba au Nord de Damas, il faudra dire qu'Abraham poursuivit les Rois alliez au delà de Damas, ce qui ne paroît pas par l'Ecriture. Les 70. au lieu de *Hoba*, mettent *Chobal*.

℣. 17. IN VALLE SAVE, QUÆ EST VALLIS REGIS. *Dans la vallée de Savé, appellée aussi la vallée Royale.* Nous avons remarqué ci-devant un lieu nommé *Savé Cariataïm*, au delà du Jourdain; mais il est fort different de *Savé*, dont il est parlé ici, & au second des Rois chapitre XVIII. 18. Savé est une ville située dans la vallée du Roi, vis-à-vis de Jerusalem, selon Eusebe. Selon d'autres, c'est une simple campagne. Les 70. marquent que cette vallée où les Rois de Sodome & des autres villes de la Pentapole, vinrent trouver Abraham, étoit à Melchisedech. L'Arabe l'appelle le lieu du jeu ou du combat des Rois. Brocard dit que l'on croyoit par tradition que cette entrevûë s'étoit faite au pied du mont Thabor.

℣. 18. MELCHISEDECH REX SALEM PROFERENS PANEM ET VINUM: ERAT ENIM SACERDOS DEI ALTISSIMI, BENEDIXIT EI, &c. *Melchisedech Roi de Salem offrant du pain & du vin, parce qu'il étoit Prêtre du Tres-haut, benit Abraham.* Melchisedech est le

(a) *Joseph. de Bello lib. 3. cap. 35.*

(b) *Psal.* LXXXVIII. 13. *& Genes.* XIII. 9.

℣. 19. Benedixit ei, & ait: Benedictus Abram Deo excelso, qui creavit Cœlum & Terram.

℣. 19. Il le benit, & lui dit: Beni soit Abram de la part du Dieu tres-haut Créateur du Ciel & de la Terre.

COMMENTAIRE.

même que le Patriarche *Sem*, si on en croit Jonathan, le Paraphraste Jerosolymitain, les anciens Samaritains, & les Rabbins, au rapport de saint Jerôme (*a*) & de saint Epiphane. Les Melchisedeciens heretiques du second siécle, assûroient que Melchisedech étoit une vertu superieure à Jesus-Christ (*b*). *Hierax* (*c*) Egyptien, auteur de l'Heresie des Hieracites, disoit que Melchisedech étoit le saint Esprit. Origenes (*d*) & Didyme ont crû que c'étoit un Ange qui avoit apparu à Abraham. L'Auteur des questions sur le V. & sur le N. T. (*e*), qui a passé long tems sous le nom de saint Augustin, a avancé que Melchisedech étoit le Saint Esprit. D'autres, plus ridicules (*f*) prennent occasion du silence de l'Ecriture, qui ne dit rien de la genealogie de Melchisedech, d'avancer qu'il étoit illegitime.

L'opinion la plus suivie & la mieux appuyée dans les Peres (*g*) & dans les Interpretes, est que Melchisedech étoit un des petits Rois de la terre de Canaan, qui avoit conservé le plus fidélement la connoissance du vrai Dieu, qui s'appliquoit à son culte, & qui par la réputation de sa justice étoit nommé parmi les peuples, *Roi de Justice*, ou *Melchisedech*. C'étoit une des plus expresses figures de Jesus-Christ. Saint Paul (*h*) dévelope le mystere qui est caché dans le silence de l'Ecriture, qui ne parle point de la famille de Melchisedech, & il compare son Sacerdoce à celui du Messie. Rien n'empêche qu'on n'avoüë que Melchisedech étoit de la race de Canaan; Dieu a des Elus parmi tous les peuples, & Jesus-Christ a voulu répandre les preuves de sa mission & de sa divinité, parmi les Gentils, comme parmi les descendans d'Abraham.

Cunæus (*i*) a renouvellé le sentiment de quelques Anciens, qui croyoient que Melchisedech n'étoit pas un homme, mais le Fils de Dieu qui apparut à Abraham. Il veut que les noms de Melchisedech & de Roi de Salem, se prennent dans un sens generique, & comme des explications des qualitez du Fils de Dieu, qui est un Roi de justice & un Roi de paix, comme le marque l'Apôtre dans l'Epître aux Hébreux (*k*): que *Salem* en cet endroit n'est pas plus un nom

(a) *In quæst. Hebraïc.*
(b) *Epiphan. hæres. 55. Theodoret. lib. II. Hæretic. Fab. c. 6. Aug. lib. de Hæres.*
(c) *Epiphan. hæres. 67.*
(d) *Hieron. Ep. ad Evangelum.*
(e) *Quæst. 109.*
(f) *Apud Epiphan. ibidem.*
(g) *Hieron. Ep. ad Evang. in qua Hyppolyt. Irenæum, & alios laudat.*
(h) *Heb.* VII.
(i) *Cunæus de Rep. Hebr. lib.* III. *c.* 3.
(k) *Hebr.* VII. 2.

℣. 20. Et benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

℣. 20. Et beni soit le Dieu tres-haut, qui vous a protegé & vous a livré vos ennemis entre les mains. Et Abram lui donna la dixme de tout [ce qu'il avoit pris.]

COMMENTAIRE.

de ville, que *Sedec*, un nom d'homme, puisque l'Apôtre prend ces deux noms dans leur signification litterale de paix & de justice; que le Fils de Dieu s'apparut à Abraham sous une forme humaine & avec les ornemens d'un Pontife & d'un Roi. Ce qui lui a fait donner le nom de Prêtre & de Roi. Il ajoûte que toutes les fois que la seconde personne de la Trinité a apparu à Abraham, elle s'est fait voir à lui sous la même forme que Jesus-Christ a euë durant sa vie mortelle, & que c'est ce que l'Apôtre a voulu dire par ces paroles (*a*), *Assimilatus Filio Dei*; & ce que le Sauveur lui même a voulu marquer, lorsqu'il dit qu'Abraham *a desiré de voir son jour; qu'il l'a vû, & qu'il s'en est rejoüi* (*b*); Que c'est une faveur qu'il a faite à Abraham, & qu'il n'a faite à aucun autre des Patriarches, comme il l'insinuë par ces paroles (*c*), *Je vous dis en verité que plusieurs Prophetes & plusieurs Justes ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas vû.* Que ces paroles du Pseaume (*d*), *Vous êtes Prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisedech, ne signifient autre chose*, sinon Vous êtes Prêtre & Roi de Justice, ou, Vous êtes le Roi de Justice & de paix, qui vivez éternellement, qui avez beni Abraham. Mais la nouveauté & la singularité de cette opinion, suffit pour la faire rejetter par tous ceux qui ne suivent dans l'explication des saintes Ecritures, que les sentimens des anciens Peres, reçûs dans l'Eglise Catholique.

Quelques nouveaux Interpretes forment des difficultez contre le Sacerdoce de Melchisedech. Ils prétendent que le texte hébreu (*e*) ne marque pas précisément la qualité de Prêtre dans Melchisedech. Ils traduisent; *Il étoit Prince du tres-Haut*, au lieu de, *il étoit Prêtre du tres-Haut.* On trouve le terme Hébreu *Cohen* dans la signification de *Prince*, en quelques endroits (*f*) de l'Ecriture. Ils remarquent que quelques Peres (*g*) ont crû que c'étoit Abraham, & non pas Melchisedech, qui avoit offert le pain & le vin. D'autres avoüent que Melchisedech étoit Prêtre du Seigneur; mais ils doutent qu'il ait fait d'autre exercice de son Sacerdoce, que de donner la benediction à Abraham. Ces nouveaux Commentateurs croient que le vin & le pain,

(a) *Heb.* VII. 3.
(b) *Johan.* VIII. 56.
(c) *Matth.* XIII. 17.
(d) *Psal.* CIX. 4.
(e) והוא כהן לאל עליון
(f) 2. *Reg.* VIII. 18.
(g) *Ambros. lib.* I. *de Abraham. c.* 3.

℣. 21. *Dixit autem Rex Sodomorum ad Abram : Da mihi animas, cætera tolle tibi.*	℣. 21. Or le Roi de Sodome dit à Abram : Donnez-moi les personnes, & prenez le reste pour vous.

COMMENTAIRE.

que Melchisedech offrit, étoient des rafraichissemens, qu'il apporta à Abraham & à ses gens, comme il se pratiquoit en ce tems là ; on venoit au devant de ceux qu'on attendoit de voyage, avec de la nourriture. Dieu se plaint, dans le Deuteronome (*a*), des Ammonites & des Moabites, qui ne firent pas cette civilité aux Hébreux, pendant leur voyage du Desert. Et dans les livres des Rois (*b*) les amis de David lui apporterent des rafraichissemens dans son camp. C'est, disent-ils, de cette sorte que Melchisedech en usa envers Abraham. Joseph reconnoit Melchisedech pour Prêtre du Dieu tout-puissant ; mais il ne parle pas des sacrifices qu'il ait offert ; il dit seulement qu'il fit un festin à Abraham & à ceux qui l'accompagnoient. Saint Epiphanes (*c*) dit aussi que ce Prêtre du tres-Haut, presenta à Abraham du pain & du vin à son retour de l'expedition contre les quatre Rois.

Mais l'on peut répondre à tout cela, que l'Ecriture marque expressément le Sacerdoce de Melchisedech. Saint Paul (*d*) en releve la dignité dans l'Epître aux Hébreux. C'est la signification la plus naturelle & la plus commune du terme hébreu *Cohen*, qui se trouve ici ; on le voit dans ce sens appliqué à Melchisedech au Pseaume CIX. 4. Toute l'antiquité (*e*) l'a pris ici de cette sorte. Melchisedech fait les fonctions de Prêtre ; il benit Abraham, il represente le sacrifice de l'Eglise Chrétienne, dans les libations de vin, & dans l'offrande du pain, qu'il fait en jettant sur le feu du vin & de la fleur de froment, selon Grotius (*f*). Il reçoit les dixmes d'Abraham, en qualité de Prêtre & de Roi ; anciennement la Royauté & le Sacerdoce n'étoient point separez. Virgile Eneide III.

Rex Anius, Rex idem hominum Phœbique Sacerdos.

Surquoi Servius fait cette remarque : *Majorum hæc erat consuetudo, ut Rex esset etiam Sacerdos vel Pontifex.* Saint Thomas (*g*) veut qu'Abraham ait été Prêtre aussi-bien que Melchisedech ; il le prouve par les sacrifices qu'on lui voit offrir, au chapitre XV. 9. & par le Canon de la Messe, qui parle de son sacrifice. Mais il ne semble pas que saint Paul, dans l'Epître aux Hébreux (*h*) ait fait attention à cette qualité d'A-

(a) *Deut.* XXIII. 4.
(b) 2. *Reg.* XVII. 27.
(c) *Epiphan. de hæresib. hæres.* 55.
(d) *Hebr.* VII.
(e) *Vide Jansen. hic.*
(f) *Vide Grot. in Marc.* IX.
(g) 3. *Part. q.* 31. *art.* 2.
(h) *Heb.* VII. 7. 8. 9. 10.

℣. 22. Qui respondit ei : Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem Cœli & Terræ.

℣. 22. Abram lui répondit : Je léve la main au Seigneur le Dieu très-haut, maître du Ciel & de la terre.

COMMENTAIRE.

braham, lorsqu'il reléve le Sacerdoce de Melchisedech sur celui de Levi, & qu'il fait voir que celui-ci a reçu la benediction de Melchisedech, & qu'il a donné les dixmes à ce grand Prêtre, étant encore enfermé dans la personne de son pere Abraham. Eupoleme (a) dit, qu'Abraham au retour de son expedition, fut reçû à *Argarize* [c'est, je pense, le mont Garizim] par Melchisedech, qui lui fit des presens.

Rex Salem. *Roi de Salem.* Saint Jerôme (b) semble croire que cette ville de Salem, est celle qui est nommée dans le nouveau Testament (c) Salim prés de Scythopolis. Il assure que l'on y montroit encore des ruines du Palais de Melchisedech. Usserius veut que *Salem* soit la même que *Silo*, si connuë pour avoir été la depositaire de l'Arche, sous les Juges, jusqu'à sa prise par les Philistins. Mais le sentiment de Joseph (d) de tous les Peres, & des Commentateurs (e) est que Melchisedech étoit Roi de Jerusalem, qui est nommée *Salem*, au Pseaume LXXV. 3. Saint Epiphane (f) dit que quelques-uns mettent Salem dans le territoire de Sichem vis-à-vis de Naplouse. Eusebe (g) paroît être de ce sentiment ; il semble même qu'il ait crû que Sichem & Salem étoient la même ville.

℣. 20. Dedit ei decimas ex omnibus. *Il lui donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris.* L'Ecriture ne marque pas bien clairement, qui fut celui qui reçût les decimes ; si ce fut Abraham qui les reçût de Melchisedech, comme le pretendent quelques Hébreux, ou si ce fut Melchisedech qui les reçût d'Abraham : L'autorité de saint Paul (h) nous détermine à ce dernier sens. On a parlé ailleurs de l'antiquité des decimes, voyez Levit. XXVIII. 30. Abraham ne donna rien à Melchisedech de ce qu'il avoit repris sur les ennemis, & qui appartenoit aux Rois & aux habitans de la Pentapole ; mais il lui donna la dixiéme partie du butin, que ses gens avoient gagné sur les quatre Rois alliez.

℣. 22. Levo manum meam ad Dominum. *Je léve la main au Seigneur.* Ancienne forme de faire serment & d'invoquer la Divinité & de la prendre à témoin. La nature nous porte à ce mouvement, aussi-bien que l'idée naturelle que nous avons d'un Dieu qui est au Ciel, & qui connoît nos sentimens.

(a) *Apud Euseb. Præp. lib.* IX. *c.* 17.
(b) *Hier. Ep. ad Evagr. vel Evangel.*
(c) *Johan.* III. 23.
(d) *Joseph. Antiq. lib.* 1. *c.* 10.
(e) *Vid. Bonfrer.*
(f) *Epiphan. hæres.* 55.
(g) *Euseb. de locis hebr.*
(h) *Hebr.* VII. 9.

℣. 23. *Quòd à filo subtegminis usque ad corrigiam caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas: Ego ditavi Abram.*

℣. 23. Que je ne prendrai rien de tout ce qui est à vous, depuis le fil de la trême jusqu'aux courroies du soulié; afin que vous ne disiez pas: J'ai enrichi Abram.

24. *Exceptis his, quæ comederunt juvenes, & partibus virorum qui venerunt mecum, Aner, Escol & Mambre: isti accipient partes suas.*

24. Excepté seulement ce que mes gens ont consumé pour leur nourriture, & la part [du butin] qui appartient à Aner, Escol & Mambré, qui sont venus avec moi; ceux-là prendront la part qui leur est duë.

COMMENTAIRE.

℣. 23. A FILO SUBTEGMINIS USQUE AD CORRIGIAM CALIGÆ. *Depuis le fil de la trême, jusqu'à la courroie du soulier.* L'Hébreu porte simplement, *Depuis le fil, jusqu'à la courroie du soulier.* Sous le nom de fil, on peut entendre ou le simple fil du tissu d'un habit, d'une toile, ou d'une étoffe, ou quelque fil ou ruban que ce soit. Quelques-uns l'entendent ainsi, *Depuis le ruban qui lie les cheveux, jusqu'aux courroies des souliez.* Par la moindre chose: ou simplement, *Depuis le fil qui sert à coudre un habit, jusqu'à la courroie qui sert à lier un soulier.*

℣. 24. EXCEPTIS HIS QUÆ COMEDERUNT JUVENES, ET PARTIBUS VIRORUM QUI VENERUNT MECUM. *J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, & ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi.* Abraham donne ici un grand exemple de desinteressement. Il rend au Roi de Sodome & à ses alliez tous leurs biens, qu'il avoit pû reprendre, à l'exception de ce qui avoit été consumé pour la nourriture de ses gens dans le voyage. Il donne de plus la dixme de tout le reste à Melchisedech. Aner, Eschol & Mambré, qui avoient suivi Abraham ne furent pas si desintereffez; ils prirent leur part du butin que les quatre Rois alliez avoient enlevez à ceux de Sodome & des autres villes, soit pour se dédommager de leurs frais & de leurs peines, soit que les loix communes de la guerre, établies parmi eux, le leur permissent. Abraham ne pouvoit leur imposer de loi par son exemple. Et ceux de Sodome voulurent bien, sans doute, leur laisser les dépoüilles qui avoient été reprises sur l'ennemi, en reconnoissance de leur bon service, assez contents de recouvrer les personnes qui avoient été emmenées captives.

CHAPITRE XV.

Apparition de Dieu à Abraham. Promesse de la naissance d'un fils. Sacrifice d'Abraham; Dieu lui prédit la servitude de ses descendans pendant quatre cens ans. Alliance de Dieu avec Abraham.

℣. 1. *His itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem dicens: Noli timere Abram, ego protector tuus sum, & merces tua magna nimis.*

2. *Dixitque Abram: Domine Deus, quid dabis mihi? Ego vadam absque liberis, & filius procuratoris domus meæ iste Damascus Eliezer.*

℣. 1. APrés cela, la parole du Seigneur se fit entendre à Abram dans une vision, & Dieu lui dit: Ne craignez point Abram, je suis vôtre Protecteur & vôtre récompense infiniment grande.

2. Et Abram répondit: Seigneur [mon] Dieu que me donnerez-vous? Je mourrai sans enfans; mais le fils de l'intendant de ma maison, cet Eliezer de Damas....

COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTUS EST SERMO DOMINI AD ABRAM PER VISIONEM. *Le Seigneur parla à Abraham dans une vision.* Quelques-uns traduisent: *Factus est sermo Domini ad Abram per Prophetiam.* [Dieu lui parla en Prophetie.] La revelation *per Prophetiam*, selon les Docteurs Juifs (*a*) est celle qui se fait par des visions de choses sensibles & exterieures, comme lorsque Dieu se fait voir pendant la veille, & qu'il se presente sous une forme sensible, ou qu'il rend visible une chose qu'on ne pourroit voir naturellement. C'est de cette derniere façon que Dieu apparut à Abram; car il paroît par la suite (*b*), que ce Patriarche veilloit alors, puisque Dieu le fit sortir de sa tente pour considerer l'infinie multitude des étoiles. L'autre espece de revelation que les Hébreux nomment par le Saint Esprit, est celle qui se fait sans figures sensibles & exterieures, mais par simple inspiration, comme celles de David, de Job & des Auteurs inspirez.

NOLI TIMERE, EGO PROTECTOR TUUS SUM, ET MERCES TUA MAGNA NIMIS. *Ne craignez point, je suis vôtre protecteur & vôtre recompense infiniment grande.* Quelques Commentateurs veulent que Dieu rassûre ici Abraham de la crainte qu'il pouvoit avoir que les Rois alliez qu'il avoit poursuivis, ne vinssent lui faire la guerre. Ils croient que Dieu louë son desinteressement par ces paroles: Je suis

(a) *Apud Fagium.*

(b) ℣. 5.

℣. 3. *Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti semen : & ecce vernaculus meus, hæres meus erit.*

4. *Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic hæres tuus ; sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis hæredem.*

℣. 3. Abram ajoûta : Pour moi, vous ne m'avez point donné d'enfans ; & mon esclave sera mon heritier.

4. Et aussitôt la parole du Seigneur se fit entendre à lui, en disant : Celui-là ne sera point vôtre heritier, mais vous aurez pour heritier [un fils] qui sortira de vous.

COMMENTAIRE.

vôtre recompense infiniment grande. On ne remarque pas qu'Abraham ait jamais joui en ce monde d'un bonheur & d'une prosperité temporelle, qui répondît selon la rigueur de la lettre, à la magnificence de cette promesse. Et quand on l'entendroit des biens temporels des Israëlites ses descendans, trouveroit-on dans la race d'Abraham selon la chair, dequoi justifier ces paroles : *Ero merces tua magna nimis ?* Rien ne prouve plus invinciblement l'immortalité de l'ame, la verité de la Religion & l'éternité d'une autre vie, que de voir qu'en ce monde les justes ne reçoivent pas toûjours la recompense de leur vertu, & qu'ils y ont souvent moins de bonheur que les méchans.

℣. 2. EGO VADAM ABSQUE LIBERIS. *Je mourrai* apparemment *sans enfans.* Ainsi, Seigneur, sur qui tomberont les effets de vos promesses ? Autrement : Puisque vous voulez bien être ma recompense, je ne dois plus rien attendre en cette vie ; je mourrai content sans enfans, & je choisirai, s'il vous plaît, pour mon heritier Eliezer de Damas mon esclave, afin qu'il puisse voir les effets de vos promesses par rapport à ma posterité. On peut traduire l'Hébreu à la lettre (a), *Je marche seul*, ou *denué* ; je suis sans heritier, sans successeur, sans appui, sans défense.

ET FILIUS PROCURATORIS DOMUS MEÆ, ISTE DAMASCUS ELIEZER. *Et le fils de l'Intendant de ma maison, cet Eliezer de Damas.* Cette phrase est couppée ; on y peut ajoûter, *sera mon heritier* du verset suivant, & disposer ainsi le texte des versets 2. & 3. MIHI NON DEDISTI SEMEN, ET ECCE VERNACULUS MEUS, FILIUS PROCURATORIS DOMUS MEÆ, ISTE DAMASCUS ELIEZER, HÆRES MEUS ERIT. *Je n'ai point d'enfans, & cet esclave Eliezer de Damas, fils de l'Intendant de ma maison sera mon heritier.* On ne voit pas bien par le texte si *Eliezer* est le nom de l'esclave qu'Abraham vouloit prendre pour son heritier, ou si c'est le nom du pere de ce serviteur. On est dans le même doute à l'égard de *Damascus* ; on ne sçait si c'est le nom du pere ou du fils, ou si c'est sim-

(a) ערירי

℣. 5. Eduxitque eum foras, & ait illi: Suspice Cœlum, & numera stellas, si potes. Et dixit ei: Sic erit semen tuum.

℣. 5. Et [Dieu] le fit sortir dehors, & lui dit: Levez les yeux au Ciel, & comptez les étoiles, si vous pouvez; c'est ainsi, ajoûta-t-il, que sera vôtre posterité.

6. Credidit Abram Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

6. Abram crût à Dieu, & [sa foi] lui fut imputée à justice.

COMMENTAIRE.

plement le nom du lieu de leur origine, ou de leur naissance. Les 70. (*a*) traduisent: *Le fils de Masech ma servante, cet Eliezer de Damas.* La plûpart croient qu'Eliezer étoit Intendant de la maison d'Abraham, & que Damascus qu'Abraham vouloit adopter, étoit fils de cet Intendant. Saint Jerôme (*b*) a dit que ce Damascus avoit bâti la ville de Damas. Ce sentiment a été suivi; mais on croit plutôt que *Damascus* est le nom de la patrie d'Eliezer, ou de son origine, & qu'Eliezer est surnommé Damascus, parce que son pere ou sa mere étoient de Damas; car pour lui il étoit né dans la maison d'Abraham. Selon cette opinion, il faudra dire que le nom de l'Intendant de la maison d'Abraham n'est pas exprimé dans ce passage.

Au lieu *du fils de l'Intendant, &c.* L'Hébreu (*c*) à la lettre porte, *Le fils du Mesech de ma maison*, ou *de celui qui court dans ma maison.* Le fils de mon Econome, de mon Maître-d'Hôtel. Aquila (*d*) traduisoit, *Le fils de celui qui donne à boire à ma maison*, mon Echanson. Saint Jerome traduit ailleurs (*e*) par *Pincerna*, Echanson, le terme *Maskeh* (*f*) qui vient de la même racine que *Meschek*. On pourroit aussi traduire l'Hébreu par *Filius procurationis*, le fils de l'Intendance, & l'entendre de l'Intendant lui-même; comme on dit, le fils de la captivité, pour le captif; *Le fils de la perdition*, pour celui qui est perdu; *Le fils de la dilection*, pour le bien-aimé, &c.

CREDIDIT ABRAM DEO, ET REPUTATUM EST ILLI AD JUSTITIAM. *Abraham crût au Seigneur, & sa foi lui fut imputée à justice.* La foi d'Abraham, qui est le principe de sa justice, est un don gratuit de Dieu, que ce Patriarche n'a pû meriter par aucune action meritoire precedente. Mais cette foi & cette justice, qui font le merite d'Abraham, lui sont tellement propres, & l'une est tellement la recompense de l'autre, que l'on ne peut pas dire que ni l'une ni l'autre lui soit simplement imputée, comme quelque chose d'étranger,

(a) Υἱὸς μέσεκ τῆς οἰκογενοῦς μου οὗτος Δαμασκηνὸς Ἐλιέζερ.
(b) *Quæst. Hebraïc. in Genes.*
(c) בן משק ביתי
(d) Υἱὸς τοῦ ποτίζοντος οἰκίαν μου.
(e) *Genes.* XL. 1. 2.
(f) משקה

℣. 7. *Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, & possideres eam.*

8. *At ille ait : Domine Deus, unde scire possum quòd possessurus sim eam ?*

℣. 7. Il lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai fait sortir d'Ur des Chaldéens, pour vous donner la possession de cette terre.

8. Abram répondit : Seigneur mon Dieu, comment pourrai-je connoître que je la dois posseder ?

COMMENTAIRE.

& qui ne lui appartienne pas veritablement. Saint Paul employe ce passage (c), pour prouver aux Juifs & aux Gentils que personne ne peut meriter la grace de la justification par ses propres œuvres ; que l'observation litterale des preceptes ceremoniels & judiciels de la loi de Moïse, ne peut seule nous rendre Justes, & qu'il n'y a que la foi en Jesus-Christ qui puisse nous meriter la grace, qui nous justifie ; & qu'il n'y a que cette foi qui nous rende agréables à Dieu, lorsqu'elle est animée par la charité, & accompagnée des œuvres, sans lesquelles la foi est morte. La foi d'Abraham parut principalement dans cette rencontre : c'est ce que Moïse nous fait remarquer ici.

℣. 8. Unde scire possum quod possessurus sim eam? *Comment connoîtrai-je que je dois la posseder ?* L'Ecriture vient de rendre un témoignage glorieux à la foi d'Abraham, qui croit tout ce que Dieu lui dit, sans y former la moindre opposition, quelque peu d'apparence qu'il voye dans l'accomplissement des promesses qu'on lui fait. Cependant voici que l'Auteur sacré lui fait tenir un discours qui paroît détruire cette loüange qu'il vient de lui donner. Abraham demande des assûrances des promesses du Seigneur. On répond qu'Abraham ne doute pas, mais qu'il prie Dieu d'augmenter encore sa foi & sa confiance ; comme celui qui disoit à Jesus-Christ (c), *Je crois, Seigneur, mais aidez mon infirmité.* Il demande, disent quelques-uns, des assûrances non pas pour soi, mais pour ses descendans, comme Moïse demandoit à Dieu, qui lui apparut dans le buisson, de lui donner dequoi convaincre les Hébreux qui étoient en Egypte. Enfin Abraham prie Dieu de lui faire connoître la maniere dont il devoit éxécuter ses promesses (g). C'est ainsi que la Sainte Vierge demande à l'Ange : *Comment cela se fera-t-il, car je ne connois point d'homme ?* Luc 1. 34.

(a) *Rom.* IV. 3. *Galat.* III. 6. *Vide &* *Jacobi* II. 23.
(b) *Marc.* IX. 23.

(c) *Vide Theodoret. quæst.* 65. *& Aug. de Civit. lib.* XVI. *c.* 24.

℣. 9. Et respondens Dominus : Sume, inquit, mihi, vaccam triennem, & capram trimam, & arietem annorum trium, turturem quoque & columbam.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinsecus posuit : aves autem non divisit.

℣. 9. Et le Seigneur lui repartit : Prenez moi, dit-il, une vache de trois ans, une chévre de trois ans, & un bélier de trois ans, avec une tourterelle, & une colombe.

10. Abram ayant pris tous ces animaux, les coupa par la moitié, & mit separément & vis-à-vis l'une de l'autre les deux parties qu'il avoit coupées ; mais il ne divisa pas les oiseaux.

COMMENTAIRE.

℣. 9. VACCAM TRIENNEM ET CAPRAM TRIMAM. *Prenez une vache de trois ans, & une chévre de trois ans* ; ou *une vache qui soit dans sa troisiéme année*. Ces animaux à cet âge sont ordinairement dans leur force (*a*). Le Chaldéen traduit ici, *Trois vaches*, ce qui est suivi par quelques Interpretes (*b*), qui traduisent l'Hébreu (*c*) par *Triplicem vaccam*.

TURTUREM ET COLUMBAM. *Une tourterelle & une colombe*. L'on peut traduire (*d*) *Turturem & pullum* : Une tourterelle & son petit. Onkélos & l'Arabe.

℣. 10. DIVISIT EA PER MEDIUM, ET UTRASQUE PARTES CONTRA SE ALTRINSECUS POSUIT, AVES AUTEM NON DIVISIT. *Il les coupa par le milieu & mit les deux parties qu'il avoit coupées vis-à-vis l'une de l'autre ; mais il ne divisa point les oiseaux*. Abraham coupa en long depuis la tête jusqu'aux cuisses la vache, la chévre & le bélier, & il en mit les moitiés separées l'une de l'autre, à ses deux côtez sur des Autels posez vis-à-vis l'un de l'autre. Homere (*e*) marque cette coûtume de mettre en pieces les hosties, & d'en disposer les parties separément sur l'Autel. *Ils couperent les quartiers & les couvrirent de graisses, & les partageant en deux, ils les mirent tout cruds sur l'Autel*. Cet ancien usage se voit employé dans les alliances & dans les lustrations des armées (*f*). Chez les Macedoniens (*g*) l'on purifioit les Soldats de cette sorte : On prenoit les entrailles d'une chienne éventrée, & on en faisoit deux parts, que l'on jettoit aux deux extremitez du camp ; & dans l'espace d'entre deux, les troupes se rangeoient en bataille. Saint Cyrille (*h*) assure que cette coû-

(a) *Menoc. Cornel.*
(b) *Rab. Salom. Munst. Grot. & alii in Bochart.*
(c) עגלה משלשת
(d) תור וגוזל
(e) *Iliad. A.* Μηρούς τε ἐξέταμον κατά τε κνίσσῃ ἐκάλυψαν Δίπτυχα ποιήσαντες, ἐπ' αὐτῶν δ' ὠμοθέτησαν.
(f) *Jerem.* XXXIV. 18. *Theodoret qu. 66. in Genes.*
(g) *Q. Curt. l.* 10. *& Livius l.* XL.
(h) *L.* X. *Contra Julian.*

℣. 11. *Descenderúntque volucres super cadavera, & abigebat eas Abram.*

℣. 11. Et les oiseaux venoient fondre sur les corps [de ces victimes ,] & Abram les en chassoit.

COMMENTAIRE.

tume de passer au milieu des victimes divisées, vient des Chaldéens, & qu'elle étoit usitée chez les Barbares. Il rapporte un passage de Sophocles, qui montre que l'on passoit au milieu de deux feux ayant le fer à la main. Il est tres-vrai-semblable qu'Abraham passa par le milieu de ses hosties ainsi divisées, pour contracter l'alliance avec le Seigneur ; de même qu'au verset 17. on voit un feu violent, qui representoit Dieu lui-même, qui passe entre ces victimes , comme pour ratifier l'alliance de la part de Dieu.

Cette ceremonie de couper en deux les Hosties de l'alliance, & de faire passer au milieu d'elles les parties contractantes , marque qu'elles s'obligent mutuellement à observer toutes les conditions de leur contrat , sous les peines d'être traitées comme ces victimes, si elles viennent à y manquer. Chez les Romains (*a*), le Fécial ou le Prêtre qui immoloit la truye dans les alliances solemnelles , prononçoit des paroles qui marquent ce que nous venons de dire : *Si prior defecerit publico consilio , dolo malo , Tu ille , Diespiter , populum Romanum sic ferito , ut ego hanc porcam hodie feriam : tantoque magis ferito, quanto magis potes , pollesque.* Aprés quoi il frappoit la truye d'un gros caillou. Denys d'Halycarnasse (*b*) dit que le Roi Servius Tullius, aprés avoir fait la revûë de tout le peuple Romain , & l'ayant assemblé dans le champ de Mars , il fit faire le tour de son armée à un taureau , à un bélier & à un bouc , aprés quoi il les immola au Dieu Mars , pour expier l'assemblée. En general on ne faisoit jamais d'alliance solemnelle , sans quelques sacrifices ; & il semble que c'est de là qu'est venuë cette maniere de parler , *Percutere fœdus* : Frapper une alliance : & couper une alliance, *Scindere fœdus*. Expressions usitées dans l'Ecriture (*c*) & dans les Profanes.

℣. 11. DESCENDERUNTQUE VOLUCRES SUPER CADAVERA, ET ABIGEBAT EAS ABRAM. *Et des oiseaux venoient fondre sur des corps de ces victimes , & Abram les en chassoit.* En changeant la ponctuation des Massorethes (*d*), on pourroit traduire l'hébreu : *Et dejecit ;* ou *deposuit volucres super cadavera , & sedit ;* ou *jacuit cum ipsis Abraham.* Abraham ayant immolé les deux oiseaux , les mit entiers sur les cadavres des autres victimes divisées , & il se coucha au milieu d'elles. Les

(a) *Livius l. 1. Decad. 1.*
(b) *Dionys. Halyc. l. 4.*
(c) כרות ברית , & *similia passim.*

(d) וירד העיט על הפגרים וישב אתם אברהם

℣. 12. *Cumque sol occumberet, sopor irruit super Abram, & horror magnus & tenebrosus invasit eum.*

℣. 12. Et vers le coucher du Soleil, Abram se sentit accablé d'un profond sommeil & saisi d'une grande frayeur, comme au milieu des tenebres.

13. *Dictúmque est ad eum: Scito prænoscens quod peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent quadringentis annis.*

13. Et il oüit ces paroles: Apprenez ce qui doit arriver dans les tems à venir à vôtre race; elle demeurera comme étrangere dans un autre pays que le sien, elle sera reduite en servitude, & affligée pendant quatre cens ans.

COMMENTAIRE.

70. (a) ont suivi à peu prés ce sens. On doit faire attention qu'Abraham étoit au milieu de ses victimes, & qu'ainsi il n'est nullement probable que les oiseaux soient venus pour les manger, ni qu'il ait eû besoin de les chasser.

℣. 12. CUMQUE SOL OCCUMBERET, SOPOR IRRUIT SUPER ABRAM. *Lorsque le Soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil.* L'Hébreu (c) *Tardemah* est traduit par les 70. (b), Un sommeil extatique. Aquila (d), un abbattement, un assoupissement envoyé de Dieu. Symmaque (e), un sommeil accompagné d'abbattement. *Sopor cum gravedine.*

HORROR MAGNUS ET TENEBROSUS. *Il se trouva comme dans les tenebres, & saisi d'un grand effroi.* On pourroit traduire l'Hébreu par, l'horreur & les tenebres. Abraham se trouva saisi de frayeur au milieu des tenebres; ou autrement, *Horror tenebrarum*, Une frayeur semblable à celle dont nous sommes frappez en voyant quelque chose d'extraordinaire au milieu d'une obscurité profonde. L'Hébreu à la lettre (f), *Terror obscuritas;* ou *Terror obscuritatis magnæ cadens super eum.* La terreur d'une grande obscurité tomba sur lui.

℣. 13. SUBJICIENT EOS SERVITUTI, ET AFFLIGENT QUADRINGENTIS ANNIS. *Elle sera reduite en servitude, & acablée de maux pendant quatre cens ans.* Dans l'Exode (g) où on voit l'execution de cette Prophetie; l'Ecriture marque que les Israëlites furent délivrez de servitude au bout de quatre cens trente ans: ainsi on juge qu'on met ici quatre cens ans, au lieu de quatre cens trente ans, pour faire le compte rond. Le commencement de la servitude que Dieu prédit ici, se prend assez diversement. Mais tous les commentateurs con-

(a) Κατέβη δὲ ὄρνεα ἐπὶ τὰ σώματα τὰ διχοτομήματα αὐτῶν, καὶ συνεκάθισεν αὐτοῖς Ἄβραμ.

(b) תרדמה

(c) Ἔκστασις.

(d) Καταφορά.

(e) Κάρος.

(f) הנה אימה חשכה גדלה נפלת עליו

(g) *Exod.* XII. 40. 41.

℣. 14. *Verumtamen gentem, cui servituri sunt, ego judicabo: & post hæc egredientur cum magna substantia.*

15. *Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.*

16. *Generatione autem quartâ revertentur huc: necdum enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.*

℣. 14. Mais le peuple auquel vos descendans seront assujettis, sera lui-même soûmis à la rigueur de ma justice; & aprés cela ils sortiront [de ce pays] avec de grandes richesses.

15. Pour vous, vous irez en paix avec vos peres, & vous mourrez dans une heureuse vieillesse.

16. Mais vos descendans retourneront dans ce pays ici à la quatriéme generation; parce que la mesure des iniquitez des Amorrhéens n'est point encore remplie jusqu'à present.

COMMENTAIRE.

viennent que les quatre cens ou quatre cens trente ans, doivent s'entendre non seulement de la durée de la servitude des Israëlites dans l'Égypte; mais aussi de la demeure d'Abraham, & de sa posterité, dans la terre de Canaan, avant que Jacob & sa famille entrassent dans l'Egypte. Selon la Chronologie d'Usserius, que nous suivons, ces quatre cens ans commencent à la sortie d'Abraham de la ville de Charan en Mesopotamie, l'an du monde 2082. & finissent à la sortie d'Egypte en l'an 2513.

℣. 15. TU AUTEM IBIS AD PATRES TUOS IN PACE. *Pour vous, vous irez en paix avec vos peres.* Vous mourrez comme vos peres, & vous descendrez avec eux dans le tombeau aprés une vie longue & tranquille. Vous mourrez d'une mort paisible, qui ne sera ni prématurée, ni violente. Vous irez vous réünir dans une autre vie avec ceux de vos peres qui sont morts dans la pieté & dans la justice, en attendant vôtre délivrance du Sauveur promis dans tous les siécles. *Ad patres tuos*, ne doit pas être pris comme si tous les ancestres d'Abraham dûssent être, comme lui, dans un état de salut dans l'autre vie; il est certain que la plûpart de ses ayeux étant morts dans l'idolatrie, sont privez du bonheur éternel. *Sepultus in senectute bona*: Enseveli dans une heureuse vieillesse. Quelques éditions des 70. (a) portoient autrefois, *Nourri dans une heureuse vieillesse.* Saint Ambroise (b) & saint Augustin (c) le lisoient ainsi; mais les meilleures éditions (d) portent, *Enseveli*, conformément à l'Hébreu (e).

℣. 16. GENERATIONE AUTEM QUARTA REVERTENTUR HUC. *Ils retourneront ici à la quatriéme generation.* Plusieurs peuples, &

(a) Τραφεὶς.
(b) *Ambros. l. 1. de Abrah. c. 9.*
(c) *Aug. l. XVI. de civit. Dei c. 24.*
(d) Ταφεὶς.
(e) תקבר

℣. 17.

℣. 17. *Cùm ergo occubuiſſet ſol, facta eſt caligo tenebroſa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis tranſiens inter diviſiones illas.*

℣. 17. Lors donc que le Soleil fut couché, il ſe forma une obſcurité tenebreuſe, & il parut [comme] un four avec une grande fumée, & on vit une lampe allumée, qui paſſoit au milieu des parties diviſées [des victimes.]

COMMENTAIRE.

entr'autres les Egyptiens, comptoient autrefois par generations. Quelques-uns mettoient vingt ou vingt-cinq ans, d'autres trente ou trente-trois ans pour une generation; d'autres en comptoient juſqu'à cent, & quelquefois cent huit ou cent dix ans. Le tems des generations eſt toûjours plus long, à meſure que l'on recule plus avant dans l'antiquité. Il eſt tres-croyable qu'ici quatre generations ſont la même choſe que ce qui eſt dit au verſet 13. au bout de quatre cens ans. Quelques-uns expliquent ces quatre generations de l'âge de quatre hommes qui ſe ſuccedent les uns aux autres: Par exemple, dans la Tribu de Juda, *Ezrom* naquit dans l'Egypte; il eût pour fils *Aram* pere d'Aminadab, & ayeul de Naaſſon. Celui-ci fut pere de Salmon, qui entra dans la Terre promiſe. *Ezrom*, *Aram*, *Aminadab & Naaſſon* ſont les quatre generations: Mais en ſuivant cette explication, il faudroit réduire les quatre cens ans, au ſeul tems de la ſervitude d'Egypte; ce que la chronologie ne permet pas. Peut-être même que ces quatre generations ne regardent pas les Iſraëlites, mais les Amorrhéens, dont Dieu menace de punir les crimes, lorſqu'ils ſeront parvenus à leur comble, ce qui ſera dans quatre generations. La ſuite favoriſe aſſez cette explication: *Necdum enim completæ ſunt iniquitates Amorrhæorum.* [Car la meſure des iniquitez des Amorrhéens n'eſt pas encore remplie.] On verra ſouvent dans l'Ecriture les Amorrhéens mis pour marquer en general tous les peuples deſcendus de Canaan, comme on l'a déja remarqué.

℣. 17. CUM ERGO OCCUBUISSET SOL. *Lorſque le Soleil fut couché.* On trouve dans ce chapitre ce qui s'eſt paſſé durant deux nuits & un jour. Dans la premiere nuit, Abraham eût la viſion marquée au commencement de ce chapitre; le jour qui la ſuivit fut employé à préparer & à offrir les ſacrifices ſpecifiez ci-devant verſet 9. Aprés le coucher du Soleil, Abraham s'étant endormi profondément, il eût la viſion ſuivante.

APPARUIT CLIBANUS FUMANS, ET LAMPAS IGNIS TRANSIENS INTER DIVISIONES ILLAS. *Il parut un four, d'où ſortoit une grande fumée; & l'on vit une lampe ardente, qui paſſoit au travers de ces bêtes diviſées.* Cette fumée, comme celle d'un four échauffé, & l'éclat de ces flambeaux qui paſſent entre les parties coupées des vic-

℣. 18. *In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc, à fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphratem.*

19. *Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos,*

℣. 18. En ce jour-là le Seigneur fit alliance avec Abram, & lui dit: Je donnerai à vôtre posterité ce pays, qui s'étend depuis le fleuve de l'Egypte, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate.

19. Le pays des Cinéens, des Cinezéens, & des Cedmonéens;

COMMENTAIRE.

times, representoient Dieu-même, qui ratifioit de sa part l'alliance qu'il faisoit avec Abraham. Ce feu consuma apparemment le sacrifice déja tout preparé depuis plusieurs heures. Le bruit & l'éclat de ce tourbillon lumineux éveilla Abraham, qu'un sommeil profond avoit abbatu vers le coucher du Soleil. Verset 12.

℣. 18. SEMINI TUO DABO TERRAM HANC A FLUVIO ÆGYPTI USQUE AD FLUVIUM MAGNUM EUPHRATEM. *Je donnerai cette Terre à vôtre race, depuis le fleuve d'Egypte, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate.* Voici à quoi Dieu s'engage par l'alliance qu'il fait avec Abraham: Il lui abandonne tout le pays qui est depuis le Nil jusqu'à l'Euphrate. Si les Israëlites n'ont pas vû durant un long tems leur domination établie sur tous ces vastes pays, ils n'ont à s'en prendre qu'à leur infidelité. Dieu ne s'oblige envers eux, que sous la condition qu'ils seront eux-mêmes fidéles à garder son alliance. David & Salomon virent sous leur regne l'effet de ce que Dieu promet ici.

Quant *au fleuve d'Egypte*, quelques Interpretes croient que c'est une petite riviere qui passe à Rinocorure; mais d'autres (*a*) prétendent que c'est le Nil; c'est-à-dire, le bras le plus oriental de ce fleuve. Il ne paroît pas que sous Moïse le Nil ait eu dans l'Egypte aucun nom particulier: on le nommoit simplement, *Le fleuve d'Egypte*. Comme il n'y avoit point d'autre riviere dans le pays, l'équivoque n'étoit point à craindre sur ce sujet. Le Nil a eû depuis divers noms, que l'on remarquera sur Josué XIII. 3.

℣. 19. CINÆOS. *Les Cinéens.* Le Paraphraste Chaldéen les nomme *Salméens*, qui étoient des peuples d'Arabie, dont parlent Pline (*b*) & Ptolomée. L'Ecriture (*c*) dit que *Jetro*, beau-pere de Moïse, étoit Cinéen. Les descendans de Jetro demeurerent dans le canton de la Terre promise qui échut à la Tribu de Juda (*d*). Les Cinéens du tems de Saül étoient unis aux Amalecites. Ce Prince ayant reçu ordre de Dieu d'exterminer Amalec, pour le punir de la cruauté qu'il

(a) Le Rabb. Salom. & Kimchi.
(b) *Plin.* VI. 26.
(c) *Judic.* I. 16.
(d) *Num.* XXIV. 21.

℣. 20. *Et Hethæos, & Pherezæos, Raphaïm quoque,*
21. *Et Amorrhæos, & Chananæos, & Gergesæos, & Jebusæos.*

℣. 20. Des Hethéens, des Pherezéens, des Rephaïms,
21. Des Amorrhéens, des Chananéens, des Gergeséens & des Jebuséens.

COMMENTAIRE.

avoit exercée contre les Israëlites, lorsqu'ils sortoient de l'Egypte; fit dire aux Cinéens de se retirer du milieu d'Amalec (*a*); parce que le Seigneur ne vouloit pas qu'on les enveloppât dans sa perte, en consideration des services qu'ils avoient rendus à Israël dans le voyage du desert. Les Cinéens demeurerent soûmis aux Israëlites depuis Moïse; ils ne furent pas détruits comme les Cananéens.

CENEZÆI. *Les Cenezéens.* On ne sçait qui sont ces peuples. Caleb fils de Jephoné est surnommé *Cenezéen* (*b*): ce qui pourroit faire croire que les Cenezéens habiterent dans les montagnes de Juda, qui échurent à Caleb, sur les frontiéres de l'Idumée. L'Ecriture (*c*) met parmi les chefs d'Edom, un chef de Cenez; apparemment Prince des Cenezéens, qui habitoient originairement dans les montagnes, qui sont au Midi de la Tribu de Juda.

CADMONÆI. *Les Cadmonéens* étoient à l'Orient de la Terre de Canaan, comme leur nom le marque. *Cadmonim*; c'est-à-dire, Orientaux. Ils étoient de la race des Hevéens, & leur demeure étoit aux environs du mont Hermon. Cadmus, fondateur de Thebes en Béotie, & Hermione son épouse étoient, à ce qu'on croit, Cadmonéens ou Hevéens; & peut-être qu'ils sont du nombre des peuples qui se sauverent du pays de Canaan à l'entrée de Josué. Ce que la Fable a dit des dents de serpens semez par Cadmus, qui produisirent des hommes tout armez, est fondé sur l'étymologie du nom d'Hevéens, qui signifie serpens, comme on l'a deja remarqué. Cadmus sema à Thebes des serpens, c'est-à-dire y établit des Hevéens, qui furent un peuple belliqueux & laborieux.

(a) 1. *Reg.* xv. 6.
(b) *Num.* xxxii. 12. *Josue* xiv. 6.
(c) *Genes.* xxxvi. 15.

CHAPITRE XVI.

Agar devient femme d'Abraham. Fuite d'Agar, & son retour. Naissance d'Ismaël.

℣. 1. *Igitur Saraï, Uxor Abram, non genuerat liberos: sed habens ancillam Ægyptiam nomine Agar,*

2. *Dixit marito suo: Ecce conclusit me Dominus, ne parerem: ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cùmque ille acquiesceret deprecanti,*

℣. 1. Or Saraï, femme d'Abram, n'avoit point eû d'enfans; mais ayant une esclave Egyptienne nommée Agar,

2. Elle dit à son mari: Vous voyez que le Seigneur m'a renduë sterile, & je ne puis point avoir d'enfans: prenez donc, je vous prie, mon esclave, pour voir si au moins par son moyen je pourrai avoir des enfans. Et Abram s'étant rendu à sa priére,

COMMENTAIRE.

℣. 1. HABENS ANCILLAM ÆGYPTIAM NOMINE AGAR. *Elle avoit une servante Egyptienne nommée Agar.* Saint Chrysostome (*a*) croit qu'Agar étoit une des esclaves que Pharaon avoit données à Abraham, pendant que ce Patriarche étoit en Egypte. Les Rabbins assûrent même qu'Agar étoit fille de Pharaon: Mais on sçait quelle est l'exactitude & l'habileté des Rabbins en fait d'histoire. Agar a donné son nom à la ville d'Agar ou Petra, capitale de l'Arabie Petrée; & aux peuples nommez anciennement *Agareni* (*b*), ou *Agraï*, & aujourd'hui Sarrazins; non pas à cause de *Sara*, comme le veulent quelques-uns, mais plutôt à cause de leurs brigandages. L'Arabe *Saraka* (*c*), signifie, voler, dérober.

℣. 2. SI FORTE EX EA SUSCIPIAM LIBEROS. *Afin que j'en puisse avoir des enfans.* L'Hébreu à la lettre, *Peut-être que je bâtirai ma maison par son moyen.* Cette façon de parler, *Bâtir sa maison*, est commune dans l'Ecriture, pour marquer avoir des enfans. Le terme Hébreu *Ben* (*d*), qui signifie, *Un fils*, vient du verbe *Banah* (*e*), qui signifie, bâtir. Voyez Exod. I. 21. Deut. XXV. 9. & Ruth. IV. 11. &c.

CUMQUE ACQUIESCERET DEPRECANTI. *Abraham s'étant rendu*

(a) *Chrys. Homil.* 38. *in Genes.*
(b) הגריאים 1. *Par.* V. 10. *Et Ps.* LXXXII. 8.
(c) סרק
(d) בן
(e) בנה

℣. 3. *Tulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan, & dedit eam viro suo uxorem.*

4. *Qui ingressus est ad eam. At illa concepisse se videns, despexit dominam suam.*

5. *Dixitque Saraï ad Abram: Iniquè agis contra me: ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quod conceperit, despectui me habet. Judicet Dominus inter me & te.*

℣. 3. Saraï prit Agar l'Egyptienne, son esclave, & la donna pour femme à son mari, dix ans aprés qu'ils eurent commencé à demeurer dans la Terre de Canaan.

4. Abram l'ayant pris pour femme, & Agar voyant qu'elle avoit conçu, elle commença à avoir du mépris pour Saraï sa maîtresse.

5. Alors Saraï dit à Abram: Vous me traitez d'une maniere injuste. Je vous ai donné ma servante pour être vôtre femme, & depuis qu'elle est enceinte, elle me méprise. Que le Seigneur soit Juge entre vous & moi.

COMMENTAIRE.

à sa priere. Abraham ne se porte à épouser Agar, que pressé par les sollicitations de Sara son épouse; & ce n'est que par un mouvement de l'Esprit de Dieu que Sara engage Abraham dans ce second mariage, si on en croit Joseph (*a*). Ce ne fut ni par mépris pour Sara, ni pour satisfaire son incontinence, qu'Abraham se détermine à épouser cette Egyptienne. Son premier motif (*b*) fut d'avoir des enfans, sur qui les promesses de Dieu pussent tomber; & il ne fit rien dans cette rencontre, qu'aprés avoir consulté le Seigneur: Enfin dans ce tems-là la Polygamie étoit autorisée par la coûtume, & tolerée de Dieu même; sans quoi elle n'auroit pû être justifiée par aucun bon motif (*c*), selon cette regle de Morale, que les choses mauvaises de leur nature, ne peuvent jamais devenir bonnes par l'intention de celui qui les fait. On a montré en parlant de Lamech, que la Polygamie n'est point contraire au Droit naturel, quoiqu'elle soit opposée à la premiére institution du Mariage. Dieu jugea à propos de changer pour un tems cette disposition primitive, en transportant, dit Grotius, à plusieurs femmes, le droit qu'il n'avoit donné dans les commencemens, qu'à une femme sur son mari. Les Juifs n'ont plus à present la liberté d'avoir plusieurs femmes, ni dans l'Orient, ni dans l'Occident; les Empereurs Theodose, Arcade & Honorius le leur défendirent par leurs rescrits. Les Mahometans, qui se la permettent à eux-mêmes, ne la permettent pas aux Juifs dans leur Empire.

℣. 3. POST ANNOS DECEM QUAM HABITARE COEPERANT IN TERRA CANAAN, ET DEDIT EAM VIRO SUO UXO-

(a) *Joseph. antiq. l. 1. c.* XI.
(b) *Aug. l.* XVI. *de Civit. c.* 25. *& l.* 2. *contra advers. legis & Proph. c.* 9. *l.* XXII. *contra Faust. c.* 30. 31. 32.
(c) *Aug. l.* 3. *Confess. c.* 8. *& l.* 3. *de Doctrina Christiana c.* 14. 18. 19. 20. 21.

ỷ. 6. *Cui respondens Abram: Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est, utere eâ ut libet. Affligente igitur eam Saraï, fugam iniit.*

7. *Cùmque invenisset eam Angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, quæ est in via Sur in deserto,*

ỷ. 6. Abram lui répondit: Voila vôtre servante, elle est entre vos mains; usez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï l'aiant maltraitée, Agar s'enfuit.

7. Et l'Ange du Seigneur l'ayant trouvée dans le desert, prés de la fontaine qui est sur le chemin de Sur dans la solitude,

COMMENTAIRE.

REM. *Elle la donna pour femme à son mari, dix ans aprés qu'ils eurent commencé de demeurer dans le pays de Canaan.* Les Rabbins (a) assûrent que c'est une loi tres ancienne parmi ceux de leur nation, que si une femme n'a point eû d'enfans durant les dix premieres années de son mariage, le mari en doit prendre une seconde. Je ne sçai si la conduite d'Abraham a donné lieu à cette loi, dont l'antiquité m'est fort suspecte. Abraham avoit alors quatre-vingt cinq ans, & Sara soixante-quinze.

ỷ. 5. INIQUE AGIS CONTRA ME. *Vous ne me faites pas justice.* L'Hébreu porte (b): *Vous êtes coupable de l'injure que l'on me fait*; ou, *l'injure que l'on me fait retombe sur vous.* Le mépris qu'Agar fait de ma personne, est un mépris qu'elle fait de vous-même, qui êtes mon frere & mon époux: Ou plutôt, selon les 70. (c) *Je souffre cette injure, cet outrage à vôtre occasion*, ou *de vôtre part.* Saint Chrysostome (d) croit que Sara par une foiblesse assez naturelle à son sexe, se plaint de la trop grande indulgence d'Abraham pour Agar; comme si par un mépris qu'elle s'imaginoit qu'il eût pour elle, il autorisoit sa servante dans celui qu'elle témoignoit à sa maîtresse. Le Chaldéen l'entend de cette sorte: *Judicium habeo contra te*, ou *super te.* J'ai à me plaindre de vous, &c. *J'ai une affaire, un procés à vuider avec vous. Judicet Dominus inter me & te*: Que le Seigneur soit Juge entre vous & moi. Ces paroles marquent de l'émotion & du chagrin dans Sara, & même quelque espece de menace. On peut traduire l'Hébreu, *Judicabit Dominus, &c.* Le Seigneur me vangera, &c.

ỷ. 6. ECCE ANCILLA TUA IN MANU TUA EST; UTERE EA UT LIBET. *Voila vôtre servante; elle est entre vos mains: usez-en avec elle comme il vous plaira.* On voit par ce passage & par tout ce qui suit, que les esclaves que leur maître épousoit & qu'il prenoit en qualité de femmes du second rang, *Uxor secundaria*, n'étoient pas pour cela affranchies de la dépendance qu'elles devoient à leur maître & à leur

(a) *Rabb. apud Munster & Clar.*
(b) חמסי עליך
(c) Ἀδικοῦμαι ἐκ σοῦ.
(d) *Chrysostom. in Genesim. Homil.* XXXVIII.

℣. 8. *Dixit ad illam : Agar ancilla Saraï, unde venis ? & quò vadis ? Quæ respondit : A facie Saraï dominæ meæ ego fugio.*

℣. 8. Lui dit : Agar servante de Saraï, d'où venez-vous ? & où allez-vous ? Elle répondit : Je fuis de devant Saraï ma maîtresse.

9. *Dixitque ei Angelus Domini : Revertere ad dominam tuam, & humiliare sub manu illius.*

9. L'Ange du Seigneur lui dit : Retournez à vôtre maîtresse, & humiliez-vous sous sa main.

10. *Et rursum : Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur præ multitudine.*

10. Il ajoûta : Je multiplierai vôtre race, & je la rendrai si nombreuse, qu'on ne pourra la compter.

COMMENTAIRE.

maîtresse, qui étoit la femme principale & la mere de famille. Abraham laisse à Sara le droit de vie & de mort (*a*) qu'il avoit sur Agar en qualité de maître & d'époux. Tel étoit l'ancien droit chez presque tous les peuples. Abraham pour guerir l'esprit de Sara, & pour lui persuader qu'il n'a point de part aux insolences d'Agar, lui remet cette servante entre les mains; il lui en laisse le jugement & la punition. (*b*)

AFFLIGENTE EAM SARAI, FUGAM INIIT. *Saraï la traitant mal, elle s'enfuit.* Saint Augustin (*c*) excuse la severité de Sara envers Agar : Il dit que cette sage matrone corrigeoit l'orgueil & l'insolence de sa servante, par une punition salutaire, & non pas par un esprit de cruauté & de haine. L'approbation que Dieu donne à la conduite de Sara la justifie assez. Voyez le verset 9. Saint Ambroise (*d*) dit au contraire, que dans cette occasion Sara poussa trop loin son ressentiment.

℣. 7. JUXTA FONTEM AQUÆ IN SOLITUDINE, QUÆ EST IN VIA SUR IN DESERTO. *Auprés de la fontaine qui est dans le desert, sur le chemin de Sur.* Ce dernier mot, *In deserto*, n'est point dans le texte Hébreu, ni dans la version de saint Jerôme (*e*); c'est une répétition de, *In solitudine*, qui est un peu auparavant. La fontaine ou le puits où l'Ange apparut à Agar, est sur le chemin qui conduit d'Hebron en Egypte par le desert de Sur, qui est vers le fond de la mer Rouge.

℣. 11. ISMAEL (*f*) signifie : Le Seigneur a écouté.

℣. 12. ERIT FERUS HOMO. *Ce sera un homme fier & sauvage.* L'Hébreu (*g*) à la lettre porte : *Il sera un âne sauvage.* Le Paraphraste Chaldéen : *Il sera parmi les hommes comme un âne sauvage*, [*feroce, indomp-*

(a) Grotius.
(b) *Chrysostom. Homil.* XXXVIII.
(c) *S. August. Ep.* 48.
(d) *De Abraham l.* 1. *c.* 4.
(e) *Jeron. tom.* 1. *nova edit.*
(f) שמע *Audivit* אל *Deus.*
(g) פרא

℣. 11. *Ac deinceps: Ecce ait, concepisti, & paries filium: vocabisque nomen ejus Ismaël, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.*

12. *Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum: & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.*

℣. 11. Il lui dit encore: Vous avez conçu, & vous enfanterez un fils, que vous nommerez Ismaël; parce que le Seigneur vous a écouté dans vôtre affliction.

12. Ce sera un homme fier & farouche, dont la main sera levée contre tous, & contre qui tout le monde aura la main levée, & il dressera ses tentes vis-à-vis de tous ses freres.

COMMENTAIRE.

el:] Il tiendra de l'âne sauvage dans ses penchans, dans ses inclinations, dans sa ferocité.

Manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum. *Il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui.* Il aura tout le monde pour ennemi, & sera l'ennemi de tout le monde. Il sera toûjours en guerre, soit en attaquant, soit en se défendant. Toûjours prêt à exposer sa vie pour dépoüiller le premier qu'il rencontrera. Les Arabes ont pleinement rempli cet horoscope de leur pere: Ils ont toûjours été, & sont encore aujourd'hui, voleurs, guerriers, remuans, trompeurs, sans demeure fixe, pauvres, sauvages, cruels, inconstans. Le Chaldéen entend ainsi ce passage: Il aura besoin de tout le monde, & tout le monde aura besoin de lui; comme s'il vouloit dire: Il étendra sa main pour demander à tout le monde, & tout le monde tendra la main pour lui demander; ou, Il s'appuyera sur tout le monde, & tout le monde s'appuyera sur lui. L'Hébreu à la lettre (a): *Manus ejus in omnibus, & manus omnium in eo.* Cette expression marque ordinairement attaquer, battre, tuer. Voyez Genes. XXXVII. 27. Deut. XIII. 9. & XVII. 7.

E regione universorum fratrum suorum figet Tentoria. *Il dressera ses pavillons aux yeux de tous ses freres.* Il occupera le pays voisin de celui de ses freres; il demeurera sur les frontieres de ses freres, qui n'oseront empêcher son établissement. Les Ismaëlites s'étant répandus dans l'Arabie, se trouverent tout au tour du partage de leurs freres. La Judée & l'Idumée, le pays des Moabites & des Ammonites sont environnez des peuples d'Arabie, descendus d'Ismaël. Les Scenites ou *Agraï*, habitoient vers l'Orient. Les autres Ismaëlites dans l'Arabie Petrée & dans l'Arabie Heureuse. Autrement, nonobstant sa ferocité, il vivra en paix avec ses freres; ou enfin tout le monde l'attaquera, & il attaquera tout le monde: Il fera la guerre à ses freres, il dressera ses tentes, il posera son camp à leur vûë, en leur presence.

(a) ידו בכל ויד כל בו

℣. 13.

℣. 13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : profectò hîc vidi posteriora videntis me.

℣. 13. Et Agar appella le Seigneur qui lui avoit parlé : Vous êtes le Dieu qui m'avez vû ; Car elle dit : certainement j'ai vû par derriere celui qui m'a vûë.

COMMENTAIRE.

℣. 13 TU DEUS QUI VIDISTI ME. *Vous êtes le Dieu qui m'avez vû.* L'Hébreu (*a*) : *Le Dieu qui me voyez.* Le Chaldéen : *Le Dieu qui voit tout.* On peut aussi traduire : Vous êtes un Dieu qui apparoissez, un Dieu qui vous faites voir ; qui conversez parmi les hommes. Vatable : Le Dieu de vision, un Dieu dont la providence s'étend sur les choses humaines, un Dieu clair-voyant, attentif à tout ce qui se passe dans le monde.

PROFECTÒ HÎC VIDI POSTERIORA VIDENTIS ME. *J'ai vû ici par derriere celui qui me voit.* Agar crût d'abord parler à un homme ; mais ayant vû que celui qui l'entretenoit, tournoit le dos, & disparoissoit en l'air : elle jugea (*b*) que c'étoit Dieu ou un Ange, & elle s'écria : J'ai eû le bonheur de voir le dos de l'Ange qui m'a apparu ; ou bien, J'ai vû le dos de Dieu qui m'a apparu, ou qui me regarde des yeux de sa providence. Les Anciens étoient dans la persuasion que les Dieux n'apparoissoient jamais à découvert, & ne se laissoient pas voir le visage. Cela se voit par Callimaque, dans son épigramme sur la statuë de Jupiter, qui tourne le dos. Le Chaldéen traduit : *J'ai ouvert les yeux*, [j'ai reconnu qui il étoit,] *depuis qu'il m'a apparu* ; ou, *J'ai rentré dans moi-même*, [*Je me suis* reconnuë,] *depuis qu'il m'a parlé.* L'Hébreu porte (*c*) : *Etiamne video post videntem me?* Puis-je encore voir, *puis-je encore être en vie*, aprés avoir eû une vision de Dieu, ou d'un Ange ? *Voir*, est mis ici pour *Vivre* ; une fonction de la vie, pour la vie elle-même. C'est ainsi que dans l'Exode (*d*) il est dit, que les Israëlites bûrent & mangerent aprés avoir vû le Seigneur ; c'est-à-dire, que la vûë d'une si redoutable majesté ne leur ôta pas la vie. C'étoit l'opinion des Hébreux, que ceux qui avoient eû quelque vision extraordinaire, étoient en danger de perdre la vie. Cela paroît par plusieurs endroits de l'Ecriture. Par exemple Jacob, aprés avoir lutté avec un Ange (*e*) toute la nuit, & n'en ayant ressenti aucun mal, donne le nom de Phanuel à l'endroit où ce combat s'étoit passé, en mémoire de ce qu'il n'en avoit éprouvé aucune incommodité. Les Israëlites prient Moïse de leur parler (*f*),

(a) אל ראי
(b) *Kimchi Clar. Vat.*
(c) הגם הלם ראיתי אחרי ראי
(d) *Exod.* XXIV. 11.
(e) *Genes.* XXXII. 30.
(f) *Exod.* XX. 19.

℣. 14. *Propterea appellavit puteum illum, puteum viventis & videntis me. Ipse est inter Cades & Barad.*

15. *Peperitque Agar Abræ filium, qui vocavit nomen ejus Ismaël.*

℣. 14. C'est pourquoi elle appella ce puits, le puits de celui qui est vivant & qui m'a vûë. C'est le puits qui est entre Cades & Barad.

15. Or Agar enfanta un fils à Abram, qui le nomma Ismaël.

COMMENTAIRE.

de peur qu'ils ne meurent, si Dieu lui-même se faisoit entendre à eux. Dieu dit à Moïse qu'il ne doit pas souhaiter de voir la face du Seigneur (*a*); parce qu'aucun mortel ne le peut voir sans mourir. Gédeon ayant eu une vision d'un Ange, s'écria; *Helas, Seigneur mon Dieu! j'ai vû l'Ange du Seigneur face à face! Mais le Seigneur lui dit: Ne craignez point* (*b*), *vous ne mourrez pas.* Dans le premier Livre des Rois (*c*), Dieu frappe de mort cinquante mille & soixante & dix hommes des habitans de Bethsames, pour avoir vû l'Arche du Seigneur.

Les Payens étoient dans les mêmes sentimens à l'égard des apparitions de leurs Dieux; ils croyoient qu'ils n'apparoissoient jamais aux hommes qu'il n'en arrivât quelque malheur à ceux ausquels ils se faisoient voir (*d*). Les Histoires & les Fables qu'ils racontent, semblent donner à connoître qu'ils avoient là-dessus quelque experience (*e*). Tiresias devint aveugle pour avoir vû Minerve, qui se baignoit dans la fontaine du mont Helicon. Actéon fut déchiré par ses chiens, pour avoir regardé Diane qui se baignoit. Polyzelus, un des Capitaines Atheniens, qui avoit combattu à Marathon, devint aveugle aprés avoir vû un Spectre. Plutarque (*f*) dit que Diane adorée par les Palléniens, étoit non seulement redoutable aux hommes, mais aussi qu'elle rendoit les arbres steriles, & faisoit avorter les animaux, par tout où on portoit sa statuë. Lucien (*g*) dit que les Gorgones sont invisibles, & que quiconque les a vûs une fois, ne peut plus rien voir aprés. Voyez aussi Porphyre dans Eusebe (*h*), qui raconte la mort subite de neuf personnes, pour avoir vû le Dieu Pan. Horace fait cette priere au Dieu Faune.

Per meos Fines & aprica rura
Lenis incedas, abeasque parvis
Æquus alumnis.

℣. 14. PUTEUM VIVENTIS, ET VIDENTIS ME. *Le puits de ce-*

(a) *Exod.* XXXII. 20.
(b) *Judic.* VI. 22.
(c) I. *Reg.* VI. 19.
(d) Χαλεποὶ δὲ θεοὶ φαίνεσθαι ἐναργεῖς.
(e) *Vide Clericum in Genes. hic.*
(f) *Plutarc. in Arato.*
(g) *In Dialog.*
(h) *Prep. l. 5. c. 6.*

℣. 16. Octoginta & sex annorum erat Abram quando peperit ei Agar Ismaëlem.

℣. 16. Abram avoit quatre-vingt-dix ans, lorsqu'Agar lui enfanta Ismaël.

COMMENTAIRE.

lui qui est vivant, & qui me voit. Le puits ou la fontaine du Dieu vivant, qui s'est apparu à moi ; ou, la fontaine où j'ai vû le Seigneur sans perdre la vie. Le Chaldéen : *Le puits sur lequel l'Ange de vie m'a apparu.*

IPSE EST INTER CADES ET BARAD. *C'est le puits qui est entre Cadés & Barad.* On connoît deux lieux nommez Cadés. On a tâché de marquer leur situation sur le chapitre XX. I. des nombres. On ne sçait pas bien où étoit *Barad.* Onkelos traduit ici : *Entre Recom & Agara.* Le Syriaque : *Entre Racem & Gedar.* L'Arabe : *Entre Racem & Jared.* Bochart montre que Racem ou Recem, ou *Arce* est la ville de Petra, capitale de l'Arabie petrée. *Agara* signifie la même chose ; ainsi on ne voit pas pourquoi Onkelos met la fontaine du Voiant, entre Racem & Hagara, comme si *Recem & Agara* étoient des lieux differens. Il a pû prendre Hagara pour Adar ou Adara, marquez dans les nombres chapitre XXXIV. 4. C'est aussi apparemment ce qu'ont voulu dire le Syriaque & l'Arabe par *Gedar* & *Jared.* Eusebe & saint Jerôme mettent Arad dans le desert de Cadés, à vingt milles d'Hebron, dans la Tribu de Juda. Jonathan traduit : *Entre Recem & Aluza.* Cette derniere est une ville celebre de l'Idumée.

CHAPITRE XVII.

Apparition de Dieu à Abram; il lui change son nom d'Abram, en celui d'Abraham. Il donne à Saraï le nom de Sara. Institution de la Circoncision. Promesses de la naissance d'Isaac.

℣. 1. POstquam verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus : dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens ; ambula coram me, & esto perfectus.

℣. 1. ABram entroit dans sa quatre-vingt-dix-neuviéme année, lorsque Dieu lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant, marchez devant moi, & soyez parfait.

COMMENTAIRE.

℣. 1. EGO DEUS OMNIPOTENS. *Je suis le Dieu tout-puissant.* L'Hébreu (a), *El Sadaï* ; c'est-à-dire, selon la plûpart des

(a) אל שדי

℣. 2. *Ponamque fœdus meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.*

3. *Cecidit Abram pronus in faciem.*

4. *Dixitque ei Deus : Ego sum, & pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.*

℣. 2. Je ferai alliance avec vous, & je vous multiplierai jusqu'à l'infini.

3. Abraham se prosterna le visage contre terre.

4. Et Dieu lui dit : Je suis [le Seigneur] & je ferai alliance avec vous, & vous serez le pere de plusieurs nations.

COMMENTAIRE.

Interpretes. Le Dieu qui se suffit à lui-même, qui ne manque de rien. *J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu*, disoit le Prophete, *parce que vous n'avez pas besoin de mes biens.* Aquila (*a*) traduit dans ce sens, *Suffisant à lui-même* ; & ailleurs (*b*) : *Le Dieu fort.* Quelques-uns derivent le nom *Saddaï*, de *Sade*, qui signifie la campagne ; comme si on disoit, le Dieu des campagnes. Le Traducteur de Sanchoniaton, ancien Historien Phénicien, parle d'une Divinité de ce pays nommée (*c*) *Agros*, ou *Agrotes*, ce qui revient assez à *Saddaï*, pris dans le sens du Dieu maître des biens de la campagne. Mais j'aime mieux dire que Sanchoniaton (*d*) a voulu marquer le Dieu *Sadaï*, sous le nom de *Sadidus*, qu'il fait fils de Saturne. D'autres dérivent *Sadaï*, de *Schad*, la mamelle ; comme qui diroit, le Dieu nourricier de toutes choses. Les Payens nommoient Diane, Ceres, Isis, *Mammosæ* (*e*), & on les representoit couvertes de mamelles. D'autres enfin derivent Saddaï de l'Hébreu (*f*) *Schadad*, ruïner, desoler, détruire. Un Dieu foudroyant & terrible, qui ravage & qui détruit ses ennemis.

AMBULA CORAM ME, ET ESTO PERFECTUS. *Marchez devant moi, & soyez parfait.* Les 70. (*g*) ont traduit : *Et soyez irreprehensible* ; vivez sans reproche. Le Syriaque : *Sans tache.* Tenez-vous toûjours comme dans ma présence ; soyez-moi obéïssant & fidéle, & vivez d'une maniere pure & irréprochable.

℣. 2. PONAMQUE FOEDUS MEUM INTER ME ET TE. *Je ferai alliance avec vous.* Dieu réïtere ici l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham ; il lui donne de nouvelles assurances de sa protection : & pour marquer qu'il s'approprie Abraham & toute sa maison : 1°. Il lui change son nom & à son épouse, ce qui est un acte de jurisdiction (*h*) & une marque de l'autorité du maître envers son esclave. 2°. Il impose à tous les mâles de sa maison le sceau de la circoncision, de même que les maîtres imprimoient à leurs esclaves certains caracteres qui les fai-

(a) Ἱκανός.
(b) Ἄλκιμος.
(c) Ἀγρὸς, vel Ἀγρότης.
(d) *Apud Euseb. prep. l. 1. p. 37. B.*
(e) Πολυμάστοι.
(f) שדד
(g) Ἄμεμπτος.
(h) *Psalm.* CXLVI. 4.

℣. 5. Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram: sed appellaberis Abraham: quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Faciámque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno: ut sim Deus tuus, & seminis tui post te.

8. Daboque tibi & semini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Canaan in possessionem æternam, eróque Deus eorum.

℣. 5. Vous ne vous appellerez plus Abram, mais vôtre nom sera Abraham; parce que je vous ai destiné pour être le pere de plusieurs nations.

6. Et je ferai croître vôtre prosperité à l'infini; & je vous donnerai une race aussi nombreuse que les plus grands peuples, & des Rois sortiront de vous.

7. Et j'établirai mon alliance avec vous, & avec vos descendans dans la suite de leurs races, par un pacte éternel, & je serai vôtre Dieu, & le Dieu de vôtre posterité aprés vous.

8. Je vous donnerai à vous & à vôtre posterité le pays où vous demeurez à present comme étranger, tout le pays de Canaan, comme un heritage éternel, & je serai leur Dieu.

COMMENTAIRE.

soient reconnoître. 3°. Dieu s'engage de sa part à donner à Abraham, un fils & une posterité nombreuse.

℣. 5. NON ULTRA VOCABITUR NOMEN TUUM ABRAM, SED APPELLABERIS ABRAHAM. *Vous ne vous appellerez plus Abram, mais Abraham. Abram* signifie, un pere élevé, *Pater excelsus*. Et *Abraham*, ou plutôt *Ab-rab-hamonon* (*a*), le pere élevé d'une multitude de peuples.

℣. 6. PONAM TE IN GENTIBUS, REGESQUE EX TE EGREDIENTUR. *Je vous rendrai le chef des Nations, & des Rois sortiront de vous.* On pourroit traduire: *Ponam te in gentes.* Vous serez le pere de plusieurs nations, & vous compterez des Rois parmi vos enfans. On n'est point en peine de faire voir l'accomplissement de ces promesses. Les Israëlites, les Iduméens, les Arabes sont des nations assez connuës, aussi-bien que les Rois qui en sont sortis. L'Apôtre saint Paul dans l'Epître aux Romains (*b*) fait voir que le veritable sens de ces promesses regarde les enfans d'Abraham selon l'esprit, qui imitent la foi & l'obéissance de ce Patriarche. Les Rois qui doivent naître d'Abraham sont le Messie Roi des Rois, & Seigneur des Seigneurs, & ses disciples, plus glorieux & plus illustre que tous les Princes de la terre. Par ces paroles: *Ponam te in gentibus*, le saint Esprit marquoit la vocation des Gentils (*c*) qui devoient un jour

(a) אב רם המון

(b) *Rom.* IV. 11. 12. & IX. 7. 8. *Vide* & *Gal.* III. 14. & *seq.*

(c) *Justin. Dialog. cum Tryphone*, & c.

℣. 9. *Dixit iterum Deus ad Abraham; Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.*

℣. 9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi mon alliance, vous & vos descendans aprés vous, dans la suite de toutes les generations.

10. *Hoc est pactum meum quod observabitis inter me & vos, & semen tuum post te : Circumcidetur ex vobis omne masculinum;*

10. Voici l'alliance que je fais avec vous, afin que vous l'observiez & vôtre posterité aprés vous : Tous les mâles d'entre vous seront circoncis :

COMMENTAIRE.

être les enfans de l'alliance, & les heritiers des promesses faites au fidelle Abraham, avant qu'il eût reçu la circoncision.

℣. 10. HOC EST PACTUM MEUM .... CIRCUMCIDETUR EX VOBIS OMNE MASCULINUM. *Voici le pacte que je fais avec vous.... Tous les mâles d'entre vous seront circoncis.* Dans les alliances solemnelles il y a toûjours quelque marque permanente, établie pour en conserver la mémoire. Quand Dieu fit alliance avec Noé, il donna pour gage & pour signe de cette alliance l'Arc en Ciel. Quand par l'entremise de Moïse Dieu fait alliance avec Israël, on se sert du volume des loix & des tables de pierres, qui contiennent les conditions de l'alliance, & des engagemens réciproques des contractans. On garde ce volume, qui est nommé *le Livre de la loi*, ou *de l'alliance*, dans un coffre où les Tables écrites des doigts de Dieu sont mises en dépôt, & qui est nommé l'Arche de l'Alliance. Dans les alliances particuliéres, on employe de même certains signes pour en transmettre la memoire à la posterité. Jacob & Laban élevent un monçeau de pierre. Les Israëlites de delà le Jourdain dressent un monument sur le bord de ce fleuve, pour montrer qu'ils étoient les freres de ceux qui demeuroient en deça du fleuve. Dans le nouveau Testament, Jesus-Christ avant sa mort établit le signe de l'alliance qu'il fait avec les hommes par sa mort, & par l'effusion de son sang, & par le Sacrement qui contient, sous les apparences du pain & du vin, la realité de son corps & de son sang donné & livré pour nous. Ainsi Dieu faisant ici alliance avec Abraham, en laisse un signe ineffaçable par la circoncision qu'il ordonne à ce Patriarche & à tous ses descendans ; & cette circoncision charnelle des enfans d'Abraham, étoit la figure du caractere ineffaçable que nous recevons au Baptême, & qui est perfectionné dans la confirmation.

L'Apôtre saint Paul semble borner tous les effets de la circoncision à servir comme de sceau à l'alliance entre Dieu & la famille d'Abraham, & à distinguer la race choisie & privilegiée d'avec les

℣. 11. Et circumcidetis carnem præputii vestri ut sit in signum fœderis inter me & vos.

℣. 11. Et vous circoncirez vôtre chair, afin que [cette circoncision] soit le signe de l'alliance qui est entre vous & moi.

COMMENTAIRE.

peuples abandonnez à leur corruption : (*a*) *Signum accepit* [*Abraham*] *circumcisionis, signaculum justitiæ fidei quæ est in præputio.* Cette marque ne lui donnoit pas la justice ; mais elle étoit le sceau & la marque de la Justice qu'il avoit meritée par la foi, avant qu'il eût reçû la circoncision. Les anciens Peres enseignent aussi que Dieu n'ordonna pas la circoncision à Abraham pour lui faire meriter la justice ; mais que ce Patriarche la reçût comme un simple signe (*b*). Saint Irenée (*c*) est formel : *Circumcisionem non quasi consummatricem justitiæ, sed in signo dedit Deus, ut cognoscibile perseveraret genus Abrahæ.* Et Tertullien (*d*) : *Ante Deo placuit* [*Abraham*] *quàm circumcideretur ; accepit autem Circumcisionem, sed quæ esset signum temporis illius, non in salutis prærogativam.* On peut voir aussi saint Chrisostome (*e*), saint Epiphane (*f*), saint Jerôme (*g*), Theodoret (*h*) & saint Ambroise (*i*). Saint Augustin (*k*) & quelques Peres (*l*) qui l'ont suivi, ont prétendu que la circoncision remettoit le peché originel ; & que quiconque ne l'avoit pas reçûe, étoit damné éternellement. On verra sur le verset 14. le fondement de cette opinion, qui a été embrassée par saint Prosper, saint Fulgence, saint Gregoire le grand, saint Bernard, le venerable Bede & quelques autres. On cite aussi plusieurs Scolastiques & plusieurs Interpretes pour ce dernier sentiment.

Mais lorsque l'on attribue cet effet à la circoncision, c'est toujours par la force de la grace & des merites du Sauveur, & sous la condition pour les adultes, de joindre à la circoncision du corps, celle du cœur si souvent recommandée dans l'Ecriture (*m*), comme une qualité sans laquelle la Circoncision de la chair ne sert de rien.

(a) *Rom.* IV. 11.

(b) Τὴν δὲ περιτομὴν εἰς σημεῖον, ἀλλ᾽ οὐκ εἰς δικαιοσύνην ἔλαβεν. *Justin. martyr. in Dialogo cum Thriphone.*

(c) *Iren. l.* 4. *c.* 30.

(d) *Tertull. advers. Judæos.*

(e) *Hom.* 37. *&* 39. *in Genes.*

(f) *Heresi* XXX. *c.* 28.

(g) *In caput* 3. *Ep. ad Galatas. Gregem Israëliticum quodam circumcisionis cauterio dénotavit, ut viventes inter Egyptios, Babylonios atque Chaldæos hoc signaculo distingueretur.*

(h) *Quæst.* LXVIII. *in Genes.*

(i) *L.* 1. *de Abrah. c.* 4.

(k) *Aug. l.* XVI. *de civit. c.* 27. *lib.* 2. *contra Pelag. & Celest. c.* 30. *lib.* 2. *de nuptiis & concupis. c.* 11. *lib.* 2. *de peccato Origin. c.* 30.

(l) *Prosper. Ep. ad Demetriad. Fulgent. l. de incarn. c.* 15. *Bernard. ser. in cœna Domini. Beda in cap.* 2. *Luc. D. Thom.* 3. *parte q.* 62. *art.* 6. *Est. in hunc locum.*

(m) *Vide Deut.* X. 16. *&* XXX. 6. *Jerem.* IV. 4. *&* VI. 10. *&* IX. 26. *Act.* VII. 51. *& Rom.* II. 26.

℣. 12. *Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris : tam vernaculus, quam emptitius circumcidetur, & quicumque non fuerit de stirpe vestra,*

℣. 12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous : Tout enfant mâle sera circoncis dans toute la suite de vos races : Tant les esclaves nez dans vos maisons, que les esclaves achetez, & tous ceux qui [seront à vous ;] & qui ne seront point de vôtre race, seront circoncis.

COMMENTAIRE.

A l'égard des enfans qui mouroient avant le huitiéme jour, & des filles, à qui on ne donnoit pas la circoncision. Plusieurs Théologiens (a) croient que les uns & les autres étoient sauvez par la foi & les prieres de leurs parens ou de l'Eglise des Juifs, ou par d'autres moyens que l'on avoit avant que Dieu eût donné la circoncision ; ou enfin par les sacrifices, les oblations & les purifications ordonnées par la loi.

Strabon (b) a crû que les Juifs avoient une loi qui leur ordonnoit de circoncire les filles, ce qui étoit une coûtume usitée chez quelques peuples ; mais Strabon s'est trompé en cela : il n'y a ni loi, ni usage parmi les Juifs qui favorisent sa prétention. Voyez nôtre dissertation sur la Circoncision.

℣. 12. INFANS OCTO DIERUM CIRCUMCIDETUR IN VOBIS. *L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous.* La principale raison qui oblige à fixer la circoncision au huitiéme jour, c'est qu'avant cet âge les enfans sont moins en état de souffrir la douleur de la circoncision. Les animaux n'étoient pas censez parfaits avant ce tems, & Dieu défendoit de lui en offrir aucun qui n'eût au moins huit jours (c). Les enfans ne faisoient pas partie de la societé, & ne passoient pas pour purs avant cet âge (d). Aristote (e) dit, que la vie des enfans n'est point assurée avant le septiéme jour, & que c'est pour cela qu'on leur donne le nom au huitiéme jour ; parce qu'alors on a plus d'esperance de les voir vivre. Il paroît pourtant par Aristophane (f) & par Suidas que c'étoit au dixiéme jour, ou plutôt à la dixiéme nuit depuis leur naissance qu'on imposoit le nom aux enfans en presence de la parenté ; alors on sacrifioit aux Dieux, & on faisoit un festin aux parens & aux amis. Chez les Romains on donnoit le nom aux garçons le huitiéme, & aux filles le neuviéme jour,

(a) *Vide Cornel. in hunc locum. Hug. à sancto Victore lib. 1. de Sacramentis p. 12. c. 2. Biel in. IV. sent. dist. 1. q. 4. & alios.*

(b) *Strab. lib.* XVII. *pag.* 555. *& lib.* XVI. *pag.* 522.

(c) *Exod.* XXII. 30.

(d) *Macrob. Saturn. lib.* 1. *c.* 16.

(e) *Arist. de hist. animal. lib.* VII. *cap.* 12.

(f) *Aristophan. in Avibus pag.* 585. *edit. Genev. an.* 1607. *Et Scolia Bizeti.*

℣. 13. Eritque pactum meum in carne vestrâ in fœdus æternum.

℣. 13. Et [cette marque de] mon alliance sera dans vôtre chair [comme le signe] d'une alliance éternelle.

COMMENTAIRE.

me jour. Servius (*a*) dit que le huitiéme jour étoit regardé comme le jour natal. *Solebant antiqui diem octavum pueri natalem constituere, & eo die singulis annis lætum convivium parare, sicut Judæi in die octavâ circumcidunt.*

Parmi les Hébreux on circoncit les enfans précisément au huitiéme jour aprés la naissance autant qu'on le peut, quelque fête qui arrive ce jour-là. On ne le prévient jamais; mais quelquefois on le differe, quand la santé de l'enfant ne permet pas qu'on fasse cette operation au huitiéme jour de sa naissance.

On donnoit la circoncision en plein jour; c'étoit un Prêtre ou un Levite, un Chirurgien ou une autre personne, ou même une femme, mais non pas un infidel, qui faisoit cette operation. Ni le lieu, ni la maniere, ni l'instrument, ni le Ministre n'en sont pas déterminez dans l'Ecriture. Sephora (*b*) & Josué (*c*) se servirent, à ce qu'on croit, de couteaux de pierre tranchante; mais pour l'ordinaire les Juifs emploient un rasoir pour circoncire.

℣. 13. TAM VERNACULUS QUAM EMPTITIUS CIRCUMCIDETUR, ET QUICUMQUE NON FUERIT DE STIRPE VESTRA. *Tant les esclaves qui seront nez dans vôtre maison, que ceux que vous aurez achepté, & qui ne seront point de vôtre race, seront circoncis.* L'Hébreu porte : *On circoncira tant ceux qui sont nez dans vôtre maison, que ceux qui sont achetez des étrangers, qui ne sont pas de vôtre race.* Quelques-uns (*d*) soûtiennent qu'un esclave qui n'étoit point Hébreu de naissance, pouvoit être contraint malgré soi, à recevoir la circoncision. L'esclave est le bien du maître; le maître en peut disposer à sa volonté. Maimonides (*e*) croit que si un esclave étranger ne vouloit point recevoir la circoncision, son maître ne pouvoit l'y obliger, mais qu'il étoit obligé de le vendre à un autre. Mais la plûpart sont persuadez que l'on ne pouvoit contraindre les esclaves, qui marquoient leur répugnance à recevoir la circoncision; ç'auroit été leur imposer un joug plus insupportable que l'esclavage, & rien n'auroit été plus opposé aux desseins de Dieu, que d'imprimer les marques de son alliance, à des gens qui n'avoient aucune part à cette alliance, ni par leur naissance, ni par leur volonté (*f*). Si donc on explique ce

(a) *Servius in Phormion. Terentii.*
(b) *Exod.* IV. 24.
(c) *Josue* V. 2.
(d) *Abulens. Cajetan.*
(e) *Maimonides l. 1. c. 6. de circumcis.*
(f) *Rupert. Bonavent. Sotus, Alens. Perer.*

℣. 14. *Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo: quia pactum meum irritum fecit.*

℣. 14. Tout mâle dont la chair ne sera point circoncise, sera exterminé du milieu de son peuple; parce qu'il aura violé mon alliance.

COMMENTAIRE.

passage, comme si Dieu ordonnoit la circoncision à tous les esclaves de la maison d'Abraham, il faut dire, que cela ne regarde que cette seule fois, ou qu'il faut prendre ce commandement avec cette restriction, vous circoncirez tous ceux de vos esclaves, qui voudront suivre vôtre religion, & entrer dans l'alliance que je fais avec vous.

L'alliance que Dieu faisoit avec Abraham, n'étoit pas une alliance personnelle, qui ne regardât que sa personne, elle regardoit aussi celle d'Isaac & de sa posterité; mais non pas les autres fils d'Abraham par Agar & par Cethura: Comme ceux-ci n'avoient point de part à l'alliance, ni aux promesses, ils n'étoient point aussi tenus à la circoncision, ni aux autres conditions de l'alliance: & s'ils ont observé la loi de la circoncision, ce ne peut être que par une coûtume ou par une devotion particuliere (*a*).

℣. 14. MASCULUS CUJUS PRÆPUTII CARO CIRCUMCISA NON FUERIT, DELEBITUR ANIMA ILLA DE POPULO SUO. *Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise, sera exterminé du milieu de son peuple.* Cette façon de parler, *sera exterminé &c.* marque ordinairement (*b*) la peine de mort; & en ce sens il faudroit dire que Dieu condamne à mort tous ceux de la maison d'Abraham, qui n'auroient pas reçû la circoncision; & la loi étant generale sembleroit devoir s'étendre même aux enfans; quoiqu'il n'y eût point de faute de leur part, s'ils n'étoient pas circoncis. Du tems de saint Augustin (*c*) on lisoit dans plusieurs exemplaires Latins, comme nous lisons dans le Samaritain & dans les 70. *Masculus cujus præputii caro circumcisa non fuerit, die octavo, delebitur anima illa, &c.* Cette addition, *au huitiéme jour*, engageoit à dire, qu'il falloit condamner à mort des enfans, qui ne pouvoient être coupables de n'avoir pas reçû la circoncision; & c'est peut-être pour éviter cet inconvenient, que saint Augustin a expliqué ce passage de la mort de l'ame, qu'encouroient les enfans, lorsqu'ils mourroient sans la circoncision, parce qu'ils étoient infectez du peché originel dés leur naissance; il expliquoit ce qui suit, *Quia pactum meum irritum fecit*, en disant que tous les hommes ont violé dans Adam, la premiere alliance que Dieu avoit faite avec la nature hu-

(a) *Bonfrer. Cornel. Jansen.*

(b) *Vid. Exod.* XXX. 33. 38. *&* XXXI. 14. *Levit.* XVII. 4. 9. *&* XX. 18. *Num.* IX. 13. *&* XV. 30. 31.

(c) *Aug. l.* XVI. *de Civit. c.* 27. *Ambros. Ep.* 72. *Nov. Edit.*

℣. 15. *Dixit quoque Deus ad Abraham: Saraï uxorem tuam non vocabis Saraï, sed Saram.*

16. *Et benedicam ei, & ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.*

℣. 15. Dieu dit aussi à Abraham: Vous n'appellerez plus vôtre femme Saraï; mais Sara.

16. Je la benirai, & elle vous donnera un fils, à qui je donnerai ma benediction, & il sera le pere de plusieurs peuples, & il sortira de lui des Rois qui gouverneront des peuples.

COMMENTAIRE.

maine. Ce sentiment a été suivi par plusieurs Docteurs, qui ont crû que la circoncision remettoit le peché originel, comme nous l'avons remarqué sur le verset 10. de ce Chapitre.

Les Rabbins disent, que si un homme de la race d'Abraham qui n'auroit pas reçu la Circoncision dans son enfance, negligeoit de la recevoir aprés l'âge de treize ans, il seroit soûmis aux peines de cette loi. Ces peines ne sont pas expliquées de la même maniére par tous les Commentateurs (*a*). Les uns, comme nous l'avons déja remarqué, l'entendant d'une mort violente: d'autres de la damnation, ou de la mort de l'ame, ou même de son aneantissement (*b*); ceux-ci d'une mort naturelle, mais prématurée; ceux-là d'une mort civile, comme de ne pas laisser de successeur, ou d'être separé de la societé des Israëlites par l'excommunication. Une mort prématurée (*c*) est selon les uns à soixante ans, selon d'autres à cinquante ou cinquante-deux ans: Enfin on peut fort bien l'entendre ainsi selon Vatable: Il sera retranché du corps des Israëlites, privé des prérogatives & déchu des promesses attachées à l'alliance de Dieu avec Abraham. Quelques-uns (*d*) ont crû que cette peine regardoit, non pas les enfans qui n'avoient pas reçu la Circoncision, mais leurs parens ou leurs maîtres, qui ne la leur auroient pas donnée. Le Syriaque favorise cette explication; il porte: *Quiconque ne circoncira pas . . . sera détruit.*

℣. 15. SARAÏ UXOREM TUAM NON VOCABIS SARAÏ, SED SARA. *Vous n'appellerez plus vôtre femme Saraï, mais Sara.* Le nom de *Saraï* signifie *Madame*, ou *Ma Princesse*; & celui de *Sara*, *La Princesse*, ou *la Dame*. Le dernier est plus absolu, & dit une plus grande étenduë de pouvoir. Saraï ne sera plus considerée comme la Reine d'une seule famille, elle sera Reine de plusieurs nations. Ces changemens de noms & ce renouvellement de l'alliance de Dieu avec

(a) *Vid. Selden. de Syned. l. 1. c. 6.*
(b) Maimonides.
(c) *Vide Constantin. L'Emper. in not. ad Bertram. Rep. Jud. c. 2.*
(d) *Diodor. Tars. & Procop.*

℣. 17. *Cecidit Abraham in faciem suam, & risit, dicens in corde suo: Putasne centenario nascetur filius? & Sara nonagenaria pariet?*

℣. 17. Abraham se prosterna le visage en terre, & il rit, en disant dans son cœur: Un homme de cent ans auroit-il un fils? & Sara enfantera-t-elle à quatre-vingt-dix ans?

COMMENTAIRE.

Abraham, sont une figure du Nouveau Testament, & de la nouvelle alliance de Jesus-Christ avec la nature humaine.

℣. 16. Et benedicam ei, et ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, et Reges populorum orientur ex eo. *Je la benirai, & elle vous donnera un fils que je benirai aussi; il sera pere de plusieurs nations, & des Rois de divers peuples sortiront de lui.* Le texte Hébreu rapporte à Sara tout ce que la Vulgate attribuë ici à Isaac. *Benedicam ei* [*Sara*] *& etiam dabo tibi ex ea filium, & benedicam ei* [*Sara*] *& erit in gentes, & Reges populorum ex ea erunt.* Je la benirai, elle vous donnera un fils, je la benirai; elle sera la mere de plusieurs nations, & des Rois sortiront d'elle. Le Chaldéen l'entend aussi de Sara; mais le Syrien l'explique comme la Vulgate, *Reges erunt ex eo.* Ce passage renferme les plus grandes benedictions qui ayent jamais été données à aucune femme, dans l'ancien Testament; on peut juger par là du mérite de Sara, qui lui a attiré de si magnifiques promesses. Sara étoit une excellente figure de la sainte Vierge. La foi de Sara, & sa qualité de mere d'Isaac, qui étoit le fils des promesses & de l'alliance; sa sterilité, & ce qu'elle eût à souffrir de la part d'Agar sa servante, dont le fils maltraitoit Isaac dans sa jeunesse; tout cela represente parfaitement Marie pleine de foi & de graces, qui devient Mere sans cesser d'être Vierge, & qui nous donne Jesus-Christ le fruit des promesses & de la nouvelle alliance; Jesus-Christ persecuté jusqu'à la mort par les enfans de la Synagogue, qui sont enfin chassez avec leur mere de la maison du pere de famille, & privez de leurs prerogatives. *Agar* representoit la Synagogue, asservie avec ses enfans, comme le remarque saint Paul (*a*); *Sara* representoit l'Eglise mere des enfans d'une sainte & heureuse liberté; Sara figuroit Marie mere de Jesus, lequel nous a affranchi, par sa mort, de la servitude du peché.

℣. 17. Cecidit Abraham in faciem suam, et risit, &c. *Abraham se prosterna en terre, & il rit.* Il semble que le ris d'Abraham marque quelque doute; & la suite paroît confirmer cette opinion, puisque Dieu lui réitere ses promesses, comme pour lever son doute, & pour le persuader de la verité de sa parole. Saint Chry-

(a) *Galat.* IV. 23.

℣. 18. Dixitque ad eum. Utinam Ismaël vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua pariet tibi filium , vocabisque nomen ejus Isaac , & constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum & semini ejus post eum.

℣. 18. Et en s'adressant à Dieu, il dit : Ayez pour agréable qu'Ismaël vive en vôtre presence.

℣. 19. Et Dieu répondit à Abraham : Sara vôtre femme vous donnera un fils, que vous nommerez Isaac, & j'affermirai mon alliance avec lui, & avec ses descendans aprés lui, afin que cette alliance soit éternelle.

COMMENTAIRE.

sostome (a) s'est expliqué d'une maniere tres-forte sur cette action d'Abraham ; il va même jusqu'à dire, qu'elle fut cause de la longue captivité que souffrit sa famille dans l'Egypte. Saint Jerôme (b) desaprouve aussi la défiance d'Abraham dans cette rencontre. Les Paraphrastes Chaldéens semblent avoir adouci exprés la force du mot *risit*. Onkelos traduit, *il se réjoüit* ; & les deux autres Paraphrastes, *il fut surpris & tout interdit*, &c. & l'on doit avoüer qu'ils ont parfaitement rendu le sens du texte, si l'on fait attention aux loüanges que l'Ecriture du vieux & du nouveau Testament donne à la foi d'Abraham : (c) *Il ne s'affoiblit point dans sa foi, & il ne considera point, qu'étant âgé de cent ans, son corps étoit déja comme mort, & que la vertu de concevoir étoit éteinte dans celui de Sara. Il n'hésita point, & n'eut pas la moindre défiance que la promesse de Dieu ne dût s'accomplir, mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu, &c.*

La plûpart des Peres (d) regardent le ris d'Abraham, comme un effet de sa joie & de son admiration : *Exultatio gratulantis, non irrisio diffidentis*, dit S. Augustin. Ils prennent la question qu'il fait ensuite, comme un effet de l'ardent desir qu'il avoit de sçavoir plus précisément s'il auroit un autre fils qu'Ismaël, & de quelle maniere cela pourroit s'executer ; s'il seroit lui-même pere de ce fils, ou si Dieu l'entendoit de quelque autre maniere. On croit que le Sauveur faisoit allusion à ce ris de joie d'Abraham, lorsqu'il assure que ce Patriarche avoit souhaité de voir le jour de sa venuë, qu'il l'avoit vû, & qu'il en avoit été réjoüi. (e) *Exultavit ut videret diem meum, vidit & gavisus est.*

℣. 18. UTINAM ISMAEL VIVAT CORAM TE. *Ayez pour agréable qu'Ismaël vive en vôtre presence.* On peut donner plusieurs sens à ce passage ; Par exemple : [J'ai lieu d'être content, mon Dieu, de la grace que vous m'avez faite en me donnant Ismaël ; qu'il vive seulement,

(a) *Homil.* XL. *in Genes.*
(b) *Hieronym. l.* 3. *Contra Pelag.*
(c) *Genes.* XV. 6. & *Rom.* IV. 19.
(d) *Vid. Aug. l.* XVI. *de Civit. c.* 26. *Ambros. l.* 1. *de Abrah. c.* 4. &c.
(e) *Johan.* VIII. 56.

℣. 20. *Super Ismaël quoque exaudivi te; ecce, benedicam ei, & augebo & multiplicabo eum valdè, duodecim duces generabit, & faciam illum in gentem magnam.*

21. *Pactum verò meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.*

22. *Cùmque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ad Abraham.*

℣. 20. Je vous ai aussi exaucé pour Ismaël; je le benirai, je le ferai croître, & je multiplierai sa race. Il sera pere de douze Princes & d'un grand peuple.

21. Mais pour mon alliance, c'est avec Isaac que je l'établirai, & Sara vous l'enfantera dans un an, dans la saison où nous sommes.

22. Et ayant ainsi parlé à Abraham, Dieu s'éleva & disparut à ses yeux.

COMMENTAIRE.

& je suis satisfait. Il semble qu'Abraham craignoit que la promesse que Dieu lui faisoit de lui donner un fils, ne marquât peut-être indirectement, qu'il vouloit lui ravir Ismaël, ou du moins retirer de lui les promesses qu'il avoit faites en sa faveur; c'est pourquoi Abraham prie Dieu de lui conserver la vie. Les Rabbins expliquent ce passage, comme si Abraham demandoit le salut éternel d'Ismaël, qu'ils assurent avoir été idolâtre; car c'est dans ce sens qu'ils entendent ce qui est marqué ci-aprés (*a*), *qu'il joüoit avec Isaac*, c'est-à-dire, disent-ils, *qu'ils faisoient des Idoles*. Ils ajoûtent, que Dieu exauça Abraham, qu'Ismaël fit penitence, & qu'il est sauvé. Mais cela est fort peu assuré.

℣. 20. DUODECIM DUCES GENERABIT. *Douze Princes sortiront de lui.* Nous verrons ailleurs le dénombrement des fils d'Ismaël (*b*). Les 70. traduisent *douze nations*. Mais l'hébreu *Nessiim* (*c*) signifie des Princes. Strabon parle des douze Chefs des Tribus parmi les Arabes; Melon dans Eusebe (*d*) & Menandre le protecteur parlent aussi des Phylarques (*e*), des Sarrasins. Les Arabes étoient autrefois partagez comme les Juifs en douze Tribus; & ils le sont encore aujourd'hui, au rapport de Thevenot (*f*). Ce que les Anciens ont nommé *Phylarques*, est nommé par les Arabes d'aujourd'hui, *Scheich-Elchebir*, le Grand ancien, *Senior magnus*, ou le grand Seigneur.

℣. 22. ASCENDIT DEUS AB ABRAHAM. *Dieu s'éleva, &c.* Le Chaldéen traduit: *L'éclat du Seigneur s'éleva & se retira d'Abraham.* L'Arabe: *L'Ange du Seigneur disparut.* Plusieurs Interpretes croient que dans la plûpart des apparitions que l'Ecriture attribuë à Dieu, il faut entendre un Ange, qui representoit la personne de Dieu-même; on

(a) *Genes.* XXI. 9.
(b) *Vid. Genes.* XXV. 13. 14. 15.
(c) נשיאים
(d) *Apud Euseb. Præp. l.* IX. *c.* 19.
(e) Φυλάρχοι
(f) *Thevenot p.* 1. *l.* 3. *c.* 32.

℣. 23. *Tulit autem Abraham Ismaël filium suum & omnes vernaculos domus suæ: universósque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domus suæ: & circumcîdit carnem præputii eorum, statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.*

24. *Abraham nonaginta & novem erat annorum quando circumcîdit carnem præputii sui.*

25. *Et Ismaël filius tredecim annos impleverat tempore circumcisionis suæ.*

26. *Eadem die circumcisus est Abraham & Ismaël filius ejus.*

℣. 23. Alors Abraham prit Ismaël son fils, & tous les esclaves nez dans sa maison, & tous ceux qu'il avoit achetez, & generalement tous les mâles de sa maison, & il les circoncit tout aussi-tôt, dés le même jour, comme le Seigneur le lui avoit ordonné.

24. Abraham étoit âgé de quatre-vingt dix-neuf ans lorsqu'il se circoncit.

25. Et Ismaël avoit treize ans accomplis lorsqu'il reçut la circoncision.

26. Abraham & Ismaël furent circoncis en un même jour.

COMMENTAIRE.

examinera cette question sur l'Exode III. 2. L'Ange disparut; c'est-à-dire, le corps dont il s'étoit revêtu se dissipa, ou l'impression & le mouvement que Dieu avoit produit miraculeusement dans les organes d'Abraham en la presence d'un Ange, cesserent de se faire sentir.

℣. 23. STATIM IN IPSO DIE. *Aussi-tot, dans ce même jour.* L'Hébreu (*a*) *dans le corps du jour.* Nous avons déja remarqué (*b*) que cette expression marque le matin, qui étoit le milieu du jour naturel des Juifs, puisqu'ils le commençoient au soir, & le finissoient de même. Les 70. (*c*) traduisent, *Au tems de ce jour-là*: Abraham se circoncit lui & ses domestiques, le jour même de l'apparition. Nous aimons mieux le differer au lendemain matin. Il falut quelque tems pour disposer son fils & ses serviteurs à souffrir cette operation. Cela ne se pût faire sur l'heure, ni le même jour que Dieu l'avoit ordonné à Abraham.

℣. 25. ISMAEL FILIUS TREDECIM ANNOS IMPLEVERAT. *Ismaël avoit treize ans accomplis.* Les Arabes descendus d'Ismaël, ne prennent la circoncision qu'à treize ans, comme le remarque Joseph (*d*). Les Turcs la prennent ordinairement à ce même âge. Mais l'on assure (*e*) qu'il n'y a parmi eux aucun usage fixe sur cela. Aussi ne sont-ils pas obligez à la circoncision, en consequence de l'ordre que Dieu donna à Abraham, comme nous l'avons marqué. On voit par Strabon (*f*) que quelques Arabes recevoient la circoncision, mais d'une maniere differente des Juifs & des Egyptiens. Les Troglody-

(a) בעצם היום הזה

(b) *Genes.* VII. 13.

(c) Ἐν τῷ καιρῷ τῆς ἡμέρας ἐκείνης.

(d) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 11.

(e) *Est. in hunc loc.*

(f) *Strab. lib.* XVI. *p.* 522. 523. & 526. *Non tantùm circumcisi, sed etiam glandes curti.*

℣. 27. *Et omnes viri domûs illius, tam vernaculi, quàm emptitii & alienigenæ pariter circumcisi sunt.*

℣. 27. Et tous les mâles de la maison d'Abraham, furent circoncis en même tems : Tant les esclaves achetez, que ceux qui étoient nez chez lui, & ceux qui étoient étrangers.

COMMENTAIRE.



tes la prenoient d'une façon plus douloureuse. Leurs femmes recevoient aussi la circoncision. D'autres étoient circoncis à la maniere des Egyptiens.



CHAPITRE XVIII.

Apparition des trois Anges à Abraham. Promesse de la future naissance d'Isaac. Dieu découvre à Abraham sa resolution de détruire Sodome & Gomorrhe. Abraham essaie par ses prieres de détourner la ruine de ces Villes.

℣. 1. *Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre sedenti in ostio tabernaculi sui, in ipso fervore diei.*

℣. 1. OR le Seigneur apparut à Abraham dans la vallée de Mambré, comme il étoit assis à l'entrée de sa tente, dans la [plus grande] chaleur du jour.

COMMENTAIRE.

℣. 1. APPARUIT EI DOMINUS IN CONVALLE MAMBRE. *Le Seigneur apparut à Abraham dans la vallée de Mambré.* Dieu apparoît à Abraham dans la vallée, ou sous le Chêne, ou dans le Bois, ou dans la Chênaye de Mambré ; car le mot hébreu *Elon* (*a*) peut signifier toutes ces choses. On montroit encore dans le quatriéme siecle de l'Eglise (*b*), un Chêne qu'on pretendoit être celui de Mambré, sous lequel on disoit qu'Abraham avoit donné à manger aux Anges. Mais il est impossible qu'un arbre ait duré si long-tems ; quoique peut-être la Chênaye ait subsisté jusqu'alors & même plusieurs siecles aprés.

APPARUERUNT EI TRES VIRI. *Trois hommes lui apparurent.* Saint Ambroise (*c*) a crû que ces trois hommes, dont il est parlé ici, representoient les trois personnes de la Trinité.

(a) אלוני Voyez ch. XIII. 18.
(b) *Sozomen. l. 2. c. 3.*
(c) *Ambros. l. 1. de Abrah. c. 5.*

D'autres

℣. 2. Cùmque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum: quos cùm vidisset, cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi, & adoravit in terram.

℣. 2. Et Abraham ayant levé les yeux, trois hommes lui apparurent prés de lui; & les ayant apperçus, il courut aussi tôt au devant d'eux de la porte de sa tente; & s'étant prosterné contre terre,

COMMENTAIRE.

D'autres (*a*) Peres ont dit qu'il y avoit deux Anges, & que le troisiéme étoit le Fils de Dieu, & la seconde personne de la Trinité. L'Eglise semble avoir adopté ce sentiment dans son Office, où elle repete ces mots qui ne sont point dans l'Ecriture, mais qui se trouvent dans les Peres (*b*). *Tres vidit, & unum adoravit.* Il en vit trois, mais il n'en adora qu'un seul. Le Concile de Sirmich prononça anathéme contre ceux qui diroient qu'Abraham n'avoit pas vû le Fils; mais le Dieu non engendré, ou une partie de ce Dieu. Saint Augustin (*c*) est le premier qui ait soûtenu que les trois hommes qui apparurent à Abraham, étoient trois Anges revétus de la forme humaine, sous laquelle Abraham adora Dieu.

Les deux personnes que reçut Lot, sont nommées Anges au chapitre XIX. verset 1. & saint Paul ne les nomme pas autrement dans le chapitre XIII. 2. de l'épitre aux Hébreux, où il fait allusion à leur reception par Abraham. Le sentiment de saint Augustin est aujourd'hui communément suivi par les Théologiens.

Les Rabbins veulent que chacun de ces trois Anges eût dans cette députation son office particulier. Le premier étoit, disent-ils, pour annoncer la naissance d'Isaac; le second, pour tirer Lot de Sodome; le troisiéme, pour détruire les cinq Villes criminelles. Le premier, étoit saint Michel; le second, Gabriel; & le troisiéme Raphael. Tout cela n'a pour fondement que la foible autorité des Rabbins.

CUCURRIT IN OCCURSUM EORUM.... ET ADORAVIT IN TERRAM. *Il courut au devant d'eux.... & il les adora prosterné jusqu'à terre.* Abraham montre ici son zéle à exercer l'hospitalité, & son profond respect pour ses hôtes (*d*). Il court avec empressement pour les inviter, & il se prosterne devant eux jusqu'à terre. Le verbe *Adorer*, est quelquefois pris dans l'Ecriture pour marquer une simple reverence exterieure, qui se fait en inclinant le corps plus ou moins profondément, selon le mérite & la qualité de ceux qui reçoivent,

(a) *Irena. l. 3. c. 6. & l. 4. c. 23. Tert. l. 2. contra Marcion. c. 27. Justin. Dialog. cum Triphone. Hilar. l. 4. de Trinit. Gregor. Nazianz. Theodoret, &c.*

(b) *Aug. l. 2. contra Maxim. c. 26. art. 7.*

(c) *Aug. l. 2. & 3. de Trinit. & l. 16. de Civit. Dei. c. 29.*

(d) *Vide Ambrof. l. 1. de Abraham c. 5. & Aug. ser. 179. de verbis Apost. Jacobi.*

℣. 3. *Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum.*

4. *Sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros, & requiescite sub arbore.*

℣. 3. Il leur dit : Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne passez point la maison de vôtre serviteur.

4. Mais je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds, & vous vous reposerez sous cet arbre.

COMMENTAIRE.

ou qui rendent cette civilité. L'acte exterieur d'adoration qu'on rendoit à Dieu, n'étoit pas different de celui qu'on rendoit aux hommes ; il n'y avoit que le sentiment interieur qui les distinguât. Chez les Latins *Adorare*, & chez les Grecs *Proscunein* (*a*), selon la force du mot, signifient seulement *Baiser la main* ; ceremonie qu'on employoit pour adorer les idoles. Cela paroît par Job (*b*) : *Si j'ai vû le Soleil dans son éclat & la Lune dans sa clarté .... & si j'ai baisé ma main, ce qui est un tres-grand peché* ; & dans les livres des Rois (*c*) : *Toutes les bouches qui n'ont point adoré Baal en baisant les mains.* Les Payens avoient la même coûtume : *Cecilius passant devant la statuë de Serapis, baisa la main, comme c'est la coûtume du peuple superstitieux*, dit Minutius Felix (*d*). Quelquefois on adoroit en fléchissant les genoux. Voyez 2. Par. VI. 13. & 3. Reg. XIX. 18. & Dan. VI. 10. Isai. XLV. 23.

℣. 3. DOMINE SI INVENI GRATIAM, &c. *Seigneur, si j'ai trouvé graces à vos yeux.* Le texte Samaritain porte : *Mes Seigneurs, si j'ai trouvé graces à vos yeux*, comme s'il parloit à plusieurs. L'Hébreu de la maniere qu'il est ponctué dans nos Bibles : *Mes Seigneurs, si j'ai trouvé graces à tes yeux.* Les 70. & saint Jerôme lisoient *Adoni*, mon Seigneur, au lieu d'*Adonai*, mes Seigneurs. Ce changement de personnes dans le discours, fait juger qu'Abraham parloit tantôt aux trois Anges, & tantôt à celui des trois qui lui paroissoit le plus digne de respect & le plus venerable, & dans lequel il adoroit Dieu.

℣. 4. AFFERAM PAUXILLUM AQUÆ ET LAVATE PEDES VESTROS. *J'apporterai un peu d'eau, & lavez vos pieds.* L'Hébreu porte : *Que l'on prenne, je vous prie, un peu d'eau, & que l'on lave vos pieds.* Saint Augustin (*e*) & saint Jerôme (*f*) lisoient : *Que je lave vos pieds.* C'étoit une des principales parties de la bonne reception qu'on faisoit aux hôtes de leur laver les pieds. Lot rendit ce même office aux deux Anges lorsqu'ils arriverent à Sodome (*g*). On fait la même civilité à Eliefer dans la maison de Laban (*h*). Jesus-Christ dans saint

(a) Προσκυνεῖν.
(b) *Job.* XXXI. 27.
(b) 3. *Reg.* XIX. 18.
(d) *Minutius in Octav.*
(e) *Aug. in Genes. quest.* 34.
(f) *Jerom. Ep. ad Pammach.*
(g) *Genes.* XIX. 2.
(h) *Genes.* XXIV. 32.

℣. 5. Ponámque buccellam panis, & confortate cor vestrum, posteà transibitis: idcircò enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt: Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei: Accelera, tria sata simila commisce, & fac subcinericios panes.

℣. 5. Et il dit: Je vous servirai un peu de pain, pour reprendre vos forces, & vous continuerez ensuite vôtre voyage; car c'est pour cela que vous êtes venus vers vôtre serviteur. Ils lui répondirent: Faites ce que vous avez dit.

6. Abraham entra promtement dans la tente de Sara, & lui dit: paitrissez vîte trois mesures de la plus pure farine, & faites des pains cuits sous la cendre.

COMMENTAIRE.

Luc (*a*) se plaint de ce que le Pharisien qui l'avoit invité à manger, ne lui avoit point fait laver les pieds. On remarque la même pratique chez les Prophanes. C'étoit une espece de necessité de se laver souvent les pieds dans les pays chauds, où on alloit ordinairement nuds pieds, ou au moins les pieds simplement couverts de sandales.

℣. 5. IDCIRCÒ ENIM DECLINASTIS AD SERVUM VESTRUM. *Car c'est pour cela que vous êtes venus vers vôtre serviteur.* J'ai sujet de croire que vous n'êtes venus ici à l'heure du repas, & *durant la plus grande chaleur du jour* (*b*), que pour me procurer l'honneur de vous recevoir & de vous donner à manger. On pourroit traduire l'Hébreu (*c*): *Puisque vous* n'êtes venus ici prés de ma tente, que pour vous y délasser.

PONAMQUE BUCCELLAM PANIS, ET CONFORTATE COR VESTRUM. *Je vous servirai un peu de pain*, [à la lettre, *une bouchée de pain*,] *& reprenez vos forces.* Le terme Hébreu *Phat* (*d*), se traduit ordinairement par *un morceau.* Les 70. mettent simplement ici *du pain* (*e*) ou *un pain.* Quelques Grammairiens croient qu'en effet le terme de l'original peut signifier un pain entier. La Vulgate le traduit souvent (*f*) par *Cibus*, nourriture, ou *panis*, du pain, & ailleurs, *Mensa*, la table. Selon l'étymologie de l'Hébreu, *Phat* signifie fraction, rupture. On donne quelquefois ce nom au pain, parce qu'on le rompoit & qu'on ne le couppoit pas. Voyez Genese XLII. 1. sous le nom modeste d'un morceau de pain, Abraham entendoit le regal qu'il devoit faire à ses hôtes. Il promet peu, & donne beaucoup.

℣. 6. ACCELERA TRIA SATA SIMILÆ COMMISCE. *Paitrissez vîte trois mesures de fleur de farine.* Nous rendons par *mesure* le mot *satum*, en Hébreu *Seah*, qui contenoit deux hin, ou trois gomers, & un tiers.

(a) *Luc.* VII. 44.
(b) Voyez le verset 1.
(c) כי על כן *Quandoquidem.* Voyez ch. IX. 8. & XXXIII. 10. & XXXVIII. 26. & Num. XIV. 43.
(d) פת
(e) Ἄρτον.
(f) Voyez Prov. XXIII. 8. Dan. I. 5. & 13. 2. *Reg.* XII. 3.

℣. 7. *Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit inde vitulum tenerrimum & optimum, deditque puero : qui festinavit & coxit illum.*

℣. 7. Et il courut en même tems lui-même au troupeau, & il prit un veau des meilleurs & des plus tendres qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

COMMENTAIRE.

On croit que le *satum* comparé à nos mesures (*a*), revient environ à neuf pintes un demi septier & un quart : il étoit, dit-on, égal à l'ancien *modius* Romain, & quelquefois la Vulgate le rend par *modius*. Saint Jerôme sur saint Matthieu XIII. dit qu'il tenoit un *modius* & demi. Ainsi le repas qu'Abraham fit aux trois Anges n'étoit pas fort somptueux, mais il étoit fort abondant; selon la remarque de Monsieur l'Abbé Fleury (*b*) : Il conclut de là que les Anciens étoient grands mangeurs. Il est constant que les Anciens servoient beaucoup à manger à leurs hôtes; mais ils avoient peu de varietez de viandes. On mettoit un gros & grand morceau devant celui à qui on vouloit faire honneur. Joseph (*c*) envoye à son frere Benjamin une portion cinq fois plus grande que celle qu'il fit distribuer à ses autres freres. Samuel (*d*) fit servir un quartier de veau tout entier à Saül, lorsqu'il le traita à Ramatha. Les anciens Grecs avoient les mêmes usages. Les loix de Lacedemone ordonnoient que quand le Roi mangeroit en public (*e*), on lui donnât une double portion, afin qu'il en pût donner une partie à qui il voudroit. C'étoit le maître du logis lui-même, aidé de ses enfans, qui préparoit à manger; comme on voit ici Abraham qui va chercher le veau qu'il veut faire cuire, & qui dit à Sara de faire du pain à ses hôtes.

FAC SUBCINERICIOS PANES. *Faites des pains cuits sous la cendre.* Le terme Hébreu *Huggoth* (*f*), que les 70. (*g*) & la Vulgate ont pris pour des pains cuits sous la cendre, marque selon le Chaldéen & la plûpart des Interpretes, une espece de gâteau plat & mince, que l'on cuit sous la cendre, ou dans la poile, ou sur des platines échauffées, ou dans des pierres faites exprés, sur lesquelles on met la pâte quand elles sont toutes brûlantes; on voit toutes ces manieres de cuire le pain dans l'Orient. Les Arabes, les Maures, les Sarrasins, les Egyptiens ont encore aujourd'hui la coûtume de cuire tous les jours leurs pains, qui sont de la forme, à peu prés de nos galetes. Les fours des Turcs (*h*) sont de grands cuviers d'argile renversez, que l'on échauffe en faisant du feu par dedans, & sur lesquels on met la pâte

(a) Tables de la Bible de Vitré.
(b) Mœurs des Israëlites.
(c) *Genes.* XLIII. 34.
(d) 1. *Reg.* IX. 24.
(e) *Xenophon de Repub. Lacedem.*
(f) עגות
(g) 70. Ἐγκρυφίας.
(h) Bellon liv. 2. Observat. chapitre dernier.

℣. 8. *Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coràm eis: ipse verò stabat juxta eos sub arbore.*

℣. 8. Il prit aussi du beurre & du lait, avec le veau qu'il avoit fait cuire, & il le servit devant eux: Pour lui, il se tenoit debout auprés d'eux sous l'arbre [où ils étoient.]

COMMENTAIRE.

formée en maniere de galettes; on ôte ces pains à mesure qu'ils sont cuits, & on en met d'autres à la place.

℣. 8. TULIT QUOQUE BUTYRUM ET LAC. *Il prit du beure & du laict.* Sous le nom de *beure*, on doit entendre ici de la crême, de même qu'en plusieurs autres endroits de l'Ecriture; on voit dans tous les passages où se trouve le terme hébreu *Chemath* (*a*), qu'il signifie quelque chose de liquide & de potable. Dans le livre des Juges (*b*), il est dit, *que Jahel presenta du laict, au lieu d'eau, à Sisara, & qu'elle lui donna du beure dans une coupe* (*c*). Sophar (*d*) un des amis de Job, dit *que l'impie ne verra pas le coulant des fleuves, ni des torrens de miel & de beure.* Enfin Job (*e*) décrivant l'état de sa premiere prosperité, raconte qu'il *lavoit ses pieds dans le beure, & que les rochers lui donnoient des ruisseaux d'huile.* Toutes ces expressions donnent l'idée d'une liqueur. Ajoûtez ce passage des Proverbes (*f*), *Celui qui presse trop le pis, au lieu du laict, en exprimera du beure, &c.*

Il est certain que le beure a été tres-long-tems inconnu aux Grecs & aux Romains, comme le remarque Casaubon sur Athenée (*g*). Ils apprirent la maniere de le faire des peuples barbares. Les Grecs le nommerent d'abord, *huile du laict* (*h*), & ensuite *Boutiron*, comme qui diroit, fromage de Vache. Au contraire les Barbares, ou ignoroient, ou negligeoient l'usage du fromage, qui étoit fort commun chez les Grecs & chez les Romains (*i*). *Mirum Barbaras gentes quæ lacte vivunt, ignorare aut spernere tot sæculis casei dotem, densantes id alioquin in acorem jucundum & pingue butyrum.* Les Hébreux ne sont pas du nombre de ces Barbares, dont parle Pline; nous voyons dans Job (*k*) & dans les livres des Rois, qu'ils avoient anciennement l'usage du fromage.

IPSE VERÒ STABAT JUXTA EOS SUB ARBORE. *Abraham étoit debout auprés d'eux, sous l'arbre &c.* Cette façon de parler, *demeurer*

(a) חמאת
(b) *Judic.* V. 25.
(c) *Heb.* ספל *Sympulum.*
(d) *Job.* XX. 17.
(e) *Job.* XXIX. 6.
(f) *Prov.* XXX. 33.
(g) *Casaub. in Athen. l.* X. *c.* 14. *p.* 744.
(h) Ἔλαιον ἐκ γάλακτος.
(i) Pline l. XI. ch. 41.
(k) *Job* X. 10. I. *Reg.* XVII. 18.

℣. 9. *Cùmque comedissent, dixerunt ad eum : Ubi est Sara uxor tua? ille respondit : Ecce in tabernaculo est.*

℣. 9. Aprés qu'ils eurent mangé, ils lui demanderent : Où est Sara vôtre femme ? Abraham répondit : Elle est dans la tente.

COMMENTAIRE.

debout auprés de quelqu'un, marque ordinairement le servir : C'est ainsi que le Chaldéen & plusieurs autres l'expliquent en cet endroit.

℣. 9. CUMQUE COMEDISSENT. *Comme ils eurent mangé.* Mangerent ils veritablement ? Le Paraphraste Jonathan, quelques Rabbins dans le Talmud, Theodoret (*a*), saint Thomas (*b*), & quelques Commentateurs soûtiennent qu'ils ne mangerent pas veritablement, mais qu'ils parurent manger. L'Ange Raphaël qui conduisit le jeune Tobie, déclare qu'il n'a pas mangé, quoiqu'il ait paru manger (*c*). En effet, il semble que des corps formez d'une matiere aërienne, & qui n'avoient que l'exterieur du corps humain, que ces corps que les Anges n'avoient pris, que pour se rendre visibles à Abraham & à Lot, ne pouvoient proprement ni manger, ni digerer.

D'autres (*d*) soûtiennent que les trois Anges ayant pris de veritables corps organisez, ont pû veritablement manger, non pas qu'ils ayent changé en leur propre substance la nourriture corporelle qu'ils prenoient (*e*), mais elle se dissipa par la transpiration, & tout ce qui passa dans ces corps empruntez, s'évanoüit aussi-tôt que les Anges disparurent. Saint Justin (*f*) ne nie pas que les Anges n'ayent pû manger, mais il en donne une raison qui n'est pas fort convaincante. Il dit, qu'aussi-bien les Anges mangent dans le Ciel la nourriture, dont il est dit ; *L'homme a mangé le pain des Anges.* Mais pour le fils de Dieu, dit-il, qui est le premier des trois qui apparurent à Abraham, il ne mangea point : ou si l'on veut, qu'ils ayent mangé tous trois, il faudra prendre le terme *manger*, dans un sens figuré, comme l'on dit que le feu mange & consume toutes les matieres combustibles, ausquelles il s'attache. Tertullien (*g*) ne fait pas de difficulté d'avoüer que les Anges ont paru dans une chair naturelle, & que veritablement ils ont mangé. Saint Augustin (*h*) reconnoît que les Anges pûrent manger: & toute la difference qu'il met entre un homme & un Ange qui mangent, c'est que l'homme mange par le besoin qu'il en a, & que l'Ange n'a aucun besoin de manger ; non plus que les

(a) *Theodoret quæst. 69.*
(b) *Thom. 1. parte, qu. 51. art. 2. & 3. ad 5.*
(c) *Tob. XII. 19.*
(d) Vatab.
(e) *Cornel. à lapid. Menoch. &c.*
(f) *Justin. Dialog. cum Triphone.*
(g) *L. 3. Contra Marcion. c. 9.*
(h) *Aug. Serm. 362. de resurr. c. 11. p. 1422. & 1423. nov. edit.*

℣. 10. Cui dixit: Revertens veniam ad te tempore isto, vitâ comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.

℣. 10. [L'un d'eux] lui dit : Je vous viendrai voir, si Dieu me donne la vie, [l'année prochaine] en cette même saison, & Sara vôtre femme aura un fils. Sara l'ayant oüi de derriere la porte de sa tente, elle se mit à rire.

COMMENTAIRE.

corps ressuscitez, qui peuvent neanmoins manger veritablement, comme Jesus-Christ mangea aprés sa Resurrection. Les Anciens qui croyoient les Anges corporels, ne trouvent pas la même difficulté à dire que les Anges ont mangé, que nous y en trouvons, nous autres qui croyons que les Anges sont des esprits.

DIXERUNT AD EUM : UBI EST SARA ? *Ils lui dirent : Où est Sara ?* Les 70. mettent, *Il lui dit : Où est Sara ?* Il paroît dans le verset suivant, qu'il n'y eût qu'un Ange qui parla. Moïse dans tout ce recit met les personnes tantôt au singulier, tantôt au plurier ; ou à cause de quelque mystere caché, ou parce que les trois Anges agissant de concert, l'on attribuë souvent à tous les trois, ce qui n'est fait que par un seul. Les Anges commencent ici à se découvrir à Abraham, en lui disant le nom de son épouse, & en lui promettant un fils.

℣. 10. REVERTENS VENIAM AD TE TEMPORE ISTO, VITA COMITE. *Je vous viendrai revoir* [*dans un an*] *dans ce même-tems, si Dieu me donne la vie.* L'Ange parle d'une maniere humaine. Elisée (a) promettant un fils à son hôtesse, se sert des mêmes termes qu'on voit ici. On peut aussi l'expliquer en ce sens. Dans un an, si Dieu lui conserve la vie, Sara aura un fils. Ou, selon d'autres (b) : Je reviendrai dans ce même-tems, je vous trouverai en vie, & Sara aura un fils. Ou enfin ; Je reviendrai dans ce tems-ci, & l'enfant de Sara aura vie & santé. Les 70. (c) n'ont point exprimé le terme *de vie*, qui est dans l'original : Ils mettent simplement : *Je reviendrai dans ce tems-ci, à la même saison.* L'hébreu à la lettre : (d) *Je reviendrai vers vous, selon le tems de la vie* : Comme s'il disoit : A moins que je n'en sois empêché par quelque accident extraordinaire & imprevû, comme par la mort, &c. Cette exception est une suite de la religion des Anciens à tenir leurs promesses. Il ne paroît pas dans l'Histoire que les Anges soient revenus l'année suivante voir Abraham ; ils le visiterent efficacement par l'accomplissement de leur parole, & par la naissance d'Isaac.

SARA RISIT POST OSTIUM TABERNACULI. *Sara se mit à rire*

(a) 4. *Reg.* IV. 16.
(b) *Onkel. Grot. &c.*
(c) Κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον εἰς ὥρας.
(d) כעת חיה

℣. 11. *Erant autem ambo senes, provectæque ætatis, & desierant Saræ fieri muliebria.*

12. *Quæ risit occultè, dicens; postquam consenui, & Dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo?*

℣. 11. Car ils étoient tous deux vieux; & d'un âge avancé; & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes, avoit cessé à Sara.

12. Elle se mit donc à rire secrettement; & elle dit: Aprés que je suis devenuë vieille, & que mon Seigneur est avancé en âge, je goûterois le plaisir?

COMMENTAIRE.

derriere la porte de sa tente. L'Hébreu marque ceci plus exactement: *Sara l'ouït sur la porte de sa tente, & [cette porte] étoit derriere l'Ange qui lui parloit.* Le texte ne dit pas ici que Sara ait ri, non plus que le Chaldéen & les 70. Ceux-ci portent que Sara étoit derriere l'Ange; mais la construction du Chaldéen & de l'Hébreu, fait voir que la porte étoit derriere l'Ange.

℣. 11. ERANT AUTEM AMBO SENES, PROVECTÆQUE ÆTATIS, ET DESIERANT SARÆ FIERI MULIEBRIA. *Ils étoient tous deux vieux, & fort avancez en âge, & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes, avoit cessé dans Sara.* Moïse nous découvre la cause du ris de Sara. On lui promettoit la naissance d'un fils; & elle sçavoit que naturellement elle étoit sterile (*a*), & avec cela âgée, aussi-bien qu'Abraham; & de plus elle connoissoit par des marques certaines, que selon l'ordre naturel, elle étoit hors d'état de concevoir: Trois raisons, qui lui faisoient regarder comme impossible la naissance d'un fils, qu'on lui promettoit. Mais ces considerations n'ébranlérent point la foi d'Abraham. D'où vient que saint Paul (*b*) relève le merite de ce Patriarche, disant qu'il n'hésita point à croire, qu'il auroit un fils de Sara, quoiqu'il fut âgé de cent ans, & qu'il vit son corps comme mort, *Emortuum corpus*, & la vertu de concevoir éteinte dans celui de Sara. La fécondité des femmes ne passe pas cinquante ans, disent les Naturalistes; & Sara en avoit quatre-vingt-dix. Pline (*c*): *Mulier post quinquagesimum annum non gignit; majorque pars quadragesimo fluvium genitale sistit*; & ailleurs: *Quibusdam non fluit [menstruum;] sed tales non gignunt, &c.* Et Aristote (*d*): *Conceptus mulieribus à profluvio menstruorum suâ naturâ contingit, & quæ his carent steriles magnâ ex parte existunt.* Solin: *Post annum quinquagesimum omnium mulierum fœcunditas conquescit; nam in annum octogesimum viri generant.*

℣. 12. QUÆ RISIT OCCULTE. *Sara rit en secret.* Saint Ambroise (*e*)

(a) *Genes.* XI. 30.
(b) *Rom.* IV. 19.
(c) *Plin. l. 7. c. 14. & 15.*
(d) *Arist. l. 7. Hist. animal. c. 2.*
(e) *Ambros. l. 1. de Abrah. c. 5.*

croit

℣. 13. Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num verè paritura sum anus ?

14. Numquid Deo quidquam est difficile ? juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite & habebit Sara filium.

℣. 13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : Puis-je esperer de devenir mere étant vieille comme je le suis ?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? Je reviendrai vers vous, comme je vous l'ai promis, [dans un an,] & dans ce même tems, si Dieu me conserve la vie, & Sara aura un fils.

COMMENTAIRE.

croit que le ris de Sara étoit un ris mysterieux, qui présageoit la joie que devoit causer la naissance d'Isaac. Mais S. Augustin (*a*) ne doute point que ce n'ait été un ris de doute & de défiance ; il montre la difference qu'il y a entre ce ris de Sara, & celui d'Abraham, qui étoit un ris d'admiration & de joie. Ce qui persuade que Sara ne fit point bien dans cette rencontre, c'est que l'Ange l'en reprend, & qu'elle s'en excuse par un mensonge. Si elle ne reconnoissoit ces hôtes que pour de simples hommes, il étoit naturel de rire de leur promesse ; mais il ne falloit pas s'excuser par un mensonge d'avoir ris : & si elle connoissoit le merite de celui qui lui promettoit un fils de la part de Dieu, elle fit fort mal de rire de sa promesse, & elle augmenta ce mal, en faisant un mensonge pour le couvrir.

POSTQUAM CONSENUI, ET DOMINUS MEUS VETULUS EST, VOLUPTATI OPERAM DABO : *Aprés que je suis devenuë vieille, & que mon Seigneur est vieux aussi, je penserai à user du mariage.* L'Apôtre saint Pierre (*b*) releve la modestie & le respect que Sara avoit pour son mari, en ce qu'elle l'appelle ici *son Seigneur* (*c*). Le Chaldéen Onkelos traduit ainsi ce verset : *Aprés que je suis vieille, je rajeunirai,* [ou j'aurai de la jeunesse,] *& mon Seigneur est vieux.* Aquila (*d*) : *Aprés que je suis cassée de vieillesse, j'ai goûté du plaisir, &c.* Les 70. (*e*) *Cela ne m'est jamais arrivé jusqu'aujourd'hui*, [c'est-à-dire, je n'ai jamais eû d'enfans ;] ou, selon quelques-uns : *je n'ai point usé du mariage, & mon mari est vieux*, puis-je raisonnablement esperer à present d'en avoir ?

℣. 14. NUMQUID DEO QUICQUAM EST DIFFICILE ? *Y a-t-il quelque chose de difficile à Dieu ?* L'Hébreu (*f*) se traduit diverse-

(a) *Aug. l. 16. de Civit. c. 31. & quæst. 36. in Genes.*

(b) 1. *Petri* III. 6.

(c) Les anciens Grecs donnoient aussi le nom de Seigneur au mari : Par exemple ; Arpatis & son Seigneur, c'est-à-dire, Arpatis & son mari. *Scoliast. Aristophan. in equitib. act. 2. sc. 4.*

(d) *Aquila* Μετὰ τὸ κατατριβῆναί με, Ἐγένετό μοι τρυφερία.

(e) 70. Οὔπω μὲν μοι γέγονεν ἕως τοῦ νῦν, ὁ δὲ κύριός μου πρεσβύτης.

(f) היפלא מיהוה דבר

℣. 15. *Negavit Sara dicens: Non risi: timore perterrita. Dominus autem: Non est, inquit, ita: sed risisti.*

16. *Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam, & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.*

17. *Dixitque Dominus: Num celare potero Abraham quæ gesturus sum;*

18. *Cùm futurus sit in gentem magnam, ac robustissimam, & Benedicendæ sint in illo omnes nationes terræ?*

19. *Scio enim quòd præcepturus sit filiis suis, & domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam: ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.*

20. *Dixit itaque Dominus: Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplicatus est, & peccatum eorum aggravatum est nimis.*

℣. 15. Sara saisie de crainte le nia, en disant: Je n'ai pas ri. Mais le Seigneur lui dit: Cela n'est pas ainsi; car vous avez ri.

16. Ces hommes donc s'étant levez de là, ils tournerent les yeux vers Sodome, & Abraham les reconduisoit & marchoit avec eux.

17. Alors le Seigneur dit: Pourrai-je cacher à Abraham ce que je vais faire;

18. Puisqu'il doit devenir le pere d'une nation tres-nombreuse & tres-puissante, & que toutes les nations de la terre seront benies en lui?

19. Car je sçai qu'il ordonnera à ses enfans, & à toute sa famille aprés lui, de suivre les voyes du Seigneur, & d'agir selon l'équité & la justice, afin que le Seigneur execute en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. Le Seigneur ajoûta ensuite: Le cri de Sodome s'augmente de plus en plus, & leur crime est monté jusqu'à son comble.

COMMENTAIRE.

ment: *Y a-t-il quelque chose d'admirable*, ou *d'étonnant pour Dieu?* Y a-t-il quelque chose de si extraordinaire & de si merveilleux, qu'il ne puisse faire? Le Paraphraste Onkelos: *Y a-t-il quelque chose de caché à Dieu?* Ne sçait-il pas que vous avez ri? ou plutôt, ignore-t-il ce qui doit arriver? est il capable de vous tromper, en vous promettant une chose incertaine ou impossible? Quelques-uns traduisent: Y a-t-il quelque chose capable d'empêcher l'execution des volontez de Dieu?

℣. 18. ET BENEDICENDÆ SINT IN ILLO OMNES NATIONES TERRÆ. *Toutes les nations de la terre doivent être benies en lui*, Voyez Genes. XII. 3.

℣. 19. ... ET FACIANT JUDICIUM ET JUSTITIAM. *D'agir selon l'équité & la justice.* Ces termes, *Faire le jugement & la justice*, peuvent signifier: Pratiquer tous les devoirs de la justice envers Dieu, & envers le prochain. Voyez Ezech. XXXIII. 16. 19. Quelquefois *justitia* marque la rigueur & la severité de la justice, & *judicium* marque l'indulgence & la clemence; comme Jerem. X. 24. & XXX. 11. & XLVI. 28. Enfin quand on parle d'un Juge qui fait la justice & le jugement, on marque son équité, sa droiture & son application à rendre la justice. Voyez 2. Reg. VIII. & 3. *Reg.* X.

℣. 21. Descendam, & videbo, utrùm clamorem qui venit ad me opere compleverint: an non est ita, ut sciam.

22. Converterùntque se inde, & abierunt Sodomam. Abraham verò adhuc stabat coram Domino.

℣. 21. Je descendrai donc, pour voir si leurs œuvres égalent le cri qui en est venu jusqu'à moi, pour sçavoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

22. Et [deux de ces hommes] partirent de là, & s'avancerent vers Sodome. Mais Abraham demeura encore avec le Seigneur.

COMMENTAIRE.

℣. 20. CLAMOR SODOMORUM, ET GOMORRHÆ MULTIPLICATUS EST. *Le cri de Sodome & de Gomorrhe s'augmente de plus en plus.* L'Ecriture n'exprime ici que les noms de ces deux villes, qui étoient les plus criminelles & les plus considerables des cinq dont la ruïne étoit résoluë.

On pourroit traduire *la reputation, le bruit*, [*des crimes*] *de Sodome, &c.* mais le terme *clamor*, le cri, fait mieux sentir l'excés des crimes des Villes condamnées; & l'insolence avec laquelle elles les commettoient. Voyez Isaïe v. 7. (*a*) Ce cri, dit saint Augustin, (*b*) marque dans l'Ecriture la hardiesse du pecheur, qui n'est plus retenuë ni par la crainte, ni par la honte. Homere (*c*) parle de même d'une insolence & d'une injustice criante. *Leurs outrages & leur violence sont montez jusqu'au Ciel de fer.*

℣. 21. DESCENDAM ET VIDEBO. *Je descendrai & je verrai.* J'irai moi-même à Sodome pour sçavoir ce qui en est. Quand il s'agit de juger & de condamner, l'on ne sçauroit apporter trop de circonspection.

UTRÙM CLAMOREM QUI VENIT AD ME OPERE COMPLEVERINT. *Si leurs œuvres répondent à ce cri, qui est venu jusqu'à moi.* L'Hébreu (*d*) se peut traduire ainsi, *Utrum secundùm clamorem ejus* [*Urbis*] *qui venit ad me, fecerint consummationem.* S'ils ont fait tout ce que l'on dit d'eux, & s'il n'y a plus d'esperance de les voir changer de conduite. Autrement, *Utrum fecerint consumptionem*, ou, *Opera consumptione digna.* S'ils ont fait des actions qui meritent les derniers supplices & une entiere destruction. D'autres traduisent, *Utrum fe-*

(a) Ovide marque la même chose que ce qui est ici dans l'Ecriture. Metam. 1. Fab. 6. vers. 211.
Contigerat nostras infamia temporis aures,
Quam cupiens falsam summo delabor Olympo,
Et Deus humanâ lustro sub imagine terras.
Longa mora est quantùm noxa sit ubique repertum
Enumerare: minor fuit ipsa infamia vero.

(b) *Aug. Locution. de Genes. l. 1. art. 59.*

(c) Τῶν ὕβρις τε βίη τε σιδήρεον οὐρανὸν ἥκει.

(d) הכצעקתה הבאה אלי עשו כלה

℣. 23. *Et appropinquans ait: Numquid perdes justum cum impio?*

24. *Si fuerint quinquaginta justi in civitate, peribunt simul? & non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo?*

25. *Absit à te, ut rem hanc facias, & occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.*

26. *Dixitque Dominus ad eum: Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.*

℣. 23. Et s'approchant, il lui dit: Voudriezvous perdre le juste avec l'impie?

24. S'il y a cinquante justes dans cette ville, les ferez vous périr avec tous les autres; & ne pardonnerez-vous pas à cette ville en faveur de cinquante justes, s'il s'y en trouve autant.

25. Vous êtes sans doute bien éloigné d'agir de la sorte: Vous ne perdrez point le juste avec l'impie, & vous ne confondrez point le bon avec le méchant; cette conduitte ne vous convient en aucune sorte, vous qui êtes le Juge de toute la terre, vous ne pourrez exercer un tel jugement.

26. Le Seigneur lui dit: Si je trouve au milieu de tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la Ville.

COMMENTAIRE.

cerint omnia, ou *omninò* (*a*). Les 70. & la Vulgate semblent l'avoir pris en ce sens; Je verrai s'ils ont fait tout ce que la renommée en publie. Le Chaldéen l'explique en un autre sens; *Num cessare fecerint.* S'ils ont fait penitence, & s'ils ont quitté ces desordres crians. Grotius suit cette derniere explication, & il montre que le verbe *Calah* signifie souvent s'abstenir, cesser. Louis de Dieu l'entend ainsi: Je sçaurai si c'est un dessein & une resolution prise de leur part, de continuer dans leurs desordres. *Utrum sit consummatum consilium, &c.* Voyez 1. *Reg.* XX. 23. & *Isai*, X. 22. Enfin on peut l'entendre ainsi: *Je verrai si leurs actions sont aussi criantes qu'on le dit*, & si cela est; [Je les détruirai sans misericorde.] *Consummationem faciam.*

℣. 22. CONVERTERUNTQUE SE INDE, ET ABIERUNT SODOMAM. *Deux de ces hommes partirent de là, & s'en allerent à Sodome.* Abraham ne les accompagna point, mais il demeura avec celui des trois Anges, qui lui avoit parlé jusqu'alors. *Abraham verò adhuc stabat coram Domino.* [Abraham cependant demeura devant le Seigneur.] Les critiques Juifs (*b*) disent qu'on lisoit autrefois: *Mais le Seigneur étoit encore devant Abraham.* Parce qu'il est dit un peu aprés qu'Abraham s'approcha du Seigneur; [23.] ET APPROPINQUANS AIT, &c. *Et s'approchant, il lui dit: &c.* Mais cette correction n'est suivie que des Juifs; & nous concevons fort bien qu'Abraham étoit demeuré avec ce troisiéme Ange par honneur, tandis que les deux

(a) כל *Omnia.*

(b) *Apud Drus.*

℣. 27. *Respondensque Abraham ait : Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis & cinis.*

28. *Quid si minùs quinquaginta justis, quinque fuerint ? delebis propter quadraginta quinque, universam urbem ? Et ait : Non delebo, si invenero ibi quadraginta quinque.*

29. *Rursùmque locutus est ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies ? ait : Non percutiam propter quadraginta.*

℣. 27. Abraham ajoûta : Puisque j'ai commencé, je parlerai à mon Seigneur, quoi que je ne sois que poudre & que cendre.

28. S'il s'en falloit cinq qu'il n'y eût cinquante justes, détruiriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y auroit que quarante-cinq justes ? Non, dit le Seigneur, je ne détruirai point la ville, si j'y trouve quarante-cinq justes.

29. Abraham repartit : Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous ? Je ne la perdrai point, répondit le Seigneur, si j'y en trouve quarante.

COMMENTAIRE.

autres s'avançoient vers Sodome : & comme ce troisiéme Ange lui eut déclaré la resolution où il étoit de détruire Sodome, Abraham s'approcha, pour essayer de le fléchir par ses prieres. Le Chaldéen & quelques Rabbins (*a*), suivis par Grotius, expliquent ces paroles : Abraham étoit debout devant le Seigneur : comme s'il y avoit *Abraham* prioit le Seigneur. Dans l'Ecriture *être debout*, marque quelquefois *prier*, mais je ne pense pas qu'il le signifie en cet endroit.

℣. 25. QUI JUDICAS OMNEM TERRAM, NEQUAQUAM FACIES JUDICIUM HOC. *Vous qui êtes le Juge de toute la terre, vous ne jugerez point de cette sorte.* L'Hébreu est à la troisiéme personne. *Le Juge de toute la terre ne portera point un semblable jugement*, ou : *Le Juge de toute la terre ne rendra-t-il pas la justice ?* punira-t-il le juste avec l'injuste ?

℣. 27. QUIA SEMEL CŒPI, LOQUAR, &c. *Puisque j'ai commencé, je parlerai encore, &c.* On peut traduire l'Hébreu (*b*) de cette sorte : *Puisque j'ai voulu parler à mon Dieu*, ou, Puisque j'ai osé lui parler. Malvenda traduit : *Quia stultus fui loqui, &c.* Puisque j'ai eû l'imprudence & que j'ai fait la folie de vouloir vous parler. Les 70. (*c*) puisque j'ai à vous parler, puisque je me suis hazardé à vous parler &c. Dans l'édition de Paris, ils portent comme la Vulgate (*d*) : J'ai commencé à parler au Seigneur, & je ne suis que cendre, &c.

℣. 28. QUID SI MINÙS QUINQUAGINTA JUSTIS QUINQUE FUERINT ? DELEBIS PROPTER QUADRAGINTA QUINQUE. *S'il s'en falloit cinq qu'il n'y eût cinquante justes ? Perdriez-vous toute la*

(a) *Maimon. Manah.*
(b) הנה נה הואלתי
(c) Ἐπειδὴ ἔχω λαλῆσαι.
(d) Νῦν ἠρξάμην.

℣. 30. *Ne quaeso, inquit, indigneris Domine si loquar: Quid si ibi inventi fuerint triginta? Respondit: Non faciam, si invenero ibi triginta.*	℣. 30. Je vous prie, Seigneur, ajoûta Abraham, de ne pas trouver mauvais si je parle encore: Que ferez vous si vous y trouvez trente justes? Le Seigneur répondit: Si j'y en trouve trente, je ne la détruirai point.
31. *Quia semel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum: Quid si ibi inventi fuerint viginti? ait: Non interficiam propter viginti.*	31. Puisque j'ai commencé, dit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur: S'il s'y en trouvoit vingt? Je ne la ruïnerai point, répondit-il, s'il y en a vingt.

COMMENTAIRE.

Ville, parce qu'il n'y en auroit que quarante cinq? L'Hébreu fait le même sens, mais la construction n'est pas la même: *Il s'en manquera peut-être cinq de cinquante, perdrez-vous toute la Ville, pour ces cinq qui manqueroient au nombre de cinquante?* Toute cette gradation d'Abraham alloit principalement à sauver Lot son neveu; il n'ose par modestie le nommer, mais il croit que Lot étant juste; Dieu sçaura le délivrer, dût-il être seul délivré; & que s'il s'y trouvoit encore quelques autres justes avec lui, toutes les cinq Villes seroient préservées en leur consideration.

Tout le raisonnement d'Abraham est fondé sur ce principe incontestable, que Dieu ne punit jamais le juste pour le coupable; il est pourtant vrai que dans les calamitez publiques & temporelles, les bons souffrent souvent autant ou plus que les méchans; la verité nous enseigne que l'état des souffrances & des humiliations est plus avantageux aux élûs & aux justes, que celui de la prosperité & de l'élevation; mais ces veritez étoient moins dévelopées sous la loi de nature, & même sous la loi écrite; on y regardoit les maux temporels, comme de vrais maux, & les foibles auroient été scandalisez, s'ils eussent vû l'innocent confondu avec le coupable dans les punitions sensibles & publiques envoyées de Dieu. Abraham parle selon ces idées communes, quoique sa foi plus vive, & ses sentimens plus relevez, lui fissent regarder les maux dont Dieu permet que les justes soient éprouvez, comme des moyens dont il se sert pour fortifier leur vertu; & pour augmenter leur merite.

Les Saints & les personnes éclairées ne laissent pas de prier Dieu de les délivrer, & de délivrer les autres des calamitez publiques & particulieres, présentes & futures, quoique persuadez des veritez, que nous venons d'exposer [illegible]de Sauveur dans la priere qu'il nous a donnée, nous oblige de demander à Dieu, *De ne nous pas induire en tentation*; c'est-à-dire, de nous préserver des occasions de l'offenser, ausquelles nous pourrions succomber, & de nous délivrer de ces tentations, lorsqu'elles sont présentes.

℣. 32. *Obsecro, inquit : ne irascaris Domine, si loquar adhuc semel. Quid si inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.*

℣. 32. Je vous conjure, Seigneur, continua Abraham ; ne vous fâchez pas si je vous parle encore une fois. Que si vous ne trouviez que dix justes dans cette ville ? Je ne la détruirai point, dit le Seigneur, s'il y a dix justes.

COMMENTAIRE.

L'histoire de la reception des trois Anges, & de la naissance d'Isaac, se trouve enveloppée & cachée dans la fable qu'Ovide raconte de Jupiter, de Mercure & de Neptune (*a*). Ces trois Dieux voyageant un jour parmi les hommes, pour voir comme ils vivoient ; ils se trouverent sur le soir proche d'une petite cabane, devant laquelle étoit le bon vieillard *Hyriée*, qui ne les eût pas plutôt apperçu, qu'il les invita d'entrer, les logea & les regala le mieux qu'il pût. Ils lui demanderent ensuite quelle recompense il vouloit d'eux. Il leur répondit : Qu'il souhaitoit d'avoir un fils, sans toutefois être obligé de se marier, parce qu'il étoit veuf, & qu'il s'étoit obligé à sa femme avant qu'elle mourut de n'en prendre jamais d'autre. Les Dieux lui accorderent sa demande sur le champ, & lui firent avoir un fils par le moyen du cuir d'un Taureau, qu'il leur avoit immolé, & dans lequel ils verserent leur urine ; ordonnant à Hyriée de l'enfoüir sous terre, & de ne le découvrir qu'au bout de neuf mois. C'est de là qu'est venu Orion.

On reconnoît aisément, sous le nom d'Hyriée, Abraham venu de la ville d'*Ur*. Les trois Anges qu'il reçut, & les trois Dieux que reçut Hyriée, ont un rapport tout visible. Les termes hébreux (*b*), dont se servent les Anges pour promettre un fils à Abraham, se peuvent lire, sans y rien changer, de maniere qu'ils rendront ce sens. Il y aura un fils dans le Taureau de vôtre holocauste. Paléphate dit que les Dieux *projecerunt semen in Taurum*, & dans le stile de l'Ecriture, *date semen*, signifie donner de la posterité.

Les Anciens avoient un tres-grand soin d'exercer l'hospitalité ; ils croyoient (*c*) que les Dieux déguisez en mortels voyagoient parmi le monde, comme des pauvres & des étrangers, pour observer la conduite des hommes injustes & violens. Ils craignoient qu'en rejettant quelque étranger, ils ne rejettassent, sans y penser, quelque Divi-

(a) *Ovid. Fast. l. 5. vid. & Palaphat. cap. 5. & Eratosth. c. 33.* & le Clerc, Bibliotheque universelle.

(b) לשר האשתך

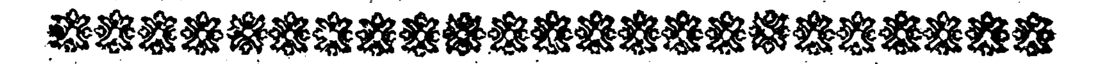
(c) *Homer. Odyss.* P.
Καί τε θεοὶ ξείνοισι ἐοικότες ἀλλοδαποῖσι ;
Παντοῖοι τελέθοντες ἐπιστροφῶσι πολῆας.
Ἀνθρώπων ὕβριν τε, καὶ εὐνομίην ἐφορῶντες.

℣. 33. *Abiitque Dominus postquam cessavit loqui ad Abraham : & ille reversus est in locum suum.*

℣. 33. Le Seigneur se retira aprés qu'il eût cessé de parler à Abraham ; & Abraham retourna chez lui.

COMMENTAIRE.

nité (*a*). L'hospitalité étoit regardée comme une chose sacrée ; & la table où l'on recevoit les hôtes, contractoit par cela même une sainteté paticuliere. Les droits de l'hospitalité étoient inviolables. Les anciens Romains (*b*) mettoient les orphelins & les mineurs au premier rang de ceux dont on doit prendre la défense. Les Clients qui s'étoient mis sous la protection d'un autre, tenoient le second rang ; & les hôtes le troisiéme : aprés ceux-là étoient les proches & les alliez. Mais Massurius-Sabinus assure que les Anciens mettoient les hôtes avant les clients. Les frequentes apparitions des Anges aux Patriarches ont apparemment donné lieu aux Poëtes (*c*) de dire que les Dieux ont sur la terre une infinité d'espions invisibles, qui examinent la conduite des hommes.



CHAPITRE XIX.

Arrivée des Anges à Sodome ; Lot les reçoit dans sa maison. Violence des habitans de Sodome. Lot se sauve à Segor ; sa femme est changée en statuë de sel. Destruction de Sodome, de Gomorrhe & des deux autres Villes criminelles. Inceste de Lot avec les deux filles.

℣. 1. *Veneruntque duo Angeli Sodomam vespere, & sedente Lot in foribus civitatis. Qui cum vidisset eos, surrexit, & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram,*

℣. 1. Et sur le soir deux Anges arriverent à Sodome ; & Lot qui étoit assis à la porte de la Ville, les ayant apperçu, se leva, alla au devant d'eux, se prosterna jusqu'en terre,

COMMENTAIRE.

℣. 1. VENERUNTQUE DUO ANGELI. *Deux Anges vinrent à Sodome.* Le troisiéme Ange s'étant arrêté derriere

(a) *Homer. Odyss. Z.*
... Πρὸς γὰρ Διός εἰσιν ἅπαντες
Ξεῖνοί τε πτωχοί τε......
Vide & Platon in Sophista.

(b) *Gell. lib. v. c. 13.*
(c) *Hesiod. lib. 1. oper. & dies.*
Οἵ ῥα φυλάσσουσί τε δίκας, καὶ σχέτλια ἔργα.

avec

ỳ. 2. Et dixit : Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, & manete ibi : lavate pedes vestros, & manè proficiscemini in viam vestram. Qui dixerunt : Minimè, sed in platea manebimus.

3. Compulit illos oppidò ut diverterent ad eum : ingressisque domum illius fecit convivium, coxit azyma : & comederunt.

ỳ. 2. Et leur dit : Venez, je vous prie, mes Seigneurs, dans la maison de vôtre serviteur, & demeurez-y : Vous laverez vos pieds, & demain matin vous partirez pour continuer vôtre chemin. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous ; mais nous passerons la nuit dans la ruë.

3. Lot les pressa avec grande instance, & les contraignit de venir chez lui, & aprés qu'ils furent entrez dans la maison, il leur prepara un festin, il fit cuire des pains sans levain, & ils mangerent.

COMMENTAIRE.

avec Abraham, ne parut plus aprés qu'il l'eut quitté ; on ne voit que deux Anges dans toute cette histoire de Lot.

SEDENTE LOT IN FORIBUS. *Lot étant assis à la porte de la ville.* Les Juifs inférent de cet endroit que Lot étoit un des Magistrats & des Juges de Sodome, qui s'assembloient, selon la coutume du pays, à la porte de la Ville. Mais ce que les habitans de Sodome disent à Lot au verset 9. détruit cette imagination. *Ingressus es ut advena, numque ut Judices?* [Vous êtes venu ici comme un étranger, prétendez-vous être nôtre Juge ?] Lot se trouva à la porte de la Ville, ou par hazard, ou dans le dessein d'exercer l'hospitalité envers quelque étranger : il n'y avoit point alors communément d'Hôteleries dans les Villes, ni sur les routes, & il n'y en a point encore aujourd'hui dans l'Orient (*a*), si ce n'est quelques Carvanseras ou *Carbanchara*, ou maisons publiques, où l'on donne gratuitement le couvert à tous les passans, avec du potage, du pain & de la viande. Lot se tient à la porte de la Ville, pour y arrêter les hôtes ; il sçavoit l'insolence des habitans de Sodome, & il n'ignoroit pas le merite de l'hospitalité.

ỳ. 2. NEQUAQUAM, SED IN PLATEA MORABIMUR. *Nous n'irons point chez vous ; mais nous passerons la nuit dans la place.* La place & le lieu des assemblées étoit d'ordinaire joignant la porte de la ville, comme il paroît par plusieurs endroits de l'Ecriture (*b*). Ces places étoient environnées de bâtimens couverts, comme nos halles. C'est là où les Anges feignirent de vouloir passer la nuit. Cette feinte ne doit pas passer pour un mensonge, c'est une civilité & une excuse qu'ils font à Lot. Il étoit du dessein de Dieu que ces divins Hôtes s'arrêtassent quelque tems sur la place, pendant que Lot les invitoit

(*a*) *Bellon. Observat. lib.* 1. *c.* 59.
(*b*) 2. *Par.* XXIX. 4. & XXXII. 6. & 2. *Esd.* VIII. 16.

℣. 4. *Priùs autem quàm irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero usque ad senem, omnis populus simul.*

5. *Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei: Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? Educ illos huc, ut cognoscamus eos.*

℣. 4. Mais avant qu'ils se fussent retirez pour se coucher, les habitans de la Ville, depuis les enfans jusqu'aux vieillards; en un mot, tout le peuple ensemble, vinrent assiéger la maison de Lot:

5. Et l'ayant appellé, ils lui disent: Où sont ces hommes qui sont entrez ce soir chez vous? Faites-les sortir, afin que nous les connoissions.

COMMENTAIRE.

à prendre le couvert chez lui, afin que ceux de Sodome les vissent, & prissent de là occasion de faire connoître leur propre déreglement.

℣. 3. FECIT CONVIVIUM, ET COXIT AZYMA. *Il leur fit un festin, & fit cuire des pains sans levain.* Les 70. (a) traduisent: *Il leur fit une boisson, & leur fit cuire des pains sans levain.* Le terme Hébreu *Mischtuh* (b) peut signifier toute sorte de liqueurs à boire: Et *Mazah* qui est traduit par des pains sans levain, signifie des pains faits à la hâte, ou des gâteaux sans levain. Les Grecs nommoient *Maza* une sorte de pâte, dont on se servoit beaucoup anciennement (c), c'étoit de la farine ordinairement d'orge, & quelquefois de froment, qu'on paîtrissoit avec de l'eau ou du laict, ou de l'huile, avec du miel, du vin doux ou du vin cuit; on mangeoit cette pâte, ou ce mélange tout crud. Les pauvres se servoient ordinairement de cette nourriture, au lieu de pain; les riches en usoient aussi quelquefois; mais ils l'apprêtoient avec plus de délicatesse, avec du miel ou d'autres liqueurs agréables, & ils la composoient de pure farine de froment. Il est certain que cette nourriture étoit commune parmi les Hébreux (d). La farine paitrie d'huile (e), sur laquelle on jettoit aussi du vin & du sel, qui étoit ordonnée dans les sacrifices d'actions de graces, & la pâte que les Princes d'Israël offrirent dans des plats, Num. VII. 13. & suivans, étoient veritablement ce que les Grecs nommoient *Maza*. L'Hébreu (f) donne le même nom au pain qu'on devoit manger pendant les sept jours de la fête de Pâque, & aux gâteaux, & aux pains qu'on voyoit toûjours dans un panier auprés de l'Autel des holocaustes dans le tabernacle. Les Hébreux cuisoient souvent leur mazah ou mazoth; mais les Grecs les mangeoient ordinairement sans les

(a) 70. Ἐποίησεν αὐτοῖς πότον, καὶ ἀζύμους ἔπεψεν.

(b) יעש משתה ומצות אפה

(c) Voyez Athenée, Aristophane & le Trésor d'Henry Etienne, sous le mot, *Maza*.

(d) *Vide Levit.* XXIII. 14. *Ruth.* II. 14. *Josue* V. 11. 1. *Reg.* XVII. 17. *&c.*

(e) *Levit.* II. 1. *&* II. *&* VI. 15. *& alibi.*

(f) *Exod.* XII. 8. 15. *& passim.*

℣. 6. Egressus ad eos Lot, post tergum occludens ostium, ait.

7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum: educam eas ad vos, & abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodo viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

℣. 6. Lot sortit de sa maison, & fermant la porte derriere lui, il leur dit;

7. Ne faites point, je vous prie, mes freres, ne faites point un si grand mal.

8. J'ai deux filles qui sont encore vierges, je vous les amenerai, usez-en comme il vous plaira; pourvû que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là; parce qu'ils sont entrez dans ma maison, comme dans un lieu de sûreté.

COMMENTAIRE.

cuire. Pour revenir à Lot, Moïse dit qu'il leur prépara de la boisson & du pain frais, ou des pains sans levain; c'est-à-dire, qu'il les régala à la maniere du pays, & qu'il leur donna bien à souper.

℣. 4. OMNIS POPULUS SIMUL. *Tout le peuple ensemble y accourut.* L'hébreu (*a*): *Tout le peuple depuis l'extremité*; c'est-à-dire, ils s'assemblerent de toutes les extremitez, de tous les quartiers de la ville, ou de toutes sortes de qualitez & de conditions, depuis le premier jusqu'au dernier. Moïse en disant que toute la ville, jeunes & vieux, depuis le premier jusqu'au dernier, s'assemblerent devant la maison de Lot, fait voir que la corruption de ces Villes étoit extrême, & universelle.

℣. 5. UT COGNOSCAMUS EOS. *Afin que nous les connoissions.* Ils marquent leur honteux dessein par ce terme couvert. Quelques-uns, dit Vatable, veulent qu'ils feignirent de vouloir simplement sçavoir quelles gens c'étoient que ces étrangers que Lot introduisoit dans leur Ville.

℣. 8. HABEO DUAS FILIAS QUÆ NECDUM COGNOVERUNT VIRUM; EDUCAM EAS AD VOS; ABUTIMINI EIS, &c. *J'ai deux filles qui sont encore vierges; je vous les amenerai; usez-en comme il vous plaira, &c.* Voila une étrange proposition! Si Lot étoit juste, comme on n'en doit pas douter; comment pouvoit-il avoir la pensée de prostituer ses filles; sur tout si elles étoient fiancées ou mariées? Avoit-il droit d'abandonner leur honneur, quand même elles n'auroient point été engagées dans le mariage? Est-il permis de faire un mal, pour en éviter un autre?

Quelques Peres (*b*) loüent en cela l'action de Lot; & saint Chrysostome (*c*) croit qu'elle est plus loüable que l'hospitalité même qu'il avoit exercée envers les Anges. Quelques-uns de nos Theologiens (*d*)

(a) כל העם מקצה

(b) *S. Ambr. lib. 1. de Abrah. c. 6. & 16.*

(c) *Chrysost. Homil. 43. in Genes. Quanta justi Virtus! omnem hospitalitatis virtutem superavit.*

(d) *Soto lib. 4. de Just. q. 7. c. 3.*

℣. 9. *At illi dixerunt: Recede illùc. Et rursùs: Ingressus es, inquiunt, ut advena, numquid ut judices? Te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissimè: jàmque propè erat ut effringerent fores.*

10. *Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium.*

℣. 9. Mais ils lui dirent: Retirez-vous; vous êtes venu ici comme un étranger, prétendez-vous être nôtre Juge? Nous vous traiterons vous-même encore plus mal qu'eux. Et ils se jetterent sur Lot avec grande violence. Et comme ils étoient sur le point de rompre les portes.

10. Les deux hommes [qui étoient dedans la maison] tendirent la main à Lot, & l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermerent la porte.

COMMENTAIRE.

tâchent aussi de justifier Lot, sur ce mauvais principe, qu'il est permis de conseiller un moindre mal, à un homme qui est resolu d'en commettre un plus grand; par exemple, qu'on peut conseiller à un voleur de se contenter de dépoüiller un homme, qu'il auroit envie de tuer. Mais quand ce principe ne seroit pas mauvais, pourroit-on l'appliquer à cette rencontre? Peut-on conseiller de faire un petit mal à Pierre, pour éviter qu'on n'en fasse un plus grand à Paul (a)? Le principe ne peut s'employer qu'à l'égard de la même personne, mais non pas lorsque les personnes interessées sont differentes: comme ici les Anges & les filles de Lot. Enfin Lot a peché contre l'ordre de la charité, qui vouloit qu'il préferât l'honneur de ses filles, à la défense de ses hôtes. Il devoit se contenter de détourner les Sodomites du crime qu'ils vouloient commettre, sans leur en proposer un autre auquel ils ne pensoient pas.

Cajetan a pris un autre biais, pour défendre Lot; il croit que ce bon homme n'avoit nulle envie d'abandonner ses filles à la brutalité des Sodomites, mais que pour leur faire connoître la peine que lui causoit leur violence envers ses hôtes, il leur fit cette proposition, qu'il étoit tres-assuré qu'il n'accepteroit jamais, afin de les faire rentrer dans eux-mêmes, & de les obliger à quitter leur mauvaise resolution. C'est ainsi que David disoit à Jonathas (b): *Si je suis coupable, tuez-moi vous-même.* Et que Juda disoit à Jacob (c) *Faites mourir mes deux fils, si je ne ramène pas Benjamin.* Estius remarque que si c'étoit ici une simple permission d'un moindre mal pour en éviter un plus grand, l'on pourroit excuser l'action de Lot; puisque dans la loi nous voyons, que Dieu toleroit, par exemple, les divorces, pour empêcher que les maris ne tuassent leurs femmes: mais comme Lot ne permettoit pas seulement le mal, & qu'il y cooperoit en quelque sorte, en disant: *Je vous les*

(a) *Vide Less. lib. 2. de Justitia c. 13. dubit. 3. n. 19.*

(b) 1. *Reg.* XX. 8.

(c) *Genes.* XLII. 37.

℣. 11. *Et eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.*

℣. 12. *Dixerunt autem ad Lot: Habes hic quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias, omnes qui tui sunt, educ de urbe hac:*

℣. 11. Et ils frappérent d'aveuglement ceux qui étoient dehors, depuis le plus petit, jusqu'au plus grand; de sorte qu'ils ne pouvoient plus trouver la porte.

12. Et [les Anges] dirent à Lot: Avez-vous ici quelques-uns de vos proches? Un gendre, ou des fils, ou des filles. Faites sortir de cette Ville tous ceux qui vous appartiennent:

COMMENTAIRE.

amenerai, usez-en comme il vous plaira, on peut avancer, qu'il fit mal dans cette occasion; quoique le trouble & l'embarras où il se trouva, & la bonne volonté qui le portoit à défendre, avec tant d'ardeur, les droits sacrez de l'hospitalité, & l'honneur de ses hôtes, diminuent de beaucoup la grandeur de son peché, comme le remarque saint Augustin (*a*). Lot a fait voir dans cette rencontre, & dans tout le reste de sa vie, beaucoup de foiblesse & d'irresolution. Philon (*b*) lui donne les épitetes, d'homme sans fermeté & sans resolution. Abraham étoit d'un caractere tout different, ferme, constant, intrepide; qui prenoit bien son parti, & qui s'en tenoit à ce qu'il avoit une fois resolu. Lot avoit de la bonté assez, dit Grotius, mais peu de foi; Abraham étoit bon, liberal, bienfaisant & plein de foi.

QUIA INGRESSI SUNT SUB UMBRA CALMINIS MEI. *Parce qu'ils sont entrez sous l'ombre de mon toict.* On peut traduire l'Hébreu (*c*); *Puisqu'ils sont entrez dans ma maison*, les loix de l'hospitalité m'obligent à les défendre; ou bien, Ils ne sont entrez chez moi, que pour y trouver de la sureté.

℣. 9. RECEDE ILLÙC. *Retirez-vous.* L'Hébreu (*d*), *Avancez-vous plus loin.* Eloignez-vous de là; ils vouloient écarter Lot de sa porte, pour la rompre, & pour entrer avec violence dans sa maison.

℣. 11. PERCUSSERUNT CÆCITATE. *Ils frapperent d'aveuglement.* L'Hébreu (*e*) est au plurier; *Ils les frapperent d'obscuritez*, ou *d'aveuglemens.* Les 70. sont traduits, dans saint Augustin, par *avidentiâ*, impuissance de voir; ce ne fut pas un aveuglement réel & absolu, qui leur ôtât la vûë pour toûjours, & à l'égard de toute sorte d'objets, comme le remarquent saint Augustin (*f*), & la plûpart de nos

(a) *Quæst.* 42. *&* 44. *in Genes. & lib. contra Mendac. c.* 9.

(b) *Philo. apud Grot.* Ἀ᾽βέβαιος *&* ἐνδοιαστὴς φιλόλογος.

(c) כי על כן *Quia propterea*; ou plutôt, *Quandoquidem.*

(d) גש הלאה

(e) בסנורים 70. Ἀορασίᾳ.

(f) *Aug. q.* 43. *in Genes.*

℣. 13. Delebimus enim locum istum, eò quòd increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

℣. 13. Car nous allons renverser ce lieu, parceque le cri [de leurs crimes] s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, & il nous a envoyé pour les détruire.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit: Surgite, egredimini de loco isto: quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

14. Lot étant donc sorti, parla à ses gendres, qui devoient épouser ses filles, & leur dit: Levez-vous, & sortez de ce lieu; parce que le Seigneur va détruire cette Ville. Et ils crurent qu'il disoit cela en se mocquant.

COMMENTAIRE.

Interpretes: Dieu leur ôta seulement, pour un tems, la vûë de la porte de la maison de Lot. Quelques-uns (*a*) veulent, que ce qui est dit ici: *Ita ut ostium invenire non possent*, doit s'entendre, non seulement de la porte du logis de Lot, mais aussi de celle de leur propre maison, qu'ils ne pouvoient trouver. Ils se fondent sur un passage du livre de la Sagesse (*b*) *Percussi sunt cæcitate, sicut illi in foribus justi, cum subitaneis cooperti tenebris, unusquisque transitum ostii sui quærebat.* Mais les derniers mots de ce passage doivent s'entendre des Egyptiens, qui au milieu des tenebres, dont ils étoient environnez, ne pouvoient trouver la porte de leurs maisons. L'Hébreu (*c*) lit: *Et lassati sunt ad inveniendum ostium.* [Ils se fatiguerent à chercher la porte.] Les 70. *Ils furent tout abbatus.* Et saint Chrysostome pressant cette expression, dit que leurs nerfs se relâcherent, & qu'ils se virent sans force & sans mouvement, comme des Paralytiques.

℣. 14. EGRESSUS ITAQUE LOT, LOCUTUS EST AD GENEROS SUOS QUI ACCEPTURI ERANT FILIAS EJUS. *Lot étant sorti, parla à ses gendres, qui devoient épouser ses filles.* L'Hébreu (*d*) porte simplement: *Il parla à ses gendres, prenant ses filles.* Ce que l'on peut entendre dans le sens de la Vulgate, ou dans celui des 70. (*e*) qui traduisent: *Ses gendres qui avoient pris ses filles*, qui avoient épousé, ou au moins fiancé ses filles. Ce dernier sens est suivi par plusieurs bons Interpretes. Les anciens Hébreux & les autres peuples de Canaan & de Mésopotamie, mettoient souvent un tems considerable entre les promesses & le mariage. L'épouse demeuroit même encore assez long-tems chez ses parens, dans leur famille, & sous leur obéïssance, avant que de demeurer à part chez son mari. Encore aujourd'hui (*f*) les Juifs mettent plusieurs mois entre les fiançailles & les

---

(a) *Menoch. Tirin. &c.*
(b) *Sap.* XIX. 16.
(c) וילאו למצא הפתח 70. Παρελύθησαν *Dissoluti sunt.*
(d) לקחים
(e) Εἰληφότας.
(f) Leon de Modene.

℣. 15. Cùmque esset manè, cogebant eum Angeli, dicentes: Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes, ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eò quod parceret Dominus illi.

17. Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem: ibique locuti sunt ad eum, dicentes: Salva animam tuam: noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione; sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.

℣. 15. Et dés le point du jour, les Anges pressoient Lot de sortir, en lui disant: Hâtez-vous de prendre vôtre femme & vos deux filles, de peur que vous ne périssiez aussi vous-même dans la ruïne de cette Ville.

16. Et comme Lot differoit toûjours, ils le prirent par la main; parce que le Seigneur vouloit l'épargner: & ils prirent de même sa femme & ses deux filles:

17. Et l'ayant tiré de sa maison, ils le conduisirent hors de la ville. Alors ils lui dirent: Sauvez vôtre vie, ne regardez point derriere vous, & ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour; mais sauvez-vous sur la montagne, de peur que vous ne perissiez avec les autres.

COMMENTAIRE.

épousailles. Les filles fiancées qui tomboient dans quelque faute contre leur honneur, étoient traitées comme adulteres (*a*). Ainsi on peut également bien dire ici, *qui acceperant*, ou, *qui accepturi erant*, qui avoient épousé, ou qui devoient épouser ses filles. Saint Jerôme, dans ses Questions hébraïques, dit que quelques-uns croient que Lot avoit plusieurs filles, deux desquelles n'étoient pas mariées, & d'autres qui l'étoient. Celles-ci demeurerent dans Sodome, & furent enveloppées dans sa ruine avec leurs maris; les autres se sauverent de l'incendie avec leur pere. Ce sentiment est suivi par quelques Rabbins. Mais il ne paroît pas fondé dans l'Ecriture.

℣. 16. DISSIMULANTE EO. *Comme il dissimuloit.* L'Hébreu (*b*), *Comme il differoit*: Lot se disposoit lentement, nonchalament à partir. Aquila (*c*), Il differoit de partir, ou, il se préparoit à partir. Les 70 (*d*) Ils étoient dans le trouble & dans la surprise. Lot n'eut pas beaucoup de loisir pour se preparer à sortir de Sodome. Il étoit tard lorsque les Anges lui découvrirent ce qui devoit arriver, & il fallut sortir de fort grand matin. La lenteur & les retardemens n'étoient nullement de saison alors.

℣. 17. NOLI RESPICERE POST TERGUM. Voyez ci aprés le verset 26.

IN MONTE SALVUM TE FAC. *Sauvez-vous sur la montagne.* La plûpart de nos Commentateurs placent les montagnes, où Lot se re-

(a) *Vid. Matth.* I. 19.
(b) ויתמהמה
(c) Ἐμέλλησε.
(d) Ἐταράχθησαν.

℣. 18. Dixitque Lot ad eos : Quæso Domine mi,

19. Quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam, quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, ne fortè apprehendat me malum, & moriar :

20. Est civitas hæc juxtà, ad quam possum fugere, parva, & salvabor in ea : numquid non modica est, & vivet anima mea ?

℣. 18. Et Lot leur répondit : Je vous prie, mon Seigneur,

19. Puisque vôtre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous m'avez fait une si grande misericorde, en me garantissant du danger ; considerez, s'il vous plaît, que je ne puis me sauver sur la montagne ; parce que je crains d'être surpris dans ce malheur & de perir.

20. Mais voila ici prés une Ville que je pourrai gagner. Elle est petite, & je puis m'y sauver. Vous voyez qu'elle est fort petite, & elle me sauvera la vie.

COMMENTAIRE.

tira, audessus d'Engaddi ; & la petite ville de Segor, sur la rive Occidentale de la mere morte, environ à cinq lieuës de Jericho, en tirant vers le midi. Mais il est certain que la ville de Segor étoit entre les montagnes de Moab & la mer morte, sur le bord Oriental de cette mer. On ne trouve nulle part Segor, dans l'Ecriture, parmi les Villes de Juda, & on la trouve parmi celles des Moabites, ou voisines des Moabites, dans Isaïe XV. 5. & Jeremie XLVIII. 34. On voit par la Genese XIII. 10. que Segor étoit la plus avancée vers l'Orient des Villes de la Pentapole. Joseph (*a*) dit que le lac Asphaltites s'étend jusqu'à Segor ville d'Arabie. Cette Ville étoit donc au Midi de ce lac. Eusebe & saint Jerôme (*b*) mettent aussi Segor au delà de mer morte. *Mare Salinarum, quod vocatur mortuum, inter Jericho & Zoaram.* Quelques nouveaux (*c*) les marquent de même. Enfin Etienne le Geographe met *Zoara*, qui est la même que Segor, dans l'Arabie, & par consequent sur le rivage oriental de la mer morte. Et ce qui confirme tout ce qu'on vient de dire, c'est que Lot & ses fils demeurerent dans la terre de Moab, qui est à l'Orient du lac Asphaltites (*d*).

Saint Jerôme (*e*) dit que la ville de Segor ayant été souvent agitée par des tremblemens de terre, fut nommée pour cette raison *Bale*, c'est-à-dire engloutie, & ensuite *Salissa*. Bonfrere semble croire qu'elle est la même que *Baal-Salissa*. Mais tout cela est assez incertain : Bala est l'ancien nom de Segor, & l'on ne peut dire qu'en devinant ce qui lui avoit fait donner cet ancien nom, avant que Lot lui eut donné

(a) *Joseph. de bello Jud. lib. 4. c. 27.*
(b) *De Locis Hebr.*
(c) Le Pere Anselme & le Pere Goujon, &c.
(d) *Vide Joann. Cleric. Comment. in Genesim ; & tabulam Geographic. in tom. 2. Editionis novæ S. Hieron. & Cellarii tabul. Terra sancta.*
(e) *In quæst. Hebraïc.*

celui

℣. 21. Dixitque ad eum: Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

℣. 21. L'Ange lui répondit: Je veux bien encore en cela écouter vôtre priere, & ne pas renverser cette ville, pour laquelle vous m'avez parlé.

22. Festina & salvare ibi: quia non potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. Idcircò vocatum est nomen urbis illius Segor.

22. Hâtez-vous de vous y sauver: Parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyiez entré. C'est pour cette raison qu'on donna à cette Ville le nom de Segor.

23. Sol egressus est super terram, & Lot ingressus est Segor.

23. Le soleil se levoit sur la terre, lorsque Lot entra dans Segor.

COMMENTAIRE.

celui de Segor. Theodoret (*a*) avance que Segor ayant été conservée par les prieres de Lot, tandis qu'il y étoit; elle fut ensuite reduite en cendres comme les autres, aussi-tôt qu'il en fut sorti. Procope appuie cette opinion; parce, dit-il, que les filles de Lot ne se seroient pas avisées de dire, qu'il n'y avoit plus d'hommes dans le monde, si elles n'eussent sçû que Segor étoit consumée par le feu, comme les autres villes de la Pentapole. Mais l'Ecriture ne dit rien qui favorise cette opinion.

℣. 18. QUÆSO DOMINE MI. *Je vous prie, mon Seigneur.* Le Chaldéen & le Syriaque traduisent par le plurier, *Domini mei*, mes Seigneurs. L'Arabe, *les deux envoyez de Dieu.* Le terme hébreu (*b*) se peut lire *Adoni* au singulier, ou *Adonaï* au plurier, comme nous le lisons aujourd'hui dans nos Bibles hébraïques ponctuées. Saint Justin le martyr (*c*) croit que c'est ici la seconde personne de la sainte Trinité, qui ayant quitté Abraham, arriva à Sodome aprés la venuë des deux Anges.

℣. 20. EST CIVITAS HÆC JUXTA AD QUAM POSSUM FUGERE, NUMQUID NON MODICA EST, ET VIVET ANIMA MEA. *Il y a ici prés une Ville, où je puis fuir; n'est-elle pas petite? & elle me sauvera la vie.* L'Hébreu ne met point d'interrogation, non plus que les 70. dans plusieurs exemplaires Grecs. *Ecce quæso Urbs ista proxima, & ipsa parva.* Le terme hébreu (*d*) *mizhar* ou *mizgar*, *parva* ou *modica*, contient une allusion à *Zoar* ou *Segor*, qui est le nom que l'on donna à la ville de Balé, depuis cette avanture.

℣. 21. ECCE ETIAM IN HOC SUSCEPI PRECES TUAS. *J'accorde encore cette grace à vos prieres.* L'Hébreu (*e*) *J'ai reçû*, ou [*j'ai élevé*] *vôtre face.* Expression qui est souvent employée dans l'Ecriture,

(a) *Quæst. 69. in Genes.*
(b) אדוני
(c) *Justin. in Dial. cum Thryphone.*
(d) מצער
(e) נשאתי פניך

℣. 24. *Igitur Dominus pluit super Sodomam & Gomorrham sulphur & ignem à Domino de cœlo:*

℣. 24. Le Seigneur donc fit tomber sur Sodome & sur Gomorrhe une pluye de souffre & de feu, que le Seigneur fit descendre du Ciel.

COMMENTAIRE.

pour signifier accorder une grace ; par opposition à *abbatre* ou *confondre le visage*, qui marque le refus. Les 70. (*a*) traduisent : *J'ai admiré vôtre visage*. Symmaque (*b*) : *J'ai eû du respect voyant vôtre en visage*. Saint Augustin lisoit (*c*) *Miseratus sum faciem tuam*. [J'ai eû compassion de vôtre face ;] de vous-même.

℣. 24. IGITUR DOMINUS PLUIT SUPER SODOMAM ET GOMORRHAM SULPHUR ET IGNEM, A DOMINO DE COELO. *Le Seigneur fit tomber sur Sodome & sur Gomorrhe une pluie de souphre & de feu, descenduë du Seigneur & du Ciel.* Les anciens Peres (*d*) ont tiré de ces paroles, *Pluit Dominus. . . . à Domino*, une preuve de la distinction des deux Personnes divines, du Pere & du Fils : De la divinité du Fils, & de son égalité avec le Pere : ils ont pris ces mots, *Pluit Dominus à Domino* ; comme s'il y avoit, *Pater à Filio*. Le Pere fit pleuvoir par son Fils ; ou bien, le Pere & le Fils firent tomber la pluye. Le Concile de Sirmich assemblé contre Photin, a prononcé anathême contre ceux qui diroient que ce passage, *Pluit Dominus à Domino*, ne doit pas s'entendre du Pere & du Fils ; mais seulement du Pere : *Non de Patre & Filio, sed Patrem à seipso pluisse, &c.*

Les Juifs, pour nous dérober la preuve que nous tirons de ce passage pour nôtre créance, soûtiennent que cette façon de parler est une élegance de la langue sainte, par laquelle on dit, le Seigneur a fait pleuvoir par le Seigneur ; au lieu de dire, le Seigneur a fait pleuvoir par lui-même. Vatable & quelques autres (*e*) semblent suivre ce sentiment ; & Grotius l'explique ainsi ; *Le Seigneur*, c'est-à-dire l'Ange qui representoit le Seigneur, *fit pleuvoir par le Seigneur*, c'est-à-dire par la puissance qu'il en avoit reçuë de Dieu ; *Une pluye du Ciel*, c'est-à-dire de l'air. Mais pourquoi chercher ces explications détournées & contraires à toute l'antiquité ? Les expressions de l'original marquent assez qu'il y a ici quelque chose de divin & d'extraordinaire, & que non seulement cette pluye est miraculeuse & différente des autres pluyes par son abondance & par ses qualitez, mais aussi par sa cause & par son origine.

(a) Ἐθαύμασα τὸ πρόσωπόν σου.
(b) Ὁρῶν σε ἐδυσωπήθην τὸ πρόσωπόν σου.
(c) *Lib. 16. de Civit. c. 29.*
(d) *Ignat. Ep. ad Antioc. Iren. lib. 3. c. 16. Justin. Dialog. Tertull. Cyprian. S. Athan. S. Ambr. & S. Aug.*
(e) *Tostat, Cajet. Oleaster,*

℣. 25. Et subvertit civitates has, & omnem circà regionem, universos habitatores urbium & cuncta terræ virentia.

℣. 25. Et il détruisit ces villes & tout le pays des environs, tous ceux qui les habitoient, & toutes les herbes, & les plantes de la terre.

COMMENTAIRE.

PLUIT SUPER SODOMAM ET GOMORRHAM. *Le Seigneur fit pleuvoir sur Sodome & sur Gomorrhe.* Nous apprenons par d'autres endroits de l'Ecriture (*a*), que non seulement Sodome & Gomorrhe; mais aussi Adama & Seboïm furent consommées par le feu du Ciel; & la suite de cette histoire (*b*) insinuë assez que Segor étoit destinée au même chatiment, si elle n'en eût été préservée par les prieres de Lot. Strabon (*c*) dit qu'il y eut treize Villes de détruites, & que l'on voyoit encore de son tems des restes & des vestiges de ce terrible incendie dans des rochers brûlez & gâtez du feu, dont quelques-uns découloient la poix; & dans le terrain cendreux & brûlé de ce canton; on y remarquoit des fleuves infectez d'une mauvaise odeur, & des ruïnes de maisons renversées. Il ajoûte que l'on montroit le circuit de la capitale de ce pays, qui étoit de soixante stades. Ezechiel parle de Sodome & de ses filles; ce qui fait juger qu'elle avoit quelques hameaux & quelques villages qui dépendoient d'elle, & qui furent enveloppez dans son malheur. Etienne (*d*) le Géographe compte dix Villes, dont Sodome étoit la capitale, & qui furent englouties dans la mer morte. Mais Moïse ne nous parle que de cinq Villes, non plus que l'Auteur du livre de la Sagesse (*e*).

On a déja remarqué que la veritable situation des villes de la Pentapole, étoit fort differente de celle qu'on leur donne ordinairement dans les cartes Géographiques. M. Sanson (*f*) a promis une dissertation, pour prouver que les quatre Villes qu'on met communément dans les eaux de la mer Morte, étoient sur les bords de cette mer, & qu'elles n'ont pas été englouties dans l'eau, comme le prétendent la plûpart des Ecrivains ecclesiastiques; & certes il faut avoüer que l'Ecriture même nous parle quelquefois des villes de *Sodome*, de *Gomorrhe*, de *Soboïm* & d'*Adama*, comme de Villes qui subsistoient encore depuis Moïse; soit qu'on ait bâti de nouvelles Villes de ce nom sur le bord de la mer morte, soit qu'on ait rebâti les anciennes qui avoient été consumées par le feu du Ciel, & qu'on les ait relevées sur les fondemens qui en pouvoient rester.

(a) *Deut.* XXIX. 23. *Osée* XI. 8. *Sap.* X. 6.
(b) *Vers.* 21.
(c) *Strab. lib.* 16.
(d) *Stephan. in voce Zoar.*
(e) *Sap.* X. 6. *Descendente igne in Pentapolim.*
(f) *In carta Geograp. nova edit. S. Hieron. tom.* 2.

Moïse décrivant la situation des Villes de la Pentapole (*a*), marque qu'elles étoient dans la plaine du Jourdain, dans un lieu fort abondant, à cause des eaux qui l'arrosoient. Il dit au chapitre (*b*) suivant, que les cinq Rois alliez se rangerent en bataille dans la vallée des bois, *qui est*, dit-il, *à present la mer Salée*, & que les quatre Rois, de Sodome, de Gomorrhe, de Seboïm & d'Adama se rendirent aussi dans cette Vallée pour y combattre les cinq Rois. D'où on peut conclure, que les quatre Villes dont nous venons de parler, n'étoient pas situées dans le lieu où est à present la mer Morte, mais au voisinage de cette mer. Le même Moïse au chapitre x. 19. marquant les limites de la terre de Canaan, dit qu'elle s'étend depuis Sidon jusqu'à Gaza, & depuis Gaza jusqu'à Leza, en passant par Sodome, par Gomorrhe, par Seboïm & par Adama. Il est tout-à-fait croyable qu'il marque les limites de ce pays, selon les lieux qui subsistoient de son tems. Enfin Moïse, dans le Deuteronome, parle des vignes de Sodome & de Gomorrhe ; c'est-à-dire, des vignes du territoire de ces Villes, qui ne produisoient que de mauvais fruits ; comme le remarquent les anciens & les nouveaux Auteurs. David (*c*) nous parle aussi du terrain de Sodome, comme d'un terrain sterile & salé ; & Sophonie (*d*) nous dépeint le pays de Sodome, comme un pays desert & sterile, à cause des monceaux de sel qui s'y voyoient, & comme une terre où il ne croissoit que des épines. Si ce canton eût été englouti dans la mer morte, il semble qu'on ne s'exprimeroit pas de cette maniere.

Les Prophetes Isaïe (*e*), Jeremie & Sophonie parlent de Sodome & de Gomorrhe, comme de villes qui ne seront jamais rétablies. *Babylone cette ville si illustre*, dit Isaïe (*f*), *cette ville*, *qui fait toute la gloire des Chaldéens*, *sera détruite*, *d'une destruction pareille à celle de Sodome & de Gomorrhe* ; *elle ne sera point habitée*, *& on ne la rétablira jamais*. Jeremie (*g*) s'exprime de même, en parlant de la ruine de l'Idumée. *Ce pays sera reduit en solitude*, *ceux qui y passeront siffleront*, *& seront surpris d'étonnement*, *en voyant ses playes* ; *elle sera réduite en l'état de Sodome & de Gomorrhe*, *& des Villes voisines* ; *personne n'y fera sa demeure*, *&c.* Et Sophonie (*h*) employe à peu prés les mêmes expressions, en prédisant la désolation des Moabites & des Ammonites. Mais Ezechiel (*i*) prédit le rétablissement de Samarie & de Sodome, & de leurs filles ; il

(a) *Genes.* XIII. 10. 11.
(b) *Genes.* XIV. 3. 8. 10.
(c) *Deut.* XXXII. 32.
(d) *Psalm.* CVI 34.
(e) *Sophon.* II. 9.
(f) *Isai.* XIII. 19. 20. *& Jerem.* L. 40.
(g) *Jerem.* XLIX. 18.
(h) *Sophoni* II. 8. 9.
(i) *Ezech.* XVI. 46. 47. 53. 55.

insinuë que Sodome & ses filles, comme il les appelle, avoient été détruites, & leurs habitans emmenez captifs, vers le même-tems que Samarie, & apparemment par Salmanassar, selon la prédiction d'Isaïe, aux chap. XIV. & XV. Il dit que Jerusalem s'est renduë plus criminelle que ses deux sœurs Samarie & Sodome, que comme Dieu a détruit ces deux Villes, il détruira aussi Jerusalem ; il ajoûte : *Et je les rétablirai toutes deux, en faisant revenir les captifs de Sodome & de ses filles ; aussi-bien que les captifs de Samarie & de ses filles, & je vous rétablirai au milieu d'elles. .... vôtre sœur Sodome & ses filles retourneront à leur ancien état ; de même que Samarie & ses filles ; & vous & vos filles retournerez aussi à vôtre ancien état.* Nous ignorons le tems auquel cette Prophetie eût son accomplissement. Du tems de Strabon (*a*) Sodome étoit encore ensevelie sous ses propres ruines. Etienne le Geographe (*b*) qui dit que Sodome & les autres Villes voisines furent englouties dans la mer morte, parle ailleurs de Sodome, comme d'une Ville, qui subsistoit prés d'Engaddi. Enfin Eusebe (*c*) & saint Jerôme mettent Sodome & Gomorrhe sur le rivage de la mer morte ; mais ils ne marquent point, si de leur tems elles étoient habitées. On voit dans les anciennes Notices (*d*) des Dioceses d'Orient, les Evêques de Sodome & de Segor soûmis au Métropolitain de Petra capitale de l'Arabie Petrée.

PLUIT IGNEM ET SULPHUR. *Il fit tomber une pluie de souphre & de feu.* C'est-à-dire des exhalaisons sulphureuses enflammées. Solin (*e*) & Tacite (*f*) avancent que ces Villes furent consumées par le feu du Ciel, & Joseph (*g*) assûre que Dieu lança sur elles la foudre, ou les instrumens de sa justice & de sa vengeance. Moïse dans le Deuteronome(*h*)dit que Dieu consuma ces Villes par le souphre & par l'ardeur du sel, c'est-à-dire, par le nitre & le bitume enflammé. Strabon (*i*) remarque que les peuples du pays assuroient que ce canton avoit été agité par plusieurs tremblemens de terre, & consumé en partie par le feu, qui étoit sorti du fonds du terrain, qui est rempli de matieres inflammables & bitumineuses ; comme il paroît, dit-il, par la qualité des eaux qui s'y voyent, & par les rochers brûlez.

On peut assurer que toutes ces causes contribuerent à la ruine de Sodome & de Gomorrhe ; la pluie de feu & de souphre, qui tomba de l'air, les foudres & le feu du Ciel, les tremblemens de terre & le terrain, qui naturellement avoit une tres-grande disposition à s'en-

(a) *Strab. lib.* XVI.
(b) Ἐγγάδδα κώμη μεγάλη πλησίον Σοδόμων Ἀραβίας.
(c) *Euseb. & Jeron. in locis Hebr.*
(d) *Apud Labbaum t. 1. Concil.*
(e) *Solin. c.* 37.
(f) *Tacit. lib.* 5. *Hist.*
(g) *Joseph. lib.* 1. *c.* 11.
(h) *Deut.* XXIX. 23.
(i) *Strab. lib.* XVI.

flammer, étant tout paîtri de bitume. On voit dans la Babylonie une campagne qui paroît tout en feu, pendant le jour, à la largeur d'un arpent (*a*). *Campus Babyloniæ flagrat, quâdam veluti piscinâ, jugeri magnitudine.* A Samosathe (*b*) il y a un étang, qui produit un limon qui s'enflamme, & qui s'attache aux corps solides, dont on l'approche, sans pouvoir s'éteindre qu'avec de la terre. Le Naphte de Babylone prend feu aussi-tôt qu'on l'approche de la flâme. Il y a en Italie & ailleurs des endroits, dont la terre enflâme les matieres combustibles que l'on met pardessus. Strabon (*c*) décrit en ces termes la nature du naphte de Babylone, qui étoit d'une qualité fort approchante du bitume, dont la campagne de Sodome étoit pleine. *Igni ad motum eum corripit, & si corpus eo illitum igni admoveris deflagrat, nec aquâ ullo pacto extingui potest, sed magis ardet, nisi valdè multam super infuderis, cœno & aceto, & alumine, & visco oppressum extinguitur.* Il dit qu'Alexandre voulut en faire l'experience sur un enfant, que l'on frota de ce bitume, & dont on approcha une lampe, comme il étoit dans un bain; le naphte prit feu, & l'enfant auroit été étouffé dans les flâmes, si l'on n'eût versé sur lui beaucoup d'eau pour éteindre le feu. Pline dit que Medée brûla une femme, contre qui elle avoit conçu de la jalousie, en lui donnant une couronne abreuvée de ce naphte, qui s'enflâma aussitôt qu'elle s'approcha de l'autel pour y sacrifier. Tout cela doit faire concevoir la maniere, dont Dieu brûla Sodome & Gomorrhe, par le moyen des exhalaisons sulphureuses enflâmées, qui venant à tomber sur ce terrain bitumineux, le mirent tout en feu; & en ayant consumé toutes les plantes, & tout ce qui ne pût pas resister à cet incendie, brûlerent même une partie de la terre, qui étoit toute pleine de cette matiere combustible; ensorte que le lendemain Abraham (*d*) pût découvrir, de la Vallée de Mambré, tout ce canton couvert d'une noire fumée, semblable à celle d'une fournaise allumée. Cette plaine autrefois si belle & si fertille, étant ainsi brûlée, & le feu soûterrain y ayant causé des secousses & des tremblemens, la terre s'affaissa & se trouva en plusieurs endroits plus basse qu'auparavant; les eaux du Jourdain s'y répandirent & y contracterent les qualitez qu'on remarque dans les eaux de la mer Morte, nommée par les Grecs *Lac Asphaltites* ou Bitumineux; & par les Hébreux, *La mer de Sel.* Theodoret & Strabon (*e*) parlent de ces tremblemens de terre,

(a) *Plin. lib. 2. c. 106.*
(b) *Ibid. c. 104. & 105.*
(c) *Strab. l. xv.*
(d) *Infra. vers. 27. 28.*
(e) *Theodoret q. 69. in Genes. Strab. l. 16. Terra tremoribus, & ignis aquarumque calidarum ac sulphurearum eruptione extitisse lacum, Saxa ignem concepisse, urbium alias absorptas, alias ab iis quicumque fugere potuerunt derelictas, &c.*

℣. 26. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

℣. 26. Et la femme de Lot ayant regardé derriere elle, fut changée en une statuë de sel.

COMMENTAIRE.

& de ces affaissemens dont l'Ecriture ne dit rien. Quoique l'on conçoive bien que ce sont les effets & les suites naturelles de cet incendie dont elle parle. Ce qu'on raconte du lac Asphaltites confirme tout ce que nous avons dit : La pesanteur & l'épaisseur de ses eaux, où les corps vivans les plus lourds ont peine à enfoncer, & où les Plongeurs ne peuvent prendre fond, leur couleur sombre, leur odeur mortelle aux poissons, qui meurent aussi-tôt qu'ils sont entrez dans ce Lac, la sterilité de son rivage, causée par le nitre du terrain, par l'air grossier & par les fumées sulphureuses qui en exhalent continuellement, l'amertume excessive de l'eau, les mauvaises qualitez des fruits qui croissent aux environs, dont les Historiens (*a*) disent des choses si surprenantes. Tout cela prouve que ces eaux sont mêlées d'un bitume extrêmement fort, & que tout le fond en est plein ; en sorte que depuis tant d'années ces mauvais effets ne diminuënt pas, parce que la source n'en est pas tarie.

℣. 26. RESPICIENS UXOR EJUS POST SE, VERSA EST IN STATUAM SALIS. *La femme de Lot ayant regardé derriere elle, fut changée en statuë de sel.* On tient communément que Dieu avoit défendu à Lot & à sa femme de regarder derriere eux ; ensorte qu'aussi-tôt que la femme eût tourné la tête pour regarder derriere elle, elle demeura roide sur la place, changée dans un moment en une statuë de sel. Il y en a qui croient que Dieu en défendant à Lot & à sa femme de regarder derriere, vouloit seulement leur dire de se sauver promtement, sans s'arrêter, sans regarder derriere, sans differer. C'est ainsi que dans l'Evangile (*b*) le Sauveur dit, *Que quiconque met la main à la charruë, & regarde derriere, n'est pas propre au Royaume des Cieux.* C'est-à-dire, quiconque veut devenir disciple de Jesus-Christ, doit abandonner tout autre soin, toute autre affaire, & ne doit plus quitter par legereté ou par inconstance le parti qu'il a pris ; en un mot il doit se donner à Dieu sans retour. Ainsi quand l'Ange dit à Lot & à sa femme : (*c*) *Sauvez-vous, ne regardez point derriere, ne vous arrêtez point dans tout ce voisinage* : Tout cela peut ne signifier que la même chose ; hâtez-vous, ne perdez pas un moment, sauvez-vous promtement,

(a) *Vid. Joseph. lib. 5. de bello Jud. c. 5. Tacit. lib. 5. Hist. Hegisipp. lib. 4. Solin. c. 48.*

(b) *Luc.* IX. 62.

(c) Vers. 17.

&c. Joseph & Cajetan croient que cette femme regarda plusieurs fois derriere elle ; & les Peres remarquent, que comme elle conservoit de l'affection pour Sodome, elle se porta, par une fausse compassion, à regarder le malheur de cette Ville. On voit aussi dans sa conduite une curiosité vitieuse, un défaut de foi, qui la pousserent à regarder derriere elle, pour voir de ses propres yeux, si le châtiment de ces Villes, seroit tel que les Anges l'avoient prédit. L'Auteur du livre de la Sagesse, la nomme une ame incredule. Le Sauveur, dans l'Evangile (*a*), aprés avoir parlé de son dernier avénement, qui doit surprendre les hommes, lorsqu'ils y penseront le moins : *Alors*, dit-il, *que ceux qui sont sur le toit de la maison ne descendent pas pour prendre leurs habits, qui sont dans le logis ; & que celui qui est dans le champ, ne retourne pas en arriere pour aller prendre ses vêtemens. Souvenez-vous*, conclut-il, *de la femme de Lot* : comme s'il disoit, n'imitez point ses retardemens & sa lenteur à s'enfuir ; ne regardez point derriere, en regrettant ce que vous avez abandonné. Jesus-Christ semble aussi faire allusion au châtiment de la femme de Lot, lorsqu'il dit, que quiconque met la main à la charruë & regarde derriere, n'est pas propre au Royaume des Cieux. Nous croyons donc qu'il faut entendre deux choses dans ce commandement : *Ne regardez pas derriere vous*. La premiere : ne vous arrêtez point, ne differez pas d'un moment vôtre fuite ; & la seconde, ne tournez point la tête en arriere. La peine dont cette femme fut frappée aussi-tôt qu'elle eut regardé derriere elle, montre qu'il y avoit un précepte positif & litteral de ne pas se retourner en arriere ; & si les expressions du Sauveur dans l'Evangile sont figuratives & paraboliques, il faut necessairement entendre celles de Moïse dans un sens propre & litteral, puisque l'allegorie & la figure supposent la réalité dans la chose, qui est le fondement & l'objet de l'allegorie.

La fable d'Orphée & d'Euridice sont des imitations de l'histoire de Lot & de sa femme. Orphée obtient de Pluton de tirer sa femme Euridice de l'Enfer, sous la condition de ne pas regarder derriere soi. En chemin Orphée vaincu par sa curiosité & par son amour, se retourne pour voir son épouse, & aussi-tôt Euridice disparoît à ses yeux, & retourne dans les Enfers.

VERSA EST IN STATUAM SALIS. *Elle fut changée en statuë de sel.* Le texte hébreu (*b*) marque, que cette femme *ayant regardé derriere lui*, [derriere l'Ange qui la conduisoit, ou derriere Lot son mari] *elle fut* [changée] *en statuë de sel*, [ou en statuë salée. Il semble que cette femme ayant affecté de marcher avec lenteur, & n'ayant pas suivi les

---

(a) *Luc.* XVII. 32. & *Matth.* XXIV. 17. | (b) מאחריו

Anges

Anges & ſon mari, elle n'arriva pas avec eux à Segor, & qu'ayant oüi en chemin le bruit des tonnerres & du feu du Ciel, qui tomba ſur les villes criminelles, elle tourna la tête, & qu'elle ſe vit auſſitôt métamorphoſée en ſtatuë de ſel métallique & ſolide, tel qu'on en voit dans quelques montagnes de Pologne, de Hongrie, de Catalogne & de Moſcovie. Quelques Anciens (*a*) aſſurent qu'elle conſerva la forme de femme, & que par un miracle continuel, elle ne perdoit rien de ſa groſſeur, quoiqu'on en tirât tous les jours des morceaux par curioſité. Saint Irenée (*b*) & l'Auteur du Poëme de Sodome attribué à Tertullien, ont avancé tout cela, comme des choſes que l'on croyoit communément de leur tems. Ce Poëte dit encore quelque choſe de plus incroyable.

Durat adhuc etenim nudâ ſtatione ſub Æthra,
Nec pluviis dilapſa ſitu, nec diruta ventis,
Quin etiam ſi quis mutilaverit advena formam
Protinùs ex ſeſe ſuggeſtu vulnera camplet.
Dicitur & vivens alio ſub corpore Sexûs
Munificos ſolito diſpungere ſanguine menſes.

Joſeph (*c*) aſſure qu'il a vû cette ſtatuë, & qu'on la montroit encore de ſon tems; le Targum de Jeruſalem, & Jonathan diſent qu'elle y reſtera juſqu'à la réſurrection; Adrichomius & quelques nouveaux Voyageurs (*d*) ſoûtiennent qu'on la voit encore aujourd'hui. Benjamin dit qu'elle ſubſiſte à deux paraſanges de Sodome. [La paraſange eſt quelquefois de trente, quelquefois de quarante ou de ſoixante ſtades.] D'autres (*e*) aſſurent qu'on n'en voit plus qu'une partie; & d'autres (*f*) qu'on montre ſeulement la place où elle étoit.

Mais nonobſtant cette foule de témoins, & cette ancienne tradition, il y en a qui doutent que la femme de Lot ait été changée en ſtatuë de ſel avec la forme humaine, & qu'elle ſubſiſte encore ſous cette forme. Les 70. qui ont traduit l'hébreu *nezib* (*g*), par une colomne, n'ont pas crû apparemment, que cette femme ait conſervé ſa premiere forme, depuis ſa métamorphoſe: Et quant à ce que diſent l'Auteur du Poëme de Sodome, & ſaint Irenée, que cette femme ſouffre, dans ſa ſtatuë, les incommoditez ordinaires, qui ſont propres à ſon ſexe, on peut

(a) *Sedulius & Claudius Victor lib.* 3. *in Geneſ.* 2. *Alii paſſim.*

(b) *Iren. lib.* 4. *c.* 51. *Uxor remanſit in Sodomis, jam non caro corruptibilis, ſed ſtatua ſalis ſemper manens, & per naturalia ea quæ ſunt conſuetudinis hominis oſtendens.*

(c) *Joſeph. lib.* 1. *Antiq. c.* 12. ἱστόρηκα δὲ αὐτήν, ἔτι γὰρ καὶ νῦν διαμένει.

(d) Quarême. Eclairciſſement de la terre Sainte.

(e) Henry Mandrel Anglois, voyage de Jeruſalem, &c.

(f) Le Pere Jacque Goujon, voyage de la terre Sainte, à Lyon 1671.

(g) στήλη נציב

regarder tout cela comme un embélissement poëtique, ou comme une de ces traditions populaires, qu'on ne doit recevoir qu'avec examen. Il faut pour la certitude du fait s'en tenir à l'Ecriture & à la Tradition; mais on peut essayer d'expliquer la maniere dont s'est fait ce changement, pourvû qu'on le fasse, sans donner atteinte à la verité du miracle.

Le terme hébreu *Melach* (*a*) ne signifie pas seulement le sel marin & le sel de mine, dont on se sert pour assaisonner les viandes, il signifie aussi les autres sortes de sel, & les matieres acres & inflammables, comme le nitre, le bitume, le souphre, dont tout le terrain de la Pentapole étoit plein, comme on l'a vû ci-devant (*b*). C'est dans cette signification que la mer morte est nommée par les Hébreux *mer salée*, ou mer de sel. Ce qui revient au sens du nom de *lac Asphaltites*, ou lac de bitume, que lui ont donné les Grecs. Et en effet la salure, ou plutôt l'amertume des eaux de cette mer, qui lui a fait donner le nom de mer de sel, n'est pas une qualité qu'elle ait prise du sel mineral, qui se soit fondu dans ses eaux, comme on croit qu'il est arrivé aux eaux de l'Océan & des autres mers, elle ne provient que du nitre & du bitume, qui se sont mêlez avec les eaux du Jourdain, qui s'arrêtent & qui se perdent dans le terrain de la Pentapole. Dans le Deuteronome (*c*), le nom de sel est donné au souphre & au bitume. C'est dans l'endroit où Moïse menace les Israëlites de punir leur infidelité des mêmes peines, dont il a puni Sodome; *Sulphure & salis ardore comburens, ita ut ultra non seratur nec virens quippiam germinet, in exemplum subversionis Sodomæ & Gomorrhæ, &c.* Ces termes: *L'ardeur du sel*, ou *un sel de feu, un sel brûlant*, comme parle l'Hébreu, ne peuvent s'entendre du sel ordinaire, qui ne s'enflâme point, mais du sel de nitre, du bitume, du salpêtre, qui sont inflammables, & qui sont justement mis au nombre des sels, à cause de leur acrimonie, & de leur qualité brûlante & astringente.

Moïse avoit été nourri en Egypte, il parloit aux Israëlites nouvellement sortis de ce pays, accoûtumez aux idées & aux manieres de parler Egyptiennes. Ils y avoient vû de ces cadavres embaumez, que l'on conservoit dans les maisons, rangez dans des niches, & placez dans des cercueils travaillez, qui representoient la figure du mort qui y étoit enfermé. La principale drogue que l'on employoit pour les embaumer, étoit le sel de nitre, ou l'asphalte & le bitume (*d*), & les pauvres n'y employoient rien autre chose que le nitre, comme on l'a

(a) מלח
(b) *C.* XIV. 10
(c) *Deut.* XXIX. 23.

(d) *Strab. lib.* XVI. *p.* 519. *Ægyptii bitumine ad mortuorum conditur as utuntur.*

marqué sur le chapitre L. de la Genese. Cet asphalte est fort astringent, il desséchoit l'humidité des corps, il les durcissoit & les rendoit roides & dures comme des statuës. Ces corps ainsi enbaumez & pénetrez de sel, de nitre ou d'asphalte, pouvoient être nommez des statuës salées, ou des statuës de sel, par une maniere de parler propre à la langue hébraïque, qui ayant tres-peu d'adjectifs, est obligée de se servir de termes abstraits au lieu de concrets, pour marquer les qualitez des choses. Les Auteurs Grecs qui parlent de ces corps enbaumez des Egyptiens, les nomment souvent des corps salez. Herodote par exemple, & Diodore de Sicile, emploient souvent cette expression. Moïse a pû de même appeller le corps de la femme de Lot un corps salé, ou un corps enbaumé, depuis qu'ayant été étouffée dans la pluie de feu, & dans le nitre & le souphre enflâmez, elle fut reduite en l'état des corps que les Egyptiens enbaumoient, qui devenoient roides, dessechez, noirs, incorruptibles, penetrez d'une matiere salée & astringente. C'est l'idée que les Israëlites pouvoient avoir, entendant parler d'une statuë salée, ou d'une statuë de sel. Philon Carphatius (*a*) croit que cette femme fut frappée d'un feu de souphre, qui lui brûla les os, & qu'ensuite elle fut changée en statuë de sel. On tient que c'est aussi l'opinion d'Abenezra. Selon cette idée on pourroit dire qu'ayant été surprise par la fumée, ou étouffée dans les flâmes, elle tomba sur la terre, & fut penetrée de nitre, & ensuite petrifiée par une métamorphose, qui n'est pas fort extraordinaire en ce pays-là. On montre dans quelques Cabinets des corps petrifiez dans les sables nitreux de l'Arabie, sans qu'on y ait employé aucune autre drogue.

L'Abbé Rousseau (*b*) qui a voyagé dans l'Arabie, assure que la vertu pétrifiante y est extraordinaire, que l'on y trouve des melons, des serpens, des champignons, des bois, & même des grosses buches pétrifiées, pour avoir resté quelque tems sur la terre de ces Deserts; cet Auteur assure en avoir vû des preuves de ses yeux, & l'esprit nitreux, dont ce terrain est rempli, peut beaucoup contribuer à ce changement. Le pays de Sodome est tout proche de l'Arabie, & il est tout rempli de ce sel, à qui on attribuë ces effets. Mais nous ne doutons nullement qu'il n'y ait un veritable miracle dans le changement de cette femme en statuë de sel, & dans la maniere dont il se fit. Moïse nous parle d'un changement subit & extraordinaire, & non pas d'une pétrification lente & naturelle.

Quelques Commentateurs (*c*), pour expliquer le texte de Moïse, ont recours à une expression figurée, dont on trouve quelques exem-

(a) *Apud Delrio Adagial. sacr.*
(b) Secrets de l'Abbé Rousseau.
(c) *Vide Johan. Clerici Comment. in Gen.*

ples dans l'Ecriture. Le sel est, disent-ils, le symbole de l'incorruption & de la durée ; l'Ecriture nomme une alliance éternelle, un pacte de sel, *pactum salis* (a) : ainsi dans ce passage de Moïse l'on peut entendre, par ces termes, *statua salis*, une statuë ou un monument éternel, que la rigueur du tems ne pourra abbatre ; on prétend que l'Auteur de la Sagesse a voulu marquer ce sens ch. x. 7. *Incredibilis animæ memoria stans figmentum salis* ; où l'on voit une statuë de sel, qui est un monument d'une ame incredule. Mais ce passage ne favorise pas moins l'opinion commune que celle de ces Auteurs, & leur maniere d'expliquer n'a rien de naturel en cet endroit. Le sel est marqué ici, non seulement comme le symbole de la durée ; mais comme la cause de cette durée, ou comme la matiere de la statuë.

Quant à ceux qui assûrent qu'ils ont vû cette statuë & qui en racontent tant de merveilles, il n'y en a point qui ose assurer qu'elle ait encore la forme humaine, ni qui nous décrive sa hauteur, sa taille & tant d'autres choses que l'on n'auroit pas manqué de remarquer. Si elle eût conservé cette forme, seroit-on en peine de la découvrir aujourd'hui ? & y auroit-il un voyageur qui n'en arrachât quelque partie, s'il étoit vrai, comme le disent quelques Anciens, que les piéces que l'on en tire se reproduisent, sans que la statuë diminuë jamais ? Joseph auroit-il manqué de nous apprendre cette particularité ? un monument comme celui-là seroit-il inconnu aujourd'hui ? que la curiosité des hommes les porte à chercher si loin & avec tant de dépense, des antiquitez curieuses ? Il se peut faire que Joseph & ceux qui se vantent d'avoir vû cette statuë, ont vû quelque pierre que l'on disoit être la statuë de la femme de Lot ; mais qui oseroit assurer que c'est elle veritablement ? Si on la voit encore, pourquoi tant de varietez dans les relations de ceux qui en parlent ? les uns la mettent au Midi, & d'autres au Couchant de la mer morte ; les uns veulent qu'elle subsiste toute entiere, malgré la longueur des siécles & la curiosité des voyageurs qui en tirent tous les jours des piéces. D'autres disent qu'on n'en voit plus qu'une partie ; d'autres qu'on montre seulement la place où elle étoit autre-fois ; d'autres avoüent qu'ils n'en ont rien pû apprendre : à qui s'en rapporter ?

On n'est que trop persuadé que les peuples de ce pays-là abusent de la credulité des voyageurs, & qu'ils leur content mille fables que les hâbiles gens n'ont garde de recevoir légerement. On montroit encore dans les premiers siécles du Christianisme, par exemple, le chêne d'Abraham, dont nous avons parlé ci-devant, le térébinte sous lequel Jacob enfoüit les Téraphims de Laban, la tour de la veuve de Sarepta, la maison du Centurion de Cézarée, la maison de Cléo-

(a) *Num.* XVIII. 19.

℣. 27. Abraham autem consurgens manè, ubi steterat priùs cum Domino,

28. Intuitus est Sodomam & Gomorrham, & universam terram regionis illius: viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

℣. 27. Or Abraham s'étant levé de grand matin, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur;

28. Et jettant les yeux sur Sodome & Gomorrhe, & sur tous les pays d'alentour, il vit des cendres enflammées, qui s'élevoient de la terre comme la fumée d'une fournaise.

COMMENTAIRE.

phas à Emmaüs, celle de Marthe & de Marie à Béthanie, la pierre angulaire dont il est parlé au Pseaume 117. 22. Le Cénacle des Apôtres à Jerusalem, & cent autres monumens semblables, dont on amuse les voyageurs dans la Palestine. Saint Jerôme qui témoigne que de son tems on montroit encore la plûpart de ces choses, ne nous dit rien de la statuë de la femme de Lot, quoique sainte Paule, dont il décrit le pelerinage, ait été à Ségor & aux environs. Brocard (a), fameux Voyageur, qui a tout examiné dans la Terre sainte, avouë qu'ayant fait tous ses efforts pour découvrir cette statuë, il ne pût contenter sa curiosité là dessus, les habitans de ces lieux lui ayant dit que la place où elle se voyoit, étoit d'une situation si difficile & si remplie de serpens & d'autres bêtes venimeuses, qu'elle étoit inaccessible. Mais cet Auteur a été trompé sur cet article, comme sur celui de la ville de Ségor, qu'il met entre Engaddi & la mer Morte; quoiqu'elle soit de l'autre côté de cette mer, à l'Orient ou au Midi; comme on l'a fait voir par des preuves incontestables. Doubdan, qui écrivoit à Paris en 1666. dit qu'on montre une grosse pierre de sel, que l'on prétend être la femme de Lot; mais il ajoûte qu'on aura peine à se persuader qu'elle ait duré si long-tems. Et Nicolas Christophle Radzvil prince Polonnois, qui a voyagé & qui a examiné soigneusement tous ces endroits-là, raconte que s'étant informé de son guide, qui étoit un Arabe, & des autres qui avoient une connoissance particuliére de ce canton, s'il y avoit une statuë de la femme de Lot; qu'ils lui répondirent tous unanimément que l'on n'y trouvoit rien de semblable. Christophle Furer Noble Allemand, qui a publié son voyage de la Palestine en 1621. & qui a vû le lac Asphaltites, ne dit pas un mot de ce monument de la femme de Lot. Thevenot, Belon & les meilleurs Voyageurs, n'en disent rien, ou n'en rapportent que des oüi-dire; c'est ce qui persuade que cette statuë, ou cette colonne en laquelle la femme de Lot fut changée, ne subsiste plus; ou du moins, que l'endroit où elle est n'est plus connu. On doit ajoûter à tout cela, que ceux qui ont marqué la femme de Lot dans

(a) *Brocard, Descript. terra Sancta p. 1. c. 8. §. 34.*

℣. 29. Cùm enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

30. Ascenditque Lot de Segor, & mansit in monte, duæ quoque filiæ ejus cum eo; [timuerat enim manere in Segor,] & mansit in spelunca ipse, & duæ filiæ ejus cum eo.

℣. 29. Lorsque Dieu renversoit les villes de ce canton, il se souvint d'Abraham, & delivra Lot de la ruïne de ces Villes, où il avoit établi sa demeure.

30. Mais Lot se retira de Segor, & étant allé sur la montagne, il entra dans une caverne avec ses deux filles : car la peur l'avoit empêché de demeurer dans Segor.

COMMENTAIRE.

les cartes géographiques, sur le bord occidental de la mer Morte, prés d'Engaddi, & qui placent Segor vers le même endroit, se sont assurément trompez. Nous avons montré que Segor en étoit à plus de quinze lieuës; ainsi ceux qui se vantent d'avoir vû cette statuë en cet endroit-là, ne meritent aucune créance. Si ce monument subsiste encore, il le faut chercher entre Sodome & Segor, à l'Orient ou au Midi de la mer morte, & non pas prés d'Engaddi, ni au Couchant de cette mer.

℣. 27. ABRAHAM CONSURGENS MANE UBI STETERAT PRIÙS CUM DEO. *Abraham s'étant levé le matin [vint au lieu] où il avoit été auparavant avec le Seigneur.* Abraham dans l'inquietude de sçavoir ce qui seroit arrivé à son neveu, & aux Villes de la Pentapole, se transporta de grand matin au même lieu, où le jour précedent il avoit eû une conference avec l'Ange du Seigneur, & d'où il pouvoit appercevoir la plaine où étoient situées ces Villes malheureuses.

℣. 29. RECORDATUS EST ABRAHÆ. *Dieu se souvint d'Abraham.* La délivrance de Lot est plutôt un effet de la considération que Dieu avoit pour Abraham, qu'une récompense du merite de Lot, dit Origenes (a); & quoiqu'Abraham ne nommât pas son neveu dans la priere qu'il fit à Dieu, d'épargner le juste dans la punition de Sodome, il ne laissoit pas de l'avoir dans l'esprit, & Dieu eut plus d'égard à sa pensée qu'à ses paroles.

℣. 30. ASCENDIT LOT DE SEGOR. *Lot sortit de Segor.* Il paroît dans la conduite de Lot bien de la foiblesse, de l'irresolution & de l'inégalité. Sorti de Sodome, il prie, qu'on lui permette de s'arrêter à Segor. Arrivé à Segor, se défiant de la promesse de l'Ange, il se sauve sur les montagnes, où il s'enyvre, & où il tombe dans un inceste.

MANSIT IN SPELUNCA, &c. *Il demeura dans une caverne.* Tout ce pays de montagnes, aux environs de la mer morte, tant à l'Orient

(a) *Quòd evadit ex Sodomis, magis ad honorem Abrahæ, quàm ad meritum pertinet Lot. Orig. in Genes. hom. 5.*

℣. 31. *Dixitque major ad minorem: Pater noster senex est, & nullus virorum remansit in terra qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.*

℣. 31. Alors l'aînée de ses filles dit à la cadette: Nôtre pere est vieux, & il n'est resté aucun homme sur la terre qui nous puisse épouser, selon la coûtume de tous les pays.

COMMENTAIRE.

qu'au Couchant & au Midi, est tout plein de cavernes creusées dans le Roc, où plusieurs personnes peuvent demeurer comodément; on en verra des preuves dans la suite. Strabon (*a*) parle de celles qui sont dans le mont Liban & aux environs de Damas. Il y a de ces cavernes qui peuvent tenir jusqu'à quatre mille hommes. Elles servent de retraite contre les courses des ennemis. Les cavernes de l'Idumée, du pays de Moab & de Juda n'étoient ni moins vastes, ni moins fréquentes (*b*).

℣. 31. NULLUS VIRORUM REMANSIT IN TERRA. *Il n'est demeuré aucun homme sur la terre.* Ne sçavoient-elles pas qu'il y avoit des hommes à Segor, d'où elles étoient sorties quelques heures auparavant? Ou craignoient-elles, par délicatesse de conscience, d'épouser des étrangers, elles qui étoient promises à des habitans de Sodome?

INEBRIEMUS EUM VINO. *Donnons-lui du vin, & enyvrons-le.* Elles avoient pris à boire & à manger en sortant de Sodome. Elles portoient leurs provisions pour le voyage, comme c'étoit la coûtume en ce tems-là.

Les Peres qui ont examiné l'inceste de Lot avec ses filles, par rapport à ce que cette action a de criminel, n'ont pas eû sur cela les mêmes sentimens; les uns ont voulu excuser Lot & ses filles; d'autres ont justifié Lot, mais ils ont condamné ses filles; d'autres enfin ont soûtenu que les uns & les autres étoient condamnables. Saint Irenée (*c*) excuse les filles de Lot sur leur simplicité, & Lot sur son ignorance, & sur ce qu'il ne se porta point à comettre cette action par aucun desir criminel & dereglé. Il remarque que la providence de Dieu ménagea cela & permit que les filles de Lot conçussent de leur pere, pour figurer la fecondité que Jesus-Christ donne à la Synagogue & à l'Eglise. S. Chrysostome (*d*) entreprend aussi la justification de Lot & de ses filles. Il croit que c'est par un effet de la sagesse de Dieu, que cet homme juste fut tellement surpris de vin, qu'il ne connut pas ce qui se passa dans cette occasion, & qu'ainsi il fut exemt de crime,

(a) *Strab. l.* XVI. *pag.* 514.
(b) *Vide Josue* X. 16. 17. *& seq. &* 1. *Reg.* XXII. 1. *&* XXIV. 4. *&c.*
(c) *Irene. l.* 4. *c.* 51.
(d) *Homil.* XLIV. *in Genes.*

℣. 32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamúsque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

℣. 32. Venez, enyvrons nôtre pere, donnons lui du vin, & dormons avec lui, afin qu'il nous donne de la posterité.

COMMENTAIRE.

qui ne se commet qu'avec connoissance & volonté. Et à l'égard de son yvresse, il le justifie encore en disant, que son yvresse est une suite de sa douleur & de sa tristesse, plutôt que de son intempérance. Enfin il marque que l'Ecriture semble avoir pris à tâche de justifier les filles de Lot, en nous découvrant la droiture de leur intention. Elles croyoient que tous les hommes étoient consumez par le feu, dans la crainte de laisser éteindre la race des hommes, elles donnent du vin à leur pere, pour lui ôter l'horreur d'une action qu'elles jugeoient absolument nécessaire. Que personne donc ne soit assez hardi de condamner ce juste, ou ses filles : car ne seroit-ce pas la derniere de toutes les folies, de condamner ceux que l'Ecriture ne condamne point, & dont au contraire elle fait une si belle apologie, écoutous plutôt l'Apôtre qui nous dit : Lorsque Dieu justifie, qui osera condamner ? Theodoret suit saint Chrisostome (*a*) à son ordinaire. Il dit que l'ignorance de Lot l'excuse assez du crime d'inceste ; puisque l'Ecriture remarque qu'il n'en eut aucune connoissance, ni devant, ni aprés. Son yvresse n'est pas tout-à-fait si excusable ; mais s'il permit qu'on lui donnât du vin avec excés, c'est qu'il croyoit que ses filles ne cherchoient en céla qu'à lui faire dissiper son extrême chagrin. Enfin ces filles ne sont point du tout coupables ; elles ne cherchoient point à contenter leur sensualité ; elles n'avoient point d'autre dessein que d'empêcher que la race des hommes ne perît. Elles sçavoient, dit-il, que non seulement Sodome & Gomorrhe étoient consumées par les flammes ; mais aussi que Segor venoit d'être engloutie dans la terre. [Mais ce dernier fait ne se trouve point dans l'Ecriture.] Saint Ambroise (*b*) se sert à peu prés des mêmes raisons pour justifier la conduite de Lot & de ses filles. Origenes (*c*) prend un milieu dans cette question ; il ne justifie pas toute la conduite de Lot, mais aussi il ne la condamne pas en tout. Il avoüe que son yvresse est un mal : & que s'il ne se fût point laissé surprendre de vin jusqu'à perdre la connoissance, il n'auroit point été trompé par ses filles. Mais il ne croit pas qu'on le puisse accuser comme coupable d'inceste, puisqu'il n'en eut aucune connoissance, & que sa volonté n'y eut aucune part. Et pour les filles de Lot, quoiqu'il ne veuille pas les ex-

(a) *Quæst. 70. in Genes.*
(b) *Ambros. l. 1. de Abrah. c. 6.*
(c) *Origen. Homil. 5. in Genes.*

℣. 33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa. Et ingressa est major dormivitque cum patre: at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

℣. 33. Elles donnerent donc cette nuit-là du vin à boire à leur pere, & l'aînée coucha avec lui, sans qu'il s'en apperçût, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

COMMENTAIRE.

cuser en tout: il croit qu'on peut dire ceci pour leur justification. Ces jeunes personnes avoient appris quelque chose de la derniere destruction du monde par le feu; mais comme elles ne sçavoient cette verité qu'imparfaitement, elles crurent, aprés avoir vû l'incendie de la Pentapole, que tous les hommes étoient péris, & que le monde étoit réduit au même état où il étoit aprés le déluge, & qu'il falloit songer à le repeupler; & quoiqu'elles eussent horreur de commettre un inceste, & de tromper leur pere dans une chose de cette importance, elles crurent neanmoins qu'il y auroit encore un plus grand mal à laisser éteindre par leur faute le genre humain. Le bien qui devoit revenir de leur action leur paroissoit beaucoup plus grand que le mal qu'elles commettoient. Elles s'approchent donc de leur pere; mais elles ne s'en approcherent qu'une seule fois: Enfin il conclut par ces paroles remarquables: *Ubi hîc libidinis culpa, ubi incesti crimen arguitur? Quomodo dabitur in vitio quod non iteratur in facto? vereor proloqui quod sentio, vereor, inquam, ne castior fuerit harum incestus, quam pudicitia multarum.*

Le même Auteur (*a*) dans ses livres contre Celse, justifie Lot & ses filles par ce principe reconnu des Philosophes, que la nature du bien & du mal ne consiste que dans la volonté, & que toutes les actions naturelles en elles-mêmes & sans la volonté, sont indifferentes. Et comme Lot n'a ni sçu, ni voulu ce qu'il faisoit, son action ne peut être regardée comme un crime. Il y employoit, pour excuser ses filles, les mêmes raisons dont il s'est servi ci-devant.

La raison qui portoit les anciens Peres à justifier avec tant de soin la conduite des Patriarches de l'ancien Testament; c'étoit les blasphêmes des Manichéens, qui s'emportoient contre les Patriarches avec excés, & qui vouloient faire passer l'ancien Testament, comme l'ouvrage d'un mauvais principe. Saint Augustin (*b*) dans son livre XXII. contre Fauste, a ramassé toutes les raisons que nous avons rapportées pour défendre Lot, mais il ne croit pas qu'on le puisse excuser d'avoir pris du vin avec excés, par cette raison qu'il vouloit consoler ses filles, & se consoler avec elles de la perte de leur mere. A'

(a) *Lib. 4. Contra Celsum.*
(b) *Aug. lib. XXII. Contra Faust. cap. 42. 43. 44. & 45.*

℣. 34. *Alterâ quoque die dixit major ad minorem : Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte & dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.*

35. *Dederunt etiam & illâ nocte patri suo bibere vinum, ingressáque minor filia dormivit cum eo : & ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.*

℣. 34. Et le jour suivant l'aînée dit à la plus jeune : Je dormis hier avec mon pere, donnons-lui du vin encore cette nuit, & vous dormirez avec lui, afin que nous conservions de la race de nôtre pere.

35. Elles donnerent donc encore cette nuit-là du vin à leur pere, & la seconde fille dormit avec lui, sans qu'il sentit non plus quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

COMMENTAIRE.

moins que ses filles n'ayent peut-être mêlé à son vin quelque chose, qui l'ait enyvré contre son intention, quoiqu'il n'ait bû qu'assez peu de vin. Mais il seroit surprenant que l'Ecriture ne nous en eût pas averti, si cela eut été. Il rejette aussi la raison de ceux qui vouloient justifier l'inceste de Lot avec ses filles, parce que Lot est une figure de la loi ancienne, & que ses filles sont les figures des Juifs : ces actions, dit-il, qui sont figuratives dans l'Ecriture, sont des Propheties, quand on ne les considere que dans le recit que les Livres saints nous en font : mais elles sont des crimes, quand on les regarde dans la vie de ceux qui les ont commises. *Illud factum cum in sacra Scriptura narratur, Prophetia est : Cum verò in illorum vitâ qui hoc commiserunt consideratur, flagitium est.* Il conclut enfin par ces paroles : Nous ne défendons point ici les pechez des hommes, mais nous défendons les saintes Ecritures. Et nous ne nous mettons point en peine de justifier cette action, comme si Dieu l'avoit ou commandée, ou approuvée, & comme si ceux à qui les saints Livres donnent la qualité de Justes, étoient hors d'état de pouvoir pecher. Puis donc que Dieu ne qualifie point cette action du nom de Juste, n'y a-t-il pas de la folie d'accuser les Livres saints de temerité, comme s'ils approuvoient en cet endroit, ce qu'ils condamnent visiblement, en tant d'autres lieux? Ces actions sont racontées, mais non pas loüées dans l'Ecriture : Elle nous les rapporte, mais elle n'en est pas la cause ; elle les propose, non pour les imiter, mais pour nous les faire éviter.

Grotius remarque que les filles de Lot, nourries à Sodome & dans la terre de Canaan, & originaires de la Chaldée, pouvoient n'avoir pas la même idée de l'inceste, que nous en avons. Ces abominations étoient fort communes dans l'Orient. Les Mages (*a*) épousoient quelquefois leur mere ; ce crime étoit aussi permis chez les Arabes. Ainsi elles pûrent se porter à engager leur pere dans ce crime avec plus de liberté, à l'exemple de ces peuples.

(*a*) *Catul. Epig. Nam Magus ex matre & gnato nascatur oportet.*

℣. 36. Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.

37. Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab: ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38. Minor quoque peperit filium, & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei: ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

℣. 36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur pere.

37. Et l'aînée enfanta un fils, qu'elle nomma Moab: c'est le Pere des Moabites, qui sont encore aujourd'hui.

38. La seconde eut aussi un fils, qu'elle appella Ammon; c'est-à-dire, le fils de mon peuple: C'est lui qui est le pere des Ammonites, qui subsistent encore aujourd'hui.

COMMENTAIRE.

℣. 37. Moab signifie engendré du Pere, & Ammon fils de mon peuple. Ces deux termes ne sont pas formez, selon l'exacte analogie de la langue hébraïque.

L'histoire fabuleuse a conservé quelques traces de l'histoire qui est rapportée dans ce Chapitre. Ovide (a) raconte la fable de Philémon & de Baucis, qui reçurent dans leurs maisons Jupiter & Mercure déguisez sous la forme d'hommes mortels; ces Dieux demandérent le couvert dans une infinité de maisons; elles leur furent toutes fermées. Enfin Philémon & Baucis les reçurent & les reconnurent pour ce qu'ils étoient, en ce que leur tasse se remplissoit d'elle-même d'un excellent vin; les Dieux les avertirent du malheur prochain de toute la Ville, & leur ayant dit de les suivre sur la montagne; ils n'y furent pas plutôt arrivez, qu'ils découvrirent toute la Ville abymée, excepté leur maison, & un lac qui remplissoit la place qu'occupoit auparavant la Ville.

..... Flexêre oculos & mersa Palude
Cætera prospiciunt, tantùm sua tecta manere.

Il y a beaucoup d'apparence aussi que Niobé changée en statuë de pierre, est une imitation de ce que l'on a dit de la femme de Lot changée en statuë de sel. Ovide (b) dit qu'elle fut transportée de Thebes en sa patrie, où on la voit sur le sommet du mont Sypile, changée en pierre, & versant des larmes.

In patriam rapta est, ubi fixa cacumine montis
Liquitur, & lacrymis etiam nunc Marmora manant.

Pausanias (c) raconte qu'il fut exprés sur le mont Sypile, pour voir Niobé; mais que de prés il n'y remarqua aucune forme ni de femme, ni de ses prétenduës larmes, quoique le rocher de loin represente assez bien une personne qui pleure. La ville de Sypile (d) étoit capitale de la

(a) Metamorphose liv. 8.
(b) *Metamorph. lib. VI. Vide etiam Homer. Iliad Ω, quem imitatur hic Ovid.*
(c) *In Atticis.*
(d) *Plin. lib. 5. c. 29.*

Méonie, elle fut engloutie par un tremblement de terre, & en la place de la Ville, il se forma un étang d'eau salée; circonstances qui donnent encore plus de ressemblance à cette fable, avec l'histoire de la femme de Lot.

CHAPITRE XX.

Abraham se retire vers Gerare. Abimelech enléve Sara pour l'épouser; Il en est châtié de Dieu. Il la rend à Abraham, ayant connu qu'elle étoit sa femme.

℣. 1. *Profectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cades & Sur; & peregrinatus est in Geraris,*

2. *Dixitque de Sara uxore sua: Soror mea est. Misit ergo Abimelech rex Geraræ & tulit eam,*

℣. 1. Abraham étant parti de la [vallée de Mambré,] pour aller vers le Midi, habita entre Cadés & Sur, & demeura à Gerare en qualité d'étranger.

2. Et il dit, en parlant de Sara, qu'elle étoit sa sœur. C'est pourquoi Abimelech Roi de Gerare envoya enlever Sara.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HABITAVIT INTER CADES ET SUR, ET PEREGRINATUS EST IN GERARIS. *Il habita entre Cadés & Sur, & demeura comme étranger à Gerare, &c.* Le Chaldéen traduit: *Il habita entre Rekam & Agara, & demeura à Gerara, &c.* Le Syriaque, *Entre Recem & Gedar*; l'Arabe, *entre Racim & Algiasar.* On voit les mêmes diversitez sur le chapitre XIV. 14. La ville de Gerare étoit entre les Deserts de Sur au Couchant, & de Cadés à l'Orient. Cette Ville étoit par consequent dans l'Arabie Petrée; elle étoit alors soûmise à un Roi Philistin. Dans les livres de l'Ecriture, posterieurs au tems de Moïse, on ne la trouve point comprise dans les cinq Satrapies des Philistins. Il semble que Gerare étoit aux Arabes du tems d'Asa Roi de Juda, puisque ce Prince (a) ayant vaincu *Zara* Roi des Arabes ou Ethiopiens, fit le dégat à Gerare & aux environs. Peut-être que Gerare est la même que Gerra, que Strabon (b) place au Midi du mont Casius, à deux cens stades, c'est-à dire environ à vingt-cinq mille pas de la mer rouge. Il dit que c'est une Ville d'un tres-grand commerce, & qu'elle trafique par terre avec les Arabes, & par mer jusqu'à Babylone, & jusqu'à Tapsaque, en remontant l'Euphrate. Eusebe &

(a) 2. *Part.* XIV. 14.

(b) *Strab. lib.* 16.

℣. 3. *Venit autem Deus ad Abimelech per somnium noctè, & ait illi: En morièris propter mulierem quam tulisti: habet enim virum.*

4. *Abimelech verò non tetigerat eam, & ait: Domine, num gentem ignorantem & justam interficies?*

5. *Nónne ipse dixit mihi: Soror mea est; & ipsa ait: Frater meus est; in simplicitate cordis mei, & munditiâ manuum mearum, feci hoc.*

℣. 3. Mais le Seigneur, pendant la nuit, apparut en songe à Abimelech, & lui dit: Vous serez puni de mort, à cause de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Or Abimelech ne l'avoit point touchée; & il dit: Ferez-vous mourir un peuple juste, & qui est dans l'ignorance?

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même: Elle est ma sœur; & elle-même aussi ne m'a-t-elle pas dit: Il est mon frere; J'ai fait cela dans la simplicité de mon cœur, & avec des mains pures.

COMMENTAIRE.

saint Jerôme mettent Gerare à vingt mille d'Eleutéropole, au delà de Daroma; ce qui revient à nôtre sentiment, & qui approche Gerare de la mer rouge, plus que nos Cartes géographiques n'ont fait jusqu'ici. On recherche quelle pût être la cause de ce changement de demeure d'Abraham; les uns veulent que ç'ait été la disette de grains, ou de pâturages; d'autres le mauvais air causé par l'incendie de Sodome. Mais l'Ecriture ne s'explique pas sur cela.

℣. 2. DIXITQUE DE SARA UXORE SUA: SOROR MEA EST. *Il dit en parlant de Sara sa femme, qu'elle étoit sa sœur.* Les 70. ajoûtent ici cette glose: *Car il craignit de dire qu'elle étoit sa femme, de peur que les habitans de cette Ville ne le fissent mourir à cause d'elle.*

MISIT ABIMELECH ET TULIT EAM. *Abimelech envoya enlever Sara.* Il faut que *Sara* ait eu un grand fonds de beauté, puisqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, & enceinte qu'elle étoit d'Isaac, elle pût attirer les yeux du Roi de Gerare, qui l'enleva (*a*). Quelques Rabbins croient que sa beauté étoit surnaturelle & miraculeuse; d'autres (*b*) remarquent qu'alors l'on vivoit communément jusqu'à cent trente ans; ainsi l'âge de quatre-vingt-dix ans étoit à proportion, ce qu'est aujourd'hui l'âge de quarante-cinq ou cinquante ans; où l'on voit des femmes qui conservent encore de la beauté.

ABIMELECH. Ce nom étoit commun à tous les Rois de Gerare, comme le nom de Pharaon aux Rois d'Egypte, ce qui n'empêchoit pas que chacun d'eux n'eût encore son nom particulier. Le nom d'Abimelech signifie, mon pere est Roi. On voit par ce chapitre, que ce petit Roi connoissoit Dieu, & qu'il le craignoit (*c*); qu'il aimoit la justice, & qu'il avoit le crime en horreur; du tems d'Abraham le

(a) *Vid. Aug. q. 48. in Genes.*
(b) *Perer, Hic.*

(c) *Vid. Ambros. de Abrah. lib. 1. c. 7.*

℣. 6. *Dixitque ad eum Deus: Et ego scio quòd simplici corde feceris: & ideò custodivi te, ne peccares in me, & non dimisi ut tangeres eam.*

7. *Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia propheta est: & orabit pro te, & vives: si autem nolueris reddere, scito quòd morte morieris tu, & omnia quæ tua sunt.*

8. *Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos: & locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valdè.*

℣. 6. Dieu lui répondit: Je sçai que que vous avez agi avec un cœur simple: c'est pourquoi je vous ai préservé du peché que vous auriez pû commettre contre moi, & je vous ai empêché de la toucher.

7. Rendez donc presentement la femme à cet homme: car c'est un Prophete, & il priera pour vous, & vous vivrez; mais si vous ne voulez pas la lui rendre, sachez que vous serez frappez de mort, vous & tout ce qui vous appartient.

8. Abimelech se leva aussi-tôt au milieu de la nuit, & ayant appellé tous ses serviteurs, il leur exposa tout ce qui lui avoit été dit, & ils furent tous saisis de frayeur.

COMMENTAIRE.

desordre & l'oubli de Dieu n'étoit point encore universel dans la terre de Canaan.

℣. 4. DOMINE NUM GENTEM IGNORANTEM ET JUSTAM INTERFICIES? *Seigneur punirez-vous de mort un peuple ignorant & juste?* L'Auteur de la Vulgate a suivi les 70. dans cette traduction; l'Hébreu met simplement, *Num gentem etiam justam interficies?* Punirez-vous de mort un peuple qui est juste?

℣. 6. IDEÒ CUSTODIVI TE NE PECCARES IN ME. *Je vous ai préservé, afin que vous ne pechassiez point contre moi.* Dieu avoit frappé Abimelech de quelque incommodité, qui l'avoit empêché de toucher Sara; il avoit même affligé les femmes de ce Prince de quelque maladie, qui les empêchoit de concevoir, ou d'enfanter (a); car l'Hébreu *jalad* (b) signifie l'un & l'autre. On crût que ces maladies étoient naturelles, jusqu'à ce qu'Abimelech eut déclaré ce que Dieu lui avoit fait connoître durant son sommeil. Il n'est pas necessaire de dire, que Sara fut plusieurs mois chez Abimelech.

℣. 7. REDDE VIRO SUO UXOREM, QUIA PROPHETA EST. *Rendez cette femme à son mari, parce que c'est un Prophete*; c'est-à-dire un homme tout consacré & tout dévoüé à mon service, un homme à qui je découvre mes secrets, & que je favorise d'une façon particuliere. Le nom de Prophete a une signification fort étenduë dans la langue hébraïque. Peut-être que ce terme *Nabi* (c), dont Moïse se sert ici,

(a) Voyez les versets 17 & 18.
(b) ילד

(c) נביא

℣. 9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, & dixit ei : Quid fecisti nobis? quid peccavimus in te, quia induxisti super me & super regnum meum peccatum grande? quæ non debuisti facere, fecisti nobis.

10. Rursumque expostulans, ait : Quid vidisti, ut hoc faceres?

11. Respondit Abraham : Cogitavi mecum, dicens : Forsitan non est timor Dei in loco isto : & interficient me propter uxorem meam;

12. Aliàs autem & verè soror mea est filia patris mei, & non filia matris meæ, & duxi eam in uxorem.

℣. 9. Il fit venir aussi Abraham, & lui dit : Quel mal avez-vous pensé nous faire? qu'avions-nous fait contre vous, pour avoir voulu nous engager moi & mon Royaume dans un si grand crime? Vous ne deviez pas en agir avec nous de la sorte.

10. Et il ajoûta en continuant ses plaintes : Qu'aviez-vous remarqué [dans nous] qui pût vous porter à en agir ainsi avec nous?

11. Abraham lui répondit : J'ai pensé en moi-même, & j'ai dit : Il n'y a peut-être point de crainte de Dieu dans ce pays-ci, & ils me tuëront pour avoir ma femme.

12. D'ailleurs elle est veritablement ma sœur, [étant] fille de mon pere; mais non pas fille de ma mere, & je l'ai épousée.

COMMENTAIRE.

ne fut en usage chez les Hébreux, pour marquer leurs Prophetes, que depuis le tems de Samuël (a) & que Moïse ne l'employe ici que comme un nom, dont la signification étoit connuë des Philistins, & des Egyptiens (b), qui nommoient ainsi leurs Prêtres, & ceux qu'on croyoit avoir plus de part aux faveurs de Dieu; ce qui suit, favorise ce sentiment : *Et orabit pro te, & vives,* Il obtiendra de Dieu vôtre guérison; employez sa médiation auprès de Dieu; c'est un homme, dont les prieres sont fort efficaces, il vous découvrira ce que Dieu demande de vous.

℣. 9. INDUXISTI SUPER ME, ET SUPER REGNUM MEUM, PECCATUM GRANDE. *Vous m'avez engagé, moi & mon Royaume, dans un tres-grand crime.* Vous m'avez exposé à commettre un grand crime, dont la peine seroit retombée sur tout mon Royaume. Jusques-là Abimelech n'avoit point encore fait de mal; & Dieu lui rend cette justice au verset 6. *Je sçai que vous l'avez fait innocemment.* L'adultere a toûjours passé pour un fort grand crime, même sous la loi de nature : On en donnera des preuves sur le chapitre XXXVIII. *Peccatum grande,* peut marquer une grande punition. L'Ecriture prend souvent *peccatum* pour la peine du peché; on pourroit traduire, vous avez voulu attirer sur moi & sur mon Royaume un grand malheur, un grand châtiment de Dieu.

℣. 12. ALIAS AUTEM ET VERE SOROR MEA EST, FILIA PA-

(a) *Vide 1. Reg. IX. 9.*

(b) *Clem. Alex. lib. 1. Strom.*

ỳ. 13. *Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei dixi, ad eam : Hanc misericordiam facies mecum : In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quod frater tuus sim.*

ỳ. 13. Mais depuis que Dieu m'a tiré de la maison de mon pere, je lui ai dit : Vous me ferez cette grace dans tous les lieux où nous irons, de dire que je suis vôtre frere.

COMMENTAIRE.

TRIS MEI, ET NON FILIA MATRIS MEÆ. *D'ailleurs elle est veritablement ma sœur, étant fille de mon pere, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mere.* On a déja touché ce passage sur le verset 13. du chapitre XII. On croit communément que *Sara* est la même que *Jescha* fille d'Aran frere d'Abraham, & qu'ainsi elle étoit niece d'Abraham, & petite-fille de Tharé. Ces mariages, entre l'oncle & la niece, étoient permis avant la loi de Moïse, & ne furent pas défendus depuis cette loi (*a*). Abraham dit que Sara étoit sa sœur, parce qu'elle étoit sa proche parente, c'est le stile de l'Ecriture ; il ajoûte, qu'elle étoit fille du même pere, mais non pas de la même mere que lui ; parce, dit-on, qu'elle étoit fille d'Aran frere d'Abraham : Tous deux fils de Tharé, mais nez de deux meres differentes ; ainsi Sara étoit sœur d'Abraham, mais d'une autre mere ; c'est-à-dire elle étoit née d'un de ses freres, sorti d'une autre mere que lui. Cette explication toute violente qu'elle paroît, est suivie par les Peres (*b*) & par plusieurs Commentateurs. On peut remarquer qu'Homere (*c*) dit en quelque endroit qu'*Areté* épouse du Roi *Alcinous*, étoit sa sœur germaine, quoique l'on sçache qu'elle n'étoit que sa niéce. Saïde Batricides Patriarche d'Alexandrie (*d*) qui vivoit il y a plus de sept cens ans, & qui a écrit en Arabe des Annales, où l'on voit quantité de traditions anciennes des Orientaux, dit que Tharé épousa en premieres nôces *Jona*, dont il eût Abraham ; & qu'ensuite il épousa Tehevita qui fut mere de Sara. Ainsi Abraham & Sara étoient freres & sœurs, mais non pas nez de la même mere.

Ce que dit ici Abraham, que Sara étoit sa sœur, donne lieu à quelques Commentateurs (*e*) de dire qu'alors les mariages, entre freres & sœurs, n'étoient pas permis : car s'ils eussent été permis, pourquoi Abraham, pour faire croire que Sara n'étoit pas son épouse, eût-il été dire qu'elle étoit sa sœur ? Saint Clement d'Alexandrie (*f*) en conclut tout le contraire ; il croit que les mariages entre freres &

(a) *Ita Hieron. in quæst. Heb.*

(b) *Hieronim. advers. Helvid. Aug. lib. contra Mendac. art. 23. & lib. 22. contra Faust. c. 35. & Paraphras. tributa Uzieli.*

(c) *Homer. Odyss. H. 54. apud Joh. le Clerc in Comment. in hunc locum.*

(d) - - - - Ἐκ δὲ τοκήων
Τῶν αὐτῶν οἵπερ τέκον Ἀλκίνοον βασιλῆα.

(e) *Jansen. Bonfrer. & alii.*

(f) *Clemens Alex. Stromat. lib. 2. Cajet. &c.*

sœurs

℣. 14. *Tulit igitur Abimelech oves & boves, & servos & ancillas & dedit Abraham: reddiditque illi Sara uxorem suam.*

℣. 14. Abimelech prit donc des brebis, des bœufs, des serviteurs & des servantes, & les donna à Abraham ; il lui rendit aussi Sara sa femme.

COMMENTAIRE.

sœurs étoient permis sous la loi de Nature, pourvû qu'ils ne fussent pas freres & sœurs nez de la même mere. La plûpart des Hébreux enseignent communément, que Sara étoit fille de Tharé aussi-bien qu'Abraham, & qu'il faut prendre ce passage selon son sens naturel. Abraham dit ici, *verè soror mea est*, comme pour marquer, que sans équivoque & sans détour, elle étoit sa sœur propre & veritable ; & il est bien plus juste d'en croire Abraham qui ne pouvoit l'ignorer, selon la remarque de saint Augustin, & qu'on ne peut soupçonner de mensonge, que d'aller chercher des solutions éloignées & contraintes. On n'a aucune bonne preuve que Jescha soit la même que Sara ; il est constant qu'anciennement, chez presque tous les peuples, les mariages entre freres & sœurs étoient permis. Les Egyptiens, les Phéniciens, les Perses, les Athéniens permettoient ces sortes d'alliances. Les Déitez païennes étoient mariées freres & sœurs ensemble (*a*).

...... Dii nempe suas habuere sorores,
Ut Saturnus Opim junctam sibi sanguine duxit,
Oceanus Thetin, Junonem Rector Olympi.

Philon (*b*) remarque que Solon Legislateur des Athéniens avoit permis les mariages entre les freres & sœurs de même pere, mais non pas de même mere. Et Cimon celebre Athénien avoit pour femme sa propre sœur, nommée Elpinice, *non magis amore*, dit l'Auteur de sa vie, *quàm patrio more ductus, nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere.* Mais cela fut ensuite défendu par des loix tres-expresses. Lycurgue (*c*) Legislateur des Lacedemoniens avoit tout au contraire permis les mariages entre les enfans uterins, & défendu ceux des enfans d'un même pere. Ce ne fut que sous Cambise que les Perses commencerent à prendre leurs sœurs pour femme; si l'on en croit Herodote (*d*). Achilles Tatius remarque que les Phéniciens avoient anciennement les mêmes coûtumes que les Athéniens à l'égard de ces mariages. On voit par Justin (*e*) que Didon étoit niéce & épouse de Sichée, qui fut mis à mort par Pygmalion. Olympias étoit sœur & épouse d'Alexandre Roi d'Epyre (*f*), & Laodicé étoit de même, sœur & épouse du grand Mitridate (*g*). Artemise avoit épousé Mausole son frere Roi de Carie.

(a) *Ovid. Metam.* IX. *vers.* 498.
(b) *Philo de special. legib.*
(c) Τὸν ἐπὶ τῆς ὁμογάστριας γάμον ἐπιτρέψας, τὸν πρὸς τὰς ὁμοπατρίους ἀπεῖπεν.
(d) *Lib.* 3. *c.* 31.
(e) *Justin. lib.* 18.
(f) *Idem lib.* 38.
(g) *Idem lib.* 37.

℣. 15. *Et ait : Terra coram vobis est, ubicumque tibi placuerit, habita.*

16. *Sara autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo, hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt, & quocumque perrexeris ; mementoque te deprehensam.*

℣. 15. Et il lui dit : Tout le pays est devant vous, demeurez par tout où il vous plaira.

16. Il ajoûta en parlant à Sara : j'ai donné mille pieces d'argent à vôtre frere, afin que vous en achetiez un voile pour mettre sur vos yeux, devant tous ceux qui sont avec vous, & par tout où vous pourrez aller ; & souvenez-vous que vous avez été prise.

COMMENTAIRE.

℣. 13. POSTQUAM EDUXIT ME DEUS DE DOMO PATRIS MEI. *Depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon pere.* L'Hébreu (a) porte : *Depuis que les Dieux m'ont fait sortir comme un étranger de la maison de mon pere.* Quelques-uns entendent ces paroles, *les Dieux*, des Princes Chaldéens idolâtres, qui chasserent Abraham de son pays ; d'autres l'entendent *des Anges* qui le conduisirent toûjours dans ses divers voyages, depuis qu'il fut sorti de chez son pere. *Elohim* marque des Princes, des Magistrats, des Anges, & Dieu-même ; & c'est en ce dernier sens que la Vulgate & les 70. l'ont pris. Le Chaldéen l'entend ainsi ; *Lorsque les hommes se furent égarez jusqu'à à adorer les ouvrages de leurs mains, Dieu m'attacha à sa crainte,* [*à lui-même.*]

℣. 14. TULIT ABIMELECH OVES ET BOVES, ET SERVOS ET ANCILLAS, ET DEDIT ABRAHAM. *Abimelech prit des brebis & des bœufs, des serviteurs & des servantes, & il les donna à Abraham.* Les 70. ajoûtent qu'il lui donna mille didragmes, ou mille sicles ; & en effet on voit au verset 16. qu'Abimelech avoit donné cette somme à Abraham ; mais il n'en est rien dit en cet endroit dans le texte, ni dans les versions qui le suivent.

℣. 16. MILLE ARGENTEOS. *Mille pieces d'argent.* On croit qu'il parle de sicles. Mille sicles font plus de cinq cens écus de nôtre monnoye ; selon ceux qui fixent la valeur du sicle d'Argent à trente sols huit deniers.

HOC ERIT TIBI IN VELAMEN OCULORUM AD OMNES QUI TECUM SUNT, ET QUOCUMQUE PERREXERIS, MEMENTOQUE, TE DEPREHENSAM. *Cela vous servira pour avoir un voile devant les yeux par tout où vous irez, & devant tous ceux avec qui vous serez ; & souvenez-vous que vous avez été prise.* Le texte hébreu (b) est plus concis, & peut recevoir plusieurs sens. Par exemple : ces mille pieces d'argent *vous serviront de voile*, [pour vous couvrir] *devant*

(a) התעו אֹתִי אלהים *Dii errare me fecerunt.*

(b) הִנֵּה הוא לך כסות עינים לכל אשר אתך ואת כל ונכחת

℣. 17. *Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech & uxorem, ancillásque ejus, & peperunt:*

18. *Concluserat enim Dominus omnem vulvam domûs Abimelech propter Saram uxorem Abrahæ.*

℣. 17. Et Abraham ayant prié Dieu, Abimelech, sa femme & ses servantes, recouvrerent leur santé, & elles enfanterent [comme auparavant.]

18. Car le Seigneur avoit frappé toutes les femmes de la maison d'Abimelech, de maladies qui les empêchoient de concevoir & d'enfanter, à cause de Sara femme d'Abraham.

COMMENTAIRE.

tous ceux qui sont avec vous, & devant tous [les autres;] *& soyez plus avisée.* Les 70. l'expliquent ainsi: *Cet argent vous servira pour l'honneur de vôtre visage* (a), [pour avoir un voile précieux, ou un voile honorable, tel que le portent les femmes d'honneur,] *& pour toutes celles qui sont avec vous, & dites toûjours la verité.* Onkelos paraphrase de cette sorte: *Ceci vous servira de voile d'honneur, parce que je vous ai envoyé enlever, & que je vous ai vûë, & toutes celles qui sont avec vous; & quant à ce que vous m'avez dit, soyez-en reprise,* [ne retombez plus dans une semblable faute.] On peut aussi donner ce sens à l'Hébreu: J'ai donné mille sicles à vôtre frere, *afin qu'il vous en achete un voile, & à vos servantes,* [& que ci-aprés on ne vous prenne plus pour une fille à marier;] *& à l'égard des autres, soyez plus avisée,* ou plus sincere, ne vous exposez plus une autre fois à de telles avantures, en vous faisant passer pour la sœur de vôtre mari. On sçait que dans ce pays-là les femmes mariées ne paroissoient qu'avec un voile; ce voile étoit la marque de leur soumission à leur mari, selon saint Paul (b), & cet Apôtre ne veut pas que les femmes quittent ce voile, qu'elles reçoivent le jour de leurs nôces. Quelques-uns l'expliquent ainsi: *L'argent que j'ai donné à vôtre frere, sera comme le voile de vos nôces.* C'est comme si je vous donnois un voile pour celebrer de nouveau vôtre mariage avec Abraham; je vous fais present de ce voile; je suis en quelque sorte vôtre paranymphe. *Vos gens & tous les étrangers connoîtront* que vous n'êtes pas seulement la sœur; mais l'épouse d'Abraham: *C'est ainsi que Sara fut reprise par Abimelech.*

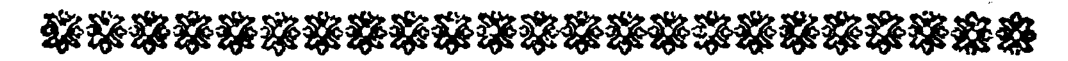
ET PEPERERUNT. *Elles enfantérent.* Quelques-uns traduisent l'Hébreu (c) par *conceperunt*, elles commencerent à concevoir; mais il est mieux de dire qu'elles enfanterent: l'incommodité qui les empêchoit de mettre au monde leurs enfans, étoit plus sensible & plus aisée à découvrir, que l'empêchement de concevoir. Ce dernier n'auroit pû

(a) Εἰς τιμὴν τοῦ προσώπου σοῦ, καὶ πάσαις ταῖς μετὰ σοῦ, καὶ πάντα ἀλήθευσον.

(b) 1. Cor XI. 5. 6. 10.

(c) ילדו

se connoître dans un espace de tems aussi court, que celui que Sara demeura dans la maison d'Abimelech. Onkelos (*a*) traduit : *Elles respirerent*, elles furent gueries, soûlagées.



CHAPITRE XXI.

Naissance d'Isaac. Fuite d'Agar & d'Ismaël. Alliance entre Abimelech & Abraham.

℣. 1. *Visitavit autem Dominus Saram, sicut promiserat : & implevit quæ locutus est.*

2. *Concepitque & peperit filium in senectute sua, tempore quo prædixerat ei Deus.*

3. *Vocavitque Abraham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac.*

4. *Et circumcidit eum octavo die, sicut præceperat ei Deus,*

℣. 1. Or le Seigneur visita Sara, comme il l'avoit dit, & il executa sa promesse.

2. Et elle conçut & enfanta un fils dans sa vieillesse, dans le tems que Dieu le lui avoit prédit.

3. Et Abraham donna le nom d'Isaac au fils qui lui étoit né de Sara.

4. Et il le circoncit le huitiéme jour, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu,

COMMENTAIRE.

℣. 1. VISITAVIT AUTEM DOMINUS SARAM SICUT PROMISERAT. *Le Seigneur visita Sara, comme il l'avoit promis.* Cornelius-à-lapide veut que Dieu, aprés l'année écoulée, ait envoyé à Sara le même Ange qui lui avoit annoncé l'année précedente, la future naissance d'Isaac ; d'autres croyent que ces mots, *visitavit & concepit*, marquent simplement la vertu de Dieu, qui donna à Sara la grace de concevoir Isaac ; le Chaldéen traduit : Le Seigneur se souvint de Sara. *Visitavit* peut marquer ou la presence corporelle, ou l'effet des promesses, & le souvenir.

℣. 2. PEPERIT FILIUM IN SENECTUTE SUA. *Elle enfanta un fils en sa vieillesse.* Le texte hébreu (*b*) rapporte la *vieillesse* à Abraham. Elle lui donna un fils pour consoler sa vieillesse. Saint Jerôme le rapporte à Abraham, dans le verset 7. où la même façon de parler se trouve : *Peperit ei jam seni.* Mais les 70. (*c*) traduisent ici, sans rien déterminer, *elle enfanta pour la vieillesse* ; & au verset 7. ils le rapportent à Sara ; *J'ai enfanté un fils dans ma vieillesse.*

(a) אתרווחו
(b) לזקניו

(c) Εἰς τὸ γῆρας.

℣. 5. *Cùm centum esset annorum : hac quippe ætate patris, natus est Isaac.*
6. *Dixitque Sara : Risum fecit mihi Deus : quicumque audierit, corridebit mihi.*

7. *Rursumque ait : Quis auditurum crederet Abraham, quòd Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni ?*

8. *Crevit igitur puer, & ablactatus est, fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.*

℣. 6. Il avoit alors cent ans ; car ce fut à cet âge-là qu'il devint pere d'Isaac,
6. Et Sara dit en cette occasion : Le Seigneur m'a donné un sujet de ris, [& de joye,] & quiconque le saura en rira, [& s'en rejoüira] avec moi.
7. Et elle ajoûta : Qui croiroit qu'on auroit jamais pû dire à Abraham que Sara nourriroit de son lait un fils, qu'elle lui auroit enfanté lorsqu'il étoit déja vieux ?
8. Cependant cet enfant crût, & on le sevra ; & Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

COMMENTAIRE.

℣. 6. Risum fecit mihi Dominus. *Le Seigneur m'a donné un sujet de ris.* Il m'a donné un fils qui portera le nom de ris. Mélon dans Eusebe (*a*) appelle Isaac *un ris. Corridebit mihi*, s'en réjoüira avec moi : ou selon Vatable, se rira de moi, ou rira à mon occasion, *corridebit de me* (*b*). Le terme *Isaac* semble être au futur, aussi-bien que Jacob, Israël, Juda. Souvent le futur est mis pour le participe en hébreu, comme en Arabe, selon la remarque de Jacques Cappel.

℣. 7. Quis auditurum crederet Abraham quod Sara lactaret filium, &c. *Qui croiroit qu'on auroit jamais pû dire à Abraham que Sara nourriroit de son laict un fils.* L'Hébreu : *Qui auroit dit à Abraham, Sara nourrit des enfans.* Qui auroit pû persuader à Abraham que Sara lui donneroit des enfans ; le plurier est mis pour le singulier. On raconte une fable chez les Rabbins à l'occasion de ces mots *lactaret filios.* On veut que Sara dans la ceremonie qui se fit lorsqu'on sevra Isaac, donna à téter à plusieurs enfans de ses voisines, qui ne pouvoient se mettre dans l'esprit qu'elle fut mere d'Isaac, & qui croyoient que ce fut un enfant supposé, ou seulement adopté. On peut donner ce sens au texte hébreu : *Qui est celui qui a dit à Abraham, Sara allaittera des enfans ?* c'est-à-dire ; il faut que ce soit Dieu lui-même qui lui ait fait cette promesse. Le Chaldéen : *Celui qui a promis à Abraham que Sara allaitteroit des enfans, & qui a si parfaitement executé sa promesse, est sans doute fidel & veritable.*

℣. 8. Crevit igitur puer et ablactatus est. *Cependant l'enfant crût & on le sevra.* Saint Jerôme dans ses Questions hébraïques sur la Genese, dit qu'il trouve deux sentimens sur l'âge, auquel on sevroit les enfans ; les uns assuroient qu'anciennement cela se faisoit à cinq ans, & les autres à douze. Saint Jerôme tient pour

(a) *Euseb. lib. 9. prep,* Γελῶτα.
(b) יצחק לי

℣. 9. *Cùmque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham :*

10. *Ejice ancillam hanc & filium ejus : non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac.*

℣. 9. Et Sara ayant vû le fils d'Agar l'Egyptienne, qui joüoit avec Isaac son fils, elle dit à Abraham :

10. Chassez cette servante avec son fils ; car le fils de cette servante ne sera point heritier avec mon fils Isaac.

COMMENTAIRE.

l'âge de cinq ans. L'on vivoit plus long-tems alors, qu'on ne vit aujourd'hui, & l'enfance étoit plus longue. Du tems des Maccabées l'on n'allaittoit communément les enfans que trois ans : *Lac triennio dedi* (*a*), dit une mere à son fils. Dans les Paralipomenes (*b*), on n'assigne rien pour la nourriture des jeunes Prêtres & des Levites jusqu'à l'âge de trois ans, ce qui pourroit faire croire qu'on ne les sevroit qu'à cet âge. Anne mere de Samuel ne voulut pas venir au Temple que son fils ne fût sevré (*c*). Alors elle l'amena ; & l'Ecriture marque que Samuël étoit déja en âge de rendre quelque service dans le Tabernacle. *Puer autem erat Minister in conspectu Domini ante faciem Heli.* Il devoit avoir au moins trois ou quatre ans. Les Rabbins veulent que les meres allaitent au moins deux ans ; & l'Alcoran (*d*) ordonne que les meres qui donnent elles-mêmes le lait à leurs enfans, le fassent deux ans entiers. Bellon (*e*) dit pourtant qu'elles ne les allaitent qu'un an ou dix mois, & que durant tout ce tems l'enfant ne goute que le lait de sa mere, & qu'ensuite on lui donne toute sorte de nourriture ; mais neanmoins mâchée par la nourrice, qui la prend de sa bouche, pour la donner à son nourrisson. La même pratique se voit chez les anciens Grecs (*f*).

℣. 9. CUM VIDISSET SARA FILIUM AGAR ÆGYPTIÆ LUDENTEM CUM ISAAC FILIO SUO. *Sara ayant vû le fils d'Agar Egyptienne, qui joüoit avec Isaac son fils.* L'hébreu marque simplement que le fils de l'Egyptienne joüoit ou se mocquoit ; il ne dit pas que ce fut avec Isaac. Mais la suite l'insinuë assez ; & saint Jerôme remarque que cette addition, *Cum Isaac filio suo,* se trouvoit déja dans les Bibles ordinaires de son tems, quoiqu'elle ne fût pas dans le texte hébreu. Le terme (*g*) *Mesachek*, que la Vulgate a traduit par *Ludentem*, peut signifier ou un simple jeu de divertissement, ou une raillerie & une mocquerie injurieuse, ou des mauvais traitemens. On voit dans les

(a) 2. *Macc.* VII. 27.
(b) 2. *Paral.* XXXI. 16.
(c) 1. *Reg.* I. 22. & II. 11.
(d) *Alcoar.* 2. *Apud Selden uxor hebr. lib.* 3. *c.* 10.
(e) *Observat. lib.* 3. *c.* 11.
(f) *Aristophan. Equit. act.* 2. *scen.* 2.
(g) מצחק

℣. 11. *Duré accepit hoc Abraham pro filio suo:*

12. *Cui dixit Deus: Non tibi videatur asperum super puero & super ancilla tua: omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus: quia in Isaac vocabitur tibi semen.*

13. *Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.*

℣. 11. Ce discours parut dur à Abraham, à cause de son fils [Ismaël.]

12. Et le Seigneur lui dit: Que ce que Sara vous a dit touchant vôtre fils & vôtre servante, ne vous paroisse point trop dur. Ecoutez tout ce que Sara vous dira: parce que c'est d'Isaac que sortira la race qui doit porter vôtre nom.

13. Et quant au fils de vôtre servante, je le rendrai aussi pere d'un grand peuple, parce qu'il est sorti de vous.

COMMENTAIRE.

livres des Rois (*a*) le mot de *ludere*, employé pour se battre, par maniere de divertissement; *Surgant pueri & ludant*, dit Abner à Joab; & saint Paul (*b*) marque positivement qu'Ismaël persecutoit Isaac. Les Hébreux croyent qu'Ismaël se railloit de la pieté d'Isaac, qui ne vouloit point adorer les Idoles qu'Ismaël avoit faites en se joüant, & quelques-uns expliquent le terme *ludere*, de l'idolatrie dans ce passage de l'Exode (*c*): *Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.* Grotius croit qu'on peut traduire ici: *irrisioni exponentem*, le traduisant en ridicule; Vatable: *irridentem Isaac*, se raillant d'Isaac. Les 70. (*d*) qui badinoit, qui joüoit. Saint Jerôme croit que peut-être Ismaël s'attribuoit en joüant les droits de premier-né. Il faut qu'il y ait eû plus qu'un simple jeu, pour obliger Sara à faire chasser *Agar* & *Ismaël*. Clarius dit que dans la fête que l'on fit, lorsqu'on sevra Isaac, comme tout le monde venoit congratuler Abraham, Ismaël s'en railloit; ce qui ayant été remarqué par Sara, elle s'en plaignit à Abraham. La jalousie d'Ismaël contre Isaac, sa haine secrete, & la crainte de décheoir des avantages, dont il s'étoit flaté, en qualité d'aîné d'Abraham, ne pûrent demeurer long-tems, sans éclater, sur tout dans un naturel hardi, violent, impétueux, comme l'Ecriture nous dépeint Ismaël. Quelques-uns prennent les paroles du texte, comme si elles marquoient qu'Ismaël avoit dessein de tuer Isaac; & saint Augustin croit que Sara craignoit quelque accident funeste de la part d'Ismaël contre Isaac. C'est ce qui l'obligea à prendre une resolution qui paroît si violente.

℣. 11. DURE ACCEPIT HOC ABRAHAM. *Ce discours parut dur à Abraham.* L'Hébreu (*e*) à la lettre, *Il trouva cela mauvais*, cela l'affligea, cela lui fit de la peine; & en effet il paroît à n'en juger que par

(a) 2. *Reg.* II. 14.
(b) *Gal.* IV. 29.
(c) *Exod.* XXXII. 6.
(d) παίζοντα.
(e) ירע

℣. 14. *Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem, & utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, & dimisit eam. Quæ cum abiisset, errabat in solitudine Bersabée.*

15. *Cumque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.*

℣. 14. Abraham donc s'étant levé le matin, & prenant du pain & un vaisseau plein d'eau, il le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils & la renvoya. Agar étant partie, alloit errant dans le desert de Bersabée.

15. Et l'eau qui étoit dans le vaisseau ayant manqué, elle laissa son fils couché sous un des arbres qui étoient là.

COMMENTAIRE.

les apparences, bien de la dureté dans Sara; Dieu l'approuve néanmoins, ce qui fait juger qu'elle agissoit par un bon esprit.

℣. 12. IN ISAAC VOCABITUR TIBI SEMEN. *C'est d'Isaac que sortira vôtre race.* Vos veritables successeurs naîtront d'Isaac; c'est lui qui est l'héritier des promesses & de l'alliance que j'ai faite avec vous. Ismaël & les fils de Cethura pouvoient se vanter d'être sortis d'Abraham, mais non pas d'avoir part aux prérogatives attachées à sa veritable posterité. L'Apôtre (*a*) nous a averti que Sara marquoit l'Eglise, & Agar la Synagogue; Ismaël les Juifs, Isaac les fideles.

℣. 14. TOLLENS PANEM ET UTREM AQUÆ, IMPOSUIT SCAPULÆ EJUS; TRADIDITQUE PUERUM, ET DIMISIT EAM. *Il prit du pain & un vaisseau plein d'eau, & le mit sur l'épaule d'Agar; lui donna son fils, & la renvoya.* Quelques-uns (*b*) croient qu'Abraham fait divorce avec Agar, par l'ordre de Dieu; ce qui figuroit un grand mystere dans Jesus-Christ & dans la Synagogue. L'Hébreu semble marquer qu'on mit sur les épaules d'Agar, son fils avec la provision, dont on la chargea. Il n'y a que l'âge d'Ismaël, qui nous détourne d'entendre le texte en ce sens. Cela n'a pas empêché que les 70. au moins ceux de l'édition de Rome & de Paris, n'ayent marqué expressément qu'on chargea Ismaël sur les épaules d'Agar; Theodoret, saint Jerôme (*c*) & saint Augustin (*d*) parlent de cette maniere de lire des 70. Mais d'autres éditions greques de ces Interpretes, mettent seulement comme nôtre Vulgate, qu'on lui donna son enfant. Il avoit alors environ dix-huit ans. Il faut que l'insolence d'Agar & de son fils ait été extraordinaire, puisqu'Abraham, qui les aimoit d'ailleurs tendrement, les traite d'une maniere si sevére. Il les envoye seuls, & avec autant de provisions qu'Agar en pouvoit porter sur ses épaules, dans un pays presque tout désert, en danger de s'égarer & de mourir de

(a) *Rom.* IX. 7. 8. *Gal.* IV. 23.
(b) *S. Thom. in* 4. *Dist.* 33.
(c) *Vide Hieron. in quæst. Hebraic.*
(d) *Aug. quæst.* 53. *in Genes. & Theodoret quæst.* 71.

soif

℣. 16. *Et abiit, seditque è regione procul quantùm potest arcus jacere, dixit enim: Non videbo morientem puerum: & sedens contrà, levavit vocem suam & flevit.*

℣. 16. Et s'éloigna de lui à la longueur d'un trait d'arc, & s'assit vis à vis de lui; en disant: Je ne verrai point mourir mon enfant; & élevant sa voix, elle se mit à pleurer.

17. *Exaudivit autem Deus vocem pueri: vocavitque Angelus Dei Agar de Cœlo, dicens: Quid agis Agar? noli timere: exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.*

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant; & l'Ange du Seigneur appella Agar du Ciel, & lui dit: Agar, que faites-vous là? Ne craignez point; car Dieu a entendu la voix de vôtre enfant du lieu où il est.

COMMENTAIRE.

soif & de lassitude. Mais on peut dire que la foi d'Abraham paroît dans cette rencontre, encore plus que sa juste sévérité; il ne suit dans tout ce qu'il fait ici que la voix de Dieu, qui lui ordonne d'écoûter Sara dans tout ce qu'elle lui disoit, & de chasser la servante & son fils. Cette action avoit un sens caché & mysterieux, que l'on n'a découvert que dans la suite, dans la reprobation des Juifs, & dans l'élection des Chrétiens. Cajetan croit que sous le nom de pain & d'eau, l'Ecriture comprend ici toute sorte de nourriture; & qu'Abraham donne à Agar tout ce qu'on donnoit ordinairement en ce tems-là à ceux qui se mettoient en campagne: ce qui est assez vrai-semblable.

QUÆ CUM ABIISSET ERRABAT IN SOLITUDINE BERSABEE. *Elle, étant sortie, erroit dans la solitude de Bersabée.* On ne donna à cette solitude le nom de Bersabée, que depuis la fuite d'Agar. Moïse donne souvent aux lieux, dont il parle, les noms qu'ils portoient de son tems. Peut-être aussi que le nom de Bersabée a été suppléé ici par quelque Copiste; où enfin l'histoire, qui est rapportée ci-aprés, verset 31. est mise hors de sa place. Il est à croire qu'Agar vouloit s'en retourner en Egypte sa patrie; mais au lieu d'en prendre le chemin, elle tira trop vers l'Arabie, & s'égara.

℣. 15. ABJECIT PUERUM SUBTER UNAM ARBORUM. *Elle mit son fils sous un des arbres qui étoient là.* L'Hébreu (*a*): *sous une haschichim.* Ce que les 70. & Joseph ont entendu d'un sapin. Mais la plûpart des autres Interpretes l'entendent des arbres en general, ou de quelques halliers ou arbrisseaux. Ce terme *abjecit*, semble insinuer, qu'elle portoit son fils. Voyez le verset 14.

℣. 16. ET ABIIT, SEDITQUE E REGIONE PROCUL, QUANTUM POTEST ARCUS JACERE. *Elle s'éloigna de lui à la distance d'un traict d'arc, & s'assit vis-à-vis.* Quelques-uns (*b*) traduisent l'hé-

(a) תחת אחד השיחים | (b) *Grot. &c.*

℣. 18. *Surge, tolle puerum & tene manum illius: quia in gentem magnam faciam eum.*

19. *Aperuitque oculos ejus Deus; quæ videns puteum aquæ, abiit, & implevit utrem, deditque puero bibere.*

20. *Et fuit cum eo: qui crevit, & moratus est in solitudine, factúsque est juvenis sagittarius.*

℣. 18. Levez-vous, prenez l'enfant, tenez-le par la main; parce que je le rendrai pere d'un grand peuple.

19. Et Dieu ouvrit les yeux à Agar, qui ayant apperçu un puits d'eau, y alla, & remplit son vaisseau, & donna à boire à son enfant.

20. Dieu fut avec lui, il crût, & demeura dans le desert, & il devint un jeune homme adroit à tirer de l'arc.

COMMENTAIRE.

breu (*a*) de cette maniere: *Elle s'assit loin de son fils, à la distance de la portée d'un arc*; ou, à la distance que les Archers mettent entr'eux, & le but où ils tirent (*b*).

ET SEDENS CONTRA, LEVAVIT VOCEM SUAM, ET FLEVIT. *Et s'étant assise vis-à-vis, elle éleva sa voix & pleura.* On pourroit traduire l'hébreu de cette sorte: *Et s'étant assise loin de là* (*c*), *elle éleva sa voix & pleura.* Les 70. traduisent: *Agar s'assit vis-à-vis* (*d*), *& l'enfant élevant sa voix, pleura.* Le verset suivant favorise cette explication: *Et le Seigneur entendit la voix de l'enfant, &c.*

℣. 18. TOLLE PUERUM, ET TENE MANUM ILLIUS. *Prenez l'enfant, & tenez-le par la main.* L'Hébreu (*e*): *Prenez l'enfant, & affermissez vos mains sur lui*; c'est-à-dire, Prenez vôtre fils, & ne vous découragez point à cause de sa mauvaise fortune présente. Joseph (*f*) l'entend ainsi: Ayez soin de son éducation, parce que vôtre bonheur dépend de son salut.

℣. 19. APERUIT OCULOS EJUS DEUS; QUÆ VIDENS PUTEUM AQUÆ, ABIIT. *Dieu lui ouvrit les yeux, & ayant apperçu un puits, elle s'y en alla.* Dieu lui fit appercevoir un puits, qu'elle n'avoit pas remarqué auparavant. Diodore de Sicile (*g*) remarque que les Arabes couvrent de sable l'ouverture des puits, qu'ils ont creusé dans le Désert, & que pour les reconnoître ils y mettent des marques qui ne sont connuës que d'eux seuls. Les Garamantes (*h*) dans les Déserts de l'Afrique, & les peuples de la Mésopotamie (*i*) ont les mêmes soins de cacher leurs puits: Ainsi il n'est pas surprenant qu'Agar n'ait pû découvrir celui-ci, dont elle étoit assez prés.

℣. 20. ET FUIT CUM EO. *Dieu fut avec Ismaël.* Il le protegea &

(a) מנגד
(b) *Junius. Piscator. Malven.*
(c) מנגב
(d) 70. Ἀπέναντι.
(e) החזיקי את ידיך בו
(f) *Antiq. lib. 1. c. 14.*
(g) *Diodor. lib. 19. Bibliotheca.*
(h) *Solin. c. 42.*
(i) *Quint. Curtius lib. 2.*

℣. 21. *Habitavitque in deserto Pharan & accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.*

22. *Eodem tempore dixit Abimelech, & Phicol princeps exercitûs ejus ad Abraham: Deus tecum est in universis qua agis.*

℣. 21. Il habita le desert de Pharan, & sa mere lui fit prendre une femme d'Egypte.

22. Dans ce même tems Abimelech accompagné de Phicol chef de son armée, vint dire à Abraham : Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites.

COMMENTAIRE.

le favorisa : C'est ainsi que l'expliquent le Chaldéen, les 70. & les Interpretes.

FACTUSQUE EST JUVENIS SAGITTARIUS. *Il devint un jeune homme habile à tirer de l'arc.* L'Hébreu ne met pas *Juvenis.* Les Juifs croient que ce passage veut marquer qu'il fut un grand voleur. C'étoit son horoscope (*a*) de vivre de brigandages, & d'exercer des violences.

℣. 21. HABITAVITQUE IN DESERTO PHARAN; ET ACCEPIT ILLI MATER SUA UXOREM DE TERRA ÆGYPTI. *Il demeura dans le Desert de Pharan; & sa mere lui fit épouser une femme d'Egypte.* Le Desert de Pharan est dans l'Arabie Petrée, où Ptolomée met la ville de ce nom. On trouve dans le même Autheur les monts Pharan, & les peuples Pharanites sur la mer rouge & sur les frontieres d'Egypte. Les 70. mettent ici : *Il demeura dans le Desert, & sa mere lui fit épouser une femme de Pharan d'Egypte.* Nous ne connoissons point de ville de Pharan dans l'Egypte, mais seulement la ville de Pharamie (*b*) sur la mer méditerranée, & assez prés du bras du Nil, qui est le plus avancé vers la Syrie. Mais sous le nom de Pharan, l'Ecriture entend toûjours un pays de l'Arabie Petrée; les 70. ont pû avoir en vûë cette partie du Desert de Pharan, qui est la plus voisine de l'Egypte; ou peut-être que leur texte est corrompu en cet endroit: Et en effet on ne lit pas le nom d'Egypte dans plusieurs de leurs éditions, qui sont toutes semblables à la Vulgate sur cet endroit.

℣. 22. EODEM TEMPORE DIXIT ABIMELECH ET PHICOL PRINCEPS EXERCITUS EJUS AD ABRAHAM. *Dans le même tems Abimelech & Phicol Chef de son Armée, dirent à Abraham.* Les 70. lisent ici, Abimelech & Ochozath le conducteur de l'épouse (*c*) & Phicol. Saint Jerôme remarquoit de son tems cette diversité dans les Exemplaires des 70. Ils ont inseré ici Ochozath, qu'ils ont trouvé joint à Abimelech & à Phicol, au chapitre XXVI. 26. On voit encore cette addition ci-aprés au verset 32. Abimelech est apparemment le même Roi

(a) *Genes.* XVI. 12.
(b) *Guillelm. Tyr. apud Baudrand.*
(c) Νυμφαγώγος.

℣. 23. *Jura ergo per Deum, ne noceas mihi, & posteris meis, stirpique meæ: sed juxta misericordiam, quam feci tibi, facies mihi, & terræ in qua versatus es advena.*

℣. 23. Jurez-moi donc par le nom de Dieu, que vous ne me nuirez point, ni à mes descendans, ni à ma race; mais que vous en userez envers moi & envers le pays où vous avez demeuré comme étranger, avec la même bonté avec laquelle j'en ai usé avec vous.

24. *Dixitque Abraham: Ego jurabo.*

24. Abraham répondit: Je vous le jurerai.

COMMENTAIRE.

de Gerare, dont on on a parlé au chapitre xx. & Phicol étoit le chef de son armée, ou le Capitaine de ses Gardes, ou de ses Soldats. La suite semble insinuer, qu'il y avoit eû quelques querelles entre les gens d'Abraham, & ceux d'Abimelech à l'occasion des pâturages & des eaux; & c'est ce qui fit penser Abimelech à faire alliance avec Abraham, dont la puissance, & les richesses lui étoient redoutables. Voyez le verset 25. Il craignit qu'Abraham n'employât ses forces pour l'obliger à lui rendre ce que ses gens lui avoient injustement ravi.

℣. 23. JURA ERGO PER DEUM, NE NOCEAS MIHI, ET POSTERIS MEIS, STIRPIQUE MEÆ. *Jurez moi donc par le nom de Dieu que vous ne me ferez point de mal, ni à moi, ni à mes enfans, ni à ma posterité.* Les 70. *ni à moi, ni à mon fils, ni à mon nom.* Le texte Samaritain: *Ni à moi, ni à mes enfans, ni à mes chefs.* Le texte hébreu (a) à la lettre: *Et maintenant jurez-moi au nom de Dieu que vous ne me mentirez point, ni à mon fils, ni à mon petit-fils*; c'est-à-dire, promettez-moi par serment, dans la sincerité & dans la verité, que vous ne vous parjurerez point, & que vous me traiterez en ami & en allié, moi, mon fils & mon petit-fils; ou autrement, promettez-moi que vous ne vous souleverez jamais contre moi, ni contre mes enfans. Le terme *mentir*, se prend souvent dans l'Ecriture pour se revolter, se soulever, &c. Voyez les Pseaumes XVII. 46. & LXV. 3. &c. Vatable: Jurez-moi que vous ne me tromperez point, & que vous agirez avec moi dans la bonne foi: *Dolo malo non ages mecum.*

Quelques-uns de nos Commentateurs inferent de cet endroit, que l'alliance qu'Abraham fait ici avec Abimelech, ne devoit s'étendre que jusqu'à la troisiéme generation; & qu'ainsi elle ne pouvoit préjudicier au droit que les Israëlites pouvoient prétendre aprés leur sortie de l'Egypte, sur la terre des Philistins, & en particulier, sur Gerare. D'autres croient que les Philistins ayant les premiers

(a) אם תשקר לי ולניני ולנכדי

℣. 25. Et increpavit Abimelech propter puteum aquæ quem vi abstulerant servi ejus.

26. Responditque Abimelech : Nescivi quis fecerit hanc rem : sed & tu non indicasti mihi, & ego non audivi præter hodie.

27. Tulit itaque Abraham oves & boves & dedit Abimelech : percusseruntque ambo fœdus.

℣. 25. Et il fit des plaintes à Abimelech de la violence avec laquelle ses serviteurs lui avoient ôté un puits.

26. Abimelech lui répondit : Je n'ai pas sçu qui vous a fait cette injustice ; vous ne m'en avez point fait de plaintes, & je n'en ai pas été informé jusqu'aujourd'hui.

27. Abraham prit donc des brebis & des bœufs, & il les donna à Abimelech, & ils firent alliance ensemble.

COMMENTAIRE.

violé leurs promesses, & ayant contrevenu aux loix de l'alliance, en faisant la guerre aux Israëlites ; ceux-ci ont pû à leur tour les traiter d'ennemis. De plus, on dit que les Philistins étant compris sous la sentence qui condamnoit à une entiére destruction tous les peuples qui habitoient la terre de Canaan ; quoiqu'ils ne fussent pas de la race du peuple maudit, ils ne laisserent pas d'en éprouver tous les châtimens. Enfin Abraham a observé sa promesse, quant à sa personne ; mais il ne pouvoit engager sa posterité contre les ordres qu'elle pouvoit recevoir de Dieu, dont il n'étoit point informé, & ausquels son alliance précédente avec Abimelech, n'a pû porter aucun préjudice.

JUXTA MISERICORDIAM QUAM FECI TIBI. *Avec la même bonté avec laquelle je vous ai traité.* Les 70. traduisent d'ordinaire par *Justice* le terme hébreu (*a*) *Chesed*, que la Vulgate traduit ici & ailleurs par *Misericordiam*. La bonté ou la misericorde dont se vante Abimelech, consiste dans la permission qu'il avoit donnée à Abraham de demeurer dans les terres de Gerare, d'y creuser des puits, & d'y faire paître ses troupeaux.

℣. 25. PROPTER PUTEUM AQUÆ. *A cause d'un puits.* Les 70. mettent des puits au plurier (*b*). Il semble en effet qu'il y en avoit plus d'un ; puisqu'au chapitre XXVI. 15. 18. on en parle comme de plusieurs puits. Ce n'étoit pas une chose indifferente que les puits dans ces pays, où l'eau est extrêmement rare, & où l'on n'en trouvoit que rarement & avec beaucoup de travail, en creusant dans la terre. On regardoit les puits comme des immeubles fort estimables.

℣. 27. TULIT OVES ET BOVES. *Il prit des brebis & des bœufs.* Ces animaux étoient ou des gages de la promesse d'Abraham, ou des victimes qu'on devoit offrir pour l'affermissement de l'alliance, & qu'Abraham fournissoit pour le sacrifice, & qu'il mettoit entre les mains d'Abimelech, à qui il vouloit bien déferer l'honneur de les immoler.

(a) חסד Δικαιοσύνην. (b) באר 70. Φρέατα.

℣. 28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsum.

29. Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsum ?

30. At ille : septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum,

31. Idcircò vocatus est locus ille Bersabée : quia ibi uterque juravit.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

33. Surrexerunt autem Abimelech, & Phicol Princeps exercitûs ejus, reversique sunt in terram Palæstinorum. Abraham verò plantavit nemus in Bersabée, & invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

℣. 28. Et Abraham ayant mis à part sept petites brébis de son troupeau,

29. Abimelech lui dit : Que voulez-vous faire de ces sept petites brebis que vous avez mises à part ?

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept brébis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage, que c'est moi qui ai creusé ce puits.

31. C'est pourquoi on donna à ce lieu le nom de Bersabée, parce qu'ils avoient juré là tous deux,

32. Et qu'ils avoient fait alliance pour le puits du jurement.

33. Abimelech donc, & Phicol chef de son armée, s'en retournerent dans le pays des Philistins ; & Abraham planta un bois à Bersabée, où il invoqua le nom du Seigneur Dieu éternel.

COMMENTAIRE.

℣. 28. STATUIT SEPTEM AGNAS GREGIS SEORSUM. *Abraham mit à part sept petites brebis, tirées de son troupeau.* Les animaux dont on a parlé un peu auparavant, étoient des hosties pour l'alliance ou pour le sacrifice ; ceux-ci sont un present, ou même le prix pour l'achat des puits qu'Abraham avoit fait creuser sur le fond d'Abimelech ; ils appartenoient selon la rigueur du droit, à celui qui les avoit fait creuser : mais pour prévenir les broüilleries, Abraham achette toutes les prétentions d'Abimelech, justes ou injustes ; & la suite fait bien voir que ses précautions n'étoient pas inutiles. Voyez *Genes.* XXVI. 15. Il donne sept brébis *in testimonium*, comme un monument du contrat qu'il passoit avec ce Prince, selon la coûtume des tems héroïques, où l'écriture étant moins en usage, on se servoit de monumens sensibles pour conserver la mémoire des choses memorables, des alliances, des contrats.

BERSABE'E (*a*). Ce terme signifie le puits du jurement, comme la Vulgate, les 70. & la plûpart de nos Commentateurs l'expliquent : ou le puits des sept ; parce qu'Abraham l'avoit acheté sept brébis (*b*). Au chapitre XXVI. verset 33. on dérive le nom de Bersabée d'une autre racine : on l'appelle *le puits de l'abondance*.

℣. 33. PLANTAVIT NEMUS. *Il planta un bois.* Le terme de l'original (*c*) signifie quelquefois un arbre seul, quelquefois un lieu plan-

(a) באר שבע
(b) *Vide Hieron. in quæst. Hebr.*

(c) אשל

℣. 34. *Et fuit colonus terræ Palæstinorum diebus multis.*	℣. 34. Et il fut long-tems dans le pays des Philistins comme étranger.

COMMENTAIRE.

té d'arbres, un verger où un bois; les 70. (*a*) ont traduit: un champ cultivé. Onkelos, le Syrien & l'Arabe: Il planta un plant, ou des plantes; ce qui fait un sens trop vague. Jonathan dit, qu'il planta un beau verger rempli de beaux arbres, qui portoient d'excellens fruits. Aquila & Symmaque l'ont entendu d'un bois de futaye (*b*), & la Vulgate les a suivi. Ce qu'on lit ici: *Et invocavit ibi nomen Domini*, [Il y invoqua le nom du Seigneur:] fait croire que le Patriarche planta ce bois, pour y dresser un Autel, & pour y faire ses actes solemnels de religion. Il ne paroît pas que du tems d'Abraham l'on eut encore bâti des Temples en aucun endroit du monde; mais seulement des Autels que l'on dressoit sur les hauteurs, ou dans les bois. On ne trouve rien de plus ancien en matiere de monument de religion, ni chez les Auteurs sacrez, ni chez les profanes, que ces Autels & ces Bois sacrez. Abraham bâtit un Autel dans le bois de *Mambré*; il planta un bois à Bersabée, & y érigea un Autel. Isaac en dressa un prés de Sichem, & apparemment, sous le même chêne, ou dans le même bois, où Josué (*c*) en bâtit un, quelque peu avant sa mort. Ce bois est encore marqué dans le livre des Juges, chapitre IX. 6. Dans la loi de Moïse l'on voit des défenses d'ériger des Autels, & de planter des bois consacrez, même au vrai Dieu, prés de l'Autel du Seigneur (*d*): Il ordonne d'abbatre les bois, & de détruire les Autels des Cananéens (*e*); & pas un mot des Temples. Dans la suite lorsqu'on commença à bâtir des Temples, on les accompagnoit ordinairement de bois. Saint Clement d'Alexandrie (*f*) nous l'apprend pour les Temples d'Egypte. Pline (*g*) parle de l'ancienne vénération qu'on avoit pour les bois, d'une maniere remarquable: *Hæc fuêre Numinum Templa; priscoque ritu simplicia Rura etiam nunc Deo præcellentem arborem dicant; nec magis auro fulgentia, neque ebore simulacra, quàm Lucos & in iis silentia ipsa adoramus. Arborum genera numinibus suis dicata perpetuo servantur, ut Jovi Esculus, Apollini Laurus, &c.* Les Perses n'ont eû des Temples que fort tard; ils n'en avoient apparemment point encore du tems de Xerces; car ce Prince étant venu en Grece, y fit brûler tous les Temples (*h*) qu'il y trouva, disant qu'il étoit in-

(a) Ἄρουραν.
(b) Δενδρῶν φυτείαν.
(c) *Josue* XXIV. 26.
(d) *Deut.* XVI. 21.
(e) *Ibid.* VII. 5. XII. 3.
(f) *Clem. Pædag. lib.* 3. *c.* 2.
(g) *Plin. lib.* XII. *c.* I.
(h) *Cicero de legib. lib.* 2. *c.* 11.

jurieux à la Divinité, de vouloir l'enfermer dans des Temples. Elien (a) parle d'un plane, que ce Prince avoit entourré de colliers & de brasselets, & auquel il avoit pendu plusieurs riches ornemens. Ovide (b) décrit un grand chêne consacré à Cerés.

Stabat in his ingens annoso Robore Quercus,
Unà nemus, vittæ mediam, memoresque tabellæ
Sertaque cingebant, voti argumenta potentis, &c.

Chez les anciens Gaulois l'on adoroit les arbres, & Maxime de Tyr (c) assure qu'un chêne fort haut, étoit le Jupiter Celtique. Sous Pharamond les Sicambres n'avoient point encore de Temples, & avant que d'offrir le sacrifice à leur maniere, sous des chênes, ils faisoient des libations, entouroient de bandes l'arbre, sous lequel ils devoient sacrifier, & y attachoient des flambeaux allumez. On croyoit chez les payens que les bois sacrez étoient la demeure des Dieux champêtres, des Nymphes, des Faunes, des Heros. Virgile Eneide VI.

Nulli certa sedes, Lucis habitamus opacis.

On peut voir dans dans Lucain la description magnifique qu'il fait des bois sacrez des Gaulois. Nous montrerons ailleurs, que chez les Hébreux, qui vouloient imiter les superstitions des peuples de Phénicie, on adoroit les bois consacrez aux Idoles, & qu'il y avoit des Idoles à qui l'on donnoit le même nom qu'au bois où elles étoient adorées. Dans le livre des Juges (d) Dieu commande à Gedeon de démolir l'Autel & d'abbatre le bois de Baal. Les Israëlites aprés leur entrée dans la terre promise, épargnérent plusieurs de ces bois, qui leur furent dans la suite un sujet de chute & de scandal. Il n'y eut que le danger de l'idolâtrie qui fit défendre cet usage, qui en lui-même étoit fort innocent : & l'usage qu'en fit Abraham, ne pouvoit être ni plus saint, ni plus religieux (e).

INVOCAVIT IBI NOMEN DOMINI DEI ÆTERNI. *Il y invoqua le nom du Seigneur Dieu éternel.* L'Hébreu : *Il nomma ce lieu du nom du Seigneur Dieu du siecle ou de l'éternité.* Dans ces tems d'ignorance, quoique la connoissance de Dieu ne fut pas entierement effacée du cœur des hommes, chacun néanmoins s'en formoit une idée particuliere ; & lui donnoit un nom conforme à son culte. Abraham appelle son Dieu, le Dieu éternel, nom qui le distinguoit des Dieux des autres peuples, qui adoroient, ou les astres, ou les hommes, ou d'autres créatures, qui avoient un commencement, & dont on sçavoit l'ori-

(a) *Ælian. variar. hist. lib. 2. c. 14.*
(b) *Ovid. Metam. lib. 8. v. 749.*
(c) *Maxim. Tyr. Dissert. 38.*
(d) *Judic.* VI. 25.
(e) Le terme Ἄλσος dont se servent les Grecs, pour signifier un bois consacré, se peut dériver de l'hébreu אשל aussi-bien que l'*æsculus*, sorte de chêne consacré à Jupiter.

gine. Les 70. (*a*) traduisent ; *Il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur*, [en disant] *Dieu éternel* ; comme si ces mots, *Dieu éternel*, étoit le nom de l'Autel qu'il dressa. On voit en effet par plusieurs passages de l'Ecriture, que dans de semblables rencontres l'on donnoit au monument que l'on érigeoit, un nom qui en marquoit la nature & l'occasion en peu de mots. C'est ainsi que Jacob & Laban donnent à l'amas de pierres, qu'ils érigerent sur le mont Galaad, le nom de *Monceau du témoin*, ou *du témoignage* (*b*). Et que Moïse nomme l'Autel qu'il dressa aprés la victoire contre Amalech, *Dominus exaltatio mea* (*c*). [Le Seigneur est mon élevation.] Et que Gedeon appelle l'Autel où il avoit offert à Dieu un sacrifice, la paix du Seigneur, *Domini pax*. (*d*)

CHAPITRE XXII.

Abraham va au mont Moria, pour y immoler Isaac. Dieu réïtere ses promesses à Abraham. Dénombrement des descendans de Nachor.

℣. 1. *Quæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham & dixit ad eum : Abraham, Abraham ? At ille respondit : Adsum.*

℣. 1. Aprés cela Dieu tenta Abraham, & lui dit : Abraham, Abraham ? Il répondit : Me voici.

COMMENTAIRE.

℣. 1. TENTAVIT DEUS ABRAHAM. *Dieu tenta Abraham.* Symmaque traduit l'hébreu *Nissah* (*e*) par, *il glorifia Abraham* : il lui donna occasion de montrer la fermeté de sa foi ; ce qui lui attira une gloire infiniment solide. Voici la dixiéme & la plus rude des tentations d'Abraham. Dieu le tente, non pas pour s'instruire de la grandeur de sa foi, mais pour donner aux hommes, en la personne d'Abraham, un modele achevé de la plus parfaite obéissance, de la plus ferme esperance, & de la foi la plus vive. Un commandement si extraordinaire surprit sans doute Abraham ; il se sentit combattu, par tout ce que la raison a de plus plausible, & l'amour paternel

(a) Ἐπεκαλέσατο ἐκεῖ τὸ ὄνομα κυρίου, θεὸς αἰώνιος.
(b) *Genes*, XXXI. 47.
(c) *Exod.* XVII. 15.
(d) *Judic.* VI. 24.
(e) נסה Ἐδόξασε.

℣. 2. *Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, & vade in terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.*

℣. 2. Dieu ajoûta : Prenez vôtre fils unique, pour qui vous avez tant d'affection ; prenez Isaac, & allez dans la terre de vision, & vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai.

COMMENTAIRE.

de plus vif & de plus tendre ; & sage comme il étoit, il ne se rendit sans doute dans une rencontre si extraordinaire, qu'à l'évidence & à la force des raisons, qui le convainquirent que c'étoit Dieu-même qui lui parloit ; & il ne ceda que lorsqu'il ne pût plus douter de la volonté souveraine de son Seigneur. Qui auroit pû se persuader que Dieu demandât des victimes humaines ? Mais aussi-tôt que Dieu parle, il n'y a plus à raisonner, dit saint Augustin (*a*), il faut obéir. *Numquam sanè crederet Abraham quòd victimis Deus delectaretur humanis ? quamvis divino intonante præcepto obediendum sit, non disputandum.* " Dieu peut tenter, dit un grand homme (*b*), mais il ne peut » pas induire en erreur. Tenter, c'est procurer les occasions qui n'im- » posent point de necessité. Induire en erreur, c'est mettre l'homme » dans la necessité de conclure & de suivre une fausseté, &c. Dans cette rencontre Abraham fut tenté, & du côté du sacrifice de son fils, que Dieu lui ordonnoit de faire ; ce qui paroissoit cruel & inhumain ; & du côté des promesses que Dieu lui avoit faites en faveur d'Isaac, & qui paroissoient devoir s'évanoüir par sa mort. Cependant dans tout cela, il n'y avoit pas necessité de conclure. Dieu pouvoit ressusciter Isaac, ou il pouvoit, au lieu du sacrifice réel, se contenter de la volonté du pere & de celle du fils ; & par ce moyen toutes les difficultez étoient levées.

℣. 2. TOLLE FILIUM TUUM UNIGENITUM QUEM DILIGIS ISAAC. *Prenez Isaac vôtre fils unique, qui vous est si cher.* Le texte hébreu (*c*) est conçû d'une maniere encore plus touchante. *Prenez, je vous prie, vôtre fils, vôtre fils unique, pour qui vous avez de l'affection, prenez Isaac.* Toutes ces paroles alloient comme par degré frapper le cœur d'Abraham, & y causer une playe profonde, qui devoit augmenter le mérite de son obéissance & de sa foi. Commander à un pere d'immoler son fils, son fils unique & bien aimé. Ordonner à Abraham d'immoler Isaac, dont la naissance miraculeuse avoit été précédée de tant de promesses, & tant de fois réïterées ; promesses qui regardoient tellement sa personne & sa posterité, qu'elles ne pouvoient tomber sur

(a) *Aug. lib.* XVI. *de civit. c.* 32.
(b) Pensées de M. Pascal art. 27.

(c) קח נא את בנך את יחידך אשר אהבת את יצחק

aucun autre ; Isaac qui devoit être la benediction de tous les peuples, & le pere d'une puissante Nation ; il y a sans doute dans ce commandement tout ce qui peut revolter l'esprit d'un homme sage, & ébranler le cœur d'un pere. Les 70. (*a*) traduisent : *Vôtre fils, vôtre bien aimé, celui que vous cherissez, Isaac.* Ils n'ont point exprimé la qualité de fils unique, ils ont mis en sa place, *fils bien aimé*, maniere de traduire, qui leur est assez ordinaire. Voyez Jeremie VI. 26. Amos VIII. 10. Zacharie XII. 10. Proverbes IV. 3. Grotius remarque que chez les Hébreux & chez les Grecs, *le fils bien aimé* est souvent mis pour *le fils unique* ; c'est dans ce sens que Salomon est nommé fils unique. I. Par. XXIX. I.

VADE IN TERRAM VISIONIS. *Allez en la terre de vision.* Saint Jerôme a suivi ici la traduction de Symmaque (*b*), qui paroît conforme à l'Hébreu : Il porte à la lettre : *Dans la terre Moriah* (*c*). Les 70. (*d*) *Dans une terre élevée.* Aquila (*e*), *Dans une terre éclairée*, ou *découverte.* Onkelos & Jonathan (*f*), *Dans une terre d'un culte religieux.* Le Syriaque, *Dans la terre des Amorrhéens.* Le Samaritain, *Dans la terre de Morah.* L'Arabe, *Dans le pays d'adoration.* La plus commune & la plus saine opinion, est celle qui croit que Dieu dit à Abraham de se mettre en chemin, & d'aller d'un certain côté, jusqu'au lieu qu'il lui devoit désigner ; & que le lieu qu'il lui désigna, est la montagne qui, depuis cet évenement, porta le nom de Moriah, & où l'on bâtit ensuite le Temple de Jerusalem, comme il est marqué dans les Paralipomenes (*g*). Diodore de Tarse & Genebrard assûrent que le mont Moriah étoit composé de plusieurs côteaux, que Sion en étoit un, dont le sommet étoit divisé en deux têtes, sur l'une desquels étoit bâtie la Citadelle de David ; & sur l'autre le Temple de Salomon, & une partie de la Ville ; un autre côteau de Moriah s'étendoit jusques hors de Jerusalem, & c'est le mont du Crane, ou du Calvaire, où Isaac fut conduit par Abraham pour y être immolé, & où Jesus-Christ, le veritable fils des promesses, & la benediction de toutes les Nations, fut veritablement sacrifié sur la croix.

D'autres (*h*) soûtiennent que Moriah où Isaac fut mené, est le lieu même où l'on bâtit dans la suite le Temple de Jerusalem, & quelques Hébreux (*i*) croient sans fondement que c'est sur la même mon-

(a) Τὸν υἱόν σου τὸν ἀγαπητὸν, ὃν ἠγάπησας, τὸν Ἰσαάκ.

(b) Εἰς γῆν ὀπτασίας. En dérivant Moriah du verbe ראה *Voir.*

(c) אל ארץ מוריה

(d) Εἰς γῆν ὑψηλήν.

(e) Γῆν καταφανῆ.

(f) לארעא פלחנא Comme s'ils dérivoient Moriah de l'Hébreu ירא *Craindre.*

(g) 2. *Par.* III. I.

(h) *Hebræi apud Hieron. de quæst. Heb.*

(i) *Rab. Eliezer apud Cunæum lib.* 2. *c.* 12. *de Rep. Heb.*

℣. 3. *Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum: ducens secum duos juvenes, & Isaac filium suum: Cumque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem præceperat ei Deus.*

℣. 3. Abraham donc se levant la nuit, prépara son âne, & prit avec lui Isaac son fils, & deux de ses serviteurs: & ayant coupé le bois necessaire pour consumer l'holocauste, il partit pour se rendre au lieu où Dieu lui avoit ordonné d'aller.

COMMENTAIRE.

tagne, qu'Adam, Caïn, Abel & Noé avoient fait leurs sacrifices avant & aprés le Déluge. C'est avec aussi peu de raison qu'ils dérivent le mot *Moriah* (*a*) du verbe (*b*) *Jara*, enseigner; parce qu'il est écrit (*c*): *De Sion exibit lex & verbum Domini de Jerusalem.* L'étimologie qui le fait venir de *Mor*, la myrrhe; ou de *Marah*, amertume, paroît encore moins soûtenable.

QUEM MONSTRAVERO TIBI. *Que je vous montrerai.* L'hébreu & les 70. *Sur une montagne que je vous dirai.* Abraham sortit de chez lui, sans sçavoir précisément où il alloit. Les Rabbins enseignent que Dieu devoit désigner à ce Patriarche la montagne où il vouloit qu'il se rendit, par le moyen d'une colomne lumineuse. D'autres croient avec plus de raison, que Dieu la lui fit connoître durant la nuit du second jour de son voyage. Voyez le verset 4.

℣. 3. ABRAHAM DE NOCTE CONSURGENS, STRAVIT ASINUM SUUM. *Abraham se levant avant le jour, prépara son âne.* Abraham se leve de grand matin, & charge lui-même son âne. Les anciens Poëtes (*d*) nous representent toûjours leurs Héros qui se levent de grand matin, & qui font eux-mêmes, ou qui font faire à leurs fils, ce qu'ordinairement nous faisons faire à des serviteurs. Les fils des Rois Priam, Nestor & Alcinoüs, mettent eux-mêmes les mulets ou les chevaux au chariot.

ABIIT AD LOCUM QUEM PRÆCEPERAT EI DEUS. *Il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller.* Sara sçavoit-elle le commandement de Dieu & le dessein d'Abraham pour l'immolation d'Isaac? Le silence de l'Ecriture paroît favoriser le sentiment de quelques Peres (*e*), & de plusieurs Interpretes, qui soûtiennent que Sara n'en sçut rien que depuis le retour d'Abraham. Mais d'autres (*f*) croient que le Patriarche ne fit rien qu'aprés l'avoir communiqué à Sara, dont il connoissoit la vertu & la foi, & à laquelle il ne de-

(a) *Antiqui Heb. apud. R. Salom.*
(b) ירה
(c) *Isai.* II. 3.
(d) *Abraham Stravit.* L'Hébr. ויחבש Les 70. Ἐπισάξε, *Super induxit. Munster: ligavit.*
(e) *Joseph. lib.* I. *Antiq. c.* 13. *S. Chrys. Homil.* 47. *in Genes.*
(f) *Aug. Ser.* 73. *de tempore. Gregor. Nyss. Procop. Peter. Tyrin.*

℣. 4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul:

5. Dixitque ad pueros suos: Expectate hîc cum asino: ego & puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

℣. 4. Et le troisiéme, jour ayant levé les yeux, il vit le lieu de loin:

℣. 5. Et il dit à ses serviteurs: Attendez moi ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jusques-là mon fils & moi, & aprés avoir adoré, nous retournerons à vous.

COMMENTAIRE.

voit point céler une chose de cette importance, qui la regardoit de si prés, & à laquelle elle prenoit tant d'interêt; & certes le silence d'Abraham auroit pû causer dans l'ame de Sara des inquietudes & des soupçons, que toute la sagesse & toutes les raisons d'Abraham n'auroient jamais pû entiérement guérir, si Dieu eût permis qu'il executât ce qu'il s'étoit mis en devoir de faire. Il semble qu'Abraham devoit prévenir tous ces soupçons, en faisant connoître à Sara qu'il ne pouvoit pas douter que ce ne fût Dieu, qui lui demandoit le sacrifice d'Isaac.

℣. 4. DIE AUTEM TERTIO, ELEVATIS OCULIS, VIDIT LOCUM PROCUL. *Le troisiéme jour levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin.* De Bersabée, où demeuroit alors Abraham, jusqu'à Jerusalem, prés de laquelle étoit la montagne de Moriah, il y avoit, selon les uns, seize; selon d'autres, vingt, vingt-deux, vingt-trois ou vingt-cinq lieuës. Abraham découvrit de loin cette montagne au troisiéme jour de sa marche, si on en croit Joseph, saint Jerôme & la plûpart de nos Interpretes, qui estiment qu'il fallut trois jours pour arriver jusques-là. D'autres (*a*) veulent que du lieu où demeuroit Abraham, jusqu'à Moriah, il n'y eût qu'un jour de marche, quoiqu'Abraham ait mis trois jours à faire ce chemin, à cause qu'il menoit avec soi tout ce qui étoit necessaire pour le sacrifice. D'autres enfin prétendent avec plus de raison, que de Bersabée à Moriah il y a deux jours de marche, & que la nuit du deux au troisiéme jour, Dieu fit voir en vision à Abraham le lieu où il vouloit qu'il lui offrît Isaac: le Patriarche s'étant levé, reconnut les marques que Dieu lui avoit données pour discerner cette montagne des autres, & s'y rendit avec Isaac seul.

℣. 5. DIXITQUE AD PUEROS SUOS: EXPECTATE HÎC.... POSTQUAM ADORAVERIMUS, REVERTEMUR AD VOS. *Il dit à ses serviteurs: Attendez-moi ici..... Aprés avoir adoré, nous reviendrons à vous.* Les Peres & les Interpretes prennent à tâche de justifier ici Abraham de mensonge. Les uns (*b*) croient que ce Patriarche parloit ici en Prophete, & que la grandeur de sa foi ne lui permet-

(a) *Menoch. Cornel. à Lapide.*

(b) *Orig. Hom. 8. in Gen. Grocop. Lyran.*

℣. 6. Tulit quoque ligna holocausti, & imposuit super Isaac filium suum : ipse verò portabat in manibus ignem & gladium. Cùmque duo pergerent simul.

℣. 6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, & il en chargea son fils Isaac; & pour lui, il portoit dans ses mains le feu & le couteau: & comme ils marchoient ensemble.

COMMENTAIRE.

toit pas de douter, que Dieu ne lui rendît Isaac, en le ressuscitant aprés le sacrifice consommé, ou qu'il ne se contentât de sa volonté, sans exiger la consommation du sacrifice. Saint Paul (*a*) reléve la foi & le mérite d'Abraham en cette rencontre. *Fide obtulit Abraham Isaac..... arbitrans quia & à mortuis suscitare potens est Deus.* [C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac..... persuadé que Dieu pourroit bien le ressusciter aprés sa mort.] D'autres veulent que ce Patriarche ait parlé ici de lui-même en nombre plurier, en disant: *Nous retournerons*, au lieu de dire, *Je retournerai.* Il y en a qui croient qu'il y a dans sa proposition une espece de restriction mentale; ou une condition implicite; comme s'il disoit : Nous retournerons, s'il plaît à Dieu, & si nous sommes en vie. Toutes les promesses de cette nature ont toûjours ces conditions sous-entenduës, & Abraham ne pouvoit parler autrement à des personnes, à qui il n'étoit pas du dessein de Dieu, qu'il découvrît ce qu'il alloit faire. On peut voir Saint Augustin, livre XVI. de la Cité de Dieu, chapitre 32. On blâme avec justice, la liberté que Melchior Canus (*b*) s'est donnée d'accuser ici Abraham de mensonge, comme s'il eut parlé à ses serviteurs contre son sentiment, persuadé qu'il alloit véritablement immoler Isaac, quoiqu'il prophetisât, sans néanmoins le sçavoir, lorsqu'il disoit : Nous reviendrons vers vous. Saint Ambroise (*c*), qu'il prétend être favorable à son opinion, dit simplement qu'Abraham s'exprima d'une maniere captieuse : Mais il ne dit pas qu'il ait fait un mensonge.

℣. 6. TULIT QUOQUE LIGNA HOLOCAUSTI, ET POSUIT SUPER ISAAC, &c. *Il prit aussi le bois pour l'holocauste, & il le mit sur son fils Isaac.* Ce fut au pied, & à la vûë de la montagne de Moriah, qu'Abraham mit sur son fils Isaac, les bois dont il devoit consumer son holocauste. Toute la vie d'Isaac, est comme une allegorie & une figure continuelle de la vie du Sauveur; mais on remarque des traits si ressemblans & si sensibles, entre toutes les circonstances du sacrifice d'Isaac, & celles de la mort de Jesus-Christ sur le Calvaire, qu'il est impossible de ne les pas reconnoître l'un dans l'autre. Isaac chargé du bois, dont il devoit être consumé, & Jesus-Christ

(a) *Heb.* x. 17. 18. 19.
(b) *Melchior Canus de Locis Theolog. lib.* 2. *c.* 4.
(c) *Ambros. lib.* 1. *de Abrah. c.* 8.

℣. 7. Dixit Isaac patri suo : Pater mi ? At ille respondit : Quid vis fili ? Ecce, inquit, ignis & ligna : ubi est victima holocausti ?

℣. 7. Isaac dit à son pere : Mon pere ? Abraham lui répondit : Mon fils, que voulez-vous ? Voila, dit Isaac, le feu & le bois ; où est la victime pour l'holocauste ?

COMMENTAIRE.

chargé de sa croix, montent, l'un sur Moriah, & l'autre sur le Calvaire ; l'un pour y être immolé par son propre Pere, & l'autre pour y souffrir la mort par la main de ses ennemis, afin de satisfaire à la justice de son Pere éternel. Isaac délivré, & un Agneau qui se trouve engagé dans des épines, immolé à sa place ; nous represente Jesus-Christ, qui accomplit admirablement ces deux figures, 1°. Par la mort qu'il souffre, pour expier nos crimes, dont il veut être la victime, & dont il s'est voulu charger, en se revêtant de nôtre nature ; se mettant ainsi à la place de ceux qui devoient eux-mêmes souffrir la mort. 2°. En se ressuscitant, & en triomphant de la mort, de l'enfer & du peché. Il semble que saint Paul ait eû en vûë cette admirable ressemblance, lorsqu'il a dit qu'Abraham ne douta pas que Dieu ne dût ressusciter Isaac, & qu'il le regarda comme une parabole, ou comme une figure [de la Resurrection.] *Unde eum & in parabolam accepit.* Heb. XI. 19.

IPSE VERÒ PORTABAT IN MANIBUS IGNEM ET GLADIUM. *Il portoit en ses mains le feu & le couteau.* A la lettre, *l'épée.* Ce que la la Vulgate nomme ici *gladius* (*a*), peut-être traduit par *culter*, un couteau propre à égorger une *victime.* Les Anciens mettent indifferemment les noms d'épée ou de couteau (*b*) ; il ne paroît pas que les Hébreux ayent eû des couteaux comme nous en portons, pour couper à table les viandes & le pain. Le même coutelas, dont ils se servoient à table, leur servoit aussi à couper de la viande ; à tuer des animaux, à couper toute autre chose. Pour le pain, ils ne le coupoient point, ils le rompoient. Ils avoient toûjours ce coutelas à la ceinture. Les anciens Grecs (*c*) avoient toûjours un semblable couteau, ou poignard à la ceinture, qui étoit pendu auprés du foureau de leur épée. Cela paroît par Homere (*d*) ; peut-être que les Hébreux avoient le même usage ; le terme *tahar*, qui signifie un rasoir, ou un couteau, signifie aussi le foureau d'une épée ; & on peut traduire : *Je tirerai mon épée de son fourreau*, ou *d'auprés de son couteau.* (*e*) *Mettez vôtre épée dans*

(a) מאכלת

(b) *Hebr.* חרב. מאכלת. תער 70. Μάχαιρα, *Gladius*, *Culter.*

(c) *Casaub. in Athen. lib.* 4. *c.* 13.

(d) *Homer, Iliad.* T,

Ἀτρείδης δ' ἐρυσσάμενος χείρεσσι μάχαιραν
Ἥ οἱ πὰρ ξίφεος μέγα κουλεὸν αἰὲν ἄωρτο.

(e) *Vide* 1. *Reg.* XVII. 51. & 2. *Reg.* XX. 8.

℣. 8. Dixit autem Abraham: Deus providebit sibi victimam holocausti, fili mi. Pergebant ergo pariter,

9. Et venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, & desuper ligna composuit: cúmque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum.

℣. 8. Dieu y pourvoira, mon fils, répondit Abraham, il nous fournira une victime pour son holocauste. Ils s'avancerent donc ensemble,

9. Et ils arriverent au lieu que le Seigneur avoit montré à Abraham; & aprés y avoir dressé un autel, il disposa le bois par dessus, lia Isaac son fils, & le mit sur le bois qu'il avoit preparé.

COMMENTAIRE.

le foureau, ou *auprés de son couteau*, *&c.* Expressions qui ne paroissent venir, que de ce qu'on mettoit l'épée auprés du couteau, & peut-être dans le même foureau, comme le pratiquoient les anciens Gaulois (*a*), qui avoient leur couteau, ou leur dague dans le même foureau que l'épée, mais dans un étui different. Les Arabes portent ordinairement à leur côté un sabre long de deux pieds, & large de six pouces, qui leur sert d'épée, de couteau & de hache. C'est apparemment un instrument pareil qu'Abraham portoit.

℣. 7. UBI EST VICTIMA HOLOCAUSTI? *Où est la victime pour l'holocauste?* L'hébreu *Seh* (*b*), qui est traduit ici par *victime*, signifie une brebis, ou un agneau; ou même un chévreau, ou un agneau indifferemment (*c*). Saint Ambroise (*d*) lit aussi, *Ovis in holocaustum*, une brebis pour l'holocauste, de même que les 70. (*e*)

℣. 9. CUMQUE ALLIGASSET ISAAC. *Et ayant lié Isaac.* On croit communément qu'Isaac avoit alors vingt-cinq ans; & quelques anciens Hébreux (*f*) lui en donnent même trente ou trente-sept; ainsi il auroit aisément pû se tirer des mains de son pere, s'il l'eut voulu; mais il souffrit qu'on le liât, pour empêcher les mouvemens involontaires, que la nature auroit pû lui faire faire malgré lui, en se sentant frapper; il ne voulut pas aussi être traité d'une façon differente des autres victimes humaines, que l'on lioit anciennement, comme le remarque Servius sur ce vers de Virgile (*g*),

Eripui, fateor, letho me, & vincula rupi.

Et Ovide parlant des sacrifices que l'on faisoit à Trivie (*h*).

Protinùs immitem Triviæ ducuntur ad aram
Evincti geminas ad sua terga manus.

C'est par un effet singulier de la Providence, qu'Isaac ait été lié par

(a) *Posidoni. apud Casaubon. loco citato.*
(b) שׂה
(c) *Exod.* XII. 3.
(d) *De Abrah. l.* 1. *c.* 8.
(e) Τὸ πρόβατον τὸ εἰς ὁλοκάρπωσιν.
(f) *Hebræi apud Genebrard.*
(g) *Æneid.* II.
(h) *Ovid. de Ponto lib.* 3. *Eleg.* 2.

son

℣. 10. Extenditque manum, & arripuit gladium, ut immolaret filium suum.

℣. 10. Et étendant la main, il prit le couteau pour immoler son fils.

COMMENTAIRE.

son pere, pour representer d'une maniere plus expresse Jesus-Christ (*a*), qui devoit être attaché à la Croix, & y demeurer jusqu'à la consommation de son sacrifice, quoique sa mort fut parfaitement libre & volontaire.

Quelques Auteurs (*b*) ont crû qu'Abraham n'avoit rien fait de fort extraordinaire, en voulant immoler son fils, & que l'exemple des Phéniciens & des Cananéens, diminua de beaucoup l'horreur qu'il auroit dû naturellement avoir d'une action si inhumaine. On cite pour cela Philon (*c*), qui avouë qu'Abraham n'est pas l'Auteur de cette coûtume, d'offrir des hommes en sacrifice, qui a été si long-tems pratiquée par des peuples barbares. On sçait que les Moabites brûloient quelquefois leurs enfans en l'honneur de Moloch, & les Juifs ne les ont que trop souvent imité, comme on le voit dans l'histoire des Rois (*d*). Philon de Biblos (*e*) rapporte de Sanchoniaton, dont il a traduit l'histoire, que les Phéniciens dans les dangers éminens, & dans les calamitez publiques, immoloient aux Dieux, celui de leurs fils qui leur étoit le plus cher. Il ajoûte, que c'est le Dieu Saturne, ou *Ilus*, qui donna commencement à cet usage, en immolant son fils *Jehud*, qu'il avoit eû de la Nymphe Anobret. Porphyre remarque aussi cette cruauté des Phéniciens; ils la porterent dans leurs Colonies en Afrique, où la coûtume d'égorger des hommes en sacrifice, fut long-tems en usage.

Mais on peut faire voir que le sentiment de ces Auteurs, qui veulent qu'Abraham ait eû devant les yeux l'exemple des Phéniciens, dans le sacrifice qu'il voulut faire d'Isaac; que ce sentiment est non seulement mal appuyé dans l'histoire, mais qu'il est encore injurieux à Abraham.

I. Quoique Philon ne nie pas que la coûtume de faire mourir des enfans ne fut peut-être reçuë dans la terre de Canaan, il ne l'avouë pas néanmoins; & il soûtient que ce ne fut pas pour imiter d'autres peuples, ni pour suivre aucune coûtume établie, qu'Abraham se porta à vouloir sacrifier Isaac. Il montre de plus qu'aucune des raisons qui pouvoient engager les autres peuples à de semblables cruautez, ne subsistoit point à l'égard d'Abraham; que ni la crainte, ni l'osten-

(a) *Ambros. lib. 1. de Abrah. c. 8.*
(b) *Marsham Canon. Chronol. & Joh. le Clerc in hunc locum.*
(c) *Philo lib. de Abraham.*
(d) 4. *Reg.* XVII.
(e) *Apud Euseb. prep. lib.* 4. *c.* 16.

℣. 11. Et ecce Angelus Domini de cælo clamavit dicens : Abraham, Abraham ? Qui respondit : Adsum.

12. Dixitque ei: Non extendas manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam : nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

℣. 11. Mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria du Ciel : Abraham, Abraham ? Il répondit : Me voici.

12. L'Ange lui dit : N'étendez pas vôtre main [pour frapper] l'enfant, & ne lui faites aucun mal. Je connois maintenant que vous craignez Dieu, puisque pour m'obéïr vous n'avez pas épargné vôtre fils unique.

COMMENTAIRE.

tation, & l'envie d'acquerir des loüanges, ne pouvoient le porter à faire ce sacrifice ; & qu'il ne s'y seroit jamais déterminé, sans un ordre exprés de Dieu. Abraham avoit une idée trop juste de la Divinité, pour croire qu'elle pût approuver dans les Idolâtres, une semblable cruauté ; & ainsi quand même il l'eut vûë fortement établie par l'usage, il n'auroit pû la regarder qu'avec horreur ; & bien loin qu'elle eut pû servir de motif pour l'obliger à imiter les Cananéens, elle auroit dû faire dans lui-même un effet tout contraire, & lui en donner de l'éloignement.

II. Il n'est nullement certain qu'avant Abraham, personne se soit avisé de faire des sacrifices à Dieu de ses propres enfans. Il n'est pas naturel qu'on s'abandonne jamais à de semblables cruautez, que par des raisons tres-pressantes & toutes extraordinaires. Le premier qui introduisit cette coûtume a dû y être forcé par quelque devoir, ou par quelque necessité indispensable ; & je ne sçai s'il y auroit des peres assez brutaux, pour vouloir se délivrer du danger d'une guerre, en immolant leurs propres fils ; ou assez foux, pour se persuader que Dieu auroit pour agréable une semblable hostie. C'est néanmoins ce que l'on doit dire, si l'on veut soûtenir l'histoire de Sanchoniaton, qui nous raconte, que ce fut dans une guerre périlleuse, qu'*Ilus* se porta à immoler son fils *Jehud*. Il est bien plus vraisemblable que ce fut l'exemple d'Abraham, qui fit croire aux Phéniciens qu'ils feroient un sacrifice agréable à Dieu, de lui offrir leurs enfans, comme la chose qu'ils aimoient le plus. Et nos Sçavans ont remarqué, il y a long-tems, un rapport sensible entre l'histoire d'Abraham, de Sara & d'Isaac, avec ce que les Phéniciens disent de leur *Ilus* : ce qui a fait croire à plusieurs que ce n'étoit qu'une même histoire racontée diversement. On peut ajoûter à cela, que le Saturne des Grecs, est de beaucoup posterieur au tems d'Abraham, & même de Moïse, & par consequent que l'exemple de Saturne n'a pû ni persuader Abraham, ni lui ôter l'horreur de sacrifier son propre fils ; beaucoup moins Saturne peut-il être Auteur des sacrifices humains, dont on

℣. 13. *Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.*

℣. 13. Et Abraham levant les yeux, apperçut derriére lui un bélier, qui étoit embarassé par les cornes dans un buisson, & l'ayant pris, il l'offrit en holocauste en la place de son fils.

COMMENTAIRE.

croit que Moïse lui-même parle, au Deuteronome, chapitre XVIII. 10. Nous ne mettons la naissance de Jupiter fils de Saturne, que du tems des Juges.

℣. 12. NON EXTENDAS MANUM TUAM SUPER PUERUM: *Ne mettez point la main sur l'enfant.* Quelques Peres (*a*) ont crû que Jesus-Christ faisoit allusion au sacrifice d'Isaac, qui étoit la figure de son immolation réelle, lorsqu'il dit dans saint Jean (*b*), *que le Patriarche Abraham avoit vû son jour, & qu'il s'en étoit réjoüi.* Nous avons proposé un autre sentiment sur cela, au chapitre XVII. 17.

NUNC COGNOVI QUÒD TIMES DEUM. *Je connois maintenant que vous craignez Dieu.* Dieu parle à la maniere des hommes; Il dit qu'il connoît les dispositions du cœur d'Abraham, parce qu'il l'a éprouvé. Il dit qu'il connoît que ce Patriarche craint Dieu, parce qu'il l'a mis dans l'occasion de le faire connoître à tous les hommes; c'est ainsi que les Peres l'expliquent communément, *Vires enim dilectionis hominem latent, nisi divino experimento etiam eidem innotescant* (*c*). L'Ecriture nomme Isaac un enfant, *super puerum*, quoiqu'il fut âgé de trente ans, selon l'usage de la Langue sainte, qui nomme toûjours les fils enfans, de quelque âge qu'ils soient, quand elle les compare à leurs freres plus âgez (*d*).

NON PEPERCISTI UNIGENITO FILIO TUO PROPTER ME. *Vous n'avez pas épargné vôtre fils unique pour m'obéir.* L'Hébreu porte à la lettre (*e*): *Vous ne m'avez point soustrait vôtre fils unique. Propter me*, n'est pas dans l'Hébreu, ni ici, ni au verset 16. Le Chaldéen: *Vous ne m'avez pas empêché de prendre vôtre fils unique*; vous ne me l'avez point refusé. Grotius croit qu'on lisoit autrefois dans l'Hébreu, *à cause de moi*; parce qu'on le trouve dans la Vulgate, dans les 70. dans le Samaritain & dans le Syriaque: *Vous n'avez point épargné vôtre fils pour moi*, pour m'obéir.

℣. 13. VIDIT POST TERGUM ARIETEM. *Il vit derriere lui un*

(a) *Macar. Orat. de Exalt. sanctæ crucis. Ambros. de Abrah.*

(b) *Johan.* VIII.

(c) *S. Aug. quæst.* 57. *&* 58. *in Genes. Vid. etiam de Genesi ad litt.* 6, 9. *& lib.* XVI. *de civit. cap.* 32. *Ambros. Hilar. & alios.*

(d) *Hieron. Tradit. hebr.*

(e) לא חשכת את בנך את יחידך ממני

℣. 14. *Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt; Unde usque hodie dicitur: In monte Dominus videbit.*

℣. 14. Il donna à ce lieu le nom du Seigneur qui voit; c'est pourquoi on dit encore aujourd'hui: Sur la montagne, Dieu y pourvoira.

COMMENTAIRE.

bélier. Cette version est conforme à l'Hébreu, à Onkelos & à Symmaque: Mais le texte Samaritain, Jonathan & les 70. n'ont pas *derriere lui*, ils portent simplement, *il vit un bélier.* Toute cette varieté, qui est assez peu considerable, ne vient que d'une lettre qui se lit autrement dans le texte hébreu, qui a été suivi par saint Jerôme, qu'il ne se lisoit dans le texte que suivoient les 70. La Vulgate a lû *Achor* (a), *par derriere*, & les 70. *Achad* (b), un.

INTER VEPRES HÆRENTEM CORNIBUS. *Qui s'étoit embarassé les cornes dans un buisson.* Les 70. (c) & Theodotion traduisent: *Qui étoit pris dans l'arbrisseau sabec par ses cornes.* Symmaque traduisoit, selon saint Jerôme (d), *Aries retentus in rete cornibus suis.* [Un bélier retenu dans des filets par ses cornes.] Comme s'il vouloit marquer que ce bélier étoit tombé par hazard, dans les filets de quelques chasseurs, ou que c'étoit un bélier sauvage, ou un chevreüil qui se trouva par hazard pris dans les rêts des chasseurs. Xenophon fait foi qu'on voyoit autrefois dans l'Orient des brebis sauvages. Aquila (e) traduit: *dans l'épaisseur*, ou *dans l'embaras*: ce qui peut signifier, selon l'idée de saint Jerôme, dans des haies, des haliers ou des épines épaisses & entrelassées l'une dans l'autre. Il semble que les 70. & Philon, & Theodotion & saint Euchére, & ceux qui les ont suivi ayent pris *sabec* pour un nom propre d'arbrisseaux; mais Bochart a fort bien prouvé que ce terme marque les branches entrelassées, embarrassées, serrées des épines & des buissons; & ce sentiment est suivi par nos meilleurs Interpretes.

Jonathan fils d'Uziel suivi d'une foule de Rabbins, nous debite serieusement une fable, lorsqu'il nous dit que ce bélier avoit été créé dés le commencement du monde, & destiné pour le sacrifice d'Abraham. Les Hébreux veulent aussi que ce sacrifice ait été fait le premier jour du mois Tizri, auquel ils celebrent la fête des Trompetes, qui en memoire de cet évenement, doivent être faites de cornes de Bélier; les Turcs croient que c'est au dixiéme jour du dernier mois qu'arriva le sacrifice d'Isaac, en memoire duquel ils font de grandes réjoüissances; tout cela est aussi-bien fondé que ce qu'ils

(a) אחר
(b) אחד
(c) κατεχόμενος ἐν φυτῷ σαβὲκ.
(d) *Quæst. hebr. in Genes.*
(e) Ἐν συχνῷ

℣. 15 *Vocavit autem Angelus Domini Abraham ſecundò de cœlo, dicens :*

℣. 15. Or l'Ange du Seigneur appella Abraham du Ciel pour la ſeconde fois ; & lui dit :

COMMENTAIRE.

diſent que l'Alcoran fut écrit ſur la peau du bélier qu'Abraham immola en la place d'Iſaac. J'ai honte d'écrire ces bagatelles. Ce bélier étoit apparemment ſeparé de ſon troupeau, & il s'étoit engagé par ſes cornes dans des buiſſons, ſans pouvoir ſe débaraſſer. Dieu avoit par ſa providence menagé cette circonſtance, afin que ſelon la remarque de ſaint Zenon, l'on vit dans cette rencontre la figure de ce qui arriva dans la Paſſion du Sauveur ; où celui qui devoit être immolé, eſt delivré ; & au contraire, celui qui étoit innocent, eſt immolé. *Sicut in Iſaac aliud offertur, aliud immolatur ; ita & in paſſione Chriſti, quod per Adam deliquerat, per Chriſtum liberatur.* Le bélier dans les épines, marquoit Jeſus-Chriſt couronné d'épines & attaché à la Croix (*a*).

On demande comment Abraham a pû offrir en ſacrifice ce bélier, qui ne lui appartenoit pas ? On répond, 1°. Que Dieu tranſporta à ce Patriarche le domaine & la propriété de ce bélier ; & ce tranſport eſt ſans doute le titre le plus légitime & le plus inconteſtable de la poſſeſſion d'une choſe, puiſque Dieu eſt le maître abſolu de toutes ſes créatures. Secondement, Abraham ſe ſervit d'une choſe trouvée, dont le maître lui étoit inconnu, dans la diſpoſition de reſtituer le prix de ce qu'il s'étoit approprié, & de ſatisfaire à tout ce que la Juſtice la plus rigoureuſe pourroit exiger de lui. On ne croit pas deviner en ſuppoſant ces diſpoſitions dans un homme auſſi juſte que l'étoit Abraham.

℣. 14. APPELLAVITQUE NOMEN LOCI ILLIUS, DOMINUS VIDET. UNDE USQUE HODIE DICITUR ; IN MONTE DOMINUS VIDEBIT. *Il appella ce lieu d'un nom qui ſignifie, le Seigneur voit ; d'où vient que l'on dit encore aujourd'hui, Dieu y pourvoira ſur la montagne.* Les 70. portent : *Il nomma ce lieu, le Seigneur a vû ; c'eſt pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur a apparu ſur la montagne.* On pourroit traduire l'Hébreu : *Abraham appella ce lieu-là ; le Seigneur ſera vû : d'où vient qu'on dit encore aujourd'hui : La montagne où le Seigneur ſera vû.* Saint Jerôme dit que c'étoit une eſpece de proverbe parmi les Hébreux, lorſqu'ils ſe trouvoient dans quelques dangers, de dire, Dieu y pourvoira ſur la montagne ; comme ſi l'on diſoit : Quand nous ſerions dans d'auſſi grandes extremitez qu'Abraham ſur la montagne, Dieu ſçaura bien nous en tirer. On peut auſſi donner ce ſens à tout le verſet : *Il nomma*

(a) *Aug. l. 3. contra Maxim. c. 26. Ambroſ. l. 1. de Abrah. c. 8 & alii paſſim.*

℣. 16. *Per memetipsum juravi, dicit Dominus: quia fecisti hanc rem, & non pepercisti filio tuo unigenito propter me.*

17. *Benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, & velut arenam quæ est in littore maris: possidebit semen tuum portas inimicorum suorum.*

℣. 16. J'ai juré par moi-même, dit le Seigneur, que puisque vous avez fait cette action, & que pour m'obéïr vous n'avez point épargné vôtre fils unique,

17. Je vous benirai, & je multiplierai vôtre race, comme les étoiles du ciel, & comme le sable qui est sur le bord de la mer. Vos descendans possederont les portes de leurs ennemis.

COMMENTAIRE.

cette montagne, Dieu y pourvoira; c'est pourquoi on dit encore aujourd'hui: Sur la montagne, Dieu y pourvoira. Il lui donna ce nom, à cause de ce qu'il répondit à son fils, qui lui demandoit où étoit la victime, lorsqu'il lui dit, *Dieu y pourvoira*, verset 8.

℣. 16 PER MEMETISPSUM JURAVI. *J'ai juré par moi-même.* Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux (*a*), fait le commentaire de ce passage en ces termes: *Dieu n'ayant point de plus grand que lui, par qui il pût jurer, jura par lui-même.... Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, & que le serment est la plus grande assûrance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs differends; Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux heritiers de la promesse, la fermeté immuable de sa résolution, a ajoûté le serment à sa parole: Afin qu'étant appuyez sur ces deux choses inébranlables; par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, &c.*

℣. 17. MULTIPLICABO SEMEN TUUM SICUT STELLAS COELI, ET SICUT ARENAM QUÆ EST IN LITTORE MARIS. *Je multiplierai vôtre race comme les étoiles du ciel, & comme le sable qui est sur le bord de la mer.* Les Peres remarquent ici que Dieu promet à Abraham une double posterité; ou plutôt, qu'il distingue dans sa posterité deux sortes de personnes; les unes sont les enfans spirituels, les successeurs de la foi d'Abraham, comparez aux étoiles du ciel; les autres sont sa posterité charnelle, comparée au sable de la mer. Mais cette explication est plutôt spirituelle, que litterale; car la similitude des étoiles du ciel ne se prend pas toûjours en bonne part. Voyez Nahum III. 16.

POSSIDEBIT SEMEN TUUM PORTAS INIMICORUM SUORUM. *Vôtre posterité possedera les portes de ses ennemis.* Les 70. traduisent: *Vôtre posterité possedera les Villes de ses ennemis.* C'est le vrai sens du passage. Quelques-uns l'entendent des forces de leurs ennemis; quelquefois dans l'Ecriture, les portes marquent les forces; par

(a) *Heb.* VI 13. 16. &c.

℣. 18. Et Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ: quia obedîsti voci meæ.

℣. 18. Et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéï à ma voix.

19. *Reversus est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.*

19. Abraham étant revenu trouver ses serviteurs, ils s'en retournerent ensemble à Bersabée, où ils demeurerent.

20. *His ita gestis, nuntiatum est Abrahæ quòd Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo.*

20. Aprés cela, on vint dire à Abraham que son frere Nachor avoit eû de sa femme Melcha plusieurs fils.

COMMENTAIRE.

exemple dans saint Matthieu (*a*), *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Eglise. Posseder les portes de ses ennemis*, peut aussi marquer: gouverner, juger, être le maître de ses ennemis; parce qu'anciennement l'on rendoit les jugemens aux portes des Villes. L'accomplissement litteral de ces propheties se vit aprés la conquête du pays des Cananéens, des Moabites & des Ammonites par les Hébreux. Mais il parut plus parfaitement aprés l'établissement de l'Eglise, dans l'assujettissement de tous les pays du monde à l'Evangile; les Princes les plus déclarez contre cette Religion, & les peuples qui y paroissoient les plus contraires, l'ayant enfin embrassée.

℣. 18. BENEDICENTUR IN SEMINE TUO OMNES GENTES TERRÆ. *Toutes les Nations seront benies dans celui qui sortira de vous.* Le sens veritable de ce passage, est que tous les peuples du monde seront benis dans Jesus-Christ, & par Jesus-Christ, comme le marque l'Apôtre (*b*). Il peut aussi marquer que les benedictions temporelles des descendans d'Abraham, qui sont des figures des benedictions éternelles & spirituelles des Chrétiens, seront regardées des autres peuples avec admiration, & que chacun se souhaitera réciproquement le bonheur des fils d'Abraham; que l'on se dira, soyez beni, soyez heureux, comme la posterité d'Abraham (*c*). Toutes les Nations de la terre s'estimeront heureuses de participer par Jesus-Christ aux benedictions d'Abraham.

℣. 20. NUNCIATUM EST ABRAHÆ QUÒD MELCHA QUOQUE GENUISSET FILIOS NACHOR FRATRI SUO. *On dit à Abraham que Nachor avoit eû de sa femme Melcha des enfans.* Nachor étoit frere d'Abraham, & Melcha étoit sa niéce; Melcha & Sara étoient sœurs, si l'on suit l'opinion commune, qui prend Jescha fille d'Aran pour la même que *Sara*. Moïse rapporte en cet endroit la genéalogie de Nachor, pour donner du jour à ce qui suit, touchant le mariage d'I-

(a) *Matt.* XVI. 18.
(b) *Galat.* III. 16.
(c) *Genes.* XII. 3.

℣. 21. Hus primogenitum, & Buz fratrem ejus, & Camuel patrem Syrorum.

22. Et Cased, & Azau, Pheldas quoque & Jedlaph.

23. Ac Bathuel, de quo nata est Rebecca: octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahæ.

℣. 21. Hus son aîné, Buz son frere, Camuël pere des Syriens,

22. Cased, Azau, Pheldas, Jedlaph.

23. Et Bathuël pere de Rebecca. Voilà les huit fils que Nachor frere d'Abraham eut de Melcha sa femme.

COMMENTAIRE.

Isaac avec Rebecca fille de Bathuël, qui étoit fils de Nachor & de Melcha.

℣. 21. HUS PRIMOGENITUM. *Hus son aîné.* Il peupla l'Ausite dans l'Arabie déserte, prés de l'Euphrate, nommée dans le livre de Job, la terre de Huz, comme on le montrera dans la préface sur le livre de Job.

BUZ FRATREM EJUS. *Bus son frere.* Grotius croit que la forteresse de Busan dans la Mésopotamie, marquée par Ammien Marcellin a pris son nom de Buz. Saint Jerôme rapporte, comme une tradition des Juifs que le Prophete Balaam, est le même qu'*Elihu Busites* du livre de Job. L'on trouve dans l'Arabie la ville d'*Esbus* nommée Esbuta dans Ptolomée, livre v. chapitre 17.

CAMUEL PATREM SYRORUM. *Camuël pere des Syriens.* L'Hébreu porte : *Camuël pere d'Aram.* On sçait que la nation des Syriens est descenduë d'Aram un des fils de Sem. Aram fils de Camuël étant originaire du pays des Araméens pût prendre le nom d'Araméen ou de Syrien, comme un surnom, mais il vaut mieux dire que Camuël est le pere des Camélites (*a*) peuples Syriens, au Couchant de l'Euphrate. On trouve dans la seconde Cappadoce la ville *Camuliana* Episcopale sous le Patriarche de Constantinople. Les Cappadociens sont nommez Syriens dans les Anciens (*b*).

℣. 22. ET CASED. Les Hébreux nomment les Chaldéens *Casdim*; mais il n'est nullement probable que Cased fils de Nachor soit le pere de tous les Chaldéens ; on comprit sous le nom de *Casdim* plusieurs peuples, tant de deça, que de delà l'Euphrate, parmi lesquels les fils de Cased se trouverent mêlez & confondus. Les vrais *Casdims* ou Chaldéens demeuroient en deça de Babylone, sur le Golfe Persique, & sur les frontieres de l'Arabie, d'où sortirent les fameux Chaldéens Philosophes à Babylone & à Borsippe (*c*).

(a) *A Fluminis transitu Scenas usque est iter dierum 25. hîc sunt Camelitæ qui diversoria habent partim cisternarum partim aquæductuum aquis abundantia. Strab. lib.* XVI. *p.* 509.

(b) Voyez Genes. x. 22.

(c) *Strab. lib.* XVI. & XVII.

AZAU

℣. 24. *Concubina verò illius, nomine Roma, peperit Tabée, & Gaham & Tahas & Maacha.*	℣. 24. Sa Concubine nommée Roma lui donna aussi ces quatre fils, Tabée, Gaham, Tahas & Maacha.

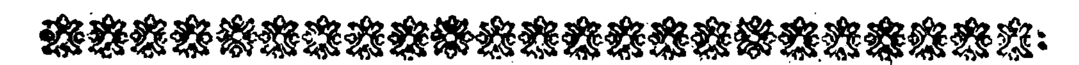
COMMENTAIRE.

AZAU. Il y a dans la Cappadoce une Ville nommée *Aza* sur les frontieres de la petite Armenie, ayant Trebizonde à son Septentrion, & Néocezarée au Midi; l'on y voit aussi Azura (*a*).

ROMA PEPERIT TABEE. *Roma lui donna Tabée.* On trouve dans la Perée, canton de Syrie, une ville nommée *Tabée*.

MAACHA. Il y a dans l'Arabie heureuse, des peuples nommez *Maceta* par Arien, & une ville de *Maca* vers le détroit d'*Ormus*.

ROMA, est appellée par les 70. *Reman*, il y a dans la Mésopotamie une Ville de ce nom. Voyez Grotius.



CHAPITRE XXIII.

Mort de Sara. Abraham achete une Caverne pour l'enterrer.

℣. 1. *Vixit autem Sara centum viginti septem annis,*	℣. 1. OR Sara ayant vécu cent vingt-sept ans,

COMMENTAIRE.

℣. 1. VIXIT SARA CENTUM VIGINTI SEPTEM ANNIS, ET MORTUA EST, &c. *Sara ayant vécu cent vingt-sept ans, mourut.* Sara est la seule femme, dont l'Ecriture marque l'âge, la mort & la sepulture. Si c'est une distinction, elle étoit bien dûë à son mérite, & au rang qu'elle tient dans l'ordre & dans l'execution des desseins de la Providence; elle est une des plus belles figures de l'Eglise Chrétienne, comme le remarque saint Paul dans l'Epître aux Galâtes (*b*); le même Apôtre (*c*) louë la foi de Sara, qui attendit l'effet des promesses de Dieu, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, persuadée que celui qui lui avoit promis un fils, étant fidel & infaillible, ne pouvoit manquer à l'execution de sa parole. Les Rabbins nous content des rêveries, quand ils disent que Sara mourût d'épouvante, un demon lui ayant déclaré qu'Abraham alloit immoler son fils Isaac.

(a) *Plin. lib.* v. *c.* 26.
(b) *Gal.* IV. 22. 23.
(c) *Heb.* XI. II.

℣. 2. *Et mortua est in civitate Arbee, quæ est Hebron, in terra Chanaan: venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.*

℣. 2. Mourut dans la ville d'Arbée, qui est la même qu'Hebron dans la terre de Canaan; & Abraham vint pour la pleurer & pour en faire le deüil.

COMMENTAIRE.

℣. 2. MORTUA EST IN CIVITATE ARBEE, QUÆ EST HEBRON. *Elle mourut dans la ville d'Arbée, qui fut depuis appellée Hebron.* Les 70. traduisent, *Dans la ville d'Arboc, dans la Vallée.* Saint Jerôme (*a*) se récrie, avec justice, sur cette traduction, qui n'est nullement conforme au texte hébreu; car quoique l'on puisse prononcer le terme hébreu *Arbée* (*b*) par *harbog*, ou *harboc*, en prononçant le haïn, comme un g. ainsi que les 70. le prennent dans quelques noms, par exemple, dans *Segor* & dans *Gaza*. Il est certain que ces mots: *Dans la Vallée* (*c*), ne sont pas dans le texte. Le même saint Jerôme semble croire qu'on donna à cette ville le nom d'*Arbée*, qui signifie quatre, parce que ces quatre fameux Patriarches y furent enterrez; Adam, Abraham, Isaac & Jacob; ou, selon d'autres, à cause de quatre Géans qui y ont demeuré, ou à cause de quatre femmes celebres qui y ont leur sepulture, sçavoir *Eve, Sara, Rebecca & Liah.* Mais nous mettons tout cela au rang des fables Rabbiniques. On croit que cette Ville prit le nom d'*Arbée*, d'un Cananéen qui la fonda, comme Josué (*d*) l'insinuë. Il semble qu'elle n'eût le nom d'Hébron, que depuis qu'elle fut donnée en partage à un fils de Caleb, nommé Hébron, & que ces mots *ipsa est Hebron in terra Canaan*, ont été ajoûtez ici depuis Moïse. Le Traducteur Syriaque traduit: *In civitate Gigantum*; mais c'est une glose, prise de ce qui est dit dans Josué, que cette Ville étoit possedée par les Géans de la race d'Enak.

VENIT ABRAHAM UT PLANGERET EAM. *Abraham vint pour en faire le deüil.* On infére de ce passage que Sara étoit morte en l'absence d'Abraham, qui demeuroit, dit-on, alors à Bersabée (*e*). La remarque que fait l'Ecriture, qu'elle mourût à Arbée, & ce qu'on lit au chapitre suivant, qu'Abraham & Isaac demeuroient à Bersabée, sans qu'on marque quand ils y seroient allé, fait juger qu'ils y faisoient leur residence, lorsque Sara mourût. Mais d'autres prennent ces paroles, *Sara mourut à Hébron*, comme s'il y avoit, qu'elle mourût prés d'Hébron; c'est-à-dire, dans la vallée de Mambré, où Abraham demeuroit alors; & que ces termes: *Il vint pour en faire le deüil*, marquent seulement qu'il se disposa à faire le deüil de

(a) *In quæst. Hèb.*
(b) ערבע
(c) Ἐν κοιλώματι.
(d) *Josue* XIV. 15.
(e) *Vid. cap.* XXII. 19.

℣. 3. Cumque surrexisset ab officio funeris, locutus est ad filios Heth, dicens.

4. Advena sum & peregrinus apud vos: date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

℣. 3. Et s'étant levé aprés les devoirs du deüil, il parla aux enfans de Heth, & il leur dit :

4. Je suis chez vous comme un voyageur & un étranger; accordez-moi, je vous prie, le droit d'avoir un tombeau parmi vous, afin que j'y enterre la personne qui m'est morte.

COMMENTAIRE.

Sara. On ne sçait si elle fut embaumée, ni combien dura ce deüil. Le deüil ordinaire étoit de sept jours (*a*), & si Abraham ne vînt à la porte d'Hébron, pour y acheter un Tombeau qu'aprés le deüil achevé, comme le verset 3. l'insinuë; il faut dire que Sara avoit été embaumée, comme il étoit assez ordinaire dans ce pays-là: Car autrement on n'auroit pû conserver son corps si long-tems, sans qu'il se corrompît.

℣. 3. CUMQUE SURREXISSET AB OFFICIO FUNERIS. *S'étant levé aprés lui avoir rendu ce dernier devoir.* Abraham demeura assis à terre auprés du corps de Sara, pendant quelque tems, selon la coûtume, & aprés lui avoir rendu ce devoir, il se leva, & vint dans l'assemblée des habitans d'Hébron, que l'Ecriture nomme *fils de Heth*, parce qu'ils étoient Héthéens. Il leur demande à acheter, parmi eux, *Jus sepulchri*, le droit de sepulture, pour enterrer Sara; ou, selon l'Hébreu, *Possessionem sepulchri*, la possession d'un tombeau. Le Syriaque traduit: *Hæreditatem sepulchri*, le droit de posseder en héritage un tombeau, ce qui étoit une grace, qu'on pouvoit lui refuser en qualité d'étranger. Ces tombeaux étoient un fonds, dont on ne se défaisoit pas aisément. Personne n'avoit été enterré dans celui que le Patriarche vouloit acheter. On n'aliénoit pas les tombeaux de ses Ancêtres, cela auroit passé pour une impieté. Les tombeaux étoient à la campagne. Abraham en achetant ce tombeau, montroit, selon la remarque de saint Irenée (*b*), qu'il ne vouloit pas même recevoir un tombeau gratuitement, de la part des hommes, dans une terre, dont Dieu lui avoit promis la possession; l'achât de ce tombeau, & de la terre où il étoit placé, étoit une maniere de prise de possession anticipée & figurative de tout le pays, laquelle devoit être réelle & effective dans ses successeurs. Saint Jerôme (*c*) désapprouve beaucoup la vente qu'Ephron fait d'un tombeau à Abraham. Il dit que ceux qui vendent les sepultures, & qui exigent pour cela de l'argent,

(a) *Eccli.* XXII. 13.
(b) *Irene. lib.* V. *c.* 32.
(c) *In quæst. hebr.*

℣. 5. Responderunt filii Heth, dicentes.

6. Audi nos Domine, princeps Dei es apud nos: in electis sepulchris nostris sepeli mortuum tuum: nullúsque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

℣. 5. Les enfans de Heth lui répondirent :

6. Seigneur, écoutez-nous, nous vous regardons comme un Prince de Dieu, vous pouvez choisir dans tout ce qu'il y a parmi nous de plus beaux sepulchres, pour y enterrer celle qui vous est morte : personne ne vous empêchera de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

COMMENTAIRE.

perdent beaucoup de leur merite, puisqu'Ephron, qui fut comme forcé par Abraham de recevoir quelque chose pour un tombeau, est repris secrettement de cet interêt, par la maniere défectueuse, dont son nom est écrit en cet endroit ; il manque une lettre à ce nom dans le texte hébreu. Au reste ce Pere n'est pas le seul qui ait condamné Ephron ; des Interpretes se donnent bien de la peine pour justifier Abraham lui-même de simonie, dans l'achât qu'il fit de ce tombeau. On peut voir Pererius sur cet endroit. Joseph assûre que de son tems l'on voyoit encore les monumens de Sara, des Patriarches & de leurs femmes, dans la ville d'Hébron : Ces tombeaux étoient d'un tres-beau marbre, & d'un travail fort recherché (*a*).

UT SEPELIAM MORTUUM MEUM. *Que j'enterre la personne qui m'est morte.* L'Hébreu ajoûte, *A facie mea*, ou pour ôter de devant mes yeux cet objet de ma douleur ; pour enterrer ce mort qui est dans ma maison, devant mes yeux.

℣. 6. AUDI NOS DOMINE ; PRINCEPS DEI ES APUD NOS. *Seigneur écoûtez-nous ; vous êtes parmi nous comme un grand Prince.* Abraham, lorsqu'il se presenta à la porte d'Hébron, s'adressa d'abord à tout le peuple, & leur demanda qu'ils lui permissent d'avoir un tombeau parmi eux ; il les pria ensuite de s'employer auprés d'Ephron, afin qu'il voulût lui vendre son champ, où il y avoit des tombeaux creusez : Ephron, qu'Abraham ne connoissoit pas de visage, étant dans l'assemblée, prit la parole, & lui dit, qu'il lui abandonnoit volontiers, & gratuitement, & le champ & les tombeaux. Voilà l'ordre de tous les complimens qu'on lit dans ce chapitre.

PRINCEPS DEI ES APUD NOS. *Nous vous regardons comme un grand Prince parmi nous*, & non pas comme un étranger. L'Ecriture joint souvent le nom de Dieu aux choses dont elle veut relever la

(a) *Joseph. de bello lib. 5. c. 7.* ὧν τὰ μνημεῖα μέχρι τοῦ νῦν ἐν τῇδε τῇ πολίχνῃ δείκνυται, πάνυ καλῆς μαρμάρου, καὶ φιλοτίμως εἰργασμένα.

℣. 7. Surrexit Abraham, & adoravit populum terræ, filios videlicet Heth:

℣. 7. Abraham s'étant levé, s'inclina profondément devant le peuple du pays, qui étoient les enfans de Heth.

8. Dixitque ad eos: Si placet animæ vestræ ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor:

8. Et il leur dit: Si vous trouvez bon que j'enterre celle qui m'est morte, écoutez-moi, je vous prie, & intercedez pour moi envers Ephron fils de Seor:

9. Ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri sui: pecuniâ dignâ tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulchri.

9. Afin qu'il me donne sa caverne double, qu'il a à l'extremité de son champ, qu'il me la cede devant vous, pour le prix qu'elle vaut & qu'elle soit à moi pour en faire un sepulchre.

10. Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth; Respondit que Ephron ad Abraham cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens:

10. Or Ephron étoit au milieu des enfans de Heth; & il répondit à Abraham devant tous ceux qui entroient dans la porte de la Ville, & il lui dit:

COMMENTAIRE.

grandeur. Les autres langues donnent aussi l'épithéte de Divin, à ce qui est extraordinairement grand, beau ou bon. Quelques-uns de nos Commentateurs entendent, *Princeps Dei*, d'un Prince pieux & agréable à Dieu, d'un homme que ces peuples regardoient comme un Prophete. L'ancienne Vulgate (*a*) portoit conformément aux 70. *Rex à Deo tu es nobis.* [Vous êtes un Roi établi de Dieu parmi nous (*b*).]

℣. 7. SURREXIT ABRAHAM ET ADORAVIT. *Abraham s'étant levé, fit une profonde reverence.* Abraham écoûta assis la réponse des Héthéens, & pour répondre à leur honnêteté, il se leva, & se prosterna pour les remercier.

℣. 8. INTERCEDITE PRO ME APUD EPHRON. [9.] UT DET MIHI SPELUNCAM DUPLICEM. *Intercedez pour moi envers Ephron fils de Seor.* [9.] *Afin qu'il me donne la caverne double, &c.* Saint Jerôme suit ici les 70. Le champ qu'Ephron possedoit étoit prés de Mambré, dans un endroit nommée *Macphela*; l'Hébreu (*c*) verset 17. *Ager qui est in Macphela ad facies Mamre.* Ce terme *Macphela* en hébreu signifie *double*, ce qui a fait juger que le tombeau qu'Abraham vouloit achepter portoit ce nom, à cause qu'il y avoit peut-être deux cavernes ou deux chambres, ou même deux niches & deux cercuëils pour mettre deux corps; mais il vaut mieux l'entendre ainsi: *Qu'il me vende la caverne de Macphela, qui lui appartient.*

(a) *Hieron. quæst. Hebraïc.*

(b) Βασιλεὺς παρὰ θεοῦ σύ.

(c) *Vide vers.* 17. שדה אשר במכפלה

℣. 11. *Nequaquam ita fiat, domine mi, sed tu magis ausculta quod loquor: Agrum trado tibi, & speluncam quæ in eo est, præsentibus filiis populi mei, sepeli mortuum tuum.*

℣. 11. Non, mon Seigneur, il n'en sera point ainsi; mais écoutez plutôt ce que je m'en vais vous dire: Je vous donne le champ & la caverne qui y est, en présence des enfans de mon peuple, enterrez-y la personne qui vous est morte.

12. *Adoravit Abraham coram populo terræ.*

12. Abraham s'inclina profondément devant le peuple du pays.

13. *Et locutus est ad Ephron, circumstante plebe: Quæso, ut audias me: Dabo pecuniam pro agro: suscipe eam, & sic sepeliam mortuum meum in eo.*

13. Et il dit à Ephron au milieu de l'assemblée du peuple: Ecoutez-moi, je vous prie; je vous donnerai l'argent que vaut le champ, recevez-le, & j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte.

COMMENTAIRE.

PECUNIA DIGNA TRADAT EAM. *Qu'il me la cede pour le prix qu'elle vaut.* L'Hébreu à la lettre (a): *Qu'il me la donne pour un argent plein*: C'est-à-dire, pour le prix qu'elle vaut; le Chaldéen (b): *Pour un argent parfait:* J'en donnerai ce qu'il en voudra avoir.

℣. 10. HABITABAT AUTEM EPHRON IN MEDIO FILIORUM HETH. *Or Ephron demeuroit au milieu des enfans de Heth.* On peut traduire l'hébreu: *Ephron étoit assis au milieu des Hethéens*, à qui Abraham parloit.

CUNCTIS AUDIENTIBUS QUI INGREDIEBANTUR PORTAM CIVITATIS. *Devant tous ceux qui s'assembloient à la porte de la Ville*; c'est-à-dire, devant les Magistrats & les Anciens qui avoient séance à la porte, ou même devant tous les bourgeois & les étrangers qui pouvoient être alors présens à l'assemblée. Les 70. semblent l'avoir pris en ce dernier sens (c).

℣. 11. NEQUAQUAM ITA FIAT DOMINE MI. *Non Seigneur, cela ne sera pas ainsi.* L'Hébreu met simplement, *Non, mon Seigneur.* Les 70. (d) *Demeurez auprés de moi, Seigneur, & écoutez-moi*; comme s'il lui disoit de s'asseoir auprés de lui, & d'écouter la proposition qu'il alloit lui faire; ou, soyez de mon côté, soyez-moi favorable, écoutez-moi.

℣. 13. QUÆSO UT AUDIAS ME, &c. *Ecoutez-moi, je vous prie.* L'hébreu (e): *Si vous êtes* [cet Ephron à qui le champ appartient,] *je vous prie de m'écouter.* On peut traduire ainsi le Samaritain (f): *Si vous me* [favorisez] *écoutez-moi, je vous prie*; ou, *si vous voulez me*

(a) בכסף מלא

(b) *Chald.* בכסף שלים 70. ἀργυρίου ἀξίου.

(c) Καὶ τῶν εἰσπορευομένων εἰς τὴν πόλιν πάντων. Ita & ℣. 18. & passim.

(d) Παρ' ἐμοὶ γενοῦ, Κύριε, καὶ ἄκουσόν μου.

(e) אם אתה לו

(f) אם אתה לי

℣. 14. *Respondítque Ephron:*

15. *Domine mi, audi me: Terra quam postulas, quadringentis siclis argenti valet: istud est pratium inter me & te: sed quantum est hoc? sepeli mortuum tuum.*

16. *Quod cùm audisset Abraham, appendit pecuniam, quam Ephron postulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.*

℣. 14. Et Ephron lui répondit:

15. Seigneur, écoûtez-moi: La terre que vous demandez, vaut quatre cens sicles d'argent. Voila le prix [de la chose] dont il s'agit entre vous & moi. Mais qu'est-ce que cela? enterrez celle qui vous est morte.

16. Ephron ayant dit cela: Abraham pésa, en présence des enfans de Heth, l'argent qu'Ephron lui avoit demandé, & lui paya quatre cens sicles d'argent de bonne monnoye, & reçûë de tout le monde.

COMMENTAIRE.

[faire ce plaisir] *écoutez-moi.* Les 70. (*a*) *Puisque vous êtes ici prés de moi, écoutez-moi.* On pourroit aussi suppléer de cette sorte: *Si tu* [*ita vis*] *quæso audi me.* Si vous voulez bien me laisser vôtre champ, je vous prie d'écouter la proposition que je vous fais. Onkelos: *Si vous me faites cette grace, permettez-moi, &c.* Quelques-uns dans Vatable: *Si tu* [*mihi gratis dederis*] *non accipiam, &c.* Si vous ne voulez pas de mon argent, je ne prendrai pas vôtre champ. Il ne voulut pas le recevoir gratuitement, de peur que les descendans d'Ephron ne vinssent dans la suite à reprendre ce champ, & que les tombeaux ne fussent exposez à quelque insulte.

℣. 15. DOMINE MI, AUDI ME, &c. *Seigneur, écoutez-moi, &c.* Ce verset est assez different chez les 70. *Non, mon Seigneur; car j'ai appris que* [*ce champ valoit*] *quatre cens didragmes d'argent; mais que seroit-ce que cette somme entre vous & moi?* Ils ont lû dans le texte quelques termes autrement que nous ne les y lisons aujourd'hui, & que ne les lisoit saint Jerôme dans l'hébreu (*b*). La Vulgate fait un bien meilleur sens que les 70. en cet endroit.

QUADRINGINTIS SICLIS. *Quatre cens sicles.* Les 70. traduisent souvent l'hébreu *Schekel* (*c*), par *Didragma.* La dragme attique étoit de trois sols & demi; ainsi les deux dragmes, ou le didragme, ne feroit que sept sols: & quand on feroit la dragme hébraïque de la valeur de deux dragmes attiques, cela n'iroit qu'à quatorze sols pour le sicle. Xenophon (*d*) dit que le sicle de Babilone vaut sept oboles & demi; ce qui ne fait toûjours qu'environ trois sols & demi, en mettant l'obole à sept deniers. Mais nos Commentateurs soûtiennent

(*a*) Ἐπειδὴ πρὸς ἐμοῦ εἶ. *écoutez moi.*

(b) Ils ont lû *lo* לא *non*, au lieu de *lo* לו *à lui*, qui est à la fin du verset 14. & שמעתי *j'ai appris*, au lieu de שמעני

(c) שקל

(d) *Lib.* 1. *Expeditionis Cyri Junioris pag.* 327.

℣. 17. *Confirmatúsque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambre, tam ipse, quam spelunca, & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,*

18. *Abrahæ in possessionem, videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.*

℣. 17. Ainsi le champ d'Ephron, où il y avoit une caverne double, qui regarde Mambré, fut livré à Abraham, tant le champ que la caverne, & tous les arbres qui étoient autour dans toute son étenduë,

18. Et lui fut assûré, comme un bien qui lui devint propre, en presence de tous les enfans de Heth, & devant tous ceux qui s'assembloient à la porte de cette ville.

COMMENTAIRE.

que le sicle dont il est parlé ici pesoit une once, & qu'il valoit environ trente sols de nôtre monnoye. Nous nous en tenons à ce qu'en ont dit ceux qui ont écrit exprés sur cette matiére, qui souffrira toûjours de tres-grosses difficultez. Le sicle étoit le poids le plus commun & le plus aisé, & l'on peut croire que dans le commerce l'on se servoit de petits lingots d'argent d'un certain nombre d'onces, & souvent d'une seule once, pour la facilité du trafic.

℣. 16. APPENDIT PECUNIAM 400. SICLOS ARGENTI PROBATÆ MONETÆ PUBLICÆ. *Il lui pesa quatre cens sicles d'argent, & les paya en bonne monnoye, reçuë de tout le monde.* Les termes de *pecunia*, & de *moneta* qu'on lit ici, insinuent l'usage de l'argent monnoyé & frappé au coin; mais l'hébreu met seulement, *peser de l'argent*; ce qui ne marque que le poids du metal. Le terme *Schekel* ne marque non plus qu'un certain poids. Les quatre cens sicles pouvoient monter à six cens livres de nôtre monnoye, selon les Auteurs que nous suivons.

PROBATÆ MONETÆ PUBLICÆ. L'hébreu (a): *De l'argent qui passe chez les Marchands*, de l'argent qui a cours. Les 70. (b) *De l'argent approuvé dans le commerce des Marchands*, de bon alloi, & de juste poids. Voyez nôtre dissertation sur la monnoye des anciens Hébreux. Nous ne croyons pas qu'alors il y eût de l'argent monnoyé & frappé au coin en aucun endroit du monde.

℣. 17. CONFIRMATUS EST AGER QUONDAM EPHRONIS. *Le champ qui avoit été autrefois à Ephron fut assûré à Abraham.* On voit ici l'ancienne maniere de transiger. Le marché & l'accord se font en presence du peuple & des anciens, l'on délivre le prix, & l'on se met en possession. On ne voit pas le moindre vestige d'écriture avant Moïse. On forme ici une difficulté sur l'achât que fait Abraham d'un champ dans la terre de Canaan, & qui paroît contraire, à ce que dit saint

---

(a) כסף עבר לסחר

(b) Ἀργυρίου δοκίμου ἐμπόροις.

Etienne

℣. 19. *Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambre, hac est Hebron in terra Canaan.*

20. *Et confirmatus est ager, & antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth.*

℣. 19. Ainsi Abraham enterra Sara sa femme dans la caverne double, qui regarde Mambré, dans le champ [d'Ephron] qui regardoit Hébron dans le pays de Canaan.

20. Et le champ avec la caverne qui y étoit, fut assûré à Abraham de la part des enfans de Heth, pour en joüir, comme d'un sepulchre qui étoit à lui.

COMMENTAIRE.

Etienne dans les Actes (*a*); que Dieu ne donna pas un pied de terre en heritage à ce Patriarche dans le pays des Cananéens. On répond qu'en effet Abraham ne possedа pas un pied de terre, comme un bien, ou un patrimoine qui lui fut échû par droit d'héritage & de succession; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait pû acheter & posseder quelque chose en qualité d'étranger. Une autre difficulté qu'on forme ici, c'est que saint Etienne (*b*) appelle *Hemor fils de Sichem*, celui qui est nommé ici *Ephron fils de Sehor*, ce qui peut venir ou de ce que ces personnes avoient plus d'un nom, chose qui n'est pas extraordinaire, selon quelques uns, ou de ce que le passage des Actes est corrompu (*c*), & que les Copistes y ont confondu l'achât que fit Jacob d'un champ auprés d'Hemor fils de Sichem, rapporté au chapitre XXXIII. avec celui qui est marqué ici; ils ont inferé dans les Actes le nom d'Abraham dans la période, où il falloit sous-entendre celui de Jacob, qui est exprimé auparavant: ce que je ne voudrois pourtant pas assûrer.

Melchior Canus (*d*) veut que saint Etienne ait manqué de memoire dans cette rencontre, & que saint Luc, qui a rapporté son discours, n'ait pas voulu exprés corriger cette faute, pour ne pas manquer à la fidelité inviolable qu'il devoit avoir, en racontant, comme Historien, ce que saint Etienne avoit dit. On cite pour ce sentiment le vénérable Bede, Raban Maur, Emmanuel-Sa, & le Pere Salien. Mais il seroit à souhaiter que l'on n'eût recours à ces sortes de solutions, que dans une extrême necessité. Car enfin, si l'on admet une fois que saint Luc, ou un autre Auteur sacré peut nous raconter des faussetez, connuës de lui-même, & sans en avertir; quand serat-on assuré qu'ils ne nous en imposent point, sur tout, lorsqu'ils nous rapportent ce qu'ils ont appris d'ailleurs, comme fait saint Luc dans son Evangile (*e*)? Comment sçaurons-nous que ceux de

(a) *Act.* VII. 5.
(b) *Act.* VII. 16.
(c) *Eugub. Mas. Tost.*
(d) *De loc. Theolog. l. 2. cap. 18.*
(e) *Luc* I. 23.

qui saint Luc a appris ce qu'il dit, n'ont pas manqué de memoire; & que saint Luc ne nous dit pas des faussetez, qu'il s'est fait une religion de ne pas corriger, en rapportant les discours d'autrui? On peut voir sur les Actes d'autres solutions à cette difficulté.

CHAPITRE XXIV.

Voyage d'Eliezer Intendant d'Abraham, en Mésopotamie; Il demande & obtient Rebecca pour femme à Isaac. Son retour.

℣. 1. *ERat autem Abraham senex, dierùmque multorum, & Dominus in cunctis benedixerat ei.*

2. *Dixitque ad servum seniorem domûs suæ, qui præerat omnibus quæ habebat; Pone manum tuam subter femur meum,*

℣. 1. OR Abraham étoit vieux, & fort avancé en âge, & Dieu l'avoit beni en toutes choses.

2. Il dit donc au plus ancien de ses serviteurs, qui avoit l'intendance sur toute sa maison; Mettez vôtre main sous ma cuisse,

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT AUTEM ABRAHAM SENEX.... [2.] DIXITQUE AD SERVUM SENIOREM DOMUS SUÆ. *Abraham étoit vieux*..... [2.] *Et il dit au plus ancien de ses domestiques*. Abraham avoit alors cent quarante ans, & Isaac son fils quarante. Cet ancien serviteur est apparemment Eliezer, pour qui Abraham avoit tant de consideration, qu'il le destinoit pour son heritier, si Dieu ne lui eût point donné d'enfans. La suite fait voir que la confiance & l'estime que ce sage Patriarche avoit pour lui, étoient tres-bien fondées. Eliezer fait paroître dans toute cette affaire beaucoup de conduite, de sagesse & de pieté. Quelques Interprettes prennent ce terme, *le plus ancien*, ou, comme dit l'Hébreu, l'*ancien* (*a*), non pas comme marquant son âge, mais sa qualité d'Intendant ou de maître de la maison d'Abraham. Onkelos traduit *Intendant* (*b*), Preposé.

PONE MANUM TUAM SUBTER FEMUR MEUM. [2.] UT ADJUREM TE PER DOMINUM. *Mettez votre main sous ma cuisse*. [2.] *Et jurez-moi par le Seigneur*. On est fort partagé sur cette coutume d'obliger celui qui prête serment, à mettre sa main sous la cuisse de celui à qui il s'engage: Cérémonie dont on voit encore la pratique dans

(a) זקן

(b) סבא

℣. 3. Ut adjurem te per Dominum, Deum cæli & terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito.

℣. 3. Afin que je vous fasse jurer au nom du Seigneur, du Dieu du Ciel & de la terre, que vous ne prendrez aucune des filles des Cananéens, au milieu desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils.

COMMENTAIRE.

le chapitre XLVII. 29. de la Genese. Quelques Peres (*a*) & quelques nouveaux Commentateurs soûtiennent que c'est une action mystérieuse & significative, & qu'on ne doit pas la considerer comme une simple coûtume usitée parmi les Juifs & parmi les autres peuples, dans des rencontres ordinaires; puisque dans toute l'Ecriture, on ne la voit employée que dans deux occasions remarquables, & par deux grands Patriarches, Abraham & Jacob, qui par cette action vouloient nous faire entendre, la venuë du Messie, qui devoit sortir de leur race, & au nom duquel ils exigeoient le serment. Les Juifs (*b*) croient qu'Abraham faisoit jurer son serviteur par la circoncision, qui étoit dans ce tems-là le caractere de la vraie religion. Joseph (*c*) assure qu'encore de son tems, parmi les Juifs, celui qui exigeoit le serment, de même que celui qui le faisoit, mettoient en même tems la main sous la cuisse l'un de l'autre. Mais apparemment qu'ils n'en usoient de la sorte, que lorsque les engagemens étoient reciproques; ce qui ne se trouve pas dans cette occasion. Lyran, Tirin & Menoch assûrent que les Juifs pratiquent encore entr'eux cette maniere de prêter serment; & Vatable avance, qu'on la voit aussi chez quelques peuples d'Orient. Abenezra croit que c'est une cérémonie symbolique, qui marque de la soûmission & de la dépendance envers celui à qui l'on rend ce devoir; & en effet celui qui met sa main sous un homme assis, se met hors d'état d'agir, & s'oblige en quelque sorte de ne faire usage de sa main, qu'autant qu'il le lui permettra. Grotius a une autre pensée: comme l'on portoit l'épée sur la cuisse (*d*), il conjecture qu'en mettant sa main sous la cuisse de quelqu'un, on fait un aveu tacite que si l'on manque à sa parole, on merite d'être frappé de l'épée que porte celui à qui l'on s'engage. Monsieur le Clerc propose une nouvelle conjecture: mettre sa main sous la cuisse d'un autre, est un acte qui désignoit le service d'un esclave qui met son maître à cheval, ou qui l'élance sur un chameau. Par cette cérémonie Elie-

(a) *August. q. 62. in Genes. & de civit. l. 16. c. 33. & alibi. Hieron. l. 1. contra Jovini. & Ep. ad princip. in nov. edition. 32. Ambros. lib. 1. de Abr. c. 9. Bonfrer. &c.*

(b) *Uterque Chaldæus & Judæi apud Hieron. in quæst. Hebr. Vide & Theodoret qu. 74. in Genes.*

(c) *Joseph. l. 1. Antiq. c. 24.*

(d) *Exod.* XXXII. 27. *Judic.* III. 16. *Ps.* XLIV. 3. *&c. Cant.* III. 8.

ỷ. 4. *Sed ad terram & cognationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.*

ỷ. 4. Mais que vous irez dans le pays où sont mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

COMMENTAIRE.

zer s'engageoit à suivre de point en point les ordres de son maître. Il est certain que l'usage des étriers est assez nouveau; l'on ne trouve ni dans la langue Grecque, ni dans la Latine, aucun terme propre pour les signifier. Une des principales études des nouveaux Cavaliers, étoit anciennement de sauter à cheval, & d'en descendre vîte & aisément, à la droite & à la gauche (*a*). Virgile (*b*) explique cette ancienne façon de monter à cheval.

Infrænant alii currus, ac corpora saltu
Subjiciunt in equos.

Xenophon dans le livre qu'il a intitulé *Hipparchichus* (*c*), ou Maître de la Cavalerie, dit qu'il faut accoûtumer les Cavaliers à bien sauter à cheval, & à y bien mettre les autres. Le premier précepte regarde les jeunes, qui ont les forces & l'agilité pour cela; mais pour les vieux, il faut qu'ils s'aident mutuellement à monter, à la maniére des Perses (*d*). On voit par le livre d'Esther (*e*), que mettre à cheval étoit un office bas & servile; c'est ce qu'Aman fut obligé de faire à l'égard de Mardochée; & encore aujourdhui, tenir l'étrier, est un acte d'homage. Chez les Grecs, embrasser les genoux, étoit un acte de suppliant; & chez les Hébreux on se prosternoit aux pieds & on les embrassoit: mais il faut avoüer que nous ne trouvons point ailleurs ni dans les alliances, ni dans les sermens, qu'on ait mis la main sous la cuisse d'un autre.

UT NON ACCIPIAS UXOREM FILIO MEO DE FILIABUS CANANÆORUM, *Que vous ne prendrez aucune des filles de Canaan, pour la faire épouser à mon fils.* La crainte qu'avoit Abraham que son fils ne s'alliât aux filles des Cananéens, étoit fondée sur ce que ces peuples étoient maudits de Dieu, & par consequent en horreur à tous les justes; ils étoient condamnez à une entiére destruction, ou à être chassez de leur pays; ainsi ç'auroit été agir contre les desseins de Dieu, de s'allier avec eux; puisque la race d'Isaac devoit être bénie, & devoit un jour posseder le pays de Canaan. De plus, la corruption étoit

(a) *Vid. Veget. l.* 1.
(b) *Virgil. l.* XII. *Æneid.*
(c) *Xenophon Hipparchich. p.* 336. & 338.
(d) *Juvenes quidem ut in equos assilire discant..... Majores autem natu si Persarum more assuefeceris ut alii alios vicissim in equos imponant.*
(e) *Esth.* VI. 8. *Vid. &* 3. *Reg.* I. 33.

℣. 5. Respondit servus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum, de quo tu egressus es ?

6. Dixitque Abraham : Cave nequando reducas filium meum illuc.

7. Dominus Deus cœli qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mihi, dicens : Semini tuo dabo terram hanc : ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo.

8. Sin autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento : filium meum tantùm ne reducas illùc.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham Domini sui, & juravit illi super sermone hoc.

℣. 5. Son serviteur répondit : Si la femme ne veut point venir avec moi dans cette terre, voulez-vous que je remene vôtre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?

6. Abraham répondit : Gardez-vous bien de remener mon fils dans ce pays-là.

7. Le Seigneur, le Dieu du Ciel, qui m'a fait sortir de la maison de mon pere, & du lieu de ma naissance, qui m'a promis avec serment de donner ce pays à ma posterité : envoyera lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce pays.

8. Que si la fille ne veut pas vous suivre, vous serez dégagé de vôtre serment : Mais ne menez jamais mon fils dans ce pays-là.

9. Ce serviteur mit donc sa main sous la cuisse d'Abraham son maître, & il s'engagea avec serment de faire ce qu'il lui avoit dit.

COMMENTAIRE.

si grande parmi les Cananéens, que c'eût été exposer la posterité d'Abraham à un danger presque inévitable de tomber dans le desordre, que de permettre qu'Isaac prît des alliances avec eux ; & Abraham, qui ne faisoit rien de consequence que par le mouvement & par les ordres de Dieu, ne manqua pas sans doute de le consulter dans cette rencontre si importante.

℣. 4. SED AD TERRAM ET COGNATIONEM MEAM PROFICISCARIS, ET INDE ACCIPIAS UXOREM FILIO MEO. *Mais que vous irez au pays où sont mes parens, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.* Abraham envoye le premier Officier de sa maison à Haran en Mésopotamie, qu'il nomme sa patrie, parce que ses proches y étoient établis, & parce qu'il y avoit demeuré lui-même quelque tems avec son pere Tharé ; la ville de *Haran* est nommée au verset 10. *la ville de Nachor*, parce que ce Patriarche frere d'Abraham y faisoit alors sa demeure, & qu'il y étoit resté lorsque Abraham en sortit. La famille de Nachor avoit conservé la connoissance du vrai Dieu, & quelque exercice de la vraie religion, quoique mêlé de superstitions, comme on le verra au chapitre XXXI. 19.

℣. 5. SI NOLUERIT MULIER VENIRE MECUM, ... NUMQUID REDUCERE DEBEO FILIUM TUUM AD LOCUM, DE QUO TU EGRESSUS ES ? *Si la fille ne veut point venir avec moi, ... Voulez-vous que je remene vôtre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?* On voit par

℣. 10. *Tulitque decem camelos de grege domini sui, & abiit ex omnibus bonis ejus portans secum, profectúsque perrexit in Mesopotomiam ad urbem Nachor.*

11. *Cùmque Camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vesperè, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit:*

12. *Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, & fac misericordiam cum domino meo Abraham.*

13. *Ecce ego sto propè fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.*

℣. 10. En même tems ayant pris dix chameaux des troupeaux de son maître, il partit portant avec lui de tous les biens d'Abraham, & il alla droit en Mesopotamie, en la Ville [où demeuroit] Nachor.

11. Etant arrivé sur le soir prés d'un puits hors de la Ville, dans le tems où les femmes sortent pour aller puiser de l'eau, il fit reposer ses chameaux, & il fit cette priere à Dieu:

12. Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, assistez-moi aujourd'hui, je vous prie, & donnez des marques de vôtre bonté à Abraham mon Seigneur.

13. Me voici prés de cette fontaine, & les filles des habitans de la Ville vont sortir pour puiser de l'eau.

COMMENTAIRE.

ce passage, & par quelques autres de l'Ecriture (*a*), qu'elle étoit la religion des Anciens sur leur serment : on s'en tenoit précisément à ce qui avoit été dit, sans se donner la liberté d'interpreter les intentions de ceux qui exigeoient ce serment. Grotius.

℣. 7. IPSE MITTET ANGELUM SUUM. *Il envoira son Ange.* L'on voit ici la tres-ancienne tradition des Hébreux sur les Anges gardiens.

℣. 10. EX OMNIBUS BONIS EJUS PORTANS SECUM. *Portant avec lui de tous ses biens.* L'Hébreu : *Tout le bien de son maître étoit dans sa main.* Le Rabbin Salomon prétend ridiculement qu'Eliezer portoit avec soi un état ou un inventaire de tous les biens de son maître. Ces presens choisis dans tout ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans la maison d'Abraham, étoient pour la dot de l'épouse d'Isaac, conformément à la pratique de ces tems & de ces pays-là, où l'époux apportoit la dot à son épouse, comme il paroît par vingt endroits de l'Ecriture, & par le témoignage des Auteurs profanes. Quelques-uns traduisent (*b*) l'Hébreu de cette sorte : *Car il avoit dans sa disposition tous les biens de son maître* ; comme si Moïse vouloit rendre raison, pourquoi ce serviteur prit avec lui ce nombre de dix chameaux.

℣. 11. CUMQUE CAMELOS FECISSET ACCUMBERE. *Ayant fait reposer les Chameaux.* L'Hébreu porte à la lettre (*c*), qu'il fit plier les genoux à ses Chameaux. En effet c'est sur leurs genoux pliez

(a) *Josue* IX. 18. & 3. *Reg.* II. 8.
(b) *Apud Vatab.*

(c) ויברך הגמלים

℣. 14. *Igitur puella, cui ego dixero: Inclina hydriam tuam ut bibam; & illa responderit, bibe, quin & camelis tuis dabo potum: ipsa est, quam præparasti servo tuo Isaac: & per hoc intelligam quòd feceris misericordiam cum domino meo.*

℣. 14. Je vous prie donc de faire que la fille à qui je dirai, baissez vôtre cruche, & donnez-moi à boire, & qui me répondra, bûvez, & je donnerai aussi à boire à vos chamaux; que cette fille soit celle que vous avez destinée pour femme à Isaac vôtre serviteur, & que je connoisse par là que vous avez favorisé mon maître par un effet de vôtre misericorde.

15. *Necdum intra se verba compleverat, & ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melcha uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua:*

15. Il n'avoit point encore achevé ce discours dans lui-même, que Rebecca fille de Bathuel, fils de Melcha & de Nachor frere d'Abraham, parût avec une cruche pleine d'eau sur son épaule.

COMMENTAIRE.

que ces animaux se reposent, c'est la posture qu'ils tiennent tandis qu'on les charge, & qu'on les décharge.

TEMPORE QUO SOLENT MULIERES EGREDI AD HAURIENDAM AQUAM. *Dans le tems où les filles ont accoûtumé de sortir pour puiser de l'eau.* On pourroit traduire l'Hébreu à la lettre de cette sorte: *Vers le tems que celles qui puisent sortent.* On voit, & par l'Ecriture, & par les Auteurs profanes, que c'étoit une occupation des jeunes filles d'aller ensemble hors de la ville puiser de l'eau à la fontaine, ou au puits commun. Les sept filles de Jetro (*a*) viennent tirer de l'eau, pour abbreuver les troupeaux de leur pere; & les filles de Ramatha sortoient pour puiser de l'eau, lorsque Saül leur demanda où étoit Samuël (*b*). Et Homere (*c*) dit que trois de ses gens rencontrerent devant la porte de la Ville de Lame, une jeune fille qui alloit querir de l'eau; & ailleurs (*d*), il dépeint Minerve transformée en une jeune fille, qui va puiser de l'eau.

℣. 12. OCCURRE MIHI HODIE. *Secourez-moi*, ou plutôt: *Venez à ma rencontre.* L'Hébreu (*e*): *Faites-moi rencontrer.* Faites que j'aye une heureuse rencontre. Les 70. (*f*) *Donnez-moi un voyage heureux*; ou, donnez un heureux succés à mon voyage.

℣. 14. IGITUR PUELLA CUI DIXERO INCLINA HYDRIAM TUAM UT BIBAM, &c. .... IPSA EST QUAM PRÆPARASTI SERVO TUO. *Faites donc que la fille, à qui je dirai, abbaissez vôtre cruche afin que je boive, ... soit celle que vous avez destinée à Isaac vôtre ser-*

(a) *Exod.* II. 16.
(b) I. *Reg.* IX. 11.
(c) *Homer. Odyss.* K.
Κούρῃ τε ξυμβλήτην πρὸ ἄστεος ὑδρευούσῃ.
(d) *Odyss.* H.
Παρθενικῇ εἰκυῖα νεήνιδι κάλπιν ἐχούσῃ.
(e) הקרה
(f) Εὐόδωσον ἐνώπιον μου σήμερον.

℣. 16. *Puella decora nimis, virgòque pulcherrima, & incognita viro: descenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.*

℣. 16. C'étoit une fille fort bien faite; une vierge parfaitement belle & inconnuë à tout homme; elle étoit venuë à la fontaine, & ayant rempli son vaisseau, elle s'en retournoit.

17. *Occurritque ei servus, & ait: Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.*

17. Et le serviteur alla donc au devant d'elle, & lui dit: donnez-moi un peu à boire de l'eau de vôtre cruche.

COMMENTAIRE.

viteur. Il semble que ce serviteur d'Abraham tente Dieu, & exige un miracle, en demandant qu'il lui fasse connoître la personne qu'il destine pour femme à Isaac, & cela par le moyen de certains signes qu'il semble prescrire à Dieu. Mais les Peres (*a*) & les Interpretes excusent l'action d'Eliezer, & ils la regardent comme un effet de sa foi, de sa ferme confiance en Dieu, & comme une inspiration particuliere du saint Esprit, qui forma dans lui-même cette priere. La suite de son action, & l'heureux succés de sa demande font assez voir qu'elle fût approuvée de Dieu. On ajoûte, que s'il est jamais permis de demander à Dieu des miracles & des secours extraordinaires, c'est dans des conjonctures semblables à celle où se trouvoit Eliezer. La pressante necessité, l'extrême importance de l'affaire, la religion du serment par lequel il s'étoit engagé, les promesses précedentes de Dieu en faveur d'Abraham & d'Isaac, la gloire & l'honneur de Dieu lui-même, qui étoit interessé dans la réüssite de ce mariage, l'impuissance où étoit cet Envoyé de s'informer du mérite d'une personne, qu'il alloit demander en mariage; toutes ces raisons jointes ensemble peuvent justifier sa conduite, mais elles ne la doivent pas faire considerer comme un exemple, que l'on doive legerement imiter. On voit dans l'Ecriture de semblables prieres, que Dieu a approuvées par d'heureux évênemens, par exemple celles de Gedeon (*b*), & de Jonathas (*c*). Au reste la sagesse & la religion d'Eliezer paroissent dans les signes qu'il demande pour connoître la personne qui devoit être l'épouse d'Isaac; il souhaite une personne civile, obligeante, honnête, prévenante. (*d*)

INCLINA HYDRIAM TUAM. *Abbaissez votre vaisseau.* L'Hébreu: *Abbaissez votre Cade* (*e*). Cette mesure contenoit, dit-on, environ cent vingt-quatre pintes, mesure de Paris. Le Cade Athénien contenoit trois urnes, ou une cruche & demie Romaine. Je pense que

(a) *Chrysostom. Homil.* 48. *in Genes. Theodor. qu.* 74.
(b) *Judic.* VI. 36.
(c) I. *Reg.* XIV. 9.
(d) *Theodor. quæst.* 74.
(e) כד

cadus

℣. 18. *Quæ respondit : Bibe Domine mi; celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, & dedit ei potum.*

℣. 18. Elle lui répondit : Bûvez, mon Seigneur ; & mettant promtement sa cruche de dessus son épaule sur son bras, elle lui donna à boire.

19. *Cùmque ille bibisset, adjecit : Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.*

19. Et aprés qu'il eut bû, elle ajoûta : Je m'en vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils ayent tous bû.

20. *Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : & haustam omnibus camelis dedit.*

20. Et versant l'eau de son vaisseau dans les canaux, elle recourut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle vint ensuite donner à tous les chameaux.

21. *Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrùm prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.*

21. Cependant le serviteur la consideroit sans rien dire, voulant sçavoir si Dieu avoit donné un heureux succés à son voyage, ou non.

22. *Postquam autem biberunt cameli, protulit vir inaures aureas, appendentes siclos duos, & armillas totidem, pondo siclorum decem.*

22. Et aprés que les chameaux furent abreuvez, il tira des pendans d'oreille d'or, qui pesoient deux sicles, & autant de brasselets, qui en pesoient dix ;

COMMENTAIRE.

cadus marque ici plutôt une cruche en general, qu'un vaisseau d'une mesure déterminée ; & la Vulgate a parfaitement bien traduit le terme hébreu par *hydria*, qui est générique.

℣. 15. NECDUM INTRA SE VERBA COMPLEVERAT. *A peine avoit-il achevé ces paroles au dedans de lui-même.* Les 70. & la Vulgate ajoûtent : *Au dedans de lui-même*, qui n'est pas dans l'hébreu ; mais on ne doit pas l'entendre autrement. Quand le texte dit : *A peine avoit-il achevé de parler*, on doit l'expliquer d'un discours interieur & secret.

℣. 18. SUPER ULNAM. *Sur le penchant de son bras.* L'Hébreu : *Sur sa main.* Les 70. *Sur son bras.*

℣. 21. CONTEMPLABATUR EAM TACITUS. *Il la consideroit sans rien dire.* Les 70. *Il la consideroit, & demeuroit dans le silence pour reconnoître.* L'Hébreu (a) : *Cet homme étoit tout étonné, & la consideroit sans rien dire.*

℣. 22. PROTULIT VIR INAURES. *Il tira des pendans d'oreilles.* Le terme hébreu *nesem* (b), que les 70. (c) & la Vulgate ont rendu par des pendans d'oreilles, signifie aussi quelquefois des ornemens du nez ou du front. Symmaque l'a traduit par *Epirrhinion* (d), qui signifie un ornement qui se met sur le nez. L'Auteur de la Vulgate n'ignoroit pas cette signification du terme *nesem*, puisqu'au verset 37.

(a) והאיש משתאה לה
(b) נזם
(c) Ἐνώτια.
(d) Ἐπιῤῥίνιον.

℣. 23. *Dixitque ad eam : Cujus es filia, indica mihi : est in domo patris tui locus ad manendum ?*

24. *Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.*

25. *Et addidit, dicens : Palearum quoque, & fœni plurimum est apud nos, & locus spatiosus ad manendum.*

℣. 23. Et il lui dit : De qui êtes-vous fille ? dites-le moi, je vous prie. Y a-t il dans la maison de vôtre pere de la place pour loger ?

24. Elle répondit : Je suis fille de Bathuël, fils de Melcha & de Nachor.

25. Elle ajoûta : Il y a chez nous beaucoup de paille & de foin, & bien du lieu pour loger.

COMMENTAIRE.

il traduit : *J'ai pendu des pendans d'oreilles*, [inaures] *pour orner son visage* ; mais saint Jerôme n'ayant point de termes propres, pour signifier cet ornement, il a laissé *inaures*, comme un terme commun qui peut être employé pour exprimer toutes les sortes de pendans, soit du front, des oreilles, ou du nez. Ezechiel distingue fort bien ces diverses sortes d'ornemens au chapitre XVI. 12. *J'ai mis des pendans à vôtre nez, & des anneaux à vos oreilles.* Et Salomon (*a*) fait allusion à cette coûtume, lorsqu'il dit, *Circulus aureus in naribus suis, mulier pulchra & fatua.* [Une femme belle & insensée, est comme un anneau d'or dans le groin d'une truie.] Je pense qu'il faut reconnoître dans l'Ecriture trois sortes de pendans, dont les femmes se paroient, les pendans du nez, les pendans du front, & les pendans d'oreilles. On voit aussi dans le Cantique des Cantiques des ornemens dont les femmes ornoient leurs jouës (*b*). Ces coûtumes étoient presque universelles dans tout l'Orient, & on les y remarque encore aujourd'hui. Les Voyageurs (*c*) assûrent que dans la Syrie les filles portent un ruban, ou un bandeau de soie sur le front, d'où pendent plusieurs pieces de monnoye d'or ou d'argent ; Grotius dit que l'on voit la même chose dans les Indes ; & on remarque dans quelques cabinets (*d*) des femmes Indiennes avec des pendans sur le front. Les femmes Arabes portent aussi des pendans à l'une de leurs narines ; & Strabon (*e*) raconte que plusieurs femmes Ethiopiennes se percent la lévre, & y font passer un anneau de cuivre. Dans la Syrie les femmes tant Turques que Chrétiennes, percent le bout du nez des jeunes filles, & y font passer des anneaux d'érain ; Monsieur Thevenot dans ses voyages d'Orient (*f*) remarque que dans la Perse & dans tout l'O-

(a) *Proverb.* XI. 22.

(b) Cant. I. 9. selon l'Hébreu ; *Que vos jouës sont belles avec leurs ornemens, & vôtre col avec ses colliers.*

(c) Jean Cotovic, Voyage de Jerusalem, chapitre 14. &c.

(d) Dans le Cabinet de sainte Geneviéve, à Paris.

(e) *Strab. l.* XVII.

(f) *Theven. l.* II. *c.* II.

℣. 26. Inclinavit se homo, & adoravit Dominum,

27. Dicens: Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam & veritatem suam à domino meo, & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. Cucurrit itaque puella, & nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

℣. 26. Cet homme s'inclina profondément, & adora le Seigneur,

27. En disant: Beni soit le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a point retiré de lui ses bontez, & qui a accompli envers lui la verité de ses promesses, & qui m'a amené droit dans la maison du frere de mon maître.

28. La fille courut donc à la maison de sa mere, & lui raconta tout ce qu'elle avoit entendu.

29. Or Rebecca avoit un frere nommé Laban, qui sortit aussi-tôt pour aller trouver cet homme prés la fontaine.

COMMENTAIRE.

rient les femmes se percent le nez avec une éguille, pour y faire passer un petit anneau d'or ou d'argent. Pour les pendans d'oreilles, il est inutile d'en prouver l'usage, il est tout commun dans ces pays-là aux hommes & aux femmes. Les anciens Athéniens (*a*) avoient les cheveux ornez ou liez de fils d'or, & portoient sur le front des ornemens qu'ils nommoient cigales d'or (*b*). Apulée (*c*) parle d'un ornement qui ornoit le front de la Déesse Diane, & qui brilloit comme un miroir: *Cujus media quidem super frontem planam rotunditas in modum speculi, vel imò argumentum lunæ candidum lumen emicabat.*

INAURES APPENDENTES SICLOS DUOS. *Des pendans d'oreilles du poids de deux sicles.* Ils pesoient chacun un sicle. L'Hébreu: *Du poids d'un Békah.* Or le Békah (*d*) est un demi sicle, comme le reconnoit saint Jerôme lui-même (*e*), ce qui pourroit faire croire qu'il auroit traduit: *Hemisiclos duos*, au lieu de *Siclos duos*. Le Chaldéen & les 70. *Du poids d'une dragme*, ce qui revient à l'Hébreu, car le sicle pésoit deux dragmes.

ARMILLAS PONDO SICLORUM DECEM. *Des brasselets de dix sicles.* L'Hébreu: *Des brasselets de dix [pieces] d'or.* On sous-entend le sicle, qui étoit le poids le plus ordinaire. Le sicle d'or étoit de même poids que le sicle d'argent, mais il valoit vingt-une livres onze sols dix deniers, & $\frac{11}{21}$ d'un denier.

℣. 25. PALEARUM ET FOENI PLURIMUM. *Beaucoup de paille & de foin.* Les 70. (*f*) *De la paille & beaucoup de provisions pour les*

(a) *Heraclit. Pontic. apud Athen. l. 12. c. 1. & 4.*
(b) τέττιγας.
(c) *Metamorph. l. ultim.*
(d) בקע
(e) *Hieron. in quæst. Hebraic.*
(f) Ἄχυρα καὶ χορτάσματα πολλά.

℣. 30. *Cúmque vidisset inaures & armillas in manibus sororis suæ, & audisset cuncta verba referentis : Hæc locutus est mihi homo : venit ad virum, qui stabat juxta camelos, & prope fontem aquæ.*

31. *Dixitque ad eum: Ingredere, benedicte Domini: cur foris stas? preparavi domum, & locum camelis.*

32. *Et introduxit eum in hospitium : ac destravit camelos, dedítque paleas & fœnum, & aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum eo.*

33. *Et appositus est in conspectu ejus panis : Qui ait : non comedam, donec loquar sermones meos : Respondit ei ; Loquere.*

℣. 30. Et ayant [déja] vû les pendans d'oreille, & les brasselets aux mains de sa sœur, qui lui avoit rapporté tout ce que cet homme lui avoit dit : il vint à lui lorsqu'il étoit encore prés de la fontaine avec les chameaux.

31. Et il lui dit : Entrez le beni du Seigneur, pourquoi demeurez-vous dehors? Le logis est preparé, & il y a de la place pour vos chameaux.

32. Il le fit entrer aussi-tôt dans la maison : il déchargea les chameaux, il leur donna de la paille & du foin, il apporta de l'eau pour lui laver les pieds, & à ceux qui étoient venus avec lui.

33. En même tems on lui servit à manger : mais le serviteur leur dit : Je ne mangerai point, jusqu'à ce que je vous aye exposé le sujet de mon voyage : [Laban] répondit ; Vous le pouvez.

COMMENTAIRE.

animaux. Le premier terme hébreu *Teben* (*a*) signifie sûrement de la paille ; mais le second *Mispho* (*b*) signifie apparemment de l'orge, ou d'autres grains qu'on donnoit aux bêtes ; dans le chapitre XLII. 27. de ce livre, on lit que l'un des fils de Jacob, à son retour de l'Egypte, ayant ouvert son sac pour donner à manger [Hébreu, *pour donner du mispho*] à son âne, trouva son argent à l'entrée de son sac. On ne met, ni le foin, ni la paille dans des sacs ; on y met seulement le grain. Mispho ne signifie donc pas du foin. Ajoûtez, que dans l'Orient les prairies sont tres-rares, & quelques Voyageurs (*c*) assûrent qu'on n'y recueïlle point d'autre foin, que celui qu'on seme dans les champs ; on y nourrit les animaux de paille & d'orge ; ce qu'il seroit aisé de justifier aussi par les Anciens.

℣. 26. INCLINAVIT SE HOMO. *Cet homme fit une profonde inclination.* Le Chaldéen & le Syriaque traduisent : *Il fléchit les genoux.* Junius & Tremellius : *Il fit une inclination de la tête.* Au verset 48 de ce chapitre, l'Hébreu *Jikkod* (*d*) est mis comme synonime à *Ishachaveh* (*e*), *Il adora.* Herodote (*f*) & Strabon (*g*) remarquent que parmi les Perses l'on connoît aisément de quelle condition sont ceux qui se ren-

(a) טבן
(b) מספוא
(c) M. Spon, Voyage d'Asie.
(d) יקד
(e) ישתחוד
(f) *Herodot. lib.* 1. *c.* 134.
(g) *Strab. lib.* XV.

℣. 34. *At ille: Servus, inquit, Abraham sum:*

35. *Et Dominus benedixit domino meo valdè, magnificatúsque est: & dedit ei oves & boves, argentum & aurum, servos & ancillas, camelos & asinos.*

36. *Et peperit Sara uxor domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.*

37. *Et adjuravit me dominus meus, dicens: Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terrâ habito:*

℣. 34. Et il leur parla de cette sorte: Je suis serviteur d'Abraham:

35. Le Seigneur a comblé mon maître de benedictions, il l'a rendu grand & riche; il lui a donné des brebis & des bœufs, de l'argent & de l'or, des serviteurs & des servantes, des chameaux & des ânes.

36. Et Sara la femme de mon maître lui a enfanté dans sa vieillesse un fils, à qui il a donné tout ce qu'il avoit.

37. Il m'a fait jurer devant lui, en me disant: Promettez-moi que vous ne prendrez aucune des filles des Cananéens, dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils:

COMMENTAIRE.

contrent, par la maniere dont ils se saluënt: S'ils sont égaux, ils s'embrassent & se baisent; si l'un est de moindre qualité que l'autre, ils se donnent simplement le baiser; mais s'ils sont d'une condition fort differente, celui qui est d'une moindre condition, se prosterne jusqu'à terre.

℣. 27. BENEDICTUS DOMINUS . . . QUI NON ABSTULIT MISERICORDIAM ET VERITATEM SUAM A DOMINO SUO. *Beni soit le Seigneur . . . qui n'a pas retiré sa misericorde en sa verité de mon maître.* Sous le nom de *misericorde*, l'on entend la bonté de Dieu, qui nous prévient de ses graces, & qui nous fait des promesses; & sous celui de *verité*, on entend sa fidelité & son exactitude à les accomplir. On trouve tres-souvent ces termes dans ce sens dans le livre des Pseaumes. Theodoret (a) au lieu de *justice* qu'on lit ici dans les 70. a lû *alliance.* On a déja remarqué que ces Interpretes traduisent pour l'ordinaire par *justice*, le terme hébreu, que la Vulgate & les autres Interpretes rendent par *misericorde.* Ces mêmes Interpretes, dans l'édition de Complute, lisent à la seconde personne: *Vous n'avez point retiré la justice & la verité de vôtre serviteur.* Tirin explique *misericordiam & veritatem*, par *verum beneficium*, beni soit le Seigneur, qui a bien voulu faire un vrai & solide plaisir, une veritable faveur à mon maître. Fagius croit de même, *que faire la misericorde & la verité*, signifient ici simplement, rendre un service. Voyez aussi le verset 49. & le chapitre XLVII. 29.

℣. 28. CUCURRIT PUELLA ET NUNTIAVIT OMNIA IN DO-

(a) Διαθήκην, Au lieu de Δικαιοσύνην.

℣. 38. *Sed ad domum patris mei perges & de cognatione mea accipies uxorem filio meo.*

39. *Ego verò respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier ?*

40. *Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet Angelum suum tecum, & diriget viam tuam : accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea & de domo patris mei.*

41. *Innocens eris à maledictione mea, cùm veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.*

℣. 38. Mais que vous irez à la maison de mon pere, & que vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

39. Et sur ce que je dis alors à mon maître : Mais si la fille ne veut point venir avec moi ?

40. Il me répondit : Le Seigneur, en presence duquel je marche, envoyera son Ange avec vous, & vous conduira dans vôtre chemin, afin que vous preniez une femme pour mon fils qui soit de ma parenté & de la maison de mon pere.

41. Vous serez exempt de parjure, & dégagé de vôtre serment, si lorsque vous serez arrivé chez mes parens ils vous refusent [ce que vous leur demanderez.]

COMMENTAIRE.

MUM MATRIS SUÆ. *La fille courut donc à l'appartement de sa mere, & y vint dire tout ce qu'elle avoit appris.* Dans tout l'Orient, encore aujourd'hui, les hommes ont des demeures separées de celles des femmes. Cela se voit dans toute l'Ecriture.

℣. 29. HABEBAT REBECCA FRATREM NOMINE LABAN. *Rebecca avoit un frere nommé Laban.* Il n'est pas bien clair par tout ce qui est dit dans ce chapitre, si Bathuël pere de Rebecca étoit encore vivant. On ne voit pas que dans toute cette affaire, où il auroit dû avoir la principale part, il agisse en maître ; c'est toûjours Laban à qui l'on s'adresse, & qui parle comme chef de la famille : Joseph (*a*) assûre que Bathuël pere de Rebecca étoit mort, & que Laban étoit comme son tuteur. Il est vrai que l'Ecriture (*b*) mettant expressément le nom de Bathuël avec celui de Laban, qui accorde Rebecca à Eliezer, il semble qu'elle parle du même Bathuël, dont elle a fait mention auparavant, comme du pere de Rebecca. Mais cette raison toute vraisemblable qu'elle paroît, se trouve néanmoins contraire à toute la suite du récit, où Bathuël & Laban ne sont representez que comme freres de Rebecca : par exemple, au verset 55. on lit que les freres & la mere de Rebecca répondirent à Eliezer, que la fille demeure du moins dix jours avec nous. Et au verset 60. les freres de Rebecca lui souhaitent toutes sortes de prosperitez, sans que l'on dise un seul mot du pere. Au reste on ne connoît point d'autres freres de Rebecca, que Bathuël & Laban.

(a) *Joseph. l. 1. antiq. c. 24.*

(b) *Vers. 50.*

℣. 42. *Veni ergo hodie ad fontem aquæ, & dixi: Domine Deus domini mei Abraham, si direxisti viam meam, in qua nunc ambulo.*

43. *Ecce sto juxta fontem aquæ; & virgo, quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit à me: Da mihi pauxillum aquæ ad bibendum ex hydria tua,*

44. *Et dixerit mihi: Et tu bibe, & camelis tuis hauriam: ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.*

45. *Dùmque hæc tacitus mecum volverem, apparuit Rebecca veniens cum hydria quam portabat in scapula, descenditque ad fontem, & hausit aquam; Et aio ad eam: Da mihi paululùm bibere.*

℣. 42. Je suis donc arrivé aujourd'hui prés de la fontaine, & j'ai fait cette priére: Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, si vous avez donné un heureux succés au voyage que j'ai entrepris.

43. Me voici prés de cette fontaine; faites, s'il vous plaît, que celle d'entre les filles qui viendront pour puiser de l'eau, à qui je dirai: donnez-moi un peu à boire de l'eau de vôtre cruche,

44. Et qui me répondra: bûvez, & je m'en vais en tirer pour vos chameaux: soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Et comme je m'entretenois secrettement de cette pensée dans mon esprit, j'ai apperçu Rebecca qui venoit avec sa cruche sur son épaule, & qui étant descenduë à la fontaine, y avoit puisé de l'eau; je lui ai dit: Donnez-moi un peu à boire.

COMMENTAIRE.

℣. 32. ET AQUAM AD LAVANDOS PEDES EJUS. *Et de l'eau pour laver ses pieds.* On lisoit autrefois dans la Vulgate, que l'on avoit aussi lavé les pieds à ses chameaux. La glose ordinaire, Tostat, Eugubin, Cajetan, Lipoman, Emmanuël-Sa, l'édition de Robert Etienne, &c. l'ont lû; mais on l'a corrigé dans les meilleures éditions des Bibles latines.

℣. 33. NON COMEDAM DONEC LOQUAR SERMONES MEOS. *Je ne mangerai point jusqu'à ce que je vous aye proposé ce que j'ai à vous dire.* Dans les tems heroïques (a), les hôtes ne disoient ordinairement ni qui ils étoient, ni d'où ils venoient, qu'aprés le repas; souvent même on attendoit trois & quatre, & même dix jours, sans s'en informer; mais Eliezer déclare ici, qu'il ne veut pas manger, qu'il n'ait reçû la réponse sur l'affaire qui faisoit le sujet de son voyage.

℣. 36. DEDIT ILLI OMNIA. *Il lui a donné tout ce qu'il avoit.* Il l'a déclaré son heritier universel. On lit au chapitre XXV. 6. qu'Abraham donna pendant sa vie des presens aux fils de ses autres femmes: mais il voulut qu'Isaac héritât seul de tout ce qui se trouveroit lui appartenir à sa mort. Il exclut ses autres fils de sa succession, conformément aux loix & aux coûtumes de ce tems-là, qui ne laissoient aucun droit aux enfans des femmes du second rang, pour succeder aux biens de leur pere; que du consentement de la mere de famille.

(a) *Vide. Odyss.* A. *Odyss.* Γ & Δ & *passim.*

46. *Quæ festinans deposuit hydriam de humero, & dixit mihi : Et tu bibe, & camelis tuis tribuam potum. Bibi, & adaquavit camelos.*

47. *Interrogavique eam & dixi : Cujus es filia ? Quæ respondit : Filia Bathuelis sum filii Nachor, quem peperit ei Melcha ; Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, & armillas posui in manibus ejus.*

48. *Pronúsque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei, Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris Domini mei filio ejus.*

49. *Quamobrem si facitis misericordiam & veritatem cum Domino meo, indicate mihi : sin autem aliud placet, & hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.*

50. *Responderuntque Laban & Bathuel : A Domino egressus est sermo : non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum.*

51. *En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere, & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.*

℣. 46. Elle aussi tôt ôtant son vaisseau de dessus son épaule, m'a dit ; Bûvez, & je vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai donc bû, & elle a abbrûvé mes chameaux.

47. Je l'ai ensuite interrogé, & je lui ai dit : De qui êtes vous fille ? Elle m'a répondu : Je suis fille de Bathuël, fils de Nachor & de Melcha ; & je lui ai mis des pendans pour parer son visage, & j'ai mis des brasselets à ses mains.

48. Et aussi-tôt, me baissant profondément, j'ai adoré le Seigneur, & j'ai béni le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin, afin que je prisse la fille du frere de mon maître pour femme à son fils.

49. C'est pourquoi si vous avez veritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le moi : Que si vous avez pris d'autres résolutions, dites le moi aussi, afin que j'aille à droit ou à gauche.

50. Mais Laban & Bathuël répondirent : C'est le Seigneur qui nous marque sa volonté dans cette affaire : Nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paroît conforme à sa volonté.

51. Rebecca est devant vous, prenez-la & l'emmenez avec vous ; Qu'elle soit l'épouse du fils de vôtre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

COMMENTAIRE.

℣. 41. INNOCENS ERIS A MALEDICTIONE MEA. *Vous serez exempt de ma malediction.* L'Hébreu : *De mon serment.* Vous ne serez point obligé à garder le serment que j'exige de vous. Voyez le verset 8.

℣. 44. Les 70. ajoûtent à la fin de ce verset ce qui suit : *Et par là je connoîtrai que vous avez fait misericorde à mon maître Abraham.*

℣. 49. UT VADAM AD DEXTERAM, SIVE AD SINISTRAM. *Afin que j'aille à droit ou à gauche.* Il semble que ces termes renferment une façon de parler proverbiale, qui est équivalente à celle-ci ; afin que je prenne d'autres mesures, & que je puisse chercher ailleurs. Lyran & Grotius l'expliquent, comme s'il disoit : Si vous ne voulez pas m'accorder Rebecca, je vous prie que je le sçache, afin que je puisse aller à droite, vers les enfans d'Ismaël, ou à gauche, vers ceux de Lot. Voyez le chapitre XIII. 9. Il pouvoit aussi aller aux autres

enfans

℣. 52. Quod cùm audîsset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

53. Prolatisque vasis argenteis, & aureis, ac vestibus, dedit ea Rebeccæ pro munere : fratribus quoque ejus & matri dona obtulit.

54. Inito convivio, vescentes pariter & bibentes manserunt ibi ; surgens autem manè, locutus est puer : Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

55. Responderúntque fratres ejus & mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, & posteà proficiscetur.

℣. 52. Le serviteur d'Abraham ayant reçu cette réponse, s'inclina jusqu'à terre, & adora le Seigneur.

53. Et ayant tiré des vases d'or & d'argent, & des vêtemens, il en fit présent à Rebecca : Il fit aussi des présens à ses freres & à sa mere.

54. Alors s'étant mis à table, ils mangerent & bûrent ensemble, & demeurerent [chez Laban ce jour là ;] & le lendemain matin le serviteur d'Abraham leur dit : Permettez-moi de retourner vers mon maître.

55. Mais les freres & la mere de Rebecca répondirent, que la fille demeure au moins dix jours avec nous, & aprés elle s'en ira.

COMMENTAIRE.

enfans de Nachor, qui étoient dans la Mésopotamie.

℣. 51. EN REBECCA CORAM TE EST. *Rebecca est devant vous.* C'est Laban & Bathuël ses freres, selon plusieurs Interpretes : ou Bathuël son pere, & Laban son frere, qui parlent ici, selon saint Chrysostome *(a)*. Voyez le verset 29.

℣. 53. PROLATIS VASIS ...... DEDIT EA REBECCÆ PRO MUNERE. *Ayant tiré des vases précieux, il en fit present à Rebecca.* Sous le nom de *vases*, l'on entend generalement les bijoux, les ajustemens & les autres présens qu'Eliezer fit à Rebecca. Ces présens étoient pour la dot de Rebecca, selon la coûtume du pays ; ou c'étoit des arrhes & des gages du futur mariage.

℣. 54. INITO CONVIVIO VESCENTES PARITER, &c. *Ayant fait un festin, ils mangerent ensemble.* L'Hébreu porte : *Et ils mangerent & bûrent, lui & ses gens, & passerent la nuit.* L'Auteur de la Vulgate a eû raison d'ajoûter ce terme *pariter*, ensemble ; car le texte à la lettre sembleroit dire, qu'il n'y eut qu'Eliezer & ceux qui étoient venus avec lui, qui furent du festin ; ce qui seroit contre toute apparence.

℣. 55. MANEAT PUELLA SALTEM DECEM DIES APUD NOS. *Que la fille demeure au moins dix jours avec nous.* L'Hébreu porte à la lettre : *Qu'elle demeure des jours, ou dix.* Les 70. (*b*) traduisent : *environ dix jours.* Onkelos : *Quelque tems, ou dix mois.* Jonathan fils d'Uziel : *Un an, ou dix mois.* On accordoit dix mois, ou un an, aux filles promises en mariage avant leurs nôces, pour s'y disposer, si l'on en

(a) *Chrysost. Homil. 48. in Genes.*

(b) Ἡμέρας ὡσεὶ δέκα.

℣. 56. Nolite, ait, me retinere, quia Dominus direxit viam meam: dimittite me ut pergam ad dominum meum.

57. Et dixerunt: Vocemus puellam & quæramus ipsius voluntatem.

58. Cúmque vocata venisset, sciscitati sunt: Vis ire cum homine isto? Quæ ait: Vadam.

59. Dimiserunt ergo eam & nutricem illius, servúmque Abraham, & comites ejus.

℣. 56. Ne me retenez pas, leur répondit-il, puisque le Seigneur m'a conduit dans tout mon voyage, permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

57. Et ils dirent: Appellons la fille, & demandons-lui son sentiment.

58. On l'appella donc; & comme elle fut venuë, ils leur dirent: Voulez-vous bien partir [à present] avec cet homme? Je le veux bien, répondit-elle.

59. Ils la laisserent donc aller accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham & ses compagnons.

COMMENTAIRE.

croit les Rabbins (*a*). Le texte Samaritain porte *un mois*, au lieu de *dix*. Mais c'est apparemment ou une faute, ou une correction de Copiste. On trouve quelquefois dans l'Ecriture le nom de jours, pris absolument pour marquer l'année, comme au Levitique xxv. 29. & Amos iv. 4. & même dans les Auteurs profanes *les jours* marquent souvent l'année; mais nous ne croyons pas qu'en cet endroit, *dies*, marque un an, ni *decem*, dix mois. Quelle apparence que l'on aille demander dix mois, ou un an de délais, à un homme qui veut s'en retourner dés le lendemain? Et de quelles preuves peut-on appuïer cette prétenduë coûtume des anciens Hébreux de donner dix mois, ou un an aux filles pour se préparer à leur mariage? Il est bien plus vraisemblable que *dies* marque une semaine, & *decem*, dix jours; comme si l'on disoit, donnez-lui huit ou dix jours. Le tems de la nôce étoit pour l'ordinaire d'une semaine, comme on le verra ailleurs (*b*); la premiere & la plus ancienne division des jours est en semaines; & il semble qu'ici le nombre de dix, est le plus haut des deux nombres qu'on propose à Eliezer.

℣. 57. QUÆRAMUS VOLUNTATEM EJUS. *Sachons d'elle-même son sentiment.* L'Hébreu à la lettre: *Interrogeons sa bouche.* On lui demande si elle veut partir aussi tôt; & non pas si elle veut épouser Isaac: elle avoit déja consenti au mariage auparavant.

℣. 59. NUTRICEM ILLIUS. *Sa Nourrice.* Les 70. (*c*) traduisent: *Tous ses biens.* Le terme de l'original (*d*) peut faire ce sens, en le lisant un peu autrement qu'il n'est dans l'original; *Miknatah* au lieu de *Meniktah.* La Nourrice de Rebecca se nommoit *Debora* (*e*); &

(a) *RR. Apud Selden, de jure natur. & Gent. lib.* v. c. 5.

(b) *Genes.* xxix. *Judic.* xiv.

(c) Τὰ ὑπάρχοντα αὐτῆς.

(d) מנקתה מקנתה

(e) *Genes.* xxxv. 8.

℣. 60. Imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes: Soror nostra es, crescas in mille millia: & possideat semen tuum portas inimicorum suorum.

61. Igitur Rebecca & puellæ illius, ascensis camelis secutæ sunt virum, qui festinus revertebatur ad Dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad puteum, cujus nomen est Viventis & videntis: habitabat enim in terra australi.

℣. 60. Faisant des souhaits & des vœux pour sa prosperité, en disant: Vous êtes nôtre sœur, croissez en mille generations: que vôtre posterité possede les portes de ses ennemis.

61. Rebecca & ses filles étant donc montées sur des chameaux, suivirent cet homme, qui s'en retourna en grande diligence vers son maître.

62. En ce même tems Isaac se promenoit dans le chemin qui conduit au puits de celui qui vit & qui voit: car alors il demeuroit dans la partie meridionale [du pays de Canaan.]

COMMENTAIRE.

outre cette Nourrice, on lui donna d'autres filles pour la servir.

℣. 60. PORTAS INIMICORUM. *Les portes de ses ennemis.* La plûpart entendent par *Portas*, les Villes (*a*). C'est ainsi que l'expliquent les 70. le Chaldéen & l'Arabe; mais le Syriaque l'entend du pays, ou des terres; l'on pourroit aussi l'expliquer des maisons; c'est dans ce sens que quelques-uns expliquent ce que dit Homere des cent Portes de Thebes; c'est-à-dire, de cent Palais d'autant de Princes. (*b*) *Thebæ, ut Homero dictum est, centum Portas, sive, ut alii aiunt, centum Aulas habent, totidem olim Principum Domos.* Il semble que ces vœux des freres de Rebecca regardent la vengeance contre ses ennemis, & la superiorité qu'ils lui souhaitent sur ceux qui pourroient l'attaquer, ou à qui ses descendans pourroient faire la guerre dans la suite des tems.

℣. 62. EO AUTEM TEMPORE DEAMBULABAT ISAAC PER VIAM QUÆ DUCIT AD PUTEUM CUJUS NOMEN EST VIDENTIS ET VIVENTIS. *En ce même-tems Isaac se promenoit dans le chemin qui mene au puits appellé le puits du voyant & du vivant.* L'Hébreu met plus simplement: *Et Isaac veniebat à veniendo Beer La-hai-rei.* Isaac venoit d'arriver du puits, surnommé *La-chai-rei*; c'est-à-dire, du puits auprés duquel Agar avoit eû une vision rapportée au chapitre XVI. 13. L'Ecriture remarque ici, que durant l'absence d'Eliezer, Isaac s'étoit avancé plus avant du côté du Midi, & s'étoit éloigné du puits surnommé, le puits du voyant. Les 70. *Isaac se promenoit dans le Desert, auprés du puits de la vision, & sa demeure étoit dans le pays du côté du Midi.* Le Samaritain (*c*) lit autrement, *Isaac alloit au Desert de*

(a) Voyez le Chap. XXII. 17.
(b) *Mela lib.* 1.

(c) בא Au lieu de במבוא בא

℣. 63. Et egressus fuerat ad meditandum in agro, inclinatâ jam die : cùmque elevasset oculos vidit camelos venientes procul.

64. Rebecca quoque, conspecto Isaac descendit de camelo ;

65. Et ait ad puerum : Quis est ille homo qui venit per agrum in occursum nobis ? Dixitque ei : Ipse est dominus meus ; at illa tollens citò pallium, operuit se.

℣. 63. Et il étoit sorti sur le soir à la campagne pour méditer ; & ayant élevé les yeux, il vit de loin venir des chameaux.

64. Et Rebecca ayant apperçu Isaac, descendit de dessus son chameau ;

65. Et elle dit au serviteur : Qui est cet homme qui vient le long du champ au devant de nous ? Il répondit : c'est mon maître ; & elle prit aussi-tôt son voile & s'en couvrit.

COMMENTAIRE.

Beer-la-chai-rei, où au Desert du puits du vivant & du voyant.

℣. 63. EGRESSUS FUERAT AD MEDITANDUM. *Il étoit sorti pour méditer.* Le Chaldéen (*a*) suivi d'un grand nombre d'Interpretes, croit qu'il étoit sorti de sa tente, afin de méditer & de prier avec moins de distraction à la campagne. Les 70. *Il étoit sorti pour méditer*, pour s'exercer, pour contempler, pour s'entretenir. Le terme dont ils se servent, signifie dans les Auteurs profanes ; parler, causer, s'entretenir dans des discours inutils. Mais chez les 70. il a une signification plus sérieuse, & il se prend en bonne part pour des discours de pieté interieurs ou exterieurs. Aquila (*b*) traduit : *Il étoit sorti pour s'entretenir familiérement.* Symmaque (*c*), *pour parler.* Abenezra : *Il étoit sorti dans les buissons*, à la campagne (*d*). Le texte hébreu, tel que nous l'avons dans nos Bibles, ne peut souffrir ce sens.

℣. 65. TOLLENS CITO PALLIUM OPERUIT SE. *Elle prit aussi-tôt son voile, & se couvrit.* L'Hébreu *Zaiph* (*e*) est traduit par les 70. (*f*) *theristron*, c'est-à-dire à la lettre, un voile contre le Soleil, dont on se servoit en Eté. Saint Jerôme (*g*) dit que c'étoit une espece de manteau, dont les femmes se servoient en Arabie ; il pouvoit couvrir & la tête & tout le corps ; quelques-uns veulent qu'il ne couvrit que la tête. Dans l'Orient les femmes étoient fort reservées, & ne se laissoient voir que tres-rarement. Les femmes Arabes (*h*) encore aujourd'hui vont le visage couvert d'un voile, qui n'est ouvert qu'à l'endroit des yeux. Tertullien (*i*) assûre qu'autrefois elles n'avoient qu'une seule ouverture à l'endroit d'un de leurs yeux, l'autre œil demeurant sans rien voir : *Judicabunt vos Arabiæ feminæ ethnicæ, quæ non*

(a) Ἐξῆλθεν ἀδολεσχῆσαι.
(b) Ὁμιλῆσαι.
(c) Λαλῆσαι.
(d) יצא לשוח בשדה Il semble qu'il ait lû שוק au lieu de שוח

(e) צעיף
(f) Θέριστρον.
(g) *In cap. 3. Isai. & in quæst. Heb.*
(h) *Thevenot Voyag. lib. 1. c. 32. part. 2.*
(i) *Lib. de Velandis Virg. c. 11. & 17.*

℣. 66. Servus autem cuncta quæ gesserat, narravit Isaac.

67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, & accepit eam uxorem: & in tantùm dilexit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

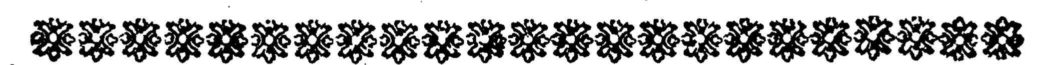
℣. 66. Et le serviteur raconta à Isaac tout ce qu'il avoit fait.

67. Alors Isaac fit entrer Rebecca dans la tente de Sara sa mere, & il la prit pour femme; & l'affection qu'il eut pour elle, fut si grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de sa mere lui avoit causée.

COMMENTAIRE.

caput, sed faciem quoque ita tegunt, ut uno oculo liberato, contentæ sint dimidiam frui lucem, quàm totam faciem prostituere. Rebecca étoit alors dans l'Arabie, & elle venoit d'un pays, où l'on étoit dans les mêmes pratiques. Mahomet (*a*) ne veut pas que les femmes paroissent autrement qu'avec un voile, qui leur couvre tout le visage. Ce voile est ouvert à l'endroit des yeux (*b*), mais l'ouverture est tissuë d'un poil de cheval, qui leur laisse la liberté de voir, sans être vûës. Penelope dans Homere (*c*) ne paroît que couverte d'un voile.

℣. 67. IN TANTUM DILEXIT EAM, UT DOLOREM QUI EX MORTE MATRIS EJUS ACCIDERAT TEMPERARET. *L'affection qu'il eut pour elle, fut si grande, qu'elle tempera la douleur que la mort de sa mere lui avoit causée.* L'Hébreu: *Il l'aima, & il se consola de la mort de sa mere.* Rebecca qu'Abraham donne pour épouse à Isaac son fils, marque la Gentilité que le fils de Dieu a choisie pour former son Eglise. Isaac ne va pas lui-même chercher Rebecca; comme Jesus-Christ ne prêche pas aux Gentils; il y envoye ses Serviteurs & ses Apôtres; & il les envoye chargez de tous ses biens; instruits de sa doctrine, animez de son esprit, revêtus de son autorité.



CHAPITRE XXV.

Abraham épouse Cethura; dénombrement des enfans sortis de ce mariage. Posterité d'Ismaël; sa mort. Naissance de Jacob & d'Esaü. Celui-ci vend son droit d'aînesse à Jacob.

℣. 1. ABraham verò aliam duxit uxorem nomine Cethuram.

℣. 1. ABraham prit ensuite une autre femme appellée Cethura.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ABRAHAM VERÒ ALIAM DUXIT UXOREM NOMINE CETHURAM. *Abraham épousa une autre* *Jeg. lib. 1. c. 15.*

(a) *Alcoran Azoar.* 34.
(b) *Bellon lib. 2. c. 35. Observat.*
(c) *Odyss.* Σ.
Ἄντα παρειάων σχομένη λιπαρὰ κρήδεμνα.

℣. 2. Quæ peperit ei Zamram & Jecsan, & Madan, & Madian, & Jesboc & Sue.

2. Qui fut mere de Zamram, de Jecsan; de Madan, de Madian, de Jesboc, & de Sué.

COMMENTAIRE.

Cethura. Il paroît fort extraordinaire qu'Abraham à l'âge de cent quarante ans, aille se remarier, & sur tout avec une Cananéene; lui qui avoit si fort apprehendé qu'Isaac ne s'engageât dans de semblables alliances. Si la conduite précédente de ce Patriarche ne le mettoit à couvert de tout soupçon d'incontinence (*a*), on pourroit peut-être s'imaginer qu'il auroit eû quelque foiblesse, en prenant Cethura. Mais l'on ne peut raisonnablement avoir cette pensée sur son sujet; & s'il épouse cette troisiéme femme, ce n'est sans doute, que dans la vûë (*b*) d'avoir des enfans, qui pussent contribuer à l'agrandissement de la vraie Religion, & à l'exécution des promesses de Dieu, qui lui avoit promis une si nombreuse posterité.

On fait quelque difficulté sur l'âge d'Abraham, & on s'étonne comment il a pû avoir ce grand nombre d'enfans, depuis l'âge de cent quarante ans, jusqu'à sa mort, arrivée trente-cinq ans aprés. Mais saint Augustin répond (*c*) que Dieu a pû miraculeusement lui conserver la fecondité jusqu'à cet âge: ou que Moïse a rapporté ce mariage d'Abraham avec Cethura, hors de son lieu, & qu'il arriva longtems auparavant. L'on pourroit traduire l'hébreu par le plusque parfait, *Addiderat Abraham, & acceperat aliam uxorem, &c.* [Abraham avoit épousé une autre femme.] Ce qui peut favoriser ce sentiment, c'est que Cethura est nommée concubine d'Abraham dans les Paralipomenes (*d*), & qu'il est parlé ci-aprés des concubines d'Abraham, au nombre plurier, comme si Abraham avoit eû Agar & Cethura, en même-tems; ou plutôt comme s'il eut pris Cethura aprés avoir chassé Agar, & sous la même condition qu'elle, du vivant de Sara. Je ne sçai sur quoi se fondent les Paraphrastes Chaldéens, & plusieurs Rabbins, pour dire que Cethura étoit la même qu'Agar, qu'ils prétendent avoir été reprise par Abraham, aprés la mort de Sara. L'Ecriture distingue trop clairement ces deux servantes d'Abraham, pour laisser lieu de douter, que ce ne soient deux personnes toutes differentes.

℣ 2. QUÆ PERIT EI ZAMRAM. *Qui lui enfanta Zamram:*

(a) Ἐξῆλθεν ἀδολεσχῆσαι [illegible] *incontinentiam suspi-* [illegible] *illa jam ætate & in illa* [illegible] *lib. 16. de civit. c. 34. Vid. & Orig. Hom. 11. in Genes.*

(b) Ὁμιλῆσαι.

(b) *Vid. Aug. quæst. 70. in Genes.*

(c) *Lib. 3. contra Julian. Quamvis tamen dici posset munus fœcunditatis concessum à Deo, in eo perseverasse, &c.*

(d) 1. *Paral.* 1. 32. פלגש

✝. 3. *Jecsan quoque genuit Saba, & Dadan. Filii Dadan fuerunt Assurim, & Latusim, & Loomim.*

✝. 3. Jecsan engendra Saba & Dadan. Les enfans de Dadan furent Assurim, Latusim & Loomim.

COMMENTAIRE.

Joseph (*a*), & aprés lui saint Jerôme (*b*) croyent que les fils de Cethura demeurerent dans l'Arabie heureuse qui est sur la mer rouge, & dans le pays des Troglodytes. *Occupaverunt Troglodyticam regionem, & Arabia felicis quicquid ad mare rubrum pertinet.* Ou trouve dans les anciens Géographes quelques vestiges de leurs noms; par exemple, le pays de Zadrame dans l'Arabie heureuse, marqué par Etienne (*c*), & la ville de Zabram sur la mer rouge, marquée dans Ptolomée: mais la plûpart des fils de Cethura demeurerent dans l'Arabie deserte.

Jecsan. Bochart (*d*) a beaucoup travaillé pour montrer que Jectan, ou Kahtan (*e*) est le pere des Arabes, il le prouve par le témoignage de quelques Auteurs Arabes, comme de Joseph Benabdillatif, Mahammed fils de Jacob Sirazite, & la Paraphrase Arabique, qui porte Kahtan, au lieu de Jectan; mais il prétend que c'est Jectan fils de Heber, & non pas Jecsan fils de Cethura, dont parlent ces Auteurs. Nous croyons au contraire que cela doit s'entendre de ce dernier Jecsan, & que c'est de lui dont a voulu parler le premier des Auteurs qu'il cite, & que le second s'est trompé, lorsqu'il l'a expliqué de Jectan fils d'Heber. Moïse nous montre clairement quel a été le pays de l'un & l'autre de ces deux Jectan. Le fils d'Heber a peuplé les pays qui sont entre le mont de Mesa & celui de Sephar à l'Orient (*f*), ce qui ne peut convenir à l'Arabie heureuse. Le second Jectan ou Jecsan a eû sa demeure à l'Orient de la terre de Canaan, & de Bersabée où demeuroit Abraham; c'est ce qui est marqué ici verset 6. Mais la meilleure preuve que nous puissions apporter pour nôtre sentiment; c'est de faire voir des vestiges du nom de ces fils de Cethura dans l'Arabie petrée & deserte: & pour commencer par Jecsan, qui fut Chef d'une Tribu considerable, nous croyons qu'il habita l'Arabie deserte, & qu'il a laissé son nom aux Catanéens dans ce pays-là.

Madan. On trouve dans l'Arabie heureuse, sur le Golphe Arabique, la ville de *Modiana*, marquée dans Ptolomée; & celle de *Madiama* dans le même pays.

(a) *Joseph. Antiq. lib. 1. c. 15.*
(b) *Hieron. quæst. Hebr.*
(c) *Zadrame Regia Cynædocolpitarum. gens est fœlicis Arabiæ.*
(d) *Bochart Phaleg. lib. 1. c. 15.*
(e) קחתאן
(f) *Genes. x. 30.*

MADIAN a peuplé, ſelon Euſebe & ſaint Jerôme, un Canton de l'Arabie petrée, qui eſt prés de la mer rouge. Ce Canton eſt, diſent-ils, nommé Madianée, & les peuples Madianéens. Mais l'Ecriture ne nous dit rien, qui nous perſuade que Madian ait été en cet endroit; & nous ſçavons qu'il y a eû des Madianites ſur le torrent d'Arnon (a), & prés du pays de Moab, comme l'Ecriture, Euſebe lui-même, ſaint Jerôme & les Profanes nous en aſſûrent; nous aimons donc mieux placer Madian fils d'Abraham & de Cethura dans l'Arabie pétrée, voiſine des Moabites; Ptolomée y met les Mandianites. L'Ecriture dit, que Moïſe les détruiſit (b), ou plutôt qu'il les affoiblit extrêmement; car l'on voit dans l'hiſtoire des Juges, qu'ils aſſujettirent les Iſraëlites, & qu'ils furent les maîtres de leurs campagnes, qu'ils déſolerent impunément, juſqu'à ce que Dieu ſuſcita Gedeon, qui les vainquit; enſorte que depuis ce tems ils n'ont plus été en état de rien entreprendre. Leur capitale étoit Madian, dans l'Arabie pétrée, fort differente de Madian ſur la mer rouge; nous montrerons ſur l'Exode, que c'eſt dans la ville de Madian ſur l'Arnon, que Moïſe ſe retira pour éviter la colere de Pharaon.

JESBOC. Le Torrent de Jaboc, qui prend ſa ſource dans les montagnes de Galaad, & qui tombe dans la mer de Tiberiade, pourroit bien avoir pris ſon nom de Jeſboc fils d'Abraham; il eſt à l'Orient de la terre de Canaan, aſſez prés du pays des Madianites.

SUE (c) Les Saccéens ſont prés de la Batanée, à l'extremité de l'Arabie deſerte tirant vers la Syrie. Adrichomius marque dans ce pays, aſſez prés du Jourdain, une ville nommée *Suchta*. On trouve dans les tables de Ptolomée, une ville de Soaca dans le pays de Darres, aſſez prés de la terre de Madian. Baldad Suhites, l'un des amis de Job (d), étoit des deſcendans de Sué.

℣. 3. SABA. Il y a dans l'Ecriture pluſieurs perſonnes du nom de *Saba*. Nous croyons que ceux, dont il eſt parlé ici, ſont voiſins des Nabathéens & de la Syrie; & les premiers peuples du nom de Saba, que l'on rencontre du côté de l'Arabie heureuſe. Bochart croit, avec beaucoup de raiſon, que ce ſont les deſcendans de ce Saba, qui enleverent les troupeaux de Job; ils ne devoient pas être loin de la terre de Huz.

DADAN. Les Prophetes Iſaïe (e) & Jeremie (f) parlent d'une ville d'Idumée, nommée *Dedan*, & des habitans de cette ville, nommez Dedanim. Ezechiel (g) parle encore des Marchands de *Dedan*,

(a) Voyez Exod. II. 15.
(b) *Num.* XXXI. 7.
(c) שוח
(d) *Job.* II. 11.
(e) *Iſai.* XXI. 13.
(f) *Jerem.* XXV. 23.
(g) *Ezech.* XXII. 13. & XXVII. 15.

qui

℣. 4. At verò ex Madian ortus est Epha, & Opher, & Henoch, & Abida, & Eldaa: omnes hi filii Cethura.

℣. 4. De Madian sortit Epha, Opher, Henoch, Abida, & Eldaa; Voila tous les enfans de Cethura.

COMMENTAIRE.

qui étoient en commerce avec Tyr; Bochart prétend que c'est de Dedan fils de Rhegma, dont ce Prophete parle, & il les place sur le Golphe Persique. Voyez ce qu'on a dit sur ce *Dedan* fils de Rhegma, Genese x. 7. Il y a autant de raison de l'expliquer de Dedan fils de Jecsan.

ASSURIM, ET LATHUSIM, ET LOAMIM. Onkelos traduit: *Filii Dedan fuerunt in Castris, in Tabernaculis, in Insulis.* [Les fils de Dedan furent dans le Camp, dans les Tentes, dans les Isles.] Et Jonathan: *Ils furent Marchands, Gens de trafique, & Chefs des peuples.* Saint Jerôme (a) dit que quelques-un traduisoient *Assurim*, par des Marchands, *Lathusim*, par des Ouvriers en fer & en érain; & *Laomim* par des Princes de plusieurs Tribus: & que d'autres vouloient que les Syriens fussent descendus d'*Assurim*. On trouve ci-aprés au verset 18. des Assyriens, *Assurim*, vers l'Euphrate, qui paroissent differens des descendans d'*Assur* fils de Sem, Genese x. 22.

LOAMIM. Les Allumeots peuples de l'Arabie heureuse placez par Ptolomée sur le fleuve Lar; ou les Leanites peuples d'Arabie sur le Golphe Persique ou Alamate sur l'Euphrate peuvent tirer leurs noms de *Loamim*.

℣. 4. EPHA. On trouve *Epha*, joint à *Madian* dans Isaïe (b); ce qui fait croire que leurs pays étoient voisins. Bochart remarque que Ptolomée parle d'une montagne & d'un canton, nommé *Hippos* dans la Madianite, ce qui pourroit bien venir d'*Epha*.

OPHER. Saint Jerôme (c) cite Alexandre Polyhistor & Cleodéme, qui assûrent qu'Opher, autrement Apher se jetta dans la Lybie, la conquit & lui donna le nom d'Afrique; il ajoûte qu'Hercules étoit son compagnon dans cette guerre. On ne doute pas qu'il n'y ait dans ce recit quelque chose de vrai. Le voyage d'Hercules en Afrique, est trop celebre dans les Anciens, pour qu'on puisse dire qu'il est sans aucun fondement; nous en avons déja parlé sur le chapitre dixiéme de ce livre, à l'occasion de Phut. Mais on peut assûrer que ce voyage si fameux, n'est arrivé que long-tems aprés la mort d'Abraham, lorsque la race d'Apher se trouva fort multipliée.

Le pays qu'Opher peupla avant que de passer en Afrique, est, selon les apparences, ou l'Isle d'Urphé dans la mer rouge, qu'Eupo-

(a) *Hieron. in quæst. Hebr.*
(b) *Isai. LX. 6.*
(c) *Hieron. in quæst. Heb.*

℣. 5. Deditque Abraham cuncta quæ possederat, Isaac:

6. Filiis autem concubinarum largitus est munera, & separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

℣. 5. Abraham donna à Isaac tout son bien,

6. Et il fit des presens aux fils de ses autres femmes de son vivant, & il les sépara de son fils Isaac, & les fit aller dans le pays qui regarde l'Orient.

COMMENTAIRE.

léme (*a*) a prise pour Ophir, où alloit la flote de Salomon ; ou la ville d'Orpha dans le Diarbech, ou Oropus dans la Syrie, marquée par Etienne ; ou *Oropi*, ville Episcopale, sous le Métropolitain d'Anazarbe ; ou enfin *Oroba* dans l'Assyrie.

HENOCH. On trouve dans l'Arabie une ville nommée *Canotha* (*b*), qui est la Métropole de Bostres. Ptolomée la nomme *Canatha*.

ABIDA. Il y a dans la Celésyrie une ville nommée *Abila*, connuë de Pline & de Ptolomée, située entre Paneade & Damas.

℣. 5. DEDIT ABRAHAM ISAAC CUNCTA QUÆ POSSEDERAT, [6.] FILIIS AUTEM CONCUBINARUM LARGITUS EST MUNERA. *Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possedoit, & il fit des presens aux fils de ses autres femmes.* Abraham laissa à son fils tout ce qu'il avoit en meubles & en fonds ; & spécialement le droit qui lui étoit acquis, en consequence des promesses de Dieu, de posseder un jour tout le pays de Canaan. Il donna aux enfans qu'il avoit eû d'Agar & de Cethura, quelques presens, c'est-à-dire, ce qu'il jugea à propos de ses meubles. Ces deux femmes sont nommées Concubines, c'est-à-dire, femmes du second rang ; elles étoient soûmises à la mere de famille, & à la femme principale, comme à leur maîtresse. Le mariage, qui se contractoit avec ces sortes de Concubines, se faisoit, disent les Rabbins, sans contrat par écrit, sans dot, sans cérémonie. Les enfans qui naissoient de ces mariages n'avoient aucun droit à la succession, si la mere ou la maîtresse de la famille ne l'agréoit ; c'est en vertu de l'agrément de Liah & de Rachel épouses de Jacob, que les enfans de leurs servantes eurent tous le même partage, que les enfans des maîtresses. Chez les Hébreux les enfans suivoient la condition de leur mere. Ceux qui naissoient de ces femmes du second rang, étoient traitez comme illégitimes. On voit dans Aristophane (*c*) & dans ses Scoliastes une loi de Solon, qui exclut de la succession, les fils naturels, lorsqu'il y en a de legitimes ; on y voit aussi que les peres pouvoient donner à leurs fils naturels, jusqu'à la somme de mille dragmes, comme une espece de present.

(a) *Apud Euseb. lib. 9. prepar.*
(b) *Apud Holsten.*
(c) *Aristophan. in Avibus. pag. 616. edit. Genev. an. 1607.*



℣. 7. *Fuerunt autem dies vitæ Abrahæ, centum septuaginta quinque anni.*

8. *Et deficiens mortuus est in senectute bona, provectæque ætatis, & plenus dierum: congregatúsque est ad populum suum.*

℣. 7. Et la vie d'Abraham ayant été de cent soixante & quinze ans,

8. Il mourut de pure défaillance dans une heureuse vieillesse, dans un âge tres-avancé, & comme rassasié de la vie; & il alla se réunir à son peuple.

COMMENTAIRE.

SEPARAVIT EOS AB ISAAC... DUM ADHUC IPSE VIVERET, AD PLAGAM ORIENTALEM. *Il les sépara durant sa vie même, de son fils Isaac, les faisant aller dans le pays qui regarde l'Orient.* Abraham envoya ses enfans nez de Céthura & d'Agar dans l'Arabie deserte & pétrée, qui est à l'Orient de Gerare & de Bersabée, où il demeura les dernieres années de sa vie. Saint Jerôme dit aprés Joseph qu'ils possederent la Troglodyte, ce qu'on peut entendre de quelques Arabes, qui demeuroient dans des cavernes sur le bord Oriental de la mer rouge, ou des Troglodytes qui demeuroient sur le bord opposé de la même mer: quoiqu'il en soit, ce pays n'étant pas à l'Orient de la Palestine, si l'on veut que les descendans d'Abraham y ayent demeuré, ce ne pût être que depuis la mort de ce Patriarche: alors ils pûrent y envoyer des Colonies, de même que dans l'Arabie heureuse, où l'on voit quelques traces de leurs noms.

℣. 8. DEFICIENS MORTUUS EST IN SENECTUTE BONA, PROVECTÆQUE ÆTATIS, ET PLENUS DIERUM. *Les forces lui manquant, il mourut dans une heureuse vieillesse, dans un âge tres-avancé, & comme rassasié de la vie.* L'Hébreu porte: *Il expira, & il mourut, &c.* ce qui marque une mort tranquile, de pure défaillance, qui n'est ni causée, ni precédée par une longue & forte maladie: le texte ajoûte: *Rassasié de jours* (a). L'Hébreu ne met pas ces mots, *de jours*; mais on les lit dans le Samaritain & dans les 70. & l'Ecriture les exprime assez souvent: comme dans la Gen. XXXV. 29. & I. Paral. XXIII. I. Quelques-uns suppléent *bonorum*, au lieu de *dierum*: Il mourut comblé de biens.

CONGREGATUSQUE EST AD POPULUM SUUM. *Il fut réuni à son peuple.* Il alla dans une autre vie se rassembler avec ses Peres; ou plus simplement: il se réunit avec eux, il mourut comme eux, il les suivit à la mort & au tombeau. Nos Interprétes tirent de ce passage une preuve de l'immortalité de l'ame. Saint Augustin (b) & quel-

(a) Lucrece a bien exprimé ce que l'Ecriture marque ici par *Satur dierum*, rassasié de jours, dans ces vers du liv. 3.
Cur non ut plenus vitæ conviva recedis?
Et plus bas:
Et nec opinanti mors ad caput astitit; ante Quàm satur ac plenus possis discedere rerum.

(b) *August. quæst.* 168. *in Genes.* V. *Tost. &c.*

℣. 9. Et sepelierunt eum Isaac & Ismaël filii sui in spelunca duplici, quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, è regione Mambre.

10. Quem emerat à filiis Heth: ibi sepultus est ipse, & Sara uxor ejus.

℣. 9. Isaac & Ismaël ses enfans l'ensevelirent dans la caverne double, qui est dans le champ d'Ephron fils de Seor le Hethéen, vis-à-vis de Mambré.

10. Qu'Abraham avoit achetée des fils de Heth: C'est là qu'il fut enterré, aussi bien que Sara sa femme.

COMMENTAIRE.

ques autres aprés lui, ont entendu par son peuple, les Anges; d'autres, les anciens justes qui avoient precedé Abraham.

Nous ne pouvons refuser ici un mot à la loüange de ce grand Patriarche: nous ne chercherons point ailleurs que dans l'Ecriture & dans les Peres dequoi composer son éloge. Prévenu des attraits d'une grace extraordinaire, & animé d'une foi & d'une force superieure, il quitte sa patrie & vient dans un pays étranger, dans lequel il voit bien-tôt sa personne & la pudeur de son épouse exposée aux derniers dangers; mais ce péril & ces épreuves ne servent qu'à augmenter son courage & sa foi: également intrépide, religieux & desinteressé, il dissipe l'armée de cinq Rois victorieux, délivre son neveu captif, recouvre les dépoüilles de ses alliez, offre au Prêtre du Tres-Haut la dîme du butin qu'il avoit legitimement gagné; & content de la gloire qu'il avoit acquise, & du plaisir qu'il trouvoit à pratiquer la justice, il ne veut profiter de rien de tout ce qui pouvoit appartenir à ceux qu'il avoit obligez, sans qu'ils l'en priassent.

Quoique la conduite d'Abraham, à ne la regarder même qu'à l'exterieur, soit d'un homme veritablement juste & d'une ame grande & genereuse; il s'en faut pourtant bien que ce qui en paroît, soit ce qu'il y a de plus digne de loüange. Sa foi, sa fermeté, cette promptitude & cette obéissance avec laquelle il exécutoit toûjours ce que Dieu demandoit de lui; c'est ce qui fait le caractere de son ame, & ce qui donne le mérite à ses actions. Dieu lui promet une posterité nombreuse, & la naissance d'un fils qui doit être le béni de toutes les Nations. Nonobstant l'impossibilité apparente qui paroissoit dans l'accomplissement de ces promesses, Abraham n'hésite point à croire; il espere contre toute esperance; Dieu récompense sa foi, il lui donne un fils; mais ce n'est que pour exposer sa vertu à une nouvelle épreuve. Il lui demande ce fils, qui étoit l'objet de ses esperances & de sa tendresse: Il lui ordonne de lui immoler Isaac; Abraham obéït & se dispose à faire ce sacrifice; persuadé que celui qui avoit pû lui donner un fils par un miracle de sa bonté, pourroit le lui rendre en le ressuscitant, par un effet de son pouvoir.

Nous trouvons dans la vie d'Abraham, comme en abregé toute la per-

℣. 11. *Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine viventis & videntis.*

12. *Hæ sunt generationes Ismaël filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia, famula Saræ:*

℣. 11. Et aprés la mort d'Abraham, Dieu benit Isaac son fils, qui demeuroit prés du puits appellé de celui qui vit & qui voit.

12. Voici le dénombrement des enfans d'Ismaël fils d'Abraham & d'Agar Egyptienne, servante de Sara.

COMMENTAIRE.

fection de la Loi naturelle, de la Loi écrite & de l'Evangile. Il a exprimé dans sa personne les vertus, dont la Philosophie & la raison ont eû peine à produire même l'idée, pour tracer la vie de leur Sage; & les desirs impuissans que les Philosophes ont conçûs pour former le caractere & l'idée d'un homme parfait, n'ont pas été jusqu'au point où Abraham est arrivé par sa vertu. *Magnus planè vir*, dit saint Ambroise (*a*), *quem votis suis Philosophia non potuit æquare; denique minùs est quod illa finxit, quàm quod ille gessit.*

La Loi que Dieu a donné à Moïse, où il a proposé les grands devoirs de la Loi naturelle (*b*), semble n'avoir été qu'un retracement de la vie d'Abraham. Ce Patriarche, sans être soûmis à la Loi, en a parfaitement rempli les devoirs essentiels, sa foi lui fut imputée à justice, & ce pere des vrais fideles & des enfans de la promesse, a été non seulement la souche d'où sont sortis les vrais enfans d'Abraham, selon l'esprit; mais il a encore été le modele, sur lequel ils doivent se former. Enfin on peut conclure son éloge avec l'Ecclesiastique (*c*), en disant: *Qu'il n'a point eû son pareil dans la gloire qu'il a meritée, en conservant la Loi du Tres-Haut, & demeurant dans l'alliance avec lui. Le Seigneur a affermi son alliance dans sa chair, & dans la tentation il a été trouvé fidele. C'est pourquoi le Seigneur lui a juré d'établir sa gloire dans sa race, & de multiplier sa posterité, comme la poussiere de la terre, de l'élever comme les étoiles, & d'étendre leur partage héréditaire, depuis une mer jusqu'à l'autre.*

On a déja marqué ailleurs que les Auteurs profanes parlent avec éloge d'Abraham; ils veulent qu'il ait apporté de la Chaldée dans l'Egypte & dans la Phénicie, la connoissance de l'Astrologie & des Mathematiques. Quelques Auteurs Juifs (*d*) & quelques Herétiques le font Auteur de certains livres, qui sont assûrément indignes d'un si grand homme. On lui attribuë, par exemple, un livre nommée *Jetzira*, ou de la création, que l'on veut qu'il ait composé contre les Philosophes Chaldéens, qui ne convenoient point entr'eux sur l'article

(a) *Ambrof. lib.* 1. *de Abrah. c.* 2.
(b) *Id. ibid. c.* 1.
(c) *Ecclesiastici* XLIV. 20.
(d) *Author Cozri, Gemara, Cod. Sanhedrim, c.* 7. *R. Mos. Batrel, R. Saadias. R. Moses bar Nachman, &c.*

℣. 13. *Et hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus suis. Primogenitus Ismaëlis Nabajoth, deinde Cedar, & Abdeel, & Mabsam,*

14. *Masma quoque, & Duma, & Massa.*

℣. 13. Et voici les noms que les enfans d'Ismaël ont laissé à leurs descendans. Le premier né des enfans d'Ismaël fut Nabajoth ; les autres sont Cedar, Abdeel, Mabsam,

14. Masma, Duma, Massa,

COMMENTAIRE.

de l'Unité d'un Dieu. Le Pere Morin (*a*) a fait voir les fables & les puerilitez, dont ce livre est rempli ; il se trouve même quelques Rabbins (*b*) d'assez bonne foi, pour avoüer que cet ouvrage est indigne d'Abraham. Une ancienne secte d'heretiques, connuë sous le nom de Sethiens (*c*) donnoit à Abraham un écrit intitulé l'Apocalypse. Origene (*d*) parle d'un autre ouvrage apocryphe d'Abraham, où deux Anges, l'un de justice, & l'autre d'iniquité se disputent sur le salut, ou la perte d'Abraham. Enfin l'on trouve dans la Synopse attribuée à saint Athanase, le nom d'un livre apocryphe d'Abraham intitulé, *l'Assumption d'Abraham*.

℣. 13. PRIMOGENITUS ISMAELIS NABAJOTH. *Le premier né d'Ismaël fut Nabajoth.* Les Nabathéens sont descendus de Nabajoth, selon tous les Interpretes. Leur capitale étoit *Petra* surnommée *Nabathæa* par Strabon ; ils demeuroient dans l'Arabie pétrée, & s'étendoient vers l'Orient dans l'Arabie deserte ; ils avoient la Palestine au Nord, l'Arabie heureuse au Midi, & l'Egypte à l'Occident. L'Ecriture & les anciens Géographes en parlent souvent. Leurs Villes étoient sans murailles, & leurs principales richesses consistoient en bétail. Saint Jerôme (*e*) dit, que tout le pays depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge se nommoit Nabathéne, & tiroit son nom de Nabajoth.

CEDAR est le pere des Cedréens dont parle Pline, qui habitoient auprés des Nabathéens. On prend souvent *Cédár* pour toute l'Arabie Deserte. Les descendans de Cédar sont du nombre des Sarrasins ; leur demeure est au Nord de l'Arabie deserte, de l'Arabie petrée, & de l'Arabie heureuse. Il y en avoit même jusqu'à la mer Rouge.

MABSAM. Eusebe fait mention d'un grand Bourg, nommé *Mabsara*, dans la Gabalene, vers Petra.

℣. 14. MASMA QUOQUE, ET DUMA, ET MASSA. Ces trois termes pris selon leur signification litterale, signifient, *Ecouter, se taire & souffrir*. Ils répondent en quelque sorte à ces deux mots (*f*), *Abste-*

(a) *Morin. lib. 2. Exercit. in sacr. script. exerc. 9. c. 8.*
(b) *Abraham Zacaut, &c.*
(c) *Epiphan. in Panario.*
(d) *Origen. in Lucam. homil. 35.*
(e) *Hieron. in quæst. Heb.*
(f) Ἀπέχου καὶ ἀνέχου.

℣. 15. Hadar, & Thema, & Jethur, & Naphis, & Cedma.

℣. 15. Hadar, Thema, Jethur, Naphis & Cedma.

COMMENTAIRE.

nez-vous & souffrez; dans lesquels les Stoïciens faisoient consister les devoirs de leur Sage. Les Hébreux ont pris ces trois termes du texte proverbialement, & ils s'en servent dans le sens que nous avons marqué, pour, *écouter*, *se taire & souffrir*.

DUMAH. On trouve dans Etienne la ville de Dumatha, & chez Ptolomée une Ville de même nom dans l'Arabie Deserte. Isaie chap. XXI. prononce des propheties contre *Dumah. Onus Dumah.*

MASA. Ptolomée parle d'une ville nommée *Mesada*, dans l'Arabie petrée. C'est apparemment la même qui est nommée *Mesa* dans la Notice. Ptolomée parle aussi des Mesaniens dans le même pays. Enfin, on connoît le golphe Mesanites, qui est dans la même partie de l'Arabie.

℣. 15. HADAR. Le texte Samaritain porte ici *Hadad*; & la Vulgate le marque de même dans les Paralipomenes (*a*). La version Arabique porte aussi *Hadad*. Et les 70. *Choddan*, ou *Choldal*. On trouve dans la Palmyrene la ville d'*Adada*, qui est à une distance presqu'égale de Palmyre à l'Occident, & de l'Euphrate à l'Orient. On connoît aussi dans l'Arabie heureuse, la ville d'*Adedie*. Mais ces Villes sont un peu éloignées du pays d'Ismaël.

THEMA. Le pays de *Theman*, ou des Themanites, étoit ou dans l'Idumée, ou fort voisin de l'Idumée, comme on le voit par Jeremie (*b*), & par Amos (*c*). Eusebe & saint Jerôme croient que ce Canton & la ville de Theman, que l'on y voyoit de leur tems, ont pris leur nom de Theman fils d'Esaü; ils croient aussi que c'étoit delà d'où étoit Eliphaz, un de ceux qui visita Job dans sa disgrace. Souvent dans l'Ecriture *Theman* est mis pour marquer le Midi, parce que le pays de Theman étoit méridional & voisin de la Judée; il est mis dans l'Arabie par Isaïe (*d*), parce qu'en effet il étoit de l'Arabie pétrée, dont l'Idumée faisoit partie. Mais il y a beaucoup d'apparence que le pays de *Thema*, que nous cherchons ici, est different de celui de Theman, dont nous venons de parler. Job (*e*) fait mention des Caravanes de Thema & de Seba; & Ptolomée met la ville de Themma dans l'Arabie déserte, tirant vers les montagnes des Chaldéens.

JETHUR. On croit que l'Iturée a pris son nom de *Jethur*. C'étoit

(a) 1. *Paral.* 1. 30.
(b) *Jerem.* XLIX. 7. 20.
(c) *Amos.* 1. 11. 12.
(d) *Isai.* XXI. 14.
(e) *Job.* VI. 19.

℣. 16. *Isti sunt filii Ismaëlis, & hæc nomina per castella & oppida eorum, duodecim Principes Tribuum suarum.*

17. *Et facti sunt anni vitæ Ismaëlis centum triginta septem, deficiensque mortuus est, & appositus ad populum suum.*

℣. 16. Ce sont là les enfans d'Ismaël, & voila les noms qu'ils ont donné à leurs châteaux & à leurs villes, ayant été douze Princes chefs d'autant de Tribus.

17. Le tems de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans, & les forces lui manquant, il mourut & fut réüni à son peuple.

COMMENTAIRE.

un petit pays au delà du Jourdain, ayant l'Arabie déserte à l'Orient, & le Jourdain au Couchant. Les Ituréens sont celebres chez les Prophanes. Leur pays fut occupé par la demie Tribu de Manassé.

Naphis. On voit encore ce nom dans les Paralipomenes chapitre v. 19. où il est dit que *Nophis*, Nodab & les Ituréens secoururent les Agaréens, contre les Israëlites; ainsi Naphis & Nodab devoient être vers le même pays que les Ituréens, aux environs de Damas.

Cedma. On peut croire que les descendans de *Cedma* habiterent le pays de Cedemoth, dont il est parlé au Deuteron. II. 26.

℣. 16. Isti sunt filii Ismaelis, et hæc nomina per castella et oppida eorum. *Ce sont là les enfans d'Ismaël, & les noms qu'ils ont donnez à leurs Châteaux & à leurs Villes.* On peut traduire l'Hébreu (*a*) *Dans leurs Bourgades & dans leurs Villes.* Les villes des Arabes, dont nous parlons, ne sont pas comme celles des autres peuples, composées de plusieurs maisons solides, de pierres, de briques ou de bois (*b*). Ce ne sont, pour la plûpart, que des tentes tenduës dans un certain espace, où il demeure autant de personnes, que le lieu en peut nourrir avec leur bétail; car parmi eux, c'est une espece de loi (*c*) de ne point cultiver la terre, de ne planter, ni sémer aucune plante, & de ne pas bâtir de maisons. Jeremie (*d*) les décrit de cette maniere: *Un peuple tranquile & assûré, sans crainte & sans trouble; ils n'ont ni portes, ni barres, & ils demeurent separez sous des tentes.* Ainsi quand on lit dans l'Ecriture, que l'on a ruiné toutes les Villes de quelques-uns de ces pays, & détruit tout le peuple, sans y laisser personne en vie: & que bien-tôt aprés l'on voit ces mêmes peuples, que l'on avoit crû détruits, paroître de nouveau; cela ne doit pas surprendre; il étoit aisé de réparer de semblables Villes, & il étoit difficile d'empêcher que le plus grand nombre du peuple ne se sauvât par la fuite.

Pour ce qui est des châteaux, il y en avoit quelques-uns dans l'Arabie, dans des lieux forts d'assiette, & sur les hauteurs. C'étoient des tours,

(a) בחצריהם ובטירותם
(b) *Le Clerc, in hunc loc.*
(c) *Diodor. l.* 19.
(d) *Jerem.* XLIX. 31.

gier

ṽ. 18. *Habitavit autem ab Hevila usque Sur, quæ respicit Ægyptum introëuntibus Assyrios. Coram cunctis fratribus suis obiit.*

ṽ. 18. Il habita le pays qui est depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est du côté de l'Egypte, sur le chemin qui conduit dans l'Assyrie. Il mourut en presence de tous ses freres.

19. *Hæ quoque sunt generationes Isaac filii Abraham : Abraham genuit Isaac :*

19. Voici quelle fut aussi la généalogie d'Isaac fils d'Abraham : Abraham engendra Isaac ;

COMMENTAIRE.

qui servoient principalement à poster des sentinelles, & à s'y réfugier en tems de guerre. L'Ecriture parle quelquefois des tours des Bergers ; *A turre Custodum, usque ad Civitatem munitam.* C'est peut-être de ces tours ou de semblables, dont il est parlé ici, sous le nom de châteaux. On ne nie pourtant pas qu'il n'y eût quelques Villes dans l'Arabie pétrée & déserte, mais il y en avoit fort peu.

Le mot hébreu *Tiroth*, pui est traduit ici par *Castella* ; signifie en Syriaque des Bergeries, des Parcs où l'on enferme des brebis ; on peut lui donner cette signification en cet endroit.

DUODECIM PRINCIPES TRIBUUM SUARUM. *Les douze Princes de leurs Tribus.* Toute la Nation des Arabes descendus d'Ismaël, fut divisée en douze Tribus, chacune desquelles avoit son Prince ou Chef de Tribu, nommé Phylarque par les Profanes (*a*). Saint Jerôme (*b*) remarque que les Arabes de son tems nommoient les divers Cantons de l'Arabie du nom des Tribus qui les habitoient ; & encore aujourd'hui le gouvernement de ces peuples subsiste, dit-on (*c*), sur le même pied. Chaque Tribu a son Chef, nommé en Arabe *Scheich-Elkebir*, & ceux-ci ont sous eux d'autres Seichs, qui gouvernent les diverses familles.

ṽ. 18. HABITAVIT AB HEVILAH USQUE SUR, QUÆ RESPICIT ÆGYPTUM INTROEUNTIBUS ASSYRIOS. *Il habita depuis Hevilah jusqu'à Sur, qui regarde l'Egypte, du côté du chemin qui conduit en Assyrie.* Les descendans d'Ismaël possederent tout le pays qui s'étend de l'Orient au Couchant depuis Hevilah sur l'Euphrate, vers sa jonction avec le Tigre, au dessus de la Chaldée proprement dite, jusqu'au désert de *Sur*, qui est à l'Orient de l'Egypte, & qui s'étend sur l'Isthme, qui separe la mer rouge de la Mediteranée. *Introeuntibus Assyrios.* Ces paroles se peuvent rapporter, ou à l'*Egypte*, ou à *Sur*, ou à *Hevilah.* Le Desert de *Sur* est sur la route que l'on tenoit en allant de l'Egypte dans l'Assyrie, en passant dans l'Arabie pétrée, pour se rendre au pays d'Hevilah, & de là en suivant l'Euphrate jusqu'à Tap-

(a) *Vide sup. c.* XVII. 20.
(b) *Quæst. Hebr.*
(c) Thevenot liv. II. ch. 32. partie I.

ỽ. 20. *Qui cum quadraginta esset annorum, duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuëlis Syri de Mesopotamia, sororem Laban.*

21. *Deprecatúsque est Isaac Dominum pro uxore sua, eò quòd esset sterilis: qui exaudivit eum, & dedit conceptum Rebeccæ.*

22. *Sed collidebantur in utero ejus parvuli: quæ ait: Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? Perrexitque ut consuleret Dominum.*

ỽ. 20. Isaac âgé de quarante ans, épousa Rebecca fille de Bathuël le Syrien de Mésopotamie, & sœur de Laban.

21. Isaac pria le Seigneur pour sa femme, parce qu'elle étoit sterile, & le Seigneur l'exauça, en donnant à Rebecca la vertu de concevoir.

22. Mais les deux enfans dont elle étoit grosse, se heurtoient l'un contre l'autre; & elle dit; Si cela devoit m'arriver, qu'étoit-il besoin que je conçusse? Elle alla donc consulter le Seigneur;

COMMENTAIRE.

saque, où l'on passoit ce fleuve. Je ne sçai si *Assurim* dans ce passage, ne marqueroit pas plutôt les *Assurims* descendus de Cethura, que les Assyriens qui viennent d'Assur fils de Sem.

CORAM CUNCTIS FRATRIBUS SUIS OBIIT. *Il mourut en la presence de tous ses freres.* C'est-à-dire, il mourut en presence de tous ses enfans, dit S. Jerôme (*a*). En effet il est assez difficile qu'Isaac, & tous les enfans de Cethura se soient trouvez à la mort d'Ismaël. Les 70. & le Chaldéen traduisent: *Il habita vis-à-vis de tous ses freres.* Les enfans d'Ismaël avoient les descendans d'Isaac au Nord & au Couchant, & les fils de Cethura à l'Orient. Il semble que ce passage a rapport à ce qu'on lit au chapitre XVI. 12. *E regione fratrum suorum figet tabernacula.* Il dressera ses tentes vis-à-vis de tous ses freres. On peut voir sur cet endroit les divers sens qu'on lui peut donner. On peut aussi traduire l'hébreu (*b*): [*Son sort*] *tomba en presence de ses freres.* Son partage fût aux environs de leurs pays. Ou autrement, [*Son sort*] *lui échût avant tous ses freres.* Il eut une demeure fixe & arrêtée avant Isaac & les fils de Cethura. Enfin on peut traduire: *Il mourut avant tous ses freres.* Il étoit fils aîné d'Abraham.

ỽ. 21. DEPRECATUS EST.... PRO UXORE SUA. *Il pria pour sa femme.* L'Hébreu à la lettre (*c*): *Il pria à côté de sa femme*; en sa présence, comme si Isaac & Rebecca eussent été prier ensemble. D'autres (*d*) traduisent: *Il pria contre* [*la sterilité*] *de Rebecca*; il pria Dieu de donner la fecondité à Rebecca. La Vulgate fait ce même sens, & l'exprime d'une maniere plus naturelle.

ỽ. 22. COLLIDEBANTUR IN UTERO EJUS PARVULI. *Les deux enfans s'entrebattoient dans son ventre.* Les 70. (*e*) *Ils sautoient*, ou ils

(a) *Quæst. Hebr.*
(b) על פני כל אחיו נפל
(c) לנכח אשתו
(d) *Menoch. Oleast.*
(e) 70. Ἐσκίρτων.

℣. 23. *Qui respondens ait : Duæ gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur, populúsque populum superabit, & major serviet minori.*

24. *Jam tempus pariendi advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.*

℣. 23. Qui lui répondit : Deux nations sont dans vôtre sein, & deux peuples sortiront de vous. L'un de ces peuples surmontera l'autre, & l'aîné sera assujetti au plus jeune.

24. Le tems qu'elle devoit accoucher étant arrivé, elle se trouva mere de deux jumeaux.

COMMENTAIRE.

tressailloient. Aquila (*a*) : *Ils se brisoient*, ils se froissoient l'un contre l'autre. Symmaque (*b*) : *Ils flottoient*, ou selon d'autres, *ils luttoient ensemble.* Le Chaldéen : *Ils se pressoient*, ils s'opprimoient. Le Syriaque: *Ils se faisoient violence.* Il semble qu'on peut rendre l'Hébreu à la lettre (*c*) : *Ils se brisoient l'un contre l'autre*, comme deux athletes qui se pressent fortement.

Si sic futurum erat, quid necesse fuit concipere ? *Si je devois me trouver en cet état, qu'étoit-il besoin que je conçusse ?* Les 70. (*d*) *Si cela me devoit arriver, qu'étoit-il besoin de cela ?* ou, *Si cela devoit être, qu'étoit-il besoin de cela ?* Pourquoi souhaitois-je d'être mere, si je devois tant souffrir ? L'Hébreu (*e*) *S'il est ainsi, qu'est-il besoin ?* ou, *S'il est ainsi, pourquoi suis-je ?* Si je dois souffrir tant de peine, de quoi me sert-il de vivre, ou d'être mere ?

Perrexitque ut consuleret Dominum. *Elle alla donc consulter le Seigneur.* Les Paraphrastes Jonathan & le Jerosolimitain, suivis de la plûpart des Rabbins, veulent que Rebecca soit allée à l'école de Sem, c'est-à-dire, au lieu où ce Patriarche tenoit des assemblées de pieté & de religion. Quelques-uns des Hébreux soûtiennent que Melchisedech étoit le même que Sem, & qu'ainsi Rebecca n'eût pas à aller bien loin pour consulter ce Patriarche. Quelques Auteurs Chrétiens qui distinguent Melchisedech de Sem, croient que ce fut à ce premier que Rebecca s'adressa. Abenezra veut que Rebecca se soit adressée à Abraham son beau-pere, pour sçavoir le succés de ses couches; & que ce Patriarche lui prédit la destinée de ses deux fils. Maimonides & quelques autres assûrent qu'elle alla consulter Heber. Pierre Comestor Auteur de l'Histoire surnommée Scholastique, raconte sérieusement que Rebecca étant allée sur le mont Moria, y immola des victimes, sur l'Autel où Abraham avoit voulu immoler Isaac, & que

(a) *Aquil. Confringebantur.*
(b) Sym. Διέπλεον, ou selon d'autres, Διεπάλαιον.
(c) ויתרצצו de רוץ *Courir*, ou plutôt de רצץ *briser.*
(d) 70. Εἰ οὕτω μοι μέλλει, ἵνα τί μοι τοῦτο;
(e) אם כן למה זה אנכי

℣. 25. *Qui prior egressus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus; vocatúmque est nomen ejus Esaü. Protinùs alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: & idcircò appellavit eum Jacob.*

26. *Sexagenarius erat Isaac quando nati sunt ei parvuli.*

℣. 25. Celui qui sortit le premier étoit roux, & tout velu comme une peau; & & on lui donna le nom d'Esaü. L'autre sortit aussi-tôt, & tenoit de sa main le pied de son frere, & on l'appella Jacob.

26. Isaac avoit soixante ans lorsque ces deux fils lui nâquirent.

COMMENTAIRE.

s'étant couchée sur les peaux des victimes, & sur des feüilles de laurier & d'*Agnus castus*, Dieu lui revéla en songe, ce qui se lit ci-aprés. Theodoret (*a*), Procope, Diodore de Tarse, & plusieurs nouveaux croient avec bien plus de fondement, que Rebecca n'alla pas plus loin que l'Autel, qui avoit été dressé par Abraham dans un bois voisin de sa tente, & que là elle consulta le Seigneur, qui lui fit connoître, ou en songe, ou par le moyen d'un Ange, le sort des deux fils, dont elle devoit être mere.

℣. 23. POPULUS POPULUM SUPERABIT, ET MAJOR SERVIET MINORI. *Un des deux peuples surmontera l'autre, & l'aîné sera assujetti au plus jeune.* Cette prédiction est assez claire, & l'accomplissement s'en est vû sous les regnes de David, de Salomon (*b*) & des Maccabées (*c*), où les Iduméens, qui dans les commencemens avoient été, & plus puissans, & plus nombreux que les Israëlites, qui avoient eû des Rois avant eux, & qui étoient les descendans d'Esaü, l'aîné des deux freres : les Iduméens, dis-je, furent assujettis au cadet, c'est-à-dire, aux Israëlites. Les Peres remarquent que cet assujettissement, du plus fort au plus foible, & de l'aîné au cadet, étoit une prophetie, qui ne regardoit pas seulement Esaü & Jacob, & leurs descendans; mais principalement la Synagogue des Juifs, & l'Eglise de Jesus-Christ, les réprouvez & les élûs. Les Juifs ont eû des prérogatives du côté de la religion, qui les ont fait regarder comme le peuple choisi, le premier-né, le bien aimé & l'heritier du Seigneur; mais l'Eglise Chrétienne est composée de peuples, auparavant Gentils, & abandonnez de Dieu; qui n'avoient du côté de leur naissance aucun privilege, ni aucun droit à l'heritage du Seigneur, mais qui passent enfin à la qualité d'enfans & d'heritiers, à l'exclusion même des aînez. L'Eglise foible dans sa naissance, persecutée & obligée de se cacher en quelque sorte, durant la fureur des persecutions, comme Jacob se retire en Mésopotamie, l'emporte enfin sur la Synagogue son aînée, & sur la Gentilité, qui étoit si forte & si puissante. Il en est de

(a) *Theodoret. qu. 76. in Genes.*
(b) 2. *Reg.* VIII. 14. & 3. *Reg.* XI. 15. & XIV. 7.
(c) *Vid. Joseph.* XIII. *c.* 17. *Antiq.*

ꝟ. 27. Quibus adultis, factus est Esaü vir gnarus venandi: & homo agricola: Jacob autem vir simplex, habitabat in tabernaculis.

ꝟ. 27. Quand ils furent grands, Esaü devint adroit à la chasse, & s'exerça au labourage. Mais Jacob étoit un homme droit & simple, qui demeuroit dans la tente de son pere.

COMMENTAIRE.

même des Elûs, qui sont le petit troupeau, cachez dans la foule, & exposez à la violence des méchans & des réprouvez, ils ne laissent pas de dominer & de tenir dans un assujettissement honteux les réprouvez, qui servent malgré eux au bonheur & à la gloire de ceux qu'ils persecutent, *omnia propter Electos.* C'est saint Paul qui nous donne cette idée, lorsqu'il nous represente Jacob & Esaü, le premier comme la figure des prédestinez, & le second, comme celle des réprouvez. Voyez Rom. IX. 11. 12. 13.

ꝟ. 25. QUI PRIOR EGRESSUS EST, RUFUS ERAT, ET TOTUS IN MOREM PELLIS HISPIDUS; VOCATUMQUE EST NOMEN EJUS ESAÜ. *Celui qui sortit le premier étoit roux, & tout velu comme une peau, & fut appellé Esaü.* L'Hébreu porte: *Le premier qui sortit, étoit tout roux comme un manteau chargé de poil, &c.* La Vulgate a suivi les 70. en traduisant: *In morem pellis* (*a*). *Esaü étoit chargé de poil comme la peau d'un animal*; ce qu'on lit au chapitre XXVII. 16. que Rebecca, pour imiter le poil dont Esaü étoit couvert, fut obligée de mettre des peaux autour du col & des mains de Jacob, justifie cette traduction.

L'Ecriture parle en quelques endroits de certains vêtemens velus d'un côté, & ras de l'autre; & d'autres vêtemens de peaux couvertes de leur poil; c'est à ces habits, que Moïse compare le poil qui couvroit Esaü, en disant: *Qu'il étoit velu comme un habit*, ou *comme un manteau.* Grotius remarque, aprés Aristote & les Physionomistes, que le corps chargé de poil marque un homme genereux & robuste. *Esaü* (*b*) signifie *parfait*, selon plusieurs de nos Interpretes, parce qu'Esaü vint au monde chargé de poil, comme un homme dans un âge parfait. D'autres (*c*) dérivent ce nom de l'Arabe *gescha*, & *gescheva* qui signifie un cilice. A l'égard du nom de *Sehir*, nous avons déja remarqué qu'Esaü (*d*) ne l'a jamais porté comme son nom propre, & que les montagnes de *Sehir*, n'ont pas pris de lui cette dénomination. Esaü ne fut nommé *Edom*, que depuis la rencontre des lentilles marquée dans ce chapitre: son nom ordinaire étoit *Esaü*. *Jacob*, vient d'une racine qui signifie supplanter. Philon

(a) Ὡσεὶ δορὰ δασύς.

(b) Du verbe עשה *Fecit.*

(c) *Joan. Cleric. in Genes. hic.*

(d) *Genes.* XIV. 6.

ỳ. 28. *Isaac amabat Esaü, eò quòd de venationibus illius vesceretur : & Rebecca diligebat Jacob.*

ỳ. 28. Isaac aimoit Esaü, parce qu'il mangeoit du gibier qu'il prenoit à la chasse. Mais Rebecca avoit plus d'inclination pour Jacob.

29. *Coxit autem Jacob pulmentum : ad quem cùm venisset Esaü de agro lassus,*

29. Un jour Jacob ayant fait cuire un mets [de lentilles,] Esaü revint des champs fort fatigué,

COMMENTAIRE.

traduit ce terme par *Pternistes* (a) un athlete qui abbat son adversaire en le prenant par le pied..

ỳ. 27. FACTUS EST ESAÜ VIR GNARUS VENANDI ET HOMO AGRICOLA. *Esaü devint habile à la chasse, & il s'appliqua à l'agriculture.* Esaü suivit son naturel dans le choix de ses occupations ; il s'appliqua à la chasse, & aux travaux de la campagne. Les Interpretes attachez à l'Hébreu, prétendent que les termes du texte, qu'on a traduit par *homo agricola* (b), ne signifient pas *un laboureur*, mais un homme champêtre, un homme qui aime les bois, la campagne ; l'Ecriture employe ordinairement d'autres termes pour marquer un Laboureur.

JACOB AUTEM VIR SIMPLEX, ET HABITABAT IN TABERNACULIS. *Mais Jacob étoit un homme simple, qui demeuroit dans les tentes.* L'épithéte de *simple* n'a pas dans les autres langues la même signification que dans la nôtre. L'Hébreu *tam* (c) signifie un homme parfait, droit, mûr, d'une conduite irreprochable, & d'une vie innocente. En Latin *simplex* signifie quelquefois un homme ouvert, franc, sincere, qui ne se contraint point. Horace (d).

. . . . . At est truculentior atque
Plus æquo liber : simplex fortisque habeatur.

Les 70. (e) ont traduit : *Jacob étoit un homme sans déguisement, & qui demeuroit dans les tentes.* Symmaque (f) ; *C'étoit un homme sans défaut*, irreprochable. Onkelos : *C'étoit un homme parfait, qui étoit ministre de la maison de la doctrine.* C'est-à-dire, qui frequentoit les Ecoles, qui étoient, disent les Rabbins, dans les tentes de Melchisedech & d'Heber, où l'on enseignoit le culte du vrai Dieu. Mais pourquoi ces détours ? Moïse oppose le naturel sage, & posé de Jacob, qui le porte à demeurer dans la maison de son pere, occupé à la conduite de ses affaires domestiques, il l'oppose au genie boüillant & volage d'Esaü, qui le portoit aux exercices violens & tumultueux de la chasse.

(a) Πτερνιστής.
(b) איש שדה 70. Ἀγροῖκος.
(c) תם.
(d) *Horat. lib. 1. Satyr.* 3.
(e) Ἄπλαστος.
(f) Ἄμωμος.

℣. 30. Ait : Da mihi de coctione hac rufa, quia oppidò lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.

31. Cui dixit Jacob : Vende mihi primogenita tua.

℣. 30. Et il dit à Jacob : Donnez-moi, je vous prie, de ce mets roux, parce que je suis extrêmement las : C'est pour cette raison qu'on lui donna le nom d'Edom, [qui signifie roux.]

31. Jacob lui répondit : Vendez-moi donc vôtre droit d'aînesse.

COMMENTAIRE.

ISAAC AMABAT ESAÜ, EO QUOD DE VENATIONE ILLIUS VESCERETUR. *Isaac aimoit Esaü, parce qu'il mangeoit de ce qu'il prenoit à la chasse.* Isaac auroit, sans doute, fait une fort grande faute, s'il n'eut point eû d'autres motifs que celui-là, pour préferer Esaü à Jacob. On peut croire qu'Isaac supposoit dans Esaü d'autres qualitez estimables, comme de la soûmission, de l'obéissance & de la tendresse à son égard, dont ce fils lui donnoit des preuves, en lui apportant ce qu'il prenoit à la chasse : ou bien la préferance qu'Isaac donnoit à Esaü, n'étoit que dans quelques marques exterieures de bienveillance pour lui, qui ne décident rien pour l'amour solide & cordial de ce pere envers ses deux fils. L'Ecriture ne dit pas qu'Isaac n'aimât point Jacob.

℣. 30. DA MIHI DE COCTIONE HAC RUFA QUIA OPPIDO LASSUS SUM. *Donnez-moi de ce mets roux, parce que je suis extrêmement las.* L'Hébreu est plus expressif : *Faites-moi manger* [à la lettre, engloutir] *à présent de ce mets roux roux, parce que je suis las.* Cette repetition de *roux roux*, marque quelque chose d'extrêmement roux, ou l'avidité d'Esaü. Les lentilles d'Egypte sont fameuses chez les Anciens (*a*). Saint Augustin (*b*) dit qu'on en portoit fort loin, elles passoient pour les meilleures lentilles du monde.

℣. 31. VENDE MIHI PRIMOGENITA TUA. *Vendez-moi vôtre droit d'aînesse.* Les droits d'aînesse consistoient, disent les Interpretes, 1°. en ce que le premier-né avoit l'autorité & la superiorité sur tous ses freres : *Dominum tuum illum constitui* (*c*). 2°. Le premier-né avoit double portion (*d*) dans la succession. 3°. L'aîné recevoit du pere une benediction particuliere, & l'on croyoit toûjours ces benedictions efficaces. La benediction du Pere affermit les maisons des enfans, dit le Sage, & la malediction de la mere en arrache jusqu'aux fondemens. *Benedictio patris firmat domos filiorum : maledictio autem matris eradicat fundamenta* (*e*). Quiconque a de l'intelligence, dit Pla-

(a) *Vid. Athenæ lib.* IV. *c.* 14. & 15.
(b) *Aug. in Ps.* 46.
(c) *Chap.* XXVII. *c.* 37.
(d) *Vid. Deut.* XXI. 17. & 1. *Paral.* V. 5.
(e) *Eccli.* III. 12.

ton *(a)*, doit avoir du respect pour les prieres [ou les vœux] de ses parens, sçachant que souvent ils ont eu leur effet à l'égard de plusieurs. 4°. Avant la Loi le Sacerdoce étoit, dit-on, attaché à la personne du premier-né (*b*). Le double lot dans le partage, est celui de tous ces droits, qui paroît le plus incontestable. Les autres prérogatives, dont il pouvoit joüir, sont plutôt des suites du penchant naturel, qui porte à respecter & à avoir des déferences pour les aînez des familles, que des droits fixes & ordinaires. C'est de là qu'est venuë la coûtume de déferer aux aînez l'honneur de sacrifier, dans les rencontres où les freres se trouvoient ensemble. Mais ailleurs, & dans d'autres circonstances, l'on n'avoit aucun égard à cette qualité de premier-né, & chaque pere de famille étoit Prêtre des sacrifices qu'il vouloit offrir. Caïn & Abel offrent séparément & indépendament l'un de l'autre leurs sacrifices. Ruben étant déchû de son droit d'aînesse, Jacob lui substitua Joseph, qui eût le double lot: *Primogenita reputata sunt Joseph* (*c*). Mais les Israëlites croyoient si peu que le Sacerdoce fut attaché à la personne du premier-né, ou à celui qu'on lui substituoit, ni même que ce droit fut dans la disposition du pere, comme une chose qui regardât la succession, qu'on les voit murmurer fortement contre Moïse & Aaron, que l'on disoit, qui s'attribuoient l'honneur du Sacerdoce; & il fallût un miracle, qui convainquît toutes les Tribus, que c'étoit Dieu même qui vouloit que cette dignité demeurât dans la seule Tribu de Levi, à l'exclusion de toutes les autres.

S'il y eut eû sur cela une loi fixe, ou une coûtume ayant force de loi, l'on n'en seroit pas venu à ces extremitez: On n'auroit pas vû toutes les Tribus prétendre à ce droit; & il n'y auroit eu que celles qui descendoient des aînez, qui pussent legitimément revendiquer le droit du Sacerdoce. On voit dans le Désert, Dathan & Abiron, petits-fils de Ruben, exciter une sédition contre Moïse; mais il ne paroît pas qu'ils prétendissent au Sacerdoce. Ils ne se plaignoient que de ce que Moïse s'attribuoit toute l'autorité dans le gouvernement du peuple. Coré étoit à la tête de deux cens cinquante Levites, qui prétendoient avoir part à la Prêtrise, dont ils se plaignoient que les fils d'Aaron s'étoient emparez. Voyez le livre des Nombres, XVI.

Saint Eucher (*d*) a sur le droit d'aînesse une pensée bien singuliere; il dit que *primogenita* marquent en cet endroit les habits de fête & de ceremonie, que l'aîné avoit, & dont il se servoit dans les sacrifices,

(a) *Plato apud Euseb. lib.* XII. *præp. c.* 36.
(b) Voyez ce qu'on a dit sur ce Droit, Exod. XIX. 22.
(c) I. *Paral.* V. 2.
(d) *Eucher. apud Lipom.*

qu'il

℣. 32. Ille respondit : En morior, quid mihi proderunt primogenita?

℣. 32. Esaü repartit : Je me meurs, de quoi me servira mon droit d'aînesse ?

COMMENTAIRE.

qu'il offroit en cette qualité. C'est de ces habits, dont il est encore parlé au chapitre XXVII. 15. si l'on en veut croire les Juifs, d'où nous viennent toutes ces rares remarques. On demande ici, si le droit d'aînesse est alienable : si Jacob a peché en l'achetant ; & Esaü en le vendant ; si ce n'est pas une simonie de sa part, & de celle d'Esaü ; enfin si l'achât de ce droit est valide.

I. On ne peut pas douter que l'on ne puisse décheoir des privileges des premiers-nez. Ruben fils de Jacob, en fut privé, & Jacob transféra à Juda la souveraineté, à Joseph la double part, & à Levi le Sacerdoce ; prérogatives qu'on prétend avoir dû appartenir à Ruben, en vertu de son droit d'aînesse.

II. On ne peut pas disconvenir aussi qu'Esaü n'ait fait un fort grand peché, en vendant son droit d'aînesse. L'Ecriture (*a*) nomme Esaü profane, comme ayant vendu & profané une chose sainte & inviolable ; quelques Interpretes soûtiennent qu'il a commis une simonie réelle, ayant reçu le prix de son Sacerdoce. Mais quand il n'y auroit que le peu d'estime qu'il a marquée pour les prérogatives attachées à sa naissance, lesquelles étoient regardées comme quelque chose de saint, en les abandonnant pour un plat de lentilles, cela seul a pû lui mériter le nom de Profane, & l'a rendu avec justice la figure & l'exemple des réprouvez (*b*). Ajoûtez que la premiére & la plus considérable des prérogatives du premier né d'Isaac, étoit celle de devenir le pere du Messie ; privilége qu'on ne pouvoit négliger ni mépriser, sans une impieté & une profanation criminelle.

III. La conduite de Jacob envers Esaü peut être excusée par ces raisons. Le droit d'aînesse lui appartenoit, dit-on, de droit Divin ; sa mere Rebecca lui avoit raconté ce que Dieu lui avoit revelé avant sa naissance. Esaü étoit un injuste & violent possesseur, contre qui il lui étoit permis de revendiquer un droit usurpé & conservé par force. Jacob pouvoit chercher les moyens de se rédimer de la vexation, & de rentrer en possession de ses droits. Esaü lui abandonne volontiers ses prétentions ; Jacob ne lui faisoit ni tort, ni violence : *Volenti non fit injuria*. La circonstance de la fatigue & de la faim d'Esaü dont se servit Jacob pour l'engager à vendre son droit d'aînesse, ne mettoit pas cet aîné dans la necessité de vendre, il y avoit d'autres moyens permis de soulager sa faim. Enfin l'Ecriture ne condamne

(a) *Heb.* XII. 16.

(b) *Rom.* IX. & *Malach.* I. 2.

℣. 33. *Ait Jacob, Jura ergo mihi: Juravit ei Esaü, & vendidit primogenita.*

℣. 33. Jurez-le moi donc, lui dit Jacob: Esaü le lui jura, & lui vendit son droit d'aînesse.

COMMENTAIRE.

nulle part la conduite de Jacob en cela.

IV. Mais on peut opposer à ces raisons, que Jacob voyant la mauvaise disposition du cœur d'Esaü, devoit en conscience le détourner de son mauvais dessein, quand même Esaü l'auroit recherché le premier, bien loin de l'engager par ses sollicitations à une mauvaise action. Il étoit de la charité de Jacob de ne pas abuser des mauvaises dispositions de son frere; ainsi quand dans la rigueur du droit, on pourroit excuser l'action de Jacob, qui achette le droit d'aînesse d'Esaü, il semble qu'on ne pourroit pas l'approuver, si on consulte les loix de la charité. Si le droit d'aînesse appartenoit à Jacob par la concession gratuite que Dieu lui en avoit faite, il n'étoit pas necessaire de l'acheter d'Esaü. Que si ce droit appartenoit veritablement à Esaü, Jacob ne pouvoit & ne devoit pas l'acheter, & il n'a pû le posseder en vertu de cet achât.

V. Enfin la vente qu'Esaü fit de son droit d'aînesse étoit nulle; parce que, ou ce droit est alienable, ou non; s'il n'est pas alienable de sa nature, Esaü n'a pû le vendre: & s'il est alienable, il n'a pû le vendre sans le consentement de son pere. Or bien loin qu'Isaac ait consenti à ce marché, l'on voit par toute la suite, qu'il regarda toûjours depuis, Esaü comme son fils aîné, & cette vente comme une chose non arrivée & sans consequence: & certes il semble que Moïse ne l'a rapportée ici, que pour montrer en passant le génie des deux freres, & l'occasion des noms qu'on leur donna. Le nom d'*Edom, Roux*, fut donné à Esaü, à cause des lentilles qu'il acheta, & Jacob fut toûjours un rusé qui supplanta son frere, & qui justifia le nom de Jacob, qui lui fut donné parce qu'en naissant il tenoit son frere aîné par le talon. On doit donc dire que Jacob posséda legitimement le droit de premier né sur Esaü, non pas en vertu de cet achât; mais à cause que Dieu lui avoit accordé cette prérogative de plein droit avant sa naissance.

℣. 32. EN MORIOR, QUID MIHI PRODERUNT PRIMOGENITA? *Je me meurs, de quoi me servira mon droit d'aînesse?* Cette expression d'Esaü marque une avidité & une passion violente; elle fait voir un homme qui n'est pas capable de se contraindre & de surmonter son appetit, comme s'il n'y avoit pas d'autres choses à manger dans la maison d'Isaac pour s'empêcher de mourir, que le plat de lentilles.

ỳ. 34. *Et sic accepto pane & lentis edulio, comedit, & bibit, & abiit ; parvipendens quòd primogenita vendidisset.*

ỳ. 34. Et ainsi ayant pris du pain & ce mets de lentilles, il mangea & bût, & s'en alla : se souciant fort peu de la vente qu'il venoit de faire de son droit d'aînesse.

COMMENTAIRE.

ỳ. 33. JURA ERGO MIHI. *Jurez-le moi donc.* L'Hébreu ajoûte : *Sicut hodie* : Comme aujourd'hui. Les 70. (*a*) Jurez-moi aujourd'hui.

ỳ. 34. ABIIT PARVIPENDENS QUÒD PRIMOGENITA VENDIDISSET. *Il s'en alla, se mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu son droit d'aînesse.* Il crut que ce marché seroit sans consequence, & qu'il sçauroit toûjours bien faire valoir son droit par la force contre Jacob. Le Targum donne à cette action un tour bien criminel : *Il s'en alla, & méprisa son droit d'aînesse, & sa part au siécle futur, & il nia la résurrection.*

CHAPITRE XXVI.

Voyage d'Isaac à Gerare ; enlevement de Rebecca. Elle est renduë à Isaac. Retour d'Isaac à Bersabée. Alliance entre Isaac & Abimelech. Mariage d'Esaü.

ỳ. 1. *Ortâ autem fame super terram, post eam sterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech Regem Palæstinorum in Gerara.*

2. *Apparuitque ei Dominus, & ait : Ne descendas in Ægyptum, sed quiesce in terra quam dixero tibi.*

ỳ. 1. Or il arriva une grande famine dans le pays [long-tems] aprés celle qui y étoit arrivée du tems d'Abraham, & Isaac s'en alla vers Abimelech Roi des Philistins de la ville de Gerare.

2. Et le Seigneur lui apparut, & lui dit : Ne descendez point en Egypte ; mais arrêtez-vous dans le pays que je vous dirai.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. ORTA FAME SUPER TERRAM, POST STERILITATEM, &c. *Il arriva une famine en ce pays-là, aprés la sterilité qui étoit arrivée, &c.* L'Hébreu, Onkelos, les 70. & les autres versions. *Il arriva une famine dans ce pays, outre la famine qui étoit arrivée, &c.* On croit que la premiere famine, dont il est parlé ici, arriva quatre-vingts ans avant celle du tems d'Isaac.

(a) Σήμερον.

℣. 3. Et peregrinare in ea, eróque tecum, & benedicam tibi, tibi enim & semini tuo dabo universas regiones has, complens juramentum quod spopondi Abraham patri tuo.

4. Et multiplicabo semen tuum, sicut stellas cœli: dabóque posteris tuis universas regiones has; & benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ,

5. Eò quòd obedierit Abraham voci meæ, & custodierit præcepta & mandata mea, & ceremonias legesque servaverit.

6. Mansit itaque Isaac in Geraris.

℣. 3. Et demeurez-y comme étranger: Je serai avec vous, & je vous benirai, & je donnerai à vos descendans tous ces pays, & j'accomplirai le serment que j'ai fait à Abraham vôtre pere.

4. Je multiplierai vôtre race comme les étoiles du ciel, & je donnerai à vôtre posterité toutes ces terres que vous voyez, & toutes les Nations de la terre seront benies dans celui qui sortira de vous,

5. Parce qu'Abraham a obéi à ma voix, & qu'il a observé mes préceptes & mes ordonnances, mes cérémonies & mes loix.

6. Isaac demeura donc à Gerare.

COMMENTAIRE.

ABIIT ISAAC AD ABIMELECH. *Isaac s'en alla vers Abimelech.* La longueur du tems qui se passa entre le voyage d'Abraham à Gerare, & celui d'Isaac dans la même Ville, fait croire qu'Abimelech & Phicol, nommez dans ce chapitre sont les fils de ceux du même nom, dont il est parlé au chapitre XXI. Toute cette histoire arriva avant la naissance de Jacob & d'Esaü; car aprés la naissance de ces deux fils, il n'auroit pas été si aisé à Rebecca de dissimuler qu'elle fût l'épouse d'Isaac. Moïse ne s'est pas assujetti à suivre toûjours l'ordre des tems dans ses recits, comme on le voit en cet endroit, & en plusieurs autres.

℣. 2. NE DESCENDAS IN ÆGYPTUM. *Ne descendez point en Egypte.* Ce passage insinuë qu'Isaac avoit eû dessein d'y aller, & qu'il consulta Dieu sur cette affaire.

℣. 4 BENEDICENTUR IN SEMINE TUO OMNES GENTES TERRÆ, [5.] EO QUÒD OBEDIERIT ABRAHAM VOCI MEÆ. *Toutes les Nations de la terre seront benies en celui qui doit sortir de vous, parce qu'Abraham a obéi à ma voix.* Saint Augustin (*a*) remarque sur cela que le merite de la foi d'Abraham étoit plus puissant & plus efficace que celui d'Isaac, puisque c'est en consideration de l'obéissance d'Abraham, que Dieu benit Isaac.

ET CUSTODIERIT PRÆCEPTA, ET MANDATA MEA, ET CEREMONIAS LEGESQUE SERVAVERIT. *Et qu'il a gardé mes preceptes & mes commandemens, mes cérémonies & mes loix.* Les 70. (*b*): Il a observé mes ordonnances, mes commandemens, mes justices &

(a) *Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 36. *Vide Genes.* XII. 3.

(b) Τὰ προστάγματά μου, καὶ τὰς ἐντολάς μου καὶ τὰ δικαιώματα, καὶ τὰ νόμιμά μου.

℣. 7. *Qui cum interrogaretur à viris loci illius super uxore sua, respondit : Soror mea est : timuerat enim confiteri quòd sibi esset sociata conjugio, reputans ne fortè interficerent eum propter illius pulchritudinem.*

8. *Cùmque pertransissent dies plurimi, & ibidem moraretur, prospiciens Abimelech rex Palestinorum per fenestram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua.*

9. *Et accersito eo, ait : Perspicuum est quòd uxor tua sit : cur mentitus es eam sororem tuam esse ? Respondit : Timui ne morerer propter eam.*

10. *Dixitque Abimelech : Quare imposuisti nobis ? potuit coïre quispiam de populo cum uxore tua, & induxeras super nos grande peccatum. Præcepitque omni populo, dicens :*

℣. 7. Et comme les habitans du lieu lui demandoient qui étoit Rebecca ; il leur répondit : Elle est ma sœur ; car il apprêhendoit de leur avoüer qu'elle étoit sa femme, de peur qu'ils ne le fissent mourir, à cause de la beauté de son épouse.

8. Et ayant demeuré dans ce même lieu pendant un long tems, Abimelech Roi de Gerare, regardant un jour par une fenêtre, vit Isaac qui se joüoit avec Rebecca sa femme.

9. Et l'ayant fait appeller, il lui dit : Il est visible que c'est vôtre femme, pourquoi avez-vous fait un mensonge, en disant qu'elle étoit vôtre sœur. Isaac répondit : J'ai eu peur qu'on ne me tuât à cause d'elle.

10. Abimelech lui dit : Pourquoi nous avez-vous ainsi imposé ? Quelqu'un du peuple auroit pû abuser de vôtre femme, & vous auriez attiré sur nous [la peine] de ce grand crime ; & il fit ensuite cette ordonnance à tout le peuple.

COMMENTAIRE.

mes loix. On pourroit traduire l'hébreu (*a*), Il a observé mes observances, mes preceptes, mes statuts & mes loix. Quelques Rabbins avancent qu'Abraham a observé tous les six cens treize commandemens de la Loi. D'autres limitent ces observances au seul Sabbath, & à la Circoncision ; mais quant à l'observation du Sabbath, on l'a déja réfutée ailleurs. Nous croyons que sous les termes de ce verset, l'Ecriture veut nous marquer qu'Abraham a satisfait à tous les devoirs de la justice, de la charité & de la religion ; qu'il a parfaitement obéi aux volontez de Dieu.

℣. 7. RESPONDIT : SOROR MEA EST. *Il répondit que c'étoit sa sœur.* On peut voir ce que l'on a dit ci-devant (*b*) sur une semblable action d'Abraham ; Saint Augustin (*c*) tâche de justifier Isaac, comme il a justifié Abraham. L'équivoque du nom de sœur étoit encore plus grande entre Isaac & Rebecca, qu'entre Abraham & Sara ; car Rebecca n'étoit que cousine d'Isaac : & en disant qu'elle étoit sa sœur, non seulement il céloit qu'elle fut son épouse, en quoi il n'y

(a) ישמר משמרתי מצותי חקותי ותורותי

(b) *Genes.* XII. 13.

(c) *Aug. lib.* XXII. *contra Faust. c.* 33. & 46.

℣. 11. *Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.*

12. *Sevit autem Isaac in terra illa, & invenit in ipso anno centuplum: benedixitque ei Dominus.*

13. *Et locupletatus est homo, & ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est:*

14. *Habuit quoque possessiones ovium & armentorum, & familiæ plurimum. Ob hoc invidentes ei Palæstini,*

℣. 11. Quiconque touchera la femme de cet homme, sera puni de mort.

12. Or Isaac ayant semé dans cette terre, il en recueillit l'année même le centuple, & le Seigneur le benit.

13. Il s'enrichissoit, & son bien s'augmentoit & croissoit de plus en plus; en sorte qu'il devint extrêmement puissant:

14. Il avoit aussi un grand nombre de troupeaux, de brebis & de boucs, & beaucoup de serviteurs & de servantes. Ce qui ayant excité l'envie des Philistins contre lui,

COMMENTAIRE.

avoit point de mal; mais il trompoit Abimelech sous un équivoque, en disant à ce Prince que Rebecca étoit sa sœur, en prenant ce terme dans une acception differente de celle, dont Abimelech l'entendoit, ce qui paroît contraire à la bonne foi.

℣. 8. VIDIT EUM JOCANTEM. *Il vit Isaac qui se joüoit avec Rebecca.* L'aventure qui étoit arrivée à son pere Abimelech, à l'égard de Sara épouse d'Abraham, avoit pû rendre ce Prince plus curieux & plus attentif sur la conduite d'Isaac envers Rebecca. Abimelech les observa si bien, qu'il remarqua bien-tôt qu'ils avoient ensemble plus de familiarité & de liberté, que n'en auroient eû un frere & une sœur. Quelques-uns (*a*) l'entendent des privautez, qu'il n'y a que le mari qui puisse prendre avec sa femme. *Jocari*, ou *ludere*, ou *ridere*, sont des termes couverts, qui marquent une action que la pudeur ne permet pas de nommer.

℣. 10. INDUXERAS SUPER NOS GRANDE PECCATUM. *Vous avez pensé nous faire tomber dans un grand peché.* Ou, vous avez pensé attirer sur nous un tres-grand châtiment, le peché est souvent mis pour la punition. L'Hébreu *Ascham* (*b*) est traduit ici par les 70. (*c*) un peché d'ignorance. Ailleurs simplement un peché, une transgression.

℣. 11. QUI TETIGERIT HOMINIS HUJUS UXOREM, &c. *Quiconque touchera la femme de cet homme sera puni de mort.* L'Hébreu: *Quiconque touchera cet homme ou sa femme sera puni de mort.* La peine de mort étoit ordinaire pour les adultéres parmi les Philistins, parmi les Cananéens, & parmi les Hébreux avant la Loi. Voyez Genese, XXXVIII. 24.

℣. 12. INVENIT IN IPSO ANNO CENTUPLUM. *Il recueillit l'an-*

(a) *Rab. Salomo. Lyran. Cajet. apud Drusium.* Παίζειν צחק

(b) אשם

(c) Ἀγνοίαν. Πλημμέλειαν. Ἁμάρτημα.

℣. 15. Omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham illo tempore, obstruxerunt, implentes humo:

16. In tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac: Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valdè.

17. Et ille discedens, ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi:

℣. 15. Ils comblerent tous les puits que les esclaves de son pere Abraham avoient creusez, & les remplirent de terre.

16. Abimelech lui-même dit à Isaac: Retirez-vous d'avec nous; parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Et Isaac ayant quitté ce pays, vint au torrent de Gerare pour y demeurer.

COMMENTAIRE.

née même le centuple. Isaac n'avoit point de terre en propre dans le pays de Gerare, mais il en pût prendre pour un tems des habitans du pays. C'est un effet sensible de la bénédiction extraordinaire de Dieu que cette année même, qui étoit une année de sterilité & de famine, Isaac ait pû recueïllir le centuple de ce qu'il avoit semé. Les termes Hébreux (*a*) de ce passage, peuvent avoir jusqu'à trois sens differens, selon les diverses manieres de les lire. 1°. *Il recueïllit cent muids*, ou cent mesures nommées *Schearim*. 2°. *Il recueïllit cent [mesures] d'orge. Searim* signifie de l'orge. C'est ainsi que les 70. (*b*) & le Syriaque l'ont entendu. 3°. Il recueïllit le centuple, ou la valeur du centuple *Centuplum æstimatum*, c'est le sens d'Aquila (*c*) chez saint Jerôme dans ses questions hébraïques: ou enfin il retira cent fois au delà de ce qu'il avoit esperé; c'est la traduction du Chaldéen. Les Docteurs Juifs (*d*) enseignent communément qu'Isaac est le premier qui ait introduit la loi de donner la dîme. Ils se fondent sur cet endroit, qui assûrément ne leur est pas favorable. Ils avoüent qu'Abraham paya la dîme à Melchisedech, mais par une pure devotion, & sans prétendre s'y obliger, ni ses successeurs pour l'avenir.

Il arrive quelquefois, sans un fort grand miracle, que la terre produit le centuple. Les terres d'Egypte, de la Bétique & de la Sicile rapportent autant pour l'ordinaire. Pline (*e*) assûre que quelques terres d'Afrique rendent même le cent cinquantiéme. Il n'y a que la circonstance de la sterilité qui regnoit alors, qui rende cette multiplication si merveilleuse. Le centuple peut marquer en general une abondance extraordinaire.

℣. 14. HABUIT FAMILIÆ PLURIMUM. *Il avoit beaucoup de serviteurs & de servantes.* On peut traduire: *Famulitium plurimum*, beaucoup d'esclaves & d'ouvriers. Les termes hébreux (*f*) se prennent

(a) מאה שערים

(b) Ἑκατοστεύουσαν κριθήν.

(c) *Aqu.* Ἑκατὸν ἐκτιμημένα.

(d) Voyez Selden de Synedriis l. 1. c. 2.

(e) *Plin. lib.* XVIII. *c.* 10.

(f) עבדה רבה

℣. 18. *Rursum fodit alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham, & quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philisthiim, appellavitque eos eisdem nominibus quibus antè pater vocaverat.*

19. *Foderuntque in Torrente, & repererunt aquam vivam.*

20. *Sed & ibi jurgium fuit pastorum Gerara adversus pastores Isaac, dicentium: Nostra est aqua, quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit calumniam.*

21. *Foderunt autem & alium: & pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum inimicitias.*

℣. 18. Et il fit de nouveau vuider les puits que les serviteurs de son pere y avoient autrefois creusez, & que les Philistins aprés sa mort avoient remplis de terre, & il les appella des mêmes noms dont son pere les avoit appellez auparavant.

19. Et ayant creusé dans le torrent, ils y trouverent de l'eau vive.

20. Mais il y eut encore en cette occasion une querelle entre les pasteurs de Gerare & ceux d'Isaac; les premiers soûtenans que l'eau étoit à eux. C'est pourquoi Isaac appella ce puits, calomnie, à cause de ce qui étoit arrivé.

21. Ils en creuserent encore un autre, qui fut une nouvelle occasion de querelle, & Isaac le nomma inimitié.

COMMENTAIRE.

en quelques lieux pour les ouvrages de la campagne; & c'est en ce sens qu'ils ont été traduits par les 70. (*a*). Beaucoup d'ouvriers, ou beaucoup de revenus des biens de la campagne, en grains, en fruits, en vin, &c.

℣. 16. RECEDE A NOBIS QUONIAM POTENTIOR NOBIS, &c. *Retirez-vous de nous, parce que vous êtes plus puissant que nous, &c.* Abimelech ne veut point de voisin plus puissant que lui. C'est ce même prétexte qui porta Pharaon à opprimer les Israëlites dans l'Egypte. Les Athéniens exiloient ceux de leurs citoyens qui donnoient de l'ombrage par leur puissance ou par leurs richesses; cela s'appelloit l'Ostracisme.

℣. 17. AD TORRENTEM GERARÆ. *Au torrent de Gerare.* L'hébreu (*b*): *Dans le torrent.* Les 70. (*c*) traduisent: *Dans la vallée de Gerare.* Cette traduction est suivie de plusieurs Interpretes. Il pouvoit y avoir un torrent dans cette vallée durant les grandes pluyes. Mais ce qui montre qu'il y avoit rarement de l'eau, c'est qu'Isaac y fait creuser des puits.

℣. 19. FODERUNT IN TORRENTE, ET INVENERUNT AQUAM VIVAM. *Ils creuserent dans le torrent, & ils y trouverent de l'eau vive.* Il semble qu'il vaudroit mieux traduire: *Ils creuserent dans le vallon.* Les eaux vives sont les sources d'eaux qui ne tarissent point, & qui sont nommées dans Isaie (*d*) des *eaux fideles* & permanentes, par opposition aux eaux

(*a*) Γεωργία πολλά.
(b) בנחל גרר
(c) Ἐν φάραγγι.
(d) *Isai.* XXXIII. 16.

de pluies

℣. 22. Profectus inde fodit alium puteum pro quo non contenderunt : itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens : Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit crescere super terram.

℣. 22. Etant parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel il n'y eut point de contestation ; c'est pourquoi il l'appella, largeur ; en disant, le Seigneur nous a mis au large, & nous a fait croître sur la terre.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabée.

23. Isaac retourna de là à Barsabée,

24. Ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum sum : benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham.

24. Et la nuit suivante le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham vôtre pere ; ne craignez point, parce que je suis avec vous, je vous benirai & je multiplierai vôtre posterité à cause d'Abraham mon serviteur.

25. Itaque ædificavit ibi altare : & invocato nomine Domini, extendit tabernaculum : præcepitque servis suis ut foderent puteum.

25. Il érigea donc un autel en ce lieu-là, & il y invoqua le nom du Seigneur. Et ayant dressé sa tente, il ordonna à ses enfans d'y creuser un puits.

26. Ad quem locum cùm venissent de Geraris, Abimelech, & Ochozath amicus illius, & Phicol dux militum,

26. Et Abimelech Roi de Gerare, Ochozath son favori, & Phicol chef de son armée étant venus en ce lieu,

COMMENTAIRE.

de pluyes & de citernes, aux eaux qui se sechent pendant l'Eté, & qui sont nommées étrangeres : *Aqua aliena* (*a*). L'Arabe & la Version Samaritaine portent : *De l'eau douce.* Le pays de Gerare étoit tout plein de sel ; & Strabon (*b*) remarque que les maisons de la ville de Gerres étoient faites de pierres de sel. La plûpart des puits devoient être salez, & un puits d'eau douce étoit une bonne découverte. Ce n'étoit pas loin de là qu'étoit l'eau de Mara adoucie par Moïse, & les lacs salez dont parlent les Géographes.

On montroit du tems d'Origene (*c*) à Ascalon, des puits d'une structure extraordinaire & fort differente de celle des autres puits, que l'on croit être ceux que les Patriarches avoient faits.

℣. 20. VOCAVIT CALUMNIAM. *Il le nomma Calomnie.* Le mot de l'original (*d*) se prend en deux maniéres. Si on lit *Esech*, il signifie querelle, dispute, procés ; & c'est en ce sens qu'il est pris par le Chaldéen & par ceux qui suivent l'Hébreu ponctué par les Massoretes ; mais en lisant *Escheth*, il signifie calomnie, selon saint Jerôme ; & injustice, selon les 70. (*e*) Ceux-ci traduisent souvent ce même terme par calomnie (*f*), comme le montre Drusius.

(a) 4. *Reg.* XIX. 24. & *Isai.* XXXVII. 25.
(b) *Strab. lib.* 16.
(c) *Lib.* 4. *contra Cels.*
(d) עשק
(e) Ἀδικία.
(f) Συκοφαντία. *Eccle.* IV. 1. *Prov.* XIV. 31. *Psalm.* LXXI. 4.

℣. 27. *Locutus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hominem quem odistis, & expulistis à vobis ?*

28. *Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dominum, & idcircò nos diximus : Sit juramentum inter nos, & ineamus fœdus,*

29. *Ut non facias nobis quidquam mali, sicut & nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet : sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini.*

30. *Fecit ergo eis convivium, & post cibum & potum.*

℣. 27. Isaac leur dit : Qu'êtes-vous venus faire ici, pour voir un homme que vous haïssez, & que vous avez chassez d'avec vous ?

28. Ils lui répondirent : Nous avons remarqué que le Seigneur est avec vous, & nous avons dit : Faisons alliance ensemble, & promettez-nous avec serment,

29. Que vous ne nous ferez aucun mal, de même que nous n'avons rien pris de ce qui étoit à vous, & que nous n'avons rien fait qui pût vous offenser ; mais nous vous avons renvoyé en paix, comblé de la benediction du Seigneur.

30. Isaac donc leur fit un festin ; & aprés avoir bû & mangé,

COMMENTAIRE.

℣. 24. BENEDICAM TIBI. *Je vous benirai.* Quelques exemplaires des 70. (*a*) portent : *Je vous ai beni* ; & au lieu de *mon serviteur Abraham*, ils lisent *vôtre pere Abraham.*

℣. 25. PRÆCEPIT UT FODERENT PUTEUM. *Il commanda de creuser un puits.* Les 70. ajoûtent ; Et les serviteurs d'Isaac creuserent un puits dans la vallée de Gerare.

℣. 26. ABIMELECH, ET OCHOZAT AMICUS ILLIUS, ET PHICOL DUX MILITUM. *Abimelech & Ochozat son ami, & Phicol Général de son Armée.* Plusieurs prennent le nom d'*Ochozat* dans un sens appellatif, pour une troupe qui accompagnoit Abimelech. Le Chaldéen traduit dans ce sens : *Abimelech accompagné de ses amis, & Phicol.* Saint Jerôme (*b*) marque cette maniere d'expliquer le nom d'Ochozat, & il ne paroît pas la désaprouver, non plus que plusieurs autres Interpretes. Les 70. donnent à Ochozat la qualité de *Paranymphe* (*c*), qui conduit l'épouse à la maison de son époux ; c'étoit la fonction du meilleur ami de l'époux. L'Arabe traduit : *Celui qui mangeoit à sa table.* L'Interprete d'Origene : *Son gendre.*

℣. 29. NOS NIHIL TUORUM ATTIGIMUS. *Nous n'avons touché à rien qui fut à vous.* L'Hébreu : *Nous ne vous avons pas touché.* Les 70. (*d*) Nous ne vous avons point eû en execration, en abomination. Nous ne vous avons pas rejetté avec mépris, dans le tems que vous avez été chez nous & dans nôtre pays. Ils répondent aux reproches qu'Isaac leur a fait au verset 27. vous me haïssez, & vous m'avez chassé,

(a) Εὐλογήκα σε.
(b) *Hieron. quæst. Hebr.*
(c) Νυμφαγωγὸς.
(d) ἐ βδελυξάμεθά σε.

℣. 31. *Surgentes manè, juraverunt sibi mutuò, dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.*

32. *Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annunciantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes: Invenimus aquam.*

33. *Unde appellavit eum, Abundantiam: & nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.*

34. *Esaü verò quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, & Basemath filiam Elon ejusdem loci:*

35. *Quæ ambæ offenderant animum Isaac & Rebeccæ.*

℣. 31. Ils se leverent le matin, & ils jurerent une alliance entr'eux, & Isaac leur dit adieu, & ils s'en retournerent en paix dans leur maison.

32. Et le même jour les serviteurs d'Isaac lui vinrent dire qu'ils avoient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avoient creusé.

33. C'est pourquoi Isaac nomma ce puits Abondance: & il nomma la ville Bersabée, d'un nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

34. Et Esaü âgé de quarante ans épousa Judith fille de Béeri le Hethéen, & Basemath fille d'Elon du même pays.

35. Qui toutes deux s'etoient mises mal dans l'esprit d'Isaac & de Rebecca.

COMMENTAIRE.

&c. Mais ils avoient permis à leurs bergers de lui nuire; & ne lui en avoient point fait de justice.

℣. 31. SURGENTES MANE, &c. *Ils se leverent le matin.* Le lendemain matin on jura l'alliance. Il n'y a point d'emphase dans ces termes; on les emploie pour marquer des choses fort communes, & ausquelles on ne donne point des soins extraordinaires. Dans Homere les Héros se levent toûjours de grand matin.

℣. 32. INVENIMUS AQUAM. *Nous avons trouvé de l'eau.* Les 70. saint Chrysostome, & saint Ambroise ont lû avec une négation; *Nous n'avons point trouvé d'eau.* Mais ni l'Hébreu, ni Aquila, ni Symmaque, ni l'édition des 70. de Complute ne portent pas cette négation, & la liaison du discours n'en souffre point: Car pourquoi nommer ce puits abondance, si l'on n'y eût point trouvé d'eau? Il est vrai que les 70. ne traduisent pas l'Hébreu *Schibah* (a) par *abondance*; mais par *jurement*. Ainsi cette raison ne vaut rien contr'eux: le terme de l'original peut avoir trois diverses significations, selon les diverses manieres, dont on le lit: il peut signifier sept, ou jurement, ou rassasiement & abondance; & c'est en ce dernier sens qu'Aquila, Symmaque & saint Jerôme l'ont pris.

℣. 33. NOMEN URBI IMPOSITUM EST BERSABEE. *On donna le nom de Bersabée à cette ville*: ou plutôt on donna ce nom au puits, & ensuite à la ville que l'on bâtit auprés.

℣. 34. FILIAM ELON EJUSDEM LOCI. *Fille d'Elon du même lieu.*

(a) שבעה

L'Hébreu & les autres versions ; Fille d'Elon le Hethéen.

℣. 35. QUÆ AMBÆ OFFENDERANT, &c. *Qui s'étoient mises mal dans l'esprit, &c.* L'Hébreu (a) : *Elles furent un sujet d'amertume*, de chagrin. Les 70. (b) *Elles contestoient*, elles querelloient avec Isaac, &c. Onkelos (c) : Elles étoient rebelles & désobéissantes aux paroles d'Isaac. Le Paraphraste Jonathan & le Jerosolymitain disent, qu'étant idolâtres, elles ne voulurent pas écoûter les avertissemens salutaires d'Isaac & de Rebecca.



CHAPITRE XXVII.

Jacob surprend la bénédiction d'Isaac, tandis qu'Esaü étoit à la chasse. Retour d'Esaü, ses menaces contre Jacob qui se retire en Mésopotamie.

℣. 1. *Senuit autem Isaac, & caligaverunt oculi ejus, & videre non poterat : Vocavitque Esaü filium suum majorem, & dixit ei : Fili mi ? Qui respondit : Adsum.*

2. *Cui pater : Vides, inquit, quòd senuerim, & ignorem diem mortis meæ,*

3. *Sume arma tua, pharetram, & arcum, & egredere foras : cùmque venatu aliquid apprehenderis,*

℣. 1. Isaac étoit devenu vieux ; & sa vûë s'étoit tellement affoiblie, qu'il ne pouvoit plus voir. Il appella donc Esaü son fils aîné, & lui dit : Mon fils ? Esaü répondit : Me voici.

2. Son pere ajoûta : Vous voyez que je suis vieux, & que j'ignore le jour de ma mort.

3. Prenez vos armes, vôtre carquois & vôtre arc, & allez dehors ; & lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

COMMENTAIRE.

℣. 1. SENUIT AUTEM ISAAC, ET CALIGAVERUNT OCULI EJUS. *Isaac étoit fort vieux, & ses yeux s'étoient obscurcis.* Isaac avoit alors cent trente-sept ans, & Jacob soixante & dix-sept. Isaac étant tombé malade, crut que sa fin étoit proche ; il se sentit intérieurement porté à donner sa bénédiction à son fils aîné & à lui prédire ce qui lui devoit arriver. La Providence permit que sa vûë baissat, soit par un effet de la maladie, ou de l'âge ; la suite fait voir qu'il n'avoit alors aucun usage de la vûë. On peut croire que Dieu la lui rendit pendant les quarante-trois ans qu'il vêcut encore depuis cette maladie.

(a) תהיין מורת
(b) ἦσαν ἐρίζουσαι
(c) מסרבן ומרגזן

ỽ. 4. Fac mihi inde pulmentum sicut velle me nosti, & affer ut comedam : & benedicat tibi anima mea antequam moriar.

4. Faites-m'en cuire un mets, comme vous sçavez que je l'aime, & apportez-le moi, afin que j'en mange & que je vous benisse avant que je meure.

5. Quod cùm audisset Rebecca, & ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret,

5. Rebecca entendit ce discours; & Esaü étant allé à la chasse pour satisfaire au desir de son pere,

6. Dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esaü fratre tuo, & dicentem ei :

6. Elle dit à Jacob son fils : J'ai entendu Isaac vôtre pere qui parloit à vôtre frere Esaü, & qui lui disoit :

7. Affer mihi de venatione tua, & faccibus ut comedam, & benedicam tibi coram Domino antequam moriar.

7. Apportez-moi de ce que vous aurez pris à la chasse, & faites m'en cuire quelque chose, afin que j'en mange & que je vous benisse en presence du Seigneur avant ma mort.

COMMENTAIRE.

ỽ. 3. SUME ARMA TUA, PHARETRAM ET ARCUM. *Prenez vos armes, vôtre carquois & vos fléches.* Onkelos, Vatable & quelques autres traduisent : *Prenez vos armes, vôtre épée & vôtre arc.* Le terme *Saïph* (*a*), que le Chaldéen met ici, en la place de l'Hébreu *Teli*, signifie chez les Arabes une espece de sabre, dont la pointe est relevée en haut. L'épée ou le couteau n'étoit pas moins necessaire aux Chasseurs en ce tems-là, que l'arc & les fléches ; & comme Isaac dit à Esaü de prendre ses armes, l'on doit croire qu'il parloit des armes ordinaires, qui étoient l'épée & l'arc. Le carquois n'est pas une arme. Les (*b*) Rabbins Abenezra & David ne sont point contraires à cette version, qui met l'épée au lieu du carquois ; *teli* vient de l'hébreu *talah*, qui signifie suspendre ; l'épée étoit penduë ou pendante, aussi-bien que le carquois.

ỽ. 4. PULMENTUM. *Un mets.* L'Hébreu *Mathamim* (*c*), signifie un ragoût, une viande de bon goût ; quelques-uns traduisent : *Cibos sapidos* ; d'autres *Cupedias*. Les 70. (*d*) simplement des viandes, de la nourriture. *Pulmentum* est d'une signification plus étenduë, il se prend pour hachi, civet, fricassée, potage, boüillie, &c.

UT COMEDAM, ET BENEDICAT TIBI ANIMA MEA. *Afin que j'en mange, & que je vous benisse.* A la lettre, *que mon ame vous benisse* ; c'est-à-dire que je vous donne ma bénédiction, du meilleur de mon ame, *ex animo* (*e*). Il est ridicule d'expliquer avec quelques Commentateurs, ce passage, comme si le ragoût qu'Isaac demande, étoit

(a) Voyez Drusius & Fuller תלי
סיף

(b) *Apud Drus.*

(c) מטעמים

(d) Ἐδέσματα.

(e) *Vatab. Menoc.*

℣. 8. *Nunc ergo fili mi, acquiesce consiliis meis:*

9. *Et pergens ad gregem, affer mihi duos hœdos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur:*

10. *Quas cum intuleris, & comederit, benedicat tibi priusquam moriatur.*

11. *Cui ille respondit: Nosti quòd Esaü frater meus homo pilosus sit, & ego lenis.*

12. *Si attrectaverit me pater meus, & senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.*

℣. 8. Suivez donc maintenant, mon fils, le conseil que je vais vous donner;

9. Allez-vous en au troupeau, & apportez-moi des meilleurs chevreaux, afin que j'en prépare à vôtre pere une sorte de mets que je sçai qu'il aime;

10. Et qu'aprés que vous le lui aurez presenté & qu'il en aura mangé, il vous donne sa bénédiction avant qu'il meure.

11. Jacob répondit: Vous sçavez que mon frere Esaü a le corps tout velu, & que moi je n'ai point de poil.

12. Si mon pere vient à me toucher avec la main, & à me tâter, je crains qu'il ne s'imagine que j'ai voulu le tromper, & que je n'attire sur moi sa malédiction, au lieu de sa bénédiction.

COMMENTAIRE.

un motif pour le porter à benir Esaü, ou un moyen pour se mettre en humeur de lui donner sa bénédiction, à peu prés comme l'on voit qu'Elizée (*a*) demande qu'on lui fasse venir un joüeur d'instrument, pour le disposer à recevoir l'impression de l'esprit de prophétie. On peut dire qu'en cet endroit la particule *ut* (*b*), n'est pas causale, mais qu'elle marque seulement ce qui devoit suivre ce repas qu'il devoit faire. *Je mangerai, & aprés je vous benirai.* (*c*)

Si Isaac vouloit donner à Esaü la même bénédiction, qu'il donna sans y penser à Jacob, & s'il vouloit mettre celui-ci dans la soûmission d'Esaü, dans quel sens avoit-il pris la promesse de Dieu, qui avoit dit que l'aîné seroit assujetti au cadet? *Major serviet minori.* Munster & Clarius conjecturent que Rebecca n'avoit pas découvert à son mari ce que Dieu lui avoit révelé touchant ses deux fils: mais cela est assez difficile à croire, & il y a plus d'apparence qu'Isaac étoit dans la disposition de ne suivre dans les bénédictions qu'il donneroit à son fils, que l'impression de l'Esprit saint, & de ne dire que ce que Dieu lui mettroit dans la bouche. Ainsi l'on ne peut pas dire qu'il ait eû dessein d'assujettir Jacob à Esaü; mais seulement de donner à Esaü les bénédictions que Dieu voudroit lui inspirer.

℣. 7. CORAM DOMINO. *En la présence du Seigneur.* C'est-à-dire, avec l'aide & la faveur de Dieu; en sa présence, & avec son autorité, en son nom; ou dans la sincerité, & comme devant Dieu, ou

(a) 4. *Reg.* III. 15.
(b) בעבור
(c) *Vid. Glass. tract.* 7. *lib.* III. *de conjunctione. c.* 19.



℣. 13. Ad quem mater : In me sit, ait, ista maledictio, fili mi : tantùm audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.

14. Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

15. Et vestibus Esaü valde bonis, quas apud se habebat domi, induit eum :

℣. 13. Rebecca lui repartit, Que cette malediction retombe sur moi, mon fils : Ecoutez-moi seulement, & allez me querir ce que je vous ai dit.

14. Il y alla, il l'apporta & le donna à sa mere, qui en prépara à Isaac un mets, comme elle sçavoit qu'il l'aimoit.

15. Elle revêtit ensuite Jacob des plus beaux habits d'Esaü qu'elle gardoit chez elle.

COMMENTAIRE.

enfin, que je vous souhaite toutes sortes de bénédictions de la part du Seigneur.

℣. 12. TIMEO NE PUTET ME VOLUISSE SIBI ILLUDERE. *J'ai peur qu'il ne croye que je l'ai voulu tromper.* L'Hébreu à la lettre : *Et je serai à ses yeux, comme un homme qui en jette un autre dans l'erreur.* La Vulgate a tres-bien pris ce sens, aussi-bien que les 70. (*a*) *Je serai comme un homme qui méprise.* Aquila (*b*) : comme un moqueur. Symmaque (*c*) : comme si je voulois le railler & insulter en quelque sorte à son âge & à son aveuglement. Rien n'auroit été plus sensible à Isaac en l'état où il étoit, de la part de son fils, que de se voir méprisé & insulté ; & Jacob avoit sans doute une tres-grande raison de craindre d'encourir sa disgrace, & d'attirer sa malediction, si la fraude venoit à être découverte. La suite fit voir que Dieu inspiroit à Rebecca ce qu'elle fit ; & le succés d'une entreprise aussi hardie & aussi délicate, fut la récompense de la foi que cette mere avoit aux promesses que Dieu lui avoit faites en faveur de son cadet. C'est dans le sentiment de cette ferme confiance (*d*), qu'elle répond à Jacob : *In me sit ista maledictio, fili mi.* Je vous réponds de tout, je me charge de la malédiction, s'il vous la donne ; mais je suis assûrée que Dieu ne permettra pas que cela arrive, ni que ses promesses soient sans effet. Onkélos lui fait dire : J'ai appris par révélation que vous ne recevrez point de malédictions, mais seulement des bénédictions.

℣. 15. ET VESTIBUS ESAÜ VALDE BONIS QUAS APUD SE HABEBAT DOMI, INDUIT EUM. *Elle le revêtit des habits d'Esaü parfaitement bons, qu'elle gardoit au logis.* L'Hébreu : *Elle revêtit Jacob son cadet, des habits desirables [parfaitement beaux] d'Esaü son aîné, qu'elle avoit chez elle.* Quelques Interpretes croient, aprés les Rabbins (*e*),

(a) Ὡς καταφρονῶν.
(b) Ὡς καταμωκώμενος,
(c) Καταπαίζων.
(d) *Theodoret. quæst.* 78.
(e) *Hieron. in quæst. Hebr.*

℣. 16. *Pelliculásque hœdorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.*

17. *Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat, tradidit,*

18. *Quibus illatis, dixit: Pater mi? At ille respondit: Audio. Quis es tu, fili mi?*

19. *Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus Esaü: feci sicut præcepisti mihi: surge, sede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.*

℣. 16. Et elle lui couvrit les mains & le col avec les peaux de ces chevreaux,

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avoit preparé à manger, & les pains qu'elle avoit cuits:

18. Jacob les servit devant son pere, & lui dit: Mon pere? Qu'y a-t-il, répondit Isaac: Qui êtes-vous, mon fils?

19. Jacob répondit: Je suis Esaü vôtre fils aîné; j'ai fait ce que vous m'avez ordonné: Levez-vous, asseiez-vous, & mangez de ma chasse, afin que vous me benissiez.

COMMENTAIRE.

que les habits, dont l'Ecriture parle ici; ces habits si beaux, si précieux, si pleins de bonne odeur; enfin ces habits de fête & de cérémonie, étoient les habits dont se servoit Esaü dans les sacrifices qu'il offroit en qualité de Prêtre & de premier-né de la famille d'Isaac. On peut entendre par ces mots, *Quæ secum erant in domo*, qu'elle les avoit dans des coffres; *Domus* est mis quelquefois pour un coffre dans l'Ecriture: le Psalmiste (*a*) parle des maisons, ou des coffres d'yvoire, où l'on serroit des habits avec des matieres odorantes; Euripide parle aussi de certains coffres de cédre, faits en forme de maisons, où l'on conservoit des habits précieux (*b*). Hesiode (*c*) nomme le tonneau de Pandore une maison entiere, ou non rompuë.

℣. 19. EGO SUM PRIMOGENITUS TUUS ESAU, &c. *Je suis Esaü vôtre fils aîné.* Il paroît dans l'action de Jacob plusieurs sortes de mensonges: & il trompe Isaac en trois maniéres; par ses paroles, par ses actions & par ses habits; il lui dit qu'il est son premier né & qu'il est Esaü; il lui donne de la viande commune, pour de la venaison; il lui dit qu'il a executé ses ordres & qu'il vient de la chasse; enfin il le trompe, en lui donnant à toucher les peaux de chevreaux dont il avoit enveloppé son col & ses mains, pour imiter le poil dont le corps d'Esaü étoit chargé. Si Jacob agissoit sérieusement dans cette rencontre, & s'il avoit dessein de tromper Isaac, on ne peut l'excuser de mensonge; & aussi n'est-il pas fort necessaire de lui fournir pour cela des excuses, puisqu'on doit avoüer sans peine que la vie des Saints n'est pas exemte de toutes sortes de fautes. S'il agissoit en riant, & s'il parloit par ironie & par figure, il est difficile d'exemter de peché, un jeu & une raillerie semblable à celle-

(a) *Psal.* XLIV, 10.

(b) .... Ἐκ δ' ἔλυσα κεδρίνων δόμων
Ἐσθῆτα κοσμόν τ' εὐπρεπῶς ἠσκήσατο.

(c) *Hesiod. oper. & dies.*
Μούνη δ' αὐτόθι Ἐλπὶς ἐν ἀρρήκτοισι δόμοισιν.

℣. 20. Rursúmque Isaac ad filium suum, Quomodo, inquit, tam citò invenire potuisti, fili mi? Qui respondit: Voluntas Dei fuit ut citò occureret mihi quod volebam.

℣. 20. Isaac ajoûta : Mais comment avez-vous pû, mon fils, rencontrer si tôt quelque chose ? Il répondit : Dieu a voulu que ce que je cherchois se presentât aussitôt à moi.

COMMENTAIRE.

là, qui alloit à tromper son pere dans une chose de la derniére conséquence, & à frustrer son frere d'un droit qui lui appartenoit. Enfin en prenant dans le sens naturel & litteral, tout ce qui se passe entre Jacob & Isaac, on ne peut ce me semble l'excuser de mensonge, ni par consequent de peché, puisque le mensonge est toûjours peché.

En effet nous voyons que Jacob lui-même ne regardoit l'action que Rebecca lui commandoit, que comme une action frauduleuse, qu'Isaac ne manqueroit pas de prendre pour une insulte & une tromperie qu'on lui voudroit faire ; & Isaac ne s'en exprime pas autrement, lorsqu'il dit à Esaü, que Jacob étoit venu frauduleusement le surprendre, & qu'il avoit reçû la bénédiction, qui appartenoit au premier-né. *Venit germanus tuus fraudulenter, & accepit benedictionem tuam.*

Quelques Peres & plusieurs sçavans Interpretes & Théologiens ne font point aussi de difficulté d'avoüer qu'il y a ici du mensonge de la part de Jacob : mais quelques-uns d'entr'eux vont trop loin, en prétendant que cette action n'est point un peché, & qu'elle est du nombre de quelques autres mensonges loüables, que l'on dit pour éviter un grand mal, ou pour procurer un grand bien. On cite pour ce sentiment, Origene (*a*), saint Chrysostome (*b*), Cassien (*c*) & saint Jerôme (*d*). Parmi nos Théologiens, les uns (*e*) excusent entiérement Jacob de peché, prétendans qu'il n'a agi qu'en suivant l'inspiration de Dieu ; & d'autres (*f*) ne croyent pas qu'il y ait dans son mensonge plus qu'un peché veniel : on fait valoir sa bonne intention, l'obéissance qu'il rendoit à sa mere, les promesses de Dieu qu'il avoit en vûë, le droit de premier-né, qui lui étoit dû, & par l'Oracle divin, & en consequence de l'achât qu'il en avoit fait ; enfin l'on ajoûte, que quoiqu'il parlât en apparence contre la verité, en disant qu'il étoit le premier-né d'Isaac, il étoit pourtant vrai dans un autre sens, & par rapport au droit qu'il avoit à cette qualité, qu'il étoit l'aîné

(a) *Origen. lib. 6. Stromat. apud Hieron. lib. 1. Apolog. advers. Rufin.*

(b) *Chrysost. Homil. 32. & 53. in Genes. Vide eund. lib. 1. de Sacerdotio.*

(c) *Cassian. Coll.* XVIII. *c. 17. & sequent. & c. 21. & sequ.*

(d) *Hieron. in Ep. ad Galat. apud Aug. ep. ad Hieronym.*

(e) *Biel in 3. Sentent. dist. 38. Petr. de Alliaco in 1. Sent. qu. 12.*

(f) *Lyran. Tostat. Lipom. Cajet. &c.*

℣. 21. Dixitque Isaac : Accede huc, ut tangam te fili mi, & probem utrùm tu sis filius meus Esaü, an non.	℣. 21. Isaac lui dit encore : Approchez-vous de moi, mon fils, afin que je vous touche, & que je m'assure si vous êtes mon fils Esaü, ou non.

COMMENTAIRE.

d'Esaü ; enfin l'on veut que ce soit un artifice & une adresse permise, par laquelle Jacob tâchoit de récouvrer ce qui étoit à lui, ne le pouvant autrement ; qu'en cela il n'y a proprement point de tromperie, puisqu'on n'y fait tort à personne ; & qu'au reste, quoiqu'Isaac nomme l'action de Jacob frauduleuse, il ne laisse pas de ratifier ses bénédictions, il les confirme au lieu de les révoquer.

A l'égard de la venaison que Jacob dit qu'il a prise & apprêtée ; l'on répond, que si l'on n'a égard qu'à la premiere intention d'Isaac, Jacob n'a point fait contre le dessein de son pere, & qu'il ne l'a point trompé. Son intention étoit de manger d'un ragoût, avant que de donner sa bénédiction à son aîné ; Jacob apporte à son pere un plat apprêté à son goût : que la viande qu'il lui présentoit fût de la venaison ou une autre sorte de viande, qu'il se nommât Jacob ou Esaü, tout cela n'étoit qu'accessoire à la premiere volonté d'Isaac, qui étoit de benir devant le Seigneur, celui qui avoit devant Dieu la qualité de premier-né, tout le reste se rapportoit à cette premiere idée. Or Jacob étoit sans difficulté dans les droits de premier-né, selon le dessein de Dieu.

Saint Augustin (*a*) s'y est pris d'une autre maniere, pour excuser Jacob de mensonge & de peché. Il prétend que l'action de Jacob étoit un mystere, & que si on l'accuse de peché & de mensonge, on sera obligé de condamner toutes les figures, les paraboles & les métaphores. Et l'on sera contraint dans le discours de n'employer jamais d'expressions figurées, sans mensonge. On condamnera de mensonge, ce que fit Joseph à l'égard de ses freres, lorsqu'il feignit de ne les pas connoître, & qu'il les traita comme s'il les eût pris pour des espions ; & ce que fit David, lorsqu'il contrefit l'insensé & le furieux ; tout cela, dit saint Augustin, ne doit pas passer pour fiction ni pour mensonge ; mais on doit considerer ces actions, comme des propheties qui cachent un sens mysterieux, auquel on doit faire plus d'attention, qu'à ce qui se passe au dehors. Ainsi l'action de Jacob, à ne la regarder que selon sa cause prochaine, paroîtra un mensonge, puisqu'il ne la fit que pour persuader à son pere qu'il étoit son fils aîné. Mais cette action considerée par rapport à ce qu'elle devoit signifier, n'est ni tromperie, ni mensonge, puisqu'elle est tres-

(a) *Lib. contra Menda. c. x.*

℣. 22. Accessit ille ad patrem, & palpato eo, dixit Isaac: Vox quidem, vox Jacob est: sed manus, manus sunt Esaü.

℣. 22. Jacob s'approcha de son pere; & Isaac l'ayant tâté de la main, il dit: Pour la voix, c'est la voix de Jacob; mais les mains, sont les mains de d'Esaü.

COMMENTAIRE.

propre pour signifier, ce qu'on veut marquer par son moyen. Les peaux dont Esaü se couvrit, representent admirablement Jesus-Christ qui se charge de nos pechez. Quand Jacob dit qu'il est l'aîné, qu'il est Esaü; c'étoit une figure tres-expresse de la vocation des Gentils, substituez aux Juifs. Voila le raisonnement de saint Augustin.

Mais quelques Théologiens (*a*) ne paroissent pas convaincus que le mystere de cette action justifie Jacob de mensonge; & saint Augustin lui-même réfute tres-bien les consequences que l'on pourroit tirer de son principe, dans le livre XXII. contre Fauste chapitre 83. Et en effet, si Jacob sçavoit ce mystere, & si Dieu le lui avoit revelé, aussi bien que la maniére dont il devoit concourir à son execution; on sera obligé de dire que Dieu porta Jacob à feindre qu'il étoit Esaü, & à tromper son pere par une fausseté; & n'est-ce pas là faire Dieu auteur du mensonge? Dieu avoit-il besoin de la fiction d'Esaü pour executer ce mystere, qui ne consistoit pas dans le mensonge de Jacob, mais dans la préference du cadet à l'aîné; ce mystere ne pouvoit-il s'accomplir sans tromper Isaac? Saint Augustin lui-même avouë que l'action de Jacob prise en elle-même, & considerée par rapport à son premier motif, & à sa premiere intention, étoit un mensonge. Il faudroit donc pour justifier Jacob, montrer qu'il avoit une autre intention, & qu'il n'avoit pas cette premiere que saint Augustin n'oseroit approuver, & qu'il condamne même comme un mensonge. On ajoûte à ces raisons que le mystere qui est caché sous ce sens historique & litteral, n'empêche ni le mensonge, ni le mal qu'il peut y avoir dans l'action en elle-même. Par exemple l'inceste de Thamar, la fornication de Samson avec Dalila, la persécution de Pharaon contre les Israëlites, sont des actions figuratives & mystérieuses; mais le mystere qu'elles renferment, n'en ôte pas le crime. Il faut donc conclure avec Estius (*b*) que pour justifier Jacob, ce n'est point assez de montrer qu'il y a du mystere dans son action, mais il faut faire voir que selon le sens historique & litteral, il n'y a point de mensonge, & c'est à quoi ont travaillé Theodoret (*c*), saint Gregoire le Grand (*d*), saint Isidore, Bede le Vénérable, saint Rupert,

(a) *Bonfrer. in hunc loc.*
(b) *Estius in hunc locum.*
(c) *Theodoret quæst. 81. in Genes.*
(d) *Gregor. lib. 1. homil. VI. in Ezech. Vide eundem in Job. lib. 18. c. 3. nov. edit.*

℣. 23. *Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,*

24. *Ait: Tu es filius meus Esaü? Respondit, Ego sum.*

℣. 23. Et il ne le reconnut point; parce que ses mains étant couvertes de poil, parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac lui donna donc sa benédiction,

24. Et lui dit: Etes-vous mon fils Esaü? Je le suis, répondit Jacob.

COMMENTAIRE.

saint Thomas (*a*) & plusieurs sçavans Interpretes, qui prétendent que Jacob a pû dire sans blesser la verité, qu'il étoit le premier-né d'Isaac, parce qu'il avoit acquis le droit d'aînesse, & qu'il lui étoit dû incontestablement. Bonfrere, aprés avoir dit que Dieu permet quelquefois le peché, & qu'il s'en sert même pour executer les mysteres de sa providence, & qu'apparemment dans cette action il y a au moins un peché veniel, comme le veulent plusieurs anciens Peres & plusieurs Interpretes, ajoûte, que si l'on veut justifier Jacob & Rebecca, il vaut mieux dire qu'ils ont crû ce mensonge permis, & qu'il n'y a point d'inconvenient à avoüer qu'ils étoient dans une ignorance invincible à cet égard, puisqu'aprés eux tant de grands hommes ont crû qu'il n'y avoit ni peché, ni mensonge dans leur action.

Nous aimons beaucoup mieux appliquer ici un principe tres judicieux de saint Augustin (*b*), qui est, que quand dans l'Ecriture on lit quelque peché des grands hommes, quoiqu'on y puisse remarquer quelque figure des choses à venir, on ne doit pas se servir de ces exemples pris à la lettre, pour s'élever & pour se flater d'une plus grande justice que les autres, en considerant les fautes de ces grands personnages. Car Dieu a permis que leurs pechez soient écrits dans les Livres saints, pour nous contenir dans une crainte continuelle, selon cette terrible sentence de l'Apôtre: Que celui qui est debout, prenne garde de ne pas tomber (*c*). S. Augustin dit un peu auparavant, que quand on remarque dans les livres de l'ancien Testament quelques actions commises par des personnes qui y sont loüées, quoique ces actions soient contraires aux divins preceptes de la Loi nouvelle, il faut les entendre figurément, mais non pas les proposer pour exemples: *Figuram ad intelligentiam referat, factum verò ipsum ad mores non transferat.* Enfin on peut s'en tenir à ce qu'il dit dans ses livres contre Fauste à l'occasion de l'inceste de Lot avec ses filles, & que nous avons rapporté sur le chapitre XIX. 31.

℣. 23. ET NON COGNOVIT EUM. *Et Isaac ne la connut point.*

(a) *S. Thom. 2. 2. q. 90. art. 3. in resp. ad tertium argumentum. Melchior Canus lib. 11. de locis Theolog. c. 4.*

(b) *Lib. III. de Doct. Christ. c. 23.*

(c) *1. Cor. X. 12.*

℣. 25. At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea. Quos cùm oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum, quo hausto,

26. Dixit ad eum : Accede ad me, & da mihi osculum, fili mi.

27. Accessit, & osculatus est eum ; statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

℣. 25. Isaac ajoûta : mon fils, apportez-moi à manger de vôtre chasse, afin que je vous benisse. Jacob lui presenta à manger ; & aprés qu'il eut mangé, Jacob lui presenta aussi du vin qu'il but.

26. Il lui dit ensuite : Approchez-vous de moi, mon fils, & venez me baiser.

27. Jacob s'approcha & le baisa : & aussi tôt Isaac ayant senti la bonne odeur de ses habits, il le benit, & lui dit : Voilà l'odeur de mon fils : qui est semblable à l'odeur d'un champ bien rempli, & comblé de sa bénédiction du Seigneur.

COMMENTAIRE.

Dieu par un effet de sa bonté sur Jacob, permet qu'Isaac contre son intention lui donne sa bénédiction. Il semble (*a*) que l'Esprit saint ait poussé Isaac par un mouvement auquel il n'ait pû resister, puisque ce Patriarche s'étant apperçû aprés de son erreur, lorsqu'Esaü étant de retour de la chasse vint se présenter à lui, non seulement Isaac ne témoigna pas d'indignation contre Jacob, & ne revoqua pas sa bénédiction ; mais il reconnut & adora la volonté divine, qui malgré ses précautions avoit conduit sa langue, pour lui faire donner sa bénédiction à Jacob. Augustin Torniel veut même qu'intérieurement Isaac ne pouvoit douter que celui qui lui parloit ne fût Jacob, puisqu'il entendoit sa voix ; mais s'étant senti pressé par un mouvement surnaturel, à benir celui qui se presentoit à lui & qui se disoit son fils aîné, il ne voulut point resister à Dieu, attendant à s'éclaircir de ce mystere qu'il ignoroit alors, quand il plairoit à Dieu de le lui découvrir. A l'arrivée d'Esaü, il connut clairement tout ce qui s'étoit passé, & sans se répentir de ce qu'il avoit fait, il persista à reconnoître Jacob pour son aîné, persuadé qu'il ne faisoit point de tort à Esaü, & que Dieu lui-même avoit transferé à Jacob, le droit, qui sembloit appartenir à Esaü.

℣. 27. UT SENSIT VESTIMENTORUM EJUS FRAGRANTIAM. *Aussi-tôt qu'il eut senti la bonne odeur de ses habits.* Les Anciens aimoient les habits parfumez, comme il paroît par Homere & par Pline (*b*) en plus d'un endroit. On serroit les vêtemens dans des coffres ou des armoires avec des fruits ou des herbes odorantes.

ECCE ODOR FILII MEI SICUT ODOR AGRI PLENI, &c. *Voici mon fils, qui jette une odeur semblable à celle d'un champ rempli.* Ces bénédictions que les peres donnoient à leurs fils, pouvoient être regardées en quelque sorte comme leur testament & leur derniere vo-

(*a*) *Theodoret. quæst. 80. in Genes.*

(b) *Plin. l. xxi. c. 7. & 19. & l. xii. c. 3.*

✝. 28. *Det tibi Deus de rore Cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.*

✝. 28. Que le Seigneur verse la rosée du Ciel [sur vos champs,] & qu'il engraisse vos terres, pour produire une abondance de blé & de vin.

COMMENTAIRE.

lonté ; souvent en les prononçant ils prenoient occasion de ce qui se presentoit à leur sens, ou ils faisoient des allusions au nom de ceux qu'ils benissoient. Noé, par exemple, fait une élegante allusion au nom de Japhet, & Jacob à celui de Juda, dans les bénédictions que ces Patriarches donnent à leurs fils. Isaac frappé de la bonne odeur des habits d'Esaü, dont Rebecca avoit revêtu Jacob, commence par là sa priere : *Ecce odor filii mei, sicut odor agri pleni, &c.* Il continuë à lui souhaiter sous cette idée de champ, les bénédictions qui pouvoient rendre son partage heureux ; sçavoir un terrein gras & fertil, arrosé des rosées du Ciel, qui produise en abondance toute sorte de biens. *Sicut agri pleni.* Le terme *pleni* ne se lit pas dans l'Hébreu d'aujourd'hui, ni dans Onkelos, ni dans le Syriaque, ni dans l'Arabe qui traduit, *sicut viridarii*, comme d'un verger, ni dans quelques Bibles latines ; mais il se trouve dans le texte Samaritain, dans les 70. dans l'ancien Syriaque, & peut-être qu'il a été obmis dans le texte Hébreu, par la négligence de quelque Copiste ; car il ne paroît pas que du tems de saint Jérôme ce terme fut encore ôté des Bibles hébraïques : on le trouve dans sa version, & il ne fait aucune remarque sur l'absence de ce mot.

Ager plenus, marque un champ rempli d'une moisson abondante ou rempli de fleurs & d'herbes, par opposition à une campagne déserte, séche, sterile, où il ne croît rien, comme il y en a beaucoup dans l'Arabie, qui ne sont couvertes que d'un sable desseché & brûlant. *Cui benedixit Dominus*, une terre féconde & bien cultivée, pour la distinguer d'un champ negligé, & où Dieu ne verse aucune bénédiction ; c'est-à-dire, qui n'est arrosé ni de la pluie ni de la rosée & qui ne produit rien. Les Naturalistes (*a*) remarquent que les champs fertils exhalent naturellement une odeur agréable, sur tout lorsque la pluie vient à y tomber aprés une grande secheresse. *Cum à siccitate continuâ immaduerit imbre, tunc emittit illum suum halitum divinum ex sole conceptum, cui comparari suavitas nulla possit.* Et Ciceron (*b*) en parlant des parfums dit que ceux qui sentent la terre sont meilleurs que ceux qui sentent le saffran : *Magis laudatur quod terram, quàm quod crocum olere videatur.* Et saint Augustin (*c*) *Perfusa imbri terra siccior, nares miro odore*

(a) *Plin. lib.* XVII. *c.* 5. *Plin.* XIII. *cap.* 3.
(b) *Tull. de Oratore cap.* 25. *& apud*
(c) *Aug. de morib. Manich. l.* II. *c.* 16.

permulcet, meliúsque olet tale lutum quàm si exciperetur pluvia purior. Voyez aussi Tzetzes Chiliad, VIII. verset 990.

℣. 28. DET TIBI DEUS DE RORE COELI ET DE PINGUEDINE TERRÆ, ABUNDANTIAM FRUMENTI ET VINI. *Que le Seigneur verse la rosée du Ciel* [*sur vos champs*] *& qu'il engraisse vos terres pour produire une abondance de blé & de vin.* L'Hébreu porte ainsi : *Que le Seigneur vous donne de la rosée du Ciel, & de la graisse de la terre, & une abondance de blé & de vin.* Ni les 70. ni la Vulgate n'ont point lû de conjonction avant *abundantiam.* Le Chaldéen prend ces mots *de la graisse de la terre*, pour *les biens de la terre*, les fruits les plus excellens, ou même un terrein fertile : *Bonum terræ.* Quelques anciens Exemplaires latins ajoûtent, *& olei*, de l'huile, qu'on ne lit pas dans l'Hébreu. Dans la Palestine il ne pleut ordinairement qu'en deux saisons de l'année ; sçavoir vers le mois de Septembre, quand on commence à semer les froments ; & cette pluie est ordinairement nommée dans l'Ecriture (*a*) *Temporaneus imber.* Et vers le mois d'Avril, pour faire meurir les orges ; & cette pluie du Printems, est nommée *Imber serotinus* (*b*), voila comme l'entendent les Commentateurs ; mais en comparant exactement tous les passages où ces deux termes se trouvent, il me paroît qu'*Imber serotinus* marque la pluie qui tomboit à la fin de l'année civile, & vers le mois de Septembre, aprés la moisson des fruits, que l'Ecriture nomme *serotina*, Exode IX. 33. Et qu'au contraire la pluie nommée *temporaneus imber*, tomboit au commencement du Printems & avant que l'on fit la moisson des orges, & que l'on recueillit le foin ; ce qui se faisoit pour l'ordinaire aprés la fête de Pâques ; voyez Amos VII. 1. Dans la Palestine & dans les pays voisins où il pleuvoit rarement, comme nous venons de le marquer, les plantes étoient nourries pendant les grandes chaleurs par des rosées abondantes (*c*). On peut juger de l'abondance de ces rosées dans la Palestine, par celle qui tomba sur la toison de Gedeon (*d*), qui étant pressée, remplit un *seau* ou un *bassin* ; & Chusaï compare une armée qui vient fondre sur l'ennemi, à une rosée qui tombe sur la terre (*e*) ; ce qui donne l'idée d'une rosée tres-forte & tres-abondante. C'étoit comme une petite pluie, qui tomboit tous les matins, *sicut nubes roris in die messis, &c.* dit Isaïe (*f*), & l'époux dans le Cantique (*g*) dit que ses cheveux sont tout mouillez de la rosée. *Caput*

(a) יורה

(b) מלקוש

(c) *Plin. lib.* XVIII. 21. *In Bactris, Africa, Cyrene, ... siccitas coërcet herbas, fruges nocturno tactas rore nutriens.*

(d) *Judic.* VI. 38.

(e) 2. *Reg.* XVII. 12.

(f) *Isai.* XVIII. 4.

(g) *Cant.* V. 2.

℣. 29. *Et serviant tibi populi, & adorent te Tribus : esto Dominus fratrum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ, qui maledixerit tibi, sit ille maledictus : & qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.*

30. *Vix Isaac sermonem impleverat : & egresso Jacob foras, venit Esaü,*

31. *Coctósque de venatione cibos intulit patri, dicens : Surge pater mi, & comede de venatione filii tui : ut benedicat mihi anima tua.*

℣. 29. Que les peuples vous soient assujettis, & que les Tribus se prosternent devant vous ; soyez le Seigneur de vos freres, & que les fils de vôtre mere s'inclinent profondément en vôtre présence. Que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même ; & que celui qui vous benira, soit comblé de bénédictions.

30. A peine Isaac avoit-il achevé ces paroles, & Jacob ne faisoit que de sortir d'auprés de lui, lorsqu'Esaü arriva,

31. Et vint apporter à son pere ce qu'il lui avoit fait cuire de sa chasse, en lui disant : Levez-vous, mon pere, & mangez de la chasse de vôtre fils, afin que vous me donniez vôtre bénédiction,

COMMENTAIRE.

meum plenum est rore, & cincinni mei guttis noctium.

ABUNDANTIAM FRUMENTI ET VINI. *Une grande abondance de blé & de vin.* Le mot hébreu *Tirosch* (*a*) se pourroit mieux traduire par *Mustum* du vin doux ; du vin que l'on faisoit cuire, & qui conservoit sa douceur durant toute l'année. Les Anciens faisoient grand cas de cette sorte de vin (*b*).

℣. 29. SERVIANT TIBI POPULI, ET ADORENT TE TRIBUS. *Que les peuples vous soient assujettis, & que les Tribus vous adorent.* Le Chaldéen : Que les peuples vous servent, & que les Royaumes vous soient assujettis. Les 70. Que les Nations vous servent, & que les Princes vous adorent. Les deux termes hébreux *Ammim* (*c*), & *Leummim* (*d*) sont ordinairement traduits l'un & l'autre par *populi*, les peuples. Le premier peut marquer les peuples descendus d'Esaü, les Iduméens ; & le second les peuples sortis d'Agar, de Cethura, de Laban. Mais l'on peut aussi prendre ces deux membres, comme s'expliquant l'un l'autre, & ne faisant ensemble qu'un même sens, qui est même encore repeté dans les deux membres qui suivent.

ESTO DOMINUS FRATRUM TUORUM ET INCURVENTUR ANTE TE FILII MATRIS TUÆ. *Soyez le Seigneur de vos freres, & que les enfans de vôtre mere, s'abbaissent profondément devant vous.* Ou enfin *Ammim* & *Leummim* marquent les peuples étrangers qui doivent être soûmis à la posterité de Jacob, & *fratres tui*, & *filii matris tuæ*, marquent la posterité d'Esaü, & celle d'Agar & de Cethura qui devoient

(a) תירוש
(b) *Plin. lib.* XIV. *cap.* 19. 20.
(c) עמים
(d) לאמים

℣. 32. Dixitque illi Isaac : Quis enim es tu ? Qui respondit : Ego sum filius tuus primogenitus Esaü.

33. Expavit Isaac stupore vehementi : & ultra quàm credi potest admirans, ait : Quis igitur ille est qui dudum captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquam tu venires ? Benedixique ei, & erit benedictus.

℣. 32. Isaac lui répondit : Et qui êtes vous ? Esaü lui répondit : Je suis Esaü vôtre fils ainé.

33. Isaac frappé d'un profond étonnement, & admirant au delà de tout ce qu'on en peut croire ce qui étoit arrivé, il lui dit : Qui est donc celui qui m'a déja apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse ? J'ai mangé de tout ce qu'il m'a servi avant vôtre arrivée, & je lui ai donné ma bénédiction, & il sera beni.

COMMENTAIRE.

voient aussi lui être assujetties ; cette explication paroît la meilleure. Les 70. traduisent : Soyez le Seigneur de vôtre frere, & que les fils de vôtre pere se prosternent devant vous.

℣. 33. EXPAVIT ISAAC STUPORE VEHEMENTI. *Isaac fut frappé d'un profond étonnement.* Quelques-uns traduisent l'Hébreu par, *Il fut surpris d'un tremblement extraordinaire.* Les 70. (*a*) disent qu'il eût une extase extraordinaire, qu'il fût d'une surprise, qui le mit en quelque sorte hors de lui-même ; saint Augustin (*b*) croit qu'il vît pendant cette extase le mystere de ce qui s'étoit passé dans la bénédiction qu'il avoit donnée à Jacob ; & qu'ayant ainsi connu la volonté du Ciel, il n'osa retracter ses promesses ; les Rabbins veulent qu'il ait vû l'enfer ouvert, & que la crainte d'y tomber lui ait fait conserver à Jacob ses prerogatives. Cela sent le Rabbin & la fable.

QUIS IGITUR ILLE EST, QUI DUDUM CAPTAM VENATIONEM OBTULIT MIHI ? *Qui est donc celui qui m'a déja apporté, il y a long-tems ce qu'il a pris à la chasse ?* L'Hébreu porte à la lettre : Qui, [&] où est celui qui a pris du gibier, & qui m'en a apporté ? *Quis, ubi ille, &c.* c'est-à-dire ; qui est-il, & où est-il ?

BENEDIXIQUE EI, ET ERIT BENEDICTUS. *Je lui ai donné ma bénédiction, & il sera beni.* Isaac ne se plaint pas, dit saint Augustin (*c*), de ce qu'il a été trompé ; mais il admire la profondeur du mystere, que Dieu lui revele dans ce moment, & au lieu de concevoir de l'indignation contre celui qui l'avoit surpris, il lui confirme ses bénédictions. Il comprit que c'étoit Dieu qui avoit conduit sa langue, & qui avoit menagé toutes les circonstances, qui procurerent cet avantage à Jacob.

(a) Ἐξέστη ἔκστασιν μεγάλην.
(b) *August. quæst.* 80.
(c) *Aug. lib.* xvi. *de Civit. cap.* 37. *Theodoret. quæst.* 80.

℣. 34. *Auditis Esaü sermonibus patris, irrugiit clamore magno : & consternatus, ait: Benedic etiam & mihi, pater mi.*

35. *Qui ait : Venit germanus tuus fraudulenter, & accepit benedictionem tuam.*

36. *At ille subjunxit : Justè vocatum est nomen ejus Jacob : supplantavit enim me en alterâ vice : promogenita mea ante tulit, & nunc secundò surripuit benedictionem meam. Rursúmque ad patrem : Numquid non reservasti, ait, & mihi benedictionem ?*

37. *Respondit Isaac : Dominum tuum illum constitui, & omnes fratres ejus servituti illius subjugavi : frumento & vino stabilivi eum, & tibi post hæc, fili mi, ultrà quid faciam ?*

℣. 34. Esaü a ce discours de son pere, jetta de grands cris comme un lion qui rugit, & étant dans une extrême consternation, il dit à son pere : Donnez-moi aussi vôtre bénédiction, mon pere.

35. Isaac répondit : Vôtre frere est venu me surprendre, & il a reçû la bénédiction qui vous étoit dûë.

36. Esaü ajoûta : C'est avec justice qu'on lui a donné le nom de Jacob; car voici déja la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé mon droit d'aînesse; & voici qu'il vient encore de dérober la bénédiction qui m'étoit dûë. Et s'adressant à son pere, ne m'avez-vous pas, lui dit-il, reservé aussi une bénédiction ?

37. Isaac répondit : Je l'ai établi vôtre maître; je lui ai assujetti tous ses freres; je lui ai donné pour nourriture le vin & le froment; & aprés cela, mon fils, que puis-je faire pour vous ?

COMMENTAIRE.

℣. 34. IRRUGIIT CLAMORE MAGNO. *Il jetta un grand cri*; à la lettre, [*un grand rugissement.*] L'Hébreu : *Il jetta un grand cri & tres-amer.* Ce qui suit, & *consternatus* n'est pas dans l'Hébreu ni dans les 70. Les pleurs & les cris d'Esaü ne lui meriterent pas le pardon, & sa pénitence ne lui servit de rien, quoiqu'accompagnée de larmes, selon la remarque de saint Paul (*a*), parce qu'il eût plutôt de la douleur de voir Jacob au dessus de lui, qu'il n'en eût du peché qu'il avoit commis en vendant son droit d'aînesse.

℣. 35. VENIT GERMANUS TUUS FRAUDULENTER. *Vôtre frere est venu me surprendre.* L'Hébreu (*b*) : *Il est venu avec fraude*, ou *avec finesse.* Le Chaldéen : Avec sagesse, ou avec adresse (*c*). *Dolus & sapientia*, dans l'Ecriture, se prennent en bonne & en mauvaise part. Saint Chrysostome (*d*) montre au long que l'adresse de Jacob en cette rencontre étoit loüable. *Quam ipsam ego ne fraudem quidem nominandam putaverim, verùm œconomiam quamdam potiùs ac sapientiam, artemque quâ possis è mediis, atque imperviis desperatarum rerum angustiis, correctis emendatisque animi vitiis evadere*; mais ce sentiment n'est pas celui de tout le monde, comme nous l'avons remarqué plus haut. Aquila (*e*) traduit : Il est venu me dresser des embuches. Sym-

(a) *Heb.* xii. 17.
(b) במרמה
(c) בחכמתה
(d) *Lib. de Sacerdot. versus fin.*
(e) Ἐνέδρᾳ.

℣. 38. Cui Esaü: Num unam, inquit, tantùm benedictionem habes, pater? Mihi quoque obsecro ut benedicas. Cùmque ejulatu magno fleret,

39. Motus Isaac, dixit ad eum: In pinguedine terra, & in rore Cœli desuper,

40. Erit benedictio tua. Vives in gladio, & fratri tuo servies: tempúsque veniet, cùm excutias & solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

℣. 38. Esaü repartit: N'avez-vous donc, mon pere, qu'une seule bénédiction? Je vous conjure de me benir aussi: & comme il pleuroit en jettant de grands cris,

39. Isaac touché de compassion, lui dit: Vôtre bénédiction sera dans la graisse de la terre, & dans la rosée du Ciel, qui vient d'en haut.

40. Vous vivrez de vôtre épée, vous serez assujetti à vôtre frere, mais le tems viendra que vous secouërez son joug de dessus vôtre col, & que vous vous en délivrerez.

COMMENTAIRE.

maque (*a*): Il m'a imposé.

℣. 37. Frumento et vino stabilivi eum. *Je lui ai donné pour nourriture le vin & le froment.* A la lettre: Je l'ai soûtenu, nourri, substenté de vin & de froment, je lui ai donné un terrein, qui lui fournira abondamment le vin & le blé pour sa nourriture.

℣. 39. In pinguedine terræ, et in rore Coeli desuper, erit benedictio tua. *Vôtre bénédiction sera dans la graisse de la terre, & dans la rosée du Ciel, &c.* L'Hébreu, Onkelos, le Syriaque, l'Arabe, les 70. Vôtre demeure sera dans un pays fertile & arrosé de la rosée du Ciel. Mais comment cela peut-il s'entendre de l'Idumée, qui comme l'on sçait, étoit un pays fort sterile & fort sec? Quelques-uns (*b*) traduisent l'Hébreu (*c*) dans un sens tout contraire, *A rore Cœli, & à pinguedine terra aberit habitatio tua.* Vôtre demeure ne sera ni féconde, ni bien arrosée. Il est sûr que la préposition hébraïque *min*, signifie quelquefois *ab*, ou *ex*, & que cette signification lui est bien plus naturelle, que celle d'*in*; on trouve des phrases dans le texte qui favorisent extrêmement cette version, par exemple au Pseaume CVIII. 24. où la Vulgate porte: *Caro mea immutata est propter oleum.* L'Hébreu porte, comme ici, *à pinguedine* (*d*), c'est-à-dire, *ob defectum olei.* Ma chair est amaigrie faute d'huile.

℣. 40. Vives in gladio. *Vous vivrez de l'épée.* On peut traduire l'Hébreu (*e*): *Vous vivrez sur vôtre épée*, ou, *Vives ex gladio* (*f*); Vous vivrez par vôtre épée. Cette prédiction d'Isaac marque l'in-

(a) Ἐπέθετο.
(b) *Castalio.* Le Clerc.
(c) משמני הארץ יהיה משבך ומטל השמים
(d) משמן
(e) על חרבך
(f) על *Aliquandò significat ex; vide Glassium & Genes.* XVI. 5. *&* XLI. 15. *& Ezech.* IV. 15.

℣. 41. *Oderat ergo semper Esaü Jacob pro benedictione quâ benedixerat ei pater : dixitque in corde suo : Venient dies luctûs patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.*

℣. 41. Esaü donc conservoit toûjours un haine secrete contre Jacob à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçuë de son pere ; & il disoit dans son cœur ; le tems du deüil de mon pere viendra, & je me déferai de Jacob mon frere.

COMMENTAIRE.

clination que les Iduméens devoient avoir à voler, de même que les autres Arabes ; elle marque aussi leur amour pour la liberté & pour l'indépendance ; ou leur cruauté & leur violence, ou enfin la necessité où ils seront de se défendre par les armes. Mais elle signifie principalement leur humeur guériere. L'histoire ne fournit que trop de preuves qui justifient cet horoscope des Iduméens : Joseph (*a*) dit que ces peuples ont tant d'inclination à la guerre, qu'ils prennent les armes à la moindre priere qu'on leur en fait, & qu'ils vont au combat avec la même joie, que les autres vont à une grande fête. Les Arabes & les Mahometans ont conservé cette inclination pour la guerre (*b*). Il n'y a personne qui ne paroisse né pour les armes. Lorsqu'on choisit des soldats, ceux qui demeurent à la maison, croyent qu'on leur fait une grande injure ; ils regardent la milice comme le plus grand honneur. Il n'y a point d'assemblée, de fête ou de religion, où l'on ne dise quelques prieres pour ceux qui sont à l'armée. On n'appelle une belle mort, que celle que l'on trouve dans les combats & au milieu des armes.

FRATRI TUO SERVIES ; TEMPUSQUE VENIET, CUM EXCUTIAS ET SOLVAS JUGUM EJUS DE CERVICIBUS TUIS. *Vous servirez vôtre frere, & le tems viendra que vous secouërez son joug, & que vous vous en délivrerez.* Esaü ne fut jamais assujetti à Jacob, quant à sa personne ; mais ses descendans furent soûmis aux Rois de Juda depuis David (*c*) jusqu'au regne de Joram fils de Josaphath. *In diebus ejus recessit Edom ne esset sub Juda, & constituit sibi regem* (*d*). Ils furent de nouveau assujettis sous le gouvernement du grand Prêtre Hircan, de la famille des Assamonéens (*e*). On peut traduire l'Hébreu (*f*) *Le tems viendra que vous dominerez, & que vous briserez le joug dont il vous avoit chargé.* Autrement : *Quand vous aurez pleuré & fait penitence, vous vous affranchirez du joug.* D'autres enfin, *Il sera un tems que vous*

(a) *Joseph. lib.* IV. *de Bello Judaïco, cap.* 15.
(b) *Christophori Richerii de morib. Turcarum & Arab. &c.*
(c) 2. *Reg.* VIII. 14.
(d) 4. *Reg.* VIII. 20.
(e) *Joseph.* XIII. *Antiquit. c.* 17.
(f) והיה כאשר תריד ופרקת עלו מעל צוארך

℣. 42. *Nunciata sunt hæc Rebeccæ: quæ mittens & vocans Jacob filium suum, dixit ad eum: Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te.*

43. *Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, & consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran.*

℣. 42. Ces choses ayant été rapportées à Rebecca, elle envoya querir son fils Jacob, & lui dit: Voilà Esaü vôtre frere qui menace de vous tuer.

43. Ainsi, mon fils, croyez moi, retirez-vous promtement auprés de mon frere Laban, qui est à Haran.

COMMENTAIRE.

mettrez à bas, & que vous briserez le joug, &c. Le terme Hébreu *Tarid*, peut venir de trois racines differentes (*a*), dont l'une signifie mettre à bas, l'autre dominer, & la troisiéme pleurer. Onkelos paraphrase ainsi: Lorsque les enfans de Jacob deviendront infidéles à la Loi de Dieu, vous les dominerez & vous vous affranchirez de leur joug. Les Commentateurs sont partagez sur l'accomplissement de cette prophetie prise en ce sens: *Il viendra un tems que vous dominerez & que vous briserez le joug.* Les Hébreux l'expliquent de la domination des Chrétiens, qu'ils appellent Iduméens, sur les Juifs. D'autres l'entendent de la domination d'Hérodes & de ses enfans sur les Juifs. On sçait qu'Antipater pere d'Hérode le grand étoit Iduméen; mais Pererius remarque que le texte ne dit pas que les Iduméens domineront les Juifs; mais simplement qu'ils *domineront*: ce qui eut son accomplissement lorsque les Iduméens s'étant revoltez sous Joram Roi de Juda, & s'étant mis en liberté, ils se donnerent un Roi (*b*).

Voilà à quoi se terminent les bénédictions d'Isaac en faveur d'Esaü. Elles vont toutes à confirmer celles qu'il avoit auparavant données à Jacob; & l'Apôtre (*c*) les a jugées si peu considerables, en comparaison des bénédictions de Jacob, qu'il n'a pas fait difficulté de dire, qu'Esaü ne pût obtenir la bénédiction de son pere, qu'il fut rejetté, & qu'il ne pût obtenir de lui qu'il revoquât celle qu'il avoit donnée à son frere, quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.

℣. 41. ODERAT ERGO SEMPER. *Il le haïssoit toûjours. Toûjours* n'est pas dans l'Hébreu.

℣. 42. FRATER TUUS MINATUR UT OCCIDAT TE. *Vôtre frere menace de vous tuer.* L'Hébreu à la lettre (*d*): *Frater tuus consolatur se propter te, ad occidendum te.* Il se console du tort que vous lui avez fait, dans l'esperance de vous tuer. Onkelos & Jonathan: Il vous dresse des piéges pour vous faire mourir. Le Rabbin Salomon: Vôtre frere se repent, [est marri] de vous avoir pour frere, jusques

(a) *Deponere* ירד. *Dominari* רדה. *Conqueri* רוד

(b) 4. *Reg.* VIII. 20.

(c) *Hebræor.* XII 17.

(d) אחיך יתנחם לך להרגך

℣. 44. *Habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,*

45. *Et cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum : postea mittam, & adducam te inde huc : cur utroque orbabor filio in uno die ?*

46. *Dixitque Rebecca ad Isaac : Tædet me vitæ meæ propter filias Heth : si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.*

℣. 44. Vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la colére de vôtre frere s'appaise,

45. Et que son indignation se passe, & qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui. J'envoyerai ensuite pour vous faire venir de-là. Car pourquoi serai-je privée de mes deux enfans en un seul jour ?

46. Rebecca dit ensuite à Isaac ; la vie m'est ennuieuse à cause des filles de Heth. Si Jacob prend pour femme une fille de ce pays-ci, je ne puis me resoudre à vivre davantage.

COMMENTAIRE.

là qu'il cherche à vous faire mourir.

℣. 44. HABITABIS CUM EO DIES PAUCOS. *Vous demeurerez avec lui quelque tems.* L'Hébreu (*a*) : *Dies unos.* Les 70. (*b*) : *Quelques jours.* On peut l'entendre simplement comme la Vulgate d'un tems indéterminé, ou de quelques années, ou d'une seule année. Jacob demeura dans la Mésopotamie plus long tems qu'il ne l'avoit d'abord prévû lui-même. Il s'y trouva engagé contre sa premiére intention par le mariage qu'il y contracta, & par le service qu'il s'obligea à rendre à Laban son beau-pere.

℣. 45. CUR UTROQUE FILIO ORBABOR UNO DIE. *Pourquoi perdrai-je mes deux enfans en un même jour.* L'Hébreu : *Pourquoi vous perdrai-je tous deux en un jour.* Rebecca regardoit Esaü comme un homme perdu, puisqu'ayant épousé des Cananéenes, & étant d'une humeur forte & indocile, elle n'en recevoit que du déplaisir. Elle craignoit aussi que s'il venoit à tuer Jacob, & qu'il fut obligé de se sauver loin de ses parens, elle ne se vît privée tout d'un coup de ses deux enfans. Enfin elle avoit à craindre que si Esaü venoit à attaquer Jacob, celui-ci en se défendant ne tuât son frere, ou que les deux freres ne se tuassent l'un l'autre, ou que la mort de celui qui seroit tué ne fût vengée par un autre, sur celui qui resteroit en vie ; & ainsi Rebecca auroit veritablement perdu ses deux fils en un seul jour.

℣. 46. TÆDET ME VITÆ MEÆ PROPTER FILIAS HETH. *La vie m'est devenuë ennuyeuse à cause de ces filles de Heth.* Rebecca dissimule à Isaac la veritable cause de son inquiétude, & la raison qui lui fait souhaiter que Jacob prenne une femme dans la Mésopotamie. Isaac pouvoit n'être pas informé du détail de tout ce qui s'étoit passé entre Rebecca & Jacob, & il pouvoit ignorer les menaces d'Esaü.

(a) ימים אחדים

(b) 70. Ἡμέρας τινάς.

CHAPITRE XXVIII.

Voyage de Jacob en Mésopotamie. Esaü épouse Maheleth fille d'Ismaël. Vision de Jacob à Bethel d'une échelle mysterieuse. Il érige une pierre comme un monument.

℣. 1. *Vocavit itaque Isaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei dicens: Noli accipere conjugem de genere Canaan:*

2. *Sed vade, proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Bathuel patris matris tuæ & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.*

3. *Deus autem omnipotens benedicat tibi, & crescere te faciat, atque multiplicet: ut sis in turbas populorum.*

4. *Et det tibi benedictiones Abrahæ & semini tuo post te: ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.*

℣. 1. Isaac ayant donc fait venir Jacob, il le benit, & lui fit ce commandement, ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Canaan.

2. Mais allez en Mésopotamie de Syrie, en la maison de Bathuël pere de vôtre mere, & épousez une des filles de vôtre oncle Laban.

3. Que le Dieu tout-puissant vous comble de ses bénédictions, qu'il vous fasse croître & multiplier, & que vous deveniez le pere d'une multitude de peuples.

4. Qu'il vous donne, & à vôtre race aprés vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham: afin que vous possediez la terre où vous êtes aujourd'hui comme étranger, & qu'il a promise à vôtre ayeul.

COMMENTAIRE.

℣. 2. VADE ET PROFICISCERE IN MESOPOTAMIAM SYRIÆ. *Allez en Mésopotamie de Syrie.* L'Hébreu: *Levez-vous, allez à Padan Aram.* Les 70. *Levez-vous & fuyez en Mésopotamie.* En effet ce voyage de Jacob est une veritable fuite, & c'est ainsi qu'Osée (*a*) le nomme, aussi-bien que l'Auteur du livre de la Sagesse (*b*). *Profugum iræ fratris justum deduxit per vias rectas.* Saint Augustin (*c*) infere de ces expressions: *Fuyez, retirez-vous, &c.* qu'Isaac sçavoit la mauvaise résolution d'Esaü; mais le texte Hébreu ne favorise pas cette réflexion.

PADAN ARAM (*d*) ne signifie pas la Mésopotamie en general, mais seulement la partie qui est cultivée ou labourée, le plat pays de la Mésopotamie. *Padan Aram* est le même que *Sede Aram* (*e*). La

(a) Osée XII. 12.
(b) *Sap.* X. 10.
(c) *Aug. quæst.* 83. *in Genes.*
(d) פדן ארם
(e) שדה ארם

℣. 5. *Cúmque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.*

6. *Videns autem Esaü quod benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret; & quòd post benedictionem præcepisset ei, dicens: Non accipies uxorem de filiabus Canaan.*

7. *Quódque obediens Jacob parentibus suis isset in Syriam.*

8. *Probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Canaan pater suus.*

℣. 5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie de Syrie, auprés de Laban fils de Bathuël Syrien, frere de Rebecca sa mere.

6. Mais Esaü voyant qu'Isaac son pere avoit beni Jacob, & qu'il l'avoit envoyé en Mésopotamie de Syrie, pour y épouser une femme de ce pays-là, & qu'aprés lui avoir donné sa bénédiction, il lui avoit dit: Vous n'épouserez point de filles Cananéenes;

7. Et que Jacob pour obéir à son pere & à sa mere, étoit parti pour la Syrie.

8. Ayant remarqué aussi par experience, que son pere ne voyoit pas volontiers qu'il eut pris pour femmes des Cananéenes.

COMMENTAIRE.

campagne d'Aram, comme ce pays est appellé par Osée (*a*). Strabon (*b*) distingue deux parties de la Mésopotamie; l'une qui est la plus septentrionale, est fertile & abondante en pâturage: & l'autre qui s'étend vers le Midi & la Babylonie, est sterile & deserte, habitée seulement par quelques Arabes Scénites, qui n'ont point de demeure fixe. On voit par le voyage que nous décrit Xenophon (*c*) de l'armée du jeune Cyrus, que la partie méridionale de la Mésopotamie est extrêmement sterile; mais que la partie qui tire vers le Nord, qui est à l'opposite de Tapsaque & sur le Chaboras, qu'il nomme Araxe, est tres-bien cultivée & tres-abondante.

℣. 4. BENEDICTIONES ABRAHÆ. *Les bénédictions d'Abraham.* Le Samaritain & quelques exemplaires des 70. *Les bénédictions d'Abraham: Les bénédictions de vôtre pere.* D'autres: *Vôtre pere. Quam pollicitus est avo tuo. Qu'il a promises à vôtre pere.* L'Hébreu: *Qu'il a promises à Abraham.* Comme Isaac avoit été reconnu à l'exclusion d'Ismaël, pour unique heritier des promesses faites à Abraham: Ainsi Jacob est declaré par Isaac le seul successeur des bénédictions promises à sa famille, à l'exclusion d'Esaü (*d*).

℣. 5. AD LABAN FILIUM BATHUEL SYRI FRATREM REBECCÆ MATRIS SUÆ. *Chez Laban fils de Bathuël Syrien, frere de Rebecca sa mere.* Le texte Samaritain, Onkelos, le Syriaque, l'Arabe, les 70. lisent: *Frere de Rebecca mere de Jacob & d'Esaü.* L'Ecriture nomme Bathuel *Araméen* ou Syrien, non pas qu'il fût de la race d'Aram fils de

(a) Osée IX. 13.
(b) *Strabo lib.* XVI.
(c) *Xenoph. lib.* I.
(d) *Aug. de Civit. lib.* XVI. *cap.* 38.

Sem;

℣. 9. *Ivit ad Ismaëlem, & duxit uxorem, absque iis quas prius habebat, Maheleth filiam Ismaël filii Abraham sororem Nabajoth.*

10. *Igitur egressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran;*

11. *Cúmque venisset ad quemdam locum, & vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit de lapidibus, qui jacebant, & supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.*

℣. 9. Il alla à la maison d'Ismaël, & outre les femmes qu'il avoit déja, il épousa Maheleth fille d'Ismaël fils d'Abraham & sœur de Nabajoth.

10. Jacob étant parti de Bersabée alloit à Haran.

11. Et étant arrivé, aprés le coucher du Soleil, en un certain lieu, où il vouloit passer la nuit, il prit une des pierres qui étoit là, & l'ayant mise sous sa tête, il s'y endormit.

COMMENTAIRE.

Sem; mais parce qu'il demeuroit dans le pays qu'avoient occupé les descendans d'*Aram*.

℣. 9. IVIT AD ISMAELEM ET DUXIT UXOREM .... MAHELETH FILIAM ISMAEL.... SORОREM NABAJOTH. *Il alla en la maison d'Ismaël, & épousa Maheleth fille d'Ismaël.... sœur de Nabajoth.* Ismaël étoit mort il y avoit déja quatorze ans; ainsi Ismaël est mis ici pour les Ismaëlites, ou pour la famille d'Ismaël, & en particulier pour Nabajoth, auprés duquel demeuroit apparemment sa sœur Maheleth. Le pays qu'Esaü habita dans le commencement étoit fort voisin de celui de Nabajoth, ce qui fait croire à Strabon (*a*) que les Iduméens sont Nabathéens d'origine; & peut-être que ceux qui demeurerent prés du pays des Israëlites, étoient les descendans de Maheleth, qui ayant conservé la Circoncision, donnerent lieu à ce qu'en dit cet Auteur. Le dessein d'Esaü dans ce mariage étoit de rentrer dans les bonnes graces de ses parens, comme l'Ecriture le marque ici. Maheleth est nommée Basehmat, Gen. x. XXVI. 3.

℣. 11. CUM VENISSET AD QUEMDAM LOCUM. *Etant venu en un certain lieu.* Quelques Hébreux (*b*) soûtiennent que ce lieu est la montagne de Moriah, où Jacob alla d'abord, pour demander à Dieu un bon succés pour son voyage, auprés de l'Autel qu'Abraham y avoit érigé; ce qu'on lit plus bas verset 22. Ce lieu sera nommé la maison de Dieu, a donné lieu à cette opinion, & saint Augustin (*c*) a pris ces paroles comme une prophetie du temple qu'on devoit bâtir au même endroit: Mais nous croyons que le lieu où Jacob passa la nuit, est prés de la ville de Luza, nommée dans la suite Bethel, qui signifie: *Maison de Dieu*, comme nous le marquerons ci-aprés.

TULIT DE LAPIDIBUS. *Il prit des pierres.* Ou plutôt, il choisit

(a) *Strabon lib.* XVI. *pag.* 501.
(b) *Apud Lyr. Cajet. Lipom. &c.*
(c) *August. quæst.* 83. *in Genes.*

℣. 12. Viditque in somnis scalam stantem super terram, & cacumen illius tangens Cælum : Angelos quoque Dei ascendentes & descendentes per eam.

13. Et Dominum innixum scalæ, dicentem sibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, & Deus Isaac : Terram, in qua dormis, tibi dabo & semini tuo.

℣. 12. Alors il vit en songe une échelle, dont le pied étoit appuyé sur la terre, & le haut touchant au Ciel, & des Anges de Dieu qui montoient & qui descendoient par cette échelle.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je suis le Seigneur le Dieu d'Abraham vôtre pere, & le Dieu d'Isaac. Je vous donnerai, & à vos descendans, la terre où vous dormez.

COMMENTAIRE.

parmi les pierres qui étoient là, une pierre qu'il érigea comme un monument. Il n'en prit qu'une, comme il paroît par la suite ; & c'est une fable des Rabbins qu'il en ait pris trois, qui se trouverent le lendemain jointes ensemble, & réduites en une seule.

℣. 12. VIDIT IN SOMNIS SCALAM STANTEM SUPER TERRAM. *Il vit en songe une échelle dont le pied étoit appuyé sur la terre.* Dieu veut par cette vision fortifier & consoler Jacob dans le voyage qu'il entreprend. L'échelle qu'il lui fit voir marquoit, selon quelques Peres (*a*), la providence de Dieu, qui s'étend sur toutes les choses humaines ; les Anges qui descendent pour executer les ordres de Dieu, & qui montent pour lui rendre compte de leurs commissions, marquent le domaine absolu de Dieu sur toutes les créatures, dont les plus relevées font gloire de lui servir. Dieu pouvoit aussi marquer par là à Jacob qu'il auroit un soin particulier de le proteger dans son voyage en Mésopotamie, durant sa demeure en ce pays, & à son retour dans la maison de son pere. Plusieurs expliquent cette échelle de l'incarnation du Verbe, qui a joint le ciel à la terre, en reconciliant les hommes à Dieu. Jesus Christ est descendu au monde par cette échelle, dont les divers degrez marquoient les Patriarches, qui se succedans les uns aux autres, forment une suite non interrompuë de saints Personnages, qui ont fait profession de la vraye Religion. On peut aussi rapporter à cette vision ce que dit Jesus-Christ dans l'Evangile (*b*) : Vous verrez les cieux ouverts, & les Anges de Dieu qui monteront & qui descendront sur le Fils de l'homme ; & ce que le Sauveur dit dans un autre endroit (*c*), qu'il est la voye & que personne ne peut monter à son pere que par lui.

℣. 13. ET DOMINUM INNIXUM SCALÆ. *Et le Seigneur appuyé*

(a) *Thedoret. quæst. 83. in Genes. & Cyrill. Alex. lib. x. in Genes.*

(b) *Vid. Johan. I. 51. Videbitis Cælum apertum & Angelos Dei ascendentes & descendentes supra filium hominis.*

(c) *Johan. XIV. 6.*

℣. 14. *Eritque semen tuum quasi pulvis terræ: dilataberis ad Occidentem, & Orientem, & Septentrionem, & Meridiem:* Et BENEDICENTUR IN TE, *& in semine tuo cunctæ tribus terræ.*

15. *Et ero custos tuus quocumque perrexeris, & reducam te in terram hanc: nec dimittam nisi complevero universa quæ dixi.*

℣. 14. Vôtre race sera nombreuse comme la poussiere de la terre, & vous vous étendrez à l'Occident & à l'Orient, au Septentrion & au Midi, & toutes les Nations seront benies dans vous, & dans celui qui sortira de vous.

15. Je serai vôtre conducteur par tout où vous irez, & je vous ramenerai dans ce pays, & je ne vous abandonnerai point que je n'aye executé tout ce que je vous promets.

COMMENTAIRE.

sur l'échelle. L'Hébreu : *Et voila Jehovah qui étoit debout sur elle*, ou *auprés d'elle.* Alkasar croit que Dieu étoit au pied de l'échelle, appuyé contr'elle, parce qu'il parle à Jacob; ce qu'il n'auroit pû faire s'il eût été au haut de l'échelle & dans le ciel. Mais pourquoi n'eût-il pas pû se faire entendre en songe du haut du ciel, comme au pied de l'échelle ? Le Chaldéen traduit : *Gloria Domini stabat super eam.* L'Arabe : *Angelus Domini stabat coram illo.* L'Ange du Seigneur étoit en sa présence. Grotius croit aussi que c'étoit un Ange d'un ordre superieur, qui representoit Dieu même.

TERRAM IN QUA DORMIS TIBI DABO, ET SEMINI TUO. *Je vous donnerai, & à vôtre race, le pays où vous dormez.* Je vous donnerai le pays de Canaan, où vous dormez & dont vous allez sortir; & la promesse que je vous en fais aura son effet dans vos descendans, qui la possederont réellement. Les 70. ajoûtent : Ne craignez pas.

℣. 14. BENEDICENTUR IN TE, ET IN SEMINE TUO, CUNCTÆ TRIBUS TERRÆ. *Toutes les Nations de la terre seront benies en vous, & dans celui qui sortira de vous.* Vôtre bonheur & celui de vos descendans ne se bornera ni à vous, ni à eux; il se répandra sur tous les peuples du monde par le moyen du Messie, qui est le beni, & la bénédiction de toutes les Nations. C'est ainsi que les Peres l'expliquent aprés saint Paul (*a*), qui fait une attention particuliére sur ce que l'Ecriture met *in semine tuo*, & non pas *in seminibus*, en parlant à Abraham, comme pour marquer que l'heritier des promesses étoit un seul, & qu'ainsi la prophetie ne regardoit proprement que Jesus-Christ, & non pas tous les descendans d'Abraham ni de Jacob, qui est le successeur d'Abraham, & en faveur de qui Dieu réïtere ici ses promesses. On peut aussi donner cette explication aux paroles du texte prises selon le sens litteral; Vôtre prosperité sera si

(a) *Galat.* III. 16.

℣. 16. *Cùmque evigilasset Jacob de somno, ait; Verè Dominus est in loco isto, & ego, nesciebam.*

17. *Pavensque, Quàm terribilis est, inquit, locus iste! Non est hîc aliud nisi domus Dei, & porta Cœli.*

18. *Surgens ergo Jacob manè, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper.*

℣. 16. Jacob s'étant éveillé aprés son someil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, & je ne le sçavois pas.

17. Et tout saisi de crainte, il ajoûta: que ce lieu est redoutable! ce n'est autre chose que la maison de Dieu, & la porte du Ciel.

18. S'étant donc levé de grand matin, il prit la pierre qu'il avoit mise sous sa tête, & l'érigea comme un monument, répandant de l'huile par dessus.

COMMENTAIRE.

grande & si heureuse, que les peuples ne formeront pas d'autres souhaits, que de joüir d'un bonheur semblable au vôtre; lorsqu'ils se souhaiteront quelque avantage les uns aux autres, ils diront, que le Seigneur vous comble de biens, comme il en a comblé Jacob; qu'il augmente vôtre posterité, qu'il multiplie vôtre race, comme il a fait celle de Jacob.

℣. 16. VERE DOMINUS EST IN LOCO ISTO, ET EGO NESCIEBAM. *Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, & je ne le sçavois pas.* Jacob étoit prévenu de la pensée que Dieu ne pouvoit se manifester dans des lieux où son nom n'étoit pas connu; il est surpris qu'il lui apparoisse au milieu du pays de Canaan, d'où son pere lui avoit ordonné de sortir, pour n'être pas exposé à suivre le mauvais exemple des peuples qui y habitoient; il s'écrie: Le Seigneur est donc connu & adoré ici, & je ne le sçavois pas! Peut-être aussi que Jacob à son réveil crût que, sans y penser, il s'étoit couché dans quelque lieu consacré au Seigneur, & il en marque ici sa surprise, en disant: *Que ce lieu est terrible! C'est veritablement la maison de Dieu, & la porte du Ciel.* Le Chaldéen semble avoir eû en vûë ce sens, lorsqu'il paraphrase ainsi ce passage: *Ce n'est point un lieu ordinaire, mais un lieu cheri du Seigneur, & voisin de la porte du Ciel.* Ce lieu n'est point un lieu d'un merite commun & ordinaire, c'est le palais de Dieu, c'est sa maison. *Domus Dei & porta Cœli*, peuvent être mis comme marquans la même chose; dans le langage des Hébreux, des Chaldéens & des Arabes, le palais d'un Prince, & la porte d'un Prince sont une même chose. On peut dire aussi que *Porta Cœli* est mise ici par une espece d'allusion à ce que Dieu fit paroître à Jacob, il vit le Ciel ouvert; ce qui lui donna lieu de nommer le lieu où il étoit, *Porta Cœli*, le Parvis, ou la porte du Ciel.

℣. 18. TULIT LAPIDEM ......, ET EREXIT IN TITULUM,

Il prit la pierre ..., & l'érigea comme un monument. Le terme Hébreu *Matzebah* (*a*), qui est traduit ici par *titulum*, se prend ailleurs pour *une statuë* (*b*), & même pour *un autel.* Quelques-uns de nos Interpretes traduisent, une statuë, une borne, un monument. Jacob n'avoit garde d'ériger ce monument pour lui rendre quelque culte superstitieux & idolatre ; ce fut simplement pour conserver la memoire des promesses que Dieu lui avoit faites, & des vœux qu'il avoit faits à Dieu ; & pour se souvenir de la vision qu'il avoit eûë en ce lieu-là. Nous ne voyons rien de plus ancien que cette coûtume d'ériger des monumens, pour conserver la memoire des évenemens considerables dans les tems héroïques, chez les Auteurs sacrez & chez les Profanes. Nous en avons déja dit quelque chose sur le chapitre XXI. 33. Strabon (*c*) parle souvent de ces sortes de monumens dressez par les anciens Heros, comme Hercules, Bacchus, Jason. Alexandre le Grand voulut les imiter dans son expedition dans les Indes. Sesostris fameux Roi d'Egypte avoit laissé dans tout l'Orient des colomnes qui marquoient ses conquêtes.

FUNDENS OLEUM DESUPER. *Répendant de l'huile par dessus.* La coûtume d'oindre des pierres & des idoles est tres-connuë dans l'antiquité ; Alexandre oignit d'huile le tombeau d'Achille, & mit une couronne dessus. Arnobe (*d*) parle en ces termes des pierres que l'on oignoit : *Aussi-tôt que j'appercevois quelque pierre polie & frotée d'huile, j'alois la baiser, comme si elle eût renfermé quelque vertu divine.* Minutius parle aussi de ces pierres qu'on frotoit d'huile, & qu'on ornoit de couronnes. *In lapides impingere effigiatos sunt & unctos & coronatos.* Saint Clement d'Alexandrie (*e*) dit que les Anciens adoroient toutes les pierres ointes. C'est peut-être de-là qu'est venuë la coûtume de mettre des onctions sur les autels & sur les colomnes des Eglises que l'on consacre. Theodoret (*f*) remarque que plusieurs femmes pieuses de son tems oignoient les chasses des Martyrs & les balustres des lieux saints. On voit par Homere (*g*) que l'on oignoit les siéges de pierre où les Rois s'asséoient devant leur Palais pour rendre la justice. Jacob portoit avec lui de la provision de bouche pour son voyage ; c'est ce qui lui fournit l'huile dont il se sert dans cette occasion.

(a) מצבה

(b) *Vid. Exod.* XXIII. 2. 4. *& Deut.* XVI. 22.

(c) *Vid. Strab. lib.* III. *p.* 119.

(d) *Arnob. lib.* I. *Si quando conspexeram lubricatum lapidem & ex olivi unguine sordidatum, tanquam inesset vis præsens adulabar, astabam.*

(e) *Stromat. lib.* VII. Πάντα λίθον, τὸ δὴ λεγόμενον, λιπαρὸν ἐπροσκυνῶν.

(f) *Quæst.* 84. *in Genes.*

(g) *Odiss.* Γ.

.... Κατ' ἄρ ἕζετο ἐπὶ ξεστοῖσι λίθοισι
Οἵ οἱ ἔσαν προπάροιθε θυράων ὑψηλάων
Λευκοὶ ἀποστίλβοντες ἀλείφατος.

℣. 19. *Appellavitque nomen urbis Bethel, quæ priùs Luza vocabatur.*

℣. 19. Et donna le nom de Bethel à la ville, qui auparavant s'appelloit Luza.

COMMENTAIRE.

℣. 19. APPELLAVIT NOMEN URBIS BETHEL. *Il appella cette ville Bethel.* Il nomma le lieu Bethel ; & la ville que l'on y bâtit depuis son retour de la terre de Padan Aram, fut aussi appellée Bethel. C'est de-là qu'est venu le nom des *Béthules*, si celebres dans les Anciens ; Eusebe cite Sanchoniaton, qui en attribuë l'invention au Dieu *Calus* ; il dit que ce sont des pierres vives & animées (*a*). On en vit fort long-tems aux environs du mont Liban. Asclepiades, dont parle Damascius dans la vie d'Isidore (*b*), en marque prés d'Heliopolis en Syrie ; & Damascius lui même dit en avoir vû qui étoient en mouvement dans l'air. On les regardoit apparemment de loin, placées qu'elles étoient sur les hauteurs, & l'éblouïssement que l'on souffroit en les regardant fixement pendant quelque tems, faisoit croire qu'elles remuoient. On leur attribuoit aussi des Oracles & la présence de quelque déïté ou de quelque génie qui les animoit. On voyoit de ces Béthules qui étoient consacrées à Saturne, au Soleil & à d'autres divinitez (*c*) ; & Hesychius dit que la pierre que Saturne devora en la place de son fils Jupiter, est nommée par les Poëtes *Batylon*.

C'est de ces anciennes Béthules que sont venuës les plus anciennes Idoles que l'on trouve dans l'antiquité. Avant que l'on eût perfectionné la sculpture, dit saint Clement d'Alexandrie (*d*), les Anciens dresserent des colomnes & les adorerent comme des monumens ou des statuës des Dieux. Pausanias (*e*) fait la même remarque.

Les Lacedemoniens avoient des Idoles de Castor & de Pollux, qui ne consistoient qu'en deux especes de colomnes, ou de poutres jointes ensemble par deux autres poutres. Ils les nommoient *Donakia*, (*f*) comme si l'on disoit *Trabea*, ou plutôt *Trabica* de poutres. On voyoit dans la ville d'Hiette en Béotie un temple d'Hercules, dans lequel il n'y avoit qu'une pierre informe & sans sculpture. A Thespies il y avoit de même un ancien Cupidon, qui n'étoit qu'une pierre sans façon. A Orchomenes, dans l'ancien temple des Graces, on n'adoroit que

(a) *Apud Euseb. lib. 1. Præp. cap. 10.* Ἐπινόησε βαιτύλια, λίθους ἐμψύχους μηχανησάμενος.

(b) *Apud Phot. Cod. 242.*

(c) *Ibid.* Τῶν βαιτύλων ἄλλον ἄλλῳ ἀνακεῖσθαι θεῷ. Κρόνῳ, ἢ ἡλίῳ καὶ τοῖς ἄλλοις.

(d) *Clem. Alexand. Stromat. lib. 1.* Πρὶν γοῦν ἀκριβωθῆναι τὰς τῶν ἀγαλμάτων σχέσεις, κίονας ἱστάντες οἱ παλαιοὶ ἔσεβον τούτους ὡς ἀφιδρύματα τοῦ θεοῦ.

(e) *Lib.* VII. *apud Græcos universos sæculis vetustioribus rudes lapides pro simulacris divinos honores habuerunt.*

(f) Δοκάνα.

des pierres informes. L'idole de Junon Argienne, d'Apollon de Delphes, de Bacchus de Thebes, n'étoient que de simples pierres en forme de colomnes. L'image du Dieu Elagabal que nous décrit Herodien (a), & celle de Venus de Paphos, que l'on voit sur une médaille de Caracalla, n'étoient que des pierres en forme de bornes ou de pyramide. *Continuus orbis latiore initio tenuem in ambitum metæ modo exurgens (b).*

APPELLAVIT NOMEN URBIS BETHEL, QUÆ PRIUS LUZA VOCABATUR. *Il donna le nom de Béthel à la ville, qui auparavant s'appelloit Luza.* Le Chaldéen & Aquila donnent à l'Hébreu le même sens qui a été exprimé par la Vulgate. Mais les 70. traduisent: *Il nomma ce lieu, la maison de Dieu, & Lammaus étoit auparavant le nom de cette Ville.* Quelques exemplaires lisent *Ulammaus*, d'autres *Valam*, L'Hébreu *Ulam* (c), peut être mis comme un nom propre, ou pour signifier *auparavant*, *mais*, *certes*, *car*, *toutefois*. Ce qui pourroit faire croire qu'*Ulam* ne fait pas partie du nom de la ville de *Luza*, c'est qu'on la trouve Genese XXXV. 6. nommée simplement *Luza* (d), si on prend *Ulam* pour signifier *auparavant*, on trouvera dans le texte ce terme *auparavant*, deux fois dans la même proposition sans necessité, *Il nomma ce lieu Béthel, son nom auparavant étoit Luza.* D'autres traduisent: *Il appella ce lieu Béthel, ou maison de Dieu: mais [ou, car,] auparavant son nom étoit Luza.* Il est croyable que le desert où Jacob passa la nuit se nommoit *Luza*, ou à cause des amandiers qui y étoient; car en Hébreu *Luza* signifie l'amande ou l'amandier, ou que ce lieu étoit prés d'une Bourgade nommée *Luza*, qui changea de nom lorsque les Israëlites entrerent dans le pays de Canaan; ils la nommerent Bethel, à cause de ce qui y étoit arrivé à Jacob, & dés le tems de Moïse, ce lieu étoit connu des Israëlites sous le nom de Bethel. Cette ville de Bethel est quelquefois attribuée à la maison de Benjamin, comme dans Josué XVIII. 22. & 2. Esdr. XI. 31. Nos Géographes & nos Voyageurs sont d'accord sur ce sujet. Mais aussi quelquefois cette même ville est marquée comme étant du lot d'Ephraim, comme dans Josué XVIII. 13. & Jud. I. 22. Les Rois de Samarie y placerent un des veaux d'or, comme dans une ville de leur Etat. Pererius & Delrio ont crû que pour concilier ces contrarietez, il falloit admettre deux Villes de Béthel; mais on peut ce me semble les ac-

(a) *Herodian. in Macrino.* Λίθος δέ τις ἐστι μέγιστος κάτωθεν περιφερὴς, λήγων εἰς ὀξύτητα.

(b) *Tacit. hist. lib.* II. On peut voir Spencer liv. II. chap. 7. *de Ægyptiorum altaribus.* Et Clement d'Alexandrie, Stromat. liv. I. pag. 98. tom. 3. Biblioth. des Peres.

(c) אולם

(d) Voyez aussi Judic. I. 23. 26. & Josué XVIII. 13.

℣. 20. *Vovit etiam votum, dicens: Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via, per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum.*

℣. 21. *Reversusque fuero prosperè ad domum patris mei: erit mihi Dominus in Deum.*

22. *Et lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur domus Dei: cunctorúmque, quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.*

℣. 20. Et il fit ce vœu au Seigneur: Si Dieu demeure avec moi, s'il me conduit dans ce voyage que j'entreprens, & me donne du pain pour me nourrir & des vêtemens pour me couvrir.

21. Et si je retourne heureusement dans la maison de mon pere, le Seigneur sera mon Dieu;

22. Et cette pierre que j'ai dressée, comme un monument, portera le nom de la maison de Dieu, & je vous donnerai, Seigneur, la dîme de tout ce que j'aurai reçû de vous.

COMMENTAIRE.

corder, en disant que Bethel étant située sur les frontiéres de Benjamin & d'Ephraïm, elle est tantôt attribuée à une & tantôt à l'autre de ces deux Tribus (*a*).

℣. 20. VOTUM VOVIT DICENS: SI FUERIT DOMINUS MECUM.... [21.] ERIT MIHI DOMINUS IN DEUM. *Il fit ce vœu: Si Dieu demeure avec moi.... Le Seigneur sera mon Dieu.* Il semble que Jacob ne s'engage ici à prendre le Seigneur pour son Dieu, que sous des conditions bien interessées: Etoit-il donc résolu de quitter Dieu, si Dieu ne l'eût pas protegé de la maniére qu'il le souhaitoit?

On répond à cela que Jacob ne voüe pas simplement d'être à Dieu: il y étoit dés auparavant; & cette obligation est trop essentielle à l'homme, pour qu'elle puisse jamais devenir la matiére d'un vœu. Son vœu n'est pas une promesse conditionelle d'adorer d'un culte interieur le Dieu de son pere, si ce Dieu le favorisoit & le protegeoit; ce culte intérieur & absolu est dû à Dieu sans aucune condition, restriction ni reserve. Mais le culte exterieur d'une certaine maniére, en certains lieux, & dans certaines autres circonstances, peut être promis à Dieu par des vœux ou absolus, ou conditionels; & c'est ce que fait ici Jacob. Il promet à Dieu d'ériger un autel dans le lieu où il a eû sa vision, de nommer ce lieu Bethel, ou la maison de Dieu, en mémoire de ce qui s'y étoit passé; & enfin de donner à Dieu la dîme de tous ses biens: tout cela par dévotion & par reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçuës & qu'il esperoit encore recevoir de son Seigneur.

L'Ecriture ne nous apprend pas de quelle maniére Jacob s'acquitta du vœu de donner à Dieu la dîme de ses biens; l'on peut entendre son vœu, comme s'il avoit voulu simplement dire qu'il s'engageoit à

(*a*) *Vide Bonfrer. in hunc locum.*

sa posterité (*a*) à donner la dîme de ses biens à ceux à qui Dieu ordonneroit qu'on les donnât, comme il le fit sous la loi. Quelques-uns disent qu'il offrit cette dîme à Melchisedech; mais il n'est pas croyable qu'alors Melchisedech fût encore en vie: D'autres veulent qu'il les ait brûlé sur l'autel qu'il avoit érigé (*b*). On n'a rien de certain sur cela.



CHAPITRE XXIX.

Jacob arrive à Haran, il s'engage à sept ans de service pour avoir Rachel fille de Laban. La nuit de ses nôces on lui suppose Lia en la place de Rachel. Il sert sept autres années pour Rachel. Naissance de Ruben, de Simeon & de Lévi fils de Lia.

℣. 1. *Profectus ergo Jacob venit in terram Orientalem.*

2. *Et vidit Puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum: nam ex illo adaquabantur pecora, & os ejus grandi lapide claudebatur.*

3. *Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, & refectis gregibus rursum super os putei ponerent.*

℣. 1. Jacob étant donc parti de ce lieu-là, arriva dans la terre d'Orient.

2. Et il vit dans un champ un puits, auprés duquel étoient couchez trois troupeaux de brebis; car c'étoit là qu'on abbrûvoit les troupeaux; & l'ouverture du puits étoit fermée par une grande pierre.

3. C'étoit la coûtume de n'ôter la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient venus, & aprés qu'ils avoient bû, on la remettoit sur l'ouverture du puits.

COMMENTAIRE.

℣. 1. PROFECTUS JACOB VENIT IN TERRAM ORIENTALEM. *Jacob étant parti de là, arriva au pays de l'Orient.* L'Hébreu (*c*): *Dans le pays des enfans de l'Orient.* On sçait que la Mésopotamie & les pays de delà l'Euphrate, sont nommez *Kedem*, Orient, dans l'Ecriture. Il paroît par tout ce récit que Jacob étoit sorti de la maison de son pere fort dénué de toutes choses, n'ayant ni monture, ni serviteur, ni richesses, ni bijoux. La crainte qu'il eut d'Esaü lui fit précipiter son départ, & l'envie de lui cacher sa fuite l'empêcha de prendre autre chose, que quelque provision qu'il portoit lui-même (*d*).

(a) *Oleaster.*
(b) *Cajet.*
(c) ארץ בני קדם
(d) *Genes.* XXVIII. 18.

℣. 4. *Dixitque ad Pastores : Fratres, unde estis ? Qui responderunt : De Haran.*

5. *Quos interrogans, Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor ? Dixerunt : Novimus.*

6. *Sanus ne est ? inquit : Valet, inquiunt : & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.*

7. *Dixitque Jacob : Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducantur ad caulas greges ; date antè potum ovibus, & sic eas ad pastum reducite.*

℣. 4. Jacob dit donc aux Pasteurs : mes freres, d'où êtes-vous ? Ils répondirent ; nous sommes de Haran.

5. Il leur demanda : Ne connoissez-vous pas Laban fils de Nachor ? Ils lui dirent : Nous le connoissons.

6. Se porte-t-il bien ? ajoûte Jacob : Il se porte bien, répondirent-ils, & voilà Rachel sa fille, qui vient ici avec son troupeau.

7. Jacob leur dit : Il y a encore beaucoup de Soleil, & il n'est pas encore tems de remener les troupeaux dans leurs parcs ; faites donc boire premierement vos brebis, & ensuite vous les remenerez paître.

COMMENTAIRE.

Les Rabbins veulent qu'il soit sorti de la maison de son pere avec une nombreuse compagnie & chargé de richesses, mais qu'Esaü en ayant été informé, ait envoyé à sa rencontre Eliphaz son fils aîné, qui lui ravit tout ce qu'il avoit. Mais Jacob lui-même, nous dit qu'il passa le Jourdain n'ayant que son bâton (*a*) ; & l'Ecriture ne dit rien qui favorise la pensée des Juifs. Les 70. ou leurs Glossateurs ajoûtent ici : *Il arriva dans le pays d'Orient, vers Laban fils de Bathuël le Syrien, frere de Rebecca, laquelle étoit mere de Jacob & d'Esaü.*

℣. 3. MORIS ERAT UT CUNCTIS OVIBUS CONGREGATIS DEVOLVERENT LAPIDEM. *C'étoit la coûtume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient assemblez.* L'Hébreu : *Tous les troupeaux s'assembloient là, & on ôtoit la pierre de dessus l'ouverture de la fontaine.* L'eau étoit rare dans la Mésopotamie, on n'ouvroit ce puits que lorsque tous les troupeaux étoient assemblez. La pierre qui couvroit l'ouverture de la citerne ou du puits ne devoit pas être extrêmement grosse, & il n'étoit pas necessaire d'attendre tous les Bergers pour l'ôter, puisque Jacob la leva lui seul.

℣. 4. FRATRES UNDE ESTIS ? &c. *Mes freres d'où êtes-vous ?* Jacob parle Chaldéen, & entend cette langue aussi-tôt qu'il arrive en Mésopotamie. Apparemment que la langue des Cananéens étoit fort semblable à celle des Chaldéens, ou que Jacob avoit appris le Chaldéen dans la maison de son pere, avec la langue hébraïque, qui étoit en usage dans la terre de Canaan. La suite (*b*) montre que la langue Chaldéenne ou Syriaque n'étoit pas tout à fait la même que l'Hébraïque ; mais les noms Hébreux que Lia impose à ses fils, font

(a) Genes. XXXII. 10.

(b) Genes. XXXI. 48.

℣. 8. *Qui responderunt : Non possumus, donec omnia pecora congregentur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.*

9. *Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui : nam gregem ipsa pascebat.*

10. *Quam cum vidisset Jacob, & sciret consobrinam suam, ovésque Laban avunculi sui : amovit lapidem quo puteus claudebatur.*

11. *Et adaquato grege, osculatus est eam : & elevatâ voce flevit,*

℣. 8. Nous ne pouvons pas le faire, répondirent-ils : Il faut que tous les troupeaux soient assemblez, & que nous ôtions la pierre qui ferme le puits, afin de les abbreuver tous ensemble.

9. Ils parloient encore, lorsque Rachel arriva avec les troupeaux de son pere : car elle paissoit les brebis.

10. Jacob l'ayant vûë, & sçachant qu'elle étoit sa cousine germaine, & que les brebis étoient à Laban son oncle, il ôta la pierre qui couvroit l'entrée du puits,

11. Il abbreuva son troupeau, & baisa Rachel, en élevant sa voix, avec larmes,

COMMENTAIRE.

juger que ces deux langues étoient assez semblables ; & nous croyons que du tems d'Abraham elles étoient encore les mêmes. Elles s'altererent & se changerent petit à petit ; ensorte que du tems d'Ezechias les Hébreux n'entendoient plus le Syriaque (*a*).

℣. 5. LABAN FILIUM NACHOR. *Laban fils de Nachor.* Laban étoit petit-fils de Nachor & fils de Bathuël ; mais le nom de Nachor étoit plus connu à Haran que celui de Bathuël.

℣. 6. SANUS NE EST ? *Se porte-t-il bien?* L'Hébreu : *A-t-il la paix?* ou, *Est-il en paix?* Sous le nom de paix, l'Ecriture comprend toute sorte de prosperitez. Le salut le plus ordinaire étoit *pax vobis*, que la paix soit avec vous.

℣. 9. ECCE RACHEL .... NAM GREGEM IPSA PASCEBAT. *Voilà que Rachel arriva ; car elle menoit paître elle-même le troupeau.* Dans le texte Hébreu (*b*) des Massorethes se peut traduire : *Voilà Rachel avec le troupeau de son pere ; car il étoit pasteur.* Mais d'autres exemplaires mettent *ipsa* (*c*) ; car elle conduisoit le troupeau. Les 70. (*d*) *Car elle étoit bergere* [de ce troupeau.]

℣. 10. CONSOBRINAM SUAM. *Sa cousine germaine.* Saint Jerôme traduit ordinairement par *Consobrinam*, ce qui est dans l'Hébreu : Fille de Laban frere de Rebecca sa mere.

℣. 11. OSCULATUS EST EAM, ET ELEVATA VOCE FLEVIT. *Il la baisa en haussant sa voix avec larmes.* Jacob ne donna le baiser à sa cousine, qu'aprés lui avoir dit qui il étoit ; ou, il l'embrassa en lui disant qu'il étoit fils de Rebecca. C'étoit la coûtume en ce

(a) 4. *Reg.* XVIII. 26. *Vide & Jerem.* V. 15. *Baruc.* IV. 15.
(b) כי רעה הוא
(c) היא
(d) Αὐτὴ γὰρ ἔβοσκε.

℣. 12. *Et indicavit ei quòd frater esset patris sui, & filius Rebeccæ: At illa festinans nuntiavit patri suo.*

13. *Qui cùm audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei: complexúsque eum, & in oscula ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,*

14. *Respondit: Os meum es, & caro mea. Et postquam impleti sunt dies mensis unius,*

15. *Dixit ei: Num quia frater meus es, gratis servies mihi? Dic quid mercedis accipias?*

℣. 12. Et lui dit qu'il étoit le frere de son pere, & le fils de Rebecca: Rachel l'ayant oüi, courut aussi-tôt le dire à son pere;

13. Qui ayant appris que Jacob fils de sa sœur étoit venu, il courut au devant de lui, l'embrassa, le baisa, & le conduisit dans sa maison: & ayant appris les causes de son voyage,

14. Il lui dit: Vous êtes l'os de mes os, & la chair de ma chair. Et un mois s'étant écoulé,

15. Il dit à Jacob: Faut-il à cause que vous êtes mon frere, que vous me serviez gratuitement? Dites-moi donc qu'elle récompense vous demandez?

COMMENTAIRE.

pays de saluer par le baiser (*a*). Voyez ce qu'on a dit, Genese XXIV. 26. Quelques-uns croient que Jacob pleuroit de douleur de se voir pauvre & dépoüillé, & de n'avoir pas dequoi contenter sa generosité, en faisant un present à sa cousine.

℣. 12. QUÒD FRATER ESSET PATRIS SUI, ET FILIUS REBECCÆ. *Qu'il étoit le frere de son pere, & le fils de Rebecca.* Jacob étoit petit-fils de Bathuël pere de Laban & de Rebecca. Le nom de frere est presque aussi étendu dans l'Hébreu que celui de *consanguineus* en Latin, & de parent en François.

℣. 13. QUI CUM AUDISSET VENISSE JACOB. *Ayant appris que Jacob étoit venu.* L'Hébreu: *Aussi-tôt qu'il eût oüi parler de Jacob fils de sa sœur.* Les 70. (*b*): Aussi-tôt qu'il eût oüi le nom de Jacob, &c.

AUDITIS CAUSIS ITINERIS; [14.] RESPONDIT OS MEUM ES ET CARO MEA. *Ayant appris le sujet de son voyage, il lui répondit: Vous êtes mes os & ma chair.* Cette façon de parler marque l'union la plus parfaite. Ce sont les paroles qu'Adam dit à Eve (*c*) au moment qu'il la vit, c'est une autre moi-même. Par ces paroles Laban promettoit sa protection, son secours & son amitié à Jacob.

℣. 14. POSTQUAM IMPLETI SUNT DIES MENSIS UNIUS. *Un mois aprés.* Jacob passa le premier mois aprés son arrivée chez Laban, sans lui déclarer le dessein qu'il avoit d'épouser Rachel. Laban lui donna, dit Joseph, le soin de ses troupeaux, & lui promit qu'il

(*a*) *Strab. lib.* XV. *ex Herodoto. Persæ & Babylonii si notis & æqualibus in via occurrant eos osculantur; Si humiliores sunt, adorant.*

(*b*) *70.* Τὸ ὄνομα τοῦ Ἰακώβ.

℣. 16. *Habebat verò duas filias, nomen majoris Lia: minor verò appellabatur Rachel.*

17. *Sed Lia lippis erat oculis: Rachel decorâ facie, & venusto aspectu.*

18. *Quam diligens Jacob ait: Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis.*

℣. 16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la seconde Rachel.

17. Mais Lia avoit les yeux chassieux, & Rachel étoit belle de visage, & bien faite.

18. Jacob ayant conçû de l'amour pour elle, dit à Laban; Je vous servirai sept ans pour Rachel la plus jeune de vos filles.

COMMENTAIRE.

le recompenseroit de ses services; mais Jacob ne lui demanda pour toute recompense que Rachel.

℣. 17. LIA LIPPIS ERAT OCULIS. *Lia avoit les yeux chassieux.* L'Hébreu (*a*), & les 70. (*b*) traduisent: Elle avoit les yeux foibles ou malades. Onkelos & l'Arabe disent qu'elle avoit les yeux beaux. Le terme Hébreu *Raccoth*, signifie tendres, délicats, foibles; ce qui peut s'entendre en bonne & en mauvaise part. Quelques-uns enseignent que l'Ecriture en faisant l'opposition des deux sœurs marque ce que chacune d'elles avoit de recommendable; que Lia avoit de beaux yeux, mais que Rachel avoit beaucoup plus de beauté que sa sœur; qu'elle étoit, *Decorâ facie, & venusto aspectu.* Ou selon l'Hébreu: *Pulchra formâ, & pulchra aspectu*: qu'elle étoit bien faite de corps, & qu'elle avoit le visage bien fait. On pourroit croire aussi que *pulchra aspectu*, est opposé à ce que la Vulgate a traduit par *lippis oculis*, dans Lia. Les Peres (*c*) & les Interpretes remarquent dans cette histoire de Lia & de Rachel le grand mystere de la Synagogue & de l'Eglise de Jesus-Christ. Lia ayant été mise en la place de la véritable épouse, ne tient pourtant que le second rang dans le cœur de l'époux. Jacob épouse Rachel, qui avoit toûjours été l'objet de son affection, & qu'il regardoit comme le prix de ses travaux, & l'amour qu'il lui porte lui fait en quelque sorte oublier sa premiére épouse. Jacob est la figure de Jesus-Christ, Rachel représente l'Eglise, Lia la Synagogue. Les qualitez que l'Ecriture donne à ces trois personnes, conviennent parfaitement à ce qu'elles représentent.

℣. 18. SERVIAM TIBI PRO RACHEL SEPTEM ANNIS. *Je vous servirai sept ans pour Rachel.* C'étoit autrefois la coûtume que les hommes achetoient leurs femmes & qu'ils leur donnoient la dot. Si-

(a) עיני לאה רכות
(b) Ἀσθενεῖς.

(c) *Justin. Dialog. cum Triphone. Hieronym. ep. ad Ageruchiam.*

℣. 19. *Respondit Laban : Melius est ut tibi eam dem quàm alteri viro ; mane apud me.*

20. *Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis : Et videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.*

℣. 19. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre; Demeurez avec moi.

20. Jacob servit donc Laban sept ans pour Rachel ; & ce tems lui parut court, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande.

COMMENTAIRE.

chem demandant Dina fille de Jacob en mariage (*a*), dit : *Augmentez la dot, & demandez quels presens il vous plaira, je les donnerai volontiers.* Abraham (*b*) charge Eliefer de toute sorte de biens, lorsqu'il l'envoye demander Rebecca en mariage pour Isaac. David achette Michol fille de Saül cent prépuces de Philistins (*c*) ; le Prophéte Osée (*d*) achette sa femme quinze sicles d'argent & un corus & demi d'orge. Les Rabbins (*e*) enseignent que le mari ne peut pas demeurer un moment avec son épouse, s'il ne lui a donné sa dot. Il n'y a point de mariage sans cela. Hérodote (*f*) parle d'une coûtume assez singuliére des Babyloniens, qui peut servir à donner du jour à la conduite de Laban envers Jacob. Tous les ans on assemble les filles qui sont en âge d'être mariées : un crieur les met à prix l'une aprés l'autre, en commençant par les plus belles. Les premiéres sont toûjours venduës fort cher, & on en fait monter le prix à l'enchére le plus haut que l'on peut : l'argent qui en revient sert à marier les moins belles, qui sont données au rabais, à ceux qui demandent le moins pour les avoir pour femmes. De cette sorte on trouve moyen de marier les belles & les laides. Quoique les hommes achetassent ou dotassent ordinairement leurs femmes dans ces pays-là, les parens ne laissoient pas de donner quelque chose aux filles qui se marioient, & la dot étoit aux mariées. Laban donne à chacune de ses filles une servante, & rien davantage : & il se reserve le profit de leur dot, il se l'approprie ; c'est dequoi elles se plaignent au chapitre XXXI. 25. *Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangeres, & n'a-t-il pas mangé ce qui lui est revenu de nôtre mariage?* La coûtume d'acheter les femmes que l'on vouloit épouser, ou de leur donner la dot, n'étoit pas singuliére aux Hébreux ; on la voit parmi les Grecs (*g*) anciens, parmi les Egyptiens, chez les Indiens (*h*), chez les Germains (*i*). Les Romains avoient une sorte de mariage qu'ils nom-

(a) *Genes.* XXXIV. 12.
(b) *Et* XXIV. 53.
(c) 1. *Reg.* XVIII. 25. & 2. *Reg.* III. 14.
(d) Osée III. 2.
(e) *Apud Selden uxor Hebr. l.* II. *c.* 9.
(f) *Herodot. lib.* 1. *cap.* 196.
(g) *Theocrit. Idill.* 28. *Homer. Iliad.* ...
(h) *Strab. lib.* 15.
(i) *Tacit. de morib. German.*

ỳ. 21. *Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam : quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.*

22. *Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias.*

23. *Et vesperè Liam filiam suam introduxit ad eum.*

ỳ. 21. Aprés cela, il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, afin que je l'épouse, parce que mon tems est accompli.

22. Laban ayant invité un grand nombre de ses amis, fit le festin des nôces [de sa fille.]

23. Et le soir il fit entrer Lia dans la chambre de Jacob,

COMMENTAIRE.

moient *per coëmptionem*, par achât, parce que l'on y achetoit sa femme. Les Tartares (*a*) encore aujourd'hui achettent leurs femmes, aussi bien que les Turcs (*b*). Ceux-ci donnent leurs filles aux plus offrans, & le prix de la vente leur en reste.

ỳ. 21. DA MIHI UXOREM MEAM, QUIA TEMPUS IMPLETUM EST. *Donnez-moi ma femme, parce que mon tems est accompli.* Le mariage de Jacob avec Rachel fut conclu, & subsista depuis que Laban la lui eût accordée, & depuis le consentement réciproque de Jacob & de Rachel de se prendre pour époux & épouse ; mais cependant Rachel demeura separée de Jacob jusqu'à la célébration des nôces.

C'est ainsi que la sainte Vierge & saint Joseph étoient unis par les liens d'un vrai mariage, quoique la sainte Vierge demeurât encore chez ses parens. Ce ne fut qu'au bout des sept ans de service que Jacob demande sa femme à Laban. Junius & Tremellius croient que ce fût bien-tôt aprés le contrat, & avant la fin des sept ans. Ils veulent que ces paroles : *Mon tems est accompli*, signifient : Je suis d'un âge à penser à faire ma maison & à vivre avec ma femme. Jacob avoit alors soixante-dix ans ; mais toute la suite paroît contraire à ce sentiment.

ỳ. 22. VOCATIS MULTIS AMICORUM TURBIS. *Ayant invité un grand nombre de ses amis.* Le texte Hébreu, le Chaldéen & les 70. portent, *qu'il invita tous les habitans du lieu. Omnes viros loci.*

ỳ. 23. VESPERÈ LIAM FILIAM SUAM INTRODUXIT AD EUM. *Et le soir il fit entrer Lia dans la chambre de Jacob.* On ne peut excuser ici ni Lia, ni Laban d'un trés-grand crime. Lia commet un adultere, & Laban le lui fait commettre ; il manque à ses promesses & aux conditions du contrat qu'il avoit fait avec Jacob. Enfin, il le trompe par une insigne fourberie ; & il expose Lia à être deshonorée, s'il fût arrivé que Jacob n'eût pas voulu la prendre pour femme, aprés qu'il eût reconnu son erreur. Ce qui fit que Jacob ne reconnut pas

(a) *Paul. venet. lib. 1. c. 17.*

(b) *Bellon. lib. III. observat. c. 17.*

℣. 24. *Dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cum ex more Jacob fuisset ingressus, facto mane vidit Liam;*

25. *Et dixit ad socerum suum; Quid est quod facere voluisti? Nonne pro Rachel servivi tibi? Quare imposuisti mihi?*

26. *Respondit Laban: Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores ante tradantur ad nuptias.*

℣. 24. Et il donna à sa fille une servante nommée Zelpha. Jacob étant entré avec Lia, il ne la reconnut que le lendemain matin;

25. Et il dit à son beau-pere: D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte? Ne vous ai-je pas servi pour Rachel? Pourquoi m'avez-vous trompé?

26. Laban répondit: Ce n'est point la coûtume dans ce lieu-ci, de marier les filles les plus jeunes avant les aînées.

COMMENTAIRE.

Lia, c'est qu'on le conduisit dans l'appartement où il devoit coucher lorsque Lia y étoit déja. On voit cette pratique dans Tobie (*a*), qui se maria, comme Jacob, dans le pays des Chaldéens. La même chose se pratiquoit chez les Romains. Catulle: *Jam licet venias marite, uxor in thalamo tibi est.* Chez les Grecs le mari entroit le premier dans le lieu où étoit le lit nuptial (*b*), & l'épouse y entroit ensuite amenée couverte d'un voile, d'où vient le terme *Nuptiæ*, dérivé de *Nubo*, couvrir, cacher. Ce voile se nommoit *Flammeum.*

℣. 24. AD QUAM CUM EX MORE JACOB FUISSET INGRESSUS. *Jacob étant entré dans le lieu nuptial, comme c'est la coûtume.* Ces termes, *Ex more*, ne sont pas dans l'Hébreu ni dans les autres versions, & ils ne sont pas necessaires en cet endroit.

℣. 25. QUARE IMPOSUISTI MIHI? *Pourquoi m'avez-vous trompé?* Jacob est trompé, comme il avoit lui-même trompé son pere Isaac. Lia mise en la place de Rachel & mariée la premiére, quoique la moins chérie, n'est pas moins mysterieuse, que l'action de Jacob qui supplante Esaü. L'erreur de Jacob regardant la personne de Lia qu'on lui donne au lieu de Rachel, suffisoit pour le dispenser d'épouser Lia, s'il eût voulu ne la pas avoir pour femme, même aprés ce qui s'étoit passé. Cette erreur étoit essentielle, & les contrats n'obligent que lorsqu'ils se font volontairement & avec connoissance. Jacob ne commet pas un adultere avec Lia, parce qu'il étoit dans une erreur invincible à cet égard. Le consentement de Jacob, qui ratifia son mariage avec Lia, en fit toute la validité. Ce fut en vertu de ce consentement qui suivit, que ce mariage subsista.

℣. 26. NON EST IN LOCO NOSTRO CONSUETUDINIS UT

(a) *Tob.* VII. 19. *Et introduxit illuc Saram.* [*Et* VIII. 1.] *Postquam cœnaverunt introduxerunt juvenem ad eam.*

(b) *Vid. apud Theocrit. Epithalam. Helen.*

℣. 27. *Imple hebdomadam dierum hujus copulæ, & hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.*

28. *Acquievit placito : & hebdomadâ transactâ, Rachel duxit uxorem :*

29. *Cui pater servam Balam tradiderat.*

30. *Tandémque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.*

℣. 27. Achevez la semaine de ce premier mariage, & je vous donnerai ensuite Rachel pour le travail de sept ans, que vous me servirez de nouveau.

28. Jacob aquiesça à cette proposition, & la semaine étant passée, il épousa Rachel,

29. A qui son pere avoit donné une servante nommée Bala.

30. Et Jacob ayant enfin épousé celle qu'il souhaitoit, il la préfera à l'aînée dans l'affection qu'il lui portoit & continua de servir Laban pendant sept autres années.

COMMENTAIRE.

MINORES ANTE TRADANTUR AD NUPTIAS. *Ce n'est pas la coûtume en ce pays-ci de marier les plus jeunes avant les aînées.* C'est une fausse défaite (*a*); car comment eût-il pû faire les nôces comme pour Rachel, & y inviter tous ses parens & ses voisins, s'il n'eût pas été permis de marier les plus jeunes avant les aînées; & de plus, une coûtume populaire peut-elle avoir force de loi, & peut-elle servir d'excuse à la conduite de Laban envers Jacob?

℣. 27. IMPLE HEBDOMADAM DIERUM HUJUS COPULÆ. *Achevez la semaine de ce mariage, &c.* L'Hébreu met simplement: Achevez la semaine de celle-ci; c'est-à-dire, passez la semaine avec Lia; ou, achevez la semaine des nôces avec elle. Quelques-uns croient que Jacob fut obligé de servir Laban encore sept ans avant que d'épouser Rachel, outre les sept années de service qu'il lui avoit déja rendu. Joseph & quelques Interpretes suivent ce sentiment; mais la plûpart (*b*) tiennent avec plus de raison, que Laban lui demande seulement d'achever les sept jours du festin nuptial pour Lia; aprés quoi on lui donneroit Rachel, & on recommenceroit de nouvelles nôces; à condition néanmoins qu'il serviroit encore sept ans pour avoir Rachel: le verset suivant détermine à ce sens. *Et hebdomadâ transactâ Rachel duxit uxorem.* Il est trop dur d'expliquer cette semaine, d'une semaine d'années, & rien n'est plus naturel que de l'entendre d'une semaine de jours, que duroit ordinairement le festin des nôces, comme on le voit dans le livre des Juges, en l'histoire de Samson, chapitre XIV. 12. 15. 17. C'est en ce sens que le Syriaque l'entend: *Imple convivium istius.* Le verset 30. est encore formel par ce sentiment: *Tandem potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.*

(a) *Menochr.*
(b) *Chrysost. homil.* LVI. *in Genes. Hieron. tradit. Hebr. Vide Selden. de Jure Nat. & Gent. lib.* V. *c.* 5.

℣. 31. *Videns autem Dominus quòd despiceret Liam, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanente.*

32. *Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam, nunc amabit me vir meus.*

33. *Rursumque concepit & peperit filium, & ait: Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi, vocavitque nomen ejus Simeon.*

℣. 31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avoit du mépris pour Lia, il la rendit féconde, pendant que Rachel étoit sterile.

32. Lia conçut donc, & enfanta un fils, qu'elle appella Ruben, en disant: Le Seigneur a regardé mon humiliation, mon mari m'aimera à present.

33. Ayant conçu de nouveau, elle enfanta un fils; & elle dit: Parce que le Seigneur à vû que j'étois traitée avec mépris, il m'a donné ce second fils; & elle le nomma Simeon.

COMMENTAIRE.

℣. 31. VIDENS DEUS QUOD DESPICERET LIAM. *Le Seigneur voyant qu'il méprisoit Lia.* L'Hébreu, le Chaldéen, les 70. sont encore plus forts: *Voyant qu'il haïssoit Lia.* Mais on ne doit pas entendre ces expressions à la rigueur. L'Ecriture marque par ces termes un amour moins tendre, moins vif, ou même une moindre considération, une moindre estime. Dans le Deuteronome (*a*), Dieu ordonne que si un homme a deux femmes, l'une bien-aimée, & l'autre *odiosa*, haïe, ou moins aimée, il ne pourra frustrer l'aîné de la succession, quand même il seroit fils de la femme moins aimée, *Filium odiosæ*. Rachel est la bien-aimée, & Lia la moins aimée, *odiosa*. C'est aussi dans ce sens que Jesus-Christ ordonne à ses Disciples de haïr (*b*) leurs peres & meres, & qu'il dit que l'on ne peut servir à deux maîtres, sans qu'on en haïsse l'un, & que l'on aime l'autre (*c*); c'est-à-dire, qu'on ne peut les aimer également, ni avoir les mêmes considérations pour l'un & pour l'autre.

RUBEN (*d*). Le fils de la vision: Dieu a regardé mon humiliation.

SIMEON (*e*). Le Seigneur m'a exaucé. Mon exaucement.

℣. 34. LEVI (*f*). Le lien, le gage de l'union de mon mari avec moi.

℣. 35. JUDA (*g*). Confession, loüange. Je loüe le Seigneur, &c. Ou bien *Juda* peut signifier *loüable*.

On voit dans Eusebe (*h*) que les anciens Auteurs Payens avoient marqué jusqu'au mois de la naissance des fils de Jacob. Ils ne pouvoient tenir ces détails que de la tradition des Juifs, puisque Moïse ne nous en dit rien ici.

(a) *Deut.* XXI. 15.
(b) *Matt.* X. 37. & *Luc.* XIV. 26.
(c) *Matt.* VI. 24.
(d) *Vidit filium.* ראה בן
(e) *Audivit.* שמע
(f) *Adhærere.* לוה
(g) *Laudo.* ידה הודה
(h) *Demet. apud Euf. Præp. l.* IX. *c.* 21.

ỷ. 34. Concepitque tertiò, & genuit alium filium, dixitque: Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eò quod pepererim ei tres filios: idcircò appellavit nomen ejus, Levi.

35. Quartò concepit, & peperit filium, & ait: Modò confitebor Domino. Et ob hoc vocavit eum Judam: cessavitque parere.

ỷ. 34. Elle conçut & enfanta un troisiéme fils, & elle dit: Mon mari s'attachera encore plus à moi, puisque je lui ai donné trois fils; & c'est pour cette raison qu'elle le nomma Levi.

35. Elle conçut pour la quatriéme fois, & elle accoucha d'un fils, qu'elle nomma Juda, disant: Maintenant je loüerai le Seigneur: Et alors elle cessa d'avoir des enfans.

COMMENTAIRE.

ỷ. 34. NUNC QUOQUE COPULABITUR MIHI MARITUS MEUS. *A present mon mari sera plus uni à moi.* Les 70. *A present mon mari sera avec moi.* Vatable: *Adhærebit mihi.* Il s'attachera à moi, il m'aimera uniquement.



CHAPITRE XXX.

Naissance de Dan & de Nephtali, fils de Bala servante de Rachel; & de Gad & d'Aser, fils de Zelpha servante de Lia. Ruben apporte des Mandragores à Lia. Rachel les achette. Naissance d'Issachar, de Zabulon & de Dina, fils & fille de Lia. Rachel eut enfin Joseph. Jacob veut s'en retourner en Palestine. Il s'accorde avec Laban.

ỷ. 1. CErnens autem Rachel quòd infœcunda esset, invidit sorori suæ, & ait marito suo: Da mihi liberos, alioquin moriar.

ỷ. 1. OR Rachel voyant qu'elle étoit sterile, conçut de l'envie contre sa sœur, & elle dit à son mari: donnez-moi des enfans, ou je mourrai.

COMMENTAIRE.

ỷ. 1. CERNENS RACHEL QUOD INFOECUNDA ESSET, INVIDIT SORORI SUÆ. *Rachel voyant qu'elle étoit sterile, porta envie à sa sœur.* La jalousie est presqu'inévitable parmi la pluralité des femmes; mais sur tout lorsque les sœurs sont mariées avec un même homme. La jalousie de Rachel contre Lia n'alloit pas à priver sa sœur d'un bien qui étoit à elle, ni même à desirer que Lia n'eût point d'enfans, non plus qu'elle. Rachel avoit simplement envie d'avoir des enfans comme en avoit Lia. Ce desir pouvoit être

℣. 2. *Cui iratus, respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui ?*

3. *At illa : Habeo, inquit, famulam Balam : ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, & habeam ex illa filios.*

℣. 2. Jacob fâché de ce discours, lui répondit : Me prenez-vous pour un Dieu? est-ce moi qui vous ai renduë sterile ?

3. Mais Rachel lui dit : J'ai Bala ma servante, prenez-la, afin qu'elle me donne des enfans, & que je les reçoive sur mes genoux.

COMMENTAIRE.

sans cette basse jalousie, qui nous fait voir avec douleur le bien d'autrui. Ce desir pouvoit même être bon, comme celui qui porte les Saints à imiter la vertu qu'ils voient dans les autres. Nous ne sommes point engagez à excuser absolument Rachel ; nous avoüons qu'elle a pû mal faire ; mais on peut aisément l'excuser, & prendre tout ce qu'elle dit ici en bonne part. Saint Chrysostome (a) l'a fort desaprouvée ; d'autres s'efforcent de la justifier.

DA MIHI LIBEROS, ALIOQUIN MORIAR. *Donnez-moi des enfans, ou je mourrai.* A prendre ces paroles à la lettre, elles renferment l'idée d'un emportement, d'une impatience & d'une espece de desespoir, indigne d'une personne qui auroit quelque pieté. Saint Chrysostome dit que l'excés de sa jalousie lui fit proferer des discours peu sages (b), & que Jacob ne pût les entendre sans indignation, & sans l'en reprendre. On dit, pour diminuer la force de ces termes, qu'elle prie Jacob de lui obtenir par ses priéres la fecondité, comme elle sçavoit qu'Isaac l'avoit obtenuë à Rebecca ; & qu'elle remontre à Jacob que si elle demeure sans avoir des enfans, elle sera dans le monde comme une souche (c) morte & sterile : *Quasi mortua reputor ego* (d).

℣. 2. NUM PRO DEO EGO SUM ? *Tiens-je la place de Dieu?* Suis-je donc un Dieu, pour me demander des miracles ? L'Arabe traduit : Suis-je au dessus de Dieu, pour me demander ce qu'il vous a refusé ? Onkelos : N'étoit-ce pas à Dieu qu'il falloit demander un fils, & non pas à moi ?

℣. 3. HABEO FAMULAM BALAM ; INGREDERE AD ILLAM, UT PARIAT SUPER GENUA. *J'ai Bala ma servante, allez à elle, afin que je mette sur mes genoux ce qu'elle enfantera.* Joseph prétend que Bala & Zelpha n'étoient pas esclaves, quoiqu'elles fussent soûmises à Rachel & à Lia (e). Grotius croit que le terme *Amath* (f), ne signi-

(a) *Homil. LVI. in Genes.*
(b) Ἀνόητα ἀνέμεσα ῥήματα.
(c) *Vatab. Munst. &c.*
(d) *Jun. & Tremell.*
(e) *Joseph. Antiq. lib. 1. cap. 18.* Δούλας μὲν οὐδαμῶς, ὑποτεταγμένας δὲ ἀνθίσ.
(f) אמת

℣. 4. *Deditque illi Balam in conjugium: que,*
5. *Ingresso ad se viro, concepit & peperit filium.*

℣. 4. Elle lui donna donc Bala pour femme,
5. Et Jacob l'ayant prise, elle conçut, & accoucha d'un fils.

COMMENTAIRE.

fie pas toûjours une esclave; mais quelquefois une fille d'honneur d'une Princesse (*a*).

Pariat super genua mea. *Qu'elle me donne des enfans que je reçoive sur mes genoux.* On voit la même façon de parler au chapitre L. 22. Moïse dit que les fils de Machir nâquirent sur les genoux de Joseph, c'est-à-dire, qu'on les y mit aprés leur naissance. On remarque l'antiquité de cette coûtume dans Homere (*b*). Euryclée nourrice d'Ulysse mit ce jeune enfant sur les genoux d'Autolyque son ayeul, & elle lui dit de lui imposer le nom. Quelques Interpretes expliquent ce que dit Rachel en cette maniére: Qu'elle me donne des enfans que je puisse adopter & regarder comme miens: Lia instruite par la réponse pleine de sagesse & de fermeté de Jacob, répond d'une maniére plus juste & plus raisonnable, dit saint Chrysostome, elle témoigne que ce n'est que le desir d'avoir des enfans qui puissent avoir part aux promesses de Dieu, faites si souvent à Abraham, à Isaac & à Jacob lui-même, qui lui fait tenir ce discours; Et pour preuve que ses souhaits sont sans retour sur sa propre personne; Elle prie Jacob de lui faire avoir des enfans par le moyen de Bala, comme autrefois Dieu en avoit donné à Sara par le moyen d'Agar. Le Chaldéen traduit: *Je serai nourrice, & j'aurai des enfans par son moyen.* Le Syriaque: *Elle enfantera, & je me consolerai par son moyen.* L'Arabe: *Elle enfantera dans mon sein, & ma maison s'établira par son moyen.* Il a exprimé la force de l'Hébreu *Ibbaneh* (*c*), tiré de la racine *Banah*, bâtir, d'où vient *ben*, un fils; parce que les enfans sont les fondemens des maisons. Saint Augustin (*d*) fut obligé autrefois de défendre la conduite de Jacob contre les Manichéens, qui accusoient ce Patriarche d'avoir eû quatre femmes à la fois, & qui lui en faisoient un grand crime: Il montre que Jacob ne fit rien en cela ni contre la nature, ni contre la coûtume, ni contre la Loi. la coûtume l'autorisoit, la Loi ne le défendoit pas. La maniére dont en usa Jacob n'avoit rien de contraire à la justice ni à la nature, puisque ce ne fut ni pour le plaisir, ni pour la sensualité; mais simplement pour avoir des enfans qu'il prit ces quatre femmes, & en-

(a) *Exod.* II. 5.
(b) *Odyss.* T. *v.* 400.
Παῖδα νέον γεγαῶτα κιχήσατο θυγατρὸς ἧς,
Τὸν ῥά οἱ Εὐρύκλεια φίλοις ἐπὶ γούνασι θῆκε, &c.
(c) אבנה
(d) *L.* XXII. *contra Faust. c.* 48. & 47.

℣. 6. Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium ; & idcircò appellavit nomen ejus Dan.

7. Rursùmque Bala concipiens, peperit alterum,

8. Pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum sorore mea, & invalui : vocavítque eum Nephtali.

℣. 6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix, en me donnant un fils, c'est pourquoi elle l'appella Dan.

7. Bala conçut une seconde fois, & elle eut un fils,

8. A la naissance duquel Rachel dit ces paroles : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur, & je l'ai emporté sur elle ; c'est pourquoi elle le nomma Nephtali.

COMMENTAIRE.

core ne prit-il Lia, que contre sa premiére intention ; & ce furent Lia & Rachel, qui l'obligerent à prendre chacune une de leurs servantes.

℣. 6. DAN en Hébreu signifie juger. Dieu a pris ma défense, & a jugé en ma faveur.

℣. 8. COMPARAVIT ME DEUS CUM SORORE MEA, ET INVALUI. *Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur, & la victoire m'est demeurée.* La signification du terme hébreu *Patal*, n'est pas bien fixée. La plûpart de nos nouveaux Interpretes traduisent (*a*) : *J'ai lutté avec ma sœur par une lutte de Dieu*, [ou *dans un tres-rude combat*,] *& j'ai remporté la victoire.* Il semble par la confrontation des divers passages où ce terme se trouve, qu'il signifie, des détours, des finesses, de l'artifice. Il se prend ordinairement en mauvaise part ; Par exemple au Pseaume XVII. 27. où la Vulgate traduit : *Cum perverso perverteris.* L'Hébreu porte : *Cum perverso luctabis* (*b*), ou *dolosè ages, astu utêris, &c.* Vous tromperez les trompeurs, vous userez d'artifice avec ceux qui ne marchent pas droit. Lia veut marquer ici que sa sœur a voulu la supplanter par la ruse & l'artifice ; mais qu'elle a sçû l'éluder en se servant d'une ruse pareille, en donnant comme elle Zelpha sa servante à Jacob. Les 70. (*c*) traduisent : Le Seigneur m'a reçu, & je me suis pressée. [J'ai attaqué, ou j'ai resisté à ma sœur, ou je me suis tournée] vers ma sœur, & j'ai remporté la victoire. Aquila traduit (*d*) : Le Seigneur m'a converti & j'ai été con-

(a) נפתולי אלהים נפתלתי עם אחתי גם יכלתי

(b) תתפתל

(c) Συναντελάβετο ou selon d'autres Exemplaires ; Συνελάβετο μου ὁ θεὸς, ϗ συνεστράφην τῇ ἀδελφῇ μου, ϗ ἠδυνήθην. Le terme συνεστράφην, se prend, pour marquer des troupes qui se serrent pour attaquer, ou pour résister à l'ennemi. Le verbe στρέφω se prend dans une signification neutre, *pour agir avec ruse, avec finesse*, chercher des détours.

(d) Συναπεστρεψέ με ὁ θεὸς, ϗ συναπεστράφην.

vertie. Ce qui ne fait pas un fort bon sens en cet endroit. Saint Jerôme remarque que quelques exemplaires Latins portoient : *Habitare me fecit Deus habitatione cum sorore mea , & invalui.* Le Seigneur m'a fait demeurer avec ma sœur , & je l'ai emporté sur elle. On peut donner ce même sens à la Version d'Aquila. Onkelos traduit : Le Seigneur a reçu ma priére, lorsque je la lui ai adressée. J'ai souhaité d'avoir un fils, de même que ma sœur, & il me l'a accordé. L'Arabe: J'ai obtenu la misericorde du Seigneur avec ma sœur ou contre ma sœur. Le texte hébreu porte à la lettre : J'ai lutté par des luttes du Seigneur ; c'est-à-dire, selon nos meilleurs Interpretes : J'ai soûtenu contr'elle un tres-grand combat ; elle a fait contre moi des efforts extraordinaires. On ajoûte le nom de Dieu aux choses qu'on veut beaucoup exagerer.

DIXIT : FELICITER. ET IDCIRCÒ VOCAVIT NOMEN EJUS GAD. *Elle dit : Heureusement. C'est pourquoi elle lui donna le nom de Gad.* Ce passage souffre de grandes difficultez. On peut traduire l'Hébreu (*a*) : *Elle dit : dans Gad*, ou *avec Gad*, ou *par Gad*, ou *Gad est venu*, ou *Il m'est venu une troupe, une armée, un soldat* ; ou enfin, *il m'est arrivé un bonheur, une bonne fortune.* D'autres croient que Gad signifie Mars , ou Jupiter , ou quelqu'autre Divinité ; & que Lia s'explique ici comme si elle disoit : Par la faveur de Jupiter , de Mars , de Gad, j'ai encore un fils. Quelques-uns conservent les termes de l'original ; *Elle dit : Bagad ; & elle lui donna le nom de Gad.* De toutes ces variétez dans la seule traduction, on peut juger de l'obscurité du sens du passage. Les 70. (*b*) *J'ai eu du bonheur : & elle lui donna le nom de Gad.* Les Massoretes ont marqué quelque chose sur *Bagad*, pour faire entendre qu'il est écrit d'une maniére défectueuse , & qu'il signifie plutôt, *Gad est venu* (*c*) , que *dans Gad* ; & c'est au premier sens qu'Onkelos l'a pris (*d*). Jacob dans la prophétie qu'il prononça avant sa mort en faveur de Gad (*e*) , fait une allusion suivie du nom de Gad à *Gedud*, qui signifie une troupe , une compagnie de soldats ou de voleurs ; ce qui pourroit faire croire que le vrai sens de ce passage est celui-ci : *Lia dit : Me voila mere d'une troupe d'enfans.* Voici une petite armée.

On peut aussi prendre Gad , comme signifiant une fausse divinité. Isaie (*f*) ne nous permet pas de douter qu'il ne se prenne quelquefois en ce sens : Il fait ces reproches aux Juifs : *Vous qui avez aban-*

(a) ותאמר לאה בגד ותקרא את שמו גד

(b) Ε'υτυχήκα, ϗ ἐπονόμασε τὸ ὄνομα αὐτῦ Γάδ.

(c) בא גד

(d) אתה גד

(e) *Genes.* XLIX. 19.

(f) *Isai.* LXVI 11.

ꝟ. 9. *Sentiens Lia quòd parere destiffet, Zelpham ancillam suam marito tradidit.*

10. *Quâ post conceptum edente filium,*

11. *Dixit : Feliciter, & idcircò vocavit nomen ejus, Gad.*

ꝟ. 9. Lia voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfans, donna aussi à son mari Zelpha sa servante.

10. Qui conçut, & enfanta un fils.

11. Et Lia dit, heureusement ; c'est pourquoi elle le nomma Gad.

COMMENTAIRE.

donné le Seigneur, qui avez oublié sa sainte montagne, qui dressez une table à Gad, & qui faites des libations à Meni. Il s'agit donc principalement ici de sçavoir quelle est cette Divinité qu'il nomme Gad. Les Arabes donnent le nom de *Gad* à l'étoile de Jupiter, & ils nomment *Gad* ce qui est bon & bien faisant. Les Astrologues croient que les influences de cet astre sont heureuses pour ceux qui naissent sous son aspect. C'est le Rabbin Moyses Kimchi, & Abarbaniel dans Grotius, qui sont les principaux auteurs de ce sentiment. La plûpart des anciens & des nouveaux Interpretes entendent par *Gad* les prosperitez. C'est ainsi que les 70. (*a*) l'ont expliqué. La Vulgate les a suivi en traduisant *Feliciter*. Les deux Chaldéens & le Syriaque l'expliquent dans le même sens.

Mais d'autres ont crû que Gad pouvoit marquer une armée rangée en bataille. L'Hébreu Gad peut venir de *Gedud*, *Turma*, la troupe du ciel. L'Ecriture exprime assez souvent les étoiles & les astres sous l'idée d'une armée, dont le Soleil & la Lune sont les Rois & la Reine. Rien n'est plus frequent dans les Prophétes que ces termes *Militia cæli*, pour signifier les astres que les Payens adoroient ; & *Regina cæli*, pour la Lune ; & *Deus Sabaoth*, le Dieu des armées, c'est-à-dire du ciel & des astres, qui étoient adorez par les Nations idolâtres dans tout l'Orient. Aquila (*b*) semble avoir eû cela en vûë, lorsqu'il traduit, *Venit accinctus* ; c'est-à-dire, *Procinctus*, ou *acies in procinctu*. Il m'est venu une armée rangée en bataille.

Voici nos conjectures sur l'endroit d'Isaïe, qui est le seul d'où nous puissions tirer sûrement la signification de Gad ; Puisque *Gad* se trouve avec *Meni* dans ce passage comme une Deïté du Paganisme, je pense que Gad signifie le Soleil, & *Meni* la Lune, ou que *Gad* & *Meni* ne sont que la même Deïté ; sçavoir la Lune ou le Soleil. Le texte du Prophéte peut également bien souffrir ces deux sens : *Qui paratis Gadi Mensam, & impletis Meni Libamen.* Le second de ces deux membres peut simplement passer pour l'explication du premier ; comme s'il disoit : *Vous dressez une table, & vous presentez des*

(a) Εὐτυχίαν, ou selon d'autres Exemplaires, Εὐτύχη, ou, ἐν τύχῃ.

(b) *Apud Hieron. quæst. Hebr.*

liqueurs

℣. 12. *Peperit quoque Zelpha alterum.*
13. *Dixitque Lia : Hoc pro beatitudine mea : Beatam quippe me dicent mulieres; propterea appellavit eum Aser.*

℣. 12. Zelpha eut encore un second fils.
13. Et Lia dit : C'est pour mon bonheur ; car les femmes m'appelleront bienheureuse. C'est pourquoi elle lui donna le nom d'Aser.

COMMENTAIRE.

liqueurs à Gad ou à Meni. Rien n'est plus ordinaire que ces expressions, sur tout dans le stile des Prophetes, qui dans le même verset disent la même chose de deux maniéres differentes, & repetent dans la seconde partie ce qu'ils ont dit dans la premiére. La principale Divinité des Perses, des Arméniens, des Cappadociens (*a*) étoit *Amanus* ; c'est-à-dire, *Hammani* (*b*), ou *Meni* ; car ces noms sont les mêmes, ou *Ormanis* (*c*), à qui on joint Oromasdes, ou Oromagde. On sçait d'ailleurs que les Divinitez communes à tout l'Orient, étoient le Soleil & la Lune (*d*). Oromagde étoit un Dieu bienfaisant, & Arimane un Dieu fâcheux, & qu'on ne prioit que pour détourner les maux qu'il pouvoit causer. *Oromagde* pourroit venir *d'Aram Gad*, Gad des Syriens. C'étoit le Dieu de la bonne fortune. Les Anciens tireurs d'Horoscopes assurent que des douze signes qui président à la naissance des hommes, le Soleil marque le bon génie (*e*), & la Lune la bonne fortune (*f*), & cela conformément à la doctrine d'*Hermes* l'Egyptien. Macrobe (*g*) dit que les Egyptiens font quatre Dieux qui président à la naissance des hommes ; sçavoir, le bon Génie, la bonne Fortune, l'Amour & la Necessité. Les deux premiers marquent le Soleil & la Lune. Un ancien Astrologue manuscrit dont Selden (*h*) a donné quelques fragmens, assure la même chose (*i*). *Les sorts de la fortune & du Génie marquent le Soleil & la Lune.* Lia a donc pû dire à la naissance de son fils, *dans Gad*, ou *Gad est venu*, ou *que Gad vienne* ; en invoquant une Divinité favorable pour son fils. Mais nous n'osons déterminer si c'est le Soleil ou la Lune, ou tous les deux ensemble qu'elle prie de présider à la naissance de Gad.

Ce qui pourroit faire croire que c'est plutôt la Lune que le Soleil, c'est : 1°. Que la Lune étoit encore plus révérée dans tout l'Orient & en particulier dans l'Arménie (*k*) & dans les pays voisins, que le

(a) *Strab. l.* XI. *p.* 357. *& l.* XV. *p.* 485.
(b) המני
(c) *Plutarc. de Iside & Osiride. Vide Laërt. in proœmio.*
(d) *Vide Brisson. lib.* II. *de Regio Persarum principatu.*
(e) Ἀγαθοδαίμον.
(f) Ἀγαθὴν τύχην.
(g) *Macrob. lib.* I. *Saturnal. cap.* 19. Δαίμονα, Τύχην, Ἔρωτα, Ἀνάγκην.
(h) *Selden. de Diis Syr. Syntagm.* I. *c.* I.
(i) Κλῆροι τῆς τύχης καὶ τοῦ δαίμονος σημαίνουσι ἥλιον τε καὶ σελήνην.
(k) *Strab. lib.* XI. *pag.* 352.

℣. 14. *Egressus autem Ruben tempore messis triticeæ in agrum, reperit mandragoras: quas matri Liæ detulit. Dixitque Rachel: Da mihi partem de mandragoris filii tui.*

℣. 14. Or Ruben étant un jour allé dans les champs, pendant la moisson du froment, il trouva des mandragores, qu'il apporta à Lia sa mere. Et Rachel dit à Lia, donnez-moi des mandragores de vôtre fils.

COMMENTAIRE.

Soleil; & 2°. Que la Déesse *Atergatis*, ou *Atargata*, qui paroît être la même que *Adar Gar*, la magnifique Gad, étoit Diane, Venus la celeste ou la Lune, comme nous le montrerons ailleurs. On peut voir Judic. XVI. 23. & Isaie LXV. 11.

On trouve dans Josué (*a*) une ville du nom de *Baal-Gad*, à cause apparemment que l'on y adoroit le Dieu ou la Déesse Gad. Cette Ville étoit située au de-là du Jourdain, au pied du mont Hermon. De tout ce que nous venons de dire, il semble qu'on peut inférer que Lia n'étoit pas exemte des superstitions de son pays; & qu'il y avoit encore dans la famille de Jacob quelque reste d'idolatrie, dont il ne pût la purger entierement, qu'aprés son retour dans la terre de Canaan. Les Teraphims que Rachel enleva à son pere, & les Dieux étrangers que Jacob se fit apporter (*b*), pour en abolir l'usage & pour en détruire le culte, en sont encore des preuves.

℣. 14. INVENIT MANDRAGORAS. *Il trouva des Mandragores.* Le terme hébreu *Dudaïm* (*c*), que l'on traduit ici par Mandragores, n'est pas entendu de la même maniére par tous les Commentateurs. L'autorité des 70. (*d*) du Chaldéen (*e*), & de plusieurs sçavans Commentateurs qui l'ont expliqué des Mandragores, n'a pas empêché les nouveaux Interpretes d'y chercher d'autres explications. Les Rabbins ne conviennent pas que ce terme signifie des Mandragores. Quelques-uns le traduisent par des violettes, d'autres des lys, d'autres du jasmin, d'autres des philtres, Junius des fleurs agréables.

Ceux qui sont pour les Mandragores, remarquent que la Mandragore porte des pommes assez belles, & d'une odeur agréable. Cette plante a passé chez les Anciens pour avoir une vertu propre à donner de l'amour; on l'a même employée à faire des philtres. On a nommé la pomme de la Mandragore, pomme d'amour, & Venus a été appellée *Mandragoritis*. Cette pomme est aussi appellée *Circeia*; parce qu'on croyoit que la fameuse Circé l'avoit employée dans ses médicamens & ses poisons (*f*). Xenophon (*g*) fait dire à Socra-

(a) *Josue* XI. 17. & XII. 7. & XIII. 5.
(b) *Genes.* XXXV. 2. 4.
(c) דודאים
(d) 70. Μῆλα μανδραγορῶν.
(e) *Chald.* יברוחין
(f) *Doscorid. lib.* IV. c. 76. Κιρκαίαν καλοῦσι ἐπειδὴ δοκεῖ ἡ ῥίζα φιλτρῶν εἶναι ποιητικὴ.
(g) *In convivio.*

te, que la Mandragore chasse la tristesse & la douleur. L'Empereur Julien dans l'Epitre à Calixene dit, qu'il boit du jus de Mandragore pour s'exciter à l'amour. Aristote (*a*) assure que cette plante sert à donner aux femmes la fecondité. *Juvant fœcunditatem, matricem purgant, & praeparant generationem animalium ad conceptum.* On pourroit rapporter quantité d'autres passages, qui font voir que les Anciens étoient persuadez que la Mandragore étoit tout-à-fait propre à procurer des enfans à Rachel, ce qui étoit ce qu'elle souhaitoit avec le plus d'ardeur. L'Ecriture (*b*) parle de l'odeur agréable des *Dudaïm*. Dioscoride (*c*) attribuë la même qualité à la Mandragore. Le terme hébreu *Dud* signifie l'Amour, ou les mamelles. Les effets qu'on attribuë à la Mandragore, & la forme de ses pommes, répond fort bien à cette double signification. Voilà à peu prés ce qu'on peut dire en faveur des Mandragores; à quoi on peut ajoûter le témoignage de saint Augustin (*d*), qui eût la curiosité d'en voir, & qui se persuada que Rachel souhaita des Madragores à cause de leur beauté, de leur rareté, & de leur bonne odeur.

Mais on oppose à cette opinion le jugement des Medecins modernes, qui croient que la Mandragore est froide de sa nature, & par consequent qu'elle n'a pas les proprietez que les Anciens lui attribuent. On dit de plus que la Mandragore ne meurit pas au tems de la moisson du froment; mais seulement en Automne. Enfin des trois sortes de Mandragores qu'on connoît, il n'y en a aucune où l'on remarque les qualitez que doit avoir le fruit que l'Ecriture entend sous le nom de *Dudaïm*. La premiere sorte de Mandragore qui est nommée femelle, a ses feüilles à peu prés semblables à la laituë, d'une odeur forte & mauvaise; elle porte des pommes qui ressemblent aux cormes, qui sont pâles & odorantes. Ces pommes ne peuvent pas être les *Dudaïm* de l'Ecriture, qui sont de beaux fruits & d'une agréable odeur. La seconde espece de Mandragore produit des pommes deux fois plus grosses que celles de la femelle; elles ont une bonne odeur, & sont d'une couleur qui tire sur le saffran. Mais l'usage de cette plante est fort suspect. Ælius la croit venimeuse à cause de sa vertu narcotique. Il y en a même qui tiennent qu'elle ôte la raison à ceux qui en prennent par la bouche, leur causant une langueur avec vertige & une enflure au visage, accompagnée d'un assoupissement si fort, que si on ne leur donne un tres-prompt secours, ils meurent dans la convulsion. Enfin il y a une troisiéme espece de Man-

(a) *Lib.* II. *de Generatione animalium.*

(b) *Cant.* VII. 13.

(c) *Dioscor. lib.* IV. *c.* 16. Μῆλα εὐώδη μέζα βαρῦς τινος

(d) *Lib.* 22. *contra Faust. c.* 56.

dragore nommée *Morien* (*a*) ou folle, du Grec *Moria*, folie, qui eſt d'un uſage ſi dangereux, que ſi on en prend une dragme, ou ſeule, ou avec autre choſe, on demeure pendant trois ou quatre heures ſans entendement, hors de ſon ſens, & dans un aſſoupiſſement ſi profond, qu'il ôte la douleur à ceux à qui il faut cauteriſer ou couper quelque membre ; c'eſt à cet uſage que l'employent les Medecins. On ne croit pas que les partiſans de la Mandragore, veüillent que Rachel ait pû ſouhaiter une plante ſi dangereuſe

Nous propoſerons ici quelques nouvelles conjectures ſur les Dudaïm, & nous tâcherons de montrer que dans ce paſſage on peut entendre des citrons, des limons, ou des oranges ; car on met tous ces fruits ſous la même eſpece.

Nous remarquons, en comparant tous les paſſages où ſe rencontre le mot de *Dudaïm*, qu'il ſignifie un eſpece de fruit que l'on trouve dans la Méſopotamie (*b*) & dans la Judée (*c*), qui meurit vers la moiſſon du froment, qui a une odeur agréable, qui ſe conſerve (*d*) & qui doit être une eſpece de pomme, puiſqu'on la met avec la grenade (*e*) dans des paſſages ſemblables : Enfin on peut croire que les Dodaim ont quelque proportion avec un pannier (*f*), ou un chaudron (*g*), qui ſe trouvent nommez du même nom dans l'Ecriture, & avec les mamelles, qui ſont auſſi nommées Dodaim. L'Amour, ou le bien aimé porte le nom de Dod (*h*), ce qui fait juger que le fruit nommé *Dodaïm* étoit un fruit beau & agréable. Voilà les caracteres que l'Ecriture nous donne des Dudaïm, & ce qui peut nous conduire à la connoiſſance de ce fruit ; or nous n'en voyons aucun à qui tout cela convienne mieux qu'au citron.

Il eſt ſi commun dans l'Aſſyrie, dans la Médie, dans la Perſe & dans la Méſopotamie, qu'on l'a nommé *Pomme d'Aſſyrie, de Médie & de Perſe* ; & Pline (*i*) dit même qu'il ne vient que dans la Médie & dans la Perſe : *Niſi apud Medos, & in Perſide naſci noluit*. Mais dans la ſuite on en transporta de la graine en pluſieurs endroits, ce qui rendit cet arbre aſſez commun dans l'Aſſyrie, dans l'Egypte, dans la Grece, dans l'Italie & ailleurs. Brocard (*k*) aſſure que les citrons ſont tres-fréquens dans la Judée, où l'on en confit en quantité, & où l'on s'en ſert beaucoup dans les sauſſes & dans les ragoûts.

Les citroniers portent du fruit en tout tems, auſſi bien que les

(a) Μωρίων tiré de μωρία *folie*.
(b) *Geneſ.* XXX. 14.
(c) *Cant.* VII. 13.
(d) *Ibid.*
(e) *Cant.* VI. 10. *coll. cum* VII. 12.
(f) *Jerem.* XXIV. 2.
(g) 1. *Reg.* II. 14. & *Job.* XLI. II. &c.
(h) *Cantic. Paſſim.*
(i) *Plin. lib.* XII. 3.
(k) *Brocard. Terræ ſanctæ deſcrip. p.* 181.

orangers, pendant que les uns tombent pour être meurs, les autres meurissent; & en même tems que les uns fleurissent, il en sort de nouveaux en boutons; (*a*) *Arbor omnibus horis pomifera est, aliis cadentibus, aliis maturescentibus, aliis verò subnascentibus.* C'est de ces arbres dont veut parler Brocard, lorsqu'il dit qu'on voit dans la Judée des arbres qui sont en même tems chargez de fleurs & de fruits. *Ut sæpe videas unam arborem simul flores & fructus maturos gestare.* Je pense que l'Epouse dans le Cantique fait attention à cette proprieté du citronier, lorsqu'elle dit à l'Epoux (*b*) : *Les Dudaïm ont répandu une odeur agréable, & je vous ai gardé tout ce qu'il y en a dans nos portes des plus choisis & des plus délicats. Je vous ai gardé les nouveaux & les vieux*; c'est-à-dire, je vous ai gardé les citrons mûrs & déja cueillis, aussi-bien que ceux qui sont encore sur l'arbre. L'Epouse dans cet endroit du Cantique fait une élegante allusion entre *Dudaï*, mes mamelles, & *Dudaim*, des oranges, ou des citrons. *Je vous ai donné dudaï, les Dudaïm ont donné leur odeur.* Les pommes d'orange & de citron ressemblent assez à une mamelle, & le mot Grec *Titthos* (*c*), une mamelle, vient apparemment de l'Hébreu Dod, ou Dud, ou Tuth.

Quant à l'odeur des Dudaïm, qui est une des marques que nous fournit l'Ecriture pour distinguer ce fruit, les Anciens & les Modernes & nôtre propre experience, nous persuadent que le citron est peut-être de tous les fruits un des plus odorans. La fleur des feuilles, le fruit, l'écorce de l'oranger & du citronier ont une odeur agréable. Les Anciens en faisoient plus d'estime & plus d'usage que nous n'en faisons aujourd'hui. Pline (*d*) parle avec éloge de l'huile & du parfum tiré du citronier: il dit qu'avant l'usage de l'encens, on se servoit de la fumée du cédre & du citronier dans les sacrifices: *Quis primus invenerit* [*unguenta*] *non traditur. Iliacis temporibus non erant, nec thure supplicabatur: Cedri tantum, & citri suorum fruticum in sacris fumo convolutum nidorem veriùs quàm odorem noverant.* Il dit ailleurs (*e*) que les Parthes se servoient beaucoup de citrons pour se rendre l'haleine plus douce. Et Virgile (*f*) assure que non seulement ils l'employent contre l'haleine forte & puante; mais aussi contre l'astme des vieillards.

...... Animas & olentia Medi
Ora fovent illo, & senibus medicantur anhelis.

Les Anciens ne mangeoient pas le citron, ils ne le recherchoient que

(a) *Plin. lib.* XII. 3. *Theophrast. apud Athenæum. lib.* III. *c.* 7.
(b) *Cantic.* VII. 13.
(c) Τίτθος.
(d) *Plin. lib.* XXIII. *cap.* 4. & *lib.* XIII. I.
(e) *Idem lib.* XI. *c.* 53.
(f) *Georgic. lib.* II. ỳ. 126.

pour sa bonne odeur : *Pomum ipsum, aliàs non manditur, odore praecellit* (a), *&c.* On le mettoit dans des coffres avec des habits, pour donner de l'odeur à ces habits, & pour les préserver des vers. *Odore praecellit foliorum quoque; qui transit in vestes unà conditus, arcetque animalia.* On croit qu'Homere (b) a voulu marquer des vêtemens ainsi conservez avec du citron, sous le nom de *eimata thyodea*; Nævius les nomme *vestes citrosas.* Les Anciens avoient un grand soin d'avoir de ces habits parfumez & odorans, comme on l'a remarqué ailleurs. Ils croyoient de plus que le citron étoit excellent contre le mauvais air & contre le poison.

Ce qu'on vient de dire peut servir de commentaire à ce qui est marqué dans le Cantique des Cantiques, que l'Epouse reserve à son Epoux les vieux & les nouveaux Dudaïm, & à ce qu'elle dit de la bonne odeur de ce fruit.

Moïse nous donne encore une autre marque pour distinguer le *Dudaïm*, lorsqu'il dit que Ruben les trouva au tems de la moisson des froments. Dans la Palestine, dans la Syrie, dans l'Egypte & dans les pays voisins, comme la Mésopotamie, la moisson du froment se faisoit sur la fin d'Avril, & au commencement de Mai : Or dans cette saison, ni les mandragores, ni les pommes ordinaires ne sont point encore mûres dans ce pays-là. Il est donc assez croyable que ce fût des oranges ou des citrons mûrs, que Ruben trouva, & qu'il apporta à sa mere dans le tems de la moisson du froment. Dans l'endroit du Cantique où l'Epouse parle des Dudaïm; elle dit : *Venez mon bien aimé, allons à la campagne, levons nous le matin, pour voir si les vignes ont fleuri, si les fleurs produisent des fruits, si les pommes de grenade sont en fleur..... Les Dudaïm ont répandu leur odeur, &c.* C'étoit donc le Printems; & alors nous ne connoissons que les citrons ou les oranges qui puissent être mûres, & donner leur odeur.

L'Ecriture (c) insinuë que les Dudaïm sont des pommes odorantes; elle les joint aux grenades, comme un fruit qui a quelque proportion avec elles; si le terme Dudaïm ne signifie pas des citrons, la langue hébraïque n'a aucun terme qu'on sçache, pour signifier ce fruit, qui ne devoit pourtant pas être inconnu aux Hébreux.

Les Juifs appellent un panier & un chaudron du nom de *Dudaïm*: c'est apparemment à cause de la ressemblance qui se trouve entr'eux & le fruit de même nom, qu'on les a nommez ainsi : la fleur du citronier est faite en forme de pannier, elle est rougeatre, & produit

---

(a) *Plin. lib.* XII. *cap.* 3. Voyez aussi Theophraste dans Athenée liv. III. Dipnopsoph.

(b) Εἵματα δ' ἀμφιέσασα θυώδεα σιγαλόεντα.

(c) *Cantic.* VII. 12.

quelques petites capillatures de son fonds.

Le mot hébreu *dod*, qui signifie l'amour, ou le bien aimé, nous fait conjecturer que les Dudaïm étoient un fruit beau & agréable ; ce qui convient parfaitement au citronier. En effet Onkelos, les Hébreux, Joseph, les Traducteurs Syriaques & Arabes expliquent du citron ; le passage de Moïse, où il parle du fruit d'un tres-bel arbre, *Fructum arboris pulcherrimæ* (*a*), que l'on portoit au Temple le jour de la fête des Tabernacles. Il est assez vraisemblable que les anciens Juifs lisoient, le fruit de l'arbre *Haddod* (*b*), au lieu du fruit de l'arbre [*Haddar* (*c*)] magnifique. La ressemblance des lettres resch & daleth a donné lieu a plusieurs fautes dans l'écriture hébraïque.

Le peu de conformité qu'on remarque entre le terme hébreu *Dudaïm*, & les noms que les Grecs & les Latins ont donné à l'orange & au citron, ne doit pas faire conclure que ces fruits soient differens des Dudaïms. Il est fort croyable que ces peuples ont ignoré le nom particulier du citron ; & qu'ils se sont contentez de le nommer d'un terme commun & générique. Athenée (*d*) recherche si les anciens Grecs ont connu ce fruit. Il trouve que Juba Roi de Mauritanie en a parlé, & qu'il a dit qu'on l'appelloit pomme des Hesperides dans la Lybie. Il fait voir aussi que Théophraste l'a décrit sans lui donner d'autre nom que celui de pommes de Médie & de Perse. Théophraste, au même endroit, remarque que l'on ne mangeoit pas de ces fruits. Surquoi Athenée (*e*) fait cette réflexion qu'on n'avoit commencé d'en goûter que du tems de ses peres & qu'auparavant on se contentoit de mettre les citrons parmi des habits, & dans des coffres, comme une chose d'un tres-grand prix. Plutarque dit que de son tems les vieillards avoient vû le commencement de l'usage, qui régnoit alors, de manger du citron. Autiphanes cité dans Athenée, assûre que les citrons n'étoient connus à Athénes que depuis peu, par la graine que le Roi de Perse y en avoit envoyé. D'autres croient que les premiers citroniers qu'on ait vû dans la Gréce, venoient d'Afrique, & étoient sortis de la graine de ces pommes d'or du Jardin des Hesperides, dont les Anciens ont tant parlé. Ce nom de pommes d'or, & celui d'oranges en nôtre langue, vient de la couleur dorée des oranges. On peut dériver celui de *pommes hespéries* de l'Hébreu, *hes periah* (*f*), arbre fleuri, parce que le citronier porte toûjours des fleurs. Il semble que le nom de *pomum citrium* fut premiérement donné aux citrons par

(a) *Levit.* XXIII. 40.
(b) פרי עץ הדר
(c) פרי עץ הדר
(d) *Athen. Dispnosoph.* lib. III. cap. 7.
(e) *Idem. ibid.* Ὡς τι μέγα κειμήλιον ἀπετίθεντο ἐν ταῖς κιβωτοῖς μετὰ τῶν ἱματίων.
(f) עץ פריח

℣. 15. Illa respondit : Parúmne tibi videtur, quòd præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte, pro mandragoris filii tui.

℣. 15. Mais Lia lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez ravi mon mari, sans vouloir encore prendre les mandragores de mon fils ? Rachel lui dit : Je veux bien qu'il demeure avec vous cette nuit, pourvû que vous me donniez de ces mandragores de vôtre fils.

16 Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia, & ad me, inquit, intrabis : quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei. Dormivítque cum ea nocte illâ.

16. Lia alla donc audevant de Jacob, lorsque sur le soir il revenoit des champs; & elle lui dit : Vous serez avec moi, parce que je vous ai acheté, en donnant à ma sœur les mandragores de mon fils. Et Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

COMMENTAIRE.

les Latins ; Pamphile l'enseigne ainsi dans ses Gloses. Ce terme se peut aisément dériver de l'hébreu *kitter* (a), qui signifie parfumer, répandre une odeur douce & agréable. Macrobe assûre qu'Homere a entendu le citron sous le nom de *Thyon* (b), d'où l'on a tiré *Thyodes*, & Philoxene dans ses Gloses appelle le citron *Thyïon* (c), ce qui revient à la signification de *citron*, selon l'Hébreu ; c'est-à-dire, fruit odorant. On voit par tout cela, que les Grecs & les Romains n'ont connu le citron qu'assez tard, & qu'ils n'ont jamais sçû le véritable nom que lui donnoient les peuples, d'où il venoit originairement.

On dira peut-être que le citron étant si commun dans la Mésopotamie ; il n'est pas croyable que Rachel ait eû tant d'empressément pour en avoir. On peut répondre 1°. que quoique les citrons ne fussent pas extrêmement rares dans ce pays, ils y étoient cependant fort estimez, comme on la montré ci-devant. 2°. Que Ruben en trouva apparemment d'une beauté extraordinaire, qui reveillerent la curiosité de Rachel. 3°. On ne doit pas toûjours juger de l'ardeur & de l'envie qu'on a d'avoir quelque chose sur le prix, le merite ou la rareté de l'objet qu'on souhaite ; il y a souvent des circonstances qui nous font chercher avec empressement, ce qui naturellement ne devroit pas nous donner la moindre envie. Une rose, une pomme, des violetes ne sont point rares, on peut pourtant dans quelques rencontres les souhaiter avec ardeur. 4°. Enfin on peut faire la même objection contre le sentiment qui explique Dudaïm par des mandragores, des lis ou du jasmin. Toutes ces choses ne sont nullement rares, & sont assûrément moins estimables que les oranges & les citrons, & nous pouvons assûrer que les qualitez des Du-

(a) קטר
(b) *Macrob. l. III. c. 19. Saturn.* θύον.
(c) Θυϊον.

daïm

℣. 17. Et exaudivit Deus preces ejus: concepitque & peperit filium quintum,

18. Et ait: Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo, appellavitque nomen ejus, Issachar.

19. Rursum Lia concipiens, peperit sextum filium.

℣. 17. Et Dieu écoûta ses prieres, & elle conçut & enfanta un cinquiéme fils.

18. Et elle dit: Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari. Et elle donna à son fils le nom d'Issachar.

19. Lia conçut encore, & accoucha d'un sixiéme fils.

COMMENTAIRE.

daïm marquées dans l'Ecriture leur conviennent moins qu'au citron.

℣. 15. PARUM-NE TIBI VIDETUR QUOD PRÆRIPUERIS MARITUM MIHI. *N'est-ce pas assez que vous m'ayez enlevé mon mari.* Lia se plaint comme si Rachel en épousant Jacob, lui eût fait un grand tort; vous m'avez, lui dit-elle, enlevé mon mari que j'avois épousé avant vous: comme si Rachel ne pouvoit pas à plus juste titre lui faire le même reproche.

℣. 16. AD ME, INQUIT, INTRABIS, &c. *Vous viendrez avec moi. Quid opus erat,* dit saint Augustin (a), *ut eum altera conduceret, nisi quia ordo alterius erat, ut ad eam maritus intraret?* L'amour que Jacob avoit pour Rachel, n'étoit pas capable de le porter à la traiter d'une façon qui pût donner un juste sujet de jalousie à Lia. L'équité & la sagesse de Jacob alloient à prévenir les discordes domestiques entre les deux sœurs. La coûtume du pays vouloit qu'il en usât de la sorte, quand même il n'y auroit pas eû d'autre raison qui l'y engageât. Cette coûtume avoit force de loi, & les Rois eux-mêmes s'y soûmettoient parmi les Perses (b), comme il paroît par l'exemple de Smerdis, qui avoit usurpé l'Empire des Perses. On peut voir nôtre Commentaire sur le chapitre XXI. 10. de l'Exode, & Herodote livre III. chapitre 79.

℣. 18. APPELLAVIT NOMEN EJUS ISSACHAR. *Elle l'appella Issachar.* Ce nom signifie, *l'homme de la récompense*, ou *la récompense de l'homme*, ou *du mari*. Il sembleroit par les deux versets précedens que Lia fait allusion à l'achât qu'elle avoit fait de son mari, en donnant les mandragores de son fils; mais la raison qu'elle donne ici de ce nom, en disant: *Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari*, fait juger qu'Issachar étoit conçû avant cette avanture des mandragores, ou que cette petite histoire est rapportée ici hors de son lieu.

(a) *August. lib. XXII. contra Faustum. cap. 42.*

(b) Ἐν περιτρόπῃ γὰρ ἐν γυναῖκες φοιτέουσι Πέρσῃσι.

℣. 20. *Et ait : Dotavit me Deus dote bonâ : etiam hac vice mecum erit maritus meus, eo quòd genuerim ei sex filios : & idcircò appellavit nomen ejus, Zabulon.*

℣. 20. Et elle dit : Dieu m'a doté d'une bonne dot. Mon mari sera avec moi encore cette fois, parce que je lui ai donné six fils, & elle l'appella Zabulon.

21. *Post quem peperit filiam, nomine Dinam.*

21. Aprés ce fils, elle eut une fille nommée Dina.

22. *Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.*

22. Or le Seigneur se souvint aussi de Rachel, il l'exauça, & lui donna la vertu de concevoir.

23. *Quæ concepit & peperit filium, dicens : Abstulit Deus opprobrium meum.*

23. Elle conçut, & enfanta un fils, en disant : Le Seigneur m'a délivré de l'opprobre [de la stérilité où j'étois :]

24. *Et vocavit nomen ejus Joseph, dicens : Addat mihi Dominus filium alterum.*

24. Et elle donna à son fils le nom de Joseph, en disant : Que le Seigneur me donne encore un second fils.

COMMENTAIRE.

℣. 20. ZABULON, c'est-à-dire, *demeure.* L'Auteur des noms hébreux lui donne d'autres significations éloignées & contraintes, comme *la demeure de la force*, ou *l'écoulement de la nuit.* Il paroît dans l'original une allusion entre le verbe *zabad* (*a*) qui signifie doter, & celui de *zabal* (*b*), qui signifie demeurer. Mais cette allusion est toute dans le son des mots, & non pas dans leur signification. Lia dit, *Dieu m'a bien dotée.* L'Hébreu (*c*) *Sebadeni sebed tob.* Elle en conclut que son mari demeurera avec elle, l'Hébreu (*d*) *Isbeleni ischi.* Enfin elle donne à son sixiéme fils le nom de Zabulon tiré de Zabal. On ne trouve le mot zabad, qu'en ce seul endroit de la Bible ; ainsi l'on n'en sçait pas exactement la signification.

℣. 21. DINA vient de la racine *dun*, juger. D'où vient aussi le nom de *Dan*, Dieu m'a fait justice. Les Juifs soûtiennent que Dina épousa le saint homme Job.

℣. 23. ABSTULIT OPPROBRIUM MEUM. *Le Seigneur m'a tiré de l'opprobre.* La stérilité passoit pour un opprobre parmi les femmes, comme on le voit par plusieurs endroits de l'Ecriture (*e*). L'Hébreu à la lettre (*f*) : *Le Seigneur a recueilli mon opprobre*, ou *il l'a enlevé*, comme une chose que l'on amasse, & que l'on enveloppe pour l'emporter.

℣. 24. ET VOCAVIT NOMEN EJUS JOSEPH, DICENS : ADDAT MIHI DOMINUS FILIUM ALTERUM. *Elle l'appella Joseph, disant : Que Dieu me donne encore un second fils.* Rachel dans l'imposition du

(a) זבד
(b) זבל
(c) זבדני זבד טוב
(d) יזבלני אישי
(e) 1. *Reg.* 1. 6. *Luc.* 1. 25.
(f) אסף.

℣. 25. Nato autem Joseph, dixit Jacob socero suo : Dimitte me ut revertar in patriam, & ad terram meam.

℣. 25. Aprés la naissance de Joseph, Jacob dit à son beau-pere : Laissez-moi retourner dans ma patrie, & au pays de ma naissance.

26. Da mihi uxores, & liberos meos, pro quibus servivi tibi, ut abeam : tu nosti servitutem quâ servivi tibi.

26. Donnez-moi mes femmes & mes enfans, pour lesquels je vous ai servi, afin que je m'en aille. Vous sçavez les services que je vous ai rendus.

27. Ait illi Laban : Inveniam gratiam in conspectu tuo : experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te.

27. Laban lui répondit : Que je trouve grace à vos yeux. J'ai experimenté que Dieu m'a beni à cause de vous.

COMMENTAIRE.

nom de Joseph à son fils, semble faire allusion au verbe *asaph*, qu'elle a employé au verset précédent, pour marquer que *Dieu l'a tirée de l'opprobre* ; & au verbe *jasaph* (*a*), qui signifie augmenter ou ajoûter, pour marquer l'esperance qu'elle a conçuë d'une nombreuse famille ; elle prie Dieu de l'augmenter, en lui donnant encore d'autres fils, aprés lui avoir donné celui-ci.

℣. 25. NATO JOSEPH, DIXIT JACOB SOCERO SUO : DIMITTE ME, &c. *Joseph étant né, Jacob dit à son beau-pere : Laissez-moi aller.* Joseph nâquit la quatre-vingt-onziéme année de son pere Jacob, & la quatorziéme depuis son arrivée dans la Mésopotamie. Le terme qu'il s'étoit engagé de servir Laban pour Rachel & pour Lia, étant expiré ; il demande congé à Laban pour s'en retourner voir Isaac dans la terre de Canaan.

℣. 27. EXPERIMENTO DIDICI, QUIA BENEDIXERIT MIHI DEUS PROPTER TE. *J'ai reconnu par experience que Dieu m'a beni à cause de vous.* Le terme hébreu (*b*) marque ordinairement : J'ai appris par la divination ou par le moyen des augures. Les 70. (*c*) l'ont pris en ce sens ; mais ils tournent la phrase autrement que la Vulgate. *Si j'avois trouvé grace devant vous, j'aurois auguré : car le Seigneur m'a beni depuis vôtre arrivée* : c'est-à-dire, Si j'ai trouvé grace devant vous, [demeurez avec moi, ou dites-moi quelle récompense vous demandez de moi ;] car il m'est aisé d'augurer que le Seigneur m'a beni depuis vôtre arrivée. Saint Augustin lisoit : *Si inveni gratiam ante te, auguratus essem ; benedixit enim me Deus in introitu tuo.* C'est-à-dire, selon ce Pere, Si j'ai trouvé grace devant vous, permettez-moi d'augurer que le Seigneur m'a beni depuis vôtre arrivée, ou ; Si j'ai trouvé grace devant vous, demeurez, je vous prie, dans ma maison, pour y être

(a) יסף
(b) נחשתי

(c) Εἰ εὗρον χάριν ἐναντίον σου, οἰωνισάμην ἄν, εὐλόγησε γάρ με ὁ θεὸς ἐπὶ τῇ σῇ εἰσόδῳ.

ỽ. 28. *Constitue mercedem tuam quam dem tibi.*

29. *At ille respondit : Tu nosti quomodo servierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit possessio tua.*

30. *Modicum habuisti antequam venirem ad te, nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Justum est igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.*

ỽ. 28. Marquez-moi vous-même la récompense que vous me demandez.

29. Jacob lui répondit : Vous sçavez de quelle maniere je vous ai servi, & jusqu'à quel point vôtre bien s'est augmenté entre mes mains.

30 Vous aviez peu de chose avant que je fusse venu auprés de vous, & à présent vous êtes devenu riche. Dieu vous a beni aussi-tôt que je suis entré chez vous. Il est juste qu'enfin je pense aussi à établir ma maison.

COMMENTAIRE.

un bon augure. Mais la traduction de la Vulgate, semble faire un sens plus juste ; & l'hébreu *Nathasch* se prend quelquefois dans le sens d'*expérimenter*, par exemple dans la Genese XLIV. 15. & au 3. des Rois XX. 33. Abenezra croit que Laban avoit consulté ses Teraphims sur la cause de cette prosperité qu'il remarquoit dans toute sa maison.

ỽ. 28. CONSTITUE MERCEDEM TUAM. *Marquez-moi vous-même la récompense que vous souhaitez :* Prescrivez-moi, ordonnez : je vous donnerai tout ce que vous pourrez me demander. Rien n'est jusques là plus honête que la proposition de Laban ; il dit à Jacob qu'il fasse lui-même les conditions du nouvel engagement qu'il voudra prendre avec lui. Son interêt qui lui fait dire cela dans cet endroit, le fera changer de sentiment, de langage & de conduite dans la suite.

ỽ. 29. TU NOSTI QUANTA FUERIT IN MANIBUS MEIS POSSESSIO TUA. *Vous sçavez comment vôtre bien s'est accru entre mes mains.* Vous sçavez jusqu'à quel point j'ai fait monter le peu que vous m'avez mis en main. L'Hébreu : *Vous sçavez combien vos acquisitions*, ou *vos possessions*, ou *vôtre bétail*, *s'est accru entre mes mains.* Le terme *Mikeneh* (*a*) peut souffrir ces trois sens. Les 70. le Chaldéen & plusieurs nouveaux suivent le dernier sens. Vous sçavez combien vôtre bétail s'est augmenté sous ma conduite.

ỽ. 30. BENEDIXIT TIBI DEUS AD INTROITUM MEUM. *Le Seigneur vous a beni à mon entrée.* L'Hébreu à la lettre, & les 70. *à mon pied* ; c'est-à-dire, Par tout où je me suis transporté pour vôtre service ; ou à mon arrivée. Le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe : Dieu vous a beni à cause de moi. D'autres, Par mon secours, par mon travail, par mes services.

(a) מקנה

℣. 31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo : ſed ſi feceris quod poſtulo, iterum paſcam, & cuſtodiam pecora tua.

32. Gyra omnes greges tuos, & ſepara cunctas oves varias & ſparſo vellere : & quodcumque furvum, & maculoſum, variúmque fuerit, tam in ovibus quàm in capris, erit merces mea.

℣. 31. Laban lui dit : Que voulez-vous que je vous donne ? Jacob répondit : Je ne vous demande rien ; mais je m'engage à continuer à paître vos troupeaux, ſi vous voulez faire ce que je dirai.

32. Faites la revûë de tous vos troupeaux & mettez à part toutes les brebis tachetées, & de diverſes couleurs. Et [à l'avenir] tout ce qui naîtra de couleur brune, tacheté, & de diverſe couleur, tant dans les brebis que dans les chévres, ſera ma récompenſe.

COMMENTAIRE.

℣. 31. AT ILLE AIT : NIHIL VOLO. *Je ne veux rien.* C'eſt-à-dire ; Je ne vous demande rien gratuitement (*a*). Je ne veux rien que ce que je m'en vais vous dire ; ou, ſelon ſaint Chryſoſtome, Je ne vous demande point de ſalaire ; je ne veux point vous ſervir comme un mercenaire ; mais écoûtez la propoſition que je vais vous faire.

℣. 32. GYRA OMNES GREGES TUOS ET SEPARA CUNCTAS OVES VARIAS ET SPARSO VELLERE, ET QUODCUMQUE FURVUM ET MACULOSUM, VARIUMQUE FUERIT, TAM IN OVIBUS QUAM IN CAPRIS ERIT MERCES MEA. *Viſitez tous vos troupeaux, & mettez à part toutes les brebis qui ſont de diverſe couleur, & tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs differentes, ſoit dans les brebis ou dans les chévres, ſera ma récompenſe.* Ce paſſage & les ſuivans, ſont d'une obſcurité que toute la diligence des Commentateurs n'a pû encore débroüiller. Ni les 70. ni ſaint Jerôme ne paroiſſent pas avoir bien connu le ſens de l'Hébreu, & ce ſçavant Docteur avoüe qu'il n'a encore trouvé perſonne qui ait pû lui donner l'explication du texte de cet endroit. Voici comme traduit le Chaldéen : Je viſiterai aujourd'hui tous vos troupeaux ; ſéparez-en tous les agneaux tachetez & de diverſe couleur ; tous les agneaux noirs, & tout ce qu'il y aura de tacheté & de diverſe couleur dans les chévres ſera ma recompenſe. Le Syriaque l'explique de même, ſi ce n'eſt qu'il traduit par, *N'ayant point de cornes & de diverſe couleur* ; ce que le Chaldéen rend par, *Tacheté de diverſes couleurs* ; Les 70. (*b*) Que l'on faſſe la revûë de tous vos troupeaux, & ſéparez-en toutes les brebis

(a) *Eſti.*

(b) παρελθέτω πάντα τὰ πρόβατά σου, καὶ διαχώρισον ἐκεῖθεν πᾶν πρόβατον φαιὸν ἐν τοῖς ἄρνασι, καὶ πᾶν διάλευκον, καὶ ῥαντὸν ἐν ταῖς αἰξί, ἔσαι μοι μισθός. Ils ont lû העביר, au lieu de אעבר que nous liſons aujourd'hui.

d'une couleur brune, & toutes les chévres blanches & tachetées, je les prendrai pour ma recompense. Voici comme l'on peut traduire l'Hébreu selon Bochart, qui a exactement recherché la signification des termes de l'original, qui ont jetté tant d'obscurité sur ce passage, d'où dépend l'explication de toute la suite. *Omnes pecudes;* [c'est-à-dire, & les brebis & les chévres,] *punctis resperse & maculose, & omne pecus nigrum in agnis, & maculosum & punctis respersum in capris erit merces mea.* Jacob ne demande des troupeaux de Laban que ce que l'on estime le moins pour la toison parmi les brebis, & pour le poil parmi les chévres; car on les tondoit en ce pays-là. Les toisons & les poils de diverses couleurs sont les moins estimées; parce qu'on ne les peut teindre non plus que celles qui sont entiérement noires: mais pour le poil des chévres, le noir étoit le plus estimé; parce qu'on l'employoit à faire du camelot pour les tentes, qui étoient ordinairement noires, comme le remarque l'Epouse du Cantique (*a*), & les Auteurs prophanes que nous citons ailleurs. Le terme Hébreu *Nakid* (*b*), que saint Jerôme traduit par, *Oves varias*, signifie proprement marqueté, tacheté, *Punctatum*; c'est-à-dire, les brebis dont la toison est blanche avec de petites taches noires. Et *Talu* (*c*) que la Vulgate traduit par *Sparso vellere*, signifie selon Bochart les brebis dont la toison est rousse, mais marquetée de blanc. Voici donc à quoi se réduit tout ce que dit Jacob dans ce chapitre. Je m'offre à vous servir encore six ans, pourvû que vous vouliez me donner tout ce qui naîtra dans vos troupeaux de brebis & de chévres de diverses couleurs; & de plus les brebis noires & les chévres blanches: c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moindre. Et afin que vous ne croyiez pas que je veux vous tromper, ou que je me sers d'artifice pour faire naître un plus grand nombre de semblables brebis ou de chévres, en mêlant parmi celles qui sont d'une couleur, les autres qui sont tachetées. Prenez vous-même avec vos enfans tous les troupeaux d'où l'on peut raisonnablement esperer qu'il en naîtra un plus grand nombre pour moi, selon les articles de cette convention; & donnez-moi la conduite des troupeaux qui doivent naturellement en produire un plus grand nombre de celles qui vous reviendront; & aprés la naissance des agneaux ou des chévreaux, on fera le partage conformément à ce dont nous serons convenus. Laban accepta volontiers cette offre, qui lui paroissoit si avantageuse, & on en voit l'exécution au verset 35. de ce chapitre.

(a) *Cant.* I. 4.
(b) נקיד
(c) טלוא

℣. 33. Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te: & omnia quæ non fuerint varia, & maculosa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.

34. *Dixitque Laban: Gratum habeo quod petis.*

℣. 33. Et ma justice répondra pour moi devant vous, lorsque le tems [du partage] sera arrivé; & tout ce qui se trouvera [entre mes mains,] hors les animaux de diverses couleurs, tachetez ou bruns, sera regardé comme un larcin [que je vous aurai fait.]

34. Laban lui répondit: Je consens à tout ce que vous me proposez.

COMMENTAIRE.

℣. 33. RESPONDEBIT MIHI CRAS JUSTITIA MEÀ, QUANDO PLACITI TEMPUS ADVENERIT. *Mon innocence me répondra demain, quand le tems de nôtre accord sera venu*; c'est-à-dire, mon innocence répondra pour moi, elle rendra témoignage en ma faveur. Il fait allusion à ce qui se pratique dans les jugemens, où l'on fait entendre des témoins pour la justification ou pour la condamnation des parties. Les 70. (*a* (*Ma justice m'écoutera demain, parce que ma récompense est devant vous*; c'est-à-dire, mon innocence me servira de témoin pour vous faire voir quelle doit être ma récompense. L'Auteur de la Vulgate a voulu marquer, que Jacob convaincroit Laban de son innocence, lorsque dans la suite ils viendroient à faire le partage des animaux, selon qu'ils en étoient convenus. Quand Jacob dit que son innocence ou sa justice prononcera en sa faveur, ce n'est pas qu'il craignit pour le passé; mais il veut prévenir les soupçons que pourroit avoir Laban qu'on ne le trompât pour l'avenir. Jacob lui dit: Je vous propose un moyen où vous pourrez vous convaincre par vos propres yeux que vous n'êtes point trompé. L'Hébreu (*b*) de ce passage peut souffrir plusieurs sens. *Ma justice me répondra demain*, [ou ci aprés & dans la suite,] *lorsqu'elle viendra devant vous sur ma récompense*; c'est-à-dire, lorsqu'elle paroîtra devant vous pour juger de ce qui m'est dû pour ma récompense. Autrement: *Mon innocence me rendra témoignage, lorsque vous viendrez* [éxaminer] *ma recompense en vôtre présence*. Lorsque vous viendrez visiter les animaux qui m'appartiendront.

ET OMNIA QUÆ NON FUERINT VARIA, ET MACULOSA, ET FURVA.... FURTI ME ARGUENT. *Et tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou d'un noir mêlé de blanc.... me convaincra de larcin.* L'Hébreu porte d'une maniére plus distincte, tout ce qui ne sera pas tacheté, ou brun dans les chevreaux, ou noir dans les mou-

---

(a) Καὶ ἐπακούσεταί μου ἡ δικαιοσύνη μου.... ὅτι ἐστὶν ὁ μισθός μου ἐνώπιον σου.

(b) כי תבוא על שכרי לפניך

℣. 35. Et separavit in die illa, capras, & oves, & hircos, & arietes, varios atque maculosos: cunctum autem gregem unicolorem, id est, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

℣. 35. Et le même jour Laban sépara les chévres & les brebis, les boucs & les béliers tachetez & de diverses couleurs; & il donna à garder à ses enfans tous les troupeaux, qui étoient d'une seule couleur; c'est-à-dire, qui étoient tout blancs, ou tout noirs.

COMMENTAIRE.

tons, regardez-le comme un vol. Les 70. ont suivi ce sens mot pour mot. Nous avons traduit l'Hébreu *Talu* (*a*), par *tirant sur le blanc*; & les 70. (*b*) par *tirant sur le noir*. A la lettre ce terme signifie, tacheté de blanc parmi un poil noir, ou brun, ou jaune. *Bochart*.

℣. 35. ET SEPARAVIT IN DIE ILLA CAPRAS ET OVES, ET ARIETES, VARIOS ATQUE MACULOSOS: CUNCTUM AUTEM GREGEM UNICOLOREM, ID EST ALBI ET NIGRI VELLERIS, TRADIDIT IN MANU FILIORUM SUORUM. *Le même jour Laban mit à part les chévres & les brebis, les boucs & les béliers tachetez & de diverse couleur; mais il mit entre les mains de ses fils tous les troupeaux qui n'étoient que d'une couleur; c'est-à-dire, qui étoient tout blancs ou tout noirs.* Il semble par ce texte que conformément à la convention qu'on avoit faite auparavant (*c*), Laban met sous la conduite de ses fils les chévres & les brebis d'une seule couleur, & qu'il laisse entre les mains de Jacob celles qui étoient tachetées & de differentes couleurs; ce qui est contraire à ce que nous avons dit au verset 32. & qui ne convient pas à l'Hébreu de ce passage. Voici comme il porte à la lettre: *En ce jour-là il sépara les boucs tachetez & de diverses couleurs, & toutes les chévres tachetées & de differentes couleurs, & tout ce qui étoit blanc ou noir dans les troupeaux de moutons; & il les mit entre les mains de ses enfans.* On mit sous la conduite des fils de Laban toutes les chévres & les brebis qui devoient naturellement, en produisant leur semblable, donner des chevreaux & des agneaux pour la part de Jacob, selon l'accord fait entre Laban & lui. Quelques-uns, au lieu *des enfans de Laban*, entendent ici les enfans de Jacob. Le texte hébreu ne leur est pas contraire; on peut également bien traduire ses enfans, *Filiorum ejus*, ou *filiorum suorum*, les enfans de Jacob, ou de Laban; tout dépend du nominatif du verbe *separavit*, qui n'est point exprimé dans l'original. Mais la suite du discours semble le déterminer à Laban; outre que les fils de Jacob n'étoient point encore en âge de conduire des troupeaux: Le plus âgé ne pouvoit avoir au plus que quatorze ans. Quelques Interpretes conjecturent qu'il

(*a*) טלוא
(*b*) Φαιὸν

(*c*) ℣. 32.

faut

℣. 36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se & generum, qui pascebat reliquos greges ejus.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas, & ex platanis, ex parte decorticavit eas : detractisque corticibus, in his quæ spoliata fuerant candor apparuit : illa verò quæ integra fuerant, viridia permanserunt : atque in hunc modum color effectus est varius.

℣. 36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui & son gendre, qui paissoit ses autres troupeaux.

37. Jacob prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier, & de plane, en ôta une partie de l'écorce ; & ainsi les endroits dont on avoit ôté l'écorce, parurent blancs, & ceux ausquels on l'avoit laissée demeurerent verts, ce qui causa une varieté de couleur dans ces branches.

COMMENTAIRE.

faut suppléer ici une négation devant *unicolorem*, parce qu'il leur paroît de la contradiction dans ce passage, s'imaginans que Jacob ne devoit avoir que les agneaux ou les chevreaux tachetez. D'autres cherchent divers détours pour concilier cette prétenduë contrarieté ; mais nous avons remarqué que Jacob avoit demandé non seulement les agneaux & les chevreaux tachetez, mais aussi les chevreaux blancs & les agneaux noirs, qui sont marquez ici par le terme *unicolor.*

℣. 36. POSUIT SPATIUM ITINERIS TRIUM DIERUM INTER SE ET GENERUM, QUI PASCEBAT RELIQUOS GREGES EJUS. *Il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui & son gendre, qui conduisoit ses autres troupeaux.* Jacob étoit environ à vingt-cinq lieuës des enfans de Laban, ayant les seuls troupeaux des brebis blanches, & des chévres noires, que Laban lui avoit donnez, dans la créance qu'elles ne produiroient que des agneaux & des chevreaux de la même couleur dont elles étoient, comme en effet cela devoit arriver, selon le cours ordinaire de la nature ; mais la précaution de Laban fut renduë inutile, par l'artificieuse adresse de Jacob.

℣. 37. TOLLENS ERGO JACOB VIRGAS POPULEAS VIRIDES, ET AMYGDALINAS, ET EX PLATANIS, EX PARTE DECORTICAVIT EAS, &c. *Jacob donc prenant des branches vertes de peuplier, d'amandier & de plane, en ôta une partie de l'écorce.* Les Interpretes ne conviennent pas de la nature des arbres dont parle ici l'Ecriture (*a*). Les uns entendent le premier mot des branches de noyers ; d'autres de coudriers ; d'autres traduisent en general des branches blanches. Le Syriaque, *Des branches humides*, [il veut dire apparemment vertes,] *d'amandiers*. L'Arabe : *Des branches humides de noyer & de peuplier*. Les 70. (*b*) de l'édition de Complute : *Des branches de storax vertes, de noyer & de plane.* Arias Montanus : *Des branches vertes de peuplier, de*

(a) מקל לבנת לח ולוז וערמון

(b) ῥάβδον στυρακίνην χλωρὰν, καὶ καρυΐνην, καὶ πλατάνιον.

℣. 38. *Posuitque eas in canalibus, ubi effundebatur aqua: ut cùm venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, & in aspectu earum conciperent.*

39. *Factúmque est ut in ipso calore coïtûs, oves intuerentur virgas, & parerent maculosa, & varia, & diversó colore respersa.*

℣. 38. Il les mit sur les abreuvoirs où l'on versoit l'eau, afin que les troupeaux y venant boire, eussent ces branches devant les yeux, & qu'ils conçussent en les regardant.

39. Et il arriva que les brebis étant en chaleur, & considerant ces branches, conçurent des agneaux mouchetez, tachetez & de diverses couleurs.

COMMENTAIRE.

noisetiers & de chataigniers. Ce qui suit est encore different dans l'Hébreu: *Ex parte decorticavit eas.* Le texte à la lettre: *Decorticavit in eis cortices albos nudans candorem qui super virgis.* Il ôta la premiére écorce qui est blanche dans le peuplier, & laissa la seconde, qui prend la couleur brune aussi-tôt qu'on la laisse quelque tems découverte; de maniere que le mêlange de blanc & de brun, ou de noir, faisoit une varieté qui frappoit fortement la vûë des brebis. Vatable semble l'entendre dans un autre sens: *Incidit in illis incisuras albas, denudationem candoris.* Il en ôta l'écorce, & découvrit les branches jusqu'au bois blanc; de sorte que ces incisions paroissoient toutes blanches. On doit en effet l'expliquer en ce sens, si on veut que les branches que prit Jacob ayent été couvertes d'une écorce noire, ou brune, ou verte.

℣. 38. POSUITQUE EAS IN CANALIBUS, UBI EFFUNDEBATUR AQUA. *Il les mit sur les canaux qu'on remplissoit d'eau.* On remarque (*a*) dans la conduite de Jacob trois sortes d'artifices dont il se servit pour frustrer Laban de ses esperances. La premiére est décrite dans ce verset, où l'on voit que Jacob met devant les yeux des brebis, lorsqu'elles sont en chaleur, des branches de diverses couleurs, afin que leurs sens étant frappez de cette varieté, elles l'imprimassent sur leurs petits. La seconde consiste à mettre devant les yeux des brebis & des chévres, les moutons & les chevreaux qui étoient nez de diverses couleurs, ensuite de ce premier essai qui lui avoit réussi. Enfin, la troisiéme sorte d'artifice consiste en ce qu'il choisit les meilleures & les plus vigoureuses des brebis & des chévres de Laban, pour leur exposer ainsi les branches dont il avoit ôté l'écorce, & les agneaux & les chevreaux qu'il avoit eû par le moyen de son premier essai, & c'est ce qui est marqué aux versets 41. & 42. *Posuit eas in canalibus*: Il les mit dans les canaux. L'Hébreu (*b*) & le Chaldéen (*c*):

(a) *Munst. Fag. Boch.*
(b) *Heb.* יצג
(c) *Chald.* דעין

℣. 40. Divisitque gregem Jacob, & posuit virgas in canalibus ante oculos arietum: erant autem alba & nigra quæque, Laban: cætera verò, Jacob, separatis inter se gregibus.

℣. 40. Et Jacob divisa son troupeau, & mit ces branches sur les canaux devant les yeux des beliers; or tout ce qui étoit tout blanc & tout noir étoit à Laban, & tout le reste étoit à Jacob; leurs troupeaux demeurans separez.

COMMENTAIRE.

Il les ficha dans les canaux; c'est-à-dire, il les planta le long des canaux.

℣. 40. DIVISITQUE GREGEM JACOB, ET POSUIT VIRGAS IN CANALIBUS ANTE OCULOS ARIETUM: ERANT AUTEM ALBA ET NIGRA QUÆQUE LABAN; CÆTERA VERO JACOB, SEPARATIS INTER SE GREGIBUS. *Jacob divisa son troupeau, & mit ces branches dans les canaux devant les yeux des béliers: & de cette sorte, tout ce qui étoit tout blanc ou tout noir étoit à Laban, & le reste à Jacob, leurs troupeaux demeurans separez.* Ce texte est fort clair dans la supposition que l'on a marqué ci-devant, que Jacob ne dût avoir pour soi que les brebis tachetées, & Laban tous les animaux d'une seule couleur. Mais l'Hébreu offre un autre sens; le voici à la lettre: *Et Jacob divisit pecudes, & posuit facies pecudum è regione maculosi & omnis nigri in pecudibus Laban; & posuit sibi greges seorsum, & non posuit juxta pecudes Laban.* Pour entendre le sens que l'on peut donner à ce passage, qui est assez embarassé, il faut remarquer, 1°. Que Moïse ne raconte point ici la premiére épreuve que fit Jacob; mais qu'il suppose qu'ensuite de cette premiére réussite, ayant déja un grand nombre d'agneaux & de chévreaux de diverse couleur, il s'en servit au lieu de branches pelées, qu'il avoit employées la premiére fois. 2°. Il faut se souvenir que Jacob avoit toutes les brebis blanches & toutes les chévres noires de Laban; ainsi dans cette rencontre Jacob partageoit tellement ses troupeaux, que les jeunes brebis de diverses couleurs qu'il avoit déja & les chévres noires, se trouvoient exposées à la vûë des brebis blanches; ce qui faisoit sur leurs sens le même effet que les branches à demi pelées qu'il leur avoit exposées auparavant: & les chévres noires mises vis-à-vis des brebis blanches, étoient de même frappées de cette vûë, & produisoient des chevreaux blancs, ou de diverse couleur. C'est ce qui est marqué par ces paroles: *Jacob divisit pecudes & posuit facies pecudum è regione maculosi, & omninò nigri ex pecudibus Laban.* Mais comme il y avoit des chévres & des brebis foibles ou vieilles, dont Jacob ne souhaitoit pas d'avoir de la race, il les mit à part, & naturellement elles eurent des petits d'une seule couleur qui furent du partage de Laban, selon la convention qu'ils en avoient faite; c'est ce qui est marqué par ces termes du texte: *Et*

℣. 41. *Igitur quando primo tempore ascendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent:*

42. *Quando verò serotina admissura erat, & conceptus extremus, non ponebat eas. Factáque sunt ea quæ erant serotina, Laban; & quæ primi temporis, Jacob.*

℣. 41. Lors donc que les brebis devoient concevoir au Printems, Jacob mettoit les branches sur les abreuvoirs, devant les yeux des béliers & des brebis, afin qu'elles conçussent en les regardant.

42. Quand au contraire les brebis devoient concevoir sur l'arriere saison, & pour la seconde portée, Jacob n'exposoit point les branches. Ainsi tous les moutons conçus en Automne étoient pour Laban, & ceux du Printems pour Jacob.

COMMENTAIRE.

posuit sibi greges seorsum, & non posuit juxta pecudes Laban. Il sépara une partie des troupeaux, & ne les exposa pas aux yeux des brebis de Laban.

℣. 41. QUANDO PRIMO TEMPORE ASCENDEBANTUR OVES, PONEBAT JACOB VIRGAS, &c. [42.] QUANDO VERO SEROTINA ADMISSURA ERAT, NON PONEBAT EAS. *Lors donc que les brebis devoient concevoir au Printems, Jacob mettoit ces branches dans les canaux.* [42.] *Mais lorsqu'elles devoient concevoir en Automne, il ne les mettoit point devant elles.* Saint Jerôme (*a*) a crû que les brebis & les chévres de Laban faisoient des petits deux fois l'année, & que c'étoit une chose ordinaire dans la Mésopotamie, de même que dans l'Italie: *Bis gravidæ pecudes.* Saint Augustin (*b*) l'a crû de même; & l'on s'est imaginé d'en trouver la preuve dans ce que dit Jacob, que *Laban* l'avoit trompé dix fois; c'est-à-dire deux fois chaque année: car il ne fut que six ans avec lui depuis la convention dont nous avons parlé. La premiére année il ne changea les conditions qu'une fois, & la derniére il n'eût pas le loisir de le tromper une seconde fois, parce que Jacob se retira avant l'Automne. Mais quoiqu'il ne soit pas fort extraordinaire de voir les brebis faire deux moutons à la fois, ou en faire deux fois l'année; cependant on n'a point de preuves positives que cela fût ordinaire aux brebis de la Mésopotamie: & quand Jacob se plaint d'avoir été trompé dix fois, l'on peut fort bien l'entendre de plusieurs fois indéfiniment. C'est cependant dans la supposition que les brebis fissent des moutons deux fois l'année, que l'on agite ici la question quels étoient les meilleurs moutons, ceux de l'Automne & de l'Hyver, ou ceux du Printems. Les uns sont pour ceux de l'Automne; Pline (*c*): *Multi*

(a) *Quæst. Hebr. in Genes.*
(b) *Aug. quæst. 95. in Genes.*
(c) *Lib.* VIII. 47.

℣. 43. Ditatúsque est homo ultra modum, & habuit greges multos, ancillas & servos, camelos & asinos.

℣. 43. Et par ce moyen Jacob devint extraordinairement riche, il eût plusieurs troupeaux, grand nombre d'esclaves de l'un & de l'autre sexe, des chameaux & des ânes.

COMMENTAIRE.

hybernos agnos præferunt vernis, quoniam magis intersit ante solstitium, quàm ante brumam firmos esse. Et Columelle (*a*): *Melior est agnus Autumnalis Verno, sicut ait verissimè Celsus. Quia magis ad rem pertinet ut ante æstivum, quàm Hybernum solstitium convalescat, solúsque ex omnibus animalibus brumâ commodè nascitur.* Mais saint Jerôme, le Chaldéen, le Syrien & l'Arabe ont pris le texte comme s'il marquoit que Jacob n'exposoit pas les branches quand les brebis devoient faire leurs moutons vers l'Automne; parce qu'il étoit bien aise que Laban eût ceux qui naissoient en cette saison. Il me semble que l'on peut concilier la Vulgate avec le sentiment de ceux qui croient que les moutons de l'Automne ou de l'Hyver sont les meilleurs, en disant que Jacob exposoit les branches *Primo tempore*, au Printems, pour avoir les moutons en Automne; mais qu'il ne les exposoit pas en Automne, parce qu'il ne souhaitoit pas d'avoir les moutons du Printems. *Quando serotina admissura erat, non ponebat eas.* Et de cette sorte: *Facta sunt ea quæ erant serotina Laban*; c'est-à-dire, les moutons conçus en Automne & nez au Printems, étoient pour Laban.

Bochart croit que dans le passage que nous expliquons il faut prendre les termes (*b*) que la Vulgate a traduits ici par le Printems & par les agneaux du Printems; qu'il faut prendre ces termes comme signifiant des brebis & des agneaux forts & vigoureux. Et que *Haattif* (*c*) que l'on a traduit par l'Automne, signifie des brebis déja vieilles, & des agneaux sans vigueur. Ce sçavant Auteur montre que le verbe *Ataph* (*d*) signifie être languissant, défaillir. Ainsi dans ce passage Moïse dira simplement que Jacob partagea tellement ses troupeaux, que Laban n'eût que les agneaux des brebis les plus foibles & les plus vieilles; & que Jacob n'eût que ceux des meilleures brebis. Les 70. *Jacob exposoit les verges dans le tems que ces brebis étoient en chaleur & qu'elles concevoient; mais* [42.] *il ne les exposoit plus aussitôt qu'elles avoient fait leurs petits.* On fait ici deux questions considerables. La premiére, si la maniere dont Jacob s'enrichit étoit naturelle, & si cela se poùvoit faire sans miracle. La seconde, si cette façon de s'enrichir au dépens de Laban est permise, & si Jacob n'a pas blessé la justice par cet artifice.

Les Peres Grecs semblent avoir crû que c'étoit par une operation

(a) *Lib.* VIII. *c.* 3.
(b) מקשרות & הקשרים
(c) העטיף
(d) עטף

ſurnaturelle que les brebis & les chévres de Laban avoient conçu des petits de differente couleur à la vûë de ces branches à demi pelées. Saint Chryſoſtome (*a*) tient que cela étoit contre l'ordre, & au deſſus des loix de la nature. Theodoret (*b*) s'explique dans le même ſens. Mais les Peres Latins ſe ſont appliquez à chercher des raiſons, & des exemples pour montrer qu'il n'y avoit dans cela rien d'impoſſible, ni de ſurnaturel. Saint Jérôme (*c*) reconnoît que les femmes, & en general les femelles des animaux impriment à leurs fruits des marques de ce qui leur a frappé fortement l'imagination au commencement de leur groſſeſſe. Il y a ſur cela un ſi grand nombre d'expériences & d'exemples, que perſonne n'en peut douter. Les enfans dans le ſein de leurs meres reçoivent toutes les impreſſions qui frappent leurs meres, & ſelon que l'impreſſion eſt plus ou moins forte, & que l'imagination eſt plus ou moins vive, les marques en ſont plus ou moins imprimées ſur l'enfant. Saint Auguſtin (*d*), ſaint Iſidore (*e*) & d'autres ont appuyé ce ſentiment, par leurs raiſons; & l'on peut aſſûrer que tous les autres animaux ont, à cet égard, le même pouvoir, à proportion, que la nature a donné aux femmes. Oppien (*f*) dit que pour faire venir des chevaux de differens poils, on peint des plus belles couleurs l'étalon que l'on montre aux jumens, pendant quelque tems avant que de les accoupler, afin que ſa forme s'imprime vivement dans leur imagination, & que par ce moyen elles puiſſent avoir des poulains qui reſſemblent à ceux qu'elles ont vû étant en chaleur. On fait à peu prés de même à l'égard des pigeons; on leur expoſe quelques pieces de drap de couleur d'écarlate, ou d'autres pigeons de differens plumages, pour frapper les yeux des meres, & pour leur faire produire des œufs, qui en renferment de ſemblables; ce qui eſt encore plus admirable dans les oiſeaux, que dans les animaux qui font leurs petits tout en vie. Ariſtote (*g*) remarque que ce qui fait qu'on apperçoit une bien plus grande reſſemblance entre les animaux d'une même eſpece, que parmi les hommes, où l'on voit une ſi grande varieté dans la taille, la figure, le teint, les inclinations, les manieres, c'eſt, dit ce Philoſophe, que l'ame des peres & des meres eſt ſujete à un bien plus grand nombre d'impreſſions diverſes, que celle des animaux, qui eſt bornée à ſa ſeule

(a) *Chryſoſt. homil.* LVII. *in Geneſ.* Οὐδὲ γὰρ ἦν κατὰ φύσεως ἀκολουθίαν τὸ γινόμενον, ἀλλὰ πολὺ τὸ παράδοξον, ὃ ὑπερβαίνει τὴν φυσικὴν ἀκολουθίαν ἦν.

(b) *Theodoret. quæſt.* 89.

(c) *In quæſt. Hebr.*

(d) *Aug. quæſt.* 93. *in Geneſ.*

(e) *Iſidor. lib.* XII. *Orig. c.* 1.

(f) *De Venat. lib.* 1.

(g) *Ariſt. Problem. ſect.* 10.

espece. Pline (*a*) fait la même remarque. On peut ajoûter à cela que l'on remarque que les animaux les plus sauvages, qui n'ont que peu de commerce avec l'homme, & avec les autres animaux, ne changent jamais même la couleur de leur poil ou de leur plumage, & que ceux qui demeurent plus avant dans l'obscurité des cavernes ou dans les bois, sont ordinairement d'un poil gris ou noir; mais que ceux qui vivent dans des montagnes chargées de neige, deviennent quelquefois blancs, comme les ours, les perdrix, les liévres, qui prennent cette couleur dans les Alpes. Il y a beaucoup d'apparence, que lorsque l'on trouve des merles blancs, c'est qu'ils ont été conçus durant la neige. Pline (*b*) dit que tous les merles, que l'on voit sur le mont Cyllene en Arcadie, viennent blancs. *Merulæ circa Cyllenen Arcadiæ, nec usquam alibi, candidæ nascuntur.* Cette montagne est extrêmement haute, & conserve de la neige pendant un long-tems. Le merle est un des oiseaux qui font leurs nids de meilleure heure. Les animaux domestiques sont souvent de diverse couleur; les chevaux, les vaches, les chiens, les chats, les poules, les pigeons changent leur poil & leur plumage, parce qu'ils sont plus souvent exposez à voir un grand nombre de differens objets, au lieu que ceux des animaux qui sont plus éloignez des hommes & des villes, conservent plus constament leur couleur. On peut donc conclure qu'il n'y a rien de miraculeux dans ce que fit Jacob à l'égard de ses troupeaux.

Quant à la deuxiéme question, qui consiste à sçavoir si Jacob a pû employer les moyens que l'on voit ici, pour se récompenser des peines qu'il prenoit en gardant les troupeaux de Laban; on dit pour le justifier qu'étant hors d'état d'obtenir justice contre Laban, qui lui avoit fait tort en tant de manieres, en l'obligeant d'épouser Lia, & de le servir pour elle pendant sept ans, Jacob pouvoit se faire justice à lui-même, & que ce qu'il fit ne fut que pour se rédimer de l'injuste vexation que lui faisoit son beau-pere, & pour recouvrer ce qui lui étoit assez dû, pour tant de services, & pour la dot de

---

(a) *Plin. lib.* VII. 12. *Ideóque plures in homine, quàm in cæteris omnibus animalibus differentiæ, quoniam velocitas cogitationum, animique celeritas, & ingenii varietas multiformes notas imprimit; cùm cæteris animalibus immobiles sint animi, & similes omnibus, singulisque in suo cuique genere.*

(b) *Lib.* X. *cap.* 30.

Pline se trompe quand il dit que l'on ne voit point ailleurs de Merles blancs; j'en ai vû un dans les montagnes de Vosge, qui étoit entiérement blanc, quoique les trois autres de la même nichée fussent tout noirs: ce qui peut être provenu de ce que l'œuf, d'où ce merle sortit, fut conçu en un jour où la neige couvroit la terre; ce qui n'arriva pas les jours suivans. Cette varieté de neiges tombées un jour, & fonduës le lendemain, est commune dans ce pays-là, vers le commencement du Printems, quand les merles commencent à nicher.

ses femmes, à qui Laban n'avoit rien donné ; l'on dit de plus que l'accord que Laban & Jacob avoient fait ensemble portoit simplement que ce dernier auroit tous les agneaux noirs & ceux qui naîtroient tachetez, de même que les chevreaux aussi tachetez & de couleur blanche. Qu'il n'étoit point exprimé de quelle maniere il pourroit les faire naître ; que l'industrie de Jacob, à qui Laban confioit la conduite de ses troupeaux, ne doit pas passer pour un crime, il est permis à chacun d'employer des moyens naturels & industrieux pour se procurer ces sortes d'avantages ; toute l'économie ne roule que sur ce principe.

Mais on répond à ces raisons, 1°. qu'il n'est pas permis à un particulier de se faire justice, quelque tort qu'on lui fasse, en prenant le bien de celui, dont il prétend avoir souffert quelque dommage. 2°. Qu'il n'y avoit point, à proprement parler, de vexation de la part de Laban : Jacob l'ayant servi quatorze ans, comme il en étoit convenu avec lui, pouvoit se retirer. 3°. Laban ne devoit rien à Jacob, en rigueur de justice, puisqu'il ne lui avoit rien promis pour les quatorze ans qu'il le devoit servir, que ses deux filles, qu'il lui avoit données : & pour la succession, il ne pouvoit y prétendre qu'aprés la mort de Laban, & encore supposé que les filles héritassent, lorsqu'il y avoit des garçons, ce qui n'est nullement certain. 4°. Enfin, quoique les conditions, sous lesquelles il s'engageoit de nouveau à servir Laban, portassent simplement qu'il auroit les agneaux & les chevreaux qui naîtroient de diverse couleur, sans exprimer s'il seroit permis ou non, d'employer l'artifice ; l'on doit supposer que telle étoit la pensée de Laban, que Jacob auroit ce qui, selon le cours naturel, naîtroit de ses troupeaux sous le poil & de la couleur qu'ils avoient stipulée. Dans les contrats, où la bonne foi doit principalement régner, l'on doit avoir sur tout égard à la pensée & à l'intention des contractans : sans cela où seroit la fidelité & l'assûrance dans le commerce des hommes, les uns avec les autres ? Mais la meilleure de toutes les raisons, pour mettre Jacob à couvert de peché dans cette affaire ; C'est que Dieu lui-même lui avoit révélé ce moyen (a), & lui avoit apparemment inspiré de s'en servir, pour se dédomager de l'injustice & de la dureté de Laban à son égard.

(a) *Vide infra* xxxi. 11. 12.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXI.

Fuite de Jacob à l'insçu de Laban. Celui-ci le poursuit, & l'atteint sur les montagnes de Galaad. Alliance entre Jacob & Laban, dont ils dressent un monument.

℣. 1. *Postquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium: Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri, & de illius facultate ditatus, factus est inclytus.*

2. *Animadvertit quoque faciem Laban, quòd non esset erga se sicut heri & nudiustertius,*

3. *Maximè dicente sibi Domino: Revertere in terram patrum tuorum, & ad generationem tuam, eròque tecum.*

4. *Misit, & vocavit Rachel & Liam in agrum, ubi pascebat greges,*

℣. 1. Jacob ayant entendu les enfans de Laban qui disoient: Jacob a pris tout ce qui étoit à nôtre pere, & s'étant enrichi de ses biens, il est devenu puissant.

2. Il s'apperçut aussi que Laban ne le regardoit plus du même œil, dont il le regardoit auparavant.

3. Enfin, le Seigneur même lui ayant dit: Retournez dans le pays de vos peres & vers vôtre parenté, & je serai avec vous.

4. Il envoya querir Rachel & Lia, & comme elles furent arrivées dans le champ, où il faisoit paître ses troupeaux,

COMMENTAIRE.

℣. 1. POSTQUAM AUDIVIT VERBA FILIORUM LABAN, &c. *Aprés que Jacob eût entendu les enfans de Laban, &c.* L'Ecriture marque ici trois raisons qui déterminent Jacob à quitter la Mésopotamie. La premiére, les murmures des fils de Laban. La seconde, le chagrin & la mauvaise humeur de Laban lui-même; la troisiéme enfin, l'ordre de Dieu qui lui fait dire en songe par un Ange de s'en retourner. *De illius facultate ditatus, factus est inclytus. Il est devenu illustre*, [grand, glorieux,] *en s'enrichissant de son bien.* L'Hébreu à la lettre. *Il a fait toute cette gloire, de ce qui étoit à nôtre pere.* Le terme hébreu *Kabod* (*a*), signifie la gloire, les richesses, la pesanteur. La plûpart des Interpretes le traduisent par *richesses*; & les 70. qui le rendent ici par *la gloire* (*b*), ont mis au verset 16. ce même terme, comme synonime à celui qui signifie les richesses (*c*); ce qui ne permet pas de douter qu'ils ne l'entendent ici dans le même sens. Dans l'Ecriture, la gloire est souvent mise pour les biens & les richesses; & ces deux choses la gloire & les biens sont presque toûjours jointes ensemble.

(a) כבד
(b) Δόξαν.
(c) Πλοῦτος.

℣. 5. *Dixitque eis : Video faciem patris vestri quòd non sit erga me sicut heri & nudius tertius : Deus autem patris mei fuit mecum.*

6. *Et ipsæ nostis quòd totis viribus meis servierim patri vestro.*

7. *Sed & pater vester circumvenit me, & mutavit mercedem meam decem vicibus : & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.*

℣. 5. Il leur dit : Je remarque que vôtre pere ne me regarde plus du même œil, dont il me regardoit ci-devant : mais le Dieu de mon pere a été avec moi.

6. Et vous n'ignorez pas que je me suis employé de toutes mes forces au service de vôtre pere.

7. Et que vôtre pere m'a trompé, & a changé jusqu'à dix fois, ce qui m'étoit dû pour récompense : Quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort.

COMMENTAIRE.

℣. 2. HERI ET NUDIUS TERTIUS. *Auparavant.* A la lettre: Hier & avant hier, par ci-devant, depuis peu. Les Latins disent (a) *Hodie atque heri.*

℣. 7. MUTAVIT MERCEDEM MEAM DECEM VICIBUS. *Il a changé dix fois ce qui m'étoit dû pour récompense.* Lorsque Laban voyoit que les agneaux qui devoient être à Jacob étoient les meilleurs & en plus grand nombre, il vouloit les avoir, remettant à une autre fois l'acomplissement de ses promesses (b). Saint Jerôme (c) dit que Laban changeoit, à chaque partage, les conditions de l'accord ; & comme on partageoit les moutons deux fois l'année, Laban usa de tromperie envers Jacob dix fois, en prenant ce nombre à la lettre. Les 70. (d) traduisent: *Il m'a fait prendre dix agneaux* ; c'est-à-dire, selon saint Augustin, la récompense de dix ans, ou plutôt la récompense de cinq années dans la supposition que les brebis ayent eu des agneaux deux fois l'an. Ils mettent des agneaux, pour marquer des années, dans le même sens que Virgile (e) met des épis ou des moissons, pour marquer l'année. Quelques-uns prétendent que dans les 70. il faut lire, *dix mines* (f), au lieu de *dix agneaux* : & que Jacob se plaint ici que Laban lui coûte dix mines d'or. L'Hébreu *monim* (g) peut bien être la racine de *mina*, qui étoit autrefois une sorte de monnoie chez les Grecs ; mais nous ne croyons pas qu'en cet endroit il signifie aucune sorte de monnoie. Les anciens (h) & les nouveaux Interpretes (i) traduisent, *dix fois.* Le nombre de dix est mis pour un nombre indéfini. Les Syriens mettent dix fois, pour plusieurs

(a) *Catull.*
(b) *Joseph. Antiq. lib. 1. c. 18.*
(c) *Hieron. in quæst. Hebr.*
(d) 70. Παρελογίσατο δέκα ἀμνῶν.
(e) *Virgil. Eglog.*
Post aliquot, mea regna videns mirabor, aristas.
(f) Δέκα μνῶν, au lieu de Δέκα ἀμνῶν.
(g) מונים
(h) *Aquila.* Δέκα ἀριθμοὺς. *Symmac.* Δέκα τοῖς ἀριθμοῖς.
(i) *Vatab. Druf. Grot. alii passim.*

℣. 8. *Si quando dixit : variæ erunt mercedes tuæ : pariebant omnes oves varios fœtus; quando verò è contrario ait : Alba quæque accipies pro mercede : omnes greges alba pepererunt.*

9. *Tulitque Deus substantiam patris vestri, & dedit mihi.*

10. *Postquam enim conceptûs ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios & maculosos, & diversorum colorum.*

11. *Dixitque Angelus Dei ad me in somnis : Jacob ? Et ego respondi : Adsum.*

℣. 8. S'il disoit : Les brebis de diverses couleurs seront pour vous : tous les agneaux qui naissoient, étoient de diverses couleurs. Et s'il disoit au contraire, tout ce qui sera blanc sera à vous ; toutes les brebis avoient des moutons blancs.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien de vôtre pere pour me le donner.

10. Car le tems que les brebis devoient concevoir, étant venu, j'ai levé les yeux, & j'ai vû pendant mon sommeil les mâles tachetez, mouchetez & de diverses couleurs, qui couvroient les femelles.

11. Et l'Ange du Seigneur m'a dit en songe, Jacob ? & je lui ai répondu, me voici.

COMMENTAIRE.

fois, dit Eusebe ; ainsi Dieu dit que les Israëlites l'ont tenté dix fois (*a*), & Job (*b*), que ses amis l'ont confondu dix fois ; c'est-à-dire, plusieurs fois.

ET TAMEN NON DIMISIT EUM DOMINUS NOCERE MIHI. *Le Seigneur ne lui a pas permis de me faire tort.* Comment cela s'accorde-t-il avec ce qu'il vient de dire que Laban l'a trompé dix fois ? C'est que malgré les supercheries de Laban, Dieu ne laissa pas de donner à Jacob une ample récompense, & qu'il benit ses travaux, sans que la malice ou l'envie de Laban pût empêcher qu'il n'amassât de tres-grandes richesses.

℣. 8. SI QUANDO DIXIT : VARIÆ ERUNT MERCEDES TUÆ, PARIEBANT OMNES OVES VARIOS FOETUS, &c. *Lorsqu'il a dit que les agneaux de diverses couleurs seront pour moi, toutes les brebis ont eû des agneaux de diverses couleurs, &c.* La Vulgate & les 70. traduisent de même ce verset, & ils rendent un sens tres-clair & tres-juste, & qui revient parfaitement à ce qui précéde & à ce qui suit. Mais le texte Hébreu d'aujourd'hui, & le texte Samaritain, le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, dans le second membre de ce verset, au lieu *de blanc*, lisent, *de diverses couleurs*. Ce qui ôte l'opposition qui devroit être entre les deux membres du passage; car selon ces textes & ces versions, il faut traduire : S'il disoit tout ce qui naîtra tacheté sera pour vous, tout naissoit tacheté ; & s'il disoit tout ce qui naîtra de diverses couleurs sera pour vous, tout naissoit de diverses couleurs : il n'y auroit ici tout au plus d'opposition qu'entre deux especes de tacheté. C'est ce

(a) *Num.* XIV. 22. | (b) *Job.* XIX. 3.

℣. 12. *Qui ait : Leva oculos tuos, & vide universos masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos, atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.*

13. *Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, & votum vovisti mihi. Nunc ergo surge, & egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.*

14. *Responderuntque Rachel & Lia : Numquid habemus residui quidquam in facultatibus & hereditate domûs patris nostri ?*

15. *Nonne quasi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium nostrum ?*

℣. 12. Levez vos yeux, a-t-il ajoûté, & voyez tous les mâles tachetez, marquetez & de diverses couleurs, qui couvrent les femelles. Car j'ai vû tout le mal que Laban vous a fait.

13. Je suis le Dieu [qui vous ai apparu] à Béthel, où vous avez oint la pierre, & où vous m'avez fait un vœu. Levez-vous donc promtement, & partez de ce pays, pour vous rendre dans celui de vôtre naissance.

14. Rachel & Lia lui répondirent : Que nous reste-t-il [à esperer] des biens & de la succession de la maison de nôtre pere ?

15. Ne nous a-t-il pas regardées comme des étrangeres ? Ne nous a-t-il pas venduës ? Et n'a-t-il pas mangé le prix de nôtre vente ?

COMMENTAIRE.

qui pouroit faire croire qu'il s'est glissé un terme dans l'Hébreu pour un autre, ce dont on n'a néanmoins aucune preuve. Il est sûr que les deux termes (*a*) qu'on lit dans ce verset comme opposez l'un à l'autre, sont mis comme synonimes au verset 35. du chapitre précédent, & au verset 10. de ce chapitre.

℣. 9. TULIT DEUS OMNEM SUBSTANTIAM PATRIS VESTRI, ET DEDIT MIHI. *Dieu a ôté le bien de vôtre pere pour me le donner.* Dieu m'a découvert un secret, & il m'a inspiré un artifice, qui m'a servi à m'enrichir sur les troupeaux de vôtre pere. Voyez la fin du chapitre précédent.

℣. 15. NONNE QUASI ALIENAS REPUTAVIT NOS, ET VENDIDIT COMEDITQUE PRÆTIUM NOSTRUM. *Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangeres, ne nous a-t-il pas venduës, & n'a-t-il pas mangé le prix de nôtre vente.* Laban n'avoit rien fait d'injuste ni d'extraordinaire, en éxigeant quelque chose de Jacob pour le mariage de ses filles. C'étoit, comme nous l'avons dit, la coûtume du pays : Mais l'injustice dont se plaignent Lia & Rachel, est de s'être approprié le profit du travail de Jacob, qui devoit leur appartenir comme leur dot. Elles prétendent que leur pere n'a pû s'enrichir à leur dépens, & qu'il leur fait tort de ne vouloir pas faire leur condition meilleure, aprés avoir profité des services & de l'industrie de Jacob leur époux. On pouroit traduire l'Hébreu (*b*) : *Ne nous a-t-il pas traitées comme*

(a) עקודים *fasciata.* נקודים *varia,*
(b) הלוא נכריות נחשבנו לו כי מכרנו ויאכל גם אכל את כספנו

℣. 16. Sed Deus tulit opes patris nostri, & eas tradidit nobis, ac filiis nostris, unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

17. Surrexit itaque Jacob, & impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. Tulitque omnem substantiam suam, & greges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Canaan.

19. Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, & Rachel furata est idola patris sui.

℣. 16. Mais Dieu a pris les richesses de nôtre pere, pour nous les donner, & à nos enfans. Ainsi faites tout ce que le Seigneur vous a ordonné.

17. Jacob fit donc monter ses femmes & ses enfans sur des chameaux, & partit;

18. Prenant avec lui tout ce qu'il avoit, ses troupeaux, & tout ce qu'il avoit acquis dans la Mésopotamie, pour se rendre auprés d'Isaac son pere, dans la terre de Canaan.

19. Or Laban étoit allé pendant ce tems-là tondre ses brebis; & Rachel déroba les idoles de son pere.

COMMENTAIRE.

des étrangeres, en nous vendant; & il veut encore manger [& consumer] le prix de nôtre vente? Il nous a traitées comme si nous étions des esclaves ou des étrangeres; il s'est approprié ce qu'on a donné pour nous avoir en mariage, comme un maître qui prend pour lui le prix d'un esclave qu'il vend.

℣. 19. RACHEL FURATA EST IDOLA PATRIS SUI. *Rachel déroba les idoles de son pere.* Le terme hébreu *Teraphim*, qui est rendu ici par la Vulgate & les 70. *des idoles*, se trouve ailleurs traduit en divers autres noms. Dans le premier livre des Rois (*a*) les 70. portent *Cenotaphia* (*b*), qui marquent proprement un tombeau ou un monument que l'on éleve par honneur à quelqu'un, dans un lieu où son corps n'est point enterré; comme si on vouloit dire que ces teraphims sont des figures vaines & sans réalité. Dans le livre des Juges (*c*) les 70. gardent le mot *Teraphim*: dans Osée (*d*) ils l'entendent des Oracles ou des Devins, ce qui revient à une autre Version qu'ils en ont donnée dans Zacharie (*e*). Aquila traduit ordinairement, des figures (*f*). Le Chaldéen, des images. Joseph, des modéles, des ressemblances de Divinitez, des Idoles. Castalion, *des Dieux penates.* Les Dieux domestiques de la famille de Laban.

Il y en a qui veulent que ces *Teraphims* soient les mêmes que les *Seraphims* dont parle souvent l'Ecriture. Ils croient qu'on peut se les representer comme des figures hieroglyphes & composées, à peu prés de même que les Cherubins que Moïse mit sur l'Arche. Quelquefois dans l'Ecriture le terme de Teraphim se prend en bonne part,

(a) 1. *Reg.* XIX. 13.
(b) 70. Κενοτάφια.
(c) *Jud.* XVII. 5.
(d) *Osee* III. 4. Δήλους.
(e) *Zach.* X. 2. Ἀποφθεγγόμενοι
(f) Μορφώματα.

℣. 20. *Noluitque Jacob confiteri socero suo quòd fugeret.*

℣. 20. Et Jacob ne voulut point avertir son beau-pere qu'il s'en alloit.

COMMENTAIRE.

comme dans Osée (*a*), où il semble qu'on les regardoit comme des Oracles, & qu'on nommoit de ce nom l'image de la Verité que portoit le grand Prêtre lorsqu'il consultoit Dieu. Mais on voit aussi par Ezechiel (*b*), & par Zacharie (*c*), que les Chaldéens & quelques Hébreux nommoient *Teraphim* des figures superstitieuses qu'ils consultoient sur l'avenir; ce qui fait juger que les Teraphims marquoient en général une figure que l'on interrogeoit, & à qui l'on attribuoit le pouvoir de découvrir l'avenir, & qu'on prenoit ce terme en bonne ou en mauvaise part, selon les circonstances où il se trouvoit. Les Rabbins nous les décrivent à leur mode, c'est-à-dire, d'une maniére fabuleuse. On tuoit un homme premier né, on lui arrachoit la tête à belles ongles, on embaumoit cette tête, ou on la saloit, on l'enfermoit dans le fond d'une muraille, & l'on mettoit sous sa langue une lame d'or, où étoit écrit le nom de quelque fausse Divinité. Quand on vouloit la faire parler, on allumoit des cierges devant elle, on s'y prosternoit, elle rendoit des réponses. *Credat Judæus apella.*

On croit que ces Teraphims avoient la forme humaine, ou une forme approchante de l'humaine; parce que Michol femme de David mit une de ces figures dans le lit de son mari, pour faire croire à ceux qui le cherchoient, qu'il y étoit lui-même: On peut inférer du même endroit, que ces figures n'étoient pas toûjours ni sacrées, ni superstitieuses; car David n'en auroit souffert chez lui ni des unes, ni des autres, mais apparemment que ce que Michol mit dans le lit de son mari, étoit quelque figure faite à la hâte, de linges ou d'autres choses, à qui on donna grossiérement la forme d'un homme qui est dans le lit enveloppé de ses couvertures. L'Ecriture nomme cette figure Teraphim, à cause de quelque proportion, ou de quelque ressemblance avec les représentations qui étoient nommées Teraphims parmi les Payens. Ce qu'on lit ci-aprés au chapitre xxxv. 3. 4. que Jacob se fit apporter tous les Dieux étrangers qui étoient dans sa famille, & les pendans, qui étoient à leurs oreilles, nous donne lieu de croire que les Teraphims, qui étoient compris sous le nom de Dieux étrangers, avoient la figure humaine, puisqu'ils portoient des pendans d'oreilles.

Nous voyons par l'Ecriture que les Chaldéens consultoient les Te-

(a) *Osee* III. 4.
(b) *Ezech.* XXI. 21.
(c) *Zach.* X. 2.

✝. 21. *Cùmque abiisset tam ipse quàm omnia quæ juris sui erant, & amne transmisso pergeret contra montem Galaad;*

✝. 21. Etant ainsi parti avec tout ce qu'il avoit, & ayant passé le fleuve, il s'avançoit vers les montagnes de Galaad;

COMMENTAIRE.

raphims. Ezechiel (*a*) nous represente Nabuchodonosor sur un chemin fourchu, qui cherche à tirer un augure, par le moyen des fléches qu'il mêle, qui interoge les Teraphims, & qui consulte les entrailles des animaux. Tout le monde sçait quelle a été la folie des Chaldéens sur le culte des Astres, & quelle estime ils faisoient de l'Astrologie (*b*). Il nous paroît par Baruch & par Daniel, que leurs Divinitez étoient représentées sous une forme corporelle. Daniel nous parle de la statuë d'or érigee par Nabuchodonosor (*c*), & de l'idole de Bel (*d*) à qui on servoit tous les jours à boire & à manger; & enfin du Dragon vivant (*e*) que l'on adoroit à Babylone. Baruc (*f*) nous dépeint les Dieux des Babyloniens sous la forme humaine, portans en leurs mains le sceptre, l'épée & la hache: Les Teraphims que Nabuchodonosor consultoit, qu'il interrogeoit, étoient donc selon toutes les apparences des figures humaines & superstitieuses, à qui on attribuoit la connoissance de l'avenir, & le don de rendre des oracles. Les principales Divinitez des Chaldéens étoient Apollon & Diane: Apollon est le Dieu des oracles.

Grotius a crû que les Teraphims étoient des Talismans, c'est-à-dire, des figures de métal, fonduës & gravées sous certain aspect des Planetes, à qui l'on attribuoit des effets extraordinaires, mais proportionnez à la nature du métal, au nom de ces Planetes, & aux figures representées dans les Talismans. Le Rabbin Maimonides dit que les Zabiens faisoient anciennement des figures d'or & d'argent, ausquelles ils attribuoient la vertu d'éloigner les malheurs & de prédire l'avenir. Celles d'or étoient consacrées au Soleil, & celles d'argent à la Lune. Psellus décrit une autre machine, dont les Chaldéens se servoient pour découvrir les choses cachées. C'étoit un cylindre d'or où étoit enchassé un saphir; il étoit chargé de divers caractéres, & entouré d'une courroye de cuir: On tournoit ce cylindre en invoquant *Hecaté*, à qui il étoit consacré, en criant *ïunx*, ou *ïongas* (*g*). Ce cylindre est nommé le *Cylindre d'Hecaté* (*h*). Mais nous croyons que ces figures magiques & constellées, & ces Talismans ausquels on veut rapporter les Teraphims, sont d'une invention beaucoup plus

(a) *Ezech.* XXI. 21.
(b) *Strab. lib.* XVII. *pag.* 489. & 503.
(c) *Dan.* III. 1. 2. & *seq.*
(d) *Id.* XIV. 2. 3.
(e) *Et* 22. 23.
(i) *Baruch.* VI. 13. 14.
(g) Ιυγγας, ou ιυγξ.
(h) Στρόφαλος ἑκάτικος.

℣. 22. Nuntiatum est Laban die tertio quòd fugeret Jacob.

℣. 22. Mais le troisiéme jour aprés son départ, on vint dire à Laban que Jacob s'enfuyoit.

COMMENTAIRE.

récente. La superstition alors n'étoit pas encore parvenuë à un si haut rafinement.

On demande pourquoi Rachel enleva les Teraphims de son pere? Quelques (*a*) Interpretes croient qu'elle voulut par là se dédommager de l'injustice qu'elle prétendoit lui avoir été faite par Laban, aussi-bien qu'à sa sœur; & qu'il n'y avoit peut-être rien de plus riche dans la maison de son pere que ces idoles, que l'on suppose avoir été d'un métal prétieux, comme d'or ou d'argent. D'autres (*b*) veulent qu'elle l'ait fait dans la vûë d'ôter à son pere le moyen de découvrir leur fuite, en lui prenant les Oracles qu'il auroit pû consulter à cet effet. D'autres (*c*), qu'elle vola à Laban ses idoles pour lui ôter l'occasion d'offenser Dieu en continuant de les adorer. Mais falloit-il pour cela les emporter avec elle; ne pouvoit-elle pas les cacher : & pouvoit-elle en les enlevant empêcher Laban d'en faire d'autres, s'il eût voulu? Plusieurs (*d*) Peres assurent qu'elle adoroit ces Teraphims, aussi-bien que Lia. Ces deux sœurs joignoient au culte des Teraphims, celui du vrai Dieu de Jacob. Elles firent ce vol de concert, dit Nicetas aprés saint Grégoire de Nazianze (*e*), croyant peut-être emporter avec les Teraphims tout le bonheur de la maison de Laban, ou esperant qu'elles auroient dans ces figures un asile & un moyen pour fléchir (*f*) la colére de Laban, au cas qu'il les poursuivît & qu'il voulût leur faire quelque mauvais traitement. Ligfoot veut que ces figures ayent été celles des ancêtres d'Abraham, & que Rachel curieuse d'avoir les monumens de ses ayeux, les ait dérobé à son pere. Joseph (*g*) ajoûte sans preuve, qu'outre les Teraphims que Rachel avoit pris, Jacob avoit encore emmené les troupeaux de Laban qui étoient sous sa conduite. On ne voit ici aucun moyen légitime d'excuser Rachel d'un vol domestique. D'où vient que Jacob, sans sçavoir si elle les avoit volé, déclare que celui qui les a pris est digne de mort. Voyez le verset 32.

℣. 20. NOLUIT CONFITERI QUÒD FUGERET. *Il ne voulut pas lui découvrir qu'il avoit dessein de se retirer.* La Vulgate a parfaitement

(a) *Jansen. Perer. &c.*
(b) *Abenezra.*
(c) *Theodoret. quæst. 90. Rab. Salom. Nazianz. Orat. 2. de sancto Pasch.*
(d) *Cyrillus in Genes. lib. XI. Chrysost. homil. LVII. in Genes. Quidam apud Theodoret. quæst. 90.*
(e) *Nazianz. Orat. 11. de Pascha.*
(f) *Joseph. lib 1. Antiq. c. 19.*
(g) *Abducebat etiam Jacob dimidium pecorum. Joseph ibidem.*

exprimé

℣. 23. *Qui, assumptis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem; & comprehendit eum in monte Galaad.*

24. *Viditque in somnis dicentem sibi Deum: Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.*

℣. 23. Laban ayant pris avec lui ses freres, se mit à le poursuivre pendant sept jours, & l'atteignit enfin à la montagne de Galaad.

24. Dieu lui apparut en songe, & lui dit: Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

COMMENTAIRE.

exprimé le sens de l'Hébreu, qui porte à la lettre : *Il déroba le cœur de Laban, pour ne lui pas découvrir qu'il vouloit se retirer.* Dérober le cœur est opposé à ouvrir son cœur. Les Juifs dans saint Jean (a) disoient à Jesus-Christ : *Jusqu'à quand enlevez-vous nôtre ame*, [dérobez-vous nôtre cœur ?] *Si vous êtes le Christ, dites-le nous clairement.*

Quelques uns entendent les paroles du texte en ce sens: *Il vola le cœur de Laban*; c'est-à-dire, ses richesses, & ses troupeaux; ou ses filles, & ses petits fils qu'il nomme son cœur, l'objet de son affection; mais ces explications nous paroissent peu solides.

℣. 21. AMNE TRANSMISSO. *Ayant passé le fleuve.* Il passa l'Euphrate, apparemment à Thapsaque, où on le passoit ordinairement. C'est une fable des Rabbins qu'il l'ait passé à sec & par miracle.

IN MONTEM GALAAD. *A la montagne de Galaad.* Cette montagne ne porta ce nom que depuis le passage de Jacob. Les Israëlites les appellerent apparemment toûjours depuis de ce nom. On ne sçait pas leur nom ancien; mais nous croyons qu'on les appelloit Monts de Sehir, au moins leur partie la plus méridionale. Elles sont à l'Orient du pays qui fut occupé depuis par les Tribus de Ruben & de Gad, & s'étendent du Nord au Midi, depuis le mont Liban & Hermon, jusqu'aux montagnes de Moab.

℣. 22. NUNTIATUM EST LABAN DIE TERTIO QUOD FUGERET JACOB. *Laban fut averti le troisiéme jour, que Jacob se retiroit.* Joseph (b) dit que Laban fut averti de la retraite de Jacob un jour aprés son départ; mais en cela il est contraire à l'Ecriture.

℣. 23. PERSECUTUS EST EUM DIEBUS SEPTEM. *Il le poursuivit durant sept jours.* Ces sept jours de chemin se peuvent entendre ou du chemin qu'avoit fait Jacob, ou de celui qu'avoit fait Laban. Joseph & saint Jerôme les rapportent à Jacob; mais la plûpart l'expliquent de Laban, qui fit en sept jours le chemin que Jacob avoit fait en dix; car celui-ci étoit parti trois jours avant Laban. Voyez le verset 22.

℣. 24. CAVE NE QUIDQUAM ASPERE LOQUARIS CONTRA

(a) *Joan.* x. 24.

(b) *Lib.* 1. *Antiq.* c. 18.

ỷ. 25. Jámque Jacob extenderat in monte tabernaculum : cúmque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem monte Galaad fixit tentorium ;

ỷ. 25. Et Jacob ayant déja dressé sa tente sur la montagne, Laban le joignit au même lieu, & y tendit aussi sa tente ;

26. Et dixit ad Jacob : Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio ?

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi en avez-vous agi de la sorte ? Et pourquoi avez-vous en mon absence emmené mes filles, comme des esclaves prises à la guerre ?

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis, & citharis ?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuïr sans que je le sçusse ; & ne m'avez-vous pas averti de vôtre dessein, afin que je vous allasse reconduire avec des des chants de joie, au bruit des tambours, & au son des harpes.

28. Non es passus ut oscularer filios meos, & filias : stultè operatus es : & nunc quidem

28. Vous ne m'avez pas seulement permis d'embrasser mes fils & mes filles : vous n'avez pas agi en homme sage ;

COMMENTAIRE.

JACOB. *Prenez garde de ne rien dire d'offensant contre Jacob.* Quelques-uns (*a*) prennent ici *loqui*, dire, pour, faire, comme il se prend assez souvent dans l'Ecriture : Prenez garde de ne rien faire. L'Hébreu porte (*b*) : *Ne lui dites rien depuis le bien jusqu'au mal*, ne tâchez point à le ramener par vos caresses, ni à l'intimider par vos menaces ; ou selon d'autres : *Ne lui dites rien de menaçant*, rien de desobligeant. D'autres : Ne lui dites rien du tout ; ou du moins, ne lui dites rien d'offensant.

ỷ. 27. PROSEQUERER TE.... IN TYMPANIS ET CYTHARIS. *Je vous aurois reconduit au son des tambours & des harpes.* Le *tympanum* des anciens est une espece de tambour de cuivre couvert d'une peau, d'un côté seulement ; on le frappoit avec des baguettes ou avec les doigts. Il étoit different de nos tambours beaucoup moins gros que nos cymbales, & bien éloigné du *tympanum* dont on se sert aujourd'hui, qui est un instrument qui vient d'Allemagne, qui est sur du bois monté de cordes de laiton, qu'on touche avec une plume ; on le nomme aussi *psalterion*. Nous parlerons ailleurs plus au long du tympanum.

CYTHARA. L'Hébreu : *Kinnor* (*d*). C'est, dit Joseph, un instrument à dix cordes, que l'on touche avec un archet. L'usage en est commun en Orient (*e*). La cytare ancienne est fort differente de nôtre

(a) *Cajet.*
(b) מטוב עד רע
(c) תוף
(d) כנור
(e) Ἡ μὲν Κίνυρα δέκα χορδαῖς ἐξημμένη, τύπτεται πλήκτρῳ.



℣. 29. *Valet manus mea reddere tibi malum : sed Deus patris vestri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.*

30. *Esto, ad tuos ire cupiebas, & desiderium erat tibi domûs patris tui : cur furatus es Deos meos ?*

31. *Respondit Jacob : Quòd inscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.*

32. *Quòd autem furti me arguis : Apud quemcumque inveneris Deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare, quidquid tuorum apud me inveneris, & aufer ; hæc dicens ignorabat quòd Rachel furata esset idola.*

℣. 29. Et maintenant j'ai en main dequoi vous en punir : mais le Dieu de vôtre pere me dit hier ; prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

30. Je veux que vous ayez eu envie de vous en retourner vers vos proches, & d'aller revoir la maison de vôtre pere : Mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes Dieux ?

31. Jacob lui répondit ; Ce qui m'a fait partir, sans vous en donner avis, c'est que je craignois que vous ne voulussiez m'ôter vos filles par violence.

32. Mais pour le vol dont vous m'accusez : Je consens que celui chez qui vous trouverez vos Dieux, soit mis à mort en présence de nos freres. Cherchez partout, & prenez tout ce que vous trouverez à vous ; en disant cela, il ne sçavoit pas que Rachel eut dérobé ses idoles.

COMMENTAIRE.

guitare, elle approche davantage du luth ou de la harpe.

℣. 29. ET NUNC QUIDEM VALET MANUS MEA REDDERE TIBI MALUM. *Et à present ma main peut vous rendre le mal.* C'est-à-dire, j'ai en main dequoi vous punir. L'Hébreu porte à la lettre (*a*) : *Ma main est au Seigneur pour vous faire du mal.* Peut-être qu'il veut dire, j'avois juré, j'avois levé la main au Seigneur que je vous châtierois ; mais vôtre Dieu m'a apparu, & m'en a empêché. Le Chaldéen & les Rabbins prennent l'Hébreu *El*, qui signifie Dieu ou fort, comme s'il y avoit *chaïl* (*b*), qui signifie puissance, force, &c. *Est fortitudini manûs meæ ad faciendum vobiscum malum.* La force de ma main a dequoi vous punir. Le Targum de Jerusalem : J'ai des forces, j'ai des troupes, &c.

℣. 32. NECETUR CORAM FRATRIBUS NOSTRIS. *Qu'il soit puni de mort en présence de nos freres.* Les peres de famille avoient anciennement droit de vie & de mort sur leur famille (*c*). Le pere est juge de sa femme & de ses enfans, dit Homere (*d*). Jacob prononce ici la peine de mort contre celui qui auroit volé les Teraphims de Laban, selon les regles de cet ancien droit. Il n'avoit en sa compagnie que ses femmes, ses enfans & ses esclaves. Le vol domestique dans une chose de cette conséquence méritoit la mort. Les Rab-

(a) יש לאל ידי
(b) חיל

(c) *Grot.*
(d) Θεμιστεύει ἕκαστος παίδων ἠδ' ἀλόχων.

℣. 33. Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob & Liæ, & utriusque famulæ, non invenit. Cùmque intrasset tentorium Rachelis;

34. Illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, & sedit desuper: scrutantique omne tentorium, & nihil invenienti,

35. Ait: Ne irascatur Dominus meus quòd coram te assurgere nequeo: quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi. Sic delusa sollicitudo quærentis est.

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait: Quam ob culpam meam & ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

37. Et scrutatus es omnem supellectilem meam? Quid invenisti de cuncta substantia domûs tuæ? Pone hîc coram fratribus meis & fratribus tuis, & judicent inter me & te.

38. Idcircò viginti annis fui tecum? Oves tuæ & capræ steriles non fuerunt, arietes gregis tui non comedi:

39. Nec captum à bestia ostendi tibi, ego damnum omne reddebam: quidquid furto peribat, à me exigebas;

℣. 33. Laban étant donc entré dans les tentes de Jacob, de Lia, & des deux servantes, n'y trouva point ce qu'il cherchoit; & comme il voulut entrer dans la tente de Rachel;

34. Elle cacha promtement les idoles sous le bât d'un chameau; & s'étant assise dessus; comme son pere cherchoit dans toute la tente sans y rien trouver,

35. Elle lui dit: Que mon Seigneur ne trouve pas mauvais si je ne puis à present me lever en sa présence, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Et ainsi elle éluda les recherches de son pere.

36. Alors Jacob en colere, fit ces reproches à Laban: Quelle est ma faute, & quel est mon crime, pour me poursuivre avec tant de chaleur,

37. Et pour foüiller [& renverser] tout ce qui est à moi? Qu'avez-vous trouvé qui vous appartienne? mettez-le ici en présence de vos freres & des miens, & qu'ils jugent entre vous & moi.

38. Voilà la récompense de vingt ans de service. Vos brebis & vos chévres n'ont point été stériles; je n'ai point mangé les béliers de vôtre troupeau;

39. Je ne vous ai rien montré de pris par les bêtes. Je vous tenois compte de tout ce qui étoit perdu, & vous exigiez de moi tout ce qui étoit dérobé.

COMMENTAIRE.

bins enseignent que ces paroles, *qu'il soit mis à mort*; ou selon l'Hébreu, *qu'il ne vive pas*, sont une imprécation de Jacob, qui eut son effet bien-tôt aprés dans la mort de Rachel (*a*).

℣. 33. CUM INTROISSET TENTORIUM RACHELIS. *Laban étant entré dans la tente de Rachel.* L'on voit par tout ce verset que non seulement les hommes & les femmes demeuroient dans des tentes separées; mais même que chacune des femmes avoit sa tente separée de celle des autres. Rachel feint d'avoir ses incommoditez, & demeure assise sur le bât qui cachoit les Teraphims de Laban, pour lui ôter la pensée d'y chercher. Qui auroit pû se persuader qu'une

(*a*) Genes. xxxv. 18.

ỳ. 40. Die noctúque æstu urebar, & gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis.

41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi ; quatuordecim pro filiabus, & sex pro gregibus tuis : immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.

42. Nisi Deus patris mei Abraham, & timor Isaac affuisset mihi, forsitan modò nudum me dimisisses : afflictionem meam & laborem manuum mearum respexit Deus, & arguit te heri.

ỳ. 40. J'étois brûlé du chaud & du froid, les jours & les nuits, & le sommeil fuïoit de mes yeux.

41. J'ai servi ainsi pendant vingt ans dans vôtre maison ; quatorze ans pour vos filles, & six ans pour vos troupeaux : vous avez changé dix fois la récompense qui m'étoit dûë.

42. Si le Dieu de mon pere Abraham, & la crainte d'Isaac ne m'eut aidé, vous me renverriez peut-être maintenant tout nud [chez mon pere.] Dieu a regardé ma peine, & mes travaux, & il vous reprit hier [en songe.]

COMMENTAIRE.

femme soüillée voulut s'asseoir sur des figures qu'elle adoroit ?

ỳ. 39. QUIDQUID FURTO PERIBAT A ME EXIGEBAS. *Et vous exigiez de moi tout ce qui avoit été derobé.* L'Hébreu : *Furtum meum de die, furtum meum de nocte.* Soit la nuit, soit le jour, tout ce qui étoit perdu étoit sur mon compte ; je vous le rendois. Il y a sans doute en cela de l'injustice & de la dureté dans Laban ; & Jacob avoit toute sorte de raison de s'en plaindre. Puisque tout le bétail étoit à Laban, il étoit juste qu'il souffrît tout le dommage, qui n'étoit pas arrivé par la faute de Jacob.

ỳ. 40. DIE NOCTUQUE ÆSTU UREBAR ET GELU. *J'étois brûlé du froid & du chaud la nuit & le jour.* L'Hébreu porte : *La chaleur me consumoit pendant le jour & la gelée pendant la nuit.* On dit également bien de la gelée & du chaud, qu'ils brûlent. Virgile Georgic. I. *Boreæ penetrabile frigus adurat.* Tacite : *Ambusti multorum artus vi frigoris.* Lucain : *Urebant montana nives, &c.* Le mot hébreu *Acal* (a), signifie proprement, *manger, consumer.*

ỳ. 42. NISI DEUS PATRIS MEI ABRAHAM, ET TIMOR ISAAC AFFUISSET MIHI. *Si le Dieu de mon pere Abraham & la fraïeur d'Isaac ne m'eût assisté.* La fraïeur d'Isaac ; c'est-à-dire, le Dieu qu'Isaac craint & révére (b). Quelques-uns veulent que la difference que fait ici Jacob entre Abraham & Isaac, en disant absolument, *Le Dieu d'Abraham*, & en disant seulement, *La crainte d'Isaac*, est fondée sur ce qu'Abraham étant mort dans la persévérance de la justice, n'étoit plus exposé au changement : Au lieu qu'Isaac étoit encore en vie, & par conséquent sujet au danger de décheoir de la Justice.

(a) אכל

(b) Voyez plus bas ỳ. 53. Isaie VIII. 13. &c. Et le Poëte. *Primus in orbe Deos fecit timor.*

ỿ. 43. *Respondit ei Laban : Filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis, mea sunt : quid possum facere filiis & nepotibus meis?*

ỿ. 43. Laban lui répondit : Voilà mes filles & mes fils ; je regarde vos troupeaux & tout ce que vous voyez, comme s'ils étoient à moi : Que puis-je faire à mes filles & à mes fils ?

44. *Veni ergo & ineamus fœdus : ut sit in testimonium inter me & te.*

44. Venez donc, & faisons alliance, afin qu'elle serve de témoignage entre vous & moi.

45. *Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum.*

45. Jacob prit donc une pierre, & l'ayant dressée pour servir de monument,

46. *Dixitque fratribus suis : Afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederuntque super eum :*

46. Il dit à ses freres : Apportez des pierres : Et ils en amasserent un monceau, sur lequel ils mangerent.

47. *Quem vocavit Laban Tumulum testis : & Jacob, Acervum testimonii ; uterque juxta proprietatem linguæ suæ.*

47. Et Laban l'appella le Monceau du témoin, & Jacob, le Monceau du témoignage ; chacun, selon la proprieté de sa langue.

COMMENTAIRE.

ỿ. 43. OMNIA QUÆ CERNIS MEA SUNT. QUID POSSUM FACERE FILIIS ET NEPOTIBUS MEIS. *Tout ce que vous voyez m'appartient. Que puis-je faire à mes fils & à mes filles ?* Je regarde tout ce qui vous appartient, comme s'il m'appartenoit à moi-même ; je n'ai garde de vous faire le moindre mal : & que pourrois-je faire à mes fils & à mes filles ? c'est-à-dire, à vos enfans nez de mes filles. L'Hébreu porte : Tout ce que vous voyez est à moi. Et que ferai-je à mes filles que voilà aujourd'hui, ou à leurs fils qu'elles ont enfantez. Les 70. le prennent dans un autre sens : Tout ce que vous voyez est à moi & à mes filles. Que leur ferai-je aujourd'hui, ou à leurs fils qu'elles ont enfantez ?

ỿ. 47. QUEM VOCAVIT LABAN TUMULUM TESTIS, ET JACOB ACERVUM TESTIMONII, UTERQUE JUXTA PROPRIETATEM LINGUÆ SUÆ. *Laban l'appella le monceau du témoin, & Jacob le monceau du témoignage, chacun selon la proprieté de sa langue.* L'Hébreu, le Chaldéen, les 70. lisent au contraire ; Laban l'appella le monceau du témoignage [(a) *Jegar-Schahaddutah*,] & Jacob, le monceau du témoin, [(b) *Gal-haed.*] On voit ici que la langue Chaldéenne ou Syriaque, est differente de la langue Hébraïque, dont se servoit Jacob ; quoiqu'originairement ces langues soient les mêmes, & qu'apparemment elles ne fussent point encore differentes du tems qu'Abraham sortît de la Chaldée ou de la Mésopotamie. Ces paroles, *Uterque juxta proprietatem linguæ suæ*, sont une addition de l'Interpre-

(a) יגר שהדותה

(b) גלעד

℣. 48. *Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me & te hodie ; & idcircò appellatum est nomen ejus Galaad, id est, Tumulus testis.*

49. *Intueatur & judicet Dominus inter nos quando recesserimus à nobis,*

50. *Si afflixeris filias meas, & si introduxeris alias uxores super eas : nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.*

51. *Dixitque rursus ad Jacob : En tumulus hic, & lapis quem erexi inter me & te :*

℣. 48. Alors Laban dit : Cet amas de pierres, sera témoin aujourd'hui entre vous & moi ; [c'est pour cette raison qu'on a appellé ce lieu Galaad, c'est-à-dire, le monceau du témoin.]

49. Que le Seigneur regarde, & qu'il juge entre nous, aprés que nous nous serons séparez l'un de l'autre.

50. Si vous maltraitez mes filles, & si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles ; nous n'avons point d'autre témoin de nos paroles, que Dieu qui est présent & qui nous regarde.

51. Il ajoûta, en parlant à Jacob : Ce monceau & cette pierre que j'ai dressée, serviront de témoins entre vous & moi.

COMMENTAIRE.

te. Elles ne sont point dans l'Hébreu.

℣. 48. IDCIRCÒ APPELLATUM EST NOMEN EJUS GALAAD. *C'est pourquoi il a été appellé Galaad.* L'Hébreu & le Chaldéen portent: *C'est pourquoi il l'appella du nom de Galaad.* Comme si ce nom eût été donné par Laban ; ce qui est conforme à ce que dit la Vulgate au verset 47. mais contraire à l'Hébreu du même verset. J'aimerois mieux traduire par le passif, avec les 70. & la Vulgate, *idcircò vocatum est.* Il y a plusieurs exemples où le verbe, *il a appellé*, se prend en sens passif, pour, *il a été appellé.* On pourroit joindre les versets 48. & 49. de cette sorte ; *C'est pourquoi l'on appella ce monceau Galaad* (*a*), *& Hammizphah* (*b*) ; [le monceau du témoin, & la guérite], *parce qu'il dit le Seigneur observera*, [de cette hauteur comme d'une guérite] *ce qui se passera entre vous & moi.*

℣. 49. QUANDO RECESSERIMUS A NOBIS. *Quand nous nous serons separez.* L'Hébreu : Quand nous serons cachez l'un à l'autre ; quand nous serons hors de la vûë l'un de l'autre.

℣. 50. SI AFFLIXERIS FILIAS MEAS, ET SI INTRODUXERIS UXORES SUPER EAS ; NULLUS SERMONIS NOSTRI TESTIS EST ABSQUE DEO, QUI PRÆSENS RESPICIT. *Si vous affligez mes filles, & si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles : Il n'y a que Dieu qui soit témoin de nos paroles, & qui voye tout ce que nous faisons.* L'on peut donner un autre sens à l'Hébreu : *Si vous maltraitez mes filles, & si vous prenez d'autres femmes qu'elles ; il n'y a personne avec nous.* [C'est-à-dire, cette alliance ne subsistera point, elle sera

(a) גלעד | (b) המצפה

✠. 52. *Testis erit : Tumulus, inquit, iste & lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum mihi cogitans.*

53. *Deus Abraham, & Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac.*

54. *Immolatísque victimis in monte, vocavit fratres suos ut ederent panem. Qui cum comedissent, manserunt ibi.*

55. *Laban verò de nocte consurgens, osculatus est filios & filias suas, & benedixit illis, reversúsque est in locum suum.*

✠. 52. Que cet amas de pierres soit donc un témoignage contre celui de nous deux qui le passera à mauvais dessein, pour aller dans le pays de l'autre.

53. Que le Dieu d'Abraham, & le Dieu de Nachor, & le Dieu de leur pere soit nôtre Juge. Jacob jura donc [cette alliance] par celui qui est la crainte de son pere Isaac.

54. Et ayant immolé des victimes sur la montagne : Il invita ses freres à manger ; ils y mangerent & y coucherent.

55. Et Laban se levant avant le jour, embrassa ses fils & ses filles, les benit en leur disant adieu, & s'en retourna chez lui.

COMMENTAIRE.

regardée comme non arrivée, ou comme une convention sans solemnité, passée dans le secret entre deux personnes.] *Et Dieu qui verra vôtre injustice jugera entre vous & moi*. Ou, Si vous maltraitez mes filles.... Quoique cette alliance que nous faisons ici, soit sans autres témoins : [ceux qui étoient présens, étant ou parties dans cette alliance, ou parens, ou domestiques des contractans, & par consequent incapables de porter témoignage dans cette affaire ;] Encore que tout ceci se passe seulement entre vous & moi, vous devez craindre néanmoins le jugement de Dieu, qui en est témoin.

✠. 53. DEUS ABRAHAM, ET DEUS NACHOR, &c. *Le Dieu d'Abraham, & le Dieu de Nachor, &c.* Il sembleroit par là que Nachor & son pere adoroient le vrai Dieu ; ce qui est contraire à l'Ecriture (*a*), qui nous dit ailleurs que Tharé & Nachor ont adoré des Dieux étrangers. Mais l'Hébreu & le Chaldéen se servent ici d'un nom (*b*) qui peut marquer les Dieux, & qui se donne souvent aux Idoles, & même aux hommes d'une condition rélevée. *Elohei Abraham, &c.*

✠. 55. OSCULATUS EST FILIOS SUOS, ET FILIAS SUAS. *Il baisa ses fils & ses filles* ; c'est-à-dire : Ses filles, & ses petits-fils ; ou ses petits-fils, & Dina sa petite-fille.

(a) *Josue.* XXIV. 2.

(b) אלהים *Elohim.*

CHAPITRE





CHAPITRE XXXII.

Jacob arrive à Mahanaïm; il envoye avertir Esaü de sa venuë. Celui-ci vient au devant de lui avec des troupes; Jacob lui envoye des présens. Il lutte contre un Ange, qui lui donne le nom d'Israël.

℣. 1. *Jacob quoque abiit itinere quo cœperat: fueruntque ei obviam Angeli Dei.*

2. *Quos cùm vidisset, ait: Castra Dei sunt hæc, & appellavit nomen loci illius Mahanaïm, id est, Castra.*

℣. 1. Jacob continua aussi son chemin, & il rencontra des Anges de Dieu.

2. Et les ayant vû, il dit: Voilà le camp de Dieu, & il nomma cet endroit, Mahanaïm, c'est-à-dire, les [deux] camps.

COMMENTAIRE.

℣. 1. FUERUNT EI OBVIAM ANGELI DEI. *Des Anges lui vinrent au devant.* Les 70. ajoûtent ici quelque chose: *Jacob vit le camp de Dieu qui l'environnoit, & des Anges lui vinrent à la rencontre.* Salomon Jarchi & quelques autres Rabbins croient que Jacob vit deux especes de bataillons d'Anges qui étoient autour de sa caravanne, & qui lui servoient comme d'escorte; que ces deux corps de l'armée celeste étoient les Anges tutelaires ou protecteurs du pays de Canaan & de Chaldée. Les premiers venoient au devant de Jacob, pour l'introduire dans le pays de Canaan, & pour prendre la place de ceux de Chaldée, qui l'avoient accompagné depuis Haran, jusqu'au torrent de Jabok. C'est une ancienne croyance des Hébreux, que chaque pays a son Ange protecteur; & cette opinion est confirmée par quelques endroits de l'ancien & du nouveau Testament. Par exemple; dans Daniel (*a*) il est dit que l'Archange saint Michel est destiné de Dieu à la protection du peuple d'Israël; & dans les Actes (*b*), l'Ange de la Macédoine prie saint Paul d'aller dans ce pays annoncer l'Evangile. Nous ne voudrions pas néanmoins être garants de l'explication que les Juifs donnent à cet endroit. Il y a même des Interpretes (*c*) qui doutent que cette apparition ait été réelle, & qu'elle se soit passée pendant que Jacob étoit éveillé. Ils veulent que tout ce qui est raconté ici se soit passé en songe.

℣. 2. APPELLAVIT NOMEN LOCI ILLIUS MAHANAÏM. *Il ap-*

(a) *Daniel.* XII. 1.
(b) *Act.* XVI. 9.
(c) *Cajetan.*

℣. 3. *Misit autem & nuntios ante se ad Esau fratrem suum in terram Seir, in regionem Edom:*

℣. 3. Il envoya aussi devant lui des messagers à Esaü son frere dans la terre de Sehir, au pays d'Edom,

COMMENTAIRE.

pella ce lieu-la Mahanaim, c'est-à-dire, les deux camps; comme si Jacob eût vû deux corps d'armée prêts à combattre pour lui; ou comme s'il eût apperçu d'un côté du torrent de Jabok, opposé à celui où il étoit, un camp ou une armée d'Anges; *Castra Dei*; ou un grand camp, une grosse armée, une armée formidable; ensorte que son camp & celui des Anges fissent les deux camps dont il est parlé ici. Le camp de Jacob étoit au Nord de ce torrent, & celui des Anges au Midi. On vit dans la suite une Ville en l'endroit où étoit campé Jacob, qui se trouva dans le partage de la Tribu de Gad, & qui conserva le nom de *Mahanaïm*.

℣. 3. MISIT NUNTIOS ANTE SE AD ESAU FRATREM SUUM IN TERRAM SEHIR IN REGIONEM EDOM. *Il envoya devant lui à son frere Esaü, au pays de Sehir dans la terre d'Edom*. On voit par cet endroit & par quelques autres de l'Ecriture, qu'Esaü demeuroit au commencement à l'Orient meridional de la terre de Canaan, au dessus de la mer Morte, au voisinage des Nabathéens; Nous avons appuyé ailleurs cette opinion de l'autorité de Strabon, à laquelle on peut ajoûter celle de Brocard (*a*), d'Adrichomius, de Torniel, de Bonfrere & de quelques autres. Esaü ou ses descendans se voient aussi dans le pays nommé Idumée, situé au Midi de la Palestine, & qui s'étend de l'Orient au Couchant, depuis la mer Morte jusqu'à la mer Rouge. Les Iduméens étoient dans ces montagnes depuis un assez long-tems, lorsque les Israëlites vinrent dans la terre promise; & on peut croire que c'est Esaü lui-même qui en fit la conquête aprés la mort de son pere Isaac, & qui s'y établit avec une partie de ses descendans, tandis que les autres de ses fils demeurerent dans leur premier pays. Cette conjecture pourra servir à expliquer la difficulté que l'on forme sur les chefs d'Edom, dont il est parlé au chapitre XXXVI, & qui gouvernoient l'Idumée, long-tems avant qu'il y eût des Rois dans Israël. Comme les Iduméens étoient separez les uns des autres, ils avoient des chefs distinguez, dont les uns étoient dans l'Idumée, au Midi de la terre de Canaan, & les autres à l'Orient de la mer morte: Il pouvoit même y en avoir plusieurs ensemble dans les differentes Villes du même pays. Les descendans d'Esaü étant de trois femmes differentes, faisoient aussi differentes Tribus, dont chacune vouloit avoir son Gouverneur ou son Roi particulier. Les Idumées durant la cap-

(*a*) *Brocard, Terra sanctæ Descript, p. 263. & 265.*

℣. 4. *Præcepitque eis, dicens: Sic loquimini domino meo Esaü: Hæc dicit frater tuus Jacob: Apud Laban peregrinatus sum, & fui usque in præsentem diem.*

5. *Habeo boves, & asinos, & oves, & servos, & ancillas: mittóque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.*

6. *Reversique sunt nuntii ad Jacob dicentes: Venimus ad Esaü fratrem tuum, & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.*

℣. 4. Et il les chargea de lui dire: Voici ce que Jacob vôtre frere nous a ordonné de vous dire: J'ai passé quelque tems comme étranger chez Laban, & j'y ai été jusqu'aujourd'hui.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis & des esclaves de l'un & de l'autre sexe, & j'envoye aujourd'hui vers mon seigneur, pour lui demander ses bonnes graces.

6. Ceux que Jacob avoit deputez revinrent & lui dirent; nous venons de chez Esaü vôtre frere; & le voici qui vient lui-même en diligence au devant vous, accompagné de quatre cens hommes.

COMMENTAIRE.

tivité des Juifs à Babylone, se jetterent dans les montagnes de Juda; ils y étoient du tems des Maccabées, & on les y voit encore pendant les dernieres guerres des Juifs.

℣. 4. SIC LOQUIMINI DOMINO MEO ESAU. *Voici ce que vous direz à mon Seigneur Esaü.* Il le nomme son Seigneur par compliment, & sans préjudice de son droit d'aînesse. *Hæc dicit frater tuus Jacob.* Voici ce que vous dit vôtre frere Jacob. L'Hébreu, le Chaldéen & les 70. Vôtre serviteur Jacob.

℣. 5. HABEO BOVES ET ASINOS ET OVES. *J'ai des bœufs, des ânes & des brebis.* Jacob vouloit insinuer indirectement à son frere Esaü, que ce n'étoit pas la necessité qui l'obligeoit à revenir, qu'il ne venoit pas pour lui demander quelque chose. Ou il lui fait ce compliment pour s'excuser de ce qu'il n'alloit pas lui même lui faire civilité; j'ai une grande troupe, je suis obligé de la suivre.

℣. 6. VENIMUS AD ESAU.....ET ECCE PROPERAT TIBI IN OCCURSUM CUM QUADRINGENTIS VIRIS. *Nous avons été trouver Esaü, & le voici qui vient au devant de vous avec quatre cens hommes.* On voit par tout ceci qu'Esaü n'habitoit pas loin du torrent de Jabok. Il amène ces quatre cens hommes pour faire montre de sa puissance, ou pour intimider Jacob. Celui-ci le prit dans ce dernier sens; il crut qu'Esaü venoit pour lui faire violence; Verset 11. Voyez aussi la Sagesse, chapitre x. 12. Peut-être aussi Esaü parloit-il sincerement lorsqu'il dit qu'il les avoit amené pour servir d'escorte à Jacob. Les Interpretes Chaldéens nomment ces gens qui accompagnoient Esaü, *Polemarchi*, qui est un mot Grec, qui signifie des Officiers, des Capitaines, ou simplement des gens de guerre. Nous dirions, *Il vient avec quatre cens Maîtres.*

℣. 7. *Timuit Jacob valdè : & perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque & oves, & boves, & camelos, in duas turmas.*

8. *Dicens : Si venerit Esaü ad unam turmam, & percusserit eam, alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.*

9. *Dixitque Jacob : Deus patris mei Abraham, & patris mei Isaac : Domine qui dixisti mihi : Revertere in terram tuam, & in locum nativitatis tuæ, & benefaciam tibi.*

10. *Minor sum cunctis miserationibus tuis, & veritate tuâ quam explevisti servo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum : & nunc cum duabus turmis regredior.*

℣. 7. A cette nouvelle Jacob fut saisi de crainte ; & dans la frayeur où il étoit, il fit deux corps de tout ce qui étoit avec lui, hommes, troupeaux, brebis, bœufs, & chameaux.

8. Il disoit en lui-même, si Esaü attaque & fait main basse sur une des deux troupes, l'autre pourra se sauver.

9. Et Jacob dit à Dieu : Dieu d'Abraham mon pere ; Dieu de mon pere Isaac, Seigneur, qui m'avez dit : Retournez dans vôtre terre, & dans le lieu de vôtre naissance, & je vous comblerai de bienfaits.

10. Je suis indigne de toutes vos misericordes, & de la fidelité avec laquelle vous avez executé toutes les promesses que vous avez faites à vôtre serviteur. J'ai passé ce fleuve du Jourdain avec mon bâton, & je le repasse aujourd'hui avec deux troupes.

COMMENTAIRE.

℣. 10. MINOR SUM CUNCTIS MISERATIONIBUS TUIS, ET VERITATE QUAM EXPLEVISTI SERVO TUO. *Je suis au dessous de toutes vos misericordes, & de la verité avec laquelle vous avez accompli toutes vos promesses envers vôtre serviteur.* Le Chaldéen a parfaitement rendu le sens de l'Hébreu : *Mes merites sont au dessous de toutes vos bontez.* Les 70. *Que toute vôtre justice & toute vôtre verité me suffisent.* J'en ai assez éprouvé les effets. Saint Augustin lisoit : *Idoneus es mihi ab omni justitia, & ab omni veritate quâ fecisti puero tuo.* Vous me suffisez par toute vôtre justice & par toute vôtre verité. Saint Cyrille lit au present (*a*), aussi-bien que saint Augustin, *Idoneus es*, au lieu de l'imperatif que nous lisons dans les éditions grecques (*b*) : *justitia*, est mise ici pour la misericorde, comme en plusieurs autres endroits des 70. Le terme *Veritas*, marque la verité, la fidelité, l'exactitude avec laquelle Dieu tient sa parole & execute ses promesses.

IN BACULO MEO TRANSIVI JORDANEM ISTUM, ET NUNC CUM DUABUS TURMIS REGREDIOR. *J'ai passé le Jourdain, n'ayant que mon bâton, & à présent je m'en retourne avec deux troupes.* Le Chaldéen traduit : *J'ai passé seul le Jourdain* ; ce qui exprime bien le sens du texte. Au lieu de *cum duabus turmis*, l'Hébreu porte : *Et nunc factus sum in duo castra.* J'ai deux camps ou deux caravanes, qui par leur grosseur ressemblent à deux bataillons, à deux armées.

(a) Ἱκανοῦσαι.

(b) Ἱκανούσθω.

℣. 11. Erue me de manu fratris mei Esaü, quia valde eum timeo : ne fortè veniens percutiat matrem cum filiis.

12. Tu locutus es quòd benefaceres mihi, & dilatares semen meum sicut arenam maris, quæ præ multitudine numerari non potest.

13. Cúmque dormisset ibi nocte illâ, separavit de his quæ habebat, munera Esaü fratri suo.

14. Capras ducentas, hircos viginti, oves ducentas, & arietes viginti,

15. Camelos fœtas cum pullis suis triginta, vaccas quadraginta, & tauros viginti, asinas viginti, & pullos earum decem.

16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsùm greges, dixitque pueris suis: Antecedite me : & sit spatium inter gregem & gregem.

℣. 11. Délivrez-moi, je vous prie, de la main de mon frere Esaü, parce que je le crains extrêmement, de peur qu'il ne vienne pour mettre à mort la mere avec les enfans.

12. Vous m'avez promis toutes sortes de biens, & une posterité aussi nombreuse que le sable de la mer, qui ne se peut compter.

13. Et ayant passé la nuit en cet endroit, il choisit des presens dans tout ce qu'il avoit, pour les envoyer à Esaü son frere.

14. Il prit deux cens chévres, & vingt boucs, deux cens brebis avec vingt béliers.

15. Trente femelles de chameaux, avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses, & dix ânons.

16. Il envoya séparément tous ces troupeaux conduits par ses serviteurs, & il leur dit : marchez toûjours devant, & qu'il y ait quelque distance entre un troupeau, & l'autre.

COMMENTAIRE.

℣. 11. NE FORTE VENIENS PERCUTIAT MATREM CUM FILIIS. *De peur qu'il ne vienne mettre à mort la mere avec ses enfans.* L'Hébreu & les 70. *Qu'il ne me mette à mort & la mere avec ses enfans.* On peut aussi traduire : *La mere dessus ses enfans*, ou *aprés ses enfans.* Tuer les enfans en présence de leur mere, marque une cruauté barbare & affectée (*a*). Cela marque aussi une entiére destruction ; passer au fil de l'épée sans distinction d'âge ni de sexe (*b*), sans reserver ni les meres, ni les enfans.

CAMELOS FOETAS. *Des femelles de chameaux avec leurs petits.* L'Hébreu & toutes les Versions: *Des femelles de chameaux qui allaitoient.* Les femelles de chameaux ont toûjours du lait, jusqu'à ce qu'elles portent de nouveau. Leur lait étoit fort estimé des Anciens, & sur tout des Arabes, qui s'en servoient comme d'une boisson délicieuse, en y mêlant les trois quarts d'eau (*c*). *Cameli lac habent, donec iterum gravescant, suavissimúmque hoc existimatur, ad unam mensuram tribus aquæ additis.* Saint Jerôme (*d*) remarque que les Arabes de son tems se nourrissoient principalement de la chair & du lait des chameaux : ils sont encore aujourd'hui dans les mêmes usages, si l'on en croit nos Voyageurs.

(a) *Osée* x. 14.
(b) *Grot.*
(c) *Plin. lib.* XI. 41.
(d) *Hieron. lib.* II. *contra Jovinian.*

℣. 17. *Et præcepit priori dicens : Si obvium habueris fratrem meum Esaü : & interrogaverit te, Cujus es ? aut, quo vadis ? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris ?*

18. *Respondebis : Servi tui Jacob ; munera misit domino meo Esaü : ipse quoque post nos venit.*

19. *Similiter dedit mandata secundo, & tertio, & cunctis qui sequebantur greges, dicens : Iisdem verbis loquimini ad Esaü, cùm inveneritis eum.*

20. *Et addetis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur. Dixit enim : Placabo illum muneribus quæ præcedunt, & posteà videbo illum : forsitan propitiabitur mihi.*

21. *Præcesserunt itaque munera ante eum, ipse verò mansit nocte illâ in castris.*

℣. 17. Et il donna cet ordre au premier: Si vous rencontrez Esaü mon frere, & qu'il vous demande à qui vous appartenez, où vous allez, & à qui sont ces bêtes que vous conduisez ?

18. Vous lui répondrez : Ce sont des présens que Jacob vôtre serviteur envoye à son seigneur Esaü, & il vient lui-même aprés nous.

19. Il fit le même commandement au second & au troisiéme, & à tous ceux qui suivoient les troupeaux ; & il leur dit : Vous parlerez de la même maniere à Esaü, lorsque vous le rencontrerez.

20. Et vous ajoûterez : Vôtre serviteur Jacob vient aussi lui-même aprés nous. Car il disoit en lui-même : Je le fléchirai par ces présens que j'envoye devant moi, & ensuite je me présenterai devant lui; peut-être qu'il me recevra favorablement.

21. Il fit donc marcher ses présens devant lui, & pour lui il passa la nuit dans [le lieu qu'il avoit nommé] les deux camps.

COMMENTAIRE.

TAUROS VIGINTI. *Vingt taureaux.* L'Hébreu & toutes les Versions, hormis le Syriaque & la Vulgate n'en mettent que dix.

℣. 19. DEDIT MANDATA SECUNDO ET TERTIO. *Il ordonna au second & au troisiéme.* Les 70. disent, qu'il donna les mêmes ordres au premier, au second & au troisiéme.

℣. 20. POSTEA VIDEBO ILLUM : FORSITAN PROPITIABITUR MIHI. *Aprés cela je le verrai, & peut-être qu'il me recevra favorablement.* L'Hébreu à la lettre : Aprés cela je verrai son visage, peut-être qu'il me levera la face ; c'est-à-dire, il me recevra avec un visage ouvert ; ou, j'oserai le regarder en face & paroître devant lui avec assurance.

℣. 21. MANSIT NOCTE ILLA IN CASTRIS. *Il demeura toute cette nuit dans le camp.* On peut traduire l'Hébreu (a) : *Il passa la nuit avec ses gens*, avec sa troupe ; mais s'en étant separé le lendemain de grand matin, lorsqu'il leur eut fait passer le torrent de Jabok, il demeura seul, *mansit solus*. Verset 24. ou autrement : Il demeura toute la nuit à Mahanaïm, où il avoit vû les deux-camps des Anges.

(a) במחנה

ỷ. 22. *Cumque manè surrexisset, tulit duas uxores suas, & totidem famulas, cum undecim filiis, & transivit vadum Jaboc.*

23. *Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,*

24. *Mansit solus: & ecce vir luctabatur cum eo usque manè.*

ỷ. 22. Et s'étant levé du grand matin, il prit ses deux femmes, & les deux servantes, avec ses onze fils, & il leur fit passer le gué de Jaboc

23. Et aprés avoir fait passer tout ce qui lui appartenoit,

25. Il demeura seul; & voilà un homme qui luttoit avec lui jusqu'au matin.

COMMENTAIRE.

ỷ. 22. TRANSIVIT VADUM JABOK. *Il passa le torrent de Jabok* au gué qui étoit à l'endroit de Mahanaïm. Le torrent de Jabok prend sa source dans les montagnes de Galaad, & vient se décharger dans le Jourdain, à l'extremité méridionale du lac de Genesareth, vers le lieu où le Jourdain sort de ce lac. On dit que le Jabok (*a*) a pris son nom de la lutte de Jacob. Nous le faisons venir ailleurs de Jesboc fils d'Abraham & de Cethura. Voyez Genese xxv. 2.

ỷ. 23. TRADUCTIS OMNIBUS. *Ayant fait passer tout ce qui étoit à lui.* Ce terme, *omnibus*, n'est pas dans l'Hébreu d'aujourd'hui; mais il est dans le texte Samaritain, dans le Syriaque & dans les 70. Ce qui fait croire à Grotius qu'il étoit autrefois dans les exemplaires Hébreux.

ỷ. 24. MANSIT SOLUS. *Il demeura seul.* Il n'est pas bien clair s'il demeura seul au delà du torrent, aprés l'avoir fait passer à ses gens; ou s'il demeura seul derriere eux, aprés avoir passé l'eau, les laissant avancer & les suivant de loin.

ET ECCE VIR LUCTABATUR CUM EO. *Voilà qu'un homme luttoit contre lui.* Aquila & Symmaque traduisent (*b*): *Il se renversoit*, il se rouloit dans la poussiere. Plusieurs traduisent: *Pulverisatus est* (*c*). Il se chargea de poussiére, comme les Atlétes qui s'oignoient d'huile & qui dans le combat se jettoient de la poussiére pour avoir prise l'un sur l'autre. La plûpart des Anciens (*d*) ont crû que cet homme, dont il est parlé ici, étoit le fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité. Jacob le nomme Dieu au verset 30. & il se donne lui-même ce nom au verset 28. Origene (*e*) cite d'un livre apocriphe des Hébreux, que les hommes illustres & qui ont eu quelque chose d'ex-

(a) יאבק

(b) Ἐκυλίετο.

(c) אבק *Sufflare, exhalare, spirare, &c. pulvis. Deut.* XVIII.

(d) *Justin. Dialog. cum Triphone. Clem. Alex. lib.* 1. *Pedag. Tertull. contra Praxeam. Hilar. lib.* IV. *&* V. *de Trin. Athanas. Orat. contra Arian.* 3. *in novâ edit. Chrysost. in cap.* 7. *in Acta Apost. Theodoret. quæst.* 92. *in Genes.*

(e) *Origen. tom.* V. *in Johan. Vide & homil.* 11. *in Numer.*

traordinaire, étoient animez non par des ames du commun, mais par des Anges du premier ordre qui étoient descendus dans leurs corps. Qu'Israël le premier des Anges étoit venu dans le corps de Jacob, & qu'Uriel le huitiéme des Anges, voulant se faire passer pour Jacob, fut combattu par Israël : Ce sont des Fables. On croit communément que c'étoit un Ange. Le Prophete Osée (a) ne lui donne pas une autre qualité : *In fortitudine sua directus est cum Angelo, & invaluit ad Angelum.* La plûpart des Peres depuis saint Augustin (b) ont tenu que toutes les apparitions de l'ancien Testament avoient été faites par le ministere des Anges ; & que celle-ci en particulier étoit d'un Ange. Le plus grand nombre de nos Theologiens & de nos Commentateurs ont suivi cette opinion. Joseph en cet endroit donne à cet Ange le nom de Phantôme ; & un peu plus bas il lui donne celui d'Ange. Il nomme aussi Phantôme l'Ange qui apparut à Manué & à Gedeon.

Quelques Anciens, au rapport de Procope (c), ont crû que c'étoit le démon sous la figure d'Esaü, qui avoit combattu contre Jacob. Mais comment Jacob eût-il voulu lui demander sa bénédiction? Jarchi & quelques autres Rabbins se sont imaginez que c'étoit l'Ange d'Esaü qui luttoit contre Jacob, pour l'obliger à se désister du droit d'aînesse qu'il avoit obtenu contre Esaü. Origene (d) ne veut pas que Jacob ait lutté avec l'Ange comme contre son adversaire; mais il enseigne que cet Ange étoit avec Jacob, pour l'aider dans la lutte qu'il eût à soûtenir contre un démon qui l'attaquoit. Saint Jerôme (e) explique cette lutte d'une maniere spirituelle, du combat que nous avons à soûtenir contre les puissances de l'enfer ; Origene (f) semble l'avoir pris dans le même sens. Saint Rupert (g) l'entend de l'effort que Jacob faisoit par ses priéres, pour retenir l'Ange plus long-tems, & pour obtenir sa bénédiction. On peut concilier ces sentimens, en disant que cette lutte en elle-même étoit réelle & veritable ; mais pourtant figurative & spirituelle, en ce qu'elle marquoit les priéres dont Jacob s'étoit servi, pour attirer la misericorde de Dieu, & pour le porter à se déclarer en sa faveur. Ce combat sensible, où Jacob fut victorieux, étoit une preuve de l'efficace & du succés de son oraison.

Lycophron raconte que Jupiter sous la figure d'un Atléte, com-

(a) *Osée* XII. 3.
(b) *Aug. lib.* XVI. *de Civit. cap.* 39. *& quæst.* 104. *in Genes.*
(c) *Procop. in hunc locum.*
(d) *Origen. lib.* III. περὶ ἀρχῶν
(e) *Hieron. lib.* III. *in cap.* 6. *Epist. ad Ephes.*
(f) *Orig. loco citato.*
(g) *Rupert. in hunc locum.*

battit

℣. 25. Qui cum videret quòd eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, & statim emarcuit.

26. Dixitque ad eum: Dimitte me, jam enim ascendit aurora. Respondit: Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.

℣. 25. Cet homme voyant qu'il ne le pouvoit surmonter, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussi-tôt.

26. Et il lui dit: Laissez-moi aller; car l'aurore commence à s'élever. Jacob lui répondit: Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez donné vôtre bénédiction.

COMMENTAIRE.

battit toute la nuit contre Hercules, & que celui-ci en demeura victorieux. C'est une fable qui paroît imitée sur l'histoire que nous lisons ici.

℣. 25. VIDENS QUOD EUM SUPERARE NON POSSET. *Voyant qu'il ne le pouvoit surmonter.* Dieu ne permit pas que cet Ange employât sa force pour surmonter Jacob. La puissance avec laquelle il réduisit Jacob à boiter en lui touchant seulement la cuisse, fait bien voir dequoi il eût été capable, s'il eût voûlu user de son pouvoir. Dieu dit qu'il ne peut pas, ce qu'il ne veut pas. L'Evangile marque que Jesus-Christ ne pouvoit point faire de miracles dans sa patrie: *Non poterat ibi virtutem ullam facere* (a); c'est-à-dire qu'il ne le vouloit pas. Ainsi l'Ange ne pouvoit pas surmonter Jacob, parce qu'il ne le vouloit pas.

TETIGIT NERVUM FEMORIS EJUS. *Il lui toucha le nerf de la cuisse.* L'Hébreu (b): Il le toucha dans l'endroit de la cuisse où le grand os s'emboëte dans l'*acetabulum* de l'*os sacrum*. Les 70. (c): Il toucha la largeur de sa cuisse; c'est-à-dire, il la toucha dans l'endroit le plus charnu vers l'aine, & il en fit étendre les nerfs, il les foula. *Statim emarcuit.* Il se sécha aussi-tôt. On ne sçait pas au juste la signification du terme Hébreu *Theka* (d). Les 70. traduisent (e): Il fut engourdi. Les nouveaux Interpretes presque tous: *Luxatus est*, il fut déboëté, démis; mais s'il lui eût démis la cuisse, Jacob n'auroit pû bouger de sa place. Il y en a qui croient que Jacob ne boita que quelques momens. D'autres veulent qu'il ait boité jusqu'à son arrivée à Sichem, où l'Ecriture dit qu'il arriva sain & sauf (f). C'est le sentiment des Juifs, de Tostat & de plusieurs Interpretes; mais d'autres (g) soûtiennent qu'il boita jusqu'à sa mort.

℣. 26. ASCENDIT AURORA. *L'Aurore commence à s'élever.* C'est,

(a) *Marc.* VI. 5.
(b) בכף ירכו
(c) Ἥψατο τοῦ πλάτους τοῦ μηροῦ αὐτοῦ.
(d) תקע
(e) Ἐνάρκησε.
(f) Chap. XXXIII. 18.
(g) *Gennad.*

℣. 27. *Ait ergo : Quod nomen est tibi ? Respondit : Jacob.*

28. *At ille : Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israël : quoniam si contra Deum fortis fuisti, quantò magis contra homines prevalebis ?*

℣. 27. Il lui dit donc : Quel est vôtre nom ? Il répondit : Je m'appelle Jacob.

28. Cet homme ajoûta : On ne vous appellera plus à l'avenir Jacob, mais Israël : Car si vous avez pû tenir contre Dieu, à plus forte raison l'emporterez-vous sur les hommes.

COMMENTAIRE.

à-dire, l'Aurore commence à se retirer pour faire place au jour (a). Les apparitions se font ordinairement la nuit, & se dissipent le matin. L'Ecriture en marque neanmoins plusieurs qui se sont faites en plein jour ; comme celle de trois Anges à Abraham, celle d'un Ange à Manué & à Gedeon. Les Payens (b) remarquent qu'au lever du Soleil les phantômes disparoissent : Jupiter dans Plaute dit : *Exire ex urbe prius quàm lucescat volo.* Et Anchise dans Virgile, Æneid. 5.

Jamque vale : torquet medios nox humida cursus,
Et me sævus equis Oriens afflavit anhelis.

L'Ange dit à Jacob de le laisser aller, parce que le Soleil étoit prêt à paroître. Aussi-tôt que l'Ange eut disparu, le Soleil se leva. Verset 31.

NON DIMITTAM TE NISI BENEDIXERIS MIHI. *Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez beni.* Jacob s'apperçoit durant le combat, que celui contre qui il lutte, est un Ange. Il lui demande sa bénédiction ; il le prie de faire des vœux & des souhaits en sa faveur, pour lui obtenir la victoire contre Esaü, & toute sorte de prosperitez. Il lui demande cette bénédiction avec larmes, dit Osée (c). Lyran semble croire que cette façon de parler : *Nisi benedixeris mihi*, est équivalente à celle-ci : *Nisi te subdideris mihi* ; Je ne vous abandonnerai point, que vous ne vous confessiez vaincu. Il y a une expression dans Isaïe, chapitre XXXVI. 16. où, *Facite mecum benedictionem*, semble marquer : *Assujettissez-vous à moi* ; ou, payez-moi le tribut.

℣. 28. NEQUAQUAM JACOB VOCABITUR NOMEN TUUM, SED ISRAEL. *On ne vous nommera plus desormais Jacob, mais on vous appellera Israël.* Il ne laissa pas de porter encore depuis le nom de Jacob, & même plus frequemment que celui d'Israël. Ce dernier nom fut donné particuliérement à ses descendans, qui furent connus sous le nom d'Israëlites, & non pas sous celui de Jacobites. Dieu lui renouvelle ce nom au chapitre XXXV. 10. *Israël* signifie un Prince de

(a) עלה השחר
(b) *Vide Grot.*
(c) *Ose* XII. 5.

✠. 29. *Interrogavit eum Jacob: Dic mihi, quo appellaris nomine? Respondit: Cur quæris nomen meum? Et benedixit ei in eodem loco.*

✠. 29. Jacob lui dit ensuite: Dites-moi, je vous prie, vôtre nom? mais il lui répondit: Pourquoi demandez-vous mon nom? & il le benit au même lieu.

COMMENTAIRE.

Dieu (*a*), un grand Prince, ou un homme qui a surmonté Dieu (*b*), ou qui a vaincu un Ange. Et cette derniére étymologie est appuiée dans le texte au verset suivant. La plûpart des Anciens ont crû qu'Israël signifioit un homme qui voit Dieu (*c*). Philon (*d*), Origene (*e*), saint Basile (*f*), saint Gregoire de Nazianze (*g*), saint Chrisostome (*h*), saint Augustin (*i*) l'ont entendu de cette maniére. Joseph (*k*) semble dire que l'on donna ce nom à Jacob à cause de son combat contre un Ange. Saint Jerome traduit quelquefois *Ischuron*, que l'on croit être le diminutif d'Israël, par *Rectissimus*, ce qui fait juger que ce Pere l'a derivé de l'Hébreu *Iasar-el* (*l*). *Rectus Dei.* Le droit, le juste du Seigneur. Mais ailleurs (*m*), il dit qu'Israël signifie Prince avec Dieu.

QUONIAM SI CONTRA DOMINUM FORTIS FUISTI, QUANTO MAGIS CONTRA HOMINES PRÆVALEBIS? *Car si vous avez été fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes?* L'Hébreu se peut traduire ainsi: Parce que vous avez prévalu contre Dieu & contre les hommes, & vous avez été le plus fort; ou, parce que vous l'avez emporté contre Dieu & contre les hommes, & vous prévaudrez. Mais la Vulgate fait un meilleur, sens plus aisé & plus clair.

✠. 29. CUR QUÆRIS NOMEN MEUM? *Pourquoi demandez-vous mon nom?* Quelques exemplaires des 70. Théodoret & quelques anciens manuscrits latins ajoûtent ici ces mots: *Quod est mirabile*, qui sont pris du chapitre XIII. des Juges. Mais on ne voit rien de semblable ni dans les originaux, ni dans les anciennes Versions grecques. L'Ange ne veut pas dire son nom, ou de peur que dans la suite on n'en prît sujet de l'adorer; ou plutôt parce que Dieu ne vouloit point encore reveler aux hommes son nom *Jehovah* (*n*). Jacob souhaitoit de sçavoir le nom de cet Ange, pour pouvoir l'invoquer dans ses besoins.

(a) *Dominari* שרה *Prævalere.*
(b) *Arabicè* שרה *Congredi, contendere.*
(c) איש ראה אל *Vir videns Deum.*
(d) *Philo lib. de Temulent. & lib. de præmiis & pœnis & alibi.*
(e) *Origen. tom.* V. *in Joan. & homil.* XI. *in Numer.*
(f) *Basil. in cap.* I. *Isai.*
(g) *Nazianz. Orat.* II. *de Theologia.*
(h) *Chrysost. homil.* LVIII. *in Genes.*
(i) *Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 39.
(k) *Joseph. lib.* I. *Antiq.*
(l) ישר אל
(m) *Hieron. in quæst. Hebr.*
(n) *Exod.* VI. 3.

℣. 30. *Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuël, dicens: Vidi Deum facie ad faciem, & salva facta est anima mea.*

31. *Ortúsque est ei statim Sol, postquam transgressus est Phanuël: ipse verò claudicabat pede.*

32. *Quam ob causam non comedunt nervum filii Israël, qui emarcuit in femore Jacob, usque in præsentem diem: eò quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obstupuerit.*

℣. 30. Jacob nomma donc ce lieu-là Phanuël, en disant: J'ai vû Dieu face à face, & je n'ai point perdu la vie.

31. Aussi-tôt que Jacob fut passé au-delà de Phanuël, il vit le Soleil qui se levoit, & il demeura boiteux d'une jambe.

32. C'est pour cela que jusqu'aujourd'hui les enfans d'Israël ne mangent point [dans les bêtes] du nerf qui se sécha dans la cuisse de Jacob, parce que l'Ange le toucha, & le rendit sans sentiment.

COMMENTAIRE.

℣. 30. VOCAVIT NOMEN LOCI ILLIUS PHANUEL, DICENS: VIDI DOMINUM FACIE AD FACIEM, ET SALVA FACTA EST ANIMA MEA. *Il appella ce lieu Phanuël, en disant: J'ai vû Dieu face à face, & mon ame a été sauvée.* L'Hébreu: *Il appella ce lieu Peni-ël* (a). Mais au verset suivant il lit comme la Vulgate, *Phanuël* (b). Ce terme peut signifier, *la face de Dieu.* Les 70. (c), *la forme de Dieu.* Aquila (d), *la face du Dieu fort.* Strabon (e) parle d'un Promontoire du mont Liban nommé la face de Dieu, apparemment à cause de quelque apparition semblable à celle-ci. Jacob rend graces à Dieu de lui avoir conservé la vie aprés une apparition si miraculeuse. Les Anciens, comme nous l'avons remarqué ailleurs, croyoient que les apparitions de Dieu ou des Anges, étoient mortelles à ceux qui les voyoient. *J'ai vû le Seigneur face à face*; c'est-à-dire, je l'ai vû sous une forme sensible & corporelle, non pas simplement en songe ou en vision.

℣. 32. QUAM OB CAUSAM NON COMEDUNT NERVUM FILII ISRAEL, QUI EMARCUIT IN FEMORE JACOB, &c. *C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfans d'Israël ne mangent point du nerf qui se sécha dans la cuisse de Jacob.* Cette abstinence n'est commandée par aucune loi aux Israëlites. Les Hébreux ne s'abstiennent de ce nerf qu'en mémoire de ce qui arriva à Jacob. Plusieurs soûtiennent même que cette observance n'a jamais été que de dévotion parmi eux. Moïse n'en dit rien dans ses loix. Quelques Interpretes (f) croient que Samuël fit servir un quartier de derriére entier à Saül, lorsqu'il lui donna à manger, & qu'Elcana en donna un pareil à Anne son épouse. Aujourd'hui les Juifs ne mangent point ordinairement du quartier de derriere des animaux; mais en quelques endroits ils se

(a) פניאל
(b) פנואל
(c) εἶδος Θεοῦ.
(d) Πρόσωπον ἰσχύος.
(e) *Strab. lib.* XVI. τὸ Θεοῦ πρόσωπον.
(f) *Ligfoot.*

contentent d'en ôter le nerf qui est vers l'aine, & mangent tout le reste. Voyez Leon de Modéne. Saint Chrysostome (a) remarque que la raison de cette coûtume de ne pas manger le nerf de la cuisse, étoit simplement pour conserver la mémoire de la lutte de Jacob avec l'Ange. La plûpart des observances de la loi ancienne ne sont que des signes & des monumens des choses que Dieu a faites en faveur des Patriarches.

CHAPITRE XXXIII.

Rencontre des deux freres Jacob & Esaü. Jacob presse son frere d'accepter ses présens ; il le remercie de l'escorte qu'il vouloit lui donner. Il arrive à Soccoth, & de-là à Sichem.

℣. 1. *ELevans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esaü, & cum eo quadringentos viros: divisitque filios Lia & Rachel, ambarúmque famularum:*

2. *Et posuit utramque ancillam, & liberos earum, in principio : Liam verò, & filios ejus, in secundo loco : Rachel autem & Joseph novissimos.*

℣. 1. JAcob levant les yeux, vit Esaü qui venoit à lui avec quatre cens hommes, & il fit marcher separément les enfans de Lia, & ceux de Rachel, & ceux des deux servantes.

2. Il mit les deux servantes, & leurs enfans les premiers, Lia & ses enfans au second lieu, & Rachel avec Joseph, la derniere.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DIVISITQUE FILIOS LIÆ, ET RACHEL, AMBARUMQUE ANCILLARUM. *Il divisa les enfans de Lia, & de Rachel, & des deux servantes.* L'Hébreu à la lettre (b) : *Il partagea par moitié les enfans avec Lia, & Rachel, & avec les deux servantes.* C'est-à-dire, qu'il fit deux bandes, composées l'une des deux servantes & de leurs fils, qu'il fit avancer les premieres ; & l'autre de Lia & de Rachel avec leurs enfans, qu'il fit marcher aprés les servantes. En sorte neanmoins que Rachel avec son fils Joseph étoient les derniers & fermoient la marche. Quelques-uns croient que Jacob fit quatre bandes de ses quatre femmes & de leurs enfans : d'autres n'en reconnoissent que trois troupes ; mais l'Hébreu & Aquila (c) mettent clai-

(a) *Chrysost. homil.* LVIII. *in Genes.*
(b) ויחץ את הילדים על לאה וגו
(c) *Aquil.* Ἐμέρισε.

℣. 3. *Et ipse progrediens adoravit pronus in terram septies, donec appropinquaret frater ejus.*

4. *Currens itaque Esaü obviam fratri suo, amplexatus est eum: stringensque collum ejus & osculans flevit.*

5. *Levatisque oculis, vidit mulieres, & parvulos earum, & ait: Quid sibi volunt isti? Et si ad te pertinent? Respondit: Parvuli sunt, quos donavit mihi Deus servo tuo.*

6. *Et appropinquantes ancillæ & filii earum, incurvati sunt.*

℣. 3. Et Jacob s'avançant se prosterna jusqu'à terre, par sept fois, jusqu'à ce qu'il fut prés de son frere.

4. Et Esaü accourut au devant de son frere, il l'embrassa, & le tenant serré étroitement, il le baisa en répandant des larmes.

5. Et ayant jetté les yeux sur les femmes & sur les enfans, il dit: Qui sont ceux-là, & sont-ils à vous? Jacob répondit: Ce sont de petits enfans, que le Seigneur a donné à vôtre serviteur.

6. Et les servantes s'étant approchées avec leurs enfans, s'inclinerent profondément.

COMMENTAIRE.

rement qu'il les partagea en deux ou par moitié. C'est aussi le sentiment de saint Jerôme (*a*).

℣. 3. ADORAVIT PRONUS IN TERRAM SEPTIES. *Il s'inclina profondément jusques à terre par sept fois.* Ce nombre de sept peut marquer plusieurs fois indéfiniment; mais il vaut mieux l'entendre d'un nombre determiné, qui marquoit un tres-profond respect, selon la coûtume & le goût du pays. Il le salua sept fois à diverses distances. Quelques-uns doutent que toutes ces marques de veneration de Jacob envers Esaü ayent été sinceres; ils veulent qu'il n'y eût que la crainte & la foiblesse de Jacob qui les lui fissent rendre. Ce pouvoit être un simple compliment où il entroit quelque espece de flaterie permise, dit Tostat; mais nous aimons mieux croire que Jacob agissoit & parloit sincérement (*b*).

℣. 4. AMPLEXATUS EST EUM, STRINGENSQUE COLLUM EJUS, ET OSCULANS FLEVIT. *Il l'embrassa & le serra étroitement, & le baisa en versant des larmes.* L'Hébreu: Il l'embrassa, il se jetta à son col, il le baisa, & ils pleurerent. Le Chaldéen & les 70. ont traduit de même: Ils pleurerent l'un & l'autre de joye.

℣. 5. QUID SIBI VOLUNT ISTI? ET SI AD TE PERTINENT? *Qui sont ceux-là, & vous appartiennent-ils?* Le texte Hébreu est fort concis (*c*), on peut le rendre ainsi: *Qui sont ceux-là qui sont avec vous?* ou, *Qu'est-ce que cette troupe, est-elle à vous?* ou enfin, *Qu'est-ce que vous est cette troupe?* Qu'avez-vous de commun avec elle?

(a) *Hieron. quæst. Hebr.*
(b) *Vide Aug. quæst.* 105. *in Genes.*
(c) מי אלה לך

℣. 7. *Accessit quoque Lia cum pueris suis: & cum similiter adorassent, extremi Joseph & Rachel adoraverunt.*

8. *Dixitque Esaü: Quanam sunt ista turma quas obviam habui? Respondit: Ut invenirem gratiam coram domino meo.*

9. *At ille ait: Habeo plurima, frater mi, sint tua tibi.*

10. *Dixitque Jacob: Noli ita, obsecro: Sed si inveni gratiam in oculis tuis, accipe munusculum de manibus meis: sic enim vidi faciem tuam quasi viderim vultum Dei: esto mihi propitius,*

℣. 7. Lia vint à son tour avec ses enfans, & se prosterna de la même maniére. Enfin Rachel & Joseph lui firent la même revérence.

8. Alors Esaü dit à Jacob: Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées? Jacob répondit: [Ce sont des présens que j'envoye] pour trouver grace devant mon seigneur.

9. Esaü lui dit: J'ai assez de biens, mon frere, gardez ce qui est à vous.

10. Jacob ajoûta: Ne le refusez point, je vous prie, & si j'ai trouvé grace devant vous, recevez de ma main ce petit présent. Car j'ai vû aujourd'hui vôtre visage, comme si je voyois le visage de Dieu: Faites-moi donc cette grace,

COMMENTAIRE.

℣. 10. NOLI ITA, OBSECRO; SED SI INVENI GRATIAM IN OCULIS TUIS, ACCIPE MUNUSCULUM DE MANIBUS MEIS; SIC ENIM VIDI FACIEM TUAM, QUASI VIDERIM VULTUM DEI: ESTO MIHI PROPITIUS. *Ne me traitez point ainsi, je vous prie: si j'ai trouvé grace devant vos yeux, recevez de ma main ce petit présent; car j'ai vû aujourd'hui vôtre visage, comme si je voyois le visage de Dieu: soyez-moi favorable.* On pourroit traduire ainsi l'Hébreu avec les 70. *Si j'ai trouvé grace devant vous, recevez mes présens; c'est pour cela* (a) *que j'ai vû vôtre visage, comme si je voyois celui de Dieu, & vous me ferez un tres-grand plaisir.* Vatable traduit: ne refusez point, je vous prie, mon présent: si vous le recevez, je vous verrai avec autant de joye, que si je voyois Dieu; cela me donnera un vrai plaisir. Voici comme je voudrois traduire tout ce verset: *Ne faites point cela, je vous prie,* [ne refusez-point mes présens:] *si j'ai trouvé grace à vos yeux, recevez ce présent de ma main; puisque j'ai vû vôtre visage, comme si je voyois celui de Dieu même, & faites-moi cette faveur;* [ou accordez-moi cette grace (b). Le Chaldéen: J'ai vû vôtre visage, comme si je voyois le visage d'un Prince. Le Syriaque & Pagnin: *Le visage d'un Ange.* On peut prendre cette expression comme une hyperbole, par laquelle Jacob marque son respect, son estime, sa veneration pour Esaü. Jacob pouvoit dire sans mensonge & sans flatterie qu'il voyoit le vi-

(a) כי על כן 70. Ἕνεκεν τούτου.

(b) Le terme *Tirezeni* ותרצני est, je pense, synonime à *jaat* יאות, que l'on trouve souvent employé pour signifier *accorder une grace*, quoiqu'ordinairement il signifie *complaire*, aussi-bien que *Razah* רצה Voyez Genese XXXIV. verset 15. 22. &c.

ꝟ. 11. *Et suscipe benedictionem quam attuli tibi, & quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix fratre compellente suscipiens,*

12. *Ait: Gradiamur simul, eròque socius itineris tui.*

ꝟ. 11. Et recevez ce present que je vous ai envoyé, & que Dieu auteur de tous biens m'a donné. Esaü reçut enfin avec peine, ce que Jacob lui donnoit,

12. Et il lui dit: Marchons ensemble, & je vous accompagnerai dans vôtre chemin.

COMMENTAIRE.

age de son frere comme celui d'un Prince, puisqu'il l'étoit veritablement; & comme celui d'un bon Ange à son égard, puisqu'au lieu d'éprouver les effets de sa colere, il le voyoit appaisé & plein de bonté pour lui. Enfin il pouvoit dire qu'il le voyoit en quelque sorte avec le même respect & la même crainte que Dieu même, puisqu'Esaü étoit en état de lui ôter la vie & de détruire toute sa troupe. De plus, un visage divin dans le stile de l'Ecriture, peut marquer un visage auguste, venerable, respectable. Cette expression: *Sicut vultum Angeli*, marque ordinairement la crainte qu'inspire une majesté redoutable. Voyez le 2. liv. des Rois chapitre XIX. 27. & Esth. XV. 16. L'Ecriture employe ici le terme *Elohim*, qui, comme nous l'avons déja remarqué, se donne à Dieu, aux Anges, aux Princes, & à ceux qui ont quelque autorité extraordinaire; comme quand le Seigneur dit à Moïse qu'il l'établissoit le Dieu de Pharaon.

ESTO MIHI PROPITIUS. *Soyez moi favorable.* Les 70. de l'Edition de Paris (a): *Et vous me benirez*; l'Hébreu, le Chaldéen: *Vous m'avez plû*; je vous ai vû avec beaucoup de satisfaction. Les 70. dans saint Chrisostome: *Vous me plairez*, vous ferez une chose qui sera fort agréable, & dont je vous serai tres-obligé. On peut aussi traduire: *Benevoluisti mihi*, Vous avez bien voulu me marquer de l'affection. Nous aimons mieux traduire: *Et vous me ferez cette grace*, comme nous l'avons expliqué ci-devant.

ꝟ. 11. SUSCIPE BENEDICTIONEM QUAM ATTULI TIBI, ET QUAM DONAVIT MIHI DEUS TRIBUENS OMNIA. *Recevez ce présent que je vous ai offert & que j'ai reçu de Dieu qui donne toutes choses.* L'Hébreu à la lettre: *Recevez je vous prie mon présent, qui vous a été offert; parce que le Seigneur m'a gratifié*, [ou, m'a fait misericorde,] *& que j'ai toutes choses.* Le texte Samaritain, *Parce que le Seigneur m'a comblé de graces, & que tout cela est à moi.* L'Arabe: *J'en ai plus que tout cela.* Les Hébreux l'entendent ainsi: Je ne manque de rien; j'en ai autant que si j'avois tous les biens du monde. Il nomme ce présent *bénédiction*; parce qu'ordinairement ces présens étoient accompagnez

(a) Εὐλογήσεις με, au lieu de Εὐδοκήσεις με.

de

℣. 13. Dixitque Jacob : Nosti Domine mi, quòd parvulos habeam teneros, & oves, & boves fœtas mecum : quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur unâ die cuncti greges.

14. Præcedat dominus meus ante servum suum : Et ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Sehir.

℣. 13. Jacob lui répondit : Vous sçavez, mon seigneur, que j'ai des enfans tout petits, & des brebis & des vaches pleines ; & si je les fatigue, en leur faisant faire trop de chemin, je ferai mourir tous mes troupeaux en un seul jour.

14. Que mon seigneur marche toûjours devant son serviteur, & je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que mes enfans le pourront souffrir, jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur à Sehir.

COMMENTAIRE.

de bénédictions de la part de ceux qui les recevoient, & de ceux qui les donnoient ; il les nomme plus haut *Mincha*. Offrande, présent.

℣. 13. NOSTI.... QUOD HABEAM.... BOVES FOETAS MECUM. *Vous sçavez que j'ai des vaches pleines*, ou *des vaches qui allaitent.* Quelques-uns traduisent l'Hébreu (*a*) : *J'ai des vaches qui allaitent*, qui ont leurs veaux. D'autres : J'ai des troupeaux qui marchent aprés moi. Les 70. (*b*) mettent ici, des vaches qui ont leurs veaux. Ailleurs (*c*) ils traduisent : Des vaches pleines. Ailleurs (*d*) : Qui ont fait leurs veaux depuis peu. Tout cela revient à la Vulgate : *Boves fœtas*, des vaches pleines, ou des vaches qui allaitent. C'est dans ce dernier sens que l'entendent les Chaldéens, le Syriaque, l'Arabe, Vatable & les Rabbins. Dans les Auteurs Latins, *Fœta*, marque le plus souvent un animal qui porte ; mais quelquefois il signifie une bête qui allaite, *Fœta mater*, Stace. *Fœta lupa*, Virgile : *Fœta vaccæ*, le même. C'est en ce sens qu'il doit s'entendre ici selon Bochart.

SI PLUS IN AMBULANDO FECERO LABORARE, MORIENTUR UNA DIE, &c. *Si je les lasse en les faisant trop marcher, ils mourront tous en un même jour.* L'Hébreu (*e*), on sera obligé de presser ce bétail, & on le fera mourir de fatigue. Ou, on les poussera & on les fera mourir de fatigue en un seul jour.

℣. 14. EGO SEQUAR PAULATIM VESTIGIA EJUS. *Je le suivrai tout doucement.* L'Hébreu : *Incedam pedetentim ad passum operis quod est ante me.* Je marcherai à petit pas, suivant la portée & les forces de cette troupe, [de tout ce bétail] que je méne devant moi. On peut prendre le mot Hébreu (*f*), *Malacah*, qui signifie à la lettre, *l'ouvrage*,

(a) הבקר עלות עלי
(b) Λοχεύονται ἐπ' ἐμέ.
(c) *Isai.* XL. 11. Ἐν γαςρὶ ἐχούσας.
(d) 1. *Reg.* VI. 10. Πρωτοτοκούσας.
(e) ודפקום
(f) אתנהלה לאטי לרגל המלאכה אשר לפני

℣. 15. *Respondit Esaü : Oro te, ut de populo qui mecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse : Hoc uno tantùm indigeo ut inveniam gratiam in conspectu tuo domine mi.*

16. *Reversus est itaque illo die Esaü itinere quo venerat in Sehir.*

17. *Et Jacob venit in Socoth : ubi ædificatâ domo & fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius Socoth, id est, tabernacula.*

℣. 15. Esaü répondit : Je vous prie de retenir au moins quelques uns de mes gens pour vous accompagner dans vôtre chemin. Cela n'est pas necessaire, répondit Jacob : La seule faveur que je vous demande de maintenant, mon seigneur, c'est que je trouve grace devant vous.

16. Esaü s'en retourna donc le même jour en Sehir, par le même chemin qu'il étoit venu.

17. Et Jacob arriva à Socoth, où il bâtit une maison, & tendit ses tentes; & il donna à ce lieu le nom de Socoth; c'est-à-dire les tentes.

COMMENTAIRE.

pour tout l'attirail de femmes, d'enfans, de troupeaux que conduisoit Jacob, ou pour le travail de la marche. C'est le sens des 70. Je hâterai ma marche, selon le tems qu'il me faut pour faire mon voyage. Ou, je me hâterai ensorte que je laisse le loisir à ma troupe d'avancer devant moi ; je ferai toute la diligence que ma compagnie me permettra de faire.

DONEC VENIAM IN SEHIR. *Jusqu'à ce que je vienne à Sehir.* Quelques Auteurs (*a*) avancent temerairement, que Jacob fit ici un mensonge officieux, & qu'il promit ce qu'il n'avoit aucune envie d'executer. Mais saint Augustin (*b*) & plusieurs Auteurs aprés lui, croient que peut-être alors Jacob avoit veritablement la volonté d'aller voir Esaü, & que s'il n'executa point sa résolution, c'est qu'il lui survint des difficultez qui l'en empêcherent, ou qui lui firent changer de dessein. Il fut peut-être à Sehir dans la suite, mais il n'y alla pas de ce voyage.

℣. 15. NON EST NECESSE ; HOC UNO TANTUM INDIGEO, UT INVENIAM GRATIAM, &c. *Cela n'est point necessaire : je n'ai besoin que d'une seule chose, qui est de trouver grace devant vous.* L'Hébreu met simplement : *Ad quid hoc ? inveniam gratiam in oculis, &c.* Cette façon de parler est concise & suspenduë. Pourquoi cela ? Que j'aye l'honneur des bonnes graces de mon Seigneur. Les 70. *A quoi bon cela ? il me suffit que j'aye trouvé grace devant vos yeux.*

℣. 17. JACOB VENIT IN SOCOTH, UBI ÆDIFICATA DOMO, ET FIXIS TENTORIIS, &c. *Jacob vint à Socoth, où ayant bâti une maison & ayant dressé ses tentes.* L'Hébreu : *Il vint à Socoth, & il y bâtit une maison pour lui, & des tentes pour ses troupeaux.* Il faut que Ja-

(a) *Ita Piscat. & Abul.*

(b) *Aug. qu. 106. in Genes. & Est. &c.*

℣. 18. *Transivitque in Salem urbem Sichimorum, quæ est in terra Chanaan, postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ: & habitavit juxta oppidum.*

19. *Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.*

℣. 18. Et aprés son retour de Mésopotamie, il vint à Salem ville des Sichimites dans la terre de Canaan, & il demeura prés de cette ville.

19. Et il acheta une partie du champ, où il avoit dressé ses tentes, & en paya cent agneaux aux enfans d'Hemor pere de Sichem.

COMMENTAIRE.

cob ait demeuré à Socoth quelque tems, puisqu'il y bâtit une maison pour lui, qu'il y fit des cabanes, & qu'il y dressa des tentes pour ses troupeaux. Les Juifs croient qu'il y fut six mois. La demeure de Jacob en cet endroit donna lieu à la construction d'une Ville, qui fut nommée *Socoth*; elle est sur le bord Oriental du Jourdain, presque vis-à-vis de Bethsan, autrement *Scytopolis*, qui est sur le bord opposé de ce fleuve.

℣. 18. TRANSIVITQUE IN SALEM URBEM SICHIMORUM. *Il vint à Salem ville des Sichimites.* Les Géographes mettent Salem sur le Jourdain, au Midi de Scytopolis. Elle est marquée sous le nom de Salim, dans saint Jean, chapitre III. 23. Mais la plûpart des nouveaux Interpretes, aprés les Rabbins, traduisent ce passage en un autre sens, prenant *Salem* (*a*), pour un adjectif qui signifie sain & sauf. *Venit salvus & incolumis in urbem Sichem.* Il vint parfaitement guéri [de son mal de cuisse, disent les Juifs,] auprés de la ville de Sichem. Il demeura aux environs de cette Ville, qui prit son nom de Sichem fils d'Hemor, & qui se trouve nommée Sichar dans le nouveau Testament (*b*); elle est située prés de Samarie, & connuë aujourd'hui sous le nom de *Neapolis*, ou de *Naplouse*. Demetrius dans Eusebe (*c*), dit que Jacob y demeura dix ans.

℣. 19. EMIT PARTEM AGRI IN QUA FIXERAT TABERNACULA A FILIIS HEMOR. *Il acheta des enfans d'Hemor une partie du champ où il avoit dressé ses tentes.* Jacob acheta de quelqu'un des habitans de Sichem, que l'Ecriture ne nomme pas, une partie d'un champ, dans lequel il fixa sa demeure & où il tendit ses tentes; car il ne demeura ni dans des maisons, ni dans les Villes. La ville de Sichem étoit habitée par la famille d'Hemor, qui en étoit le pere & le Roi. Comme chaque famille étoit nombreuse par la quantité de femmes, d'enfans & d'esclaves, & par toute cette suite qui accompagne un grand nombre de bestiaux & une vie champêtre & la-

(a) *Hieron. in quæst. Hebr.* שלם ou שלום comme porte le Samaritain.

(b) *Johan.* IV. 5.

(c) *Euseb. Præpar. lib.* IX. c. 21.

borieuſe, il ne falloit pas un fort grand nombre de familles pour faire une aſſez grande Bourgade.

EMIT PARTEM AGRI IN QUA FIXERAT TABERNACULA.... CENTUM AGNIS. *Il acheta la partie du champ, où il avoit dreſſé ſes tentes.... cent agneaux*. La Vulgate a ſuivi les 70. dans cet endroit. Le terme Hébreu *Keſitah* (*a*) ne ſe trouve qu'en trois endroits de l'Ecriture, ici, dans Joſué, XXVI. 32. & dans Job, XLII. II. Le Chaldéen, les 70. & la Vulgate, ſuivis de tous les Anciens, traduiſent dans Joſué, *de jeunes brebis*, & dans Job, *une jeune brebis* (*b*); mais pourquoi cette affectation de marquer que ces cent agneaux que Jacob donna aux fils d'Hemor, étoient tous femelles? & ſi le texte veut ſignifier cent jeunes brebis, pourquoi ne met-il pas *Keſitah* au plurier, comme naturellement il y devroit être? Enfin comment les parens & les amis de Job ſe contentent-ils aprés ſa diſgrace de lui donner chacun une jeune brebis, préſent ſi peu digne de leur generoſité? Ces conſidérations ont entraîné la plûpart des nouveaux Interpretes dans l'opinon des Rabbins, qui enſeignent que Keſita ſignifie une piéce de monoye. Quelques-uns, comme Eugubin & Bochart ont conjecturé que les 70. avoient d'abord traduit, *Cent mines*; & qu'on liſoit autrefois dans leurs exemplaires, *Hecaton mnon*; mais que les copiſtes avoient changé cette leçon, en mettant, *Hecaton amnon*, cent agneaux, au lieu de cent mines; peut-être parce qu'ils ne jugeoient pas que du tems d'Abraham la monoye fut encore en uſage. Mais cette conjecture qui peut avoir quelque apparence pour ce paſſage de la Geneſe, n'en a aucune pour celui de Joſué, où on lit dans le Grec, *Hecaton amnadon*, cent jeunes brebis, ni pour celui de Job, où les 70. portent, *Amnada mian*, une jeune brebis. Et de plus cette leçon n'eſt confirmée par aucun exemplaire des 70. ni par aucun ancien Interprete. Le ſentiment de quelques Rabbins (*c*), qui fixent la valeur du Keſitah à une obole, paroît encore moins probable. Si cela étoit, le champ que Jacob acheta des fils d'Hemor, ne lui auroit coûté que cinq ſicles, qui ne ſont guéres que huit francs de nôtre monoye: & les parens & amis de Job ne lui auroient donné chacun qu'environ vingt deniers tournois, ce qui ne paroît pas même vraiſemblable. Arias Montanus, Druſius, Brerevood, Vaſerus, Grotius, & pluſieurs autres ont prétendu que le texte marquoit ici cent piéces de monoye, marquées d'un agneau. Oliger a fait imprimer à Copenhague en 1691. une

(a) קשיטה 70. Ἑκατὸν ἀμνῶν.
(b) *Cald.* חרפא 70. ἀμνάδας. *Vulg.* *Novellas oves.*

(c) Les Rabbins Akibah, & Salom, & David, & Gerſon.

dissertation où il tâche d'établir ce sentiment, qui concilie les 70. la Vulgate & le Chaldéen avec ceux qui croient que Kesita marque une piéce de monoye ; car anciennement on donnoit à la monoye le nom de la figure qui y étoit representée. On appelloit tortuë, bœuf, choüette, archer, agneaux, les monoyes qui representoient une tortuë, un bœuf, une choüette, un archer, ou un agneau. On disoit en proverbe d'un homme qui s'étoit laissé gagner par argent, qu'il avoit un bœuf sur la langue (*a*). Un esclave de Lysander découvrit la trahison de son maître, en disant qu'il avoit beaucoup de choüettes dans sa maison (*b*), voulant marquer qu'il avoit reçu de l'argent des Atheniens, qui representoient la choüette, oiseau de Minerve, dans leurs monoyes. Le Roi Agesilas dit qu'il étoit chassé de l'Asie par trente mille archers (*c*) ; parce que le Roi de Perse avoit fait toucher autant de piéces de monnoye marquées d'un archer, aux Orateurs des Atheniens & des Thebains, pour les engager à faire déclarer la guerre aux Lacedemoniens.

Monsieur le Pelletier (*d*), qui a écrit exprés sur le passage que nous expliquons, soûtient que le mot hébreu Kesita vient de Keset (*e*), qui signifie quelquefois un arc ; qu'il marque une ancienne monoye Assyrienne, marquée d'un côté d'un archer, & de l'autre d'un agneau ; que cette monoye avoit cours dans l'Orient avant les Dariques, dans lesquelles Darius se fit representer d'un côté, & un Archer au revers : Il ajoûte que cette monoye étoit d'or, & qu'elle servoit d'ornement ou de pendans d'oreilles en ce tems-là, comme on a vû encore depuis, & comme on voit encore aujourd'hui des peuples qui portent des médailles d'or & d'argent percées, en forme de pendans d'oreilles. Enfin il fixe la valeur du Kesita d'or, environ à la valeur de douze livres dix sols de nôtre monoye. Voici les principales preuves de ce sentiment. Les Assyriens sont les plus anciens peuples du monde qui ayent frappé de la monoye, si on en croit saint Epiphane (*f*) & saint Isidore (*g*). Ils assurent qu'Abraham en apporta l'usage dans la terre de Canaan. Herodote (*h*) fixe le commencement des monoyes Assyriennes frappées au coin à Darius fils d'Hystaspe ; mais le Scholiaste d'Aristophane rapporte les

(a) Βοῦς ἐπὶ γλώττῃ.

(b) *Plutarch. in Lysandro.*

(c) *Idem Apophtegm. Laconica.*

(d) Dans les Journaux de Trevoux de l'an 1704. mois de Mai.

(e) *Psal.* LIX. 5. קשט

(f) *Epiphan. de Ponderibus. Argenteus nummus jam tum olim signatus est, & ab Assyriis cusus.* Il croit qu'on doit lire, Ἐκ δὲ τῶν ἀσσυρίων τοῦτο ἐτυπώθη, & non pas ἀσσυρίων, comme on lit dans l'Edition du Pere Petau.

(g) *Isidor. lib.* XVI. *Origin. c.* 24.

(h) *Herodot. lib.* IV. *c.* 166.

premiéres Dariques à un Darius plus ancien, qui ne peut être que Darius le Mede prédéceſſeur de Cyrus dans le Royaume de Babylone. M. le Pelletier croit même qu'on peut démontrer par l'Ecriture (a) l'antiquité des Dariques avant le regne de Darius fils d'Hiſtaſpe. En effet on lit dans le premier livre d'Eſdras, que les Grands d'entre les Iſraëlites, qui retournerent de Babylone à Jeruſalem avec Zorobabel, fournirent pour le rétabliſſement du temple ſoixante *dragmonim*, ou *deracmonim*. Cet Auteur prétend que ces dracmonims ſont des dariques, ou des mines, ou enfin des piéces de monoye nommées derac ou darec. Monim peut ſignifier la monoye. On les trouve auſſi appellées adarconim (*b*) dans les Paralipomenes, où les Princes du peuple donnent pour le bâtiment du temple mille adarconim: il prouve enſuite que les Perſes repréſentoient ſur leur monoye un arc avec des fléches, ou un archer. Nous avons déja touché le paſſage de Plutarque ſur lequel il ſe fonde. Il n'eſt pas difficile de faire voir qu'anciennement on portoit des médailles d'or ou d'argent percées en forme d'ornement; & quoiqu'il ne rapporte aucun texte formel qui montre qu'on s'en ſoit ſervi pour des pendans d'oreille; cependant comme encore aujourd'hui les femmes Syriennes dans l'Orient, ornent leurs coëffures de médailles percées, il eſt aſſez croyable qu'on en portoit auſſi aux oreilles. Pour prouver qu'autrefois on gravoit une brebis ſur l'un des côtez des Dariques, il remarque que *Sita* en Chaldéen ſignifie une brebis. Enſorte que le nom *Keſita* ſeroit composé de Keſet, un arc; & *Sita*, une brebis. Enfin M. le Pelletier croit que dans ce paſſage de Job (*c*): *Dederunt ei unuſquiſque Keſita unam, & inaurem auream unam*: Ils lui donnerent chacun une Keſita & un pendant d'oreille d'or; Il faut entendre le texte comme s'il y avoit: Ils lui donnerent chacun une Keſita; c'eſt-à-dire, un pendant d'oreille d'or. Il explique de la même ſorte un autre paſſage de la Geneſe (*d*), où il eſt dit que Jacob ayant ordonné à ſa famille de lui remettre tous les Dieux étrangers qu'ils avoient, ils les lui apporterent, & les pendans qui étoient à leurs oreilles, & il les enfoüit ſous un Terebinthe. Cet Auteur traduit: Ils lui donnerent leurs Dieux étrangers; c'eſt-à-dire, leurs pendans d'oreilles.

Mais il ſeroit à ſouhaiter qu'on ſe fût appliqué à donner de plus fortes preuves que du tems de Job & de Jacob, les monoyes frapées au coin & marquées d'un archer & d'une brebis étoient en uſage dans l'Aſſyrie & dans la Chaldée. Le paſſage des Paralipomenes ne

(a) 1. *Eſdr.* VIII. 27. אדרכנים
(b) 1. *Par.* XXIX. 7. אדרכנים
(c) *Job.* XLII. 11.
(d) *Geneſ.* XXXV. 2. 4.

prouve pas necessairement que du tems de David les dariques, ou *Adarconim* ayent été communes. L'Auteur de ces livres est sans contredit plus nouveau que David, puisqu'il cite Jeremie (*a*), & qu'il parle du retour de la captivité arrivé la premiére année de Cyrus (*b*). Il a donc pû mettre dans ces livres des noms de monoyes usitées de son tems, & les substituer, comme plus connuës, aux monoyes du tems de David. Et quand on reconnoîtroit des pieces d'or & d'argent monnoyez du tems de David; cela est encore bien éloigné de celui de Job & de Jacob: enfin il n'est nullement certain ques les *Dracmonim*, ou *Adarconim* soient de véritables pieces de monoyes frappées au coin; ce n'étoit apparemment qu'un simple poids, qui fut nommé dragme par les Grecs.

Il faut donc avoüer que jusqu'ici nous n'avons que des conjectures, & encore assez foibles, sur la vraie signification du terme *Kesita*. On pourroit croire qu'il ne marque que la pureté du métal, ou le bon alloi de la monoye; nous trouvons dans les langues Chaldéene, Syriaque & Arabique, des mots qui approchent de Kesita, & qui dérivent de la même racine, qui signifient la pureté & la verité; ainsi on pourroit entendre ce passage de la Genese en ce sens. Abraham *donna cent pieces* [de monnoye] *de bon alloi*; ou, *il donna cent pieces* [d'argent] *de verité*, & je pense qu'ici *l'argent de pureté*, ou *de verité*, est à peu prés la même chose, que *les poids de perfection & de justice*, & *les sicles de sainteté*, dont il est parlé si souvent dans l'Ecriture. Voyez Deuter. XXV. 15. & Exod. XXX. 13. & XXXVIII. 24. & ailleurs.

Jonathan & le Targum de Jerusalem, au lieu de cent kesita, traduisent *cent perles*. Le verbe *caschath* en Chaldéen, signifie quelquefois *orner*; & cela pourroit donner quelque couleur à la traduction de ces Interpretes. Mais il ne paroît pas que les perles, ni les pierres précieuses ayent jamais été mises dans le commerce, comme on voit que Jacob donne ici cent kesita pour le payement d'un champ. Les Rabbins nomment le corail *kesta* (*c*); ce qu'on pourroit encore rapporter à l'explication de ce passage, s'il étoit constant que le corail eût jamais été employé dans le commerce, & si l'on ne remarquoit quelque difference entre la maniere dont Moïse écrit kesita, & celle dont les Rabbins écrivent leur *kesta*.

Eustate (*d*) semble dire que *kista* étoit une certaine mesure des

(a) 2. *Par.* XXXV. 25.
(b) 2. *Par. ult.* ℣. 22. 23.
(c) ככתא
(d) *Eustat. in* 2. *Odyss.* Ἀλλ' αἱ ἀχάναι δ' εἰσὶ κίσται. Περσικὰ μέτρα ἦσαν. &c. *Et in Odiss.* T. Περσικὰ δὲ, φασι, μέτρα αἱ ἀχάναι, ὡς καὶ κίστας εἶπον τινὲς.

℣. 20. *Et erecto ibi altari, invocavit super illud fortissimum Deum Israël.*

℣. 20 Et Jacob ayant dressé là un Autel, il y invoqua le nom du Tres-fort, du Dieu d'Israël.

COMMENTAIRE.

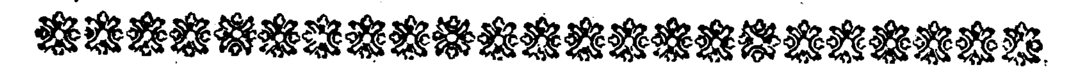
Perses, qui contenoit, selon Suidas, quarante-cinq medimnes Attiques, ou selon Hesychius, une medimne. La medimne étoit de six boisseaux, si l'on en croit Budée. Il n'est pas necessaire de faire remarquer la conformité qu'il y a entre *kista* & *kesita*. Ainsi ne pourroit-on pas croire que Jacob donna cent medimnes de froment pour le champ qu'il acheta ? Ce qui pourroit faire de la difficulté, c'est que l'Ecriture ne marqueroit que la qualité du grain, ce qui seroit assez extraordinaire ; mais qui n'est pourtant pas sans exemple dans l'Ecriture, où l'on trouve quelquefois un certain nombre de mesures de grains, sans exprimer la nature de grain (a), & un nombre de sicles, sans marquer s'ils sont d'or ou d'argent.

Je hazarderai encore une conjecture sur cet endroit si difficile, & si peu éclairci. Le *kesita* pouvoit être une bourse d'or ou d'argent, d'une certaine valeur. On sçait qu'on a compté souvent par bourses ; c'étoit une somme fixe & déterminée ; cette maniere a été usitée particuliérement dans l'Orient. Jacob étoit depuis peu de retour de la Mésopotamie, lorsqu'il acheta le champ, dont il est parlé ici. Job vivoit prés de l'Euphrate. L'Ecrivain sacré a pû se servir dans leur histoire, d'une maniere de parler, propre au pays où ils avoient vêcu. Nous apprenons d'Herodote (b), qu'anciennement les Perses mettoient dans des cruches leur or & leur argent en masse & en monoie ; & qu'ils rompoient ces cruches lorsqu'ils avoient besoin d'une partie de leur argent. Cet Auteur raconte l'histoire d'un Medecin nommé Democedés, qui ayant guéri Darius d'une facheuse maladie, les femmes de ce Prince lui firent présent chacune d'une phiole pleine de pieces d'or, avec le couvercle qui fermoit ces boëtes : Il en tomba un grand nombre de staters, qui furent ramassez par un serviteur de Democedés, qui le suivoit. C'est donc peut-être une de ces phioles, ou de ces boëtes, ou enfin de ces bourses, que l'Ecriture entend sous le nom de *kesita*. Dans l'Hébreu le terme *keset* (c) signifie un encrier qu'on portoit à la ceinture, ou plutôt un étui où l'on mettoit le stilet & les tablettes. Ce qu'on peut étendre à la bourse qu'on portoit au même endroit.

℣. 20. INVOCAVIT SUPER ILLUD FORTISSIMUM DEUM ISRAEL. *Il y invoqua le Tres-puissant, le Dieu d'Israël.* On peut traduire

(a) *Vide Agge.* II. 17. *&c.*
(b) *Herodot. lib.* III. *cap.* 130. 131.
(c) קסת *Ezechiel.* IX. 3.

duire l'Hébreu (*a*) : *Il donna à ce lieu le nom du Dieu Seigneur d'Israël.* On a déja remarqué ailleurs la coûtume d'imposer des noms aux monumens qu'on érigeoit, pour transmettre à la posterité la memoire de ce qui les avoit fait dresser. Nous ne voyons pas que l'usage des inscriptions fut encore reçû.



CHAPITRE XXXIV.

Dina fille de Jacob est violée par Sichem fils d'Hemor ; on exige la circoncision des Sichemites, pour les recevoir dans l'alliance avec la famille de Jacob. Simeon & Levi égorgent tous les Sichemites au troisiéme jour aprés leur circoncision.

℣. 1. *Egressa est autem Dina filia Lia ut videret mulieres regionis illius.*

2. *Quam cùm vidisset Sichem filius Hemor Hevai, princeps terra illius, adamavit eam, & rapuit, & dormivit cum illa, vi opprimens virginem.*

3. *Et conglutinata est anima ejus cum ea, tristemque delinivit blanditiis.*

℣. 1. Alors Dina fille de Lia sortit pour voir les femmes de ce pays-là,

2. Et Sichem fils d'Hemor Hevéen, Prince du pays, l'ayant vûë, conçut un grand amour pour elle, l'enleva, dormit avec elle, & la viola.

3. Et son ame demeura attachée à Dina par les liens d'une affection violente ; & la voyant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses.

COMMENTAIRE.

℣. 1. EGRESSA EST AUTEM DINA...... UT VIDERET MULIERES REGIONIS ILLIUS. *Dina sortit pour voir les femmes de ce pays-là.* Dina avoit alors quinze ou seize ans. La curiosité naturelle à son âge & à son sexe, l'engage à aller à Sichem, où l'on célébroit, dit Joseph (*b*), une fête, qui y avoit attiré la jeunesse du voisinage. Dina étoit arrivée depuis peu de la Mésopotamie ; elle souhaita de voir les ajustemens & les manieres des personnes de son âge, dans le pays de Canaan.

℣. 2. QUAM CUM VIDISSET SICHEM FILIUS HEMOR HEVÆI, PRINCEPS TERRÆ ILLIUS. *Sichem fils d'Hemor Hevéen, Prince du pays, l'ayant vûë.* On pourroit traduire l'Hébreu : *Sichem filius Hemor, Principis terra, &c.* Sichem fils d'Hemor, lequel Hemor étoit

(*a*) ויקרא לו אל אלהי ישראל

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 1. *c.* 18.

Nnnn

℣. 4. Et pergens ad Hemor patrem suum, Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

℣. 4. Il alla ensuite trouver Hemor son pere, & lui dit : Faites-moi épouser cette fille.

5. Quod cum audisset Jacob, absentibus filiis, & in pastu pecorum occupatis, siluit donec redirent.

5. Jacob ayant appris ce qui s'étoit passé, & l'ayant sçû en l'absence de ses fils, qui étoient occupez à paître leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à leur retour.

6. Egresso autem Hemor patre Sichem, ut loqueretur ad Jacob.

6. Et comme Hemor pere de Sichem vint pour pour lui en parler.

7. Ecce filii ejus veniebant de agro : auditóque quod acciderat, irati sunt valdè, eò quòd fœdam rem operatus esset in Israël, & violatâ filiâ Jacob, rem illicitam perpetrasset.

7. Les enfans de Jacob revinrent des champs, & étant informez de ce qui étoit arrivé, ils en furent extrêmement irritez, parce que Sichem avoit commis une action si honteuse contre Israël, & qu'en violant Dina, il avoit fait un si cruel outrage à la famille de Jacob.

COMMENTAIRE.

Prince, &c. Tout ce qui précéde, & ce qui suit favorise cette explication : au chapitre précédent, verset 19. on parle d'Hemor comme du Roi de la ville de Sichem ; & dans toute la suite de ce chapitre, Hemor agit comme Chef des Sichemites, & Sichem son fils est simplement représenté comme le plus consideré de sa famille ; *Erat inclytus in domo patris sui*. Verset 19.

ADAMAVIT EAM, ET RAPUIT, ET DORMIVIT CUM EA, VI OPPRIMENS VIRGINEM. *Il conçût un grand amour pour elle, il la ravit, dormit avec elle, & la viola.* L'Hébreu est plus court. Il l'a prit, & dormit avec elle, & il l'affligea, ou il l'humilia (*a*). Cette expression marque ordinairement les mauvais traitemens, les afflictions ; mais ici elle signifie la violence & l'insulte faite à la pudeur d'une vierge.

℣. 3. TRISTEMQUE DELINIVIT BLANDITIIS. *Et la voyant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses.* L'Hébreu à la lettre (*b*) : *Il l'aima, & lui parla au cœur* ; c'est-à-dire, il la consola. Les 70. il l'aima, & parla selon la pensée, ou selon l'inclination de cette jeune fille. Le Chaldéen : Il lui dit des choses tendres & consolantes ; à la lettre, des consolations.

℣. 7. IRATI SUNT VALDE, EO QUOD FOEDAM REM OPERATUS ESSET IN ISRAEL. *Ils entrerent dans une grande colere, parce qu'il avoit fait une chose honteuse contre Israël.* De ce qu'il avoit déshonoré leur pere & toute leur famille. Israël en cet endroit ne marque pas les dix

---

(a) ויענה 70. Ἐταπείνωσε.

(b) ויאהב - וידבר על לב

℣. 8. *Locutus est itaque Hemor ad eos : Sichem filii mei adhæsit anima filiæ vestræ ; date eam illi uxorem.*

9. *Et jungamus vicissim connubia : filias vestras tradite nobis, & filias nostras accipite.*

10. *Et habitate nobiscum : terra in potestate vestra est, exercete, negotiamini, & possidete eam.*

11. *Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus ait : Inveniam gratiam coram vobis : & quæcumque statueritis, dabo :*

12. *Augete dotem, & munera postulate, & libenter tribuam quod petieritis : tantùm date mihi puellam hanc uxorem.*

13. *Responderunt filii Jacob Sichem, & patri ejus in dolo, sævientes ob stuprum sororis.*

℣. 8. Hemor vint donc leur parler, & leur dit : Le cœur de mon fils Sichem est fortement attaché à vôtre fille, donnez-la lui, je vous prie, pour femme.

9. Allions-nous mutuellement les uns avec les autres ; Donnez-nous vos filles pour femmes, & prenez les nôtres en mariage.

10. Demeurez avec nous, la terre est en vôtre pouvoir, cultivez-la, trafiquez-y, & la possedez.

11. Sichem parla aussi au pere, & aux freres de la fille : Que je trouve grace devant vous, & je vous donnerai tout ce que vous désirerez.

12. Faites monter sa dot aussi haut que vous voudrez, demandez des présens, & je vous donnerai tout ce que vous souhaiterez, pourvû que vous vouliez bien me donner Dina pour femme.

13. Les enfans de Jacob transportez de colere, à cause de l'outrage fait à leur sœur, répondirent frauduleusement à Sichem & à son pere :

COMMENTAIRE.

Tribus, où tout le peuple descendu d'Israël, comme il se prend souvent ailleurs dans l'Ecriture. L'Hébreu est un peu plus étendu : *Irati sunt valdè, quia ignominiam fecit in Israël, ad cubandum cum filia Jacob, & non sic fiet.* Mais la Vulgate a parfaitement rendu le sens.

℣. 12. AUGETE DOTEM ET MUNERA POSTULATE. *Augmentez la dot & demandez des presens.* On a déja vû plus haut la coûtume de ces tems-là, qui vouloit que l'époux donnât la dot à son épouse : C'est ce qui se pratiquoit aussi chez les Grecs, dans les tems héroïques, comme on le voit dans plusieurs passages d'Homere, & comme nous l'apprenons d'Aristote (*a*) ; les anciens Grecs, dit-il, portoient du fer, [ou alloient armez,] & achetoient leurs femmes les uns des autres. Les Turcs & les Perses sont encore aujourd'hui dans le même usage. *Munera postulate.* On donnoit des présens aux freres de l'épouse, comme on le voit dans ce que pratiqua Eliezer à l'égard des freres de Rebecca (*b*).

(a) *Aristot. de Repub. lib.* II. *c.* 8. Ἐσιδηροφοροῦντο, καὶ τὰς γυναῖκας ἐωνοῦντο παρ' ἀλλήλων.

(b) *Genes.* XXIV. 53.

℣. 14. *Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso: quod illicitum & nefarium est apud nos.*

℣. 14. Il ne nous est pas permis de faire ce que vous demandez, ni de donner nôtre sœur à un homme incirconcis; ce qui, parmi nous, est une chôse illicite & abominable.

15. *Sed in hoc valebimus fœderari, si volueritis esse similes nostri, & circumcidatur in vobis omne masculini sexûs.*

15. Voici la seule condition, sous laquelle nous pourrons entrer en alliance; c'est que vous vous rendiez semblables à nous, en faisant circoncire tous vos mâles;

16. *Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias vestras ac nostras: & habitabimus vobiscum, erimúsque unus populus.*

16. Alors vous pourrez épouser nos filles, & nous prendrons les vôtres pour femmes, nous habiterons ensemble, & nous ne serons qu'un seul peuple.

17. *Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, & recedemus.*

17. Que si vous ne voulez point recevoir la circoncision, nous reprendrons nôtre fille, & nous nous retirerons.

18. *Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus.*

18. La proposition plût à Hemor & à Sichem son fils.

COMMENTAIRE.

℣. 14. NON POSSUMUS DARE SOROREM NOSTRAM HOMINI INCIRCUNCISO, QUOD ILLICITUM ET NEFARIUM EST APUD NOS. *Nous ne pouvons donner nôtre sœur à un homme incirconcis, ce qui est une chose abominable & défenduë parmi nous.* L'Hébreu (a): *C'est un opprobre, ou une abomination pour nous.* Les 70 marquent que ce furent Simeon & Levi qui firent cette réponse. On voit par plusieurs endroits de l'Ecriture, que n'être pas circoncis étoit une abomination & un opprobre parmi les descendans d'Abraham. Ce que disent ici les fils de Jacob, est une défaite & un prétexte plein de dissimulation & de malice, *Responderunt in dolo*, comme il est dit au verset précédent: ni la loi, ni la coûtume, ni même aucune regle de bienséance n'obligeoit alors les enfans d'Israël à prendre des femmes chez des peuples circoncis, ni à donner leurs filles à des circoncis. Laban, dont Jacob avoit épousé les filles, n'avoit pas la circoncision; & les fils de Jacob ne prirent-ils pas des femmes Cananéenes? L'Ecriture le dit positivement de Juda & de Simeon; & à moins de prendre des femmes Ismaëlites, ou des Iduméenes, ils ne pouvoient pas faire autrement, puisque ni Abraham, ni Isaac n'avoient point eû de filles.

℣. 17. TOLLEMUS FILIAM NOSTRAM ET RECEDEMUS. *Nous reprendrons nôtre fille, & nous nous retirerons.* Il paroît par ce verset, & par le 26. que Dina demeura dans la maison d'Hemor,

(a) חרפה לנו

℣. 19. *Nec distulit adolescens quin statim quod petebatur expleret : amabat enim puellam valde ; & ipse erat inclytus in omni domo patris sui.*

20. *Ingreßique portam urbis, locuti sunt ad populum :*

21. *Viri isti pacifici sunt, & volunt habitare nobiscum : negotientur in terra, & exerceant eam, quæ spatiosa & lata, cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, & nostras illis dabimus.*

℣. 19. Et ce jeune homme ne differa point à executer ce qu'on lui avoit demandé, parce qu'il avoit un extreme affection pour la fille. Or il étoit fort honoré dans toute la maison de son pere.

20. Etant donc entrez dans [l'Assemblée qui se tenoit] à la porte de la ville, ils parlerent ainsi au peuple:

21. Ces personnes sont des gens paisibles, qui veulent demeurer avec nous. Permettons leur de trafiquer dans ce pays, qu'ils cultivent la terre, qui étant spatieuse & étenduë comme elle est, a besoin de gens qui la cultivent. Nous pourrons épouser leurs filles, & ils prendront les nôtres en mariage.

COMMENTAIRE.

depuis l'outrage qu'elle avoit souffert, jusqu'aprés le meurtre des Sichemites.

℣. 20. AD PORTAM CIVITATIS. *A la porte de la ville.* C'étoit le lieu des assemblées civiles & judiciaires ; & où on tenoit le marché ; ordinairement à l'entrée des Villes il y avoit, & il y a encore aujourd'hui dans l'Orient, des places ou des lieux publics pour les assemblées & pour le commerce.

℣. 21. VIRI ISTI PACIFICI SUNT. *Ces personnes sont des gens paisibles.* L'Hébreu se peut traduire : *Ces gens ont vécu paisiblement avec nous.* Aquila traduit (a) : *Ces gens sont parfaits*, sont des gens sans reproche, & contre lesquels il n'y a rien à dire. Munster & Oleaster, *Integri*, justes, équitables, intégres. L'Arabe : Ils sont nos alliez, nos amis. Le terme *pacificus*, dans l'Ecriture, n'a pas toûjours la même signification que pacifique ou paisible, dans nôtre langue.

NEGOTIENTUR IN TERRA, ET EXERCEANT EAM, QUÆ SPATIOSA ET LATA, CULTORIBUS INDIGET. *Qu'ils trafiquent dans ce pays, & qu'ils cultivent la terre qui est spatieuse & étenduë, & qui a besoin de gens qui la cultivent.* L'Hébreu est plus court : *Ils parcourront le pays ;* [*ils y trafiqueront ;* ou, *ils y conduiront leurs troupeaux,*] *la terre qui est spatieuse, est en leur présence.* On a déja marqué ailleurs le sens de cette expression, *la terre est devant eux.* Le pays, le terrain est en leur disposition ; il faut les laisser conduire leurs troupeaux où ils voudront. *Spatiosa manibus ;* qu'on lit dans l'hébreu est une façon de parler qui marque une grande étenduë, & qui répond au geste naturel que

(a) Ἀπηρτισμένοι, *apud Hieron. in quæst. Hebr.*

℣. 22. *Unum est quo differtur tantum bonum : Si circumcidamus masculos nostros, ritum gentis imitantes.*

23. *Et substantia eorum, pecora, & cuncta quæ possident, nostra erunt : tantùm in hoc acquiescamus, & habitantes simul, unum efficiemus populum.*

24. *Assensique sunt omnes, circumcisis cunctis maribus.*

25. *Et ecce, die tertio, quando gravissimus vulnerum dolor est : arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dina, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter : interfectisque omnibus masculis;*

℣. 22. Il n'y a qu'une seule chose qui puisse differer un si grand bien, c'est qu'il faut auparavant circoncire tous nos mâles, pour imiter la coutume de ce peuple.

23. Par ce moyen leurs biens, leurs troupeaux, & tout ce qui est à eux, sera à nous. Ayons seulement pour eux cette condescendance, afin que demeurans ensemble, nous ne composions qu'un seul peuple.

24. Ils consentirent tous à cette proposition, & tous les mâles reçurent la circoncision.

25. Et trois jours aprés, dans le tems que la douleur de leurs plaies étoit la plus violente, Simeon & Levi fils de Jacob, & freres de Dina, entrerent hardiment dans la ville l'épée à la main, & tuerent tous les mâles.

COMMENTAIRE.

l'on fait en marquant par ses bras avancez quelque chose de fort vaste. Voyez le Pseaume CIII. 25. *Hoc mare magnum & spatiosum manibus.*

℣. 23. SUBSTANTIA EORUM, PECORA, ET CUNCTA QUÆ POSSIDENT NOSTRA ERUNT. *Leurs biens, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possedent sera à nous.* Hemor veut engager les Sichemites par des vûës d'interêts à entrer dans l'alliance des Hébreux. Il leur dit que par le moyen du commerce & de l'habitude qu'ils auront avec eux, ils participeront aux grands biens que possedoit Jacob. Les Rabbins veulent que le dessein d'Hemor ait été de surprendre les Israëlites, & de les dépoüiller de leurs biens ; & que ce fut pour les prévenir que Levi & Simeon les égorgerent dans leur Ville. Ce sentiment ne paroît nullement probable. Toute la conduite des Sichemites paroît pleine de bonne foi ; & Jacob desapprouve trop hautement la violence de ses fils, & ici, & au lit de la mort, pour que l'on puisse se persuader qu'il ait reconnu de la mauvaise foi dans le procedé des Sichemites, ni de la justice dans l'action de ses deux fils. Il est vrai qu'Hemor s'avance un peu trop, & qu'il fait des propositions, qui peut-être n'étoient pas dans les conditions qu'on lui avoit proposées ; mais cela ne justifie pas les fils de Jacob.

℣. 25. ET ECCE DIE TERTIO QUANDO GRAVISSIMUS VULNERUM DOLOR EST. *Et voilà qu'au troisiéme jour d'aprés, lorsque*

℣. 26. Hemor & Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem, sororem suam.

27. Quibus egressis, irruerunt super occisos cæteri filii Jacob: & depopulati sunt urbem in ultionem stupri.

28. Oves eorum, & armenta, & asinos cunctaque vastantes quæ in domibus & in agris erant;

29. Parvulos quoque eorum & uxores duxerunt captivas;

℣. 26. Ils mirent à mort Hemor & Sichem, & emmenerent Dina leur sœur de la maison de Sichem.

27. Et étant sortis de la ville, les autres fils de Jacob se jetterent sur les morts, & ravagerent toute la ville, pour venger l'outrage fait à leur sœur.

28. Ils prirent leurs brebis, leurs bœufs & leurs ânes, & ruinerent tout ce qu'ils trouverent dans les maisons & dans les champs,

29. Et emmenerent captifs leurs petits enfans & leurs femmes.

COMMENTAIRE.

que la douleur des playes est la plus violente. C'est le sentiment des Médecins (*a*), que dans les playes & dans les blessures, la plus grande douleur se fait sentir au troisiéme jour; & c'est ordinairement alors que la fiévre prend à cause de l'inflammation.

DUO FILII JACOB SIMEON ET LEVI. *Les deux fils de Jacob, Simeon & Levi*, qui étoient freres uterins de Dina, & d'ailleurs d'un naturel violent, voulurent venger l'outrage fait à leur sœur. Il ne paroît pas que les autres fils de Jacob ayent eû part à cette entreprise. Simeon & Levi purent prendre d'abord avec eux des domestiques de la maison de leur pere. Mais aprés le meurtre commis sur les Sichemites par Simeon & Levi, les autres fils de Jacob vinrent dans la Ville & la pillerent. C'est ainsi que le raconte Theodote dans Eusebe (*a*).

INTERFECTISQUE OMNIBUS MASCULIS. *Ayant mis à mort tous les mâles.* On fit main-basse sur tous ceux qui firent resistance & sur tous ceux qui étoient en âge de se plaindre & qui pourroient dans la suite se venger de cette cruauté. On reserva les femmes & les enfans.

℣. 29. PARVULOS QUOQUE EORUM ET UXORES DUXERUNT CAPTIVAS. L'Hébreu porte: *Ils prirent tous leurs biens, ils emmenerent captives toutes leurs femmes & leurs enfans, ils pillerent tout ce qui se trouva dans les maisons.* Les 70. traduisent: Ils prirent leurs esclaves (*b*), & leurs meubles, emmenerent leurs femmes captives, & pillerent tout ce qui étoit dans la Ville & dans les maisons. Jacob ne retint pas sans doute un butin si mal acquis.

(a) *Euseb. Præp. lib.* IX. *c.* 22.

(b) Σώματα.

℣. 30. Quibus patratis audacter, Jacob dixit ad Simeon & Levi: Turbastis me, & odiosum fecistis me Chananaeis & Pherezaeis habitatoribus terrae hujus, nos pauci sumus: illi congregati percutient me, & delebor ego, & domus mea.

℣. 30. Aprés cette entreprise si hardie, Jacob dit à Simeon & à Levi, Vous m'avez mis dans le trouble, & vous m'avez rendu odieux aux Cananéens, & aux Phéreséens habitans de ce pays; ils s'assembleront pour me tailler en pieces, & je serai détruit, moi & ma maison.

COMMENTAIRE.

℣. 30. ODIOSUM FECISTIS ME. *Vous m'avez rendu odieux.* L'Hébreu à la lettre: Vous m'avez fait sentir mauvais (*a*); vous m'avez mis en mauvaise odeur.

NOS PAUCI SUMUS. *Nous sommes peu.* L'Hébreu: *Viri numeri*, un petit nombre, que l'on peut aisément compter (*b*). La famille de Jacob étoit alors peu nombreuse; il ne pouvoit avoir que les esclaves qu'il avoit acheté dans la Mésopotamie, avec ses femmes & ses enfans.

QUIBUS PATRATIS AUDACTER. *Aprés cette execution si hardie.* Cela n'est pas dans l'Hébreu; on croit que Jacob n'exprime ici que foiblement l'horreur qu'il avoit de l'action de ses deux fils, & qu'il craint de les porter à quelque extremité par une reprehension plus forte, qui auroit irrité leur naturel violent & impetueux.

On ne peut regarder l'action de Simeon & de Levi sans horreur. Elle renferme une insigne perfidie, une cruauté & une injustice criante. Il y a de la temerité dans leur entreprise, & un abus sacrilége des choses les plus sacrées & les plus inviolables, pour satisfaire leur vengeance. Ils se font justice à eux-mêmes, de leur mouvement & de leur autorité, & ils se portent avec une fureur inconsidérée, sans consulter leur pere, à venger une injure qui le regardoit beaucoup plus qu'eux-mêmes. Ils employoient la fourberie & la mauvaise foi pour engager les Sichemites dans des conditions outrées d'une alliance, qui se devoit confirmer par la chose la plus sacrée, qu'ils eussent alors dans leur religion. Ils leur font recevoir la Circoncision, pour se servir contr'eux-mêmes de la disposition, où la douleur & l'incommodité de cette operation les auroit mis. En quoi on remarque encore une lâcheté & une inhumanité indigne de gens de cœur. Ils portent leur ressentiment & leur vengeance à un excés qui n'a nulle proportion avec la faute de Sichem; car enfin s'il avoit ravi l'honneur à Dina, ne s'étoit-il pas mis en devoir de le reparer au-

(a) להבאישני

(b) Les Grecs & les Latins ont la même expression, Horace: *Populus numerabilis, ut potè parvus.* Theocrite: Ἀριθμὸν ἀπὸ πολλῶν, *Idyll.* XVI.

tant

tant qu'il étoit en lui ; & pouvoit-on dans la rigueur de la justice demander de lui davantage que ce qu'il se soûmet à faire ? Qu'avoient fait tous les Sichemites, pour les envelopper dans la peine d'une faute dont ils n'étoient ni les auteurs ni les complices, & dont peut-être ils n'avoient pas même connoissance ? De quel droit les fils de Jacob purent-ils faire mourir tous ces innocens, piller leur Ville, ravir leurs biens & leurs troupeaux, & prendre leurs femmes & leurs enfans, comme dans une guerre déclarée ?

Quelques-uns pourroient peut-être entreprendre de justifier Simeon & Levi, sur ce que l'Ecriture paroît faire Dieu auteur de cette action ; & certes il semble que Judith (*a*) ait cru que Simeon & Levi n'agirent dans cette rencontre que par un zéle de la justice : *Servis tuis qui zelaverunt zelum tuum*, & que Dieu leur mit le glaive en la main pour venger le crime. *Domine Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in deffensionem alienigenarum*. On oppose encore à ce que l'on a dit contre la conduite de ces deux freres, que Jacob lorsqu'il donne à Joseph la ville de Sichem, lui dit qu'il l'a conquise avec son épée & son arc (*b*). *Do tibi partem unam extra fratres tuos ; quam tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo*. Les 70. traduisent : *Do tibi Sichimam præcipuam super fratres tuos, &c.* Je vous la donne par préciput ; d'où l'on infere qu'il crût cette conquête juste & de bonne guerre. Mais on peut répondre à ce que dit Judith, 1°. Qu'elle n'a envisagé l'action de Jacob, que selon ce qu'elle a de plausible & de loüable. Venger l'injure de leur sœur & la honte de leur famille, si on en fût demeuré dans les justes bornes, il n'y auroit rien en cela de blamable ; il est permis de poursuivre par les voyes de la justice, & avec la modération de la charité la reparation du tort que l'on nous fait. 2°. Judith suppose dans Simeon & dans Levi un bon zéle de la gloire de Dieu ; elle suppose que Dieu approuva leur conduite, & elle l'infére du succés de leur entreprise, & de la protection qu'il leur donna aprés cette execution si hardie. Mais l'autorité de cette sainte femme n'est point infaillible ; rien n'est plus aisé que de se tromper dans les sentimens interieurs bons ou mauvais, que l'on impute aux autres ; & si on vouloit conclure que Dieu ne desaprouve point les actions ausquelles il donne un succés heureux en apparence, on seroit obligé de dire que Dieu approuve une infinité d'actions tres-mauvaises & tres-criminelles. 3°. Enfin quand l'action de Simeon & de Levi considérée en elle même, ou par rapport à sa fin, meriteroit quelque approbation, les circonstances qui l'accompagnerent la rendent digne d'horreur & la font regarder comme une action de

(a) *Judit.* IX. 2.

(b) *Genes.* XLVIII. ℣. 22.

℣. 31. *Responderunt: Numquid ut scorto abuti debuere sorore nostrâ?*

℣. 31. Ils lui répondirent: Devoient-ils abuser ainsi de nôtre sœur, comme d'une prostituée?

COMMENTAIRE.

fureur opiniâtre, & d'une cruauté barbare & digne de l'abomination & de la malédiction du juste Jacob (*a*).

Quant au passage dans lequel on prétend que Jacob donne Sichem à Joseph, comme une ville prise de bonne guerre. On répond, 1°. Que l'Hébreu *Sechem* (*b*), en cet endroit peut signifier une partie, comme l'a traduit la Vulgate, & comme le terme *Unam* (*c*), qui lui est joint le marque clairement. 2°. Que cette partie qui fut donnée à Joseph, outre son lot principal, étoit le champ que Jacob avoit acheté des enfans d'Hemor, Genes. XXXIII. 19. & dont il est parlé dans S. Jean (*d*): *Juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo*. 3°. Jacob seroit contraire à lui-même, en detestant l'action de ses deux fils Simeon & Levi, dans le même tems qu'il donneroit à Joseph la conquête qu'ils auroient faite, & qu'il s'attribuëroit faussement à lui-même, comme le fruit d'une belle action. 4°. Il auroit été de la justice de donner cette conquête, si elle eût été legitime, plutôt à Simeon & à Levi, que non pas à Joseph; & Jacob aprés l'avoir acquise auroit dû y fixer sa demeure & s'y établir; au lieu qu'on voit par le chapitre suivant qu'il se retire aussi-tôt aprés cette action du côté de Bethléem, dans la crainte d'être opprimé des Chananéens. Il faut avoüer qu'il n'est pas facile d'expliquer le texte de l'Ecriture, qui dit que Jacob acquit cette part qu'il donne à Joseph, par son épée & par son arc; mais un passage difficile ne doit pas en faire abandonner deux, ou plusieurs qui sont clairs; & le silence de Moïse qui a omis l'histoire qui a donné occasion à ce que dit Jacob, ne doit pas nuire à d'autres faits qu'il marque clairement, & sur lesquels est fondée nôtre opinion. On examinera plus exactement ce passage sur le chapitre XLVIII. de la Genese.

℣. 31. NUMQUID UT SCORTO ABUTI DEBUERE SORORE NOSTRA? *Devoient-ils abuser de nôtre sœur comme d'une prostituée?* Procope de Gaza a crû qu'Hemor avoit abusé de Dina, aussi-bien que son fils Sichem (*e*); mais on doit dire que le plurier est mis ici pour le singulier; & ce que les 70. ont ajoûté au verset 5. *Jacob apprit que Sichem fils d'Hemor &c.* fait directement contre Procope, qui s'étoit

(a) *Genes.* XLIX. 6. 7.
(b) שכם
(c) אחד
(d) *Johan.* IV. 5.
(e) *Vide Drus.*

imaginé que le texte portoit seulement *Hemor*, & que les 70. y avoient ajoûté, *Sichem son fils*.

CHAPITRE XXXV.

Voyage de Jacob à Béthel. Il y érige un Autel au Seigneur. Mort de Debora nourrice de Rebecca. Naissance de Benjamin. Mort de Rachel. Denombrement des fils de Jacob. Mort d'Isaac.

℣. 1. *Interea locutus est Deus ad Jacob: Surge, & ascende Bethel, & habita ibi, facque altare Deo, qui apparuit tibi quando fugiebas Esaü fratrem tuum.*

2. *Jacob verò convocatâ omni domo suâ, ait: Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt, & mundamini, ac mutate vestimenta vestra.*

℣. 1. Cependant Dieu dit à Jacob: Levez-vous, & allez à Béthel, habitez-y, & y dressez un Autel au Seigneur, qui vous aparut lorsque vous fuyiez Esaü vôtre frere.

2. Et Jacob ayant assemblé toute sa maison, leur dit: Jettez loin de vous tous les Dieux étrangers qui sont au milieu de vous; purifiez-vous, & changez d'habits.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Locutus est Deus ad Jacob. *Dieu parla à Jacob.* Dieu lui apparoît pour le rassurer (*a*) contre les Chananéens, que la conduite violente de ses fils avoit irrité contre lui. Dieu répandit en même tems une terreur panique dans l'esprit des Chananéens qui n'oserent attaquer Jacob en sa retraite. Voyez le verset 5.

℣. 2. Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt. *Jettez loin de vous les Dieux étrangers.* On peut traduire l'Hébreu (*b*): Les Dieux de l'étranger. Le Chaldéen: Les Idoles des peuples. Ces Dieux étrangers sont les Teraphims de Laban, que Rachel avoit enlevé de chez son pere, & ausquels elle rendoit quelque culte superstitieux, aussi-bien que Lia. Les serviteurs de la maison de Jacob, qui étoient tous Syriens, & amenez de la Mésopotamie dans la terre de Canaan, pouvoient aussi avoir de semblables Idoles; comme le verset 4. le semble marquer.

Joseph (*c*) raconte que Jacob trouva par hazard ces Idoles, en exe-

(a) *S. Chrysost. homil.* LIX. *in Genes.*

(b) אלהי הנכר *Elohim* se construit quelquefois avec le singulier & quelquefois avec le plurier; ainsi l'on peut également bien traduire, *Dii alieni*, ou *Deus alienus*, ou même *Deus alienigena.*

(c) *Joseph Antiq. lib.* 1. *c.* 18.

℣. 3. Surgite, & ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo, qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & inaures quæ erant in auribus eorum: At ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

℣. 3. Venez, montons à Béthel, & bâtissons-y un Autel à Dieu, qui m'a exaucé dans ma disgrace, & qui m'a conduit dans mon voyage.

4. Ils lui donnerent donc tous les dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendans d'oreilles qui étoient à leurs oreilles, & Jacob les enfoüit au pied du Terebinthe, qui est derriere la ville de Sichem.

COMMENTAIRE.

cutant l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu de purifier ses tentes, pour se préparer à aller à Béthel. Il semble par cet Auteur que Jacob ignoroit qu'il y eût des Idoles en sa maison. Pererius veut que ces Dieux étrangers dont il est parlé ici, soient des idoles que l'on prit dans le sac de Sichem, & que Jacob ordonna de les éloigner, de peur qu'elles ne fussent une occasion de chûte à sa famille.

MUNDAMINI ET MUTATE VESTIMENTA VESTRA. *Purifiez-vous & changez de vêtemens.* Ces préparations sont des effets naturels du respect que l'on doit avoir pour la Divinité. Inutilement chercheroit-on l'origine de cet usage; il est aussi ancien que la religion, & par conséquent que l'homme lui-même. Parmi les divers peuples l'on n'a pas toûjours eû la même idée de la propreté & de la sainteté exterieure que l'on doit apporter aux choses saintes; mais presque par tout, le lavement du corps, & la propreté des habits, ont été regardez comme des dispositions necessaires pour se presenter devant Dieu. On s'étendra plus au long sur les coûtumes des Hébreux & des autres peuples. Exod. XIX. 10. & Levit. XV. 13.

℣. 4. DEDERUNT ERGO EI OMNES DEOS ALIENOS QUOS HABEBANT, ET INAURES QUÆ ERANT IN AURIBUS EORUM. *Ils lui donnerent donc tous les Dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendans d'oreilles qu'ils y avoient attachez.* L'Hébreu à la lettre: *Ils lui donnerent tous les Dieux étrangers qui étoient dans leurs mains, & les pendans qui étoient à leurs oreilles;* ce qui semble marquer que ces Dieux étrangers consistoient en quelques figures superstitieuses qu'ils portoient dans leurs anneaux, dans leurs brasselets, & dans leurs pendans d'oreilles. L'Hébreu (*a*) *Hannesamim*, qu'on a traduit par des pendans d'oreilles, signifie des anneaux que l'on attachoit aux oreilles, au nez, ou qui pendoient sur le front. Voyez ce qu'on a dit sur le chapitre XXIV. 22. Les anneaux dont il est parlé ici, n'étoient pas de simples ornemens d'un usage commun & indifferent.

(a) הנזמים

℣. 5. *Cùmque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.*

℣. 5. Et comme ils furent partis, Dieu jetta la frayeur dans toutes les villes des environs, & personne n'osa les poursuivre dans leur retraite.

6. *Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel: ipse & omnis populus cum eo.*

6. Ainsi Jacob, & tout le peuple qui étoit avec lui, arriverent à Luza, surnommée Béthel, qui est dans la terre de Canaan.

7. *Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, domus Dei: ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.*

7. Il y érigea un Autel, & appella ce lieu, la maison de Dieu; car ce fut là que Dieu lui apparut lorsqu'il fuyoit Esaü son frere.

COMMENTAIRE.

Saint Augustin nous apprend qu'il y en avoit qu'on attachoit au haut de l'oreille, & à qui on attribuoit mille vertus surnaturelles (*a*). *Execranda superstitio ligaturarum, in quibus etiam inaures virorum in summis ex una parte auriculis, suspensæ deputantur, non ad placendum hominibus, sed ad serviendum dæmonibus, adhibetur.* Il en parle encore au livre II. de la Doctrine Chrétienne, chapitre XX. & dans la question CXI. sur la Genese, il les nomme *Phylacteria Deorum*, des préservatifs des faux Dieux; c'est-à-dire, des especes de Talismans, qui par la vertu prétenduë des Idoles delivroient des dangers, des maladies, selon la fausse pensée des peuples. Cette superstition étoit passée de la Phénicie & de la Syrie, dans l'Afrique. On voit par l'Ecriture (*b*), & par les Profanes, que les pendans d'oreilles étoient communs aux hommes & aux femmes; non seulement chez les Israëlites, mais aussi chez les Arabes & chez les Carthaginois. Plaute (*c*) dit agréablement d'un esclave Afriquain, qu'apparemment il n'a point de doigts; puisqu'il charge ses oreilles de ses anneaux. Quelques-uns de nos Commentateurs croient que les pendans d'oreilles & les anneaux dont parle ici Jacob, étoient attachez aux oreilles & aux doigts des Idoles, & non pas à celles des serviteurs de Jacob. Saint Augustin (*d*) semble être de ce sentiment, & Pline (*e*) nous apprend qu'on donnoit autrefois des anneaux aux statuës des Dieux.

INFODIT EA SUBTER TEREBINTHUM. *Il les enfoüit sous un terebinthe.* Le terme Hébreu (*f*) *Elon*, est souvent traduit par les 70. (*g*), *un chêne.* Ils le traduisent ici par *terebinthe*, comme la Vulgate & le Chaldéen. Mais Aquila, Simmaque & Theodotion le rendent

(a) *Ep.* 73. *ad Posidium.*
(b) *Exod.* XXXV. 22. *Judic.* VIII. 24.
(c) *Plaut. Pœnul. act.* V. *scen.* 2.
(d) *Aug. quæst.* CXI.
(e) *Plin. lib.* XXIII. *c.* I.
(f) אלון
(g) Δρῦν ou βάλανον.

℣. 8. *Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ, & sepulta est ad radices Bethel subter quercum : Vocatúmque est nomen loci illius, Quercus fletûs.*

9. *Apparuit autem iterùm Deus Jacob postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ: benedixitque ei,*

10. *Dicens : Non vocaberis ultrà Jacob, sed Israël erit nomen tuum. Et appellavit eum Israël.*

℣. 8. En ce même tems mourut Debora nourrice de Rebecca ; elle fut enterrée au pied de Béthel, sous un chêne, qui fut nommé pour cette raison le chêne du deüil.

9. Dieu apparut une seconde fois à Jacob depuis son retour de la Mésopotamie en Syrie, & il le benit, en disant:

10. Vous ne vous appellerez plus désormais Jacob, mais Israël; & il lui donna le nom d'Israël.

COMMENTAIRE.

par *un chêne*. Saint Ambroise lisoit, *Sub lentisco* ; sous un lentisque. On croit qu'il les mit en piéces, ou même qu'il les fondit avant que que de les enfoüir. Cajetan veut qu'il les ait enfoüi tout entiers, n'ayant pas eu le tems de les fondre. Le Rabbin Gedalias dans Grotius, dit que l'on trouva ces idoles long-tems aprés, & qu'elles furent adorées par les Samaritains. On lit dans l'Histoire Scholastique, que David les ayant trouvées s'en servit au bâtiment du Temple. Mais ces traditions sont fort suspectes ; & je ne sçai si les 70. n'ont pas eu en vûë de les détruire, lorsqu'ils ajoûtent ici que Jacob perdit ces idoles, & qu'elles sont perduës encore aujourd'hui (*a*). Il les enfoüit dans un endroit inconnu & à l'insçu de sa famille.

TERROR DEI. *Une terreur envoyée de Dieu*, comme ces terreurs que les Anciens ont nommées terreurs paniques (*b*) ; parce qu'on les croyoit envoyées par le Dieu Pan : ou, *Terror Dei*, une terreur extraordinaire.

LUZAM, IN TERRA CANAAN. *A Luza, dans la terre de Canaan.* Ce lieu, où il arriva, étoit dans le territoire de Luza, & étoit peut-être nommé Luza lui-même. Moïse ajoûte, *in terra Canaan*; parce qu'il écrivoit cette Histoire dans l'Arabie.

℣. 7. APPELLAVIT NOMEN LOCI ILLIUS DOMUS DEI, IBI ENIM APPARUIT EI DEUS. *Il nomma ce lieu, la maison de Dieu: car le Seigneur lui étoit apparu en ce lieu-là.* Il donna à cet endroit le nom de Béthel, qui signifie la maison de Dieu. L'Hébreu (*c*) à la lettre : Il appella ce lieu, le Dieu de Béthel ; parce qu'en ce lieu-là Dieu, [ou les Anges, *Elohim*,] lui apparurent. La construction d'Elohim avec un plurier, fait juger que l'on veut parler des Anges;

(a) Καὶ ἀπώλεσεν αὐτὰ ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας.
(b) Δαιμονίων φόβον. *Pindar.* Πανικὸν οἶστρον. *Orphée.*

(c) ויקרא למקום אל בית אל כי שם נגלו אליו האלהים

℣. 11. *Dixitque ei: Ego Deus omnipotens, cresce & multiplicare, gentes & populi nationum ex te erunt, Reges de lumbis tuis egredientur.*

12. *Terrámque quam dedi Abraham & Isaac, dabo tibi & semini tuo post te.*

13. *Et recessit ab eo.*

14. *Ille verò erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus: libans super eum libamina, & effundens oleum,*

℣. 11. Il lui dit de plus: Je suis le Dieu tout-puissant, croissez & multipliez-vous. Vous serez le pere de plusieurs peuples & de plusieurs nations; & des Rois sortiront de vous.

12. Je vous donnerai, & à vos descendans aprés vous, la terre que j'ai promise à Abraham & à Isaac.

13. Et Dieu s'étant retiré,

14. Jacob éleva un monument de pierre dans le même lieu où Dieu lui avoit parlé, versant des liqueurs pardessus la pierre, & y répandant de l'huile,

COMMENTAIRE.

car quand il signifie Dieu, on le joint à un verbe singulier, & on n'y met point d'article.

℣. 8. DEBORA NUTRIX REBECCÆ. *Debora nourrice de Rebecca.* D'où venoit cette vieille nourrice dans la famille de Jacob? Les Rabbins croient que Rebecca l'avoit envoyée en Mésopotamie à Jacob, selon qu'elle en étoit convenuë avec lui (*a*), pour lui dire qu'il pouvoit revenir, & qu'il n'avoit plus rien à craindre de la part d'Esaü. Cajetan faisant attention à son âge décrepit, aime mieux dire que Debora aprés la mort de Rebecca, ayant appris l'arrivée de Jacob, vint au devant de lui, pour s'attacher à sa famille. D'autres enfin cherchent des raisons de civilité, ou d'amitié qui engagerent cette vieille nourrice à le venir voir. Saint Chrysostome (*b*) semble croire que Debora étoit demeurée en Mésopotamie lorsque Rebecca en partit, & que dans le desir de revoir son ancienne maîtresse, elle suivit Jacob à son retour dans la terre de Canaan; mais qu'elle mourut en chemin avant que d'avoir pû voir Rebecca.

℣. 9. APPARUIT AUTEM ITERUM DEUS JACOB. *Le Seigneur apparut à Jacob pour la seconde fois.* Il lui avoit apparu premiérement à Sichem, pour lui dire de se rendre à Béthel. Il lui apparut une seconde fois, lorsqu'il fut arrivé à Béthel. Ce ne fut pas seulement en esprit ou en songe qu'il lui apparut; mais sous une forme sensible, puisqu'il est dit au verset 13. *& recessit ab eo, &c.* Dieu se retira de sa présence. Les 70. Il lui apparut pour la seconde fois à Luza.

℣. 14. LIBANS LIBAMINA ET EFFUNDENS OLEUM. *Versant du vin, & répandant de d'huile.* Il lava de vin & frotta d'huile le sommet de cette pierre, d'où est venuë la coûtume dont on a parlé

(a) *Genes.* XXVII. 45.

(b) *Homil.* LIX. *in Genes.*

℣. 15. *Vocánsque nomen loci illius, Bethel.*

16. *Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam in qua cum parturiret Rachel,*

17. *Ob difficultatem partûs periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix: Noli timere, quia & hunc habebis filium.*

℣. 15. Et il donna à ce lieu le nom de Béthel.

16. Il partit ensuite de Béthel, & vint au Printems sur le chemin qui mene à Ephrata; & Rachel étant à terme d'accoucher,

17. Les douleurs du travail furent si grandes, qu'elle se trouva en danger de sa vie. Et la Sage femme lui dit: Ne craignez point, vous aurez encore ce fils ci.

COMMENTAIRE.

ailleurs de verser de l'huile sur des pierres que l'on adoroit. Théophraste dans le caractere du Superstitieux dit (*a*), qu'il adore toutes les pierres frottées d'huile. Il ne paroît pas que Jacob ait bâti un Autel à Bethel, à moins que cette pierre qu'il y éleva, n'ait servi d'Autel, comme le veut Bonfrere, qui croit même qu'il y offrit la dîme de tout son bétail, comme il en avoit fait vœu. Quelques Interpretes croient que ce verset est une simple répétition de ce que Jacob avoit fait en allant en Mésopotamie. D'autres veulent qu'il ait érigé un nouveau monument à son retour, ou qu'il ait rétabli celui qu'il avoit érigé auparavant, en y versant du vin & de l'huile. Saint Augustin met ces deux opinions comme également probables, quest. 116. sur la Genese.

℣. 17. VENIT VERNO TEMPORE AD TERRAM QUÆ DUCIT EPHRATAM. *Il vint au Printems dans le pays qui est sur le chemin d'Ephrata.* L'Hébreu (*b*), *Ils étoient encore à la distance d'un Kiberat d'Ephrata, lorsque Rachel sentit les douleurs de l'enfantement.* Il n'y a guéres d'endroits dans l'Ecriture moins éclaircis que celui-ci. Le terme hébreu *Kiberath* en fait toute la difficulté. Il se trouve trois fois dans l'Ecriture: ici, au chapitre XLVIII. 7. & au 4. livre des Rois, chapitre V. verset 19. Saint Jerôme le traduit deux fois par *le Printems*, (*c*) & une fois par la plus belle saison de la terre (*d*), ce qui revient au même. Les 70. mettent ici Chabrata; mais au verset 19. ils le traduisent par Hippodrome, & au chapitre XLVIII. 7. ils joignent ces deux termes Hippodrome & Chabrata. Sous le nom d'Hippodrome, ils entendent apparemment l'espace qu'un cheval couroit dans l'Hippodrome qui étoit de deux stades, ou de trois cens pas, selon les uns, ou d'une stade selon les autres. Aquila traduit (*e*), le long du

(a) Πάντα λίθον λιπαρὸν προσκυνεῖ.

(b) ויהי עד כברת הארץ לבוא אפרתא

(c) *Verno tempore.*

(d) *Electo terræ tempore.*

(e) Κατὰ ὁδὸν τῆς γῆς.

du chemin qui mene de Béthel à *Ephrata*.

Les Commentateurs qui se sont attachez à découvrir la racine de ce terme hébreu *Kibrath*, sont fort partagez entr'eux ; les uns le font venir de *Carab* (*a*), d'où vient *carban*, un crible ; comme si on vouloit marquer le tems auquel la terre est dessechée par la chaleur & entr'ouverte comme un crible ; d'autres dérivent *Kiberat* de *Cabar* (*b*), *labourer* ; & ils traduisent, un arpent de terre. D'autres le rendent par, *Circiter diætam terræ* ; le chemin qu'on peut faire d'un repas à l'autre ; ou selon Cajetan : *Sicut prandium terræ* ; le chemin que l'on peut faire avant le repas (*c*). Dans les grandes Bibles, dans Valton & dans les tables de la Bible latine de Vitré, on fixe le *Kibrath* à trois cens pas géométriques, ou à deux stades $\frac{2}{5}$.

Mais je ne puis me satisfaire d'aucune de ces traductions : il vaut mieux rendre ce passage de cette sorte : *Et erat adhuc spatium terræ, quantus est bovis sulcus*, [ou, *aratri sulcus*] *ad veniendum Ephratam, cum Rachel comprehensa est partûs doloribus*. Rachel fut surprise des douleurs de l'enfantement sur le chemin Béthel à Ephrata, étant encore éloignée d'Ephrata de la longueur d'un sillon de terre. On s'imaginera peut-être que la longueur d'un sillon est une étenduë trop vague & trop inégale pour fixer un espace determiné de chemin. En effet, rien ne seroit plus mal entendu dans ce pays-ci, que d'user d'une semblable mesure, à cause de l'inégalité des champs, & par conséquent des sillons : Mais il n'en étoit point ainsi chez les Anciens ; ils déterminent la longueur & la largeur de ce qu'une paire de bœufs avoit accoûtumé de labourer par jour, ce qui alloit à cent vingt pieds de large & deux cens quarante de long. *Jugerum vocabatur*, dit Pline (*d*), *quod uno jugo boum in die exarari posset. Actus, in quo boves agerentur, cum aratur, uno impetu justo. Hic erat* cxx. *pedum ; duplicatusque in longitudine jugerum faciebat*. On peut voir Columelle liv. 5. chap. 1. & saint Isidore, dans ses Origines liv. 15. chap. 15.

Homere (*e*) marque une distance assez longue & au delà de la portée du trait, par la longueur des sillons que font en labourant les mules ; & il dit que ces sillons sont plus grands que ceux des bœufs.

Il n'étoit donc point extraordinaire chez les Anciens, de mar-

---

(a) כרב
(b) כבר
(c) En le dérivant de ברה *cibus*, & כ *sicut*.
(d) *Plin.* xviii. 3.
(e) *Iliad.* K.
Α᾽λλ᾽ ὅτε δὴ ῥ᾽ ἀπέην ὅσσον τ᾽ ἐπίουρα πέλονται
Ἡμιόνων [αἱ γάρ τε βοῶν προφερέστεραί εἰσι
Ἑλκέμεναι νειοῖο βαθείης πηκτὸν ἄροτρον]
Τὼ μὲν ἐπιδραμέτην.
Vide & Odiss. Θ.
Ὅσσον τ᾽ ἐν νειῷ οὖρον πέλει ἡμιόνοιϊν, &c.

℣. 18. *Egrediente autem animâ præ dolore, & imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Ben-oni, id est, filius doloris mei: pater verò appellavit eum Ben-jamin, id est, filius dextræ.*

℣. 18. Et Rachel prête à expirer, & étant sur le point de rendre l'ame, donna à à son fils le nom de Ben-oni, c'est-à-dire, le fils de ma douleur. Mais Jacob l'appella Ben-jamin, c'est-à-dire, le fils de ma droite.

COMMENTAIRE.

quer les distances des lieux, par la longueur des sillons. De tous les endroits de l'Ecriture où se trouve le mot de Kibrath, il n'y en a pas un que l'on n'explique tres-aisément & tres-naturellement dans le sens que nous venons de proposer. La verité de l'histoire & le témoignage de nos Géographes s'y rapporte; ils conviennent (a) que le tombeau de Rachel est prés de Bethlehem; Benjamin ne l'en éloigne tout au plus que de 500. pas. Les Hébreux disent qu'il leur est permis de marcher le jour du Sabath deux *Kiberath* de terre; ils font le *Kiberath* d'environ mille coudées, qui reviennent à peu prés à douze cens pieds, à prendre la coudée à un pied & demi; ce qui fait deux cens quarante pas à cinq pieds l'un. Cela revient parfaitement à ce que dit Pline de la longueur des sillons de bœufs.

On peut confirmer nôtre sentiment par l'étymologie Chaldéenne & Syriaque du terme *Kiberath*, ou *Chirbath*. *Karab* (b), signifie labourer; *Kerub* (c), un bœuf; *Karbah*, (d), une charuë. Pagnin traduit *Milliare*; Montanus, *Tractus*; Vatable, le Syriaque, le Chaldéen, un arpent. Dans le premier livre des Rois (e), on marque un certain espace de terre par ces mots: *In media parte jugeri quam par boum in die arare consuevit.* Jonathas & son Ecuier tuerent vingt hommes, dans autant d'étenduë que la moitié d'un champ, qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour.

℣. 18. VOCAVIT NOMEN FILII SUI BEN-ONI, ID EST, FILIUS DOLORIS MEI. *Elle appella son fils Ben-oni; c'est-à-dire, le fils de ma douleur.* Cette explication du nom Ben-oni n'est pas dans l'Hébreu, non plus que toutes les explications semblables, que l'on trouve dans la Vulgate. Il n'est pas malaisé de voir ce qui pût faire donner ce nom au fils de Rachel. Ben-oni (f) peut signifier le fils de ma douleur, de mon travail, de ma force, de mon deüil, de ma disgrace, de mon néant, ou, de mon iniquité. *Ben-jamin*, peut signifier le fils de ma droite, ou le fils du midi, parce qu'il nâquit dans cette partie de la

(a) Eusebe, saint Jerôme, Benjamin, Brocard, &c.
(b) כרב
(c) כרוב
(d) כרבה
(e) 1. *Reg.* XIV. 14.
(f) בן אוני

℣. 19. *Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in via quæ ducit Ephratam, hæc est Bethleem.*

20. *Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus: Hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.*

21. *Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.*

℣. 19. Rachel mourut donc, & fut enterrée sur le chemin qui va à Ephrata, nommée [autrement] Bethléem.

20. Et Jacob érigea un monument sur le lieu de sa sepulture; c'est ce monument de Rachel qui subsiste encore aujourd'hui.

21. Etant parti de ce lieu, il vint tendre sa tente au delà de la Tour du troupeau.

COMMENTAIRE.

terre de Canaan, qui est méridionale, & par rapport à la Mésopotamie, & par rapport à Sichem; enfin on peut le faire venir de *Ben-jamin* (*a*) fils des jours, ou fils de la vieillesse, comme il est nommé ailleurs (*b*). Le Samaritain porte ici *jamim*, au lieu de *jamin*; & les Chaldéens prononcent *jamin*, au lieu de *jamim*. Ben-jamin est assez souvent nommé, *filius jemini*, dans l'Ecriture, c'est-à-dire le fils de ma droite.

℣. 19. MORTUA EST ERGO RACHEL, ET SEPULTA EST IN VIA QUÆ DUCIT EPHRATAM. *Ainsi Rachel mourut, & fut enterrée dans le chemin qui conduit à Ephrata.* Bethléem ne fut appellée Ephrata, que depuis l'entrée des Hébreux dans le pays de Canaan. Ce fut Ephrata femme de Caleb, qui lui fit donner ce nom. Le tombeau de Rachel est sur un chemin fourchu, environ à un mille de Bethléem; ce ne fut d'abord qu'une colomne, que saint Jerôme nomme ici, verset 20. *Titulum*; & les 70. *une colomne* (*c*). On voit par toute l'antiquité la coûtume d'ériger des colomnes sur le tombeau des morts. L'Ecriture parle de la colomne d'Absalon; Homere parle de quelques colomnes semblables (*d*). On bâtit depuis sur le tombeau de Rachel un monument composé de douze pieces qui soûtiennent une petite voute sur quatre pilliers, selon Benjamin de Tudelle; cette voute sert de base à une pyramide fort jolie, dit Brocard dans sa Description de la Terre sainte.

℣. 21. EGRESSUS INDE FIXIT TABERNACULUM TRANS TURREM GREGIS. *Etant parti de là, il dressa sa tente au-de-là de la tour du troupeau.* On voit par le Prophete Michée (*e*), qu'il y avoit prés de Jerusalem, un lieu nommé la Tour du troupeau. *Et tu Turris gregis nebulosa filiæ Sion, &c.* Les Hébreux (*f*) veulent que ce soit de cette Tour, dont il est parlé ici. Et que c'est en ce lieu que l'on bâtit le Temple

(a) בן ימים

(b) *Genes.* XLIV. 20.

(c) Στήλην.

(d) *Iliad.* Λ. ℣. 371. Στήλῃ κεκλιμένος ἀνδροκμήτῳ ἐπὶ τύμβῳ. *Vide etiam Iliad.* P. ℣. 434.

(e) *Mich.* IV. 8.

(f) *Hieron. quæst. Hebr.*

ỳ. 22. *Cùmque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris sui : quod illum minimè latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.*

23. *Filii Liæ, primogenitus Ruben, & Simeon, & Levi, & Judas, & Issachar, & Zabulon.*

24. *Filii Rachel : Joseph & Benjamin.*

25. *Filii Bala ancillæ Rachelis : Dan & Nephtali.*

26. *Filii Zelphæ ancillæ Liæ : Gad & Aser : Hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotamia Syriæ.*

ỳ. 22. Et comme il demeuroit dans cet endroit, Ruben dormit avec Bala femme de son pere ; & ce crime ne fut pas inconnu à Jacob. Or Jacob avoit douze fils.

23. Les enfans de Lia étoient, Ruben l'aîné de tous, Simeon, Levi, Juda, Issachar & Zabulon.

24. Les fils de Rachel, sont Joseph & Benjamin.

25. Les fils de Bala, servante de Rachel, Dan & Nephtali.

26. Les fils de Zelpha, servante de Lia, sont Gad & Aser. Voilà les fils de Jacob, qui lui naquirent en Mésopotamie de Syrie.

COMMENTAIRE.

dans la suite. D'autres (*a*) assûrent que la Tour du troupeau, auprés de laquelle Jacob tendit ses tentes, étoit prés de Bethléem, environ à un mille de cette Ville, tirant vers l'Orient ; c'étoit un lieu renommé pour ses pâturages, & l'on croit que c'est dans cet endroit, que l'Ange apparût aux Pasteurs, pour leur annoncer la naissance du Sauveur. Les Bergers avoient à la campagne des tours, où ils demeuroient en paissant leurs troupeaux, pour faire sentinelle, & pour découvrir de loin les voleurs, qui sont plus fréquens en ce pays, qu'en aucun autre.

ỳ. 22. DORMIVIT CUM BALA CONCUBINA PATRIS SUI. *Il coucha avec Bala concubine de son pere.* Les anciens Rabbins expliquoient ceci à la lettre, comme on le voit par saint Ambroise (*b*) dans le livre des Bénédictions des Patriarches. Mais quelques nouveaux Hébreux (*c*) enseignent que Ruben indigné de voir que Jacob, aprés la mort de Rachel, eût fait transporter le lit nuptial dans la tente de Bala, & non pas dans celle de Lia, entra dans cette tente, & renversa ce lit. Il faut être bien téméraire pour donner de semblables explications, à un texte aussi clair que celui-ci. On peut voir le chapitre XLIX. 4. où Jacob fait allusion à cette action infame de Ruben.

ỳ. 26. QUI NATI SUNT EI IN MESOPOTAMIA, *Qui lui naquirent dans la Mésopotamie.* Quelques anciens (*d*) lisoient, *Qui facti sunt* (*e*), au lieu de, *Qui nati sunt*, ce qui sauvoit la difficulté qu'on forme, sur ce que Benjamin n'est pas né dans la Mésopotamie, mais

(a) *Tost. & Adrichom. & alii.*
(b) *Lib. de Bened. Patriarch. c. 2.*
(c) *Hebræi apud Fag.*
(d) *Apud Aug. quæst. 117. in Genes.*
(e) ἐγένετο.

ỳ. 27. Venit etiam ad Isaac patrem suum in Mambre, Civitatem Arbee, hæc est Hebron : in qua peregrinatus est Abraham & Isaac.

28. Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum.

ỳ. 27. Jacob alla ensuite voir Isaac son pere à Mambré, à la ville d'Arbée, nommée autrement Hébron, où Abraham, & Isaac avoient demeurez comme étrangers.

28. Et le tems de la vie d'Isaac ayant été de cent quatre-vingts ans,

COMMENTAIRE.

dans la terre de Canaan. On prétendoit qu'il avoit été conçû en Mésopotamie, & qu'il avoit pris naissance dans la Palestine : cette opinion n'est pas incompatible avec la Chronologie que nous suivons; mais il vaut mieux dire avec le commun des Interpretes, que Moïse met ici, que tous les enfans de Jacob sont nez dans la Mésopotamie, parce qu'ils y étoient tous nez, excepté Ben-jamin, qui est moralement enfermé dans le plus grand nombre; ainsi qu'on dit, les 12. Apôtres, même aprés la prévarication de Judas : quoiqu'alors ils ne fussent qu'onze; & on continua à les compter de même aprés l'élection de Matthias, & la vocation de saint Paul; quoiqu'en ce tems-là, ils fussent treize.

ỳ. 27. IN MAMBRE CIVITATEM ARBEE, HÆC EST HEBRON. *Il vint à Mambré, à la ville d'Arbée, autrement Hebron.* Mambré est un vallon où Abraham demeura quelque tems, assez prés de la ville d'Hébron, surnommée Arbée du nom d'un fameux Géant de ce pays. Les 70. traduisent : Il vint à Mambré ville de la plaine, c'est-à-dire, à Hébron.

ỳ. 28. COMPLETI SUNT DIES ISAAC, CENTUM OCTOGINTA ANNORUM, CONSUMPTUSQUE ÆTATE MORTUUS EST. *Isaac âgé de cent quatre-vingts ans, mourut, consumé par son grand âge.* L'Hébreu : *Il expira, & il mourut.* Les 70. *Réduit en défaillance, il mourut.* Ce Patriarche mourut quarante-deux ans aprés cette maladie, dans laquelle il avoit donné sa bénédiction à Jacob. Il est fort croyable que depuis ce tems-là il recouvra la vûë avec la santé. Tous les Peres ont reconnu dans Isaac une des plus vives images du Sauveur du monde. Sa naissance miraculeuse si long-tems attenduë & si souvent promise; son nom qui marquoit le ris & la joye de ses parens, étoient une figure tres-sensible de Jesus-Christ, prédit, attendu, souhaité par les Patriarches & par les Prophétes, dont il a été la consolation, la joye & l'esperance. L'obéïssance d'Isaac à son pere jusqu'à la mort, son voyage à Moria, son sacrifice prêt à être consommé ; lui-même portant le bois de son sacrifice, un agneau immolé en sa place; tout cela represente si fortement le sacrifice de Jesus-Christ, qu'il est impossible de ne l'y pas appercevoir. Ismaël qui combat, qui mal-

℣. 29. *Consumptúsque ætate mortuus est : & appositus est populo suo senex & plenus dierum : Et sepelierunt eum Esaü & Jacob filii sui.*

℣. 29. Il mourut d'un épuisement de forces, causé par son grand âge, & il se réunit à son peuple, étant fort vieux, & comme rassasié de la vie. Esaü & Jacob ses fils l'enterrerent.

COMMENTAIRE.

traite Isaac, irrité de se voir déchu de l'héritage dont il se flattoit, chassé avec sa mere; ne marque-t'il pas la Synagogue excluë de l'héritage & rejettée, pour faire place au fils légitime, à Jesus-Christ & aux Chrétiens, à qui le Sauveur a transporté ses droits en les nommant ses freres, & en leur méritant la grace de l'adoption de son pere. Rebecca épouse d'Isaac cherchée de si loin & amenée à l'héritier d'Abraham; Rebecca introduite dans la tente de Sara, & dont la compagnie fait oublier à Isaac la perte de sa mere, représente parfaitement l'Eglise Chétienne cherchée & amenée du milieu d'un peuple éloigné, mais prédestiné, qui prend la place de la Synagogue, & qui par sa parfaite conversion surpasse infiniment tout le mérite de l'Eglise des Juifs, & se rend digne d'un plus grand amour, que celle à qui elle succede. Enfin la maladie & l'aveuglement d'Isaac, durant lesquels il donne sa bénédiction à Jacob à l'exclusion d'Esaü, nous font connoître Jesus-Christ forcé en quelque sorte à réprouver la Synagogue, pour laquelle il avoit eu jusqu'alors, & pour qui il conservoit encore un amour tendre & paternel, & à mettre en sa place l'Eglise des nations. Celle-ci par sa diligence prévient sa concurrente, qui trop appuyée sur ses mérites & sur sa prétenduë préférence, ne croyoit pas pouvoir perdre un droit qu'elle se croyoit assuré. La présomption a perdu la Synagogue, l'humilité & la diligence ont fait le bonheur de l'Eglise. Voilà une partie des qualitez dont on trouve le paralléle dans Isaac & dans Jesus-Christ. On pourroit y en remarquer une infinité d'autres; car il n'y a point de Patriarche qui en fournisse un plus, grand nombre, & de plus remarquables.

℣. 29. APPOSITUS EST POPULO SUO. *Il fut réuni à son peuple.* Il mourut comme ses Peres, il fut enseveli avec eux. Il alla se réunir à eux dans l'autre vie, en attendant la venuë du Rédempteur, & la résurrection. L'Ecriture nomme le lieu de leur retraite, le sein d'Abraham, l'Eglise dans le Symbole l'appelle, les enfers, *descendit ad inferos*; nos Théologiens le nomment les Lymbes.

La mort d'Isaac est rapportée ici hors de son ordre naturel & chronologique : Peut-être que l'Ecrivain Sacré a voulu la mettre ici, pour n'être pas obligé d'interrompre le récit de l'histoire du Patriarche Joseph, dans laquelle elle tombe naturellement.

SENEX ET PLENUS DIERUM. *Vieux & rassasié de la vie.* Voyez Geneſe xxv. 8. *Horatius lib.* 1. *ſatyr.* 1.

Inde fit ut rarò qui ſe vixiſſe beatum
Dicat, & exacto contentus tempore vitæ
Cedat, uti conviva ſatur.

Il eſt rare de voir un homme qui avoüe qu'il a vécu heureux, & qui aprés avoir fourni ſa cariére, ſe retire du monde comme un convié ſort du feſtin, content & raſſaſié.

CHAPITRE XXXVI.

Dénombrement des deſcendans d'Eſaü.

ỳ. 1. *HÆ ſunt autem generationes Eſaü, ipſe eſt Edom.*

ỳ. 1. OR voici les deſcendans d'Eſaü, ou d'Edom.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. HÆ SUNT GENERATIONES ESAU. *Voici le dénombrement des deſcendans d'Eſaü*, ſur lequel il faut faire quelques remarques préliminaires. 1°. On trouve ici la généalogie non ſeulement des fils & petits-fils d'Eſaü; mais encore de ceux de Seir le Horréen, qu'il faut exactement diſtinguer les uns des autres. La premiére partie qui regarde Eſaü, eſt depuis le verſet 1. juſqu'au 20. & la ſeconde partie eſt depuis le verſet 20. juſqu'au 31.

2°. On peut remarquer que Moïſe diſtingue les fils d'Eſaü, qui lui ſont nez dans la terre de Canaan, de ceux qu'il a eu dans la terre de Seir; les premiers ſont ſes fils immediats, & les ſeconds ſont ſes petits-fils. Les premiers ſont marquez dans les ſept premiers verſets de ce chapitre; les autres ſont nommez dans les 12. verſets ſuivants.

3°. Il faut exactement diſtinguer trois formes de gouvernement, qui ſe ſuccederent l'un à l'autre, dans le pays des Iduméens. Le premier fut des Chefs de familles ou des Patriarches ſur leurs propres familles. Ils ſont nommez *Duces*, en Hébreu *Aluphim* (a). On en trouve le dénombrement depuis le verſet 15. juſqu'au 20. Le ſecond état eſt celui des Rois, qui ont regné dans l'Idumée aprés ces Patriarches. On en voit le dénombrement depuis le verſet 31. juſ-

(a) אלופים

jusqu'au 40. Enfin le troisiéme état des Iduméens, est celui des Chefs *Duces* ou Gouverneurs, qui succederent aux Rois. On en voit le catalogue depuis le verset 40. jusqu'à la fin du chapitre. Quelques-uns de nos Commentateurs ont prétendu que le gouvernement de ces Chefs, étoit Aristocratique; & celui des Rois, Monarchique; en sorte que les Iduméens dans les commencemens, aprés s'être gouvernez selon les loix de l'aristocratie, seroient tombez sous une domination monarchique, & enfin seroient revenus à l'aristocratique; mais il faut avoüer que l'on sçait trop peu la maniére de gouverner des Chefs ou Gouverneurs de mille *Aluphim*, pour oser rien décider sur cela; on sçait seulement que l'autorité des Patriarches sur leur propre famille, étoit peu ou point du tout differente de celle des Rois sur leurs sujets.

4°. Esaü eut trois femmes: Sçavoir *Oholibamah*, *Ada* & *Basemath*. *Oholibamah* eut pour fils Jehus, Jhelon & Coré. *Ada* eut Eliphaz. Et *Basemath* eut Rahuël. Moïse ne nous apprend rien de la posterité des fils d'Oholibamah. Eliphaz engendra Theman, Omar, Sepho, Gatham, Cenez & Amalec.

Rahuël eut Nahath, Zara, Samma & Meza. Voilà à quoi se réduit ce prétendu grand nombre de générations, depuis Esaü jusqu'à Moïse. Si l'on y fait refléxion, bien loin de dire que cette généalogie est trop nombreuse, peut-être qu'il faudra avoüer que Moïse en a omis une partie, ou qu'il n'en a dit qu'autant qu'il en falloit pour son dessein, qui étoit de faire connoître aux Israëlites les Tribus & le pays des Iduméens, afin qu'ils ne les attaquassent point, conformément à ce que Dieu leur avoit ordonné: & certainement on ne peut pas douter que Moïse n'ait omis exprés la généalogie des enfans d'Oholibamah.

5°. Quelques-uns ont fait difficulté sur le grand nombre des Rois & des Princes marquez ici dans Moïse; ils ont prétendu que ce catalogue avoit été ou ajoûté ou augmenté & rempli par quelqu'autre que lui; & que ces paroles: *Voilà les Rois qui ont gouverné les Iduméens*, *avant que les Israëlites eussent des Rois*; font voir que ce dénombrement ne fut mis ici que depuis Saül ou David, dans un tems où les Israëlites étoient gouvernez par des Rois.

Mais on peut répondre 1°. Que ces paroles du verset 31. *Reges qui regnaverunt in terra Edom*, *antequam haberent Regem filii Israël*, *&c.* peuvent signifier que les Iduméens avoient eû des Rois étrangers qui les avoient soûmis en divers tems, & en divers endroits, avant que les Israëlites eussent eu des Rois.

2°. Ces Rois d'Edom n'étoient pas de veritables Rois de la nation entiere des Iduméens, mais des Gouverneurs d'un canton, ou d'une ville



ville particuliere, auſquels Moïſe donne le nom de Rois; & quand il dit qu'il y avoit eû ce nombre de Rois dans l'Idumée, *avant qu'il y eut un Roi dans Iſraël*; c'eſt comme s'il diſoit: Auant qu'il y eût dans Iſraël un homme revêtu de l'autorité de Juge & de Gouverneur, & avant que moi-même j'euſſe pris la conduite de ce peuple (*a*), il y avoit eû pluſieurs Gouverneurs & pluſieurs Rois dans l'Idumée. Cette nation étoit formée; la République des Iduméens avoit déja un état certain de gouvernement, elle avoit des Villes & des Gouverneurs, ſous le nom de Rois, avant que les Iſraëlites euſſent une demeure aſſurée, une forme de République, des Gouverneurs fixes & conſtans.

On peut confirmer cette explication que nous donnons au nom de Roi, par l'Ecriture, qui le donne quelquefois à de ſimples Juges, ou à des Gouverneurs & des Magiſtrats; par exemple, à Abimelech fils de Gedeon (*b*), & aux autres Juges (*c*), & à Moïſe lui-même (*d*); Jephté agit en Roi (*e*), en faiſant la guerre à Ephraïm. Gedeon uſe d'une autorité abſoluë, en faiſant mourir les habitans de Socoth & de Phanuël (*f*): Enfin Procope établit comme une maxime generale, que les Nations étrangeres donnent à leurs Chefs le nom de Rois; & l'on voit qu'il y avoit des Rois dans preſque toutes les Villes de la Paleſtine, à l'entrée de Joſué.

Ainſi quand Moïſe dit qu'avant ſon tems, il n'y avoit point de Roi dans Iſraël; cela marque ſeulement qu'encore qu'avant lui, chaque famille des Hébreux eut ſon Chef, qui étoit le premier-né, qui commandoit à ſes freres; & que chaque Tribu eut ſon Prince, qui avoit autorité ſur toute la Tribu; néanmoins il n'y avoit point de Prince ſur tout Iſraël: Que lui Moïſe eſt le premier, qui ait été Chef de toutes les Tribus, & qui ait eû ſur tout le peuple l'autorité de Roi, ſous la dépendance de Dieu, qui s'en étoit déclaré le premier Monarque.

Quant aux Rois des Iduméens, dont parle ici Moïſe, l'on peut faire pluſieurs refléxions ſur ce qu'il en dit: 1°. Que ces Rois n'étant qu'au nombre de huit, ne peuvent aller juſqu'au tems de Saül ou de David, qui aſſujettit les Iduméens. C'eſt pourtant ce qui devroit être, ſi ce dénombrement étoit une piéce ajoûtée au texte de Moïſe. 2°. Il n'eſt nullement difficile, que ce nombre de Rois ait regné dans l'Idumée, depuis qu'Eſaü eut chaſſé les Horréens de leurs montagnes, juſqu'au tems de Moïſe, pendant l'eſpace d'environ deux cens ans; quand même

(*a*) *Abenezra, Grot. Philo de vita Moſi lib.* II. *Fuit Moſes, & Rex, & Legiſlator, & Propheta, & Pontifex.*
(*b*) *Judic.* IX. 6.
(c) *Jud.* XXI. 25.
(d) *Deut.* XXXIII. 5.
(e) *Judic.* XII. 6.
(f) *Judic.* VIII. 16 17.

ỷ. 2. *Esaü accepit uxores de filiabus Chanaan : Ada filiam Elon Hethæi, & Oolibama filiam Ana filia Sebeon Hevæi :*

3. *Basemath quoque filiam Ismaël, sororem Nabajoth.*

ỷ. 2. Esaü épousa des filles Cananéennes; Ada fille d'Elon Hethéen, & Oolibama fille d'Ana, qui étoit fille de Sebeon Hevéen :

3. Il épousa de plus Basemath fille d'Ismaël, & sœur de Nabajoth.

COMMENTAIRE.

on avouëroit que ces Princes ont regné successivement, & dans les mêmes endroits ; ce qui paroît contraire aux versets 31. & 32. de ce chapitre ; où l'on voit que ces Princes sont venus de divers endroits dans le lieu de leur gouvernement. 3°. Enfin, il est fort aisé de concevoir que l'Idumée ait eû des Rois dans un canton ; par exemple, dans l'Idumée Orientale, tandis qu'elle n'avoit que des Chefs ou Gouverneurs dans d'autres endroits.

Ces réponses peuvent satisfaire aux difficultez que l'on forme sur le texte de ce chapitre : Venons-en maintenant à l'explication litterale.

ỷ. 2. OOLIBAMA FILIAM ANÆ, FILIÆ SEBEON HEVÆI. *Oolibama fille d'Ana, fille de Sebeon le Hevéen.* On trouve quelque difference entre les noms des femmes d'Esaü rapportez ici, & ceux qui sont marquez aux chapitres XXVI. & XXVIII. *Olibama*, est nommée Judith au chapitre XXVI. 34. *Ada* est appellée Besamath au même endroit ; & celle qui est nommée ici Basemath, est appellée *Mehelet* au chapitre XXVIII. 9. Il y a quelques Commentateurs qui ne sont pas persuadez que les trois femmes, dont il est parlé ici, soient les mêmes que celles qui sont marquées ailleurs : Mais ils n'ont point d'autres preuves de cette opinion, que la difference de noms, qui à la verité est considerable, lorsqu'elle est soûtenuë de quelque autre raison ; mais qui toute seule n'est d'aucun poids dans l'Ecriture, où l'on sçait que rien n'est plus commun que de voir une même personne porter differens noms.

FILIAM ANÆ, FILIÆ SEBEON HEVÆI. Le nom d'*Ana* est propre aux hommes & aux femmes, & nos Interpretes sont partagez ici sur le genre & sur le sexe d'*Ana*. La Vulgate & l'Hébreu portent (*a*) : *Ana fille de Zebeon*. Mais les 70. & quelques exemplaires latins portent, *Filii Sebeon* ; Ana fils de Sebeon : & cette maniere de lire est confirmée par le verset 24. de ce chapitre, où *Ana* est mis parmi les fils de *Zebeon*. *Hi filii Sebeon, Aia & Ana, iste est Ana, &c.* On peut traduire l'Hébreu & le Chaldéen par *filiam Anæ, filiam Sebeon hevæi* : Oolibama étoit fille d'Ana & petite-fille de Sebeon ; ce qui

(a) בת ענה בת צבעון החוי

ỳ. 4. *Peperit autem Ada, Eliphaz: Basemath genuit Rahuel:*

5. *Oolibama genuit Jehus, & Ihelon, & Core: Hi filii Esaü, qui nati sunt ei in terra Chanaan.*

ỳ. 4. Ada fut mere d'Eliphaz; & Basemath enfanta Rahuël.

5. Oolibama enfanta Jehus, Ihelon & Coré. Voilà les enfans d'Esaü, qu'il eut dans la terre de Canaan.

COMMENTAIRE.

sauve la contradiction des versets 2. & 24. en mettant Ana pour pere naturel d'Oolibama, & en lui donnant pour ayeul Sebeon. Il est ordinaire dans l'Ecriture de donner le nom de fille, aux petites-filles.

On forme encore une difficulté sur ce que Sebeon, qui est nommé ici Hevéen, est appellé ailleurs (*a*) Beéri Hethéen. Mais on répond que les noms de Hévéen & de Hethéen ne sont pas plus malaisez à concilier, que ceux de Beéri & de Sebeon. Le changement de demeure peut faire dénommer Hevéen, celui qui est Hethéen d'origine; & ne voyons-nous pas que le même Sebeon est mis parmi les Horréens dans ce chapitre, parce qu'il y a demeuré quelque tems?

Mais quelques Interpretes soûtiennent que toutes ces solutions ne sont nullement necessaires; parce que la difficulté pour laquelle on les cherche n'est qu'imaginaire. Sebeon & Ana du verset 24. sont absolument differens d'*Ana* & de *Sebeon* du verset 2. ceux-ci sont Hethéens; & ceux-là Hevéens & Horréens; les premiers sont de la race de Seir, avec laquelle Esaü n'a pas eu d'alliance, & avec qui il a été en guerre jusqu'à se rendre maître de leur pays. Les seconds sont Hevéens & alliez d'Esaü: Ana du verset 2. est mere d'Oolibama, ou de Judith, & Sebeon ou Beéri est son pere. Ana du verset 24. est fils de Sebeon le Horréen, & pere d'*Oolibama*, dont la fierté & la hauteur exprimée dans son nom (*b*), a pû faire donner le même nom à une Cananéene femme d'Esaü, qui l'imitoit dans son orgueil; au moins c'est la pensée de quelques Interpretes. Mais ne seroit-il pas plus simple de dire qu'Esaü ayant conquis le pays de Seir & la ville d'Oolibama, donna à Judith son épouse cette Ville, dont elle voulut conserver le nom; & ce qui persuade qu'Oolibama étoit un nom de lieu, c'est qu'ici, verset 41. & 1. Par. 1. 52. on trouve un Prince d'Oolibama. Pour le reste de la difficulté, il est malaisé d'y satisfaire.

ỳ. 4. PEPERIT ADA ELIPHAZ. *Ada fut mere d'Eliphaz.* Saint Jerôme suivi d'un grand nombre d'Interpretes, croit que cet Eliphaz est le même qu'Eliphaz le Themanite, dont il est parlé dans Job; mais il vaut mieux dire que celui-ci est l'ayeul de l'ami de Job, & que l'ami de Job est fils de Theman & petit-fils d'Eliphaz, fils d'Esaü.

(a) Chap. XXVI. 34.

(b) אהלי במה signifie, *ma tente est élevée*, ou, *la hauteur de ma tente*.

℣. 6. *Tulit autem Esaü uxores suas & filios & filias, & omnem animam domûs suæ, & substantiam, & pecora, & cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan : & abiit in alteram regionem, recessitque à fratre suo Jacob.*

7. *Divites enim erant valdè, & simul habitare non poterant : nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum, præ multitudine gregum.*

8. *Habitavitque Esaü in monte Seir, ipse est Edom.*

℣. 6. Et Esaü ayant pris ses femmes, ses fils & ses filles, toutes les personnes de sa maison, tout son bien & son bétail, & tout ce qui étoit à lui dans le pays de Canaan, se retira dans un autre pays, & s'éloigna de son frere Jacob.

7. Car ils étoient fort riches, & ils ne pouvoient habiter ensemble dans le même canton, parce que le pays où ils demeuroient comme étrangers, ne pouvoit suffire à la nourriture du grand nombre de leurs troupeaux.

8. Et Esaü, appellé aussi Edom, demeura dans les montagnes de Seir,

COMMENTAIRE.

℣. 5. JEHUS. Il est nommé *Jaus*. 1. Paralip. 1. 29.

℣. 6. TULIT AUTEM ESAU..... CUNCTA QUÆ HABERE POTERAT IN TERRA CANAAN, ET ABIIT IN ALTERAM REGIONEM. *Esaü prit tout ce qu'il avoit dans le pays de Canaan, & se retira dans un autre pays, & se sépara de son frere Jacob.* L'Hébreu porte simplement : *Il prit tout ce qu'il avoit acquis dans la terre de Canaan, & s'en alla dans la terre,* [*se retirant*] *de devant Jacob son frere.* Le Chaldéen dit, qu'il se retira dans un autre pays. Les 70. ne marquent pas où il alla; mais simplement qu'il sortit du pays de Canaan, pour faire place à Jacob. Vatable & quelques Auteurs entendent l'Hébreu en ce sens (a) : *Abiit in terram* [*eandem, sed in locum remotiorem.*] Il ne sortit pas de la terre de Canaan; mais il s'éloigna de Jacob, il s'en alla dans un canton du pays plus éloigné. On peut aussi suppléer de cette sorte ce qui semble manquer dans l'Hébreu : Esaü se retira dans son pays, dans le lieu de son premier établissement, dans Seir, ou dans l'Idumée.

Les Juifs soûtiennent sans raison qu'Esaü se retira par la crainte qu'il eut de Jacob. Quelques autres (b) traduisent ici par le plusque parfait : *Recesserat Esaü in terram aliam antequam veniret Jacob.* A la lettre : Il s'étoit retiré dans un autre pays, avant l'arrivée de Jacob; mais la suite nous découvre la veritable cause de la retraite d'Esaü, c'est la trop grande quantité de leur bétail, qui ne pouvoit trouver à paître dans le même pays (c). Jacob & Esaü étoient parfaitement reconciliez. Ils vécurent quelque tems ensemble aprés la mort & les funerailles de leur commun pere Isaac. Esaü qui avoit ses habi-

(a) וילך אל ארץ מפני יעקב אחיו
(b) *Glass. & Junius.*
(c) ℣. 7.

℣. 9. *Hæ autem sunt generationes Esaü patris Edom in monte Seir,*

10. *Et hæc nomina filiorum ejus: Eliphaz filius Ada uxoris Esaü: Rahuël quoque filius Basemath uxoris ejus.*

11. *Fuerúntque Eliphaz filii: Theman, Omar, Sepho, & Gatham, & Cenez.*

12. *Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esaü: quæ peperit ei Amalech, hi sunt filii Ada uxoris Esaü.*

13. *Filii autem Rahuël: Nahath & Zara, & Samma & Meza, hi filii Basemath uxoris Esaü.*

14. *Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Ana filiæ Sebeon, uxoris Esaü, quos genuit ei, Jebus & Ihelon & Core.*

℣. 9. Et il fut le pere des Iduméens. Voici les descendans d'Esaü, qui lui nâquirent dans les montagnes de Seir :

10. Et voici les noms de ses enfans : Ada femme d'Esaü fut mere d'Eliphaz ; & Basemath aussi sa femme, eut pour fils Rahuël.

11. Eliphaz fut pere de Theman, d'Omar, de Sepho, de Gatham & de Cenez.

12. Eliphaz fils d'Esaü eut encore une concubine nommée Thamna, qui fut mere d'Amalech. Ce sont là les descendans des fils d'Ada femme d'Esaü.

13. Rahuël eut pour fils Nahath, Zara, Samma & Meza ; voilà les enfans sortis de Basemath femme d'Esaü.

14. Jebus, Ihelon & Coré furent fils d'Oolibama épouse d'Esaü ; elle étoit fille d'Ana, & Ana fille de Sebeon.

COMMENTAIRE.

tudes dans le pays de Seir, où il avoit déja demeuré, s'y retira volontairement, pour laisser à Jacob les campagnes, où Isaac avoit eu ses troupeaux.

℣. 5. HI FILII ESAU, QUI NATI SUNT EI IN TERRA CANAAN. *Voici les fils d'Esaü, qu'il eut dans la terre de Canaan.* Esaü demeura quelque tems parmi les Hethéens, ou les Hevéens avec lesquels il étoit lié d'amitié, & où il avoit pris ses deux premieres femmes. Ce fut dans ce pays où il eut les fils qui sont marquez dans les versets précédents. Ils lui étoient nez dans la terre de Canaan; mais Esaü les ayant mariez dans le pays de Sehir, aprés qu'il y fut retourné, ils y engendrerent les enfans dont il est parlé aux versets 9. 10. & 11. & suivants.

℣. 9. HÆ GENERATIONES ESAU PATRIS EDOM IN MONTE SEHIR. *Voici la généalogie d'Esaü pere des Iduméens, tandis qu'il demeura dans les montagnes de Seir ;* c'est-à-dire, Voici les fils de ses enfans, voici le dénombrement de ses petits-fils, qui lui naquirent dans le pays de Seir.

℣. 12. THAMNA CONCUBINA ELIPHAZ. *Thamna concubine d'Eliphaz.* Thamna étoit à l'égard d'Eliphaz, ce qu'*Agar* & Cethura étoient à l'égard d'Abraham ; elle étoit femme du second rang.

℣. 14. FILIÆ ANÆ, FILIÆ SEBEON. *Fille d'Ana, fille de Sebeon.* Les 70. *Fille d'Ana fils de Sebegon,* comme au verset 2. que l'on peut voir.

℣. 15. Hi duces filiorum Esaü : Filii Eliphaz primogeniti Esaü : Dux Theman, Dux Omar, Dux Sepho, Dux Cenez.

16. Dux Core, Dux Gathan, Dux Amalech : Hi filii Eliphaz in terra Edom, & hi filii Ada.

17. Hi quoque filii Rahuël filii Esaü : Dux Nahath, Dux Zara, Dux Samma, Dux Meza. Hi autem Duces Rahuël in terra Edom : Isti filii Basemath uxoris Esaü.

℣. 15. Les Princes ou Chefs de la famille d'Esaü, furent les fils d'Eliphaz, fils aîné d'Esaü : Le Prince Theman, le Prince Omar, le Prince Sephò, le Prince Cenez.

16. Le Prince Coré, le Prince Gathan, le Prince Amalech ; voilà les noms des descendans d'Eliphaz dans le pays d'Edom, & de la postérité d'Ada [femme d'Esaü.]

17. Les enfans de Rahuël fils d'Esaü, furent le Prince Nahath, le Prince Zara, le Prince Samma, le Prince Meza. Voilà les Princes ou les Chefs sortis de Rahuël dans le pays d'Edom, & les descendans de Basemath épouse d'Esaü.

COMMENTAIRE.

℣. 15. HI DUCES FILIORUM ESAU, FILII ELIPHAZ PRIMOGENITI ESAU, DUX THEMAN, DUX OMAR, &c. *Voici les Chefs d'entre les fils d'Esaü : les enfans d'Eliphaz premier né d'Esaü, sont le Prince Theman, le Prince Omar.* Voici la premiére classe de ceux qui ont gouverné les Iduméens, & qui ont eu parmi eux le titre de Princes de Tribus, ou de Chiliarques ; c'est-à-dire, Princes de mille hommes ; car le terme Hébreu *Aluphim* (*a*), revient parfaitement au Grec *Chiliarchi* (*b*). L'Auteur de la Vulgate qui traduit ici *Aluphim* par *Duces*, rend ailleurs le même terme par *Mille* (*c*), ou par *Princeps* (*d*). Les Juifs avoient parmi eux des Villes gouvernées par des Princes de mille hommes. Bethléhem en étoit une, & Zacharie (*e*) prédit qu'Azot deviendra une de ces Villes qui aura un Prince d'Israël, un *Aluph*. Ces Villes sont quelquefois nommées elles-mêmes de ce nom.

Les *Aluphims* d'Idumée étoient donc des Chefs de Tribus, qui répondoient à ce que les Hébreux appellent parmi eux Princes de Tribus (*f*). Ces Princes dont il est parlé ici avoient le gouvernement d'une Ville & d'un Canton habité par une Tribu des fils d'Esaü : par exemple, le Patriarche Eliphaz eut pour fils Theman, qui fut Prince de Themanites ; c'est-à-dire, de ses fils & petits-fils. Les Rabbins mettent cette distinction entre ces Princes & les Rois, que les Rois portoient la couronne, & non pas les Princes.

℣. 16. HI FILII ELIPHAZ IN TERRA EDOM. *Voilà les fils*

(a) אלופים
(b) Χιλίαρχοι.
(c) *Isai.* LX. 22. *Minimus erit in mille* ; le moindre deviendra Chef de mille hômes.
(d) *Mich.* V. 2.
(e) *Zach.* IX. 7.
(f) נשיאים Voyez les quatre premiers Chapitres des Nombres.

℣. 18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esaü : Dux Jehus, Dux Ihelon, Dux Core. Hi Duces Oolibama filiæ Ana uxoris Esaü.

19. Isti sunt filii Esaü, & hi Duces eorum : ipse est Edom,

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ : Lothan, & Sobal, & Sebeon, & Ana,

21. Et Dison, & Eser, & Disan. Hi Duces Horræi, filii Seir, in terra Edom.

22. Facti sunt autem filii Lothan : Hori & Heman. Erat autem soror Lothan, Thamna.

23. Et isti filii Sobal : Alvan & Manahat & Ebal, & Sepho & Onam.

℣. 18. Les enfans d'Oolibama femme d'Esaü, furent le Prince Jehus, le Prince Ihelon, le Prince Coré. Ce sont là les Chefs sortis d'Oolibama fille d'Ana, & femme d'Esaü.

19. Voilà donc le dénombrement des fils d'Esaü, appellé aussi Edom, & voici ceux qui ont été Chefs, ou Princes parmi eux.

20. Les fils de Seir le Horréen, habitans de ce pays, sont Lothan, Sobal, Sebeon, Ana,

21. Dison, Eser & Disan. Ce sont là les Princes Horréens descendus de Seir, [qui furent] dans le pays d'Edom.

22. Lothan eut pour fils Hori & Theman. Lothan avoit aussi une sœur nommée Thamna.

23. Les fils de Sobal furent, Alvan, Manahat, Ebal, Sepho & Onam.

COMMENTAIRE.

d'Eliphaz dans la terre d'Edom. L'Hébreu : *Voilà les Princes d'Eliphaz.* Le Prince *Coré*, nommé au commencement de ce verset ne se trouve point au verset 11. parmi les enfans d'Eliphaz ; on ne le rencontre pas non plus dans les Paralipoménes.

℣. 19. IPSE EST EDOM. *Appellé aussi Edom.* Les 70. (a) : *Voilà les fils d'Edom.* Abenezra : *Il est le pere des Iduméens.*

℣. 20. FILII SEIR HORRÆI, HABITATORES TERRÆ. *Les fils de Seir le Horrhéen, habitans de ce pays.* Les 70. Les fils de Seir qui habita dans ce pays. Mais la Vulgate qui est conforme au texte Hébreu, fait un meilleur sens. Les Horréens dont on donne ici le dénombrement, furent les premiers habitans du pays de Seir, ou du pays des Horréens, ou enfin de l'Idumée, occupée depuis par Esaü & par ses descendans. On a parlé de ces Horréens Genese XIV. 6.

℣. 21. HI DUCES HORRÆI FILII SEIR IN TERRA EDOM. *Voilà les Princes Horréens descendus de Seir, qui furent dans la terre d'Edom.* C'est-à-dire, Voilà le fils de Seir ancien habitant des pays qui furent occupez par Edom, & par ses descendans ; & voilà les noms des Princes de Seir qui gouvernerent ces pays. Il paroît que les descendans de Seir & ceux d'Esaü étoient mêlez, & habitoient les mêmes Provinces, & avoient plusieurs Gouverneurs dans le même tems, mais dans differentes Villes. On peut confronter le

(a) Οὗτοι εἰσὶ οἱ υἱοὶ Ἐδώμ.

℣. 24. Et hi filii Sebeon : Aia & Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cum pasceret asinos Sebeon patris sui :

25. Habuitque filium Dison, & filiam Oolibama.

26. Et isti filii Dison : Hamdan, & Eseban, & Jethran & Charan.

℣. 24. Les fils de Sebeon furent Aïa & Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans le Desert, lorsqu'il paissoit les ânes de son pere Sebeon.

25. Ana eut un fils nommé Dison, & une fille nommée Oolibama.

26. Dison eut pour fils Hamdan, Esban, Jethran & Charan.

COMMENTAIRE.

verset 30. avec celui-ci, & on verra clairement qu'il y a eu des Princes de Seir dans le pays de Seir & dans celui d'Edom ; & en comparant les generations de Seir & d'Esaü, il faut necessairement mettre ces Princes dans le même tems.

℣. 24. ISTE EST ANA QUI INVENIT AQUAS CALIDAS IN SOLITUDINE, CUM PASCERET ASINOS SEBEON PATRIS SUI. *C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans le desert, lorsqu'il paissoit les ânes de son pere Sebeon.* Le terme hébreu *Jeamim* (a), que saint Jerôme a traduit ici par *aquas calidas*, est un de ceux qui ont le plus exercé les Interpretes. Les 70. & les autres Traducteurs Grecs ont conservé le mot *Jamin*, ou *Jamim*. Les 70 & Theodotion traduisent par le singulier : *Il trouva Jamin ;* mais Aquila & Symmaque lisent au plurier, *Les Jamims.* Nos Commentateurs sont partagez en plusieurs sentimens : Les uns prétendent qu'Ana découvrit dans le desert quelque source d'eau, dans le tems qu'il gardoit les ânes de son pere. Ces sortes de découvertes ne doivent pas passer pour peu importantes dans ces pays deserts & arides. L'Hébreu *Jam*, signifie la mer, & on peut lui donner pour plurier *Jamim*, les mers. Les Hébreux donnent ce nom à tous les grands amas d'eaux. Il semble que l'Auteur de la Vulgate ait lû dans ses exemplaires *Chammaim* (b), des bains, des eaux chaudes. On peut avancer que si Moïse parle ici de la découverte de quelque fontaine, ou de quelque lac, il parle d'une chose fort connuë aux Hébreux de son tems, & qui devoit être dans le desert où ils étoient alors ; car que voudroit dire cette remarque ? Il trouva un lac, ou une fontaine dans le desert, sans marquer ni le nom, ni le lieu de ce lac ou de cette fontaine ; à moins qu'il ne l'entendît d'une chose, que les circonstances rendoient remarquable, & qui étoit comme présente à ceux à qui il parloit.

D'autres entendent par le nom hébreu *Jemim*, des mulets. Ce sentiment est fort suivi. Saint Jerôme l'a marqué dans ses questions hébraïques. Il dit que plusieurs croyoient qu'Ana avoit accouplé des

(a) ימים | (b) חמים

ânes

℣. 27. Hi quoque filii Eser: Balaan & Zavan, & Acan.
28. Habuit autem filios Disan: Hus & Aram.
29. Hi Duces Horræorum: Dux Lotan, Dux Sobal, Dux Sebeon, Dux Ana.

℣. 27. Les fils d'Eser, furent Balaan, Zavan & Acan.
28. Les fils de Disan furent Hus & Aram.
29. Voici les noms des Princes Horréens. Le Prince Lotan, le Prince Sobal, le Prince Sebeon, le Prince Ana.

COMMENTAIRE.

ânes sauvages avec ses ânesses, d'où seroient sortis des ânes d'une vitesse extraordinaire, que l'on nomma Jammim. D'autres, continuë-t-il, veulent qu'il ait fait naître des mulets, en accouplant de ses ânes avec des jumens. Jonathan, suivi de la plûpart des Rabbins, est de ce sentiment, qui n'a néanmoins point d'autre fondement dans l'Ecriture, que la circonstance des ânes qu'Ana gardoit dans le desert. On ne trouve jamais les mulets nommez du nom de Jammim; & bien loin qu'ils soient devenus frequens depuis Ana; l'Ecriture n'en parle jamais, ni dans les dénombremens des bestiaux des Israëlites, ni dans le butin pris sur leurs ennemis; ce n'est qu'au tems de David où l'on commence à en parler. Le Rabbin Abraham Sepharat (*a*) croit que *Jemim* signifie des démons, des satyres.

D'autres enfin soûtiennent que Jemim marque une sorte de peuples. Il semble que les Interpretes Grecs l'ayent entendu en ce sens. Le Paraphraste Onkelos traduit *des Robustes*, ce que l'on peut entendre des Géans, des hommes robustes, ou même des mulets. Le texte & la version Samaritaine lisent *Haemim* (*b*), les *Eméens*, peuples dont parle Moïse, qui étoient des Géans comme les Enacims, & voisins des Horréens, du nombre desquels étoit Ana. Moïse (*c*) semble donc dire ici, selon l'ouverture que nous donne ce texte, qu'*Ana* étant au desert, & paissant les ânes de son pere, eut une rencontre avec les Emims, qui fut suivie d'une guerre ou de quelqu'autre évenement mémorable, que l'Auteur ne marque point, mais qui devoit être fort connu alors. Le terme hébreu (*d*) qui est rendu par *il trouva*, signifie quelquefois attaquer, surpendre l'ennemi, découvrir des embûches (*e*). On ne peut pas deviner pourquoi l'on marque cette circonstance, qu'*Ana gardoit les ânes de son pere*; mais il faut croire qu'elle n'est pas inutile à cette histoire, qui est racontée ici d'une maniére trop concise pour en pouvoir raisonner plus exactement. Il en est de même de ce qui est dit

(a) *Apud Munster.*
(b) האמים
(c) *Deut.* II. 10. II.
(d) מצא.
(e) *Vide Boch. de anim. sacr. part.* 1. *lib.* II. *cap.* I. *Vide etiam Judic.* I. 5. & I. *Reg.* XXXI. 3. & 3. *Reg.* XIII. 24.

℣. 30. *Dux Dison, Dux Eser, Dux Disan: Isti Duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.*

31. *Reges autem qui regnaverunt in terra Edom, antequam haberent regem filii Israël, fuerunt hi:*

32. *Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.*

33. *Mortuus est autem Bela, & regnavit pro eo Jobab filius Zare de Bosra.*

℣. 30. Le Prince Dison, le Prince Eser, le Prince Disan. Ce sont là les Princes Horréens, qui gouvernerent dans le pays de Seir.

31. Et les Rois qui regnérent dans le pays d'Edom, avant que les enfans d'Israël eussent un Roi, furent ceux-ci:

32. Bela fils de Beor regna dans la ville de Denaba;

33. Bela étant mort, Jobab fils de Zara de Bosra, regna en sa place.

COMMENTAIRE.

au verset 35. qu'*Adad vainquit les Madianites dans le pays de Moab*, sans s'expliquer davantage.

℣. 30. ISTI DUCES HORRÆORUM QUI IMPERAVERUNT IN TERRA SEIR. *Voici les Princes des Horréens, qui ont regné dans le pays de Seir.* L'Hébreu porte: Voilà quels furent les Chefs des Horréens, tandis qu'ils eurent des Chefs dans le pays de Seir. Ces Chefs sont nommez *Aluphim*, comme ceux des Iduméens; & il sembleroit en suivant l'ordre du récit de Moïse, que ce ne fut que depuis la conquête du pays des Horréens, que les Iduméens commencerent à avoir des Rois; car on lit immediatement aprés:

℣. 31. REGES AUTEM QUI REGNAVERUNT IN TERRA EDOM, ANTEQUAM HABERENT REGEM, FILII ISRAEL, FUERUNT HI. *Les Rois qui régnerent dans la terre d'Edom avant que les Israëlites eussent un Roi, sont ceux-ci.* On a déja remarqué que peut-être ces Rois étoient étrangers. Il est certain qu'ils ne se succederent pas de pere en fils. On a examiné ci-devant la difficulté que l'on forme sur ces paroles: *Avant que les Israëlites eussent un Roi.*

℣. 32. NOMEN URBIS EJUS DENABA. *Le nom de sa Ville est Denaba,* Saint Jerôme reconnoît deux Villes de ce nom; celle dont il est parlé ici, est à huit mille d'Areopolis, en s'avançant vers le torrent d'Arnon; l'autre est sur le mont Phegor, à huit mille d'Esbus.

℣. 33. JOBAB .... DE BOSRA. La plûpart des gens croient que ce Jobab est le saint homme Job, si connu par son admirable patience. Mais nous examinerons ce sentiment sur le livre de Job. La ville de *Bozra* est nommée Bostra par Ammien Marcellin (a), par Estienne, & par d'autres. On la trouve appellée *Colonia Alexandrina*, dans quelques médailles d'Alexandre Severe & de Mammée; on la nomme aujourd'hui Bussereth; elle est située à soixante milles du lac de Ti-

(a) *Ammian. lib.* XIV. *cap.* 17.

℣. 34. Cúmque mortuus esset Jobab, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

35. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in regione Moab: & nomen urbis ejus Avith.

36. Cúmque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semla de Masreca.

37. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Saül de fluvio Rohoboth.

38. Cúmque & hic obiisset, successit in regnum Balanan filius Achobor.

39. Isto quoque mortuo, regnavit pro eo Adar, nomenque urbis ejus Phaü, & appellabatur uxor ejus Meetabel, filia Matred filia Mezaab.

℣. 34. Aprés Jobab, Husan de la terre des Themanites, lui succeda au Royaume.

35. Aprés la mort d'Husan, Adad fils de Badad lui succeda; il défit les Madianites dans le pays de Moab: le nom de sa ville fut Avith.

36. Aprés la mort d'Adad, Semla qui étoit de Masréca regna en sa place.

37. Semla étant mort, Saül qui étoit de dessus le fleuve Rohoboth, lui succeda au Royaume.

38. Aprés la mort de Saül, Balanan fils d'Achobor regna en sa place.

39. Aprés la mort de Balanan, Adar lui succeda au Royaume. Le nom de sa ville étoit Phaü, & sa femme se nommoit Meetabel fille de Matred, qui étoit fille de Mezaab.

COMMENTAIRE.

beriade, en tirant vers l'Orient. Eusebe distingue Bozra capitale d'Arabie, de Bozor ou Bozra dans les montagnes d'Idumée.

℣. 34. HUZAM DE TERRA THEMANORUM. *Huzam du pays de Theman.* Les 70. le nomment *Asom.* La ville de Theman, étoit, selon Eusebe, à cinq milles de *Petra* capitale de l'Arabie petrée. Selon d'autres elle étoit vers la Celésyrie, tirant vers Damas. Dans l'Ecriture Theman signifie le pays qui est au Midi de la terre de Canaan. Onkelos traduit, la terre de *Daroma.* Le Syriaque, la terre du Midi. Le canton surnommé Daroma étoit au Midi de la Palestine.

℣. 35. ADAD FILIUS BADAD. Les 70. *Filius Barad.*

NOMEN URBIS EJUS AVITH. Les 70. *Sa ville se nomme Gettaim,* ou *Gethem.*

℣. 36. SEMLA DE MASRECA Les 70. *Sameda,* [ou *Samaa*] *de Mzecca.*

℣. 37. SAÜL DE FLUVIO ROHOBOTH. *Saül du fleuve Rohoboth.* Les 70. *Rohoboth qui est auprés du fleuve.* L'Hébreu porte: *De Rohoboth du fleuve.* Et au 1. des Paralipoménes, chapitre 1. verset 48. la Vulgate a traduit: *De Rohobot quæ juxta amnem sita est.* La ville de Rohoboth, située sur l'Euphrate, est nommée encore aujourd'hui des Arabes, *Rohoboth Melic.* Elle est un peu au dessous de Carcuse & de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate.

℣. 39. REGNAVIT PRO EO ADAR. *Adar regna en sa place.* Dans les Paralipomenes, il est appellé *Adad.* Les 70. le nomment: *Arad fils de Barad.*

℣. 40. *Hæc ergo nomina Ducum Esaü, in cognationibus, & locis, & vocabulis suis: Dux Thamna, Dux Alva, Dux Jetheth.*

41. *Dux Oolibama, Dux Ela, Dux Phinon.*

42. *Dux Cenez, Dux Theman, Dux Mabzar.*

43. *Dux Magdiel, Dux Hiram: Duces Edom habitantes in terra imperii sui; ipse est Esaü pater Idumæorum.*

℣. 40. Voilà donc les noms des Princes descendus d'Esaü, selon leurs races, les lieux de leurs demeures, & les noms qu'ils ont porté. Le Prince de Thamna, le Prince d'Alva, le Prince de Jetheth.

41. Le Prince d'Oolibama, le Prince d'Ela, le Prince de Phinon,

42. Le Prince de Cenez, le Prince de Theman, le Prince de Mabzar.

43. Le Prince de Magdiel, & le Prince de Hiram. Ce sont là les Princes de l'Idumée, qui ont demeuré chacun dans le lieu de leur dépendance; voilà ce qui regarde Esaü pere des Iduméens.

COMMENTAIRE.

UXOR EJUS MEETABEL FILIA MATRED, FILIÆ MEZAAB. *Sa femme étoit Meetabel fille de Matred, fille de Mezaab.* Elle étoit fille de Matred, & petite fille de Mezaab; ou fille propre de l'un, & adoptive de l'autre.

℣. 40. HÆC NOMINA DUCUM ESAÜ. *Voilà les noms des Princes*, ou *des Chefs d'Esaü.* Ces Ducs, ou Princes, qui succederent aux Rois des Iduméens, gouvernerent chacun dans leur Ville, & non pas tous ensemble à toute la nation des Iduméens. C'est ce que Moïse veut marquer par ce qui suit: *In cognationibus, & locis, & vocabulis suis.* Selon les lieux où leurs familles ont demeuré, & ausquels elles ont donné leurs noms. C'étoit apparemment ces Gouverneurs qui gouvernoient l'Idumée, lorsque les Israëlites sortirent de l'Egypte; ce sont ceux dont parle Moïse (*a*): *Tunc conturbati sunt Principes Edom.* Alors les Princes d'Edom furent troublez.

DUX ALVA. Les 70. au lieu d'*Alva*, lisent, *Gola.*

℣. 41. DUX PHINON, peut-être, *Phunon. Num.* XXXIII. 41.

℣. 43. DUX HIRAM, Les 70. *Dux Zaphrim.*

IPSE EST ESAÜ PATER IDUMÆORUM. *C'est cet Esaü qui est le pere des Iduméens.* L'Ecriture ne marque pas la mort d'Esaü, & nous n'avons aucun Ecrivain de poids qui ose en fixer l'année. L'Auteur du Testament des Patriarches (*b*), dit qu'Esaü mourut la quarantiéme année du Patriarche Juda, qui pouvoit être la cent vingt-une d'Esaü. *In anno quadragesimo vitæ meæ:* C'est Judas qui parle, *supervenit nobis Esaü frater patris nostri, in prælio gravi & forti, & cecidit in arcu Jacob, & delatus est mortuus in montem Seir, &c.* La quarantiéme année de ma vie, Esaü vint nous attaquer; mais il fut tué dans

(a) *Exod.* XV. 15.

(b) *Cap.* 4.

le combat d'un coup de fléche de l'arc de Jacob. Mais nous ne faisons aucun fond sur cette histoire. L'Ecriture nous parle d'Esaü, comme d'un Prophane qui a vendu une chose sacrée, & qui s'est rendu indigne des prérogatives attachées à sa naissance & à sa qualité de premier né (*a*). *Ne quis .... prophanus ut Esaü qui propter unam escam vendidit, primitiva sua.* Moïse remarque qu'il se soucia si peu de la faute qu'il avoit faite en vendant & en perdant son droit d'aînesse, qu'il s'en moqua comme s'il n'eût fait qu'une chose indifferente (*b*). *Abiit parvipendens quòd primogenita vendidisset.* Dans Malachie Dieu prononce qu'il a haï Esaü, & qu'il a aimé Jacob (*c*): *Jacob dilexi, Esaü autem odio habui.* Et saint Paul montre qu'Esaü est la figure des reprouvez, comme Jacob est celle des prédestinez (*d*). Le Targum de Jerusalem dit, qu'il méprisa sa part de l'éternité, & qu'il nia la resurrection des morts. Les Peres lui reprochent fortement son avidité. Saint Chrysostome l'appelle gourmand (*e*). On attaque sa vie sauvage, & son application au métier de la chasse (*f*), que l'on regarde comme une profession qui a de grands obstacles au salut: mais nonobstant tout cela, l'on ne peut pas assurément prononcer sur la damnation d'Esaü. Il a pû être la figure des reprouvez, sans être reprouvé lui-même; comme nôtre Sauveur a pris la forme de serviteur & de pecheur, quoiqu'il ne fût ni l'un, ni l'autre; & il faut reconnoître dans Esaü un bon cœur, qui lui fit recevoir si favorablement & avec des marques d'amitié si tendres son frere Jacob, à son retour de la Mésopotamie; il quitte ensuite la terre de Canaan, & laisse à Jacob tout ce pays pour paître son bétail. Enfin il n'usa jamais envers lui de la moindre violence pour se venger des injures qu'il pouvoit prétendre en avoir reçu. On avoüera que cette conduite n'est pas d'un homme qui n'est pas maître de son ressentiment & de sa colére, & qui a étouffé tous les sentimens de religion. Quelques savans veulent que le Roi *Erythros* (*g*), qui a donné le nom de la mer Rouge, & dont on montroit le tombeau dans l'Isle Tyrine ou Agyris, éloigné de la Carmanie de deux milles stades, soit le même qu'Edom pere des Iduméens. Le terme Hébreu *Edom*, signifie roux, aussi-bien que le Grec *Erythros*. Le tombeau d'Erythros étoit au milieu d'un grand bois de Palmiers, orné d'une colomne fort haute, gravée de caractéres du pays.

(a) *Hebraor.* XII. 16.
(b) *Genes.* XXV. 34.
(c) *Malach.* I. 2. 3.
(d) *Rom.* IX. 13.
(e) Γαστρίμαργος.
(f) *Ambros. in Psal.* CXVIII. *Nullum invenimus in divinarum serie litterarum de venatoribus justum. Aut. Com. in Psal. sub nom. Hieronym. in Psal.* XC. *Esaü venator erat, quia peccator erat, & penitus non invenimus in Scripturis sanctis, sanctum aliquem venatorem.*
(g) *Vide Strab. lib.* XVI. *pag.* 520. *& Quint. Curt. lib.* X. *Plin. lib.* VI. *c.* 28.

CHAPITRE XXXVII.

Jalousie des fils de Jacob contre Joseph leur frere, à cause de ses songes & de l'amitié que Jacob lui portoit. Ils prennent la résolution de le faire mourir. Ils le vendent, & il est mené en Egypte.

℣. 1. *Habitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est.*

2. *Et hæ sunt generationes ejus: Joseph cùm sedecim esset annorum, pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer: Et erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorum patris sui; accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.*

℣. 1. Or Jacob habita dans la terre de Canaan, où son pere avoit demeuré comme étranger.

2. Et voici ce qui regarde ses enfans. Joseph étant encore jeune, & âgé seulement de seize ans, paissoit les troupeaux de son pere, avec ses freres les fils de Bala & de Zelpha. Alors il accusa ses freres, auprés de son pere, d'un tres-grand crime.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HABITAVIT IN TERRA CANAAN. *Il demeura dans la terre de Canaan.* Il fixâ sa demeure dans une vallée prés d'Hébron. On croit que c'est la vallée de Mambré, où Abraham & Isaac avoient demeuré si long-tems.

℣. 2. HÆ SUNT GENERATIONES EJUS. *Voilà ses generations.* Abenezra, Vatable, Grotius & d'autres entendent ici par *Generations*, (*a*) le récit de ce qui est arrivé à la famille de Jacob; & ils prétendent que ce terme hébreu a quelquefois cette signification; comme Genese VI. 9. Num. III. 1. Prov. XXVII. 1. Matt. I. 1. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ces mots: *Hæ sunt generationes, &c.* sont la conclusion de ce qui précéde. L'Auteur sacré ayant rapporté le généalogie de Jacob (*b*), & à son occasion celle d'Esaü (*c*), conclut par ces paroles: Voilà quelle est la génération de Jacob. Il ne parle point là d'Esaü, parce que le dénombrement de sa posterité n'entroit qu'indirectement dans son dessein.

JOSEPH CUM SEDECIM ESSET ANNORUM. *Joseph étant âgé de seize ans.* L'Hébreu, le Chaldéen, les 70. portent: *Que Joseph avoit dix-sept ans.* A la lettre: *Il étoit fils de dix-sept ans.* Il étoit dans sa dix-septiéme année, & avoit achevé sa seiziéme. Cette expression:

(a) תולדות
(b) Chap. XXXV. 22.
(c) Chap. XXXVI.

Il étoit fils, jointe à un nombre d'années, marque toûjours l'année courante, & jamais l'année accomplie (*a*). L'Hébreu est suivi de tous les Interpretes, hormis de la Vulgate, qui neanmoins ne lui est pas contraire, comme nous l'avons expliqué. On peut voir saint Augustin (*b*), qui lit dix-sept ans, comme les 70. tout cela arriva avant la mort d'Isaac.

ERAT CUM FILIIS BALÆ ET ZELPHÆ. *Il étoit avec les fils de Bala & de Zelpha.* L'Hébreu : *Ipse puer cum filiis, &c.* Quelques-uns (*c*) l'entendent comme si *puer*, en cet endroit marquoit, un serviteur ; comme il le marque souvent dans l'Ecriture. Joseph étoit traité comme un serviteur par les enfans de Bala. D'autres, comme le Chaldéen traduisent : *Joseph étoit nourri avec les fils des servantes.* L'Ecriture remarque cette circonstance, peut être pour faire connoître qui étoient ces freres (*d*), dont il est parlé aussi-tôt aprés, & qui furent accusez par Joseph auprés de Jacob. Peut-être aussi que Jacob avoit mis Joseph avec les fils de ses servantes, dont la haine & la jalousie n'étoient pas si fort allumées contre lui.

ACCUSAVITQUE FRATRES SUOS CRIMINE PESSIMO. *Il accusa ses freres d'un crime énorme.* L'Hébreu (*e*) se peut traduire ainsi : *Il rapporta à son pere leurs mauvais discours ;* ou, *Il tint sur leur sujet de mauvais discours à son pere ;* ou plutôt, il rapporta leur infamie, des choses qui ne pouvoient que les noircir & les rendre haïssables, auprés de leur pere. Il accusa leur conduite dereglée. Plusieurs (*f*) l'expliquent du crime contre nature & de la bestialité ; d'autres l'entendent des mauvais discours qu'ils tenoient contre Joseph lui-même, & de la haîne qu'ils lui portoient, dont Joseph avertit son pere, & dont il se plaignit. Les termes de l'original n'emportent aucune idée odieuse d'accusation préméditée ; mais un simple rapport que Joseph pût faire innocemment à son pere, afin qu'il arrêtât ce desordre, & qu'il en avertit les coupables. Les 70. dans la plûpart des éditions, saint Chrysostome, Theodoret, Diodore lisent au contraire, que ce furent les fils de Bala & de Zelpha, qui accuserent Joseph d'un crime que l'on n'exprime pas. Aquila dans Procope avoit traduit de même. Mais les éditions des 70. dans les grandes Bibles Polyglottes, portent comme la Vulgate, que ce fut Joseph qui accusa ses freres.

(a) *Bochart. Grot. Glass. Vide & 1. Reg.* XIII. I. *Exod.* XII. 5.
(b) *Aug. quæst.* 122.
(c) *Jun. Pisc.*
(d) *Ita Bonfrer.*
(e) יבא דבתם רעה
(f) *Rupert. Glossa, Lyr. Thom.* 2. 2. *quæst* 154. *art.* 12. *ad* 4. *Menoch. Jansen. Grotius.*

℣. 3. *Israël autem diligebat Joseph super omnes filios suos, eò quòd in senectute genuisset eum: fecitque ei tunicam polymitam.*

℣. 3. Or Israël aimoit Joseph plus tendrement que tous ses autres fils, parce qu'il l'avoit eû dans sa vieillesse, & il lui avoit fait faire une robe d'un tissu de plusieurs couleurs.

COMMENTAIRE.

℣. 3. EÒ QUÒD IN SENECTUTE GENUISSET EUM. *Parce qu'il l'avoit eu dans sa vieillesse.* L'Hébreu porte: *Parce qu'il étoit le fils de sa vieillesse.* C'étoit la consolation & la douceur de sa vieillesse. Les versions Chaldéennes, Persanes, Arabiques, Samaritaines, portent: *C'étoit un enfant sage & prudent.* Joseph & Theodoret l'expliquent de même: C'étoit un jeune homme d'une sagesse & d'une prudence au dessus de son âge; & certainement si Jacob n'eût point eu d'autre motif de l'affection particuliére qu'il portoit à Joseph, que parce qu'il l'avoit eu dans sa vieillesse, & peut-être parce qu'il étoit fils de Rachel, il devoit aimer beaucoup davantage Benjamin, qui étoit & plus jeune, & dernier fils de Rachel. Aussi saint Chrysostome (*a*) & saint Ambroise (*b*) lui donnent des motifs plus relevez, pris du mérite & de la sagesse de Joseph.

TUNICAM POLYMITAM. *Une tunique de plusieurs couleurs.* Une robbe de lin tissuë de plusieurs couleurs. On ne sçait pas exactement la signification du terme Hébreu, *Passim* (*c*), que la Vulgate a rendu par *Polymita.* Ce dernier mot, selon son étymologie (*d*), signifie une toile de plusieurs fils & de differentes couleurs. Les 70. se servent ici d'un terme (*e*) qui est souvent employé dans les anciens Poëtes Grecs, pour signifier des habits rayez & bigarrez, qui étoient fort en usage dans l'Orient. Ces Interpretes ont rendu ailleurs (*f*) le même terme de l'original, par une tunique dont les manches vont jusqu'au poignet (*g*). Symmaque: Une tunique avec des manches, *Manicatam.* La tunique étoit l'habit de dessous, & qui étoit immédiatement sur la chair. Elle étoit de lin; & chez les Perses on la portoit de diverses couleurs (*h*). La tunique de leurs Rois étoit rayée de blanc & de pourpre. *Purpureæ tunicæ medium album intextum erat* (*i*). Nous voyons dans les livres des Rois que la Princesse Thamar fille de David, portoit une tunique semblable à celle de Joseph. Nous n'en voyons que ces deux de cette sorte dans l'Ecriture. Ces tuniques avoient des

(a) *Chrysost. homil.* LXI.
(b) *Ambros. lib. de Joseph. c.* 2.
(c) כתנת פסים
(d) Πολύς *multus*, μίτος *filum.*
(e) Ποικίλον.
(f) 2. *Reg.* XIII. 18.
(g) Καρπωτόν.
(h) *Vide Boisson de Reg. Pers. lib.* 1. *pag.* 49. 50.
(i) *Quint. Curt. lib.* III. *Xenophon. lib.* VIII. *Cyropæd.* Χιτῶνα πορφυροῦν μεσόλευκον.

manches

℣. 4. Videntes autem fratres ejus quòd à patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.

5. Accidit quoque ut visum somnium referret fratribus suis: quæ causa majoris odii seminarium fuit.

℣. 4. Ses freres voyant donc qu'il étoit aimé de son pere plus qu'eux tous, ils le haïssoient & ne pouvoient lui dire une parole d'amitié.

5. Il arriva aussi que Joseph raconta à ses freres un songe, qui fut une sémence d'une plus grande haine.

COMMENTAIRE.

manches qui venoient jusques sur le poignet; ainsi que nous l'apprenons de Strabon (*a*) & de plusieurs autres. Les Romains anciens ne portoient point de manches à leurs tuniques; ils regardoient cela comme une délicatesse qui convenoit plutôt à des femmes, qu'à des hommes généreux (*b*). Ces robbes descendoient jusqu'aux pieds; & saint Jerôme dans le troisiéme verset de ce chapitre joint les épithetes de *Talari* & de *Polymita* pour nous décrire l'habit de Joseph. Aquila (*c*) l'entend de même en cet endroit. Le Syriaque, une robbe bordée & galonnée. L'Arabe, une tunique de soye. Cette derniére traduction est suivie par un assez grand nombre d'Interpretes (*d*); mais on peut assurer qu'elle n'en vaut pas mieux pour cela; & il seroit malaisé de montrer qu'alors la soye fût employée dans les habits. Je conjecture que l'Hébreu *Passim*, ou *Phassim*, a produit le Latin *Fascia*, une bande, & qu'on pourroit traduire ici: *Fecit illi Jacob vestem fasciatam*. Il lui fit un habit rayé, comme ceux que Virgile a voulu marquer en parlant des anciens Gaulois (*e*): *Virgatis lucent sagulis*. Et Pline (*f*): *Scutulis dividere Gallia*. Diodore (*g*) en parle de même: leurs robbes étoient rayées de diverses couleurs, par des bandes qui se croisoient en losanges, ou en forme de Rets.

℣. 4. ODERANT EUM. *Ses freres le haïssoient.* Moïse ramasse ici toutes les causes de la haine des fils de Jacob contre leur frere Joseph, sans suivre l'ordre des tems, ni des évenemens.

NEC POTERANT EI QUIDQUAM PACIFICE LOQUI. *Ils ne pouvoient lui parler avec douceur.* On peut aussi l'entendre de cette sorte: Ils ne daignoient pas même le saluer. On disoit: La paix soit avec vous, lorsqu'on saluoit quelqu'un. Le texte porte à la lettre: *Ils ne pouvoient lui parler pour la paix* (*h*); c'est-à dire, ils ne pouvoient lui dire, la paix soit avec vous.

(a) *Strabo lib.* XV. Χειριδώτους.

(b) *Virgil. Et tunicæ manicas, & habent redimicula mitræ.*

(c) Ἀστραγαλῶαν.

(d) *Lyran. Arias Mont. & quidam Hebræi in Fagio.*

(e) *Æneid.* VIII.

(f) *Plin. lib.* VIII. *c.* 48.

(g) *Diodor. de Gallis.* Σάγα ῥαβδωτὰ πλινθίοις πολυανθέσι, καὶ πυκνοῖς διειλημμένα.

(h) דברו לשלום

℣. 6. *Dixitque ad eos : Audite somnium meum quod vidi :*

7. *Putabam nos ligare manipulos in agro : & quasi consurgere manipulum meum, & stare, vestróque manipulos circumstantes adorare manipulum meum.*

8. *Responderunt fratres ejus : Numquid rex noster eris ? Aut subjiciemur ditioni tuæ ? Hæc ergo causa somniorum atque sermonum, invidiæ, & odii fomitem ministravit.*

9. *Aliud quoque vidit somnium, quod narrans fratribus, ait : Vidi per somnium, quasi Solem, & Lunam & stellas undecim, adorare me.*

10. *Quod cum patri suo & fratribus retulisset, increpavit eum pater suus, & dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti ? Num ego & mater tua, & fratres tui adorabimus te super terram.*

℣. 6. Il leur dit : Ecoûtez le songe que j'ai eû.

7. Il me sembloit que nous étions ensemble à lier des gerbes dans un champ, & que ma gerbe se levoit, & demeuroit debout, pendant que les vôtres venoient se ranger autour d'elle, & se prosternoient en sa présence.

8. Ses freres lui répondirent : Serez-vous donc nôtre Roi ? Et serons-nous soûmis à vôtre empire ? Ces songes, & ces discours allumérent donc encore davantage la haine, & l'envie qu'ils lui portoient déja.

9. Il eût encore un autre songe, qu'il raconta à ses freres. J'ai vû en songe, leur dit-il, le Soleil & la Lune, & onze étoiles qui se prosternoient devant moi.

10. Et ayant rapporté ce songe à ses freres & à son pere, celui-ci lui en fit reprimande, & lui dit : Que voudroit dire ce songe que vous avez vû ? Est-ce que vôtre mere, vos freres & moi, nous nous prosternerons devant vous ?

COMMENTAIRE.

QUÆ CAUSA MAJORIS ODII SEMINARIUM FUIT. Les 70. n'ont point traduit ce passage.

℣. 6. AUDITE SOMNIUM MEUM, &c. *Ecoutez mon songe.* Joseph ne sçavoit pas apparemment la signification de son songe ; ce qui ne doit pas surprendre, puisque les Prophétes eux-mêmes, ne sçavoient pas toûjours le sens de leurs prophéties dans le tems qu'ils les prononçoient.

℣. 10. NUM EGO ET MATER TUA, ET FRATRES TUI ADORABIMUS TE ? *Est-ce que nous vous adorerons vôtre mere, vos freres & moi ?* On voit dans tout ce récit la candeur & l'innocente simplicité de Joseph, qui sans se défier de la mauvaise volonté de ses freres, leur raconte naïvement un songe, dont ils ne comprirent que trop le sens, & qui ne pouvoit que les aigrir contre lui de plus en plus. Jacob n'eut pas de peine à découvrir les suites que tout cela pourroit avoir ; il releve le songe de Joseph, & pour en faire voir l'incongruité, il lui fait remarquer que sa mere étant morte, elle ne pourroit point l'adorer ; ce qui étoit pourtant necessaire ; puisqu'apparemment elle étoit designée par la Lune dans son songe. Quelques-uns croient que ces songes arriverent à Joseph du vivant de Rachel sa

♈. 11. *Invidebant ei igitur fratres sui: pater verò rem tacitus considerabat.*

12. *Cùmque fratres illius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem.*

13. *Dixit ad eum Israël: Fratres tui pascunt oves in Sichimis: Veni, mittam te ad eos. Quo respondente:*

14. *Prestò sum, ait ei: Vade, & vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos, & pecora: & renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem:*

♈. 11. Ainsi ses freres avoient conçû une violente envie contre lui; mais son pere consideroit tout cela dans le silence.

12. Un jour que les freres de Joseph étoient à Sichem, où ils gardoient les troupeaux de leur pere.

13. Israël dit à Joseph: Vos freres sont à Sichem avec nos brebis, venez, & je vous envoyerai vers eux.

14. Je suis tout prêt, dit Joseph. Israël ajoûta: Allez, & voyez si vos freres se portent bien, & si les troupeaux sont en bon état, & vous me viendrez dire ce qui en est. Joseph partit donc de la vallée d'Hébron à Sichem.

COMMENTAIRE.

mere, & qu'ils sont rapportez ici hors de leur ordre, & qu'on doit expliquer la réponse de Jacob plus simplement; comme s'il le reprenoit de sa présomption. Avez-vous assez bonne opinion de vous-même, pour croire que Rachel vôtre mere, vos freres & moi, nous nous prosternerons devant vous? D'autres entendent par ces mots: *vôtre mere*, Bala, nourrice de Joseph. Saint Augustin (*a*) fait voir que ce songe pris dans la rigueur de la lettre, ne fut point accompli à l'égard de Joseph; mais seulement à l'égard de Jesus-Christ, que les Patriarches ses peres, la Synagogue sa mere, les Juifs ses freres, saint Joseph, la sainte Vierge, les Apôtres ont adoré sur la terre. Castalion l'explique de Lia femme de Jacob.

♈. 11. JACOB REM TACITUS CONSIDERABAT. *Jacob consideroit tout cela dans le silence.* L'Hébreu met simplement: *Le pere observoit cette parole*, ou *cette chose*. Il remarquoit exactement ces songes, & il ne doutoit pas qu'ils ne fussent prophétiques. C'est ainsi que la sainte Vierge conservoit dans elle-même tout ce qu'elle entendoit du Sauveur (*b*), dans l'attente d'en voir un jour l'accomplissement.

♈. 12. CUM FRATRES EJUS ..... MORARENTUR IN SICHEM. *Comme ses freres demeuroient à Sichem.* L'Arabe met par tout *Nabolos*, au lieu de *Sichem*; c'est-à-dire Naplouse, comme on la nomme aujourd'hui. Jacob avoit acheté un champ prés de cette Ville (*c*), laquelle apparemment n'étoit point encore rétablie, ni en état de lui donner de l'inquietude, pour ce qui s'étoit passé auparavant à

(a) *Quæst.* 123. *in Genes.*
(b) *Luc.* II. 19.
(c) *Genes.* XXXIII. 19.

℣. 15. Invenitque eum vir errantem in agro, & interrogavit quid quæreret?

16. At ille respondit: Fratres meos quæro, indica mihi ubi pascant greges.

17. Dixitque ei vir: Recesserunt de loco isto: Audivi autem eos dicentes: Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos, & invenit eos in Dothaïn.

18. Qui cùm vidissent eum procul, antequam accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere:

19. Et mutuò loquebantur: Ecce somniator venit,

20. Venite, occîdamus eum, & mittamus in cisternam veterem: dicemúsque, fera pessima devoravit eum: & tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.

℣. 15. Et un homme l'ayant trouvé, qui s'étoit égaré dans la campagne, lui demanda ce qu'il cherchoit?

16. Je cherche mes freres, répondit-il: Dites-moi, je vous prie, où ils paissent leurs troupeaux?

17. Cet homme lui dit: Ils se sont éloignez de cet endroit ci; & je les ai oüis qui s'entredisoient: Allons à Dothaïn. Joseph alla donc aprés ses freres, & les trouva à Dothaïn.

18. Et ceux-ci l'ayant apperçu de loin qui venoit à eux, & avant qu'il fut arrivé, ils conçurent le dessein de le mettre à mort.

19. Et ils se disoient les uns aux autres; Voici nôtre songeur qui vient,

20. Venez, tuons-le, jettons-le dans une vieille cîterne, & nous dirons qu'une bête farouche l'a dévoré. Et alors nous verrons à quoi ses songes lui auront servi.

COMMENTAIRE.

l'occasion de l'injure faite à Dina. Il y avoit d'Hébron à Sichem environ vingt lieües. On voit par toute l'Ecriture que l'on menoit souvent les troupeaux paître fort loin du lieu où l'on demeuroit. Laban avoit les siens à trois journées de Charres; Moïse étoit à plus de trente lieües de Madian lorsqu'il eut la vision du buisson ardent dans le désert de Sinaï. D'Odolla à Thamna, où Juda avoit ses troupeaux, il y avoit prés de dix lieuës.

℣. 15. ERRANTEM IN AGRO. *Qui s'étoit égaré,* C'est le sens de l'Hébreu (*a*) & des 70. (*b*).

℣. 17. EAMUS IN DOTHAÏN. *Allons à Dothaïn.* Dothaïn étoit, selon Eusebe, à douze milles de Sebaste, ou de Samarie, du côté du Nord; d'autres la mettent à vingt-cinq milles de Samarie, à cinq milles de Béthulie vers le Nord, & à douze milles de la mer de Tiberiade au couchant. Au verset dix-sept, elle est nommée *Dothan*, dans l'Hébreu & dans les versions Orientales.

℣. 19. ECCE SOMNIATOR VENIT. *Voici nôtre songeur.* L'Hébreu: *Le maître des songes* (*c*); ce maître songeur, cet inventeur des songes; ou bien ce Roi chymerique & en songe.

℣. 20. VENITE, OCCIDAMUS EUM. *Allons, tuons-le.* On croit que ce fut Simeon qui fut le plus ardent persécuteur de Joseph, &

(a) תעה
(b) Πλανώμενον.

(c) בעל החלמות

ỳ. 21. Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, & dicebat:

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis sanguinem: sed projicite eum in cisternam hanc, quæ est in solitudine, manúsque vestras servate innoxias: hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, & reddere patri suo.

23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum tunicâ talari & polymitâ:

ỳ. 21. Ruben ayant entendu cela, cherchoit les moyens de le tirer d'entre leurs mains, & il leur disoit:

22. Ne le faites pas mourir, & ne soüillez pas vos mains de son sang; mais jettez-le dans cette cîterne, qui est dans le desert, & conservez vos mains pures: il disoit ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains, & de le rendre à son pere.

23. Joseph ne fut pas plutôt arrivé auprés de ses freres, qu'ils le dépoüillerent de sa robe de diverses couleurs, & qui descendoit jusqu'aux talons,

COMMENTAIRE.

qui porta ses freres à cette inhumanité; il en fut bien puni, & dans sa personne, & dans sa posterité. Joseph étant en Egypte le fit mettre en prison, & l'y retint jusqu'au retour de ses freres. Sa tribu fut la plus foible & la plus mal partagée de toutes les autres tribus. Le livre apocryphe du Testament des Patriarches, attribuë aussi à Gad ce mauvais conseil.

MITTAMUS IN CISTERNAM VETEREM. *Jettons le dans cette vieille cîterne;* dans une espece de puits creusé au milieu de la campagne, où l'on ramassoit les eaux des pluyes & celles de la fonte des néges, & des torrens lorsqu'ils se débordoient. Ces eaux servoient pendant les grandes chaleurs à abreuver le bétail. Voyez ce qu'on a dit sur ces eaux ainsi ramassées, Jerem. XVIII. 14. & 4. Reg. XIX. 24. L'Hébreu met simplement : *Mittamus in unam cisternarum.* Jettons-le dans quelque puits. L'Ecriture ne parle point ici des larmes & des priéres de Joseph, dont elle fait mention dans le chapitre XLII. 21.

ỳ. 21. NITEBATUR LIBERARE EUM. *Il tâchoit de le tirer d'entre leurs mains.* L'Hébreu porte qu'il le tira de leurs mains; c'est-à-dire, qu'il empêcha par ses remontrances & par ses priéres qu'il ne fût mis à mort; mais il ne le délivra pas absolument; son dessein étoit de laisser passer la colere de ses freres, en accordant quelque chose à leur emportement, pour ensuite le tirer de la cîterne, & le renvoyer à Jacob.

ỳ. 25. ISMAELITAS VIATORES. *Des Ismaëlites qui passoient, ou qui étoient en voyage.* L'Hébreu : Une troupe, ou une caravane d'Ismaëlites. Onkelos les nomme Arabes. Le nom d'Ismaëlites chez les Hébreux est aussi étendu que parmi nous celui d'Arabes. Le Paraphraste Jerosolimitain traduit *Sarasins;* & au verset 28. il est dit que Joseph fut vendu à des Madianites de la même caravane. Madian n'étoit pas

℣. 24. *Miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.*

25. *Et sedentes ut comederent panem, viderunt Ismaëlitas viatores venire de Galaad, & camelos eorum, portantes aromata, & resinam, & stacten, in Ægyptum.*

26. *Dixit ergo Judas fratribus suis: Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum & celaverimus sanguinem ipsius?*

27. *Melius est ut venundetur Ismaëlitis, & manus nostræ non polluantur: frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.*

℣. 24. Et qu'ils le jetterent dans une vieille cîterne, où il n'y avoit point d'eau.

25. Et s'étant ensuite assis pour manger, ils apperçurent des Ismaëlites qui passoient, & qui venoient de Galaad avec leurs chameaux chargez d'aromates, de résine, & de myrrhe, & qui s'en alloient en Egypte.

26. Judas dit donc à ses freres: Que nous servira d'avoir tué nôtre frere, & d'avoir caché sa mort?

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaëlites, & ne pas soüiller nos mains; car il est nôtre frere & nôtre chair. Ses freres suivirent son avis.

COMMENTAIRE.

fils d'Ismaël; mais de Céthura. Il pouvoit y avoir plusieurs sortes d'Arabes dans cette troupe, qui devoit être nombreuse, supposé que les caravanes de ce tems-là, fussent comme celles d'aujourd'hui.

VENIRE DE GALAAD. *Qui venoient de Galaad.* On voit par Jeremie (*a*) que les drogues du pays de Galaad étoient autrefois fort estimées: *Numquid resina non est in Galaad, aut medicus non est ibi?* Et que les Egyptiens les employoient en médicamens (*b*): *Ascende in Galaad, tolle resinam virgo filia Ægypti. Frustra multiplicas medicamina.*

PORTANTES AROMATA, ET RESINAM, ET STACTEN. *Ces voyageurs portoient des aromates, de la resine, & de la goute de myrrhe.* Le terme Hébreu (*c*) *Necoth*, que l'on a rendu par *Aromata*, est traduit si diversement par les Interpretes, que l'on ne sçait à quelle version s'attacher. Onkelos & Jonathan, & plusieurs Rabbins traduisent, de la cire; Aquila, *du storax*, qui est une gomme odoriferante fort commune en Syrie. Saint Jerôme a suivi cette explication au chapitre XLIII. 11. & elle est approuvée par Bochart & par quelques habiles Commentateurs. D'autres traduisent de la theriaque, ou du baume, ou du musc, ou des aromates en general, ou une espece de pastille dont se servent beaucoup les Arabes, & qu'ils nomment *Nekit*, d'un terme fort approchant de l'Hébreu *Necoth*.

RESINAM. L'Hébreu *Zeri* (*d*) est rendu par les 70. de la résine (*e*). Quelques-uns traduisent, du baume, ou de la theriaque, ou du stacté, ou du mastic. Bochart est pour la résine, & l'Hébreu *Zeri*, en ap-

(a) *Jerem.* VIII. 22.
(b) *Jerem.* XLVI. 11.
(c) נכאות
(d) צרי
(e) Ῥητίνη.

℣. 28. *Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaëlitis, viginti argenteis: qui duxerunt eum in Ægyptum.*

29. *Reversúsque Ruben ad cisternam, non invenit puerum,*

30. *Et scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait: Puer non comparet, & ego quò ibo?*

31. *Tulerunt autem tunicam ejus, & in sanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt:*

℣. 28. Et l'ayant tiré de la citerne, lorsque cette troupe de Madianites passoit, ils le vendirent vingt pieces d'argent à des Ismaëlites, qui le conduisirent en Egypte.

29. Et Ruben étant retourné à la citerne, & n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. Déchira ses vêtemens, & vint dire à ses freres: L'enfant ne paroit plus, & où irai-je?

31. Alors ils prirent la tunique de Joseph, & l'ayant teinte dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué.

COMMENTAIRE.

proche assez. C'étoit de cette résine connuë des Grecs & des Latins sous le nom de résine de Syrie. Pline distingue trois sortes de résines, *Arabica alba est, acri odore difficilis coquenti: Judæa callosior, & terebinthinâ quoque odoratior: Syriaca Attici mellis similitudinem habet.*

Stacten. Ce terme signifie une goute qui découle de l'arbre qui produit la myrrhe. Quelques-uns traduisent l'Hébreu *Lat* (a), par de la terebenthine, ou des chataignes, ou de la myrrhe, ou du *ladanum*, ou *ledum*. Ce dernier mot a quelque conformité avec l'Hébreu *lat*. On trouve du *ladanum*, de Lybie, d'Arabie & de Cypre. C'est une liqueur résineuse, qui découle des feüilles d'une espece de *cistus*, appellé *ledum*: on recüeille cette liqueur ou en raclant la graisse qui est sur tout l'arbrisseau, ou en peignant les chévres ou les boucs qui s'en sont chargez en broutant les feüilles qui en découlent. On connoît aussi le *lotus*, qui a bien plus de conformité avec le mot Hébreu *lat*, ou *lot*. Il y a plusieurs sortes de lotus; mais celui que nous entendons ici est l'alisier. Il porte un fruit fort doux, sans noyaux, dont on fait un vin miellé, qui ne dure que dix jours: on en fait aussi du vinaigre. Les peuples d'Afrique des environs des Syrtes sont appellez dans les Anciens, *Lotophagi*, parce qu'ils se nourrissoient de ce fruit. Homere raconte que les compagnons d'Ulysse ayant une fois goûté du lothos, Ulysse eut toutes les peines du monde à les tirer du pays qui produit un si bon fruit.

℣. 28. Viginti argenteis. *Vingt piéces d'argent.* Vingt sicles d'argent, qui font un peu plus de dix écus de nôtre monoye, selon la supputation que nous suivons. On lit dans quelques exemplaires, *triginta argenteis;* & on a trouvé dans cette somme un mystere de la vente de nôtre Sauveur, dont celle de Joseph étoit une figure bien sensible. Les 70. ont, vingt piéces d'or, & Joseph (a), vingt mines;

(a) לט

(b) *Joseph. lib.* II. *Antiq. c.* 3.

℣. 32. *Mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent: Hanc invenimus: vide utrum tunica filii tui sit, an non?*

33. *Quam cùm agnovisset pater, ait: Tunica filii mei est, fera pessima comedit eum, bestia devoravit Joseph.*

34. *Scissisque vestibus, indutus est cilicio, lugens filium suum multo tempore.*

35. *Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait: Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu.*

℣. 32. Ils l'envoyerent à leur pere, & lui firent dire: Voici une robbe que nous avons trouvée, voyez si c'est celle de vôtre fils, ou non?

33. Jacob l'ayant reconnuë, dit: C'est la tunique de mon fils, une bête cruelle l'a dévoré, une bête a dévoré Joseph.

34. Et ayant déchiré ses vêtemens, il se revêtit d'un cilice, faisant un long deüil pour son fils.

35. Et tous ses enfans s'étant assemblez pour essayer de soulager leur pere dans sa douleur, il demeura inconsolable; & il leur dit: Je descenderai jusqu'au tombeau, en pleurant mon fils; & il continua de le pleurer.

COMMENTAIRE.

il faut s'en tenir à l'Hébreu & à la Vulgate. Il est tres croyable que Joseph fut vendu à vil prix. Saint Ambroise (*a*) remarque que quelques exemplaires portoient, que Joseph avoit été vendu trente piéces d'or ou d'argent, & d'autres exemplaires en mettoient seulement vingt ou vingt-cinq. Saint Augustin (*b*), ou plutôt saint Césaire fait la même remarque.

℣. 34. INDUTUS EST CILICIO. *Il se couvrit d'un cilice.* L'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, l'Arabe & les 70. *Il se couvrit d'un sac.* On nommoit les habits de deüil des sacs, parce qu'ils étoient étroits & serrez comme un sac. On les nommoit aussi cilices, parce qu'ils étoient faits de poil de boucs de Cilicie (*c*), qui portoient un long poil que l'on tondoit, & dont on faisoit de grosses étoffes, & d'une couleur sombre & noirâtre. Il n'y avoit guéres que les pauvres, les soldats, les matelots qui s'en servissent. Virgile (*d*).

Usum in castrorum, & miseris velamina nautis.

Les anciens Ascétes ou Religieux portoient ordinairement de ces sortes de cilices, & ne les quittoient ni jour ni nuit, par un esprit de mortification & de penitence; c'est dans le même esprit de douleur qu'on les prenoit dans le deüil.

℣. 35. DESCENDAM AD FILIUM MEUM LUGENS IN INFERNUM. *Je descendrai avec mon fils en pleurant dans le tombeau*; ou, dans

(a) *Amb. lib. de Joseph. c.* 3.
(b) *Aug. ser.* LXXXI. *de tempore, nunc* XIII. *in Appendice tom.* V. *nova edit.*
(c) *Vide Varr. de Re Rust. lib.* II. *cap.* II.
(d) *Virgil. Georgic.* 3.

℣. 36. Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari Eunucho Pharaonis Magistro militum.

℣. 36. Cependant Joseph fut vendu en Egypte par les Madianites, à Putiphar Eunuque de Pharaon, & Chef de ses troupes.

COMMENTAIRE.

dans le fond de la terre. A la lettre : Dans l'Enfer. Je ne cesserai point de pleurer mon fils jusqu'au tombeau ; la douleur de sa perte me conduira à la mort. Le terme Hébreu *Scheol* (*a*), signifie quelquefois le tombeau (*b*), ou la mort, & quelquefois le lieu où les ames demeurent aprés cette vie. Par exemple Isaïe (*c*), en parlant au Roi de Babylone lui dit : *L'Enfer s'est vû tout en trouble à ton arrivée, il a fait lever les géans à cause de toi, &c.* On prend souvent ce terme pour le lieu où les démons & les damnez sont détenus dans les flammes (*d*) ; comme quand on dit que le mauvais Riche est dans l'Enfer (*e*), & que les mauvais Anges sont précipitez dans l'abyme, où les chaines de l'enfer les retiennent (*f*). Enfin on entend sous le nom d'*Infernus*, le lieu où les ames des justes attendoient la venuë du Sauveur, & d'où elles sortirent aprés sa résurrection pour aller joüir du bonheur du Ciel. C'est là où Jacob espere de descendre aprés sa mort, avec son fils Joseph. C'est ce lieu que nos Théologiens entendent sous le nom de Limbe, & qui est connu dans les anciens Peres sous le nom d'*Infernus*, & de Sein d'Abraham (*g*). On peut voir Delrio (*h*), dans ses proverbes sacrez, où il examine au long le sens de tous les passages où se trouve le nom d'*Infernus*.

℣. 36. PUTIPHARI EUNUCHO PHARAONIS. *A Putiphar Eunuque de Pharaon.* Le nom d'Eunuque se prend souvent dans l'Ecriture pour un nom d'Office & de dignité. Les traducteurs des Livres saints ont employé ce terme selon l'usage & la signification qu'il avoit de leur tems, où la plûpart des Officiers des Rois d'Orient étoient appellez de ce nom, soit qu'ils fussent veritablement Eunuques, soit qu'ils ne le fussent pas. Ce terme à la lettre, & selon la force de l'étymologie tirée du Grec, ne signifie qu'un homme qui est chargé de la garde du lit ou de la chambre (*i*). Mais comme les Eunuques se trouverent dans la suite dans les premiers emplois de la Cour, on donna ce

(a) שאל Ἅδης.
(b) *Pagn. Oleaster. Cajet. Montan. &c.*
(c) *Isai.* XIV. 9.
(d) *Job.* XXI. 13.
(e) *Luc.* XVI. 22.
(f) 2. *Petr.* II. 4.
(g) *Irenæ. lib.* V. *c.* 39. *Origen. homil.* XV. *in Genes. Euseb. lib.* IV. *de Demonstrat. Evang. cap.* 12. *Basil. in Psal.* XLIV. *&c. Tertull. lib. de anim. c.* 32. *Hilar. in Psal.* LIII. *Hieron. in cap.* 13. *Ose. &c. Aug. de Civit. lib.* XVII. *cap.* 12. *& lib.* IV. *de animâ & ejus orig. cap.* XVI. *&c.*
(h) *Delrii Adagial. sacra in* 2. *lib. Reg. pag.* 209.
(i) Εὐνὴ un lit, Ἔχω je garde.

nom aux grands Officiers des Princes. C'est en ce sens qu'il est dit que Putiphar étoit Eunuque de Pharaon : on verra dans la suite qu'il étoit marié. Et nous mettons au rang des fables ce que disent les Rabbins citez dans saint Jerôme (*a*), que Putiphar devint eunuque par une maladie que Dieu lui envoya, pour empêcher qu'il ne se servît de Joseph dans le ministere infame pour lequel il l'avoit acheté.

Les 70. ont entendu ici un veritable Eunuque (*b*) ; mais ailleurs (*c*) ils traduisent quelquefois l'Hébreu *Saris*, par *un puissant*, un grand. Onkelos & le Targum le traduisent par un Prince (*d*). On voyoit dans la Cour des Rois de Juda & d'Israël des Eunuques, ou des Officiers nommez *Sarisim* (*e*) ; & si ces Officiers étoient Hébreux, on peut assurer qu'ils n'étoient pas veritablement eunuques, puisque Dieu avoit défendu à son peuple de couper même les animaux (*f*) ; & les Hébreux ont d'autres termes pour signifier un veritable Eunuque. Voyez le Deuteronome XXIII. 1. 2. Nous ne nions pourtant pas que *Saris* ne signifie quelquefois un Eunuque proprement dit : Par exemple dans Isaïe (*g*) ; *Non dicat eunuchus : ecce ego lignum aridum*. Mais cette signification ne paroit pas la plus commune.

MAGISTRO MILITUM, *Chef de ses Gardes* ; ou Général de son armée. Les termes de l'original pris à la lettre, signifient proprement, le Prince des Bouchers, ou l'Executeur de la Justice. On peut traduire : (*h*) *Le Prince de ceux qui mettent à mort*, ou qui sacrifient. Le Chaldéen (*i*) l'a pris en ce sens. Parmi les Hébreux ce n'étoit point une chose honteuse de faire mourir les coupables, comme on le peut voir par plusieurs exemples, qu'on trouvera ramassez sur le chapitre VIII. 20. du livre des Juges. Chez les Romains cet office étoit d'ordinaire reservé aux soldats. Ainsi Putiphar pouvoit être maître des soldats qui étoient executeurs des ordres de la justice du Roi contre les criminels, & cela n'empêchoit pas qu'il ne fût un des premiers officiers de la Cour de Pharaon. On remarque dans la Cour des Rois de Babylone des Officiers appellez du même nom, & qui avoient le même emploi que Putiphar. Par exemple Nabuzardan & Arioch étoient auprés de Nabuchodonosor (*k*), ce que Putiphar étoit dans l'Egypte. On croit communément qu'ils étoient Capitaines des Gardes, ou Chefs des armées. Les 70. ne sont pas tout-à-fait constans dans leur maniere de traduire les termes de l'original. Ici ils les

(a) *Hieron. in quæst. Hebr.*
(b) Σπαδόντι.
(c) *Jerem.* XXXIV. 19.
(d) רבא
(e) סריסים
(f) *Levit.* XXII. 24.
(g) *Isai.* LVI. 3.
(h) שר הטבחים
(i) *Onkel.* רב קטוליא
(k) 4. *Reg.* XXV. 8. & *Daniel* II. 14.

traduisent par Maître des Cuisiniers (a); ou chef des Sacrificateurs; & au chapitre XL. verset 3. ils les rendent par *Maître des Gardes des Prisonniers* (b); & dans le même chapitre, verset 4. *Maître des Prisonniers* (c). Ce dernier emploi convient assez avec l'office de mettre à mort, ou de faire mettre à mort les coupables, qu'on voit exercer à Arioch dans Daniel. Et la qualité de maître des Cuisiniers ou des Sacrificateurs, étoit en ce tems-là un emploi fort relevé: les Cuisiniers égorgeoient les victimes & préparoient à manger, office que l'on voit pratiqué dans Homere par les Rois, & par les fils des Rois. Les anciens Cuisiniers devoient être habiles dans les rits des sacrifies & dans la science des cérémonies, selon la remarque d'Athenée (d). Les Grecs n'ont employé les esclaves à cet office, qu'assez tard. Les Phéniciens racontent dans Evémére de Cos, que Cadmus étoit Cuisinier d'un Roi de Sidon & qu'il se sauva de la Cour avec Hermione qui étoit une joüeuse d'instrument. Olympias mere d'Alexandre envoyant un Cuisinier à son fils, lui écrivoit que cet Officier étoit habile dans toutes les manieres de sacrifices de sa nation, & dans toutes les cérémonies qui s'observent dans ces sortes de cérémonies, qu'il le reçut bien, & qu'il le lui renvoyât au plutôt. On peut donc suivre la traduction des 70. en cet endroit, en donnant à la qualité de Maître des Cuisiniers ou des tueurs, l'étenduë que nous avons marquée.

L'Histoire du Patriarche Joseph, dont nous commençons ici le récit, nous fournira dans la suite l'exemple le plus surprenant & le plus sensible de la Providence de Dieu, qui soit dans toute l'histoire, tant de l'ancien que du nouveau Testament; aprés celle de Jesus-Christ, dont Joseph n'étoit que l'ombre & la figure. Joseph le bien-aimé de son pere, le fils de sa vieillesse; ce jeune homme plein de sagesse & de prudence & dont il est dit qu'il ira toûjours en s'accroissant: *Filius accrescens Joseph*, représente parfaitement Jesus-Christ, le fils de la complaisance de son Pere éternel, engendré de toute éternité, par rapport à sa nature divine, & né sur la terre dans le déclin des tems, & dans la vieillesse du monde, toûjours rempli de grace & de sagesse, & qui, selon l'expression de l'Evangile, s'avançoit toûjours en âge & en sagesse, devant Dieu & devant les hommes. Joseph plus aimé que tous ses freres, d'une beauté toute extraordinaire, né de la belle Rachel, revétu d'une tunique richement va-

(a) Ἀρχιμάγειρος. Μάγειρος, chez les Grecs signifie souvent celui, qui tuë les victimes pour les sacrifices. *Aristophan. in Equitib. act.* I. *scen.* 2.

(b) Ἀρχιδεσμοφύλακι, *ex exemplari Alexandr.*

(c) Ἀρχιδεσμώτης.

(d) *Athenæus lib.* XIV. *c.* 22.

riée par les couleurs des divers tissus qui la composoient, nous marquoit Jesus-Christ, le premier des prédestinez & la source des graces, de la prédestination, & de l'adoption de tous les Saints & de tous les Elus; autant au dessus d'eux par son merite & par l'abondance des graces dont il a été rempli, que le fils unique est au dessus des serviteurs, & le Créateur au dessus de ses créatures. Jesus plus beau que tous les enfans des hommes; mais d'une beauté toute divine & toute interieure, né de la plus parfaite & de la plus privilegiée de toutes les créatures, de la divine Marie, revêtu de nôtre nature, comme d'un habit de diverses couleurs, orné de toutes les vertus & de toutes les perfections convenables à sa qualité d'Homme-Dieu.

CHAPITRE XXXVIII.

Judas marie successivement deux de ses fils à Thamar. Il ne veut pas lui donner le troisiéme de ses fils aprés la mort des deux autres. Naissance de Pharez & de Zaram.

℣. 1. *Eodem tempore descendens Judas à fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.*

℣. 1. En ce même tems Juda alla du lieu où étoient ses freres, chez un homme nommé Hiras, de la ville d'Odollam,

COMMENTAIRE.

℣. 1. Eodem tempore. *Dans le même tems.* Le sens naturel de ces paroles conduit à dire, que cette histoire se passa vers le même tems que la précédente Mais il est fort difficile d'ajuster toutes les circonstances de ce récit, avec le peu de tems qui s'écoula depuis que Joseph fut vendu aux Ismaëlites, jusqu'à la venuë de Jacob en Egypte. Cet espace n'est que de vingt ou vingt-trois ans. Pendant ce tems Juda épouse la fille de Sué. Il en a trois enfans, dont deux sont mariez successivement à Thamar; celle-ci étant demeurée veuve s'approche de Juda, *post multos dies*, devient enceinte & met au monde Pharez & Zaram. Pharez se marie, & a des enfans, qui viennent avec Jacob en Egypte. Comment tout cela s'est-il pû faire dans l'espace de vingt-deux ou vingt-trois ans? Saint Augustin (*a*) suivi de plusieurs Commentateurs, croit que le mariage

(*a*) *Aug. quæst. 128. in Genes.*

℣. 2. Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue: & acceptâ uxore, ingressus est ad eam.

℣. 2. Et y ayant vû la fille d'un Cananéen nommé Sué, il la prit pour femme.

COMMENTAIRE.

de Juda est mis ici par récapitulation; c'est-à-dire, qu'on le rapporte hors de son ordre naturel, pour le joindre à d'autres circonstances qui l'ont suivi, & qui tombent vers le tems de la servitude de Joseph. Il est constant que ces mots (*a*) : *In illo tempore, in illa hora*, & semblables, ne sont pas toûjours une preuve que la chose qu'on raconte, soit arrivée dans le même tems, que celle qui précéde. Ainsi il est assez croyable que Juda étoit marié, lorsque Joseph fut vendu en Egypte.

Mais d'autres sont d'un avis contraire. Ils remarquent que Juda n'avoit que quatre ans de plus que Joseph. Celui-ci n'avoit que seize ans lorsqu'il fut vendu; ainsi Juda n'en pouvoit avoir alors que vingt. Il demeuroit encore avec ses freres dans la maison de Jacob, & paissoit avec eux les troupeaux de son pere, il ne paroît point qu'il eut alors ni de maisons, ni de troupeaux à part, comme il en eut depuis son mariage; il est donc fort vraisemblable qu'il n'étoit point encore marié en ce tems-là, & qu'il faut s'en tenir à l'ordre du tems marqué ici par Moïse. Voici donc comme on arrange les évenemens rapportez dans ce chapitre (*b*). Juda âgé de vingt ans épouse la fille de Sué Cananéen; les trois années suivantes il eut ses trois fils: l'aîné des trois âgé de dix-sept ans épouse Thamar, il meurt la même année. Onan son frere âgé de dix-huit ans, prend Thamar veuve de son frere; Dieu le frappe de mort bientôt aprés. Thamar demeure veuve jusqu'à trois ans de-là; elle devient enceinte & enfante Pharez & Zaram, vingt-un ans aprés que Joseph eût été vendu; deux ans aprés leur naissance, Jacob avec sa famille vient en Egypte. Pharez s'y marie, & y a Ezram & Hamul, qui sont marquez dans le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob (*c*), non pas qu'ils fussent nez avant qu'il y vint, mais parce qu'ils naquirent durant les dix-sept ans qu'il vêcut dans ce pays. On doit dire la même chose des dix fils de Benjamin, qui sont nommez au même endroit; il n'est nullement croyable qu'alors Benjamin eut eû un si grand nombre d'enfans.

℣. 2. VIDITQUE IBI FILIAM HOMINIS CHANANÆI, VOCABULO SUE, ET ACCEPTA UXORE, &c. *Il vit dans ce lieu-là la*

(a) *Vide Genes.* XXXV. 28. 29. *Deut.* X. 8. *&c.*

(b) *Perer. Jansen. &c.*

(c) *Genes.* XLVI. 12.

℣. 3. *Quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Her.*

4. *Rursùmque concepto fœtu, natum filium vocavit Onan.*

5. *Tertium quoque peperit: quem appellavit Sela: quo nato, parere ultrà cessavit.*

6. *Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.*

℣. 3. Et en eut un fils nommé Her.

4. Et ayant conçû un seconde fois, elle eut encore un fils, à qui elle donna le nom d'Onan.

5. Elle en enfanta un troisiéme appellé Séla; aprés la naissance duquel elle cessa d'avoir des enfans.

6. Judas donna pour femme à Her son son fils aîné, une fille nommée Thamar.

COMMENTAIRE.

fille d'un Cananéen, nommé Sué, & il l'épousa. Le Chaldéen: *Il vit la fille d'un Marchand nommé Sué.* Le nom de Canaan, ou Cananéen, se prend quelquefois pour un marchand. L'Auteur du livre intitulé le Testament des douze Patriarches, veut que *Sué* soit le nom de la femme qu'épousa Juda; mais le texte hébreu marque clairement que c'étoit le beau-pere de Juda, qui s'appelloit Sué. Les alliances des Hébreux, avec des filles Cananéenes, n'étoient défenduës par aucunes loix; les fils de Jacob s'engagent sans scrupule dans ces sortes de mariages. L'Ecriture nous donne ici le détail d'une histoire, qui dans le premier sens qui frappe l'esprit, ne paroît pas fort propre à édifier; mais le sens caché & mystérieux qu'elle renferme, est aussi élevé, que celui de la lettre paroît bas aux yeux de la chair. Ce n'est pas sans de bonnes raisons que le Saint Esprit a permis que l'histoire de Thamar, de Rahab, de Ruth & de Bersabée se trouvât mêlée dans la Généalogie de Jesus-Christ.

℣. 3. VOCAVIT NOMEN EJUS HER. *Il le nomma Her.* Le verbe *vocavit*, est au masculin dans ce verset, mais au verset suivant, il est au feminin; comme si Juda eut donné le nom à son aîné, & que sa femme eut nommé le second de ses fils; c'étoit tantôt le Pere, & tantôt la mere, qui imposoit le nom aux enfans, comme on l'a déja remarqué.

℣. 5. PARERE ULTRA CESSAVIT. *Elle cessa d'avoir des enfans.* L'Hébreu (*a*): *Il étoit à Kasib lorsqu'elle enfanta.* Judas étoit à Kasib, lieu aux environs d'Odollam & de Mambré, quand son premier-né naquit. Les 70. *Elle étoit à Casbi quand elle accoucha.* La plûpart des Commentateurs anciens & nouveaux ont pris *Casbi* pour un nom de lieu, marqué dans Josué & dans Michée (*b*). Les Chaldéens, les 70. Eusebe (*c*), les Rabbins, Vatable, & plusieurs autres tiennent ce sen-

(a) והיה בכזיב בלדתה אתו
(b) Voyez Josué xv. verset 44. Michée 1. 14.
(c) *Euseb. in lib. de locis Hebr.*

℣. 7. Fuit quoque Her primogenitus Juda nequam in conspectu Domini: & ab eo occisus est.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum: Ingredere ad uxorem fratris tui, & sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.

9. Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

℣. 7. Or ce Her fils aîné de Juda étoit un tres-méchant homme devant le Seigneur, & Dieu le frappa de mort.

8. Juda dit donc à Onan son second fils, prenez pour femme la veuve de vôtre frere, vivez avec elle, & suscitez des enfans à vôtre frere.

9. Mais Onan voyant que les enfans qui naîtroient de son mariage, ne seroient point à lui, empêchoit par une action execrable, qu'elle ne devint mere, & qu'on n'en vit naître des enfans sous le nom de son frere.

COMMENTAIRE.

timent. Aquila, que saint Jerôme a suivi ici dans sa traduction & dans ses questions hébraïques, a pris *Kasib* pour un nom commun, qui signifie mentir, manquer, cesser. *Et factum est ut mentiretur in partu.** C'est-à-dire, comme l'explique saint Jerôme, elle cessa d'enfanter; elle eut son dernier fils; & peut-être qu'elle mourut en couche de Séla.

℣. 7. NEQUAM IN CONSPECTU DOMINI. *Il étoit méchant en présence du Seigneur.* C'étoit un grand scelerat, *insigniter malus.* D'une malice reconnuë & publique. L'Ecriture n'exprime point en quoi consistoit son crime. Saint Augustin (*a*) a crû que c'étoit la cruauté. D'autres, que c'étoit le peché contre nature, qui se trouve marqué à peu prés dans les mêmes termes que celui d'Her, Genese XIII. 13. Les Juifs enseignent qu'Her pour conserver la beauté de sa femme, qu'il aimoit éperdument, empêchoit, par une action abominable, qu'elle ne pût concevoir.

℣. 8. INGREDERE AD UXOREM FRATRIS TUI. *Prenez la femme de vôtre frere.* Dés avant la loi de Moïse, c'étoit une coûtume reçuë parmi les Hébreux, que le frere épousat sa belle-sœur, veuve de son frere mort sans lignée. Philon (*b*) semble dire que cela s'observoit, même par les Cananéens, lorsqu'il assure que le second mariage de Thamar se fit par l'ordre des Juges & des Magistrats du pays; *Ex decreto Judicum.* Marsham veut que cet usage ait commencé dans l'Egypte. Et il paroît par le Code Justinien (*c*), qu'il s'y étoit maintenu jusqu'au tems de l'Empereur Zénon [mort en 491.] *Ægyptii idcircò mortuorum fratrum sibi conjuges matrimonio copularunt, quòd post illorum mortem mansisse virgines putabantur; arbitrati scilicet quod certis legum conditori-*

(a) *Aug. lib.* XXII. *contra Faust. c.* 84. *Malignus vel sævus ante Dominum.*

(b) *Philo lib. de Nobilitate.*

(c) *Cod. lib.* V. *tit.* 5. *lege* 8.

℣. 10. *Et idcircò percussit eum Dominus, quòd rem detestabilem faceret.*

11. *Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ : Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus : timebat enim ne & ipse moreretur sicut fratres ejus. Quæ abiit, & habitavit in domo patris sui.*

12. *Evolutis autem multis diebus mortua est filia Sue uxor Judæ : qui post luctum consolatione susceptâ, ascendebat ad tonsores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.*

℣. 10. C'est pourquoi le Seigneur le fit mourir, parce qu'il commettoit une action detestable.

11. Juda dit donc à Thamar sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de vôtre pere, jusqu'à ce que Séla mon fils soit en âge de vous épouser. Car il craignoit que Séla ne mourût aussi comme ses freres. Ainsi Thamar retourna demeurer chez son pere.

12. Long-tems aprés toutes ces choses, la fille de Sué, femme de Juda vint à mourir ; & Juda aprés lui avoir rendu les derniers devoirs, & le tems du deüil étant passé, il alla à Thamnas avec Hiras d'Odollam Pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondoient ses brebis.

COMMENTAIRE.

bus placuit, cum corpore non convenerint, nuptias non videri esse contractas. Mais cette loi semble se devoir restraindre aux mariages non consommez ; comme ces mots, *cum corpore non convenerint*, l'insinüent.

℣. 9. SCIENS NON SIBI NASCI FILIOS. *Sachant que les fils qui naîtroient de ce mariage, ne seroient point à lui*, mais qu'ils porteroient le nom de son frere ; le premier-né portoit le nom du frere qui étoit mort sans enfans ; mais les autres enfans, portoient le nom du frere vivant, qui étoit leur pere naturel (*a*).

℣. 11. ESTO VIDUA IN DOMO PATRIS TUI, DONEC CRESCAT SELA FILIUS MEUS. *Demeurez veuve dans la maison de vôtre pere, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand.* Ce discours de Juda n'étoit pas sincere ; il vouloit frustrer l'attente de Thamar, croyant peut-être qu'elle se marieroit ailleurs, & qu'ainsi il seroit dispensé de lui donner son troisiéme fils. Quelques-uns (*b*) croient que Thamar, par son mariage avec Her, étoit tellement attachée à la famille de Juda, qu'elle ne pouvoit se remarier, sans le consentement de son beau-pere, & qu'elle étoit obligée d'épouser un frere de son premier mari, à moins qu'elle ne voulut rendre la dot qu'il lui avoit apportée ; selon la coûtume de ces tems-là. Les Rabbins prétendent que les anciens, qui ont établi cette coûtume, tenoient la Metempsycose, & que c'est par une suite de cette opinion, qu'ils ordonnerent que le frere prendroit la veuve de son frere mort sans enfans (*c*).

(a) *Bonfrer. Menoch. Tirin. &c.*
(b) *Menoch. Cornel. à lapide, Bonfrer. &c.*
(c) Voyez Selden, *Uxor Hebr.* liv. 1. chap. 13. à la fin, & les Rabbins qu'il cite, & ausquels il renvoye.

℣. 13.

℣. 13. *Nuntiatúmque est Thamar quòd socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.*

14. *Quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum: & mutato habitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Thamnam: eò quòd crevisset Sela, & non eum accepisset maritum.*

℣. 13. Et l'on avertit Thamar, que son beau-pere alloit à Thamnas, pour tondre ses brebis.

14. Elle quitta donc ses habits de veuve, prit un voile, & s'étant déguisée, elle se mit sur un chemin fourchu, qui conduit à Thamnas; parce que Séla étant devenu grand, Juda ne le lui avoit pas donné pour époux.

COMMENTAIRE.

℣. 12. IPSE ET HIRAS OPILIO GREGIS ODOLLAMITES IN THAMNAS. *Il alla à Thamnas avec Hiras d'Odollam, maître de ses troupeaux.* Le terme hébreu (*a*) que les 70. & la Vulgate ont traduit par *Pastor*, ou *opilio*, peut, selon une autre maniére de lire, signifier *son ami*. Saint Jerôme dans ses questions hébraïques l'a pris en ce dernier sens; mais dans sa traduction il a suivi les 70. La plûpart des Interpretes sont ici pour les Massorethes & le Chaldéen, qui traduisent, *son ami*.

ODOLLAMITES. La ville d'Odollam étoit dans les montagnes de Juda. David durant sa disgrace sous Saül, se retira dans des cavernes qui étoient dans la montagne voisine d'*Odollam* (*b*).

IN THAMNAS. On croit que c'est la même que Thamnata, ou Thamna, frontiére du pays des Philistins. Elle fut d'abord à la Tribu de Juda, & ensuite à celle de Dan. Les Philistins la prirent souvent. Eusebe la met dans le territoire de Lidda ou Diospolis.

℣. 14. ASSUMPSIT THERISTRUM. *Elle prit un voile. Theristrum*, à la lettre signifie, un habit d'Eté, un voile dont les femmes se couvroient contre l'ardeur du Soleil. On a remarqué sur le chapitre XXIV. 65. de ce livre, que les femmes ne paroissoient en public que couvertes d'un voile. Les femmes de mauvaise vie se couvroient de même, comme on le voit par cet endroit; & il semble qu'on les nommoit communément, femmes voilées ou cachées. *Cant.* I. 6. *Ne vagari incipiam post greges sodalium tuorum.* L'Hébreu porte: *De peur que je ne m'expose à passer pour une voilée*, [pour une coureuse,] *en suivant les troupeaux des autres.* Aquila a quelquefois traduit par, *une déguisée* (*c*), le mot hébreu qui signifie une Courtisane.

ET MUTATO HABITU, SEDIT IN BIVIO ITINERIS. *Elle quitta les habits de deüil*, que les veuves portoient tout le tems qu'elles n'étoient point remariées; comme il paroît par Judith (*d*): *Et*

(a) רעה
(b) 1. *Reg.* XXII. 1. & 2. *Reg.* XXIII. 13.
(c) Ἀπηλλαγμένη ℣. 22. *vide Osee* IV. 14.
(d) *Judith.* X. 2.

℣. 15. *Quam cùm vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem: operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.*

16. *Ingrediensque ad eam, ait: Dimitte me ut coëam tecum: nesciebat enim quòd nurus sua esset. Quâ respondente: Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo.*

℣. 15. Juda l'ayant apperçuë, crût que c'étoit une personne de mauvaise vie, parce qu'elle s'étoit couvert le visage de peur d'être reconnuë;

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais desir qu'il avoit; car il ne sçavoit pas qu'elle fut sa belle-fille: elle lui répondit: Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez?

COMMENTAIRE.

elle s'assit sur un chemin fourchu. L'Hébreu à la lettre (*a*): *Elle se couvrit*, [elle se déguisa d'une maniére à ne pouvoir être reconnuë,] *& elle s'assit à l'ouverture des yeux qui est sur le chemin de Thamnas;* c'est-à-dire, dans un lieu où les Voyageurs doivent ouvrir les yeux, & considérer quel est le meilleur chemin (*b*). On peut encore traduire avec les 70. (*c*): *Elle se para prés des portes d'Enam, qui est sur le chemin de Thamnas.* Le Syriaque prend aussi *Enam*, ou *Enaïm*, pour un nom de lieu. Eusebe parle d'un petit lieu nommé Enaïm, ou Beth-anim dans la Tribu de Juda. Enfin quelques-uns traduisent: *Elle se para, & alla s'asseoir à la porte des deux fontaines, qui est sur le chemin de Thamnas.*

Les Prophétes nous font remarquer qu'anciennement les femmes débauchées se tenoient pour l'ordinaire sur les grands chemins. Jeremie (*d*): *Vide ubi non prostrata sis; in viis sedebas expectans eos quasi latro in solitudine, &c.* Et Ezechiel (*e*): *Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ.* Les Auteurs prophanes en parlent de même. Chrysippe dit (*f*), que dans les commencemens elles ne parurent que hors des Villes & le visage couvert d'un voile; mais qu'ensuite devenuës plus hardies, elles quitterent le masque; & n'osant demeurer dans la Ville, parce que les loix le leur défendoient, elles se tinrent dehors.

℣. 16. INGREDIENS AD EAM.... NESCIEBAT QUOD NURUS SUA ESSET. *Et s'approchant d'elle .... il ne sçavoit pas que ce fût sa belle-fille.* Le crime de Thamar étoit un adultere, puisqu'elle étoit promise, & en quelque sorte mariée avec *Séla*, qui pouvoit sans aucun nouvel engagement consommer son mariage avec elle, quand

(a) ותתעלף ותשב בפתח עינים אשר על דרך תמנתה
(b) *Hieron. quæst. Hebr.*
(c) Ἐκαλλωπίσατο πρὸς ταῖς πύλαις Ἐνὰν ἥ ἐστιν ἐν παρόδῳ Θαμνάν.
(d) *Jerem.* III. 2.
(e) *Ezech.* XVI. 25.
(f) *In Isagoge bonorum & malorum.* Πρῶτον μὲν ἔξω πόλεως καὶ προσωπεῖα περικείμεναι ἱστάσθαι ... ἐξεμισθοῦν ἑαυτὰς τοῖς βουλομένοις.

℣. 17. Dixit : Mittam tibi hædum de gregibus. Rursúmque illa dicente : Patiar quod vis, si dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

℣. 17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle répondit : Donnez-moi donc un gage, en attendant, que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

COMMENTAIRE.

il auroit plû à Juda. Elle commit de plus un inceste, puisqu'elle connoissoit Juda pour son beau-pere. Juda fait voir l'horreur qu'on avoit alors du crime de Thamar ; puisqu'aussi tôt que sa grossesse parut, il ordonna qu'on la brûlât.

Quelques Auteurs (*a*) ont douté que Juda ait peché en s'approchant de Thamar, & ont prétendu que la fornication n'étoit pas alors défenduë. On se sert pour appuyer ce sentiment de l'autorité de quelques Peres, qui semblent approuver la conduite de Juda, & même celle de Thamar. On apporte le sentiment des Rabbins & le témoignage des Auteurs Payens, qui ont regardé la fornication comme une chose indifferente, que les loix toléroient, & qui n'étoit desapprouvée par les plus sages, que par rapport aux mauvais effets que cette liberté pouvoit produire dans les Républiques & dans les mœurs de la jeunesse ; & non pas à cause d'aucune opposition naturelle qu'elle eut avec le droit & la Justice. La maniére dont Juda s'approche de Thamar, & celle dont l'Ecriture rapporte cette action, ne marquent pas qu'on en ait eû la moindre horreur. Lorsque les Apôtres (*b*) défendent la fornication, ils la mettent dans le même rang que des choses fort indifferentes en elles-mêmes, comme l'abstinence du sang, & des animaux suffoquez & immolez aux Idoles. *Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, & sanguine & suffocato & fornicatione.* Dans le nouveau Testament (*c*), Jesus-Christ semble dire que les Juifs ne se croyoient défendu que l'adultere. Il est certain qu'ils ne croyoient pas que les mauvais desirs & les mauvaises pensées fussent illicites (*d*). Saint Chrysostome (*e*) avance, que Thamar n'ayant point eu d'autre intention que d'avoir des enfans, & la Providence ayant voulu que son dessein eût le succés qu'elle s'étoit proposée, personne ne doit condamner sa conduite ni celle de Juda. *Nullus hæc audiens condemnet Thamar : nam ut dixi, dispensationi ministravit, & propterea neque ullam inde reprehensionem meretur, neque Judas criminibus fuit obnoxius.* Théodoret (*f*) suit à son ordinaire

(a) *Francisc. Georg. sect. 4. Problem. 265. & 267. Marsham Can. Ægypt. sæcul.* IX. *pag.* 173. *Maimonid. Mare neb. part. 3. cap.* 49.
(b) *Act.* XV. 29.
(c) *Matth.* V. 27.
(d) *Vide ad Matth.* V. 20.
(e) *Chrysost. homil* LXII. *in Genes.*
(f) *Quæst. 95. in Genes.*

ſaint Chryſoſtome. Saint Ambroiſe(*a*) n'eſt pas moins favorable à Thamar. *Hæc mulier non tam famoſa quàm juſta, non enim temporalis uſum libidinis requiſivit, ſed ſucceſſionis gratiam concupivit.* Il ajoûte que l'Ecriture ſemble vouloir juſtifier Thamar, en rapportant les circonſtances de cette hiſtoire, & que Juda lui-même reconnut qu'elle étoit plus juſte que lui. Ce n'eſt pas, dit-il, que nous voulions juſtifier Thamar au dépens de Juda; mais nous excuſons l'un & l'autre; ou plutôt ce n'eſt pas nous qui les excuſons, c'eſt le myſtere qui eſt caché ſous cette action, qui la juſtifie: *Sed non ita illam deffendimus, ut iſtum accuſemus, imò utrumque excuſemus; non autem nos, ſed myſterium quod copulæ illius fructus expreſſit.*

Mais il eſt aiſé de réfuter ces raiſons, & de montrer que la fornication étant défenduë par le droit divin & naturel, ne peut être permiſe dans aucune rencontre. Que ni l'autorité des loix civiles, ni la bonne intention, ni l'envie d'éviter de plus grands maux, ni la coûtume des peuples, ni l'ordre de la Providence, qui tire quelquefois de bons effets d'une mauvaiſe cauſe, ni le myſtere qui peut être caché ſous cette action, ni les bons effets qui s'en ſont enſuivis, que rien de tout cela ne peut juſtifier ni Juda, ni Thamar, ni empêcher que la fornication ne ſoit un grand crime, dont la difformité peut bien être diminuée par les circonſtances; mais non pas entiérement ôtée. C'eſt ce qu'il faut prouver.

La loi éternelle, qui eſt la ſource & la regle de toute juſtice & de toute droiture, ne permet, dit ſaint Auguſtin (*b*), la conjonction de l'homme & de la femme, que dans la ſeule vûë de produire des hommes; & cela ſeulement dans le mariage & dans une ſocieté réglée, qui ne trouble point l'ordre, & qui ne rompe point le lien de la paix: or la fornication eſt contraire à cet ordre & à cette loi éternelle. Elle eſt donc neceſſairement criminelle. *Conſulta æterna lex illa quæ ordinem naturalem conſervari jubet, & perturbari vetat, nonniſi propagationis cauſâ ſtatuit hominis concubitum fieri: & hoc nonniſi ſocialiter ordinato connubio, quod non pervertat vinculum pacis. Et ideo proſtitutio feminarum, non ad ſubſtituendam prolem, ſed ad ſatiandam libidinem, propoſitarum, Divinâ æternâque lege damnatur.* Ce ſeul raiſonnement peut ſuffire pour renverſer tout ce que l'on pourroit dire en faveur de Juda & de Thamar. Le principe ſur lequel il eſt appuyé eſt inconteſtable, & les concluſions qu'on en tire ſont neceſſaires. Saint Chryſoſtome, ſaint Ambroiſe & Theodoret ont raiſon de vouloir excuſer en quelque ſorte une action, qui, à cauſe de ſes circonſtances, n'a pas toute la difformité qu'elle auroit ſans cela; mais ils ne la juſtifient pas

(a) *Ambroſ. in Luc. lib.* III. *num.* 18. | (b) *Aug. l.* XXII. *contra Fauſt. c.* 61. & 62.

℣. 18. *Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhabone dari ? Respondit : Annulum tuum, & armillam & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,*

℣. 18. Que demandez-vous pour gage, répondit Juda ? Donnez-moi, lui dit-elle, vôtre anneau, vôtre brasselet, & le baton que vous tenez à la main. Elle ne vit Juda que cette seule fois ; & ayant conçu de lui,

COMMENTAIRE.

entiérement, ils diminuënt seulement l'horreur d'un crime que l'Ecriture n'a pas voulu qualifier, ils en jugent le moins en mauvaise part qu'il est possible ; mais ils ne peuvent l'excuser entiérement de peché ; sans autoriser le renversement de l'ordre naturel. Le mystere de cette action, & les bons effets que Dieu en a sçu tirer, n'empêche pas qu'elle ne soit un peché : car, comme dit saint Augustin dans le même livre, chapitre 83. il y a une grande difference entre les choses que l'Ecriture nous propose à imiter ou à éviter, & celles qu'elle nous représente pour signifier quelque mystere. Les premieres sont toûjours nécessairement bonnes ou mauvaises ; mais il est indifferent que les autres soient bonnes ou mauvaises, par rapport aux mœurs, pourvû qu'elles renferment une convenance necessaire avec la chose qu'elles doivent figurer. *In factis hominum quæ ad imitandum vitandumve proponuntur, magni interest bona-ne an mala sint. Quæ autem ad significandum scribuntur sive dicuntur, nihil refert in moribus facientium, quam laudem reprehensionemve mereantur, si modò habeant aliquam rei de qua agitur necessariam præfigurandi congruentiam.*

Quant à l'autorité des Rabbins & des Auteurs Payens ou Chrétiens, qui voudroient entreprendre la défense d'une si mauvaise cause, nous ne croyons pas leur devoir répondre, tandis qu'ils n'auront pas fait voir que la fornication n'est pas contraire à la loi naturelle. Si les loix civiles l'ont tolerée, si avant la loi de Moïse les Patriarches l'ont soufferte, cette tolérance ne peut passer que pour une simple impunité & une permission, qui les mettoit à couvert de la recherche des Juges & de la severité des loix, mais non pas qui les exemptât du crime & de la punition de Dieu ; & Grotius (*a*) montre fort bien que plusieurs des Gentils, aydez des seules lumiéres de la raison, ont reconnu eux-mêmes que la fornication étoit honteuse & illicite. On peut voir Philon dans le livre intitulé de Joseph, où il oppose la sainteté de la severité des loix des Juifs, à la licence des Payens sur le sujet de l'impureté.

℣. 18. ANNULUM TUUM, ET ARMILLAM, ET BACULUM. *Vôtre anneau, vôtre brasselet & vôtre bâton.* Le premier terme (*b*) de l'original signifie proprement un cachet, qui étoit ordinairement at-

(a) *Ad Matth.* v.

(b) חותם

℣. 19. *Et surgens abiit : depositóque habitu, quem sumpserat, induta est viduitatis vestibus.*

℣. 19. Elle se retira aussi-tôt ; & ayant quitté l'habit qu'elle portoit, elle reprit ses habits de veuve.

COMMENTAIRE.

taché à l'anneau. Les Babyloniens portoient tous des anneaux à cachets, des bandeaux qui leur serroient la tête, & des bâtons travaillez avec art, au haut desquels on representoit quelque figure, comme une pomme, une rose, un lys, un aigle (a), ou autre chose. *Armillam* : Vôtre brasselet. L'Hébreu *Petil* (b), se prend pour un fil, une corde, un ruban. Nous croyons qu'ici on le peut prendre pour ces bandeaux, ou ces rubans dont les Orientaux se ceignoient la tête. Les 70. (c) & Aquila (d), l'entendent d'un collier. D'autres le prennent pour un linge qui sert à essuyer la sueur. Pagnin le traduit par un manteau ; d'autres par un bonnet ; (e) mais la plûpart sont pour un ruban, ou un bandeau. Les hommes anciennement portoient des brasselets. On donna à ces ornemens le nom de *Virilia*, d'où vient celui de *viroles*, à cause que les hommes les portoient, & que c'étoit une marque de leur valeur. On peut voir Pline liv. XXXIII. c. 3.

BACULUM. *Vôtre bâton* (f). Symmaque (g), un poignard, ou une baguette. Les Arabes Nabathéens, voisins du pays où demeuroient alors les Hébreux, portoient toûjours un bâton fait d'une façon particuliére, qui le distinguoit de tous les autres (h). Il paroît par l'Ecriture que les Israëlites avoient la même coûtume. Moïse portoit toûjours son bâton. On mit dans le tabernacle le bâton d'Aaron (i), & ceux des douze Princes du peuple, pour sçavoir la volonté de Dieu sur le choix qu'il faisoit de ses Prêtres. Dans les tems héroïques, l'on portoit toûjours un bâton ou des armes. Les Rois, dit Trogus (k), portoient des bâtons, ou des *hastes* qui étoient la marque de leur dignité, comme le diadême le fut dans la suite. C'est ce que les Grecs nommoient des sceptres. On adora ces bâtons, & on ne representoit guéres les Dieux sans cette sorte d'ornement. *Per ea tempora Reges hastas pro diademate habebant, quas Græci sceptra dixere, nam & origine rerum pro Diis immortalibus veteres hastas coluere : ob cujus religionis memoriam adhuc Deorum simulacris hastæ adhibentur.*

(a) *Herodot.* I. *cap.* 95.
(b) פתיל
(c) 70. Ὁρμίσκον.
(d) *Aquil.* Στρίπτον.
(e) *Papias. Armillæ propriè virorum sunt ob armorum virtutem, quæ quondam virilia dicebantur.*
(f) מטה
(g) Ἐγχειρίδιον.
(h) *Strab. lib.* XVI. *pag.* 530.
(i) *Num.* XVII. 2.
(k) *Justin. lib.* XLIII.

℣. 20. Misit autem Judas hœdum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cùm non invenisset eam,

21. Interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio ? Respondentibus cunctis ; Non fuit in loco isto meretrix ;

22. Reversus est ad Judam, & dixit ei : Non inveni eam : sed etiam homines loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum.

℣. 20. Juda envoya ensuite le chevreau qu'il avoit promis, par son pasteur, qui étoit d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit laissé à cette femme ; mais ne l'ayant point trouvée,

21. Il demanda aux habitans du lieu, où est cette femme qui étoit assise sur ce chemin fourchu ? Mais on lui répondit qu'on n'avoit jamais vû en cet endroit là de femme débauchée.

22. Il revint donc vers Juda, & lui dit : Je ne l'ai point trouvée, & même les habitans du lieu m'ont assûré, qu'il n'y avoit jamais eû en cet endroit de femme de mauvaise vie.

COMMENTAIRE.

℣. 20. NON SEDIT IN LOCO ISTO MERETRIX. *Il n'y a point eu en cet endroit de femme bébauchée.* L'Hébreu porte : Il n'y a point eû ici de *Kadescha* (*a*). Ce terme vient d'une racine qui signifie ordinairement sanctifier, & qui se prend quelquefois dans un sens contraire pour corrompre, soüiller (*b*). La loi défend aux impurs de toucher aux choses saintes, comme elle ordonne à ceux qui sont purs de n'approcher pas des choses soüillées. On contracte également la soüillure dans l'un & dans l'autre cas ; & l'Ecriture nomme l un & l'autre *sanctificare* (*c*). Il y a même d'habiles Commentateurs qui veulent que ce terme ne marque précisément que separer, & qu'il convienne aux choses saintes separées des impures, comme aux choses souillées separées de ce qui est pur. Grotius dit sur cet endroit, que comme les choses saintes sont communes & publiques, ainsi les personnes de mauvaise vie. Mais peut-être qu'il n'est pas necessaire de recourir à ces explications subtiles, & que ce terme signifie en cet endroit *sancta*, ou *sanctificata* ; une personne consacrée, qui a fait vœu de se prostituer en l'honneur d'une fausse Divinité. On auroit de la peine à croire que la corruption & l'aveuglement pût aller jusqu'à faire entrer les prostitutions les plus honteuses dans l'exercice de la religion, si toutes les histoires n'en faisoient foi. Ce crime étoit en honneur chez plusieurs peuples, comme les Egyptiens, les Babyloniens & les Corinthiens, dans l'Isle de Cypre & ailleurs. La corruption n'étoit pas moins grande dans toute la terre de Canaan. Aprés les crimes de Sodome, on ne doit plus s'étonner de rien.

(a) קדשה
(b) *Deut.* XXII. 9.
(c) קדש

℣. 23. *Ait Judas : Habeat sibi, certè mendacii arguere nos non potest : ego misi hœdum quem promiseram, & tu non invenisti eam.*

℣. 23. Juda répondit : Qu'elle garde ce qu'elle tient ; elle ne pourra pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma promesse. J'ai envoyé le chevreau que j'avois promis ; & vous ne l'avez point trouvée.

24. *Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Producite eam ut comburatur.*

24. Mais trois mois aprés on vint dire à Juda : Thamar vôtre belle-fille est tombée en fornication ; car sa grossesse commence à paroître. Juda répondit : Qu'on la produise en public, & qu'elle soit brûlée.

COMMENTAIRE.

℣. 23. HABEAT SIBI ; CERTE MENDACII ARGUERE NOS NON POTEST. *Qu'elle garde ce qu'elle a ; elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole.* L'Hébreu : *Qu'elle le garde, de peur que nous ne soyons exposez au mépris.* Je ne veux pas m'en informer davantage, ni répéter mes gages, de peur de m'exposer à la raillerie. Il reconnoît la honte de son action, & le mépris auquel il s'exposeroit parmi le peuple, si elle venoit à y être connuë.

℣. 24. PRODUCITE EAM UT COMBURATUR. *Qu'on la fasse venir en public, & qu'on la brûle.* La peine ordinaire des femmes adulteres étoit la lapidation, selon la loi (*a*) ; mais les filles des Prêtres étoient brûlées vives, si elles étoient surprises dans ce crime (*b*). Les Rabbins inférent du supplice de Thamar, qu'elle étoit fille de Sem, ou de Melchisedech Prêtres du Tres-Haut (*c*) ; plaisante consequence ! Les Cananéens punissoient apparemment l'adultere de la peine du feu. Les Philistins brûlerent la femme que Samson avoit épousée (*d*), & qui avoit abandonné son premier mari pour en prendre un autre. Le Roi de Babylone fit brûler Sedecias & Achab, qui avoient commis des adulteres (*e*) ; mais on n'a aucune preuve que ce supplice ait été ordonné comme une punition ordinaire de ces crimes. Capitolin dit que Macrin faisoit brûler vifs les adulteres, l'homme & la femme joints ensemble : *Adulterii reos vivos semper simul incendit junctis corporibus.* Les Arabes (*f*) punissoient les adulteres du dernier supplice ; quoiqu'ils souffrissent les incestes des fils avec leurs meres, & des freres avec leurs sœurs. Les Egyptiens, selon Diodore de Sicile (*g*), condamnoient l'homme adultere à mille coups de foüet, & la femme à avoir le nez coupé. Mais le même Diodore remar-

(a) *Levit.* XX. 10.
(b) *Levit.* XXI. 9.
(c) *Apud Grot. & Genebr.*
(d) *Judic.* XV. 6.
(e) *Jerem.* XXIX. 22. 23.
(f) *Strab. lib.* XVI.
(g) *Diodor. lib.* 1. c. 6.

ṽ. 25. *Quæ cùm duceretur ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens: De viro, cujus hæc sunt, concepi: cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.*

26. *Qui agnitis muneribus, ait: Justior me est: quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultrà non cognovit eam.*

ṽ. 25. Et comme on la conduisoit au supplice, elle envoya dire à son beau-pere; J'ai conçu de celui, dont voilà les gages: Voyez à qui appartient cet anneau, ce brasselet & ce bâton.

26. Juda ayant reconnu ces gages, dit: Elle est plus juste que moi, puisque je ne lui ai point fait épouser Séla mon fils. mais il ne la connut pas depuis.

COMMENTAIRE.

que que Sesostris avoit fait brûler quelques femmes adulteres; ce qui fait juger que telle étoit la coûtume des anciens peuples de l'Egypte. On peut remarquer ici le droit des Peres sur leur famille, en ce que Juda ordonne que Thamar convaincuë d'adultere soit brûlée. Le pere de Thamar, chez qui elle demeuroit alors, ne s'oppose point à cette résolution. Mais auroit-on brûlé Thamar enceinte comme elle étoit, sans attendre la naissance de son enfant? Plusieurs Commentateurs sont persuadez que Juda auroit adouci sa sentence, aprés y avoir fait plus d'attention, & qu'il n'auroit pas fait executer un jugement qu'il avoit prononcé dans le premier mouvement de sa colere. Les loix des Egyptiens, des Athéniens & des Romains, vouloient qu'on attendît la naissance des enfans, avant que de faire mourir les meres, qui s'étoient renduës dignes du dernier supplice. Quelques Docteurs Juifs enseignent qu'on devoit simplement la marquer d'un fer chaud sur le front, afin de la faire connoître pour une femme de mauvaise vie. Le Targum de Jerusalem & Jonathan racontent, que dans le jugement de Thamar on oüit une voix du Ciel, qui la déclara innocente; mais tout cela demanderoit des preuves.

ṽ. 26. JUSTIOR ME EST. *Elle est plus juste que moi.* Ce n'est pas qu'elle fût juste, dit saint Augustin (*a*); mais comparée à Juda, elle étoit en un sens moins injuste que lui. C'est ainsi que le Prophéte Ezechiel (*b*) reproche à Jerusalem d'avoir *justifié Sodome & Samarie*; c'est-à-dire, d'avoir commis de plus grandes abominations que ces deux Villes. Juda avoit donné occasion au crime de Thamar par ses délais affectez de lui faire épouser son troisiéme fils, comme il y étoit obligé. Cette injustice étoit la premiére source de tout ce mal. Voilà en quel sens Juda est plus coupable que Thamar; mais d'ailleurs le crime de Thamar pris en lui-même, étoit plus grand que celui de Juda, puisque celui-ci ne la connoissoit point lorsqu'il s'approcha d'elle.

(a) *Aug. lib.* XXII. *contra Faust. c.* 61. | (b) *Ezech.* XVI. 51. 52.

℣. 27. *Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero: atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens:*

28. *Iste egredietur prior.*

29. *Illo verò retrahente manum, egressus est alter; dixitque mulier: Quare divisa est propter te maceria? Et ob hanc causam vocavit nomen ejus Pharez.*

℣. 27. Et étant prête d'accoucher, elle se trouva grosse de deux jumeaux: & l'un des deux ayant presenté sa main; la Sage-femme y mit un ruban d'écarlate, en disant:

28. Celui-ci sortira le premier.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre vint au monde; & la Sage-femme dit: Pourquoi le mur [de séparation] a-t-il été rompu à cause de vous? C'est pour cette raison qu'on lui donna le nom de Pharez.

COMMENTAIRE.

ATTAMEN ULTRA NON COGNOVIT EAM. *Il ne la connut plus depuis.* Saint Ambroise (*a*) & Théodoret (*b*) croient que Thamar ayant eu ces deux fils de Juda, n'eut depuis ce tems-là commerce avec aucun homme; elle demeura veuve jusqu'à la mort. Juda ne paroît pas avoir eu d'autres fils depuis Pharez & Zaram. *Sela* fils de Juda épousa une autre femme, dont il eut des enfans marquez au livre des Nombres XXVI. 19.

Quelques Rabbins traduisent: *Et non desiit adhuc cognoscere eam.* Il la retint pour sa femme. Ils prétendent que le terme hébreu (*c*) *jasaph* signifie ici *cesser*, comme au chapitre XI. des Nombres, verset 25. Mais cette explication paroît forcée & contraire à la suite du discours, & au genie de la langue Hébraïque (*d*).

℣. 28. ISTE EGREDIETUR PRIOR. *Celui-ci sortira le premier.* L'Hébreu & le Chaldéen: *Celui-ci est sorti le premier.* Il doit passer pour le premier-né. On a déja remarqué dans l'histoire de Jacob & d'Esaü, que parmi les Hébreux celui des deux jumeaux qui naissoit le premier, passoit pour l'aîné; mais ailleurs on a souvent douté si le droit d'aînesse appartenoit à celui qui naissoit le premier; par la raison que celui-ci paroissoit être conçu le dernier, & que dans l'attribution du droit d'aînesse, on devoit avoir plus d'égard au tems de la conception, qu'à celui de la naissance. Cette question est encore aujourd'hui agitée d'une maniére problematique & indéfinie. Voyez Paul Zacchias, *quæst. medico-legal, t. 2. lib. 9.*

℣. 29. QUARE DIVISA EST PROPTER TE MACERIA? *Pourquoi le mur a-t-il été rompu à cause de vous?* L'Hébreu à la lettre: *Pourquoi avez-vous rompu? que la rupture soit sur vous.* Le Samaritain:

(a) *Ambros. in Luc. lib.* III. *num.* 18.
(b) *Theodoret. quæst.* 95.
(c) יסף
(d) *Vide Selden. lib.* V. *cap.* 9. *de Jure Nat. & Gent. & lib.* VII. *cap.* 5.

℣. 30. Postea egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum: quem appellavit Zara.

℣. 30. Son frere qui avoit le ruban d'écarlate au bras, sortit aprés, & on le nomma Zara.

COMMENTAIRE.

Que la rupture soit sur nous. Le Chaldéen: *Quelle a été vôtre force pour surmonter?* On peut donner plusieurs sens à ce passage selon la Vulgate. Pourquoi avez-vous rompu la muraille de séparation? pourquoi avez-vous apporté la division dans la famille sur la qualité de premier-né, en voulant prévenir la naissance de vôtre frere (*a*)? Autrement: que vous puissiez être divisé, puisque vous avez voulu rompre ce qui vous enveloppoit, pour passer devant vôtre frere (*b*): ou, puisque vous avez rompu la séparation, vous porterez le nom de Pharez, ou Division (*c*). Enfin on peut lui donner ce sens: Puisque c'est vous qui avez rompu la séparation, c'est à vos risques (*d*), le mal de cette rupture tombera sur vous, ne vous en prenez qu'à vous-même. Les Peres (*e*) qui se sont appliquez à rechercher les sens cachez des saintes Ecritures, ont trouvé dans cette histoire une figure de la vocation des Gentils, & de la réprobation des Juifs. Pharez est le symbole des Juifs ou de la Synagogue, & Zara des Gentils. La Synagogue étoit née la premiere, & naturellement elle devoit avoir la meilleure part à l'héritage de Jesus-Christ; cependant elle est déchûë de toutes ses prérogatives. Les Gentils sont entrez dans ses droits, ils ont composé l'Eglise du Sauveur, ils ont saisi la place que les Juifs auroient dû occuper. Le ruban couleur de pourpre marque le sang de Jesus-Christ qui justifie les fidéles, & qui est la source de tout leur mérite.

(a) *Grot.*
(b) *Vatab.*
(c) Bochart.
(d) Le Clerc.
(e) *Vide Iren. lib.* IV. *cap.* 42. *Chrysost. homil.* LXII. *in Genes. Aug. lib.* XXII. *contra Faust. cap.* 84. 85. 86. *Theodoret. quæst.* 96. *Rupert. in Genes. lib.* VIII.



CHAPITRE XXXIX.

Joseph mérite la confiance de son maître Putiphar. Sa maîtresse le sollicite à commettre un adultere, & s'en voyant rebutée, elle l'accuse de l'avoir voulu violer, & le fait mettre en prison.

℣. 1. *Igitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar Eunuchus Pharaonis, Princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaëlitarum, à quibus perductus erat.*

2. *Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,*

3. *Qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia, quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.*

4. *Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi domum, & universa quæ ei tradita fuerant;*

5. *Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in ædibus, quàm in agris, cunctam ejus substantiam.*

6. *Nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescebatur. Erat autem Joseph pulchrâ facie, & decorus aspectu.*

℣. 1. Joseph fut donc conduit en Egypte, & Putiphar Egyptien, Eunuque de Pharaon, & General de ses troupes, l'acheta des Ismaëlites qui l'y avoient amené.

2. Et le Seigneur fut avec Joseph, & tout lui réüssissoit; il demeuroit dans la maison de son maître,

3. Qui sçavoit tres-bien que le Seigneur le favorisoit, & que tout ce qu'il faisoit avoit toûjours un heureux succés,

4. Et Joseph trouva grace aux yeux de son maître, qui fut si content de ses services, qu'il lui donna l'intendance de toute sa maison, & qu'il lui confia tout ce qu'il avoit.

5. Et le Seigneur benit la maison de l'Egyptien, à cause de Joseph, & il augmenta son bien, tant à la ville qu'à la campagne.

6. Ensorte que [son maître] ne connoissoit que la nourriture qu'il prenoit. Or Joseph étoit fort beau de visage, & fort bien-fait de sa personne.

COMMENTAIRE.

℣. 2. HABITAVIT IN DOMO DOMINI SUI. *Il demeuroit dans la maison de son maître.* Les Anciens avoient des esclaves qui servoient dans leurs maisons, & d'autres qui travailloient à la campagne. Joseph étoit du nombre des premiers chez Putiphar.

℣. 6. NEC QUIDQUAM NOVERAT NISI PANEM QUO VESCEBATUR. *Il ne connoissoit que la nourriture qu'il prenoit.* On peut le rapporter à Joseph; comme si l'Ecriture vouloit loüer son desinteressement & sa modération, de ce qu'au milieu de tous les biens de son maître, dont il avoit l'administration, il ne prenoit pour son usage

℣. 7. *Post multos itaque dies injecit domina sua oculos suos in Joseph, & ait: Dormi mecum.*

8. *Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam: Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua,*

9. *Nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es: quomodo ergo possum hoc malum facere, & peccare in Deum meum?*

10. *Hujuscemodi verbis per singulos dies, & mulier molesta erat adolescenti, & ille recusabat stuprum.*

℣. 7. Et plusieurs années s'étant écoulées, sa maîtresse porta ses yeux sur lui, & lui dit: Dormez avec moi.

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit: Vous voyez que mon maître m'a mis en main tout son bien, ensorte qu'il ne sçait pas ce qu'il a dans sa maison,

9. Et qu'il n'y a rien qu'il ne m'ait confié, & dont il ne m'ait rendu le maître; il ne s'est reservé que vous seule qui êtes sa femme. Comment donc pourrois-je consentir à un si grand mal, & pécher contre mon Dieu?

10. Tous les jours cette femme sollicitoit Joseph par de semblables discours; & Joseph resistoit à ses importunitez & à son infame desir.

COMMENTAIRE.

que le simple necessaire. On peut aussi l'expliquer de Putiphar, qui avoit tant de confiance en Joseph, qu'il lui avoit mis tout en main, sans se mettre en peine d'autre chose que de vivre à son aise, & sans lui demander compte d'autre chose, que de sa dépense ordinaire. D'autres l'expliquent ainsi: Putiphar devint si riche par la bonne conduite de Joseph, & par la bénédiction que Dieu donna à son administration, qu'il ne sçavoit ce qu'il avoit; il avoit tant de biens, qu'il en ignoroit la quantité; & d'ailleurs il s'en reposoit tellement sur Joseph, qu'il n'avoit d'autre soin que de se mettre à table & de manger. On remarque dans Pétrone une expression qui paroît avoir quelque rapport à celle-ci: *Nescit quid habeat adeo Zaplutus est*; & ailleurs, *Non me Hercules puto decumam partem esse quæ Dominum suum novit.*

℣. 7. POST MULTOS DIES, &c. Joseph étoit alors âgé de vingt-sept ans; puisque trois ans aprés âgé de trente ans, il fut présenté à Pharaon. Il y avoit environ dix ans qu'il servoit Putiphar.

℣. 9. NEC QUIDQUAM EST QUOD NON IN MEA SIT POTESTATE, VEL NON TRADIDERIT MIHI, PRÆTER TE. *Il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir & qu'il ne m'ait confié, excepté vous.* Onkelos: mon maître lui-méme n'est pas plus grand, n'a pas plus de pouvoir que moi dans sa maison; si ce n'est qu'il vous a reservée pour lui seul. On peut traduire: Il n'y a personne; [aucun de mes conserviteurs] au dessus de moi, & mon maître m'a donné toute sorte de pouvoir, il ne s'est reservé que vous seule.

PECCARE IN DEUM MEUM. *Pourrois-je pécher contre mon*

℣. 11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, & operis quippiam absque arbitris faceret:

12. Et illa apprehensâ laciniâ vestimenti ejus, diceret: Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, & egressus est foras.

13. Cùmque vidisset mulier vestem in manibus suis, & se esse contemptam,

14. Vocavit ad se homines domûs suæ, & ait ad eos: En introduxit virum Hebræum, ut illuderet nobis: ingressus est ad me, ut coïret mecum: cùmque ego succlamassem,

15. Et audisset vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foras.

16. In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum,

17. Et ait: Ingressus est ad me servus Hebræus quem adduxisti ut illuderet mihi,

18. Cùmque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foras.

℣. 11. Mais il arriva un jour que Joseph étant entré seul dans la maison; & voulant faire quelque chose, sans que personne fut present:

12. Cette femme le prit par le pan de son vêtement, & lui dit: Dormez avec moi. Mais Joseph lui abandonnant son manteau entre les mains, s'enfuit hors de la maison.

13. Et sa maîtresse se voyant le manteau entre les mains, & [outrée de dépit] de se voir méprisée,

14. Appella à soi les gens de sa maison, & leur dit: C'est apparemment pour nous faire outrage que mon mari a amené ici cet Hébreu: Il est entré dans ma chambre pour me faire violence, & m'étant mise à crier,

15. Il s'en est enfui lorsqu'il a entendu ma voix, & m'a laissé entre les mains son manteau que je tenois.

16. Et pour preuve de sa fidelité, elle montra à son mari, aussi-tôt qu'il fut rentré dans sa maison, le manteau qu'elle avoit retenu.

17. Et elle lui dit: Cet esclave Hébreu, que vous nous avez amené, est entré ici pour me faire violence;

18. Et m'ayant entendu crier, il m'a laissé son manteau entre les mains, & s'en est enfui dehors.

COMMENTAIRE.

Dieu. L'Hébreu: Contre Dieu, *Elohim.* Quelques exemplaires lisoient: *Dominum meum;* contre mon seigneur, ou contre mon maître. Ce qui donnoit lieu de l'expliquer de Putiphar; mais il faut suivre la Vulgate.

℣. 11. ACCIDIT UT OPERIS QUIPPIAM SINE ARBITRIS FACERET. *Il arriva qu'un jour faisant quelque chose, sans qu'il y eût personne qui le pût voir.* Le Chaldéen veut qu'il soit entré pour examiner ses comptes. L'Hébreu porte, Qu'il entra pour faire son ouvrage, pour s'acquitter de son emploi.

℣. 13. CUMQUE VIDISSET SE ESSE CONTEMPTAM. *Se voyant méprisée.* Ces derniers mots ne sont pas dans l'Hébreu; il y a simplement: Voyant qu'il avoit laissé son habit, & qu'il s'étoit enfui dehors.

℣. 19. *His auditis dominus, & nimium credulus verbis conjugis, iratus est valdè,*

20. *Tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti regis custodiebantur, & erat ibi clausus.*

21. *Fuit autem Dominus cum Joseph, & misertus illius dedit ei gratiam in conspectu Principis carceris,*

22. *Qui tradidit in manu illius universos vinctos, qui in custodia tenebantur, & quidquid fiebat, sub ipso erat.*

23. *Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis: Dominus enim erat cum illo, & omnia opera ejus dirigebat,*

℣. 19. Putiphar trop credule aux paroles de sa femme, & à ce qu'elle disoit contre Joseph, en fut extrêmement irrité,

20. Et fit mettre Joseph dans la prison, où l'on resserroit ceux qui étoient arrêtez par l'ordre du Roi, & il y demeura renfermé.

21. Mais le Seigneur ne l'abandonna pas; il en eût compassion, & il lui fit trouver grace en présence du maître de la prison,

22. Qui lui confia le soin des prisonniers; ensorte qu'il ne se faisoit rien que par ses ordres.

23. Et son maître ne prenoit connoissance de quoique ce fût, se réposant de tout sur ses soins : Car le Seigneur étoit avec Joseph, & il donnoit un heureux succés à tout ce qu'il faisoit.

COMMENTAIRE.

℣. 21. DEDIT ILLI GRATIAM IN CONSPECTU PRINCIPIS CARCERIS. *Il lui fit trouver grace devant le Gouverneur de la prison.* Pererius croit que ce Gouverneur des prisons, est le même Putiphar maître de Joseph, qui est nommé ailleurs maître des cuisiniers, ou Capitaine des Gardes de Pharaon. Cet Officier ayant reconnu l'innocence de Joseph, & étant touché de ses peines, les adoucit autant qu'il put, en lui donnant le soin des autres prisonniers, sans toutefois le delivrer, à cause de sa femme, dont il ménageoit l'honneur, & dont il pouvoit craindre le ressentiment envers Joseph. Ce sentiment est confirmé par le texte hébreu & par les 70. dans les versets 3. & 7. du chapitre XL. On doute si c'est le même Putiphar qui donna dans la suite sa fille pour femme à Joseph. Voyez le Chapitre XLI. 45. L'Autêur du livre de la Sagesse (*a*) & le Psalmiste (*b*) nous décrivent l'état où Joseph se vit réduit dans sa prison. Il fut chargé de fers, & son ame fut percée de douleur. *Humiliaverunt in compedibus pedes ejus, ferrum pertransiit animam ejus.* La sagesse ne l'abandonna point dans cet état, elle descendit avec lui dans la fosse, & elle le tira du milieu des pecheurs, pour lui donner le sceptre de la puissance, au dessus de ceux qui l'avoient humilié & accusé faussement. L'histoire d'Hippolite a un rapport sensible avec celle de Joseph; de même que celle de Bellerophon, d'Hebrus, de Tanis, de Mirtile, de Pe-

(a) *Sap.* x. 13.

(b) *Psal.* CIV. 18. 19.

lée & de Cnemon, qui mépriserent les honteuses recherches de Phedre, de Stenobée, de Damasippe, de Peribée, d'Hippodamie & de Demenetes. L'aventure de Mienus rapportée par Plutarque, revient au même sujet. Rien n'est plus propre à nous donner une haute idée du mérite & de la vertu de Joseph, que la conduite qu'il fit paroître en cette rencontre. On y voit son respect & sa reconnoissance envers son maître, l'horreur qu'il a du crime, la crainte d'offenser son Dieu, sa fuite pleine de prudence, sa patience dans son accusation, sa force dans sa disgrace, sa confiance en Dieu au milieu de sa prison, & de la plus cruelle injustice qu'on lui pût faire souffrir. La femme de Putiphar peut marquer la Synagogue, selon la pensée de saint Rupert; elle veut embrasser Jesus-Christ, mais dans des vûës toutes charnelles; elle cherche dans lui les richesses, la gloire, l'éclat des dignitez temporelles: mais le Sauveur la rejette & lui abandonne son manteau; c'est-à-dire, les cérémonies de la loi, & la lettre de l'Ecriture.



CHAPITRE XL.

Emprisonnement du grand Echanson, & du grand Pannetier du Roi d'Egypte; leurs songes expliquez par Joseph.

℣. 1. *His ita gestis, accidit ut peccarent duo Eunuchi, pincerna Regis Ægypti, & pistor, domino suo.*

2. *Iratusque contra eos Pharao [nam alter pincernis praerat, alter pistoribus.]*

℣. 1. Prés cela il arriva que deux Eunuques du Roi d'Egypte, son Echanson & son Pannetier, encoururent la disgrace de leur Seigneur.

2. Et ce Prince indigné contre ces deux Officiers, dont l'un commandoit à ses Echansons, & l'autre à ses Panneiers.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ACCIDIT UT PECCARENT DUO EUNUCHI. *Il arriva que deux Eunuques*, [ou *Officiers*] *du Roi d'Egypte offenserent leur maître.* Le Rabbin Salomon enseigne que tout leur peché consistoit en ce que Pharaon avoit trouvé une petite pierre dans son pain, & une mouche dans sa coupe. J'ai honte de rapporter ces miserables rêveries, & la dignité des saintes Ecritures a bien à souffrir, lorsqu'elle se trouve entre les mains de semblables Interpretes. Abenezra les accuse d'avoir voulu trahir le Roy. *Duo Eunuchi*, n'est pas ici dans l'Hébreu, mais seulement au verset 7.

PINCERNA

℣. 3. *Misit eos in carcerem Principis militum, in quo erat vinctus & Joseph;*

4. *At custos carceris tradidit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulùm temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur.*

℣. 3. Les fit mettre dans la prison du General de ses troupes, où Joseph étoit prisonnier;

4. Et le maître de la prison les mit entre les mains de Joseph, pour les servir. Quelque tems s'écoula pendant qu'ils demeuroient toûjours prisonniers,

COMMENTAIRE.

PINCERNA (*a*). Ce terme signifie simplement, *un Echanson*; mais ici il faut l'entendre du grand Echanson, & d'un des premiers Officiers de la Cour de Pharaon. Saint Jerôme (*b*) traduit ce même terme au chapitre xv. 2. par *Procurator domûs* : Grand Maître de la maison. Il remarque que l'Office d'Echanson est des plus relevez chez les Princes Barbares; que la Fable même nous apprend que Jupiter donna cet emploi à Ganiméde. Nehemie étoit Echanson du Roi Artaxerces. Cambise Roi de Perse avoit pour Echanson le fils de Prexaspes Perse, & fort consideré de ce Prince. Cette Charge d'Echanson n'est pas un petit honneur parmi les Perses, dit Herodote (*c*). Chez les Rois Egyptiens on ne voyoit dans l'emploi aucun Esclave acheté; ou né dans la maison de leurs maîtres (*d*). Tous les Officiers étoient fils des plus illustres Prêtres du pays. Il ne faut donc pas se faire une idée de ces deux Officiers, comme de deux vils Esclaves.

PISTOR. *Un Boulanger* (*e*). Aquila traduit (*f*) : Un Cuisinier. Cette traduction est suivie par Junius & Tremellius. Festus cité dans Drusius, dit que *Coquus* & *Pistor* étoient les mêmes chez les Anciens. Le même terme signifioit ces deux métiers; ou ces deux Offices étoient exercez par les mêmes personnes.

℣. 4. CUSTOS CARCERIS TRADIDIT EOS JOSEPH, QUI ET MINISTRABAT EIS. *Le Gouverneur de la prison les mit entre les mains de Joseph pour les servir.* Putiphar donna Joseph à ces prisonniers de qualité, pour les servir dans leur prison. C'étoit une preuve de la confiance qu'il avoit en lui; mais cela ne lui donnoit pas plus de liberté, & l'on voit ci-aprés au verset 14. & 15. qu'il se plaint amérement de la dureté, de sa servitude & de l'injustice de son emprisonnement.

ALIQUANTULUM TEMPORIS FLUXERAT *Quelque peu de tems s'étant passé.* Ils avoient été un an en prison, disent les Hébreux &

(a) משקה Οἰνοχόος.
(b) *Hieron. quæst. Hebr.*
(c) *Herodot. lib.* III. *c.* 34.

(d) *Diodor. lib.* I.
(e) אפה
(f) Πέσσων.

℣. 5. Viderúntque ambo somnium nocte unâ, juxta interpretationem congruam sibi;

6. Ad quos cum introisset Joseph manè, & vidisset eos tristes,

7. Sciscitatus est eos, dicens: Cur tristior est hodie solito facies vestra?

8. Qui responderunt: Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph: Numquid non Dei est interpretatio? Referte mihi quod videritis.

℣. 5. Et ils eurent en une seule nuit chacun un songe, dont le sujet & l'explication étoit différente.

6. Joseph étant venu le matin pour les voir, remarqua qu'ils étoient plus tristes qu'à l'ordinaire,

7 Et il leur demanda: D'où vient que vous avez le visage plus triste aujourd'hui qu'à l'ordinaire?

8. Ils répondirent: Nous avons eû [cette nuit] chacun un songe; & nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit: Et qui est-ce qui donne l'explication des songes, n'est-ce pas Dieu? Racontez-moi ce que vous avez vû.

COMMENTAIRE.

plusieurs de nos Interpretes (*a*). Dans l'Ecriture, *Dies* (*b*), est souvent mis pour une année. S'il est vrai qu'alors il y eut un an qu'ils étoient en prison, ils y avoient été mis vers le même tems que Joseph; puisqu'à deux ans de-là, Joseph se trouve y avoir été trois ans. Ces Officiers avoient apparemment encouru la disgrace de leur Maître au jour de sa naissance, puisqu'un an aprés, dans le même jour, Pharaon se souvint d'eux.

℣. 5. JUXTA INTERPRETATIONEM CONGRUAM SIBI. *Un songe qui marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux;* ou, un songe qui avoit du rapport à la fonction de chacun d'eux, & qui dans son explication renfermoit leur destinée & ce qui devoit leur arriver.

℣. 8. SOMNIUM VIDIMUS, ET NON EST QUI INTERPRETETUR NOBIS. *Nous avons eu un songe, & nous n'avons personne qui nous l'explique.* Cette inquiétude marque la coûtume qu'ils avoient de consulter les Devins, & la confiance qu'ils mettoient dans ces interprétations. Cela fait voir l'antiquité de cette superstition. Les Egyptiens sur tout y ont toûjours été fort attachez. Manéthon cité dans Eusebe (*c*), en attribuë l'invention à Isis qui enseigna cet art à son fils Orus Apollon. On remarque entre les superstitions des Anciens, (*d*) que ceux qui avoient eu des songes, dont ils étoient en peine, les racontoient au Soleil, s'ils n'avoient personne à qui ils en pussent demander l'explication.

NUMQUID NON DEI EST INTERPRETATIO? *N'est-il pas Dieu qui donne l'interpretation des songes?* L'explication de vos son-

(a) *Pagn. Cornel. Riber. Mari.*
(b) ימים
(c) *Euseb. Præp. l. 11. c. 1. pag. 48.*
(d) *Casaubon in Athenæ, lib.* VIII. c. 3.

℣. 9. *Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum: Videbam coram me vitem,*

10. *In qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas, & post flores, uvas maturescere.*

11. *Calicemque Pharaonis in manu mea: tuli ergo uvas, & expressi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.*

12. *Respondit Joseph: hæc est interpretatio somnii: Tres propagines, tres adhuc dies sunt:*

℣. 9. Le grand Echanson lui rapporta le premier son songe, & lui dit: Je voyois devant moi un sep de vigne,

10. Qui avoit trois branches, d'où je voyois sortir peu à peu, premierement des boutons, puis des fleurs, & à la fin des raisins meurs.

11. Je tenois dans ma main la coupe du Roi, & ayant pris de ces grapes de raisins, j'en ai exprimé le jus dans la coupe que je tenois, & j'en ai presenté à boire au Roi.

12. Joseph lui répondit: Voici l'explication de vôtre songe: Les trois provins [de la vigne] marquent trois jours;

COMMENTAIRE.

ges ne dépend pas d'un Devin; c'est Dieu qui la révéle au Devin lui-même, & qui pourra me la révéler comme à lui, s'il le juge à propos. Les Egyptiens étoient persuadez, dit Herodote (*a*), que la divination, ou l'art de prédire l'avenir, ne convenoit à aucun homme; mais seulement à certains Dieux. Ils avoient des Oracles d'Hercule, d'Apollon, de Minerve, de Diane, de Mars, de Jupiter. Justin (*b*) raconte que Joseph ayant été vendu en Egypte, y apprit la Magie; ce qui le rendit bien-tôt agréable au Roi. Il ajoûte qu'il avoit une pénétration merveilleuse pour expliquer les prodiges, & qu'il fut le premier qui inventa l'art d'interpreter les songes; qu'il donna souvent des preuves de sa profonde connoissance du Droit divin & humain; qu'il prédit la sterilité de l'Egypte long-tems avant qu'elle arrivât, & que sans lui tout ce pays seroit mort de faim. On étoit si persuadé de sa capacité, qu'on regardoit ses réponses, non pas comme des réponses d'un homme, mais comme les oracles d'un Dieu. Voilà l'idée que les Profanes, eux-mêmes, avoient de la personne de Joseph.

℣. 10. IN QUA ERANT TRES PROPAGINES. *Dans lequel il y avoit trois branches.* Saint Jerôme (*c*) & saint Augustin (*d*), lisoient dans leurs exemplaires: *In qua erant tres fundi;* mais cette maniére de lire doit être entiérement rejettée. Le terme dont se servent les 70. (*e*) signifie quelquefois le fond d'un vase; mais l'Hébreu (*f*) signifie des rejettons, des provins.

(a) *Herodot. lib.* II. *c.* 83.
(b) *Justin. lib.* XXXVI. *c.* 2.
(c) *Hieron. in quæst. Hebr.*
(d) *Aug. in Locution. lib.* 1. *num.* 143.
(e) Πυθμένες.
(f) שריגים

ỽ. 13. *Poſt quos recordabitur Pharao miniſterii tui & reſtituet te in gradum priſtinum: dabiſque ei calicem juxta officium tuum, ſicut ante facere conſueveras.*

ỽ. 13. Aprés leſquels Pharaon ſe ſouviendra de l'emploi que vous aviez dans ſa maiſon, & il vous rétablira dans vôtre premier rang, & vous lui préſenterez la coupe à l'ordinaire, ſelon l'office de vôtre Charge.

14. *Tantùm memento mei, cùm benè tibi fuerit & facias mecum miſericordiam: ut ſuggeras Pharaoni ut educat me de iſto carcere.*

14. Je vous prie ſeulement de vous ſouvenir de moi quand vous ſerez rétabli, & de me rendre ce bon office, de ſupplier Pharaon, qu'il daigne me tirer de cette priſon où je ſuis.

15. *Quia furto ſublatus ſum de terra Hebræorum, & hîc innocens in lacum miſſus ſum.*

15. Parce que j'ai été enlevé par fraude de la terre des Hébreux, & qu'on m'a enfermé ici, quoique je fuſſe innocent.

COMMENTAIRE.

ỽ. 13. RECORDABITUR MINISTERII TUI. *Il ſe ſouviendra du ſervice que vous lui rendiez.* L'Hébreu à la lettre: *Il élevera vôtre tête*; il vous tirera de l'état de baſſeſſe & de confuſion où vous êtes; ou, *Il reverra vos comptes* (*a*). Autrement: Il vous rétablira au nombre de ſes Officiers dans le dénombrement qu'il en doit faire, *Tollere ſummam*, ou *caput*, ſe prend quelquefois (*b*) dans cette ſignification, & & il paroît que c'eſt ainſi que la Vulgate, les 70. & le Chaldéen l'ont pris.

ỽ. 15. QUIA FURTO SUBLATUS SUM DE TERRA HEBRÆORUM. *J'ai été enlevé de la terre des Hébreux, & vendu pour Eſclave.* Joſeph ne pouvoit pas marquer la terre de Canaan par la terre des Hébreux. Les Officiers de Pharaon ne comprenoient ſous ce dernier nom, que les pays de delà l'Euphrate. Joſeph étoit né dans la Méſopotamie, les Marchands Iſmaëlites qui l'avoient vendu, l'avoient apparemment fait paſſer pour un Eſclave de delà l'Euphrate, de peur que leur friponnerie ne fût reconnuë; & peut-être que les freres de Joſeph leur avoient ſuggeré ce menſonge. Joſeph ſuppoſe cette penſée dans ceux à qui il parle; il dit qu'il a été enlevé du pays de delà l'Euphrate, & vendu pour Eſclave, tout libre qu'il étoit; & que depuis ſa ſervitude, il a été mis en priſon le plus injuſtement du monde. Son enlevement de la terre des Hébreux n'étoit qu'acceſſoire dans cette propoſition. Joſeph ne fait point un menſonge en parlant conformément à ce prejugé dans lequel on étoit à ſon égard. Le but principal de ſa propoſition, eſt de faire connoître l'injuſtice de ſon empriſonnement & de ſon eſclavage.

(a) *Rab. Salom. Grot. &c.*

(b) *Num.* I. 49. *Exod.* XXX. 12.

ṽ. 16. Videns pistorum magister quòd prudenter somnium dissolvisset, ait : Et ego vidi somnium : Quòd tria canistra farinæ haberem super caput meum :

17. Et in uno canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoriâ, avésque comedere ex eo.

18. Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii. Tria canistra, tres adhuc dies sunt :

19. Post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres cœli carnes tuas.

ṽ. 16. Le grand Pannetier voyant que Joseph avoit si sagement expliqué le songe [de l'Echanson] lui dît : J'ai eu aussi un songe : il me sembloit que je portois sur ma tête trois corbeilles de farine,

17. Dans l'une de ces corbeilles, qui étoit pardessus les deux autres, je portois de toutes les sortes de pains & de patisseries, qu'on peut faire ; & les oiseaux du Ciel en venoient manger.

18 Joseph lui répondit : Voici l'interpretation de vôtre songe ; les trois corbeilles marquent trois jours,

19. Aprés lesquels Pharaon vous fera trancher la tête, & vous fera [ensuite] attacher à une croix, où les oiseaux du Ciel déchireront vôtre corps.

COMMENTAIRE.

IN LACUM MISSUS SUM. *J'ai été mis en prison.* L'Hébreu (*a*), *Bor*, & le Grec, *Laccos* (*b*), signifient une cîterne, un lieu soûterrain, un cul de fosse. Dans le verset 20. du chapitre précédent, on se sert pour marquer la prison, d'un terme qui signifie un lieu rond comme la lune (*c*), c'est-à-dire, une tour.

ṽ. 16. TRIA CANISTRA FARINÆ. *Trois corbeilles de farine.* Les termes de l'original (*d*) se prennent en divers sens : *Trois corbeilles blanches* ; c'est-à-dire, faites d'osier pelé & préparé. Le Chaldéen : trois corbeilles pleines de pain blanc, ou en general de quelque chose de blanc, comme de farine. Les 70. (*e*) trois paniers de pains d'orge. Aquila (*f*), de pure farine. Symmaque (*g*), trois paniers faits de branches de palmiers. On voit dans toute l'antiquité qu'on servoit le pain à table dans des paniers. Automédon dans le festin qu'Achille fit à Priam, servit à table le pain dans de beaux paniers à chacun des conviez (*h*). On peut aussi traduire l'Hébreu par *des paniers percez*, ou *travaillez à jour*, en forme de lacis : *In canistris perforatis*. Ou des corbeilles pleines de pains cuits sous la cendre, ou dans les charbons, des galettes chargées de points, ou même percées en plusieurs

(a) בור
(b) Λάκκος.
(c) סהר
(d) שלשה סלי חרי
(e) Τρία κανᾶ χονδριτῶν.
(f) Γύρεως,
(g) Τρία Κανᾶ βαΐνα.
(h) Αὐτομέδων δ' ἄρα σῖτον ἑλὼν ἐπένειμε τραπέζῃ Καλοῖς ἐν κανέοισι.
Virgil. Dant pueri manibus lymphas, Cereremque canistris Expediunt.

℣. 20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat : Qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, & pistorum principis.

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum :

22. Alterum suspendit in patibulo ; ut conjectoris veritas probaretur.

23. Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

℣. 20. Trois jours aprés arriva la fête de la naissance du Roi ; & il fit un grand festin à tous ses Officiers ; pendant lequel il se souvint du grand Echanson, & du grand Pannetier ;

21. Et il rétablit le premier dans son Office, afin de lui présenter la coupe ;

22. Et l'autre fut attaché à une croix ; ce qui verifia l'explication que Joseph avoit donnée à leurs songes.

23. Mais le grand Echanson au milieu de sa prosperité, oublia Joseph son interprete.

COMMENTAIRE.

endroits. Il est parlé de ces pains percez ou piquottez, Josué IX. 5. & 3. Reg. XIV. 3.

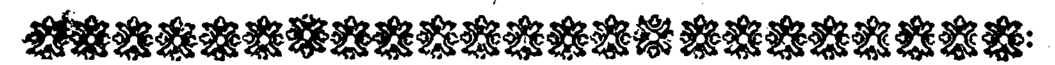
℣. 19. AUFERET PHARAO CAPUT TUUM, ET SUSPENDET TE IN CRUCE. *Le Roi vous fera couper la tête, & vous fera ensuite attacher à une croix.* On coupoit ordinairement la tête aux criminels, avant que de pendre leurs cadavres (*a*). Jérémie (*b*) nous dit, que les Princes des Juifs, qui avoient été pris par les Chaldéens, *avoient été pendus par la main ;* parce qu'auparavant ou leur avoit coupé la tête. Les Philistins ayant pris le corps de Saül, lui couperent la tête, & pendirent son cadavre aux murs de Betsan (*c*). Les Egyptiens & les Hébreux n'attachoient ordinairement à la croix, ou aux poteaux les criminels, qu'aprés les avoir fait mourir. Moïse l'ordonne ainsi (*d*), & on en voit la pratique en plusieurs endroits de l'Ecriture (*e*).

℣. 20. EXINDE DIES TERTIUS NATALITIUS PHARAONIS ERAT. *La fête de la naissance du Roi étant arrivée trois jours aprés.* Ces fêtes de la naissance des Princes étoient ordinaires dans tout l'Orient. Saint Matthieu (*f*) marque la fête d'Hérode, qui fut soüillée par la mort de saint Jean-Baptiste. Joseph dit qu'au jour de la naissance du Roi Agrippa, l'on étoit en fête par tout son Royaume ; & l'Auteur du second livre des Macchabées (*g*), suivant le texte Grec, semble dire que le Roi Antiochus faisoit la fête de sa naissance, non seulement tous les ans, mais tous les mois. Hérodote (*h*), Héracli-

(a) *Philo lib. de Joseph.*
(b) *Jerem. Thren.* V. 12.
(c) 1. *Reg.* XXXI. 10.
(d) *Deut.* XXI. 22.
(e) *Num.* XXV. 4. *Josue* X. 26. 27. *&c.*
(f) *Matth.* XIV. 6.
(g) 2. *Macc.* VI. 7.
(h) *Herodot. lib.* 1. *cap.* 133.

des de Cumes (*a*), & Platon (*b*), nous parlent des festins solemnels des Rois de Perse en ces jours-là.

Ces deux Officiers de Pharaon marquent assez clairement les deux voleurs au mileu desquels Jesus-Christ, representé par l'innocent Joseph, fut crucifié. Le Sauveur rachette l'un & condamne l'autre, comme Joseph prédit à l'Echanson son rétablissement dans son emploi, & au Pannetier sa perte & son supplice.



CHAPITRE XLI.

Songes de Pharaon expliquez par Joseph; son élevation; son mariage avec Azeneth. Commencement de la sterilité dans l'Egypte.

℣. 1. *Post duos annos vidit Pharao somnium. Putabat se stare super fluvium,*

2. *De quo ascendebant septem boves, pulchræ & crassæ nimis: & pascebantur in locis palustribus.*

℣. 1. Deux ans aprés Pharaon eut un songe. Il lui sembla qu'il étoit sur le bord du fleuve,

2. D'où sortoient sept vaches fort belles, & extrêmement grasses, qui paissoient dans des lieux marécageux.

COMMENTAIRE.

℣. 1. POST DUOS ANNOS. *Deux ans aprés.* Deux ans entiers depuis la délivrance de l'Echanson, & la troisiéme année de la prison de Joseph.

SUPER FLUVIUM. *Sur le Nil;* ou plutôt sur un des bras de ce fleuve, qui se divise en plusieurs branches dans la basse Egypte. L'Hébreu, *jeor* (*c*), marque plutôt un canal, ou un ruisseau, qu'un fleuve. La ville de *Tanis*, où régnoit le Roi, dont il est parlé ici, étoit située sur le canal Tanitique, qui est, aprés celui de Peluse, le plus oriental des sept canaux du Nil.

℣. 2. IN LOCIS PALUSTRIBUS. *Dans des lieux marécageux.* Le terme hébreu *Achu* (*d*), signifie l'herbe verte, ou le lieu où elle croît. Ces vaches paissoient dans l'herbe, ou dans la prairie. Les 70. (*e*) & l'Auteur du livre de l'Ecclesiastique (*f*) semblent avoir pris ce terme pour un nom propre, ou au moins comme un nom étranger, puisqu'ils s'en sont servis en Grec, sans presqu'aucun chan-

(a) *Heraclid. apud Athen. l.* IV. *c.* 10.

(b) *Platon. Alcibiad.* I. Βασιλέως γενέθλια πᾶσα θύει καὶ ἑορτάζει ἡ Ἀσία.

(c) יאור

(d) אחו

(e) *Eccli.* XL. 16. ἄχει.

(f) Ἐν τῷ ἄχει.

℣. 3. *Aliæ quoque septem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie : & pascebantur in ipsa amnis ripa in locis virentibus,*

4. *Devoraveruntque eas, quarum mira species & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharao,*

5. *Rursum dormivit, & vidit alterum somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno plenæ atque formosæ :*

℣. 3. Il en sortit encore sept autres, qui étoient affreuses, & extraordinairement maigres, qui paissoient sur le bord du même fleuve, dans des endroits pleins de verdure.

4. Et ces dernieres dévorerent les premieres, qui étoient si belles & si grasses. Pharaon s'étant éveillé,

5. Se rendormit ; & il eût un second songe : Il vit sept épis tres-beaux & pleins de grains, qui sortoient d'une même tige:

COMMENTAIRE.

gement. L'Edition des 70. de Basle porte ici, sur le rivage (*a*), & ces Interpretes traduisent le même mot dans Job (*b*), par *du papier*, sorte de jonc d'Egypte.

℣. 3. ALIÆ SEPTEM EMERGEBANT DE FLUMINE. *Il en sortoit sept autres hideuses & extraordinairement maigres*. Les vaches grasses, comme les vaches maigres sortoient du fleuve, pour signifier l'inondation du Nil, qui fait toute l'abondance & toute la richesse de l'Egypte. Mais les premiéres paissoient dans la prairie, & les autres étoient sur le bord du fleuve ; comme pour marquer que ce fleuve se déborderoit fort au loin les sept premiéres années, & qu'il arroseroit les prairies & la campagne ; mais qu'au contraire les sept années suivantes il demeureroit resserré dans ses bords : ensorte que pour trouver du pâturage, il faudroit aller jusques sur le rivage. Ce qu'on lit dans la Vulgate: *In locis virentibus*, n'est ni dans l'Hébreu, ni dans les 70.

℣. 5. SEPTEM SPICÆ PULLULABANT IN CULMO UNO. *Sept épis qui sortoient d'une même tige* (*c*). On connoit une espece de froment, qui produit naturellement sept ou huit épis sur la même tige. Cette tige est moüelleuse & grosse trois ou quatre fois comme celle du froment commun. On assure même que cela arrive quelquefois, mais tres-rarement dans le froment ordinaire, & qu'on a vû jusqu'à neuf épis sur un même tuyau, dans un terrain extrêmément gras. La merveille du songe de Pharaon ne consistoit donc pas dans ce nombre de sept épis sortis d'une même tige ; mais dans les differentes qualitez de ces épis, & en ce que sortant de la même tige, les derniers dévorent les premiers. Tout cela devoit frapper vivement l'imagination de ce Prince.

(a) Ἐν τῷ χείλει.
(b) *Job.* VIII. 11. ἡ πάπυρος.

(c) שבע שבלים עלות בקנה אחד

RURSUM

℣. 6. *Aliæ quoque totidem spicæ tenues & percussæ uredine oriebantur,*

7. *Devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharao post quietem,*

℣. 6. Il vit aussi paroître sept autres épis minces & desséchez par un vent brûlant.

7. Et ceux-ci devorerent les premiers épis qui étoient si beaux. Pharaon s'étant éveillé,

COMMENTAIRE:

Rursum dormivit. *Il se rendormit.* Voir deux fois la même chose, est une marque d'un songe important & significatif, comme Joseph le déclare ici à Pharaon, au verset 32. *Quod vidisti secundò ad eandem rem pertinens somnium, firmitatis indicium est.* Ainsi Daniel (*a*) voit dans une même vision les quatre vents qui se combattent durant une tempête, & quatre animaux farouches qui sortent de la mer. Tacite parlant d'un songe extraordinaire qu'eut Ptolomée Roi d'Egypte, remarque qu'il vit deux fois de suite la même chose. *Eadem species terribilior jam & instantior.* L'Histoire nous a conservé plusieurs songes arrivez deux ou trois fois dans une même nuit.

℣. 6. Percussæ uredine. *Frappés d'un vent brûlant.* L'Hébreu (*b*), desseches de l'Orient, ou du *Kadim.* Ce dernier terme est ordinairement rendu par les 70. (*c*) un vent du Midy: mais Pline (*d*) assure que le vent du Midi ne donne point en Egypte; & l'Ecriture sous le nom de Kedem, entend toûjours l'Orient, ou les pays de delà l'Euphrate & le Tigre. Voyez Exode x. 13. xiv. 21. Ps. lxxvii. 26. & Osée xiii. 15. Ce dernier semble marquer que Kadim vient du côté de l'Arabie déserte : *Adducet urentem ventum Dominus de deserto ascendentem, & siccabit venam ejus.* Les vents d'Orient devoient être secs & brûlans, tant à l'égard de l'Egypte, qu'à l'égard de la Judée; ils venoient d'un pays fort aride & fort chaud : & les nouveaux Voyageurs (*e*) remarquent, que dans l'Egypte il régne depuis le commencement d'Avril, pendant cinquante jours, un vent dangereux, qui remplit tout l'air d'une poussiére tres-fine. Il semble qu'on peut inferer de l'Exode x. 13. & xiv. 21. & Ps. lxxvii. 26. & Ezechiel xvii. 10. & Jonas iv. 8. que le vent Kadim régnoit principalement au Printems.

℣. 7. Evigilans Pharao post quietem. *Pharaon s'étant éveillé aprés son sommeil.* L'Hébreu : *Pharaon s'éveilla, & voilà le songe qu'il fit*; ou, *il s'éveilla tout rempli de son songe.* Il sentit intérieurement que ce songe n'étoit pas de la nature de ceux qui ne signifient

(a) *Daniel.* vii. 2. 3.

(b) שדופות קדים

(c) *Vulgò* νότω, *hìc* ἀνεμόφθοροι, *aliàs* καύσωνα. *Jonas* iv. 8.

(d) *Plin. lib.* 11. *cap.* 47. *Austros in Ægyptum penetrare negat Fabianus.*

(e) Voyez Thevenot, part. 1. liv. 11. chap. 24.

℣. 8. *Et facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti cunctósque sapientes: & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.*

9. *Tunc demum reminiscens pincernarum magister, ait: Confiteor peccatum meum.*

10. *Iratus Rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi jussit in carcerem principis militum:*

℣. 8. Fut saisi de frayeur, & envoya dés le matin querir tous les devins, & tous les sages de l'Egypte, & leur ayant raconté son songe, il ne s'en trouva pas un seul qui pût lui en donner l'explication.

9. Alors le grand Echanson se souvint enfin de Joseph; & dit au Roi: Je confesse ma faute:

10. Dans le tems que le Roi étant en colere contre ses serviteurs, nous fit mettre le grand Pannetier & moi dans la prison du général de ses troupes:

COMMENTAIRE.

rien; celui-ci avoit laissé dans son esprit une impression plus vive & plus forte que les songes ordinaires. On lit dans les livres des Rois (*a*) une expression semblable à celle-ci. Le Seigneur apparut la nuit en songe à Salomon, & lui fit de magnifiques promesses. A son réveil ce Prince reconnut qu'il avoit eu un songe divin; *Evigilavit Salomon, & intellexit quod esset somnium.*

℣. 8. Ad omnes conjectores. *A tous les Devins.* On croit que le terme Chartumim (*b*), qui se lit ici dans l'original, est Egyptien, & on n'en sçait pas exactement la signification. Les 70. (*c*) traduisent, *des Interpretes.* Aquila (*d*), *Ceux qui découvrent les choses cachées.* Symmaque (*e*), suivi de quelques nouveaux, *Des Magiciens.* D'autres entendent, des Prophétes, des Devins, des Tireurs d'horoscopes. On peut réünir toutes ces interpretations dans ces hommes: ils étoient Magiciens, puisqu'on les vit changer leurs bâtons en serpens devant Moïse (*f*); & ils étoient Devins, puisqu'ils sont appellez pour expliquer les songes du Prince. En dérivant le terme Chartumim d'une racine hébraïque (*g*), on pourroit l'entendre de ces Prêtres Egyptiens, dont l'emploi étoit d'interpreter les livres Sacrez & les caracteres hierogliphes. Saint Clement (*h*) d'Alexandrie enseigne, que tous les livres de Théologie chez les Egyptiens, étoient écrits de cette sorte; & Diodore (*i*) remarque qu'il n'y avoit que les Prêtres qui les pûssent expliquer. Le terme *Jerogrammateis*, dont se sert Porphyre (*k*) pour marquer certains Prêtres d'Egypte, revient assez à l'hébreu Chartumim.

(a) 3. *Reg.* III. 15.
(b) חרטמים
(c) Ἐξηγητάς.
(d) Κρυφιαστάς.
(e) Μάγους.
(f) *Exod.* VII. 11.
(g) חרט *celare.* טמה *claudere.*
(h) *Clem. Alex. lib.* V. *Strom.*
(i) *Diodor. lib.* III.
(k) *Porphyr. lib.* IV. §. 8. *de Abstin.*

℣. 11. *Ubi unâ nocte uterque vidimus somnium præsagum futurorum.*

12. *Erat ibi puer Hebræus, ejusdem ducis militum famulus : cui narrantes somnia,*

13. *Audivimus quidquid posteà rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo : & ille suspensus est in cruce.*

14. *Protinùs ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt : ac veste mutatâ, obtulerunt ei.*

℣. 11. Nous vîmes tous deux dans une même nuit un songe, qui nous marquoit ce qui nous devoit arriver.

12. Il y avoit là un jeune Hébreu, esclave du Général de vôtre armée,

13. A qui nous racontâmes chacun nôtre songe ; il nous prédit, tout ce que l'évenement justifia bientôt. Car je fus remis dans mon Office, & le Pannetier fut pendu à une croix.

14. Aussi-tôt Joseph fut tiré hors de la prison, par l'ordre du Roi ; on le rasa, on lui fit changer d'habits, & on le presenta devant ce Prince.

COMMENTAIRE.

CUNCTOSQUE SAPIENTES. *Tous les Sages.* Les Prêtres d'Egypte disoient que leurs Rois leur avoient recommandé principalement deux choses, le culte de Dieu, & l'étude de la sagesse ; c'est pourquoi renonçans à toutes les occupations & à toutes les affaires humaines, ils passoient toute leur vie dans la contemplation des choses divines. Ils paroissoient toûjours avec un air grave, une démarche compassée, le regard assuré, rioient rarement, avoient toûjours les mains cachées dans leurs habits ; fort attachez aux Coûtumes de leurs pays, donnoient les nuits à l'étude & à la considération des Astres, ou à se purifier ; & le jour au culte de leurs Dieux, en l'honneur desquels ils chantoient des Hymnes quatre fois le jour ; le matin, à midi, aprés midi & le soir. Tout ce qui leur restoit de tems aprés ces occupations, étoit employé à l'étude de l'Arithmetique & de la Géométrie. Voilà quels étoient les Sages de l'Egypte *(a)*.

℣. 9. CONFITEOR PECCATUM MEUM. *Je confesse ma faute.* L'Hébreu, les 70. le Chaldéen & le Syriaque : *Je me souviens de ma faute*, je reconnois mon ingratitude envers mon bien-faicteur. J'ai oublié jusqu'ici Joseph, qui me prédit ma delivrance lorsque j'étois en prison ; ou, en le joignant à ce qui suit : Je me souviens de la faute que je fis il y a quelques années, lorsque le Roi me fit mettre en prison ; j'y trouvai un jeune Hébreu qui me prédit ma destinée.

℣. 12. PUER HEBRÆUS. *Un jeune Hébreu.* Il avoit trente ans lorsqu'il parut devant le Roi, verset 46.

℣. 14. TOTONDERUNT ET VESTE MUTATA OBTULERUNT EI. *On le rasa, on lui fit changer d'habits ; & on le presenta au Roi.* Les

(a) *Vide Cheræm. apud Porphyr. de Abstin. lib.* IV.

℣. 15. *Cui ille ait : Vidi somnia, nec est qui edisserat : quæ audivi te sapientissimè conjicere.*

16. *Respondit Joseph : Absque me, Deus respondebit prospera Pharaoni.*

17. *Narravit ergo Pharao quod viderat : Putabam me stare super ripam fluminis,*

18. *Et septem boves de amne conscendere, pulchras nimis, & obesis carnibus ; quæ in pastu paludis vireta carpebant.*

℣. 15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eû des songes, & personne ne me les peut expliquer ; mais j'ai appris que vous étiez un tres-habile Devin ;

16. Joseph lui répondit : C'est de Dieu, & non pas de moi que le Roi recevra une explication heureuse & favorable.

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avoit vû. Il me sembloit que j'étois sur le bord du fleuve,

18. D'où sortoient sept vaches tres-belles, & extrêmement grasses, qui mangeoient l'herbe verte dans des endroits marécageux.

COMMENTAIRE.

Egyptiens pendant le deüil laissent croître leurs cheveux (*a*). Joseph dans sa prison avoit vécu comme dans un deüil continuel, il n'avoit coupé ni ses cheveux, ni sa barbe ; le respect qu'on portoit au Roi ne permettoit pas qu'on parût en sa présence avec un exterieur lugubre & negligé ; & peut-être que c'étoit en Egypte une loi de ne pas paroître à la Cour pendant qu'on étoit dans le deüil. On voit ci-aprés (*b*) que Joseph dans sa plus grande faveur, n'alla point parler au Roi pour lui demander d'aller enterrer son pere au pays de Canaan. Il étoit défendu d'aller avec un habit de deüil dans la Cour des Rois de Perse (*c*) : *Non enim erat licitum indutum sacco aulam Regis intrare.* On tondit Joseph, parce que tous les Egyptiens coupent leurs cheveux dés leur jeunesse (*d*) : *Ægyptii statim à pueris radere capita incipiunt :* Ils portoient des habits de lin toûjours bien propres ; car c'est là un de leurs premiers soins (*e*) : *Linea gestant vestimenta semper recèns abluta, hoc maximè curantes.* C'est de ces sortes d'habits que l'on donna à Joseph, pour le mettre en état de paroître devant le Roi.

℣. 16. ABSQUE ME, DEUS RESPONDEBIT PROSPERA PHARAONI. *Sans que je m'en mêle, Dieu fera au Roi une réponse favorable ;* ce sera Dieu, & non pas moi, qui répondrai favorablement à Pharaon. Le Samaritain lit avec une négation : Dieu ne découvrira point sans moi le bonheur qui doit arriver au Roi. Aquila lisoit de même avec une négation. Les 70. *Sans Dieu on ne pourra annoncer au Roi rien d'heureux.* Le Chaldéen : *Ce ne sera point de ma part ; mais de la part de Dieu, qu'on annoncera au Roi toute sorte de bonheur.* Le Paraphraste

(a) *Herodot. lib.* II. *c.* 36.
(b) *Genes.* L. 4.
(c) *Esther.* IV. 2.
(d) *Herodot. lib.* III. *c.* 12.
(e) *Id. lib.* II. *c.* 37.

℣. 19. *Et ecce, has sequebantur aliæ septem boves in tantum deformes & macilentæ, ut nunquam tales in terra Ægypti viderim:*

20. *Quæ, devoratis & consumptis prioribus,*

21. *Nullum saturitatis dedêre vestigium: sed simili macie & squalore torpebant. Evigilans, rursus sopore depressus,*

22. *Vidi somnium: septem spicæ pullulabant in culmo uno, plenæ atque pulcherrimæ.*

23. *Aliæ quoque septem tenues & percussæ uredine, oriebantur è stipula:*

℣. 19. Et aprés celles-ci, il en sortit sept autres si hideuses, & si extraordinairement maigres, que je n'en ai jamais vû de semblables dans l'Egypte.

20. Ces dernieres ayant consumé & dévoré les premieres,

21. Ne parurent en aucune sorte rassasiées, mais elles parurent aussi maigres & aussi défaites qu'auparavant.

22. Et m'étant éveillé aprés ce songe, je me rendormis: Et j'eus un [second] songe; sept épis pleins de grains & extrêmement beaux naissoient d'une même tige.

23. Il parut en même tems sept autres épis maigres, & dessechez par un vent brûlant.

COMMENTAIRE.

Jonathan: *Il n'y a que moi qui puisse expliquer le songe du Roi; mais on ne dira au Roi de la part de Dieu rien que d'heureux.* Le Syriaque: *Croyez-vous que sans le secours de Dieu, le Roi puisse avoir aucun heureux succez?* On peut donner ce sens à l'Hébreu (*a*): Il y a, Sire, un souverain Interprete des songes, dont je ne suis que l'organe. Ce premier Interprete est Dieu, que je prie de conserver votre Majesté & de lui être favorable (*b*). On peut entendre (*c*) ce passage comme celui-ci dans saint Matthieu (*d*): *Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri, &c.* Ce n'est pas vous qui parlez, c'est le Saint Esprit qui parle en vous.

℣. 23. ALIÆ SEPTEM TENUES, ET PERCUSSÆ UREDINE, ORIEBANTUR. *Il en parut sept autres minces & desséchés par la chaleur.* L'Hébreu (*e*) donne trois épithetes à ces épis, au lieu que les 70. & la Vulgate n'en ont exprimé que deux. Le Chaldéen: *Sept épis vuides, minces & dessechez.* D'autres traduisent: *Sept épis dessechez, minces & brûlez par le vent du Midi.* D'autres (*f*): *Des épis battus*, [dont on a fait sortir le grain,] *minces*, [mal nourris,] *& brûlés*, comme ceux dont le froid, ou la trop grande chaleur a flétri & gâté la fleur. La signification de la premiere des trois épithétes qui se lisent dans l'Hébreu, n'est pas bien fixée.

Grotius remarque qu'il y a beaucoup de convenance entre l'expli-

(a) בלעדי אלהים יענה את שלום פרעה
(b) *Vatab.*
(c) *Grot.*
(d) *Matth.* x. 20.
(e) צנמות. דקות. שדפות קדים
(f) Le Clerc.

℣. 24. Quæ priorum pulchritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium, & nemo est qui edisserat.

25. Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.

26. Septem boves pulchræ, & septem spicæ plenæ, septem ubertatis anni sunt : eamdemque vim somnii comprehendunt.

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, & septem spicæ tenues, & vento urente percussæ : septem anni venturæ sunt famis.

℣. 24. Ces derniers consumerent les premiers qui étoient si beaux. J'ai raconté mon songe à tous les devins, & personne ne m'en donne l'interpretation.

25. Joseph répondit : Les deux songes du Roi signifient la même chose. Le Seigneur a voulu faire connoître à Pharaon, ce qui doit arriver dans la suite.

26. Les sept vaches si belles, & les sept épis si pleins de grains, marquent la même chose, & signifient sept années d'abondance.

27. Et les sept vaches si maigres & si défaites, qui sortirent du fleuve aprés les premieres ; & les sept épis maigres & desséchez par un vent brûlant, marquent sept années d'une famine qui doit arriver.

COMMENTAIRE.

cation que donne ici Joseph, & ce qu'ont écrit les Auteurs profanes sur les songes. Achmete (*a*) dit que les bêtes à cornes marquent les tems; si ce sont des vaches, elles signifient des tems de fertilité; si ce sont des bœufs ou des taureaux maigres, de mauvais tems. Les Perses expliquoient de même ces sortes de songes. Le bœuf est le symbole de l'agriculture : un bœuf gras peut marquer l'abondance; & un bœuf maigre la sterilité. Un fleuve (*b*) dont les eaux sont débordées & répanduës hors de leur lit, marquent la fertilité & la joye. Tacite (*c*) raconte un songe, dans lequel une couronne d'épis renversez, marquoit la cherté & la disette. Joseph l'Historien rapporte un autre songe d'Archelaüs Roi des Juifs, où il vit neuf épis fort pleins de grains, qui furent mangez par des bœufs. Un Juif Esſénien lui déclara que les neuf épis signifioient neuf années, & que les bœufs présageoient un changement de fortune. L'évenement justifia cette prédiction. Mais à Dieu ne plaise que nous croyions que Joseph ait suivi dans l'explication qu'il a donnée aux songes de Pharaon, des conjectures aussi mal fondées que celles de ces Devins, dont toute la science n'a aucun fondement certain, ni dans la Philosophie, ni dans la Religion, ni même dans l'experience; tout ce qu'ils en disent n'est qu'au hazard, & rien ne fait mieux voir la foiblesse de l'homme, que la facilité avec laquelle on a donné dans ces

(a) *Achmet. cap. 239.* Τὰ βοίδια δήλοι εἰς χρόνους· καὶ αἱ μὲν εἰσι πίονα, χρόνους εὐφόρους δηλοῖ, εἰ δὲ πλάχα καὶ λιπὰ : χρόνους δύσφορους.

(b) *Idem Onirocrit. cap. 176.*

(c) *Lib. XI. Annal. circa initium.*

℣. 28. Qui hoc ordine complebuntur :

29. Ecce septem anni venient fertilitatis magna in universa terra Ægypti :

30. Quos sequentur septem anni alii tanta sterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retrò abundantia : consumptura est enim fames omnem terram,

31. Et ubertatis magnitudinem perditura est inopiæ magnitudo.

32. Quod autem vidisti secundò ad eandem rem pertinens somnium, firmitatis indicium est, eò quòd fiat sermo Dei, & velocius impleatur.

℣. 28. Et voici l'ordre dans lequel tout cela arrivera.

29. Il viendra premierement sept années d'une abondance extraordinaire dans toute l'Egypte.

30. Elles seront suivies de sept autres années d'une si grande sterilité, qu'elle fera oublier toute la fertilité qui l'aura precedée : Toute la terre sera consumée par la famine,

31. Et cette fertilité si extraordinaire, sera comme absorbée par l'extrême indigence, où l'on sera réduit.

32. Quant au second songe, que vous avez eû, & qui signifie la même chose, c'est une marque de la certitude du songe, & que la parole de Dieu, s'accomplira infailliblement & bien-tôt.

COMMENTAIRE.

rêveries. Si quelquefois Dieu a envoyé des songes significatifs, pour l'ordinaire aussi il en a revelé le sens, ou immédiatement par lui-même, ou par ses Prophétes.

℣. 28. QUI HOC ORDINE COMPLEBUNTUR. *Ces années s'accompliront dans cet ordre*, ou *elles se passeront de cette sorte.* L'Hébreu : *Voilà ce que j'ai à dire au Roi, & voilà ce que Dieu lui a fait voir en songe*, ou selon le Chaldéen & les 70. Voilà ce que j'ai dit au Roi, Dieu lui fait connoître ce qui doit arriver.

℣. 30. UT OBLIVIONI TRADATUR CUNCTA RETRÒ ABUNDANTIA. *On oubliera toute la fertilité des sept années précédentes.* La fertilité de ces sept années ne suffira pas, pour suppléer au besoin des sept années de sterilité qui suivent. Il est croyable que durant les années de sterilité, on ne laissoit pas de recüeillir quelque chose dans les lieux les plus proches du fleuve; & certes si on n'eût rien recüeilli du tout, il est presque incroyable que la cinquiéme partie des fruits (*a*) des sept années précédentes, eût pû fournir aux besoins de tout le peuple & des peuples voisins, pendant les sept années entiéres de famine qui suivirent.

CONSUMPTURA EST FAMES OMNEM TERRAM. *La famine consumera toute la terre*; ou plutôt tout le pays, toute l'Egypte & les pays des environs. Si tous les pays du monde eussent souffert une famine semblable à celle de l'Egypte, on ne conçoit pas comment il y seroit resté un homme en vie.

(a) ℣. 34. *Quintam partem fructuum &c.*

℣. 33. *Nunc ergo provideat rex virum sapientem & industrium, & preficiat eum terra Ægypti :*

34. *Qui constituat præpositos per cunctas regiones : & quintam partem fructuum per septem annos fertilitatis,*

35. *Qui jam nunc futuri sunt, congreget in horrea : & omne frumentum sub Pharaonis potestate condatur, serveturque in urbibus.*

36. *Et præparetur futuræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopiâ.*

℣. 33. Il est donc de la prudence du Roi de choisir dés-à-present un homme sage & habile, à qui il donne le commandement sur toute l'Egypte :

34. Afin qu'il établisse des Officiers dans toutes les Provinces, qui pendant les sept années de sterilité, qui vont venir, amassent dans les greniers publics, la cinquiéme partie des fruits de la terre,

35. Et que tout ce bled soit mis sous la puissance du Roi, & qu'on le conserve dans les villes ;

36. Afin qu'il soit tout preparé pour les sept années de famine, qui doit accabler l'Egypte, & que ce pays ne soit pas entierement consumé par la famine.

COMMENTAIRE.

℣. 34. QUINTAM PARTEM FRUCTUUM. *La cinquiéme partie des fruits.* Joseph conseille à Pharaon de lever sur ses sujets la cinquiéme partie du revenu de leurs terres, & cela au profit du Roi, puisqu'on voit ci-aprés qu'il vend les grains qu'il avoit fait amasser, & qu'il en achete les biens de ses sujets. Les particuliers qui étoient informez de la raison qui faisoit faire ces amas, purent de leur côté faire des provisions pour leur usage ; mais ils furent bien-tôt contrains de recourir aux magasins du Roi. Artapane dans Eusebe (a) dit que Joseph assigna à chaque particulier des Egyptiens une quantité de terrein à cultiver, au lieu qu'auparavant ils cultivoient en commun les terres de l'Egypte, qui n'étoient point encore partagées. Mais ce sentiment paroît contraire à ce qu'on lit ici que Joseph acheta les terres des Egyptiens, & qu'il les leur rendit aprés la famine pour les cultiver. Voyez Genese XLVIII. 33. 34. & suivants.

℣. 35. OMNE FRUMENTUM SUB POTESTATE PHARAONIS CONDATUR. *Que l'on serre tout le bled sous la puissance du Roi.* Il paroît par le verset 47. de ce chapitre, qu'on conservoit ce bled avec la paille. On croit que cela contribuoit à le mieux garder, & à empêcher qu'il ne se gâtât ; outre que la paille servoit à la nourriture du bétail durant cette extrême sterilité. Varron (b) dit que du froment gardé avec sa paille dans un endroit où l'air ne penétre point, se conservera cinquante ans.

℣. 38. QUI SPIRITU DEI PLENUS SIT. *Qui soit rempli de l'Esprit de Dieu.* L'Hébreu porte : *Qui soit rempli de l'esprit des Dieux* (c). Et au

(a) *Euseb. Præp. lib.* IX. *c.* 23.
(b) *Apud Plin. lib.* XVIII. *c.* 30.
(c) אלהים

verset

℣. 37. *Placuit Pharaoni consilium & cunctis ministris ejus.*

℣. 37. Ce conseil fut bien reçû du Roi, & de tous ses Officiers, & Pharaon leur dit :

38. *Locutúsque est ad eos : Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit ?*

38. Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fut aussi rempli, qu'il l'est, de l'esprit de Dieu ?

39. *Dixit ergo ad Joseph : Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, nunquid sapientiorem & consimilem tui invenire potero ?*

39. Il dit donc à Joseph : Puisque Dieu vous a fait connoître tout ce que vous nous avez dit : Où pourrois-je trouver quelqu'un plus sage que vous, où même semblable à vous ?

40. *Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantum regni solio te præcedam.*

40. Je vous établis donc sur ma maison ; tout le peuple obéïra à vos ordres ; je n'aurai au dessus de vous que le trône royal.

COMMENTAIRE.

verset suivant : *Les Dieux vous l'ont découvert.* Pharaon parle suivant ses sentimens & sa Religion. Le Chaldéen : *Qui soit rempli de l'esprit de prophétie de la part de Dieu.*

℣. 40. AD ORIS TUI IMPERIUM CUNCTUS POPULUS OBEDIET. *Quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéïra.* Le texte hébreu (*a*) s'explique de plusieurs maniéres. Quelques-uns traduisent : *Tout le peuple vous donnera le baiser* (*b*). Ce qu'on entend d'un baiser d'homage qu'on donnoit au Roi. C'est dans ce sens qu'on explique ces paroles du Pseaume : *Osculamini filium*, au lieu desquels on lit dans la Vulgate : *Apprehendite disciplinam.* On explique de même le baiser que Samuël donna à Saül aprés qu'il l'eut oint Roi (*c*). L'Auteur de la Sagesse (*d*) semble dire que Joseph porta le sceptre en Egypte : *Donec afferret illi sceptrum regni ;* & le Prophéte dit qu'il fut établi Prince sur tout le pays (*e*) : *Constituit eum Dominum domûs suæ, & Principem omnis possessionis suæ.* Mais cette cérémonie de donner le baiser d'homage aux Princes, ne paroît pas bien prouvée, sur tout si l'on veut que tout le peuple fut admis à cette formalité.

D'autres expliquent ainsi ce passage : Lorsque vous parlerez, tout le monde baisera la main en signe de soûmission ; vous serez obéï sans résistance. Autrement : *Ad os tuum cibabitur* (*f*) *populus* : tout le peuple recevra sa nourriture par vos ordres. Vous disposerez de tout le bled du pays. Onkelos l'explique en ce sens, qui est suivi par

(a) על פיך ישק כל עמי
(b) נשק *Osculari.*
(c) 1. *Reg.* x. 1.
(d) *Sapient.* x. 14.
(e) *Psal.* CIV. 21.
(f) נשק *Arma.*

℣. 41. Dixitque rursus Pharao ad Joseph : Ecce, constitui te super universam terram Ægypti.

42. Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus : vestivitque eum stolâ byssinâ, & collo torquem auream circumposuit.

℣. 41. Il ajoûta : Je vous donne aujourd'hui le commandement sur toute l'Egypte.

42. Et en même tems ôtant l'anneau qu'il portoit, il le mit en la main de Joseph ; il le fit revêtir d'une robbe de fin lin, & lui mit au cou un collier d'or.

COMMENTAIRE.

quelques bons Interpretes (*a*).

On peut aussi traduire : *Tout mon peuple sera conduit, gouverné par vos ordres* ; il prendra les armes à vôtre commandement ; il s'assemblera par vos ordres, & où vous voudrez ; ou enfin, il courra, (*b*) il ira avec ardeur & promptitude où vous lui ordonnerez d'aller, il vous obéïra comme à moi. Toutes ces varietez sont produites par l'équivoque du verbe hébreu *Ischak*, dont on ne sçait pas la veritable racine en cet endroit.

℣. 42. ANNULUM. *Son anneau*, ou son cachet. Voyez le chapitre XXXVIII. 18. Chez plusieurs peuples l'anneau étoit la marque de la souveraine autorité, comme parmi les Agareniens où les Califes le portoient, comme les autres Princes portent le sceptre & la couronne.

Alexandre le grand ayant donné son anneau à Perdiccas, on jugea par là qu'il l'avoit designé son successeur (*c*). Aristophane (*d*) fait parler ainsi Démosthéne: rendez-moi l'anneau, car vous ne serez plus mon Intendant.

STOLA BYSSINNA. *Une robbe de byssus.* L'Hébreu : *Des habits de Schesch.* Avant qu'on présentât Joseph au Roi, on le revêtit d'habits de lin, qui étoit le vêtement ordinaire des Egyptiens ; mais aprés son élevation, on lui donne un habit de *schesch*, qui étoit, comme je crois, du coton, fort different du lin que tout le monde portoit, & du byssus qui étoit beaucoup plus rare & plus précieux. On peut voir ce que nous avons dit des toiles & des étoffes dont il est parlé dans l'Ecriture, sur le chapitre XXV. 4. de l'Exode.

TORQUEM AUREAM. *Un collier d'or.* On donnoit un collier d'or au Président du Sénat, ou au Chef de la Justice parmi les Egyptiens. Voyez ce que nous avons dit, Exode XXVIII. 30. Chez les Chaldéens, les trois premiéres dignitez du Royaume portoient le collier. Voyez Daniel vers. 7. 16. & peut-être aussi les Rois d'Arabie, Judic. VIII. 26.

(a) *Rabb. Salomo. Fag. Tigur. &c.*
(b) שקק *Discurrere.*
(c) *Quint. Curt. lib. x. c. 5.*
(d) *Aristoph. in Equit. Act. II. scen. 4.* Οὐ ταμιεύσεις.



℣. 43. *Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.*

℣. 43. Il le fit ensuite monter sur le char qui suivoit le sien, & fit crier par un heraut, que tout le monde fléchit le genou devant lui, & le reconnut pour Intendant de toute l'Egypte.

COMMENTAIRE.

℣. 43. SUPER CURRUM SECUNDUM. *Sur le second chariot.* Sur le chariot qui suivoit ordinairement celui du Roi dans les cérémonies, & même dans les combats. Josias (*a*) Roi de Juda ayant été blessé dans une bataille, fut mis par ses gens sur un second chariot qui le suivoit, dit l'Ecriture, à la maniére des Rois, *More Regio*. D'autres l'expliquent d'un chariot destiné à celui qui est la seconde personne du Royaume, tel qu'étoit Mardochée sous Assuerus, & Joseph sous Pharaon. Au lieu de *super currum secundum*, ils traduisent, *super currum secundi* [*à Rege.*]

CLAMANTE PRÆCONE UT GENU FLECTERENT. *Il fit crier par un Héraut, que tout le monde fléchît le genou devant lui.* L'Hébreu à la lettre : *Et ils crierent devant lui Abrech.* Grotius croit que ce dernier terme est un cri de joye, dont on ne peut pas marquer la veritable signification. D'où vient, dit-il, que les 70. l'ont omis dans leur traduction. Symmaque a gardé le terme de l'original. Aquila l'entend comme la Vulgate d'une genuflexion, ce qui est suivi par plusieurs Interpretes, qui dérivent *Abrech*, de l'Hébreu *Barac* (*b*), qui a quelquefois cette signification ; ils traduisent : *On crioit devant lui, je fléchirai le genou*; ou, *fléchissez le genou.* D'autres (*c*) traduisent : ils crioient *c'est un pere tendre*, c'est le pere du peuple, c'est un pere plein de tendresse. Onkelos : *Ils crioient, voici le pere du Roi.* Le Targum de Jerusalem : *Ils crioient devant Joseph : vive le pere du Roi, qui est Prince en sagesse dès ses plus tendres années.* En Syriaque le nom de *Reicha* signifie *Roi* (*d*) ; mais on ne prouve pas qu'il ait cette signification en Egyptien. Le Syriaque traduit ici : *Le Pere & l'Intendant de toute l'Egypte.* Le nom de pere marque souvent une dignité dans l'Ecriture. Joseph dit lui-même au verset 8. du chapitre XLV. de ce livre, que Dieu l'a établi Pere de Pharaon. Hiram Roi de Tyr (*e*) envoye à Salomon un ouvrier nommé aussi *Hiram*, qu'il appelle son Pere. Aman (*f*) étoit regardé comme le pere d'Artaxerces. Incontestablement le nom de pere entre dans la composition d'*Abrech*. *Ab* signifie Pere : & quant au mot *Rech*, il signifie tendre, mol, délicat, compatissant, clé-

(a) 2. *Par.* XXXV. 24.
(b) אבריך
(c) אב *Pater.* רך *Tener.*
(d) *Rabb. Salom. apud Drus.* ריכא
(e) 2. *Par.* II. 13.
(f) *Esth.* XVI. 11.

℣. 44. *Dixit quoque rex ad Joseph : Ego sum Pharao : absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.*

45. *Vertitque nomen ejus, & vocavit eum linguâ Ægyptiacâ, Salvatorem mundi. Deditque illi uxorem Aseneth filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti.*

℣. 44. Le Roi dit encore à Joseph : Je suis Pharaon : nul ne remuëra ni le pied, ni la main dans toute l'Egypte, sans vos ordres.

45. Il changea aussi son nom, & il le nomma en langue Egyptienne, Sauveur du monde ; & il lui fit épouser Aseneth fille de Putiphar prêtre d'Heliopolis. Aprés cela Joseph alla visiter toute l'Egypte.

COMMENTAIRE.

ment ; cet épithete se donne souvent dans l'Ecriture (*a*) à des enfans. David au commencement de son régne (*b*) disoit : *Je suis encore tendre* [*ou jeune*] *Roi.* En donnant à Joseph le nom de *pere tendre*, [*Abrech*], on pouvoit faire attention & à son âge & à sa nouvelle élevation.

℣. 44. EGO SUM PHARAO ; ABSQUE TUO IMPERIO NON MOVEBIT QUISQUAM MANUM. *Je suis le Roi ; personne ne remuëra la main sans vos ordres.* Je ne me reserve que le nom de Roi ; je vous donne sur tous mes sujets une autorité absoluë ; ils ne feront pas la moindre chose sans vos ordres ; ou, je jure par ma qualité de Roi, par mon sceptre, que vous aurez dans mon Royaume une autorité aussi absoluë que moi-même. Quelques-uns croient que ces paroles : *Ego sum Pharao*, sont comme le commencement de l'ordonnance du Roi pour l'élevation de Joseph ; & que celles-ci : *Personne ne remuëra la main*, marquent que personne ne prendra les armes sans son ordre.

℣. 45. VOCAVIT EUM LINGUA ÆGYPTIACA SALVATOREM MUNDI. *Il le nomma en langue Egyptienne, Sauveur du monde.* On ne lit ni dans l'Hébreu, ni dans aucune Version, si ce n'est dans la Vulgate, ces paroles, *en langue Egyptienne.* Le texte porte : *Il le nomma Zaphnat panéah.* Saint Jérôme n'ignoroit pas que ces mots en Hébreu ne signifiassent, *celui qui révele les choses cachées*, puisqu'il le marque dans ses questions Hébraïques ; mais comme il a crû que ces termes étoient Egyptiens, il a voulu leur donner un sens conforme à leur signification Egyptienne (*c*). Joseph & Philon, qui les ont crû Egyptiens, aussi bien que saint Jerôme, les traduisent par *celui qui découvre les choses cachées*, ou *qui explique les songes.* Mais tout

(a) *Vide Genes.* XXXIII. 13. I. *Par.* XXII. 5. & XXIX. 1. & *Prov.* IV. 3. & 2. *Par.* XIII. 7.

(b) 2. *Reg.* III. 39. רך ומשוח מלך

(c) On dit qu'en langue Cophte, qui vient de l'Egyptienne ; *psotemphané*, signifie le Sauveur du monde.

℣. 46. [*Triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis*] *& circuivit omnes regiones Ægypti.*

℣. 46. [Or il avoit trente ans, lorsqu'il fut présenté devant Pharaon] ; & il fit le tour de toutes les Provinces de l'Égypte.

COMMENTAIRE.

le monde ne convient pas ni de la signification de ces termes, ni de leur étymologie Egyptienne. On aime mieux les dériver de l'Hébreu. Onkelos, Jonathan, le Syriaque, plusieurs Rabbins & plusieurs Interprétes, saint Chrysostome & Theodoret leur donnent le sens de l'Hébreu. *Zaphnat Panéah* a beaucoup de conformité pour sa signification, à ces Prêtres Egyptiens que les Grecs nommoient *Jerophantes*, qui découvrent les mysteres. Eusebe (*a*) nous parle de certaine sorte de Sçavans parmi les Egyptiens, que l'on appelloit *Arsepedonaptæ*, ou *Arpedonaptæ*, d'un nom qui n'est pas extrêmement éloigné de *Zaphnat Phanéah*.

Deditque illi uxorem Aseneth filiam Putiphare, Sacerdotis Heliopoleos. *Il lui donna pour femme Aseneth fille de Putiphar Prêtre d'Héliopolis.* Il y a quelque difference entre la maniére dont Putiphar est écrit ici (*b*), & celle dont il est écrit aux chapitres 37. (*c*) & 39. Ce qui n'empêche pas que la plûpart des Hébreux (*d*), aussi-bien que quelques Commentateurs anciens, comme saint Jérôme & saint Rupert ; & quelques nouveaux, comme Tostat, ne soûtiennent que c'est la même personne. Mais la plûpart des anciens & des nouveaux Interpretes sont d'un sentiment contraire. S. Chrysostome (*e*) dit nettement que c'est un autre Putiphar. S. Augustin (*f*) ne décide rien sur cette difficulté: il avoüe qu'on peut tenir le pour & le contre sur cette question, sans danger de blesser la foi ou la verité des Ecritures ; mais il propose de fortes raisons pour faire croire que Putiphar beau-pere de Joseph, est different de l'autre Putiphar, qui l'acheta lorsqu'il fut amené en Egypte. La premiére raison se prend du silence de l'Ecriture, qui n'auroit pas manqué de dire une circonstance, qui étoit si glorieuse à Joseph. La seconde est tirée de ce que le premier Putiphar étoit Eunuque, & que le second avoit des enfans. Quelques-uns répondent à cette raison que Putiphar avoit eû Aseneth avant qu'il fût Eunuque, & que ce fut aussi depuis cet accident, qu'il fut fait Prêtre d'Heliopolis; parce qu'on ne recevoit que des Eunuques pour Prêtres du Soleil, qui étoit adoré à Héliopolis. Mais ces réponses sont peu solides,

(a) *Euseb. Prep. lib. x. cap. 4.*
(b) פוטי פרע
(c) פטי פר
(d) *Hebræi apud Hieron. in quæst. Hebr.*
(e) *Homil. LXIII. in Genes.*
(f) *Quæst. 136. in Genes.*

& ces faits tres-incertains. Saint Augustin remarque encore que la qualité de Prêtre d'Héliopolis paroît incompatible avec la charge de Maître des Cuisiniers, ou de Capitaine des Gardes, ou de Chef des armées de Pharaon, & avec celle de Maître des Prisons; qualitez qui sont données à Putiphar maître de Joseph. Il ajoûte que la ville d'Héliopolis étant à vingt milles de celle de Memphis, où demeuroit Pharaon, il n'est pas croyable qu'un même homme pût en même tems posseder des emplois à la Cour du Roi de Memphis, & être Prêtre d'Héliopolis. Ces raisons ont déterminé la plûpart de nos Commentateurs à dire, que ces deux Putiphars étoient tout à fait differens l'un de l'autre. Mais à l'égard de ce que ce saint Docteur pose comme certain, & qui est suivi par plusieurs de nos Ecrivains, que la ville de Memphis étoit la demeure de Pharaon. On peut former d'assez grandes difficultez contre cette opinion : Car 1°. Moïse ne marque en aucun endroit que Pharaon ait demeuré à Memphis, il ne nomme pas même cette Ville dans ses livres. 2°. Le Psalmiste (*a*) marque clairement que Moïse fit ses miracles dans l'Egypte, & dans les campagnes de *Tanis : in campo Taneos*. Il est donc tres-croyable que Pharaon demeuroit dans cette ville de Tanis, qui est nommée dans l'Hébreu *Zoan*; mais tout cela ne détruit pas la preuve de saint Augustin, tirée de la distance de la ville d'Héliopolis, & de celle où demeuroit Pharaon, puisque la ville de Tanis est encore plus éloignée d'Héliopolis, que cette derniére ne l'est de Memphis. Memphis est sur le bord Occidental du Nil au dessus du Delta, & Tanis est dans le Delta, à plus de quinze lieües d'Héliopolis. A l'égard de l'incompatibilité de la charge de maître des Cuisiniers de Pharaon, & de Prêtre d'Héliopolis; cette raison n'est pas fort considérable, s'il est vrai que le Maître des Cuisiniers étoit le premier des Sacrificateurs, ou de ceux qui immoloient les victimes. Il y avoit chez les Egyptiens plusieurs sortes de Prêtres, comme on l'a fait voir ailleurs, & ils avoient souvent des emplois fort differens.

Héliopolis, ou la ville du Soleil, est appellée *On* dans l'Hébreu. Saint Isidore veut qu'elle ait été bâtie par les Israëlites, pendant le tems de leur servitude en Egypte : mais cette opinion est refutée par cet endroit même. Cette ville étoit située sur le Nil, à une demie journée de Babylone d'Egypte, vers le Nord. Strabon (*b*) parle des anciens Temples, & des Obelisques qu'on y montroit de son tems, & des grandes maisons des Prêtres qu'on y voyoit, quoique la ville fût déserte. Ces Prêtres s'appliquoient à la Philosophie & à l'Astronomie. On ne connoissoit rien de plus noble dans l'Egypte que les

(a) *Psal.* LXXVII. 12. (b) *Strabon. lib.* XVII.

℣. 47. *Venitque fertilitas septem annorum : & in manipulos redacta segetes congregata sunt in horrea Ægypti.*

48. *Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.*

49. *Tantaque fuit abundantia tritici, ut arena maris coaequaretur, & copia mensuram excederet.*

50. *Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames : quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.*

51. *Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens : Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domûs patris mei.*

52. *Nomen quoque secundi appellavit Ephraïm, dicens : Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.*

53. *Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto ;*

℣. 47. Et les sept années de fertilité étant venuës ; le bled fut mis en gerbes, & serré dans les greniers de l'Egypte.

48. Et toute cette grande abondance de grains, fut amassée dans toutes les villes.

49. Et il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle étoit sans mesure.

50. Avant que la famine commençât, Joseph eut deux fils de sa femme Aseneth fille de Putiphar prêtre d'Héliopolis.

51. Il nomma l'aîné, Manasses, en disant : Dieu m'a fait oublier tous mes travaux, & la maison de mon pere.

52. Il donna au second le nom d'Ephraïm, en disant : Dieu m'a fait croître dans le pays de ma pauvreté.

53. Ces sept années d'abondance de l'Egypte étant donc passées :

COMMENTAIRE.

Prêtres. On en a vû plusieurs d'élevez à la Royauté. Putiphar beaupere de Joseph étoit du nombre de ces Prêtres d'Héliopolis.

℣. 47. IN MANIPULOS REDACTÆ SEGETES, CONGREGATÆ SUNT IN HORREA ÆGYPTI. [48.] OMNIS ETIAM FRUGUM ABUNDANTIA IN SINGULIS URBIBUS CONDITA EST. *Le bled ayant été mis en gerbes, fut serré dans les greniers de l'Egypte,* [48.] *Et toute cette grande abondance de grains fut amassée dans les Villes.* Voici à la lettre ce que porte l'Hébreu. [47.] *Et la terre produisit pendant les sept années d'abondance, des grains à monceau :* [48.] *Et on amassa tous ces grains que la terre produisit durant ces sept années, & on les mit dans les villes qui se trouvoient situées au milieu des campagnes où se faisoit la recolte.* On peut aussi traduire le verset 47. en ce sens : *Et la terre produisit durant les sept années dequoi contenter les moissonneurs.* Elle satisfit leur attente ; ou, *Elle produisit* [*des grains qu'on amassoit*] *à pleines mains ;* ou enfin, *Tout le pays réduisit en gerbes, ou, mit dans les greniers* [*les fruits de la terre.*] L'Hébreu *Kamazim* (*a*) peut signifier des Moissonneurs, des gerbes, des monceaux, ou des greniers, selon les diverses maniéres de le prononcer.

℣. 51. MANASSES, signifie, *Ce qui fait oublier.* Joseph oublie ses disgraces passées à la naissance de son fils.

℣. 52. EPHRAIM. *Des productions*, l'abondance, des germes.

(a) קמצים

54. *Cœperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph : & in universo orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.*

55. *Quâ esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit : Ite ad Joseph : & quidquid ipse vobis dixerit, facite.*

56. *Crescebat autem quotidie fames in omni terra, aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis : nam & illos oppresserat fames.*

57. *Omnesque Provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, & malum inopiæ temperarent.*

℣. 54. Les sept années de sterilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph Et pendant que tout le reste du monde étoit affligé de la famine, toute l'Egypte avoi du pain.

55. Les Egyptiens étant pressez de la famine, vinrent crier à Pharaon, & lui demander des alimens. Mais il leur dit : Allez trouver Joseph, & faites tout ce qu'il vous dira.

56. Cependant la famine s'augmentoit de jour en jour dans toute la terre ; & Joseph ouvrant les greniers, vendoit du bled aux Egyptiens ; car la famine étoit dans leur pays, comme ailleurs.

57. Et l'on venoit de toutes les Provinces en Egypte, pour acheter des vivres, & pour trouver quelque soulagement à la rigueur de cette famine.

COMMENTAIRE.

℣. 54. IN CUNCTA TERRA ÆGYPTI ERAT PANIS. *Il y avoit du pain dans toute l'Egypte.* Le Syriaque & quelques anciens exemplaires Latins, lisent dans un sens contraire, il n'y avoit point de pain dans toute l'Egypte. Quelques autres, *erat fames*, la famine régnoit dans l'Egypte. Il faut s'en tenir à la Vulgate, qui est conforme à l'Hébreu.



CHAPITRE XLII.

Arrivée des freres de Joseph en l'Egypte. Il les traite d'Espions, fait arrêter Simeon, & ne renvoye les autres, qu'à condition qu'ils lui amenent Benjamin.

℣. 1. *Audiens autem Jacob quòd alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis : Quare negligitis ?*

2. *Audivi quòd triticum venundetur in Ægypto : descendite & emite nobis necessaria, ut possimus vivere, & non consumamur inopiâ.*

℣. 1. Cependant Jacob ayant appris qu'on vendoit du bled en Egypte, dit à ses fils, pourquoi négligez-vous ?

2. J'ai appris qu'on vend du bled en Egypte, allez y acheter ce qui nous est necessaire, afin que nous ne mourions pas de faim.

COMMENTAIRE.

℣. 1. AUDIENS JACOB, &c. *Jacob ayant appris.* L'Hébreu : *Jacob voyant, &c.* Les Rabbins avancent sans raison que

℣. 3. Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægypto.

4. Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus: Ne fortè in itinere quidquam patiatur mali:

5. Ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cùmque adorassent eum fratres sui,

7. Et agnovisset eos, quasi ad alienos duriùs loquebatur, interrogans eos: Unde venistis? Qui responderunt: De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

℣. 3. Les dix freres de Joseph allerent donc en Egypte, pour y acheter du bled.

4. Et Jacob retint Benjamin dans la maison, en disant à ses freres, qu'il craignoit qu'il ne lui arrivât quelque accident dans le chemin.

5. Et étant arrivez dans l'Egypte, avec les autres qui y alloient, pour acheter du bled; car la famine étoit dans la terre de Canaan,

6. Ils trouverent que Joseph commandoit dans l'Egypte, & que c'étoit par son ordre qu'on vendoit les bleds aux peuples. Ils vinrent donc se prosterner devant lui,

7. Et Joseph les ayant reconnus, leur parla durement, & comme à des inconnus; & leur dit: D'où venez-vous? Ils répondirent: Nous venons de la terre de Canaan, pour acheter ici de quoi vivre.

COMMENTAIRE.

Jacob apprit par révélation que l'on vendoit du bled en Egypte. *Quòd alimenta venderentur.* L'Hébreu porte à la lettre (*a*): *Qu'on vendoit de la rupture*, ou *de la fraction.* C'est ainsi qu'il nomme le bled; parce qu'avant l'invention des moulins à eau ou à vent, on étoit obligé de briser le grain dans des mortiers, ou sous des meules qu'on tournoit à force de bras; ou plutôt il veut marquer le pain, qu'on rompoit, & qu'on ne coupoit point ordinairement, parce qu'on le faisoit fort sec & fort mince. Les Grecs anciens, non plus que les Juifs, ne se servoient point de couteaux pour couper le pain. C'est une expression commune dans l'Ecriture, rompre le pain, pour donner à *manger.* Les enfans ont demandé du pain, dit Jeremie (*b*), & il ne s'est trouvé personne qui leur en rompit.

QUARE NEGLIGITIS? *Pourquoi negligez-vous?* L'Hébreu (*c*): *Pourquoi vous regardez-vous l'un l'autre?* Le Syriaque (*d*): *Ne craignez point.*

℣. 6. JOSEPH ERAT PRINCEPS. *Joseph étoit Prince.* L'Hébreu: *Joseph étoit Sch[illegible]* (*e*). Ce terme vient de la même racine que *Sultan.* Il dit plus que le nom de Prince, dans sa signification commune; il marque la souveraine puissance.

CUMQUE ADORASSENT EUM FRATRES SUI. *Ses freres l'ayant*

(a) שבר
(b) *Lament.* IV. 4.
(c) למה תתראו
(d) Il semble qu'il l'a dérivé de ירא *craindre.*
(e) השליט

℣. 8. *Et tamen fratres ipse cognoscens, non est cognitus ab eis.*

9. *Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos: Exploratores estis; ut videatis infirmiora terræ venistis.*

10. *Qui dixerunt: Non est ita, domine, sed servi tui venerunt ut emerent cibos.*

11. *Omnes filii unius viri sumus: pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.*

℣. 8. Et ses freres ne le reconnurent pas, quoiqu'il les eut fort bien reconnus.

9. Alors se ressouvenant des songes qu'il avoit eûs autrefois, il leur dit: Vous êtes des espions, & vous venez ici pour considerer les endroits les plus foibles du pays.

10. Ils répondirent: Seigneur, nous ne sommes point venus pour cela: vos serviteurs ne viennent ici que pour acheter du bled.

11. Nous sommes tous enfans d'un seul homme, nous sommes venus avec des sentimens de paix, & vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

COMMENTAIRE.

adoré. Ils se prosternerent devant lui jusqu'à terre; ainsi l'on vit la prophétie, ou le songe de Joseph accompli (*a*).

℣. 9. EXPLORATORES ESTIS. *Vous êtes des Espions.* Aquila a fort bien rendu la force du mot hébreu (*b*), par *des gens qui parcourent les villes & les Provinces* (*c*). Joseph fit-il un mensonge en accusant ses freres d'être des Espions? Saint Augustin (*d*), tout éloigné qu'il est du mensonge & de tout ce qui le peut tant soit peu favoriser, n'en trouve point ici. Il croit que Joseph veut simplement marquer qu'il traitera ses freres comme des Espions, s'ils ne lui disent la verité. Il ne parle pas d'une maniére affirmative, dit saint Bonaventure (*e*), il questionne, il interroge, pour découvrir la verité, comme il arrive quelquefois dans la dispute qu'on avance des erreurs connuës, pour donner lieu à la découverte, ou à l'éclaircissement de quelque verité. Saint Augustin (*f*) remarque aussi que le mensonge ne se rencontre que quand on agit dans le sérieux, & non pas quand on parle en riant, & sans dessein de persuader. Saint Chrysostome (*g*) assûre que ce qu'il en fit ne fut que pour éprouver la fidelité de ses freres, & leur disposition envers Benjamin; craignant qu'ils n'eussent peut-être fait à l'égard de son cadet, ce qu'ils avoient fait envers lui. On dit de plus pour justifier Jose[illegible] qu'il étoit revêtu d'un caractere qui lui donnoit autorité sur ses freres, & qui l'obligeoit, ou au moins qui lui permettoit de les traiter comme des

(a) Chap. XXXVII. 9. 10.
(b) מרגלים
(c) Ἐφοδευταί.
(d) *Aug. quæst.* 139.
(e) *Bonavent. in* 3. *Sentent.*
(f) *Aug. quæst.* 145.
(g) *Chrysostom. homil.* LXIV. *in Genes.*

℣. 12. *Quibus ille respondit : Aliter est ; immunita terræ hujus considerare venistis.*

13. *At illi : Duodecim, inquiunt, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan : minimus cum patre nostro est, alius non est super.*

14. *Hoc est, ait, quod locutus sum : exploratores estis.*

15. *Jam nunc experimentum vestri capiam : per salutem Pharaonis, non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.*

℣. 12. Joseph leur répondit : Non cela n'est pas ; mais vous venez pour observer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Egypte.

13. Ils répliquerent : Nous sommes douze freres, & vos serviteurs, tous enfans d'un même pere, qui demeure dans le pays de Canaan ; le dernier de tous est demeuré avec nôtre pere, & l'autre n'est plus au monde.

14. Voilà, dit Joseph, ce que je vous ai dit : Vous êtes des espions.

15. Je m'en vais éprouver si vous dites la verité. Par la vie de Pharaon, vous ne sortirez point d'ici, jusqu'à ce que le dernier de vos freres y soit venu.

COMMENTAIRE.

inconnus. Il agit ici comme Prince de l'Egypte, qui n'étoit pas obligé de connoître les fils de Jacob : ou il se comporte comme un Juge qui interroge un accusé de même que s'il le croyoit coupable, quelque persuadé qu'il soit d'ailleurs de son innocence. Nonobstant ces raisons il y a quelques Auteurs (a) qui croient que Joseph fit ici un mensonge joyeux, qui est, dit-on, une faute venielle, & qui n'est pas incompatible avec la sainteté de ce Patriarche.

℣. 11. PACIFICI VENIMUS. *Nous sommes venus dans des sentimens de paix.* L'Hébreu (b) se peut traduire : *Nous sommes droits*, ou *de bonne foi.* Symmaque traduit : *Nous sommes simples* (c), ou *sincéres.* Le Syriaque : *Nous sommes justes.* Tout cela est opposé au caractére d'Espions, gens sans foi, sans droiture, sans parole. *Pacifici*, se prend souvent (d) pour *Amis.*

℣. 12. IMMUNITA TERRÆ CONSIDERARE VENISTIS. *Vous êtes venus considérer ce qu'il y a de moins fort dans le pays.* L'Hébreu à la lettre (e) : *La nudité, le dépoüillement du pays.* Les 70. Vous venez observer les vestiges (f) du pays. Vous venez voir ce qui s'y passe, vous venez considérer ses avenuës, ses routes. Aquila & Symmaque : Vous venez épier le secret (g) du pays ; ce que l'on cache avec le plus de soin aux étrangers.

℣. 14. HOC EST QUOD LOCUTUS SUM ; EXPLORATORES ESTIS, &c. *Voilà ce que je vous ai dit : vous êtes des Espions.* Joseph dit qu'il se confirme dans la persuasion que ses freres sont des Es-

(a) *Lyran. Tost. Delrio, Perer.*
(b) כנים
(c) Ἁπλοῖ.
(d) *Vide Genes.* XXXIV. 21. 3. *Reg.* II. 13. *Eccli.* VI. 6. *Jerem.* XX. 10. &c.
(e) ערות
(f) Ἴχνη.
(g) Τὰ κρύπτα.

℣. 16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum : Vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis utrùm vera an falsa sint : alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quæ dixi, & vivetis ; Deum enim timeo.

℣. 16. Envoyez-le querir par l'un de vous, & qu'il l'améne ; cependant vous demeurerez en prison, jusqu'à ce que j'aye des assûrances, si ce que vous dites est vrai ou faux ; autrement, par la vie de Pharaon, je vous traiteray comme des espions.

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Et le troisiéme jour il les fit sortir de prison, & leur dit : Faites ce que je vous ai dit, si vous voulez conserver vôtre vie ; car je crains Dieu.

COMMENTAIRE.

pions, parce qu'ils lui disent qu'ils sont douze fils d'un même pere ; que de ces douze fils il en reste un auprés de son pere, & que le douziéme n'est plus. Il ne paroît pas là de preuves de ce qu'il avoit dit contr'eux. On peut ce me semble expliquer ainsi ce passage : Tout cela ne me satisfait point : je vous tiendrai toûjours pour des Espions, jusqu'à ce que je voye les preuves de ce que vous avancez ; il faut que je voye ce douziéme fils, & que vous me prouviez que vous dites la verité : autrement, vous êtes des Espions.

℣. 15. PER SALUTEM PHARAONIS. *Par la vie de Pharaon.* Les Juifs (a) assûrent que le plus grand de tous les sermens parmi les Egyptiens, est celui qui se fait par la vie de leur Roi. Les Commentateurs s'emploient fort sérieusement à justifier ici la conduite de Joseph, qui jure par la vie d'un mortel. Saint Thomas (b) croit qu'il a pû jurer par la vie de Pharaon, comme on jure par l'Evangile, par les Reliques, & par les Saints ; non pas à cause d'eux-mémes, mais à cause de Dieu qui les sanctifie. Pharaon étant, en qualité de Roi, la plus vive image de Dieu sur la terre, Joseph a pû jurer par sa vie, en prenant pour témoin la Justice de Dieu, dont le Prince est l'executeur & le ministre. D'autres plus sévéres soûtiennent que cette façon de jurer par la vie des Princes, est une espece d'idolâtrie, qui ne peut jamais être justifiée ni par l'usage, ni par aucune autre vûë, à cause de l'injure qu'elle fait à Dieu & du scandale qu'elle cause au prochain. Les Martyrs de la Religion Chrétienne n'ont jamais pû se résoudre à jurer par le Génie des Empereurs Romains, ce qui étoit là même chose que jurer par leur vie ; comme Joseph jure ici par la vie de Pharaon ; & certes il faut convenir que s'il étoit sûr que ju-

(a) *Abenezra apud Grot. & alii Rabb. apud Vatab. & Fag.*

(b) *D. Thom. 2. 2. quæst. 89. art. 6.*

℣. 19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere: Vos autem abite, & ferte frumenta quæ emistis in domos vestras,

20. Et fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat,

21. Et locuti sunt ad invicem: Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus: idcircò venit super nos ista tribulatio.

℣. 19. Si vous venez ici dans un esprit de paix, que l'un de vos freres demeure dans les liens en prison; & vous autres vous pouvez vous en aller, & emporter le froment que vous avez acheté;

20. Et amenez-moi le plus jeune de vos freres, afin que je puisse connoître la verité de ce que vous dites, & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit commandé.

21. Et ils se disoient l'un à l'autre, c'est avec justice que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons peché contre nôtre frere, & que voyant la douleur de son ame, lorsqu'il nous conjuroit [d'avoir compassion de lui,] nous ne voulumes point l'écouter: c'est pour cela que nous sommes tombez dans l'affliction.

COMMENTAIRE.

rer par la vie d'un Prince fût un acte d'idolâtrie, l'action de Joseph ne pourroit être regardée que comme un crime; mais on peut prendre ce qu'il dit dans un sens fort simple & fort éloigné de la superstition, comme un souhait: *Vive Pharaon*; ou comme une proposition qui assûre une chose incertaine, par une chose certaine: *Comme il est vrai que Pharaon est plein de vie, il est vrai aussi que vous ne sortirez point, que vous ne me promettiez de m'amener vôtre frere.* On n'a aucune preuve que du tems de Joseph les Rois d'Egypte se soient attribuez les honneurs divins; & nous voyons dans l'Ecriture que les Israëlites les plus pieux ne se faisoient nul scrupule de ce prétendu serment par la vie d'un homme, & qu'ils l'employoient quelquefois dans les choses ordinaires, en jurant par la vie des simples particuliers; comme Anne mere de Samuël, qui dit au grand Prêtre Eli (a), *Par vôtre vie, mon Seigneur, je suis cette femme, &c.* On usoit plus souvent de cette expression en parlant au Roi. Abner, par exemple, dit à Saül (b): *Par vôtre vie, Sire, je ne connois point ce jeune homme.* Et Abigaïl dit à David (c): *vivit Dominus, & vivit anima tua, &c.* Dira-t'on que toutes ces maniéres de parler sont des sermens, & qu'elles enferment de l'idolâtrie? Joseph dit à ses freres qu'ils ne sortiront point, qu'ils ne lui amenent Benjamin; c'est-à-dire, qu'il ne les laissera pas partir tous, qu'ils ne s'engagent à le lui amener.

℣. 20. FECERUNT UT DIXERAT. *Ils firent ce qu'il leur avoit or-*

(a) 1. *Reg.* 1. 26.
(b) *Ibid.* XVII. 55.
(c) *Et* XXV. 26.

℣. 22. *E quibus unus Ruben, ait: Nunquid non dixi vobis: Nolite peccare in puerum: & non audistis me? en sanguis ejus exquiritur.*

℣. 22. Ruben l'un d'entr'eux leur disoit, ne vous dis-je pas alors, ne commettez point un si grand crime contre cet enfant, & vous ne voulûtes point m'écouter? & aujourd'hui Dieu nous redemande son sang.

23. *Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph, eò quòd per interpretem loqueretur ad eos.*

23. Or ils ne sçavoient pas que Joseph les entendît, parce qu'il leur avoit parlé par un truchement.

24. *Avertitque se parumper, & flevit: & reversus locutus est ad eos.*

24. Et il se retira pour un peu de tems, pour laisser couler ses larmes; & étant revenu, il leur parla.

25. *Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus, jussit ministris ut implerent eorum saccos tritico, & reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis suprà cibariis in viam: qui fecerunt ita.*

25. Et ayant fait prendre Simeon, il le fit lier en leur présence; & il ordonna à ses gens d'emplir leurs sacs de bled, & de remettre dans le sac de chacun d'eux, l'argent qu'ils avoient donné, & d'y ajoûter encore des vivres pour leur voyage; ce qui fut executé aussi-tôt.

26. *At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt.*

26. Les freres de Joseph partirent donc avec leurs ânes chargez de froment.

COMMENTAIRE.

donné. Ils promirent de le faire, & executerent leurs promesses dans la suite.

℣. 21. MERITÒ HÆC PATIMUR. *C'est justement que nous souffrons ceci.* L'Hébreu (*a*): *En verité nous sommes coupables;* ou, *nous souffrons veritablement,* [justement] *la peine de nôtre crime.* Comme on met quelquefois le crime pour la peine du crime; on se sert aussi du terme coupable pour dire puni, châtié. On voit ici ce que peut le remords d'une mauvaise conscience. Il y avoit dix-sept ans que Joseph avoit été vendu par ses freres; cet espace n'avoit pû effacer le souvenir de leur crime, il se presente à leurs yeux, aussi-tôt qu'ils se voient dans quelque disgrace.

℣. 23. EÒ QUOD PER INTERPRETEM LOQUERETUR. *Parce qu'il leur parloit par un truchement.* Les Juifs enseignent que c'étoit Manassé fils de Joseph, qui lui servoit d'Interprete. Mais Manassé avoit à peine alors huit ou neuf ans. Il ne paroît pas que les freres de Joseph ayant eû besoin de truchement pour se faire entendre aux autres Egyptiens. Joseph voulut exprés se servir de truchement pour conserver un air de majesté, & pour inspirer de la terreur à ses freres.

℣. 25. TOLLENS SIMEON, ET LIGANS. *Il fit prendre & lier*

(a) אבל אשמים אנחנו

℣. 27. Apertóque unus sacco, ut daret jumento pabulum in diversorio, contemplatus pecuniam in ore sacculi,

28. Dixit fratribus suis : Reddita est mihi pecunia, en habetur in sacco. Et obstupefacti turbatique, mutuò dixerunt : Quidnam est hoc quod fecit nobis Deus ?

29. Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, & narraverunt ei omnia quæ accidissent sibi, dicentes :

30. Locutus est nobis dominus terræ durè, & putavit nos exploratores esse provinciæ.

31. Cui respondimus : Pacifici sumus, nec ullas molimur insidias.

32. Duodecim fratres uno patre geniti sumus : unus non est super, minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.

33. Qui ait nobis : Sic probabo quòd pacifici sitis : Fratrem vestrum unum dimittite apud me, & cibaria domibus vestris necessaria sumite, & abite.

℣. 27. Et étant arrivez à l'hôtellerie, l'un d'eux ouvrit son sac pour donner à manger à son âne, & il vit son argent à l'entrée de son sac ;

28. Et il dit à ses freres, on m'a rendu mon argent, le voici dans mon sac ; & ils furent tous saisis d'étonnement & de trouble : & ils se disoient l'un à l'autre, pourquoi Dieu nous traite-t-il de cette sorte ?

29. Et étant arrivez chez Jacob leur pere dans la terre de Canaan, ils lui firent le récit de tout ce qui leur étoit arrivé, en disant :

30. Le Gouverneur de ce pays nous a parlé durement, & nous a pris pour des Espions, qui venoient observer le pays.

31. Nous lui avons répondu : Nous sommes venus dans un esprit de paix, & nous n'avons aucun mauvais dessein.

32. Nous étions douze freres, & enfans d'un même pere ; l'un de nous n'est plus au monde, & le plus jeune est demeuré avec nôtre pere dans le pays de Canaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous soyez gens paisibles ; laissez-moi ici l'un de vos freres ; prenez le bled qui est necessaire pour la nourriture de vos maisons, & vous en allez.

COMMENTAIRE.

Simeon. On croit que Simeon avoit été un des plus ardens persécuteurs de Joseph, & qu'il avoit eû plus de part que ses autres freres, à la premiére résolution qu'ils avoient prise de le faire mourir. Joseph pût se ressentir de cette injure ; il voulut, dit Théodoret (*a*), le punir de ce qu'il n'avoit pas secondé Ruben, qui le vouloit delivrer. Quelques Interpretes (*b*) croient que Simeon s'offrit de lui-même à demeurer en ôtage pour ses freres, & qu'il fut traité avec toute sorte de bonté par les ordres de Joseph, & même mis en liberté bien-tôt aprés leur départ. Mais cela paroît contraire à l'Ecriture. Simeon ne sortit de prison qu'au retour de ses freres (*c*).

℣. 33. CIBARIA DOMIBUS VESTRIS NECESSARIA. *Le bled qui vous est necessaire*. L'Hébreu à la lettre (*d*) : *Prenez la faim de vos*

(a) *Theodoret. quæst.* 103.
(b) *Theodoret. Lyr. Tostat.*
(c) *Genes.* XLIII. 23.
(d) רעבון בתיכם

℣. 34. *Fratrémque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quòd non sitis exploratores: & istum, qui tenetur in vinculis, recipere possitis: ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.*

35. *His dictis, cùm frumenta effunderent, singuli repererunt in ore saccorum ligatas pecunias: exterritísque simul omnibus.*

36. *Dixit pater Jacob: Absque liberis me esse fecistis, Joseph non est super, Simeon tenetur in vinculis, & Benjamin auferetis: in me hæc omnia mala reciderunt.*

37. *Cui respondit Ruben: Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi: trade illum in manu mea, & ego eum tibi restituam.*

℣. 34. Amenez moi le plus jeune de vos freres, afin que je sache que vous n'êtes point des espions, & que je vous rende celui que je retiens prisonnier, & qu'à l'avenir vous ayez la liberté d'acheter ici [ce qui vous est necessaire.]

35. Aprés avoir dit ces choses; comme chacun d'eux vint à vuider son sac, ils trouverent leur argent lié à l'entrée de leurs sacs; ce qui les jetta tous dans l'épouvante.

36. Et Jacob leur pere leur dit: Vous m'avez réduit à être sans enfans; Joseph n'est plus en vie, Simeon est en prison; & vous voulez encore m'enlever Benjamin. Le mal de tout cela retombe sur moi.

37. Ruben lui dit: Faites mourir mes deux enfans, si je ne vous le raméne; confiez-le moi, & je m'engage à vous le remettre en main.

COMMENTAIRE.

maisons; c'est-à-dire, prenez les provisions necessaires pour la nourriture de vos maisons.

℣. 35. REPERERUNT IN ORE SACCORUM LIGATAS PECUNIAS. *Ils trouverent leur argent lié à l'entrée de leurs sacs.* On lit au verset 20. du chapitre XLIII. que les enfans de Jacob avoient trouvé leur argent à l'entrée de leurs sacs dés le premier gîte, lorsqu'ils voulurent donner à manger à leurs bêtes. C'est ainsi qu'ils le racontent eux-mêmes au Maître d'hôtel de Joseph. Et dans ce verset ils ne trouvent leur argent qu'en vuidant leurs sacs, à leur retour dans la maison de leur pere. Pour concilier cette difference, quelques-uns avancent que les fils de Jacob feignirent en sa présence d'être surpris de retrouver leur argent dans leurs sacs, quoiqu'ils sçussent fort bien qu'il y étoit. Ils inventérent ce détour pour éviter les reproches de leur pere, & pour s'excuser de ce qu'ils n'étoient pas retournez reporter cet argent en Egypte. D'autres croient que les freres ne racontent pas à l'Intendant de Joseph la chose comme elle s'étoit passée, & qu'ils lui disent en general qu'ils ont trouvé leur argent à l'entrée de leurs sacs, au lieu de dire que l'un d'eux l'y avoit trouvé, comme il est marqué au verset 27. de ce chapitre. Enfin il paroit que quelques-uns apperçurent en effet une partie de leur argent dans leurs sacs, en les ouvrant dans l'hôtellerie; mais qu'ils ne trouverent le tout, qu'étant arrivez dans la maison de leur pere.

LIGATAS PECUNIAS. *Leur argent lié*; ou, l'argent dans des bourses,

℣. 38. At ille : Non descendet inquit, filius meus vobiscum : frater ejus mortuus est, & ipse solus remansit : si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

℣. 38. Mais Jacob répondit : Mon fils n'ira point avec vous : j'ai perdu son frere, il m'est demeuré seul ; s'il lui arrive quelque malheur dans la terre où vous allez, vous m'accablerez d'une douleur, qui conduira ma vieillesse au tombeau.

COMMENTAIRE.

ses, ou dans des sacs. Quelques-uns traduisent l'Hébreu (a) : *Ligaturam pecuniæ*, ou *fasciculum pecuniæ* : Un faisseau d'argent ; ce qu'on peut entendre de plusieurs petites broches d'argent liées ensemble ; mais nous aimons mieux traduire : *Ils trouverent chacun leur bourse pleine d'argent dans leurs sacs.* Le terme hébreu *Zeror*, signifie, une bourse, comme il paroît par Aggée 1. 6. *Vous avez mis vôtre recompense dans une bourse percée.* On peut voir aussi Deut. XIV. 25. 2. Reg. V. 23. & XII. 10. Et Job XXVI. 8. Prov. VII. 20. où l'hébreu *Zur*, marque envelopper dans quelque chose, & où *Zeror* signifie une bourse.

(a) צרור כסף

CHAPITRE XLIII.

Retour des freres de Joseph en Egypte avec Benjamin. Joseph leur fait un festin.

℣. 1. INterim fames omnem terram vehementer premebat.

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos : Revertimini, & emite nobis pauxillum escarum.

3. Respondit Judas : Denuntiavit nobis vir ille sub attestatione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria :

5. Sin autem non vis, non ibimus : vir enim, ut sæpe diximus, denuntiavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

℣. 1. CEpendant la famine affligeoit extraordinairement toute la terre.

2. Et Jacob voyant que le bled que ses enfans avoient apporté de l'Egypte, étoit consumé, il leur dit : Retournez en Egypte, pour nous acheter encore un peu de blé.

3. Juda lui répondit : Cet homme nous a déclaré avec serment, & nous a dit : vous ne verrez pas mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos freres.

4. Si donc vous voulez l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, & nous acheterons ce qui vous est necessaire.

5. Mais si vous ne voulez point l'envoyer, nous n'irons point : car cet homme, comme nous l'avons dit plusieurs fois, nous a déclaré sa resolution, & nous a dit ; vous ne verrez point mon visage, si vous n'avez avec vous le plus jeune de vos freres.

℣. 6. *Dixit eis Israël : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.*

7. *At illi responderunt : Interrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem : Si pater viveret : si haberemus fratrem : & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus. Nunquid scire poteramus quòd dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?*

8. *Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, & possimus vivere ; ne moriamur nos & parvuli nostri.*

9. *Ego suscipio puerum : de manu mea require illum, nisi reduxero, & reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.*

10. *Si non intercessisset dilatio, jam vice alterâ venissemus.*

11. *Igitur Israël pater eorum dixit ad eos : Si sic necesse est, facite quod vultis : sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, & deferte viro munera, modicum resinæ, & mellis, & storacis, stactes, & terebinthi, & amygdalarum.*

℣. 6. Israël leur répondit : Il falloit pour mon malheur que vous lui allassiez dire que vous aviez encore un autre frere.

7. Mais ils dirent à leur pere : Cet homme nous demanda, par ordre, tout ce qui regarde nôtre-famille : Si nôtre pere vivoit, si nous avions encore un frere ; & nous lui répondîmes selon ses demandes. Pouvions-nous deviner qu'il nous diroit, amenez ici avec vous le plus jeune de vos freres ?

8. Juda ajoûta : Envoyez l'enfant avec moi, afin que nous partions, & que nous ayons dequoi vivre, & que nous ne soyons pas obligez de mourir [de faim,] nous & nos petits enfans.

9. Je répons de l'enfant : ne vous en prenez qu'à moi, s'il lui arrive quelque chose. Si je ne le ramene, & si je ne vous le rends, je veux passer toute ma vie pour coupable de sa mort devant vous.

10. Si nous n'avions pas tant differé, nous en serions déja revenus deux fois.

11. Israël leur pere leur dit donc : Si c'est une necessité absoluë, faites ce que vous voudrez : Prenez des plus excellens fruits de ce pays-ci, un peu de resine, de miel, de storax, de myrrhe, de terebinthe & d'amandes, pour en faire present à celui qui commande dans l'Egypte.

COMMENTAIRE.

℣. 8. MITTE PUERUM. *Envoyez l'enfant, &c.* Benjamin avoit environ vingt quatre ans. C'étoit la coûtume, dit saint Jerôme (*a*), chez les Hébreux, de nommer enfant le cadet de la famille, sans faire attention à son âge. Salomon âgé de dix-huit & Josias de seize ans, sont nommez petits-enfans. *Puer parvus, puer tenellus* (*b*).

℣. 11. DE OPTIMIS TERRÆ FRUCTIBUS. *Prenez des plus excellens fruits de ce pays-ci.* L'Hébreu à la lettre (*c*) : *De Cantatione*, ou *de laude terræ*, de tout ce qu'il y a de plus estimé & de plus renommé dans ce pays.

STORACIS. L'hébreu *Necoth* (*d*). Les 70. (*e*) *du parfum*. La Vul-

(a) *Hieron. in quæst. Hebr.*
(b) 3. *Reg.* III. 7. & 1. *Par.* XXII. 5. & XXXIV. 3.
(c) מזמרת הארץ
(d) נכאות
(e) Θυμίαμα.

℣. 12. Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum : & illam quam invenistis in sacculis reportate, ne fortè errore factum sit :

13. Sed & fratrem vestrum tollite, & ite ad virum.

℣. 12. Portez aussi avec vous de l'argent, deux fois autant qu'au premier voyage, & reportez celui qui s'est trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une méprise.

13. Prenez aussi vôtre frere, & allez vers cet homme.

COMMENTAIRE.

gate a suivi Aquila (*a*). Le Storax liquide est une liqueur grasse, épaisse comme le beaume, & qui a une odeur fâcheuse. Il est d'un grand usage dans la Médecine. Il vient d'une plante semblable au coignier. Il y a deux autres especes de storax, dont l'un est nommé Calamite, parce qu'on l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des cannes ou tuyaux, nommez en latin *Calamus*. L'autre, qui est le storax ordinaire, est rouge, d'une bonne odeur, de même que le Calamite, mais moins estimé. Les grumeaux de storax sont pendus à de longs rejettons couverts d'une peau legere, ronds & aigus par le bout, de la grandeur d'une noix pontique, qui enferme de petits os d'où la graine est prise.

STACTES. L'Hébreu *Lot* (*b*). Le stacté est une graisse que l'on tire de la myrrhe fraîche pilée avec un peu d'eau, & épreinte au pressoir. Cette liqueur est fort odorante & prétieuse. On dit qu'on n'en trouve point à present que de sophistiquée.

TEREBINTHI. Il semble que les 70. & saint Jerôme, qui les a suivis, ont lû *Bothmin* dans le texte ; car ce terme dans les langues Syriaque & Arabe, signifie un terebinthe. Le terebinthe étoit commun en Syrie, comme le remarque Théophraste (*c*) ; mais l'hébreu, tel que nous le lisons dans nos Bibles, porte *Batnim* (*d*), qui signifie des noix, selon le Chaldéen, ou des noisettes, selon les Rabbins. Pagnin traduit *pineas*, des pommes de pin. Bochart croit que c'est le fruit d'un arbre commun dans la Palestine & dans la Syrie, nommé *Pistacium*, ou *Pistacia* : les noix de cet arbre nommées pistaches, pendent en forme de grappes au bout de ses branches, la pellicule de dessus est rousse & de bonne odeur. Le premier qui en apporta en Italie (*e*), fut L. Vitellius Censeur, lorsqu'il revint de son Gouvernement de Syrie. Les noix du pistachier sont oblongues & ressemblent à un ventre, dont elles portent aussi le nom en hébreu ; car *Bethen* signifie le ventre.

(a) Στοραχα.
(b) לוט
(c) *Theophrast. histor. Plant. lib.* VIII. *cap.* 15.
(d) בטנים
(e) *Plin. lib.* XV. *c.* 22.

℣. 14. *Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem : & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, & hunc Benjamin : ego autem quasi orbatus absque liberis ero.*

℣. 14. Que mon Dieu, le Dieu tout-puissant lui inspire des sentimens favorables pour vous, afin qu'il renvoye avec vous vôtre frere qu'il tient dans les liens, & Benjamin [que j'envoye avec vous :] & cependant je demeurerai comme un homme qui n'a point d'enfans.

15. *Tulerunt ergo viri munera, & pecuniam duplicem, & Benjamin : descenderuntque in Ægyptum, & steterunt coram Joseph.*

15. Ils prirent donc des présens, & le double de l'argent [qu'ils avoient au premier voyage] & ils partirent ayant Benjamin avec eux ; & étant arrivez en Egypte, ils se présenterent devant Joseph.

16. *Quos cùm ille vidisset, & Benjamin simul ; præcepit dispensatori domûs suæ, dicens : Introduc viros domum, & occide victimas, & instrue convivium : quoniam mecum sunt comesturi meridie.*

16. Joseph les ayant vû, & Benjamin avec eux, dit à l'Intendant de sa maison ; faites entrer ces personnes, tuez des animaux pour manger, & preparez un festin, parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

COMMENTAIRE.

℣. 14. EGO AUTEM QUASI ORBATUS ABSQUE LIBERIS ERO. *Je demeurerai seul, comme si j'étois sans enfans,* L'Hébreu & les 70. (a) *Puisque je suis sans enfans, je suis sans enfans.* Puisqu'il faut m'y résoudre, il faut m'y résoudre. Le Chaldéen : *Et ego sicut orbatus sum, orbabor.* Je perdrai Benjamin, comme j'ai déja perdu Joseph.

℣. 16. OCCIDE VICTIMAS. *Immolez des victimes.* L'Hébreu (b) *immolez une immolation* ; tuez des animaux pour le sacrifice. Cette expression sembleroit faire entendre qu'on immola ces animaux aux faux Dieux de l'Egypte, avant qu'on en servît la chair sur la table de Joseph. Grotius ne croit pas qu'alors l'idolâtrie fût encore introduite dans l'Egypte, il n'en trouve aucun vestige dans l'Ecriture. Mais qui étoient donc ces Devins & ces Magiciens que Pharaon consulta sur son songe ? étoient-ils Ministres du vrai Dieu ? D'où vient cet attachement des Egyptiens aux augures & aux superstitions de la divination ; & cet éloignement réciproque des Hébreux & des Egyptiens, si ce n'est la diversité de leur Religion ? Du tems de Moïse, qui vivoit environ cent ans aprés Joseph, l'idolatrie étoit toute commune dans l'Egypte, comme il paroît par l'adoration du veau d'or, par un grand nombre d'ordonnances contraires à l'idolatrie qu'on trouve dans la loi, & par ce que dit Ezechiel (c) des idoles de l'Egypte que les Israëlites y avoient adorées, & par ces niches des faux Dieux qu'ils portoient dans le désert, comme nous l'ap-

(a) ואני כאשר שכלתי שכלתי
(b) טבח טֶבח 70. Σφάξον θύματα.
(c) *Ezech,* xx. 7.

✝. 17. *Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, & introduxit viros domum.*

18. *Ibique exterriti, dixerunt mutuò : propter pecuniam, quam retulimus priùs in saccis nostris, introducti sumus : ut devolvat in nos calumniam, & violenter subjiciat servituti, & nos, & asinos nostros.*

19. *Quamobrem in ipsis foribus accedentes ad dispensatorem domûs,*

✝. 17. L'Intendant executa ce que Joseph lui avoit ordonné : & comme il les conduisoit dans la maison,

18. Ils furent saisis de frayeur, & ils se disoient l'un à l'autre : On veut nous faire entrer ici, à cause de l'argent que nous avons trouvé dans nos sacs ; afin de faire tomber sur nous ce reproche, & nous réduire par force en servitude, & [se saisir] de nos ânes.

19. C'est pourquoi étant encore à la porte, ils s'approcherent de l'Intendant de la maison,

COMMENTAIRE.

prend Amos (*a*). Nous ne croyons pas pour cela que Joseph ait fait immoler ces animaux aux idoles, ni qu'il ait jamais eu part aux superstitions Egyptiennes. Les termes de l'original n'enferment aucune idée d'idolâtrie. Lorsque les Hébreux tuoient quelques animaux, même avant la loi, le sang en étoit toûjours en quelque sorte offert à Dieu, il se l'étoit reservé dans la permission qu'il avoit donnée à Noé d'user de la viande pour sa nourriture (*b*). Ainsi toutes les fois qu'on tuoit quelque animal, on lui offroit en quelque sorte une victime ; on lui reservoit toûjours le sang & l'ame de cet animal.

Quand les Egyptiens n'auroient pas été dans ces principes, il suffit que les Hébreux y fussent, pour que Moïse ait pû parler comme il a fait. Au reste cette expression n'est pas particuliére aux Hébreux, on la voit souvent dans les Auteurs profanes. Héraclides de Cumes (*c*), parlant des animaux qu'on tuoit chaque jour pour le service de la table du Roi de Perse, dit qu'on immoloit tous les jours mille victimes.

MERIDIE. *A midi.* Il semble que c'étoit l'heure ordinaire du repas chez les Egyptiens. On voit parmi les Hébreux qu'on faisoit ordinairement deux repas par jour. Abraham donne à manger aux trois Anges vers le milieu du jour (*d*), & Loth leur servit à souper au soir du même jour (*e*). Dieu envoyoit par des corbeaux deux fois par jour du pain & de la viande à Elie pour sa nourriture (*f*). David aprés le meurtre d'Abner commis par Joab, jure qu'il ne prendra aucun aliment avant le coucher du Soleil (*g*). Saül dans la

(a) *Amos* v. 26.
(b) *Genes.* ix. 4. 5.
(c) *Apud Athenæum.* Χίλια ἱερεῖα τῆς ἡμέρας κατακοπτόμενα.
(d) *Genes.* xviii. 1.
(e) *Genes.* xix. 3.
(f) 3. *Reg.* xvii. 6.
(g) 2. *Reg.* iii. 35.

℣. 20. *Locuti sunt : Oramus domine ut audias nos. Jam ante descendimus ut emeremus escas :*

21. *Quibus emptis, cùm venissemus ad diversorium, aperuimus saccos nostros : & invenimus pecuniam in ore saccorum : quam nunc eodem pondere reportavimus.*

22. *Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt. Non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsupiis nostris.*

23. *At ille respondit : Pax vobiscum, nolite timere : Deus vester, & Deus patris vestri, dedit vobis thesauros in saccis vestris. Nam pecuniam quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon.*

℣. 20. Et lui dirent : Seigneur écoutez-nous, s'il vous plaît ; nous sommes déja venus une fois ici pour acheter du bled.

21. Et aprés en avoir acheté ; comme nous fûmes arrivez à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes nôtre argent, que nous vous rapportons aujourd'hui au même poids.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre pour acheter ce qui nous est necessaire. Nous ignorons qui a pû mettre cet argent dans nos sacs.

23. L'Intendant répondit : Soyez en paix, ne craignez point, c'est vôtre Dieu, & le Dieu de vôtre pere qui a mis ces trésors dans vos sacs. Car pour l'argent que vous m'avez donné, je l'ai en bonne espece. Et ayant fait sortir Simeon de prison, il le leur amena.

COMMENTAIRE.

poursuite des Philistins, défend au peuple de manger avant le soir (a). *Maledictus vir qui comederit panem usque ad vesperam, &c.* David aprés la mort de Saül ne mangea qu'au soir (b). On peut remarquer dans l'Ecriture plusieurs repas faits vers le milieu du jour, & d'autres faits sur le soir.

C'étoit une marque d'intemperance de manger le matin. Salomon dans l'Ecclesiaste (c) : *Malheur à toi terre dont le Roi est un enfant, & dont les Princes mangent le matin. Heureuse est la terre dont le Roi est d'une race illustre, & dont les Princes ne mangent qu'au tems qu'il faut.* Saint Pierre dans le livre des Actes, répondant à ceux qui les accusoient d'être pris de vin, dit (d) : *Ces personnes ne sont pas yvres comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisiéme heure du jour.* Cette troisiéme heure du jour revient à nos neuf heures du matin. Isaie fait des reproches à ceux qui boivent dés le matin, & qui continuent jusqu'au soir (e) : *Qui consurgitis mane ad Ebrietatem sectandam, & potandum usque ad vesperam.* Les Perses (f) faisoient de même ordinairement deux repas par jour. Lorsque le Roi donnoit à manger à ses Officiers, c'étoit ordinairement le matin, afin que le soir ils pûssent manger avec leurs amis.

(a) 1. *Reg.* 1. 12.
(b) 1. *Reg.* XIV. 24.
(c) *Eccles.* X. 16. 17.
(d) *Act.* II. 15.
(e) *Isai.* V. 11.
(f) *Heraclid. Cuman. apud Athen. lib.* IV. *cap.* 10.

℣. 24. *Et introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.*

25. *Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie: Audierant enim quòd ibi comesturi essent panem.*

26. *Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis: & adoraverunt proni in terram.*

27. *At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens: Salvus ne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi: Adhuc vivit?*

℣. 24. Et lorsqu'ils furent entrez dans la maison, il leur apporta de l'eau, ils laverent leurs pieds, & il donna à manger à leurs ânes.

25. Cependant ils préparoient leurs présens, en attendant que Joseph vint à midi. Car ils avoient appris qu'ils devoient manger chez lui.

26. Et Joseph étant entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présens, qu'ils tenoient dans leurs mains, & ils s'inclinerent jusqu'à terre en sa présence.

27. Et Joseph les ayant salué aussi avec beaucoup de bonté, leur demanda: Comment se porte vôtre pere, ce vieillard, dont vous m'aviez parlé? Est-il encore en vie?

COMMENTAIRE.

Quoiqu'on trouve parmi les anciens Grecs jusqu'à quatre ou cinq repas par jour, les plus reglez ne mangeoient pour l'ordinaire qu'une ou deux fois. (a) *Sæpius de die cibum sumere tam soliti veterum plerique, quàm nos hodie; nisi quod parciùs ferè prandebant; multi etiam cœnâ tantum vel prandio erant contenti.* Platon (b) étant arrivé en Italie & en Sicile, & ayant remarqué qu'on y faisoit deux grands repas par jour, ne pût s'empêcher de dire, que des gens accoûtumez à cette sorte de vie dés leur jeunesse, ne pourroient jamais parvenir à quelque degré de prudence & de sagesse. Les Latins avoient deux repas, le dîner & le souper; mais le premier étoit un repas particulier, où chacun mangeoit seul, à peu prés comme dans nos déjeunez. On n'invitoit jamais à ce repas; mais seulement au souper, qui se faisoit vers les trois heures aprés midi.

Imperat extructos frangere nona toros.

℣. 18. DEVOLVAT IN NOS CALUMNIAM. *Pour faire tomber sur nous ce reproche.* L'Hébreu (c) porte à la lettre: Pour se rouler sur nous, pour nous écraser, nous abbatre & nous opprimer, comme un lutteur qui a abbattu son ennemi. Le Chaldéen & la Version Samaritaine: Pour nous dominer. Le Syriaque: Pour nous insulter. Vatable: Pour nous réduire en servitude. Les 70. (d) Pour nous calomnier & nous en imposer.

(a) *Casaubon. in Athenæum lib. 1. cap. 10. & lib. 11. cap. 8.*
(b) *Plato in epistolis apud Athenæum. lib. XII. cap. 6.*
(c) להתגלל עלינו
(d) Τοῦ συκοφαντῆσαι ἡμᾶς, καὶ ἐπιθέσθαι ἡμῖν.

℣. 28. *Qui responderunt : Sospes est servus tuus pater noster, adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.*

29. *Attollens autem Joseph oculos, vidit Benjamin fratrem suum uterinum, & ait : Iste est frater vester parvulus, de quo dixeratis mihi ? Et rursum : Deus, inquit, misereatur tui, fili mi.*

30. *Festinavitque, quia commota fuerant viscera ejus super fratre suo, & erumpebant lacrymæ : & introiens cubiculum flevit.*

31. *Rursumque lotâ facie egressus, continuit se, & ait : Ponite panes.*

32. *Quibus appositis seorsum Joseph, & seorsum fratribus, Ægyptiis quoque qui vescebantur simul, seorsum. [Illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, & profanum putant hujuscemodi convivium.]*

℣. 28. Ils lui répondirent : Nôtre pere vôtre serviteur, se porte bien, & il vit encore : & ils se baisserent profondément en sa présence.

29. Joseph ayant levé les yeux, & ayant remarqué Benjamin son frere uterin, leur dit : Est-ce là le plus jeune de vos freres, dont vous m'aviez parlé ? Mon fils ajoûta-t-il, que Dieu vous comble de ses faveurs.

30. Et il sortit promtement, parce que ses entrailles avoient été émuës, en voyant son frere, & ses larmes couloient malgré lui ; & entrant dans une autre chambre, il pleura.

31. Et ayant lavé son visage, il revint se contenant : & il dit à ses gens : Servez à manger ;

32. Et on servit à part Joseph avec les Egyptiens, qui mangeoient avec lui, & les freres de Joseph aussi à part. Car il n'est pas permis aux Egyptiens de manger avec les Hébreux, & ils regardent ces sortes de repas comme profanes.

COMMENTAIRE.

℣. 23. PECUNIAM QUAM DEDISTIS PROBATAM EGO HABEO. *J'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, & j'en suis content.* C'est un mensonge. Joseph lui avoit ordonné d'en user ainsi ; ils sont coupables l'un & l'autre de cette fausseté. L'Hébreu met simplement : *Vôtre argent est venu jusqu'à moi.*

℣. 28. ADHUC VIVIT. ET INCURVATI SUNT. *Il vit encore. Et ils se prosternerent.* Le texte Samaritain & les 70. Il vit encore. *Joseph leur répondit : Qu'il soit beni de Dieu ; & ils se prosternerent, &c.*

℣. 32. ILLICITUM EST ÆGYPTIIS COMEDERE CUM HEBRÆIS. *Il n'est pas permis aux Egyptiens de manger avec les Hébreux.* On voit par Hérodote (*a*), qu'en général les Egyptiens ne mangeoient pas avec les étrangers ; & qu'ils avoient un si grand éloignement des Grecs, qu'ils n'auroient pas voulu se servir ni de leurs pots, ni de leurs broches, ni de leurs coûteaux, ni leur donner le baiser, ni manger d'une viande qu'ils auroient coupée avec leur couteau.

On recherche la cause de cet éloignement que les Egyptiens avoient

(*a*) *Herodot. lib.* II. *cap.* 41. *Et Cheremon. apud Porphyr. de Abstin. lib.* IV. Τῶν ἐξέτικων τῆς θεραπείας ἤδη συνίζειν.

des

℣. 33. Sederunt coram eo primogenitus juxta primogenita sua, & minimus juxta ætatem suam. Et mirabantur nimis,

34. Sumptis partibus quas ab eo acceperant: majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque partibus excederet. Biberúntque & inebriati sunt cum eo.

℣. 33. Ils s'assirent donc en la presence de Joseph, l'aîné selon le rang de sa naissance, & le plus jeune selon son âge. Et ils furent extrêmement surpris,

34. En recevant les parts que Joseph leur donnoit; car la plus grande part, qui étoit cinq fois plus grande que celle des autres, tomba à Benjamin. Ils bûrent donc avec Joseph, & firent grand'chere.

COMMENTAIRE.

des autres peuples; les uns l'attribuënt à des motifs de superstitions; parce que les Hébreux & d'autres peuples mangeoient des animaux qui étoient en vénération dans l'Egypte, ou qu'ils usoient sans distinction de quelque nourriture & de quelques viandes, qui étoient en horreur aux Egyptiens; ce qui leur faisoit regarder les étrangers comme des Profanes. C'est le sentiment du Chaldéen & de plusieurs Interpretes. D'autres veulent que cet éloignement des Egyptiens pour les Hébreux, ait été fondé sur l'emploi de Bergers, que ceux-ci exerçoient, & que les Egyptiens regardoient comme bas & méprisable; & cette explication est fondée sur le verset 34. du chapitre XLVI. D'autres (*a*) croient que les Egyptiens qui demeuroient dans les Villes, étant d'une profession sédentaire, haïssoient les Pasteurs Egyptiens de la campagne, parce qu'ils étoient guerriers & remuans.

℣. 33. SEDERUNT....JUXTA PRIMOGENITA SUA. *Il s'assirent à table chacun selon le rang de sa naissance.* On mangeoit assis & non pas couché sur des lits de table, chez les Egyptiens, chez les Hébreux & même chez les Grecs dans les tems heroïques. L'usage de manger couché ne paroît guéres dans l'Ecriture que depuis le retour de la captivité. Cette coûtume vient des Perses. Voyez Esther I. 6. & VII. 8.

℣. 34. SUMPTIS PARTIBUS QUAS AB EO ACCEPERANT. *En prenant les parts qu'il leur avoit données.* Joseph envoya lui-même à chacun d'eux sa part en particulier, selon l'ancienne coûtume de servir à table (*b*). L'Hébreu exprime mieux cette action. *Et tulit dona à facie sua ad eos*, ou *tulit fercula à facie sua.* Il partagea les viandes qu'on lui avoit servies dans des plats, & il en envoya de sa table à chacun de ses freres. Dans Homére c'est le maître du festin qui coupe & qui distribuë les viandes à ceux qui sont à table.

MAJORQUE PARS VENIT BENJAMIN, ITA UT QUINQUE PARTIBUS EXCEDERET. *La part qui vint à Benjamin étoit cinq fois*

(a) *Cunæus de Repub. Hebr. lib.* I. *cap. 6.*

(b) *Vide Plutar. in Sympos. lib.* II. *quæst. ult.*

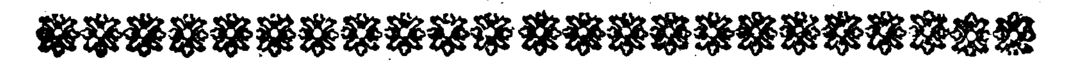
plus grande que celle des autres. Dans le repas chaque convié avoit ordinairement une égale portion ; d'où vient qu'Homere donne souvent aux festins l'épithéte d'égaux (*a*), à cause de l'égalité des parts qu'on y distribuoit, selon la remarque d'Athénée (*b*). On distinguoit les personnes honorables par de plus grosses parts ; comme il se voit ici. Hector (*c*) reproche à Diomede, qui fuyoit devant lui, que les Grecs lui faisoient honneur dans leurs festins, en lui donnant la premiére place, le plus grand morceau & des coupes toûjours pleines. Demetrius (*d*) dit que Joseph envoyant cinq parts à son frere Benjamin, & en reservant deux pour lui, tandis qu'il n'en donnoit qu'une à ses autres freres, vouloit marquer par là qu'il égaloit les deux fils de Rachel, aux sept enfans de Lia.

BIBERUNT, ET INEBRIATI SUNT CUM EO. *Ils burent & firent grand'chere.* A la lettre : *Ils burent & s'enyvrerent.* Le terme de l'original, qui signifie s'enyvrer (*e*), se prend quelquefois en un sens moins odieux, pour marquer boire autant qu'on veut, autant que la soif & la necessité le demandent ; ainsi quand l'épouse dit dans le Cantique (*f*) : *Venez mes amis, bûvez, enyvrez-vous.* C'est-à-dire, Venez, mangez, faites bonne chere. Et Aggée parlant aux Juifs, leur dit (*g*) : *Vous avez semé beaucoup, & vous avez recüeilli peu, vous avez mangé, & vous ne vous êtes point rassasiez, vous avez bû, & vous ne vous êtes point enyvrez* : C'est comme s'il disoit : Vous n'avez recüeilli ni du bled ni du vin, autant qu'il en faut pour être à son aise, & dans l'abondance. Homere (*h*) finit ordinairement le recit qu'il fait des repas, par ces paroles. Aprés que chacun eut bû & mangé autant qu'il voulut, ils se retirérent ; ou aprés avoir chassé la faim & la soif, ils s'en allérent. L'Ecriture prend souvent le verbe enyvrer dans un sens métaphorique, comme, (*i*) *J'enyvrerai mes fleches dans leur sang* ; & ailleurs (*k*), *La terre sera enyvrée de la pluie* ; & Isaïe (*l*) : *Je les rassasierai de ta chair, & je les enyvrerai de ton sang.* On dit aussi être enyvré de douleur (*m*), ou de vanité, &c. Les Prophetes invectivent souvent contre les yvrognes d'Israël. Les fils de Jacob, dans cette occasion, ne s'abandonnérent pas apparemment

---

(a) Δαίτας ἐίσας.
(b) *Athen. lib.* I. *pag.* 12.
(c) Ἕδρῃ τε κρέασίν τε, ἠδὲ πλείοις δεπάεσσι.
(d) *Apud Euseb. Præp. lib.* IX. 21.
(e) שכר.
(f) *Cant.* V. I.
(g) *Agg.* I. 6.
(h) Αὐτὰρ ἐπεὶ πόσιος καὶ ἐδητύος ἐξ ἔρον ἕντο.
Et ailleurs,
Ἀλλ' ἐπεὶ ἔσπεισαν, ἔπιον θ' ὅσον ἤθελε θυμὸς
Ἔβαν οἶκόνδε ἕκαστος.
(i) *Deut.* XXXII. 42.
(k) *Psal.* LXIV. II.
(l) *Isai.* XLIX. 26.
(m) *Isai.* LI. 21.

à prendre du vin avec excés, étant sous les yeux d'une personne de la consideration de Joseph, qu'ils ne connoissoient point encore, & à qui ils devoient tant de respect.



CHAPITRE XLIV.

Joseph fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin, il fait ramener ses freres, & les traite comme s'ils eussent été des voleurs; Juda s'offre à demeurer prisonnier en la place de Benjamin.

℣. 1. *Præcepit autem Joseph dispensatori domûs suæ, dicens: Imple saccos eorum frumento, quantùm possunt capere: & pone pecuniam singulorum in summitate sacci.*

2. *Scyphum autem meum argenteum, & pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factùmque est ita.*

3. *Et orto mane dimissi sunt cum asinis suis.*

4. *Jámque urbem exierant, & processerant paululum; tunc Joseph accersito dispensatore domûs, Surge, inquit, & persequere viros, & apprehensis dicito: Quare reddidistis malum pro bono?*

5. *Scyphus, quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, & in quo augurari solet: pessimam rem fecistis.*

℣. 1. OR Joseph donna cet ordre à l'Intendant de sa maison: Emplissez de bled les sacs de ces hommes, tant qu'ils en pourront tenir, & mettez l'argent de chacun d'eux à l'entrée de son sac.

2. Et mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le bled. Et cet ordre fut executé.

3. Et le lendemain matin, on les laissa aller avec leurs ânes.

4. Comme ils furent sortis hors de la ville, & qu'ils eurent fait quelque peu de chemin; Joseph ayant appellé son Intendant, lui dit: Courez vîte aprés ces gens, arrêtez-les, & leur dites: Pourquoi avez vous rendu le mal pour le bien?

5. La coupe que vous avez prise, est celle dans laquelle mon Seigneur boit, & dont il se sert pour tirer des augures. Vous avez fait une tres-mauvaise action.

COMMENTAIRE.

℣. 2. SCYPHUM. *Une tasse.* Les 70. traduisent *Condy*, qui est une sorte de coupe, dont les Perses se servoient pour faire leurs libations. Elle contenoit dix Cotyles. Les Egyptiens s'en servoient aussi comme il paroît par Nicomaque. Symmaque a traduit l'hébreu *Gebiah* (*a*) par *Phialam*, une tasse, une patére.

℣. 5. IN QUO AUGURARI SOLET. *C'est la coupe dont il se sert*

(a) גביע

℣. 6. *Fecit ille ut jusserat. Et apprehensis per ordinem locutus est.*

℣. 6. L'Intendant executa le commandement de Joseph, & les ayant arrêtez, il leur dit [tout ce qu'on lui avoit commandé de leur dire,]

7. *Qui responderunt : Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint ?*

7. Ils répondirent : Pourquoi nôtre Seigneur parle-t il de cette sorte à ses serviteurs, comme s'il les croyoit capables d'une action si honteuse ?

8. *Pecuniam, quam invenimus in summitate saccorum ; reportavimus ad te de terra Chanaan : & quomodo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum ?*

8. Nous vous avons rapporté de la terre de Canaan, l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs ; & comment seroit-il possible que nous eussions voulu dérober de l'or ou de l'argent dans la maison de nôtre Seigneur ?

9. *Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum, quod quaeris, moriatur, & nos erimus servi domini nostri.*

9. Que celui de vos serviteurs à qui on trouvera ce vol, soit mis à mort, & nous autres nous serons esclaves de nôtre Seigneur.

COMMENTAIRE.

pour ses augures. Le terme hébreu *Nachasch* (*a*) se prend ordinairement en mauvaise part dans l'Ecriture ; de même que le Latin *augurari* : mais Grotius croit qu'on les peut prendre en bonne part en cet endroit, & qu'apparemment Joseph se servoit de la tasse, dont il est ici question, lorsque pour se préparer à expliquer les songes, il répandoit des liqueurs, & faisoit des sacrifices à Dieu. Le terme Latin *augurari*, signifie souvent simplement, conjecturer ou deviner l'avenir, sans aucun mélange de superstition, ni de magie. Ainsi ce passage, *In quo augurari solet*, ne veut pas dire necessairement une divination défenduë & magique, telle qu'étoit celle dont parlent quelques Anciens, & qui se faisoit par le moyen d'une tasse pleine d'eau ou d'autre liqueur, que l'on répandoit, & dont on tiroit des augures pour l'avenir ; *Diligenter & per aurem vasorum effundebant*, dit Eustathe (*b*), *divinum augurium captantes.* Julius Sirenius parle aussi d'une coupe divinatoire, dont se servoient les Assyriens, les Chaldéens & les Egyptiens ; on la remplissoit d'eau, & l'on y mettoit une lame d'argent, ou des pierres précieuses gravées de certains caracteres ; & en prononçant quelques paroles, on invoquoit le démon, qui répondoit aussi-tôt du fond de cette eau, par une espece de sifflement. Pline (*c*) fait mention des divinations par le moyen des eaux & des bassins. On peut voir Grotius sur cet endroit.

(a) נחש
(b) *Eustat. in Odyss. Juli. Firm. de fato. cap. 18. apud Peter.*
(c) *Plin. lib.* xxx. *c.* 2.

ỷ. 10. *Qui dixit eis : Fiat juxta vestram sententiam : apud quemcumque fuerit inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innoxii.*

11. *Itaque festinatò deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.*

12. *Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.*

13. *At illi scissis vestibus, oneratisque rursum asinis, reversi sunt in oppidum.*

14. *Primúsque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph [necdum enim de loco abierat] omnésque ante eum pariter in terram corruerunt.*

ỷ. 10. Il répondit : Oüi, j'y consens : Quiconque se trouvera avoir pris la coupe, sera mon esclave, & pour vous, vous en serez déchargez.

11. Ils se hâterent donc de décharger leurs sacs, & chacun ouvrit le sien.

12. L'Intendant les foüilla tous, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & il trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ils déchirerent leurs vêtemens, & ayant rechargé leurs ânes, ils retournerent dans la ville.

14. Judas entra le premier, & se prosterna avec ses freres devant Joseph, qui n'étoit point encore sorti de la maison, & ils se prosternérent tous à terre en sa présence.

COMMENTAIRE.

Saint Augustin (*a*) ne croit pas qu'il y ait du mensonge dans ce que Joseph fait dire à son Intendant, parce qu'il ne parloit pas dans le sérieux. Il vouloit donner l'épouvante à ses freres, & éprouver leur fidelité envers Benjamin son frere. Saint Thomas (*b*) prétend que Joseph & son Intendant parlerent dans cette rencontre selon l'opinion commune qu'on avoit dans l'Egypte, que Joseph étoit un Magicien ; quelques-uns traduisent : *Hic est scyphus pro quo diligentissimé requisivit.* C'est une coupe dont il est fort en peine ; ou, *Pro quo auguratus est* ; ou, *augures consuluit*, pour laquelle il a consulté les augures, ou, pour laquelle il a employé tout son art ; ou enfin, *Scyphus quem furati estis . . . ipse est de quo certò auguratur.* Mon maître a bien deviné que vous l'aviez pris. Le Chaldéen : *Et mon Maître l'a cherché avec soin.* L'Arabe : *Mon Maître vous a tenté par le moyen de cette coupe.* On peut, en négligeant la ponctuation des Massoretes, traduire ainsi tout le verset (*c*) : *N'est-ce pas la coupe dont mon Maître se sert pour boire ? & il a auguré par son moyen le mal que vous avez fait.*

ỷ. 10. FIAT JUXTA VESTRAM SENTENTIAM. *Oüi, j'y consens, &c.* Il sembleroit qu'il veut s'en tenir aux propositions des freres de Joseph. Cependant il change tout ce qu'ils ont dit : Ils avoient condamné à mort celui dans le sac duquel on trouveroit le vol ; & ils s'étoient offerts à demeurer tous Esclaves de Joseph ; & l'Officier

(a) *Aug. quæst.* 145. *in Genes.*
(b) *Thom.* 2. 2. *quæst.* 195. *art.* 7.

(c) נחש ינחש בו הרעותם אשר עשיתם

℣. 15. *Quibus ille ait : Cur sic agere voluistis ? An ignoratis quod non sit similis mei in augurandi scientia ?*

16. *Cui Judas ; quid respondebimus, inquit domino meo ? vel quid loquemur, aut justè poterimus obtendere ? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum : en omnes servi sumus domini mei, & nos, & apud quem inventus est scyphus.*

17. *Respondit Joseph : Absit à me ut sic agam : qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus : Vos autem abite liberi ad patrem vestrum.*

℣. 15. Joseph leur dit : Pourquoi en avez vous agi ainsi avec moi ? Ignorez-vous, qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de deviner ?

16. Juda lui répondit : Que pouvons-nous répondre à nôtre Seigneur ? Et comment pourrons-nous ouvrir la bouche pour nous défendre & pour nous excuser avec quelque sorte de justice ? Dieu a trouvé l'iniquité de vos serviteurs. Nous sommes tous les esclaves de mon Seigneur, & nous & celui à qui on a trouvé la coupe.

17. Joseph repartit : A Dieu ne plaise, que j'en agisse de la sorte. Que celui qui a dérobé ma coupe, demeure mon esclave ; pour vous autres retournez librement retrouver vôtre pere.

COMMENTAIRE.

de Joseph, aprés y avoir consenti, dit simplement, que le Voleur sera fait Esclave, & que les autres pourront s'en aller en liberté. On pourroit traduire le texte d'une autre maniére, qui sauveroit cette espece de contrarieté (a) : *L'Officier répondit : Certes à present il seroit juste de vous traiter comme vous l'avez dit ;* [Mais] *que celui qui a fait le vol soit mon Esclave*, je n'en demande pas davantage, *pour les autres je les tiens innocens.*

℣. 15. AN IGNORATIS QUOD NON SIT SIMILIS MEI, &c. *Ne sçavez-vous pas que personne ne m'égale en l'art de deviner.* L'Hébreu, le Chaldéen, les 70. *Ne sçaviez-vous pas qu'un homme comme moi ne manqueroit pas de deviner ?* ou qu'un homme comme moi reconnoîtroit infailliblement vôtre vol par le moyen des Devins.

℣. 16. DEUS INVENIT INIQUITATEM SERVORUM TUORUM. *Le Seigneur a trouvé l'iniquité de vos serviteurs.* Il s'en est souvenu ; il l'a découverte, il a trouvé le tems de la punir. L'iniquité peut être prise ici pour le châtiment dont elle est punie. Bonfrere veut que cette iniquité dont parle Juda, soit le vol dont il croyoit Benjamin coupable. La plûpart l'entendent du crime qu'ils avoient fait en vendant Joseph.

℣. 17. QUI FURATUS EST, IPSE SIT SERVUS. *Que celui qui a fait le vol, soit fait esclave.* Le vol est puni ici par la servitude ; on ne sçait si c'étoit une peine fixe & reglée parmi les Egyptiens.

(a) גם עתה כדבריכם כן הוא

℣. 18. *Accedens autem propius Judas, confidenter ait: Oro domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne irascaris famulo suo: tu es enim post Pharaonem*

19. *Dominus meus. Interrogasti prius servos tuos: Habetis patrem, aut fratrem?*

20. *Et nos respondimus tibi domino meo: Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est: cujus uterinus frater mortuus est: & ipsum solum habet mater sua, pater verò tenerè diligit eum.*

21. *Dixistique servis tuis: Adducite eum ad me, & ponam oculos meos super illum.*

22. *Suggessimus domino meo: Non potest puer relinquere patrem suum: si enim illum dimiserit, morietur.*

℣. 18. Judas s'approchant plus prés, parla hardiment à Joseph, en ces termes: Je vous prie, mon Seigneur, de permettre à vôtre serviteur de vous parler, & ne vous fâchez point contre vôtre esclave: Car aprés Pharaon,

19. Vous êtes mon Seigneur. Vous nous demandâtes la premiere fois [que nous vous vîmes:] Avez-vous encore vôtre pere, ou un frere?

20. Nous répondîmes à mon Seigneur: Nous avons un pere qui est fort âgé, & un jeune enfant, qui lui est né dans sa vieillesse, & dont le frere uterin est mort. Sa mere n'a que cet enfant, & son pere l'aime tendrement.

21. Alors vous dites à vos serviteurs; Amenez-le moi, & je serai bien aise de le voir.

22. Nous répondîmes à mon Seigneur, que l'on ne pouvoit ôter cet enfant d'auprés de son pere, sans faire mourir ce vieillard.

COMMENTAIRE.

℣. 18. TU ES POST PHARAONEM DOMINUS MEUS. *Aprés Pharaon vous êtes mon Seigneur.* L'Hébreu: *Vous êtes comme Pharaon.* Nous vous regardons comme le Roi lui-même. Verset 19. *Mon Seigneur, vous nous avez demandé, &c.*

℣. 20. IPSUM SOLUM HABET MATER SUA. *C'est le seul fils de sa mere.* Rachel étoit morte il y avoit long-tems; ils veulent dire que de deux fils que sa mere avoit eû, Benjamin étoit le seul qui restât en vie; ou bien que la mere nourrice de Benjamin le regardoit comme le fils unique de Rachel & l'aimoit comme son propre fils.

℣. 21. PONAM OCULOS MEOS SUPER ILLUM. *Je le favoriserai.* Les 70. J'en aurai soin. Cette façon de parler, mettre ses yeux sur quelqu'un, marque une vûë de complaisance. Jeremie (a): *Ponam oculos meos super eos ad placandum.* On peut remarquer, 1°. Que ce récit n'est pas absolument le même que celui qui se trouve au chapitre XLII. 13. & suivants; d'où on peut inferer que l'Ecrivain Sacré ne rapporte pas toûjours dans un même lieu toutes les circonstances d'une action; & qu'ainsi on ne peut pas toûjours se servir du silence de l'Ecriture, comme d'un argument d'un grand poids

(a) *Jeremia* XXIV. 6. & XXXIX. 12. & XL. 4. & *Eccli.* XXXIV. 19.

℣. 23. *Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis amplius faciem meam.*

24. *Cùm ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.*

25. *Et dixit pater noster : Revertimini, & emite nobis parum tritici.*

26. *Cui diximus : Ire non possumus. Si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscemur simul : alioquin illo absente, non audemus videre faciem viri.*

27. *Ad quæ ille respondit : Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.*

28. *Egressus est unus, & dixistis : Bestia devoravit eum : & huc usque non comparet.*

29. *Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos meos cum mœrore ad inferos.*

℣. 23. Et vous répartîtes à vos serviteurs : Si le plus jeune de vos freres ne vient-ici avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

24. Etant donc retournez vers nôtre pere, vôtre serviteur, nous lui fîmes le recit de tout ce que mon Seigneur nous avoit dit :

25. Et nôtre pere nous ayant dit [quelque tems aprés,] retournez en [Egypte] & achetez-nous un peu de bled.

26. Nous lui dîmes : Nous ne pouvons point y aller [seuls.] Si nôtre jeune frere y vient avec nous, nous irons ensemble : mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons nous présenter devant celui [qui commande dans ce pays-là.]

27. Nôtre pere nous répondit : Vous sçavez que ma femme n'a eû que deux enfans :

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit dévoré, & jusqu'à present il ne paroît point.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, & qu'il lui arrive quelque accident dans le chemin, vous conduirez ma vieillesse dans le tombeau, par l'excés de la douleur dont je serai accablé.

COMMENTAIRE.

en matiére de fait. On ne doit pas conclure aussi qu'il y ait contradiction entre deux récits, dont l'un marque une circonstance qui est omise dans un autre, pourvû que ces circonstances ne soient pas incompatibles. 2°. Que l'Historien Sacré en faisant parler directement les personnages de son histoire, ne leur fait pas toûjours dire formellement les mêmes paroles qu'ils ont dites ; mais qu'il exprime seulement d'une maniére fidéle leur pensée & leur dessein ; & quand il fait parler en deux divers endroits la même personne sur le même sujet, si le sens & le fonds de ce qu'elle dit est le même, quand les paroles seroient assez differentes, on ne doit pas dire qu'il y ait de la contrarieté dans le recit, ou de l'infidelité dans l'Ecrivain Sacré. On doit faire le même jugement des additions ou des retranchemens que l'on remarque dans divers livres de l'Ecriture, comparez les uns aux autres. Ce sont differens mémoires dont les uns sont plus entendus & plus circonstanciez que les autres ; mais qui sont tous également certains.

℣. 31.

℣. 30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, & puer defuerit, [cùm anima illius ex hujus anima pendeat,]

31. Videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducent famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spopondi dicens: Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero: ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

℣. 30. Si donc je retourne vers nôtre pere vôtre serviteur, sans cet enfant; comme son ame est attachée à celle de son fils,

31. Lorsqu'il verra qu'il n'est point revenu avec nous, il mourra, & vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le conduira au tombeau.

32. Souffrez donc que je demeure moi-même vôtre esclave, puisque je me suis chargé de cet enfant, & que j'en ai répondu à mon pere, en lui disant: Si je ne vous le raméne, que mon pere m'impute sa perte, & ne me la pardonne jamais.

33. Je demeurerai donc esclave de mon Seigneur, & je le servirai en la place de cet enfant, & permettez, s'il vous plaît, qu'il s'en retourne avec ses freres.

34. Car je ne puis retourner vers mon pere, si cet enfant n'est avec nous, ni être témoin de la douleur qui l'accablera [lorsqu'il ne le verra plus.]

COMMENTAIRE.

℣. 31. CUM VIDERIT EUM NON ESSE NOBISCUM. *Quand il ne le verra point avec nous.* L'Hébreu, Aussi-tôt qu'il verra qu'il n'est point. *Nobiscum* n'est pas dans l'Hébreu; mais il est dans le Chaldéen, les 70. le Syriaque & le Samaritain.

CHAPITRE XLV.

Joseph se fait connoître à ses freres; ils s'en retournent chargez de présens vers Jacob, pour le faire venir en Egypte avec sa famille.

℣. 1. NOn se poterat ultrà cohibere Joseph multis coram astantibus: unde præcepit ut egrederentur cuncti foras, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

2. Elevavitque vocem cum fletu: quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

℣. 1. JOseph ne pouvoit plus retenir ses larmes, devant plusieurs personnes qui étoient autour de lui; c'est pourquoi il fit sortir tout le monde, afin qu'aucun étranger ne fut present, lorsqu'il se feroit connoître à ses freres.

2. Alors laissant couler ses larmes, & élevant sa voix qui fut entenduë des Egyptiens, & de toute la maison de Pharaon,

℣. 3. Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph. Adhuc pater meus vivit ? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

4. Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cùm accessissent propè, Ego sum, ait, Joseph frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur quod vendidistis me in his regionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.

6. Biennium est enim quod cœpit fames esse in terra : & adhuc quinque anni restant, quibus nec arari poterit nec meti.

7. Præmisitque me Deus ut reservemini super terram, & escas ad vivendum habere possitis.

℣. 3. Il dit à ses freres : Je suis Joseph, Mon pere vit-il encore ? Mais ses freres ne lui pûrent répondre, tant ils furent saisis de frayeur.

4. Et leur parlant avec douceur : Approchez, leur dit-il ; & s'étant approchez de lui, il ajoûta : Je suis Joseph vôtre frere, que vous avez vendu [& fait mener] en Egypte.

5. Ne craignez point, & ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu [pour être conduit] dans ce pays-ci : Car Dieu m'a envoyé devant vous dans l'Egypte, pour vôtre conservation.

6. Il y a deux ans que la famine a commencé dans le pays, & elle durera encore cinq ans, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni moissonner.

7. Et Dieu m'a envoyé ici devant vous, afin que vous soyez conservez en vie sur la terre, & que vous puissiez avoir de quoi vivre.

COMMENTAIRE.

℣. 5. NEQUE VOBIS DURUM ESSE VIDEATUR QUOD VENDIDISTIS ME, &c. *Ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu.* L'Hébreu à la lettre (a), *Ne vous fâchez point*, ou *ne soyez point fâchez de m'avoir vendu.* Il ne faut pas que cela vous afflige, ni qu'il blesse l'union qui doit être entre vous. Joseph craignoit peut-être que la confusion de ce crime ne les portât à en rejetter la faute les uns sur les autres, & à se faire des reproches qui auroient pû aboutir à une rupture manifeste. On peut remarquer ici les grands sentimens de Joseph sur la Providence de Dieu, qui sçait employer même la malice & les crimes des hommes, pour l'exécution de ses desseins cachez & toûjours adorables.

℣. 6. NEC ARARI POTERIT, NEC METI. *On ne pourra ni labourer, ni moissonner.* Durant les années de sterilité, on ne laissoit pas de jetter quelques semences, & de faire quelque recolte ; mais c'étoit si peu, que cela passoit pour rien. On voit ci-aprés au chapitre XLVII. 19. que les Egyptiens viennent demander à Joseph du grain pour semer, même pendant la sterilité. *Præbe semina ne pereunte cultore redigatur terra in solitudinem.* Ce que Joseph dit ici est donc une exageration.

(a) ואל יחר בעיניכם

℣. 8. *Non vestro consilio: sed Dei voluntate huc missus sum: qui fecit me quasi patrem Pharaonis, & dominum universæ domûs ejus, ac principem in omni terra Ægypti.*

9. *Festinate, & ascendite ad patrem meum & dicetis ei: Hæc mandat filius tuus Joseph; Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti: descende ad me, ne moreris,*

10. *Et habitabis in terra Gessen: eritque juxta me tu, & filii tui, & filii filiorum tuorum, oves tuæ, & armenta tua, & universa quæ possides.*

℣. 8. Ce n'est point par vôtre conseil, que je suis venu ici, mais par un effet de la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le pere de Pharaon, le maître de toute sa maison, & le Prince de toute l'Egypte.

9. Allez vîte trouver mon pere, & dites-lui: Voici ce que vous mande vôtre fils Joseph: Dieu m'a rendu le Seigneur de toute l'Egypte: Venez me trouver, ne tardez point.

10. Vous demeurerez dans la terre de Gessen; & vous serez auprés de moi, vous & vos enfans, & les fils de vos enfans, vos brebis, vos troupeaux de bœufs, & tout ce qui est à vous.

COMMENTAIRE.

℣. 8. FECIT ME QUASI PATREM PHARAONIS. *Il m'a rendu comme le pere de Pharaon.* L'Hébreu met positivement, *Il m'a établi Pere de Pharaon.* Nous avons déja remarqué sur le verset 43. du chapitre XLI. que cette qualité de Pere du Roi, étoit un nom de dignité dans la Cour du Roi d'Egypte. On voit & chez les Phéniciens, & chez les Perses, & chez les Arabes, & chez les Romains la qualité de pere donnée à certains grands Officiers. Les Empereurs Romains donnoient le nom de Pere aux Préfets du Prétoire, comme on le voit dans les lettres de Constantin à Ablavius. Les Caliphes (*a*) donnoient la même qualité à leur premier Ministre. Dans le livre des Juges (*b*), Michas dit au jeune Lévite, *Sis mihi in Patrem.* Diodore remarque (*c*) que les Rois d'Egypte avoient pour Maîtres & pour conseillers les Prêtres du pays. On peut prendre en ce sens le mot de Pere en cet endroit.

℣. 10. HABITABIS IN TERRA GESSEN. Saint Jerôme dérive le nom de *Gessen* de l'Hébreu (*d*) *Geschem*; la pluye; parce, dit-il, que ce canton qui approchoit fort de l'Arabie, étoit arrosé de la pluye, au lieu qu'il n'en tomboit jamais dans tout le reste de l'Egypte. Les exemplaires des 70. de Rome, & ceux des Bibles Royales, mettent *Gessen d'Arabie*, comme si ce canton eût fait partie de l'Arabie. On voyoit déja cette addition du tems de S. Jerôme, qui l'a rejettée; parce qu'elle ne se trouve pas dans l'Hébreu. Le canton de Gessen étoit le plus Oriental de la basse Egypte. Les Geographes appellent

(a) *Hist. Sarac. lib.* II. *c.* 16.
(b) *Judic.* XVII. 10.
(c) *Diodor. Sicul. lib.* I. Ἐξηγηταὶ τῶν διδάσκαλοι.
(d) גשם

℣. 11. Ibique te pascam [adhuc enim quinque anni residui sunt famis] ne & tu pereas, & domus tua, & omnia quæ possides.

12. En oculi vestri, & oculi fratris mei Benjamin, vident quòd os meum loquatur ad vos.

13. Nuntiate patri meo universam gloriam meam, & cuncta quæ vidistis in Ægypto : Festinate, & adducite eum ad me.

14. Cùmque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui, flevit : illo quoque similiter flente super collum ejus.

℣. 11. Et je vous y nourrirai, [car il reste encore cinq années de famine,] de peur que vous ne mouriez de faim, vous & toute vôtre famille, & tout ce que vous avez.

12. Vos yeux, & les yeux de mon frere Benjamin, sont témoins que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche.

13. Annonçez à mon pere la gloire, dont je suis comblé, & tout ce que vous avez vû dans l'Egypte ; hâtez-vous de me l'amener.

14. Et se jettant au col de Benjamin son frere, pour l'embrasser, il pleura ; & Benjamin pleura aussi, panché sur son col.

COMMENTAIRE.

Nome Arabique, *Nomum Arabicum*, celui qui approchoit le plus de l'Arabie & de la Mer rouge, vis-à-vis du Nome de Tanis. La Ville principale du pays de Gessen étoit Ramesses ; & au chapitre XLVII. 11. il est nommé la terre de Ramesses. Joseph (*a*) a crû que le lieu de la demeure d'Israël & de ses fils étoit Héliopolis. L'Arabe semble être dans le même sentiment, puisqu'il traduit *Ramesse*, pour *Ain-semes* (*b*), *la fontaine du Soleil* ; qui est la même chose qu'Héliopolis. Le Géographe Arabe l'entend de même. La ville d'Héliopolis est mise par Strabon (*c*) dans cette partie de l'Egypte qu'on nommoit Arabique. Les 70. placent Gessen dans ce même canton d'Arabie ; & dans l'Exode 1. 2. ils ajoûtent la ville d'On, ou Héliopolis, à celles de Pithom & de Ramesse. Voyez Genese XLVI. 28. 29.

℣. 11. IBI TE PASCAM .... NE PEREAS. *Je vous y nourrirai, de peur que vous ne périssiez.* L'Hébreu (*d*) se peut traduire ainsi : *Et mensuratè alam te ibi .... ne depaupereris.* Je vous fournirai de la nourriture avec mesure pour vous & pour vôtre famille, afin que vous ne soyez pas obligé de vous appauvrir, & d'y mettre tout ce que vous avez de biens. Je vous donnerai la mesure de nourriture que l'on donne aux troupes & aux serviteurs ; je vous nourrirai comme un pere de famille nourrit ses domestiques ; tous les jours je vous distribuërai vôtre nourriture. On trouve la même expression au chapitre XLVII. verset 12. & au verset 22. du même chapitre, il est dit que Joseph donnoit à chaque Prêtre sa portion reglée & détermi-

(a) *Joseph. lib.* 11. *cap.* 4.
(b) *Exod.* 1. 2.
(c) *Strabo lib.* XVII.
(d) כלכלתי

℣. 15. *Osculatúsque est Joseph omnes fratres suos, & ploravit super singulos: post quæ ausi sunt loqui ad eum.*

16. *Auditúmque est, & celebri sermone vulgatum in aula regis: Venerunt fratres Joseph: Et gavisus est Pharao, atque omnis familia ejus.*

17. *Dixítque ad Joseph ut imperaret fratribus suis, dicens: Onerantes jumenta ite in terram Chanaan,*

18. *Et tollite inde patrem vestrum & cognationem, & venite ad me: & ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.*

℣. 15. Joseph baisa aussi tous ses freres, & pleura en les embrassant les uns aprés les autres. Aprés cela ils prirent la confiance de lui parler.

16. Et le bruit se répandit, & on publia dans la Cour du Roi, que les freres de Joseph étoient venus, & Pharaon en eut de la joie, avec toute sa Cour.

17. Et il dit à Joseph, qu'il donnât cet ordre à ses freres: Chargez vos ânes, & retournez dans la terre de Canaan,

18. Et amenez de là vôtre pere, & toute vôtre parenté; & venez me trouver, & je vous donnerai tout ce qu'il y a de meilleur en Egypte, & vous vous nourrirez de la moëlle de la terre.

COMMENTAIRE.

née pour chaque jour; il est croyable qu'il en usoit de même avec son pere & ses freres; il leur distribuoit par jour du bled pour leur nourriture, à proportion que leur famille étoit plus ou moins nombreuse.

℣. 12. Quod os meum loquatur ad vos. *Je vous parle de ma propre bouche.* Le Chaldéen ajoûte par forme d'explication: *Vestrâ linguâ.* Je vous parle Hébreu, ou je vous parle à cœur ouvert, & vous pouvez reconnoître ma voix & mes sentimens. On voit ici la bonté du cœur de Joseph, qui bien loin de leur faire des reproches, ne leur parle pas même d'une maniére qui fut intelligible aux Egyptiens, de ce qu'ils lui avoient fait. Il ne paroît pas dans l'Ecriture qu'il en ait rien dit, ni durant sa prison & sa disgrace, ni durant sa prosperité.

℣. 17. Onerantes jumenta. *Chargez vos bêtes.* Quelques-uns traduisent l'Hébreu (*a*): *Stimulate jumenta.* Piquez, faites hâter vos bêtes. Les 70. (*b*) ont traduit, chargez vos chariots. D'autres exemplaires lisoient (*c*), *vos charges*; & d'autres (*d*), *vôtre voyage.*

℣. 18. Medullam terræ. *La moëlle de la terre.* L'Hébreu (*e*), la graisse, ou le lait de la terre. Le Chaldéen: *Omnia bona Ægypti*; tous les biens, ou l'excellente terre d'Egypte, ou un des meilleurs cantons de l'Egypte.

(a) טענו את בעירכם
(b) Γεμίσατε τὰ φορεῖα.
(c) Φορτία.
(d) Πορεία.
(e) חלב

℣. 19. *Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti, ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum : & dicito : Tollite patrem vestrum, & properate quantociùs venientes.*

20. *Nec dimittatis quidquam de supellectili vestra : quia omnes opes Ægypti, vestra erunt.*

21. *Feceruntque filii Israël, ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundùm Pharaonis imperium : & cibaria in itinere.*

22. *Singulis quoque proferri jussit binas stolas : Benjamin verò dedit trecentos argenteos cum quinque stolis optimis.*

℣. 19. Dites-leurs aussi de prendre des voitures de l'Egypte, pour amener leurs femmes & leurs petits enfans; amenez aussi vôtre pere, & hâtez-vous de revenir au plutôt.

20. Et ne laissez rien de vos effets, parce que toutes les richesses de l'Egypte seront à vous.

21. Les enfans d'Israël executérent cet ordre ; & Joseph leur fit donner des chariots, selon le commandement du Roi, & des vivres pour leur voyage.

22. Il leur fit donner à chacun deux robbes; mais il donna à Benjamin trois cens pieces d'argent, avec cinq robbes parfaitement bonnes.

COMMENTAIRE.

℣. 20. NEC DIMITTATIS QUICQUAM DE SUPELLECTILI VESTRA. *Ne laissez rien de ce qui est dans vos maisons.* On peut aussi donner ce sens à l'Hébreu : *Ne parcat oculus vester super vasa vestra.* Ne feignez point, ne vous mettez point en peine de laisser & d'abandonner quelques-uns de vos effets ; négligez-les, vous trouverez ici tout ce dont vous aurez besoin. Ce dernier sens me paroît le meilleur. Voyez Deuteronome VII. 16. XIX. 13. 21. & Ezechiel VII. 4. 9. & XVI. 5. Quelques-uns expliquent : *Vasa vestra ;* des instrumens du labourage. Ils étoient assez inutiles dans l'Egypte, où l'on ne labouroit pas comme ailleurs (*a*).

℣. 22. BINAS STOLAS. *Deux robbes.* L'Hébreu (*b*) : Des habits à changer. Le Syriaque : Une paire d'habits. Les Egyptiens avoient un soin extraordinaire de la propreté, & ils changeoient souvent d'habits. Joseph donne à chacun de ses freres une couple d'habits ; c'est-à-dire, deux de ces tuniques de lin dont on se servoit communément dans le pays, ou plutôt une tunique & un manteau, ou même deux tuniques & deux manteaux ; car l'habit ordinaire consistoit en une tunique & un manteau, comme le remarque Hérodote ; ainsi pour en avoir à changer, il falloit en avoir au moins deux paires. Quelques-uns croient que *Mutatoriæ vestes*, sont des habits de fête ; mais nous aimons mieux l'entendre dans le premier sens. De la maniére dont étoient faits les habits, il n'étoit pas necessaire de prendre si exactement la mesure de ceux à qui l'on en donnoit. Les manteaux n'étoient point taillez, comme ils ne le sont pas encore au-

(a) *Vid. Diodor. l. 1. & Plin. l.* XVIII. *c.* 18. | (b) חליפות בגדים

℣. 23. *Tantumdem pecuniæ & vestium mittens patri suo, addens & asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti: & totidem asinas, triticum in itinere, panesque portantes.*

℣. 23. Il envoya à son pere une pareille somme d'argent, & autant de robbes; il y ajoûta dix ânes, qui portoient de toutes les richesses de l'Egypte, & dix ânesses chargées de pain & de bled pour le voyage.

COMMENTAIRE.

jourd'hui dans ces pays; & les modes ne changeant pas, on en pouvoit toûjours avoir un grand nombre de reserve. C'est aussi ce qui paroît dans les Anciens, qui faisoient ordinairement des présens d'habits tout faits, & qui en gardoient beaucoup dans leurs garderobbes. Voyez le chap. XIV. 12. 13. des Juges, & le 4. des Rois chap. V. 5. 23.

Lucullus avoit chez lui jusqu'à cinq mille manteaux (*a*). Au reste *Stola* que la Vulgate a emprunté des 70. dans ce passage, & dont elle se sert souvent pour marquer un habit d'homme, signifie plus proprement en Latin un habit de femme qui descendoit jusqu'aux talons. *Ad talos demissa stola, & circumdata pallâ.* Saint Isidore (*b*) dit que la stole est un habit propre aux Matrones, qui leur couvre la tête & les épaules, & qui se reléve du côté droit sur l'épaule gauche. Les hommes se servoient de cette sorte d'habits dans l'Orient, & on doit l'expliquer dans ce sens en cet endroit, & dans d'autres de la Vulgate.

TRECENTOS ARGENTEOS. *Trois cens piéces d'argent*, trois cens sicles, plus de cent cinquante écus de nôtre monnoye. Les 70. *Trois cens piéces d'or.* Ils ont déja mis de l'or au lieu d'argent, qui est dans le texte, au chapitre XXXVII. 28.

℣. 23. TANTUMDEM PECUNIÆ ET VESTIUM MITTENS PATRI SUO, ADDENS ET ASINOS DECEM. *Il envoya à son pere autant d'argent & d'habits, & outre cela dix ânes.* L'Hébreu porte simplement: *Il envoya de la même maniére à son pere dix ânes.* L'Auteur de la Vulgate l'a expliqué par rapport à ce qui précéde; mais le Chaldéen l'entend autrement. *Il envoya pareillement à son pere, dix ânes chargez de tout ce qu'il y avoit de meilleur en Egypte.*

TRITICUM IN ITINERE, PANESQUE PORTANTES. *Ils portoient du bled & du pain pour le voyage.* L'Hébreu porte: *Ils portoient du bled pour leur voyage, du pain & des vivres.* Ce dernier terme de l'original (*c*) a été omis par les 70. & par la Vulgate: Le Chaldéen l'a rendu par des vivres, de la nourriture. *Asinas*, des ânesses. Les 70. (*d*) ont, des mulets.

(a) *Horat. lib.* 1. *Satyr.* 2.
(b) *Isidor. lib.* XIX. *Orig. cap.* 25.
(c) מזון
(d) ἡμιόνους.

℣. 24. *Dimisit ergo fratres suos, & proficiscentibus ait : Ne irascamini in via.*

25. *Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.*

26. *Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit : & ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebat eis.*

℣. 24. Il renvoya ainsi ses freres, & leur dit en partant, n'ayez point de bruit entre vous en chemin.

25. Ils vinrent donc de l'Egypte dans le pays de Canaan auprés de leur pere Jacob.

26. Et ils lui dirent : Vôtre fils Joseph est vivant, & c'est lui qui commande dans toute l'Egypte. Jacob ayant oüi cette nouvelle, se reveilla comme d'un profond sommeil ; & cependant il ne pouvoit croire ce qu'on lui disoit.

COMMENTAIRE.

℣. 24. NE IRASCAMINI. *Ne vous fâchez point.* Le Chaldéen & le Syriaque traduisent : N'ayez point de querelles en chemin, n'entrez point en contestation. On peut aussi traduire l'Hébreu (*a*) : Ne craignez point.

℣. 26. QUASI DE GRAVI SOMNO EVIGILANS, TAMEN NON CREDEBAT EIS. *Il se reveilla comme d'un profond sommeil ; cependant il ne croioit point ce qu'ils lui disoient.* Le terme Hébreu (*b*) *Japhag*, signifie proprement une langueur, une foiblesse, un abbatement de cœur. Les 70. (*c*) traduisent : *Il fut comme hors de lui-même.* Le Chaldéen : *Ces paroles étoient comme chancellantes dans son cœur, parce qu'il ne les croyoit point.* Le Syriaque : *Il n'en tint compte ; parce qu'il n'y ajoûtoit point de foi, &c.* Jacob agréablement surpris par cette nouvelle, à laquelle il ne s'attendoit point, sentit son cœur tomber dans une espece de défaillance : Mais enfin persuadé par la vûë de ce que Joseph lui envoyoit : *Revixit spiritus ejus.* La joye ranima son cœur, il parut comme un homme qui revit, comme une lampe qui étant sur le point de s'éteindre par faute d'huile, se rallume tout d'un coup, & répand une lumiére nouvelle aussi-tôt qu'on y en verse ; c'est l'explication de saint Chrysostome (*d*), qui exprime parfaitement le sens des 70. Son esprit se réveilla comme un feu qui se rallume. Les Hébreux disent que tandis que Jacob vécut dans la tristesse & dans l'abbattement, l'Esprit Saint fut comme languissant & étouffé dans lui-même ; mais aussi-tôt que la joye fut rentrée dans son cœur, le saint Esprit commença à y revivre. Ce sentiment est fondé sur Onkélos, qui traduit : Le Saint Esprit se reposa sur Jacob. La joye est un don & un effet de la présence du saint Esprit (*e*).

(a) אל תרגזו
(b) יפג לבו
(c) Ἐξέστη τῇ διανοίᾳ.
(d) Ἀνεζωπυρήθη τὸ πνεῦμα.
(e) *Galat.* v. 22. *Rom.* XIV. 17.

℣. 27.

℣. 27. *Illi e contra referebant omnem ordinem rei. Cúmque vidisset plaustra, & universa quæ miserat, revixit spiritus ejus.*

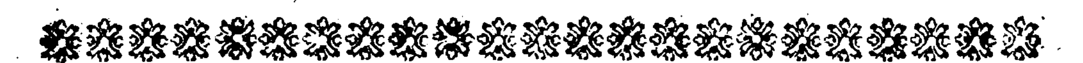
28. *Et ait : Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit : vadam & videbo illum antequam moriar.*

℣. 27. Mais ses enfans au contraire lui racontoient par ordre tout ce qui s'étoit passé. Enfin ayant vû les chariots, & tout ce que Joseph lui envoyoit, il reprit ses esprits,

28. Et il dit : Je suis content, puisque mon fils Joseph est en vie, j'irai, & je le verrai avant que je meure.

COMMENTAIRE.

℣. 27. OMNEM ORDINEM REI. *Comme tout s'étoit passé.* L'Hébreu : *Toutes les paroles de Joseph*, tout ce que Joseph avoit dit, ou, tout ce qui regardoit Joseph.



CHAPITRE XLVI.

Jacob vient en Egypte avec toute sa famille. Joseph étant venu au devant de lui, lui conseille de déclarer au Roi qu'ils sont Pasteurs de profession.

℣. 1. *Profectúsque Israël cum omnibus quæ habebat, venit ad puteum juramenti, & mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,*

2. *Audivit eum per visionem noctis vocantem se, & dicentem sibi : Jacob, Jacob ; cui respondit ; Ecce adsum.*

3. *Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui : Noli timere, descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi :*

℣. 1. Israël étant parti avec tout ce qui étoit à lui, vint au puits du jurement. Et y ayant immolé des victimes au Dieu de son pere Isaac,

2. Il oüit le Seigneur, dans une vision pendant la nuit, qui l'appella & qui lui dit: Jacob, Jacob ; il répondit : Me voici.

3. Dieu ajoûta : Je suis le tres-fort, le Dieu de vôtre pere : Ne craignez point : Descendez en Egypte, parce que je vous rendray le pere d'un grand peuple dans ce pays-là.

COMMENTAIRE.

℣. 1. VENIT AD PUTEUM JURAMENTI. *Il vint au puits du jurement*, à Bersabée qui étoit frontiére de l'Egypte.

℣. 3. EGO SUM FORTISSIMUS DEUS PATRIS TUI. On peut traduire l'Hébreu : *Je suis le Dieu, le Dieu de vôtre pere* (*a*).

(a) האל אלהי אביך 70. Ἐγώ εἰμι ὁ Θεὸς τῶν πατέρων σου.

ỷ. 4. *Ego descendam tecum illuc, & ego inde adducam te revertentem : Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.*

ỷ. 4. Je vous y conduirai, & je vous en ramenerai, lorsque vous en sortirez, & Joseph vous fermera les yeux.

5. *Surrexit autem Jacob à Puteo juramenti : tuleruntque eum filii cum parvulis & uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharao ad portandum senem,*

5. Jacob partit donc du puits du jurement, & ses enfans le mirent avec leurs petits-enfans & leurs femmes, sur les chariots que Pharaon avoit envoyez pour le faire venir,

6. *Et omnia quæ possederat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo,*

6. Et tout ce qui lui appartenoit au pays de Canaan : Et il arriva en Egypte avec toute sa famille,

COMMENTAIRE.

ỷ. 4. EGO INDE ADDUCAM TE REVERTENTEM. *Je vous en ramenerai.* Les 70. *Je vous en ramenerai à la fin.* Le tems viendra que je vous en tirerai. *A la fin* (a), marque un long tems & éloigné. L'Hébreu : *Je vous en ferai sortir en sortant*; je vous en tirerai veritablement. Cette promesse eut son execution dans la personne des descendans de Jacob, qui revinrent de l'Egypte dans la terre de Canaan. Il en sortit lui-même en un sens, puisque son corps fut porté & enterré dans la terre promise.

JOSEPH PONET MANUS SUAS SUPER OCULOS TUOS. *Il vous fermera les yeux.* C'étoit une ancienne coûtume que les fils fermassent les yeux à leurs peres mourans, & les amis à leurs amis. Penelope (b) parlant de Telemaque à Ulisse, prie les Dieux que ce fils leur ferme les yeux à l'un & à l'autre. Les peres & les meres rendoient aussi ce devoir à leurs enfans (c) : & une mere dans Virgile se plaint de ne l'avoir pû faire à l'égard de son fils (d).

.....Nec tua funera mater
Produxi, pressive oculos, aut vulnera lavi.

C'étoit un malheur de n'avoir personne à sa mort qui pût rendre ce devoir (e).

Atque oculos morti clausuram quærere dextram.

Pline (f) remarque que l'on ouvroit sur le bucher les yeux, que l'on avoit fermé aux mourans. *Morientibus oculos operire, rursusque in rogo patefacere, Quiritium magno ritu sacrum est; ita more condito, ut neque ab ho-*

(a) Εἰς τέλος.

(b) *Dii precor hoc jubeant, ut euntibus ordine fatis,*
Ille meos oculos comprimat, ille tuos.

(c) *Homere Iliad.* Λ.
Α᾽ δειλ᾽ οὐ μὲν σοί γε πατὴρ, καὶ πότνια μήτηρ
Ὄσσε καθαιρήσουσι θανόντι περ &c.

Ah miser! haud illi genitor, venerandaque
Mater,
Compressêre oculos.....

(d) *Virgil. Æneid.* IX.

(e) *Lucan. Pharsal.* V.

(f) *Plin. lib.* XI. *cap.* 37.

℣. 7. *Filii ejus, & nepotes, filiæ, & cuncta simul progenies.*

8. *Hæc sunt autem nomina filiorum Israël, qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis. Primogenitus Ruben.*

℣. 7. Ses fils, ses petits-fils, ses filles, & toute sa posterité.

8. Et voici les noms des enfans d'Israël, qui entrerent dans l'Egypte, lorsqu'il y vint avec ses enfans. Son fils aîné étoit Ruben.

COMMENTAIRE.

mine suprémùm eos spectari fas sit, & cælo non ostendi, nefas.

℣. 7. FILIÆ. *Ses filles.* Le plurier est mis ici au lieu du singulier; Jacob n'avoit qu'une fille. On voit de même au verset 25. *Filii*, au plurier, pour *filius*. D'autres l'entendent des filles & des petites-filles de Jacob. C'est le sens des 70. *Filiæ, & filiæ filiarum.* Sara petite-fille de Jacob, est marquée au verset 17. Enfin on peut l'expliquer des brus de Jacob, qu'on a pû justement appeller ses filles (*a*).

℣. 8. HÆC SUNT NOMINA FILIORUM ISRAEL, QUI INGRESSI SUNT IN ÆGYPTUM. *Voici les noms des enfans d'Israël, qui sont entrez dans l'Egypte.* On peut faire quelques remarques sur ce passage. I. Il y en a qui croient que tous ceux qui sont exprimez dans ce dénombrement, n'étoient pas encore nez lorsque Jacob entra dans l'Egypte: Par exemple; une partie des fils de Benjamin & ceux de Pharez; que ceux-là sont mis ici par anticipation, & qu'on doit prendre ces paroles: *Ingressi sunt in Ægyptum*, comme renfermant tout le tems que Jacob vécut dans l'Egypte. Saint Augustin (*b*) a proposé cette solution en plus d'un endroit, & elle a été suivie par plusieurs Interprétes, comme Tostat, Pererius, Delrio, Cornel. Lorin.

II. On remarque quelque difference entre le texte Hébreu & la Vulgate de cet endroit, & celui du livre des Nombres (*c*); & du premier des Paralipoménes (*d*), quant au nombre des personnes marquées ici, & quant à leurs noms. Le texte des 70. est encore different de l'Hébreu & de la Vulgate dans l'un & dans l'autre de ces deux livres, & pour le nombre, & pour les noms des personnes. La varieté des noms embarasse moins; parce qu'on est persuadé que souvent la même personne en avoit plus d'un, & que le même nom ne se prononçoit pas toûjours de la même maniére. Mais les diversitez dans le nombre des personnes, marqué differemment dans l'Hébreu & dans les 70. paroissent plus malaisées à concilier: elles viennent apparemment de ce que ces Interpretes ont pris des autres livres de

(a) *Aug. quæst.* 149. *in Genes.*
(b) *Aug. quæst.* 151. *&* 173. *in Genes. & lib.* XVI. *de Civit. cap.* 40.
(c) *Num.* XXVI. 12.
(d) 1. *Par.* XIV. 24.

℣. 9. *Filii Ruben : Henoch, & Phallu, & Hesron, & Charmi.*

10. *Filii Simeon : Jamuel, & Jamin, & Ahod, & Jachin, & Sohar, & Saül filius Chanaanitidis.*

11. *Filii Levi : Gerson, & Caath, & Merari.*

12. *Filii Juda : Her & Onan, & Sela, & Phares, & Zara. Mortui sunt autem Her & Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares : Hesron & Hamul.*

13. *Filii Issachar : Thola, & Phua, & Job, & Semron.*

℣. 9. Les fils de Ruben sont Henoch, Phallu, Hesron & Charmi.

10. Les enfans de Simeon sont : Jamuël, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, & Saül né d'une Cananéene.

11. Les fils de Levi sont : Gerson, Caath & Merari.

12. Les enfans de Juda sont : Her, Onan, Séla, Phares & Zara. Mais Her & Onan moururent dans le pays de Canaan. Phares eut pour fils Hesron & Hamul.

13. Les fils d'Issachar sont : Thola, Phua, Job & Semron.

COMMENTAIRE.

l'Ecriture, de quoi suppléer à ce qui ne se trouvoit pas ici dans Moïse, voulant par là lever les contradictions, qu'ils croyoient remarquer entre les divers passages de l'Ecriture.

III. Les généalogies de Juda, de Joseph & de Benjamin sont poussées plus loin que celles des autres Tribus ; parce que ces trois Patriarches étoient dans une plus grande considération que les autres.

℣. 9. Esron et Charmi. On croit que ces deux derniers fils de Ruben n'étoient pas encore nez lorsque Jacob vint en Egypte ; parce que peu de tems auparavant Ruben disoit à Jacob : *Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi.* Il offroit pour ôtage les deux seuls fils qu'il avoit alors, dit Philon dans son livre de Joseph.

℣. 10. Jamuel. Il est nommé *Namuël*, Nomb. xxvi. 12. & 1. Paral. iv. 24.

Ahod. Son nom ne se lit pas dans les autres dénombremens des fils de Simeon, excepté dans l'Exode vi. 15. Saint Jérôme croit qu'apparemment il mourut sans lignée. *Jachin* est nommé *Jarid*, 1. Paral. iv. 24.

Sohar est appellé *Zare*, ou *Zara*, au même endroit.

Saül filius Cananitidis. Quelques Rabbins croient que cette Cananéenne est Dina fille de Jacob, qui ayant épousé un Cananéen, fut ensuite adoptée par Simeon, & reçûë dans sa maison comme sa femme. Pourquoi ce détour ?

℣. 12. Nati sunt filii Phares : Hesron et Hamul. *Hesron & Hamul naquirent à Phares.* L'Hébreu met simplement : *Hesron & Hamul étoient fils de Phares.* Il semble que les 70. & la Vulgate ont mis exprés, *ils naquirent*, en cet endroit, pour marquer qu'ils vinrent au monde en Egypte.

℣. 13. Job est nommé *Jasub*, Nomb. xxvi. 23. & 1. Paral. vii. 1.

℣. 14. *Filii Zabulon : Sared, & Elon, & Jahelel.*

15. *Hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua; omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres.*

16. *Filii Gad : Sephion, & Haggi, & Suni, & Esebon, & Heri, & Arodi, & Areli :*

17. *Filii Aser : Jamne, & Jesua, & Jesui, & Beria; Sara quoque soror eorum. Filii Beria : Heber & Melchiel.*

18. *Hi filii Zelphæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ, & hos genuit Jacob sedecim animas.*

℣. 14. Les enfans de Zabulon sont Sared, Elon & Jahélel.

15. Voilà le dénombrement des fils de Lia, qu'elle eut en Mésopotamie de Syrie; elle y eut aussi sa fille Dina; le nombre de ses fils & de ses filles est de trente-trois personnes.

16. Les fils de Gad sont Sephion, Haggi, Suni, Esébon, Héri, Arodi & Aréli.

17. Les fils d'Aser, sont Jamné, Jesua, Jesui & Beria, & Sara leur sœur. Beria eut pour fils Heber & Melchiel.

18. Ce sont là les fils de Zelpha, que Laban donna [pour servante] à Lia sa fille. Ces seize personnes sont aussi sorties de Jacob.

COMMENTAIRE.

Les 70. le nomment *Asum*. Le Samaritain *Jesob*, & le Syriaque *Oiab*. SEMRON, *Semran*, *Simeron* sont le même nom.

℣. 14. JAHELEL. Les 70. *Achul*; ou, *Achoël*. Le Syriâque, *Nahaléel*.

℣. 15. HI FILII LIÆ QUOS GENUIT IN MESOPOTAMIA SYRIÆ.... TRIGINTA TRES. *Voilà les fils de Lia, qu'elle eut en Mésopotamie, au nombre de trente-trois.* Il y en a vingt-six dans ce dénombrement, qui nâquirent dans la terre de Canaan, & quelques-uns même dans l'Egypte. Ces termes : *In Mésopotamia Syriæ*; se doivent restraindre (*a*) à *Ruben Simeon, Levi, Juda, Issachar, Zabulon, Dina.*

OMNES ANIMÆ.... TRIGINTA TRES. *En tout trente trois personnes*, y compris Jacob, ou selon d'autres Lia, ou même Jocabed mere de Moïse. *Her & Onan* sont exclus de ce nombre de trente-trois personnes, parce qu'ils étoient morts dans la terre de Canaan.

℣. 16. ESEBON. Il est nommé *Ozni* dans le livre des Nombres XXVI. 16. *Heri*. Les 70. *Aëdes*, comme s'ils avoient lû *Hedi*.

℣. 17. JAMNE. Autrement *Jemna*, Nomb. XXVI. vers. 44.

JESUA. Il est omis dans le livre des Nombres; mais on le trouve aux Paralipoménes. *Bria*, autrement *Brie*, nomb. XXVI. 44.

℣. 18. ET HOS GENUIT JACOB, SEDECIM ANIMAS. *Ils étoient fils de Jacob, en tout seize personnes.* Deux fils immédiats; sçavoir, *Gad* & *Aser*: & les autres descendus de ceux-ci. Voyez plus haut, verset 15. & ci-aprés verset 22.

(*a*) *Vide Aug. quæst. 173. in Genes.*

℣. 19. Filii Rachel uxoris Jacob : Joseph & Benjamin.

20. Natique sunt Joseph filii in terra Ægypti, quos genuit ei Aseneth filia Putiphare Sacerdotis Heliopoleos: Manasses & Ephraïm.

21. Filii Benjamin : Bela, & Bechor, & Asbel, & Gera, & Naaman, & Echi, & Ros, & Mophim, & Ophim, & Ared.

22. Hi filii Rachel quos genuit Jacob : omnes animæ, quatuordecim.

℣. 19. Les fils de Rachel femme de Jacob, sont Joseph & Benjamin.

20. Joseph eut en Egypte Manassé & Ephraïm, d'Aseneth fille de Putiphar Prêtre d'Heliopolis.

21. Les fils de Benjamin sont, Bela, Bechor, Asbel, Gera, Naaman, Echi, Ros, Mophim, Ophim & Ared.

22. Voilà les fils qui sont sortis de Jacob & de Rachel : en tout quatorze personnes.

COMMENTAIRE.

℣. 20. MANASSES ET EPHRAIM. Les 70. ajoûtent tout ce qui suit : Les fils de Manassé qui lui nâquirent d'une Concubine Syrienne, sont Machir, Machir engendra Galaad. Les fils d'Ephraïm frere de Manassé, sont Sutalam & Jaam. Sutalam eut pour fils *Edom*. Ces additions sont prises du livre des Nombres XXVI. 29. 35. & suivants.

℣. 21. FILII BENJAMIN, &c. On a déja marqué ailleurs le doute de quelques Interpretes, qui ne croient pas que Benjamin eût ces dix fils, lorsque Jacob vint en Egypte. Les 70. expliquent ce verset de cette maniére : *Les fils de Benjamin sont Bala & Bochor, & Asbel : & les fils de Bala sont Gera, & Noëman, & Anchis, & Ros, & Mamphim ; or Gera engendra Arad.* Ils supposent que Benjamin n'est pas le pere immediat de ces dix fils ; & ce sentiment a été suivi par les Anciens, qui étoient attachez aux 70. Joseph les a pourtant abandonné dans cette rencontre, contre sa coûtume, & il est imité par plusieurs des nouveaux Commentateurs. On peut encore remarquer que les 70. ne mettent ici que neuf descendans de Benjamin, au lieu de dix, qui sont dans l'Hébreu. Voici ce que l'on trouve des fils de Benjamin dans le livre des Nombres, chapitre XXVI. verset 38. Les fils de Benjamin sont Bela, Asbel, Ahiram, Supham, Hupham. Bela fut pere de Hered & de Noëman. Grotius, aprés Capel, croit que dans cet endroit de la Genese, l'on a fait trois personnes de deux ; sçavoir, *Echi*, *Ros & Mophim* ; de ces deux, *Ahiram & Supham* : Et certes si la maniére de lire de la Genese est bonne, il faut dire que dans le livre des Nombres, le nom de Rosch est omis, & que l'on y a appellé Echi du nom d'*Ahiram*, & Mophim du nom de Supham ; ou selon l'Hébreu, *Schephupham*. On peut enfin remarquer que celui qui est nommé ici Bechor, s'appelle Ahiram dans le livre des Nombres.

℣. 22. ANIMÆ QUATUORDECIM. *Quatorze personnes.* L'hébreu ne compte qu'onze personnes de la famille de Benjamin, & trois de celle

ỽ. 23. *Filii Dan : Husim.*
24. *Filii Nephtali : Jasiel, & Guni, & Jesem, & Sallem.*
25. *Hi filii Bala, quam dedit Laban Racheli filiæ suæ : & hos genuit Jacob : omnes animæ, septem.*

26. *Cunctæ animæ, quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, & egressæ sunt de femore illius, absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.*

ỽ. 23. Les fils de Dan sont Husim.
24. Les enfans de Nephtali sont, Jasiel, Guni, Jesem & Sallem.
25. Voilà les fils de Bala, que Laban donna [pour servante] à Rachel sa fille; toutes ces personnes, au nombre de sept, sont sorties de Jacob.
26. Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui sortirent de lui, sans y comprendre les femmes de ses fils, étoient au nombre de soixante & six personnes.

COMMENTAIRE.

de Joseph : en tout quatorze ; mais les 70. ayant ajoûté cinq personnes à la famille de Joseph, y en comptent en tout dix-huit ; si l'on y veut mettre *Ophim* sixiéme fils de *Belah*, qu'ils ont omis, on en trouvera dix-neuf.

ỽ. 23. HUSIM les 70. *Asum*; & le livre des Nombres XXVI. 42. *Suham.* Quelques exemplaires Latins portent *Usan.* On ne sçait si *Husim* est le nom propre d'un homme, ou le nom commun des descendans de Dan : *Husim*, est pluriel.

ỽ. 26. CUNCTÆ ANIMÆ QUÆ INGRESSÆ SUNT CUM JACOB IN ÆGYPTUM .... SEXAGINTA SEX. *Tous ceux qui entrerent en Egypte avec Jacob, étoient au nombre de soixante six.* Jacob, Joseph & ses deux fils ne sont point compris dans ce dénombrement ; il n'y a que les trente-deux fils descendus de Lia, seize de Zelpha, onze de Rachel, sept de Bala. Mais lorsque Moïse comprend Jacob, Joseph & ses deux fils dans le dénombrement, au verset 27. il en compte soixante-dix. *Omnes animæ domûs Jacob quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuère septuaginta.* On trouve ce même nombre Exod. I. 5. & Deut. X. 22. dans Joseph (a), dans le Prophéte Ezechiel (b), chez Eusebe, & dans saint Clement (c) d'Alexandrie.

Les 70. Interpretes au lieu de soixante-dix personnes, lisent ici soixante-quinze, & de même au chapitre I. de l'Exode, & dans plusieurs exemplaires du Deuteronome, chapitre X. quoique dans les exemplaires de Rome & dans ceux qu'avoit saint Jérôme, il n'y ait que soixante-dix personnes, dans l'endroit cité du Deuteronome. Saint Etienne dans les Actes (d), a lû comme les 70. soixante-quinze. *In animabus septuaginta quinque.* C'est par une suite de l'addition qu'ils ont faite au verset 20. de cinq personnes ; sçavoir, *Machir, Ga-*

(a) *Joseph. lib.* II. *Antiq. c.* 4. & 5.
(b) *Lib.* IX. *de Prep. c.* 4.
(c) *Lib.* I. *Strom.*
(d) *Act.* VII. 14.

℣. 27. *Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuêre septuaginta.*

28. *Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Gessen.*

29. *Quò cùm pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviàm patri suo ad eumdem locum: vidénsque eum, irruit super collum ejus, & inter amplexus flevit.*

30. *Dixitque pater ad Joseph: Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & superstitem te relinquo.*

℣. 27. Joseph, étant en Egypte, eut deux enfans: Ainsi le nombre de ceux qui descendirent en Egypte avec Jacob, & qui étoient de sa famille, fut de soixante & dix personnes.

28. Or Jacob envoya devant lui Juda, pour avertir Joseph [de sa venuë] & pour lui dire de venir au devant de lui, jusques dans la terre de Gessen.

29. Jacob y étant arrivé, Joseph monta sur son chariot, & vint jusqu'au même lieu, au devant de son pere; & aussitôt qu'il le vit, il se jetta à son cou, & l'embrassa en pleurant.

30. Et Jacob lui dit: Je mourrai à présent avec joie, puisque j'ai vû vôtre visage, & que je vous laisse aprés moi.

COMMENTAIRE.

Iaad, *Sutalam*, *Taam & Edom.* L'autorité de saint Etienne, qui adopte ce nombre de soixante-quinze, ne fait rien contre celle du texte Hébreu & de la Vulgate; & il est vrai dans les Actes que ces soixante-quinze personnes sont descenduës en Egypte, dans le même sens qu'il est vrai dans les 70. Interpretes (*a*).

℣. 27. Animæ duæ. *Deux personnes.* Les 70. en mettent neuf; mais il y a faute; il n'en faut que huit, même en recevant leur addition de cinq personnes. Joseph, Ephraïm, Manassé, avec ces cinq ne font que huit.

℣. 28. Ut nuntiaret ei et occurreret in Gessen. *Pour l'avertir afin qu'il vint au devant de lui à Gessen.* L'Hébreu est plus court (*b*): *Pour annoncer devant lui à Gessen.* Comme s'il vouloit dire qu'alors Joseph étoit à Gessen; & que Jacob lui députa Juda pour lui annoncer sa venuë. On peut aussi traduire: *Pour lui préparer* [un lieu] *à Gessen;* afin que Jacob en arrivant trouvât un lieu propre pour y dresser ses tentes, & pour y loger sa famille & son bétail. Le Samaritain porte: Il envoya Juda à Joseph dans le pays de Gessen, pour se présenter devant lui, [ou pour l'avertir de son arrivée,] & ils entrerent dans Gessen. Les 70. *Il envoya devant lui Juda à Joseph, afin qu'il lui vint au devant jusqu'à la ville d'Heroum dans le pays de Ramessé.* Ils ont pris le mot Hébreu *Horoth*, qu'on traduit par *annoncer*, pour un nom de Ville. Ils lisent encore cette Ville au verset suivant; au lieu de la terre de Gessen, qui est dans l'Hébreu, ils mettent ordinairement

(a) *Vide Hieron. in quæst. Hebr.*

(b) להורות לפניו גשנה

℣. 31. At ille locutus est ad fratres suos, & ad omnem domum patris sui; Ascendam & nuntiabo Pharaoni, dicámque ei: Fratres mei, & domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me;

32. Et sunt viri pastores ovium, curámque habent alendorum gregum: pecora sua, & armenta, & omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.

33. Cúmque vocaverit vos, & dixerit: Quod est opus vestrum?

34. Respondebitis: Viri pastores sumus servi tui ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen, quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

℣. 31. Et Joseph dit à ses freres, & à toute la famille de son pere: Je m'en vais dire à Pharaon: Mes freres, & la maison de mon pere, qui étoient dans la terre de Canaan, sont venus me trouver.

32. Ce sont des pasteurs de brebis, qui s'appliquent à nourrir des troupeaux. Ils ont amené avec eux leur gros & menu bétail, & tout ce qu'ils pouvoient avoir.

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, & vous demandera; Quel est vôtre métier?

34. Vous lui répondrez: Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à present: Nous suivons en cela la profession de nos perès. Or vous direz tout cela, afin que vous puissiez demeurer dans la terre de Gessen, parce que les Egyptiens ont en horreur tous les pasteurs de brebis.

COMMENTAIRE.

dinairement le pays de Ramessé. C'étoit apparemment la tradition de leur tems que les Israëlites avoient demeuré prés d'Heroüm. Il est certain que le pays de Gessen est le même que celui de Ramessé, comme on le voit par le chapitre XLVII. II. La ville d'Heroüm est nommée Heropolis par Ptolomée; elle est au fond du golfe Arabique, qui est appellé de son nom golfe d'Heropolis. Les Hébreux dans saint Jerôme croient que la terre de Gessen est le pays d'Arsinoë, dans la Thebaïde. Preuve de leur ignorance dans la Géographie.

℣. 34. VIRI PASTORES SUMUS SERVI TUI. *Nous sommes Pasteurs.* On verra ci-aprés pourquoi Joseph conseille à son pere & à ses freres de dire qu'ils sont Pasteurs: il étoit bien aise que les Hébreux & les Egyptiens demeurassent dans un grand éloignement les uns des autres; il connoissoit les desordres de l'Egypte; & il sçavoit que Dieu vouloit un jour tirer son peuple de ce pays.

QUIA DETESTANTUR ÆGYPTII PASTORES OVIUM. *Les Egyptiens ont en horreur les Pasteurs de Brebis.* Le terme hébreu *Zon* (a) que la Vulgate a traduit par *brebis*, signifie le menu bétail, les brebis & les chévres. Les Egyptiens n'avoient pas en horreur toute sorte de Pasteurs; ceux qui paissoient le gros bétail, comme les bœufs & les vaches, n'étoient pas odieux dans l'Egypte. He-

(a) צאן

rodote dit que les Pasteurs de chévres étoient même en honneur dans le Nome, ou dans le canton de Mendese, parce que les peuples de ce canton honoroient les chévres (*a*); mais les Porchers, au rapport du même Auteur (*b*), sont regardez comme des Profanes par les autres Egyptiens. Ils ont pour eux une si grande aversion, que personne ne voudroit prendre une de leurs filles en mariage, ni leur donner une des siennes pour femme. Ils sont contraints de se marier avec des personnes de la même profession. Il n'y a aucun temple dans l'Egypte où ils ayent entrée.

Dans toute l'Egypte les brebis étoient dans une vénération particuliére (*c*); on n'en immoloit nulle part, que dans le seul Nome de Nitrie, selon Strabon (*d*); & dans celui de Mendese, selon Herodote (*e*); mais dans tout le reste de l'Egypte, l'on auroit crû commettre un grand crime de tuer une vache ou une brebis; d'où l'on peut inferer que les Egyptiens ne regardoient pas avec horreur ceux qui paissoient ces animaux, pour qui ils avoient tant de respect, par la même raison qui leur faisoit honorer dans le Nome de Mendese ceux qui paissoient les chévres. Le Nome de Mendese est voisin de celui de Tanis où étoit le Roi, qui avoit donné à Joseph le gouvernement de l'Egypte.

Les Hébreux étoient dans des sentimens & des usages fort differens; ils ne se faisoient aucun scrupule de tuer, d'immoler & de manger de ces animaux; & c'est peut-être sur cela qu'étoit fondée l'aversion que les Egyptiens avoient des Hébreux, plutôt que sur leur simple qualité de Pasteurs. Les Anciens ont reconnu cette raison: Tacite en parlant des Juifs: *Cæso ariete velut in contumeliam Ammonis; bos quoque immolatur quem Ægyptii Apim colunt.* Ils font des sacrifices de beliers, comme pour insulter à Ammon, & ils immolent des bœufs, que les Egyptiens adorent sous le nom d'Apis. Et Manethon assure qu'une des premiéres loix de Moïse, qu'il nomme *Osarsiph*, fut qu'on ne devoit s'abstenir d'aucun des animaux, qui étoient honorez des Egyptiens. Il y a sujet de croire que dèslors la Religion superstitieuse de ces peuples étoit formée, & cette abstinence de certains animaux pouvoit venir de ce qu'ils leur rendoient un culte religieux. Il est certain qu'au tems de la sortie des Israëlites de l'Egypte, l'idolatrie y régnoit. Les Israëlites ont adoré les Idoles en ce pays, comme les Prophetes (*f*) le leur reprochent. On n'a aucune preuve qu'elle s'y soit introduite depuis Joseph, & certes

(a) *Lib.* II. *c.* 46.
(b) *Ibid. c.* 47.
(c) *Diodor. lib.* I.
(d) *Strab. lib.* XVII.
(e) *Lib.* II. *c.* 42.
(f) *Ezech.* XX. 7. *Amos.* V. 26.

on voit ci-aprés (*a*) les priviléges des Prêtres d'Egypte dés le tems de Joseph, tous les mêmes qui subsistoient du tems de Moïse.

Manethon (*b*) raconte qu'une armée d'étrangers venus du côté de l'Orient, fit une irruption dans l'Egypte ; & l'ayant trouvée sans défense, la soûmit par force. Ces peuples étoient une troupe sans réputation & d'une origine basse & obscure ; on les nomma *Hycussos*, c'est-à-dire Rois Pasteurs ; ils eurent des Rois dans la basse Egypte pendant environ cinq cens onze ans. Les Rois de la Thébaïde leur firent une longue guerre, & les contraignirent enfin de sortir de l'Egypte.

Je croirois que c'est de là qu'il faut tirer la vraye cause de la haîne des Egyptiens contre les Pasteurs ; car nous avons montré que dans la rigueur on ne peut pas prouver, que les Pasteurs de brebis ou de chévres fussent odieux aux Egyptiens par cela seul : au contraire ils étoient en honneur dans ce pays, pourvû qu'ils fussent Egyptiens ; mais ces peuples étrangers d'Arabie, de Syrie, d'Ethiopie, d'Afrique & autres, dont la principale occupation étoit de paître des troupeaux. Ces peuples vagabonds qui étoient connus des Egyptiens sous l'idée de Pasteurs, leur étoient odieux ; & avec raison, à cause des maux qu'ils avoient fait souffrir à l'Egypte, & la haîne que les Egyptiens avoient conçûë contre ces Rois Pasteurs, ou *Hycussos*, passa à tous ceux qui étoient de la même profession. Cette irruption des Pasteurs arriva selon Usserius, dont nous suivons la Cronologie, vers l'an du monde 1920. environ cent ans avant la naissance d'Abraham.

Quoique les Egyptiens ne mangeassent, & n'immolassent point de brebis, ils ne laissoient pas de nourrir de ces animaux, pour le laict & pour la laine. Et peut-être que la premiere raison qui les porta d'abord à épargner ces animaux, fut le profit qu'ils en tiroient, parce que les brebis faisoient des moutons deux fois l'année, & qu'elles leur apportoient quantité d'autres commoditez. On sçait que la rareté du bétail, & l'utilité qu'on tire des animaux domestiques, a souvent fait qu'on a défendu sous de grandes peines, de les tuer. Varron dit qu'il y avoit chez les anciens Grecs des Loix qui portoient peine de mort, contre quiconque auroit tué un taureau, une vache ou un autre animal de ceux qui servent au labourage : *Ab hoc antiqui ita manus abstineri voluerunt, ut capite sanxerint, si quis occidisset* [*bovem*] *qua in re testis Attice, testis Peloponesus*. L'on voyoit anciennement à Eleusis quelques loix de Triptoléme gravées sur du bois,

(a) *Genes.* XLVIII. 22. 26.
(b) *Apud Joseph. lib.* 1. *contra Appion.* & *Euseb. lib.* x. *de Prep. c.* 13.

dont l'une défendoit d'offrir aux Dieux autre chose que des fruits de la terre, & une autre défendoit de tuer aucun des animaux qui servent au labourage. Ces deux loix furent observées assez long-tems dans l'Attique, & il en restoit encore quelques vestiges dans l'une des loix de Solon (*a*), qui ordonnoit d'honorer les Dieux en leur offrant les premices des fruits. Mais dans la suite, cette consideration tirée du profit que produisoient ces animaux, dégénéra en superstition, & on commença d'adorer ce qu'on n'avoit pas voulu offrir aux Dieux en sacrifice.

CHAPITRE XLVII.

Arrivée de Jacob & de sa famille en Egypte ; Ils sont presentez au Roi ; qui leur donne la Terre de Gessen. Les Egyptiens pressez de la faim engagent tous leurs biens au Roi. Maladie de Jacob.

℣. 1. *Ingressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens : Pater meus & fratres, oves eorum & armenta & cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan : & ecce consistunt in terra Gessen.*

2. *Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram Rege :*

3. *Quos ille interrogavit : Quid habetis operis ? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui, & nos, & patres nostri.*

℣. 1. Joseph alla donc dire au Roi : Mon pere & mes freres sont venus de la terre de Canaan, avec leurs brebis, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possedent, & ils se sont arrêtez dans la terre de Gessen.

2. Il presenta en même tems au Roi cinq des derniers de ses freres,

3. Et le Roi leur demanda, quel est vôtre métier ? Ils répondirent : Vos serviteurs sont Pasteurs de brebis, comme l'ont été leurs peres.

COMMENTAIRE.

℣. 2. EXTREMOS FRATRUM SUORUM QUINQUE VIROS CONSTITUIT CORAM REGE. *Il presenta au Roi cinq des derniers de ses freres.* Le texte hébreu (*b*) à la lettre, porte : *De l'extremité de ses freres, &c.* Quelques-uns (*c*) soûtiennent que cette maniere de parler, qui se trouve assez souvent dans l'Ecriture, marque ordinairement (*d*) quelque choix & quelque distinction avantageuse : Ainsi en cet endroit on peut croire que Joseph prit parmi

(a) *Porphyr. de Abstin. lib.* IV. §. 22. Θεοὺς καρποῖς ἀγάλλειν, ζῶα μὴ σίνεσθαι.

(b) מקצי אחיו

(c) *Ludov. de Dieu.*

(d) *Vide ad Isai.* XXVI. 15. *& Jud.* XVIII. 2.

℣. 4. *Ad peregrinandum in terra tua venimus : quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan : petimúsque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.*

℣. 4. Nous sommes venus pour demeurer quelque tems, en qualité d'étrangers dans vôtre pays, parce que l'herbe manque aux troupeaux de vos serviteurs dans le pays de Canaan, pendant cette famine; & nous vous supplions d'ordonner que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen.

5. *Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.*

5. Le Roi dit donc à Joseph : Vôtre pere & vos freres sont venus vous trouver.

6. *Terra Ægypti in conspectu tuo est : in optimo loco fac eos habitare, & trade eis terram Gessen. Quod si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistros pecorum meorum.*

6. Toute la terre d'Egypte est devant vous. Assignez leur pour demeure le meilleur canton du pays, & donnez-leur la terre de Gessen. Et si vous connoissez parmi eux des hommes entendus, donnez-leur l'Intendance sur mes troupeaux.

COMMENTAIRE.

ses freres ceux qui étoient les mieux faits, & les plus capables de lui faire honneur en la présence du Roi.

Les Rabbins l'expliquent dans un sens tout contraire; ils soûtiennent que Joseph choisit du nombre de ses freres, ceux dont la taille, la bonne mine, & les manieres pouvoient moins en imposer à la Cour de Pharaon; ceux qui furent présentez, sont, disent-ils, Ruben, Simeon, Levi, Issachar & Benjamin. Joseph craignoit que s'il presentoit les mieux faits, le Roi ne les voulut retenir pour son service.

Mais la plûpart des meilleurs Commentateurs (*a*) croient que ce texte ne marque aucune distinction, & que Joseph prit sans choix, & indifferemment parmi ses freres, les cinq premiers qui lui vinrent sous la main. Les 70. (*b*) le Syriaque & l'Arabe semblent suivre ce sentiment. Il y en a qui traduisent simplement, *quosdam de fratribus*. Il prit quelques-uns de ses freres. On peut traduire l'Hébreu (*c*) : Il prit une partie de ses freres, c'est-à-dire, cinq hommes, qu'il présenta au Roi.

℣. 6. TERRA ÆGYPTI IN CONSPECTU TUO EST. *Tout le pays est devant vous.* La terre de Gessen étoit du domaine du Roi : Joseph la lui demande pour ses freres, parce qu'elle étoit fort propre pour le pâturage de leurs bestiaux, & que d'ailleurs elle les éloignoit du commerce des Egyptiens. Le Roi répond à Joseph, que tout ce qui étoit de son domaine, étoit dans sa disposition, & qu'il en pouvoit donner à ses parens quelle portion il jugeroit à propos (*d*)

(a) *Ita Vatab. Grot. Jun. Fag. &c.*
(b) Ἀπὸ δὲ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ παρέλαβε.
(c) קצה *pars*, ou מקצה *ex parte, ex fine.*
(d) *Vid. Sup.* XIII. 9 XX. 15.

℣. 7. *Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad Regem, & statuit eum coram eo: qui benedicens illi,*

8. *Et interrogatus ab eo: Quot sunt dies annorum vitæ tuæ?*

9. *Respondit: Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi & mali: & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.*

10. *Et benedicto rege, egressus est foras.*

℣. 7. Joseph présenta ensuite son pere devant le Roi; & Jacob ayant souhaité toute sorte de bonheur à Pharaon;

8. Ce Prince lui demanda: Quel âge avez-vous?

9. Le tems de mon pélérinage, répondit Jacob, est de cent trente ans; tems court & mauvais: & je ne suis point encore parvenu à l'âge de mes peres.

10. Et aprés avoir souhaité toute sorte de benedictions au Roi, il se retira.

COMMENTAIRE.

(*a*). C'est le sens de ces paroles: *Terra in conspectu tuo est.* Lorsque Jacob arriva en Egypte, le peuple n'avoit pas encore vendu ses terres au Roi pour avoir de la nourriture. Cela n'arriva que sur la fin de la sterilité.

VIROS INDUSTRIOS. *Des hommes habiles & entendus.* L'hébreu: (*a*) Des hommes de force ou de richesses; des hommes qui ayent la force du corps & de l'esprit, & les moyens necessaires pour se charger de l'intendance des troupeaux du Roi.

℣. 7. BENEDICENS ILLI. *Il le benit.* Quand le verbe *benir* (*b*), s'applique à Dieu, il signifie loüer, remercier, prier. Quand il se dit des hommes, il marque ordinairement faire des souhaits & des vœux pour leur prosperité & pour leur bonheur, leur rendre graces, les saluër, & quelquefois leur faire du bien. Ce terme s'employe aussi pour marquer une simple genuflexion; & c'est peut-être pour cela qu'on s'en sert pour signifier l'action des chameaux, qui fléchissent leurs genoux pour se reposer (*c*). Dans le passage que nous expliquons, il marque les souhaits que Jacob fit au Roi d'un long & heureux régne, d'une santé parfaite, de toutes sortes de prospéritez.

℣. 9. DIES PEREGRINATIONIS MEÆ PARVI ET MALI. *Les jours de mon pelerinage sont courts & mauvais.* La vie de Jacob avoit été un vrai pelerinage; il avoit vécu toûjours errant dans les divers pays où il s'étoit trouvé; dans la terre de Canaan, dans la Mésopotamie & dans l'Egypte. Sa vie étoit courte, si on la comparoit avec celle des anciens Patriarches, dont il tiroit sa naissance, & ses jours avoient été traversez d'une infinité de peines & de travaux; *Parvi & mali.*

(a) אנשי חיל
(b) ברך

(c) *Vide Genes.* XXIV. 11. & XLI. 43.

℣. 11. Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Ramesses, ut præceperat Pharao.

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui, præbens cibaria singulis:

13. In toto enim orbe panis deerat, & oppresserat fames terram, maximè Ægypti & Chanaan.

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, & intulit eam in ærarium regis.

℣. 11. Joseph donna donc à son pere & à ses freres, selon les ordres de Pharaon, le pays de Ramesses, qui est un des meilleurs de toute l'Egypte.

12. Et il les nourrissoit avec toute la maison de son pere, donnant à chacun de quoi vivre.

13. Car le pain manquoit dans tout le monde, & la famine désoloit toute la terre, mais principalement l'Egypte & le pays de Canaan.

14. Joseph ayant tiré tout l'argent de ce pays pour le bled qu'il leur avoit vendu, mit cet argent dans le trésor du Roi.

COMMENTAIRE.

℣. 11. IN OPTIMO TERRÆ LOCO, RAMESSES. *Dans le meilleur canton de Ramesse*, ou *dans le pays de Ramesse; qui est le meilleur canton de l'Egypte.* On trouve le nom de Ramesses parmi les Rois d'Egypte. Marsham (*a*) croit que c'est le nom propre du Prince, sous lequel les Israëlites vinrent dans ce pays. On tient qu'ils bâtirent dans le canton de Gessen une ville du nom de Ramesses, ou si l'on veut qu'elle ait subsisté dés auparavant; ils l'aggrandirent, ils la rendirent plus considérable. Il y en a qui prétendent (*b*) que cette ville ne fut bâtie que dans le tems de la servitude des Israëlites dans l'Egypte, & que le Prince qui les opprima, s'appelloit Ramesses.

℣. 12. PRÆBENS CIBARIA SINGULIS. *Donnant à chacun d'eux ce qui leur étoit necessaire pour vivre.* L'Hébreu porte à la lettre: *Il les nourrit selon la bouche des enfans* (*c*). Il leur fournit de la nourriture comme à des enfans, à qui l'on donne à manger autant qu'ils en veulent, sans qu'ils ayent d'autre peine que celle d'en demander; ou plutôt il leur donna des vivres à proportion de leur nombre, selon que leur famille étoit plus ou moins nombreuse. Les 70. (*d*): *Selon le nombre des bouches* qu'ils avoient; ou suivant d'autres exemplaires, *selon le nombre des corps*, des têtes, des personnes. Vatable & quelques autres l'expliquent ainsi: Il leur donna des vivres à tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

℣. 13. IN TOTO ENIM ORBE PANIS DEERAT. *L'on manquoit de pain dans tout le monde.* L'Hébreu: dans toute la terre, ou dans tout le pays on manquoit de pain. Voyez le chap. XLI. 30. On peut l'entendre seulement de l'Egypte & des pays voisins.

(a) *Ad Secul.* VII. *Can. Ægypt.*
(b) *Vide Exod.* I. II.
(c) לפי הטף
(d) Κατὰ σῶμα. *Alii* Κατὰ σώματα.

ỳ. 15. Cùmque defecisset emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph, dicens: Da nobis panes: quare morimur coram te, deficiente pecuniâ.

16. Quibus ille respondit: Adducite pecora vestra, & dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

17. Quæ cùm adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & asinis: sustentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

18. Venerunt quoque anno secundo, & dixerunt ei: Non celabimus dominum nostrum, quod deficiente pecuniâ, pecora simul defecerunt: nec clam te est, quòd absque corporibus & terra nihil habeamus.

ỳ. 15. Et personne n'ayant plus d'argent pour acheter du bled, toute l'Egypte vint à Joseph, & lui dit: Donnez-nous du pain. Voudriez-vous nous laisser mourir faute d'argent?

16. Joseph leur répondit: Si vous n'avez plus d'argent, amenez vôtre bétail, & je vous donnerai du bled en échange.

17. Les Egyptiens amenerent donc leur bétail, & il leur donna des vivres pour la valeur de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs & de leurs ânes, & il les nourrit pendant cette année en échange de leurs troupeaux.

18. Etant revenus l'année suivante, ils dirent: Nous ne dissimulerons point devant nôtre Seigneur, que n'ayant plus ni argent, ni bétail, il ne nous reste que nos corps & nôtre terre.

COMMENTAIRE.

ET OPPRESSERAT FAMES TERRAM. *Le pays étoit desolé par la famine.* Le terme Hébreu, *Thelah* (*a*), ne se trouve qu'ici & au chapitre XVI. 18. des Proverbes. Il est traduit diversement. Les 70. (*b*) *La terre d'Egypte & celle de Canaan étoit épuisée*, [ou tombée en défaillance] *par l'excés de la famine.* D'autres: *elle étoit affligée*, tourmentée, rüinée, appauvrie par la famine. Quelques-uns (*c*) traduisent: *On y souffroit une faim enragée*, ou furieuse.

ỳ. 18. VENERUNT ANNO SECUNDO. *Ils vinrent la seconde année*, aprés qu'ils eurent amené leur bétail: C'étoit la quatriéme ou cinquiéme depuis le commencement de la famine. Quelques-uns veulent même que ç'ait été la septiéme & derniere année de sterilité; puisqu'ils viennent demander des grains pour semer (*d*). Joseph ayant attiré dans les coffres du Roi tout l'argent qui étoit dans le commerce, le peuple se vit obligé de vendre son bétail, & ensuite ses heritages: Joseph conserva les uns & les autres, jusqu'à la derniere année de la famine; & pour lors il les rendit au peuple avec des grains pour semer. Mais sous cette condition qu'ils rendroient au Roi la cinquiéme partie des fruits ou des revenus de leurs terres. Et de crainte que cette nouvelle imposition ne causât quelque sedition, & que les particuliers ne se plaignissent qu'on les surchargeoit; il les fit passer d'une ville dans une autre, afin de leur en ôter les

(a) תלה
(b) Ἐξέλιπε
(c) Kimchi. Vatab.
(d) ỳ. 19.

prétextes

℣. 19. *Cur ergo moriemur te vidente ? Et nos & terra nostra tui erimus : eme nos in servitutem regiam, & præbe semina, ne pereunte cultore redigatur terra in solitudinem.*

℣. 19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux ? Nous serons à vous, nous & nos terres ; achetez-nous pour être esclaves du Roi ; donnez-nous de quoi semer, de peur que la terre ne soit réduite en solitude, si le peuple qui la cultive, vient à mourir de faim.

COMMENTAIRE.

prétextes & l'occasion ; le Roi les envoya & les distribua dans ses terres, comme un maître qui envoye ses esclaves pour cultiver ses champs.

NON CELABIMUS DOMINUM NOSTRUM &c. *Nous ne cacherons point à nôtre Seigneur &c.* L'Hébreu : *Nous ne cacherons point à mon Seigneur, que veritablement nôtre argent & nôtre bien sont consumez ; nôtre bétail* [est] *en presence de nôtre Seigneur, il ne nous reste devant nôtre Seigneur, que nôtre corps & nos terres.* Les 70. Ils lui dirent : Ne permettez point que nous soyons entierement détruits (*a*). Car si [ou, *car*, *puisque*] nôtre argent, nôtre bien & nos bestiaux sont à vous, il ne nous reste que nos corps & nôtre terre.

℣. 19. CUR MORIEMUR TE VIDENTE ? ET NOS, ET TERRA NOSTRA TUI ERIMUS. *Pourquoi nous laisserez-vous mourir à vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous & nos terres.* On pourroit en changeant la ponctuation du texte, lire ainsi. *Pourquoi nous laisserez-vous mourir à vos yeux, nous & nos champs ? Nous nous donnons à vous.* On montre dans les meilleurs Auteurs des expressions semblables à celles-ci ; Laisserez-vous mourir nos champs : par exemple, *Suburbanus ne moriatur ager* (*b*), de peur que mon champ ne meure. On dit tous les jours que les plantes vivent, & qu'elles meurent. Seneque, *Sata..... & vivere, & mori dicimus.* Une terre est morte, lorsqu'elle demeure inculte & sterile (*c*) ; mais ce changement dans le texte, n'est nullement necessaire.

PRÆBE SEMINA. *Donnez-nous de quoi semer.* Il avoit dit auparavant (*d*), que de sept ans on ne pourroit ni semer, ni labourer : Pourquoi donc les Egyptiens demandent-ils à present des grains pour semer ? Il est croyable qu'on continua à ensemencer les endroits plus humides & plus voisins du Nil, comme le remarque saint Augustin (*e*). Et quelques-uns croient que c'étoit ici la septiéme année de sterilité, & qu'on

(a) Μήποτε ἐκτριβῶμεν. Ils ont lû dans l'Hébreu *Necached* נכחד au lieu de *Niccached* נכחד

(b) *Martial.*

(c) *Vide Bochart. de Animal. sacr. part.* 1. *lib.* 1.

(d) *Cap.* XLV. 6.

(e) *Vide Aug. quæst.* CLX. *in Genes.*

℣. 20. *Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas præ magnitudine famis; Subjecitque eam Pharaoni,*

21. *Et cunctos populos ejus, à novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus.*

℣. 20. Joseph acheta donc toutes les terres de l'Egypte, chacun étant obligé de vendre son heritage, à cause de l'extrémité de la famine, & il assujettit au Roi toute la terre,

21. Et tous les peuples de l'Egypte, depuis une extremité du Royaume jusqu'à l'autre.

COMMENTAIRE.

commença à y semer, pour moissonner la suivante. Le verset 23. est fort favorable à cette opinion. *Vous voyez*, leur dit Joseph, *que Pharaon est le maître de vos personnes & de vos champs, prenez donc du grain, pour semer, afin que vous puissiez recueillir quelque chose.*

℣. 20. EMIT OMNEM TERRAM ÆGYPTI. *Il acheta toutes les terres de l'Egypte*; c'est-à-dire, celles qui appartenoient aux particuliers; mais non pas celles des Prêtres (*a*).

SUBJECITQUE EAM PHARAONI, [21.] ET CUNCTOS POPULOS EJUS A NOVISSIMIS TERMINIS ÆGYPTI, USQUE AD EXTREMOS FINES EJUS. *Il assujetit au Roi toute la terre, & tous les peuples &c.* Le texte Samaritain (*b*) & les 70. portent comme la Vulgate, que les peuples sujets de Pharaon étoient ses esclaves, & qu'ils n'étoient proprietaires d'aucun des champs qu'ils cultivoient; ce qui revient à ce que nous apprenons de Manethon & de Diodore: mais le texte hébreu d'aujourd'hui (*c*), le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe portent: *Que Joseph rendit le Roi maître de toutes les terres, Et* [21.] *qu'il fit passer le peuple d'une ville en une autre depuis un bout de l'Egypte, jusqu'à l'autre.* Ce qui fait une difference fort considerable, qui ne vient pourtant que du changement d'une lettre.

Hérodote (*d*) rapporte une chose qui peut donner du jour à ce qu'on vient de marquer: Il dit qu'en Egypte les gens de guerre possedent successivement les uns aprés les autres, certains fonds de terre, que le Roi leur donne; ensorte que jamais le même champ ne demeure à la même personne deux ans de suite. Diodore de Sicile (*e*) nous apprend, que les terres de l'Egypte étoient partagées en trois parties: La premiere partie étoit aux Prêtres; la seconde au Roi, & la troisiéme aux Gens de guerre. Le peuple étoit divisé en trois classes; sçavoir des Laboureurs, des Pasteurs & des Artisans. Les Laboureurs prenoient à vie une certaine quantité de ter-

(a) ℣. 22.
(b) *Samarit.* העביד *Hebid.*
(c) *Hebr. Heebir.* העביר
(d) *Herodot. lib.* II. *c.* 168.
(e) *Diodor. lib.* II.

℣. 22. Præter terram Sacerdotum, quæ à Rege tradita fuerat eis : quibus & statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & idcircò non sunt compulsi vendere possessiones suas.

23. Dixit ergo Joseph ad populos : En ut cernitis, & vos, & terram vestram Pharao possidet : accipite semina, & serite agros,

24. Ut fruges habere possitis. Quintam partem Regi dabitis : quatuor reliquas permitto vobis in sementem, & in cibum familiis & liberis vestris.

℣. 22. Excepté les seules terres des Prêtres, qui leur avoient été données par le Roi ; car le Roi leur faisoit donner une certaine quantité de bled des greniers publics, c'est pourquoi ils ne furent pas obligez de vendre leurs terres.

23. Alors Joseph dit au peuple : Vous voyez que Pharaon est maître de vos personnes & de vos terres : Recevez donc du grain pour semer, & ensemencez vos champs,

24. Afin que vous puissiez moissonner quelque chose. Vous en donnerez la cinquiéme partie au Roi, & les quatres seront à vous, pour semer vos terres, & pour nourrir vos familles & vos enfans.

COMMENTAIRE.

res du Roi, ou des Prêtres, ou des gens de guerre, qu'ils cultivoient, & dont ils tiroient leur subsistance, en rendant aux proprietaires un certain revenu. Les Pasteurs & les Artisans exerçoient toûjours les mêmes métiers dans leurs familles, & il n'étoit pas permis aux enfans d'abandonner la profession de leurs peres. Ainsi le Royaume étoit rempli de gens qui sçavoient parfaitement leurs métiers ; la terre étoit toûjours bien cultivée, & les Rois n'étoient pas contraints d'imposer à leurs sujets des tributs extraordinaires : il semble que cette disposition est une suite de ce qui avoit été reglé par Joseph ; les particuliers n'avoient aucune terre en proprieté.

℣. 22. PRÆTER TERRAM SACERDOTUM. *Excepté la terre des Prêtres.* Le Roi fit distribuer aux Prêtres, durant ces années de sterilité, des vivres suffisans pour leur subsistance ; ensorte qu'ils ne furent pas reduits à la necessité de vendre leurs fonds. L'Auteur de la Vulgate dit que Pharaon avoit donné ces fonds de terre aux Prêtres : mais on n'en voit rien dans l'Hébreu (*a*), il marque seulement qu'on leur fournissoit, par les ordres du Roi, une certaine quantité de nourriture. Diodore de Sicile (*b*) assûre que ce fut Osiris qui leur donna le tiers des champs du pays, pour en employer le revenu aux sacrifices & aux dépenses que le culte des Dieux exigeoit. *Osiris ut majori beneficio Sacerdotes ad hæc promptiores faceret, tertiam eis agrorum partem ad Deorum cultum & sacra concessit.* Hérodote (*c*) enseigne que les Prêtres Egyptiens ont chaque jour abondamment de quoi man-

(a) כי חק לכהנים מאת פרעה ואכלו את חקם אשר נתן להם פרעה

(b) *Diodor. lib.* 1. *c.* 2.

(c) *Herodot. lib.* 11. *c.* 37.

℣. 25. *Qui responderunt : Salus nostra in manu tua est : respiciat nos tantùm dominus noster, & læti serviemus Regi.*

26. *Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa terra Ægypti, regibus quinta pars solvitur, & factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali : quæ libera ab hac conditione fuit.*

27. *Habitavit ergo Israël in Ægypto, id est, in terra Gessen, & possedit eam : auctúsque est, & multiplicatus nimis.*

℣. 25. Ils lui répondirent : Nôtre salut est entre vos mains. Que nôtre Seigneur nous regarde seulement [d'un œil favorable,] & nous servirons le Roi avec plaisir.

26. Depuis ce tems-là jusqu'aujourd'hui, on paye au Roi dans toute l'Egypte, la cinquiéme partie [des fruits de la terre] & cette coûtume a force de loi, excepté la terre des Prêtres, qui en est exemte.

27. Israël demeura donc dans l'Egypte, c'est-à-dire, dans la terre de Gessen ; il possedа cette terre, il s'y accrut & s'y multiplia extraordinairement.

COMMENTAIRE.

ger des viandes sacrées, qu'on leur donne toutes cuites : *Eorum singulis quotidie cibi sacri cocti præsto sunt.* Mais ces distributions journalieres n'étoient que pour les Prêtres actuellement occupez dans les Temples; car dans leurs familles, ils consumoient les revenus de leurs terres, comme le marque le même Diodore, que l'on a souvent cité; *Ex his reditibus omnia per Ægyptum sacrificia procurare, Ministrósque alere & suis propriis usibus suppeditare.* Grotius croit que sous le nom de Prêtres d'Egypte, l'on doit comprendre ceux qui s'appliquoient à l'Astrologie, à la Medecine, à la Physique, à l'Arpentage, à l'Aritmetique & à l'Histoire.

℣. 25. SALUS NOSTRA IN MANU TUA EST : RESPICIAT NOS TANTUM DOMINUS NOSTER, ET LÆTI SERVIEMUS REGI. *Nôtre salut est entre vos mains. Que nôtre Seigneur jette seulement les yeux sur nous, & nous servirons volontiers le Roi.* On peut traduire l'Hébreu (*a*) : *Vous nous avez conservé la vie. Que nous trouvions graces aux yeux de nôtre Seigneur, & nous serons esclaves de Pharaon.* Les sujets des Rois d'Orient n'étoient presque considerez que comme leurs esclaves, ainsi que les Auteurs Grecs le remarquent des sujets des Rois de Perse. Joseph avoit acheté les personnes, & les champs des Egyptiens ; ainsi *servus* en cet endroit ne marque pas simplement un sujet, puisque tous les Egyptiens étoient sujets du Roi d'Egypte ; ce n'est pas non plus un simple terme de civilité ; c'est une profession d'une véritable servitude. Voyez le verset 21.

℣. 26. USQUE IN PRÆSENTEM DIEM. *Jusqu'aujourd'hui.* La police établie par Joseph dans l'Egypte, y subsistoit du tems de Moïse, & y subsista encore long-tems depuis, comme on le voit par Héro-

(*a*) החיתני נמצא חן בעני ארני והינו עברים לפרעה

℣. 28. *Et vixit in ea decem & septem annis : factíque sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.*

29. *Cùmque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, & dixit ad eum : Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo : & facies mihi misericordiam & veritatem, ut non sepelias me in Ægypto :*

30. *Sed dormiam cum patribus meis, & auferas me de terra hac, condàsque in sepulchro majorum meorum. Cui respondit Joseph : Ego faciam quod jussisti.*

31. *Et ille : Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israël Deum, conversus ad lectuli caput.*

℣. 28. Jacob y vêcut dix-sept ans, & tout le tems de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

29. Et comme il vit que le tems de sa mort approchoit, il fit venir son fils Joseph ; & lui dit : Si j'ai trouvé grace devant vous, mettez vôtre main sous ma cuisse ; & promettez-moi avec verité de m'accorder la faveur que je vous demande, qui est de ne me pas enterrer en Egypte.

30. Mais qu'aprés que je me serai endormi avec mes peres, vous me transporterez hors de ce pays, & vous m'ensevelirez dans le tombeau de mes Ancêtres. Joseph lui répondit : Je ferai ce que vous m'ordonnez.

31. Promettez-le moi avec serment, ajoûta Jacob. Joseph le lui jura ; & Israël adora Dieu tourné vers le chevet de son lit.

COMMENTAIRE.

dote, par Diodore de Sicile, par Joseph & par saint Clement d'Alexandrie.

℣. 29. PONE MANUM TUAM SUB FEMORE MEO. *Mettez vôtre main sous ma cuisse.* Voyez ce qu'on a dit Genese XXIV. 2.

MISERICORDIAM ET VERITATEM. Voyez chapitre XXIV. 27. 49.

℣. 30. DORMIAM CUM PATRIBUS MEIS. *Je dormirai avec mes Peres.* Il meurt dans le sentiment de l'immortalité, & dans l'esperance de la resurrection ; il souhaite d'être mis dans le tombeau où Sara, Abraham & Isaac étoient enterrez prés d'Hébron (a).

℣. 31. ADORAVIT..... CONVERSUS AD LECTULI CAPUT. *Il adora le Seigneur tourné vers le chevet de son lit.* Il y a trois explications principales de ce passage ; la premiere est celle de la Vulgate & des Juifs, qui veulent que Jacob au lict de la mort, se soit panché sur le chevet de son lict, pour adorer Dieu. Les Rabbins ajoûtent legerement que la raison pourquoi il s'inclina du côté de son chevet, c'est qu'il étoit tourné vers la terre promise, que les Juifs ont accoûtumé de regarder dans leurs prieres. La Vulgate est suivie par Aquila, Symmaque, le Targum de Jérusalem, & par plusieurs Interpretes ; c'est dans le même sens qu'il est dit que David adora Dieu dans son lit : *Adoravit Rex in lectulo suo.* L'Hébreu : *Il se prosterna*, ou il s'inclina sur son lit.

(a) *Genes.* XXIII. 19. 20. & XLIX. 29.

(b) 3. *Reg.* I. 47.

Le second sentiment est celui des 70. (*a*) & des Peres Grecs, qui lisoient dans leurs exemplaires : *Il adora le haut de son bâton*, ou *de son sceptre*. L'Auteur de l'Epître aux Hébreux (*b*) & le Syriaque, ont cru que Jacob s'étoit abbaissé profondément devant le sceptre que portoit Joseph pour marque de sa dignité ; & qu'ainsi il accomplit le songe prophétique de Joseph (*c*), que Jacob lui-même avoit expliqué de l'adoration qu'il devoit un jour rendre à son fils. Saint Augustin (*d*) remarque qu'on peut donner aux paroles des 70. un autre sens. Il adora Dieu appuyé sur l'extremité de son bâton, ou sur l'extremité du bâton de Joseph. La phrase Grecque peut aisément souffrir ce sens, qui n'est pas à mépriser.

3. Quelques nouveaux l'expliquent d'une autre maniére qui leur paroît plus litterale. *Reclinavit se ad caput lectuli.* Jacob s'étant assis sur son lit pour parler à Joseph ; aprés lui avoir expliqué ses derniers sentimens, se recoucha, & remit sa tête sur son chevet (*e*). Le dernier terme de l'Hébreu se peut lire *Matte*, un bâton, comme ont lû les 70. ou *Mitta*, un lit, comme a lû saint Jerôme, & comme nous lisons aujourd'hui, suivant la ponctuation des Massoréthes.

CHAPITRE XLVIII.

Joseph présente Ephraïm & Manassé à Jacob ; celui-ci donne la principale bénédiction à Ephraïm, quoiqu'il fût le cadet. Il laisse à Joseph par préciput le champ prés de Sichem.

℣. 1. His ita transactis, nuntiatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus : qui assumptis duobus filiis Manasse & Ephraïm, ire perrexit,

2. Dictumque est seni : Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.

℣. 1. Quelque tems aprés on avertit Joseph, que son pere étoit malade : Et ayant pris avec lui ses deux fils Manassé & Ephraïm, il l'alla voir.

2. Et on dit à Jacob : Voici vôtre fils Joseph qui vient vous voir. Jacob ayant repris ses forces, se mit sur son séant dans son lit.

COMMENTAIRE.

℣. 1. NUNCIATUM EST QUOD ÆGROTARET. *On lui vint dire qu'il étoit malade.* Il n'ignoroit pas la maladie de

(a) Ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ.
(b) *Hebr* XI. 21.
(c) *Genes*. XXXVII. 9. 10.
(d) *Aug. quæst*. CLXII. *in Genes*.
(e) וישתחו על ראש המטה

℣. 3. Et ingressò ad se ait : Deus omnipotens, apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan ; Benedixitque mihi,

4. Et ait : Ego te augebo & multiplicabo, & faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc, & semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequam huc venirem ad te, mei erunt : Ephraïm & Manasses, sicut Ruben & Simeon reputabuntur mihi.

6. Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, & nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

7. Mihi enim, quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere, erátque vernum tempus : & ingrediebar Ephratam, & sepelivi eam juxta viam Ephratæ, quæ alio nomine appellatur Bethleem.

℣. 3 Et lorsque Joseph fut entré, il lui dit : Le Dieu tout-puissant m'apparut [autrefois] à Luza, dans le pays de Canaan, & il me benit,

4. Disant : Je vous ferai croître, & je vous multiplierai, & je vous rendrai pere d'une multitude de peuples ; & je vous donnerai cette terre à vous & à vos descendans, comme un héritage éternel.

5. Vos deux enfans qui vous sont nez en Egypte, avant ma venuë dans ce pays, seront à moi ; Ephraïm & Manassé seront regardez comme mes enfans, comme Ruben & Simeon.

6. Mais ceux que vous pourrez avoir aprés ceux-ci, seront à vous, & ils entreront en partage sous le nom de leurs freres, dans les terres qu'ils possederont.

7. Car lorsque je revenois de la Mésopotamie, Rachel mourut en chemin, dans la terre de Canaan, comme j'allois à Ephrata ; c'étoit au printems, & je l'enterrai sur le chemin d'Ephrata, nommé autrement Bethléem.

COMMENTAIRE.

Jacob ; mais on lui vint dire qu'il étoit plus malade qu'à l'ordinaire.

℣. 4. IN POSSESSIONEM SEMPITERNAM. *Ils posséderont pour toûjours, pour un long tems.* La posterité charnelle de Jacob posseda la terre de Canaan jusqu'à la venuë du Messie ; mais sa posterité spirituelle posséde par la foi & par l'esperance la veritable terre promise, qui est le Ciel, & elle la posséde même déja réellement & en effet, dans la personne des bien-heureux, qui joüissent de l'héritage des premiers-nez.

℣. 6. NOMINE FRATRUM SUORUM VOCABUNTUR IN POSSESSIONIBUS SUIS. *Les enfans que vous pourrez avoir aprés ma mort seront incorporez dans les familles d'Ephraïm & de Manassé.* Ils n'auront point d'héritages distinguez de celui de leurs aînez : cette précaution de Jacob n'eut pas de lieu, Joseph n'ayant point eu d'autres enfans qu'Ephraïm & Manassé ; mais s'il en avoit eu, ils n'auroient passé que simplement comme fils de Joseph particulier, ils n'auroient point été Chefs de Tribus, ni appellez à l'héritage comme les autres Patriarches. Jacob entendoit qu'ils se réünissent à l'un ou à l'autre de leurs freres, à Ephraïm, ou à Manassé.

℣. 7. MIHI ENIM, &c. *Car comme je venois, &c.* La particule

ỳ. 8. *Videns autem filios ejus dixit ad eum: Qui sunt isti?*

9. *Respondit: Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.*

10. *Oculi enim Israël caligabant præ nimia senectute, & clarè videre non poterat. Applicitósque ad se deosculatus, & circumplexus eos,*

11. *Dixit ad filium suum: Non sum fraudatus aspectu tuo: insuper ostendit mihi Deus semen tuum.*

12. *Cúmque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.*

13. *Et posuit Ephraïm ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israël: Manassen verò in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum.*

14. *Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraïm minoris fratris: sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.*

ỳ. 8. Alors Jacob voyant les fils de Joseph, lui demanda, qui sont ceux-ci?

9. Joseph lui répondit: Ce sont mes enfans, que le Seigneur m'a donné dans ce pays. Faites-les avancer prés de moi, dit Jacob, afin que je les benisse.

10. Car les yeux de Jacob s'étoient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, & il ne voyoit pas bien clair. Lors donc qu'ils furent prés de lui, il les baisa, & les tenant embrassez;

11. Il dit à son fils: Je n'ai point été privé de la joie de vous voir, & Dieu m'a encore fait la grace de voir vos enfans.

12. Et Joseph ayant ôté ses enfans d'entre les bras de son pere, il se prosterna jusqu'à terre.

13. Et il plaça Ephraïm à sa droite, qui étoit à la gauche de son pere, & Manassé à sa gauche, c'est-à dire, à la droite de Jacob, & il les fit ainsi approcher tous deux d'Israël.

14. Alors étendant sa main droite, Jacob la mit sur la tête d'Ephraïm, qui étoit le cadet, & mit sa main gauche sur la tête de Manassé, qui étoit l'aîné, changeant ainsi la [disposition naturelle] de ses mains.

COMMENTAIRE.

car n'a point ici force de causale; elle est seulement pour lier le discours. On auroit pû dire: *Et comme je venois, &c.*

ỳ. 11. NON SUM FRAUDATUS ASPECTU TUO. *Je n'ai point été privé du plaisir de vous voir.* L'Hébreu & le Chaldéen: *Je ne croyois pas de vous voir, je ne l'esperois point.* D'autres: *Non precabor (a).* Je n'osois me flater de vous revoir jamais, je n'osois même faire des vœux & des priéres pour une chose, qui me paroissoit absolument impossible.

ỳ. 12. CUMQUE TULISSET EOS JOSEPH DE GREMIO PATRIS. *Il les tira du sein de son pere.* Le texte original explique cette action avec plus d'étenduë: Joseph prit ses deux fils qui étoient entre les genoux de Jacob (*b*), [ou qui étoient à ses genoux qu'ils tenoient embrassez,] puis il se prosterna devant son pere, & ayant pris ses deux fils, il mit Ephraïm à sa droite, qui répondoit à la gauche de Jacob, & Manassé à sa gauche, qui répondoit à la droite de son pere.

(a) לא פללתי.

(b) מעם ברכיו

ỳ. 14.

✝. 15. *Benedixitque Jacob filiis Joseph, & ait: Deus in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham & Isaac, Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in præsentem diem:*

✝. 15. Et il donna sa benediction aux fils de Joseph, en disant: Que le Dieu, en présence duquel ont marché mes peres, Abraham & Isaac; le Dieu qui est mon pasteur depuis ma jeunesse jusqu'aujourd'hui,

COMMENTAIRE.

✝. 14. QUI EXTENDENS MANUM DEXTERAM POSUIT SUPER CAPUT EPHRAÏM. *Il étendit sa main sur la tête d'Ephraïm.* On voit par cet endroit l'antiquité de cette coûtume d'imposer les mains lorsqu'on benit; on la voit ailleurs employée lorsqu'on donne quelque emploi à quelqu'un. Cet usage a toûjours perseveré parmi les Juifs, & il a passé d'eux à l'Eglise Chrétienne, qui l'employe principalement dans l'ordination de ses Ministres. Jesus-Christ imposoit les mains à des enfans (*a*) qu'on lui présentoit, afin qu'il les benît. On peut comparer la maniére dont les Israëlites établissent les Prêtres (*b*), & celle dont Moïse choisit Josué pour lui succeder (*c*), avec ce qui se pratique dans l'ordination des sept Diacres par les Apôtres (*d*), & dans celle de Thimothée (*e*), par le Sénat Ecclesiastique, c'est-à-dire par les Evêques.

COMMUTANS MANUS. *Changeant de mains.* L'Hébreu à la lettre: *Il donna de l'intelligence à ses mains* (*f*). Le Chaldéen: (*g*): *Il instruisit, il rendit ses mains sages.* Il mit exprés sa droite sur celui qui étoit à sa gauche, & la gauche sur celui qu'il avoit à sa droite, & la suite justifia que c'étoit par un esprit prophétique qu'il fit ce changement, & qu'il y étoit porté par l'esprit de sagesse. Quelques-uns (*h*) traduisent assez heureusement: *Prudenter composuit manus suas.* Les anciens Peres remarquent que cette préference du puîné à l'aîné, marquoit les avantages des Chrétiens au dessus des Juifs; & que les mains de Jacob disposées en forme de croix, lorsqu'il benit ses petits-fils, étoient une figure de la croix de Jesus-Christ, qui est la source de nôtre élevation, de nôtre bonheur, de notre adoption. On peut aussi faire attention que dans l'Ecriture les puîsnez sont ordinairement préferez aux aînez. Dieu nous ayant voulu inculquer l'adoption future de son Eglise, par un grand nombre de figures qui la promettoient. Abel est preferé à Caïn, Sem à ses autres freres, Isaac à Ismaël, Jacob à Esaü, Joseph à Ruben, Pha-

---

(a) *Matth.* XIX. 13.
(b) *Num.* VIII. 10.
(c) *Et* XXVII. 18.
(d) *Act.* VI. 6.
(e) *Timoth.* IV. 14.
(f) שכל את ידיו
(g) אחכמינון
(h) *Tigur. Vat. Oleast.*

℣. 16. *Angelus, qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris istis : & invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham & Isaac, & crescant in multitudinem super terram?*

17. *Videns autem Joseph quòd posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraïm, graviter accepit : & apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraïm, & transferre super caput Manasse :*

℣. 16. Que l'Ange qui m'a garanti de tous maux, benisse ces enfans ? Qu'on les appelle de mon nom, & du nom de mes peres Abraham & Isaac, & qu'ils se multiplient sur la terre ?

17. Mais Joseph ayant remarqué que son pere avoit mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eût de la peine, & prenant la main de Jacob, essaya de la lever de dessus la tête d'Ephraïm, & de la transporter sur celle de Manassé ;

COMMENTAIRE.

rez à Zaram, Moïse à Aaron, David à ses freres.

℣. 15. BENEDIXIT JACOB FILIIS JOSEPH. *Il bénit les fils de Joseph.* L'Hébreu d'aujourd'hui porte : *qu'il benit Joseph* ; c'est-à-dire, il le benit dans ses deux enfans.

℣. 16. ANGELUS QUI ERUIT ME. *L'Ange qui m'a delivré.* Les Interpretes sont partagez sur la signification, ou plutôt sur le sens du terme hébreu *Malach* (*a*), qui est traduit ici par *Angelus*. On le dérive d'une racine (*b*) qui signifie envoyer, ou selon la signification Ethiopienne, *Servir* ; ensorte qu'il revient assez au Grec *Angelos*, & au Latin *Angelus*, qui sont des termes qui signifient, non pas la nature de l'Ange, mais ses fonctions d'envoyé & de Messager. Quelques Interpretes soûtiennent que Jacob souhaite ici à son fils & à ses petits-fils, que le même Dieu qui l'a protegé dans toute sa vie, continuë à leur donner sa protection. Saint Cyrille (*c*), saint Athanase (*d*), saint Hilaire (*e*) & plusieurs autres (*f*) l'expliquent dans ce sens : L'Ecriture donne quelquefois à Dieu le nom d'Ange, & Jacob attribuë ici à cet Ange la qualité de Libérateur, qui ne convient proprement qu'à Dieu.

D'autres (*g*) soûtiennent que le nom d'Ange en ce passage ne signifie proprement que l'Ange Gardien de Jacob, qui l'avoit toûjours accompagné & protegé dans tous ses voyages. On avoüe que l'Ecriture donne quelquefois le nom d'Ange à Dieu, & que les Anges prennent quelquefois le nom de Dieu, sur tout lorsqu'ils agissent en son nom & par son autorité ; mais quand on donne dans un

(a) מלאך
(b) לאך
(c) *Cyrill. lib.* III. *Thesauri. c.* 1.
(d) *Athanas. Orat.* IV. *contra Arian.*
(e) *Hilar. de Trinit. lib.* IV. *n.* 23. 24.
(f) *Tertull. de Baptismo c.* 8. *Ambros. de Bened. Patriarch. c.* 11. *Aug. quæst.* 166. *in Genes. Theodoret. quæst.* 109. *Aug. in Psal.* LXXVII. *vers.* 9. *&c.*
(g) *Jansen. Menoch. &c.*

℣. 18. *Dixitque ad patrem : Non ita convenit, pater, quia hic est primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.*

19. *Qui renuens, ait : Scio fili mi, scio : & iste quidem erit in populo, & multiplicabitur : sed frater ejus minimus, major erit illo : & semen illius crescet in gentes.*

℣. 18. Et il dit à son pere : Vos mains ne sont point bien, mon pere, parce que celui-ci est l'aîné, mettez vôtre main droite sur sa tête.

19. Jacob refusa de le faire, & lui dit : Je le sçai bien, mon fils, je le sçai bien ; l'aîné sera pere de plusieurs peuples : mais son cadet sera plus grand que lui : & sa posterité se multiplicra, & produira des Nations.

COMMENTAIRE.

endroit le nom d'Anges, à ceux qui avoient pris auparavant le nom de Dieu, on doit croire qu'alors l'Ecriture marque plus exactement & plus précisément leur nature & leur fonction ; & que quand elle leur a donné le nom de Dieu, ce n'est que dans un sens proportionné au sentiment & au préjugé du peuple, qui souvent ne distingue pas la cause seconde & instrumentelle des actions surnaturelles de Dieu, d'avec la cause premiére & d'avec celui qui en est le véritable Auteur. Le Samaritain au lieu de *Malac*, un Ange, porte (a) *Melec*, un Roi ; comme si Jacob souhaitoit que Pharaon, à qui il avoit tant d'obligations, continuât à favoriser Joseph.

INVOCETUR SUPER EOS NOMEN MEUM. *Qu'ils portent mon nom.* Je les adopte. Je veux qu'ils portent le nom de fils de Jacob, ils auront leur partage parmi mes fils, comme s'ils étoient sortis de moi immédiatement (b). Voyez le verset 6.

℣. 18. NON ITA PATER. *Ce n'est point ainsi, mon pere ;* vos mains ne sont pas bien. Voilà deux Prophétes dans des sentimens fort divers sur la même chose. Dieu révele souvent à l'un ce qu'il ne révele pas à l'autre ; mais il ne révele jamais le contraire à deux Prophétes en même tems & sur le même sujet. Les Prophétes ne sont pas toûjours inspirez, ni sur toute sorte de choses. Joseph suivoit ici son esprit ; Jacob étoit gouverné par un esprit superieur.

℣. 19. SEMEN ILLIUS CRESCET IN GENTES. *Sa posterité sera aussi nombreuse qu'une nation entiére, ou bien elle se multipliera dans les nations.* L'hébreu : *Sa posterité sera la plénitude des nations* (d). Le Chaldéen traduit : *Ses enfans seront puissans parmi les peuples.* L'effet a justifié cette prophétie : La Tribu d'Ephraïm fut toûjours une des plus nombreuses & des plus puissantes d'Israël : elle se vit la premiére du Royaume des dix Tribus. La valeur des Ephraïmites est fort

(a) מלך

(b) *Est. Menoch. Vatab.*

℣. 20. *Benedixitque eis in tempore illo, dicens : In te benedicetur Israël, atque dicetur : Faciat tibi Deus sicut Ephraïm, & sicut Manasse. Constituitque Ephraïm ante Manassen.*

21. *Et ait ad Joseph filium suum : En ego morior, & erit Deus vobiscum, reducétque vos ad terram patrum vestrorum.*

22. *Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.*

℣. 20. Alors Jacob les benit, disant : Israël sera béni en vous. Et on dira, que Dieu vous benisse, comme il a béni Ephraïm & Manassé. Et il mit Ephraïm devant Manassé.

21. Et il dit ensuite à Joseph son fils : Vous voyez que je m'en vais mourir ; Dieu sera avec vous, & il vous ramenera dans le pays de vos peres.

22. Je vous laisse en heritage pardessus vos autres freres, cette portion de terre que j'ai gagnée sur les Amorrhéens par mon épée, & par mon arc.

COMMENTAIRE.

connuë dans l'Ecriture. Cette expression : *Plenitudo gentium* (*a*), peut marquer tous les peuples, toutes les nations. Il sera la plenitude des nations, il sera tout ce qu'un peuple peut être, il aura tout ce qu'on peut souhaiter de grandeur, de force, de réputation pour faire un grand peuple. C'est la signification ordinaire de ce terme : *Plenitudo*, comme, *Domini est terra & plenitudo ejus* ; tout ce qui est sur la terre est au Seigneur. *Plenitudo chomer*, ce qu'un chomer peut contenir. *Plenitudo peccati*, tous les pechez que l'on peut commettre. *Plenitudo domûs*, tout ce qui est dans la maison.

℣. 20. IN TE BENEDICETUR ISRAEL. *Israël sera beni en vous.* Il parle à Joseph. L'Hébreu selon la ponctuation des Massorethes : *Israël benira en vous* (*b*). Les Israëlites lorsqu'ils voudront benir quelqu'un, lui souhaiteront le bonheur de vôtre race. Que le Seigneur vous comble de bénédictions, comme il en a comblé Ephraïm & Manassé. Les 70. (*c*) Israël sera beni en vous, au plurier : ils le rapportent à Ephraïm & à Manassé.

℣. 22. DO TIBI PARTEM UNAM EXTRA FRATRES TUOS. *Je vous donne une part de plus qu'à vos freres.* Le terme hébreu *Sechem* (*d*), signifie à la lettre *l'épaule*, & figurément, *une partie* ; il marque aussi le nom de la Ville de *Sichem* ; & c'est dans ce sens que l'ont pris les 70. *Je vous donne Sichem par préciput par dessus vos freres.* C'étoit une tradition constante parmi les Juifs & les Samaritains du tems de Jesus-Christ (*e*), que cette portion, que Jacob donne ici à Joseph, étoit le champ qu'il avoit acheté des enfans d'Hemor. Lorsque les Israëlites furent entrez dans la terre de Canaan, les fils de Joseph

(a) *Ludov. de Dieu.*
(b) בך יברך ישראל
(c) Ἐν ὑμῖν.
(d) שכם אחד על אחיך אשר לקחתי מיד האמרי וגו
(e) *Johan.* IV. 5.

enterrerent leur pere dans cet héritage, que Jacob lui avoit donné (*a*) : Jacob dit ici, qu'il a tiré cet héritage de la main des Amorrhéens avec son épée & son arc : *Quam tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.* Ceux qui l'expliquent de la ville de Sichem, disent que Jacob, quoiqu'il ait toûjours desaprouvé la violence de Simeon & de Levi envers les habitans de Sichem, ne laissa pas de conserver la conquête qu'ils avoient faite. Il condamna la maniére & les circonstances de l'action de ses fils ; mais il ne crut pas devoir abandonner ce qu'ils avoient gagné. Nous avons déja refuté ailleurs (*b*) ces mauvaises raisons. Grotius croit que ce Patriarche parle ici en Prophéte, & qu'il exprime par le passé, ce que ses enfans devoient faire un jour, il dit qu'il a conquis cette terre par la force des armes, au lieu de dire qu'il en fera la conquête dans la personne de ses descendans. Mais dans ce sens, que Jacob donnoit-il à Joseph par dessus ses freres, puisqu'ils avoient tous leur part à conquerir dans la terre de Canaan, & que la plûpart devoient avoir leurs partages dans de meilleurs endroits que les fils de Joseph ?

Saint Jerôme (*c*) entend par le glaive & l'arc de Jacob, sa justice qui lui mérita la protection de Dieu contre les Cananéens, aprés le meurtre des Sichimites : mais cette explication est plutôt mystique, que litterale. Il ajoûte qu'on peut l'entendre de son argent, avec lequel il avoit acheté le champ qu'il donne à Joseph. Il nomme cet argent, sa force ; parce qu'il l'avoit gagné par beaucoup de fatigues.

Le Paraphraste Onkelos l'explique d'une autre maniére aussi spirituelle. Il entend par cet arc & ce glaive, l'oraison & les prieres de Jacob : *Quam acquisivi oratione, & deprecatione meâ.* Masius (*d*) propose sur cela une autre hypothése, qui est fort vrai-semblable ; il dit que Jacob aprés le saccagement de la ville de Sichem, craignant la vengeance des Cananéens se retira ailleurs, & abandonna l'héritage qu'il avoit acheté des enfans d'Hemor : Mais qu'ensuite étant revenu au même endroit, il en chassa par la voye des armes, les Amorrhéens, qui s'étoient emparez du champ qui lui appartenoit. Il n'y auroit rien à souhaiter à cette explication, s'il se trouvoit quelque chose dans l'Histoire qui la confirmât ; mais au moins il n'y a rien qui la combatte.

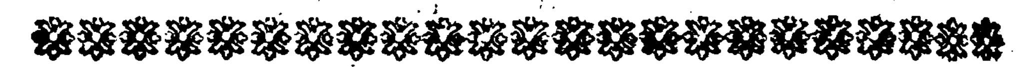
(a) *Josue.* XXIV. 32.

(b) *Genes.* XXXIV. 30.

(c) *Arcum hic & gladium justitiam vocat, per quam meruit peregrinus & advena interfecto Sichem & Hemor, de periculo liberari &c. Hieron. in quæst. Hebraïc.*

(d) *Mas. in Josue ultim. & alii nonnulli.*

De manu Amorrhæi. *Des mains de l'Amorrhéens.* Ceux qui veulent qu'il s'agisse ici de l'achat que fit Jacob d'un champ (*a*) des fils d'Hémor, disent qu'Hémor étoit Amorrhéen d'origine, quoiqu'il fût Hévéen de naissance, ou que le nom d'Amorrhéen se donnoit aux peuples Cananéens, comme un nom générique ; ce dont il y a plusieurs preuves dans l'Ecriture.



CHAPITRE XLIX.

Derniéres paroles de Jacob. Il prédit à chacun de ses enfans ce qui leur doit arriver.

℣. 1. *Vocavit autem Jacob filios suos, & ait eis : Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.*

2. *Congregamini, & audite filii Jacob, audite Israël patrem vestrum.*

℣. 1. Jacob appella ses enfans, & leur dit : Assemblez-vous tous, afin que je vous prédise ce qui vous doit arriver dans les derniers tems.

2. Assemblez-vous, & écoûtez, enfans de Jacob, écoûtez Israël vôtre pere.

COMMENTAIRE.

℣. 1. In diebus novissimis. *Dans les derniers tems.* Long-tems aprés ma mort. L'Hébreu (*b*) : *Dans les jours à venir.* Ce qui se dit de tout ce qui est futur, soit prochain, soit éloigné. Dans un ancien livre apocryphe attribué à Joseph, on lisoit (*c*) : *Je vous découvrirai ce que j'ai lû dans les tables du Ciel, ce qui doit arriver à vous & à vos enfans.*

℣. 2. Congregamini. *Assemblez-vous.* Il étoit assez ordinaire de voir les Patriarches au lit de la mort, donner leur bénédiction, & déclarer leur derniére volonté à leur famille. C'étoit comme leur testament, & on avoit pour ces derniéres paroles une vénération particuliére ; on les croyoit prophétiques & accompagnées d'une lumiére surnaturelle. L'Ecriture nous a conservé les derniers discours d'Isaac, de Jacob, de Moïse, de Josué, de Samuël, de David, de Tobie. On voyoit autrefois (*d*), & l'on voit encore aujourd'hui un livre apocryphe intitulé : Le Testament des douze Patriarches ; où sont contenus leurs derniers sentimens. Les Profanes

(a) *Genes.* xxiii. 20.
(b) באחרית הימים
(c) *Eus. lib.* vi. *Præp. c. ult. ex Origene.*
(d) *Origen. homil.* xv. *in Josue.*

℣. 3. *Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei, prior in donis, major in imperio.*

℣. 3. Ruben mon fils aîné, vous étiez toute ma force; [mais vous êtes devenu] le commencement de ma douleur; [vous devriez être] le premier dans les dons, & le plus grand en autorité.

COMMENTAIRE.

(*a*) avoient la même opinion des personnes qui étoient proches de leur fin; on s'imaginoit que leur ame avoit alors quelque connoissance du futur. Cyrus le déclare dans le lit de la mort, aussi-bien que Socrate étant prêt de mourir par la force du poison qu'il avoit bû. Je suis, disoit-il, arrivé au tems où les hommes ont accoûtumé de prédire l'avenir.

℣. 3. TU FORTITUDO MEA, ET PRINCIPIUM DOLORIS MEI. *Vous êtes ma force & le commencement de ma douleur.* On peut traduire l'Hébreu (*b*): Vous êtes ma force & le commencement de ma vigueur; c'est-à-dire, vous êtes mon premier né, le fils de ma jeunesse, le premier fruit de mon mariage. L'Ecriture employe souvent une expression semblable pour marquer les premiers nez. Voyez Deuteronome XXI. 17. Pseaume LXXVII. 51. Les 70. (*c*) & la plûpart des Interprétes l'entendent dans ce sens. Ceux qui lisent: *Le principe de ma douleur*, l'expliquent de la peine que ressentit Jacob lorsqu'il apprit que Ruben avoit soüillé sa couche, par un commerce incestueux avec Bala. Aquila (*d*) & Symmaque (*e*) l'ont pris comme la Vulgate.

PRIOR IN DONIS, MAJOR IN IMPERIO. *Le premier dans les dons, le plus grand en autorité.* Lyran croit qu'on doit prendre ces paroles comme une benédiction de Jacob à Ruben; & qu'elle eut son accomplissement lorsque sa Tribu marcha à la tête de toutes les autres au passage du Jourdain (*f*), ou lorsqu'elle subjugua les Agaréniens du tems de Saül (*g*). Mais on l'explique ordinairement de cette sorte: Vous auriez été le plus privilegié dans les dons, & le plus grand en autorité par la prérogative de vôtre naissance; vous aviez droit de prétendre en qualité de premier né (*h*) à une double part dans la succession, à l'Empire sur les autres Tribus, & au Sacerdoce; mais par l'injure que vous avez faite à vôtre pere, vous êtes déchû de tous ces avantages. Le double lot est donné à

(a) *Vide Ciceronem lib.* 1. *de Divinat.* & *Xenophont. in Cyroped.*
(b) ראשית אוני
(c) 70. Ἀρχὴ τῶν τέκνων μου.
(d) *Aquil.* Κεφάλαιον λύπης.
(e) *Symm.* Ἀρχὴ ὀδύνης.
(f) *Josue* IV. 12.
(g) 1. *Par.* V. 10.
(h) *Ita Cald. Onkel. & Jerosol. Hieron. in quæst. Hebr. & Interpr. passim.*

℣. 4. *Effusus es sicut aqua ; non crescas, quia ascendisti cubile patris tui, & maculasti stratum ejus.*

℣. 4. [Mais] vous vous êtes répandu comme l'eau ; vous ne croîtrez point, parceque vous avez monté sur le lit de vôtre pere & que vous avez soüillé sa couche.

COMMENTAIRE.

Joseph, le Sacerdoce à Levi, & l'Empire à Juda. Les 70. traduisent ainsi (*a*) : *Vous êtes dur à supporter*, [insupportable, difficile,] *dur & temeraire.* On peut traduire l'hébreu (*b*) : *Vous deviez être le premier en dignité, & le plus grand en force* ; c'est-à-dire, vôtre Tribu devoit être la plus élevée en dignité & la premiére en autorité, ou la plus nombreuse & la plus forte.

℣. 4. EFFUSUS ES SICUT AQUA ; NON CRESCAS. *Vous vous êtes répandu comme l'eau ; ne croissez point.* Au lieu de cette excellence & de cette élevation, de cette superiorité en nombre & en puissance, qui devoit relever vôtre Tribu par dessus toutes les autres ; *Vous vous êtes répandu comme l'eau*, vous n'avez point de force, d'élevation, de consistence : *Vous ne croîtrez point*, ni en nombre, ni en dignité, ni en force. La tribu de Ruben ne fut jamais fort nombreuse, ni fort considerée dans Israël ; & Moïse dans son dernier discours lui dit (*c*) : *Que Ruben vive, & qu'il soit en petit nombre. Vivat Ruben & non moriatur, & sit parvus in numero.* Quelques-uns expliquent ce verset de cette sorte : *Vous vous êtes répandu comme l'eau :* Vous vous êtes laissé aller à vôtre brutale passion, vous n'avez point eu la force de la surmonter : *Ne croissez point*, vous vous dissiperez comme une eau répanduë & comme un torrent qui sort de son lit. Les 70. (*d*) traduisent : *Vous m'avez fait l'injure la plus sensible, ne boüillez point comme l'eau.* Aquila (*e*) : *Vous êtes surpris d'admiration, ne vous debordez pas comme l'eau.* Symmaque (*f*) : *Vous avez boüilli comme l'eau échauffée, vous n'aurez aucun avantage.* Onkelos (*g*) : *Puisque vous avez suivi vôtre volonté comme une eau épanchée, vous ne vous avancerez point, & vous n'aurez point la part de surcroît de l'héritage.* On peut donner ce sens à l'hébreu (*h*) : Vôtre legereté, [vôtre inconstance, vôtre précipitation,] est comme l'eau ; puissiez-vous n'avoir jamais aucune élevation. *Le-*

(a) 70. Σκληρὸς φέρεσθαι, καὶ σκληρὸς αὐθάδης.
(b) יתר שאת ויתר עז
(c) *Deut.* XXXIII. 6.
(d) Ἐξύβρισας ὡς ὕδωρ μὴ ἐκζέσῃς.
(e) Ἐθαμβίωσας ὡς ὕδωρ μὴ περισσεύσῃς.
(f) Ὑπερέζεσας ὡς ὕδωρ, οὐκ ἔσῃ περισσότερος.
(g) Cette façon de parler des Grecs, *boüillir comme l'eau*, signifie se mettre en colere, dans Aristophane & Pausanias : & le mot ὑπερζέω, que Symmaque a employé, signifie une liqueur qui boüillonne, & qui se répand pardessus les bords de son vaisseau ; ce qui peut fort bien s'appliquer à l'incontinence de Ruben.
(h) פחז כמים אל תותר

vita

℣. 5. Simeon & Levi fratres, vasa iniquitatis bellantia.

℣. 5. Les deux freres Simeon & Levi ont été les instrumens d'une guerre injuste.

COMMENTAIRE.

vitas ut aqua; ne excellas. Autrement (*a*) *Superbiisti, ut aqua ne excellas.* Vous vous êtes élevé d'orguëil, puissiez-vous n'exceller jamais non plus que l'eau. *Pachaz* en Arabe signifie s'enorguëillir. Saint Jerôme (*b*) dans ses questions hébraïques traduit ainsi l'Hébreu : *Vous vous êtes répandu comme l'eau; ne retombez plus dans vôtre crime.*

ET MACULASTI STRATUM EJUS. *Vous avez soüillé sa couche.* L'hébreu à la lettre : *Alors vous avez soüillé ma couche ; il s'est élevé*, ou, *elle s'est élevée*, ou *elle a disparu*; c'est-à-dire, selon quelques Rabbins, ma couche a été rejettée ; je n'y ai jamais monté aprés vous, ou selon Vatable, vôtre qualité de premier né s'est évanoüie. J'aimerois mieux traduire : vous avez soüillé ma couche en y montant. *Maculasti stratum meum ascendendo.* Je lis *ho'eh*, au lieu de *halah* dans l'hébreu (*c*). Saint Ambroise (*d*) fondé sur le principe, que ce que dit ici Jacob à ses fils est une prophétie, avance que ces paroles, *Vous avez soüillé ma couche*, ne regardent pas l'action de Ruben marquée au chapitre XXXV. parce qu'elle étoit passée depuis long-tems ; il veut qu'elles soient une prophétie de la passion du Sauveur & des persécutions des Juifs contre Jesus-Christ : Les Juifs ont, dit-il, soüillé sa couche, en attachant à la croix son corps, qui est le lit de repos des Saints ; mais cette explication paroît un peu trop subtile.

℣. 5. SIMEON ET LEVI FRATRES. *Les deux freres Simeon & Levi ;* ou bien Simeon & Levi freres dans le crime, trop unis dans le mal, trop semblables en cruauté:

VASA INIQUITATIS BELLANTIA. *Ils ont servi d'instrumens à une guerre, à un carnage plein d'injustice.* Il semble que les 70. & le Chaldéen ont lû dans l'Hébreu *calu*, ils ont fait, ils ont consommé, au lieu de *celei*, des instrumens, que nous y lisons aujourd'hui. Voici ce que portent les 70. (*e*) les freres Simeon & Levi ont consommé l'iniquité de leur dessein. Le Chaldéen tourne ceci à leur loüange; Simeon & Levi sont deux freres tres-vaillans, ils ont donné des marques de leur valeur dans le pays de leur demeure. Le Samaritain favorise ces Versions ; il porte *calu*, & l'on peut croire que les anciennes Versions grecques étoient semblables aux 70. puisque nous

(a) *Cappell.*
(b) *Hier. Effusus es sicut aqua, ne adjicias.*
(c) אז חללת יצועי עלה
(d) *Ambros. l. de Bened. Patriarc. c. 2.*
(e) Συμεὼν καὶ λευὶ ἀδελφοὶ συνετέλεσαν ἀδικίαν ἐξαιρέσεως αὐτῶν.

℣. 6. In consilium eorum non veniat anima mea, & in cœtu illorum non sit gloria mea : quia in furore suo occiderunt virum, & in voluntate sua suffoderunt murum.

℣. 6. A Dieu ne plaise que mon ame participe à leurs mauvais desseins, & que ma gloire entre jamais dans leur assemblée ; parce que dans leur fureur ils ont tué un homme ; & que dans leur ressentiment ils ont percé une muraille.

COMMENTAIRE.

ne trouvons point de varietez sur cet endroit. Voici comme nous traduisons l'Hébreu (a) : *Simeon & Levi sont freres* [dans le mal], *leur épée est une épée d'iniquité.* Nous faisons venir *maceroth* de la racine *carat*, il coupa. D'autres (b) le dérivent de *macar*, qui en Chaldéen signifie accorder, promettre ; leurs armes sont des promesses injustes & frauduleuses. Il fait allusion à la parole trompeuse qu'ils donnerent aux Sichemites, & dont ils abuserent pour les faire mourir. Le mot *mecerot*, ou *maceroth* ne se trouve que dans ce seul passage de l'Ecriture. Le Grec *machæra*, qui signifie une épée, vient apparemment de là. Xenophon dit que les épées des Perses sont appellées *machæra* (c).

℣. 6. IN CONSILIUM EORUM NON VENIAT ANIMA MEA. *Que mon ame n'ait aucune part à leurs mauvais desseins.* On voit bien que Jacob déteste ici l'action de Simeon & de Levi contre les Sichemites. On peut traduire l'Hébreu (d) : *Mon ame n'est jamais entrée dans leur secret*, ou *elle n'y entrera jamais* ; ou *à Dieu ne plaise qu'elle y entre.* Les 70. (e) : Que mon ame n'entre jamais dans leur complot, & que mes entrailles ne contestent jamais dans leur assemblée. Le terme hébreu *cabod*, signifie le foye, les entrailles ou la gloire. Quelques Anciens (f) traduisent ainsi les 70. *Que mon foye ne s'arrête point, ne s'attache point*, [*non incumbant*,] *à leur assemblée.* Oleaster (g) & Castalion donnent ce sens à l'hébreu : *A Dieu ne plaise que je confie mon ame à leur conseil secret, ni ma gloire à leur assemblée.* J'ai trop peu de confiance en eux pour leur confier mon ame ou ma vie, ma gloire, ou ma réputation. La plûpart croient que dans ce verset la deuxiéme partie n'est qu'une répétition de la premiére, & que *ma gloire* est la même chose que *mon ame.* Voyez le Pseaume XXIX. 13. & XV. verset 9. où dans l'Hébreu, *gloria mea*, est mis pour *anima mea.*

QUIA IN FURORE SUO OCCIDERUNT VIRUM, &c. *Dans*

(a) כלי חמס מכרותיהם

(b) *Jun. Tremel. Rivet.*

(c) *Grot.*

(d) בסדם אל תבא נפשי בקהלם אל תחד כבדי

(e) Ἐπὶ τῇ συστάσει αὐτῶν μὴ ἐρίσαι, τὰ ἥπατά μου.

(f) Origene, Tertullien. Ils lisoient: μὴ ἐρείσαι.

(g) *Oleaster. Castalio.*

ỽ. 7. *Maledictus furor eorum, quia pertinax, & indignatio eorum, quia dura. Dividam eos in Jacob, & dispergam eos in Israël.*

ỽ. 7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre, & que leur colere [soit en execration,] parce qu'elle est dure & cruelle. Je les diviserai dans Jacob, & je les disperserai dans Israël.

COMMENTAIRE.

leur fureur ils ont fait mourir un homme, [ou *des hommes*, *&c.*] Il parle toûjours de leur cruauté contre les habitans de Sichem. Plusieurs (*a*) traduisent l'hébreu de cette sorte : Ils ont fait mourir des hommes dans leur fureur, & de dessein deliberé ils ont enlevé le bétail, ou ils ont coupé les jarêts à des taureaux. On sçait que quelquefois cela se pratiquoit dans la guerre. Voyez Josué XI. 9. Il n'est pas incroyable que Simeon & Levi l'ayent fait à l'égard des tauraux des Sichemites, pour rendre ces animaux inutiles au labourage. On peut expliquer la premiére partie de ce passage de la cruauté exercée contre Sichem ; & la seconde partie de l'emportement de Simeon & de Levi contre Joseph leur frere, designé ici par le taureau, qui est le symbole de la force. Quelques Anciens (*b*) sous le nom du taureau entendent Jesus-Christ accusé & livré aux étrangers par les Juifs figurez par Simeon & Levi. D'autres traduisent ainsi l'hébreu : *Ils ont tué un homme dans leur fureur, & ils ont percé les murs dans le transport de leur vengeance.* L'Hébreu (*c*) *schor*, signifie un taurau, & *schur* un mur. Ce sont les mêmes lettres dans le texte.

ỽ. 7. MALEDICTUS FUROR EORUM, &c. *Que leur fureur soit maudite.* Le texte Samaritain (*d*) se peut traduire ainsi : Leur colere est forte, parce qu'elle est puissante, & leur union, parce qu'elle est dure [ou inflexible.]

DIVIDAM EOS IN JACOB, &c. *Je les diviserai dans Jacob.* Je punirai leur union trop étroite, en les divisant de demeures, & en les dispersant dans le pays de leurs freres. La Tribu de Levi fut toute dispersée dans les diverses Villes qui leur furent assignées parmi les autres Tribus ; & celle de Simeon n'eut pour partage qu'un canton de la Tribu de Juda (*e*), & quelques terres qu'elle fut obligée d'aller chercher dans les montagnes de Sehir, & dans le desert de Gader (*f*).

Les Juifs & quelques anciens Peres croient que comme Levi pro-

(a) 70. *Targ. Hierosol. Kimchi & alii.*
(b) *Origen. homil.* XVII. *in Genes. Tertull. contra Judæos c.* 10.
(c) עקרו שור
(d) Il porte אדיר *adir*, au lieu d'*arur* ארור ; & *chaberat* חברת, au lieu de *haberat* עברת
(e) *Josue* XIX. 1. *& seq.*
(f) 1. *Paralip.* IV. 27. 39. 42.

℣. 8. Juda, te laudabunt fratres tui: Manus tua in cervicibus inimicorum tuorum; adorabunt te filii patris tui.

℣. 8. Juda, vos freres vous loüeront vôtre main s'appesantira sur la tête de vos ennemis; les enfans de vôtre pere vous adoreront.

COMMENTAIRE.

duisit les Prêtres, ainsi Simeon donna des Scribes & des Sçavans dans la loi à tout Israël. Les uns & les autres étoient également dispersez dans toutes les Villes & dans toutes les Bourgades du pays. Le Targum de Jerusalem, Tertullien (*a*), saint Ambroise (*b*) & quelques autres insinuent cette tradition.

Menochius croit que la malédiction, que Jacob donne ici à Levi & à Simeon, n'étoit que conditionnelle; & qu'ils pouvoient en arrêter les effets par une conduite opposée à la premiére. C'est, dit-il, ce que fit Levi dans la personne des Prêtres, qui signalerent leur zéle pour la loi de Dieu (*c*) dans le desert; mais la malédiction demeura sur Simeon, à cause du crime de Zambri (*d*): aussi de toutes les Tribus il n'y a que celle de Simeon que Moïse ne benit point (*e*) dans le Deuteronome avant sa mort.

℣. 8. JUDA TE LAUDABUNT. *Juda vos freres vous loüeront, &c.* Quelques Rabbins enseignent que Juda ayant vû que Jacob n'avoit fait que des reproches à Ruben, à Simeon & à Levi ses aînez, voulut se retirer, pour ne pas s'exposer à un semblable traitement; mais que Jacob s'en étant apperçu le rassûra, en lui disant: Vous êtes *Juda* de nom & d'effet; vous serez loüé de vos fréres. Le mot hébreu (*f*) d'où vient Juda, signifie loüer, confesser. Le Targum de Jerusalem, vous serez loüé de vos freres, & tous les Juifs porteront vôtre nom. Onkelos, vous avez confessé, & vous n'avez point été confondu; vos freres vous loüeront. Quelques-uns croient que ce Paraphraste a voulu marquer l'aveu que Juda fit de la faute qu'il avoit commise avec Thamar; & d'autres veulent qu'il marque les soins que Juda se donna pour garantir Joseph de la mort, & pour le tirer des mains de ses freres.

MANUS TUA IN CERVICIBUS INIMICORUM TUORUM. *Vous mettrez sous le joug vos ennemis*; ou, vous les poursuivrez, vous les battrez, vous les saisirez, vous les terrasserez.

ADORABUNT TE FILII PATRIS TUI. *Les enfans de vôtre pere vous adoreront.* Toutes les Tribus vinrent reconnoître David pour

(a) *Tertull. contra Jud. cap.* 10. *& contra Marcion. lib.* III. *cap.* 18.
(b) *Ambros. de benedict. Patriarch. c.* 3.
(c) *Num.* XXV. 11. 12.
(d) *Ibid.* XXV. 14.
(e) *Deut.* XXXIII.
(f) הורה

℣. 9. Catulus leonis Juda; ad prædam, fili mi, ascendisti: requiescens accubuisti ut leo, & quasi leæna: quis suscitabit eum?

℣. 9. Juda est un jeune lion; Vous êtes allé, ô mon fils, pour ravir vôtre proie. Vous vous êtes reposé, & vous vous êtes couché comme un lion & comme une lionne; qui osera le réveiller?

10. *Non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus: Donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio Gentium.*

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, & le Prince [ne sortira point] de sa race, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé, soit venu; & c'est lui qui sera l'attente des Nations.

COMMENTAIRE.

Roi, aprés la mort d'Isboseth fils de Saül. Quelques Anciens expliquent tout ceci de Jesus-Christ; mais la plûpart entendent de Juda toute la premiére partie de la prophétie, & tout le reste de Jesus-Christ. La prophétie particuliére qui regardoit la Tribu de Juda, la grandeur, & le régne de cette Tribu, servoit de preuve à ce qui concernoit la venuë & le régne du Messie, marqué au verset 10.

℣. 9. CATULUS LEONIS. *Juda est un jeune lion.* Jacob reléve dans ces paroles l'humeur guerriére, la valeur, la force de cette Tribu. L'hébreu de tout ce verset se peut traduire: *Juda vous êtes un jeune lion, vous venez de ravir vôtre proye, ô mon fils; il s'est reposé, il s'est couché comme un lion, & comme un vieux lion, qui osera l'éveiller?* La Vulgate nous dépeint un lion qui va chercher sa proye; & l'hébreu nous le représente qui se retire dans les montagnes, pour s'y reposer aprés s'être rassasié (*a*). On explique ceci de David & de Salomon. David fut un Prince belliqueux, justement comparé à un lion qui cherche sa proie; Salomon fut un Roi pacifique, mais puissant & redoutable à ses ennemis, semblable à un grand lion rassasié de sa proie, & endormi dans son antre. Les 70. (*b*) traduisent: *Juda est un jeune lion, vous êtes venu des germes,* [ou *du milieu des plantes,* ou *des herbes qui commencent à pousser.*] Aquila (*c*): *Vous êtes venu de la captivité,* ou bien, *Vous venez de prendre des dépoüilles de vos ennemis.* Symmaque (*d*): *Vous venez de la chasse, &c.*

℣. 10. NON AUFERETUR SCEPTRUM DE JUDA, &c. *Le sceptre ne sera point ôté de Juda, &c.* (*e*) Le sceptre marque la souveraine puissance. Les 70. (*f*) le Prince ne cessera point dans Juda. Aquila (*g*),

(a) מטרף עלית
(b) Ἐκ βλάστε ἀνέϐης.
(c) *Aquil.* ἀπὸ αἰχμαλωσίας.
(d) *Sym.* Ἐκ θηριαλώσεως.

(e) לא יסור שבט מיהודה
(f) 70. Ἄρχων. Ailleurs ils traduisent σκῆπτρον. *Zach.* x. 11.
(g) *Aquil.* Σκῆπτρον.

le ſceptre, & Symmaque (*a*), le pouvoir, ou l'autorité ne ſera point ôtée à Juda. Quelques nouveaux Rabbins traduiſent : La verge ne ſera point levée de deſſus Juda : ce qu'ils expliquent des diſgraces de leur Nation, & de l'oppreſſion, où ils vivent encore aujourd'hui, & dont ils eſperent d'être délivrez par le Meſſie.

ET DUX DE FEMORE EJUS. *Un Prince*, un Chef, un Général *de ſa race.* L'Hébreu *Mechokek* (*b*), peut marquer un Legiſlateur, un Docteur, un Scribe ; qualitez qui conviennent à Jeſus-Chriſt. La qualité & les fonctions des Scribes regardoient non ſeulement l'écriture & l'inſtruction des peuples, l'étude de la Loi, & la ſcience des cérémonies ; mais auſſi la cour & la guerre ; les Scribes furent dans une grande conſidération ſous les Rois de Juda ; les Paraphraſtes Chaldéens, & pluſieurs Juifs entendent ce paſſage des Scribes, qui étoient, diſent-ils, placez au pied du Roi, lorſqu'il étoit aſſis ſur ſon trône ; mais le terme hébreu, que nous liſons ici, eſt different de celui que l'Ecriture employe ordinairement, pour marquer un Scribe ; & nous ne doutons pas que ce terme que nous expliquons, n'ait un véritable rapport à *Sceptrum*, qui eſt marqué dans la premiere partie de ce verſet, & qu'il ne ſignifie dans l'une & dans l'autre, la ſouveraine puiſſance, & le pouvoir de faire des Loix & des Ordonnances.

DONEC VENIAT QUI MITTENDUS EST. *Juſqu'à ce que celui qui doit être envoyé, ſoit venu.* Juſqu'à la venuë du Meſſie, ſi ſouvent déſigné dans l'Ecriture, ſous le nom d'Envoyé du Pere. L'Hébreu à la lettre : *juſqu'à la venuë de Silo* (*c*). Ce dernier terme embaraſſe extrêmement les Commentateurs. Saint Jérôme liſoit apparemment *Schiloach* (*d*), puiſqu'il traduit, *Celui qui doit être envoyé.* Mais les 70. ſemblent avoir lû dans l'Hébreu *Siloh*, comme nous y liſons aujourd'hui : Ils traduiſent : (*e*) *Juſqu'à la venuë de celui à qui il eſt reſervé*, [à qui le Royaume eſt reſervé.] Ou ſelon d'autres Exemplaires ; *Juſqu'à ce qu'on voye arriver ce qui lui eſt reſervé.* Les Anciens le citent de l'une & de l'autre maniere. Onkelos, Jonathan, le Targum de Jéruſalem conviennent que ce terme *Siloh* ſignifie le Meſſie. On pourroit traduire à la lettre l'Hébreu de cette ſorte : *Le Sceptre ne ſortira point de Juda, juſqu'à la venuë de celui à qui il appartient*, qui eſt le legitime poſſeſſeur du Sceptre & du Royaume, *donec veniat is cujus eſt.* Quelques-uns traduiſent ; Juſqu'à la venuë *du pacifique*, ou *du pacificateur*, ou *de la proſperité.* L'Hébreu *Schalah* (*f*) ſignifie être heureux

(a) *Sym.* Ἐξουσία.
(b) מחקק
(c) שילה
(d) שלוח

(e) Ἕως ἂν ἔλθῃ τὰ ἀποκείμενα αὐτῷ, ou ᾧ ἀπόκειται.
(f) שלה

& dans la prosperité. D'autres : Le sceptre ne sera point ôté de Juda, jusqu'à la naissance d'un Fils, qui naîtra d'une femme (*a*), sans le commerce de l'homme ; comme s'il vouloit marquer la naissance surnaturelle du Messie, qui est sorti d'une Vierge. Autrement (*b*) : Le sceptre ne sortira point de Juda, jusqu'à la destruction de son Royaume *Donec veniat finis ejus*, [supple *Regni*.] Nous aimons mieux tourner ainsi (*c*) : *Le sceptre ne sortira point de Juda, jusqu'à la naissance d'un Fils, qui lui succedera, & qui sera l'attente des Nations.* Juda possedera toûjours le Royaume & la souveraine puissance, jusqu'à la venuë d'un legitime heritier, auquel il remettra son empire, & qui joindra au Royaume de ses ancêtres, celui des Nations étrangeres, dont il est l'attente & le bonheur.

Tous les Anciens, tant Juifs que Chrétiens, conviennent que ce passage contient une des plus claires Prophéties de la venuë du Messie ; mais il y a entre les Interpretes Chrétiens & Catholiques, des diversitez de sentimens, sur la maniere de l'expliquer, qu'il est bon de marquer ici.

Les uns (*d*) veulent que *Juda* dans cette prophétie, se doit restraindre à la seule Tribu de Juda, dans laquelle ils prétendent qu'on a vû depuis Jacob, ou au moins depuis David, des Princes qui l'ont gouvernée avec une autorité, tantôt plus, & tantôt moins grande. D'autres (*e*) croient qu'on doit prendre ici Juda pour toute la Nation des Juifs, & pour tous les descendans de Jacob, qui ont toûjours fait un peuple à part, distingué de tous les autres, & gouverné par des Princes ou naturels, ou étrangers, jusqu'au tems de Jesus-Christ, aprés la mort duquel les Juifs ont cessé d'être un peuple particulier, & d'avoir des Chefs sur toute leur Nation. Ce sentiment est suivi par la plûpart des anciens Peres ; & il est sans doute le plus aisé à soûtenir : l'accomplissement de la prophétie prise en ce sens, étant tout-à-fait sensible. Le premier sentiment nous paroît néanmoins le plus litteral, & le plus propre à convaincre les Juifs ; ainsi nous tâcherons de l'appuyer dans ce Commentaire.

Ce qui paroît le plus fort pour persuader que Jacob ne parle ici que des prerogatives de la Tribu de Juda en particulier, c'est que

---

(a) שליא *Secundina.* שיל *Arabicè. profluvium, fluxus ; donec veniat semen ejus. Lud. de Dieu.*

(b) Le Clerc שלה ou שאל en Arabe signifie, *il est détruit, il a cessé.*

(c) Ici שלה est mis pour שלן

(d) *Quidam apud Origen. homil.* XVII. *in Genes. Cyrill. lib.* VIII. *contra Julian. Hieronim. in* 1. *caput Sophon.*

(e) *Justin. Martyr. in Dialogo cum Tryphone, Euseb. Cezar. demonst. lib.* III. *cap.* 2. *& lib.* VIII. *c.* 1. *& lib.* 1. *historia Eccles. c.* 6. *Ambros. de benedict. Patriarch. c.* 4. *Aug. lib.* XVIII. *de Civit. c.* 45. *Theodoret. quest. ultim. in Genes. Rupert. lib.* IX. *in Genes.*

dans ce chapitre, verset 28. L'Auteur sacré remarque que ce Patriarche donna à chacun de ses fils une bénédiction particuliere; *Benedixit singulis, benedictionibus propriis.* Or si dans cet endroit il entend sous le nom de Juda toute la nation des Juifs, ou tous les descendans d'Israël, on ne pourra pas montrer qu'il ait rien dit de particulier en faveur de la Tribu de Juda, ce qui seroit contre sa premiere intention. Et si dans cette prophétie Juda ne signifie pas la Tribu de ce nom, mais tout Israël; il s'ensuivra qu'il n'est pas necessaire que le Messie soit de la Tribu de Juda; ce qui est contre la tradition des Juifs & des Chrétiens, qui ont toûjours inferé de ce passage, que le Messie devoit naître de cette Tribu.

1°. On ne doit pas demander ici une succession non interrompuë de Princes & de Rois tirez de la race de Juda. Dans une suite de tant d'années, l'interruption de quelques tems doit être comptée pour rien. Il faut entendre moralement & avec quelque restriction ces paroles: *Le sceptre ne sortira point de Juda, jusqu'à la venuë du Messie.*

2°. On peut dire que Juda a toûjours eu des Rois, qu'il a toûjours vû le sceptre dans sa famille, soit qu'il ait possedé lui même la souveraine puissance, soit qu'il l'ait donnée à d'autres par son choix, ou par sa soûmission volontaire; de même que l'on a toûjours appellé Empereurs des Romains, ceux qui ont gouverné cet Empire, de quelque nation qu'ils fussent, & de quelque maniére qu'ils fussent parvenus à l'Empire.

3°. L'assujettissement passager des Juifs aux Babyloniens, aux Rois de Syrie & d'Egypte, aux Romains, à Hérodes, n'empêchoit pas que la Tribu de Juda ne possedât toûjours la souveraine puissance à quelque égard; elle avoit toûjours le droit de juger, au moins dans les matiéres de religion & dans ce qui regardoit l'observance de la loi. C'étoit veritablement un pouvoir limité & emprunté; mais pourvû que nous montrions le sceptre dans Juda, & des Princes de cette Tribu, qui la gouvernerent d'une maniére proportionnée à l'état d'élevation ou d'abaissement où elle se trouve, il n'importe à nôtre hypothése que ces Princes soient absolus & indépendans, ou subordonnez & assujettis à quelque autre puissance. Et certes si l'on éxigeoit de nous que nous montrassions des Rois & des Princes dans Juda, qui n'eussent été dans la dépendance d'aucune autre puissance, il faudroit se borner aux premiers Rois de Juda: car sur le déclin de cette Monarchie, avant la captivité de Babylone, les derniers Rois furent soûmis & tributaires aux Rois de Babylone & d'Assyrie.

4°. Les prophéties ne s'accomplissent pas toûjours tout d'un coup & dans un moment; l'aggrandissement ni la ruïne des Monarchies

&

& des peuples, n'est pas l'affaire d'un jour: Il seroit difficile de montrer l'accomplissement de toutes les prophéties dans un tems certain & déterminé. Il y en a qui sont précises, & dont l'Ecriture marque les années & les jours; il y en a d'autres dont les tems sont exprimez d'une maniére plus vague. Jacob prédit que le sceptre demeurera dans Juda jusqu'à la venuë de *Siloh*. Ce n'est point à dire qu'au moment que *Siloh*, que le Messie paroîtra, le sceptre doive sortir de Juda; mais il n'en sortira pas que le Messie ne soit venu: & quand on verra le sceptre hors de la Tribu de Juda, on pourra s'assurer que le Messie a paru dans le monde.

5°. La Tribu de Juda eut toûjours la preéminence sur les autres Tribus. Dans les campemens (*a*) du desert, on la distingue d'une façon particuliére. Elle marche (*b*) la premiére à l'offrande des présens au tabernacle. Sous Josué (*c*) on lui donne le premier lot. Sous les Juges (*d*) Dieu établit Juda pour commander le peuple contre les Cananéens. C'étoit une prérogative dûë à sa valeur, à sa puissance & au grand nombre de ceux qui la composoient.

David fut élû & sacré Roi par Samuël du vivant de Saül. Depuis David jusqu'à Sédécias & à la captivité de Babylone, l'Ecriture fournit une succession non interrompuë de Princes de la famille de Juda. Durant la captivité ils eurent des Juges de leur corps, comme il paroît par l'Histoire de Susanne (*e*). Depuis le retour de la captivité, la tribu de Juda eut tellement le dessus, qu'on ne connoissoit le peuple retourné de Babylone, que sous le nom de Juifs. Si les grands Prêtres y eurent la principale autorité, ce fut toûjours le sceptre de Juda qu'ils portérent, puisque c'étoit cette Tribu qui le leur mettoit en main. Je ne rapporte point ici ce que l'Ecriture dit de Jechonias élevé par Evilmerodach, au dessus des autres Rois de sa Cour, ni de Salathiel, que l'on veut qui lui ait succedé dans le gouvernement du peuple captif. Je ne dis rien aussi de Zorobabel, que l'on assure avoir été de la famille de David & de la Tribu de Juda. Nehémias lui même étoit de cette Tribu, selon plusieurs Auteurs. Je sçai que l'on forme quelques difficultez sur cela; & nous ne voulons employer ici que des raisons claires & incontestables. Nous n'allons pas non plus chercher la suite des Princes de Juda dans le Sanhedrin. Nous n'assurons pas que les Chefs de cette assemblée ayent toûjours été de la Tribu de Juda, nous ne nions pas que les grands Prêtres n'ayent gouverné depuis la captivité jusqu'au

(a) *Num.* X. 14. & II. 3.
(b) *Num.* VII. 12.
(c) *Josue* XVI. 1.
(d) *Jud.* I. 2.
(e) *Daniel.* XIII. 41.

tems des Maccabées, & que les Maccabées sortis de Levi, n'ayent eu le gouvernement jusqu'au tems d'Hérodes. On ne doit pas se mettre en peine de tout cela pour vérifier la Prophétie de Jacob; ni recourir, comme quelques-uns, à dire que les Asmonéens étoient de la Tribu de Juda, au moins par leurs meres: Il nous suffit de montrer dans Juda des Princes établis, agréez, reconnus par cette Tribu, des Princes connus sous le nom de Princes des Juifs, de même religion que les Juifs, qui attendoient les promesses faites par Jacob à Juda, & qui se croyoient les héritiers & les successeurs de ce Patriarche. C'est ce que l'on a vû dans tous ceux qui ont gouverné Juda, depuis le retour de la captivité jusqu'à la venuë de Jesus-Christ. Aprés la mort de Jesus-Christ, qui étoit ce Divin *Siloh*, la Repuplique des Juifs fut entiérement ruïnée, le sceptre lui fut ôté, Juda cessa d'être un peuple, il n'eut plus caractéres qui le fissent reconnoître pour héritier des promesses faites à Juda. On vit un nouveau Royaume se former dans l'Eglise de Jesus-Christ, composée des Juifs fidéles, & de Gentils convertis, qui eurent le bonheur de recevoir le Messie, qui, selon la prophétie de Jacob, étoit l'attente des nations, ou selon l'hébreu, à qui appartenoit l'assemblée des nations.

Les anciens Rabbins & quelques-uns (*a*) des nouveaux, convaincus par l'évidence de cette prophétie, conviennent qu'elle regarde la venuë du Messie; mais pour se débarasser des raisons des Chrétiens, qui veulent leur montrer qu'elle a été accomplie dans la personne de Jesus-Christ, ils vont chercher des Princes de Juda, & le sceptre dans cette Tribu; les uns dans des pays inconnus & éloignez, les autres à Bagdad au delà de l'Euphrate, & d'autres dans les peres de famille, qui gouvernent leur domestique avec autorité. On voit l'antiquité de ces vaines prétentions dans Origénes (*b*) & dans les Auteurs (*c*) qui se sont appliquez à les réfuter.

D'autres Juifs ont soûtenu que ces paroles de Jacob: *Non auferetur sceptrum de Juda, &c.* ne regardent point la venuë du Messie. Il y en a qui les traduisent ainsi: On ne verra point sortir le sceptre de Juda, depuis la destruction de la ville de Silo; c'est-à-dire, depuis que l'Arche fut renvoyée par les Philistins, & le tabernacle de Silo abandonné, la Tribu de Juda fut toûjours en possession de la souveraine puissance. Mais cette explication est fausse par plusieurs endroits. 1o. On n'a aucune preuve de la destruction de la ville de

(a) *Kimchi, Abenezra, Jarchi, Rab. Joseph, &c.*

(b) *Origen. lib.* IV. *de Princip. c.* 1.

(c) *Fulbert. Carnot. ser.* 1. *&* 3. *in Judæos.*

Silo. Il eſt vrai que le Prophéte (*a*) aſſûre que Dieu abandonna Silo, & qu'il ne choiſit pas Ephraïm, mais la Tribu de Juda; c'eſt-à-dire, il ne voulut pas que ſon Arche demeurât davantage à Silo dans la Tribu d'Ephraïm; mais il la plaçâ à Cariat-ïarim dans la Tribu de Juda. 2°. La Tribu de Juda n'eut pas la ſouveraine puiſſance auſſi-tôt aprés le retour de l'Arche. Samuël gouverna long-tems, & aprés lui Saül. David fut choiſi ſous le régne de ce dernier. 3°. Enfin cette explication n'eſt nullement aidée par le texte, qui naturellement préſente un autre ſens à l'eſprit. Il marque la venuë de Silo, comme la fin, & non pas comme le commencement de la grandeur de Juda.

Quelques Rabbins ſoûtiennent que Silo, dont Jacob prédit la venuë, n'eſt autre que Moïſe; d'autres l'entendent de David, d'autres de Saül, ou de Jeroboam, ou de Nabuchodonoſor, ou même d'Hérode. Mais David fut le commencement, & non pas la fin de l'élevation de Juda; Saül & Moïſe n'ont aucun rapport particulier avec cette Tribu; Jéroboam diminua, mais neruïna pas le Royaume de Juda; Nabuchodonoſor ruïna ce Royaume, mais il ne détruiſit pas la Tribu de Juda, qui ſubſiſta encore long-tems depuis; enfin Hérodes n'a pas ôté le ſceptre de Juda; & ſi l'on veut que cette prophétie ait été accomplie de ſon tems, ce n'eſt point à cauſe de lui, mais à cauſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt venu au monde ſur la fin de ſon régne.

Quelques-uns (*b*) expliquent ainſi ces paroles: *Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda, juſqu'à la venuë de Siloh.* C'eſt-à-dire, il reſtera toûjours dans la Tribu de Juda une ferme eſperance de voir le Meſſie ſortir du milieu d'elle, & d'y voir le Sceptre & le Royaume du Meſſie rétabli; non pas que ce Royaume doive être détruit par la naiſſance du Meſſie, puiſqu'au contraire il en ſera plus ferme & plus glorieux; & quelque perſecuté & quelque abaiſſé que paroiſſe Juda, il ne quittera point l'eſperance de voir naître le Meſſie dans ſa Tribu.

Cunæus (*c*) croit que cet Oracle de Jacob, qui promet le Royaume à Juda, ne regarde que le tems qui ſuivit la diviſion ou la ſeparation des dix Tribus d'avec celle de Juda. Alors cette Tribu donna ſon nom à toute la Republique. Juda diſtingué d'Iſraël ſubſiſta juſqu'à la captivité de Babylone, & de-là juſqu'à la naiſſance du Meſſie; & durant tout ce tems l'on vit le Sceptre dans Juda, quoiqu'avec un grand nombre de changemens & de révolutions.

(a) *Pſal.* LXXVII. 60.
(b) *Cajet.*
(c) *Cunæus lib.* 1. *de Rep. Hebr. c.* 9.

ꝟ. 11. Ligans ad vineam pullum suum, & ad vitem, ô fili mi, asinam suam: Lavabit in vino stolam suam, & in sanguine uvæ pallium suum.

ꝟ. 11. Il liera son ânon à la vigne, & il attachera son ânesse au sep de la vigne. Il lavera sa robbe dans le vin, & son manteau dans le sang du raisin.

COMMENTAIRE.

ET IPSE ERIT EXPECTATIO GENTIUM. *Il sera l'attente des nations.* Le Prophéte Aggée (*a*) désigne le Messie par celui qui est *le desiré de toutes les nations.* On peut dire que tout le monde étoit dans l'attente de ce Liberateur, quoiqu'il ne fût connu que de tres-peu de personnes. Les Juifs le souhaitoient ardemment, & les peuples Gentils le reçurent avec empressement, aussi-tôt qu'il leur fut annoncé: que l'extrême besoin où tout le monde étoit de ce puissant Libérateur, étoit comme une voix puissante, qui le demandoit au Ciel. On peut rendre l'hébreu (*b*) de cette sorte: *L'Assemblée des peuples sera à lui*: les peuples s'assembleront pour le reconnoître & pour se soûmettre à lui. L'hébreu *Hammim*, se dit également des Israëlites & des étrangers. D'autres traduisent (*c*): *Il sera honoré, obéï, respecté des peuples*; ou (*d*), *la foiblesse des peuples se joindra à lui*; ou, *il sera la protection des peuples.* Tout cela se vérifie dans la Tribu de Juda & dans la personne de Jesus-Christ. Les Israëlites & les peuples étrangers ont honoré David, Salomon & les autres Rois de Juda. Depuis le retour de la captivité, les foibles restes des Juifs dispersez se joignirent à Juda, qui fut leur refuge & leur protection. Enfin tous les peuples de la terre ont adoré Jesus-Christ, & ont trouvé leur salut dans sa misericorde. Un de ses caractéres est la pauvreté (*e*), & une marque de sa venuë est de prêcher aux pauvres; il est l'appui, le secours, la force des foibles & des miserables.

ꝟ. 11. LIGANS AD VINEAM PULLUM SUUM, &c. *Il lie à la vigne son ânon, &c.* Cela marque l'abondance des vignes dans le partage de cette Tribu. Les vignes (*f*) d'Engaddi sont fameuses dans l'Ecriture. Le Samaritain porte (*g*): *Ses Villes sont jointes aux vignes, & les fils de sa force sont attachez au sep de la vigne.* Jesus-Christ se compare à la vigne, ses disciples aux branches, & son pere au vigneron (*h*). Il s'est laissé attacher à la croix, comme un sep de vigne à l'échalat, il a donné son sang, comme un raisin pressé sous le pres-

(a) *Agga* II. 8.
(b) ולו יקהת עמים
(c) יקה *Hebr. audire. Arab. custodire, deffendere, timere. Lud. de Dieu.*
(d) קהה *Contundere, Fagius.*
(e) *Matth.* XI. 5. *Luc.* IV. 18.
(f) *Cant.* I. 13.
(g) Il lit איתנו au lieu de אתנות.
(h) *Johan.* XV. 1. 2.

ỳ. 12. *Pulchriores sunt oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.*

ỳ. 12. Ses yeux sont plus beaux que le vin, & ses dents plus blanches que le laict.

COMMENTAIRE.

soir. C'est ainsi que les Peres l'expliquent ordinairement.

LAVABIT IN VINO STOLAM SUAM. *Il lavera son habit dans le vin.* Le vin sera si commun dans le pays de Juda, qu'on y pourra laver ses habits, comme on les lave ailleurs dans l'eau. Dans l'Apocalypse (*a*) les Martyrs sont revêtus d'habits, qu'ils ont lavé dans le sang de l'agneau. Isaie nous dépeint un conquerant sous l'idée d'un vendangeur (*b*), qui parle de son expedition, comme d'une vendange; *Pourquoi vos habits sont-ils rouges, & comme les vêtemens de ceux qui foulent les pressoirs? J'ai*, dit-il, *foulé le pressoir moi seul, j'ai écrasé mes ennemis, & leur sang est répandu sur mes vêtemens*. Les Phéniciens nommoient le vin, le sang du raisin; de même que l'Ecriture l'appelle en cet endroit, *Et in sanguine uvæ pallium suum.* Saint Justin (*c*) se sert de ce passage pour montrer que Jesus-Christ a tiré son sang d'une Vierge. Ce sang est comparé au vin, pour marquer qu'il n'est point produit par les voies ordinaires. Onkelos explique ce verset des habits de couleur de pourpre & de cramoisi, dont se devoient servir les peuples de Juda. Saint Ambroise & saint Augustin (*d*) lisoient autrefois dans leurs exemplaires: *Ligans ad vitem asinam suam, & cilicio pullum asinæ.* Saint Cyprien (*e*) lisoit: *Deligans ad vitam pullum suum, & ad helicem pullum asinæ suæ.*

ỳ. 12. PULCHRIORES SUNT OCULI EJUS VINO, &c. *Ses yeux sont plus beaux que le vin.* Les yeux noirs & pleins de feu nous sont décrits dans l'Ecriture, comme les plus beaux. L'épouse dans le Cantique (*f*) compare les yeux de son époux à ceux des pigeons, qui sont ardens & rubiconds; & l'époux (*g*) compare la blancheur des dents de son épouse, à un troupeau de brebis nouvellement tonduës & lavées; on peut traduire l'Hébreu: *Ses yeux sont rubiconds, à cause du vin, & ses dents sont blanches à cause du laict.*

Voici une explication nouvelle de ce passage, qui est litterale, & qui n'est point sujette aux difficultez qu'on forme contre les autres interprétations (*h*). Le texte hébreu se peut traduire ainsi à la lettre: *Le sceptre ne sera point ôté de dessus Juda, ni le Legislateur; jusqu'à ce*

(a) *Apoc.* VII. 14.
(b) *Isai.* LXIII. 2. 3.
(c) *Justin. in dialogocum Tryphon.*
(d) *Ambros. de benedict. Patriarch. c.* 4. & *Aug. lib.* 12. *contra Faust. c.* 42.
(e) *Testimon. lib.* 1. *c.* 21.
(f) *Cant.* V. 12.
(g) *Cant.* IV. 2.
(h) Eclaircissement sur la prophétie de Jacob, par le Pere Tournemine, dans les Journaux de Trévoux.

que de sa race vienne Silo, qui est l'attente des peuples. Il liera son âne à la vigne, & son ânesse au sep; il lavera son habit dans le vin, & son manteau dans le sang du raisin; ses yeux sont plus beaux que le vin, & ses dents plus blanches que le laict.

On remarque dans cette prophétie prise en ce sens, quatre promesses de Dieu, qui regardent la posterité de Juda; la premiere, Que Dieu ne l'abandonnera point, qu'il sera son Roi, son Legislateur & son Pasteur, jusqu'à la venuë du Messie. *Le sceptre*, ou la houlette, *ne sera point ôtée de dessus Juda, ni le Legislateur* [ne l'abandonnera pas]; la seconde, Que ce Messie sera de la race de Juda; *jusqu'à ce que de sa race*, [à la lettre d'entre ses pieds] *vienne Silo*. La troisiéme, Que le Messie sorti de Juda, sera l'attente des Nations, & les réünira dans une même Eglise; *ipse erit expectatio Gentium*, ou selon une autre traduction, *ipse erit aggregatio Gentium*, il sera le Chef de l'assemblée des Nations, de l'Eglise Chrétienne. La quatriéme promesse faite à Juda, c'est qu'il possedera un pays si abondant, que le vin n'y sera pas plus épargné que l'eau: *Il liera son âne à sa vigne, & il lavera ses habits dans le vin*; & ce pays il le possedera jusqu'à la venuë de Silo.

Dans cette explication on separe *Dux*, d'avec *de femore ejus*, pour joindre ces derniers mots, *à donec veniat Silo*. Et c'est la seule chose qui peut arrêter dans cette explication, qui d'ailleurs est tres-commode & tres-claire: Il ne paroît pas tout-à-fait du génie de la langue hébraïque de faire une semblable construction, *de femoribus ejus donec veniat Silo*. Cela est assez rare: mais peut-être n'est-il pas sans exemple, sur tout dans le stile poëtique, dont se sert Jacob dans ses prophéties. J'en remarque une à peu prés semblable dans les Nombres XXIV. 19. *De Jacob erit qui dominetur & perdat reliquias Civitatis.* Mais sans faire cette séparation qui paroît un peu dure, on peut entendre la prophétie en ce sens, *Le sceptre ne sera point ôté de dessus Juda*, Dieu n'abandonnera pas cette Tribu, & *elle aura toûjours des Chefs pris du milieu de ses enfans*, du milieu d'elle-même, & *Dux*, ou *Legislator de medio femorum*, ou *vexillorum ejus*, jusqu'à la venuë de Silo.

Pour justifier l'accomplissement de cette prophétie, prise en ce sens, il n'est pas necessaire d'avoir une suite non interrompuë de Rois ou de Princes sortis de la Tribu de Juda, qui la gouvernent avec une autorité absoluë, jusqu'à la venuë du Messie. Il suffit de montrer que cette Tribu, avant la venuë de Jesus-Christ n'a pas été entiérement chassée de la Terre sainte, dissipée & confonduë avec les autres Tribus, abandonnée de Dieu, & privée des marques sensibles de sa protection, qu'elle a toûjours eu des Docteurs pour l'instruire, & des Magistrats pour la gouverner, qui étoient pris du mi-

℣. 13. *Zabulon in littore maris habitabit, & in statione Navium, pertingens usque ad Sidonem.*

℣. 13. Zabulon habitera sur le rivage de la mer; & dans le port des Vaisseaux; il s'étendra jusqu'à Sidon.

COMMENTAIRE.

lieu de ses enfans. Pendant la captivité de Babylone, & dans les tems les plus tristes de la Republique des Juifs, Dieu leur a donné des preuves, qu'il ne les rejettoit pas entiérement, il faisoit prédire leur malheur, leur pénitence & leur retour; il les consoloit par les Prophetes, il leur suscitoit des Libérateurs; mais depuis la mort de Jesus-Christ, Juda est entiérement dissipé, cette Tribu n'est plus distinguée des autres Tribus, Dieu leur a entiérement tourné le dos, & il semble ne conserver les restes de ce malheureux peuple, que pour nous donner sur leur personne des marques de sa plus grande colere.

On remarque dans l'Evangile deux expressions, dans lesquelles Jesus-Christ semble faire allusion à cette prophétie, expliquée dans le sens qu'on vient de marquer : Il dit dans saint Matthieu (*a*) : *Le Royaume de Dieu vous sera ôté, & donné à une Nation qui en fera les fruits.* C'est-à-dire, Dieu va cesser d'être vôtre Legislateur & vôtre Chef, & vous cesserez d'être son peuple. Et dans saint Jean (*b*) : *J'ai d'autres brebis qui ne sont point de cette Bergerie, il faut aussi que je les amene; elles écouteront ma voix, & il n'y aura qu'un troupeau & un Pasteur.* Ce sera alors que la houlette sera véritablement ôtée de dessus Juda.

℣. 13. ZABULON IN LITTORE MARIS HABITABIT. *Zabulon habitera sur le bord de la mer.* Peut-on ne pas admirer ici l'exactitude des prophéties ? Jacob deux cens ans avant la conquête de la terre de Canaan, prédit jusqu'à la situation des lieux qui devoient écheoir par le sort à ses descendans. Et Moïse écrit ceci dans le Désert, & avant que le peuple possedât un pouce de terre dans ce pays, qui leur étoit promis depuis si long-tems. Zabulon eut en partage un terrain qui aboutissoit par son extremité occidentale, sur la mer Mediterranée, & par son extremité Orientale, sur la mer de Tiberiade. On ne sçait pourquoi Zabulon est béni avant Issachar, quoique celui-ci soit plus âgé que Zabulon.

PERTINGENS USQUE AD SIDONEM. *Il s'étendra jusqu'à Sidon.* Le lot de Zabulon n'alloit pas jusqu'à la ville de Sidon, mais il s'étendoit jusqu'aux frontieres de la Phénicie; cette Province est quelquefois désignée dans l'Ecriture (*c*) par le nom de Sidon, qui en étoit

(a) *Matth.* XXI. 43.
(b) *Johan.* X. 16.
(c) *Isai.* XXIII. 2.

℣. 14. *Issachar asinus fortis accubans inter terminos.*

℣. 14 Issachar, comme un âne vigoureux, demeurera dans les bornes de son partage.

COMMENTAIRE.

la capitale ; & les Phéniciens, (*a*) sous le nom de Sidoniens. Avant la fondation ou l'aggrandissement de Tyr, Sidon dominoit sur toute la Phénicie. Dans l'Ecriture l'on met souvent la capitale d'une Province, pour la Province elle-même ; Babilone pour la Chaldée, Ninive pour l'Assyrie, Samarie pour le Royaume des dix Tribus, Sidon pour le pays de Sidon, pour la Phénicie. L'Hébreu porte : *Son côté est tourné vers Sidon* (*b*), ou selon quelques-uns ; *Ses mats s'étendront vers Sidon*, il trafiquera avec cette Ville, il y conduira ses Navires. Je ne sçai si alors on se servoit de mats & de voiles ; j'aimerois mieux dire, ses avirons ou ses rames s'étendront jusqu'à Sidon.

℣. 14. ISSACHAR ASINUS FORTIS, &c. *Issachar est un asne fort.* Jacob compare presque tous ses fils à des animaux ; & il tire de la nature de ces animaux, des sujets de ses prédictions. Ce stile étoit familier aux anciens, comme on le voit par leurs fables, & par leurs apologues ; la comparaison d'Issachar à un asne, n'est point basse : on remarque dans Homere des Heros, & des Princes comparez à de semblables animaux. L'hébreu porte, *un asne tout d'os*, *asinus osseus*, tout plein de vigueur, & de force. Jacob marque le caractére laborieux, & endurci de la Tribu d'Issachar, qui contente de la bonté de ses terres, aime mieux les cultiver, & s'assujettir aux travaux, & à payer le tribut, que d'entreprendre, ou de soûtenir des guerres, pour repousser, ou pour attaquer ses ennemis ; le nom d'asne qu'il donne à Issachar exprime parfaitement cette disposition. D'autres par *un asne d'os*, entendent un asne tout extenué, tout maigre, qui n'a que la peau, & les os. Le Samaritain est traduit ainsi : *Issachar est un asne de monture, chargé de deux charges.* Le Syriaque, *il est un géant au milieu des passages, qui maltraite les passans.* Les 70. (*c*), *Issachar a souhaité le bien au milieu des partages.* Ils veulent peut-être marquer la prudence d'Issachar, qui a choisi le meilleur parti au milieu de ses voisins : on louë dans l'Ecriture (*d*) la politique de ceux de la Tribu d'Issachar. Les 70. ont lû dans l'hébreu *chamad* (*e*), il a desiré, au lieu de *chamor*, un asne. Il y en a qui traduisent, *Issachar est un asne plein de vigueur au milieu des troupeaux*, ou *au milieu des huttes des bergers.*

(a) *Deut.* III. 9.
(b) ירכתו עד צידון
(c) Καλὸν ἐπεθύμησε.
(d) 1. *Par.* XII. 32.
(e) *Il a desiré*, חמד. *un âne*, חמר.

℣. 15. *Vidit requiem quod esset bona, & terram quod optima; & supposuit humerum suum ad portandum, factúsque est tributis serviens.*

16. *Dan judicabit populum suum, sicut & alia Tribus Israël.*

17. *Fiat Dan coluber in via, Cerastes in semitâ, mordens ungulas, ut cadat ascensor ejus retrò.*

℣. 15. Il a vû que le repos est bon, & que sa terre est excellente; il a baissé l'épaule sous le fardeau, & il s'est assujetti à payer le tribut.

16. Dan jugera son peuple, aussi-bien qu'une autre Tribu d'Israël.

17. Que Dan devienne comme un serpent dans le chemin, comme un Ceraste dans le sentier, qui mort le pied du cheval, pour renverser le cavalier.

COMMENTAIRE.

℣. 15. VIDIT REQUIEM QUOD ESSET BONA, &c. *Il a vû que le repos étoit bon.* Il semble prédire la faineantise, & la lâcheté de cette Tribu, qui aima mieux vivre en repos dans un bon pays, & demeurer assujettie & tributaire à ses ennemis, que de s'en délivrer par les armes, ou de se conserver en liberté par une résistance vigoureuse. Le Chaldéen prend un sens tout different de l'hébreu, & les Juifs le suivent en cela: *Issachar a vû que son partage étoit bon, & que sa terre étoit fertile; il s'assujettira les Provinces, & il perdra les peuples qui les habitent; & il rendra tributaires & esclaves, ceux qui resteront dans les pays qu'il aura subjuguez.* Les 70. *Issachar voyant que le repos étoit doux, & que son pays étoit fertile, prêta l'épaule pour les travaux, & devint Laboureur.* Grotius paroît approuver l'opinion du Chaldéen & des Juifs, que nous avons proposée; il croit qu'on peut entendre ainsi l'hébreu: *Il a prêté l'épaule pour porter* [*les armes*], *&* [*les Cananéens*] *lui furent tributaires.* La valeur de la Tribu d'Issachar est loüée dans l'Ecriture (*a*), & on en voit 22. mille du tems de David (*b*) distinguez par leur bravoure. Quant à la fertilité du pays d'Issachar, on convient qu'il n'y a rien de plus beau, ni de plus fécond dans toute la Galilée.

℣. 16. DAN JUDICABIT POPULUM SUUM, &c. *Dan jugera son peuple, comme une autre Tribu d'Israël.* Jacob fait allusion au nom de Dan, qui signifie *juger.* Quoique cette Tribu ne soit pas extrémement considérable par sa grandeur, quoique Dan soit né d'une des servantes de Jacob, il ne laissera pas de fournir des Juges, des Gouverneurs à Israël. On l'explique ordinairement de Samson, qui étoit de cette Tribu, & qui fut un des Juges de son peuple.

℣. 17. FIAT DAN COLUBER IN VIA, CERASTES IN SEMITA. *Que Dan soit comme un serpent dans le chemin, comme un Ceraste dans le*

(a) *Judic.* v. 15.

(b) 1. *Paralip.* vii. 2.

℣. 18. *Salutare tuum expectabo Domine!*	℣. 18. J'attendrai vôtre salut, ô mon Dieu !

COMMENTAIRE.

sentier. Le terme hébreu *Schephiphon* (*a*) que la Vulgate traduit par *Cerastes*, signifie selon quelques-uns, un aspic, selon d'autres, un basilic; Bochart soûtient que c'est le Ceraste. Les 70. le prennent autrement, *Dan est comme un serpent dans le chemin, qui s'arrête dans le sentier* (*b*). Onkelos explique ceci de Samson, qui fit la guerre aux Philistins, plûtôt avec la ruse d'un serpent, qu'à force ouverte; ce qui est suivi de la plûpart des anciens, & des nouveaux Commentateurs. Quelques-uns (*c*) par le serpent, entendent *Dalila*, & par le cavalier qu'il terrasse, Samson. Plusieurs anciens Peres entendent cette prophétie de l'Ante-Christ, qui doit venir avant la fin du monde, & qui doit, dit-on, naître de la Tribu de Dan. On cite (*d*) pour ce sentiment saint Irenée, saint Hyppolite, saint Ambroise, saint Augustin, Theodoret, saint Gregoire le Grand, & plusieurs autres; mais cette opinion ne passe pas pour certaine. Theodoret remarque que quelques-uns croyoient, que Jacob avoit eu dessein de marquer ici la maniere, dont ceux de la Tribu de Dan se saisirent de la ville de Laïs.

Quant au Ceraste, c'est un serpent qui se cache dans le sablon, dont il a la couleur; il rampe de biais, & quand il marche, il semble qu'il siffle. Solin dit qu'il a quatre cornes; & c'est ce qui lui a fait donner le nom de Ceraste, qui en grec signifie cornu; il se cache dans le sable, & ne laisse, dit-on, paroître que ses cornes; les oiseaux qui prennent ces cornes pour une viande, s'approchent sans crainte, & servent ainsi de pâture au Ceraste.

℣. 18. SALUTARE TUUM EXPECTABO DOMINE. *J'attendrai le salut de vous, ô mon Dieu.* C'est une aspiration de Jacob, qui interrompt son discours pour marquer à Dieu, qu'il n'attend le salut & la délivrance de son peuple ni de Gedeon, ni de Samson, mais seulement du Messie; c'est ainsi que l'expliquent Onkelos, le Targum de Jerusalem, & plusieurs Interprétes. D'autres l'expliquent de Samson, qui reconnoît qu'il ne doit attendre son secours que de Dieu. Quelques-uns croient que Jacob faisant attention aux malheurs & aux disgraces de la Tribu de Dan, confesse qu'il n'attend son salut que de Dieu seul.

(a) שפיפון
(b) Ἐγκαθήμενος ἐπὶ τρίβου.
(c) *Cornel. à Lapide.*
(d) *Iren. lib.* v. *Ambros. de benedictionib. Patriarch. c.* 7. *Aug. quæst.* 22. *in Josue, Greg. in lib.* XXXI. *Moral. c.* 24. *Theodoret. quæst. ultima in Genes.*



℣. 19. *Gad accinctus præliabitur ante eum, & ipse acingetur retrorsum.*

20. *Aser pinguis panis ejus, & præbebit delicias Regibus.*

℣. 19. Gad combattera tout armé devant lui; & ensuite il se couvrira de ses armes pour se défendre.

20. Le pain d'Aser est gras, & les Rois y trouveront leurs délices.

COMMENTAIRE.

℣. 19. GAD ACCINCTUS PRÆLIABITUR, &c. *Gad combattra tout armé, &c.* L'Auteur de la Vulgate semble avoir voulu marquer ce qui est dit dans les Nombres (*a*), que les Tribus de Gad, de Ruben, & la moitié de Manassé, ayant reçû leur partage au-delà du Jourdain, s'engagérent à passer le fleuve à la tête de leurs freres, pour leur aider à faire la conquête de la terre de Canaan; Jacob ajoûte qu'ils s'en retournerent chargez de dépoüilles. Le Chaldéen Onkelos l'a aussi interpreté en ce sens: mais on peut expliquer l'hébreu d'une autre maniere: *Quant à Gad, une troupe s'attroupera contre lui, & il se mettra lui-même en troupe pour la poursuivre.* C'est une allusion continuée à son nom de Gad, qui signifie une troupe, un bataillon (*b*); *Gad gedud iegudenu, vehu iaggud achar*: il y en a qui croient que cette prophétie fut accomplie au tems des Juges. Le pays de Galaad, qui appartenoit à Gad, étant tombé sous la domination des Ammonites, qui l'opprimerent pendant dix-huit ans, en fut délivré par Jephté (*c*). Saint Jerome dans ses questions hébraïques traduit ainsi l'hébreu: *Gad sera exposé aux pilleries des voleurs, mais il les volera à son tour.* Les 70. (*d*) *Gad sera tenté* [ou attaqué], *mais il attaquera à son tour* [son ennemi] *par les pieds*, [par derriere], comme par surprise. On loüe la valeur de Gad dans les Paralipoménes (*e*); cette Tribu étoit exposée aux voleurs de Syrie, de Moab & d'Ammon, dont l'Ecriture parle assez souvent.

℣. 20. ASER PINGUIS PANIS EJUS. *Le pain d'Aser est gras.* Le pays d'Aser étoit un des plus fertiles de toute la Palestine. Jacob ne parle ici que de la bonté de ses bleds; mais Moïse exprime ailleurs (*f*) l'abondance de ses huiles par ces termes: il trempera ses pieds dans l'huile, *tinget in oleo pedem suum*: on sçait aussi qu'il y avoit dans ce pays d'excellens vins (*g*). Le Patriarche dit ici que le pain d'Aser est gras, & qu'il donnera aux Rois des mets délicieux; peut-être à cause de la quantité d'huiles excellentes qui venoit de cette

(a) *Num.* XXXII. 17.
(b) גד גדוד יגודנו והוא יגד אקר
(c) *Judic.* X. XI.
(d) Γὰδ πειρατήριον πειρατεύσει αὐτὸν, αὐτὸς δὲ πειρατεύσει αὐτὸν κατὰ πόδας.
(e) 1. *Paralip.* V. 18.
(f) *Deut.* XXXIII. 24.
(g) Voyez Brocard Description de la Terre sainte &c.

℣. 21. Nephtali cervus emissus, & dans eloquia pulchritudinis.

℣. 21. Nephtali est comme un cerf échappé, il parle avec beaucoup de graces.

COMMENTAIRE.

Tribu. On paitrissoit les gâteaux à l'huile, & on en faisoit frire dans cette liqueur; c'est ce qu'on peut appeller *des pains gras*: on ne connoissoit rien de plus délicat, & les Rois ne mangeoient rien de meilleur. Moïse (*a*) dans la description qu'il nous fait de la manne, dit qu'on en faisoit des tourteaux, d'un goût semblable à celui des gâteaux paitris avec de l'huile. Le Chaldéen traduit ainsi ce passage: *La terre d'Aser est excellente, & il se nourrira des mets délicieux des Rois.* La construction de l'hébreu donne quelque embarras aux Interprétes: *ex Aser oleum panis ejus, & dabit delicias Regi* (*b*). Ce qui peut souffrir plusieurs sens: Aser tirera de son pays les huiles dont il se nourrira, & il donnera aux Rois des fruits délicieux; ou Aser trouvera dans son excellent pays, [dans son pays gras & fertile,] sa nourriture, & il fournira au Roi d'excellens parfums, ou des mets délicieux. On pourroit aussi, ce me semble, lui donner ce sens: Le Roi tirera du pays d'Aser les huiles pour sa nourriture, & Aser donnera au Roi des mets délicieux, *ex Aser oleum* [ou *pinguedo*] *panis ejus* [*Regis*,] *& ipse præbebit delicias Regi.*

℣. 21. NEPHTALI CERVUS EMISSUS, &c. *Nephtali est comme un cerf échappé.* La plûpart des Rabbins, & quelques Commentateurs (*c*) expliquent ce passage de Barach, qui étoit de la Tribu de Nephtali, & qui marqua d'abord la timidité d'un cerf, en refusant d'aller attaquer les Cananéens, à moins que la Prophétesse Debora n'y allât avec lui (*d*): mais qui ensuite se signala par sa valeur, & imita la vîtesse du cerf, par sa diligence à poursuivre l'ennemi. Ce que Jacob ajoûte, *qu'il parle avec beaucoup de graces*, regarde le beau Cantique qui fut chanté par Barach, & par Debora, en action de graces de la victoire remportée sur Jabin. D'autres croient que cette expression, *un cerf échappé*, ou *mis en liberté*, marque la forte passion que ceux de cette Tribu devoient avoir pour la liberté. Vatable croit qu'elle signifie plûtôt son inclination pour la paix, l'humanité, le repos; le cerf n'est pas un animal guerrier. Saint Jerome traduit ainsi l'hébreu dans ses questions hébraïques: *Nephtalim ager irriguus, dans eloquia pulchritudinis.* Nephtali est un champ arrosé, il s'énonce avec grace. Il entend la premiére partie de ce passage,

(a) *Num.* XI. 8.

(b) מאשר שמנה לחמו והוא יתן מעדני מלך

(c) *Cajet. Lipom. &c.*

(d) *Judic.* IV. 5.

ỳ. 22. *Filius accrescens Joseph; filius accrescens, & decorus aspectu; filiæ discurrerunt super murum.*

ỳ. 22. Joseph va toûjours croissant, & en s'augmentant. Il est d'une rare beauté, & les filles ont couru sur la muraille [pour le voir.]

COMMENTAIRE.

des eaux chaudes qui sont dans cette Tribu, & de sa situation sur la mer de Tiberiade, & sur le Jourdain; & pour la seconde partie il l'entend avec les Hébreux, de la ville de Tiberiade, où l'on enseignoit la Loi de Moïse. On traduit ordinairement l'hébreu de cette sorte (*a*): *Nephtali est une biche mise en liberté; il a le don de l'éloquence*: mais quel rapport entre une biche, & l'éloquence? Les 70. (*b*) l'ont pris dans un autre sens: *Nephtali est comme un arbre* [un tronc] *qui pousse des branches nouvelles, & dont les rejettons sont beaux.* Bochart l'explique à peu prés de même: *Nephtali est ut arbor surculosa, edens ramos pulchritudinis.* Nephtali est comme un arbre qui produit quantité de belles branches; ces branches peuvent marquer le grand nombre d'hommes, qui composoient cette Tribu. Nephtali n'avoit que quatre enfans (*c*) quand il vint en Egypte; & environ deux cens quinze ans aprés, sa Tribu étoit de cinquante-trois mille, & quatre cens hommes (*d*) capables de porter les armes. Le Chaldéen explique ce passage de la fertilité du pays de Nephtali; Masius (*e*) paraphrase ainsi cet endroit: comme un cerf echappé saute, & se joüe dans un terrein fertile, & chargé de verdure; ainsi Nephtali se réjoüira dans son excellent pays.

ỳ. 22. FILIUS ACCRESCENS JOSEPH. *Joseph ira toûjours croissant, &c.* On fait ici allusion à la signification du nom de Joseph, qui signifie accroissement. Ce Patriarche s'éleva toûjours de plus en plus en vertu, en merite, en credit, & en autorité dans l'Egypte; & sa Tribu, ou plûtôt les deux Tribus qui sortirent de ses deux fils, s'augmenterent considérablement; sur-tout Ephraïm, qui tint toûjours le second rang en force, en valeur, en nombre dans Israël. Jacob ajoûte que l'extréme beauté de son fils, lui attiroit les regards des filles Egyptiennes, qui ne pouvant sortir de leurs maisons, se mettoient sur les toits, & sur les murs pour le regarder. L'hébreu se peut traduire: *Joseph est un fils d'abondance sur les yeux,* [ou *sur l'œil;*] c'est apparemment ce qui a donné lieu aux 70. de traduire (*f*), *c'est un fils augmenté, & aimable;* & à saint Jerome de mettre *decorus aspectu*, qui est

(a) נפתלי אילה שלחה הנתן אמרי שפר

(b) Νεφθαλὶ στέλεχος ἀνειμένον, ἐπιδιδοὺς ἐν τῷ γεννήματι κάλλος.

(c) *Genes.* XLVI. 24.

(d) *Num.* I. 41. 42.

(e) *Mas. in Josue.* XIX.

(f) Υἱὸς ηὐξημένος ζηλωτός.

℣. 23. *Sed exacerbaverunt eum, & jurgati sunt, inviderúntque illi habentes jacula.*

24. *Stetit in forti arcus ejus, & dissoluta sunt vincula brachiorum & manuum illius, per manum potentis Jacob; inde pastor egressus est lapis Israël.*

℣. 23. Mais ceux qui sont armez de dards l'ont irrité, ils ont contesté avec lui, & ils lui ont porté envie.

24. Son arc est demeuré fortement tendu, les liens de ses bras ont été déliez par la main du puissant [Dieu] de Jacob; de là est sorti le pasteur, & la force d'Israël.

COMMENTAIRE.

beau à l'œil, c'est-à-dire d'une beauté qui charme les yeux. Mais on peut donner au texte un sens qui paroît plus naturel (a), *Ramus fructificantis*, [*arboris*] *Joseph*, *Ramus fructificantis*, *juxta fontem*; *Ramusculi discurrentis* [*arbusculi*] *super murum*. *Joseph est comme une branche d'un arbre chargé de fruit, planté sur le coulant d'une fontaine*; cela regarde sa personne qui se vit élevée à une si belle & si haute fortune: ce qui suit regarde sa postérité: *Ses branches sont semblables à celles des arbrisseaux*, *qui croissent sur*, ou *le long des murailles*, telles que sont le lierre, l'hyssope, & quelques autres arbrisseaux qui s'attachent aux murailles; c'est de ces arbrisseaux dont il est dit dans l'Ecriture (b), que Salomon écrivit sur tous les arbres, *depuis le cedre jusqu'à l'hyssope qui sort de la muraille*; c'est-à-dire depuis les plus grands, jusqu'aux plus petits arbres. Nos meilleurs Interprétes prennent ici *filius* pour une branche, & *filiæ* pour des rejettons, ou des branches. Onkelos, & le Targum de Jerusalem l'ont pris apparemment de cette sorte, puisqu'ils marquent ici que Joseph est comme une vigne plantée sur les eaux d'une fontaine. La comparaison de Joseph à une branche, n'a rien que de noble; Homere (c) donne quelquefois à ses Heros l'épithete de, branche de Mars.

℣. 23. SED EXASPERAVERUNT EUM, ET JURGATI SUNT, INVIDERUNTQUE ILLI HABENTES JACULA. *Mais ceux qui sont armez de dards l'ont irrité, &c.* On peut traduire l'hébreu de cette sorte; mais ces guerriers, ces archers, ces habiles tireurs, [c'est ainsi qu'il nomme avec indignation, ceux de ses fils qui avoient vendus Joseph], l'ont aigri, l'ont irrité, lui ont causé de la douleur, *exasperaverunt* (d); ils ont contesté, querellé, *contenderunt* (e), ou selon une autre signification, ils ont tiré leurs fleches (f) contre lui; enfin ils l'ont haï (g), ils lui ont porté envie, ils lui ont dressé des embuches (h): les termes de l'original reçoivent toutes ces significations.

(a) בן פרת יוסף בן פרת עלי עין בנות צעדה עלי שור
(b) 3. *Reg.* IV. 33.
(c) Ὄζος ἄρηος.
(d) מררהו
(e) רבו de רוב
(f) Ou de רבב *Jaculari.*
(g) 70. Ἐλοιδόρουν *convitiati sunt.*
(h) ישטמהו 70. Ἐνεῖχον.

℣. 24. STETIT IN FORTI ARCUS EJUS. *Son arc s'est tenu fortement tendu* ; il ne s'est ni relâché, ni rompu ; Joseph comme un guerrier généreux, n'a point quitté les armes, il ne s'est point laissé abbatre par la mauvaise fortune. On peut traduire l'Hébreu : *Son arc est demeuré dans un lieu fort*, escarpé, inaccessible. Comme un Archer posté dans un lieu avantageux, & fort par son assiette, tire avec avantage contre ses ennemis, & est hors de la portée de leurs traits : Ainsi Joseph s'est soûtenu malgré l'envie, &c. L'Hébreu (*a*) *Ethan*, que l'on a traduit par *fortis*, se dit ordinairement d'un lieu pierreux, inculte, de difficile accés. Ainsi je ne crois pas qu'on puisse l'entendre de Dieu, comme si Jacob disoit ; son arc & sa confiance est dans le Dieu tres-fort. Les 70. (*b*) traduisent : *Leur arc s'est rompu avec force.* Le Chaldéen : *Il a affermi son esperance.*

ET DISSOLUTA SUNT BRACHIA EJUS. *Ses bras ont été déliez* ; ou *Ses bras ont été affoiblis.* L'Ecriture nous apprend la captivité de Joseph, & sa délivrance. Ce passage peut regarder l'une ou l'autre. L'Hébreu (*c*) est aussi équivoque que la Vulgate ; on le prend en deux sens tout differens. Les uns en suivant les 70. (*d*) traduisent : *Ses bras ont été abbatus*, ou affoiblis ; & d'autres en suivant les Rabbins : *Ses bras ont été fortifiez*, ou affermis. On ne sçait pas la juste signification du terme hébreu. Le Chaldéen & quelques autres : *On lui a chargé les bras d'excellent or* ; c'est-à-dire, on lui a donné des brasselets d'or. Ils dérivent l'hébreu *iaphessu*, du mot *phaz* ou *uphas*, qui signifie de l'or, ou une certaine espece d'or, que nous croyons être celui du *phase*, ou du *phison*. Si l'on explique la premiere partie de ce verset, de la force & de la constance de Joseph, il faudra aussi prendre cette seconde partie dans le même sens, & suivre ceux qui traduisent ; ses bras se sont affermis : & la suite semble necessairement nous déterminer à ce sens.

PER MANUM POTENTIS JACOB &c. *Par la main du puissant* [*Dieu*] *de Jacob &c.* Joseph a resisté à ses ennemis, aidé du secours du Dieu de Jacob, & protegé du nom (*e*) du Pasteur, qui est la force [le rocher] d'Israël. Rien n'est plus ordinaire dans l'Ecriture, que de donner à Dieu le nom de rocher, & de pierre de refuge ; parce qu'on se retiroit dans les rochers, & qu'on y trouvoit des azyles assûrez contre ses ennemis. D'autres entendent ainsi l'Hébreu : *Joseph a été délivré par les mains du puissant Dieu de Jacob ; & de là est sorti celui qui est le Pasteur & la pierre d'Israël* ; c'est-à-dire, le Messie fils du Dieu de

---

(a) תשב באיתן קשתו

(b) Συνετρίβη μετὰ κράτους τὰ τόξα αὐτῶν.

(c) ויפזו זרעי ידיו

(d) 70. Ἐξελύθη τὰ νεῦρα βραχιόνων &c.

(e) Je lis משם *Mischem*, au lieu de *Mischam*.

℣. 25. Deus patris tui erit adjutor tuus, & omnipotens benedicet tibi, benedictionibus Cæli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum & vulvæ.

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus, donec veniret desiderium collium æternorum, fiant in capite Joseph, & in vertice Nazaræi inter fratres suos.

℣. 25. Le Dieu de vôtre pere sera vôtre secours, & le Tout-puissant vous comblera des bénédictions du Ciel, des bénédictions de l'abyme des eaux d'en bas, des bénédictions du lait & des mammelles, & du fruit des entrailles.

26. Les bénédictions que vous donne vôtre pere, sont audessus de celles qu'il a reçuës de ses peres. Qu'elles demeurent sur la tête de Joseph, sur la tête de [celui qui est comme un] Nazaréen parmi ses freres, jusqu'à la venuë du desir des collines éternelles.

COMMENTAIRE.

Jacob. Autrement : Joseph ayant été délivré des mains de ses freres par un effet de la protection du Dieu de Jacob, *vint de là en Egypte*, *pour y être le Pasteur*, *& la pierre d'Israël* ; ou *pour y être le Pasteur de la pierre d'Israël* ; c'est à-dire, pour y nourrir Jacob, qui est comme la carriere d'où sont sortis les Israëlites. Le premier sens que nous avons exposé, nous paroît le plus litteral.

℣. 25. . . . . ET OMNIPOTENS BENEDICET TIBI BENEDICTIONIBUS CÆLI, &c. *Le Tout-puissant vous benira, &c.* Jacob marque ici quatre sortes de bénédictions : 1°. Les pluyes & la rosée du ciel. 2°. Des sources d'eau, des puits, des fontaines, des rivieres ; il les nomme *des bénédictions de l'abîme d'en bas*, dans la supposition que toutes les sources venoient de la mer, & que la terre est fondée sur les eaux. 3°. Beaucoup de laict, & de crême, *benedictionibus uberum.* 4°. Enfin beaucoup d'enfans, & de bêtail. Voilà à quoi se bornoit l'ambition de ces anciens Patriarches, qui passoient leur vie à la campagne, occupez à paître des troupeaux.

℣. 26. BENEDICTIONES PATRIS TUI CONFORTATÆ SUNT, &c. *Les bénédictions de vôtre pere sont plus abondantes que ne l'ont été celles de ses peres, &c.* Jacob conclut ses bénédictions en faveur de Joseph, en lui disant, qu'il lui souhaite toutes les bénédictions que lui Jacob a pû recevoir de ses peres, & qu'il y en ajoûte encore beaucoup d'autres, & qu'il prie Dieu qu'elles durent jusqu'au tems *du desiré des collines éternelles*, c'est-à dire, du Messie, ou selon d'autres, jusqu'à la fin du monde, dont la durée est marquée par la durée des montages. Mais en comparant ce passage à la bénédiction que Moïse donne à Joseph dans le Deuteronome (*a*), & qui est pareille à celle-ci, il semble qu'on doit lui donner un autre sens : *Les béné-*

(a) *Deut.* XXXIII. 15.

dictions

dictions de vôtre pere prévalent sur les bénédictions des montagnes, ou *s'élevent par-dessus les bénédictions des montagnes, & par-dessus le desir des collines éternelles*; c'est-à dire, je souhaite que les bénédictions que je vous donne, vous procurent plus de biens, & une plus grande abondance de fruits, de vin, & d'huile, qu'il n'en vient dans ces montagnes si anciennes & si fécondes, ces montagnes si belles & si désirables. *Le desir des collines*, c'est-à-dire, des collines aimables & fertiles. Moïse parle des montagnes de la Palestine avec de grands éloges (*a*); *Transibo & videbo terram hanc optimam, & montem istum egregium & Libanum*. On peut traduire l'Hébreu (*b*): *Que les bénédictions que vôtre pere vous donne, l'emportent sur les bénédictions des montagnes, qu'elles aillent jusqu'au desir des collines éternelles*. [Qu'elles soient aussi abondantes, que toutes ces richesses, que tous ces beaux fruits que l'on voit sur les collines.] Qu'elles s'élevent aussi haut que les plus hautes montagnes. Pour marquer la grandeur de ses souhaits, le saint Patriarche, dans un transport d'amitié pour Joseph, dit que ses desirs sont aussi hauts que les montagnes; & pour marquer quelle est l'abondance des bénédictions qu'il lui souhaite, il les compare à cette abondance de toutes sortes de biens, qui vient dans les beaux côteaux des plus heureux pays. *Le desir des collines*, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus désirable, de plus beau dans les côteaux. Cette expression, *des souhaits grands comme des montagnes*, est sans doute exaggerée; mais l'on en trouve d'assez pareilles dans l'Ecriture. Isaie (*c*) fait à Achaz cette proposition: *Rabaissez vos demandes jusqu'au fond de l'abyme, ou élevez-les jusqu'au plus haut du Ciel*. Le Psalmiste (*d*) dit à Dieu: Seigneur vôtre misericorde s'éleve jusqu'au Ciel, & vôtre verité jusqu'aux nuës; vôtre justice égale les plus hautes montagnes, & vos jugemens sont aussi profonds que les plus grands abymes.

Le Samaritain & les 70. lisent: *La bénédiction de vôtre pere & de vôtre mere a prévalu, &c.* au lieu que l'Hébreu met seulement, la bénédiction de vôtre pere. La plûpart traduisent l'hébreu *horim*, que nous avons rendu par *des montagnes*; ils le traduisent par *les ancêtres, les peres*. Les 70. sont pour la premiere maniere, & le Chaldéen & la Vulgate pour la seconde. Nous l'avons expliqué en l'un & l'autre sens. On nomme les collines, éternelles, par une maniere de parler, qui paroît proverbiale en hébreu: vieux comme les montagnes. Moïse se sert de la même expression, Deuteronom. XXXIII. 15.

Enfin on peut exprimer tout le verset de cette sorte: *Que les*

(a) *Deut.* III. 25.
(b) ברכות אביך גברו על ברכות הרי עד תאות גבעות עולם
(c) *Isai.* VII. 11.
(d) *Psalm.* XXXV. 6. 7.

℣. 27. *Benjamin lupus rapax, manè comedet prædam, & vesperè dividet spolia.*

28. *Omnes hi in Tribubus Israël duodecim: hæc locutus est eis pater suus, benedixitque singulis, benedictionibus propriis.*

29. *Et præcepit eis dicens: Ego congregor ad populum meum: sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici quæ est in agro Hephron Hethæi,*

℣. 27. Benjamin est un loup ravissant, le matin il dévorera sa proie, & le soir il partagera les dépoüilles.

28. Voilà les Princes des douze Tribus d'Israël; & voilà les bénédictions, que leur pere donna à chacun d'eux separément.

29. Il leur fit ensuite ce commandement: je vais me réünir à mon peuple; enterrez-moi avec mes peres dans la caverne double, qui est dans le champ d'Ephron le Hethéen,

COMMENTAIRE.

bénédictions de vôtre pere, qui sont beaucoup au-dessus des montagnes, & qui vont jusqu'au desir des collines éternelles, viennent sur la tête de Joseph, & sur la personne de celui qui est comme un Nazaréen, [distingué, separé, honoré, couronné, choisi] parmi ses freres. Le terme hébreu *nazir* (a), signifie une couronne, ou celui qui est couronné, choisi, separé. Les 70. *Ces bénédictions seront sur la tête de Joseph, & des freres dont il a été le chef*; ailleurs (b) ils traduisent *nazir, par celui qui est honoré.*

℣. 27. BENJAMIN LUPUS RAPAX, &c. *Benjamin est comme un loup ravissant, &c.* Cette expression marque le naturel de Benjamin, ou de ses fils, porté à la violence, & au brigandage: Un loup qui ne manque jamais de proye; le matin il la ravit, le soir il la partage. L'Hébreu à la lettre (c): *Benjamin* [est] *un loup* [qui] *ravira* [sa proye] *le matin, & il la mangera encore; & le soir il partagera les dépoüilles*; ou Benjamin est un loup ravissant, qui mange sa proye jusqu'au matin, & qui en a encore le soir à partager. Dans l'Ecriture *le soir & le matin* marquent la nuit & le jour, ou tout le jour. Presque (d) tous les Peres Latins, & quelques-uns des Peres Grecs ont expliqué cette prophétie de saint Paul, qui étoit de la Tribu de Benjamin: Il fut d'abord comme un loup ravissant qui persecuta l'Eglise naissante, *manè comedet prædam*; mais s'étant converti, il enrichit l'Eglise des dépoüilles, qu'il prit sur les ennemis de Jesus-Christ, *vesperè dividet spolia.* D'autres entendent ceci du crime des Benjamites contre la femme du Levite (e) qu'ils deshonorérent, D'au-

(a) נזיר

(b) *Deut.* XXXIII. 16. Δοξασθεὶς &c.

(c) בנימין זאב יטרף בבקר יאכל עד 70. Ἔδεται ἔτι, *comedet adhuc*; d'autres, *comedet prædam*, עד signifie *la proie. Isai.* XXXIII. 23. *Sophon.* III. 8.

(d) *Tertull. lib.* V. *c.* 1. *contra Marcion. Hieron. quæst. Hebr. Ambros. in benedict. Patriarch. c.* 12. *Alcuin. libello de benedict. Jacob. Patriarch. apud Aug. Append. tom.* III. *Greg. lib.* XVIII. *moral. c.* 16. *nov. edit. Origen. homil.* IV. *in Ezech.*

(e) *Judic.* XIX. XX.

℣. 30. *Contra Mambre in terra Canaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo, in possessionem sepulchri.*

31. *Ibi sepelierunt eum, & Saram uxorem ejus : Ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjuge sua, ibi & Lia condita jacet.*

32. *Finitisque mandatis quibus filios instruebat, collegit pedes suos super lectulum, & obiit : appositusque est ad populum suum.*

℣. 30. Vis-à-vis de Mambré, dans la terre de Canaan, qui fut achetée par Abraham d'Ephron le Héthéen, avec le champ où elle est, pour y posseder un sepulcre.

31. Il fut mis dans ce tombeau avec Sara sa femme : C'est là où Isaac fut aussi enterré avec sa femme Rebecca, & où Lia fut encore ensevelie.

32. Ayant donné ces ordres & ces instructions à ses enfans, il joignit ses pieds sur son lict, & mourut : & il se réünit avec son peuple.

COMMENTAIRE.

tres le rapportent à Saül, ou à Esther, ou à Mardochée, ou même à Aod, second Juge d'Israël, & qui étoient tous de la Tribu de Benjamin. Les Hébreux (*a*), au rapport de saint Jerôme, l'expliquoient de l'autel des holocaustes, du temple de Jerusalem, bâti dans le partage de Benjamin ; cet Autel comme un loup ravissant, dévoroit les victimes le soir & le matin. Le Chaldéen dit que les Prêtres offriront le soir & le matin, des offrandes dans le Temple du Seigneur, bâti dans la Tribu de Benjamin ; & que tous les soirs, ils partageront entr'eux les restes des oblations. La conduite que suivirent les Benjamites (*b*) envers la femme du Levite, & la maniere dont ils soûtinrent leur crime, est à mon avis, ce qui marque mieux leur humeur violente, téméraire, guérriere, & ce qui justifie plus clairement leur horoscope donné par Jacob.

℣. 32. COLLEGIT PEDES SUOS SUPER LECTULUM, ET OBIIT. *Il joignit ses pieds sur son lict, & mourut.* Le Patriarche Jacob parloit à ses fils, assis sur son lict, & ayant les pieds avançez pardevant. Mais aprés avoir achevé de leur déclarer ses derniers sentimens, il se recoucha, remit ses pieds sur son lict, & mourut, ou *expira*, selon la force de l'Hébreu (*c*). Quelques Hébreux inférent ridiculement qu'il n'est pas mort, de ce que l'Ecriture n'exprime pas ici le nom de mort, comme si celui d'expirer n'étoit pas d'une égale force.

La vie pénible & laborieuse de Jacob, les persecutions qu'il eut à souffrir de la part de son frere Esaü, sa fuite en Mésopotamie, les supercheries de Laban, pour le frustrer de la récompense de ses travaux, les traverses qu'il eut à essuyer dans sa propre famille, & de la part de ses enfans, sa longue patience, & cet esprit de foi & de sagesse,

(a) *Hieron. quæst. Hebr.*
(b) *Judic.* XIX. XX.

(c) ויגוע

qui ne l'abandonna jamais, la douleur où il vêcut si long-tems, dans la croyance que son fils Joseph avoit été dévoré des bêtes; tout cela nous fait envisager ce saint Patriarche, comme une vive figure de la vie laborieuse de Jesus-Christ; & comme un modele qui représentoit admirablement cet homme de douleurs & de souffrances, (a) *Virum dolorum & scientem infirmitatem.* Jacob toûjours sage, modéré, obéïssant, fidel, l'objet de la prédilection de Dieu, qui déclare l'avoir aimé preférablement à Esaü, même avant leurs naissances, ne laisse pas d'être persecuté & affligé; en quoi il est le modele de tous les justes & de tous les prédestinez, qui vivent comme lui dans ce monde, comme des étrangers. Jacob rempli de foi, ne se laissa point éblouïr par l'éclat d'une élevation, & d'un honneur passager, dont il vit Joseph son fils revêtu dans l'Egypte, il ne regarda qu'avec indifference l'établissement de sa famille, dans un des meilleurs cantons de ce pays; penetré des promesses du Seigneur faites à ses peres, & à lui-même, d'une autre terre & d'un autre établissement: il ne veut pas même que son corps demeure dans l'Egypte, & il partage à ses fils, une terre où ils n'étoient plus, & qui étoit possedée par des peuples puissans, & ses ennemis; il la partage, comme s'il en eut été en paisible possession. Ce qui est une preuve évidente de la grandeur de sa foi, & de sa confiance aux promesses de son Dieu.

CHAPITRE L.

Joseph fait embaumer le corps de son Pere; il obtient du Roi la permission de l'aller enterrer dans le tombeau de ses Peres dans la Terre de Canaan. Obseques de Jacob. Joseph rassûre ses freres; sa mort.

℣. 1. *Quod cernens Joseph, ruit super faciem patris, flens & deosculans eum.*

2. *Praecepitque servis suis Medicis ut aromatibus condirent patrem.*

℣. 1. Joseph voyant son pere expiré, se jetta sur son visage, fondant en larmes, & le baisa,

2. Ensuite il le fit embaumer par les Medecins ses serviteurs.

COMMENTAIRE.

℣. 2. PRÆCEPITQUE SERVIS SUIS MEDICIS UT AROMATIBUS CONDIRENT PATREM. *Il ordonna à ses Mede-*

(a) *Isai.* LIII. 3.

cins de l'embaumer. Les 70. (*a*) portent que Joseph ordonna à ceux de ses serviteurs, dont le métier étoit d'ensevelir ou d'enterrer les morts, de rendre ce devoir à son Pere; ce qu'ils executérent. On doit entendre ici sous le nom de Medecins, des embaumeurs, qui avoient soin d'embaumer, d'ensevelir & d'envelopper les corps des morts; c'étoit apparemment les Medecins (*b*) qui faisoient ce métier dans l'Egypte. Hérodote (*c*) remarque que tout étoit plein de Medecins dans ce pays, parce que chaque sorte de maladie avoit son Medecin; il y en avoit qui ne se mêloient que de guérir les maux des yeux, d'autres les maux de tête, d'autres étoient pour les dents, d'autres pour le ventre; chaque partie du corps avoit son Medecin. En un mot Homere (*d*) dit que tous les Egyptiens sont Medecins. Diodore de Sicile (*e*) remarque encore une chose fort singuliere à ce sujet, qui est, que ceux qui sont de cette profession, sont obligez de suivre les Loix prescrites par les anciens Medecins, & dont les remedes sont marquez dans les Livres sacrez des Egyptiens. Si en suivant ces regles, ils ne réüssissent pas à guérir un malade, on ne peut pas s'en prendre à eux; mais si en négligeant ces regles, ils ne laissent pas de guérir leurs malades, ils sont punis de mort.

Strabon assure que l'ancienne coûtume des Egyptiens, étoit de mettre leurs malades dans la place publique, afin que tous les passans pussent dire s'ils ne sçavoient pas quelque remede, contre la maladie dont ils étoient attaquez. Les anciens Espagnols & les Gaulois avoient la même coûtume, aussi-bien que les Babiloniens, comme nous l'apprend le même Strabon (*f*). *Hi ægrotos in viis exponentes interrogant prætereuntes, num quisquam morbi ejus remedium norit.*

Les Egyptiens attribuent à Isis l'invention de l'art de la Medecine, & en particulier l'invention du remede de l'immortalité (*g*), dont elle se servit pour guérir, & pour rendre immortel son fils *Orus.* Je me trompe, si cet onguent de l'immortalité n'est pas l'art d'embaumer, qui rend en quelque sorte les morts immortels, en empêchant la corruption des corps. L'usage d'embaumer est tres-ancien dans l'Egypte, & on prétend même que les inondations du Nil ont rendu cette coûtume nécessaire; (*h*) car comme ce fleuve

(a) Παισὶν αὐτοῦ τοῖς ἐνταφιασταῖς, ἐνταφιάσαι τὸν πατέρα αὐτοῦ; καὶ ἐνεταφίασαν οἱ ἐνταφιασταὶ τὸν Ἰσραήλ.

(b) רפאים

(c) *Herodot. lib.* II. *cap.* 84.

(d) *Odyss.* Δ.
Ἰητρὸς δ' ἕκαστος, ἐπιστάμενος περὶ πάντων ἀνθρώπων.

(e) *Diodor. lib.* II. *c.* 3. *in fine.*

(f) *Lib.* XVI. *p.* 508.

(g) *Manetho apud Euseb. lib.* II. *Prap.* Τὸ τῆς ἀθανασίας φάρμακον. *Clem. Alexand. lib.* I. *Strom.* donne cette invention à Apis avant l'arrivée d'Io en Egypte. Esculape perfectiona cet art.

(h) *Cassian. Collat.* XV. *cap.* 3. & *Cicer. Tuscul. quæst. lib.* I.

débordé tient sous ses eaux tout le pays pendant prés de deux mois, on n'y peut enterrer les morts pendant tout ce tems, & on est obligé de les conserver dans la maison, ou de les mettre dans des tombeaux ou des cellules pratiquées dans des rochers sur les hauteurs; on dit même que durant ces innondations, la terre est tellement pénétrée d'eau, que si l'on y avoit enterré auparavant quelque corps, il seroit bien tôt rejetté de la terre; soit à cause qu'il se trouveroit plus leger que le terrein sabloneux de ce pays-là, ou parce que ce sablon n'auroit pas assez de consistence pour le retenir dans son sein, contre l'action de l'eau qui le souleveroit, & qui le pousseroit hors de la terre.

Voici de quelle maniere Herodote (*a*) & Diodore de Sicile (*b*) rapportent qu'on s'y prend pour embaumer les corps des Egyptiens. Quand un homme est décedé, on porte son corps chez des ouvriers, dont le mêtier est de faire des cercüeils: ils en montrent plusieurs modeles en peinture, il y en a de trois prix differens; les premiers sont faits d'un ouvrage extrémement recherché, & Herodote dit que la Religion lui défend de les nommer: *Cujus ego nomen si nuncupavero, non faciam sanctè.* Le modele des seconds est d'un moindre prix, & le troisiéme est à tres-bon marché. On convient du prix avec ces ouvriers, & ils représentent en sculpture sur le devant du cercüeil, la figure de celui qui y doit être enfermé. Aprés qu'ils ont pris les mesures nécessaires, on reporte le cadavre au logis. Ceux qui se mêlent d'embaumer arrêtent avec les parens du mort, la dépense qu'ils veulent faire pour cela; car il y a diverses manieres d'embaumer, & toutes de differens prix. La plus haute est d'un talent, c'est-à-dire 4867. livres de nôtre monnoye; le mediocre est de vingt mines, c'est-à-dire à peu prés de 1747. livres de nôtre monnoye, & le plus bas prix est tres-peu de chose. On fait donc venir d'abord un Dessinateur, qui marque sur le corps étendu l'endroit qu'il faut ouvrir sur le côté gauche, & la longueur de l'incision; un Dissequeur avec une pierre d'Ethiopie fort tranchante, fait cette incision, & se retire au plus vîte, parce que les parens du mort, qui sont présens, prennent des pierres, & le poursuivent comme un impie pour le lapider. Cette operation achevée, les Embaumeurs, qui sont considerez comme des personnes sacrées, entrent pour faire leur office. Ils tirent par les narines avec un fer crochu fait exprés, tout le cerveau du mort, & remplissent le crane de drogues astringentes; ils tirent aussi par l'ouverture qu'on a faite au côté,

(a) *Herodot. lib. II. cap. 86.* (b) *Diodor. Sicul. Biblioth. lib. II. c. 5.*

tous les viscéres, à la réserve du cœur & des reins; on les lave dans du vin de Palmier, & dans d'autres drogues fortes & odorantes. L'on oint tout le corps d'huile de cedre, de myrrhe, de cynname, & d'autres drogues pendant environ trente jours; de sorte que le corps se conserve tout entier, sans même que les poils tombent; & non seulement il est exempt de pourriture, mais il conserve même une bonne odeur. Aprés tout cela, on le met dans le sel pendant environ 40. jours; & ainsi on employe à cet embaumement en tout 70. jours, comme le marque Herodote, & comme l'insinuë Moïse, qui dit que toute l'Egypte pleura Jacob pendant soixante & dix jours, c'est-à-dire tout le tems que dura cette cérémonie.

On tire ensuite le corps du sel, ou du nitre, on le lave, on l'enveloppe de bandelettes de lin trempées dans la myrrhe, & on le frotte d'une forte gomme, dont les Egyptiens se servent au lieu de colle. Aprés toutes ces cérémonies, les Embaumeurs rendent le corps aux parens, qui l'enferment dans le cercüeil dont nous avons parlé, & qui le conservent ou chez eux dans un lieu honorable, ou dans des tombeaux faits exprés (*a*).

Claudit odorato post funus stantia saxo
Corpora, & à mensis exanguem haud separat umbram.

Ceux qui n'ont pas le moyen de faire cette dépense, se contentent de seringuer dans les intestins du mort, par le fondement, une liqueur tirée du cedre, & l'y laissant, enferment le corps dans le sel du nitre. Ce sel a la vertu de desseicher les chairs solides, & de les exempter de la pourriture; & l'huile de cedre ronge les intestins, en sorte qu'on la fait sortir avec tous les visceres desseichez, & exempts de pourriture; ainsi ce corps desseiché demeure avec la peau collée sur les os.

Enfin ceux qui sont trop pauvres pour faire une dépense considerable, se contentent de déterger l'interieur, en y seringuant une liqueur qui le lave, & puis mettent le corps dans le nitre pendant soixante & dix jours, pour le desseicher, sans autre cérémonie. Lucain parlant de la tête de Pompée, que le Roi d'Egypte fit embaumer pour la faire voir à César, marque en peu de mots presque toute la maniere d'embaumer.

. . . . Tunc arte nefandâ
Submota est capiti tabes, raptoque cerebro
Adsiccata cutis, putrisque effluxit ab alto
Humor & infuso facies solidata veneno est.

(*a*) *Silius Italic.*

℣. 3. Quibus jussa explentibus, transierunt quadraginta dies : iste quippe mos erat cadaverum conditorum, flevitque eum Ægyptus septuaginta diebus.

℣. 3. Il se passa quarante jours pendant qu'ils executoient ses ordres : car c'est la coûtume d'employer ce tems pour embaumer les corps ; & toute l'Egypte pleura Jacob pendant soixante & dix jours.

COMMENTAIRE.

℣. 3. TRANSIERUNT QUADRAGINTA DIES .... FLEVITQUE EUM OMNIS ÆGYPTUS SEPTUAGINTA DIEBUS. *Il se passa quarante jours .... & toute l'Egypte le pleura soixante & dix jours.* Le texte hébreu à la lettre: *Et ses quarante jours se passerent ; car on employe quarante jours pour achever d'embaumer un corps, & les Egyptiens le pleurerent soixante & dix jours.* Le corps fut trente jours entre les mains des Embaumeurs, & ensuite on le mit pendant quarante jours dans le nitre, pour desseicher les chairs ; & ainsi le deüil dura soixante & dix jours tous entiers : Honneur qu'on ne rendoit qu'aux Rois d'Egypte, comme on le verra ci-aprés.

Nous ramasserons ici ce qu'on trouve de singulier touchant le deüil parmi les Egyptiens, les Hébreux, & les peuples voisins, afin de n'être pas obligez de répéter souvent les mêmes choses. Aussitôt qu'une personne de quelque distinction (*a*) est morte en Egypte, les femmes de sa famille se chargent la tête & le visage de boüe (*b*), & s'en vont par la Ville, jettant des cris lamentables ; elles marchent troussées, ayant le sein découvert, & accompagnées de leurs proches. Les hommes d'un autre côté vont de même par la Ville, ayant la poitrine nuë, & en se frappant, déplorent à haute voix la perte qu'ils ont faite. Cette lugubre cérémonie se continuë jusqu'à ce que le mort soit dans le cercüeil. Pendant tout ce tems, on n'entre point dans le bain, on n'use point d'habits de Fête, ni de vêtemens somptueux, on ne prend qu'une nourriture vile & grossiere, & on ne boit point de vin. Lorsque le Roi vient à mourir, tout le peuple en fait le deüil, ils déchirent leurs habits, ferment leurs Temples, ne frequentent plus les lieux d'assemblées, ne font point de Fêtes publiques, & demeurent soixante & douze jours la tête couverte de boüe, & le corps ceint d'un linge au-dessous des mammelles ; ils vont en cet équipage par bandes de deux ou trois cens personnes dans les ruës deux fois le jour ; & avec des chants lugubres, publient les loüanges du Roi défunt. Pendant ce tems on n'use point de viandes, ni d'autres choses cuittes au feu, ni de vin, ni d'autres nourritures apprêtées ; on s'abstient du bain,

(a) *Herod. lib.* II. *c.* 85. 86. *Diodor. lib.* II. *c.* 5.

(b) *Mela, lib.* I. *c.* 9. *Mortuos fimo obliti plangunt.*

de

de parfums, de coucher dans des lits, & en général on ne se permet aucun des plaisirs du corps. Herodote (*a*) nous apprend que le deüil des Babiloniens est le même que celui des Egyptiens. On voit dans l'Ecriture que les Juifs déchiroient leurs habits dans le deüil, ils frappoient leur poitrine, ils se couvroient la tête de bouë, ils quittoient leurs habits précieux pour prendre un cilice, ou un sac, ils s'asseoient à terre & sur la poussiere, ils jeûnoient & s'abstenoient des plaisirs qu'on se permet dans les autres tems.

Les Rabbins donnent des regles pour la déchirure des habits dans le deüil; ils en fixent la grandeur à une paume, & ils disent qu'on peut la recoudre au bout des trente jours, si elle ne s'est point faite à la mort d'un parent; mais non pas, si elle est faite à la mort d'un proche. La déchirure se fait tantôt de haut en bas, & tantôt de bas en haut; mais ces remarques Rabiniques sont trop puériles pour s'y arrêter: Les anciens Hébreux ne sçavoient pas toutes ces subtilitez, ils suivoient la nature & les sentimens de douleur qu'elle leur imprimoit; & dans ces rencontres on ne mesure pas si exactement ses mouvemens. On peut remarquer dans toute l'antiquité la coûtume de déchirer ses habits dans les malheurs publics ou particuliers, comme nous le montrerons ailleurs.

Moïse (*b*) défend de se faire des incisions pour les morts. Je ne sçai si cela se pratiquoit alors chez les Egyptiens; mais il paroît par Jérémie (*c*), que les Moabites se faisoient des incisions aux bras dans leurs disgraces & dans leur deüil. *Omne caput calvitium, & omnis barba rasa erit; in cunctis manibus colligatio, & super omnem dorsum cilicium.* On remarque dans ce passage, les cheveux & la barbe coupez, les incisions dans les bras, & le corps couvert d'un cilice. Le même Prophete montre que cette coûtume se pratiquoit parmi les Juifs de son tems, soit qu'on negligeât la loi de Moïse à cet égard, soit qu'on crût que de simples égratignures, ou même des incisions faites sans aucune vûë superstitieuse, ne fussent pas contraires à la Loi. (*d*) *Non se incident*, dit-il, *neque calvitium fiet pro eis.* Et ailleurs (*e*) Au lieu que la Vulgate porte *rasi barbâ*; on lit dans l'Hébreu, *incidentes se*, se faisant des incisions. Nous avons essayé de montrer ailleurs que la défense de Moïse ne regardoit point les deüils ordinaires; mais les cérémonies lugubres d'Adonis. On se coupoit les cheveux & la barbe, dans le deüil, parmi les Hébreux, comme parmi les Babyloniens, les Moabites, & parmi presque tous les peuples;

(a) *Herodot. lib.* I. c. 198.
(b) *Levit.* XIX. 28.
(c) *Jerem.* XLVIII. 37.
(d) *Jerem.* XVI. 6.
(e) *Et* XLI. 5.

mais comme les Juifs ne portoient ordinairement point de barbe sur la lévre d'en haut, ils laissoient croître leurs barbes en cet endroit pendant le deüil, & coupoient celle du menton, qu'ils avoient accoûtumé de laisser croître hors le tems du deüil. Voyez ce qu'on a dit sur leurs cheveux, Levitique (a) XIII. 45. Les Egyptiens laissoient croître leurs barbes dans le deüil, mais dans d'autres tems ils avoient un soin extraordinaire de les couper & de les raser.

La nouriture dont on se servoit dans le deüil, étoit censée impure. *Leurs sacrifices*, dit Osée (*b*), *sont comme la nouriture de ceux qui sont dans le deüil, quiconque en mangera sera soüillé.* Moïse (*c*) nous apprend la même chose dans la formule, dont se servoient les Israëlites en offrant leurs prémices. *Je n'ai point negligé vos ordonnances,... Je n'ai point mangé de ces choses étant dans le deüil,... Je n'en ai rien employé dans les funerailles des morts.* Jérémie (*d*) nous fait remarquer que parmi les Juifs, c'étoit un devoir de civilité d'aller boire & manger avec les parens du mort durant le deüil, pour les consoler & pour les engager à prendre quelque nouriture. *N'entrez point*, lui dit le Seigneur, *dans une maison où l'on fait le deüil pour y manger, ni pour pleurer ou pour consoler ceux qui pleurent un mort, parce que j'ai retiré ma paix du milieu de ce peuple.... On ne donnera point de pain à celui qui pleure un mort, pour le soulager, & on ne lui donnera point à boire pour le consoler de la mort de son pere & de sa mere.* Ezechiel (*e*) insinuë la même pratique : Dieu lui défend de faire le deüil ; *Vous ne vous couvrirez point le visage, & vous ne goûterez point des viandes de ceux qui sont dans le deüil.* Dans ces repas on ne retenoit point ses pleurs: (*f*) *Rugiunt clamantes..... sicut in cœnâ mortui.* A la fin des funérailles on faisoit un festin à la parenté : Joseph (*g*) remarque que cette coûtume s'observoit si religieusement parmi ceux de sa nation, que plusieurs aimoient mieux se rüiner, que de passer pour des impies, s'ils y manquoient. Cette pratique se remarque aussi parmi les Grecs (*h*) & les Romains (*i*) ;

...... Sed cœnam funeris hæres
Negliget, iratus quòd rem curtaverit.

Baruc (*k*) & l'Auteur de l'Ecclesiastique (*l*) font allusion à la coûtume de mettre des viandes sur les tombeaux des morts ; mais il n'est pas évident, s'ils parloient d'un usage des Hébreux, ou seulement d'une superstition Payenne.

(a) *Ibid. & Ezech.* V. 1.
(b) *Osée* IX. 4.
(c) *Deut.* XXVI. 14.
(d) *Jerem.* XVI. 5. 7.
(e) *Ezechiel.* XXIV. 17.
(f) *Baruch.* VI. 31.
(g) *Joseph. lib.* II. *de Bello Judaic.* c. 1.
(h) *Homer. Iliad.* 23. & 24.
(i) *Pers. Satyr.*
(k) *Baruch.* VI. 26. 31.
(l) *Eccli.* XXX. 18.

On marchoit nuds pieds dans le deüil, comme il paroît par Ezechiel (*a*) : *Vous ne ferez point de deüil, & vous marcherez chaussé & le visage découvert.* Celui qui étoit déclaré lépreux par le Prêtre, prenoit l'extérieur d'un homme qui est dans le deüil, il déchiroit ses habits (*b*), se cachoit le visage, & se découvroit la tête, ou plûtôt il se la rasoit. Le messager qui vint annoncer à Heli (*c*) la prise de l'Arche, avoit la tête nuë & couverte de poussiere. Chusaï (*d*) vint au devant de David, dans la même posture. David (*e*) en fuyant Absalon, avoit le visage couvert & les pieds nuds.

Quant à la durée du deüil, il n'y avoit parmi les Juifs, rien de déterminé pour cela : le deüil ordinaire étoit de sept jours ; *Luctus mortui septem dies* (*f*) : Mais quelquefois il n'alloit pas au delà d'un, ou de deux jours : *Fac luctum secundùm meritum ejus, uno die vel duobus propter detractionem.* On pleura Jacob sept jours dans l'aire d'*Atad* (*g*), outre les soixante & dix jours de deüil, qu'on lui avoit fait en Egypte. Le deüil de Saül (*h*) dura aussi sept jours. Mais on pleura Moïse & Aaron chacun trente jours (*i*). L'Ecriture marque quelquefois un deüil de plusieurs jours, ou un grand deüil, *flevit multos dies*, ou *planctu magno*, sans specifier ni la maniere, ni la durée de ce deüil. Joseph (*k*) dit qu'un deüil de trente jours suffit aux plus sages, pour leurs plus grands amis, & pour les personnes les plus cheres. Nous avons vû que chez les Egyptiens on alloit pleurer dans les ruës & dans les places publiques ; c'est ce qui se pratiquoit aussi parmi les Juifs (*l*). *Circuibunt in platea plangentes.* On alloit quelquefois pleurer sur le toit des maisons, aussi-bien que dans les places publiques ; comme il paroît dans ce passage de Jérémie (*m*) : *Super omnia tecta Moab, & in plateis ejus omnis planctus.* Dans quelques rencontres extraordinaires, comme dans les malheurs publics, on montoit sur les hauteurs, sur les murailles des villes, & sur les toits des maisons, pour faire ses lamentations. La fille de Jephté (*n*) fut pendant deux mois sur les montagnes, à pleurer sa virginité. On remarque la même pratique dans Jérémie (*o*) & dans Isaïe. Ceux de Dibon dans le pays de Moab, deploroient sur leurs collines les calamitez de leur pays.

Les lamentations lugubres qu'on faisoit dans ces occasions, étoient

(a) *Ezechiel.* XXIV. 17.
(b) *Levit.* XIII. 45.
(c) 1. *Reg.* IV. 12.
(d) 2. *Reg.* XV. 32.
(e) 2. *Reg.* XV. 30.
(f) *Eccli.* XXII. 13.
(g) *Genes.* L. 10.
(h) 1. *Reg. ult.* ℣. *ultimo. collatum cum* 1. *Paral.* X. 12.
(i) *Num.* XX. 30. *Deuter. ult.* ℣. 8.
(k) *Antiq. lib.* IV. *c.* 8.
(l) *Eccle.* XII. 5.
(m) *Jerem.* XLVIII. 38.
(n) *Jud.* XI. 37.
(o) *Jerem.* VII. 29. & *Isa.* XV. 2.

d'ordinaire d'un ſtile poëtique, & des eſpeces de chants triſtes, repetez & chantez avec refrain, par les diverſes bandes d'hommes & de femmes, qui alloient ſeparément par les ruës (*a*) : *Planget terra, familiæ & familiæ ſeorſum, ... Domus David ſeorſum, & mulieres eorum ſeorſum.* L'Ecriture ſe ſert pour l'ordinaire du terme *reſpondeo*, pour marquer ces ſortes de chants, dans leſquels on ſe répondoit l'un à l'autre. Ceux qui les entendoient, répondoient aux premiers, qui avoient commencé la lamentation. Le Sauveur fait alluſion à cette coûtume dans ſaint Luc (*b*). *Nous avons fait des lamentations, & vous n'y avez pas répondus par vos pleurs. Lamentavimus & non ploraſtis.* Il ſemble que ſaint Paul (*c*) ait eu cela en vûë, lorſqu'il veut que l'on pleure avec ceux qui pleurent, *flere cum flentibus*. On avoit des pleureurs gagez, comme il paroît par Amos (*d*) : *Vocabunt... ad planctum eos qui ſciunt plangere.* Jérémie parle auſſi des pleureuſes (*e*) : *Vocate lamentatrices & veniant.* Les Grecs prirent cet uſage des Orientaux, & les Romains l'imiterent des Grecs. On y ajoûta enſuite les inſtrumens de muſique ; voyez ce que l'on a dit ſur ſaint Matthieu x. 23. Joſeph (*f*) dit que Moïſe a reglé les devoirs de pieté qu'on doit aux morts, & qu'il les fait conſiſter, non pas dans la vaine dépenſe des enterremens, ni dans la magnificence des tombeaux ſuperbes ; mais qu'il a laiſſé à la pieté des proches parens du mort, le ſoin de ces derniers devoirs, & qu'il a voulu que tous ceux qui rencontreroient une pompe funébre, joigniſſent leurs larmes à celles du parent du mort.

Avant que de mettre le mort dans le tombeau, on publioit ſes loüanges par quelques Cantiques. On vit cette pratique en Egypte (*g*) : chacun avoit le droit de dire le bien & le mal qu'il ſçavoit du Roi, avant qu'on l'enterrât ; & pluſieurs Princes, dans ce pays, ont été privez de l'honneur de la ſepulture, pour avoir traité leurs peuples avec trop d'inhumanité & d'injuſtice. David compoſa ſur la mort de Saül & de Jonathas, une piece lugubre, qui fut nommée l'Arc (*h*), dans laquelle il fait l'éloge de ces deux Princes. Il fit de même l'éloge d'Abner (*i*) mis à mort par Joab. L'Ecriture (*k*) nous parle des lamentations de Jérémie ſur la mort de Joſias. On voit la même coûtume chez les Grecs ; Homere (*l*) rapporte les lamentations qui furent faites en l'honneur d'Hector tué par Achille.

(a) *Zach.* XII. 12. 13. *Vide & Jerem.* XLVIII. 31. 32. & 34.
(b) *Luc.* VII. 32.
(c) *Rom.* XII. 15.
(d) *Amos* V. 16.
(e) *Jerem.* IX. 17.
(f) *Lib.* II. *contra Appion. c.* 7.
(g) *Diodor. Sicul. lib.* I.
(h) 2. *Reg.* I. 18.
(i) 2. *Reg.* III. 33.
(k) 2. *Par.* XXXV. 25.
(l) *Iliad.* 23.

Je ne trouve rien dans l'Ecriture, qui me persuade que l'on embaumât communément les corps chez les Hébreux. Jacob & Joseph qui moururent en Egypte, furent embaumez selon la coûtume du pays; mais il ne paroît pas par l'Histoire sacrée, que les anciens Patriarches d'avant Jacob, ni que ceux qui moururent depuis, ayent été traitez de même. Abraham, Isaac, Sara, Rachel moururent dans la terre de Canaan, & on marque simplement qu'ils, furent enterrez; Moïse, Aaron, & Marie dans le désert, furent enterrez sans aucune cérémonie particuliere, que l'on sache; Josias ne trouve dans les tombeaux où il foüille, que les simples os (*a*) des Rois ses prédécesseurs, & des Prophétes qui y avoient été enterrez. Il paroît par l'Ecriture qu'ordinairement on brûloit les corps des Rois de Juda; mais on ne sçait pas bien quand cette coûtume commença. Il n'est pas clair qu'elle ait été en usage avant le regne d'Asa, cinquiéme Roi de Juda, depuis David (*b*). Nous lisons qu'Asa ayant été incommodé des pieds, apparemment de la goute, eut plus de confiance dans l'art des Medecins, que dans le secours de Dieu; & qu'aprés sa mort on brûla son corps sur un lit chargé d'aromates, & de senteurs. On ne fit pas le même honneur à Joram, petit-fils d'*Asa* (*c*), le peuple ne brûla point son corps, comme il avoit fait ceux de ses ancêtres : *Non fecit ei populus secundùm morem combustionis exequias, sicut fecerat majoribus suis*; & Jeremie (*d*) promet à Sédécias dernier Roi de Juda, qu'il mourra en paix, qu'on brûlera son corps, comme ceux de ses ayeux, & qu'on fera le deüil de sa mort : *In pace morièris, & secundùm combustiones patrum tuorum Regum priorum, qui fuerunt ante te, sic comburent te, & væ Domine plangent te.* Parmi les Grecs l'ancienne coûtume étoit de brûler les morts. On rendit ce devoir à Patrocle, & à Hector; Hercule se mit lui-même sur son bucher.

Dans l'Histoire de la sepulture du Sauveur, on remarque une sorte d'embaumement different de celui des Egyptiens. Jesus Christ avoit prédit (*e*) que son corps seroit embaumé, à l'occasion du parfum que Marie répandit sur ses pieds. Nicodeme employa environ 100. livres d'un composé de myrrhe & d'aloës (*f*), pour l'ensevelir, & les saintes femmes qui furent les premiéres à son tombeau, avoient acheté des drogues (*g*) pour l'embaumer; mais cet embaumement ne consistoit, selon toute sorte d'apparence, qu'à

(a) 4. *Reg.* XXIII. 16.
(b) 2. *Par.* XVI. 12. 13. 14.
(c) 2. *Par.* XXI. 19.
(d) *Jerem.* XXXIV. 5.
(e) *Matth.* XXVI. 12.
(f) *Johan.* XIX. 39.
(g) *Luc.* XXIII. 56.

℣. 4. *Et expleto planctûs tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini in auribus Pharaonis.*

5. *Eò quòd pater meus adjuraverit me, dicens: En morior, in sepulchro meo, quod fodi mihi in terra Chanaan, sepelies me. Ascendam igitur, & sepeliam patrem meum ac revertar.*

6. *Dixitque ei Pharao: Ascende & sepeli patrem tuum sicut adjuratus es.*

℣. 4. Le tems du deüil étant passé, Joseph dit aux Officiers de la famille de Pharaon: Si j'ai trouvé grace devant vous, representez, je vous prie, au Roi;

5. Que mon pere, avant sa mort, m'a fait promettre avec serment, & m'a dit ces paroles: Vous voyez que je vais mourir; Vous m'ensevelirez dans le tombeau que je me suis creusé dans le pays de Canaan; j'irai donc, [avec l'agrément du Roi,] enterrer mon pere, & je reviendrai [aussitôt.]

6. Pharaon lui dit: Allez & enterrez vôtre pere, comme vous vous y êtes engagé avec serment.

COMMENTAIRE.

oindre le corps de drogues aromatiques, & à l'enveloper de bandes ou de suaires trempez dans ces parfums. Le Lazare (*a*) n'avoit pas été embaumé, puisque quatre jours aprés qu'il fut mis au tombeau, il sentoit déja mauvais. On conduisoit les morts au tombeau accompagnez d'une troupe de parens & d'amis (*b*), & les sepultures étoient ordinairement hors des Villes; c'est ce qui se voit dans l'Histoire de la veuve de Naïm, dont Jesus-Christ ressuscita le fils. Les parens du mort alloient quelquefois pleurer sur leur tombeau: Marie sœur du Lazare étant sortie de la maison pour aller au-devant de Jesus (*c*), on crut qu'elle alloit au sepulcre de son frere. Les femmes Syriennes encore aujourd'hui ont conservé cette coûtume: elles vont accompagnées de quelques personnes au tombeau du mort, où elles font d'étranges lamentations. Les voyageurs (*d*) remarquent que dans la Gréce, dans la Dalmatie, la Bulgarie, la Croacie, la Servie, la Valachie, & l'Illyrie, on voit encore l'ancien usage de pleurer les morts publiquement & en solemnité.

℣. 4. LOQUIMINI IN AURIBUS PHARAONIS. *Parlez, je vous prie, au Roi.* Quoique le tems ordinaire du deüil de Jacob fut passé (*e*), Joseph n'ose par respect, & apparemment pour obéir à la coûtume, se présenter devant Pharaon, pour lui demander qu'il lui permit d'aller dans la terre de Canaan, pour y enterrer son pere. Il n'avoit point encore quitté les marques du deüil, & il ne les devoit quitter qu'aprés que Jacob seroit dans le tombeau. On ne paroissoit

(a) *Johan.* XI. 39.
(b) *Luc.* VII. 12. 13.
(c) *Johan.* XI. 31.
(d) *Bellon. lib.* 1. *Observat. c.* 4.
(e) *Expleto planctûs tempore, locutus est ad familiam Pharaonis.*

℣. 7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domûs Pharaonis, cunctique majores natu Terræ Ægypti.

8. Domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis & gregibus, atque armentis, quæ derelinquerant in Terra Gessen.

9. Habuit quoque in comitatu currus, & equites: & facta est turba non modica.

10. Venerúntque ad Aream Atad, quæ sita est trans Jordanem: ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

11. Quòd cùm vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt: Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcirco vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

℣. 7. Joseph y alla & fut accompagné de tous les anciens de la maison de Pharaon, & de tous les principaux de l'Egypte:

8. Toute sa maison, & tous ses freres l'y accompagnérent; mais ils laissérent dans le païs de Gessen, leurs petits-enfans, leurs troupeaux & leur gros bétail:

9. Il y fut aussi suivi par des chariots, & des cavaliers, & il s'y trouva une grande multitude de personnes.

10. Et étant arrivez à l'aire d'Atad, qui est au-delà du Jourdain, ils y celebrerent les funerailles de Jacob, par un tres-grand deüil, qui dura sept jours.

11. Ce que les habitans de Canaan, ayant vû, ils dirent: Voilà un grand deüil parmi les Egyptiens. C'est pourquoi on appella cette place, le deüil de l'Egypte.

COMMENTAIRE.

pas en la présence du Roi dans un état lugubre. (*a*)

℣. 5. In sepulchro meo quod fodi mihi. *Dans le tombeau que je me suis creusé.* Onkelos, Grotius, & d'autres traduisent, *dans le tombeau que j'ai acheté* (*b*). Abraham l'avoit acheté d'Hemor Hethéen; & Jacob en étoit maître, en vertu de l'achât fait par son ayeul Abraham, & en qualité d'heritier de ce Patriarche. D'autres prétendent qu'il acheta d'Esaü la part qu'il pouvoit prétendre dans ce tombeau; mais pourquoi ne pas conserver le sens de la Vulgate? Jacob se creusa pour lui-même une niche, ou un tombeau dans le même roc, où étoient enterrez ses peres Abraham & Isaac.

℣. 7 Omnes senes domus Pharaonis. *Tous les anciens de la maison de Pharaon*, c'est-à-dire ses principaux Officiers, ses plus anciens domestiques. Ce nom d'*ancien* est plûtôt un nom de dignité, qu'un terme qui marque l'âge; nous avons vû ci-devant (*c*) Eliezer Ancien de la maison d'Abraham; on remarque dans les livres des Rois les Anciens de la maison de David (*d*), & ceux de la Cour de Salomon (*e*).

℣. 10. Ad aream Atad. *A l'aire d'un nommé Atad*, ou selon d'autres, *à l'aire des épines*, peut-être parce qu'elle étoit environnée

(a) *Vide ad cap.* XLI. 17.

(b) אשר כריתי le verbe כרת signifie *acheter. Deut.* II. 6. & *Osée* III. 2.

(c) *Genes.* XXIV. 2.

(d) 2. *Reg.* XII. 17.

(e) 3. *Reg.* XII. 6.

℣. 12. *Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis :*

13. *Et portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessione sepulchri ad Ephron Hethæo contra faciem Mambre.*

14. *Reversúsque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu, sepulto patre.*

15. *Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuò colloquentes : Ne fortè memor sit injuriæ quam passus est, & reddat nobis omne malum quòd fecimus.*

℣. 12. Ainsi les enfans de Jacob exécutérent ce que leur pere leur avoit commandé ;

13. Ils le porterent dans la terre de Canaan, & ils l'ensevelirent dans la Caverne double, qu'Abraham avoit achetée d'Hephron le Héthéen, avec le champ qui est vis-à-vis de Mambré, pour en faire le lieu de son tombeau.

14. Et aussi-tôt que Jacob fut enseveli, Joseph retourna en Egypte avec ses freres, & tous ceux qui l'avoient accompagné.

15. Aprés la mort de Jacob, les freres de Joseph craignant qu'il n'eut quelque ressentiment contr'eux, se dirent l'un à l'autre : Joseph pourroit bien à present se venger de l'injure qu'il a soufferte, & nous rendre le mal que nous lui avons fait.

COMMENTAIRE.

d'une haye d'épines, ou parce qu'il y en avoit beaucoup aux environs. Saint Jerome (*a*), & Brocard (*b*), mettent à deux lieuës de Jericho, en tirant vers la mer morte, & à une lieuë en deça du Jourdain, un lieu nommé *Betagla*, où ils disent qu'on pleura Jacob ; mais il n'est pas bien sûr que Betaglá soit la même que l'aire d'Atad. Eusebe (*c*) ne marque pas la situation de cette aire d'Atad, & en parlant de Betagla, il ne dit point que ce soit l'aire d'Atad. La tradition qui la fixe à Betagla, n'a aucun fondement dans l'antiquité. Saint Augustin (*d*) paroît avoir suivi saint Jerome, quand il dit que cette aire étoit à plus de cinquante milles d'Hebron.

QUÆ SITA EST TRANS JORDANEM. *Qui est située au-delà du Jourdain*, c'est-à-dire sur le bord Occidental de ce fleuve. Saint Augustin, Menochius, Valton, & plusieurs Commentateurs croient que Joseph, & ceux qui le suivirent aux obséques de son pere, n'allerent pas droit à Hebron par le plus court chemin, mais qu'ils firent un long détour par derriere la mer morte, & par le pays de Moab, pour aller passer le Jourdain, à peu prés au même lieu où les Israëlites le passerent dans la suite sous Josué ; mais les preuves qu'on apporte de cette opinion ne sont pas bien convainquantes, & l'on ne remarque rien dans la recit de Moïse qui la favorise.

(a) *Hieron. de locis.*
(b) *Brocard. Descriptio Terræ sanctæ, pag.* 170.
(c) *Euseb. in locis Hebr.*
(d) *Aug. quæst.* 171. *in Genes.*

℣. 11.

✝. 16. *Mandaverunt ei dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequam moreretur,*

17. *Ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis flevit Joseph.*

18. *Veneruntque ad eum fratres sui : & proni adorantes in terram dixerunt : Servi tui sumus.*

19. *Quibus ille respondit : Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati ?*

20. *Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in præsentiarum cernitis, & salvos faceret multos populos.*

21. *Nolite timere : ego pascam vos & parvulos vestros. Consolatusque est eos, & blande ac leniter est locutus.*

✝. 16. Ils lui députérent donc quelques-uns pour lui dire : Vôtre pere nous a ordonné avant sa mort,

17. De vous dire de sa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos freres, & la malice avec laquelle ils vous ont traité. Nous vous supplions aussi de pardonner ce peché aux serviteurs du Dieu de vôtre pere. Joseph versa des larmes entendant ce discours.

18. Et ses freres étant venus le trouver, ils se prosternérent devant lui jusqu'à terre, & lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

19. Il leur répondit : Ne craignez point : Pouvons-nous resister à la volonté de Dieu ?

20. Vous avez conçû contre moi de mauvais desseins : mais Dieu les a changé en bien, afin de me mettre dans l'élevation où vous me voyez, & afin de sauver plusieurs peuples.

21. Ne craignez donc pas : Je vous nourrirai, vous & vos enfans. Enfin il les consola, & leur parla avec beaucoup de douceur & de bonté.

COMMENTAIRE.

✝. 11. LUCTUS ÆGYPTI. *Le deüil de l'Egypte.* L'hébreu (a), *Abel miẓraïm, au delà du Jourdain.* Quelques-uns traduisent : La plaine des Egyptiens au-delà du Jourdain. *Abel* signifie quelquefois une plaine, mais toutes les circonstances le déterminent ici à marquer le deüil.

✝. 16. MANDAVERUNT EI. *Ils lui manderent.* L'hébreu (b), *ils lui commanderent,* ou plûtôt, *ils lui firent dire.* Les 70. *ils lui vinrent dire.* On croit qu'ils font ici un mensonge, en disant que Jacob leur a ordonné de parler de sa part à Joseph.

✝. 19. NUM DEI POSSUMUS RESISTERE VOLUNTATI ? *Pouvons-nous résister à la volonté de Dieu?* L'hébreu (c) : *Ne suis-je pas soûmis à Dieu,* ou selon d'autres : *An ego sum vice Dei ? Suis-je un Dieu,* pour m'opposer aux volontez du Seigneur ? ne dois-je pas me soûmettre à ses ordres ? Le Chaldéen : *Ne craignez point, car je crains*

(a) אבל מצרים
(b) ויצוו
(c) התחת אלהים אני

℣. 22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manassé, nati sunt in genibus Joseph.

℣. 22. Joseph demeura donc dans l'Egypte avec toute la maison de son pere, & il vêcut cent dix ans. Il vit les enfans d'Ephraïm jusqu'à la troisiéme génération; & Machir fils de Manassé eût des enfans, que Joseph reçut sur ses genoux aprés leur naissance.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis: Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista, ad terram quam juravit Abraham, Isaac & Jacob.

23. Aprés toutes ces choses, Joseph dit à ses freres: Dieu vous visitera aprés ma mort, & il vous tirera de ce pays, pour vous faire entrer dans la terre qu'il a promise avec serment à Abraham, à Isaac & à Jacob.

24. Cùmque adjurasset eos atque dixisset: Deus visitabit vos: asportate ossa mea vobiscum de loco isto;

24. Et aprés avoir dit que Dieu les visiteroit; il ajoûta: Promettez-moi avec serment, de transporter mes os avec vous, lorsque vous sortirez de l'Egypte.

25. Mortuus est, expletis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

25. Et il mourut âgé de cent dix ans, & son corps ayant été embaumé, fut mis dans un cercueil en Egypte.

COMMENTAIRE.

le Seigneur. Les 70. *Ne craignez point, car j'appartiens au Seigneur.*

℣. 23. In genibus Joseph. *Sur les genoux de Joseph.* On peut voir ce qu'on a remarqué sur une semblable expression, ci-devant chapitre XXX. 3. Le Samaritain: *Durant la vie de Joseph, in diebus Joseph.*

℣. 25. Mortuus est [Joseph] expletis centum decem vitæ suæ annis. *Joseph mourut âgé de cent dix ans.* Ce Patriarche fut un de ces grands hommes que Dieu suscite de tems en tems, pour faire éclater les richesses de sa grace, & les miracles de sa puissance, & pour executer les vastes desseins de sa sagesse infinie. On voit dans sa vie de ces dénoüemens merveilleux, qui prouvent l'équité du Createur, & sa providence toûjours attentive aux besoins de ceux qui mettent sa confiance en lui. Joseph a rassemblé dans sa personne tout ce que la nature & la grace ont de plus riche, & de plus précieux. On ne trouve rien dans l'ancien Testament de plus parfait, que cet illustre Patriarche. Joseph cheri de son pere par-dessus tous ses freres, à cause de sa sagesse avancée, dans un âge peu capable de reflexions, reçoit de ce Patriarche si éclairé, & si équitable, des marques sensibles de sa prédilection, & de son estime, qui lui attirent l'envie & la haine de ses freres. Ceux-ci dans la crainte qu'ils ont de se voir soûmis à lui, prennent la résolution de le faire mourir; ils le livrent entre les mains

des étrangers, qui le vendent comme un esclave; mais tout cela ne sert qu'à faire éclater le merite de Joseph, & qu'à accomplir les desseins de Dieu sur lui. Jesus-Christ le bien-aimé de son pere, poursuivi par la haine & la jalousie des Pharisiens, qui ne peuvent souffrir qu'il se dise fils de Dieu, est livré par Judas, l'un de ses Apôtres, à ses plus cruels ennemis. Les Juifs l'abandonnent aux Romains pour le faire mourir; mais par sa mort il entre en possession de sa gloire; & jette ses ennemis dans le désespoir, par la splendeur & l'éclat de sa resurrection.

Joseph est la ressource de ses persecuteurs, de ses ennemis, & de toute l'Egypte; Jesus-Christ est le Sauveur des Juifs, des Gentils, de tout le monde.

Joseph meurt en prédisant la délivrance de son peuple; il recommande que l'on conserve son corps, dans l'esperance de la resurrection, & qu'on le transporte dans la terre promise, au tems que le Seigneur devoit visiter son peuple. De cette sorte, il prophetise même aprés sa mort, selon l'expression de l'Ecclesiastique (*a*); il prédit la délivrance de son peuple, & la future resurrection. Jesus-Christ ne meurt que pour ressusciter, pour nous délivrer de la mort, & pour nous procurer la vraye liberté.

CONDITUS AROMATIBUS REPOSITUS EST IN LOCULO IN ÆGYPTO. *On l'embauma, & on enferma son corps dans un coffre*, ou dans un cercüeil à la maniere des Egyptiens, comme nous l'avons marqué ci-devant en parlant de Jacob. On trouve encore aujourd'hui de ces corps embaumez dans l'Egypte, enfermez dans des cercüeils de bois, & quelquefois de pierre. On nomme ces corps embaumez *Momies*, ou *Mumies*, mot Persan, qui signifie cadavre sec. Thevenot dit qu'ayant eu la curiosité de voir de ces Momies, on le conduisit à un puit quarré, d'assez bonne pierre, profond de deux ou trois piques, & rempli de sable. Les Mores, que le maître des Momies lui avoit donné pour tirer le sable, le descendirent dans le puit, lié d'une corde autour du corps. Il entra de ce puit dans une petite chambre, dont les murs & la voute étoient de pierre; il y trouva trois ou quatre corps; mais un seul entier, les autres ayant déja été mis en pieces. Ce corps étoit fort grand, & large, dans une quaisse de bois bien épais, & fort bien fermée de tout côté; le bois étoit de vrai sycomore, nullement pourri, & sur ce bois on voyoit taillé en bosse le visage de la personne qui étoit dedans. Aprés que cette quaisse eut été rompuë à coup de coignée, il s'y trouva un corps entier disposé de cette sorte: Le visage étoit couvert d'une maniere

(a) *Eccli.* XLIX. 18.

de casque de toile, accommodée avec du plâtre, sur lequel étoit répresenté en or le visage naturel de la personne ; mais ôtant ce casque, on ne trouva aucun reste du visage. Les autres parties du corps étoient emmaillottées avec de petites bandes de toile fort proprement faites, avec tant de tours, qu'il y en avoit plus de mille aunes. Une bande de toile large de trois doigts, & longue d'un pied & demi, étoit en long sur l'estomach, attachée aux autres bandes, & sur cette bande en long étoient plusieurs lettres Jeroglyphes écrites en or. Proche de cette chambre, il y en avoit plusieurs autres aussi pleines de corps.

Pierre du Val nous a laissé la description d'une de ces Momies d'une richesse, & d'une beauté extraordinaire. On voyoit, dit-il, dans un grand linceül étendu sur la Momie, la figure d'un jeune homme vêtu d'une longue robbe de lin, doré & parsemé d'emblêmes Jeroglyphes, depuis les pieds jusqu'à la tête. Il l'avoit couverte d'or & de pierres précieuses, avec ses cheveux noirs & frisez, & une barbe de même, dont le poil étoit fort court. Une chaîne d'or lui pendoit au col, avec une médaille où étoit gravée l'image de l'oiseau Ibis, & plusieurs autres caractéres, qui faisoient juger que ce jeune homme avoit eu quelque dignité considérable. Il avoit un bassin d'or dans la main droite, qui avoit été plein d'une liqueur rouge ; & dans la gauche, un fruit en forme de pomme ; une bague d'or au pouce, & une autre au petit doigt, des sandales qui ne couvroient que la plante de ses pieds, & qui étoient liées par dessus avec des courroyes. On lisoit sur une bande attachée à sa ceinture ce mot grec *Eutyché*, qui veut dire bonheur. A côté de lui étoit la Momie d'une femme parée encore plus richement ; outre quantité d'emblêmes, & de caractéres Jeroglyphes, on y voyoit deux oiseaux, & deux lions dressez sur des lames d'or, & un peu plus bas un bœuf, qui étoit l'image d'Apis, ou d'Isis. Le soleil étoit gravé sur une autre lame attachée au bas d'une chaîne, qui lui pendoit sur la poitrine. Cette femme avoit des pendans d'oreilles de pierres précieuses, des bracelets aux bras, & aux jambes, avec des bagues dans tous les doigts ; & de la main droite, elle tenoit une couppe d'or ; & de la gauche, un anneau, & un paquet d'autres riches ornemens. La matiere de ces Momies est si dure, qu'à peine en peut-on emporter une petite partie à coups de marteaux. Les Momies ordinaires sont simplement emmaillottées, & embaumées avec de l'asphalte, ou du bitume, sans autre ornement.

Nous avons rapporté ces choses dans quelque détail, parce qu'elles pourront servir à expliquer dans la suite de nôtre Commentaire plusieurs passages de l'Ecriture, & qu'elles font connoître comment

on conserva le corps de Joseph, jusqu'au tems de la sortie de l'Egypte.

Avant que de finir ce qui regarde Joseph, il faut remarquer que quelques Interprétes croient que Joseph fut adoré des Egyptiens aprés sa mort, sous le nom de *Serapis*: Voici les raisons sur quoi l'on fonde ce sentiment. On veut 1°. que *Serapis*, ou *Apis* ait vêcu en même tems que Joseph; on assure que Serapis avoit merité les honneurs divins en Egypte, pour avoir délivré le pays de la famine; on adoroit cette Deité sous la figure d'un bœuf, qui est le symbole de l'agriculture, & de la fertilité. On la dépeignoit comme un jeune homme sans barbe, qui porte une corbeille sur sa tête, [*modium* ou *calathum*;] cette corbeille marquoit aussi le bled, & la maniere de le préparer, dont on veut qu'Osiris ait été l'inventeur. Plutarque assure que Serapis portoit aussi le nom d'*Osiris*, ou d'*Arsaphe*; ce dernier nom renferme la racine de celui de Joseph. Osiris selon l'étymologie Egyptienne, signifie, dit on, celui qui a plusieurs yeux; cela marque l'experience de Joseph, & sa pénétration dans l'avenir. On dérive le mot de *Serapis*, de l'hébreu *schor* (*a*), un bœuf, & *abir* (*b*), fort; on a changé la lettre R en S, & le B en P; & au lieu de dire *Ser-abir*, on a dit *Serapis*; ces changemens n'ont rien d'extraordinaire, ni de contraire à ce qui arrive tous les jours, dans les Langues; & si Joseph est comparé à un taureau, la comparaison n'a rien que de noble. Plusieurs Interprétes expliquent de Joseph ce qui est dit ci devant (*c*), *ils couperent les jarêts à un taureau*, pour marquer que les freres de Joseph le voulurent faire mourir; & Moïse compare le même Patriarche à un taureau premier né (*d*), *quasi primogeniti tauri pulchritudo ejus*. Les Rabbins enseignent que la Tribu d'Ephraïm, fils de Joseph, avoit dans son étendart un taureau peint, ou en broderie. Les Jeroglyphes répresentoient un homme fort & temperant, par la figure du taureau (*e*).

Mais ce sentiment qui veut faire de Joseph une Déïté Egyptienne, est trop mal fondé, pour que l'on puisse sérieusement le défendre. Il n'est appuyé que sur quelques étymologies incertaines, & sur quelques légeres convenances, qui sont de foibles raisons, pour établir un fait de cette conséquence. *Isis & Osiris*, que l'on adoroit sous la figure des bœufs Apis & Mnévis, sont bien plus anciens dans l'Egypte, que Serapis. Quelle apparence que les Egyptiens ayent adoré

(a) שור

(b) אביר

(c) *Genes.* XLIX. 6. *secundùm versionem 70. Interpr.*

(d) *Deut.* XXXIII. 17.

(e) *Vide Bochart. Bonfrer. Cornel. à Lapide &c.*

Joseph, tandis qu'ils avoient tant déloignement pour la Religion des Hébreux, & pour leurs personnes, sur-tout depuis la venuë de ce nouveau Roy, qui ne connoissoit pas Joseph, & qui réduisit les Hébreux dans une si rude servitude ? Comment les Egyptiens eussent-ils permis aux Hébreux de conserver les os de leur prétendu Serapis, & de les emporter hors de l'Egypte ? La Religion Egyptienne étoit déja formée du vivant de Joseph, comme on l'a marqué plus haut ; or on ne connoît rien de plus ancien dans leur Religion, que le culte d'Apis ; mais les Théologiens d'Egypte rapportoient d'autres raisons du culte qu'ils rendoient au taureau Apis, que celles que l'on a touchées ci-devant. Quant aux étymologies de Serapis, & d'Osiris, on peut les tirer d'une maniere qui n'a nulle proportion, ni avec Joseph, ni avec le taureau Apis. *Osiri* (*a*) en hébreu signifie *mon trésor* ; *Sar-abi* (*b*), *mon pere est Prince*, ou *Sar-abir*, un Prince fort. Que peut-on conclure de là pour la Déïfication de Joseph ? Les Historiens assurent que *Serapis* étoit une Divinité nouvelle dans l'Egypte ; ce furent les Naucratites qui l'éleverent au rang des Dieux. Et Origene (*c*) parlant de cette apotheose de *Serapis*, dit que c'est un Dieu nouveau, dont l'Histoire est longue, & peu assurée, qu'il a été mis en credit par les impostures de Ptolemée, qui vouloit établir son culte dans l'Egypte. L'Histoire de cette Divinité, & de son transport de Sinope ville du Pont, à Alexandrie, par les soins de Ptolemée premier, se lit dans le quatriéme livre de l'Histoire de Tacite ; mais il n'y a assurément rien qui favorise le moins du monde la prétention de ceux qui prétendent, qu'on a voulu honorer Joseph sous le nom de cette Divinité. Serapis est selon la plûpart de ceux qui en ont parlé, le même que Pluton (*d*).

(a) אצרי
(b) שר-אביר
(c) *Origen. lib.* v. *contra Cels. p.* 257.
(d) *Vide Plutarc. lib. de Iside & Osiride ; Clem. Alexand. in Protreptico &c.*

Fin de la Genese.

TABLE GENERALE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

LE CHIFFRE ROMAIN MARQUE LA PAGE de la Préface & des Dissertations ; & le chiffre ordinaire marque la page du Texte & du Commentaire.

C

D

E

F

G

H

I

K

L

M

S

V

X

Y

Z

Fin de la Table des matières.

ERRATA.

P*Age* 2. *ligne* 32. Genes. IX. 13. *lisez* Genes. IX. 23. *ibid.* *l.* 38 Coloss. I 2 Heb. I. 16. *l.* Coloss. I 16. Heb. I. 2. *p.* 3. *l.* 40. Job. XXVIII. *l.* Job XXXVIII. *Ibid. ult.* ἀερεγρι. *l.* ἀεχρι. *p.* 4. *l.* 40. Job. XXVIII. *l.* Job. XXXVIII. *p.* 5. *l.* 40. L. I. c. 15. de Genes. imperf. *l.* C. 18. de Genes. ad litt. *p.* 6. *l.* 35. Eccle. XVI. 4. *l.* Eccle. I. 4. 5. *Ibid.* *l.* 36. Job. XXVIII. *l.* Job. XXXVIII. *Ibid.* *l.* 37. Isai. XXIV. 13. *l.* Isai. XXIV. 18. *Ibid.* *l.* 38. Psal. XXII *l.* Psal. XXIII. *p.* 7. *l.* 38. Jonas I. 7. *l.* Jonas II. 7. *Ibid.* *l.* 40. Psal. XXXIII. *l.* Psal. XXXII. *Ibid.* Psal. CXIV. *l.* Psal. CXIII. *Ibid.* *l.* 41. I. Cor. *l.* 2. Cor. *p.* 8 *l.* 37. confonduës. *l.* confondus. *p.* 9. *l.* 35. Euseb. l. X. c. 14 *l.* Euseb. l. XIV. 5 *p.* 10. *l.* 38. πσιεζων. *l.* πλιεζωλι. *p.* 14 *l.* 38. Psal. CLVIII. *l.* Psal. CXLVIII. *p.* 16. *l.* 40. Apologetic *l.* Hexaëm. *p.* 18. *l.* 36. Ita Ambros. *l.* Contra verò Ambros *p.* 19. *l.* 7. Il le crêa. *l.* Il les crêa. *Ibid.* 9. rendent *l.* tendent. *p.* 24 *l.* 38 *opifice.* *l.* *opificio.* *p.* 25. *l.* 20. CIII. 23. *l.* CIII. 25. *p.* 26 *l.* 26. de ces animaux. *l.* des animaux. *p.* 31. *l.* 1. au plurier que. *l.* au plurier: ils disent que. *p.* 32. *ult.* *Lib.* v. *des Stromates.* *l.* *lib.* v. *Stromat.* *p.* 37. *l.* 18. de douter que. *l.* de penser que *p.* 39. *l.* 42. lib. II. *l* cap. II. *Ibid* 38. *aliquam lucernem.* *l.* *aliquem lucernam* *p.* 41. *l.* 40. Esd. IX. 14. *l.* Esd. IX. 13. *p.* 49. *l.* 17. Caspie. *l.* Caspienne, *& ailleurs où la même faute se trouvera.* *Ibid.* *l.* 27. l'Assyrie, *l.* la Syrie. *p.* 56. *l.* 10. 12. Corduques, *l.* Carduques. *p.* 60. *l.* 35. Talmudistis, *l.* Talmudistes. *p.* 64 *l.* 17. Meridionale, *l.* Orientale. *p.* 68. *l.* 31. Elegosine, *l.* Elongosine. *p.* 102. *l.* 37. Dieu lui permit, *l.* Dieu permit aux hommes. *p.* 110. *l.* 8 Naphta, *l.* Naphte *Ibid.* *l.* 30. puisque selon eux elles, *l.* puisqu'à leur avis, elles. *p.* 116. *l.* 9. faire foi, *l.* ajoûter foi. *p.* 118. 14. retournera, *l.* se tournera. *p.* 129. *l* 6. 7. on tirera vengeance, on vangera, *l.* on a tiré vengeance, on a vengé. *p.* 130. *l.* 23. *Qui mos quandoque &c.* On peut lire, *qua mos quandoque &c.* les exemplaires varient. *Ibid.* *l.* 30. ne semble, *l.* ne semblent. *p.* 131. *l.* 7. l'Afrique, *l.* Attique. *p.* 146. *l.* 33. נוח *l.* נח *Ibid.* *l.* 31, עבחמבו *l.* עבחמנו. *p.* 154. *l.* 7. Moitié de la hauteur, *l.* Moitié au dessus de la hauteur. *p.* 156. *l.* 41. Αιιιόνθυ, *l.* Διμόνθυ. *p.* 159. *l.* 30. Naphta, *l.* Naphte. *p.* 163. *l.* 13. cinquante-une pieces, *l.* cinquante-un pieds. *p.* 200. *l.* 19. des grains, *l.* des graines. *p.* 211. *l.* 40. בל חי *l.* כל חי. *p.* 244. *l.* 18. du terme, *l.* du tems. *p.* 249. *l.* 3. Milet, *l.* Milet, ou Melite en Cappadoce. *p.* 251. *l.* 38. Ε'υπλονίμι, *l.* Ε'υπλοίμι. *Ibid.* *l.* 37. Araxane, *l.* Araxêne. *p.* 264. *l.* 20. & à Pharas, *l.* & avec Pharas. *p.* 277. *l.* 17. 19. au couchant... Gesara, *l.* à l'Orient.... Gerasa *p.* 281. *l.* 8. Luza, *l.* Leza. *p.* 288. *l.* 30. Les 7. *l.* Les 70 *p.* 295 *l.* 25. Séla, *l.* Salé. *p.* 306. *l.* 15. Jectan dans l'Arabie, *l.* Jectan fils d'Abraham dans. *Ibid.* *l.* 16. Jectan & ses descendans, *l.* Jectan fils d'Héber & ses. *p.* 369 *l.* 26. nomment par, *l* nomment, par le S. Esprit. *p.* 389. *l.* 22. ab-rab-hamon, *l.* ab-ram-hamon. *p.* 392. *l* 3. Servius, *l.* effacez, & aussi la note. *p.* 408. *l.* 37. *conquescit* *l.* *conquiescit.* *p.* 416. 28. avec les deux, *l.* avec ses deux. *p.* 424. *l.* 37. à 200. stades &c. *On confond en cet endroit la ville de Gerres frontiere d'Egypte, avec celle qui est sur le Golphe Persique, dont parle Strabon, l.* XVI. *p.* 505. *p.* 451. *l.* 3. *peperunt*, *l.* *pepererunt* *p.* 500. *l.* 39. ישתחוד *l.* ישתחוה. *p.* 534. *l.* 10. Boucs, *l.* Bœufs. *p.* 537 *l.* 30. l'on croit, *l.* l'on croyoit *p.* *Ibid.* *l.* 35. *Escheth*, *l.* *Escheb.* *p.* 538. *l.* 15. à ses enfans, *l.* à ses serviteurs. *p.* 560. *l.* 28 Les bénédictions d'Abraham, *l.* Les bénédictions d'Abraham vôtre pere; d'autres: Les bénédictions de vôtre pere. *p.* 562. *l.* 25 lui servir, *l.* le servir. *p.* 568. *l.* 40. qu'il s'engageoit à sa, *l.* qu'il s'engageoit, & sa posterité. *p.* 569. *l.* 2. & 5. qu'on les -- qu'il les, *l.* qu'on la -- qu'il la. *p.* 573. *l.* 14. l'Héb. & les 70. traduisent, *l.* l'Héb. & les 70. portent. *p.* 576 *l.* 17. entroit, *l.* étoit. 581. *l.* 17. Lia, *l.* Rachel. *p.* 589. *l.* 23. la fleur des feüilles. *l.* la fleur, les feüilles. *p.* 603. *l.* 17. marqué, *l.* l'on a marquée. *p.* 616. 1. soq, *l.* son. *Ibid.* *l.* 2. Jacon, *l.* Jacob. *Ibid.* *l.* 29. ajoût, *l.* assure. *p.* 617. *l.* 23. les appellerent. *l.* l'appellerent. *p.* 641. *l.* 40. Δοχίνοντμ, *l.* λοχίνοντμ. *p.* 655. *l.* 16. Medecins (a) Lisez dans les notes, *Vales, de sacra Philos. c. 12. & Hipocrat. de fractur.* *p.* 662. *l.* 41. מקים *l.* מקום *p.* 674. *l.* 27. Besamar *l.* Basemat. *p.* 685. *l.* 42. Q. Curt. l. X. *l.* Q. Curt. l. VIII. c. 9. *p.* 688. *l.* 39. boisson, *l.* Brisson. *p.* 692. *l.* 25. Odolla *l.* Odollam. *p.* 706. *l.* 41 μὶνέξῶ *l.* μὴν ἐξῶ. *p.* 707. *l.* 40 *mare* *l.* *more.* *p.* 727. *l* 24. ed-puis *l.* depuis. *Ibid.* *l.* 41. 42. (e) (f) mettez sous la lettre (e) ἐν τῷ ἀρχῇ. & sous la lettre (f) *Eccli. &c.* *p.* 764 *l.* 11. nôtre *l.* vôtre. *p.* 772. *l.* 22. pour Aïn *l.* par Aïn. *p.* 787. *l.* 33. a souvent *l* ont souvent. *Ibid.* *l.* 38. *bovem qua* l. *bovem: Qua.* *p.* 797 *l.* 7. *femore* l. *femore* *p.* 800. *l.* *precabor* l. *precabar.* *p.* 803. *l.* 5. *populo* l. *populos.* *p.* 804 *l.* 41. הבמרי l. האמרי *p.* 815. *l.* 8. *ungulas, ut,* l. *ungulas equi, ut.* *p.* 848. *l.* 5. *possessione* l. *possessionem.* *Ibid.* *l.* 6. *ad Ephron* l. *ab Ephron.*

ERRATA DE LA PREFACE.

Page 5. *ligne* 32 *fautes* puet *lisez* peut. *p.* 6. *l.* 3. en rebutent *l.* rebutent. *p.* 9 *l.* 15. quoique pourpourtant *l.* supposé pourtant que ce qu'il. *p.* 11. *l.* 37. Hugues de saint Victor, *l.* Hugues de saint Cher. *p.* 21. lire au haut des pages DISSERTATIONS, au lieu de PREFACE. *p.* 39. *l.* 22. Golphe Arabique *l.* Golphe Persique. *p.* 40. *l.* 9. du fond du Golphe Arabique *l.* des bords du Golphe Persique *Ibid.* *l.* 10. effacez par le Golphe Arabique, &c. *p.* 50. *l.* 26. prueté *l.* pureté *p.* 51. *l.* 50. ἀιτσαται *l.* ἀιτεύνται. *p.* 59. *l.* 45. feüille de raisin *l* feüille de vigne. *p.* 68. *l.* 17. d'avoir aussi inventé *l.* & qu'il inventa aussi. *p.* 71. *l.* 7. mi *l.* parmi.

Les Exemplaires ont été fournis.

